This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07137836 2

DA
Revue

JOURNAL

DE

L'INSTITUT HISTORIQUE

DA
Revu

IMPRIMERIE DE D'URTUBIE, WORMS ET Cie.
RUE SAINT-PIERRE MONTMARTRE, N. 17.

JOURNAL

DE

L'INSTITUT HISTORIQUE

L'INSTITUT HISTORIQUE A ÉTÉ FONDÉ LE 24 DÉCEMBRE 1833,

ET CONSTITUÉ LE 6 AVRIL 1834.

TOME CINQUIÈME.

TROISIÈME ANNÉE.

PARIS.

A L'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT HISTORIQUE,

RUE DU VIEUX-COLOMBIER, 5, PRÈS DE LA PLACE SAINT-SULPICE.

1836. — 1837.

JOURNAL

DE

L'INSTITUT HISTORIQUE.

CONGRÈS HISTORIQUE

CONVOQUÉ

A L'HOTEL-DE-VILLE DE PARIS POUR LE 15 SEPTEMBRE 1836.

A messieurs les membres résidans et correspondans de l'Institut historique; aux savans, littérateurs et artistes qui s'occupent de travaux historiques; aux académies et sociétés savantes, françaises et étrangères, etc., etc.

Au nom de l'Institut historique, nous avons l'honneur de vous inviter à assister au congrès historique qui sera ouvert le 15 septembre 1836.

Nous vous en adressons le programme.

Nous espérons que vous voudrez bien nous aider de vos travaux et concourir à augmenter le nombre des questions que nous avons posées.

Agréez l'assurance de notre parfaite considération.

Les membres du conseil de l'Institut historique :

Michaud, de l'Académie française, président de l'Institut historique; *Buchez*, vice-président; *Eugène de Monglave*, secrétaire perpétuel.

Népomucène-Louis Lemercier, de l'Académie française, président de la 1re classe (Histoire générale et Histoire de France); *Dufey* (de l'Yonne), vice-président; *P.-C. Roux*, vice-président adjoint; *B. St-Edme*, secrétaire; *G. Sarrut*, secrétaire adjoint.

Mary-Lafon, président de la 2e classe (Histoire des langues et des littératures); le comte *Le Peletier d'Aulnay*, vice-président; *Le Gonidec*, vice-président adjoint; *He Dufey*, secrétaire; *Théodore de la Villemarqué*, secrétaire adjoint.

Le duc de *Doudeauville*, président de la 3e classe (Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques); le comte de *Lasteyrie*, vice-président; l'abbé *Labouderie*, vice-président adjoint; le docteur *S. Sandras*, agrégé à la faculté de médecine de Paris, secrétaire; *J.-S. Jean*, secrétaire adjoint.

Le chevalier *Alexandre Lenoir*, fondateur du musée des monumens français, président de la 4e classe (Histoire des beaux-

arts), *J.-B. Debret*, peintre d'histoire, membre correspondant de l'Académie des beaux-arts, vice-président; *Bottée de Toulmon*, bibliothécaire du Conservatoire de musique, vice-président adjoint; *Ferdinand-Thomas*, architecte, secrétaire; *Eugène Rion*, statuaire, secrétaire adjoint.

PROGRAMME DU CONGRÈS,

L'Institut historique, fondé dans le but de propager et de perfectionner les études historiques,

Considérant qu'à défaut d'une méthode commune, on ne peut établir dans la science un centre de travail et de communications intellectuelles que de deux manières, savoir : par la direction des efforts de tous sur les mêmes sujets, et par la délibération en commun et la discussion des travaux à faire;

Que le meilleur moyen d'atteindre ce double résultat, indépendamment de ses travaux intérieurs, est de convoquer des congrès et de provoquer l'émission de questions sur l'histoire;

Invite les historiens nationaux et étrangers à se réunir au second congrès qui aura lieu à Paris, le 15 septembre prochain, en la salle St-Jean à l'Hôtel-de-Ville,

Et il propose à la discussion la liste des questions suivantes :

PREMIÈRE CLASSE (*Histoire générale et Histoire de France*).

1. Déterminer par l'histoire quelles sont les conditions d'origine et d'existence des nationalités.

2. Déterminer par l'histoire si les diversités physiologiques des peuples sont entre elles comme les diversités des systèmes sociaux auxquels ces peuples appartiennent.

3. L'ancienne civilisation égyptienne est-elle autochtone, ou importée?

4. Déterminer l'origine et les voies principales de la propagation du buddhisme dans l'Asie.

5. Quelles sont les périodes principales de l'histoire de la Grèce antique? Déterminer en totalité ou par parties l'origine et les révolutions des diverses nationalités qui se sont succédé sur le sol de la Grèce depuis les temps héroïques inclusivement jusqu'à la fin de la ligue achéenne.

6. Quelle est la véritable nature de la nationalité romaine et quelles en ont été les révolutions depuis son origine jusqu'à la loi des douze tables?

7. Quel a été le principe du pouvoir impérial chez les Romains? quel en a été le caractère et l'influence?

8. Faire l'examen critique des principales histoires générales de la France.

9. Déterminer par l'histoire l'influence des institutions françaises sur celles des nations modernes.

10. Quels ont été le caractère et les causes de l'émancipation des communes en France?

11. Quelle a été l'influence de l'admission des représentans des communes aux états-généraux de France sous le ministère d'Enguerrand de Marigny?

12. Rechercher et comparer l'origine et l'organisation des différens États provinciaux de France.

13. Déterminer l'origine et la composition des conciles d'Espagne, comparativement aux assemblées des villes et à celles du clergé dans les Gaules au cinquième siècle.

14. Faire l'histoire comparée des cortès d'Espagne, des assemblées des villes dans les Gaules, des états-généraux de France,

des parlemens d'Angleterre et des diètes d'Allemagne.

15. Préciser à quelle époque et de quelle manière le culte isiaque s'est introduit dans les Gaules.

DEUXIÈME CLASSE (*Histoire des langues et des littératures*).

1. Quel rapport existe-t-il entre la langue des peuples et leur état social?

2. Quels ont été les différens modes d'écriture? Dans quel ordre se succèdent-ils?

3. Faire l'histoire comparée des syntaxes depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.

4. Quelle a été l'influence des langues de l'Asie sur la formation des langues occidentales?

5. Comment s'est opérée la transition des langues anciennes aux langues moderne?

6. Rechercher dans l'étude et l'examen des poèmes français des 12e et 13e siècles le caractère moral et les tendances de l'époque où ils ont été produits.

7. Faire l'histoire comparée des formes dramatiques depuis les Grecs jusqu'à nos jours.

8. Quels sont les peuples qui ont inventé des formes littéraires (1)? Quels sont ceux qui ont imité? Signaler les causes de ces différences.

9. Déterminer la valeur sociale et historique des poèmes homériques et des livres d'Hésiode.

TROISIÈME CLASSE (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques.*)

1. Quel rapport existe-t-il entre l'histoire des sciences physiques et mathématiques et l'histoire générale?

2. Déterminer par l'histoire le rapport des sciences physiques, mathématiques et naturelles entre elles.

3. Déterminer l'origine du calcul infinitésimal; faire l'histoire des discussions principales auxquelles ce calcul a donné lieu.

4. Faire l'histoire des différens systèmes d'alchimie depuis le IIe siècle jusqu'à Van-Helmont.

5. Quelles sont les révolutions principales de la dialectique depuis Saint-Augustin jusqu'à Port-Royal?

6. Faire l'histoire des grandes épidémies et rechercher si elles ont quelque rapport avec l'état social des peuples.

7. Quels sont les motifs sur lesquels on a fondé et modifié les établissemens de prévoyance sanitaire, les lazarets, quarantaines, etc.?

8. Quelle est l'origine du gouvernement représentatif?

9. Sous quelle influence sociale et philosophique sont nées les théories du droit naturel dans les temps modernes? quelles en sont les formules principales?

10. Quelle a été la différence entre l'esclavage chez les Romains et l'esclavage chez les Germains?

11. Discuter et établir la valeur des documens relatifs à l'histoire de l'Amérique avant la conquête des Européens; rechercher dans ces documens quels étaient les principes sociaux des différens peuples de cette partie du monde.

12. Rechercher quelle a été la condition des femmes dans la famille et dans la société chez les différens peuples depuis les temps historiques jusqu'à nos jours; déterminer les causes qui ont modifié cette condition.

(1) Drame, lyrique, épique, didactique.

QUATRIÈME CLASSE (*histoire des beaux-arts*).

1. Déterminer par l'histoire l'influence des doctrines morales et religieuses sur les beaux-arts.

2. L'architecture religieuse vient-elle après l'architecture civile, ou bien toute architecture civile vient-elle de l'architecture religieuse?

3. Faire l'histoire philosophique des écoles d'architecture depuis l'ère chrétienne jusqu'à nos jours; signaler dans cette histoire l'école qui a inventé des formes nouvelles, et celles qui tantôt ont copié les formes antérieures, et tantôt, mêlant les formes anciennes aux formes nouvelles, ont fait de l'éclectisme.

4. Faire l'histoire philosophique de la gamme depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, ou, du moins (attendu l'importance, la difficulté et l'étendue de cette question), préparer quelques uns des travaux historiques élémentaires et des détails propres à en faciliter la solution ultérieure.

5. Quelles ont été les conséquences de l'invention du drame musical sur les formes mélodiques? quels ont été les développemens successifs de la musique depuis le 16e siècle jusqu'à nos jours?

6. Tracer l'histoire de la musique de chambre dans ses rapports avec les mœurs et les idées.

7. Déterminer par l'examen des monumens d'Herculanum, de Pompéi, etc., quel degré avait atteint la peinture chez les Grecs, comparativement à l'art moderne.

8. Faire l'histoire comparative de la statuaire depuis les Grecs jusqu'à nos jours.

RÉGLEMENT DU CONGRÈS DE 1836.

I.

1. Le second congrès historique sera ouvert le 15 septembre.

Le nombre des séances est fixé à quinze.

2. Des invitations seront adressées aux corps savans et aux personnes qui s'occupent de travaux historiques en France et à l'étranger.

A ces invitations seront joints le tableau des questions proposées à la discussion et le réglement du congrès.

3. La formule des cartes d'admission au congrès de 1835 sera maintenue.

Ces cartes seront délivrées au secrétariat de l'Institut historique.

L'exhibition de ces cartes sera de rigueur pour les membres de l'Institut historique comme pour les personnes invitées.

Celles de l'enceinte du bureau seront de couleur différente.

4. Il n'y aura qu'une séance par jour elle s'ouvrira à midi précis.

II.

5. Le tableau des questions de la séance du jour et de la séance suivante sera affiché dans la salle du congrès.

6. L'ordre du jour n'indiquera que les questions sur lesquelles des mémoires auront été remis la veille au matin au secrétaire perpétuel de l'Institut historique.

L'admission ou le rejet des mémoires sera réglé par le criterium suivant : tous les discours devront traiter une question historique; et l'élucidation des questions devra être obtenue seulement par des moyens historiques.

Tout mémoire annoncé par l'ordre du jour sera lu, soit par l'auteur, soit, en son absence, par un membre du bureau.

7. Toutes les personnes qui désireraient traiter une des questions désignées pour le congrès, devront le faire connaître au secrétaire de l'Institut historique avant le 1er septembre.

Les personnes qui ne pourraient pas se rendre au congrès sont invitées à adresser au secrétaire perpétuel, également avant le 1er septembre, les mémoires qu'elles auraient rédigés sur les questions insérées au tableau dressé par l'Institut historique.

8. Les douze premières séances du congrès seront employées à l'examen des questions arrêtées à l'avance par l'Institut historique.

Les trois dernières séances seront réservées pour les questions ultérieurement présentées.

L'organisation des séances sera faite, autant que possible, de telle sorte qu'une séance soit consacrée à la lecture des mémoires et la séance suivante à la discussion des questions traitées dans ces mémoires.

A cet effet, les mémoires seront déposés, immédiatement après la lecture, au secrétariat de l'Institut historique, pour être communiqués, sans déplacement, aux personnes qui voudraient prendre part à la discussion.

9. Les personnes qui désireraient, après le 1er septembre et pendant la tenue du congrès, présenter des questions nouvelles, devront les faire parvenir au secrétaire perpétuel avant la 12e séance.

Ces questions nouvelles seront soumises à l'appréciation de la commission du congrès, nommée par l'Institut historique; cette commission en arrêtera l'adoption ou le rejet, conformément aux dispositions de l'article 7.

10. Le congrès étant exclusivement consacré à la science historique, il n'y sera point traité de question étrangère à la nature de ses travaux.

11. Aucune des discussions soulevées dans le congrès ne devra se terminer par un vote.

12. Les mémoires lus au congrès appartiennent de droit à la publication du compte-rendu des séances. Ils seront déposés immédiatement entre les mains du secrétaire perpétuel et livrés à l'impression. Les auteurs pourront corriger leurs épreuves à la condition de donner le *bon à tirer* quatre jours après qu'elles leur auront été communiquées. Ce terme écoulé, la commission est autorisée à donner le bon à tirer.

L'auteur pourra en obtenir, à ses frais, des exemplaires tirés à part.

III.

13. Pendant les séances du congrès, le bureau sera composé comme il suit :

I. Du président, du vice-président et du secrétaire perpétuel de l'Institut historique, entouré des présidens et des vice-présidens des classes.

II. Des secrétaires des classes.

Toute personne étrangère au bureau ne pourra y être admise, sous quelque prétexte que ce soit.

14. Des places seront réservées pour MM. les sténographes de l'Institut et les journalistes.

15. Le congrès sera présidé par le président ou le vice-président de l'Institut.

Ils pourront être remplacés par l'un des présidens ou vice-présidens des classes dont les questions seront à l'ordre du jour.

16. Le secrétaire perpétuel de l'Institut historique sera le secrétaire du congrès, les secrétaires des classes l'assisteront, et l'un d'eux le remplacera en cas d'empêchement.

17. Le président dirigera seul la tenue des séances et l'ordre des lectures et des discussions.

Il accordera ou refusera la parole, et la retirera à ceux des orateurs qui s'écarteraient du sujet en discussion.

Dans les cas graves le président consultera le bureau.

18. Le président ne pourra intervertir les matières à l'ordre du jour, ni l'ordre d'inscription pour les discussions, sauf les cas de force majeure.

19. Lorsque le président voudra prendre une part directe aux discussions, il cédera le fauteuil à celui des membres du bureau qui aura droit de présidence après lui.

20. A l'ouverture de chaque séance, un des secrétaires donnera lecture du procès-verbal sommaire de la dernière séance. Ce procès-verbal sera signé par tous les membres présens au bureau.

21. Chaque lecture ne pourra excéder la durée de trois quarts d'heure; et dans la discussion chaque orateur ne pourra garder la parole pendant plus d'une demi-heure.

22. Les orateurs qui voudraient prendre part aux discussions, se feront inscrire sur la liste tenue à cet effet par l'un des secrétaires.

23. Il y aura deux feuilles de présence, l'une au bureau, l'autre à l'entrée de la salle.

24. Toute réclamation, quelle que soit la personne qui juge à propos de la faire et quel qu'en soit le sujet, sera transmise par écrit au président, s'il s'agit d'un fait d'actualité des séances; dans le cas contraire, elle devra être adressée à la commission du congrès.

25. Les séances de classes de l'Institut historique sont suspendues pendant la durée du congrès.

26. Le présent réglement sera imprimé et distribué sans retard.

Il sera affiché dans le lieu des séances du congrès.

Délibéré en assemblée de la commission du congrès, et adopté en séance générale de l'Institut historique, le 22 juillet 1836.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

FONDATION D'UNE SOCIÉTÉ HISTORIQUE AMÉRICAINE

A WASHINGTON.

Le 12 octobre 1835, anniversaire de la découverte de l'Amérique, une société a été fondée dans la métropole de l'Union, sous le titre de *Société historique américaine*. Son but est de découvrir et de conserver tout ce qui a trait à l'histoire civile, littéraire et ecclésiastique de l'Amérique en général, et des États-Unis en particulier. Elle se compose de membres résidans, correspondans et honoraires. Le bureau est élu chaque année au scrutin, parmi les membres résidans, le quatrième mardi d'octobre. Il se compose d'un président, un premier et un second vice-présidens, deux secrétaires, un trésorier, un bibliothécaire et d'un comité permanent de neuf membres. Tous les membres résidans paient à leur admission la somme de cinq dolars (27 fr. 20 c.) et une

somme additionnelle de 3 dollars (16 fr. 35 c.) par an. Le premier volume des transactions est maintenant sous presse.

Le bureau actuel se compose de MM. Lewis-Cass, ministre de la guerre, président; Virgil Maxey, premier vice-président; William W. Seaton, second vice-président; Henri M. Morfit et Peter Force, secrétaires; William Gunton, trésorier, et Louis H. Machen, bibliothécaire.

Le comité permanent est composé de MM. William Cranch, James Kearney, Francis Markoe Junior, Philip R. Fendall, Richard S. Coxe, Joseph H. Bradley, Georges Wattersten, Aaron O. Dayton et Pisbey Thompson.

Le 30 janvier 1836, un discours d'ouverture fort remarquable a été prononcé, au Capitole des États-Unis, dans la chambre des représentans, par l'honorable président M. Lewis Cass. « Messieurs les membres de la société historique américaine, a dit l'éloquent orateur, en examinant l'histoire de l'homme, une idée se présente : c'est que les différens âges du globe ont été marqués par des caractères bien distincts. La marche des événemens se signale d'époque en époque par quelque trait prédominant, qui frappe de son empreinte les circonstances morales qui l'environnent; et l'aspect de la vie humaine brille ou s'obscurcit selon que ce principe dominateur est digne ou indigne de la raison sublime que le ciel nous a départie. Cette raison, dont nous ne pouvons saisir toute la portée, après une existence de soixante siècles, détermine par son usage ou son abus l'allure progressive ou retardataire des individus et des sociétés. Ce sont autant de rayons prismatiques qui teignent de leurs couleurs les objets qu'ils frappent de leur lumière. Les passions de l'humanité exercent dans le cours des siècles une puissance tyrannique sur le vaste domaine de l'intelligence; les guerres civiles, politiques, religieuses répandent la désolation sur la terre et signalent leur passage par des calamités non moins morales que physiques. Alors la puissance intellectuelle réclame sa suprématie, tantôt par des voies purement spéculatives, tantôt par la force et l'action. La première de ces phases est illustrée par ce système extraordinaire mais puéril de logomachie, qui a si long-temps emprunté le masque de la philosophie et qui nous est advenu comme un magnifique monument de sagesse et de folie humaine: la seconde, par ces efforts persévérans vers un mieux raisonnable qui sont l'apanage de notre époque. Ces paroxismes sociaux, bien qu'inégaux dans leur intensité et leur durée, se perçoivent aisément dans leur action, toutes les fois que nous reportons nos regards vers cet océan du passé sur les bords duquel nous sommes encore assis, et au milieu duquel nous disparaîtrons bientôt à notre tour.

» Qui peut étudier le chapitre intéressant de l'histoire de l'homme où se trouvent racontées les guerres des croisades, sans être frappé d'étonnement à l'aspect de cet ébranlement universel de l'intelligence humaine, à l'aspect de l'influence prodigieuse qu'exercent ces ardentes expéditions sur toutes les nations de la chrétienté, lorsque l'Europe fond sur l'Asie, lorsque, dans la frénésie de son zèle, elle épuise son énergie, ses ressources, ses masses humaines à conquérir une région stérile, à s'emparer de quelques lieux, consacrés sans doute par des scènes sublimes, mais condamnés à une éternelle désolation?

» Qui peut fixer ses regards sur le temps de la chevalerie sans frémir de ce pouvoir absolu qu'elle s'arroge au moyen de ses cé-

rémonies fantastiques; de son code artificiel, non de mœurs, mais de coutumes; de son cœur de fer et de son poignet d'airain? Les institutions féodales (et notez bien que je n'envisage pas ici toute leur portée politique ou sociale, mais simplement leur action comme série d'événemens occupant l'attention et guidant les opinions de la société), les institutions féodales occupent une place éminente dans cette revue rétrospective parmi les causes qui ont exercé l'influence la plus décisive sur les progrès des nations dans les temps modernes. A mesure que cette influence décline, on voit poindre cet esprit de résistance qui doit amener le démembrement de l'église catholique, et, en dernier lieu, l'établissement des différentes sectes qui divisent aujourd'hui le monde chrétien. Jamais, sans doute, la nature humaine ne déploya plus de sentimens bas ou sublimes que dans cette lutte d'argumentation quelquefois, mais trop souvent de carnage! Les travaux ordinaires de la vie semblaient suspendus, chacun apportait librement son tribut ou de raison, ou de force, ou de richesse, ou de vie sur l'autel que le zèle et l'enthousiasme avaient élevé. Quelle austérité de principes, quelle énergie d'affections, quelle abnégation de soi-même, quelle force de conscience, quel mépris de la vie éclatent à la fois dans cet admirable combat!

» L'esprit des découvertes maritimes se dessine comme une autre cause agissante dans l'histoire de ce mouvement moral qui s'est opéré et qui s'opère encore au sein de l'humanité dans un but constant d'amélioration. Ce puissant véhicule commence à se faire sentir à une époque florissante, il conserve toute sa force jusqu'à ce que sa grande œuvre soit achevée; jusqu'à ce qu'il ait cherché et découvert, vers le lever et le coucher du soleil, ces régions ignorées du philosophe, mais révélées à l'inspiration du poète qui prédit le temps où des régions nouvelles apparaîtront au-delà de toutes les limites du monde connu des anciens.

» L'amour de l'or dominait à cette époque; et la chevalerie et l'avarice s'associèrent. Cortez, Pizarre et Almagro visitèrent ces rivages du nouveau monde, si heureux des bienfaits de la nature, mais si à plaindre de recéler dans leur sein de précieux métaux, patrimoine du plus faible, et objet de la cupidité du plus fort; on voit alors un courage digne des plus beaux âges du monde et une cruauté trop exécrable pour être décrite, s'exercer ensemble contre une population ignorante et étonnée, et envelopper dans une commune destruction les empereurs, les Incas et les peuples.

» Notre siècle a été nommé le siècle du *mouvement*, le siècle du progrès des facultés intellectuelles, le siècle du perfectionnement des principes et des découvertes les plus utiles au bonheur de l'homme, et les plus dignes du but pour lequel il a été créé. En avant! tel est le cri général de l'époque. Dans le conte si plein de charmes de l'historien de l'empire romain, les sept jeunes gens d'Éphèse se réveillent, après un sommeil de deux siècles, au milieu d'un monde où tout, excepté eux, est changé. Celui qui s'endormirait ainsi, dans notre époque de course morale, pourrait en s'éveillant, après un sommeil beaucoup plus court, se trouver au milieu d'un monde bien autrement changé que celui qui frappa les yeux des jeunes Éphésiens, quand leur léthargie cessa, et que, de leur cimetière vivant, ils contemplèrent la ace rajeunie de la nature.

» Ce serait une tâche trop étendue pour le temps et l'espace qui nous sont accordés, que de rechercher et d'analyser les causes

qui ont produit cet élan moral, causes qui, bouillonnant encore dans la fournaise, travaillent concurremment à fortifier nos facultés, à accroître nos connaissances, à multiplier nos chances de joie et à nous élever sur cette mystérieuse échelle du bien-être, où nous sommes destinés à monter sans fin et toujours jusqu'à ce que nous approchions, quoique à une distance surhumaine, du grand Auteur du monde, du grand Arbitre de la vie.

» Il est évident toutefois, pour l'observateur le plus superficiel, que le cercle des investigations humaines s'est agrandi et que leur marche a été rendue de plus en plus facile par la dispersion d'un grand nombre de ces préjugés qui jettent opiniâtrément leurs racines dans toutes nos institutions sociales. *Ote ta chaussure, car le lieu où tu te trouves est sacré*, telle fut l'injonction miraculeuse qui sortit du buisson ardent, quand le libérateur d'Israël fut en présence du Très-Haut. Les hommes ont été assez profanes pour revêtir du même caractère surnaturel des institutions que le temps avait consacrées, mais dont il avait aussi montré plus d'une fois ou l'inutilité ou la barbarie. A Dieu ne plaise que mon intention soit de prétendre qu'on doive dédaigner les leçons de l'expérience, ou introduire des changemens sans être certain d'avance qu'il en résultera des améliorations; je dis seulement que la consécration du temps ne saurait envelopper, comme d'un manteau sacré, des systèmes qui ne sont plus en rapport avec l'état de la société, et dont les seuls droits à notre considération reposent sur ce qu'ils ont été jadis et non pas sur ce qu'ils sont aujourd'hui.

» Dans le travail de l'esprit humain, la division n'est pas moins utile que dans le travail purement mécanique. La concentration des efforts humains, comme la concentration des causes physiques, produit un surcroît d'énergie. C'est la loi de notre système; elle s'étend à toutes les fonctions de notre vie, actives ou spéculatives; elle s'applique à la littérature, aux sciences et aux arts. La confusion est funeste à une investigation exacte; et celui qui veut acquérir une grande précision d'idée doit l'attendre non seulement d'une longue étude, mais encore d'une application exclusive à un certain nombre de ces objets dont le livre des connaissances humaines lui offre une variété infinie. Les grandes divisions, il est vrai, des connaissances humaines ont un rapport plus ou moins intime entre elles, et une idée générale de toutes est nécessaire à l'observateur. Mais quand ces premières notions sont acquises, si l'on ambitionne un autre mérite, et qu'on veuille associer son nom à celui des hommes qui ont accéléré la marche des sciences, il faut concentrer ses efforts et se résigner à une étude favorite...

» Un autre puissant véhicule du progrès, c'est le système des associations, système déjà appliqué avec bonheur à la culture de quelques branches particulières du grand arbre de la science. Ces sociétés sont une invention des temps modernes; elles se sont formées au sortir de cette longue nuit d'ignorance qui avait enveloppé l'intelligence humaine à la décadence de l'empire romain et qui s'était prolongée jusqu'à ces derniers siècles. Il y eut, il est vrai, de célèbres écoles où l'on enseignait les principes des sciences anciennes; deux entre autres, l'Académie et le Lycée d'Athènes, sont bien connues des savans par la physionomie de leurs doctrines, la haute réputation des maîtres, et la multitude et la célébrité des disciples qui les fréquentaient. Mais les pro-

fesseurs, dans leurs leçons, se persuadaient avoir tout fait lorsqu'ils avaient exposé leurs vues personnelles à leurs disciples, ou plutôt à leurs admirateurs; et ces leçons n'étaient la plupart du temps que des essais didactiques, destinés plutôt à étaler la richesse d'élocution du rhéteur, qu'à éclairer les replis de la science, et à faciliter la marche des adeptes vers la vérité.

» Mais nos institutions de travail mutuel, dans nos recherches modernes, s'appuient sur de meilleurs fondemens Dans ces associations volontaires, les membres sont animés d'un esprit de famille; ils se consacrent aux mêmes études; leur organisation intérieure est merveilleusement adaptée au but qu'ils se proposent. Il en résulte un esprit de corps qui assure une unité de vue et d'action, et excite, dans l'intérêt de tous, l'émulation et les efforts de chacun. De cette manière se forment de précieux dépôts où se conservent des collections importantes. L'attention publique est éveillée, sa faveur récompense les peines, elle aide aux recherches des membres. C'est dans les sciences pratiques, dans l'histoire et dans les beaux-arts, que ces assemblées ont été nombreuses et qu'elles ont rendu de véritables services. Notre pays a largement payé sa quote-part à la perception générale de cette contribution volontaire, et pourtant nous nous sommes réunis ce soir pour augmenter encore la foule de ces associations.

» Le but que nous nous sommes proposé est assez important, assez étendu, pour justifier tout le zèle, tous les efforts que nous y apporterons. Nous voulons recueillir et conserver les matériaux historiques qui peuvent jeter quelque jour sur l'histoire du continent américain en général, et plus particulièrement de cette partie favorisée du ciel où nous avons eu le bonheur de naître.

» Je ne suis point venu ici pour discuter la valeur de la science historique. Un pareil travail serait peu utile à notre siècle, à notre pays; il serait déplacé surtout dans cette salle imposante, que la bienveillance des représentans de la nation nous a ouverte, et qui a été bien souvent sanctifiée par des noms et des souvenirs destinés à vivre dans notre histoire nationale quand ces colonnes de marbre auront été réduites en poussière. Peut-être alors quelque nouveau Marius assis sur nos ruines, comme le proscrit romain sur celles de Carthage, viendra-t-il proposer l'exemple de sa vie aux nouvelles générations. Les peuples l'écouteront-ils? Nos descendans eux-mêmes profiteront-ils des vicissitudes qui ont sillonné l'existence de leurs pères? Etudieront-ils notre époque et nos actions comme nous étudions la physionomie des siècles qui nous ont précédés?...

» L'histoire, si l'on apprécie sa juste valeur, ne doit pas être un simple récit de faits. Ces derniers, sans doute, sont indispensables à la manifestation de la vérité, première et principale vertu d'un historien. Mais l'histoire doit se proposer un but plus élevé et plus noble; elle doit chercher à intéresser à la fois et à instruire le genre humain. Il lui faut découvrir les motifs et les causes des événemens, et les suivre ensuite jusque dans leurs derniers résultats. Il lui faut dessiner les caractères particuliers des grandes personnifications, dont elle retrace les traits, et les dérouler aux regards de tous, comme autant d'objets d'admiration ou d'infamie. Il lui faut blâmer hardiment là où le blâme est mérité, et applaudir hautement à la vertu partout où elle se présente. Mais la tâche qui m'est imposée ne

s'étend pas jusqu'à vous décrire les qualités et les devoirs d'un historien. Je laisse ce travail à des voix, à des plumes plus exercées que la mienne. Je me borne à vous exposer d'une manière très succincte les travaux que se propose notre nouvelle société.

Notre but étant universel, nous ne saurions désirer une position plus favorable que la nôtre. C'est ici que les représentans de la nation s'assemblent; c'est dans cette capitale qu'affluent de toutes les parties de la république des citoyens attirés par des affaires, par des distractions, par une simple curiosité; c'est ici que sont déposées les archives nationales, cette mine précieuse de tous les matériaux authentiques nécessaires à l'illustration de notre histoire. Il est à présumer que des sentimens bien entendus de patriotisme, l'amour de la science, l'orgueil de nos droits acquis en littérature, nous enverront beaucoup de membres, ayant le désir et les moyens de sauver de l'oubli et de la destruction des documens et des faits importans. Abandonnés à nous mêmes, nous ne saurions aller loin; nos efforts ne pourraient être proportionnés à la grandeur du plan auquel, dans l'ardeur d'une première espérance, nous avons donné notre sanction tout entière.

» Notre position nous met aussi à même de correspondre avec les pays étrangers, qui ont établi jadis des colonies sur ce continent et qui y envoyèrent le superflu de leur population, tantôt pour acquérir une extension de territoire qui leur manquait, tantôt pour rechercher ce métal, objet de tant de vœux, et source de tant de crimes, tantôt pour trouver où abriter leur liberté de conscience, tantôt pour fonder dans ce nouveau monde des empires, dont les progrès rapides fixent en ce moment l'attention du genre humain. Des recherches dans les archives de ces divers gouvernemens jetteraient un grand jour sur des points obscurs et dissiperaient les doutes qui se rencontrent dans les premières pages de notre histoire. Aucun américain ne parcourt les mémoires de Sébastien Cabot, que nous devons à l'érudition et au travail d'un de nos compatriotes, sans être frappé des immenses avantages qu'on peut retirer d'un patient examen des documens conservés dans les diverses administrations de Londres, où toutes les sources sont ouvertes libéralement à l'étranger laborieux. Dans cette histoire intéressante du navigateur qui découvrit l'Amérique du Nord, un grand nombre d'erreurs populaires sont rectifiées; c'est le premier récit judicieux des voyages de cet intrépide marin.

» Et un autre Américain, connu des deux hémisphères par la pureté de son style et la beauté pittoresque de ses descriptions, n'est-il pas allé chercher, dans les collections de Madrid, les matériaux les plus authentiques, pour écrire sa belle biographie du grand navigateur qui déchira le premier le voile qui séparait l'humanité en deux parties, inconnues l'une à l'autre...

» Notre situation particulière offre encore un précieux avantage à nos investigations. Il a été établi, aux frais de la nation, une vaste bibliothèque, qui contient un grand nombre d'ouvrages rares, jetant une vive clarté sur notre histoire générale et locale. Chaque année cette collection s'augmente, mais elle est loin d'être en rapport avec le rang élevé de notre gouvernement, et telle enfin que nos désirs et nos besoins la réclament. Les États-Unis devraient posséder un monument où serait déposé tout ouvrage qui aurait quelque rapport, même éloigné, avec la découverte, la colonisation et l'his-

toire de l'Amérique; et ce monument devrait se trouver ici. Car cette ville est le siége du gouvernement de la grande république, l'aînée de la famille des états cisatlantiques, digne émule, et bientôt, nous l'espérons, rivale généreuse de la mère-patrie dans la carrière du progrès intellectuel. Et pourquoi n'ajouterions-nous pas à cette collection toutes les autres branches des connaissances humaines, pour la rendre vraiment digne du siècle et du pays, et l'élever au rang de ces riches dépôts qui sont l'orgueil de l'Europe moderne? C'est là le véritable luxe des gouvernemens républicains, luxe que le plus zélé disciple de Lycurgue ne chercherait point à modérer par des lois somptuaires. Nous abandonnons aux splendides monarchies de l'autre hémisphère l'éclat dont elles environnent leurs institutions, heureux que nous sommes de voir notre édifice politique pur de leurs ornemens corrupteurs. Mais l'encouragement des lettres appartient à tous les siècles, à toutes les nations, à tous les gouvernemens. « Je suis persuadé, a dit le plus grand patriote de notre pays, que vous penserez comme moi que rien ne mérite mieux votre appui que les sciences et les lettres. Partout l'instruction est la base la plus sûre de la félicité publique. Et dans un gouvernement tel que le nôtre, qui ne doit tendre qu'à l'égalité et au bonheur de tous, ce point est des plus essentiels. » — Il avait raison notre grand citoyen. Le temps est le grand niveleur des prétentions humaines. Le jugement qu'il prononce sur les hommes et sur leurs actions est juste et sans appel. Que sont devenus ces hommes puissans, qui, pendant le court espace de leur grandeur, méprisaient leurs semblables et qui en étaient admirés? Quels sont ceux qui vivent encore dans le souvenir de l'humanité? A mesure que nous nous éloignons du temps où ces orgueilleux dominaient, l'éclat de leur renommée pâlit et s'éteint.

» Le monde, devenu plus sage, apprécie le mérite réel. La réputation des héros vulgaires tombe de plus en plus. Mais nous, nous avons un nom qui ne mourra pas; nous avons une étoile qu'aucune nuit de ténèbres morales ne saurait éteindre; elle brillera de plus en plus, jusqu'à ce qu'elle se perde dans la splendeur de ce jour que les prophètes ont prédit et que les poètes ont chanté. Quoi qu'il arrive à notre pays, ce trésor ne lui sera jamais arraché; ses cités peuvent devenir comme Tadmor, ses champs comme la Campanie, ses ports comme celui de Tyr, ses collines comme celle de Gilboa; dans toute la ruine de ses espérances, il pourra encore s'enorgueillir d'avoir donné au monde un homme qui consacra sa vie à ses compatriotes sans autre récompense que leur amour et la voix de sa conscience; qui suspendit le glaive quand la paix fut conquise; qui déposa l'autorité suprême, quand l'influence de son caractère cessa d'être utile à l'affermissement de la jeune république; et qui mourut couvert de gloire, regretté comme bien peu l'avaient été avant lui, et vénéré comme peu le seront. Ici, dans cette salle, dont les fondations ont été posées de sa main; sous ce dôme, d'où l'on aperçoit son tombeau; ici, dans cette ville, fière de son nom et que son choix désigna pour l'atelier de nos travaux, espérons que ses préceptes seront entendus, que son exemple traversera les siècles. Et quand ces murs auront été rasés et sanctifiés par le temps, puisse la jeunesse américaine qui viendra visiter ces ruines du temple de liberté, y méditer sur le passé, y contempler l'avenir, y puiser des leçons de sagesse et de patriotisme! Et

quand un citoyen qui aura fait un vœu à la liberté, accomplira son pélerinage à la tombe du mont Vernon, qu'il se rappelle les vertus et bénisse la mémoire de WASHINGTON ! »

Nous regrettons vivement que les bornes de notre journal ne nous permettent pas de pousser plus loin la traduction de ce brillant discours, qui a produit sur l'auditoire un effet magique, et dont l'impression a été votée par acclamation. Je crois être en finissant l'interprète des sentiment et des vœux de l'Institut historique, en offrant nos félicitations à la nouvelle société américaine, et en lui exprimant combien nous serions heureux d'entretenir de fréquens rapports avec elle.

HIPPOLYTE DUFEY,
Membre de la 2e classe de l'Institut historique.

DOCUMENS CURIEUX ET INÉDITS.

TABLEAU DE LA COUR DE BERLIN,

ENVOYÉ A VERSAILLES PAR M. T., LE 27 DÉCEMBRE 1751.

Le manuscrit de ce mémoire s'est trouvé dans les papiers du chevalier de La Touche, qui fut le successeur de lord Tyrconnell comme envoyé de France à Berlin. Lord Tyrconnell, mort au mois de mars 1752, (*Lettre de Voltaire à d'Argental*, du 11 mars) est évidemment l'auteur de ce document; il est suffisamment désigné par les initiales M. T. et par la date même du Mémoire qu'on va lire. La *Correspondance générale* de Voltaire fait foi qu'au 27 décembre 1751, le *second gourmand de ce monde* (on sait que La Métrie était le premier) était florissant de santé et dans le plein exercice de ses fonctions diplomatiques. Le chevalier de La Touche ne prit possession de son poste qu'en septembre 1752. Il est probable que le cabinet de Versailles remit à ce dernier une copie du Mémoire de son prédécesseur. C'est cette copie, annotée par le chevalier, dont j'ai l'honneur de faire hommage à l'Institut historique. Tout ce qui est guillemeté est propre à M. de La Touche, tandis que la rédaction du corps du Mémoire appartient à lord Tyrconnell. Les jugemens portés sur Frédéric II, sur le prince Henri et sur la cour de Prusse en général par les deux diplomates en question, pourront étonner plus d'une fois. On n'entend point les justifier ici, mais on rappellera seulement qu'à l'époque où ils écrivaient, la France était en fort bonne intelligence avec la Prusse et que rien ne faisait pressentir la guerre de Sept-Ans, commencée en 1756.

TH. FOISSET, avocat à Beaune,
Membre de la troisième classe de l'Institut historique.

Le roi de Prusse est un composé de tous les contraires. Il aime la grandeur, la gloire, surtout dans les choses qui peuvent augmenter sa réputation dans les pays étrangers; malgré cela il est le prince du monde le plus timide, le plus indécis, et qui a le moins de courage, d'esprit, de nerf, de fermeté. Il voit les événemens d'avance toujours en noir, et les craint prodigieusement. Il est naturellement paresseux et déteste tout ce qui s'appelle art militaire, dans lequel cependant il excelle; néanmoins il surmonte son caractère, et, sans une indisposition bien sérieuse, il ne

ne dispense jamais de commander la parade, qu'il fait faire tous les jours à ses troupes. Il entre dans tous les détails qui concernent son armée, parce qu'il est persuadé que c'est là ce qui en impose à l'Europe et ce qui maintient cette grande discipline de ses soldats et cette exactitude des officiers de toute espèce, de tous grades, auxquels sont assujétis les princes même et ses frères; principe que ce roi regarde avec raison comme nécessaire à sa considération en Europe et comme la base de la puissance. Sans des raisons si fortes, il se livrerait peut-être à son penchant naturel pour la solitude, qui augmente journellement, et se donnerait tout entier à la poésie, aux belles-lettres et à la musique. Ce prince est né méfiant et a mauvaise opinion généralement de tous les hommes, ce qui l'empêche de donner sa confiance à aucun, et fait que très souvent il trompe ses propres ministres en leur faisant de fausses confidences dans le peu d'affaires qu'il leur confie. Il fait toutes ses affaires lui-même et permet rarement à ses ministres les représentations, surtout dans les affaires étrangères, et ne les tolère aux ministres de son directoire que lorsqu'il s'agit de diminuer quelque bienfait qu'il aura accordé.

« Quant aux princes ses frères, il ne » leur communique rien et ne leur marque » aucune confiance, ce qui fait naître des » chipoteries fréquentes dans la famille » royale, chipoteries que la princesse Amé» lie, la plus inégale de toutes les femmes, » ne manque pas d'attiser. »

Il n'a pas le cœur droit, et son premier mouvement est toujours de tromper ou du moins de se ménager une porte pour échapper à ses engagemens; cependant, comme il a un génie supérieur, il sent que, par sa volubilité de langue, on peut quelquefois le pénétrer, et la crainte de confirmer une réputation de duplicité qu'il sait qu'on lui connaît, le retient et le fait cheminer droit avec les puissances qu'il croit avoir intérêt de ménager. La France est, dans le moment présent, dans ce cas vis-à-vis de lui, et ce prince sent qu'il n'a de ressources qu'en elle, et que, dans le moment que cette puissance l'abandonnerait, il le serait de tous ceux qui ont des liaisons avec elle et se trouverait sur le champ accablé par la Russie, l'Autriche, l'Angleterre et même la cour de Dresde.

Le roi de Prusse regarde cette vérité comme si démontrée, qu'on croit qu'elle doit faire sur lui l'effet de l'attachement le plus fort. On doit cependant la justice à ce prince de dire que s'il est capable d'inclination ou d'attachement c'est pour la France seule qu'il en a. Le combat perpétuel de toutes les contrariétés, qui forment le caractère de ce prince, le rend léger et inconsidéré, et lui fait quelquefois entreprendre tout à la fois plusieurs choses incompatibles et dont il n'aperçoit l'incompatibilité qu'après la réflexion et lorsqu'il est trop engagé pour pouvoir reculer; alors il travaille d'esprit à trouver un expédient pour allier le tout et ne déplaire à personne. Son esprit lui en suggère qu'il croit bons dans le moment, et il les met en usage sans trop les peser, et trouve par là le secret d'entasser les embarras les uns sur les autres et de faire croire à chacun en particulier qu'il a voulu le tromper, quoique, dans le commencement, il n'ait eu que le dessein d'allier des choses qui, quoique incompatibles, ne lui paraissaient pas telles, faute de les avoir bien examinées.

Ce prince est né indiscret et commet à cet égard des fautes impardonnables à un

homme qui a autant d'esprit. Il n'est point impossible, lorsqu'on est à portée de le voir souvent dans le particulier et longtemps de suite, de le pénétrer et même de lui tirer une partie de son secret en le faisant parler beaucoup, chose qu'il aime assez; mais la grande difficulté est de distinguer ses vrais sentimens dans la quantité de choses contradictoires que sa volubilité lui fait dire, surtout lorsqu'il s'aperçoit qu'il a lâché quelque chose qu'il ne devait pas dire. Il faut avoir grande attention, lorsqu'on a l'honneur de lui parler, de ne jamais hésiter, ni d'avoir l'air de penser à ce qu'on va lui répondre, car sa méfiance naturelle lui fait imaginer sur le champ qu'on veut le tromper. Il a d'ailleurs pour principe qu'il faut presser les gens qui hésitent, et que cela les embarrasse si fort que souvent leur secret leur échappe en parlant sans réfléchir. Le prince croit ce moyen infaillible, et dit qu'il ne lui a jamais manqué.

Le prince royal de Prusse, timide d'esprit et beau de sa personne, n'aura ni la sagacité ni les talens du roi son frère, pour tout ce qui concerne les affaires. Son esprit étant faible et lent, l'art militaire est le seul objet sur lequel il soit pénétrant et dont il décidera avec justice et avec connaissance; son coup d'œil, dans cette partie, est presque toujours juste, et l'on peut dire qu'il est né bon officier et qu'il se perfectionne chaque jour par l'étude qu'il fait de cet art; c'est aussi le seul objet sur lequel il ne se laissera pas conduire, et quoiqu'il soit dur, insensible et faux, il y a apparence qu'il ne se décidera, sur tout le reste de ce qu'il aura à faire, que par les avis de celui qui, sans avoir l'air d'aucune prétention auprès de lui, aura su gagner sa confiance. L'on pourra lui reprocher trop d'indiscrétion; mais ce défaut ainsi que sa dureté sont occasionés par l'éducation peu soignée qu'a eue ce prince, et peut-être l'une et l'autre diminueront-elles lorsque la fougue de ses passions sera un peu calmée. L'on doit cependant lui rendre la justice de dire qu'il est bon français et paraît être attaché de bonne foi au système présent, si ses sentimens ne changent point à cet égard, ce qui est à présumer, par la vérité avec laquelle il en parle et paraît croire qu'il ne peut y en avoir de plus avantageux pour sa maison.

Le prince Henri, second frère du roi, a les mœurs plus douces que les princes ses frères; son caractère est plus tranquille, il est compatissant et généreux, et la magnificence est la seule passion qui paraît dominer en lui. Il ne manque de hauteur et de crédit que contre le roi son frère, qui le retient dans une gêne continuelle. Ce prince n'a aucun goût pour l'état militaire, et, s'il était livré à lui-même, le luxe de sa cour ferait une de ses principales occupations. L'on peut penser que ses intentions, dans les affaires, seraient toujours bonnes, mais, pour agir avec plus de certitude, il prendrait conseil de tant de personnes, que si leurs avis étaient différens il ne pourrait se décider lui-même, et il résulterait une lenteur et souvent, par conséquent, un mauvais effet de ce trop de bonne volonté. Il paraît aussi, par goût, attaché à la France, et je crois qu'il faudrait un intérêt bien fort pour le faire changer de façon de penser. Le prince royal de Prusse paraît avoir grande confiance dans les avis du prince Henri son frère, et, s'il venait à régner un jour, je crois que les avis de ce dernier influeraient prodigieusement sur la décision du premier.

« Il semble au chevalier de L. que le

» portrait du prince de Prusse est trop » chargé, ou bien son caractère est bien » changé depuis qu'il a été fait. Le chevalier de L. le croit honnête homme et point » du tout indiscret; il est passionné pour » les femmes, mais, soit avarice, soit manque d'argent, il en trouve de cruelles, » surtout depuis que celles dont il a eu les » faveurs se sont plaintes de sa trop grande » parcimonie et du peu d'égards qu'il a eu » pour elles après les avoir quittées. Le » chevalier de L. ne le croit français que » par politique et parce qu'il n'ose jamais » désapprouver le système de son frère, qui » aujourd'hui, en février 1756, paraît vouloir prendre une autre face. On doit lui » reprocher sa dureté et son mépris pour » la princesse son épouse; quant au prince » Henri, il est hautain avec tout le monde, » mais il paraît que c'est plutôt pour chercher d'acquérir de la considération, que » pour humilier les personnes avec lesquelles il vit. Il affecte plus de ménagement » que le prince son aîné pour la princesse » sa femme qui à une hauteur mal placée » et mal dirigée réunit en sa personne » toutes les qualités brillantes et aimables; elle a avec cela une figure charmante, dont le prince, son époux, ne » fait cependant aucun cas, parce qu'il a » un goût tout opposé. Il serait ici superflu » de parler des égards du roi de Prusse » pour la reine, parce que l'univers est » instruit de son mépris pour cette princesse, à qui on laisse presque manquer » le nécessaire, et à laquelle on ne donne » que 36,000 risdales par an pour l'entretien de sa maison et de sa table, les » équipages à la vérité défrayés, et non » compris le vin Pontac, le bois et quelques légères fournitures de poisson et de » gibier. Elle jouit, en outre, de 12,000 » écus pour son jeu, sa garde-robe et » pour payer sa grande gouvernante et ses » huit dames d'honneur, et aussi pour le » paiement des petites fêtes qu'elle est » obligée, dans de certaines circonstances, » de donner, ainsi que pour les frais que » lui occasionne le mariage de ses dames » d'honneur. Cette princesse était autrefois » encore plus mal, parce que sur lesdits » 12,000 écus elle était obligée de payer » les intérêts de 50,000 écus qu'elle avait » empruntés, en son nom, pour obliger le » prince, son époux, quand il parvint » au trône, et ce n'est que depuis peu d'années, à force de se trouver persécutée par » la comtesse de Lamas, sans avoir voulu » entrer dans un décompte des intérêts » d'arrérages, que la reine s'était trouvée » obligée de payer pendant de longues années. »

Le prince Ferdinand, troisième frère du roi, ne paraît jusqu'à présent se décider sur aucun goût, ni marquer aucun caractère; son esprit n'annonce rien qui puisse faire juger s'il deviendra quelque chose de plus que ce qu'il promet présentement.

« Ce prince n'a affectivement aucun caractère, et sa bonté ne peut être attribuée » qu'à un génie très borné. Il est avare autant que le prince Henri est généreux et » prodigue; il ne se plaît à rien et ne s'occupe que de frivolités et du mécanisme » de l'exercice militaire. Il a épousé sa » nièce, princesse qui aurait des qualités » aimables, si elle tombait entre bonnes » mains, mais il paraît qu'elle donne sa confiance à deux jeunes personnes, qui, sans » esprit, ne marquent du goût que pour la » coquetterie. Elle a d'ailleurs le cœur bon, » mais malheureusement sa gouvernante « n'est pas en état de faire fructifier ce bon « germe.

» N. B. Les ministres étrangers, contre » l'étiquette établie dans cette cour, ont été » admis, à l'occasion du mariage de cette » princesse, à la table des trois princes, » frères du roi, pendant les fêtes dudit ma» riage. »

La princesse Amélie, sœur du roi de Prusse, pourrait encore influer sur la conduite du prince royal, s'il venait un jour à régner. Elle est hardie, entreprenante et emploierait tous les moyens possibles pour acquérir quelque autorité. Comme elle a de l'esprit et encore plus de fausseté dans le caractère, cette princesse serait à craindre si elle trouvait le secret de se faire consulter, et son humeur inquiète la porterait fortement à faire beaucoup de tracasseries.

Cette princesse est de fait d'une humeur altière, et n'a que des politesses exigeantes. Elle est haute et cherche toujours les occasions de sonder la conduite du roi son frère, témoin ce que, dans la circonstance de la convention qu'il vient de signer avec l'Angleterre, elle a dit d'abondance de cœur à la comtesse de Lamas : Eh bien! ma chère maman, voici encore une nouvelle coquinerie du roi, notre cher frère, qui doit lui éloigner pour toujours l'amitié et la confiance des autres pri nces.

« Cette princesse a été long-temps très-peu » portée pour le chevalier de La Touche, » mais ses égards, ses politesses et même » es marques d'amitié soutenues sans inter.. » ruption depuis près de trois années, ont » de quoi dédommager ce ministre de la » froideur avec laquelle elle l'a traité pen» dant les six premiers mois de son arrivée » à cette cour. »

Les deux reines sont d'une bonté inexprimable, elles accablent de politesses tous ceux qui portent le titre de Français et les distinguent toujours tant qu'il est dans leur pouvoir de le faire.

« Il paraît au chevalier de L*** que » M. s'est trompé quant aux sentimens fran» çais qu'il attribue à la reine-mère; cette » princesse, à la vérité, hait mortellement » le roi d'Angleterre, son frère; mais, ja» louse de la gloire de la France, elle saisit » volontiers les occasions de l'abaisser, et, » si elle paraît aimer cette nation, c'est parce » qu'elle croit que le roi son fils, qui est son » idole, a besoin du secours de la cour de » Versailles. Il a paru étonnant au cheva» lier de L*** que cette princesse, curieuse » et questionneuse, et qui rabâche volon» tiers, n'ait point marqué à ce ministre la » moindre curiosité à l'occasion de la con» vention en question. Quoique cette reine » soit sensible aux attentions qu'on lui » marque, elle ne paraît pas les sentir avec » autant d'onction que la reine régnante. » Cela provient sans doute de ce que celle-ci, » qui se voit méprisée du roi, est plus atten» tive aux égards qu'on a pour elle, et qu'elle » les reçoit avec une vive reconnaissance. »

Pour la princesse de Prusse, son crédit est encore moindre, s'il est possible, que celui de la reine sa sœur, et elle suit autant qu'elle peut son exemple; la reine-mère, quoique sans crédit, jouit seule de la considération qui est due à son rang.

« Le roi a pour cette princesse, sa mère, » tous les égards possibles, il ne s'asseoit ja» mais en sa présence; il lui doit cette atten» tion par reconnaissance des soins qu'elle a » eus de temps en temps pour le réconcilier » avec le feu roi son père, soins qui ont » coûté souvent à cette princesse bien des » chagrins et des larmes; mais cette atten» tion du roi son fils pour elle ne lui » laisse pas la satisfaction de proposer qui » que ce soit pour le moindre emploi. »

M. le comte de Podesvils, premier ministre d'état et de cabinet, quoique possédant la confiance du roi de Prusse, est souvent trompé par ce prince sur la connaissance de beaucoup d'affaires. C'est un homme simple dans ses manières, franc, juste et zélé pour les intérêts du roi son maître, attaché à son service, et bien persuadé que le système présent de l'union du roi de Prusse avec la France est le seul bon, le seul qui convienne à la gloire et aux avantages de ce prince, il marque, autant qu'il est possible combien il est sincère à cet égard, mais il est d'une timidité au-delà de l'expression, lorsqu'il vient remontrer au roi son maître des choses qu'il a faites et qui lui sont désavantageuses. La vivacité de ce prince le fait toujours trembler; et il est sur cela d'une faiblesse extraordinaire, d'ailleurs reconnu avec justice pour être d'une probité à toute épreuve; et il traite toutes les affaires uniment et avec simplicité, joignant à l'estime du public le suffrage du roi de Prusse qui connaît son attachement et son zèle, mais qui, malgré cela, ne lui donne que peu de crédit dans la place qu'il occupe. Il porte la timidité jusqu'à la poltronnerie; et il est malheureux que, réunissant toutes bonnes qualités, il s'effraie et tremble au seul mot de faire la guerre, et qu'il soit aussi timide sur les moindres projets.

« M. T. aurait pu ajouter que le roi de » Prusse, malgré son amitié apparente pour « ce ministre, ne fait point de ses talens une » grande estime; il le traite quelquefois » comme un nègre et lui reproche son peu » d'intelligence à s'expliquer par écrit et à » rédiger un mémoire. Ce prince lui refuse » même les plus petites grâces et n'a même » pas voulu recevoir pour militaire aucun » de ses trois fils, dont l'aîné a vingt ans; » et cela sous prétexte qu'ils n'étaient pas » d'une taille assez avantageuse. Ils sont » actuellement à l'université de Francfort » sans que le père sache ce qu'il en doit » faire. Il est bien vrai que ce ministre est » d'une timidité extrême; mais le chevalier de L. ne le croit français que parce » que son maître l'a été et l'est peut-être » encore relativement à ses intérêts; et, » dans le vrai, le ministre prussien basse » jaloux de la grandeur de la France, conserve encore toujours un cœur germanique. »

M. le comte de Finckenstein a moins de crédit encore que M. de Podesvils, et il ignore bien des affaires que ce dernier ministre fait, et ce dernier ne connaît pas celles que le roi de Prusse traite lui seul. Ce prince charge cependant assez volontiers M. de Finckenstein de toutes les affaires qui regardent la Suède et le Nord en général. C'est un homme qui a des connaissances et de l'esprit, assez vrai dans les affaires qu'il traite, et très persuadé de la nécessité et de la bonté du système actuel, qu'il croit le seul bon et solide; mais il veut toujours mettre de la finesse à ce qu'il dit, et quoiqu'il dise la vérité, il ne l'annonce point avec la même ouverture et aussi uniment que M. de Podesvils. Ces deux ministres conférant de toutes les affaires qu'ils ont à terminer avec M. de Fonckenrath secrétaire d'état, c'est la seule personne qui soit instruite de ce qu'ils ont à traiter, puisqu'il n'est permis qu'à M. de Podesvils d'avoir un seul secrétaire. L'on ne peut point fréquenter M. de Fonckenrath; peut-être lui est il défendu de voir personne, mais on le voit très rarement, et il n'a jamais été dîner chez aucun ministre étranger; il est cependant moins invisible que M. Eichel, dont on n'a point encore parlé, et qui n'a

jamais été aperçu d'aucun mortel. Ce M. Eichel est celui qui travaille tous les jours avec le roi de Prusse, et qui expédie toutes les affaires. Il a sous lui plusieurs secrétaires, aussi invisibles que lui, mais en quelque endroit que se trouve le roi de Prusse, M. Eichel le suit toujours, et travaille tous les matins avec ce prince : c'est la seule personne qui connaisse toutes les affaires que traite S. M. prussienne; il sait tout ce que les ministres ignorent, et c'est de son bureau, qui est censé celui du roi de Prusse, qu'émanent tous les ordres tant pour l'intérieur que pour l'extérieur du royaume. Peu de personnes ont jamais parlé à M. Eichel. L'on fait en vain les plus grands efforts pour le voir, mais il est impossible d'y réussir; il vit tout seul et connaît tout ce qui se passe, sans être connu que de très peu de gens avec lesquels il ne vit pas.

« Messieurs les ministres de Podesvils et » de Finckenstein paraissent être toujours » d'accord parce que celui-ci est nécessaire- » ment subordonné au premier, mais, pour » cela, ils ne se paient point d'une confiance » réciproque, et la jalousie entre bien quel- » quefois dans leurs opérations. Tout le » monde n'accorde point de l'esprit au » comte de Finckenstein; cela vient peut- » être de ce qu'il est un peu caustique et » qu'il aime à trouver du ridicule dans son » prochain, qui, à cet égard, ne le paye point » d'ingratitude; il est doucereux et narre » volontiers, parce que la reine mère l'y a » accoutumé; mais, à force de se répéter, » il devient insipide; c'est cependant par ce » manége qu'il cache qu'il n'est point in- » struit à fond des affaires de son maître » lorsqu'on lui en parle. Le chevalier de E. » le croit cependant plus français que M. » de Podesvils; et cela parce qu'il est moins » timide que celui-ci, et qu'il sent que son » maître ne peut s'agrandir et même con- » server ses conquêtes qu'avec l'alliance de » la France. M. le duc de Nivernois a eu une » défense expresse de S. M. prussienne » de communiquer sur l'objet de sa com- » mission avec M. le comte de Finckenstein, » auquel, moyennant cette défense, il n'a » parlé que par compliment et par politesse. » M. le duc de M... a avoué au chevalier de » L. cette particularité, en lui disant que le » roi de Prusse lui avait prescrit la même » chose vis à vis de lui, quoique M. de Po- » desvils l'ait assuré, de la part du roi son » maître, qu'il ne devait avoir rien de caché » pour le chevalier de C. que le ministre » prussien avait prévenu amicalement de la » même chose. Ces contradictions n'ont pas » laissé que d'embarrasser M. de M., à ce » qu'il a avoué au chevalier de L., à qui » il a confié beaucoup de choses, mais sû- » rement pas tout. Il lui a cependant avoué » qu'il remarquait beaucoup de difficultés » à traiter les affaires avec cette cour, » parce que le roi dit une chose pendant » que ses ministres assurent le contraire, de » sorte qu'on se trouve toujours embar- » rassé, qu'on craint toujours les piéges, » et qu'on ne sait sur quoi tabler; c'est » aussi ce que le chevalier de L. a éprouvé » souvent et ce dont il a prévenu le duc. » Par exemple le roi de Prusse ayant dé- » fendu en 1753 au chevalier de L. de » communiquer le traité de Brunswick au » comte de Finckenstein, il est arrivé que » pendant l'absence de M. Podesvils, qui était » en Poméranie, ce prince a écrit au comte » de Finckenstein de sa propre main, pour » le presser de demander au chevalier de L. » un paiement du subside de Brunswick » échu. Le ministre français voulut éluder, » mais le ministre prussien lui montra la

» propre lettre du roi son maître. On juge » aisément qu'un pareil manége ne doit pas » faire naître une confiance réciproque en» tre les ministres. M. de Fonckenrath se » communique réellement très peu. Le » chevalier de L. a cependant dîné plu» sieurs fois avec lui dans des maisons tier» ces; il l'a trouvé d'une bonne société, » mais d'une irréligion à faire trembler. Ce » sentiment est inné en lui, et n'est point » de complaisance pour le roi son maître, » car il ne cherche ni la dignité, ni à amé» liorer sa fortune. Il est souverain admi» rateur de la Russie, dont il porte la » puissance et le gouvernement aux nues, » et il ne cache point le goût qu'il a pour » un renouvellement d'alliance du roi son » maître avec cette puissance. M. Eichel est » réellement invisible pour tout ce qui est » étranger; mais il vit en société à Potsdam, » aussi bien qu'à Berlin, pendant le séjour » qu'y fait le roi son maître. Il a le travail » aussi facile que sa mémoire est heureuse, » et le roi de Prusse serait bien embarrassé » s'il venait à le perdre, parce qu'il n'a pas » la permission de faire un élève. On le dit » de moitié dans tous les monopoles de » M. Friderics d'Orffe, valet de chambre du » roi et son trésorier général, qu'on sait » avoir beaucoup de part dans la confiance » du roi son maître, qui l'a tiré de l'état de » fifre de son régiment, du temps qu'il » était prince royal. On sait encore que, » quand ce prince était mécontent du ser» vice qu'il lui rendait en qualité de valet » de chambre, il le remettait dans son pre» mier état. Il a cependant si bien su ma» nier l'esprit de ce prince, dont il connaît » le goût pour les louanges, qu'il est par» venu à un degré de faveur qu'il soutient » encore. Bien des personnes prétendent » que le goût du plaisir a accéléré sa for» tune, mais *absit*. Ce favori ne passe point » pour avoir été incorruptible; mais, à pré» sent il ne serait plus temps de chercher à » le gagner, parce que sa fortune est immense » et qu'il est entré dans tous les marchés, » tous les établissemens et dans tous les » priviléges exclusifs que le roi accorde et » qui enchérissent en peu de temps.

» Toutes les personnes employées par sa » majesté prussienne sont extrêmement oc» cupées, parce qu'elles n'ont pas la per» mission de se faire aider; cela est au point » que les ministres que le roi de Prusse en» voie dans les cours étrangères, n'ont pas » même celle de prendre des secrétaires à » leurs frais, quand on ne leur en donne » point avec eux; et, comme ils sont obligés » d'écrire, toutes les postes, au roi et à son » premier ministre des lettres qui traitent » souvent de choses différentes, ils sont » nécessairement obligés de passer leur » temps à chiffrer et à déchiffrer, et par con» séquent n'ont pas le loisir de se mettre au » fait de la cour où ils résident. »

MM. de Veiruk, de Boden et de Katt, sont les seuls autres ministres d'état qui jouissent de quelque considération; mais, pour le crédit, ils n'en ont pas plus que les autres. Ils font le rapport exactement de ce qui se passe dans leur département, et exécutent les volontés du roi, sans avoir même la voie de représentation.

« Le chevalier de L. ne sait point pour» quoi S. M. n'accorde point aux autres mi» nistres la même considération qu'à ceux » ci-dessus; ils en jouissent cependant aux » mêmes conditions, c'est-à-dire sans au» cun crédit, depuis la mort de M. le comte » de Reiss, qui n'étant alors que président, a » été fait ministre d'état pour avoir re» cueilli la succession des trois frères de sa » femme, qui monte à environ 80,000

» risdales de revenu. C'est un homme plein » de candeur et de probité, ne cherchant » qu'à rendre des services même essentiels, » où l'on prétend cependant que la vanité » entre pour quelque chose. A cela près, il » est très borné, et, comme il a le cœur facile, » il reçoit toutes sortes d'impressions, et, » malgré son opulence actuelle, s'il ne com- » mence à mettre de l'ordre dans sa dé- » pense, il se trouvera bientôt être un riche » mal aisé, quoiqu'il n'ait point de passion, » mais, suivant les conseils du premier venu, » il n'est jamais à l'abri des mauvais mar- » chés; d'ailleurs il paraît aimer le faste et » la dépense, parce qu'il se flatte par là » de se rendre agréable à S. M. prussienne, » qui ne l'a fait ministre d'état avec le cor- » don jaune que parce qu'il craignait qu'il » ne se retirât en Hollande, où les biens de » sa succession étaient situés, et dont il » a vendu une partie pour acquérir des » terres dans les états du roi de Prusse. »

Le comte de Gother, qui a été employé par le feu roi de Prusse à la cour de Vienne, et qui, du règne présent, a été grand maître du roi de Prusse, et qui avait quitté cette charge pendant plusieurs années, est rentré au service de cette cour en 1753, avec la conservation de son rang et ancienneté de ministre d'état, qu'il avait déjà eu sous le feu roi avec $\frac{3}{m}$ 500 écus d'appointemens, et a eu à la mort du ministre d'Arnim le département des postes. C'est un bavard du premier ordre, qui, pendant un temps, avait le secret d'amuser le roi, son maître, par des bouffonnerie, qui paraissent aujourd'hui commencer à l'ennuyer. Il a le cœur droit et bon, et quand il désoblige ce n'est point par méchanceté, mais par intempérance de langue à la table du roi. « Comme il a été em- » ployé pendant le règne passé à chercher » des grands hommes pour Potsdam, et qu'il » a réussi à cette besogne, les bienfaits du » feu roi, ainsi que les appointemens que dif- » férens princes d'Allemagne lui donnaient » pour solliciter leurs intérêts à la cour de » Vienne, l'avaient mis en état de faire et » de soutenir une très grande dépense, et » l'ont accoutumé à un faste dont l'habi- » tude va le ruiner, puisqu'il se trouve au- » jourd'hui très endetté, et que le crédit va » lui manquer, parce qu'il n'a plus qu'une » rente viagère et annuelle de $\frac{5}{m}$ écus prove- » nant de la vente d'une terre aux environs » de Gotha. Il est étonnant que ce ministre, » avec des qualités très minces, ait été le » *Richelieu* d'Allemagne. Il est né d'une » famille bourgeoise du duché de Gotha, et le » feu roi de Prusse l'a fait ministre d'état, l'a » décoré de l'ordre de l'Aigle-Noir; et ce » prince, tout avare qu'il était, le comblait » de graces pécuniaires parce que les grands » hommes que M. de Gother lui fournissait » avec facilité, par le moyen des princes » dont il ménageait les intérêts à Vienne, » l'emportaient sur son avarice. C'est le même » ministre que le roi de Prusse régnant en- » voya en 1741 à l'impératrice reine pour » lui faire des propositions touchant la Si- » lésie.

» M. de Borck, qui avait aussi été minis- » tre d'état du feu roi, dont il abandonna » le service par mécontentement, est rentré » en 1754 au service de cette cour avec la » même qualité et avec la conservation de » son ancienneté. C'est un galant homme, » plein de mérite, qui a des connaissances » dans la finance et dans la politique, un » travail facile; mais y préférant les plaisirs » il se serait déjà dégoûté de ce service, si le » besoin de placer sept enfans ne l'obligeait » de le continuer. Il a été rappelé ici de la » cour de Hesse-Cassel, où il était ministre, » et on lui donne $\frac{3}{m}$ écus d'appointemens;

» mais on lui fait attendre trop long-temps, » ainsi qu'au comte de Finkenstein, le cordon jaune. » Il est d'une ancienne famille, qui, depuis long-temps, possède les premières charges de cette cour, et a ses terres dans le pays de Clèves.

M. le comte de Becss, silésien, a eu la place de grand-maître lorsque le comte de Gother l'a abandonnée. Comme il a du bien du chef de sa femme, le roi l'a attiré à son service lors de la conquête de la Silésie, lui a conféré son ordre et l'a nommé en même temps son ministre à la cour de Dresde. C'est un homme extrêmement borné. MM. de Brismarck et Danckelmann, MM. de Hapt et de Blumenthal, toujours occupés de leur besogne, sont des ministres d'état que l'on ne commerce pas beaucoup. Le comte de Schaffertsch, grand écuyer et ministre d'état, est l'imbécillité même, et possède le triste secret d'ennuyer tout le monde par ses bavardises. Quoiqu'il ait près de $\frac{20}{m}$ risdales de revenu en commanderies, il se trouve ruiné depuis trois ans par de folles dépenses en chevaux, en équipages et en femmes (toutes dépenses dont il ne s'est jamais fait honneur). « Son frère cadet, évêque de » Breslau, a une sorte d'esprit qui amuse » le roi par ses impiétés et par la perversité » de ses mœurs, qu'il porte à un excès qui » fait horreur; il n'observe même aucune » décence dans sa conduite, non plus que » dans ses discours. En général tout ce qui » compose la cour de Prusse sont gens » bornés, et les ministres, pour la plupart, » n'ont d'autre mérite que celui d'être » grands travailleurs; ainsi il est inutile » d'en parler; il est seulement à observer » que le roi de Prusse a attiré beaucoup » de Silésiens à son service, de crainte qu'ils » ne passassent à celui de Vienne; pour cet » effet il a prodigué, en 1742, le cordon » jaune; mais la plupart de ceux qui étaient » riches sont cependant passés à Vienne. » S. M. prussienne a une politique admirable, eu égard à la constitution de ses » états, pour y attirer les étrangers de toutes espèces; mais, une fois établis ici, l'émigration en est très difficile, et tous » ceux à qui il donne des pensions ou qui » sont possessionnés dans ses états, sont » obligés d'y consommer leurs revenus. En » général, on n'accorde que très difficilement » la permission de sortir du pays, pas même » aux jeunes gens celle de voyager. Le » prince de Looss, établi dans le Brabant, » a eu l'agrément du roi de Prusse d'épouser la comtesse de Kampken qui passait pour riche, à condition de rester » six mois d'hiver à Berlin avec $\frac{4}{m}$ écus d'appointemens et la charge de grand chambellan et le cordon jaune. On le croyait » riche et on se flattait qu'il fixerait pour » toujours son domicile à Berlin, et qu'il y » ferait une grande dépense. » Le prince, qui n'est qu'un bonhomme, ne jouit ici d'aucune considération, et sa femme, qui rassemble des ridicules de toutes espèces, ne va point à la cour parce que la veuve du maréchal de Schmettau a le pas sur elle. A l'occasion de la plainte que cette princesse en a portée au roi de Prusse, on lui fit par écrit la réponse si connue de Charles-Quint : *que la plus folle devait passer la première.*

Le margrave de Schwust, beau-frère du roi de Prusse et son oncle à la mode de Bretagne, a de l'esprit, mais c'est un chenapan, qui ne vit en société qu'avec de la crapule en hommes et en femmes; il fréquente de temps à autre la cour où il est peu estimé et souverainement méprisé par la reine-mère.

Le margrave Henri, son frère, n'a point

d'esprit, vit à peu près comme son aîné et essuie le même sort à la cour, où il ne vient que quand il y a quelque fête. « Le roi de » Prusse méprise ces deux princes au su- » prême degré, et ne manque aucune oc- » casion de leur marquer ce sentiment; » et ces deux princes n'ont pas même le » détail de leurs régimens, où ils sont dis- » pensés, contre l'usage établi, de se » trouver jamais.

» Le margrave Charles, prince du » sang, maître de l'ordre de Saint-Jean, est » un digne prince qui a le cœur droit, des » sentimens d'honneur et une assez bonne » judiciaire. Il a eu pendant la guerre, » où il s'est très bien comporté, la con- » fiance du roi son maître, à côté duquel » deux de ses frères ont été tués. Il est » valeureux, et en a donné en diffé- » rentes occasions des preuves convain- » cantes. Le roi de Prusse le sait, mais, » pour cela, ne lui en marque pas plus d'a- » mitié, ce qui fait que le margrave, occupé » du soin de son régiment, qui est en gar- » nison à Berlin, vit en simple particulier » avec les officiers de son corps, auxquels » il donne journellement à dîner, ainsi » qu'aux étrangers et citoyens de la ville » qui viennent chez lui; et il passe la » soirée chez la femme du maréchal de » sa cour, et alternativement avec une an- » cienne concubine, dont il a eu une fille » qui a été légitimée et présentée aux rei- » nes. Elle vient de mourir après avoir » épousé le comte de Schonbourg, de la Si- » lésie, capitaine et aide-de-camp du mar- » grave. Ce prince est riche pour ce pays, » et mal aisé pour la bonté de son cœur, » qui lui fait pensionner et nourrir tous » les anciens domestiques qui ont été au » service de ses ancêtres.

» A voir l'établissement des conseillers » de légation, on devrait juger que c'est » une excellente pépinière pour former la » jeunesse et des ministres pour envoyer » dans les cours étrangères! Rien moins » que cela : on ne les occupe qu'à copier » et traduire d'anciens traités, sans leur » donner connaissance de la politique du » temps. Ainsi on ne les style que pour » leur donner le mécanisme de dresser » un mémoire, ce que la simple lecture » d'un traité leur donnerait également. La » plupart de ceux qui forment aujourd'hui » cette honorable société ne sont que de » petits polissons, propres à rien. Le roi » de Prusse donne aussi l'exclusion pour » être employés à ceux en qui il reconnaît » des passions, et M. de Bredow, d'une » famille très ancienne, et qui n'est pas » sans mérite, en fait depuis long-temps » une triste expérience pour se livrer trop » au jeu qu'il conduit sagement et dont il » tire un grand profit.

» On sait que toutes les personnes qui » possèdent les grandes charges de la cou- » ronne n'en ont que le titre, et n'ont » aucun avis près de la personne du roi.

» Elles ne vont à Potsdam que lorsqu'el- » les y sont appelées, ce qui n'arrive pres- » que jamais. Les ministres d'état et de » cabinet sont traités également.

» L'administration des finances est ad- » mirable ici, et la perception des reve- » nus du domaine se fait sans aucune dé- » pense à charge au roi, ni à ceux qui » paient les impositions.

» Toutes les terres, tant nobles que rotu- » rières, sont divisées en trois classes qui » paient annuellement, à proportion de » leur valeur, et ce paiement se fait par » mois. C'est un député de la noblesse » par province qui préside à la percep- » tion de ces deniers, et comme il n'y a

» rien d'arbitraire, chaque propriétaire » qui connaît la taxe mise sur ses possessions, sait à quoi il est tenu. Comme il » n'y a ni friponnerie, ni vexation dans » cette manière de lever les deniers du » roi, personne ne se plaint, quoique l'on » paie beaucoup; et l'égalité du paiement » fait la consolation de ceux qui paient. L'établissement de cette administration est » ancien et était déjà connu avant le règne » de Frédéric 1er; il a seulement été perfectionné insensiblement et par gradation.

» Il est depuis long-temps défendu aux » roturiers d'acquérir des terres et des biens » nobles, ce qui n'obtient pas une approbation, générale, parce qu'un gentilhomme, » une fois endetté, ne peut plus se libérer de » ses dettes, puisque la liberté d'aliéner » sa terre lui est ôtée; cela occasionne une » accumulation de dettes, et, restant possesseur de ses biens, il devient de jour » à autre plus pauvre, parce que les intérêts en absorbent les revenus. »

M. de Coueye, le grand-chancelier, est au nombre des autres ministres, à l'exception de quelques affaires courantes sur lesquelles il a peut-être le libre arbitre. C'est un homme qui paraît plein de probité, versé dans son travail et fort au fait de la justice dont il est le chef.

« Ce ministre, qui est mort en 1755, » n'a pas eu généralement la réputation » mentionnée ci-dessus. Quant à la probité. On cite même, et on le faisait avant » même la maladie dont il est mort, des » exemples dans lesquels on paraît pouvoir prouver que souvent il employait, » et même avec peu de délicatesse, des » moyens de duplicité pour parvenir à » son but. *Ceci est traité plus amplement » dans un mémoire séparé et fait en* 1754. » On sait que ce chancelier était ennemi » juré de tous les chrétiens, il n'en admettait aucun dans le civil, il en aurait » même été le persécuteur, si l'esprit tolérant du prince ne l'avait arrêté. »

M. de Winderfeld, le premier aide-de-camp de S. M. prussienne, et M. de Boudenbrock exercent la place de ministre de la guerre. Le premier a le détail de toute la cavalerie, et le second a le détail de l'infanterie et est fort bon officier; mais ils sont bornés sur tout le reste l'un et l'autre. Quant aux autres officiers, ils sont trop occupés de petites choses pour avoir d'autres connaissances de leur métier, et l'on ne peut distinguer que le maréchal de Keith et le maréchal de Schwerin, qui savent ce que c'est que faire la guerre, et dont le mérite est connu et distingué de S. M. prussienne. Il y a encore M. Fouquet, dont le roi de Prusse fait grand cas, et qui, vraisemblablement remplacera dans sa confiance le prince d'Anhalt-Dessau, qui vient de mourir.

On ne peut pas encore savoir quels sont ses sentimens pour la France, ayant toujours été éloigné de ce pays-ci. Peut-être, étant originairement français, n'aura-t-il pas hérité de la haine de celui auquel on croit qu'il succèdera.

N. B. Ce tableau à la réserve de ce qui est marqué par des guillemets, qui sont du chevalier de L., a été envoyé chiffré à la cour, par un courrier, par feu M. T. le 27 décembre 1751, avec la lettre ci-après qui l'accompagnait.

Monsieur,

Vous trouverez sans doute le tableau que j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint peint avec des couleurs un peu vives; mais mon zèle pour le service du roi m'a paru

exiger la vérité que j'ai employée à cet ouvrage. J'aurais cru manquer à mon devoir si je vous avais caché ce que je crois avoir aperçu dans les caractères différens dont je viens de vous faire le tableau. Les bontés avec lesquelles on me traite ici m'ont mis à portée de connaître l'intérieur de toute la famille royale et de la voir agir devant moi sans aucune contrainte; mais j'ose vous supplier, monsieur, avec la plus vive instance, de ne jamais montrer ces portraits à qui que ce soit, et de les réserver entièrement pour vous seul. Vous sentirez mieux que moi de quelle conséquence cela pourrait devenir, si, par la suite, on pouvait trouver cet écrit, et si un papier de cette espèce venait jamais à paraître. Je compte trop sur vos bontés pour ne pas douter que vous voudrez bien ne jamais le laisser passer dans d'autres mains que les vôtres. Je n'aurais jamais abusé de la confiance qui m'a fait connaître si particulièrement la famille royale, si mon premier devoir n'avait été celui de servir mon maître et de lui découvrir ce que ma délicatesse m'aurait fait cacher en tout autre cas, mais que mon obéissance et mon zèle m'ont fait faire dans la plus grande confiance, persuadé que vous garderez seul cet écrit, et que jamais il ne verrait le jour.

J'ai, etc.

M. T. a sans doute donné la préférence à M. de Boudenbrock, sur M. de Winderfeld, parce que celui-ci qui ne parle point du tout le français lui a paru moins communicatif que l'autre, qui, à la vérité, est plus prévenant et de meilleure société; mais on accorde généralement plus de talent et plus de capacité à M. de Winderfeld qu'à son collègue. Il passe pour avoir de la droiture, et son attachement pour l'Allemagne est connu parce qu'il ne cherche point à le cacher; mais l'autre qui est faux, double et grossièrement rusé, a le talent de ne pas se montrer tel qu'il est, et n'est sûrement point porté pour la France. Tous deux ont par leurs emplois l'accès libre auprès de leur maître, dont ils n'ont pas la confiance, et dont ils ne sont estimés que parce qu'ils exécutent exactement ses intentions.

« Si le maréchal de Keith est français, ce » n'est que parce qu'il ne peut pas être » autre chose. C'est un homme de mérite » qui a de l'esprit et des connaissances et est » très versé dans l'art militaire; mais ses » excellentes qualités sont obscurcies par » un esprit d'adulation et de bassesse qui » ne peut être excusable. D'ailleurs son » attachement pour la demoiselle Eva, sa » concubine, dont il est gouverné comme » un petit enfant, fera toujours une brè- » che éternelle à sa réputation, et, selon le » chevalier de L., il n'en peut être excusa- » ble qu'en lui attribuant une faiblesse en- » core plus grande, qui est son mariage » avec cette finloise. Quoiqu'on reconnaisse » beaucoup de talens à ce maréchal, le » chevalier de L. ne pense point qu'il » puisse être comparé au maréchal de » Schwerin pour les talens militaires. Ce- » lui-ci a des actions brillantes par devers » lui, qui n'ont peut-être servi qu'à allu- » mer la jalousie de son maître, qui la lui » fait sentir en toute occasion. Il est vrai » qu'il n'est pas, comme le maréchal de » Keith, flatteur, adulateur; et, en cela, » moins courtisan que l'autre, il n'a point » su conserver les bonnes grâces du roi. » Il y a même toute apparence que la per- » mission qu'il a obtenue d'épouser, comme » il l'a mandé à la cour par le chevalier de » L., une vieille fille de condition, qui » jadis fut chassée de la cour de la reine

» mère, ne lui a été donnée que pour » faire connaître sa faiblesse. Il est vrai » qu'il devrait avoir plus d'égards pour » son maître, qu'il contredit quelque» fois avec trop peu de ménagement et sur» tout à table, quand le vin lui donne » quelque chose de plus que de la gaîté. Le » chevalier de L. a été témoin plus d'une » fois de ces petites extravagances et con» trariétés poussées trop loin. Cependant, » à tous égards, c'est un homme d'un vrai » mérite, mais qui, ainsi que le maréchal » de Keith, n'est plus en état de servir.

» M. de Fouquet passe aussi pour avoir » d'excellentes qualités pour la guerre. Il » en parle bien, et est toujours attaché au roi » son maître, quand il l'appelle à Potsdam » et pour le carnaval à Berlin; il se com» munique très peu, de sorte qu'il est diffi» cile de démêler ses véritables sentimens. » Il est, comme la plupart des officiers » prussiens, exact dans ses devoirs, obser» vateur religieux de la discipline et sévère » dans le commandement. Il est pétri d'un » amour-propre naturel qui se trouve en» core augmenté par la confiance du roi » son maître et par la distinction avec la» quelle il en est traité. On prétend qu'il a » appris avec plaisir la convention signée » avec l'Angleterre, ce qui marque qu'il » n'est point français, puisqu'elle évitera » la guerre pour les troupes prussiennes, » pendant laquelle il pouvait parvenir à un » grade supérieur et même à commander » des corps d'armée séparés.

» Le général Kiau, que le roi de Prusse » a attiré à son service de celui de Dresde » où il n'était que lieutenant-colonel, est » un bon officier de cavalerie très estimé » de son maître; cependant il n'a d'autre » talent que celui de bien tenir son régi» ment.

» M. de Haut-Charmois est un bon ivro» gne, et on ne comprend pas ce qui peut » l'avoir mis dans les bonnes graces de son » maître. Ces trois lieutenans-généraux, » qui ont le cordon jaune, sont ceux à qui » le roi de Prusse fait le plus d'accueil et » qu'il appelle le plus souvent auprès de » lui; on donne généralement la préférence » à M. de Fouquet.

» Le prince Ferdinand de Brunswick, » frère de la reine, est un prince aimable, » doux et poli, qui est bienfaisant, et » qui cherche à plaire; quoique le roi de » Prusse lui fasse beaucoup d'amitié, il n'a » en lui qu'une confiance très médiocre. Il » a de l'exactitude, mais comme c'est ici » une qualité indispensable, elle se trouve » chez tous les officiers.

» Le prince Maurice d'Anhalt, qui n'a » eu aucune éducation, parce que son père » voulait voir ce que la nature toute seule » pourrait produire, est une espèce d'im» bécile; cependant le roi de Prusse ne » marque à qui que ce soit autant de con» fiance qu'à lui; il le charge même de » l'exécution des manœuvres les plus diffi» ciles dans les camps de paix, dont il se » tire très bien. Son maître le charge aussi » de la direction de l'économie de la pro» vince où son régiment est en quartier, et » il est content de sa manutention. Cela » prouve qu'il a une judiciaire qui lui fait » bien exécuter ce qu'il entreprend dans ce » genre. Il voudrait voir tous les Français » noyés et paraît avoir hérité cette aver» sion pour cette nation du prince d'An» halt son père. En général la nation fran» çaise n'est pas aimée à Berlin, et on n'y » sera jamais fâché de voir le roi prendre » des alliances contre elle.

» On encourage beaucoup la plantation » des mûriers, et S. M. prussienne ait distri-

» buer annuellement des gratifications à » ceux qui, par leurs soins, les ont le plus » fait valoir. Ce sont les prêtres, dans les » campagnes, qui en ont la direction. On » voudrait aussi encourager les manufactures » et principalement celles de soierie; mais » la soie du pays, jusqu'à présent, est » d'une mauvaise qualité et on en voit fa- » cilement la différence avec celle du Pié- » mont lorsqu'elle est employée. Toute » étoffe étrangère peut entrer à Berlin, en » payant les droits qu'on augmente jour- » nellement, et il n'y a que le velours qui » soit prohibé et brulé sur le champ quand » on en fait entrer frauduleusement; mais » ceux qui ont le privilége exclusif de le » travailler en font entrer de France tant » qu'ils en veulent, et voici comment ils » envoient, aux deux foires qui se tiennent » par an à Leipzig, une certaine quantité » de pièces de velours fabriquées à Berlin, » les vendent ou les troquent à Leipzig ou » bien les déposent dans une maison de » campagne, et en revenant de la foire, » d'une quantité égale de velours de France » ils disent que c'est celui qu'ils ont em- » porté et dont ils n'ont pu se défaire. Ils » gagnent toujours à ce manége, parce que » leur velours, quoique de mauvaise qua- » lité, est toujours plus cher que celui de » France qu'ils achètent à Leipzig. L'aune » de velours uni et de couleur ordinaire » de la plus mince qualité coûte à Berlin, » au plus bas prix, 4 écus et 12 gros, il » faut sept quarts de Berlin pour faire » l'aune de France. Le velours travaillé ou » à ramage, fait à Berlin, se vend com- » munément 8 écus et plus l'aune de » Berlin.

» Les fabriques de bas de soie du pays » ne peuvent point réussir à cause de la » mauvaise qualité de la soie; d'ailleurs le » débit n'en peut point être grand, puis- » que la cour, à commencer par le roi, les » princes et généralement tous les officiers, » sont toujours en bottes ou en guêtres. Il » n'y a donc que les personnes attachées » aux deux cours des reines qui en por- » tent, ce qui ne fait pas une assez grande » consommation pour faire aller les fabri- » ques. On vient d'en établir une de vert- » de-gris dont on fait sonner, dans les ga- » zettes, la bonne qualité. On veut même » qu'il soit aussi bon que celui qui se fait » à Montpellier; mais les personnes exemp- » tes de passion avouent qu'il n'est pas pro- » pre à être employé. Toute marchandise » étrangère, ainsi que les provisions que l'on » tire des pays étrangers, paie de fortes » accises en arrivant à Berlin; mais, » comme toute la noblesse a le privilége de » faire venir à sa campagne toute espèce de » marchandise et de denrée, il est aisé de » voir que la contrebande, pour l'entrée » de Berlin, est aussi fréquente que facile, » et, pour ce petit commerce, on se prête » une assistance mutuelle. On a aussi éta- » bli à Berlin une manufacture de faïence » et tout récemment une autre de porce- » laine imitant celle de Saxe. La première » réussit assez bien parce qu'elle réussit » partout, mais celle de porcelaine est en- » core au berceau, elle manque de dessina- » teurs, les proportions de figures ne sont » pas gardées, et le peu qui s'en vend ac- » tuellement est aussi cher que celle de » Dresde. Quant aux fabriques des étoffes » de soie, il faut convenir qu'elles ont de » bons ouvriers, et il ne leur manque que » des dessinateurs qui aient du goût, et » leurs étoffes légères en or et en argent ne » sont point si chères qu'elles le sont à » Lyon.

» La manufacture des tapisseries, imi-

» tant celle des Gobelins, établie depuis » long-temps, tombe de jour en jour par le » peu de débit qu'on en a. Celle des glaces, » établie aussi depuis long-temps, en produit » d'assez belles, mais un peu brunes, et on » les tient à un prix si haut, qu'on les vend » plus chères à la manufacture même » qu'elles ne se vendent en Hollande. C'est » encore le privilége exclusif qu'on a donné » à un seul qui occasione cet abus. Il en » est de même de la raffinerie de sucre.

» En général, tous les ouvriers sont chers » à Berlin, parce qu'ils sont fainéans et » paresseux; ils ne commencent leur travail » que fort tard et le finissent de bonne » heure pour aller à la tabagie. On ne dis- » continue point de bâtir, et dans toutes les » rues on voit des écriteaux qui indiquent » des maisons et des appartemens à louer. » Cependant le peuple n'augmente point, » et les habitans, y compris la garnison » qui est de 15 bataillons, de 5 escadrons » de gendarmes et de 5 escadrons de hus- » sards, ne passe point le nombre de » 116,000 âmes.

» Le vol domestique est très fréquent à » Berlin, parce qu'il n'est puni que très » légèrement et qu'il n'emporte que la » peine de la restitution. Pendant les six » mois d'hiver les hussards font de fré- » quentes patrouilles dans la ville, ainsi que » l'infanterie, qui les fait aussi pendant » tout l'été.

» La Silésie n'est point contente du gou- » vernement présent, principalement le » clergé, auquel on fait payer 53 pour » cent, et à la noblesse et au peuple. Il est » bien vrai que ces deux derniers en ont » payé autant à la maison d'Autriche de- » puis l'an 1737, mais ce n'était que con- » ditionnellement et par forme de faire une » avance à leur souverain, qui avait besoin » d'argent pour soutenir une guerre oné- » reuse contre les Turcs, après s'être épuisé » dans celle de 1733 dont il venait de sortir » par le traité de Vienne. Les Silésiens sont » donc persuadés qu'ils auraient été remis » sur l'ancien pied qui était de ne payer » que 17 jusqu'à 20 pour cent. On ne sait » point au juste ce que rapporte la Silésie, » et on croit que le roi de Prusse n'en retire » que ce qui est nécessaire pour l'entretien » des 40 bataillons qu'il a levés depuis » qu'il en a fait la conquête, et pour l'en- » tretien des hussards levés en même temps, » et pour celui des fortifications qu'il a » fait augmenter et perfectionner, ainsi que » pour les places qu'il a fait construire sur » les frontières. L'administration civile » de Silésie, ainsi que la perception de ce » que l'on en retire, paraît généralement » tyrannique. M. de Münckow qui, en qua- » lité de président, est décoré du titre de » ministre d'état, résidant à Breslau, a » exercé en Silésie un despotisme qui ne » l'a point fait regretter lorsqu'il mourut » en 1754. Ce président, dont les fonctions » et le pouvoir peuvent être comparés à » nos intendances, était endetté à Berlin » lorsqu'il fut nommé pour Breslau; dans » peu d'années il acquitta ses dettes, aug- » menta considérablement le revenu de son » maître, et laissa assez de bien pour faire » voir qu'il avait pressé la Silésie. On ne » l'a cependant jamais accusé de concus- » sion, et c'est en fournissant des moyens » à son maître de tirer plus d'argent de la » Silésie que ce dont elle était imposée, » que ce président recevait des gratifica- » tions de son maître. Il fut remplacé par » M. de Massaw, qu'une santé délicate avait » obligé de quitter, à l'âge de cinquante » ans, le service dans lequel il était colonel » sans régiment, et comme le caractère

» débonnaire de celui-ci, qui ne répon-
» dait point à la hauteur du défunt, ne
» fournissait plus au roi des expédiens
» pour hausser son revenu, il fut, au bout
» d'un an, remercié avec un mépris mar-
» qué et remplacé par M. de Schlabern-
» dorff, dont la dureté de cœur fait regret-
» ter aux Silésiens la perte qu'ils ont faite
» de M. de Münckow, qu'ils avaient tant de
» raison de détester. Les Silésiens se plai-
» gnent aussi de la dureté avec laquelle les
» officiers généraux et supérieurs prussiens
» qui occupent leur pays les traitent.

» Le baron de Polnitz, connu depuis
» long-temps, est aussi nécessaire à l'amu-
» sement de la table du roi de Prusse, à
» Potsdam, qu'il est mésestimé de ce prince
» qui ne cesse de lui faire des avanies. Il
» est escroc, cherche à s'insinuer dans les
» maisons pour ensuite faire de faux rap-
» ports à son maître, qui, quoiqu'il sache
» apprécier la main qui les lui présente,
» ne laisse pas que de les écouter avec com-
» plaisance. Ce chambellan rapporte vo-
» lontiers ce qu'il sait et ce qu'il ne sait
» pas de ce qui se passe à Potsdam, dans la
» vue de se rendre agréable, et aussi dans
» celle de pénétrer ce que l'on pense sur
» le compte de cette cour à laquelle il fait
» toujours de faux rapports, le tout par
» méchanceté.

» Le marquis d'Argens est un honnête
» homme qui vit en son particulier sans se
» communiquer à qui que ce soit; il est
» d'une nécessité absolue au délassement
» de son maître, avec lequel il soupe tous
» les soirs, soit à Potsdam, soit à Berlin.
» Comme il connaît le caractère soupçon-
» neux, inquiet et curieux de ce prince, il
» ne voit qui que ce soit pour ne pas être
» soupçonné de dire ce qui s'est passé à ses
» petits soupers de gaîté. Il ne rend jamais
» de mauvais offices à qui que ce soit.

» Le général de Schmettau n'a la con-
» fiance du roi de Prusse que parce que
» lui, ainsi que sa femme, rapportent à ce
» prince tout ce qu'ils apprennent, à quoi
» la maréchale de Schmettau leur sert beau-
» coup. Ce général, frère du feu feld-maré-
» chal de ce nom, n'a été attiré à Potsdam
» que pour lui ôter les moyens de faire la
» contrebande à Berlin, par la facilité qu'il
» s'était donnée de faire des entrepôts à
» Charlottembourg d'où il faisait entrer fur-
» tivement toutes sortes de marchandises
» prohibées à Berlin. Le feu maréchal, son
» frère, pratiquait encore plus vilainement
« et plus ouvertement la même manœuvre.

« Le major de Chassot, qui a joui pen-
» dant dix-huit ans de la plus haute faveur
» à Potsdam, s'est brouillé avec son maî-
» tre parce que les bontés de la vieille du-
« chesse de Strelitz l'ont mis en état de se
» passer des bienfaits du roi de Prusse;
» mais il semble que le maître et l'ancien
» favori cherchent à se rapprocher. Celui-
» ci sent la nécessité où il se trouvera de
« recourir à la protection de ce prince pour
» conserver tout ce qu'il a reçu de sa vieille
» duchesse, et le monarque craint que cet
» officier, dont il connaît la valeur et le ta-
» lent pour la guerre, ne passe à quelque
» service étranger, et craint surtout que ce
» soit à celui de l'impératrice de Russie,
» qui lui a fait offrir, l'année passée, le
» grade de général-major avec un régiment
» de dragons, par le prince de Galitzin,
» ministre de Russie à Hambourg.

» L'abbé de Prades, aussi méprisable
» par la dépravation de ses mœurs que par
» son caractère, rapporte continuellement
» ce qu'il apprend et même ce qu'il ima-
» gine au roi de Prusse dont il approche
» familièrement en sa qualité de lecteur,
» et cherche à nuire à tout le monde. Le roi,
» qui le connaît, le mésestime et ne laisse

» cependant pas d'ajouter foi à tous ses » rapports qu'il ne peut faire que sur des » bui dire, puisqu'il est exclu de toute » bonne compagnie à Potsdam et à Berlin. » L'abbé Bastiani, vénitien d'une basse » extraction, prévôt de Glogau et chanoine » de Breslau, est adroit pour s'insinuer » dans les maisons des ministres étrangers » et pour faire des rapports, à Potsdam, » qui sont assez bien reçus. Il est actuellement brouillé avec l'évêque de Breslau et » ne vaut pas mieux que lui. M. de Caniony » est lié avec les princes et se trouve presque à tous les dîners et soupers qu'ils » donnent; il est faux et rapporteur.

» Toutes ces personnes, et quantité d'autres qui leur ressemblent, ne peuvent que » desservir sans jamais rendre aucun service.

» Les étoffes riches d'or et d'argent, fabriquées dans les pays étrangers, pouvaient entrer ci-devant à Berlin en payant » des droits jusqu'à 23 pour cent; mais » depuis le commencement de cette année, » toutes lesdites étoffes étrangères ont été » prohibées ainsi que les velours le sont » déjà.

» L'*eimer* de vin du Rhin, contenant » 64 quartz, faisant environ 94 bouteilles » de Bourgogne, paie trois écus d'entrée. » L'*eimer* de vin de France n'en paie que » deux et demi.

» Le roi de Prusse a mis, en 1755, trente » écus d'entrée, dans la Silésie, sur les » vins de Hongrie, ce qui fait qu'on y » fraude les droits et qu'on les fait passer » par la Pologne. »

CORRESPONDANCE.

LETTRE

DE M. ALBERT LENOIR, CORRESPONDANT DU MINISTÈRE ET DE L'INSTITUT DE FRANCE, MEMBRE DE LA 4e CLASSE DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

Smyrne, 20 mai 1836.

Je suis en Asie depuis quatre jours. Un navire marchand partant demain pour la France, je m'empresse de profiter de cette occasion pour vous faire connaître mon heureuse arrivée. J'avais reçu à Toulon, le 6 mai au soir, la lettre de notre secrétaire perpétuel et je me disposais à y répondre courrier par courrier, lorsque après m'avoir fait chercher dans la ville (j'étais au bain), l'amiral m'embarqua sur *le Sphinx*, bateau à vapeur expédié pour Athènes. Après une bourrasque qui nous retint jusqu'au lendemain dans la rade d'Hyères, nous avons pris rapidement notre route par les bouches de Bonifacio, le détroit de Messine, et la mer Ionienne; j'ai vu se dérouler devant mes yeux les côtes de la Grèce, Navarins, Modon, Coron, le mont Taygète et Cérigo, le golfe d'Argos, puis celui d'Athènes. L'Acropolis et ses temples se dessinaient sur l'Hymète; déjà un pilote grec, pauvre pêcheur, dans son costume nouveau pour moi, s'était

hissé à bord pour nous diriger sur le Pirée, lorsqu'on aperçut le vaisseau amiral le Triton, mouillé à Salamine. Plus d'Athènes pour ce jour, malgré mon impatience! L'étiquette maritime nous dirigeait vers l'amiral Massieu avant de prendre terre. Je fus donc porté pendant vingt-quatre heures par les eaux qui roulent encore peut-être quelques proues éperonnées des vaisseaux perses. Près de nous était la montagne d'où Xerxès vit sa défaite.

Fort bien reçu par l'amiral, j'ai dîné avec lui et tout son état-major. L'éclipse avait lieu pendant que nous buvions le vin de Zea et que je goûtais le miel du mont Hymète : c'était le 15.

Enfin, le 16, je pris congé de l'amiral; son canot fit voile vers Athènes; je vis les restes du trophée de Salamine, du tombeau de Thémistocle, les ruines du Pirée. En quittant les habitations modernes qui commencent à se multiplier près des quais, on trouve à droite une partie des longs murs bâtis par Thémistocle pour joindre le port à la ville; puis on traverse un beau bois d'olivier, rejeton des arbres consacrés à Minerve; c'est de là que le temple de la déesse, le Parthénon, chef-d'œuvre de l'architecture grecque, se développe dans son étendue; il domine toute la plaine du sommet de la roche qui lui sert de base. Les propylées, le temple de la Victoire sans ailes, celui d'Érectée, ornent de ce côté la citadelle. J'avance sur mon chariot; bientôt à ma droite est la colline du Musée, surmontée d'un tombeau en marbre; plus bas l'Aréopage et la tribune aux harangues, la prison de Socrate à gauche, le temple de Thésée, d'une conservation admirable. Ce moment est le plus beau de ma vie!.... A côté était le revers de cette belle médaille, une ville moderne en ruines, ses églises incendiées et dépouillées, des maisons n'offrant plus que des monceaux informes, des arbres brûlés ou coupés par les boulets; telle est l'Athènes du roi Othon.

On bâtit beaucoup cependant et la capitale sort de ses cendres.

J'y étais établi depuis cinq jours, au milieu des palicares, des Bavarois et des souvenirs antiques, lorsque l'amiral me fit savoir qu'il envoyait un navire à Smyrne; le brick l'*Alacrity* m'attendait à Salaminé; il leva l'ancre aussitôt que je fus à bord, joli bâtiment de vingt canons, cent vingt hommes d'équipage, état-major composé de jeunes gens, gais et instruits; *c'était échoir en dignes compagnons*. On vit successivement Egine et son temple de Jupiter, le cap Sunium et ses ruines, Scyros, Ispara, Chios, Lesbos, enfin le beau golfe de Smyrne. Ce voyage se fit en quatre jours. Le golfe a douze lieues de profondeur; à l'entrée étaient Cumes et Phocée, métropole de Marseille; à droite, vers le milieu, est la presqu'île de Clagomène; Smyrne s'élève en amphithéâtre à peu près au fond.

Fort bien reçu ici, un contre-temps m'y attendait : Texier (1) est parti depuis six ou sept semaines. Le rappel en France du navire *le Ducouédic* l'a forcé à profiter d'une autre occasion, qui, plus tard, aurait pu lui échapper; depuis son départ, on n'a plus de ses nouvelles. Selon son itinéraire, on présume qu'il est maintenant dans la Terre-Sainte. Comment le rejoindre? c'est impossible; il faut donc que je fasse ici mon affaire tout seul. Après avoir étudié Smyrne et les environs, j'irai à Constantinople.

(1) M. Texier, le jeune et savant archéologue envoyé par le ministère et l'Institut de France, dont l'Institut historique a eu souvent l'occasion d'enregistrer les curieuses découvertes.

LETTRE DU MÊME.

Smyrne, 1er juillet 1836.

J'arrive depuis peu de jours de Constantinople; c'est un de ces voyages que l'imagination ne peut prévoir dans ses détails et que les descriptions ne sauraient rendre. Sans parler de ces routes entre Mytilène et la côte d'Asie, entre Ténédos et la Troade, puis au milieu des nombreux châteaux des Dardanelles et des îles de la Propontide, je dirai que l'aspect de Constantinople est ce que j'ai jamais vu de plus beau. Le Panorama de cette ville passe tout ce qu'on peut créer d'original, et cependant le Bosphore est encore plus extraordinaire. Peut-être irai-je de nouveau dans la ville du sultan. Le seraskier m'a fait demander si je voulais y rester pour construire sur le Bosphore. Je partais ce jour-là, j'ai refusé. Attendre long-temps, rester long-temps éloigné de mes travaux de Paris, loin de vous, mes chers collègues, retarder la publication de mon grand ouvrage archéologique, tout me détermine à reprendre la route de France. Si cependant, par des offres avantageuses et avec la facilité de quitter à mon gré, le ministre revenait à la charge, je ne dis pas que je refuserais obstinément.

Le séjour de Constantinople est détestable. Pas de société! toujours des montagnes à gravir et à descendre! Je plains ceux qui, par leurs affaires, y sont retenus plus long-temps que moi.

Ici la peste est fort peu de chose, mais dans les villes et villages des environs elle est effrayante, je suis donc consigné dans le quartier franc. Je vais de chez moi au consulat et du consulat chez moi; il est impossible d'être mieux reçu que je l'ai été.

LETTRE

DE M. SPENCER SMITH, MEMBRE DE LA TROISIÈME CLASSE DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

Caen, 15 août 1836.

Permettez-moi d'appeler votre attention sur les dernières opérations de la Société des Antiquaires de Normandie.

Elle a tenu sa séance publique à Caën, le 6 juillet dernier, sous la co-présidence de de MM. A. Passy et Ménitte-Longchamps. Le premier de ces messieurs a lu, comme directeur annuel, un discours sur le développement des études historiques en Normandie, et particulièrement sur les progrès des recherches archéologiques dans le département qu'il administre. Le secrétaire (M. de Caumont) a présenté le rapport des travaux de la société pendant la dernière année. Il annonce la distribution du 9me volume des Mémoires, qui vient de paraître. M. de Beaurepaire (de Louvagny) a exposé des considérations sur la nécessité de recueillir les traditions locales, pour conserver aux histoires particulières leur

véritable physionomie. M. F. Galeron (de Falaise), a lu un mémoire sur les travaux littéraires de feu l'abbé Delarue, et principalement sur ses Manuscrits posthumes inédits. Notre collègue, M. E. Gaillard (de Rouen), a présenté le tableau des anciens peuples qui ont occupé le territoire de la Normandie, (nom propre qui serait écrit plus correctement *Nordmannie*), au temps de l'invasion romaine. MM. A. Le Prévot et notre collègue, Pattu de St-Vincent, ont signalé quelques faits littéraires importans pour les études archéologiques. Le temps de la séance n'a pas suffi pour entendre un mémoire de M. Alfred Canel, ainsi qu'un fragment de M. de Caumont, sur deux anciens châteaux du Calvados.

Le lendemain 7, la société a tenu sa séance de clôture de la session. Elle a été toute administrative. Voici le résultat du scrutin pour le renouvellement annuel du bureau.

Directeur provincial : M. Farget.

Président annuel : Moi, votre indigne collègue.

Vice-président : M. Lecerf.

Secrétaire ; M. A. de Caumont.

Vice-Secrétaire : M. Gervais.

Trésorier : M. Pellerin, docteur-médecin.

Comité d'impression :

MM. Spencer Smith, de Caumont, Gervais. P. A. Lair, Lechaudé, Boscher, Roger, abbé Daniel, de Magneville.

La prochaine séance a été fixée au premier vendredi du mois de novembre.

LETTRE

DE M. L. DE LA SAUSSAYE, CONSERVATEUR HONORAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE BLOIS, SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL DE LA QUATRIÈME SECTION DU CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE.

Blois, 20 août 1836.

J'ai déjà eu l'honneur de vous annoncer, par ma lettre du 31 décembre dernier (1), que les membres de la 3e session du congrès scientifique de France, tenu à Douai au mois de septembre dernier, avaient décidé que la session de 1836 aurait lieu à Blois, ville centrale, située dans un pays riche de beautés naturelles comme de souvenirs et de monumens historiques.

Les mots *émancipation* et *décentralisation*, proclamés par les congrès, ont semblé à quelques esprits le cri-d'armes d'une sorte de croisade provinciale contre la suzeraineté scientifique et littéraire de Paris. Tel n'a pas été le but des fondateurs de l'institution. La province ne peut prétendre à renverser cette suzeraineté qui fait la gloire de la France tout entière, et elle lui paie chaque jour son tribut en lui envoyant l'élite de ses hommes. Mais cette suprématie reconnue a excité son émulation; elle l'a portée, non à tenter une lutte impuissante, mais à rechercher si elle ne pourrait pas se créer une activité qui lui fût propre et qui fournît à ses travaux des avantages de position particuliers. La province a pensé qu'en laissant à la capitale à résoudre les hautes questions des sciences spéculatives, à formuler les grandes théories sociales ou

(1) Livraison de décembre 1835, p. 228.

politiques, il lui restait d'autres sujets d'études qu'il lui appartenait de traiter avec succès. Ainsi, qui connaîtra mieux que nous les moyens de répandre dans nos villages les bienfaits de l'éducation morale et de l'instruction primaire? Où seront mieux appréciés qu'en province les besoins de notre agriculture, les intérêts commerciaux de nos productions territoriales? Le géologue, le botaniste trouveront-ils dans l'examen des échantillons des musées, des sources d'observations comparables à celles que leur fourniront nos campagnes? Où notre histoire locale sera-t-elle mieux étudiée que sur les monumens d'art épars autour de nous, sur les manuscrits de nos bibliothèques, dans les chartes de nos archives? Que les congrès s'occupent spécialement de tout ce qui se rattache aux intérêts moraux et matériels des départemens, et leur tâche sera encore assez belle. C'est là, nous le croyons, le but principal qu'ils devront se proposer; le choix des questions pour la session de cette année fait déjà pressentir cette tendance particulière de leurs travaux.

Le congrès s'ouvrira le dimanche 11 septembre, dans la grande salle du palais de justice.

La durée de la session sera de dix jours au plus.

Ses travaux seront répartis en six sections :

1re. Histoire naturelle.

2e. Agriculture, industrie, commerce.

3e. Sciences physiques et médicales.

4e. Histoire et archéologie.

5e. Beaux-arts, littérature et philologie.

6e. Sciences morales, économiques et législative.

Pendant la tenue du congrès, il sera fait des excursions scientifiques. Un volume sera publié renfermant le compte rendu des travaux.

Agréez, etc.

Nous donnons ici les questions du congrès de Blois qui rentrent plus particulièrement dans la spécialité de l'Institut historique.

1re SECTION. — Y a-t-il contemporanéité dans les dépôts de calcaire d'eau douce postérieurs au calcaire grossier tertiaire, dans le bassin de la Loire?

Existe-t-il chez les animaux un type primitif auquel se rapportent plus ou moins toutes les créations de cette grande classe des êtres organisés?

2e SECTION. — Quels sont les changemens opérés dans la Sologne, depuis vingt années, tant sous le rapport de la culture des terres que sous ceux de la plantation des arbres, du défrichement des landes et de l'amélioration des races élevées dans le pays?

4e SECTION. — La Gaule, avant la conquête des Romains, n'était-elle pas beaucoup plus peuplée, plus riche et plus civilisée qu'on ne le suppose généralement?

Indiquer les modifications successives apportées dans les divisions territoriales de la France, depuis les Gaulois jusqu'à nos jours. — En rechercher les causes et en indiquer les conséquences.

Déterminer la situation du lieu désigné par César comme étant le siége de la grande assemblée annuelle des Druides.

Les lieux où l'on trouve le plus de monumens druidiques ne sont-ils pas aussi ceux où la religion chrétienne a eu ses premiers établissemens?

Rechercher l'origine de la féodalité. — Déterminer les causes et les époques de ses progrès et de sa décadence.

Inviter le congrès à jeter les bases d'une

statistique du moyen âge en France, en arrêtant une série de questions qui embrasseraient tout l'ensemble de l'ordre religieux, féodal et communal, et qui pourraient être traitées, soit dans leur ensemble, soit par partie.

Déterminer la forme de gouvernement à laquelle l'Aquitaine fut soumise pendant la domination des Anglais, et quelle fut l'influence de ce gouvernement sur l'état social et scientifique du pays.

Les découvertes de sépultures anciennes faites sur les bords de la Loire et dans les départemens voisins, peuvent-elles jeter quelques lumières sur les divers modes d'inhumation usités en France depuis les Gaulois jusqu'à la fin du moyen-âge?

Indiquer les bases d'un classement des monnaies gauloises suivant l'ordre chronologique et les divisions géographiques. — Rechercher le système monétaire des Gaulois, ou les rapports de leurs pièces entre elles, selon les métaux et les poids.

Plusieurs faits semblent prouver que les armées romaines avaient à leur suite des ateliers monétaires ambulans; rechercher les faits nouveaux qui pourraient venir à l'appui de cette conjecture.

A quelle époque les rois de la première race ont-ils commencé à battre monnaie, soit avec leur nom, soit avec celui des monétaires?

Pourquoi trouve-t-on si peu de monnaies d'argent de la première race, et de monnaies d'or de la deuxième?

Rechercher la signification du type particulier aux monnaies baronales du Pays-Chartrain.

Quelle est la véritable signification du mot *besant* dans notre histoire monétaire? — Est-ce une monnaie spéciale ou le nom générique de certaines monnaies? — Quelle est l'origine de ce mot et la valeur qu'il représente à diverses époques?

Inviter le congrès à provoquer la confection de bibliographies locales et à donner l'histoire de l'imprimerie dans les diverses localités.

5e SECTION. — En étudiant les différens édifices de la France, et tenant compte des siéges divers qu'a eus en différens siècles la puissance soit royale, soit religieuse, soit princière ou provinciale, ne peut-on pas déterminer la marche des arts?

Quels renseignemens peut-on tirer sur l'état de l'instrumentation aux différens siècles du moyen âge, et surtout au XIIe, des bas reliefs représentant des instrumens de musique dans les églises de la France centrale? — Les chroniques de la même région donnent-elles quelques lumières sur l'état du chant à la même époque dans les abbayes?

L'influence qu'exerça la chute de Constantinople, au XVe siècle, n'a-t-elle pas empêché le développement de notre littérature nationale?

Indiquer les bases de recherches méthodiques sur les langues et les patois, recherches à faire par zones ou rayons, de manière à vérifier si l'on ne peut suivre la transformation des langues de même origine dans les substitutions de lettres amenées par la prononciation.

Déterminer exactement les limites territoriales de la *Langue-d'Oil* et de la *Langue-d'Oc*.

6e SECTION. — Rechercher quelle fut, dès les premiers siècles, l'influence du christianisme sur la condition des esclaves et quelle part il a eu dans l'abolition de l'esclavage.

Quels inconvéniens ont dû déterminer

l'assemblée constituante à l'abolition de la vénalité des charges? Quelles considérations ont pu déterminer, en 1816, à rétablir cette vénalité à l'égard de certaines charges? Dans quelle progression le prix de ces charges s'est-il élevé? Quels inconvéniens en résulte-t-il déjà et quels dans l'avenir?

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET DES SÉANCES DE CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

La 1re classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est réunie le mercredi, 3 août, sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne). 32 membres étaient présens à la séance.

M. Spencer-Smith, de Caen, rend compte des dernières opérations de la société des antiquaires de l'ouest; et M. Albert Lenoir, du voyage en Orient qu'il accomplit par ordre et aux frais du gouvernement.

Il est fait hommage à la classe de *la chronique de Nestor sur la Russie*, offerte par le traducteur, M. L. Paris, bibliothécaire de la ville de Reims (rapporteur M. le comte d'Allonville); des recherches de M. de La Villegille sur *les fourches patibulaires de Montfaucon*, (rapporteur M. St-Edme); d'une *Histoire de Flandre*, par M. P. Clement; d'un *nouveau programme d'études historiques et archéologiques sur le département du Nord*, par M. Le Glay, de la dernière livraison des *Archives historiques du nord de la France et du midi de la Belgique*, par MM. Aimé Leroy et Arthur Dinaux de Valenciennes; des dernières livraisons du *Paris Pittoresque*, *Histoire monumentale et populaire*, par M. G. Sarrut et St-Edme; de la *Biographie des hommes du jour*, par les mêmes; des *Recherches sur la position des Celtes-Volces dans le département de l'Hérault*, par M. Eug. Thomas; de *Recherches Historiques sur la foire de Pâques* et d'une brochure intitulée *Charles-Quint au couvent de St-Just*, par M. L. Paris; de la dernière livraison de la *Revue Anglo-française*, publiée à Poitiers, par M. de La Fontenelle de Vaudoré; du dernier *Bulletin de la Société de Géographie*; et d'une *Histoire d'Espagne*, d'après les auteurs originaux, par M. Paquis.

Présentation de M. Th. Lopart, traducteur de Macrobe.

M. Belfield lit un travail fort étendu et fort intéressant sur l'*Histoire Universelle*, que vient de publier notre collègue M. Auguste Boulland. (Renvoi au comité du journal.)

⁂ Le mercredi 10 août, séance de la 2e classe (*Histoire des Langues et des Littératures*), sous la présidence de M. Le Gonidec. 28 membres étaient présens.

Lettre de M. le vicomte de Guyton de St-James (Morbihan). contenant une relation authentique des obsèques de Charles VI.

Lettre de M. Mary-Lafon, envoyant son rapport sur les travaux de l'académie des jeux floraux.

Hommage à la classe du *Kosak*, par M. Czynski (rapporteur M. Mary Lafon); de la *Bataille de Kirholm*, par M. le comte

Krazinski (rapporteur M. Vedeney); de *Préceptes d'éloquence*, à l'usage de la jeunesse du 19e siècle, par M. Andrieux, inspecteur de l'académie de Limoges (rapporteur M. Hte Dufey); des dernières livraisons de la *Minerve de la Jeunesse*, publiée à Bordeaux, par M. Malvesin; du *Propagador de la Liberdad*, Revue espagnole, publiée à Barcelonne, par M. Covent-Spring; de la dernière livraison du *Journal Grammatical*, par M. Redler; de plusieurs numéros du journal allemand *Der Geaechete*, le Proscrit, par M. Venedey; des dernières livraisons du *Supplément au Dictionnaire de l'Académie*, par M. Raymond; et de plusieurs numéros de la *Revue des Enfans*, par M. Henriot.

Présentation de M. Slowaczynski (André), rédacteur en chef du journal polonais *Tygodnik*, auteur d'un *Dictionnaire Géographique de la Pologne* et l'un des rédacteurs de la *Pologne Pittoresque*.

M. le marquis de Custine, auteur de *Mémoires Historiques* et *Voyages en Calabre, en Angleterre et en Espagne*, demande à faire partie de la 2e classe. La Présentation de M. de Custine est, aux termes du réglement, renvoyée à la séance prochaine de la classe.

M. Eugène de Monglave lit le rapport de M. Mary Lafon sur les jeux floraux. A la suite d'une discussion à laquelle prennent part MM. Dufey (de l'Yonne), E. de Monglave, Le Gonidec, Eug. Labat et le marquis de Preigne, ce mémoire est renvoyé au comité du journal.

Rapport de M. Le Gonidec sur de nouvelles recherches relatives au Celto-Breton, par M. Charles de Latouche (même renvoi).

M. Le Gonidec lit ensuite un fragment fort curieux de la traduction d'un très ancien drame celto-breton, à laquelle il travaille en ce moment.

*** La troisième classe (*Histoire des sciences Physiques, Mathématiques, Sociales et Philosophiques*) s'est réunie le mercredi 17 août, sous la présidence de M. l'abbé Labouderie. 32 membres sont présens à la séance.

Lettres de M. le président de la Société Royale des antiquaires de France, offrant le tome XII des mémoires de cette société, et de M. l'abbé Cadart, chanoine de Châlons-sur-Marne, qui annonce à ses collègues l'hommage qu'il fait à chacun d'eux de ses divers ouvrages de théologie. — Des remerciemens sont votés à la société des antiquaires et à M. l'abbé Cadart.

Les ouvrages suivans sont offerts à la classe : livraisons de juillet et d'août de la *Revue étrangère et française de législation et d'économie politique*, par M. Félix; *Mémorial encyclopédique et progressif des connaissances humaines*, par MM. Bailly de Merlieux et Jullien de Paris, livraison de juillet; *France départementale*, revue de la province, par M. Nestor Urbain, livraison d'août; *Histoire des maladies observées à la grande armée française pendant les campagnes de Russie en 1812, et d'Allemagne en 1813*, par M. Kirchkoff d'Anvers; de la *Nature de la richesse et de l'origine de la valeur*, par M. Auguste Walras; *le Congrès, Association intellectuelle des provinces, revue de Toulouse*, 1re livraison, juillet; la *Flandre agricole et manufacturière de Valenciennes*, livraison de juillet; dernier numéro du *Bulletin Médical Belge*, publié à Bruxelles, par M. Marinus; *Annales du Puy de Dôme*, livraisons de mars et d'avril; *Observations sur le duel*, par M. Filippo Rizzi de Naples (en italien); *Revue du 19e siècle*, livrai-

son de juillet et d'août; *Précis sur la législation militaire*, par M. Joubert, capitaine au 64e régiment de ligne; *Journal d'agriculture, sciences, et arts de la Société Royale d'émulation de l'Ain*, livraison de juin; de la *Physique d'Aristote*, thèse latine de philosophie soutenue pour le grade de docteur ès-lettres, à la faculté de Paris, par M. Bernard Jullien.

Présentation de M. Silva-Peixoto, attaché à l'ambassade du Bresil à Paris.

Sur l'invitation de la classe, M. Bernard Jullien développe avec beaucoup de lucidité, à propos de sa thèse, les principes sur lesquels repose la physique d'Aristote.

M. le docteur Cerise lit un travail de M. le docteur Prion, de Nantes, sur des *ibis noirs*, tués dans le département de la Loire Inférieure; et sur leur identité avec les ibis des monumens égyptiens; et M. Eug. de Monglave, un mémoire, de M. Mondelot, sur l'influence des noms sous le rapport religieux.

*** Le mercredi, 24 août, séance de la 4e classe (*Histoire des beaux-arts*) présidence de M. Romagnési, aîné. 26 membres sont présens.

Lettre de M. Charles Falkenstein, conseiller de cour et bibliothécaire en chef du roi de Saxe à Dresde, demandant à faire partie de l'Institut historique; M. Falkenstein est membre d'un grand nombre de sociétés savantes étrangères, entre autres de la société royale de Saxe, pour la recherche et la conservation des antiquités du pays. Cette candidature est appuyée par M. Charles Forster et Ferdinand-Thomas.

Même demande de M. Henri Reber, compositeur distingué, appuyée par MM. Buchez et P. C. Roux.

Hommages de la *Description*, par M. Alexandre Lenoir, d'une *tapisserie rare et curieuse*, fabriquée à Bruges, représentant le mariage de Charles VIII et d'Anne de Bretagne; du tome XII des *Mémoires de la Société Royale des antiquaires de France*; et d'une *Publication de la société libre des beaux-arts*, séance générale de 1836.

L'ordre du jour appelle la lecture d'un mémoire de M. l'abbé Simil sur l'antique fontaine de Nîmes, vulgairement connue sous le nom de temple de Diane.

M. Ferdinand-Thomas est nommé rapporteur de cet ouvrage.

La lecture d'un mémoire de M. le comte Ricci, sur un projet d'histoire des beaux-arts français dans les contrées étrangères, est ajournée à la séance prochaine.

*** La séance générale mensuelle de l'Institut historique qui devait avoir lieu, conformément aux réglemens, le vendredi 26 août, est renvoyée, vu l'absence de M. le secrétaire perpétuel, au samedi 3 septembre prochain.

CHRONIQUE.

Cette année, en creusant un canal dans un terrain destiné à un jardin botanique à Autun, on a trouvé, presqu'à la surface du sol, une mosaïque de près de cinq mètres de longueur, sur un peu moins de quatre de largeur. Le médaillon représente un vase rempli d'eau, sur les bords duquel sont posés deux oiseaux. C'est, dit-on, la copie d'un des plus beaux ouvrages de ce genre, exécutés par les anciens. L'espace qui sépare ce tableau principal des bandes formant l'encadrement de la mosaïque est occupé par des ornemens en compartimens, dont les dessins variés produisent un bon effet. La plus grande partie de cette mosaïque est parfaitement conservée; le reste a beaucoup souffert. Le corridor conduisant à la chambre que décorait ce précieux monument, est pavé, comme dans la maison antique découverte par M. Soret, en mosaïque amorphe.

— *L'Écho de Rouen* rend compte d'importantes découvertes qui viennent d'être faites à Lillebonne. En dégageant la muraille extérieure du théâtre romain, du côté de l'Ouest, on a trouvé appuyé à l'un des contreforts qui flanquent cette muraille, un mur en fortes pierres, assemblées à sec, enlevées à des monumens antiques, appartenant presque toutes à des sépultures. Vingt-cinq de ces pierres, grossièrement taillées, ont dû renfermer les cendres de personnes de basse condition; on avait tout simplement creusé à leur centre une urne en forme d'auge. Sur quatre de ces urnes, on lit le nom d'un Mécacus, d'un Sénator, d'une Horatilla, d'une Apona. Une vingtaine d'autres pierres, couvertes de sculptures, ont dû faire partie de tombeaux riches et importans; car presque toutes les figures qui les décoraient avaient 6 pieds de proportion et décèlent la main d'un artiste habile et exercé. Des ornemens tels que rinceaux, palmes, etc., et attributs funéraires ou allégoriques, complétaient la décoration de ces mausolées. Le style des sculptures est large et d'un bon dessein, on aperçoit encore la trace de la peinture dont elles étaient rehaussées; malheureusement, on n'a pas retrouvé toutes les assises d'un même tombeau, et il ne serait pas possible jusqu'à présent de le recomposer. Ces fragmens n'en sont pas moins très-précieux, et depuis qu'on s'occupe du déblaiement du théâtre romain de Lillebonne, rien d'aussi intéressant n'avait encore été amené au jour. Une seule pierre sculptée offre un reste d'inscription portant que le monument funéraire dont elle faisait partie avait été élevé à *Marcianus* par son père.

Des monumens d'un autre genre devaient aussi avoir été mis à contribution pour l'érection de cette muraille grossière, à en juger par un reste d'arcade d'une grande élégance, où l'on voit des génies et des amours d'une fort belle exécution, et par d'autres morceaux plus ou moins ornés; peut-être provenaient-ils du théâtre lui-même?

La construction de cette muraille doit remonter à des temps fort anciens, puis-

qu'on a remarqué qu'elle était assise sur le sol antique qui n'avait encore subi à cette époque aucun exhaussement. Peut-être faut-il reporter son existence aux époques des invasions des Barbares, ou au déclin de la puissance romaine dans nos contrées. Toutes les issues du théâtre ayant été fermées par de grandes pierres, assemblées également à sec, on peut présumer qu'on se sera servi de cette vaste enceinte semi-circulaire comme de forteresse contre une agression extérieure. La muraille, composée de débris de tombeaux qui s'appuyaient contre le théâtre, aura servi à lier celui-ci à la citadelle romaine qui y touche presque et dont on peut suivre encore aujourd'hui le tracé.

— Le 10 août, en creusant les fondemens des constructions qu'on se propose d'élever sur la place du Gouvernement à Alger, on a trouvé un vase plein de monnaies d'argent. Cette trouvaille a rappelé, dit-on, à quelques juifs et à des Maures qu'ils avaient connaissance d'un trésor enfoui dans la maison du campement; ils en ont été faire la déclaration à l'autorité, et comme ils se sont rendus responsables de toutes les dépenses que cette recherche pourrait occasionner, on n'a pas vu d'inconvénient à commencer des fouilles qui se continuent au moment où nous écrivons ceci.

— Des ouvriers occupés à repaver la rue de l'Évêché, à Coutances, ont découvert plusieurs tombeaux en pierre les uns à la suite des autres. Le dessus formait une espèce de voûte, les deux côtés étaient en maçonnerie: la dimension et la forme étaient celles du corps qu'elles avaient contenu. Dans chaque tombeau était un squelette dont les ossemens étaient assez bien conservés; la tête était enclavée dans une niche et soutenue par une pierre; le cadavre reposait sur la terre sans aucun vestige de cercueil. L'absence de tout indice de l'époque où ces cadavres ont été enterrés fait croire qu'ils doivent remonter à une haute antiquité.

— Le Département de la Corse a obtenu du gouvernement l'autorisation d'elever un monument à la mémoire de Napoléon dans sa ville natale. Ce monument doit se composer d'une colonne de granit surmontée d'une statue semblable à celle de la place Vendôme. Une souscription a été ouverte pour subvenir aux frais.

— Une opération a eu lieu qui aurait du fixer l'attention des antiquaires; les deux clés en bois qui fermaient la fissure qui traverse la base du monolithe de Louqsor en ont été levées pour être remplacées par deux autres clés en cuivre; elles étaient entièrement rongées par l'action de l'air et de l'humidité. Tout porte à croire qu'elles avaient été placées à l'époque où l'obélisque fut dressé à Thèbes; ainsi ce fait prouverait que les Égyptiens connaissaient, il y a plus de 4,000 ans, un des puissans moyens que nos charpentiers emploient fréquemment pour réunir avec solidité deux pièces de charpente, la clé à queue d'hirondelle.

Le gouvernement va faire frapper une médaille commémorative qui sera placée sous l'obélisque, sur son piédestal.

Notre collègue, M. l'ingénieur Lebas vient de recevoir tous les agrès qu'il avait demandés à la marine; il s'attendait aussi à recevoir, par la même occasion, dix grands mâts de la longueur de 25 mètres chacun, qu'un entrepreneur s'était obligé à lui fournir; mais, au lieu de ces mâts, on lui en a amené qui n'ont que 20 à 21 mètres de longueur; il en résulte qu'en ce moment M. Lebas est obligé de changer tous ses plans; d'un autre côté, une machine à vapeur, à mouvemens précis et continus, lui avait été promise;

peut-être faudra-t-il qu'il s'en passe, et que, comme dans ses précédentes opérations il se sert encore de cabestans, mûs tantôt par des militaires, tantôt par des ouvriers, qui ne comprennent guère de quelle importance est, en pareil cas, une manœuvre régulière.

— Des fouilles faites dans un jardin, à Poitiers, ont montré à la profondeur d'un mètre environ :

1° Une plate-forme en mosaïque;

2° Un corridor ou passage d'un mètre de largeur, compris entre deux murs construits en moellons et briques de très fortes dimensions;

3° Un aquéduc ou conduit d'eau formé de deux parois en maçonnerie revêtue en ciment et d'une cuvette en pierre de taille;

4° Des tuiles et briques romaines en très grande abondance; enfin, sur la mosaïque et dans la cuvette de l'aquéduc, une couche de cendres calcinées dans laquelle on a trouvé quelques morceaux de plomb, des clous, divers instrumens en fer, et enfin deux médailles d'Adrien.

On n'a pas retrouvé dans ces constructions, dont la démolition s'opérait facilement, ce ciment romain plus dur, plus résistant que la pierre.

L'examen attentif de la position des lieux, la pente générale du terrain vers la rivière, la distribution des murs, l'existence d'un aquéduc dont la section est assez forte, font penser que les constructions dont on trouve les vestiges faisaient partie des thermes de l'ancienne ville romaine, et qu'ils étaient situés en dehors de l'enceinte, puisque au-delà de ces constructions on ne rencontre plus que le terrain naturel. Cette dernière indication peut être utile pour déterminer les limites de la ville.

— Des ouvriers travaillant à une route de Tulle à la Châtre ont trouvé, à trois pieds de profondeur, deux pierres rondes et sans travail à l'extérieur; mais elles étaient réunies l'une à l'autre, et formaient à l'intérieur une urne taillée en rond; elle était pleine d'os humains brûlés; une phalange assez bien conservée, qui a été reconnue pour celle du doigt auriculaire, indiquerait que le squelette dont elle faisait partie était d'une taille gigantesque.

— Les prix proposés cette année par l'Académie française, sont : pour la prose, l'éloge de Jean Gerson, auteur de l'Imitation de Jésus-Christ : pour la poésie, l'Arc de triomphe. Le premier sera décerné en 1838 et le second en 1837.

— La Société de géographie de Paris a reçu la première feuille de la traduction arabe de la Géographie de Malte-Brun, publiée au Caire par le cheyk Refa'h.

— Les recettes de la douane de Marseille se sont élevées, pendant le mois de février dernier : Pour droits de douane, à 1,785,869 fr. 97 c.; sels, 330,051 fr. 30 c. Total, 2,115,921 fr. 27 c.

En février 1835, les recettes ont été : Pour droits de douane, de 1,698,354 fr. 61 c.; sels, 246,250 fr. 35 c. — Total, 1,944,604 fr. 96 c.

Augmentation en février 1836, 171,316 f. 31 c.

Primes acquittées en février dernier, 481,224 fr. 18 c.; en février 1835, 258,825 fr, 09 c.

Mouvement de la navigation à Marseille. — En février 1836, il est entré dans notre port 471 navires de toutes provenances, jaugeant 40,843 tonneaux.

En février 1835, l'entrée a été de 453 navires, jaugeant 36,098 tonneaux.

En février 1836, il est sorti 500 navires jaugeant 50,986 tonneaux.

En février 1835, il est sorti 407 navires jaugeant 46,274 tonneaux.

Météorologie. — *Pluies dans les régions tropicales.* — M. Boussingault a adressé à l'Académie des sciences une notice sur quelques résultats relatifs à ce sujet, qui se déduisent tant de ses propres observations que de celles qui ont été faites à différentes époques dans la Nouvelle-Grenade.

On a reconnu en Europe que la pluie tombe en plus grande abondance le jour que la nuit; dans les régions équinoxales où l'auteur a demeuré, il paraît que le contraire a lieu. Il a en effet mesuré pendant trois mois, et séparément, la pluie tombée dans le voisinage des mines de Murmato, et voici ce qu'il a obtenu :

An 1827 — *Pluie en centimètres.*

	Le jour.	La nuit.	Total.
Octobre. . . .	3,4	15,1	18,5
Novembre . .	1,8	20,8	22,6
	0,2	159	16,1

Les mines de Murmato sont situées par 5° 27' de lat. N., long. occid. 5h 11'; leur hauteur au dessus de l'Océan est de 1,426 mètres; leur température moyenne de 20°, 4.

Les observations sur la quantité de pluie qui y tombe chaque mois ont été continuées depuis le départ de M. Boussingault, l'administration ayant fait sur sa demande établir un udomètre.

M. Boussingault donne les résultats mensuels pour les années 1833 et 1834, et il les rapproche de ceux qu'avait obtenus Caldas à Santa-Fé de Bogota, latit. 4° 35', longit. occ. 5h 6', hauteur 2641 mètres.

Pluie en centimètres.

Mois.	*Santa-Fe,* 1827.	1808.	*Murmato,* 1833.	1834.
Janvier . .	6,7	7,5 —	8,1	1,8
Février . .	1,7	—	12,2	5,4
Mars. . . .	0,6	—	22,1	5,5
Avril . . .	6,0	—	10,2	17,9
Mai	15,3	14,0 —	27,9	22,
Juin. . . .	7,9	4,4 —	23,6	33,4
Juillet . .	9,5	—	" "	7,8
Août . . .	12,3	—		2,5
Septembre	1,8	—	5,1	13,2
Octobre. .	12,7	—	9,4	25,7
Novembre	9,5	—	33,3	17,8
Décembre	16,5	—	2,5	17,8
Total . .	100,3		154,4	171,2

La quantité de pluie tombée dans le cours d'une année à Santa-Fé est, comme on le voit, bien moindre que celle qui tombe à Murmato dans le cours d'une année. Ce résultat paraît tenir à une double cause dont les effets ont été constatés séparément. Ainsi, on sait qu'à une même hauteur au dessus du niveau de la mer la quantité de pluie augmente à mesure qu'on s'avance vers des climats dont la température est plus élevée; que pour un même parage la quantité de pluie recueillie est d'autant moindre que l'udomètre est placé plus haut au dessus du niveau de la mer.

— Un tableau statistique des colonies françaises porte la population de la Martinique à 114,260 individus, dont 97,767 esclaves; la population de la Guadeloupe à 124, 849 individus de tout sexe et de tout âge, dont 99,039 sont esclaves; la population de l'île de Bourbon à 70,478 esclaves et 30,651 personnes libres, parmi lesquelles on comptait, à la fin de 1830, 2,404 Indiens; la population de la Guiane française à 2,970 individus libres et 11,321 esclaves. La population du pays occupé par l'établissement français dans l'Inde se compose de 1,199 Européens et de 151,901 Indiens; enfin 905 personnes libres forment la population des îles Saint-Pierre et Miquelon. La force des troupes d'infanterie, d'artillerie et de gendarmerie qui composent les garnisons de

ces colonies est de 2,053 hommes à la Martinique, de 2,080 à la Guadeloupe, de 571 à Bourbon, de 435 au Sénégal, et de 9 hommes seulement dans l'Inde.

Les dernières dépêches parvenues des Antilles font connaître que le budget de la Martinique s'est élevé à 2,192,717 fr., et celui de la Guadeloupe à 2,081,621 fr. Le budget de l'île Bourbon était de 1,830,000 f. pour 1835.

La compagnie anglaise des Indes paie à la France, pour la cession de certains droits, 1,000.000 fr. de rente. Sur ce fonds, la Guiane française reçoit 525.000 fr., le Sénégal 250,000 fr., Saint-Pierre et Miquelon 105,000 fr., et Sainte-Marie de Madagascar 90,000 fr., et enfin 30,000 fr. sont dépensés en France pour le service centralisé des colonies.

La navigation de la France avec ses colonies occupe le cinquième des hommes d'équipage qu'elle emploie dans son mouvement de navigation avec l'étranger; le rapport entre le tonnage de ces deux navigations est comme 49 à 18, ou plus de deux cinquièmes du tonnage employé pour la navigation avec l'étranger. Les importations des colonies en France se sont élevées, en 1833, à 64,361,450 fr.. et les exportations de France aux colonies à 43,714,950 fr.; mais on doit remarquer que cette dernière somme n'est pas l'expression de la valeur réelle des produits exportés aux colonies, d'après l'usage assez généralement adopté dans le commerce de diminuer dans les déclarations, à la sortie, la valeur des marchandises.

— On lit dans le *Globe*, de Londres.

» Des tableaux officiels qui viennent d'être publiés portent le nombre des ouvriers employés dans les diverses filatures de coton du Royaume-Uni à 100,495 ouvriers et 119,638 ouvrières, en tout 220,134 individus: sur ce chiffre, il y en a 28,771 de huit à treize ans. Dans les manufactures où l'on travaille la laine, il y a 37,477 ouvriers et 33,797 ouvrières: en tout, 71,274 individus, dont 13,322 de huit à treize ans. Dans les fabriques de soieries, 10,188 ouvriers et 20,494 ouvrières: en tout 30,682 individus, dont 9,074 de 8 à 13 ans. Dans les filatures de lin, on compte 10,395 ouvriers et 22,888 ouvrières, en tout, 33,283 individus, dont 5,288 de 8 à 13 ans. Total général, dans les manufactures de coton, laine, soie et lin, il y a 355,272 ouvriers et ouvrières, et sur ce nombre 55,455 sont des enfans de 8 à 13 ans. »

— L'état suivant offre la liste des arrivages des ports étrangers dans celui de New-York, pendant l'année 1835, non compris les vaisseaux de guerre des Etats-Unis.

Total des arrivages: 2,049 bâtimens, dont 520 navires, 125 barques, 938 bricks, 446 schooners, 6 felouques, 10 galiotes, 3 frégates et 3 corvettes.

Lequel total se compose de 1,566 bâtimens américains, 288 anglais, 34 français, 15 espagnols, 21 hollandais, 14 danois, 1 belge, 4 siciliens, 4 hambourgeois, 2 de Lubec, 2 colombiens, 1 mexicain, 1 haïtien, 1 sarde, 1 toscan, 4 prussiens, 16 suédois, 11 autrichiens, 1 brésilien, un de Venezuela, 1 norwégien et 20 de Brême.

Tableau comparatif des arrivages pendant les années

1835 : 2,049 bâtimens.		45,303 passagers.	
1834 : 1,933	—	48,111	—
1833 : 1,926	—	41,752	—
1832 : 1,810	—	48,589	—
7,718	—	183,755	—

Le total des arrivages des ports étrangers, les quatre dernières années, se monte donc à 7,718 bâtimens, et le nombre des passagers à 1,813,755.

L'augmentation du nombre d'arrivages, sur 1834 a été de 116 bâtimens. Le décroissement de celui des passagers sur la même année a été de 2,808.

—Il est né à Paris, en 1834, 19,119 enfans légitimes, dont 9,807 garçons et 9,312 filles: le nombre des naissances hors mariage s'est élevé à 9,987, dont 6,079 garçons et 4,906 filles. Ces nombres donnent un total de 14,886 garçons et 14,318 filles, en tout, 29,104 enfans, ce qui fait 2,644 naissances de plus que l'année précédente, sur lesquelles le nombre des enfans illégitimes s'est augmenté de 638. Il s'est fait 8,091 mariages, ou 153 de plus qu'en 1833. Le nombre des décès est de 23,014 ou 2,081 de moins que l'année précédente, qui n'était pas, comme on s'en souvient, l'année du choléra (1832.) Le total des naissances ayant été, comme nous l'avons dit, de 29,104 en 1834, et celui des décès de 23,015, le nombre des naissances l'emporte donc sur celui des morts de 6,089. Cet excédant n'avait été, en 1833, que de 2,364.

—Au commencement de 1836, la population des villes des États-Unis est de : New-York, 269,873; Philadelphie, 200,000; Baltimor, 92,000; Boston, 78,602; Nouvelle-Orléans, 60,000; Charleston, 34,500. L'accroissement graduel de la ville de New-York a été : 1790, 33,131; 1800, 60,489; 1810, 96,373; 1820, 125,706; 1825, 177,059; 1830, 203,000; 1835, 269,873.

— Un document officiel publié dans la *Gazette de Naples* du 12 décembre montre que la population de ce royaume est actuellement dans un progrès dont on ne trouve guère d'exemple parmi les nations du vieux continent. La population du royaume de Naples était, au 1er janvier 1835, de 5,946,328 individus; en une période de dix ans, de 1815 à 1825, cette population a augmenté de 397,136 individus; et continuant cette progression ascendante, dans les dix années qui ont suivi, de 1825 à 1835, elle a augmenté de 489,656; en tout, pendant vingt ans, de 886,792 individus, ou plus d'un sixième de ce qu'elle était en 1815. Et cet accroissement aurait été plus considérable encore sans une épidémie qui, en 1817, enleva 150,000 personnes outre la mortalité ordinaire.

Parmi les morts de l'année, on a compté 25 centenaires dont 7 hommes et 18 femmes.

— Le nombre des membres de la *Légion d'Honneur* qui, au 1er janvier 1831, était de 42,894, s'élevait au 1er octobre 1835 à 50,193.

Les nominations de chevaliers ou promotions aux grades supérieurs, sont :

			les décès.
Du 1er janvier 1831 au 1er juillet de la même année.	3,457	—	440
Du 1er juillet 1831 au 20 octobre 1832. .	2,934	—	1,185
Du 20 octobre 1832 au 1er janvier 1833.	547	—	201
Du 1er janvier 1833 au 30 septembre 1833	2,302	—	794
Du 1er octobre 1833 au 30 septembre 1834.	1,820	—	1,063
Du 1er octobre 1834 au 1er octobre 1835.	1,375	—	974

en y comprenant les nominations des cent jours qui ont été validées.

Au mois d'octobre 1835, l'ordre entier se composait de 96 grand-croix, de 219 grands-officiers, de 850 commandeurs, de 4,549 officiers, et de 44,524 chevaliers.

Le nombre des membres qui recevaient

à cette époque des traitemens était de 25,801 ; le taux des traitemens varie de 250 à 20,000, non suivant les grades, car 5 grand-croix, 23 grands-officiers et 219 commandeurs, ne touchent que des traitemens annuels de 250 francs.

Les titulaires des décorations conférées par Napoléon et par la commission du gouvernement, du 20 mars 1815 au 7 juillet suivant, nommés dans la Légion-d'Honneur par une ordonnance de novembre 1831, sont au nombre de 490.

— Le nombre des affranchissemens délivrés dans les colonies françaises depuis la fin de 1830 s'élève à 27,150, savoir :

A la Martinique.	16,341
A la Guadeloupe. . . .	7,682
A la Guyane française.	1,162
A Bourbon.	1,965
Dans les quatre colonies.	27,150

— Il résulte d'une note récemment publiée, qu'à la fin de 1833, le nombre des machines à vapeur fonctionnant en France était de 946, réparties dans 54 départemens, et ayant ensemble une force de 14,051 chevaux. La plus forte de ces machine, employée dans le département de la Loire, est de 100 chevaux, et la plus faible d'un demi-cheval. A la même époque, il y avait en France 568 simples chaudières à vapeur, réparties dans 36 départemens. La navigation des bateaux à vapeur a eu lieu, en 1833, dans 32 départemens. Ces bateaux, au nombre de 75, non compris les bâtimens de l'état, ont été employés : 58 à transporter les passagers, 33 à transporter des marchandises, et 17 à la remorque. Plusieurs ont servi à deux usages. Le nombre des passagers s'est élevé à 1,033,916. Le poids des marchandises transportées a été de 381,400 quintaux métriques. Un assez grand nombre de machines employées sur les bateaux à vapeur sont d'origine française; on est fondé à croire que ce nombre ne fera qu'augmenter, ainsi qu'on le voit déjà pour les appareils employés sur terre, qui ont, pour la plus grande partie, une origine nationale.

— D'après un état officiel transmis récemment par l'intendant civil d'Alger, le nombre des établissemens d'instruction de tout degré actuellement existant dans la régence est de 14, dont 11 à Alger, contenant 447 élèves; 1 à Oran avec 62 élèves, et 2 à Bone avec 68; en tout 577. Sur les 11 établissemens d'Alger, 4 sont gratuits; l'école d'Oran et les deux de Bone, pour filles et garçons, sont également gratuites. La méthode d'enseignement mutuel est introduite dans ces établissemens, où sont admis tous les enfans sans distinction de religion et de race. A Alger, l'école mutuelle de garçons, qui compte 50 élèves, celle de filles qui en a 56, sont presque en totalité composées d'enfans juifs. Une nouvelle école primaire va être ouverte au village de Konba, à une lieue et demie d'Alger. Plusieurs de ces écoles ne datent que de 1833 et 1831. Un établissement plus récent encore, puisqu'il n'a été ouvert qu'au mois d'avril dernier, et qui est, sans contredit, la plus importante fondation que nous doive jusqu'ici la côte africaine, c'est le collége d'Alger, qui compte aujourd'hui 36 élèves, dont quelques-uns indigènes. On y enseigne les langues anciennes, les mathématiques, les langues française, espagnole et italienne, le dessin, etc. Tout promet un succès croissant à cet établissement, qui peut exercer une si heureuse influence sur l'avenir de la régence.

— Le nombre des prêtres ordonnés a été en 1835, en France, de 1,907; l'année précédente il était de 2,039; le nombre des diacres s'est élevé à 1,719, l'année précédente à 1,721; le nombre des sous-diacres à 1,697, l'année précédente à 1,681; le nombre des théologiens à 7,122, l'année précédente à 7,417; le nombre des philosophes à 2,399, l'année précédente à 2,172; le nombre des élèves des petits séminaires à 14,799, l'année précédente à 13,825.

— Il résulte du relevé des mercuriales de Paris, pendant l'année 1835, que la consommation de viande de boucherie a été de

	poids moyen	ensemble.
72,452 bœufs....	550 liv.	47,093,800 l.
16,458 vaches...	475	7,819,550
73,995 veaux...	130	9,619,350
367,349 moutons.	42	15,428,655
Ensemble..		79,961,358

En ajoutant à cette immense quantité de viande celle dite à la main, introduite morte par les bouchers de la banlieue, et vendue à la halle de la rue des Prouvaires, et dont le poids s'élève à. 4,500,000

La consommation de Paris en 1835 a été de 84,461,358

Ce n'est pas tout encore. La classe ouvrière se porte les dimanche et lundi de chaque semaine aux nombreux cabarets de barrières approvisionnés par les bouchers de la banlieue. On doit ajouter cette consommation à celle de la capitale, et l'on verra qu'il se mange dans un an plus de cent millions de livres de viande de boucherie à Paris.

— Le *Journal général de l'Instruction et des Cours publics* donne les résultats statistiques suivans :

Les facultés de droit qui ne comptaient, en 1833, que.	4,467 élèves.
en ont eu, en 1834. . . .	4,899
et en 1835.	5,137
Dans les facultés de médecine, il y avait eu en 1833.	2,013 élèves.
Il y en a eu, en 1834. . .	2,446
et en 1835.	2,672
Les colléges, qui n'avaient en 1834 que. . . .	67,175 élèves.
en ont eu, en 1836. . . .	78,298

Les progrès de l'instruction primaire sont encore plus frappans. Le nombre des enfans mâles qui fréquentaient, en 1829, les écoles primaires n'était que de 969,340

Il se trouvait porté en 1832 à 1,200,715

D'après les recensemens faits à la fin de 1834, ce même nombre s'élevait alors à. . . . 1,627,110

Ainsi, les sacrifices imposés aux communes, aux départemens et à l'état par la loi du 28 juin 1833, ont eu pour résultat d'accroître de plus d'un tiers, en quelques années, le nombre des élèves qui reçoivent les bienfaits de l'instruction primaire.

— La statistique de la Grande-Bretagne, par Marshall, présente un tableau comparatif des différentes professions en Angleterre.

L'inspection de ce tableau prouve que la classe agricole et celle des mineurs composent les 7/17 de la population totale; la classe manufacturière les 5/17, la classe commerçante les 2/17. Enfin les professions industrielles, y compris le service de terre et de mer et les classes improductives des indigens et des rentiers forment les 3/17 restant.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Le Congrès, association intellectuelle des provinces, revue de Toulouse; 1re livraison, in-8°.

Description d'une tapisserie rare et curieuse, faite à Bruges, par M. Alexandre Lenoir, créateur du musée des monumens français; une brochure in-8°.

Séance de 1836 de la Société libre des beaux-arts, tenue à l'hôtel-de-Ville de Paris; une brochure in 8°.

Observations sur le duel (en italien), par M. Filippo Rizzi, de Naples, une brochure in-8°.

Le Kosak, roman historique, par M. Czynski; 2 vol. in-8°, chez Leclaire, libraire de l'Institut historique, rue Hautefeuille, 14.

Le Proscrit, journal politique (en allemand).

Précis de la législation militaire française, par M. A. Joubert, capitaine d'infanterie; une brochure in-8°.

Histoire des grandes maladies observées à la Grande Armée française, par M. le chevalier de Kirchkoff, d'Anvers; 1 vol. in 8°.

Notice sur les sépultures d'Héloïse et d'Abeilard, par M. Alexandre Lenoir; une brochure in 8°.

Collection de chroniques liégeoises, par M. Polain, conservateur des archives de la province de Liége; une brochure in 8°.

Histoire de la Flandre, par M. P. Clément; 1 vol. in-18, chez Wanakère, libraire à Lille.

Nouveau programme d'études historiques et archéologiques sur le département du Nord, par M. Leglay; 1 vol. in 18, chez le même libraire.

Origine française de la boussole et des cartes à jouer, par M. Rey; une brochure in 8°.

Cours de physique générale appliquée aux arts, par M. L. S. Georges, de Besançon; un vol. in-8°.

De la foi et de son développement, par M. le baron d'Eckstein; une brochure in-8°.

Recherches sur la position des Celes-Volces dans le département de l'Hérault, par M. Eug. Thomas; une brochure in 4°.

L'Abbaye de Saint-Augustin-les-Thérouanne; par M. H. Piers, bibl. de Saint-Omer; une brochure in-8°.

De l'enseignement du dessin sous le point de vue industriel, par M. Alexandre Dupuis; une brochure in-8°.

Cours de philosophie, un volume in-8°, par J.-E. Caro, professeur de philosophie au collége royal de Rennes.

La légende latine des S. Brandaines, in-8°, publie par M. A. Jubinal.

Pensées philosophiques sur les Cimetières, in 4; par le Dr Pi, de Montpellier.

Appel de l'Ecosse aux Etats-Unis d'Amérique, in-8°.

La grande mosaïque de Pompéi, (en Italie), 1 brochure in-8°, publiée à Naples.

Dissertation sur Regulus, in 8°, par M. Rey, de la société royale des antiquaires de France.

Notice sur les archives de Montbéliard, in 8°, par M. Duvernoy.

Considérations historiques et pratiques

sur les progrès de l'opthalmie, thèse de M. Anatole Ramaugé; une brochure in-4°.

Essai historique sur les provinces basques, 1 vol. in-8°.

Traduction du même ouvrage en espagnol, par D. Pedro Martinez Lopez; 2 vol. in-12.

Nouvelles Racines de la langue latine, par M. H. Germain; une brochure in-8°.

Mes poésies, *Mémoires de Silvio Pellico*, traduction du même; une brochure in-18.

Delectus ou *Recueil de sentences grecques, morales et religieuses*, par le même; 1 vol in-12.

Origine du langage, par le même; une brochure in-12,

Bulletin de la société archéologique de Beziers, une brochure in-8°.

Des anciennes fourches patibulaires de Montfaucon, par M. A. de la Villegille; 1 vol. in-8°.

La Constitution espagnole de 1812, par M. St-Edme; une brochure in-32.

Pytheas de Marseille, ou *la géographie de son temps*, une brochure in-12, par M. le comte Strascewitz.

Jardin de la langue latine, par M. Barthélemy Morand, de Lyon; 1 gros volume in-8°.

Lettre à M. Matter, sur les antiquités de Grenoble, par M. Pierquin de Gembloux, inspecteur de l'Académie de Grenoble; 1 vol. in-12.

Collection d'histoires complètes de tous les états européens, d'après les auteurs originaux, par M. Paquis; *Histoire d'Espagne*, 1er vol. in-4°.

Le secrétaire perpétuel, EUGÈNE DE MONGLAVE.

MÉMOIRES.

IBIS NOIRS

TUÉS DANS LE DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

De jour en jour le goût des sciences naturelles se répand dans nos départemens. La ville de Nantes n'est point restée en arrière du mouvement général, et depuis quelques années elle a été à même d'observer ou de recueillir des animaux rares de diverses espèces (1).

Mais ce qui a plus particulièrement piqué la curiosité des amateurs d'histoire naturelle, c'est l'apparition, dans notre pays, de quatre ibis noirs qui ont été tués d'un seul coup de fusil dans les marais de Saint-Julien de Concelles. Ces jolis oiseaux, d'une forme vraiment élégante, ont été recueillis par M. Paulin, qui s'occupe de taxidermie avec autant de zèle que de succès.

(1) Entre autres animaux vivans, que nous avons pu examiner, nous citerons un lynx (felix lynx), un kanguroo femelle (didelphis gigantea) portant deux petits dans sa poche sous-ventrale, et un rhinocéros d'Asie (rhinoceros unicornis) appartenant à des ménageries ambulantes; un tapir (tapirum), à M. le capitaine Salaun; un aigle (faleo chrysaëtos) d'une grande beauté et d'une dimension peu ordinaire, à M. le général Bigarré; une gazelle (antilope dorcas), à M. Chaise, négociant du Sénégal; un orang-outang (simia satyrus), que M. le capitaine Van Iseghem vient d'amener de Sumatra, et qui a été vendu 3,500 fr. au muséum d'histoire naturelle de Paris.

L'ibis noir est le Leheras ou Jeheras des anciens Egyptiens, l'elhareiz des Arabes de nos jours, le Scolopax falcinellus de Linné, le Tantalus falcinellus de Gmelin et de Latham, le courlis vert de Buffon, ou, enfin, l'ibis falcinellus de M. Temminck.

Les ibis noirs, tués chez nous, sont tellement conformes aux dessins d'ibis noir que M. Savigny, membre de l'expédition d'Egypte sous Bonaparte, a fait faire, dans ce pays, au commencement de ce siècle (1), et d'un autre côté, la description que ce naturaliste (2) et M. Temminck en ont données, a tellement de rapport avec ces mêmes individus, qu'il est impossible de se méprendre sur leur véritable espèce.

Voici la description de l'ibis noir par M. Temminck, dont le manuel d'ornithologie est le plus suivi (3).

« Tête d'un marron noirâtre; cou, poitrine, haut du dos, poignet de l'aile et tou-

(1) V. le grand ouvrage sur l'Egypte, Histoire naturelle des Oiseaux, pl. VII, fig, 2.

(2) Hist. natur. et mytholog. de l'Ibis, pag. 26 parag. V.

(3) Deuxième édition, octobre 1820; part. III, page 598. Temminck, dit M. Boitard, est, de tous les savans, celui qui connaît le mieux les oiseaux; et son traité des oiseaux d'Europe est le plus complet que nous ayons.

tes les parties inférieures d'un roux marron vif; dos, croupion, couverture des ailes, remiges et pennes de la queue d'un vert noirâtre à reflets bronzés et pourprés; bec d'un noir verdâtre, mais brun vers la pointe; nudité des yeux verte, encâdrée par une bande grisâtre: iris brun; pied d'un brun verdâtre. Longueur 1 pied, 10 ou 11 pouces.

« La femelle diffère seulement par une taille plus petite.

» Habite: les bords des fleuves et des lacs, assez abondant à son passage en Pologne, en Hongrie, en Turquie et dans l'Archipel, visite aussi les bords du Danube, se trouve quelquefois en Suisse, en Italie, et très accidentellement en Hollande et en Angleterre; se rend périodiquement en Égypte; niche en Asie.

» Nourriture: Insectes, vers, coquillages fluviatiles et végétaux.

» Propagation: Inconnue.

» Remarque. En l'année 1812, je tuai, sur les bords d'une mare de ce département, deux mâles adultes de cette espèce; ils ne diffèrent point des individus que j'ai reçus de l'Allemagne, et sont absolument semblables à ceux qui m'ont été envoyés d'Égypte et qui ont été tués pendant les campagnes des Français dans cette partie de l'Afrique. »

Plusieurs choses ont fixé notre attention dans l'article de M. Temminck; puis, afin d'avoir une description exacte et complète de l'ibis falcinellus que nous avons sous les yeux, nous ajouterons quelques traits aux caractères que ce savant ornithologiste a assignés à cet oiseau.

M. Temminck ne dit point que l'ibis noir se trouve en France, ce qui rend fort intéressante la présence de cet oiseau dans nos contrées. (1).

Il tombe, probablement sans y penser, dans le défaut de la plupart des auteurs, qui semblent oublier qu'ils écrivent pour tous les lieux et qui ne précisent pas assez celui de leurs observations. Je tuai, dit-il sur les bords d'une mare de ce département, deux ibis, etc. M. Temminck veut, sans doute, parler du département de Zuiderzée en Hollande, où se trouve Amsterdam, lieu de sa résidence, et qui, à l'époque où il tua cet oiseau, c'est-à-dire, en 1812, faisait partie de l'empire Français. Enfin, il n'est point question dans la description de l'ibis falcinellus, par M. Temminck, de la taille, du volume, ni de la disposition de plusieurs des parties de cet oiseau.

Les ibis que M. Paulin possède ont onze pouces de hauteur en mesurant du sol à la partie supérieure du dos; mais les pieds ont à eux seuls sept pouces.

La longueur, prise de l'extrémité du bec à celle de la queue, est de dix-huit pouces.

Le corps est ovale, du volume, à peu-

(1) Les anciens croyaient, et les modernes l'ont répété, que l'ibis ne quittait jamais l'Egypte; qu'il ne pouvait pas vivre dans d'autres climats, et qu'il se laissait même mourir de faim lorsqu'on voulait le transporter ailleurs. « Extrà Ægyptum, dit Elien (200 de l'ère chrét.), nunquàm progreditur ibis, quoniam cœli status est humidus. »

Doit-on attribuer à la guerre l'arrivée dans notre département des ibis qu'on y a tués. Quelques mois après l'affaire de Navarin, on remarqua aussi à Lille un passage considérable de hérons pourprés qui habitent d'ordinaire les confins de l'Asie. Enfin, à peu près à la même époque, on vit apparaître dans la Belgique des vautours-griffons, oiseaux de proie également étrangers à nos contrées septentrionales.

près, de celui de la foulque (Fulica atra L.), et alors un peu moins gros que celui du courlis gris-blanc qu'on voit sur les côtes de Bretagne où on le nomme corbegeau. Nous lui avons trouvé une circonférence de treize pouces.

La tête est convexe sur le sommet. Les plumes qui la recouvrent ont un reflet pourpré qui s'aperçoit surtout au soleil. Celles de l'occiput sont un peu plus longues et pourraient former une petite huppe, si l'oiseau pouvait les relever.

La langue est noire et courte, puisqu'elle n'a que le tiers de la longueur du bec.

Le bec est recourbé en bas surtout vers l'extrémité, et terminé en pointe mousse. Il a la forme du fer d'une faulx (d'où le mot falcinellus). Il est parfaitement conforme à la figure de bec d'ibis que l'on voit dans l'ouvrage de Denon (1). Il a quatre pouces deux lignes de longueur. Il était mou et flexible dans l'état frais principalement vers la base (2) ; mais il a acquis de la dureté en se desséchant. La mandibule supérieure dépasse un peu la mandibule inférieure: elle est profondément cannelée dans toute sa longueur, disposition qui n'existe pas dans le courlis, où les cannelures ne vont point jusqu'à l'extrémité du bec. On remarque, à leur naissance, les narines qui sont linéaires et longues de cinq lignes. Dans le rapprochement exact des mandibules, on ne remarque aucune ouverture vers la pointe du bec (3).

La face est nue et lisse ; elle est verdâtre dans l'état frais, mais, par la dessiccation, elle est devenue d'un noir grisâtre.

Le front est garni de plumes très courtes.

La prunelle est arrondie et l'iris est jaunâtre.

Le col a quatre pouces de longueur. Il est d'une grosseur égale dans toute son étendue et entièrement garnie de plumes courtes et effilées.

L'aile est forte et organisée de manière à faire penser que l'ibis noir peut entreprendre de longs voyages.

Les pennes alaires sont au nombre de huit de chaque côté.

Les trois espèces de couvertures se composent de plumes longues, larges et très nombreuses.

Les grandes pennes caudales sont au nombre de douze.

Les cuisses sont moitié garnies de plumes.

Les pates sont, comme chez tous les oiseaux de rivage qui ne nagent point (1), entièrement nues: elles sont couvertes dans

(1) V. la planche 99e de son Voyage dans la basse et la haute Egypte.

(2) Comment admettre avec un bec aussi faible, et si d'ailleurs on a égard à la petitesse de l'oiseau ; comment, disons-nous, admettre que l'ibis puisse dévorer des serpens ? On doit tout au plus penser qu'il peut détruire de petits reptiles.

(3) Nous faisons cette observation parce que plusieurs auteurs ont parlé d'une ouverture qui existait au bout du bec de l'ibis, et qu'ils croyaient sans doute destinée à remplir quelque usage (V. plus loin le passage de Vergilius). Dans quelques éditions des œuvres du Buffon, le dessin de l'ibis blanc offre un bec tronqué et troué ; mais cette disposition n'existe pas dans les dessins du même oiseau que MM. Savigny et Cuvier ont joints à leur ouvrage. Nous avons à notre Muséum un ibis blanc qui faisait partie de la belle collection d'oiseaux (surtout des genres passereaux et grimpeurs) cédée à la ville par M. Portier, commissaire principal de la marine, et on ne remarque aucune ouverture à l'extrémité du bec.

(1) Ibis aquam tamen nunquam ingreditur, neque natare potest. Albertus.

toute leur étendue de petites écailles polygones.

Les doigts sont au nombre de quatre, dont trois en avant et un en arrière, assez long pour poser sur le sol. Les doigts extérieurs sont réunis par leur base au doigt du milieu, qui a deux pouces six lignes de longueur, au moyen d'une membrane qui a un peu plus d'étendue que celle qui unit le doigt intérieur à l'intermédiaire. Ainsi, les pieds de l'ibis falcinellus sont ce que les ornithologistes nomment *pedes ambulatorii*.

Enfin, les ibis, que M. Paulin possède, nous ont offert vingt-six pouces de vol ou d'envergure. Leur structure intérieure ne nous a rien présenté d'extraordinaire (1). Ils exhalaient une odeur bien prononcée de poisson, dont nous avons trouvé quelques débris dans leur estomac, ainsi que des détritus de végétaux méconnaissables et plusieurs petits coquillages fluviatiles, savoir: le planorbus marginatus, le cyclas rivalis, la paliduna impura et la lymnœa ovata de Lamarck, espèces communes dans les marais de Saint-Julien.

Des chats ont refusé de manger de la chair crue de ces oiseaux (2).

Nous allons terminer cette notice par quelques réflexions sur les ibis en général.

Les anciens historiens, parmi lesquels on peut citer Hérodote, Pausanias, Pline, Strabon, Aristote, connaissaient deux sortes d'ibis qui fréquentaient l'Égypte : c'est-à-dire l'ibis blanc qui est blanc et noir, et l'ibis noir, qui ne paraît réellement tel que de loin et sous certains aspects. Le premier dont le bec est plus fort, est l'espèce la plus célèbre; c'est l'Abou-Hannès de Bruce, le Tantalus Œthiopicus de Latham, l'ibis religiosa ou Numenius ibis (de néoménie, nouvelle lune, parce que c'est par la réunion du noir des dernières plumes des ailes avec celui des deux bouts d'ailes que se forme dans le blanc une grande échancrure semilunaire qui donne à ce blanc la figure d'un croissant,) de notre illustre Cuvier, et le second est celui dont nous nous sommes occupés avec quelque détail.

Ceux qui voudraient connaître tout ce qui a été dit de plus sensé sur ces oiseaux fameux, doivent lire les ouvrages de Conrad Gesner (1557) et d'Aldrovande (1599), les belles pages de Buffon, Perrault, Brisson, Blumenbach, l'histoire naturelle et mythologique de l'ibis, par M. Savigny, et surtout l'appendice au savant discours sur les révolutions de la surface du globe de Cuvier qui est intitulé: *Détermination des oiseaux nommés ibis, par les anciens Égyptiens.*

Pour nous, sans nous arrêter sur toutes les fables qu'on a imaginées au sujet de l'ibis, nous nous bornerons à dire 1° que cet oiseau, qu'il était défendu, sous peine de la vie, de tuer (1), et qu'on élevait dans l'enceinte des temples de l'Égypte, était depuis un temps immémorial en grande vénération chez les superstitieux Égyptiens, à qui il fallait, comme à presque tous les peuples dans l'enfance des sociétés, des sujets d'admiration et des signes de la divinité, qu'ils ne trouvaient que dans le merveilleux et le ridicule (2);

(1) Élien, cité par Cuvier, dit, d'après les embaumeurs égyptiens, que les intestins de l'ibis ont quatre-vingt-seize coudées de longueur.

(2) Les auteurs disent cependant que les ibis nichent sur le sommet des palmiers, afin de mettre leurs petits à l'abri des chats, qui en sont très friands.

(1) Le meurtrier, même involontaire, de cet oiseau était puni de mort.

(2) M. Panet-Trémolière, dans un travail sur le culte horticulaire et zoolatrique des anciens Égyptiens (V. le tome III de ce journal, page

2° Que l'ibis avait assez d'instinct, dit-on, pour connaître le cours et le décours de la lune, et pour régler en conséquence la quantité de sa nourriture journalière et le développement de ses petits.

3° Que, selon les historiens, l'ibis arrivait en Égypte à l'époque de l'inondation du Nil (1) pour dévorer les serpens ailés (2) qui auraient porté la désolation dans cette terre sacrée (3);

4° Qu'au rapport de Pline, Élien, Galien, etc, l'ibis aurait donné aux Égyptiens l'idée d'un remède aussi simple que salutaire et en horreur chez nos voisins d'outremer (4);

5° Que les anciens Égyptiens prenaient autant de soin à embaumer (confire, comme le dit Belon) (5) les ibis que leurs propres parens, et que l'on retrouve encore un très grand nombre de momies de ces oiseaux dans les vastes catacombes de l'ancienne Memphis, à Thèbes et dans les plaines de Saccarah, où se trouve le puits des oiseaux ;

6° Que l'on voit des figures d'ibis parmi les signes hiéroglyphiques, où l'on reconnaît d'autres espèces d'oiseaux, et sur plusieurs médailles qui désignent l'Égypte (6).

7° Qu'on a trouvé des espèces d'ibis dans presque toutes les parties du monde, même dans l'Australie ou Nouvelle-Hollande; bien que cette cinquième partie du monde n'ait pas encore été explorée dans toute son étendue.

8° Que l'un de nos compatriotes, M. Cailliau, dont le nom est désormais associé à celui des plus célèbres voyageurs, a mangé, dans l'île de Méroé, de la chair d'ibis que l'on considérait depuis long-temps comme venimeuse, dans la persuasion où on était

201), vient de chercher à prouver que les ibis, pas plus que d'autres animaux, n'ont jamais été l'objet d'aucun culte positif et suivi chez les Égyptiens. Nous avons lu avec un vif intérêt l'aperçu historique de cet érudit sociétaire, et il nous a conduit à rédiger cette note.

(1) Presque tous les écrivains qui ont parlé de l'ibis se répètent relativement à son arrivée en Égypte, précisément à l'époque de l'inondation du Nil. Mais ne se seraient-ils pas mépris, et ne serait-ce pas plutôt au moment où les eaux de ce fleuve se retirent qu'ils se rendent dans ce pays pour détruire les espèces nuisibles qui ont pu naître dans les terres marécageuses? D'ailleurs, lorsque les eaux couvrent la terre, comment les ibis, qui ne sont pas, à proprement parler, des oiseaux aquatiques, pourraient-ils trouver leur nourriture?

(2) Ces serpens ailés ou volans n'étaient que de grosses sauterelles apportées par les vents du désert de Libye. (V. M. Panet-Trémolière).

(3) C'est à cette occasion que Cuvier dit que les Égyptiens avaient inventé, pour un culte absurde, une raison fausse.

(4) Simile quiddam et avis in eadem Ægypto monstravit quæ vocatur ibis, ciconiæ ferè similis, et ipsa quoque serpentum pernicies. Hæc rostri aduncitate per eam se persuit qua reddi ciborum onera consuevere. Hinc clysteris usum medici primum didicerunt. Polydor Vergilius, de inventoribus rerum. Caput XXI, 1671.

(5) De medicato cadavere; 1555.

(6) On sait, dit M. Arago, que l'épervier désignait l'âme; l'ibis, le cœur; la colombe, l'homme violent (ce qui paraît assez étrange); la flûte, l'homme aliéné; une grenouille, l'homme indépendant; un nœud coulant, l'amour; la fourmi, le savoir, etc.

que cet oiseau se nourrissait de serpens (1),

9° Enfin, que d'après Cuvier, l'ibis existe encore en Égypte, comme au temps des Pharaons, et que c'est par la faute des naturalistes que l'on a pu croire pendant quelque temps que l'espèce en était perdue ou altérée dans ses formes (1).

PRIOU, docteur en médecine à Nantes, membre de la 3e classe de l'Institut Historique.

(1) V. son Voyage à Mervé et au Fleuve-Blanc.

(1) Conclusion de l'appendice cité.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

ESSAI D'HISTOIRE UNIVERSELLE,

OU

EXPOSÉ COMPARATIF DES TRADITIONS DE TOUS LES PEUPLES, DEPUIS LES TEMPS PRIMITIFS JUSQU'A NOS JOURS; PAR J.-F.-A. AUGUSTE BOULLAND. 2 vol. in-8, chez PAULIN, N. 33, RUE DE SEINE.

Rapport lu à la première classe de l'Institut Historique dans sa séance du 3 août 1836, par H. BELFIELD-LEFEVRE (membre de la première classe).

PREMIÈRE PARTIE. — *Métaphysique historique.*

Messieurs,

L'Institut Historique m'a chargé de lui présenter un rapport sur un essai d'histoire universelle que vient de publier l'un de ses membres, mon collègue et mon ami, M. Auguste Boulland.

En acceptant cette tâche, je ne me suis nullement dissimulé combien elle était au dessus de mes forces, et combien les faibles études historiques que j'ai faites jusqu'ici m'étaient insuffisantes pour apprécier à sa juste valeur un travail aussi savant et aussi consciencieusement exécuté. Mais ce travail avait été conçu au point de vue d'une doctrine philosophique dans laquelle j'ai été en quelque sorte nourri; et s'il m'était difficile, je dirai même impossible, d'analyser en connaissance de cause et de soumettre à une critique approfondie la partie plus spécialement historique de cette œuvre, du moins mes études philosophiques me rendaient-elles facile l'appréciation exacte de la donnée philosophique dans laquelle cette œuvre avait été construite. Voilà pourquoi j'ai accepté la tâche que la 1re classe de l'Institut, trop bienveillante à mon égard, a bien voulu me confier.

En effet, M. Boulland dit dans sa préface :

« L'hypothèse qui a été émise dans l'*Introduction à la science de l'Histoire*, publiée par M. Buchez, constatait, sous trois termes principaux, les rapports moraux temporaires que les dogmes religieux assignaient aux êtres humains entre eux, avec le cosme et avec Dieu. C'était l'existence sur la terre, comme premier terme, d'anges et d'hommes; comme second terme, d'anges déchus; comme troisième terme, d'hommes rachetés. On verra plus tard les rapprochemens et les différences qui peuvent exister entre ces formules, et le caractère réel que nous avons trouvé aux différens peuples qui représentent ces époques; mais dans tous les cas on verra qu'en cherchant la vérité de ces hypothèses, si nous avons dû quelquefois agrandir leur acception, et surtout chercher la généralité active qui les unissait, nous n'avons jamais rien trouvé qui les contredît. En effet, c'était presque des certitudes que ces caractères généraux assignés aux premiers âges de l'humanité; c'était ce qui se voit écrit partout : c'était l'un des résultats les plus patens, les plus positifs, de chaque révélation qui avait créé la société où dominait ce fait. » (*Hist. univ.*, vol. 1, p. 5.)

Ainsi M. Boulland présente lui-même son travail comme une vérification directe des hypothèses historiques qui terminent la deuxième partie de l'*Introduction à la science de l'Histoire;* et puisque ces hypothèses elles-mêmes ne sont en quelque sorte que les conséquences logiques et nécessaires des doctrines métaphysiques et philosophiques, et des discussions de méthode, que renferme la première partie de ce même travail, il suit nécessairement que l'œuvre que nous analysons doit être envisagée, par l'auteur lui-même, comme une conséquence directe des doctrines philosophiques professées par l'école de M. Buchez.

Or, c'est là une induction générale à laquelle M. Boulland ne s'est point conformé (nous le pensons du moins) dans les points fondamentaux de sa coordination historique.

Qu'il nous soit permis, messieurs, de développer devant vous les principales bases sur lesquelles repose notre opinion à cet égard.

L'*Introduction à la science de l'Histoire* est surtout un travail de méthode. Le but principal de M. Buchez a évidemment été de déterminer les conditions philosophiques dans lesquelles l'activité intellectuelle de l'homme se devrait placer, pour marcher avec toute la certitude qu'il est donné à l'homme de posséder vers le développement intégral de toutes les sciences humaines : les travaux de géogénie et d'androgénie, qui terminent cette introduction, ne peuvent être considérés que comme une tentative d'appliquer à l'histoire du globe terrestre et à celle de l'humanité les méthodes encyclopédiques développées dans la première partie. Et en effet, la généralité de ces travaux peut seule être regardée comme incontestable, puisque l'exactitude dans le détail suppose nécessairement la vérification directe de l'hypothèse; et non seulement cette vérification directe n'avait point encore été tentée, mais encore elle était matériellement impossible avant la publication du travail encyclopédique de M. Buchez.

C'est donc dans la première partie de l'*Introduction* qu'il faut surtout rechercher les conditions essentielles que notre école pose à la solution du plus vaste de tous les problèmes historiques, puisqu'il les embrasse tous, à savoir : *l'histoire du déve-*

loppement intégral de l'espèce humaine sur la surface du globe.

Or; le principe générateur de l'œuvre tout entière, le principe qui est en même temps et l'assise fondamentale de l'édifice, et la pierre angulaire, et la clé de la voûte, c'est; *que le cosme tout entier* (c'est-à-dire, et le sphéroïde terrestre, et toutes les sphères du firmament, et tout ce qui a vie, tout ce qui se meut et s'agite sur la surface de ces sphères) *a été créé dans un but unique que Dieu seul connaît.*

De ce principe fondamental, dogmatiquement affirmé, découlent immédiatement deux axiomes générateurs, qui, développés métaphysiquement et appliqués directement à toutes les spécialités scientifiques, doivent placer dans un point de vue complètement nouveau toutes les sciences humaines, et leur fournir un instrument et une méthode de coordination inconnues aux temps anciens, et impossibles avant la révélation chrétienne.

Et en effet; puisque *par affirmation* le cosme tout entier a été créé en vue d'un but unique, il suit nécessairement que chaque partie du cosme est fonction de ce but: d'où se déduit cet axiome immense dans ses applications :

Tout être créé est l'instrument direct d'une fonction spéciale; et l'ensemble de tous les êtres, ou, en d'autres termes, la réunion de toutes les fonctions, accomplissent, chacun suivant sa loi, une seule et même œuvre, et convergent vers un seul et même but, la volonté de Dieu dans la création. Ainsi, *tout être créé est une fonction de l'œuvre de Dieu.*

Et d'autre part : puisque (*par affirmation*) le cosme tout entier a été créé en vue d'un but unique; et puisque (par déduction) chaque être individuel a été créé comme fonction de ce but, il est évident que le but de Dieu ne peut être atteint que par une série d'efforts librement accomplis ou fatalement commandés ; car si l'acte de Dieu qui a créé le monde eût en même temps atteint le but pour lequel le monde a été créé, il est manifeste que ce monde aurait dû être anéanti à l'instant même où il a été tiré du néant, puisque, par hypothèse, le but de Dieu aurait été atteint par le fait même de la création.

Ainsi tous les actes accomplis par un être quelconque, depuis l'heure de la création jusqu'à la consommation des siècles, soit que ces actes aient été librement consentis, soit qu'ils aient été fatalement commandés, sont nécessairement des termes au moyen desquels l'œuvre de Dieu s'accomplit : et parce que chaque acte accompli ajoute un terme à la série, et, par conséquent, rapproche l'époque de la consommation du but, il suit nécessairement qu'il existe une loi tendantielle, dont la direction est constante, et que les écoles modernes ont appelée la loi du progrès : car le progrès n'est autre chose que la série des actes par lesquels s'accomplit la consommation d'un but.

Ainsi, du développement métaphysique de ce grand principe fondamental que nous avons dogmatiquement posé, se déduisent les deux grandes lois génératrices de toutes les sciences possibles, puisque la première de ces lois donne le rapport général de tous les êtres créés, et de tous les actes accomplis par eux dans l'espace pendant un temps déterminé : tandis que la seconde de ces lois doit coordonner le rapport général de tous les êtres créés, et de tous les actes accomplis par eux depuis le principe des temps jusqu'à leur entière consommation.

Si nous appliquions ces considérations générales à la genèse du sphéroïde que

nous habitons, il nous serait facile de démontrer et l'immense fécondité du principe lui-même, et la puissance irrésistible de l'instrument qu'il fournit à la coordination des phénomènes, soit géogéniques soit androgéniques : ainsi nous pourrions démontrer, dans cet ordre de phénomènes, que le premier acte de Dieu a été la création du globe terrestre lui-même, et que cette création a eu pour but la constitution d'un milieu, dans lequel pût se développer le règne organique animal et végétal : que le deuxième acte de Dieu a été la création de ce même règne organique dans tous ses types inférieurs; et que ce deuxième acte a eu pour but la transformation du milieu précédemment créé et la constitution d'un milieu propre au développement de nouvelles existences : que le troisième acte de Dieu a été la création de ces existences nouvelles, et que celles-ci ont été assujetties à la même loi que les existences précédentes; c'est-à-dire qu'elles ont fatalement transformé les milieux qui leur avaient été légués, et qu'elles ont fatalement constitué un milieu nouveau et destiné à des existences nouvelles; et nous pourrions montrer qu'il en a été ainsi jusqu'à la création de l'espèce humaine, le sixième acte de Dieu, et la forme organique la plus complète et la plus parfaite qui ait été créée. Si nous voulions pénétrer plus profondément dans le mystère de ce drame admirable qui constitue le développement géogénique du globe, nous verrions que chaque création successive, chaque terme de la série, a été le résultat direct d'un acte de Dieu ; que le but définitif de chacune de ces créations, (par rapport aux formes organiques) a été la création de la forme humaine, et du milieu dans lequel cette forme est appelée à se développer; et que, par conséquent, tous les actes de Dieu, en tant qu'ils ont eu pour résultat la création de formes organiques diverses, ont eu un but unique. Ainsi, chacun de ces actes successifs, rendu possible par l'acte immédiatement antérieur et nécessité par l'acte qui le suit immédiatement, se présente comme fonction d'un seul et même but; et par conséquent aussi, chaque existence organique, créée pendant la durée de cet acte, a été nécessairement, ainsi que la création toute entière, une fonction inviduelle d'un but unique.

Ainsi nous nous trouvons conduits à la conclusion la plus incontestable, et en même temps la plus neuve et la plus imposante de la science moderne : et cette conclusion, la voici :

Au point de vue de la science humaine;

1° Le globe terrestre a été créé pour devenir un *lieu*, un *champ*, un *substratum*, sur lequel pût s'exercer l'activité humaine; et toutes les espèces animales, qui ont été successivement créées, n'ont eu d'autre but que celui de préparer un milieu organique dans lequel cette espèce humaine pût vivre et se développer.

2° L'espèce humaine a été créée, parce que Dieu a voulu qu'il existât une activité relative libre, qui pût comprendre, accepter et accomplir volontairement sa parole révélée, et s'associer ainsi à l'œuvre de Dieu dans la création.

Or cette conclusion, disons-nous, est essentiellement neuve et chrétienne : elle est radicalement distincte de la doctrine généralement admise dans les écoles philosophiques de la Grèce : dans celles-ci en effet, le cosme concluait définitivement à l'homme; ou, en d'autres termes, la création tout entière était coordonnée au point de vue de la conservation de l'espèce humaine, l'homme étant l'instrument fatal de forces

déposées en lui : dans l'école de M. Buchez au contraire, le globe terrestre, et les formes organiques qui l'ont habité, ont eu pour but relatif de rendre possibles l'existence et le développement de l'espèce humaine, (l'homme étant l'instrument libre du but définitif que Dieu s'est proposé, lorsqu'au principe des temps il créa le ciel et la terre.)

C'est cette doctrine ainsi développée que M. Buchez renferme dans la formule religieuse suivante :

« Dieu a associé l'homme à la création « — il lui a préparé un domaine afin qu'il » le conduisît à des destinées plus hau- » tes. » (Int. à la sc. de l'hist. p. 391.)

Ces considérations générales ainsi posées (et elles étaient indispensables à la complète intelligence de ce qui va suivre) nous allons aborder la discussion du problème historique général ; problème que nous avons plus haut formulé — histoire du développement intégral de l'espèce humaine sur la surface du globe — où pour tout résumer en un mot, « l'androgénie : » constitution définitive de l'espèce hu- « maine tout entière en une activité spi- » rituelle seule et unique. »

Le cosme tout entier ayant été créé en vue d'un but unique, et chaque portion, chaque individu de ce cosme ayant été créé fonction intégrante et essentielle de ce but, il suit nécessairement ; que si un individu quelconque pouvait exister et persévérer dans une négation absolue de sa fonction, cet individu pourrait rendre impossible la consommation du but, et mettre à néant la volonté de Dieu dans la création. Or, une pareille proposition étant manifestement absurde, il faut de toute nécessité admettre que toute création accomplit nécessairement la fonction qui lui est assignée, ou qu'elle est immédiatement anéantie pour être remplacée par une création nouvelle : proposition qui se peut traduire dans la formule suivante : « tout être créé n'existe « qu'à la condition expresse d'accomplir » une fonction. »

La discussion de cette proposition va nous ouvrir deux grandes catégories. En effet, un être peut atteindre un but en vertu des forces qui sont déposées en lui, et qui y tendent irrésistiblement; et en ce cas, cet être est une fonction aveugle et fatale d'une œuvre qu'il ne connaît pas: ou bien cet être peut posséder l'intelligence de ce but, et y tendre volontairement en vertu de son activité propre; et alors cet être est une fonction intelligente et libre d'une œuvre qu'il connaît et à laquelle il se dévoue. Or ; toutes les formes organiques créées antérieurement à la forme humaine, étaient des instrumens aveugles de la volonté divine, puisque leur fonction était la transformation du substratum organique sur lequel elles se développaient et la formation du milieu dans lequel devait se développer l'espèce humaine, et que ce but était nécessairement atteint par le développement fatal des forces organiques déposées dans ces formes. Ainsi l'accomplissement de la volonté de Dieu, en tant que celle-ci avait pour but la création de l'homme, était inévitablement commandé, puisque cet accomplissement devait être le résultat fatal des forces que, dans sa prévision infinie, Dieu, l'activité absolue, avait déposées dans la matière, l'absolue passivité. Mais il n'en fut plus ainsi à la création de l'homme, puisque, ainsi que nous l'avons affirmé, l'homme fut créé activité relative, intelligente et libre, afin qu'il pût s'associer à la volonté divine. Or, toute liberté suppose un choix ; tout choix suppose au moins deux termes distincts : il faut donc déterminer les deux termes qui sont offerts au choix de l'huma-

nité, afin de déterminer par cela même la nature et les limites de sa liberté : et cette détermination, d'après les prémisses que nous avons posées devient facile à l'extrême. En effet, l'humanité, envisagée comme un être, étant une fonction intégrante essentielle de l'œuvre de Dieu, il serait manifestement absurde de poser comme les deux termes de sa liberté l'accomplissement et le non accomplissement de cette fonction : car, de deux choses l'une : ou l'humanité ne serait pas libre de choisir entre ces deux termes, et alors le dogme de la liberté humaine serait un non sens; ou bien l'humanité pourrait librement choisir entre eux, et par conséquent réaliser ou mettre à néant la volonté de Dieu, accomplir ou annihiler l'œuvre tout entière de la création; et alors le dogme de la liberté humaine serait une absurdité. Ainsi la consommation du but étant une condition essentielle de l'existence de l'espèce humaine et l'espèce humaine étant une activité libre, il est évident que ces deux propositions ne peuvent être conciliées qu'en posant à la liberté humaine les deux termes suivans :

L'accomplissement intelligent et libre d'une part; et d'autre part l'accomplissement aveugle et fatal de la volonté de Dieu.

Ainsi nous sommes conduits, comme par la main, au problème le plus ardu et le plus général de la science historique :

Le globe terrestre ayant été constitué dans ses conditions astronomiques et organiques actuelles — l'espèce humaine ayant été créée et déposée sur la surface de ce globe avec les aptitudes organiques qu'elle possède aujourd'hui (ces aptitudes existant seulement *en puissance d'être*, mais n'étant point encore développées en actes) — enfin, la volonté directe de Dieu ayant été révélée à l'homme par l'acte, ou le verbe, ou le fils de Dieu — déterminer : — Quels ont été les actes librement consentis et accomplis par l'homme, en vertu de son activité propre, et dans le but de réaliser la volonté divine; — et quels ont été les actes humains fatalement et aveuglément accomplis en vertu des forces organiques déposées dans l'instrumentalité humaine?

Ou bien encore; pour poser le problème dans des termes plus nets et plus précis;

Déterminer, dans le développement intégral de l'humanité, l'acte providentiel et fatal, de l'acte tendentiel et libre ?

Comme vous le voyez, messieurs, cette formule ouvre à la classification des faits historiques (c'est-à-dire des actes accomplis par l'humanité) deux catégories immenses, et, j'ose le dire, deux catégories complétement neuves, *inouies* si l'on peut ainsi parler, dans la philosophie de la science. Or, c'est pour rendre possible une semblable classification que M. Buchez a créé une physiologie individuelle et une physiologie sociale complétement en dehors des conceptions scientifiques actuelles; et c'est à cette œuvre surtout qu'est consacré l'*Introduction à la science de l'Histoire*, livre qui, dans la conception que nous venons de formuler, forme en effet une introduction indispensable à l'étude de cette science.

Je n'ai pas besoin de démontrer devant des hommes exclusivement livrés aux études historiques, combien cette conception est féconde : je vous rappellerai seulement un fait qui est encore vivant dans tous vos souvenirs : je veux parler de la révolution française. Certes nul ne niera qu'à cette époque de grands actes humanitaires, n'aient été accomplis : personne ne niera qu'un but immense n'ait été atteint; et, si l'on pénètre dans l'intimité du phénomène, personne ne contestera que, parmi les actes qui ont amené la consommation du but, les uns ont été ordonnés en vue de ce but, volontairement consentis et librement éxé-

cutés; tandis que les autres ont été fatalement commandés par les instincts aveugles déposés dans les masses; et, si l'on pénètre plus profondément encore, on demeurera convaincu que les actes de l'ordre tendentiel et libre ont marché vers leurs conclusions purs de toute souillure et vierges de tout crime; tandis que les actes de l'ordre providentiel et fatal ont conduit à leurs conséquences inévitables par un chemin de sueur, de larmes et de sang; et que c'est aux faits de cet ordre qu'il faut attribuer tous les désastres, toutes les douleurs, tous les sinistres de ces sombres années.

Je crois avoir suffisamment établi la conception générale en vue de laquelle l'*Introduction à la science de l'histoire* a été écrite; et si je ne suis parvenu à établir cette conception générale que par voie d'induction les préfaces de l'*Histoire Parlementaire de la révolution française*, et l'esprit même dans lequel cette vaste publication est conduite, suffiraient à démontrer et au-delà que la logique ne m'a point failli. Je crois donc pouvoir affirmer que le premier but que l'école de M. Buchez pose aux études historiques est de démontrer:

Que, dans les actes accomplis par l'humanité, les uns appartiennent à l'ordre tendentiel et libre, les autres à l'ordre providentiel et fatal.

Or il m'a été impossible de découvrir, soit dans l'œuvre même de M. Boulland, soit dans l'introduction qui y conduit, soit dans les notes qui la terminent, une seule ligne qui, interprétée de quelque manière que ce fût, pût démontrer que M. Boulland se fût posé pour but la vérification et la démonstration historique de cette formule capitale. Il m'est donc démontré, et au-delà, que l'*Essai d'histoire universelle* ne peut en aucune façon être envisagé comme la vérification directe des doctrines énoncées dans l'*Introduction à la science de l'histoire*.

Je sais, Messieurs, combien les discussions que je soulève ici peuvent paraître étrangères au but qui m'a été proposé: je sens combien ce rapport s'éloigne des formes presque consacrées dans les annales de l'Institut historique: mais il s'agit ici d'une œuvre capitale, d'une œuvre complétement à part, d'une œuvre qui parait émaner directement, intégralement, d'une doctrine philosophique et d'une méthode scientifique également nouvelles: or il est d'une importance extrême que cette œuvre soit examinée du point de vue de la doctrine dont elle parait déduite; car, nous le disons avec une certitude absolue, cette doctrine et les méthodes sur lesquelles elle se fonde sont destinées à introduire dans les sciences sociales et historiques une révolution bien autrement importante que celle qu'ont amenée dans les sciences mathématiques les découvertes de Newton et de Leibnitz, la méthode des fluxions, et la théorie générale du calcul intégral et différentiel.

Ayant ainsi indiqué et constaté la différence radicale qui sépare la méthode historique proposée par M. Buchez de celle que M. Boulland a traduite en une histoire universelle, il nous reste à examiner avec vous cette dernière méthode, ainsi que le travail de vérification auquel elle a donné naissance.

Voici donc quelles sont les bases de la méthode historique de M. Boulland:

PREMIÈRE SECTION.

L'humanité est une d'origine et une de but: ou en d'autres termes: l'espèce humaine tout entière, descendant par voie continue de génération d'un seul et même

germe (1) créé par Dieu, marche à travers le temps et à travers l'espace vers un seul et même but : la réalisation de la volonté de Dieu dans la création.

Cette grande conception historique, qui émane directement de la révélation chrétienne, et qui appartient en propre à l'école de M. Buchez, est le thême général que M. Boulland a eu pour but de développer dans son œuvre; et c'est ce thême, qui sépare complètement son travail de toutes les tentatives d'histoire universelle qui ont été faites jusqu'à ce jour; et qui, nous ne craignons pas de l'affirmer, lui donne une valeur philosophique que celles-ci sont loin de posséder.

Nous disons que cette conception est essentiellement chrétienne; et en effet, ainsi que l'observe parfaitement M. Boulland, avant le christianisme, chaque peuple, en même temps qu'il conservait religieusement ses traditions d'engendrement, s'assignait pour but une fonction spéciale, qu'il regardait comme absolue, et qu'il s'efforçait par conséquent d'imposer par la guerre et par la conquête à tous les peuples qui l'environnaient : il résultait nécessairement de là que l'humanité ne pouvait être envisagée que comme un être collectif formé par l'agglomération d'une multitude d'individus distincts d'origine et distincts de but; il en résultait encore que l'histoire de l'humanité ne pouvait être conçue autrement que comme une juste position des histoires partielles de chacune des unités dont l'humanité se compose : il en résultait, enfin, que l'histoire de chaque unité nationale ne pouvait jamais renfermer que la série des actes accomplis par elle; et que les actes engendrés par les unités voisines ne pouvaient jamais être conçus autrement que comme des accidens du monde extérieur, comme des actes d'un agent de destruction et de mal. « Cette conception historique » générale est facile à vérifier dans tous » les grands livres de la Chine, dans les » nombreux Pouranas de l'Inde, dans le » Zend-Avesta, dans Manéthon, dans San- » choniaton, dans les livres juifs depuis » Abraham, dans Apollodore l'Athénien, » dans Denys d'Halicarnasse, enfin dans » toutes les traditions autochtones que nous » ont laissées les divers peuples (1). »

Deux nations seulement de toutes les nations anciennes conservèrent, sinon le dogme, du moins la tradition de l'unité d'origine de l'humanité; ce furent la nation juive et la nation chaldéenne : en dehors de ces deux peuples nous ne voyons plus que les prétentions rivales de peuples autochtones, qui se posent chacun comme les générateurs des peuples les plus avancés en science et en politique, et qui s'efforcent de rattacher, chacun à sa généalogie historique, non seulement toutes les grandes nations, mais tous les héros de chacune d'elles. Aussi les deux grands historiens généraux qui précèdent le christianisme, Hérodote et Diodore, font consister leurs histoires universelles dans la juxta-position de toutes les traditions particulières à chaque peuple, de telle sorte que leur conception historique générale la plus élevée était nécessairement celle-ci : L'humanité est un être multiple, formé de plusieurs individus divers d'origine et divers de but.

Mais lorsque le Verbe de Dieu, Jésus-Christ, s'appuyant sur l'unité traditionnelle de l'humanité conservée par le peuple juif, affirmait, d'une part, que tous les

(1) Nous employons ici le mot *germe* dans son acception métaphysique générale, et nullement dans le sens limité que ce mot a reçu en histoire naturelle.

(1) *Essai d'hist. univ. Int.* 2.

hommes étaient fils d'un même père et par conséquent égaux et frères; et, d'autre part, que le but unique de tous les efforts humains devait être d'appeler le règne de Dieu sur la terre, et d'accomplir la volonté de leur père céleste; lorsqu'il en fut ainsi, disons-nous, il est manifeste que la conception générale historique devait être, nous ne dirons pas modifiée, mais bouleversée de fond en comble, mais placée sur un terrain complétement nouveau, mais basée sur une formule contradictoire dans les termes mêmes à celles qui servent de base à la conception historique ancienne. En effet, l'humanité, diverse d'origine et diverse de but dans les formules les plus élevées des historiens grecs, devenait une de but et une d'origine dans la pensée des philosophes chrétiens.

Toutefois les premiers historiens du christianisme, Georges le Syncelle, Jules Africain, Eusèbe, etc., usèrent tous leurs efforts à établir le premier terme de cette formule, à savoir l'unité d'origine de l'humanité; aussi leurs travaux se bornent-ils à démontrer d'abord, par l'unanimité de la voix traditionnelle, la descendance par voie continue de génération de tous les hommes d'un même père, et ensuite à établir en séries synchroniques les actes principaux de toutes les nations anciennes. Le deuxième terme de la formule, la démonstration de l'unité de but, parut n'avoir même pas été entrevue et encore les successions hypothétiques établies dans le but de démontrer l'engendrement unitaire des peuples sont-elles tellement incomplètes qu'il y manque souvent la moitié de l'humanité.

Or, depuis Georges le Syncelle, à travers toute la série des historiens catholiques jusqu'aux écrivains les plus modernes, la même remarque subsiste : ce sont toujours les mêmes tentatives de démontrer, en face des denégations de l'incrédulité ou de l'athéisme, l'unité d'origine de l'humanité, en synchronisant les traditions du monde païen avec la tradition juive; et c'est toujours aussi la même négligence à l'égard du deuxième terme, et certes du terme le plus important de la formule, puisque c'est celui qui engendre la loi de l'activité humaine dans l'avenir.

Ainsi presque aucune tentative n'avait été faite pour développer dans son intégrité toute la formule chrétienne : la considération générale de l'unité de but appliquée à l'humanité restait à introduire dans la science de l'histoire ; et cette unité étant démontrée, il fallait encore la mettre en harmonie avec l'unité d'origine, ou en d'autres termes il fallait développer en deux séries parallèles et conformes l'engendrement matériel des peuples et leur engendrement intellectuel. C'est parce que M. Boulland s'est efforcé le premier de construire historiquement ces deux séries, que son travail est incontestablement le travail le plus neuf et le plus complet qui ait été tenté en histoire universelle; et c'est parce que la construction de cette double série était matériellement impossible avant que la doctrine du progrès fût traduite en formules métaphysiques rigoureuses, (1) que l'idée génératrice de l'essai d'histoire universelle appartient à l'école de M. Buchez.

(1) Consultez, sur le développement métaphysique de la loi du progrès, les travaux suivans :

Introduction à la Science de l'Histoire (pag. 376-392.)

Histoire parlementaire de la Révolution française, vol. XVII et XVIII (Préfaces).

L'Européen, journal de Morale et de Philosophie (N° II. nov. 1835. 2e série).

L'unité d'origine et l'unité de but étant ainsi établies, il reste à déterminer la marche de l'humanité de son origine vers son but.

2e Section.

« Le mouvement progressif de l'humanité est un, parce qu'il n'a qu'un but — continu, parcequ'il forme des séries sans interruption — croissant, parce qu'il tend sans cesse et sans arrêt vers un but de réalisation morale désiré par l'esprit. Acte complexe de toutes les facultés humaines mises en jeu simultanément, il a sans cesse à lutter contre la fatalité matérielle qu'il ne domine qu'avec l'aide de la parole de Dieu.

« Or c'est cette lutte, et le mouvement qui en est la suite, et le produit qui en est le résultat, qui forment le sujet de l'histoire. » (Essai d'hist. univ. vol. I, p. 22.)

1re Proposit. Le mouvement progressif de l'humanité est un parce qu'il n'a qu'un but.

Discussion. — Le champ, le substratum sur lequel l'humanité est appelée à se développer, c'est la surface du globe terrestre, telle que cette surface a été constituée par le dernier cataclysme géologique, qui a anéanti toutes les existences organiques devenues inutiles à la constitution phénoménale actuelle; et telle que cette surface demeurera jusqu'au jour ou l'humanité aura accompli sa tâche. L'espèce humaine est donc une grande création organique qui se développe sur la surface du globe entre deux cataclysmes géologiques.

L'humanité (c'est-à-dire l'espèce humaine tout entière, envisagée dans sa continuité et dans son intégrité, depuis l'heure de sa création jusqu'à celle de sa destruction définitive), l'humanité doit être envisagée comme un être unique, qui se développe intégralement dans le temps et dans l'espace.

Or, l'homme a été créé par Dieu activité relative, responsable et libre: c'est-à-dire que Dieu a donné à l'homme une *ame* principe intelligent, afin qu'il pût comprendre la volonté du créateur; principe libre, afin qu'il pût s'y associer volontairement; principe actif afin qu'il pût agir sur le monde extérieur et accomplir cette volonté. Et Dieu a voulu que cette activité fût *indirecte* et non pas *directe*; c'est-à-dire qu'il a voulu que cette activité ne pût se manifester au dehors que par l'intermédiaire d'un appareil organique, d'un instrument matériel. Dieu a donc associé l'activité humaine à un organisme animal, organisme dont les conditions générales ne diffèrent en rien de celles qui ont été assignées aux formes organiques nées dans les époques géologiques précédentes, si ce n'est dans cet appareil mystérieux au moyen duquel l'ame humaine, principe actif et spontané, entre en contact avec l'organisme animal, principe passif et mu.

Maintenant; afin que l'on comprenne quelles sont ces deux voies qui conduisent également au but voulu et proposé par Dieu, il nous faut nécessairement appeler votre attention sur la nature même de ce but. Ainsi que vous avez dû le remarquer, tout ce que nous avons dit à cet égard concerne la seule humanité à l'exclusion formelle des êtres que gouverne une insurmontable fatalité; pour ceux-là, en effet, il n'est qu'une seule voie possible, c'est celle par laquelle la main de Dieu les envoie à leur fin. Pour l'humanité au contraire, parce qu'elle est activité libre, son but implique un choix, et c'est de l'intelligence de cette définition que dépend l'intelligence de ce que nous avons nommé la voie tendan-

tielle et la voie providentielle: la première de ces voies est la voie du bien, la seconde est la voie du mal; et voilà justement le grand problème de l'humanité posé sous son aspect le plus fondamental à la fois et le plus difficile, puisqu'il s'agit de faire comprendre et de démontrer comment la volonté de Dieu peut être accomplie à un dégré quelconque par le mal lui-même.

A Dieu ne plaise que nos paroles puissent scandaliser les esprits, qui, n'ayant jamais réflechi sur la question que nous débattons ici, en pourraient conclure que le bien et le mal sont une seule et même chose : une semblable conclusion n'est aucunement renfermée dans les principes que nous avons posés; et, disons plus, elle leur serait formellement contradictoire puisqu'elle suppose des conditions inverses. Et en effet, si pour l'homme le bien et le mal étaient chose une et identique, il suivrait nécessairement que le but posé à son activité ne serait pas un choix, car tout choix est impossible là où les termes sont identiques; or, un choix nettement formulé étant, selon nous, la condition absolue d'un but approprié à la nature de la libre activité de l'homme, et ce choix n'étant autre chose que la définition du bien et celle du mal, il résulte de notre principe même que le bien et le mal, loin d'être des termes identiques, sont au contraire des termes formellement contradictoires.

Il reste donc à exposer comment deux termes contradictoires peuvent amener la consommation d'un but unique; c'est ce que nous allons essayer de faire.

Si nous envisageons le bien et le mal d'une manière générale et abstraite, il nous sera facile de comprendre à priori, que le bien c'est le dévouement, et le mal, l'égoïsme; et, en effet, pour un être quelconque, le bien c'est la conformité de cet être avec les conditions d'existence qui lui sont données; le mal c'est la non conformité de cet être avec ces mêmes conditions. Or l'homme étant un être relatif, sa condition d'existence est nécessairement une loi qui marque et qui détermine le rapport qui l'unit à tous ses corrélatifs extérieurs : et, par conséquent, pour l'être humain, le bien, c'est la série des actes qui tendent à affirmer sa dépendance de l'ensemble, comme être relatif, tandis que le mal, c'est la série des actes qui tendent à nier cette même dépendance, et qui, par conséquent, constituent l'homme activité absolue. Or c'est là la proposition même que nous avons formulée en d'autres termes lorsque nous avons dit quelques lignes plus haut : « pour l'homme, le bien c'est le dévouement, le mal, c'est l'égoïsme. »

Mais ces deux abstractions ne sauraient avoir de valeur qu'au point de vue du but qui détermine et qui nomme le rapport général des hommes entre eux : car c'est à ce point de vue seulement que le bien et le mal peuvent se traduire en préceptes formels, et appeler une pratique correspondante. Ainsi dans la civilisation chrétienne, comme dans les civilisations antérieures au Christ, le bien et le mal sont toujours demeurés le dévouement et l'égoïsme; mais parce que le but posé par le Christ a changé le rapport général des hommes entre eux, les préceptes formels dans lesquels se traduit la morale humaine ont nécessairement changé.

Le but posé par Jésus-Christ est la constitution de l'unité humaine : or, cette unité, qui est le but, peut être atteinte par deux voies différentes, par le dévouement

ou par l'égoïsme, par le bien ou par le mal, par la voie tendentielle et intelligente; ou par la voie providentielle et fatale, par la fraternité morale qui fonde sur le dévouement la hiérarchie des membres dont se composera le corps de l'humanité, ou par l'égalité matérielle qui nivellera toutes les individualités humaines.

En posant donc le dogme de la fraternité, Jésus-Christ a ouvert au libre arbitre de l'homme deux voies qui conduisent également au but de Dieu, l'unité humaine; avec cette différence toutefois, que la voie tendentielle, la voie du dévouement, conduira à la *fraternité* pure, et constituera l'homme à l'état positif qui la rendra apte à recevoir du Verbe de Dieu une fonction nouvelle; tandis que la voie providentielle, la voie de l'égoïsme, amènera l'*égalité* pure, c'est-à-dire la destruction de toutes les inégalités matérielles, état négatif de l'humanité, dans lequel elle périrait sans doute, mais dans lequel, sauvée encore une fois par le Verbe de Dieu, comme elle l'a été par la révélation chrétienne, elle pourra encore comprendre, accepter et accomplir une nouvelle mission en série tendentielle avec ses missions précédentes.

Ainsi; soit que les hommes aujourd'hui désirent la réalisation du but chrétien pour eux-mêmes ou pour les autres; soit qu'égoïstes, ils appellent l'égalité matérielle, ou que, dévoués, ils invoquent la fraternité morale, la parole de Dieu n'en sera pas moins accomplie, et l'humanité sera nécessairement et fatalement *une*, avec la seule différence que nous venons d'établir; et cette différence même n'existe que du point de vue humain, puisque du point de vue divin elle est nécessairement nulle. La voie providentielle, qui conduira logiquement et fatalement l'humanité, sera l'égoïsme égalitaire; et la voie tendentielle et libre qui conduira *progressivement* l'humanité à ses futures destinées, sera le dévouement fraternel.

Si M. Boulland eût développé, comme nous venons de le faire, les principes métaphysiques qui assignent les conditions et les limites de l'activité de l'homme, nous croyons qu'il eût formulé autrement le premier terme de sa méthode; car s'il est vrai de dire que le mouvement progressif de l'humanité est un parce qu'il n'a qu'un but, il est également vrai de dire que le mouvement progressif de l'humanité est double, parce qu'il s'effectue par une double voie; et cette double considération de l'unité du but et de la dualité des voies qui y conduisent, est de la plus haute importance en philosophie historique.

Il est évident, du reste, que cette conception a été présente à l'esprit de M. Boulland dans tout le cours de son travail; et nous pourrions le démontrer par la disposition même de son œuvre; mais nous pouvons le démontrer plus directement encore par un texte formel de son introduction; car nous lisons (vol. I, p. 25) : « L'humanité, la société et l'homme ont chacun une ame libre pour choisir leur but dans la voie du Verbe divin, c'est-à-dire du bien, ou dans la voie de l'inertie, c'est-à-dire du mal. » mais il est évident aussi que cette conception n'a point été suffisamment élaborée par lui; autrement il se fût certes gardé de formuler un principe fondamental d'une manière aussi incorrecte; et il se fût certes gardé d'écrire, quelques lignes plus loin (vol I, p. 25) : « Un âge, c'est l'acte libre de l'humanité responsable, comprenant la pluralité d'actes libres des sociétés responsables, comprenant la multitude d'actes libres des hommes responsables. » Formule nette, claire, précise, qui [annihile inexo,

rablement, dans l'histoire toute entière de l'humanité, la totalité des actes fatalement accomplis suivant la voie providentielle.

DEUXIÈME PROPOSITION.

Le mouvement progressif de l'humanité est continu, parce qu'il forme des séries sans interruption.

Cette proposition me paraît également formulée avec inexactitude, et j'avoue qu'il m'est difficile de comprendre comment la discussion n'a point entraîné M. Boulland à établir nettement la différence radicale qui sépare les actes librement accomplis suivant l'esprit, des actes fatalement commandés suivant la chair. Et en effet, M. Boulland lui-même établit quelques lignes plus loin « que la vie de l'humanité jusqu'à ce jour se compose de trois grands actes, qui peuvent être appelés des âges; et que chacun de ces âges n'a le rapport avec celui qui le suit et celui qui le précède que le Verbe de Dieu qui les sépare et qui les unit. » (Vol. I, p. 24.) Or, après avoir étudié dans l'*Essai d'histoire universelle* lui-même le mode suivant lequel le Verbe de Dieu sépare et unit entre eux les âges humanitaires, il nous a été impossible de comprendre comment on pouvait exprimer ce rapport, qui ne saurait exister que vis-à-vis de l'esprit, en établissant en formule générale « que le mouvement progressif de l'humanité était continu et formait des séries sans interruption. » Il est resté évident pour nous que ce qui a conduit à l'établissement de cette formule, c'est cette confusion capitale sur laquelle nous avons déjà tant insisté. En effet, dans son étude approfondie des traditions humaines, M. Boulland a dû nécessairement remarquer et la continuité matérielle, et la successivité spirituelle; mais parce qu'il avait négligé d'élaborer suffisamment les formules métaphysiques qui démontrent et qui expliquent ces deux aspects divers du développement progressif de l'humanité, il n'a pu établir d'une manière suffisamment nette les caractères qui les distinguent, et il a admis une formule mixte qui les unit en les confondant.

TROISIÈME PROPOSITION.

Le mouvement progressif de l'humanité est croissant, parce qu'il tend sans cesse et sans arrêt vers un but de réalisation morale désiré par l'esprit : acte complexe de toutes les facultés humaines mises en jeu simultanément, il a sans cesse à lutter contre la fatalité matérielle, qu'il ne domine qu'avec l'aide de la parole de Dieu.

Au point de vue où nous sommes placés, les inexactitudes de cette proposition sont tellement évidentes, elles proviennent si évidemment de la même cause, que nous croyons inutile de nous y arrêter.

QUATRIÈME PROPOSITION.

Or, c'est cette lutte, et le mouvement qui en est la suite, et le produit qui en est le résultat, qui forment le sujet de l'histoire.

Ainsi, selon M. Boulland, la loi tendentielle et la loi providentielle se développent en quelque sorte comme deux forces parallèles et contradictoires; et le mouvement progressif de l'humanité n'a lieu que parce que la première de ces deux forces tend toujours à dominer et à subalterniser la seconde; et l'histoire toute entière de l'humanité se compose exclusivement de la série des actes accomplis par elle suivant la loi tendentielle dans sa lutte incessante contre la force providentielle; de telle sorte que les actes accomplis par l'humanité suivant la loi providentielle ne sont pas des actes de sa vie historique; de telle sorte que si l'humanité se fût constamment

refusée à marcher suivant la voie tendentielle, le but de Dieu dans la création n'eût point été accompli; de telle sorte enfin que, suivant M. Boulland, les deux termes offerts à l'exercice de la libre activité de l'homme ont été, d'une part, l'accomplissement, et, d'autre part, le non accomplissement de sa fonction.

C'est là, nous le croyons, la différence radicale qui sépare l'*Introduction à la science de l'histoire* de l'*Essai d'histoire universelle*, et nous croyons avoir développé ce caractère différentiel de manière à le rendre saillant aux yeux de tous, et en quelque sorte palpable. Aussi n'insisterons-nous pas davantage sur une dissidence que nous pourrions suivre à travers l'œuvre toute entière de M. Boulland. Nous nous bornerons à indiquer, presque dans les termes mêmes de M. Boulland, le mode suivant lequel le mouvement progressif de l'humanité a lieu.

Le mouvement progressif de l'humanité n'est autre chose qu'une série d'actes, qui, envisagés dans la plus haute généralité où ils aient pu être connus jusqu'à ce jour, peuvent être appelés des âges; et chaque âge n'a de rapport avec celui qui le suit et celui qui le précède, que le verbe de Dieu, qui les sépare et les unit.

Or, dans la successivité des trois âges que l'humanité a parcourus jusqu'ici, mais qu'elle n'a point terminés, il n'est possible que de saisir des termes multiples de la tendance qu'elle suit : et comme le but que l'humanité doit atteindre est nécessairement un, il est certain que nous ne connaissons et ne pouvons connaître, sans une révélation du Verbe de Dieu, l'unité même de ce but ; puisque jusqu'à cette heure aucune révélation ne l'a énoncé, et que la dernière manifestation de la parole divine, Jésus-Christ lui-même, a dit : « Je ne vous dirai pas tout ce que je sais, car vous ne pourriez me comprendre. » Ainsi le but mystérieux et divin vers lequel marche l'humanité, lui demeure inconnu, car il ne lui a été révélé à chaque âge que sous la forme qu'elle pourrait comprendre. (Introd. p. 23. 24.)

Quant au mode suivant lequel s'effectue l'évolution d'un âge humanitaire, M. Boulland pense que l'étude de l'histoire doit permettre de constater dans l'acte ou l'âge humanitaire, un triple mouvement simultané : le premier terme de ce mouvement est l'action incessante et continue du verbe divin sur l'humanité, qui rappelle et indique constamment le but moral; le second terme est le mouvement logique en vertu duquel l'esprit humain donne à la doctrine qu'il a reçue d'abord, une forme morale, puis une forme politique, puis une forme économique; le troisième terme enfin est le résultat de l'activité réalisatrice ou de la force, qui, mettant en contact les formules dogmatiques avec la masse, opère par une succession de sacrifices, c'est-à-dire d'unions et des séparations, les transformations sociales dont la série ascendante doit amener la réalisation la plus absolue de la morale révélée.

Ainsi, dans le premier temps, tout acte a pour but la création et l'expansion du dogme moral : tout acte crée un nouveau créateur moral, dont la logique et la force sont tout entiers employés à constituer moralement la révélation. Alors ont lieu les grandes erreurs; alors les hérésies qui séparent; alors le bien d'un côté, le mal de l'autre, et tous deux en lutte morale. Puis, dans le second temps, se crée une forme vivante : c'est une hiérarchie, ce sont des pouvoirs, ce sont des symboles, des signes figuratifs du dogme, qui saisissent, et qui émeuvent, et qui transforment des popula-

tions entières, qui viennent d'elles-mêmes courber leur tête sous la nouvelle force purifiée par le sacrifice. Et alors le mal aussi a un corps: et ces deux forces luttent, et se croisent, et guerroyent, et s'entre-tuent jusqu'au triomphe du bien par le sacrifice. Puis vient le troisième temps: et alors tous les produits et tous les résultats obtenus sont répartis à ceux qui ont mérité; et chacun a sa part du ciel et de la terre, suivant qu'il a pratiqué la loi morale révélée, et suivant son rang social. Alors le mal aussi vient demander sa part; et il y a des douleurs qui n'ont pas de fin, et qui, se renouvellant sans cesse, usent toute force, toute raison, toute volonté dans un doute et une obscurité sans fonds où l'ame ne trouve plus ni jour ni nuit.

A ce point deux voies sont ouvertes à l'humanité: ou bien une révélation nouvelle apporte au monde un but nouveau, une loi morale nouvelle; et alors la parole révélée saisit le corps social créé par la révélation antérieure; elle s'y insinue, s'y glisse, transige d'abord avec les anciennes exigences, adopte les anciennes formes; puis elle se développe peu à peu, et dominant ce corps qui l'a protégée, elle le transforme sous sa puissante main et le fait conforme à la nouvelle parole que Dieu à donnée au monde: ou bien une réformation sociale sort de l'excès même de la douleur, et formulant une nouvelle pensée morale dans la voie de l'ancienne révélation, mais dans la voie de la satisfaction individuelle, recommence une nouvelle période de trois temps, qui forme un âge parallèle à la révélation, et dans lequel la pratique la plus détaillée du dogme antérieur est appliquée jusqu'à son dernier terme matériel.

Nous indiquerons enfin une dernière considération générale qui a guidé M. Boulland dans l'interprétation historique qu'il offre des traditions cosmogoniques qu'il a recueillies : interprétation dont l'origine première se trouve dans un passage du vénérable J. Nanni, ce savant dominicain du 15e siècle qui a tant fait pour la science historique, et que les historiens critiques ont si faussement, si indignement accusé. On trouve en effet dans l'un des fragmens pseudonymes historiques publiés par Annius de Viterbe, que les noms primitifs des dieux ne furent autre chose qu'une sorte d'appellation de fonctions sociales hiérarchiques et successives: ainsi il est dit; que les Saturnes étaient les chefs les plus anciens des familles royales, nés des dieux Ciel et Vesta, ayant pour femmes les Rhéa, pour enfans les Jovis et les Junon, pour neveux les Hercule.

Et d'un autre côté, la donnée primitive de l'existence sur la terre de deux races d'êtres, les dieux terrestres, enfans de la lumière et du bien, et les hommes mortels, enfans des ténèbres et du mal, n'est absente d'aucun commencement de tradition historique. Ces pères et ces protecteurs des hommes, décrits avec leurs mœurs, leurs demeures, leurs ouvrages, leurs tombeaux épars dans tous les pays, ne manquent ni aux cosmogonies des Pouranas, ni à celles des King, ni aux chronologies de Manéthon, de Moïse de Chorène, d'Apollodore; ni aux théogonies de Sanchoniaton, d'Hésiode, de la Voluspa; ni aux traditions des Eddas, ni à celles des peuples encore existans de l'Océanie et de l'Amérique; ni aux hiéroglyphes mexicains, ni aux histoires divines et humaines de Diodore de Sicile et d'Hérodote (1) : ce sont partout des dieux, pères directs des hommes, qui créent les sociétés, les villes, les usages réguliers.

(1) *Hist. univ.*, vol. I;

Ainsi, la certitude traditionnelle incontestable que nous possédons de l'existence aux temps primitifs de dieux terrestres, ou tout au moins d'êtres fils des dieux du ciel, dieux eux-mêmes, ayant puissance absolue sur les êtres humains moins intelligens qu'eux; et d'un autre côté l'assertion d'Annius, que dans les temps primitifs les noms des dieux n'étaient que des dénominations de fonctions; enfin, la certitude historique qui nous est acquise, que la hiérarchie sociale des temps primitifs n'a été qu'une imitation de la hiérarchie que le dogme supposait exister dans le monde céleste; toutes ces considérations, disons-nous, ont porté M. Boulland à admettre, qu'il faut voir dans les noms des dieux terrestres qui commencent toutes les traditions historiques, non seulement des êtres supérieurs, créateurs de l'organisation sociale; mais encore toute la race gouvernante qu'ils ont constituée; mais encore la société tout entière qu'ils ont fondée; puisque cette société n'était et ne pouvait être que l'instrument passif de l'activité divine qui l'avait créée, et qui la dominait toute entière, et que chaque élément du corps social n'était qu'une fonction intégrante de cet instrument. Ainsi le nom d'un dieu peut désigner souvent une activité sociale toute entière, avec sa loi morale, son dogme scientifique, son culte religieux; et ce même nom peut synthétiser en quelque sorte l'action intégrale d'un peuple pendant toute la durée de son existence.

Enfin; si l'on remarque encore que dans un grand nombre de langues anciennes, mari est synonyme de maître, femme synonyme d'esclave, frère synonyme d'égal, on a l'explication facile de ces grands drames sociaux, qui forment les traditions primitives des peuples, et qui, se passant entre les membres d'une même famille, amènent des révolutions sanglantes qui transforment les sociétés, et occupent des espaces séculaires, ou du moins dépassent de beaucoup la vie d'un seul homme.

C'est en introduisant ces conceptions historiques nouvelles dans la mythologie si complexe des Grecs, que M. Boulland est parvenu à faire des rapsodies théogoniques d'Hésiode une histoire humaine, et qu'il a pu jeter quelque lumière sur cet inextricable dédale que forment les mystérieuses traditions de l'Inde primitive.

Nous avons exposé, assez complétement pour qu'elles puissent être comprises, mais non pas aussi longuement que nous l'aurions voulu, les bases principales du travail de M. Boulland. Nous avons vu que l'humanité était une d'origine et une de but; une d'origine, parce qu'elle descendait par voie continue de génération d'un seul et même germe créé par Dieu; une de but, parce qu'elle tendait toute entière vers un seul et même but, la volonté de Dieu dans la création. Nous avons vu que l'humanité marchait incessamment de son origine vers son but, et que dans cette marche elle accomplissait successivement une série d'actes qui constituaient sa tradition, son histoire, et qui, envisagés dans leur généralité, formaient des âges. Nous avons vu que chaque grand acte humanitaire, étant nécessairement réalisé au moyen de l'instrument matériel de l'homme, présentait nécessairement aussi ce caractère de fatalité qui appartient à l'organisation matérielle elle-même, et qui, en histoire, peut être dénommé, *révolution logique* d'un âge ou d'un acte humanitaire. Enfin, nous avons indiqué quelques-unes des considérations

nouvelles qui ont dirigé M. Boulland dans l'interprétation des traditions de l'humanité, et qui lui ont permis d'établir son unité d'origine, c'est-à-dire son engendrement matériel, et son unité de but, c'est à-dire son engendrement moral. Il nous resterait donc maintenant, pour compléter cette analyse, à suivre avec M. Boulland le développement de l'humanité entre ces deux termes extrêmes, et à soumettre ainsi à la critique historique la vérification directe que donne M. Boulland des principes philosophiques établis dans son introduction : mais ce serait là un travail que nous ne nous sentons nullement la force d'exécuter ; et d'ailleurs, il faut le dire, l'ouvrage de M. Boulland, qui a condensé, dans un volume de 800 pages, une histoire véritablement universelle, nous paraît à peine susceptible d'une analyse de cet ordre ; il nous faudrait écrire dix volumes pour en discuter convenablement un seul. Nous ne tenterons donc pas un semblable travail, et nous nous bornerons à appeler votre attention sur l'esquisse rapide que donne M. Boulland de l'évolution de l'empire romain, parce que cette esquisse nous paraît propre à bien faire comprendre l'esprit général dans lequel le travail de M. Boulland a été conçu, et à mettre en saillie les singulières modifications qu'apporte à l'appréciation des faits historiques la considération de l'unité de but.

(*La fin au prochain numéro.*)

DOCUMENS HISTORIQUES CURIEUX ET INÉDITS.

LETTRE

DE LA SEIGNEURIE DE FLORENCE AU PAPE SIXTE IV.

21 juillet 1478 (1).

L'ORIGINALE ESISTE, NEL
REGISTRO DI LETTERE ESTERNE DELLA REPUBLICA FIORENTINA,
IN CARTA PECORA, DALL' ANNO 1475 AL 1490, A CARTA 82, TERGO,
CHE SI CONSERVA NELL' ANTICO ARCHIVIO DELLE RIFORMAGIONI, IN FIRENZE.

PONTIFICI MAXIMO.

Mirati primùm (2) sumus, Beatissime Pater, inveteratam ad Nos scribendi Summorum Pontificum consuetudinem repentè mutatam, his Literis tuis, quas per præconem Calabrum afferri voluisti. Quanquam Libertatis (3) et Justitiæ, in inscriptione, subtracta nomina, satis quid sibi velint, ipsa aperiunt. Si enim quæ suades facturi fuerimus, ut Nos quoque nominum talium oblivisceremur, penitùs necesse fuit. Et cur populo scribitur Novo more? Et cùm ad eum scribis populum, quem ità Te amare, et tantâ prosequi charitate asseris, perverso scribendi more, Dilectionis etiam appellationem, a quâ, in hanc diem, solitæ sunt exordiri Pontificales veræ Literæ, prætermittis? An non diligis eum Populum, quem (4) censuris castigas talibus? quem

(1) Cette pièce n'est point publiée par Fabroni, et n'a pas été connue de Roscoe. Elle est tombée, durant un de ses voyages en Italie, entre les mains du fameux Francis-Henry Egertoni, que tout le monde a connu à Paris.

(2) Questa Lettera fù scritta, in replica di una che il Papa, Sisto IV, avea scritta, egli stesso, alla republica Fiorentina, subito dopo l'affare della Congiura dei Pazzi; rimproverando i Fiorentini, e ordinando loro di scacciar Lorenzo dei Medici.

(3) Nella lettera che il papa avea, come sopra, inviata alla republica Fiorentina, in vece della direzione solita,

« Prioribus Libertatis,
» Et Vexillifero Justitiæ,
» Populo et Communi
» Florentiæ. »

avea omesse le parole *Libertatis et Justitiæ*, e non avea comminciata la Lettera con l'usata frase,

« *Dilectis in Christo Filiis.* »

(1) Tutti gli Storici Contemporanei, é i Fatti seguiti contestano questa avversione del Papa Sisto IV contro i Fiorentini, il quale restò piccatissimo ancora da questa Lettera, come si vede dal seguente squarcio di una che S. S. scrisse a Federigo, Duca di Urbino, nel 25 Luglio, 1478; cioè pochi giorni dopo, e riportata da Monsignor Angelo Fabroni, Edit. in-4o, Pisis, 1784, *Laurentii Medicis Magnifici Vita*, Tom. II, « Adnotationes et Monumenta, » p. 130.

SIXTUS PAPA IV. *Manu propriâ.*

.... La lettera dei Fiorentini, fatta con tanto

armis Tuis in viam Tuam redigere conaris? Nulla profectò, si Dilectionis auferas, causa restabit, cur ità persequare.

Nunc ad Literas venimus. Ejicere vis nos è civitate Laurentium de Medicis : hujus autem Voluntatis Tuæ duas, in literis tuis, potissimùm causas colligimus, et quod Tyrannus noster sit; et quod publico Religionis Christianæ bono adversetur.

Quo ergò pacto, ut primam causam primùm diluamus, nos Liberi erimus Laurentio ejecto, si, Tuo Jussu, erit ejectus? Contraria tuæ literæ loquuntur, quæ, dùm Libertatem pollicentur, Imperando auferunt : et, ut isto te labore liberemus, ejicere nos Malos Cives, Tyrannosque didicimus, et administrare Rem Nostram Publicam, sine monitoribus. Redi paulùm ad Te, Beatissime Pater, oramus : Da locum affectibus, qui Sacrosanctam istam Sedem, istam Gravitatem, et Sanctitatem Pontificalem adeò decorant. Laurentium de Medicis Tyrannum clamitas; at Nos, Populusque noster, Defensorem nostræ Libertatis, cum cæteris, quos tu arguis, civibus, experimur, et unâ omnium voce, appellamus; parati, in quemcumque rerum eventum, omnia ponere pro Laurentii de Medicis salute, et civium reliquorum, in quâ quidem publicam Salutem et Libertatem contineri, nemo nostrûm dubitat. Quod invehuntur in Laurentium illæ literæ liberiùs, nihil est, quod contradicamus in præsentiâ : Veritas ipsa satis contradicet, et tua Conscientia : hoc tamen fatebimur, Beatissime Pater, movent risum omnibus nobis, tam inaniter, ne dicamus malignè, conficta audientibus. Nam quod callidè, Bartholomæi (1) Colleonis temporum mentionem facis, et insimulas Confæderatorum nostrorum studia, non est acutiore opus interprete. Artes sunt istæ Pontificiæ Majestatis dignæ, et Vicariatûs Christi? Nos tamen etiam tùm Sociorum integram fidem sumus experti, quorum auxiliis gloriosè adeò debellavimus. Nos meliùs, dictum id sit bonâ omnium veniâ, ista novimus; et Laurentium de Medicis, qui ab omni familiâ suâ, qui ab avo Cosmo, Patre patriæ nostræ, qui a Petro patre, clarissimo Viro, et optimè de nostrâ Libertate merito, nihil degenerat, huic Civi nostro, quem, et Religione verâ, et Dei cultu, et Charitate, et Pietate præponamus, non habemus, Tu de Civitate ejicere vis? Movet te fortasse, et de eâ re Laurentium succenses, quòd è furentibus Populi ar-

» dispregio di Christo et suo indegno Vicario, » non terruit nos, sed fecit nos cogitare, che Dio » li ha tolto l'intelletto e lo sentimento, per pu- » nirli dei suoi peccati. Speramo in Dio, de cu- » jus honore et gloriâ agitur, che, vi darà in ogni » cosa vittoria, potissimùm quia nostra intentio » recta est et justa. Non enim agimus quicquam » contra alios, nisi contra illum ingratum, ex- » communicatum, et hæreticum filium iniquitatis, » Laurentium de Midicis : petimus a justo Deo » justitiam de ipsius iniquitatibus, et vobis, tan- » quam a Dei ministris, ut debentibus ulcisci » mala, quæ fecit contra Deum, et Ecclesiam » suam, injustè, et sine causâ, et cum magnâ in- » gratitudine, quæ exiccat fontem infinitæ pie- » tatis. »

« Ad Venetos, etc. »

(1) Si rileva da questo articolo relativo al Colleone, che Sisto IV, nella sua Lettera, spaventava i Fiorentini, con far loro credere falsi i loro Alleati, e specialmente i Veneziani; citando loro il fatto di questi ultimi, che, undici anni innanzi, licenziarono, in apparenza, Bartolomeo Colleone, loro Generale; ma, segretamente poi, li lasciarono assoldar' gente, e preparar' armi, contro i Fiorentini; come riferisce il « Muratori, *Annali d'Italia*, in principio dell' anno 1467.»

mis (1) Raphaëlem Cardinalem, tuum Nepotem, eripi curaverit, et salvum reddiderit! Movet, quòd, trucidato Juliano, fratre, saucius ipse, divinâ potius, quam humanâ aliquâ spe, sceleratos gladios sacrilegosque parricidarum, et mortem evitaverit! Si cædi se passus sit ab missis à Vobis efferatissimis satellitibus; si Arcem Libertatis nostræ, publicum Palatium captum dolis à proditoribus Vestris, non recuperassemus; si trucidandos Nosmet, ac Magistratus nostros, et Cives tradidissemus Vobis; nihil modo Tecum contentionis haberemus.

Sed ut ad alteram descendamus causam: quomodò Talis aliquis Civis publico est, ut scribis, bono adversatus? Aliæ causæ sunt quæ arma Christiana movent contrà Christianos; et defensionem Religionis; atque expeditionem in Turchos impediunt, ut aliàs quoque Imperatorem, Ratisbonæ, eam procurantem impedierunt, in quam tamen Nos publicè longas naves, et Tibi, et Ferdinando Regi, complures dono dedimus; et Cosmus, Laurentii Avus, supràscriptus, suis privatis sumptibus, Summo Pontifici unam perpulchrè armatam est elargitus; præterea magnam pecuniarum vim, ut pro viribus laboranti Religioni nostræ succurreremus, dùm Laurentius de Medicis in urbe esset, subministravimus; et juvimus XX^ti florenorum millibus Ferdinandum Regem (2) quem modò fama fert, et Legatis, et Muneribus conciliare sibi Religionis Christianæ publicum Hostem, et qui, cùm Te conjunctus, modò Christianis bellum infert, dùm in limine Italiæ superbissimus ille victoriosissimusque insultat. Juvimus etiam, hortatu tuo, Matthiam, Hungariæ Regem; et, qui sunt nobiscum fœdere conjunctissimi, Venetis non defuimus. Ad Quem multò hæc magis pertinent, pluraque majoraque non fecit: et tamen hanc causam asseris cur bellum inferas; et ità omnia jura humana divinaque confundas! Sed alia profectò, alia causa est, quæ armat Te contrà Christianos, et quidem istius Sacrosanctæ Sedis, in quâ Vicarium Christi sedere jam oportet, præcipuos perpetuosque cultores. Ex quo in istâ sede es, quid arma Tua, quid signa Pontificalia, quid Pedum istud Beati Petri, quid Navicula egerit, heu! nimis notum est: Quæ profectò, quis sit Is qui publico adversetur bono, heu! nimium declarant. Nos quid egerimus pro quiete Italiæ, dùm Tibi, cum Sociis nostris, securitatem rerum tuarum, paulò ante, sic Te rogante, promittimus: dùm (1) Hieronimo Comiti, Nepoti tuo, dignitatem esse avitam meritissimò procuramus; sed noti nondùm erant mores perditissimi (2), ac

(1) Questo era il giovine Cardinale Legato, inviato a Firenze, in occasione della Congiura de' Pazzi; il quale Lorenzo, istesso, salvò a stento dalla furia del Popolo, che lo credeva complice. «Muratori.» «Fabroni.» «Roscoe.»

(6) Ferdinando I, d'Aragona, Re di Napoli, trattava in segreto con Maometto II, Imperatore dei Turchi, e lo incoraggiva contro i Venezini. I Turchi, sulla fine dell' anno antecedente, erano comparsi, all' improvviso, nel Friuli fin presso ad Udine. «Muratori, *Annali d'Italia.*» «Sanuto, *Storia di Venezia.*»

(1) I Fiorentini, nel 1473, avevano coadjuvata la compra d'Imola, fatta dal Cardinale Pietro Riario, fratello del Conte, da Taddeo Manfredi, perchè divenisse uno stato patrimoniale del Conte istesso. «Muratori.» «Platina.»

(2) Questo Conte Girolamo Riaro, che poi divenne encora Signore di Forlì, era colmo di tutti i vizj: Questi lo portarono poi ad essere assassinato, nel 1488, dai Forlivesi, stracchi delle sue tirannie. Sua consorte fù quella famosa Caterina Sforza; che, ritiratasi nella Rocca di Forlì, mi-

teralis, execrandaque natura : dum (1) Urbinatem Ducem ad stipendia federis nostri traducere conamur, et eas offerimus conditiones, quæ multò suprà virtutem, et militandi, et ductandi consuetudinem essent, ut omni ex parte stabilita Italiæ pax esset, manifestatum est. Et tamen audent illæ Literæ tuæ Turbatorem Italicæ Quietis appellare Laurentium!

Indue, indue, Beatissime Pater, meliorem mentem; memineris Pastoralis Officii Tui, et Vicariatûs Christi; memineris clavium non in istos usus datarum. Quàm enim veremur, ne in nostra tempora illud incidat dictum Evangelicum : « Malos malè perdet, et vineam suam locabit aliis agricolis! »

Nos certè, cum Christo Redemptore et Salvatore nostro, qui justissimam causam nostram proteget, et non deseret cultores suos sperantes in Se, juvantibus Sociis, et causam nostram suam causam reputantibus, juvante etiam et protegente nos (2) Ludovico Christianissimo Francorum Rege, perpetuo Patrono, et Patre civitatis nostræ, pro Religione et Libertate nostrâ fortiter repugnabimus.

Vale. Die XXI. Julii, 1478.

nacciava strage agli uccisori del marito; ed avendo questi, per forzarla a rendersi, mostrato di volere straziare i piccoli figli, restati in loro potere, Essa, dicesi, che sulle mura della Rocca si alzasse la veste, mostrando, che avea la forma per farne degli altri, in caso che le fossero uccisi quelli. «Muratori, *Annali d'Italia.*» «Cronica Bolognese.» « Diario Sanese, nel Tom. 23, *Rerum Italicarum.*

(1) Federigo I, Duca di Urbino, affezzionatissimo e caro al Papa Sisto IV, che, per lui, eresse in Ducato lo Stato di Urbino, fino allora Contea. « Sansovino *Cronologia*, a p. 67.» A questo, come si vede, alla nota N° 3, il Papa cita questa Lettera, scrittagli dai Fiorentini.

(2) Luigi XI, Re di Francia, che si teneva sempre bene affetti i Fiorentini, per le continue mire che avea sull' Italia, etc., si mostrò uno dei più interressati alla salute di Lorenzo. Roscoe « *Life of Lorenzo de' Medici.*»

RAPPORT (1).

J'ai très soigneusement comparé la lettre écrite, le 21 juillet 1478, par la seigneurie de Florence, au souverain pontife Sixte IV, et dont M. Egerton a copie (2), avec les deux pièces qui sont rapportées par monsignor Fabroni, *Laurentii de Medicis Magnifici Vita*, Pisis, 1784, in-4°, t. II. p. 136-66 et 166-7, la première, datée du 23 juillet 1478, et la seconde sans date.

Il résulte de cet examen qu'étant relatives aux mêmes événemens, ces pièces conservent un fonds de ressemblance, sans offrir, néanmoins, aucun caractère d'identité.

Voyons quelles sont les différences entre la pièce du 21 juillet 1478 et celles de monsignor Fabroni, la première, du 23 juillet 1478, et la seconde sans date : pièces sur lesquelles, à une première lecture, il était assez facile de concevoir des doutes.

La première pièce, du 23 juillet 1478, *Fabroni*, t. II, p. 136-166, est un acte du Synode, ou assemblée du clergé toscan, réuni à Florence, dans l'église cathédrale même de Sainte-Réparate (3), où s'était commis le meurtre de Julien de Médicis.

(1) Sir Francis-Henry Egerton, ayant conçu des doutes, relativement à cette pièce, se fit faire ce rapport dans l'intention, disait-il, de développer la vérité, avant de consacrer le document comme patrimoine légitime de l'Histoire.

(2) Ashridge Collection : MSS. Francis Henry Egerton. Vol. XXXIII. Letter S-1.

(3) Aujourd'hui «*Santa Maria del Fiore,*» ou plus communément, « *Il duomo.*»

« Florentina Synodus, *dit l'Exorde*, in « luce illâ Spiritûs Sancti congregata, quæ « illuminat omnem hominem venientem « in hunc mundum, et revelat abscondita « tenebrarum, ad perpetuum Veritatis tes- « timonium, et Sixtianæ caliginis dissipa- « tionem. Infallibili Summi Patris, etc. « Datum, *dit la dernière ligne*, in ecclesiâ « nostrâ Cathedrali S. Reparatæ, 23 julii, « 1478. »

Ce Synode, peut-être même cet acte, étaient l'œuvre de Gentili, évêque d'Arezzo, qui se proposait d'inciter ses collègues à la provocation d'un Concile, de sauver ainsi Florence des foudres du Vatican, et son territoire de l'invasion des armées du pape et du roi de Naples coalisés; de rendre odieux Sixte IV; d'intéresser enfin au sort de sa patrie les Etats voisins et les puissances chrétiennes, surtout l'empereur et le roi de France. « Hæc, atque his similia, « *dit le même monsignor Fabroni*, t. I, « p. 81, 82, clamabat (*Gentilis Aretino-* « *rum Pontifex*), ut collegas ad habendum « Concilium invitaret, cujus decretis libe- « rarentur Etrusci omni dirarum metû, « omnesque, si fieri potuisset, ad Sixti « facta, mores, faciem denique, ac nomen, « a Christianâ Republicâ detestandum in- « citarentur. Convocatum, re verâ, hoc « Concilium fuisse, in majori Florentino- « rum templo, plerique affirmarunt; sed « ego, multis conjecturis ducor, ut credam, « minimè convenisse Patres, et quæ cir- « cumferuntur hujus Synodi Acta, seu De- « crete, turbulenta illa quidem, et Romano « Pontifici injuriosa, Gentili uni, cujus « profectò manu scripta sunt, tribuenda. »

M. Roscoe, *Life of Lorenzo de Medici*, London, in-8°, t. I, p. 281, paraît pencher en faveur de la présomption, que le document, donné pour l'acte du Synode, y fut réellement et de fait adopté : sur son texte, qui va suivre, p. 9, lig. 25, et p. 10, lig. 1-4, il ajoute en note : « Fabroni conjec- « tures that this convocation was not held, « but, for this opinion, he adduces no rea- « sons; and other historians have related « it as a well known circumstance. Some « doubt may perhaps remain whether the « document, purporting to be the Act of the « Synod, was in fact adopted there, or « whether it was merely proposed for the « approbation of the assembly; though the « presumption is in favor of the former « opinion. For producing a document ad- « dressed in such contumelious terms to the « head of the church, Fabroni thinks it ne- « cessary to apologize : « Vererer reprehen- « sionem prudentum quod talia, injuriosa « sanè Sixto Pontifici, ediderim, nisi His- « torici munus esset referre omnia quæ « dicta et acta sunt, *Fab. in vitâ Laur.*, « t. II, p. 136. » Happily I can lay this « piece before my readers without a similar « precaution. » V. App. n° XXVIII.

Cet acte, enfin, expositif des faits qui ont précédé, accompagné et suivi la conspiration dite des *Pazzi*, n'émane point de la seigneurie de Florence, *qui aurait pu le désavouer*, mais d'une section du peuple florentin, et peut-être d'un seul prélat, ami et créature de Laurent (1) de Medicis, lequel Laurent n'était pas la république. Il n'a aucun caractère officiel; il ne s'adresse ni ne répond à personne, mais à tous; aussi, n'est-il point consigné dans les *Archives* (*v.* 1°, p. 11,) de la république, mais dans les *Archives* (*v.* 2°, p. 11,) particulières des Médicis : *in Tabulario Mediceo*, dit Fabroni.

(1) Gentili d'Urbino avait été précepteur de Laurent de Médicis, et lui était redevable de l'évêché d'Arezzo. « Cùm vix (*Laurentius*) a patere

Florence était, de toutes les villes d'Italie, si l'on excepte Rome, celle qui avait les archives les plus étendues et les mieux soignées : la seigneurie fut toujours animée d'un esprit conservateur des chartes anciennes, et des pièces relatives tant à son administration qu'à ses rapports avec les puissances : cet esprit fut constamment celui des Médicis, qui, avant comme après être devenus grands-ducs, ont toujours donné les plus grands soins à la conservation des documens.

Chaque département politique avait ses archives. Voici celles qui se distinguaient de toutes les autres par l'importance des pièces :

1° *Archivio delle Riformagioni*, où sont comprises :
- 1° *Archivio delle Riformagioni*, proprement dites, ou Archives de l'ancienne république.
- 2° *Archivio dei Confini.*
- 3° *Archivio genealogico*, ou de la Noblesse : *I Libri d'Oro.*

2° *Archivio Mediceo*, ou de la Famille des Médicis. Ces archives, depuis qu'elles ont été annexées à celles de l'ancienne secrétairerie, portent aussi le nom de *Segretaria Vecchia.* où sont comprises :
- 1° *Archivio Medico*, ou Archives domestiques de la famille des Médicis.
- 2° Archives *della Segretaria Vecchia*, comprenant les pièces relatives à l'administration de l'état, de l'intérieur, des finances, etc., durant la dynastie des Médicis.

3° *Archivio di Firenze*, ou Archives de Florence, ou *Archivio generale*, ou tout simplement *Archivio.*

I. Dans les premières, se trouvent les pièces afférentes au gouvernement de l'ancienne république, et, en outre, diverses pièces qui avaient rapport au gouvernement, pendant la dynastie des Médicis, mais qui n'étaient pas censées appartenir à la catégorie des papiers de famille ; telles, par exemple, que les négociations de ces princes pour obtenir la Lunigiana et quelques territoires limitrophes qui étaient à leur convenance. On y trouve aussi, revêtus du seing des commissaires respectifs des parties intéressées, les contrats, actes ou documens quelconques, relatifs à la démarcation des confins, entre la Toscane et les Etats voisins en divers temps ; ainsi que les plans et dessins des territoires dont il y

» discederet præceptoris sui Gentilis Urbinatis ; » viri, et doctrinæ, et morum laude, insignis, » quem postea Aretinæ Ecclesiæ præficiendum cu- » ravit, etc.» Fabroni, même édition, Tom. I, p. 4-5.

est traité, et qui en forment partie intégrante; comme encore les correspondances et les négociations concernant la juridiction territoriale. Ces dernières pièces constituaient une division à part, sous le nom d'Archivio dei Confini. On y trouve enfin l'Archivio Genealogico, qui renferme les Libri d'Oro, ou grands registres généalogiques et authentiques des familles patriciennes et nobles de Florence et des autres villes qualifiées nobles de la Toscane, etc. Les archives delle Riformagioni déposées d'abord au Palazzo Vecchio, ou Palais de la Seigneurie, sur la place du Grand-Duc, furent depuis transportées dans l'édifice degli Uffizi, que Cosme I avait fait construire.

II. La collection de tous les papiers, chartes et autres instrumens quelconques qui concernaient les affaires particulières et les transactions domestiques des Médicis, soit lorsqu'ils étaient simples citoyens de la république, soit après qu'ils furent devenus grands-ducs de Toscane, constituait les archives dites Archivio Mediceo. Là se conservent leur correspondance épistolaire avec les puissances, les réponses qui y furent faites, et les documens relatifs aux sommes prêtées par la maison de Médicis à divers potentats, les contrats de mariage, testamens et autres pièces de famille. Celles-ci, originairement déposées dans l'ancien palais des Médicis, actuellement connu sous le nom de Palazzo Riccardi, dans la Via Larga, furent transportées au Palazzo Vecchio, sous Cosme I, grand-duc de Toscane; et ont été annexées par le grand duc Léopold aux archives connues sous la dénomination de Segreteria Vecchia, lesquelles comprenaient les pièces relatives à l'administration de l'Etat, de l'intérieur et des finances, durant la dynastie des Médicis. L'une et l'autre des archives comprises dans cette seconde division sont maintenant dans le bâtiment degli Uffizi, au premier étage, du côté de la rivière de l'Arno.

III. Toutes les pièces qui servent à constater l'état civil et les propriétés des citoyens, les mariages, les testamens, les ventes, les donations, les dotations, et enfin tous actes par-devant notaires, forment, sous le nom d'Archivio di Firenze, ou Archives de Florence, la troisième de ces collections. Celle-ci, fondée vers l'année 1569, a été et se trouve encore depuis cette date, dans les salles qui sont au dessus de l'église d'Or-San-Michele, édifice d'une solide construction gothique, et parfaitement isolé pour le garantir des incendies.

Excepté une partie des autres archives, que le grand-duc Léopold regardait comme superflue, celles qui étaient vraiment importantes furent non seulement conservées, mais encore disposées dans un meilleur ordre. Il est à regretter cependant que les personnes qu'il employa au triage des pièces de ces archives, en aient condamné plusieurs qui, de peu de valeur à leurs yeux, pouvaient néanmoins en avoir beaucoup pour l'histoire, la politique, la diplomatie et l'économie publique.

Lorsqu'on ne distingue pas ces trois archives on confond tout, on donne des renseignemens inexacts, et on s'expose à des bévues sur les pièces que chacune d'elles renferme.

Certes, on ne peut se dissimuler que tout historien de la vie de Laurent de Médicis aurait dû avoir une connaissance précise, claire et absolue de l'état où furent autrefois et où sont aujourd'hui les diverses archives conservées à Florence. M. Roscoe ne paraît pas avoir eu des notions assez précises sur la distinction qui a existé de tout temps et qui existe encore entre ces différentes ar-

chives pour en parler avec une parfaite exactitude. Les archives de l'ancienne république et celles de la famille des Médicis, n'ont jamais été fondues en un seul et même corps; mais elles ont toujours formé chacune un corps distinct et séparé. Quant aux archives de Florence, Archivio di Firenze, elles ont toujours occupé un local différent et particulier. C'est ainsi que, pour n'avoir point posé cette distinction d'une manière correcte, M. Roscoe devient inexact, et donne lieu à confondre des dépôts essentiellement distincts, ainsi que les diverses conséquences en résultantes. Il publie l'acte du Synode de Florence, du 23 juillet 1478, dans son Appendix, n° XXVIII, *Life of Lorenzo de Medici*, London, in-8°, 1800, vol. I, p. 284, et dit qu'il le donne d'après Monsignor Fabroni; Monsignor Fabroni dit, *Laurentii Medicis Magnifici Vita*, Pisis, 1784, in-4°, t. II, p. 136, note 93, l'avoir extrait des Archives de Médicis, où cet acte est réellement déposé (« in Tabulario Mediceo »). M. Roscoe dit que Monsignor Fabroni l'a extrait des Archives de Florence. « Monsignor Fabroni, dit-il, *Life of Lorenzo de Medici*, London, in-8°, 1800, v. I, p. 284, has produced from the Archives of Florence a document, etc. »

M. Roscoe tombe dans cette *seconde* inexactitude quoique les divers documens que lui-même a publiés de Bartholomeus Scala, d'Angelus Politianus, et de plusieurs autres écrivains dussent lui avoir montré, avec autant de clarté que de précision, cette distinction et la différence qui en était faite. C'est donc par toutes les raisons qui viennent d'être exprimées que la locution de M. Roscoe est inexacte; qu'il s'énonce d'une manière vague et incorrecte, et qu'il se laisse entraîner dans cette *seconde* inexactitude, qui se trouve dans la partie de son texte de laquelle il s'agit, *Life of Lorenzo de Medici*, London, in-8°, vol. 1, p. 284.

De nos jours, toutes les archives devaient être transportées ailleurs; mais, à faute de représentations, l'on est parvenu à les conserver dans la ville de Florence. Cette résolution ayant été adoptée dans le courant des années 1810, 1811, les archives, distinguées par l'importance des pièces et plusieurs autres, à l'exception de l'Archivio di Firenze, mentionné ci-dessus et de l'Archivio Diplomatico (1), ont été transfé-

(1) On n'a point parlé ci-dessus de l'*Archivio Diplomatico*. C'est un établissement dont la Toscane est redevable au grand-duc Léopold. Il y fit rassembler toutes les Chartes, qui provenaient de la suppression des Monastères et de plusieurs Couvens. Elles contiennent, pour la plupart, des Legs et des Donations que la République, le Prince ou les particuliers leur avaient faits. A l'époque de la fondation de l'*Archivio Diplomatico*, le grand-duc Léopold fit inviter tous les particuliers de l'Etat qui avaient des anciennes Chartes, ou Parchemins, à les déposer dans ces Archives: Quelques-uns s'y prêtèrent; d'autres aimèrent mieux conserver ces titres généalogiques et domestiques. Lors de la dernière suppression générale des Ordres religieux, il a encore été versé une quantité très considérable de Chartes et de Diplômes dans ces Archives, qui se trouvent placées au premier étage degli Uffizj, en montant le grand escalier de la galerie. De ces diverses réunions, il en résulte que l'*Archivio Diplomatico* renferme au-delà de trente mille Chartes, Parchemins, ou Diplômes. Mais, attendu que ces pièces ne sont pas du ressort de la Diplomacie, proprement dite, on n'a point considéré ce Dépôt comme relatif à l'objet du présent Rapport.

Outre l'*Archivio Diplomatico*, il y avait encore plusieurs autres Archives, telles que les A-

rées au premier étage degli Uffizi, classées chacune par ordre de matières; et il en a été dressé des catalogues raisonnés.

Passons maintenant à l'examen du fonds.

La première pièce de Monsignor Fabroni, du 23 juillet 1478, t. II, p. 439-469, est longue de trente pages in-4°, et n'a de commun avec celle du 21 juillet 1478 que l'énonciation des faits qui n'ont pu varier; mais avec quelle différence de style, quoique aussi véhémente! Deux ou trois de ces pages sont employées à présenter, sous un point de vue général, tout ce qu'osait Sixte IV, pour la fortune de ses (1) neveux,

et surtout pour celle de vicieux comte Jérôme Riario, que les Florentins avaient aidé à devenir seigneur d'Imola; on y démontre que ce pape fut l'instigateur et le directeur de la conspiration des Pazzi; on y développe tout l'odieux de l'interdit de la république de Florence et de l'invasion de son territoire, sous des prétextes aussi ridicules que la résistance des citoyens aux sicaires du saint père; l'insuffisance des magistrats pour dérober à la juste fureur du peuple un prélat indigne, que les lois générales auraient non moins sévèrement puni; et la détention salutaire autant que douce du cardinal Raphaël, arrière neveu de sa sainteté, laquelle en avait tellement reconnu le mérite, qu'elle en avait fait remercier solennellement la seigneurie. Six autres pages présentent par fragmens la confession libre de Jean-Baptiste de Montesinos, principal entremetteur de tout le complot, laquelle dévoile tous les procédés qu'y avait tenus

chives *del Regio Diritto*, ou de la Juridiction du Prince sur les Affaires Ecclésiastiques; les Archives *della Camera delle Comunità*, ou, des Communes de l'Etat; les Archives *della Decima*, ou, de l'Impôt territorial; les Archives *della Segreteria Nuova*, ou, des pièces relatives à l'Administration de l'Etat, de l'Intérieur, des Finances, etc., postérieurement à la Dynastie des Médicis; les Archives des différentes branches de la Régie, comme Sel, Tabac, etc.; les Archives des Tribunaux Civils, et criminels; etc., etc., etc.

(1) C'est une chose très obscure que l'origine de Sixte IV, et ses relations de parenté avec les Riario:

Si l'on en croit *Platine*, bibliothécaire du Vatican, et historiographe pontifical, qui devait cela tirer et son existence à Sixte IV, le père de ce Pape était issu de l'antique famille Piémontaise *Della Rovere*: le père de Jérôme Riario, qui ne fut qualifié *Comte* que depuis l'exaltation de S. S., avait épousé une cousine ou sœur (*consobrina*) du S. Père; laquelle avait donné le jour, entre autres, à Raphaël Riario, qui, dès la sixième année du pontificat de son oncle réel, ou à la mode de Bretagne, fut fait Cardinal, quoiqu'à peine adolescent.

Si l'on en croit Etienne d'*Infessura*, secrétaire (*scriba*) du Sénat, et du Peuple Romain, et historien, aussi contemporain, Sixte IV, dont le nom était *De Ruere*, et qui, même étant Général des Franciscains, n'en avait encore d'autre que celui de *Maître François de Savone*, était né dans l'obscurité, avait été élevé par charité dans un couvent de son ordre, et s'était avancé par ses talens, plus que distingué par ses mœurs. Le premier de ses neveux paternels, qu'il fit, en 1472, préfet de Rome, n'était auparavant connu que sous le nom de *Léonard de Savone*. La filiation du Cardinal Raphaël était fort problématique, et on le soupçonnait tenir de plus près au Souverain Pontife, dont, en effet, l'excessive partialité pour cette famille, préférablement à celle de son frère, a toujours paru fort extraordinaire. Ce dernier écrivain, en parlant du Comte Jérôme Riario, oncle, convenu des deux parts, de Raphaël, le qualifie « *Figlio Nipote, o attinente di Papa Sisto...* »

Plusieurs contemporains d'une grande autorité, l'acte même du Synode Florentin du 23 juillet 1478, Bonnani, Bayle, de Thou et autres écrivains du premier rang, appellent les ancêtres [illegible] d'illustre [illegible]

le saint père; et chacun de ces fragmens est accompagné de commentaires justificatifs. Viennent ensuite dix-huit pages de répliques des Florentins aux griefs à eux imposés par le pape, au nombre de onze, savoir : 1° d'avoir assisté Nicolas Vitelli; 2° d'avoir pratiqué sur Pérouse; 3° d'avoir secouru Montone; 4° d'avoir appelé le fameux Condottiere Deiphébe de Anguillara; 5° d'avoir entrepris sur Cisterna; 6° d'avoir enlevé les voyageurs allant à Rome; 7° d'avoir mis en mer des pirates; 8° d'avoir refusé à Francesco Salviati la mise en possession du siége de Pise; 9° d'avoir souffert que ce même archevêque, sujet toscan, fût pendu tumultuairement; 10° d'avoir détenu Raphaël Riario, son neveu, cardinal, du titre de St-Georges ad Velabrum, compromis par les conspirateurs, sauvé et rendu par la seigneurie. Le tout est terminé par une comparaison de la conduite des Florentins et de celle de Sixte IV; ainsi que par l'exposition et l'adoption des moyens les plus propres à réprimer ce pontife, qui sont, la convocation d'un concile et un appel à la puissance des Etats alliés, surtout de l'empereur et du roi de France.

La lettre du 21 juillet 1478, quoique plus courte des trois quarts, contient néanmoins l'énonciation, sommaire à la vérité, de la majeure partie de ces faits, et même plus; mais avec le plus grand avantage, puisque plus le cadre d'une pensée ou d'un récit est resserré, plus l'expression acquiert de force et de coloris.

Il faut donc convenir que, dissemblable et préférable tant pour la forme que pour le fonds, la lettre de M. Egerton, du 21 juillet 1478, l'emporte, sous tous les rapports, sur la première pièce publiée par Monsignor Fabroni, et datée du 23 juillet 1478; quand la préférence ne serait point déjà fondée sur ce que la sienne est directe et de puissance à puissance, plus authentique et émanée de sources plus incontestables.

Quant aux différences entre cette même lettre du 21 juillet 1478, et la seconde pièce, sans date, de Monsignor Fabroni, tome II, p. 16617, elles sont encore plus saillantes. Les caractères d'authenticité annexés à celle-là sont omis à celle-ci; l'accusé de réception des lettres du pape varie essentiellement dans ces deux réponses des Florentins : l'une assez longue, abondante en faits et forte d'expressions, est une réplique vigoureuse à une agression de mauvaise foi; l'autre, courte, dénuée de faits et conçue en termes circonspects, est une réponse mesurée à un bref du pape, qui pouvait être venu, dans l'intervalle du 21 juillet 1478, à la date quelconque de cette dernière lettre, et contenait peut-être des motifs qui en justifient la modération. C'est ce qu'on peut induire de la comparaison de ces deux diverses pièces, l'une du 21 juillet 1478, et l'autre, sans date, de Monsignor Fabroni, et même de l'intitulé de cette derniere, qui est : *in calce Auctographi. Pro Dominis Responsio Brevi.*

Bien plus, il suffit de lire avec attention le fragment cité en la note 3 ci-dessus, p. 4, d'une lettre écrite (de Rome), le 25 juillet 1478, par Sixte IV à Frédéric, duc d'Urbin, pour se convaincre que ni sa date ni ses expressions ne peuvent s'appliquer ni à la première pièce rapportée par Monsignor Fabroni, dont l'arrêté n'est que du 23 juillet 1478, ni à la seconde pièce, *in calce Auctographi. Pro Dominis Responsio Brevi*, publiée sans date par Monsignor Fabroni, t. II, p. 166-7; tandis qu'elles coïncident avec celles de la lettre du 21 juillet 1478.

En effet, si l'on observe les dates, la

lettre publiée par Monsignor Fabroni, t. II, p. 166-7, n'en présentant aucune, perd par cela même de son autorité; quant à l'acte du Synode, indépendamment de ce que rien ne laisse présumer qu'il ait été adressé au pape, sa date, du 23 juillet 1478, ne permet guère de supposer qu'il ait pu motiver la lettre écrite le 25 suivant par Sa Sainteté au duc d'Urbin; puisque la distance de Florence à Rome par les deux routes est telle que difficilement le laps de temps écoulé entre l'une et l'autre de ces dernières dates eût suffi pour la franchir; tandis que la lettre du 21 juillet 1478 offre un intervalle double et plus que suffisant.

Si l'on considère les expressions, la lettre donnée sans date par Monsignor Fabroni, t. II, p. 166-7, ne contient que des paroles mitigées, ne présente rien qui justifie le ressentiment exprimé par le saint père dans sa lettre au duc d'Urbin; quoique parfois ironique, le style en est réservé, tandis que celle du 21 juillet 1478 est d'un style bien capable de provoquer la colère de Sixte IV, déjà exaspéré d'avoir manqué son entreprise sur Florence et contre les Médicis.

Mais pourquoi Monsignor Fabroni a-t-il passé sous silence cette lettre du 21 juillet 1478, tirée d'un dépôt où il a puisé lui-même, tandis que, sur le même sujet, sur les mêmes faits, il en a donné tant d'autres de bien moindre valeur, de bien moindre intérêt et surtout moins directes à la chose, et moins propres à développer ce point d'histoire? Pourquoi la date de celle qu'il a donnée, t. II, p. 166-7 sous le titre : *in calce Auctographi. Pro Dominis Responsio Brevi*, ne s'y trouve-t-elle point si toutefois elle existe à l'original? Pourquoi, lorsqu'il reconnaît que plusieurs historiens ont affirmé la tenue du Concile de Florence, se dit-il conduit par des conjectures à croire que « minimè convenisse Patres. » Pourquoi, sur un fait aussi grave, et d'une application aussi étendue que l'existence d'un Concile, n'oppose-t-il que des conjectures encore, dont il garde le secret, aux assertions d'écrivains, la plupart contemporains? (*Laurentii Medicis Magnifici Vita*, pag. 82, *lig.* 5-6, et dans d'autres parties de livre.) Pourquoi a-t-il atténué, et toujours par des conjectures, l'authenticité présumée des actes ou décrets, du synode provocatif de ce Concile? Pourquoi n'a-t-il point donné mieux à connaître l'*Autographe*, à la fin duquel il dit se trouver sa lettre sans date; puisqu'elle ne peut s'appliquer, sous aucun rapport, à l'original qui la précède immédiatement, c'est-à-dire à l'Acte du Synode, dont les auteurs, la matière et le style diffèrent si essentiellement? Pourquoi, se dissimulant l'insignifiance de cette lettre, ainsi dénuée de tous les caractères qui auraient pu en déterminer les rapports, n'a-t-il point suppléé, ne fût-ce que par des conjectures, à cette omission, soit de lui, soit des registres de la Seigneurie, ou des Médicis, puisque l'intitulé n'est dans aucune forme du protocole usité, puisque l'absence de la date, de l'adresse et des signatures, en fait non seulement suspecter l'authenticité, mais achève de détruire le peu de cohérence qu'il semble avoir eu dessein d'établir entre ces deux pièces?

Monsignor Fabroni a certainement eu communication des documens rassemblés dans les anciennes Archives « delle Riformagioni, » à Florence; c'est ce que prouve, d'une manière sans réplique, l'insertion de quantité de pièces qui en sont extraites, dans son ouvrage ci-dessus cité, tome II, « Adnotationes et Monumenta. »

S'il paraissait extraordinaire qu'il n'ait point publié cette lettre du 21 juillet 1478, quoiqu'il dût en avoir connaissance, il serait possible de trouver la clé du silence résultant de cette suppression, dans ses propres paroles : « *Vererer reprehensionem prudentum quod* [*talia...*] *edideerim..* »

Plusieurs personnes pourraient même penser que cet historien n'a point rapporté l'entière vérité, quoique ses propres expressions démontrent qu'il avait une parfaite connaissance du devoir de l'historien : « *Historici munus est*, dit-il, *referre omnia....* »

Mais l'histoire s'écrit quelquefois d'une manière artificieuse : l'esprit de parti, les préjugés, l'intérêt, les opinions sur ce qu'on appelle prudence, et quantité d'autres motifs, font altérer, mutiler ou supprimer des documens, authentiques, des autorités certaines, et des faits évidens : tantôt la paresse l'emporte, tantôt la négligence ; un historien en copie un autre, et ne se donne point la peine ou ne se soucie guère de recourir aux pièces originales.

Le public est ainsi abusé par le pervertissement des caractères, des incidens et des faits ; l'erreur se pare, à la dérobée, des vêtemens purs de la vérité, affecte une importance fictive, et, remplie de fausses prétentions, s'arroge les apparences imposantes du vrai : l'usurpatrice couvre d'un voile le front noble et sévère de la Vérité ; l'histoire, dénuée de la véracité historique, devient « *a tale to be told*, » un commérage : elle est forcée de se dégrader, de dévier de son grand et propre objet, et de dégénérer en quelque chose, en je ne sais quoi.

CORRESPONDANCE.

LETTRE

DE M. BOYSSE, BIBLIOTHÉCAIRE DE LA VILLE DE LIMOGES, MEMBRE DE LA PREMIÈRE CLASSE DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

Limoges, 9 septembre 1836.

En attendant une occasion que je cherche pour vous adresser, avec un plan qui l'accompagnera, une notice historique sur un monument de la plus haute antiquité, qui est, dans le pays, le *Castrum Lucilii* des Romains, connu sous le nom de *Chalusset*, je me fais un devoir de vous adresser, comme à-compte de mes engagemens avec vous, une notice historique sur une médaille qui rappelle un fait historique qui se rattache à la ville de Limoges ; je la crois extrêmement rare. Je ne fais que vous soumettre mon opinion, à laquelle je ne tiens qu'autant qu'elle obtiendra l'assentiment de la Société.

La médaille, que je crois de laiton doré,

est de la grandeur d'un quinaire. Elle a été trouvée en labourant la terre dans le domaine d'Artras, commune de Saint-Paul, département de la Haute-Vienne, appartenant à M. Navières du Rieuxpeyroux.

Sur l'avers de cette médaille sans date, est une tête regardant à droite, ceinte d'une torsade qui ressemble à un collier de perles, et qui descend sur la nuque. On lit en caractères gothiques inégaux, VSERCA CAS....

Sur le revers est un cercle isolé d'une croix coupée en quatre parties égales. Dans les angles, on voit quatre lettres rangées dans un ordre particulier, et en dehors du cercle on lit autour, MAVRYS MONETAR.

Avant de passer à l'interprétation de cette médaille, que je regarde comme limousine, je crois devoir faire connaître, d'après mon opinion, le fait historique qui y a donné lieu.

En 755, Vaiffre, dernier rejeton des rois de la première race, comme descendant, par Boggis son aïeul, de Charibert, roi de Toulouse, ne voulut pas reconnaître Pépin pour roi de France. Duc d'Acquitaine, il ne se contenta pas d'y régner en souverain, il s'y conduisit en tyran. Pour faire la guerre à Pépin, il usa de tous les moyens que nourrissaient ses droits à la couronne. Il dépouilla indifféremment les églises et les particuliers. A la tête d'une puissante armée, il passa la Loire, mettant tout à feu et à sang jusqu'à Châlons-sur-Marne. Pépin, de son côté, prit les armes, et refoula Vaiffre dans l'Aquitaine. Obligé de fuir devant son vainqueur, celui-ci s'y établit en maître, y laissa de nombreuses troupes commandées par d'habiles généraux, et rentra dans Paris pour affermir sa royauté chancelante. Dès qu'il s'éloigna de son armée, la victoire abandonna ses drapeaux. Ses généraux ayant été battus, il vint reprendre le commandement. A la tête de nouvelles troupes, il combattit un ennemi redoutable qui ne se lassait pas de ravager les terres de France.

En 761, Pépin fit de nouveaux efforts qui furent couronnés par la victoire; il rentra en Aquitaine, brûla Bourges, Bourbon-Chantelle, Clermont, et soumit à son obéissance l'Auvergne et le Berry. Poursuivant le cours de ses succès, il marcha sur le Limousin, où, après avoir dévasté le plat pays, il mit le siége devant Limoges, qui, deux fois inutilement, avait été assiégée par ses troupes. Le courage de ses habitans ne put tenir cette fois devant les forces imposantes d'un ennemi irrité. Maître de la place, Pépin y fit camper l'élite de ses troupes, dont il confia le commandement à ses plus braves officiers. La ville, sous le joug, fut entièrement détruite; les églises et les monastères qui étaient soit dans son enceinte, soit hors de ses murs, ne furent point épargnés. Cette cité n'étant plus qu'un monceau de ruines, Pépin se rappela que deux fois il avait perdu l'élite de ses troupes devant ses remparts, et jura, dans sa colère, qu'il voulait qu'elle ne fût plus qu'une bourgade.

C'est pour réaliser ce projet d'anéantissement qu'il transféra à Poitiers le siége ducal qui était à Limoges; le siége métropolitain que disputait Limoges à Bourges, fut irrévocablement fixé dans cette dernière ville, et la justice royale avec l'évêché furent portés dans la nouvelle cité que Pépin créa, et à laquelle il donna le nom d'Uzerche. Protégée par sa position qui est très forte, elle le fut encore par dix-huit tours qu'il y fit élever, pour contenir le pays, dans le cas d'une révolte.

Ce fait est consigné dans un manuscrit d'Uzerche.

La *Gallia christiana*, tom. 2, pag. 586, dit : « Ex Chartulario, destructâ urbe Lemo- » vicâ a Pippino rege, quae, Gaifario duce » Aquitaniæ, adversus regem debellaverat, » idem rex aliam urbem edificavit, decem » et octo turribus munitam, quæ Usurcam » appellari voluit, ubi sedem regalem et » episcopatum constituit. »

Ce fait historique doit suffire, je pense, à l'interprétation de cette médaille.

Je trouve dans *Uzerca cas....*, avec les quatre points qui indiquent une abréviation, Uzerche château-fort, forteresse. La figure regardant à droite désigne Pépin, souche des rois de la deuxième race, tournant la tête à la dynastie déchue, et appelant sa postérité.

Vainqueur de l'Aquitaine, il usa du droit de souveraineté en faisant frapper à Uzerche la médaille qui nous occupe.

Le co in du roi empreint sur cette médaille, doit d'autant moins étonner, que nous savons que Pharamon et ses successeurs suivirent la police des Romains pour les monnaies; que dans ces temps reculés, on ne fabriquait de monnaie que dans le palais des rois, et que les généraux des monnaies, appelés d'abord *monetæ*, et ensuite *magistri monetæ*, étaient toujours à la suite de la cour, et jouissaient du titre et du droit des commensaux de l'hôtel du roi.

Sur le revers de la médaille, on voit, dans un cercle, une croix coupée en quatre parties égales, et à chaque angle une lettre. Ces quatre lettres sont les quatre premières du mot *Levomica*; et autour se lit en dehors de la médaille le nom du général des monnaies, avec sa qualité qui est celle de monetarius.

Quel est le motif qui a fait inscrire les quatre premières lettres du mot Lemovica sur le revers de cette médaille ?

Il résulte de l'interprétation de cette médaille, d'après l'histoire, que la ville de Limoges ne doit la perte de ses priviléges qu'aux efforts que firent les habitans pour conserver au dernier rejeton des rois de la première race une couronne que Pépin plaça sur sa tête, après l'avoir fait assassiner.

LETTRE

DE M. DEMOLIÈRE, SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, AGRICULTURE, COMMERCE, BELLES-LETTRES ET ARTS DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME.

Amiens, le 27 septembre 1836.

J'ai l'honneur de vous adresser les sujets de prix proposés par l'Académie, et vous prie de vouloir bien les annoncer dans votre journal.

ANNÉE ACADEMIQUE 1836-1837.

Concours de poésie.

PROGRAMME.

L'Académie propose pour le concours les trois genres suivans :

L'épitre, l'ode et l'élégie.

Elle laisse les concurrens entièrement libres sur le choix des sujets; des médailles seront accordées aux pièces qui auront paru dignes d'être couronnées.

Si dans un ou plusieurs des trois genres proposés, aucune pièce n'était jugée digne du prix, l'Académie se réserve la faculté de reverser, s'il y a lieu, sur le genre qui aura été couronné, tout ou partie de la valeur des médailles destinées aux autres genres.

Les pièces qui seront envoyées au concours devront parvenir, franches de port, avant le 25 juillet 1837, au secrétaire perpétuel de l'Académie.

Rappel du sujet du prix d'agriculture à décerner en 1837.

Exposer les progrès de l'agriculture dans les départemens du nord de la France, et particulièrement dans celui de la Somme.

Indiquer les moyens d'y accélérer les méthodes de perfectionnement.

Faire connaître la marche la plus facile pour parvenir à la suppression des jachères. — Traiter de l'assolement propre aux bonnes et aux mauvaises terres. — Offrir des considérations sur le défrichement et sur la question de savoir s'il est plus avantageux de planter ces dernières en bois que de les soumettre à la culture ou de les laisser à l'usage de la vaine pâture.

Exposer 1° sous un point de vue général; 2° en ce qui concerne le département de la Somme, les avantages et les inconvéniens des parcours et de la vaine pâture. — Traiter cette question sous les différens rapports de la clôture des héritages, des plantations, de l'éducation des bestiaux et notamment des bêtes à laine.

Traiter de l'établissement d'une ferme modèle, dans les départemens du nord de la France.

Une médaille d'or de six cents francs sera décernée en août 1837 à l'auteur du meilleur mémoire.

Les mémoires devront être adressés également au secrétaire perpétuel, avant le 25 juillet de cette année.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE TENUE A L'INSTITUT HISTORIQUE LE 3 SEPTEMBRE 1836, ET DES SEPT PREMIÈRES SÉANCES DU CONGRÈS HISTORIQUE TENUES A L'HÔTEL-DE-VILLE DE PARIS LE MÊME MOIS.

Le samedi 3 septembre 1836, l'Institut historique a tenu sa 24e assemblée générale, sous la présidence de M. Dufey de l'Yonne. Membres présens, 65.

Le secrétaire perpétuel lit la correspondance.

M. F. Chatelain offre, au nom du congrès de Douai, un exemplaire de ses travaux, et annonce son départ pour le congrès de Blois.

M. Jules Michelet regrette que sa santé l'empêche d'être exact aux séances. Il promet l'hommage des nouveaux ouvrages dont il s'occupe.

M. Bannister, qui vient de parcourir l'Allemagne, annonce qu'il a vu le journal de l'Institut historique fréquemment cité avec éloge dans les meilleures feuilles de ce pays.

44 volumes ou brochures sont offerts à la société. Des remerciamens sont votés aux donateurs.

Cinq nouveaux membres sont élus; on remarque dans le nombre M. Ch. Falkeinstein, bibliothécaire en chef de sa majesté le Roi de Saxe.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la question de savoir si, vu le peu de temps

qui nous sépare du congrès prochain, ce congrès aura lieu immédiatement, ou s'il sera ajourné.

Une longue discussion s'engage sur ce sujet.

M. Belfield demande avant tout qu'on vote sur l'époque de septembre prochain. — Appuyé.

MM. de Monglave et Colombat de l'Isère réclament le scrutin secret.

Il est décidé à une majorité de deux voix que le congrès aura lieu en septembre.

Le Congrès historique a tenu sa première séance à l'Hôtel-de-Ville, le jeudi 15 septembre. L'assemblée était fort nombreuse. M. Buchez, auteur de l'Histoire parlementaire de la révolution française, président du congrès, prononce le discours d'ouverture qui est couvert d'applaudissemens.

M. le chevalier Alex. Lenoir lit la première partie d'une analyse raisonnée du système hiéroglyphique des anciens Egyptiens. M. Le Gonidec fait, au nom de M. Jules Boucher, membre correspondant, une réponse à cette question, « quel a été le principe du pouvoir impérial chez les Romains, » et M. Siméon Chaumier, une dissertation sur le caractère et la cause de l'émancipation des communes en France,

*** La deuxième séance a eu lieu le mardi 20 septembre, sous la présidence de M. Buchez.

MM. Germain Sarrut et Belfield répondent quelques mots, le premier au discours de M. A. Lenoir et le second à celui de M. Jules Boucher.

M. Gaussuron-Despréaux lit un mémoire sur le discours de M. Siméon Chaumier. —Courte réplique de M. Siméon Chaumier.

M. Dufey de l'Yonne attaque le même travail; la séance est close par une dernière réponse de M. Siméon Chaumier aux nombreuses objections qui lui ont été faites.

*** Le jeudi 22 septembre a été consacré à la troisième séance. (M. Buchez, président.)

M. le chevalier Alex. Lenoir termine la lecture de son travail sur le système hiéroglyphique des anciens Egyptiens.

M. Martin, de Paris, au nom de M. Joubert, membre correspondant, capitaine au 64e régiment de ligne, lit un mémoire sur les périodes principales de l'histoire de la Grèce antique.

M. Gaussuron-Despréaux, une dissertation sur la lyre celtique.

Et M. Romagnesi aîné, un aperçu de l'histoire de la statuaire depuis les Grecs jusqu'à nos jours.

*** La quatrième séance a eu lieu le samedi 24 septembre (M. Buchez, président).

M. Danton réplique à M. Belfield, à propos de sa réponse sur le travail de M. Jules Boucher. M. Buchez prend la parole pour M. Belfield, absent.

M. Siméon Chaumier attaque le travail de M. Gaussuron-Despréaux sur la lyre celtique. M. Gaussuron-Despréaux repousse les attaques de M. Siméon Chaumier.

Longue discussion de MM. de Brière et Bonastre sur la question des hiéroglyphes.

M. Fouquier, élève de l'école normale, répond au mémoire de M. Joubert sur l'histoire de la Grèce antique.

*** Cinquième séance lundi 26 septembre. (Présidence de M. Buchez.)

Lecture de M. Martin, de Paris, sur la condition des femmes chez les peuples de l'antiquité.

Lecture de la première partie d'un mémoire de M. Victor Martin, sur le rapport qui peut exister entre les grandes épidémies et l'état social des peuples.

*** Mercredi 28 septembre, sixième séance, (M. Buchez, président.)

Lecture de M. Venedey sur le rapport qu'il suppose exister entre la langue des peuples et leur état social.

Réponse de M. Siméon Chaumier.

Réplique de M. Venedey.

Observations de M. Ferdinand-Thomas sur le fragment d'une histoire de la statuaire, lu par M. Romagnesi aîné.

Réponse de M. Ott à M. Martin, de Paris, sur la question de la condition des femmes dans l'antiquité.

*** Septième séance, vendredi 30 septembre. Présidence de M. Dufey. (de l'Yonne.)

Mémoire de M. Ott sur les conditions de formation et d'existence des nationalités.

M. Fouquier, élève de l'École Normale, donne lecture d'un travail de M. Andrieux (de Limoges), sur les nationalités qui se sont succédé sur le sol de la Grèce.

M. de Rienzi lit un long et curieux essai sur les rapports qui existent entre la religion et la philosophie des Hindous et des autres peuples de l'antiquité.

CHRONIQUE.

Projet d'une Bibliothèque royale à Bruxelles.

Certes on doit de la reconnaissance à M. le ministre de l'intérieur de Belgique, à son secrétaire-général, ainsi qu'à M. l'administrateur des beaux-arts, pour l'achat de la bibliothèque de feu M. Van Hulthem. Cette collection, unique dans son genre, est un trésor qu'il a été impossible de bien apprécier du vivant de son propriétaire, attendu qu'il avait négligé de la mettre en ordre et qu'il n'en montrait aux adeptes que des parties séparées ou des fragmens. M. Van Hulthem s'était trouvé dans des circonstances qu'aucun bibliophile ne rencontrera plus. Lorsqu'il commença à acheter des livres et des manuscrits, il n'y avait en Belgique qu'un petit nombre d'amateurs, et les événemens formidables qui se préparaient, faisaient penser à toute autre chose qu'aux curiosités signalées par les de Bure et les Mercier de St-Léger. Arriva la suppression des monastères : des richesses incalculables, en fait de livres recherchés et rares, entrèrent dans la circulation. M. Van Hultem les attendait au passage ; et favorisé par son savoir, ses fonctions officielles, son loisir et sa fortune, il acquit, sans grande peine, une quantité prodigieuse de volumes qu'on ne saurait plus rassembler aujourd'hui. Pendant quarante ans, il ne s'est pas vendu un manuscrit important, une brochure introuvable, un livre singulier, qu'ils ne soient tombés entre ses mains. Ce qu'il y avait de mieux dans les bibliothèques de l'évêque de Nelis, du capitaine Michiels, de MM. de Block, Gasparoli, Vandevelde, Ermans, Neuwens, Beaudewyns, Mademoiselle d'Yves, etc., a passé sur les rayons de M. Van Hulthem.

Sa collection, surtout en ce qui concerne la Belgique, est donc sans égale, et M. de Theux est loin d'avoir poussé trop loin le prix d'achat.

Mais ce n'est pas assez d'avoir acheté la bibliothèque de M. Van Hulthem. Quelque précieuse qu'elle soit, elle ne forme pas un ensemble complet. Admirable pour un particulier, elle est incomplète pour une vaste cité. D'ailleurs si on omettait de la mettre au courant de ce qui se publie, on lui donnerait un caractère stationnaire que les bibliothèques ne doivent pas avoir, plus que les autres institutions.

On dit, et nous y applaudissons de grand cœur, que le gouvernement est pénétré de cette vérité et qu'il veut achever de mettre Bruxelles sur le même rang que les autres capitales, en dotant cette ville d'un grand musée littéraire, où les arts, l'érudition, la science, trouveront toutes les ressources qu'ils peuvent réclamer, et seront accueillis avec autant de facilité que de courtoisie. Livres imprimés, manuscrits, estampes, médailles, antiquités seraient réunis, et à la faveur d'un heureux rapprochement, s'expliqueraient les uns par les autres. A la tête de cet établissement si utile, si bien fait pour honorer le pays, il faudrait quelqu'un tel que M. le baron de Reiffenberg, qui eût un nom au dehors, et qui réunît à des connaissances étendues les manières de la bonne compagnie et cette politesse qui prévient les étrangers. En lui adjoignant un certain nombre de personnes de mérite, le gouvernement trouverait l'occasion d'accorder une récompense ou une retraite à des savans qui ont droit à sa bienveillance.

Voilà, dit-on, ce que le gouvernement veut faire; on ajoute que le projet dépend seulement de l'aveu des chambres, et qu'ici la question financière domine encore la question morale. Mais nous sommes persuadés que les chambres qui accordent toujours des fonds pour les institutions vraiment nationales, n'en refuseront pas dans cette circonstance. Cette dépense d'ailleurs serait modérée; et donner avec discernement aux lettres et aux sciences, n'est-ce pas prêter avec usure?

— *Érection de l'obélisque de Rome et de la cloche du Kremlin.* — L'opération de ce genre que notre collègue M. Lebas vient de couronner avec tant de succès, donne de l'intérêt aux notices suivantes : L'érection de l'obélisque devant l'église de Saint-Pierre, intéressait très vivement le pape Sixte V, parce qu'il désirait, suivant ses propres expressions, voir les monumens de l'impiété soumis à la croix, au même endroit où les chrétiens avaient été obligés de souffrir la mort de la croix. C'était en effet une entreprise gigantesque, et que ce grand homme fit exécuter avec ce singulier mélange de violence, de grandeur et d'exaltation qui lui était propre. D'abord l'architecte, Domenico Fontana, fut menacé de sévères châtimens s'il ne réussissait pas à enlever l'obélisque sans l'endommager. Cette entreprise présentait d'énormes difficultés; il fallait arracher le monolithe de la base sur laquelle il reposait, près de la sacristie de l'ancienne église de Saint-Pierre, le descendre, le conduire sur une autre place et l'y ériger de nouveau. On se mit à l'œuvre avec le sentiment qu'on allait exécuter un ouvrage qui serait célèbre dans tous les siècles. Des ouvriers, au nombre de 900, commencèrent par entendre la messe, par se confesser et communier; l'obélisque était revêtu de paillassons et de madriers, entouré par de solides anneaux

en fer; 35 cabestans devaient mettre en mouvement l'énorme machine destinée à le soulever avec de forts câbles de chanvre ; à chaque cabestan travaillaient 2 chevaux et 10 hommes ; Fontana, du haut d'un siége élevé, dominait et dirigeait les manœuvres. Enfin une trompette donna le signal, la première secousse réussit parfaitement, l'obélisque se souleva de sa base sur laquelle il reposait depuis 1500 ans. Au douzième coup, il était dressé et maintenu à la hauteur de 23/4 de palmes ; l'architecte vit cette masse énorme, pesant avec son revêtement plus d'un million de livres romaines, en son pouvoir. Au château Saint-Ange, le canon fut tiré en signe de joie, toutes les cloches de la ville sonnèrent, l'architecte fut porté en triomphe par les ouvriers, autour de la clôture. Sept jours après, l'obélisque fut descendu avec la même habileté et conduit ensuite sur des rouleaux à sa nouvelle place. Ce fut seulement après la fin des mois de chaleur que l'on osa procéder à son érection. Cette fois encore les ouvriers commencèrent leur travail par se recommander à Dieu. Fontana avait pris ses dispositions, non sans avoir consulté la manière dont Ammien Marcelin décrit la dernière érection d'un obélisque ; il employa une force de 140 chevaux. Tout réussit à souhait. L'obélisque fut mis en mouvement en trois grandes secousses : une heure avant le coucher du soleil, il s'abaissa sur le dos des quatre lions en bronze qui paraissent le porter. (*Univers religieux*, ext. d'une *Histoire de la papauté pendant les* XVIe et XVIIe *siècles*, par L. Ranke, prof. à Berlin ; sous presse.)

—L'*Abeille du Nord* publie une lettre de Moscou du 31 août, dans laquelle on lit d'intéressans détails sur l'opération du soulèvement de la grosse cloche du Kremlin, qui était, comme on sait, enfouie dans la terre. Cette cloche, l'une des merveilles de Moscou, avait été coulée en 1733 sur l'ordre de l'impératrice Anne, par le fondenr russe Michel Motorine ; elle a 21 pieds de haut, 23 pieds de diamètre et pèse 12,000 pounds (492,000 livres.) La beauté de ses formes et de ses bas-reliefs, la richesse du métal employé à sa fonte et qui se compose d'or, d'argent et de cuivre, en font un monument remarquable, non seulement sous le rapport religieux, mais encore sous celui de la perfection à laquelle on était déjà parvenu en Russie, à cette époque, dans l'art du fondeur. La cloche a été soulevée le 5 juillet dernier, en présence des autorités et d'une foule considérable de spectateurs, par les soins de M. de Montferrand. Pour la retirer du sol où elle était enfouie à une profondeur de 30 pieds, M. de Montferrand a fait creuser la terre tout autour et construire des échafaudages de 48 pieds de haut. A 5 heures et demie du matin, après les prières pour l'heureuse issue de cette opération, 600 soldats, sur un signe de M. de Monferrand, mirent les cabestans en mouvement, et bientôt après on vit monter la cloche qui se trouva entièrement soulevée dans l'espace de 42 minutes, sans le moindre accident. Les ouvriers commencèrent aussi à élever une plate-forme qui se trouva prête dans l'espace de 8 heures, et sur laquelle la cloche fut descendue. Le lendemain, elle fut placée sur des patins et ensuite amenée, au moyen d'un plan incliné, jusqu'au piédestal destiné à la recevoir, et sur lequel elle a été placée le 26 juillet.

— Une grande et belle association se forme en ce moment au sein du département du Nord. Ses statuts viennent de recevoir

l'approbation de notre digne collègue, M. le préfet baron Méchin.

PRÉFECTURE DU NORD.

Nous, conseiller d'état, préfet du Nord, grand officier de l'ordre royal de la Légion-d'honneur, officier de l'ordre de Léopold,

Vu la demande présentée par des citoyens habitans de la ville de Lille, tendant à être autorisés à se réunir et, à former, sous le nom d'Association Lilloise, une société dont le but est l'encouragement des lettres et des arts,

Vu le projet des statuts et réglement de cette société,

La lettre de M. le ministre de l'intérieur, du 22 août dernier,

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

MM. Le Glay, archiviste du département, *président*.
Gachet, principal du collége.
Brun-Lavainne, archiviste de la ville de Lille (1).
Bruneel, négociant.
Descamps, régent de rhétorique.
Fiévet-Chombart (L.), propriétaire.
Blanquart-Évrard, négociant.
Kolb-Bernard, négociant.
Lallou, peintre.
Beaussier, directeur de la Monnaie (2).
Fockedey, négociant (3).
Lemesre-Dubruisle, propriétaire.
Delattre-Guichard, négociant.
Vanhoenhaker-Luiset, conseiller de préfecture.
D'Hespel (Adalbert), propriétaire.

(1) Membre de l'Institut historique.
(2) idem.
(3) idem.

Sont autorisés à former à Lille, sous le nom d'Association Lilloise, une société destinée à encourager les lettres et les arts.

ARTICLE DEUXIÈME.

Leurs statuts et réglement visés par nous sont approuvés.

ARTICLE TROISIÈME.

Cette association sera tenue de soumettre à l'assentiment préalable de l'administration supérieure, par l'intermédiaire du maire de Lille, les modifications qu'il s'agirait d'introduire dans le réglement actuel.

ARTICLE QUATRIÈME.

Le président de l'Association Lilloise fera connaître d'avance à l'autorité municipale, pour qu'elle assure l'exécution de la loi du 10 avril 1834, le lieu où la société se réunira, le consentement du propriétaire ou du principal locataire du local destiné à cette réunion, la liste des membres de l'association, les noms de ses nouveaux membres.

ARTICLE CINQUIÈME.

Le présent arrêté sera adressé à M. le maire de Lille, chargé de son exécution.

Fait à la préfecture, à Lille, le 17 septembre 1836.

Signé, Bon MÉCHIN.

Pour expédition conforme,
Le secrétaire général de préfecture,
Signé, BOISSET.

ASSOCIATION LILLOISE POUR L'ENCOURAGEMENT DES LETTRES ET DES ARTS.

Motifs de son institution.

Le but de la société est indiqué d'une manière générale dans la dénomination

qu'elle a prise : nous allons le présenter plus explicitement en développant les motifs de sa formation.

C'est un fait incontestable que jamais époque ne fut, plus que la nôtre, féconde en jeunes hommes de bonne volonté, pleins d'inspiration et de talent, désireux surtout de suivre la voie régénératrice du sentiment religieux, qui est celle du beau, et de conquérir, leurs œuvres à la main, la place d'honneur que tout littérateur, tout artiste, honnête homme, doit tenir dans l'ordre social.

Mais isolés, sans appui réel, éloignés du grand air de la publicité, qui fait vivre; privés d'émulation, quand leur essor les élève, ou de guide, lorsqu'il les égare, ils marchent quelque temps, mais d'une marche indécise, et tombent bientôt, trop faibles pour fournir leur carrière; ou bien, on les voit, dénués de toutes ressources, expatriés, pour ainsi dire, de cette commune société où les attendait un rang distingué, on les voit lutter en vain contre l'implacable nécessité; puis, se laissant aller au découragement, précurseur du suicide moral, lacérer leurs pages et briser leurs pinceaux.

Or, si comprenant cette position de l'artiste, une association se forme, offrant à ceux qui marchent ferme l'encouragement des éloges; à ceux qui trébuchent, l'appui des meilleurs conseils; à ceux qui manquent de tout, des ressources honorables; à tous enfin, un public impartial, une bienveillance désintéressée, une direction sage et religieuse, en un mot éminemment sociale; alors une telle institution ferme une de nos plaies les plus profondes, remplit les vœux de tous et mérite également bien de la patrie et des arts.

Tel est le but que se propose la réunion qui prend le titre d'Assocation Lilloise. Sous cette bannière, elle appelle surtout les artistes du sol natal; elle leur dit : Réunissez vos efforts, corroborez les élémens de votre gloire future en les rapprochant; venez dans mon sein : je vous laisse votre noble indépendance; je ne fais que vous rendre la marche moins pénible, en vous élargissant la voie, en vous donnant la foi pour compagne, et alors je me fais solidaire devant l'art et la morale de vos productions et de vos espérances.

STATUTS ET RÉGLEMENT DE L'ASSOCIATION LILLOISE.

But de l'Association.

Article Premier. L'association, en appelant le concours de tous les hommes religieux, n'entend porter atteinte à aucune croyance; elle favorise le progrès immatériel et moral des lettres et des arts; mais elle laisse à chaque artiste son indépendance et sa liberté.

Art. 2. L'association a pour but :

De fournir aux personnes, et surtout aux jeunes gens du pays, qui cultivent les lettres et les arts, des moyens de réunion et d'études, de bonnes et sages inspirations, de généreux encouragemens;

De leur créer un public et des occasions de se produire;

De leur offrir des ressources pour publier leurs écrits, placer leurs ouvrages d'art, faire exécuter leurs compositions musicales, autant que le permettront les moyens de l'association;

De les aider dans leurs travaux;

De leur donner elle-même ou de leur procurer un patronage bienveillant et désintéressé.

Art. 3. L'association n'attache à ses tra-

vaux aucune intention politique. — Les journaux et ouvrages de littérature et d'art concernant la politique, ne sont point reçus dans son salon.

Composition.

Art. 4. L'association a pour ressources les cotisations annuelles de ses membres, fixées à 15 francs chacune, et des dons particuliers.

Art. 5. Le nombre des associés est illimité.

Art. 6. Il se divise en membres honoraires, membres titulaires et membres correspondans.

Art. 7. Sont membres honoraires, dans l'ordre administratif :

MM. le préfet du département;
Le maire de la ville de Lille;

Dans l'ordre judiciaire :

MM. le président du tribunal civil;
Le président du tribunal de commerce;
Le procureur du roi;

Dans l'ordre militaire :

MM. Le commandant de la division militaire;
Le commandant du département;

Dans l'ordre scientifique :

M. le président de la Société royale des Sciences et des Arts.

Enfin les personnes à qui l'association, par l'organe de son comité administratif, envoie le diplôme de ce titre soit, comme un hommage à leur génie ou à leur talent, soit comme un témoignage de reconnaissance pour des services rendus aux lettres et aux arts.

Art. 8. Sont membres titulaires, sur la présentation d'un associé, ceux qui ayant adhéré aux conditions des statuts de l'association, ont été admis par le conseil d'administration aux deux tiers des voix.

Art. 9. Les artistes qui auront reçu des récompenses de l'association pourront être admis sur leur seule demande.

Art. 10. Sont membres correspondans ceux qui, n'habitant point l'arrondissement de Lille, ne paient qu'une cotisation annuelle de 10 francs.

Art. 11. L'associé qui ne paie point sa cotisation, renonce à toute participation aux actes et aux droits de l'association.

Administration.

Art. 12. L'administration de l'association est confiée à un conseil composé de quinze membres nommés par l'assemblée générale des fondateurs, immédiatement après l'adoption des statuts. Ce conseil choisit dans son sein un Président, qui sera aussi celui de l'Association.

Art. 13. Les membres du conseil seront renouvelés, par tiers, tous les cinq ans en assemblée générale; les membres désignés par le sort sont rééligibles.

Art. 14. Dans le cas où un membre du conseil viendrait à décéder ou à se retirer entre les époques fixées par l'article précédent, il serait pourvu à son remplacement dans l'assemblée générale la plus prochaine, sans jamais dépasser le terme d'une année. Toutefois, s'il se trouvait un tiers des membres en moins, le Conseil serait tenu de convoquer, pour les remplacer, une assemblée spéciale de l'Association, dans le plus court délai possible.

Art. 15. Les décisions du Conseil se forment à la simple majorité. La voix du Président est prépondérante.

Art. 16. Le Conseil vérifie et arrête le compte du Trésorier, et en donne communication, une fois l'an, aux membres titulaires; il est responsable des dépenses qui outrepasseraient les ressources de l'Association.

Il a droit d'exclure des salons, des concours et des expositions, tout ouvrage qui serait contraire aux mœurs ou à l'ordre public.

Il nomme les commissions d'examen, qui seront toujours composées d'hommes spéciaux choisis, la moitié plus un, parmi les membres titulaires ne faisant pas partie du conseil administratif; entend leurs rapports et les présente aux assemblées générales.

Il sollicite (ainsi que chaque Membre est engagé à le faire) et reçoit des dons consistant en cotisations supplémentaires, et en œuvres de Littérature ou d'Art utiles à l'instruction des Membres de la Société, ou servant à l'ornement de ses salons; fait les acquisitions d'ouvrages; fixe la quotité des dédommagemens ou des avances pour des œuvres exécutées, entreprises ou à entreprendre;

Il choisit de son propre mouvement, ou d'après les propositions écrites des membres de l'Association, les ouvrages à mettre en lecture;

Il fixe les jours de séances, les époques des concours et des expositions, ordonne les dépenses, établit les réglemens d'ordre et prend, en un mot, toutes les dispositions et mesures propres à atteindre le but de l'Association.

Art. 17. Les conclusions motivées des Commissions d'examen pour les concours et pour les récompenses à décerner après les expositions spéciales, sont soumises en assemblée générale au jugement et au vote de tous les Associés.

Art. 18. En cas de dissentiment entre une commission spéciale et l'assemblée des associés, celle-ci adjoint, séance tenante, à la commission, de nouveaux membres en nombre égal, plus un, aux anciens, et cette commission, ainsi augmentée, après s'être livrée à un nouvel examen des ouvrages, prononce comme jury et sans appel.

Moyens d'exécution.

Art. 19. L'Association emploie les moyens d'encouragement suivans :

1° Elle ouvre un salon où les principales revues religieuses, littéraires et artistiques sont données en lecture;

2° Elle consacre son salon à une exposition permanente des ouvrages de ses membres;

3° Elle tient des séances générales où se font des lectures de compositions littéraires et s'exécutent des compositions musicales;

4° Elle fait tous les ans, à l'époque de la fête de Lille, une exposition d'ouvrages d'Art dans tous les genres, provenant soit de ses membres, soit des artistes nés dans le département du Nord, soit des artistes habitant ce département;

5° A la même époque, elle décerne, d'après les annonces qu'elle publie, des récompenses aux auteurs des meilleurs ouvrages de Littérature ou d'Art adressés à l'Association, savoir :

Des compositions littéraires en vers ou en prose,

Des travaux historiques, et plus particulièrement ceux qui auront pour objet l'histoire locale,

Des compositions de peinture, de sculpture et d'architecture.

cendans de la colonie grecque qu'Alexandre laissa sur les bords de l'Indus, ou bien des Grecs du royaume de Bactriane.

» Cette contrée paraît avoir été conquise par les Perses, bien long-temps avant Alexandre; les médailles persanes qu'on y trouve le prouvent assez. D'ailleurs, dans une tradition ancienne de la Perse, il est fait mention d'une invasion que les chronologistes font remonter à quatorze siècles avant l'ère chrétienne. Il est de plus connu que, sous Darius, fils d'Hystaspe, cette contrée, ainsi que toutes celles qui s'étendent sur les bords de l'Indus, était comptée pour une des vingt satrapies du vaste empire des Perses. Ce fut l'an 326, avant l'ère chrétienne, qu'Alexandre traversa ce pays. A la mort du conquérant, il fut annexé au royaume de Bactriane que fondèrent les Grecs qui se révoltèrent contre ses successeurs. Il tomba ensuite au pouvoir des Scythes qui détruisirent ce royaume. »

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Divers Opuscules en polonais. 3 Brochures in-8, par M. Slowaozynski.

Compte rendu de la troisième session du Congrès scientifique de Douai. Un vol. in-8.

Notice nécrologique sur Albert Rengger, ministre de l'intérieur de la République helvétique. Une brochure in-8, par M. César de La Harpe.

Les derniers Grignoux, ou le Réglement de 1684. Une brochure in-8, par M. L. Polain, de Liége.

Jean sans Pitié, ou la Bataille d'Othée. Une brochure in-8, par le même.

Esquisses biographiques de l'ancien pays de Liége. Une brochure par le même.

Histoire des Flamands du Haut-Pont et de Lyzel, etc. Une brochure in-8, par M. H. Piers de St-Ômer.

L'Écho du Sanctuaire, poésies religieuses. Un vol. in-12, par M. Adrien Beuque.

Compte rendu de la Justice criminelle de 1836. Un vol. in-4, par M, Persil, garde des sceaux.

Extrait du registre des dons, confiscations, maintenues, et autres actes faits dans le duché de Normandie en 1418, 1419 et 1420, par Henri IV, roi d'Angleterre. Un vol. in-12 broché, par M. C. Vautier.

Invasion des armées étrangères dans le département de l'Aube. Un vol. in-8, par M. F. E. Pougiat.

Le Médecin des Salles d'Asile, etc. Un vol. in-8, par M. le docteur Cerise.

Le premier volume des *Mémoires historiques sur la ville de Seignelay.* Un vol. in-8. M. le curé V. B. Henry.

Discours sur l'importance des Études historiques. Une brochure in-8, par M. A. Savagner.

Le secrétaire perpétuel, EUGÈNE DE MONGLAVE.

MÉMOIRES.

NOTICE

SUR UNE ANTIQUITÉ DE L'ÉGLISE DE SAINT-ÉTIENNE-DU-MONT, A PARIS.

Lue à la première classe de l'Institut historique.

Messieurs,

Chaque jour voit s'écrouler une pierre de nos vieux monumens. Il n'est point d'année, point de semaine, point d'heure qui ne vienne, pour ainsi dire, signifier à chacun de nos édifices, qui ne vienne exécuter sur l'un d'eux ce fatal arrêt qui frappe toutes les choses humaines, l'arrêt de la destruction. Jour à jour, page à page, nous voyons ainsi notre histoire s'effeuiller à nos pieds, désormais incomprise. Or, non seulement la restauration de ces monumens devient de plus en plus impossible à cause de l'oubli total et de l'abandon complet dans lesquels sont tombés les anciens procédés technologiques, mais encore le sens de ces textes vivans devient de plus en plus obscur pour ceux-là même qui les ont constamment sous les yeux; et la pensée qui les anime, les traditions qui leur ont donné naissance, s'évanouissent dans la pensée du plus grand nombre, en même temps que les symboles qui, jadis, les rendaient palpables et sensibles, s'effacent et disparaissent de la surface du globe. Messieurs, en des temps comme les nôtres, véritables automnes des arts, le devoir de l'antiquaire est d'abord de prolonger pieusement, autant qu'il est en lui, la vénérable décrépitude de ces témoins des âges consommés; mais, lorsque l'ame de ces vieux corps, lorsque la destination qui les animait viennent enfin à s'éteindre et à les abandonner, ce qu'il a de mieux à faire est peut-être d'en tracer le portrait et d'enregistrer leur histoire en attendant que la terre leur ouvre dans ses flancs un vaste cimetière et les ensevelisse sous une génération de nouveaux chefs-d'œuvre, ou que leurs plus précieux débris, ainsi que des reliques vénérées, soient déposés dans les musées comme en de somptueux ossuaires. J'ai pensé, messieurs, qu'il appartenait à l'honorable société dont je m'applaudis d'être membre, de sauver de l'oubli, en le mentionnant dans son journal, si elle le juge convenable, un monument historique dont je viens aujourd'hui vous entretenir. Il s'agit d'une peinture représentée sur les vitraux de l'église de Saint-Etienne-du-Mont à Paris, et dont l'explication peut avoir quelque charme pour ceux qui aiment à se rendre compte des nombreuses figures symboliques dont nos aïeux se plaisaient à décorer leurs édifices civils ou religieux. Ce morceau, d'un intérêt plutôt singulier que grave, et d'un travail médiocre qui dénote le dix-septième siècle, a failli l'an dernier être

anéanti par un coup de pierre imprudemment lancée du dehors, et cet accident m'a déterminé à le décrire et à rappeler une vieille histoire assez curieuse qui s'y rattache, afin, me disais-je, de perpétuer au moins, pour un bien petit nombre de lecteurs, il est vrai, le souvenir de cette histoire. J'ai eu depuis la satisfaction de voir que mes regrets étaient anticipés; et cette peinture, assez adroitement restaurée, peut se voir encore aujourd'hui à la place qu'elle a primitivement occupée. Le dessin que j'en ai peint à l'aquarelle, d'après un croquis que j'ai pris sur les lieux, en est une copie grossière mais assez fidèle et qui pourra vous servir à suivre plus commodément, messieurs, la description et la courte dissertation que je vais avoir l'honneur de vous présenter (1).

Dans l'église de St-Etienne-du-Mont, sur les vitraux de la seconde chapelle des bas côtés à main gauche en entrant par le portail principal, on remarque un blason peint sur verre à la hauteur d'une toise environ au dessus du sol de la chapelle. Je vais décrire ce blason qui fait le sujet de cette notice, et vous me permettrez, messieurs, de suivre, pour être à la fois plus clair et plus exact, les règles et les termes de la science héraldique.

L'écu, de forme ronde, est écartelé aux premier et quatrième quartiers d'argent à la croix potencée d'or accompagnée de quatre croisillons du même, *à enquerre*, qui est de Jérusalem; aux deuxième et troisième de sinople chargé d'un écu de gueules bordé d'or à la feuille de chêne d'argent qui est de Chalo St-Mard ou de Le Maire; sur le tout, en abîme, parti : fascé d'or et d'azur de trois pièces, et d'azur à la corne d'argent qui est de Hardy. Supports : une chimère au naturel à droite becquée et griffée d'or et une levrette d'argent à gauche. Cimier : une hermine portant au cou le volant flottant de gueules issant d'une couronne comtale. L'écu accompagné de deux banderolles flottantes en fasce, l'une au dessus d'argent portant pour devise : MORI (une pointe d'hermine) OFFICIO QUAM (une pointe d'hermine) FOEDARI; l'autre au dessous de gueules et sur laquelle on lit : NOMEN. AB. OFFICIO. Le tout se détache sur un cartouche dont je me suis peu attaché à reproduire les détails et se trouve, dans l'original, encadré dans une bordure festonnée, d'un jaune d'or.

(1) Ce dessin a été déposé aux archives de l'institut historique.

EXPLICATION.

Cet écu fut placé dans cette église, ainsi que le prouve suffisamment l'armoirie et comme l'attestent les auteurs, par Claude Hardy, issu de Simone Chartier, fille de Tiphane Le Maire. Ce qui rend ce monument recommandable aux curieux, ce n'est pas l'histoire de ce Claude Hardy, mais bien l'histoire et l'origine de ce blason. La satisfaction des auditeurs et la clarté de notre récit nous prescrivent donc de faire précéder l'explication de ces armoiries par leur histoire. M. Guizot, dans ses leçons professées à la Sorbonne sur l'histoire de France; M. Maxime de Montrond, histoire de la ville d'Etampes, in-8° 1835. I. 203; l'abbé Vilain, essai sur St-Jacques-la-Boucherie, in-12, p. 76, 1re édition; G. A° de la Roque, traité de la noblesse, ch. XLIV. Lachesnaye des Bois, dictionnaire de la noblesse, tome IV, p. 151; Favyn, histoire de Navarre, in-fol., p. 1145; D. Bernard de Montfaucon, Monum. de la Mon. fr. tome II, p. 216; Pasquier, Loisel, Chopin et plusieurs autres, ont rapporté cette histoire.

Nous choisissons le récit le plus simple,

que nous empruntons à l'auteur qui a décrit les obsèques de la reine Anne de Bretagne, imprimé par Th. Godefroy, 1619, in-4°. Cette princesse fut, comme l'on sait, transportée du château de Blois où elle mourut, à l'abbaye de St-Denis, où elle fut magnifiquement inhumée. Parlant de l'arrivée du corps à Etampes, l'auteur s'exprime en ces termes : « Il y avoit bien huit » cents flambeaux, partie aux armes de la » ville, qui sont de gueules à ung château » d'or, masoné, fenestré et crenelé de sa- » ble. Sur le tout ung escu escartelé; le » premier de France, le second de gueules, » à une tour d'or, portée, fenestrée et cre- » nelée de sable. Et le parsus (en outre) » estoient 600 habitans vestus en deuil, qui » portoient chascun ung flambeau blanc » armorié d'ung escu escartelé, le premier » de Jerusalem et le second de synople à » ung escu de gueule, soustenu d'or, sur » une feuille de chêne d'argent. Je m'en- » quis pourquoi ils portaient ce quartier » des armes de Jerusalem ; l'on me répon- » dit qu'ils estaient yssus d'un noble » homme nommé Hue le Maire, seigneur » de Chaillou (ou Chalo), lequel estant » averty que le roi Philippe-le-Bel devoit » un voiage en Jerusalem, à pied, armé, » portant ung cierge ; ce que le bon roi ne » peult pour quelque maladie qui lui sur- » vint. Et entreprint le dit seigneur de Chail- » lou le voiage, ce qu'il fist et accomplit. » Et pour partie de sa rémunération, iceluy » roy lui accorda un quartier des armes de » Jerusalem. Et franchit et exempta de » tous subsides et tailles, luy, ses suc- » cesseurs et héritiers et ceulx qui d'eux » viendront. Ainsi ils sont peuplés depuis » en grand nombre. Pour ce, sont ils te- » nus de venir au devant du corps des Roys » et Reynes à leur entrée à Estampes. Et » sy ils y reposent morts, sont tenus de » garder et veiller le corps : ce qu'ils ont » fait ce voiage à ladite Reyne, et s'appellent » *La Franchise.* »

Messieurs, une autre tradition faisait remonter cet affranchissement à Philippe Ier, et racontait que ce prince ayant fait vœu d'aller en pélerinage au St-Sépulcre, Eudes ou Hue, seigneur de Chalo ou Chaillou St-Mardu ou St-Médard, et Maire d'Etampes, s'offrit d'y aller pour lui, armé de toutes pièces. Le Roi accepta l'offre, et donna à Chalo un privilége d'exemption pour tous péages, tributs et autres droits, pour toute sa race de l'un et l'autre sexe. Eudes partit et laissa sous la protection du roi Ansolde (son fils) et cinq filles qu'il avait; les lettres-patentes données à Etampes, sont rapportées tout au long par Chopin. D. Bern. de Montfaucon à qui nous empruntons ces détails, rejette cette seconde assertion d'une manière absolue, sans la refuter suffisamment. Pour nous, il nous semble que l'une et l'autre ont également besoin d'éclaircissemens ; mais notre intention n'est pas de nous livrer à cette controverse : nous essayons seulement aujourd'hui de donner l'explication du monument que nous venons de décrire. Quoi qu'il en soit de cette question accessoire, le privilége fut confirmé par le roi Jean, en 1360 ; par Louis XI, en 1462, et par d'autres rois encore, si bien que le fils de Chalo et ses cinq filles multiplièrent prodigieusement cette race. Les filles de cette descendance étaient extrêmement recherchées, car elles apportaient en dot la noblesse et une sorte de richesse négative, puisqu'elles étaient exemptes, elles et leurs descendans, de toute espèce d'impôts. Mais les rois de France voyant l'accroissement infini qu'avait pris cette famille, et le préjudice toujours croissant qu'une pareille exemption

portait aux revenus de la couronne, finirent par rétracter le privilége qu'avait octroyé trop complaisamment leur aïeul. François Ier déclara par ordonnance royale, en 1540, que les descendans d'Eudes le Maire jouiraient de la franchise, à l'égard de ce qui se lèverait sur leur fonds, mais qu'ils acquitteraient tous les péages. Henri III, en 1587, fit encore une nouvelle brèche à ce privilége; et enfin, Henri IV, en 1601, fit rentrer les Chalo dans la classe commune, et déclara qu'ils solderaient la taille et tous les droits que paieraient ses autres sujets.

Après cet exposé, messieurs, tous ceux qui ont quelques notions de la science héraldique pourront facilement se rendre compte du monument dont j'ai l'honneur de vous entretenir. Ainsi l'on s'explique fort bien la devise inférieure : « NOMEN AB OFFICIO : mon nom vient de mon office, » lorsqu'on se souvient qu'Eudes était *maire* d'Etampes. Quant à la devise supérieure : « MORI OFFICIO QVAM FŒDARI (sous entendu *potiùs*) : Mieux vaut mourir que se souiller, » il est facile de la comprendre en remarquant les pointes d'hermine qui séparent chacun des mots qui la composent et surtout l'hermine au volant qui sort de la couronne comtale.

J'ai déjà dit au commencement de cette description que la figure d'animal portant au col un volant, était une hermine, et pourtant cette figure, ainsi qu'on peut en juger par cette copie, ressemble très fort à une levrette; mais il ne paraît point douteux que ce fait ne provienne uniquement d'une erreur du peintre qui ayant déjà une levrette à peindre pour support, n'a point hésité à prendre encore pour une levrette l'animal qu'il devait peindre au cimier. Ceci ne présente aucun embarras, lorsque l'on considère que vraisemblablement cette peinture ne fut appliquée qu'au 17e siècle, époque où déjà les traditions du moyen-âge et la rigueur des lois héraldiques avaient depuis long-temps commencé à s'effacer. Cette seconde devise, composée de la première, est évidemment empruntée dans son sens propre comme devise, de celle qui, presque toujours, dans les armoiries, accompagne l'hermine au volant, et que l'on peut lire entre mille autres exemples dans la *Science héroïque* de Marc Vulson de la Colombière, in-folio 1644, livre 1er, page 33. « Cet animal, rapporte l'auteur que je viens de citer, est si pur et si ami de la propreté, qu'on dit qu'il aime mieux mourir que de se souiller. *Dicitur letavia malle potiùs* MORI QUAM FŒDARI. Or cette présomption devient une complète certitude lorsqu'on se rappelle que l'hermine au volant était le cimier de Bretagne et notamment celui de la reine Anne de Bretagne, dont on a vu précisément que les Chalo St-Médard, en vertu d'un privilége de leur maison, avaient gardé le corps lors de son passage à Etampes. Rien, du reste, n'est plus conforme à l'esprit du moyen-âge et aux habitudes du blason, que de faire ainsi allusion dans une armoirie de famille, par des figures dites *de concession*, quelque coutume ou à quelque privilége attaché à la maison qui les porte. Les livres d'armes en offrent à chaque instant des exemples.

Tels sont, Messieurs, les renseignemens que j'ai désiré vous soumettre au sujet de cette vieille histoire, et de la figure qui la rappelle. Le motif qui m'a engagé à solliciter un instant votre attention, est bien moins, je le répète, la curiosité historique que la singularité de cette tradition, assez peu connue, je pense, aujourd'hui, bien qu'ayant joui, comme vous le voyez, d'une certaine notoriété au moyen-âge. Et c'est particulièrement, en outre, le désir de

signaler par un exemple, l'utilité, pour les investigations historiques, de certaines connaissances, désormais (et c'est une gloire pour notre siècle) vaines et puériles pour le présent, mais souvent fort nécessaires pour l'étude du passé; je veux parler des connaissances héraldiques.

Enfin je n'ajouterai qu'un mot, pour terminer ce que j'avais à dire touchant l'histoire des Chalo St-Médard. Dom Bernard de Montfaucon à l'article que j'ai précédemment cité, a publié le dessin d'un tableau qui paraît être du temps de Louis XII ou de François 1er, représentant Eudes le Maire, suivi de sa femme, de son fils Anselde et de ses cinq filles, recevant des mains du Roi la charte d'exemption dont nous avons parlé.

AUGUSTE VALLET.

Élève de l'école des Chartes, Membre de la 1re classe.

APERÇU

DE QUELQUES POINTS DE LA MINÉRALOGIE DU DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES.

Par J.-J. CORBIN, membre correspondant de l'Institut historique.

Le département des Hautes-Pyrénées, situé dans la partie centrale de la chaîne de montagnes qui le séparent de l'Espagne, offre à l'observateur des productions naturelles du plus haut intérêt. Les eaux minérales, répandues avec profusion sur une ligne de quelques lieues, font la richesse du pays. Chaque vallée a ses thermes. Tous sont prônés par la population entière de ces contrées; mais il en est plusieurs qui ont acquis une renommée européenne. C'est cette réputation justement méritée qui appelle, chaque année, dans nos montagnes un nombre infini d'étrangers qui nous apportent des capitaux et l'urbanité des grandes villes, en échange de l'espoir de rétablir une santé délabrée, et du plaisir de contempler un magnifique amphithéâtre qui paraît à leurs yeux étonnés si riche en horribles beautés.

Les sources de Bagnères méritent la première mention, comme étant le plus anciennement connues. Elles furent fréquentées par les descendans du vainqueur des Gaules, ainsi qu'il conste par des inscriptions depuis long-temps trouvées aux environs de cette charmante ville, et tout récemment par d'anciennes fondations sur lesquelles on s'est trop hâté d'élever les thermes nouveaux qui, malgré leur grandeur et leur magnificence, feront regretter à nos savans archéologues qu'on ait été assez peu curieux pour ne point explorer les restes d'un monument antique, dans un temps surtout qu'un élan généreux entraîne tous les amis de l'antiquité à la recherche des débris échappés à la barbarie des siècles qui ne sont plus. Ne doit-on pas être surpris que, par une coupable indifférence, on ait enfoui, sans un examen préalable, sous des masses énormes des matériaux précieux pour l'histoire, qu'un heureux

hasard venait d'exposer au grand jour.

Après les eaux de Bagnères, ce sont celles de Cauterets qu'il faut citer, eu égard à l'ancienneté de leur découverte; car, au rapport de Marca, Raymond, comte de Bigorre, fit, en 945, don aux moines de Saint-Savin, dans le Lavedan, de la source de Canarie qui est maintenant la propriété d'une famille de la vallée. Dans un temps moins éloigné de nous, Marguerite de Valois, sœur de François Ier, qui fut honorée du surnom de dixième Muse, s'y rendait assez souvent de son château d'Odos, dont les restes habitables existent encore. C'est dans cette retraite, pour le dire en passant, située à quelques kilomètres de Tarbes, que cette aimable reine de Navarre se livrait au plaisir de cultiver les lettres, loin du tumulte et des entraves de la cour. C'est aussi dans ce lieu, qu'elle affectionnait d'une manière toute particulière, que la mort vint la surprendre en 1549, et la ravir pour toujours à l'amour et à la vénération de ses sujets.

Barèges, cette Sibérie des établissemens thermaux, pendant la plus grande partie de l'année, est redevable de tout ce qu'il est aujourd'hui au séjour du duc de Maine, que la veuve du facétieux Scarron y conduisit par l'ordre de Louis XIV. Ses fontaines minérales, dont le hasard s'était chargé de décéler les vertus merveilleuses, étaient visitées par les montagnards, trois siècles au moins avant l'arrivée du fils de l'altière Montespan. Depuis cette époque, les étrangers semblent y arriver de toutes parts pour en perpétuer la célébrité. Le gouvernement, juste appréciateur de la bonté de ces eaux pour la guérison des blessures faites par les armes à feu, y entretient un hospice militaire, où l'on transporte, pendant trois mois de l'année, un nombre plus ou moins considérable de malheureuses victimes du sort de la guerre.

Le dernier établissement que nous voulons signaler, comme jouissant au dehors d'une grande renommée, est celui de Saint-Sauveur, bâti sur les flancs escarpés d'une montagne, près d'un précipice affreux que des touffes de verdure semblent vouloir dérober aux yeux. Sa dénomination lui vint, dit-on, d'une petite chapelle qu'un évêque de Tarbes, exilé à Luz, fit construire à côté des bains, sur le frontispice de laquelle on lisait ces mots : *Vos haurietis aquas de fontibus Salvatoris*. Tous les ans, au retour du mois de mai, Saint-Sauveur attire un bon nombre de personnes, moins bien partagées du côté d'une santé à toute épreuve, que de celui des faveurs de la fortune. Leur affluence est quelquefois si grande, qu'une partie des baigneurs se voient forcés de redescendre la rampe pénible qui sépare ce lieu pittoresque de la petite ville voisine, pour y chercher un asile, moins somptueux à la vérité, mais assez bien fourni pour y reposer commodément la tête.

La chaux sulfatée, que les départemens voisins nous fournissaient, a été découverte, il y a quelques années, dans la région des côteaux qui tiennent aux hautes montagnes du troisième arrondissement. Cette découverte est d'autant plus précieuse pour nous que, d'un côté, elle conserve au pays le signe représentatif de la valeur de toute la pierre à plâtre que nous importions du dehors et que, d'un autre côté, l'agriculteur, mieux instruit sur ses propres intérêts, s'empressera bientôt d'en faire usage pour amender ses terres. Cependant, en attendant l'emploi de ce moyen de bonification, non seulement on utilise notre gypse dans l'intérieur de nos maisons, mais encore on le voit figurer à l'extérieur sous la forme

d'entablement d'une riche ordonnance.

Nous possédons la chaux carbonatée en montagnes gigantesques, tantôt pure, tantôt combinée avec le bitume que la percussion rend sensible à l'odorat. Depuis des siècles on en calcine, tous les ans, des masses considérables pour obtenir la chaux nécessaire à la construction des maisons de la plus grande partie du département, et cependant les monts qui la fournissent semblent n'avoir rien perdu de leur antique orgueil. Les marbres de Campan, de Sarran-Colin et de Beyrède, qui naguère avaient seuls le privilége d'être cités quelquefois, se voient aujourd'hui confondus dans la série de plus de soixante variétés qui leur disputent la prééminence, soit par la richesse de leurs couleurs, soit par la singularité des fragmens qui les composent. Leur exploitation, trop négligée jusqu'à nos jours, fournit déjà, depuis certaines années, des échantillons solides et brillans que l'art rend dignes de figurer, sous différentes formes, dans les appartemens meublés par le luxe et l'opulence. La récompense nationale accordée, dans la dernière exposition des produits de l'industrie, au propriétaire de l'atelier le plus important, fera, sans nul doute, en multipliant les demandes, entrer dans le pays des capitaux dont il est médiocrement pourvu. Quant aux marbres dont le grain est moins fin et moins compacte, et dont la couleur est terne et sans éclat, on les emploie dans la construction des ponts et dans la confection des cadres des portes et des fenêtres de nos habitations.

Les carrières d'ardoise qui occupent tant de bras, se font remarquer par leur bonté, leur nombre et la variété de leurs couleurs; il y en a de bleues, de grises et même de vertes qui doivent leur teinte à la chlorite en état de combinaison avec le schiste. Leur exploitation acquiert chez nous, de jour en jour, un plus grand développement; il ne faudrait qu'une circonstance favorable pour leur faire franchir les limites du département, et pour rendre les contrées voisines tributaires de nos montagnes, en donnant à leurs toitures beaucoup plus d'élégance et infiniment plus de légèreté. Le schiste tabulaire, dont nous sommes abondamment pourvus et dont la solidité ne laisse rien à désirer, commence à remplacer avec avantage, dans plusieurs localités, les madriers de bois dans la confection des ponts qu'on jette sur les canaux d'irrigation, et que le docte Ramon, l'un des premiers chantres des Hautes-Pyrénées, appelait si plaisamment des ponts de luxe, dans un pays où le schiste et le marbre s'élèvent en montagnes colossales.

Les mines de cette partie de la chaîne pyrénéenne sont nombreuses et variées; cependant, il faut l'avouer, elles ne contribuent pas le moins du monde au bien être de ses habitans. Une centaine de gissemens de minérai demeurent ensevelis dans divers points, sans que l'industrie y puise une source de prospérité. C'est un malheur. En attribuerons-nous la cause à l'insouciance ou à la paresse? Loin de nous cette pensée. Les cavernes, creusées en des temps bien éloignés les uns des autres, dans les flancs de plus d'une montagne, attestent l'œuvre du métallurgiste et les pénibles travaux de la population montagnarde. Où donc trouver la cause de la cessation de ces travaux si souvent abandonnés et autant de fois repris? Dans l'absence, dit-on, des capitaux nécessaires; dans le prix excessif du combustible provenant de sa pénurie dans cette région élevée; ou bien encore dans des cas imprévus qui dûrent occasioner des dépenses nullement en harmonie avec les mi-

ses pécuniaires que les produits de l'exploitation ne faisaient rentrer qu'en partie. Nous ajouterons que la mauvaise direction de certains travaux fit avorter le revenant-bon qu'on s'attendait à recueillir. Cependant des hommes instruits dans la science métallurgique avaient visité nos mines pour prévenir les suites fâcheuses d'une cupidité trop exaltée ou les pertes d'une exploitation mal conçue.

Jean de Malus père, maître de la Monnaie de Bordeaux, parcourut, en 1600, les Pyrénées, dans l'objet de déterminer le gissement et la nature des mines renfermées dans cette chaîne montagneuse. Ses recherches, rendues publiques par la voie de l'impression, laissent beaucoup à désirer quant au minerai de notre département; mais son passage et ses observations durent instruire le capitaliste concessionnaire d'une mine du sort qui lui était réservé, s'il s'engageait témérairement à des dépenses mal fondées.

Long-temps après lui, et à la suite d'incursions plus étendues dans les montagnes de l'ancienne Bigorre, un anonyme publia un mémoire sur les différentes espèces de mines qui avaient été exploitées avant lui dans la Gascogne, en y ajoutant le tableau de celles dont l'exploitation avait lieu de son temps. Ce docte explorateur alla sans doute plus loin que son devancier; mais il resta encore bien en deça du but qu'il s'était proposé.

Il était réservé au baron Dietrick de remplir les lacunes nombreuses laissées par les deux savans qui l'avaient précédé dans la même carrière. Son ouvrage, publié en 1786, est un monument, pour ainsi dire, parlant du savoir, du zèle et de la conscience de ce fidèle observateur. Peu de chose en fait de mines lui a échappé dans nos montagnes. Je tiens d'un témoin oculaire qui l'accompagna, comme guide, dans ses recherches minéralogiques, combien ce savant infatigable se donna de peines et de soins, et combien il brava de dangers pour remplir dignement la tâche qui lui avait été imposée. J'ai eu maintefois occasion de m'entretenir avec lui d'un homme si utile à mon pays; toujours le cœur de ce bon vieillard était d'accord avec sa mémoire. A la suite de chaque entretien, je sentais augmenter mon estime pour le bienfaiteur des Pyrénées, digne d'un meilleur sort. La conformité de plusieurs de ses aperçus avec les choses que j'ai eu occasion d'observer sur les lieux mêmes, me le fait aussi regarder comme un peintre fidèle dans tout ce que je n'ai pas eu le loisir de remarquer.

Quelle que soit la cause de l'abandon total de nos mines, il est cependant certain qu'elles ne méritent pas toutes d'être entièrement négligées. C'est d'après une considération appuyée sur une infinité d'observations judicieuses, que j'ai cru pouvoir les classer de la manière suivante :

1° Mines dont les anciens travaux sont susceptibles d'être continués avec avantage.

2° Mines qui méritent d'être exploitées;

3° Mines sur le produit desquelles on se gardera de compter avant de les avoir soumises à des recherches bien dirigées;

4° Mines que l'on doit négliger, comme ne donnant que peu ou point d'espoir, et que l'on peut mutiler tout au plus pour en faire figurer les échantillons sur les étagères d'un cabinet de minéralogie.

La première classe est composée de dix-neuf mines mentionnées dans le tableau mis à la fin de cette notice sous les numéros 10, 11, 31, 32, 36, 40, 46, 47, 48, 49, 55, 59, 63, 71, 76, 82, 83, 85 et 91.

La deuxième contient neuf mines dés-

gnées sous les numéros 3, 6, 7, 15, 18, 34, 41, 42 et 44.

La troisième est formée par quatorze mines inscrites sous les numéros 4, 29, 33, 39, 43, 45, 52, 54, 57, 66, 86, 87, 88 et 93.

La quatrième renferme cinquante-sept mines, dont il est tout-à-fait inutile d'énoncer les numéros.

Ce serait le cas de terminer cet aperçu par quelques notes historiques sur les auteurs des premiers travaux exécutés sur nos minières; mais les matériaux manquent. La tradition est muette à cet égard, et je me trouve livré au vague des conjectures; aussi n'en rapporterai-je qu'une seule, parce qu'elle me paraît ne pas s'éloigner entièrement de toute vraisemblance. Cependant, avant que de la hasarder, qu'il me soit permis de rapporter un fait propre à faire voir que nous possédons des amas de minerai d'une grande puissance. En 1823, une masse de sulfure de plomb se détacha d'une montagne de la vallée d'Azun et roula jusque sur le chemin de Labat-de-Bun qu'il couvrit dans toute sa largeur. Pour dégager la voie publique, il fallut recourir à des moyens mécaniques et faire usage de la poudre à canon.

Une mine du territoire de Gavarnie, appelée le Trou-des-Maures, semble indiquer qu'elle était exploitée par les Sarrasins dans les temps sans doute que les débris de l'armée d'Abdérame, vivement poursuivis, cherchèrent à regagner les Pyrénées, pour échapper à la fureur de leurs ennemis, en rentrant dans la Péninsule par les défilés de nos montagnes. Cette dénomination rapprochée de celle que porte une plaine située à onze kilomètres environ de Tarbes, paraît donner à cette conjecture un air, sinon de vérité, du moins de vraisemblance. Cette plaine se trouve presque à l'entrée de la vallée du Lavedan qui se termine à Gavarnié, point le plus voisin de la limite espagnole. Au reste une tradition constante rapporte qu'un corps de Sarrasins, échappé de la journée de Poitiers, fut complètement battu à la *Lanne Maurine* (Lande des Maures) par les Bigourdans commandés par le brave Mesclin, leur compatriote.

Dans le temps que le comté de Bigorre était soumis au roi de la Grande-Bretagne, des Anglais, au rapport d'un avocat de Luz en Barèges, avaient formé un établissement d'exploitation aux environs du chaos de Gavarnie; la dissolution de leurs mœurs et l'antipathie qu'ils inspiraient, révoltèrent à tel point la population de la vallée qu'elle les chassa honteusement et détruisit entièrement leurs travaux à la face d'une garnison anglaise qui tenait le château de Sainte-Marie, à l'E. de la petite ville de Luz.

A une époque bien postérieure une dame de Rothelin, se trouvant dans la vallée de Castel-Loubon, où elle avait des possessions, ordonna à quelques-uns de ses gens d'aller sonder la galerie d'une mine de Gazost, village appartenant à cette contrée; ses ordres furent ponctuellement exécutés. Les explorateurs, à leur retour, lui offrirent un bloc de sulfure de plomb argentifère du poids d'environ cinq kilogrammes, pris au fond de la galerie principale, et lui rapportèrent quils avaient trouvé sur leur passage un ruisseau souterrain traversé par un pont de bois et qu'ils avaient remarqué plusieurs routes taillées dans le roc. Ce pont construit vraisemblablement pour l'usage des mineurs, démontre presque avec évidence que l'exploitation de cette mine ne remonte point à une haute antiquité.

Vers la fin du siècle dernier, une compagnie de laquelle faisait partie le marquis

de Gestas, fit des tentatives d'exploitation sur trois mines du Lavedan connues sous les noms de mines du pont de Mey-Abat, ou pont d'Enfer, du village d'Uz, et des grottes de Bats, cette dernière dans le territoire de Nestalas. Elle renonça à son entreprise parce que sans doute les produits ne se trouvèrent point en harmonie avec ses espérances.

Il est bon d'observer ici que les mines de ce département sont dans un si grand discrédit qu'on taxerait de folie l'homme qui oserait continuer les travaux abandonnés et celui qu'on verrait en entreprendre de nouveaux; mais qu'on fasse attention : ce qui était vrai il y a cinquante ans ne l'est plus aujourd'hui. Qu'on réfléchisse sur l'état des sciences et des arts à cette époque et sur le développement qu'on leur a donné depuis notre émancipation. Nos ancêtres ne se seraient-ils pas moqués de celui qui leur aurait dit, avec un ton d'assurance, que leurs descendans devraient à un ballon le gain d'une bataille? ou qu'un physicien, abandonnant la terre pour faire des observations, s'élèverait dans les airs à une hauteur d'environ 3438 mètres? Ne désespérons de rien. Nous vivons dans un siècle de progrès qui me font concevoir l'espérance que que nos sulfures de fer, de zinc et de plomb se convertiront en argent pour répandre l'aisance dans le modeste asile de nos braves montagnards.

(*Voir le tableau de la page* 107.)

N.	NATURE DU MINERAI.	GISSEMENT. VALLÉE.	COMMUNE.	QUARTIER.
1	Sulfure de plomb et argent.	Louron.	Londenvielle.	Pic de Fourcanade qui a une hauteur de 3057 mètres.
2	Id. en veines.	Id.	Id.	Belzaget.
3	Id. id.	Aure.	Tramasaïgues.	Pic de Tramasaïgues. On remarque près de cette montagne un ancien château-fort.
4	Sulfure de cuivre, fer, plomb et argent.	Id.	Id.	Id.
5	Id. de plomb et fer.	Id.	Id.	Pic de Seres.
6	Fer arsenical.	Id.	Ancizan.	Pic d'Arbizon.
7	Sulf. de cuivre en masse.	Id.	Id.	Pic d'Arrouye.
8	Id. en filon.	Id.	Id.	Pène rouye.
9	Sulf. de fer en veines.	Id.	Id.	Id.
10	Kermès en massé.	Id.	Aux environs de Sarrancolin.	
11	Id. id.	Id.	Hèches.	
12	Sulf. de plomb en filon.	Id.	Asque.	Aou Goulé de la Soule.
13	Fer arsenical.	Id.		Montagne de transports.
14	Sulf. de cuivre.	Campan.		Du côté du Pic d'Arbizon.
15	Fer arsenical.	Id.		Coste-ouillère.
16	Carbure de fer.	Id.		Gripp. Au sud de ce lieu il existe une source minérale hépatique.
17	Sulf. de fer.		Gerde.	
18	Sulf. de zinc.		L'Espone.	Conque à la gousset.
19	Sulf. de cuivre, fer et argent.		Bagnères.	Bédat.
20	Fer oligiste.		Id.	Id.
21	Id.		Id.	Fontaine ferrugineuse.
22	Carbonate de chaux, manganèse et fer.		Bagnères.	Salut.
23	Carbure de fer.		De Trebons à Labassère.	Il y a dans ce dernier village une fontaine sulfureuse.
24	Sulfure de fer.		Id.	
25	Sulf. de cuivre.		Mauvaizin.	Escaledieu. On y voit les restes d'un monastère où mourut, en 1251, la princesse Pétronille, comtesse de Bigorre.
26	Bois minéralisé par le sulfure de fer.		Caprern.	Aux environs des bains qui étendent chaque jour leur renommée.
27	Sulf. de plomb.		Saint-Pé.	Montagne de Tresserous.
28	Sulf. de plomb et de zinc.	Lavedan.	Pierrefite.	Ruisseau de Nevouhe.
29	Id.	Id.	Id.	Au dessous de la précédente.
30	Id.	Id.	Id.	Ruisseau de Lunoy.
31	Sulf. de plomb, argent et zinc.	Id.	Nestalas.	Grotte de Bats.
32	Id.	Id.	Uz.	Des Coutrés.
33	Sulf. de cuivre en filon.	Id.	Viscos.	Pic de Soulom.
34	Sulf. de cuivre en masse.	Id.	Id.	Id.
35	Sulf. de plomb et zinc.	Id.	Id.	Id.
36	Id.	Id.	Chèze.	Près du pont de Mey-Abat.
37	Sulf. de Bismut et Cobalt.	Id.	Luz.	Riou-Maou, vis-à-vis le passage de l'Échelle.
38	Sulf. de plomb.	Id.	Gavarnie.	Las Haülguettes près du Chaos.
39	Cuivre et fer, mêlé de fer spathique.	Id.	Id.	Ramouille.
40	Sulf. de plomb.	Id.	Id.	Trou des Maures.
41	Sulf. de plomb et cuivre.	Id.	Id.	Ruisseau des Artigues.
42	Fer en superbe filon.	Id.	Id.	Biroulet, au sud de Gèdre.
43	Sulfure de plomb et argent.	Id.	Id.	La Providence.
44	Id. en masse.	Id.	Id.	Près d'un ruisseau non loin de la Providence.
45	Id.	Id.	Id.	Haïguisse.
46	Id.	Id.	Id.	Courrette.
47	Id.	Id.	Id.	Cazenave.
48	Id.	Id.	Id.	Id.
49	Sulf. de plomb et cuivre.	Héas.	Heas.	Touyère, sous le cirque de Tremousse.
50	Id.	Id.	Id.	Id.
51	Fer oligiste.	Id.	Id.	La Garoune, vis-à-vis la Chapelle.
52	Sulf. de plomb et fer.	Id.	Id.	Passage de l'Arberot.
53	Sulf. de plomb et argent.	Id.	Id.	Saint-Philippe.
54	Id.	Id.	Id.	Gazet.
55	Id.	Id.	Id.	La Raillère.
56	Sulf. de plomb.	Id.	Id.	Pariboucoa.
57	Id.	Id.	Id.	Campeil.
58	Fer.	Id.	Id.	Port de la Gardette.

N°.	NATURE DU MINERAI.	GISSEMENT. VALLÉE.	COMMUNE.	QUARTIER.
59	Sulf. de plomb et argent.	Hées.	Gédre-dessus.	Turon des Artigues.
60	Sulf. de cuivre.	Bastan.	Barèges.	Pic du Midi, haut d'environ 2909 mètres.
61	Sulf. de plomb.	Id.	Id.	Id.
62	Carbure de fer.	Id.	Id.	Id.
63	Sulf. de plomb, argent et fer.	Castelloubon.	Gazost.	Les Luscile de Palouma.
64	Id.	Id.	Id.	La Chourre.
65	Sulf. de fer.	Id.	Id.	Palouma.
66	Sulf. de plomb.	Id.	Id.	Lavascil.
67	Id.	Id.	Id.	Près des gisemens précédens.
68	Sulf. de plomb et zinc.	Id.	Id.	Vis-à-vis ce dernier gisement.
69	Sulf. de cuivre.	Davantaigue.	Villelongue.	
70	Sulf. de plomb.	Id.	Id.	
71	Sulf. de cuivre.	Id.	Beaucens.	Aigue Salade, qui doit son nom à une fontaine minérale.
72	Sulf. de plomb.	Id.	Id.	Sous les ruines du château.
73	Id.	Azun.	A l'O. d'Argelez.	Barderou.
74	Carbonate de plomb.	Id.	Id.	Id.
75	Sulf. de fer.	Id.	Id.	Id.
76	Sulf. de plomb et fer.	Id.	Arcisans-avant.	
77	Sulf. de plomb et zinc.	Id.	Arras.	A las tous.
78	Sulf. de fer pâle.	Id.	Id.	Scalère.
79	Cobalt arsénical.	Id.	Id.	Id.
80	Sulf. de cuivre.	Id.	Id.	Nouaoux.
81	Sulf. de plomb, zinc et argent.	Id.	D'Arras à Sireix.	Castillon.
82	Sulf. de plomb et zinc.	Id.	Id.	Id.
83	Sulf. de plomb.	Id.	Id.	A la Crampettes.
84	Sulf. de fer et fer oxidé.	Id.	Id.	Mays de bourgeous
85	Sulf. de plomb et zinc.	Id.	Id.	Ez-pujos.
86	Id.	Id.	Id.	Tona.
87	Sulf. de zinc et plomb.	Id.	Id.	Id.
88	Sulf. de cuivre.	Id.	Id.	Tona-rigadis.
89	Sulf. de zinc et fer.	Id.	Sireix.	Pic rouge.
90	Sulf. de fer.	Id.	Aucun.	Pic de Pan.
91	Sulf. de fer, plomb et zinc.	Id.	Id.	Larrieu de l'Abat-d'Aucun.
92	Fer oligiste.	Id.	Gaillagos.	
93	Sulf. de plomb, cuivre et zinc.	Id.	Arrens.	Pic du Midi d'Arrens.
94	Sulf. de plomb.	Id.	Id.	Pène d'Aube.
95	Id.	Id.	Id.	Pic d'Arrieu-Grand.
96	Id.	Extrême-de-Sales.	Ferrières.	Riscabane.
97	Id.	Id.	Id.	Colélat.
98	Id.	Id.	Id.	Escous.
99	Sulf. de fer en masse.	Id.	Id.	Pelimour, à l'extrémité du col de Navaillons.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

ESSAI D'HISTOIRE UNIVERSELLE,

Par Auguste BOULLAND.

Rapport lu à la première classe de l'Institut Historique dans sa séance du 3 août 1836, par M. M. Belfield-Lefevre (membre de la première classe).

DEUXIÈME PARTIE.

Après avoir développé le dogme religieux et scientifique des Étrusques, ainsi que l'organisation sociale qui y répondait, M. Boulland continue :

« Or, cette organisation religieuse, si unitaire et si conservatrice, sera loin d'être celle de la nation romaine, tout d'abord constituée militairement, comme pour étendre ses bras armés autour d'elle et ramener dans son sein toutes les populations errantes de l'Italie, tous les cultes isolés, les fondre et les mêler avec elle, de manière à former un corps multiple animé d'une seule volonté, la conquête.

« Ainsi on trouve, parmi les premiers rois qui fondent et qui organisent la nouvelle cité, un chef militaire qui avait commandé sous Tarquin, et qui, élu par les curies, rassemble les lois de Numa, fixe à sept le nombre des collines en agrandissant l'enceinte de la ville, et derrière le sillon sacré établit dans quatre quartiers différens la demeure de chacune des quatre tribus qu'il forme. Alors, dans ce camp il organise son armée, il dénombre cette nation de soldats et donne des armes à celui qui possède le plus. Il forme six classes, dont les cinq premières, composées de tous ceux qui possèdent 12 1/2 mines (625 fr.) et au dessus, sont divisées en nombreuses centuries de cavalerie et d'infanterie, et reçoivent des armes dont la puissance offensive et défensive est graduée dans la proportion croissante de la fortune. La sixième classe, composée de tous ceux qui possèdent au dessous de 12 1/2 mines, et qu'on appelle prolétaires, n'a pas le droit de porter des armes, et est dispensée de tout tribut. Il établit de même le droit de vote en rapport avec le droit d'armes et de propriété. Ainsi, tout en constituant les comices, il ordonne que les voix seront recueillies en commençant par les classes les plus riches, et qu'on ne descendra aux plus pauvres que dans les cas de doute; or cela ne devait presque jamais

arriver; car, comme on comptait par centuries, et que chaque classe riche était divisée en nombreuses centuries, tandis que la classe des prolétaires n'en formait qu'une seule, la question était toujours décidée d'emblée par les riches armés.

« Ces classes militaires, possédant tous les droits, étaient donc maîtresses de la classe plébéienne, dépourvue du droit de porter les armes; mais celle-ci, par la seule force de l'inertie, c'est-à-dire par le refus du concours à l'activité sociale, pouvait, malgré la prétendue immobilité des lois de Servius Tullius, acquérir de nouveaux droits; tandis qu'une troisième classe n'était comprise ni dans l'organisation par classes, ni même dans le *lustrum*, purification générale par laquelle cette nouvelle société avait été consacrée; c'était les esclaves, acquis par les citoyens par des voies très légitimes (Denys d'Halicarnasse), c'est-à-dire des prisonniers de guerre vendus à *l'encan* par la république. Ceux-là n'avaient aucun droit, aucun signe; et Tullius, en accordant aux esclaves affranchis par leur maître, qui leur donnait ou leur vendait la liberté, d'être incorporés comme plébéiens dans les quatre tribus de Rome, leur avait infligé, comme signe d'un éternel mépris, le chapeau d'affranchi. Aussi, aux esclaves pas de droits possibles, et le jour où ils se lèveront pour en demander, le fer de leurs maîtres se lèvera pour les anéantir.

« Cette constitution primitive de la nation romaine se représente au principe de l'existence de Rome, par la création successive de trois pouvoirs sociaux. Le premier a pour but la création morale de la nation : c'est celui des sept rois, dont les deux premiers réinstituent d'anciens cultes (Romulus, celui de Jupiter Stator, et Numa, celui de Vesta). Le second est celui des douze consuls doubles, représentans de l'aristocratie militaire conservatrice de l'organisation sociale. Le troisième enfin sort de la pluralité turbulente des plébéiens, qui, échappée violemment du centre social, s'isole et s'inertie sur le Mont-Sacré, pour ne rentrer que représentée par cinq tribuns chargés de conserver les droits qu'elle vient de s'acquérir.

« Mais ce premier temps se termine par des désordres, des calamités publiques, des maladies pestilentielles, des défaites d'armée, et Cincinnatus quitte sa charrue pour délivrer Rome et l'armée. Alors le dernier pouvoir créé, celui des tribuns, après avoir obtenu le partage des terres du Mont-Aventin pour le plebs, après s'être multiplié de cinq à dix, après avoir donné les douze tables qui prescrivaient la talion en cas d'injures, et qui permettaient au créancier de couper en morceaux le corps du débiteur insolvable; ces hommes de race inférieure, puissans avant le temps, se livrent à une dissolution brutale que les fait haïr et chasser de Rome pour le viol d'une femme. Cependant l'influence plébéienne croît encore, et les comices sont reconnus par les consuls eux-mêmes comme la source de la loi. Enfin des patriciens descendent à être tribuns, et par les tribuns militaires les plébéiens s'ouvrent la route du consulat. Mais tandis que se passait dans Rome même le mouvement de constitution politique qui tendait à mêler deux races séparées, des ennemis du dehors, non seulement envahissent le territoire de Rome, comme les Eques et les Volsques, mais entrent jusque dans la ville sacrée elle-même. Brennus, chef d'une armée de ces Gaulois que Bellovèse avait amenés en Italie, prend Rome, et ne se retire qu'avec une riche rançon. Alors s'établit entre les deux races romaines un compro-

mis qui élève un plébéien au consulat, (tout en conservant aux Patriciens le pouvoir dans la préture et l'édilité curule), et qui réprime les envahissemens du pouvoir aristocratique, en bornant dans la loi Licinia (loi agraire) toute possession à cinq cents arpens de terre au plus, et à sept au moins, et en ne permettant d'avoir que le nombre de troupeaux et d'esclaves nécessaire pour la culture.

« Cette espèce de trêve intérieure permet alors à Rome d'aller attaquer, en Afrique, son implacable ennemie, Carthage; et bientôt les légions romaines se répandent en Grèce et en Asie.

« Cependant les nouvelles conquêtes avaient tenté l'avarice des Patriciens : la loi Licinia tombe en désuétude, et la misère du peuple croît avec les triomphes de Rome. Deux frères se lèvent pour le peuple, et veulent remettre en vigueur les lois qui assurent sa vie : mais ils retombent martyrs de leur dévouement; et les assassins des Gracques livrent leurs noms, les plus purs de l'histoire romaine, et la loi Licinia, qu'ils voulaient raviver, à l'exécration de toutes les aristocraties à venir.

« Mais la dissolution et l'impureté toujours croissante des Patriciens ne tardent pas à amener des désordres, et à susciter des ennemis puissans qui se lèvent contre Rome. — A ses portes, la ligue des petits peuples italiens qui réclament les droits de cité — en Afrique, Jugurtha — en Asie, Mithridate — en Europe, une armée de Cimbres et de Teutons la menacent et l'effraient. Et alors un plébéien, un homme de basse classe, Marius, se lève, délivre Rome et profite de son triomphe pour abaisser cette sale aristocratie à laquelle il reproche et ses vices et sa bassesse; et elle lui répond en lui jetant Sylla, et pendant la lutte de ces deux représentans des Patriciens et des Plébéiens, une troisième race paraît; celle-là, c'est l'homme sans raison, c'est la chair sans ame, c'est l'esclave possédé et mangé par tout le monde qui a trouvé un défenseur, un chef, *Spartacus a battu des légions*. Mais il y a deux races d'hommes : l'esclave ne vient pas des dieux; et l'esclave meurt écrasé pour avoir voulu franchir une barrière infranchissable, ne laissant pour tout souvenir d'un admirable héroïsme que les épithètes de féroces brigands, de bandes effrénées, de révoltés criminels, que leur ont prodigués à l'envi les écrivains de l'histoire des exploitans.

« Mais une vaste conspiration, mieux conçue et mieux liée, s'organise sous l'inspiration de Catilina pour rétablir une unité puissante contre l'aristocratie sénatoriale et les déprédations de l'insatiable avarice des patriciens. D'un autre côté le tribun Rullus essaie encore de faire revivre la loi Licinia, et de l'appuyer sur un pouvoir décemviral, chargé, avec une puissance absolue, de la répartition des terres. Et la dictature et le tribunat semblent vouloir se réunir pour écraser entr'eux la pluralité exploitante des consuls et du sénat. Mais cette monstrueuse puissance est encore sauvée par Cicéron, dont la faconde avocassière aveugla assez les plébéiens pour leur faire rejeter la loi de Rullus, et excita la férocité des patriciens aux supplices des conjurés de Catilina, qu'il eut le plaisir de faire exécuter lui-même, au mépris de toutes les lois romaines.

« De tout ce désordre naissait un sauveur. César, l'un des conjurés catilinaires, et qui les avait défendus au sénat, échappe aux poignards de Cicéron, et élève lui-même le pouvoir unitaire au dessus du sacrifice qui s'accomplit de tous les anciens pouvoirs, et

dont il est lui-même victime. Là tombe Pompée, représentant de l'aristocratie, vaincu par César et assassiné par un esclave égyptien — là tombe César, le dictateur populaire, triomphant et expirant sous les poignards des aristocrates — là tombent ces implacables patriciens, ces assassins de César, poursuivis par la malédiction du peuple et lâchement suicides, ou atteints dans leur fuite par le glaive d'Octave — là tombe enfin Cicéron lui-même dont la ruse et la fausseté ne peuvent sauver la tête.

« Alors tout vient se concentrer dans la puissance impériale d'Auguste, premier de ces douze Césars qui, sapant tout ce qui restait de l'ancien patriciat, permettent à la nouvelle organisation plébéienne de former la base sur laquelle va s'élever le christianisme naissant.

« Et en effet, il ne reste plus alors qu'un peuple tout militaire, formé de patriciens et de plébéiens confondus : et toutes les classes, excepté les esclaves, ont le droit de porter les armes; et tous les étrangers qui ont obtenu le droit de cité, sont admis à exercer toutes les charges publiques : et au-dessus de ce peuple est une seule unité, l'empereur; l'empereur, à la fois souverain pontife et chef politique, représenté dans l'action gouvernementale par les sénateurs, qui exercent les fonctions sacerdotales et de conservation politique, et par les tribuns qui remplissent les fonctions militaires. Et tout émane de l'empereur : c'est à lui seul que l'armée prête serment : tous les anciens modes de légifères, les *lois*, les *plébiscites*, etc. sont abolis : il n'y a plus que la *loi royale* (lex regia) les *constitutions impériales*; et cette nouvelle forme législative commença à Auguste, exempt des lois (*solutus legibus*). — Si l'hérédité de l'empire n'est pas établie, c'est bien plus encore, car c'est l'empereur lui-même qui nomme son successeur : c'est enfin le pouvoir unitaire du premier âge dans toute sa puissance; car tout se concentre dans l'empereur, qui a l'inspection générale de la religion, des mœurs, des fortunes, et qui est lui-même Dieu avec ses temples et ses autels.

» Et au dessous de cet empereur, de Dieu et du peuple viennent les esclaves, deux fois aussi nombreux que leurs maîtres, exerçant tous les métiers. et même les sciences et les arts ; d'autant plus précieux pour leurs maîtres qu'ils sont plus instruits et les plus adroits, car on les vend plus cher; mais aussi moins chers et plus utiles à acheter que tout autre instrument que se seraient obligés de louer un marchand ou un agricuteur.

» Et ces avantages que les maîtres trouvaient dans les esclaves, tandis que la suppression de l'enlèvement et de l'esclavage des peuples conquis en avait diminué la source, engagèrent les maîtres à favoriser l'union sexuelle entre les esclaves. Et l'affranchissement que l'esclave pouvait acheter à prix d'or, devint aussi une occasion de richesse pour le maître; et la cupidité des maîtres fut tellement tentée par ce genre de libération, qu'on fut obligé de faire des lois pour restreindre l'affranchissement. Au reste, l'affranchissement ne donnait droit de bourgeoisie qu'après un jugement rendu par les magistrats, et jamais un affranchi ne pouvait parvenir aux emplois civils et militaires. Les esclaves étaient d'ailleurs nombrés par tête comme le bétail, et l'on trouve dans des comptes de succession : « 256,000 têtes de menu bétail; 3,600 paires de bœufs ; 4,116 esclaves. »

» Et cette organisation générale de l'em-

pire se répéta dans toutes ses parties. Les provinces eurent des gouverneurs, représentans de l'empereur, et souvent dieux comme lui : les colonies, formées des légions établies en permanence dans les pays conquis, qui se peuplaient de familles de soldats, eurent un sénat et des curies : enfin les villes municipales devinrent les égales et les images des colonies romaines ; et leurs magistrats annuels eurent, après l'exercice de leurs fonctions, droit de citoyen romain.

« Et les grandes routes, partant de Rome, établirent un double rapport de commandement et de tributs commerciaux entre la ville sacrée et l'Europe, l'Asie, l'Afrique, couvertes de gouverneurs romains et de légions romaines : enfin des cirques immenses réunissaient dans leur enceinte les chefs de toutes les nations, tandis que les temples rassemblaient dans leurs murs sacrés les dieux de tous les pays.

« Qui donc aurait pu imposer cette colossale unité à une aussi prodigieuse diversité de nations, sinon la force matérielle qui les avait créées et constituées comme colonies du centre social du premier âge, dont elles conservaient encore le dogme inégalitaire? — Et s'étonnera-t-on alors que les empereurs, en présence d'une aristocratie insatiable et débauchée, l'aient écrasée, noyée dans son sang, et exterminée, comme ordonnait la morale des premiers temps de le faire pour le mal? S'étonnera-t-on que ces empereurs, réalisateurs d'une loi qui traitait la femme en esclave, aient foudroyé ces femmes hideuses qui les environnaient comme mères, comme épouses et comme sœurs; et qui, allant chercher dans les anciens cultes la justification de leurs débauches, ne tendaient à rien moins qu'à faire écrouler l'ordre social dans un marais infect? — Auguste, Tibère, Caligula, Néron n'ont-ils pas en cela accompli une fonction sociale et religieuse, comme ces anciens dieux conquérans qui triomphaient des monstres à mille têtes et à mille corps, et qui exterminaient toutes les mauvaises puissances? — On a exalté les Vespasien, les Titus, les Trajan; mais qu'auraient-ils donc été sans leurs cruels prédécesseurs? et qu'aurait donc fait la mansuétude des Antonins au milieu du désordre des guerres civiles, et de la férocité patricienne d'où sortit la puissance des Césars? — Et si l'immuable tenacité et la cupidité rapace de l'ancien sénat, qui voulait concentrer en lui tous les priviléges, n'eussent pas été broyées sous le pied des empereurs, les destinées de Rome auraient-elles pu s'accomplir? — Jamais les peuples étrangers et conquis eussent-ils pu être admis à la communauté sociale et à l'exercice des droits romains?

« Cependant nous sommes loin de vouloir exalter le génie de Rome : cette société n'avait rien à elle, et n'avait fait qu'appliquer à toutes les nations qu'elle avait pu atteindre, le dogme que chacune de ces nations avait déjà cherché à réaliser dans son sein et autour d'elle. Ce dogme était celui du premier âge, que chaque colonie avait emporté avec elle, et qui devait la faire tendre à une domination universelle dont elle serait le centre. Il n'y a pas de petit peuple, en effet, resté dans les voies morales du premier âge, qui n'ait prétendu être le centre de la terre; Rome eut par dessus tous les autres le bonheur et l'honneur de l'être réellement. Venue après l'Assyrie, l'Egypte, la Perse et la Grèce, elle profita de tant d'efforts antérieurs, et engloba dans une seule masse tous les cultes, toutes les organisations sociales, adoptant les uns et les au-

tres, donnant droit de cité et exercice politique à tous ceux qui, dans leur nation, avaient ce même droit et ce même exercice : elle fondit ensemble toutes les noblesses et toutes les hiérarchies, pour les soumettre à une seule et même loi d'organisation, à une seule volonté gouvernementale : mais quelle que fût sa puissance, elle ne put dépasser le terme du dogme qu'elle appliquait, et qui avait dit :

« Il y a deux races d'êtres, une pure et « une impure, une divine et une infernale. »

« Les philosophes grecs avaient consacré la même division dans leur science (1); Rome ne put l'ôter de sa pratique ; et les esclaves furent de toute nécessité possédés comme des hommes sans ame ou comme des bêtes. »

Dans cette esquisse rapide, et tracée de main de maître, que nous a donnée M. Boulland, de la constitution primitive et de l'évolution politique de l'empire romain, on ne rencontrera pas un seul fait qui n'ait été longuement établi par de nombreux documens, et qui ne soit complètement acquis comme incontestable à la coordination historique ; et cependant, cette esquisse, envisagée dans son ensemble, présente un aspect qui étonne par son étrange nouveauté. Quelle histoire a été plus savamment coordonnée dans ses généralités, plus laborieusement, plus minutieusement élaborée jusque dans ses moindres détails, que ne l'a été l'histoire de l'empire romain ? Et pourtant, quel historien avait jamais songé jusqu'ici à classer dans une seule et même série constamment croissante, et les réclamations de la plèbe sur le Mont-Janicule, et les efforts des premiers tribuns, et l'établissement de la loi Licinia, et le noble dévouement des Gracques, et les sanglantes exécutions de Marius ; et la révolte armée de Spartacus ; et la sourde conspiration de Catilina, et l'usurpation impériale de César, et les proscriptions inépuisables d'Octave, et l'extermination matérielle et morale de toutes les familles

(1) Voici la formule donnée à l'esclavage dans le droit public et civil romain : « Servi aut *fiunt* aut *nascuntur* : *fiunt* jure gentium, aut jure civili ; *nascuntur* ex ancillis nostris. » (*Instit.* I, III. IV.)

Quant à la Grèce, son dernier mot est dans Aristote :

« L'esclave est une certaine partie du maître, comme une partie animée de son corps, mais cependant séparée ; car celui qui n'est pas *sien* par nature, et qui par conséquent est *d'un autre*, est esclave par nature, bien qu'il soit homme, puisqu'il est homme d'un autre ; et chose possédée, comme le sont les instrumens ; car il est mieux pour celui qui ne participe de la raison que de manière à pouvoir la comprendre et non *l'avoir*, et qui par conséquent est d'un autre et esclave par nature, d'obéir à un commandement ; car il est meilleur pour les bêtes sauvages d'obéir aux hommes ; et l'esclave est aussi inférieur aux autres hommes que la bête féroce l'est à l'homme ; que le *corps* l'est à l'*ame*. » (Aristote, polit., cap. IV. V. VI.)

(*Boulland Hist. Univers.*, *vol. II.*, *p.* 56-57.)

« Il est dans le vœu de la nature que celui-là commande qui peut, par son intelligence, pourvoir à tout, et que celui-là obéisse, qui ne peut concourir à l'avantage commun que par le service de son corps ; ce partage est salutaire au maître et à l'esclave. » (*Polit.*, *liv. I. cap.* 2.)

« Il y a deux sortes d'instrumens : les uns animés, les autres inanimés. L'esclave est une propriété instrumentale animée. » (*Polit.*, *liv. I. cap.* 4.)

« Outre la servitude naturelle, il y a ce qu'on appelle la servitude établie par la loi conventionnelle des nations, suivant laquelle ce qui a été pris à la guerre appartient au vainqueur. » (*Polit.*, *liv I. cap.* 6.)

(L'Européen, 2e *série*. n° 4, *p.* 107.)

patriciennes de Rome, par le fer, par le feu, par la dégradation volontairement consentie, par l'infamie violemment et brutalement imposée, sous le gouvernement impérial de Tibère, de Caligula, de Claude et de Néron? — Quel historien, dis-je, avait jamais songé à établir une continuité spirituelle entre les termes si nombreux et si divers d'aspect que présente cette immense série? — Quel historien surtout aurait osé justifier, aux yeux de l'histoire, cette série toute entière de faits, accomplis tantôt par le plus généreux dévouement, et tantôt commandés par la fatalité la plus aveugle, en démontrant que c'est par cette voie, et par cette voie seulement, quelque sanglante qu'elle fût, que l'humanité a pu parvenir à ses hautes destinées, et que le champ de la réalisation chrétienne a pu être créé? — Tous ces faits providentiels, et tous ceux qui les ont accomplis, n'ont-ils pas été uniformement livrés par tous les écrivains anciens et modernes à l'exécration de tous les temps et de tous les siècles? Nous-mêmes, enfans, dans nos colléges, n'avons-nous point été élevés à admirer la profondeur politique et le noble désintéressement de ce Menenius Agrippa, qui démontra à la plèbe retirée sur le Mont Sacré, que le ventre ne devait pas se révolter contre les membres; ce qui, appliqué à la constitution actuelle de l'empire romain, revenait à dire, que ceux qui produisaient tout et ne consommaient rien, ne devaient pas s'insurger contre ceux qui consommaient tout sans rien produire? — N'avons-nous pas flétri, avec nos maîtres, l'ambition effrenée des Gracques, et la rapacité de ce Rullus, qui abusait de la crédulité du peuple, pour l'entraîner à spolier la petite propriété, à piller les boutiques? — N'avons-nous pas maudit avec Salluste la sombre perversité de Catilina? — N'avons-nous pas juré avec Cicéron, avec Brutus, avec Cassius, la mort de tous les aristocrates, de tous les Césars? — Que dirai-je de Marius et d'Octave? de Caligula et de Néron? Marius qui exterminait les familles patriciennes de Rome par la guerre civile; Octave qui les exterminait par la proscription; Caligula qui les exterminait moralement dans l'esprit du peuple, en faisant élever son cheval au rang de premier consul; Néron enfin qui les exterminait jusque dans leurs demeures, et qui incendiait Rome toute entière, afin de purifier par le feu le bauge de l'aristocratie; et qui, pour comble de mépris, chantait sur sa lyre l'incendie de Troie, pour leur rappeler qu'échappés avec Enée à la domination de l'unité militaire des Grecs, ils devaient subir avec Néron l'unité politique de l'empire: et, en effet, l'incendie de Troie, et la conflagration de Rome, limitent entre deux termes de feu la généalogie des familles patriciennes.

Pourquoi cette singulière divergence dans l'appréciation de la valeur relative des faits sur la nature absolue desquels tout le monde est d'accord? — Et pourquoi, dans ses appréciations morales, le même écrivain sépare-t-il souvent de toute la distance qui sépare le bien du mal, deux faits qui dans leur nature absolue paraissent identiquement les mêmes? — Pourquoi, par exemple, car les exemples rendront notre pensée plus nette, pourquoi, pour quelques historiens, Brutus est-il le symbole de la liberté et de l'égalité républicaine, et César le type de la tyrannie monarchique? tandis que pour d'autres, au contraire, Brutus rappellera toujours la multiplicité fédérative des oligarchies, et César l'unité représentative des démocraties pures? Et pour-

quoi Catilina, qui ameute la plèbe contre la loi romaine, fondée, interprétée et appliquée par le sénat de Rome, est-il maudit par ceux-là même qui bénissent Cicéron pour avoir fait supplicier les conjurés catilinaires, au mépris de toutes les lois romaines qu'il avait lui-même contribué à établir? — Dans la vie de Brutus et de César, il est à peine un acte sur lequel la discussion historique ne soit pas close, tant on est d'accord sur la nature même de ces actes; comment se fait-il donc que la série toute entière de ces actes, envisagée dans son ensemble, donne naissance à deux conceptions générales diamétralement opposées? — L'acte de Cicéron, qui ameutait les patriciens de Rome contre les plébeiens catilinaires, et qui les portait à violer sur ces conjurés toutes les lois existantes, n'est-il pas dans sa nature absolue identiquement le même que l'acte de Catilina, qui ameutait la plèbe contre le sénat romain et la portait à violer sur la personne des sénateurs toutes les lois de Rome? — Comment se fait-il donc que deux actes si analogues aient été envisagés comme si radicalement distincts par tous ceux qui se sont occupés d'histoire romaine? — Évidemment la solution de toutes ces questions se trouve dans la formule qui nous a conduit à cette longue discussion: c'est parce que parmi les historiens, les uns (et tous les historiens anciens sont de ce nombre) se sont exclusivement placés au point de vue de l'*origine* de la nationalité romaine, tandis que les autres se sont plus exclusivement placés au point de vue de son but.

Et en effet, pour les historiens placés au point de vue de l'origine, tous les actes qui ont eu pour but l'élaboration politique, ou l'application pratique, des conséquences logiquement déduites des principes qui servaient de base à la constitution primitive de l'empire, ont dû nécessairemont être envisagés comme des actes accomplis suivant la loi, et classés comme tels dans la catégorie des actes méritoires; car il est évident qu'à ce point de vue, l'histoire d'une nation, c'est l'histoire des actes accomplis par elle, et logiquement déduits comme conséquences de son principe fondamental: et tous les actes qui sont contradictoires à ce principe ne peuvent jamais se présenter que comme des faits néfastes, comme des manifestations du mal. Et, au contraire; pour les historiens placés au point de vue du but, tous les actes qui ont une tendance vers ce but, soit que ces actes soient logiquement coordonnés pour l'atteindre, soit qu'ils en amènent fatalement et aveuglément la consommation, sont nécessairement envisagés comme des actes accomplis suivant la loi; tandis que les actes qui paraissent contradictoires à ces tendances seront nécessairement repoussés comme socialement criminels.

Or: tous les actes successivement accomplis dans la vue d'amener la réalisation d'un but, constituent nécessairement une série progressive et croissante, et manifestent une loi tendentielle; tous les actes, au contraire, qui se présentent comme des conséquences logiquement déduites d'un principe, tendent nécessairement à constituer l'immobilité sociale; car il est matériellement impossible que l'on puisse logiquement déduire d'une formule quelconque autre chose que ce qui y est déjà renfermé. Il suit donc de là, que les historiens et les législateurs placés au point de vue de l'origine ont dû nécessairement tendre à constituer des associations immobiles, tandis que les législateurs et les historiens placés au point de vue du but tendront nécessai-

rement aussi à constituer des associations progressives : et il suit encore de là, que les mêmes actes historiques seront jugés d'une manière diamétralement opposée, suivant que le juge se placera à l'un ou à l'autre de ces deux points de vue.

Il devient donc essentiel, alors que l'on veut développer intégralement l'histoire d'une nationalité quelconque, de tenir un compte égal et de l'origine et du but de cette nationalité; parce que, dans la considération du but, vous trouverez un critérium pour apprécier la valeur historique relative des transformations politiques que cette nationalité a subies, et des faits qui ont été accomplis par elle; et dans la considération de l'origine, vous trouverez la raison de toutes les résistances que ces transformations politiques ont éprouvées : car les transformations sociales se font éternellement au nom des intérêts qui sont en puissance, et les résistances sociales au nom des intérêts qui sont en actes; et les intérêts qui sont en actes affirment éternellement leur origine, et les intérêts qui sont en puissance appellent éternellement le but.

Or : parce qu'il est impossible d'écrire l'histoire d'une nation, à moins que l'on n'ait préalablement établi son origine et son but; parce qu'il est impossible d'établir l'origine et le but d'une nation, si l'on ne connaît l'origine et le but de l'humanité elle-même; parce que les conceptions religieuses antérieures au christianisme ont toutes conduit à affirmer que l'humanité était diverse d'origine et multiple de but; parce que le Christ, en affirmant dogmatiquement que les hommes n'avaient qu'un seul père, qui était Dieu, qu'un seul but, celui d'appeler le règne de Dieu sur la terre, a seul pu rendre possible l'établissement de la formule fondamentale, « l'humanité est une d'origine et une de but; » il suit; que l'introduction de cette formule, essentiellement chrétienne, dans les sciences historiques, entraîne nécessairement une révolution complète : et parce que cette formule n'a encore été suffisamment développée que dans son premier terme, à savoir l'unité d'origine, il suit que cette révolution fondamentale est encore à faire.

Et enfin; parce que le travail de M. Boulland est le premier qui ait été entrepris dans le but de développer, dans l'histoire de l'humanité toute entière, les deux termes de cette grande formule, il suit aussi, que le travail de M. Boulland est un travail complètement neuf dans la philosophie de l'histoire; et que, comme tel, il devra nécessairement être consulté par tous ceux qui s'occupent sérieusement des sciences historiques.

BELFIELD LEFEVRE.

Membre de la 1re classe de l'Institut historique.

MUTISME STÉNOGRAPHIQUE

ET MUTISME NOCTURNE DE M. DUBLAR.

Rapport lu à la deuxième classe. (HISTOIRE DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES.)

Chargé de vous rendre compte d'un nouvel interprète des sourds-muets, j'éprouve un grand embarras à m'acquitter de ma mission. Essayons de me faire comprendre.

Si la franchise est une qualité estimable, elle est aussi quelquefois un devoir pénible; mais la vérité ne veut point être déguisée, dût-elle blesser la susceptibilité des auteurs qui nous soumettent leurs ouvrages, surtout lorsqu'il s'agit de repousser de faux systèmes.

La brochure de M. Dublar est intitulée *mutisme sténographique ou manuel interprète à l'usage des sourds-muets, suivi du mutisme nocturne et d'une réfutation du système actuel du signe et de la mimographie de l'abbé de l'Épée.* Ce titre m'avait paru d'abord un jeu de mots puéril ou plutôt une superfétation malheureuse, environnée d'absence d'étude sur la matière. Il me semblait porter avec lui la condamnation de l'œuvre. Toutefois pour obéir jusqu'au bout à vos ordres, j'ai dû chercher quel sens M. Dublar prétendait attacher à chacun de ces termes, et voici où m'a conduit mon examen.

Dès la première page l'auteur annonce qu'il entend par *mutisme* « l'état du muet ou tout geste rendu par les mains, exprimant les mots qu'il veut peindre: » et par sténographique : « l'abréviation de ce geste. » Qu'ai-je besoin de démontrer, messieurs, la fausseté de cette définition du *mutisme*? Le mutisme peut-il signifier autre chose en gros bon sens, que l'état d'une personne privée de l'usage de la parole? Le geste peut-il être autre chose qu'un mouvement du visage, du bras, du corps qui contribue à réfléchir au dehors ce qui se passe dans l'ame? Le geste ne peut ni ne doit exprimer un mot isolé; il représente une idée complète tant sensible que palpable, métaphysique ou abstraite. Les lettres sont des *signes* et non des *gestes*, quand on les figure par le moyen d'une ou de deux mains et du corps entier lui-même. On appelle alphabet kiratologique celui où tout le corps agit, pour le distinguer de l'alphabet dactylologique, où les doigts seuls sont en action. Par exemple pour figurer un T, on allonge les bras horizontalement sur une même ligne, la tête baissée et les jambes rapprochées.

Dois-je perdre mon temps à relever une à une les qualifications vicieuses de *signaux de mains*, — d'*institut de signes*, etc? Cela m'entraînerait beaucoup trop loin.

L'ouvrage n'est malheureusement d'un bout à l'autre qu'un tissu d'erreurs pareilles, débitées avec un aplomb qui fait tomber la plume des mains. En voulez-vous un exemple? je copie: « il faut, dit M. Dublar, commencer par aller des *signes* aux mots et ensuite des *mots* aux *idées*. C'est le principe fondamental de cette éducation: autrement ce serait confusion toujours nouvelle. — Le *signe* doit représenter d'abord la lettre et le son ; puis le mot. — Le *mot* est le point d'appui de toutes les combinaisons de phrases, etc. »

Doit-on s'attacher à combattre sérieusement des propositions où le mot propre n'est jamais employé ? Doit-on essayer sérieusement de porter la lumière dans ce chaos ? je le veux bien, essayons.

M. Dublar confond le mot *signes* et le mot *idées*; il y a pourtant entre ces deux mots une différence, que j'explique journellement à mes élèves mais que je ne vous ferai pas l'injure, messieurs, de caractériser ici ; qu'il me suffise de jeter en passant cet axiome: les *mots* sont les signes des idées. — N'est-ce pas vouloir faire de nos pauvres sourds-muets des perroquets sans intelligence, que de prétendre qu'on doit commencer par les faire aller des mots aux idées?— En quoi consiste, au contraire, toute méthode logique, si ce n'est à aller des idées aux mots, c'est-à-dire, du connu à l'inconnu?

Par quel esprit de vertige l'auteur a-t-il osé flanquer le titre de sa brochure d'une réfutation du *signe et de la mimographie de l'abbé de l'Épée?* Cette réfutation solennement annoncée, on a beau la chercher dans le livre, on la voit seulement écrite en grosses lettres au frontispice. Et sur quoi aurait-elle porté en effet? L'abbé de l'Épée ne s'est jamais occupé de mimographie.

En quoi consiste enfin le prétendu nouveau système que M. Dublar *offre comme le complément et le perfectionnement des travaux de l'abbé de l'Épée*? En un alphabet à deux mains, qu'il vante comme une *espèce de télégraphe et une double voix éloquente et qui doit exercer indubitablement la plus grande influence sur le développement de l'intelligence et sur l'image des idées*. Cet alphabet n'est pas nouveau ; il est emprunté à celui dont nous nous servons. L'auteur, jaloux d'y mettre du sien, lui a fait subir seulement des modifications qui ne sont rien moins qu'heureuses. Pourquoi, par exemple, attribue-t-il à la lettre *Z* la forme que nous donnons à la main pour représenter un A? Pourquoi, au lieu d'allonger perpendiculairement en baissant la main, l'index et les deux doigts qui suivent, pour former un M, l'index et un seul doigt pour faire un N, redresse-t-il la main et construit-il ces lettres en sens inverse? Notre dactylogie, à défaut d'autres mérites, a au moins celui de reproduire autant que possible les caractères de l'écriture et de l'impression, et c'est déjà beaucoup. Pourquoi consacrer encore la main droite à exécuter les consonnes, la gauche à exécuter les voyelles? N'y a-t-il pas quelque chose de puéril plutôt que de réellement utile dans cette petite distinction? Mais je vais plus loin. Supposons l'alphabet de M. Dublar exempt des défauts que je lui reproche, de quelle utilité pourrait-il être quand son but est la prononciation du sourd-muet? Mais le sourd-muet ne connaît jamais de sons; il ne comprend les mots qu'on lui trace ainsi, qu'autant qu'ils sont conformes à l'orthographe? Cet alphabet ne saurait donc être un moyen de communication entre tous les sourds-muets; ce ne serait tout au plus qu'une télégraphie incomplète que

pourraient établir entr'eux quelques-uns de mes frères d'infortune.

A la suite de l'alphabet, l'auteur présente des points physionomiques et un prétendu procédé de calcul; mais en vérité c'est à n'y pas comprendre davantage.

Dirai-je un mot du *mutisme nocturne* dont il se proclame l'inventeur? Prétendrait-il que notre infirmité est un obstacle à la conversation de nuit? Croit-il donc que la nécessité ne nous ait pas fait imaginer divers moyens ingénieux de nous comprendre dans l'obscurité? Mais j'ai voyagé pendant une nuit obscure avec notre secrétaire-perpétuel, et il peut vous dire si notre conversation a chômé dans la route.

M. Dublar termine sa brochure par une petite anecdote relative à un ambassadeur espagnol près la cour britannique, et à un directeur de *l'école des signes* d'Aberdeen (en Écosse), auquel il substitue un bouffon qui reçoit l'ambassadeur.

Tout cela peut avoir beaucoup de sel; mais j'avouerai franchement que je ne comprends pas. Peut-être est-ce la faute de mon intelligence, de mon infirmité, ou de l'une et de l'autre.

FERDINAND BERTHIER,

Professeur sourd-muet à l'École spéciale de Paris, membre de la 2e classe.

EXAMEN HISTORIQUE ET CRITIQUE

DES DIVERSES THÉORIES PÉNITENTIAIRES, RAMENÉES A UNE UNITÉ DE SYSTÈME APPLICABLE A LA FRANCE, PAR L.-A.-A. MARQUET-VASSELOT, DIRECTEUR DE LA MAISON CENTRALE DE LOOS, OUVRAGE COURONNÉ PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE, POUR LE PRIX MONTYON.

L'histoire des lois d'une nation serait la meilleure histoire de ses mœurs, elle expliquerait les causes par les effets.

Ceci s'applique surtout au droit pénal. Partout où il est cruel, soyez sûr que l'homme l'est aussi.

Ce n'est pas que bien souvent une nation ne devance le pouvoir qui la gouverne, et ne répudie ce que celui-ci soutient encore d'une autorité vieillie; inévitable résultat de l'influence essentiellement stationnaire des formes appliquées jusqu'à ce jour à l'ordre social, toutes créées dans des intérêts exclusifs d'actualité, chargées de maintenir pour le lendemain le travail de la veille, et d'imposer à l'avenir l'immutabilité surannée du passé.

Mais alors même que les gouvernemens, faute de se retremper aux sources de l'activité sociale, se maintiennent le plus obstinément retardataires, il y aurait injustice et folie aux peuples de les en accuser; car ils fonctionnent dans le but et d'après les conditions que ceux-ci leur ont eux-mêmes originaire-

ment assignés. Ces cruautés qui nous révoltent, ces supplices sanglans qui effraient, qui les a autorisés? Cette législation atroce, elle est la fille de notre moralité de quelques années, et c'est notre propre ouvrage qui nous advient en punition.

Mais de même que les peuples ne sauraient demeurer indéfiniment dans des voies négatives de leur perfectibilité, de même la résistance empruntée à des habitudes effacées, déchues, ne peut long temps prévaloir contre la puissance d'une entraînante actualité. Quand la conscience nationale élève la voix, l'obstacle gouvernemental cède; et même il importe de signaler à l'attention des esprits philosophiques un progrès immense, bien qu'inaperçu, lambeau de liberté conquis par notre récente révolution: les partisans de la résistance ne la préconisent plus que comme une précaution d'ordre, un pouvoir modérateur, non comme une tendance légitime; novateurs timides, et inconséquens, s'ils sont sincères, dont les convictions se mettent à la merci d'une douce violence, et qui ne combattent que pour être vaincus.

En ce moment, un des vœux les plus prononcés de l'opinion publique est pour la réforme pénale. Déjà la suppression de la marque et de la mutilation a été obtenue; celle du supplice capital est énergiquement demandée comme une juste satisfaction à la loi mystérieuse et sacrée de la destinée humaine.

La prévoyance des publicistes est venu en aide aux exigences instinctives de la moralité populaire en leur donnant pour réponse cette formule philantropique: RÉGIME PÉNITENTIAIRE. A quoi bon en effet recourir à une répression violente, lorsque le simple emprisonnement se présente comme un gage suffisant de sécurité?

Indépendamment de mérite intrinsèque de *l'examen des théories pénitentiaires*, ce n'est pas un événement sans importance que le fait de sa publication. Fonctionnaire public et d'inclination en général peu progressive, l'auteur pour se prononcer en faveur d'un système dont son expérience ne lui a laissé ignorer aucun des inconvéniens secondaires, a dû être entraîné par de bien irrésistibles convictions. Cette détermination significative est un aveu quasi officiel de l'entraînement général des esprits.

Le système pénitentiaire n'est pas seulement un argument indirect contre une mauvaise législation, il tend aussi à modifier l'administration des détenus, dans un but de moindre mal-être et d'amendement. C'est même l'esprit sous lequel il a jusqu'à présent été considéré presque exclusivement et étudié avec le plus de fruit. *L'examen* se renferme également dans ces étroites limites; il s'occupe d'améliorer la police des prisons, sans la faire dépendre d'améliorations législatives. Tout ce qui pourrait s'opposer à une exécution immédiate, il l'écarte. Acceptons-le tel qu'il a été conçu.

Il est bien temps en effet qu'on mette la main à l'œuvre, et pour employer les paroles de l'auteur, « L'autorité des souvenirs de l'arbitraire et des sacriléges fureurs du passé impose au présent le besoin de la justice et de l'humanité. Peut-être, dans ce but, n'est-il pas hors de propos d'exposer brièvement, sur l'autorité d'Howard, l'état général des prisons en Europe, il y a environ un demi siècle. »

Dans la prison de femmes de Leewarden, en Hollande, au plus léger acte de désobéissance, on enfermait les prisonnières, pieds nus, dans des chambres privées d'air et de lumière, dont les parois et le plancher présentaient une surface anguleuse.

En Hanovre, le condamné était attaché au mur par un lien de fer, rivé aux pieds et par une chaîne attachée à une barre de fer qui tenait les deux poignets écartés d'environ deux pieds.

A Hambourg, les tortures étaient plus barbares que partout ailleurs, et le supplice de trancher la tête était le plus commun; le geôlier lui-même servait d'exécuteur.

A Dresde, on jouissait de la faveur insigne de faire changer son ferrement de jambe, lorsqu'on pouvait payer le maréchal, et que celui-ci y consentait.

A Liége... Il y avait deux prisons à Liége, l'ancienne et la nouvelle. Dans l'ancienne il y avait six cages de fer de sept pieds de long sur une hauteur et une largeur de six pieds et demi; une ouverture de six pouces pour y introduire les alimens. Chaque cachot, (basse fosse dans laquelle l'eau pénétrait) avait deux soupiraux étroits l'un pour recevoir l'air, l'autre pour le passage des alimens. Le cachot des malades était plus étendu.

« Les cachots de la nouvelle prison, ajoute Howard, sont plus effrayans encore que ceux-là. Il est peut-être aussi impossible d'en sortir, que de ne pas perdre l'usage de ses sens en y entrant... On n'entend que de lamentables cris... Une seule femme a pu soutenir cette horrible demeure pendant 47 ans, et y conserver la raison. »

A St-Pétersbourg, le knout était composé de courroies longues de deux pieds, armées de pointes. On pouvait les changer, lorsque le sang du criminel les avait rendues trop douces et trop flexibles. On reconduisait le patient en prison sur un chariot.

A Madrid les détenus étaient étendus sur des lits de pierre, et attachés avec des crochets de fer.

A Maidstone, comté de Kent, les malades mêmes conservaient leurs fers.

A Chesterfield, comté de Derby, les détenus étaient jetés dans des cachots à huit pieds au dessous du sol.

Abrégeons ces horribles tableaux de cruautés légales. Surtout abstenons-nous de citations contemporaines, lorsque chacun ne peut que trop facilement recueillir en soi-même le souvenir de quelque grande infortune, et tracer dans sa pensée le cercle immense que l'Europe moderne livre encore aux rigueurs du *carcere duro*. Empressons-nous plutôt de chercher des consolations dans les espérances que nous offre l'avenir, et donnons-les en contrepoids à tant de douleurs anciennes ou récentes.

Ces taches sanglantes dont le genre humain s'est couvert, la réforme pénitentiaire seule peut suffire à les laver. Etoile brillante de régénération, elle a choisi pour sa première apparition le ciel de la république américaine. Bientôt appelée sous la toge citoyenne de la démocratie bourgeoise de l'Helvétie, elle en a secoué quelques rares et précieuses semences sur le territoire d'Allemagne. Puis, elle a pris pied en Angleterre dont les mœurs républicaines frémissent et s'agitent, encore enveloppées sous le manteau anti-libéral de sa puissante aristocratie. A cet instant elle frappe aux portes de France. Que les derniers arrivés sachent du moins profiter de l'expérience de leurs devanciers!

En général nous trouvons un guide utile dans l'ouvrage de M. Marquet. Toutes les questions qui sont nées de cette grave matière, il les reproduit. Il rappelle l'opinion de chaque auteur avant de fournir lui-même la sienne, et met ainsi, autant que le permet

cette méthode de critique morcelée, le lecteur en état de décider en pleine connaissance de cause. Dans l'impossibilité de présenter une analyse complète de toutes les mesures de détail, attachons-nous aux points principaux.

Les bases actuelles de notre système pénal sont :

1° La sécurité sociale.

2° La punition du coupable.

3° L'intimidation de celui qui serait tenté de le devenir.

Celles du régime pénitentiaire sont :

1° La sécurité sociale.

2° L'amendement du condamné.

La punition n'y est autre que celle qui résulte des mesures de sûreté.

Et l'intimidation pénale est abandonnée par tous les hommes éclairés, comme vaine dans ses effets, dangereuse dans ses abus.

Telle devait donc être la division naturelle de tout travail sur le régime pénitentiaire.

Entraîné par l'autorité du docteur Julius, l'auteur a adopté les divisions plus compliquées des *leçons sur les prisons* :

1° Sûreté.

2° Salubrité.

3° Surveillance.

4° Répartition en différentes classes.

5° Travail et occupation.

6° Instruction.

Il a ajouté quatre nouvelles sections :

7° Unité de système.

8° Administration générale.

9° Répartition de la France en subdivisions pénitentiaires.

10° Mode et moyen d'exécution.

Chacun de ces points est traité dans ses rapports avec les diverses classifications de prisonniers, savoir :

1° Prisonniers politiques.

2° Prisonniers pour dettes.

3° Militaires.

4° Membres des familles royales.

5° Ministres des cultes.

6° Hommes.

7° Femmes.

8° Vieillards.

9° Hommes faits.

10° Enfans.

11° Condamnés pour récidive.

12° idiots, imbéciles, fous.

13° Prisonniers de guerre.

Depuis long-temps tout le monde est d'accord sur la nécessité de faire cesser ce pêle-même corrupteur de prisonniers de tout âge, de tout sexe, de toutes conditions pénales ; et l'on peut avec fruit adopter la plupart des conseils donnés par l'auteur, d'après ces divisions.

Il en est un qui mérite de fixer plus particulièrement l'attention. Les partisans de la réforme ont attaché une grande importance au mode de construction des prisons. Ils ont travaillé à leur donner une disposition telle que le directeur pût tout voir et tout entendre d'un point central vers lequel rayonnent tous les compartimens de la maison. Si la sécurité publique était à ce prix, l'adoption des pénitenciers courrait risque d'être pour long-tems ajournée. Heureusement que M. Marquet lève tous les obstacles qui naîtraient de la dépense des constructions nouvelles et des pertes occasionées par l'abandon des bâtimens existans, en démontrant l'inefficacité et les dangers de ces théories philantropiques, ramenées à l'application, et en prouvant fort pertinemment que de simples murailles, un chemin de ronde et une garde militaire, sont des garanties suffisantes de sécurité, sans les portes de fer, les voûtes assombries, et la multiplicité des verrous.

Quant aux deux véhicules principaux de l'amendement pénitentiaire, le travail et l'instruction, l'auteur n'adopte pas tou-

jours les opinions des écrivains qui l'ont précédé.

Le travail doit-il être rétribué ? Sera-t-il fait à la tâche, à la journée, à l'entreprise? volontaire ou forcé ? Ces questions et vingt autres de même nature sont traitées avec tout le soin, la sagacité et la mesure que leur importance réclame. Mais il en est une qui se distingue par dessus toutes les autres, comme touchant de plus près à la régénération des détenus.

Notre collègue M. de Beaumont et M. de Tocqueville, dans leur excellent ouvrage sur les pénitenciers des Etats Unis, ont réduit à deux systèmes principaux les modes divers du travail ; travail isolé ; travail en commun dans le silence.

M. Marquet rejette le travail isolé comme improductif, inhumain ; immoral, inefficace. Il rejette le travail silencieux pour cette dernière raison spécialement.

Réduit à l'emprisonnement solitaire, enterré tout vivant dans une cellule, l'homme perd bientôt le courage et la raison. Sa constitution physique et morale s'altère par le seul fait d'une inaction contre nature; et des habitudes honteuses viennent trop souvent hâter le progrès de sa dégradation.

Le travail en commun dans le silence, c'est l'isolement moral au milieu du monde matériel. Comment en maintenant l'homme à l'état de machine, prétendre à éclairer sa raison, à purifier ses sentimens? Cet être que vous vous proposez de restituer à la société, comment vous assurerez-vous qu'il en est devenu digne ? Que pourrait-on attendre d'une ame perverse qui rentrerait dans le mouvement social, après une léthargie de quelques années ? Le sommeil du cœur en efface-t-il la corruption? Mettez donc le coupable à l'épreuve de la vie commune, car ce n'est que par leurs écarts sentis et appréciés qu'on parvient à user les mauvaises passions.

Il n'est pas toujours possible d'adopter complètement les opinions de l'auteur sur l'instruction des détenus.

D'abord son utilité ne lui semble pas bien incontestable. Il n'en admet l'efficacité que dans un nombre très circonscrit de cas; et ce n'est pas une chose médiocrement remarquable que son peu de foi en général dans l'amendement des coupables, et l'ardeur avec laquelle il appelle l'amélioration de leur sort; bienveillance à froid, sans espoir, toute gratuite, sacrifice d'autant plus honorable de la logique, au profit de l'humanité.

Il distingue l'instruction industrielle, morale et religieuse.

Il accorde que jusqu'à présent, la première est celle qui a eu le plus de prise, et dont il faut attendre le plus d'effet, mais cela ne l'empêche pas de donner sa principale recommandation à l'instruction religieuse, qui n'est demeurée stérile que parce qu'elle a été mal présentée. Qu'on la confie à une corporation, et elle enfantera bientôt des prodiges...

Inutile d'entrer en controverse avec l'auteur sur cette dernière proposition, qu'il ne paraît pas au reste vouloir développer complètement. Qu'il suffise de faire remarquer que cette autorité parasite s'accorderait assez mal avec l'unité de direction dont la partie nouvelle de l'ouvrage a pour objet de démontrer les avantages. Pourquoi introduire ce dissolvant dans l'économie administrative des prisons, qu'il a le premier recommandée, et qui mérite, sous plus d'un rapport, l'attention du public et des gouvernans.

En résumé, ce qu'on peut blâmer dans l'*Examen des théories pénitentiaires*, c'est une marche un peu désordonnée, l'absence d'unité dans les opinions, une sorte de chaos dans les idées et les convictions, des déclamations politiques et religieuses, quelquefois hors de propos, une exubérance de saillies qui ne sont pas toujours spirituelles, et des citations trop souvent mal amenées.

Mais sous le vernis de cette forme incohérente, hasardeuse et déshabillée, se trouvent des aperçus nouveaux et riches de résultats, des recherches consciencieuses, des tendances pleines d'indulgence et d'humanité, des enseignemens précieux, et je ne sais quoi de hardi et de provocateur, qui met sur la voie des graves méditations. Les meilleurs ouvrages ne portent pas d'autre cachet.

N. Boussi.

Membre de la 3e classe de l'Institut Historique.

DOCUMENS HISTORIQUES CURIEUX OU INÉDITS.

NOTE

SUR UN EXEMPLAIRE PROBABLEMENT UNIQUE D'UN OUVRAGE RARE ET CURIEUX.

Les deux planches dont j'ai donné un *fac simile* à l'Institut historique (1), sont sans pagination, et se trouvent à la suite de l'ouvrage de Haultin, ayant pour titre : *Figures des monnoyes de France*, 1619, in-4, ouvrage singulier, entièrement composé de figures gravées sur bois, très bien exécutées, sur le *recto* seulement des feuillets, sans le moindre texte.

Abstraction faite des deux planches dont il s'agit, cet exemplaire de Haultin est absolument conforme à la description consignée dans nos bons catalogues, ou dans les bibliographies le plus justement estimées, telles que celles de Debure et de Brunet ; il est par conséquent inutile de le décrire ici.

Quant aux deux planches qui terminent cet exemplaire, et qui m'ont paru dignes de fixer l'attention de l'Institut historique, l'une, la première, est une reproduction des figures des deux premières monnaies de la page iij ; des quatre premières et des septième et huitième monnaies de la page v.

La seule chose à désirer sur cet objet, serait la connaissance du motif pour lequel cette reproduction a été faite, ainsi qu'elle vient d'être décrite.

J'avais pensé que cette planche pouvait

(1) Ces deux planches sont déposées dans les archives de l'Institut historique, où plusieurs amateurs sont venus les consulter.

être un *errata*, mais sous quelque rapport que je n'ai pas su encore découvrir.

La seconde planche porte six lignes de caractères bizarres, probablement gravés sur bois, avant que d'être transmis au papier par l'impression.

Plusieurs orientalistes de Paris, déjà consultés, ont déclaré qu'il n'y avait rien d'oriental dans ces caractères.

Les hellénistes y ont trouvé, çà et là, quelques imitations grossières de lettres de l'alphabet cursif grec.

M. Hase a cru reconnaître la date 726 à la quatrième colonne.

MM. De Roquefort et Depping ont signalé un assez grand nombre de lettres des alphabets goths et runiques, notamment dans la première ligne qui en est presque toute formée; mais ces monogrames isolés ne peuvent nullement s'arranger de manière à avoir un sens.

Le signe III a semblé être celui dont se sert le blason pour désigner les branches puînées des grandes maisons.

Les autres caractères, rappelant les formes de la balance, d'un arc armé d'une flèche, etc., ont paru appartenir à des signes du zodiaque ou à des caractères relatifs à l'alchimie.

Du reste, après de nombreuses recherches, le savant M. Van-Praët a déclaré que cet exemplaire était le *seul* connu jusqu'à ce jour, où se trouvaient ces singulières planches.

M. Kuhnholtz prie M. le secrétaire-perpétuel de vouloir bien lui faire connaître le résultat des recherches que l'Institut historique se propose de faire sur le *fac simile* qui lui est offert. H. Kuhnholtz,

Bibliothécaire de la Faculté de Médecine à Montpellier, Membre de la 1re classe de l'Institut historique.

Rapport sur le Fac-Simile communiqué par M. Kuhnholtz.

Messieurs,

Notre collègue, M. Kuhnholtz, a envoyé à la deuxième classe un fac-simile de deux planches de l'ouvrage de Haultin, intitulé: *Figures des Monnoyes de France*, in-4°, publié en 1619. La première de ces planches est la reproduction de quelques monnaies représentées dans les pages 3 et 5 de cet ouvrage: et la deuxième contient six lignes de caractères bizarres et indéchiffrables. Il s'agissait de rechercher quel a pu être le motif pour lequel la reproduction des monnaies de la première planche a été faite, et de savoir à quelle langue appartiennent les caractères dont je viens de parler.

Sur le premier objet, votre rapporteur n'a pu obtenir aucun éclaircissement satisfaisant. M. Kuhnholtz pense que cette planche peut être un errata; pour se prononcer sur ce fait, il faudrait avoir l'ouvrage sous yeux afin de confronter ces dessins entr'eux. Il serait possible aussi qu'on n'eût reproduit ces médailles que pour donner quelques détails particuliers à leur égard; quoi qu'il en soit, cette question n'a paru à votre rapporteur, ainsi qu'aux savans qu'il a consultés, que d'un intérêt tout-à-fait secondaire.

Quant aux figures de la seconde planche, M. le baron Silvestre de Sacy les a reconnues comme étant de ces caractères magiques dont les Egyptiens se servaient pour *délier les talismans*. Il me présenta, en effet, un ouvrage dans lequel nous vîmes, dès les premières pages, des figures tout-à-fait semblables à celles du fac-simile, et il n'est pas à douter que nous n'y en eussions trouvé

un plus grand nombre, si nous avions voulu donner suite à nos recherches; mais c'eût été un travail inutile pour la science, car ces caractères cabalistiques, inventés par la supercherie, n'ont été imaginés que dans le but de tromper la crédulité publique : jamais ils n'ont servi d'interprète à une langue quelconque. Nous pouvons d'autant mieux ajouter foi à ce qu'avance M. de Sacy, que M. Bournouf fils et M. Champollion ont émis la même opinion à ce sujet.

Notre collègue M. Éloi Johanneau a pensé que ces figures pouvaient être les monogrammes isolés des monnaies des anciens rois de France, mis à la suite les uns des autres, sans liaisons et sans rapport; c'est la présence du lambel que l'on voit dans la cinquième ligne qui lui a suggéré cette idée, mais les recherches que votre rapporteur a faites à ce sujet dans les recueils de Boutroue, Leblanc, Ducange, Carpentier, etc., l'ont confirmé dans l'opinion que le fait avancé par notre savant collègue ne saurait être justifié.

REDLER,
Directeur du *Journal grammatical*, Membre de la 2e classe de l'Institut historique.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX.

CONTINUATION DES PROCÈS-VERBAUX DU CONGRÈS HISTORIQUE TENU A L'HÔTEL-DE-VILLE DE PARIS EN 1836. — PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET DES SÉANCES DE CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

*** Le congrès historique a tenu sa huitième séance le lundi 5 octobre. (Présidence de M. le comte de Lasteyrie.)

M. Victor Martin lit la 2e partie de son travail sur les grandes épidémies.

M. le baron d'Eckstein répond au mémoire lu par M. Venedey dans la 6e séance. Cette réponse est vivement applaudie.

Une discussion s'engage sur cette question.

MM. Venedey, Siméon Chaumier, de Rienzi, y prennent part.

M. Dufey fils lit un mémoire en réponse au discours de M. Venedey.

M. Siméon Chaumier réplique.

*** Le mercredi, 5 octobre, est consacré à la neuvième séance. (M. Buchez, président.)

Lecture de M. Alex. Lenoir sur la statuaire, depuis les Grecs jusqu'à nos jours.

M. Gaussuron-Despréaux prend la parole sur la question des langues, déjà traitée par MM. Venedey et le baron d'Eckstein.

Le bureau, après en avoir délibéré, retire la parole à l'orateur.

MM. de Rienzi, Gaussuron-Despréaux, Mollard, Hippolyte. Dufey et le baron d'Eckstein, terminent la séance par une discussion très-importante.

*** Dixième séance, le vendredi 7 octobre. (Présidence de M. Buchez.)

M. Mollard lit un mémoire sur l'établissement des communes.

M. le baron Eugène de Bray traite la question de la formation et des conditions d'existence des nationalités.

M. Sulcer improvise un long discours sur la condition des femmes chez les peuples de l'antiquité.

M. de Brière fait quelques observations sur le discours lu par M. le baron d'Eckstein dans la huitième séance.

M. le baron d'Eckstein répond à MM. Venedey et à M. de Brière.

La séance est terminée par une discussion sur divers sujets, à laquelle prennent part MM. de Brière, de Rienzi et Czynski.

*** Onzième séance, le samedi 8 octobre. (Présidence de M. Alex. Lenoir.)

M. Ferdinand Thomas lit, au nom de M. de St-Gervais, un mémoire sur la poétique de l'histoire.

M. Sulcer se livre à une improvisation remarquable sur les développemens successifs de la musique depuis le XVIe siècle.

M. Siméon Chaumier répond à M. Sulcer.

M. Sulcer réplique.

M. de Brière donne quelques nouveaux détails sur les hiéroglyphes. Une discussion s'engage à ce sujet.

M. Buchez, vice-président de l'Institut Historique, lit le discours de clôture. Ce discours est accueilli par des applaudissemens prolongés.

*** La première classe (Histoire générale et Histoire de France) s'est réunie extraordinairement le lundi 24 octobre, sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne). Membres présens, 21.

Six nouveaux candidats sont présentés à la classe.

M. Hippolyte Dufey est chargé de rendre compte des divers opuscules offerts par M. Trouillet; et M. Dufey (de l'Yonne) de l'Histoire de Seignelay par M. l'abbé Henri; ainsi que des Annuaires du Doubs de M. A. Laurens, lorsque ces ouvrages seront parvenus en double exemplaire à l'Institut historique, conformément aux réglemens.

M. Aug. Vallet a la parole pour un rapport sur une société qui s'intitule Société bibliophile historique.

Cette lecture n'a pas de suite.

M. Aug. Vallet lit ensuite un travail relatif à une peinture sur verre de l'église de Saint-Étienne-du-Mont, à Paris.

*** Le mardi 25 octobre, séance extraordinaire de la deuxième classe (Histoire des Langues et des Littératures). Présidence de M. Venedey. Membres présens, 17.

Des livres et des brochures sont offerts.

Un candidat nouvellement présenté est admis.

M. Camille de Friess lit un Mémoire fort intéressant sur la Littérature ancienne de la Corse.

M. Venedey annonce que ses nombreuses occupations le forcent de remettre à la prochaine séance de la classe son rapport sur la bataille de Kirholm.

*** La troisième classe (Histoire des Sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques) s'est assemblée extraordinairement le mercredi 26 octobre, sous la présidence de M. Lehot. Membres présens, 19.

Divers livres et brochures sont offerts à la Société.

Il est fait lecture par le secrétaire-perpétuel d'une volumineuse correspondance.

Trois candidats sont présentés à la classe.

Lecture de M. le docteur Cerise sur la Médecine des anciens.

⁂ Séance extraordinaire de la quatrième classe (Histoire des Beaux-Arts), le jeudi 27 octobre. M. Alex. Lenoir, président. Membres présens, 25.

Divers livres et brochures sont offerts.

Il est donné lecture de la correspondance.

M. Alex. Lenoir lit un intéressant Mémoire sur les Antiquités de Paris avant l'établissement de la monarchie. Invité par sa classe à poursuivre le cours de ses curieuses recherches, le respectable président annonce une série de lectures qui se succéderont prochainement.

⁂ Le samedi 29 octobre, séance générale de l'Institut historique. Présidence de M. Buchez. Membres présens, 59.

Lecture de la correspondance.

Hommage de livres et brochures : des remerciemens sont votés aux donateurs.

Huit nouveaux candidats présentés par les classes sont admis.

M. Buchez rend compte verbalement du congrès historique dont les séances viennent d'être closes à l'Hôtel de-Ville.

L'ordre du jour appelle la question de savoir à quelle époque aura lieu le prochain congrès. Après une longue discussion, à laquelle ont pris part, entr'autres membres, MM. Juste Houel, président du tribunal civil de Louviers, Buchez, Dufey (de l'Yonne), etc., etc., il est arrêté que le Conseil sera chargé de formuler une proposition sur ce sujet.

Lecture de M. Venedey sur l'enseignement primaire dans les domaines de la Prusse.

CHRONIQUE.

— L'Académie des Sciences sur le rapport de la commission nommée pour juger les mémoires présentés pour le concours annuel du prix de médecine et de chirurgie fondé par feu Montyon, a voté un encouragement de 2,000 francs à notre collègue M. le docteur Junod pour ses recherches physiologiques et thérapeutiques sur les effets de la compression et de la raréfaction de l'air, tant sur le corps que sur les membres isolés.

— Notre collègue M. Nestor Lhôte, qui a accompagné M. Champollion le jeune en Égypte et en Nubie, vient de publier sur les obélisques égyptiens une notice historique (1) qui renferme, sous une forme méthodique et résumée, tout ce que peut offrir d'intéressant l'étude de ces curieux monolithes. Nous recommandons à nos lecteurs ce travail, qui joint au mérite de recherches consciencieuses, des notions que personne n'avait jusqu'ici songé à réunir. Cette notice, qu'accompagnent de nombreuses gravures sur bois par notre collègue Porret, et deux dessins pris sur les lieux, se complète, quant à l'obélisque de Louqsor, par une inter-

(1) Paris, chez Leleux, éditeur, rue Pierr Sarrazin, 9. — Brochure in-8, 2 fr.

prétation raisonnée des inscriptions qui couvrent ce monument, et par tous les détails relatifs à l'abattage, au transport et au placement de l'obélisque sur son piédestal.

— M. de Pontavice, officier à bord de *la Recherche*, vient de faire parvenir à son parent, à Caen, une de ces petites pirogues que font manœuvrer, avec tant d'adresse et d'agilité, les Esquimaux du Canada. Elle a dix-sept pieds de long sur seize pouces dans sa plus grande largeur, et se termine aux deux bouts en pointe très effilée. Sa profondeur est de huit pouces. Elle est faite de peaux de rennes cousues ensemble, et appliquées sur une charpente extrêmement légère, puisque le tout ne pèse que quarante livres. Elle est accompagnée de l'aviron et des instrumens de pêche des Esquimaux. On n'y voit point de fer, à l'exception d'un harpon et d'une lame de couteau : les clous et les chevilles sont en os; le fil et les cordes sont en boyau. Le travail de cette curieuse nacelle donne une idée du degré d'industrie auquel peuvent parvenir les hommes privés de toutes les ressources que les arts mettent à notre disposition.

— M. Denis, capitaine au long-cours, a adressé à la Société de géographie un rapport sur la découverte qu'il a faite d'une île dans la Polynésie. Voici textuellement la partie principale de son rapport :

« Le 27 décembre 1835, étant entré dans l'archipel dangereux des îles de la Société, après avoir pris connaissance de l'île de Gambier, me dirigeant sur l'île Hood, à dix heures du matin, étant encore dans le sud de cette île, et faisant route à l'ouest, la vigie cria terre, par le bossoir de babord, ce qui m'étonna, puisqu'aucune de mes cartes ne me signalait aucune terre dans cette direction, du moins à cette distance. Je gouvernai dessus, et à onze heures je n'en étais qu'à deux milles. Je l'ai reconnue pour une île basse et d'une étendue de douze milles environ, assez boisée au milieu, les extrémités sud et nord-ouest garnies de cocotiers. Je n'ai pu découvrir aucune trace d'habitans ni d'embarcations sur la côte. J'ai déterminé sa position, latitude S. 21° 39', la pointe nord ; la longitude 158° 32' O. »

Nous ne voyons pas qu'un nom ait été donné à l'île.

— Dans les Mémoires publiés par l'Académie de Pétersbourg, on en trouve un de M. Frahn sur l'écriture russe au dixième siècle. On ne se servait point de papier ou de membranes pour écrire, mais on taillait les lettres sur du bois, comme chez les Scandinaves. Les lettres de l'échantillon que l'on donne pour être celui de l'écriture russe au dixième siècle, n'offrent aucune analogie avec les caractères slavons ni avec les runes que l'on trouve en Danemarck et en Suède ; mais on y reconnaît une ressemblance complète avec les inscriptions, non encore expliquées, que l'on rencontre sur la route entre Suez et le mont Sinaï, inscriptions mentionnées déjà par un écrivain qui les attribue à des chrétiens qui se rendaient en pélerinage au monastère de la Transfiguration. Tychsen avait aussi signalé l'analogie qui existe entre l'écriture sinaïtique et les caractères des inscriptions connues d la Sibérie.

— Les Anglais n'ont pas voulu rester en arrière de l'exemple donné par M. de Montyon. Un homme riche, léguant une partie considérable de sa fortune, pour le perfectionnement des sciences et l'amélioration de l'ordre social, le duc de Bridgewater en mourant laissa 200,000 francs pour être distribués aux auteurs des meilleurs ouvrages, qui exposeraient les rapports

entre les œuvres de la création, et la puissance et la bonté du créateur. Le président de la société royale de Londres, au jugement duquel le testateur s'en remettait, chargea huit savans de composer des ouvrages dans cet esprit. Voici leurs noms :

1° M. Th. Chalmers, sur les rapports des objets extérieurs avec la constitution *morale* et *intellectuelle* de l'homme;

2° M. J. Kidd sur les rapports des objets extérieurs avec la constitution *physique* de l'homme;

3° M. W. Wewell, sur l'astronomie et la physique générale.

4° Sir Ch. Bell, sur la main, son mécanisme, etc.

5° M. O'M. Roget, sur la physiologie animale et végétale.

6° M. Buckland, sur la géologie et la minéralogie.

7° M. W. Kirby, sur l'histoire, les mœurs et les instincts des animaux.

8° M. W. Prout, sur la chimie, la météorologie et les fonctions de la digestion.

C'est en 1829 que mourut M. le duc de Bridgewater, et tous ces ouvrages, dont la collection est connue sous le nom de *Bridgewater's treatises*, ont été successivement composés. Il ne manquait que celui de M. Buckland sur la géologie et la minéralogie. Ce savant vient de le publier en deux volumes, accompagnés de 87 planches. Il y a réuni tous les faits les plus curieux de paléontologie, et sous ce rapport son livre est le meilleur résumé de l'état où la science est parvenue.

— Un journal semi-officiel dit que le ministère de l'instruction publique s'occupe de mesures qui auront pour résultat d'assurer non-seulement aux villes, mais à toutes les communes de France, une petite bibliothèque composée de livres élémentaires sur toutes les industries, sur tous les arts, et des meilleurs ouvrages de morale et de religion. Ce dépôt de livres sera placé provisoirement dans les mairies de chaque commune, et l'on a calculé que les frais d'acquisition s'élèveront à un million ou douze cent mille francs.

—Le *Journal de l'Aube* annonce qu'une Société d'ingénieurs s'occupe de faire une carte géologique destinée à la description de toutes les natures de terrains et à l'indication de leurs produits. A l'aide de cette carte, chacun pourra connaître non-seulement le sol qu'il est destiné à féconder, savoir les semences qu'il est susceptible de recevoir, mais s'assurer également s'il contient des couches recélant des eaux jaillissantes, des carrières de pierre, de sable, d'argile, des minéraux et autres produits géologiques.

—Lors des fouilles faites à Pompéïa, il y a quelques semaines, et qui eurent lieu en présence du roi de Naples, on fit une découverte précieuse, consistant en 64 pièces de vaisselle de table en argent, avec lesquelles se trouvait dans le même réduit une serviette encore en parfaite conservation.

— L'Eglise Saint-Louis, au Marais, va être restaurée de fond en comble pour devenir une des plus belles de Paris. Dès l'année dernière on a vu les ouvriers restaurer son portail; cette année toute la sculpture, les colonnes, les pilastres, les chapiteaux et les corniches de l'intérieur ont été regrattés à vif; maintenant les peintres sont occupés à restaurer les peintures du dôme, lesquelles représentent l'apothéose de Saint-Louis.

— Nous venons d'apprendre par des lettres d'Égypte que plusieurs des Anglais, les plus distingués qui demeurent dans ce pays, ont formé une association qui portera le nom de Société égyptienne, et dont le but sera de faciliter les recherches des savans qui

voudront explorer la vallée du Nil. Les premiers travaux de cette Société ont eu pour objet l'établissement d'une bibliothèque qui contiendra les meilleurs ouvrages que l'on a écrits sur l'Orient. Cette bibliothèque sera placée au Caire, où elle pourra être consultée par les savans de toutes les nations qui affluent dans cette capitale de l'Égypte.

(The London Athenæum.)

— Syngapore est une des plus intéressantes colonies qui se présentent dans toute l'histoire du commerce. C'est une île qui a trente milles de longueur sur quinze de largeur, située, en entrant dans la mer de Chine, à l'extrémité Est du détroit de cinq cents milles qui sépare l'île de Sumatra du continent de l'Asie. Syngapore n'est qu'une des soixante-dix ou quatre-vingts îles qui sont dans ces mêmes parages, pour la plupart inhabitées et couvertes de forêts vierges jusqu'au bord de la mer; il y a seize ans, elle ne contenait que quelques pirates qui campaient momentanément sur ses bords. Pendant les dix premières années de l'occupation anglaise, sa population excéda douze mille habitans, et, dans les sept années qui viennent de s'écouler, elle s'est doublée et s'élève aujourd'hui à vingt-cinq mille.

Dans cette période de sept années, ses exportations et importations n'ont jamais été au-dessous de un million et demi sterling. Ainsi, en moins de seize ans, ce point, sorti de l'Océan et des forêts, est devenu l'un des principaux ports de l'Orient et de beaucoup le plus actif dans les vastes possessions anglaises de l'Inde. Cela provient de son heureuse situation et surtout de l'entière liberté dont y jouit le commerce. Syngapore se trouve sur la grande route de communication maritime existant entre la Perse, l'Arabie et l'Indostan, d'un côté, et les îles indiennes, Siam, Tonquin, la Chine, l'Austrasie et les côtes orientales de l'Amérique, de l'autre.

Son commerce se multiplie et varie par la diversité des nations et des tribus dont se compose sa population, ou par les marchands étrangers et les marins qui fréquentent son port. On y parle trois dialectes chinois, trois des langues de l'archipel indien et trois de celles de l'Indostan, sans compter l'usage fréquent des langues anglaise, portugaise et arabe : sous ce rapport Moscou même ne surpasse pas Syngapore. On remarque, par conséquent, la même variété dans les nombreux navires que renferme son vaste port. On en voit de toutes sortes : depuis le navire solide, bien armé, fin voilier d'Angleterre, qui vient de faire deux mille lieues sur l'Océan, jusqu'à la lourde jonque chinoise, qui, ayant enfin réussi à tourner sa proue du bon côté, est descendue par les moussons sans changer sa barre, et le frêle canot du Malais, qui, tout frêle qu'il est, a apporté des oiseaux de paradis, de la poudre d'or et des nids d'oiseaux de la Nouvelle Guinée, à une distance de deux cents milles. On peut assurer que le commerce tant vanté de Tyr, Sidon et Carthage n'était rien en comparaison de celui de cette place, qu'il y a dix-huit ans aucun Européen n'avait encore foulé aux pieds.

(The Spectator.)

— M. Featherstonhaugh, géologue des Etats-Unis, a fait, dans le haut Mississipi, un voyage dont le bulletin de la Société de géographie a récemment reproduit la courte relation.

Arrivé à un village de Sioux, Indiens qui confinent aux Chippewas, M. Featherstonhaugh, grâce aux présens de tabac qu'il fit aux sauvages, en fut très bien accueilli, et

diverses danses furent exécutées en son honneur.

M. Featherstonhaugh donne quelques détails assez curieux sur les préparatifs de la danse des braves. La grande danse des braves ne doit être exécutée que par des hommes qui ont fait leurs preuves de bravoure. M. Featherstonhaugh fut témoin de leur toilette. La scène se passait dans une cabane de peau d'une dimension extraordinaire. Quarante *braves* y vivaient, et il n'était permis à aucune femme d'y entrer. Un Français, dont la femme était Sioux, y conduisit M. Featherstonhaugh, et il y alla sans y être invité, comme on va quelquefois à une répétition de théâtre. Quelle fut sa surprise de voir la hutte remplie d'hommes nerveux tout nus ! Quelques-uns lui tournaient le dos, d'autres le regardaient. Un d'eux, peint presque entièrement en rouge, était occupé à tracer des lignes sur la figure des autres et à peindre le tour de leurs yeux en blanc; un autre donnait la dernière couche à trois robustes jeunes gens tout noirs, depuis leurs talons jusqu'au sommet de leur tête. Ces trois guerriers étaient ainsi distingués, parce qu'ils avaient *enlevé des chevelures* aux tribus ennemies. Tout leur corps, sans exception, était frotté de noir de fumée. La plus grande partie des sauvages était barbouillée d'argile rouge; d'autres, d'argile blanche; tous étaient marqués et tatoués d'une manière bizarre. Quelques-uns avaient un cercle noir autour des yeux, unis par une ligne à travers le nez, ce qui faisait l'effet d'une paire de lunettes; d'autres étaient baissés, arrangeant des plumes d'aigle et des rubans dans leurs cheveux. Ils étaient tous extrêmement occupés et très gais, conduisant les apprêts avec beaucoup de symétrie. Je n'ai jamais vu, dit M. Featherstonhaugh, un être plus rieur et plus porté au plaisir que l'Indien, mais il faut être derrière la scène pour le voir dans son caractère naturel. Lorsqu'il est grave et indifférent, c'est un acteur.

— *Recensemens de Paris.* — Jusqu'au xve siècle, il a été impossible de déterminer, même approximativement, quel a été le mouvement de la population de Paris. Sous Philippe-le-Bel, on la portait à 50,000: sous Louis XI, après l'expulsion des Anglais, elle fut de 150,000 âmes. Vers le milieu du xvie siècle, elle s'éleva jusqu'à 200 ou 220,000; c'est alors que l'orgueilleux Charles-Quint disait que Paris tournerait dans son Gand. Au commencement du siége de 1590, les guerres de religion l'avaient fait décroître; on dénombra cependant 200,000 bouches à nourrir. La progression ascendante reprit sous Henri IV et sous Louis XIII. Dans les dernières années du règne de Louis XIV et les premières de la régence, elle parvint à peu près à 510,000 individus; de 1752 à 1762, elle atteignit 576,000 âmes; en 1775, les familles imposées étaient au nombre de 71,114. Sous le règne de Louis XVI, Paris possédait 600,000 habitans; en 1803, cette population était de 547,750 individus; 1817 : 713,966; 1827 : 890,451; 1831 : 774,338; 1832 : 770,286. Aujourd'hui, en 1836, cette population est montée à près d'un million d'habitans; c'est-à-dire que depuis 1805, dans l'espace de trente-un ans, elle a presque doublé.

— Parmi plusieurs ouvrages récemment traduits en langue turque et imprimés à Constantinople par l'ordre du Grand-Seigneur, le *Moniteur ottoman* cite la *Physiologie* de M. Chomel. La traduction en a été faite par Osman-Effendi, fils d'un des

principaux ulémas; le prix en a été fixé à 8 piastres seulement.

— Encore de cruelles pertes qui viennent affliger l'Institut historique!

Notre collègue, le landgrave Charles de Hesse Cassel, beau-père de S. M. le roi de Danemarck, est mort le 17 août à Louisenlund, château de Plaisance situé près de Schleswig. Ce nestor des maisons princières de l'Europe était âgé de 92 ans. On lui doit une explication fort ingénieuse du fameux zodiaque de Denderah et une histoire abrégée des guerres de Suède. Les journaux qui ont mentionné sa mort semblent avoir ignoré une particularité très curieuse de sa vie. C'est à la cour de ce prince, dans l'antique manoir féodal de Gottorp, berceau de la maison de Holstein, que le fameux illuminé comte de St-Germain, à bout d'aventures et de jongleries, vint chercher un repos et une aisance qu'il ne pouvait plus espérer trouver dans la haute société du dernier siècle désabusée sur son compte. Là St-Germain, pour se consoler de sa disgrace, s'occupa mystérieusement dans les caves de Gottorp, durant plusieurs années, de cabale et d'alchimie; et quand la mort surprit inopinément l'illuminé qui, ce jour-là, avait sans doute oublié de boire de son élixir de longue vie, il venait justement de faire quelques parcelles d'or sous les yeux du bon landgrave qui souriait de sa folie.

— Nous avons encore à regretter le baron Fain. Attaché dès l'âge de 20 ans comme secrétaire intime à Napoléon, il suivit avec lui ce cercle immense de grandeur, de conquêtes, et bientôt cette série terrible d'adversités qui s'attachèrent au reste de la vie du grand homme. A la chute de Napoléon, le baron Fain se retira de la scène politique, et, ne pouvant plus partager les destinées de son bienfaiteur, il pensa que c'était un moyen de le servir que de retracer les événemens de sa vie, dont lui-même avait été acteur et témoin. Les quatre volumes de *manuscrits* qu'il publia sont des archives de cette époque. Attaché d'abord au cabinet du roi en qualité de secrétaire, à la suite de la révolution de juillet, il venait de reprendre ce poste, après avoir été intendant générale de la liste civile, lorsque la mort le frappa subitement vers le milieu de septembre.

— Un autre de nos collègues, le baron de Roujoux (Prudence-Guillaume) homme de lettres, ancien préfet, est mort à Paris le 6 octobre. De Roujoux était né à Landernau le 6 juillet 1779. Après d'excellentes études qui l'avaient conduit à l'Ecole polytechnique, et qui l'y avaient fait remarquer, il fut attaché, en 1800, à l'expédition de la Guadeloupe, sous le contre-amiral Lacrosse. Une *statistique du département de Saône-et-Loire*, qui est le chef-d'œuvre de ce genre de livres, attira sur lui l'attention du premier consul. Il fut fait sous-préfet de Dole, puis de Saint-Pol, en Artois; enfin, en 1812, préfet du Fer, en Catalogne, il administra aussi en même temps le département de la Sègre. Méconnu par la Restauration, il fut appelé, dans les cent jours, à la préfecture des Pyrénées-Orientales. Après la révolution de 1830, il obtint la préfecture du Lot. Mis à l'écart une fois encore, il s'adonna à ses travaux littéraires dont l'excès vient de le tuer. Ses ouvrages sont très variés. On lui doit une multitude de vers charmans, malheureusement épars, un *Essai sur les révolutions des sciences et des beaux-arts*, qui annonçait, dans un écrivain fort jeune alors, toute l'expérience et toute l'érudition de la maturité; un *Dictionnaire italien* justement estimé; une *Traduction*

consciencieuse de la longue *histoire d'Angleterre de Lingard*; une savante et curieuse *histoire de Bretagne*; une *Histoire pittoresque d'Angleterre*, publiée avec notre collègue M. le baron Taylor et M. Charles Nodier. M. de Roujoux était un homme de mœurs extrêmement douces et sociables. Les membres de l'Institut historique perdent en lui un excellent collègue, d'une exactitude exemplaire aux séances.

— C'était par les mêmes qualités que se distinguait un autre de nos collègues que la mort vient aussi de frapper Libert (François), docteur médecin, député de l'Orne, membre de l'Institut historique et de la plupart des sociétés savantes de Normandie, né à Alençon vers 1791, était fils d'un médecin distingué de cette ville. Il suivit la carrière de son père et fut long-temps secrétaire du fameux Chaussier, qui l'initia à l'art difficile de reconnaître les maladies au lit du malade. Vers 1816, après avoir montré, lors de la restauration, de vives sympathies pour la famille des Bourbons, il revint dans sa ville natale pratiquer la médecine, plutôt pour plaire à son père que par un goût déterminé; bientôt mettant son instruction à profit, il rendit de nombreux services à sa ville natale et au département de l'Orne, puis il succéda à son père en qualité de médecin des hôpitaux civils et militaires, fonctions qu'il exerçait gratuitement. Cette générosité à laquelle une fortune honorable lui permettait de se livrer, il la prodiguait également à tous les pauvres. Aussi ses compatriotes, pour lui prouver d'une manière non équivoque toute l'étendue de leur reconnaissance, le nommèrent-ils député aux dernières élections, bien que ses vues politiques ne fussent pas entièrement conformes à celles de tous les électeurs qui lui donnaient leurs voix. Doué d'un esprit vif, Libert se délassa dans sa jeunesse des ennuis de la médecine en se livrant à la poésie et l'on connait de lui quelques jolis vers entres autre son *Épître à un ami*. Mais depuis plusieurs années il s'était adonné d'une manière sérieuse aux études historiques, et au milieu des nombreux manuscrits de l'historien L. J. Odolant-Desnos, dont il avait épousé l'arrière-petite-fille, il mettait en ordre une histoire des comtes de Rotrou et de Mongommery. Malheureusement la mort, en tranchant une existence si courte, ne lui a pas permis d'achever un travail dont l'Institut historique avait senti toute l'importance. Libert est décédé au sein de sa famille, à l'âge de 45 ans.

— On continue de découvrir, dans les fouilles faites au jardin du Luxembourg pour construire la nouvelle chambre des pairs, une grande quantité de poterie romaine; ces jours derniers, on a découvert toute la tête d'une amphore qui permet de voir à quel point de perfection la poterie commune des Romains était élevée; tous ces monumens de l'antiquité sont soigneusement recueillis et conservés.

— M. de St-Genois, archiviste de la ville de Gand, vient de faire une découverte intéressante dans une collection de manuscrits relégués au rebut. Il s'agit de plusieurs lettres de Charles-Quint, de Marguerite de Parme et du duc d'Albe, qui ne peuvent manquer de répandre des lumières sur une époque intéressante de l'histoire.

— On écrit de Bordeaux :

« Ce fut l'an 1619 que le célèbre cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, fit construire à grands frais la belle église de Saint-Bruno, monument unique dans ce département, surtout pour ses admirables peintures à fresque, pour la richesse de ses marbres et la beauté de ses boiseries; on

y admire encore le fini des statues, dont quatre en marbre sont du goût le plus exquis. Le sanctuaire, presque tout en marbre, est un des plus riches qu'on connaisse dans ce vaste diocèse.

» Les nombreux artistes qui ne cessent de visiter ce monument voyaient avec peine sa prochaine ruine. Le temps, en effet, qui altère tout, avait déjà altéré notablement la beauté et la solidité de ce monument si précieux pour la religion et pour les arts.

» Les travaux qui avaient été jugés nécessaires sont aujourd'hui complètement terminés. Bordeaux conservera dans toute sa splendeur ce magnifique monument.»

— On lit dans le *Toulonnais* une lettre écrite par M. Mimaut, au sujet de la collection d'antiquités égyptiennes et grecques qu'il a rapportées d'Alexandrie. Cette collection est ainsi composée :

1° Les quatre grands vases funéraires en albâtre qui ornaient le tombeau du roi Psammetik II.

2° Une statue, plus grande que nature, de l'historien Hérodote, en marbre de Paros, trouvée dans les ruines du Panium, à Alexandrie.

3° Une statue en bronze d'Antinoüs, provenant des ruines de Ziftech.

4° Une colonne tronquée, en granit rose, portant l'inscription monumentale des carrières de Syène, qui a été le sujet d'une savante dissertation de M. Letronne, dans ses recherches pour servir à l'histoire de l'Égypte.

5° Un vase en bronze représentant les attributs du culte de Bacchus. La perfection et le fini de l'exécution, qui décèlent la main d'un grand maître, le font regarder comme l'ouvrage original de Lysippe, fondeur privéligié d'Alexandre-le-Grand. Cette composition a été reproduite sur le vase colossal en marbre, connu sous le nom de *vase de Warwick*. La nature du lieu où il a été découvert fait supposer qu'il y a été caché à la fin de la dynastie des Lagides. C'est au soin qu'on y a mis qu'il doit sa miraculeuse conservation.

6° La table généalogique et chronologique d'Abydos, découverte en 1818 par M. Bankes, si bien étudiée, expliquée et commentée par Champollion, et qui est universellement regardée comme le monument le plus intéressant et le plus précieux qu'on ait tiré des ruines de la vieille Égypte depuis la célèbre pierre de Rosette.

M. Mimaut donne dans sa lettre des détails intéressans sur le voyage d'exploration scientifique qu'il a fait en Égypte; il annonce que le gouvernement de ce pays a pris des mesures pour empêcher désormais l'exportation des monumens et autres objets qui se rattachent à l'antiquité égyptienne.

— La compagnie des mines d'Anzin fait faire en ce moment une troisième gare à Denain. Aujourd'hui, comme pendant les travaux de la première gare, on trouve dans les déblais, des fers de chevaux, des ossemens, des débris d'armes, etc., qui proviennent de la bataille de Denain, gagnée par Villars, le 24 juillet 1712. Les lignes de Denain ayant été rompues par les Français, les troupes alliées furent repoussées et acculées sur l'Escaut; l'endroit où l'on creuse les gares est un de ceux où la mêlée a dû être terrible : des traditions du pays rapportent qu'une grande fosse commune, dite *saloir*, a été faite en ce lieu même après la bataille.

— On annonce qu'une portion d'un palmier fossile, trouvé dans les mêmes mines, va partir pour le Musée de Douai, et sera

transportée sur les voitures d'artillerie par l'ordre du ministre de la guerre. Le palmier dont il s'agit n'est pas un palmier, c'est la représentation d'un végétal de l'espèce des joncs, d'une taille prodigieuse, et qui avait cela de particulier dans la mine où il a été découvert, qu'il se trouvait placé verticalement. Le point le plus curieux de cette pétrification est sa longueur, et les minéralogistes le verront avec peine partagé en plusieurs morceaux; cependant, pour satisfaire à toutes les exigences, la compagnie d'Anzin s'est décidée à partager cette curiosité naturelle entre le Cabinet des mines de Paris et les Musées de Douai et de Valenciennes.

— On écrit de Pau que des travaux considérables vont être entrepris au château de Henri IV. Un architecte a dressé sur les lieux le plan de toutes les réparations qui sont nécessaires. Entre autres des plus considérables, l'ancien bâtiment de la monnaie, séparé dans d'autres temps du château, doit être rattaché à l'édifice dont il a dû faire originairement partie. Tout ce qui est de construction moderne au château va disparaître; et ce vieil édifice, le seul monument que nous possédions, va reprendre sa couleur antique et sa robe séculaire. Tous les appartemens seront garnis de meubles contemporains du château, et l'on a recherché dans toutes les résidences royales ceux qui peuvent avoir appartenu à Henri IV ou qui ont pu être à son usage. La tour sera restaurée et servira d'habitation aux gens de service. Les salles seront tapissées avec des tentures de la manufacture des Gobelins ou d'autres bien plus anciennes et qui sont demeurées déposées au Louvre.

ARCHÉOLOGIE : *Antiquités romaines.* — Une découverte des plus précieuses pour les sciences archéologiques vient d'avoir lieu dans les environs du Puy, au village de Margeaix, où se trouvent les eaux minérales de ce nom. Les fouilles, faites pour la recherche des antiquités, sous les auspices de la Société académique du Puy, dirigées par MM. Mariole, Duvillard et Bec-de-Lièvre, ont mis à découvert les ruines d'un temple romain orné de chefs-d'œuvre de sculpture et des marbres les plus précieux. Nombre de fragmens d'architecture ont été recueillis, chapiteaux, fûts, bases de colonnes, poteries, bronzes, etc.; une tête de naïade coiffée de plantes aquatiques, trois Cupidons ailés, dont l'un est intact, la tête couronnée de fleurs, assis sur un autel dans l'attitude d'un pêcheur à la ligne; un autre couronné de fruits et de raisins, jetant un épervier; le troisième couronné d'épis et de cerises. Ces trois Cupidons avaient probablement un frère couronné de glaçons. Ces statues, de trois pieds et demi de haut, sont admirables pour le style et la grâce; elles sont du meilleur temps de la sculpture romaine. Il a encore été trouvé deux dauphins, ces amis de Vénus, la tête basse, la queue entortillée, comme on les trouve représentés dans des médailles romaines; enfin les restes d'une grande cuve.

(*Gazette d'Auvergne*).

— Une statue de femme, à corps de chien ou de sphinx, paraissant d'une haute antiquité, a été trouvée dernièrement à Nantes, en déblayant un ancien mur d'enceinte de la ville, dans l'emplacement d'une maison que l'on bâtit rue Royale. La tête, remarquable par son caractère, est bien conservée; la forme et les détails du corps rappellent les statues d'Isis et d'Io, et peuvent faire présumer qu'elle est égyptienne. Sous la partie inférieure du corps on remarque

deux rangées de mamelles; cette particularité vient à l'appui de notre opinion. Cette statue servait probablement à l'ornement d'un tombeau. Ce n'est pas la première antiquité découverte sur cet emplacement qui, depuis l'ancien temple de Volianus, sur le terrain de l'église Saint-Pierre, jusque vers la place de la Préfecture, était un cimetière du temps de la domination romaine. C'est un fait que M. Fournier a mis dans tout son jour, lors de ses savantes recherches, au commencement de ce siècle. Les tombeaux qu'il a explorés renfermaient, outre des charbons, des cendres et les vases antiques, de nombreux objets de fabrication romaine.

(*L'Hermine.*)

Bibliothèques cantonnales. — On peut se rappeler les efforts faits par M. Bailly de Merlieux, depuis 1950 pour organiser en France des bibliothèques cantonnales; il était possible d'arriver à leur établissement par des souscriptions et des cotisations particulières, ou par des sommes votées sur les revenus communaux; le bourg de Revigny (Meuse) en a fourni un exemple que nous devons citer. Grâce aux soins assidus des personnes les plus honorables de ce canton, une souscription s'y est organisée; elle a permis d'acquérir un certain nombre d'ouvrages, et M. le docteur Dunoyer lui ayant fait don de 50 volumes, il en résulte que cette bibliothèque se compose de 368 volumes. La direction en est confiée à M. Hannion, instituteur capable et zélé propagateur des choses utiles. Le rapport qu'il a fait aux associés fondateurs de cette bibliothèque porte qu'en un an 850 volumes ont été mis en lecture. Dans le département de la Meurthe, l'administration, au moyen des fonds votés par le conseil général, a fondé des bibliothèques d'instruction primaire dans les chefs-lieux de canton; elles sont composées de 67 volumes qui ne servent qu'aux instituteurs et à ceux de leurs élèves qu'ils désignent. Un réglement pour ces petites bibliothèques a été arrêté par M. le préfet de la Meurthe et par M. le recteur de l'Académie de Nancy. Le local semble, au premier abord, une chose difficile à trouver; mais il faut remarquer qu'une bibliothèque cantonnale, fût-elle composée de 500 volumes, n'occupe qu'un espace de 10 pieds superficiels, et qu'il n'est point de mairie ou d'école, dans un chef-lieu de canton, où l'on ne puisse trouver un lieu convenable pour placer cette quantité de livres. La fonction de bibliothécaire appartient de droit à l'instituteur du point le plus central ou du chef-lieu de canton, par ses connaissances, par sa place, par ses rapports continuels avec toutes les personnes qui recherchent l'instruction. La lecture des ouvrages hors du chef-lieu de canton semble une difficulté; elle sera en partie levée en désignant les instituteurs de chaque commune comme bibliothécaires-adjoints, en leur donnant le droit de recevoir les livres en lecture dans leurs villages, et la mission de les remettre au chef-lieu et d'y prendre les autres ouvrages désirés par les lecteurs. (*Le Père de famille, journ. de l'inst. popul.*, pub. par M. F.-G. d'Olincourt, à Bar-le-Duc.)

Nouveau mammifère fossile. — MM. Falconner et Smith ont trouvé un nouveau genre de ruminans fossiles, le *Sivatherium giganteum*, dans la vallée de Markanda, le long de la branche Sivalik des monts sub-Himalaya. La circonstance même où il a été découvert semble lui donner beaucoup d'intérêt; mais en outre sa taille surpassant

celle du rhinocéros, la famille des mammifères à laquelle il appartient, et sa forme, rendent le *Sivatherium* l'un des plus curieux débris des habitans du globe. Le nom de Sivatherium vient de *Siva*, le dieu des Hindous, et de *therion*, qui veut dire bête brute en grec. La chaine Sivalik du sub Himalaya est considérée dans la mythologie hindoue comme le faîte du toit de la demeure de Siva dans les Himalaya; la plupart des nombreux fossiles découverts et nommés par Cuvier appartenaient à la famille des pachydermes, et les espèces provenant des autres familles ont toutes leurs représentans encore vivans sur terre. On n'avait jamais observé de déviation remarquable, parmi les ruminans fossiles, par rapport aux types existans. Cependant la position isolée des camélides et de la girafe rendait probable qu'il y avait eu certains genres, aujourd'hui éteints, qui formaient un passage entre ceux-ci et les autres genres de la famille, et surtout entre les ruminans et les pachydermes : c'est le Sivatherium, bien remarquable pour n'avoir pas d'analogie dans la nature vivante, qui doit remplir en partie cette dernière lacune. Le reste fossile de cet animal, que l'on a découvert, est une énorme tête parfaitement bien conservée au milieu de la masse de pierre qui l'enveloppait. La forme de cette tête est si singulière et si grotesque, qu'au premier coup d'œil elle excite la surprise. Les traits les plus saillans sont : 1° la grandeur approchant de celle de la tête de l'éléphant; 2° le développement énorme du crâne en arrière; 3° les deux prolongemens osseux s'élevant du front, comme des cornes entre les orbites; 4° la forme et la direction des os du nez s'élevant beaucoup au-dessus du chanfrein, et s'avançant en arc sur les narines externes; 5° sa grande solidité, sa largeur et le raccourcissement de la face en devant des orbites; et 6° le grand angle que fait le plan de la surface triturante des molaires avec le plan de la base du crâne. Vue en profil, la forme et la direction des cornes, leur élévation et la courbure des os du nez, donnent à cette tête un caractère bien différent de celle de tout autre animal. Le nez ressemble un peu à celui du rhinocéros; mais cette ressemblance n'est pas réelle et provient seulement de ce que le museau est tronqué. En la voyant de face, la tête est comme en forme de coin, car c'est au vertex qu'elle est le plus large, et de là elle s'amincit graduellement jusqu'en bas; les dents ont la forme générale des dents du bœuf ou du chameau, mais sur une plus grande échelle. (*Philosophical magazine, sept.*)

— Philologie : *Découverte des manuscrits de Roger Bacon.* — L'Académie des sciences morales a entendu une communication verbale de M. Cousin, qui a annoncé qu'il venait de découvrir des manuscrits très-importans pour l'histoire de la philosophie scolastique : ce sont des manuscrits de Roger Bacon. M. Cousin ayant fait faire des recherches dans les villes de Douai et de Saint-Omer, où existaient des colléges d'Anglais, ces recherches ont été couronnées de succès. On ne connaissait jusqu'à présent que la première lettre adressée par Roger Bacon à Clément IV, et que Bacon a intitulée *Opus majus*. Roger Bacon fit un nouveau travail qu'il adressa au pape sous le nom d'*Opus minus*. La deuxième lettre étant restée sans réponse, comme la première, Bacon refondit une seconde fois son travail, et l'adressa au pape sous le nom d'*Opus tertium*. L'*Opus majus* a été publié à Londres en 1820. On possède, en Angleterre, un manuscrit de l'*Opus minus*,

et l'on croyait jusqu'à présent qu'il n'en existait pas d'autre. M. Cousin vient de découvrir, à Douai, un manuscrit qui en renferme un fragment considérable. L'ouvrage n'a pas, selon lui, une très grande importance; il n'en est pas de même de l'*Opus tertium*, que l'on peut considérer comme le dernier mot de Roger Bacon, et dont M. Cousin vient de découvrir un manuscrit, le seul qui existe en Europe. En outre, il a découvert à Amiens un autre manuscrit de Bacon, dont personne ne soupçonnait l'existence : ce sont des questions *sur la physique et la métaphysique d'Aristote*. Ces trois manuscrits, sur lesquels M. Cousin prépare un mémoire, éclaireront l'histoire de la philosophie scolastique, et nous apprendront à juger si Roger Bacon est réellement, comme on l'a prétendu, l'inventeur du télescope, du microscope et de la poudre à canon.

— Le 4 septembre, le sultan rassembla ses principaux cadis et ses odalisques favorites, et après leur avoir fait rapidement le récit des diverses réformes qu'il avait accomplies dans sa cour et dans l'État, il les assura que depuis long-temps il sentait la nécessité d'affranchir leur sexe des chaînes dont les chargeait une barbare coutume, fondée sur des idées ridicules et sur des préjugés vieillis; qu'en conséquence il les affranchissait de l'emprisonnement perpétuel dans son palais, et que désormais elles pourraient, quand il leur plairait, fréquenter les promenades publiques du Bosphore. Il est plus facile d'imaginer que de peindre l'agréable sensation que les paroles du sultan ont produite sur son auditoire. Les odalisques se sont jetées à ses pieds qu'elles ont baignés de pleurs. Peu de minutes après elles voguaient en bateau vers Hunkiar-Skeliessy. Cette innovation dans le harem, jointe au changement qu'a éprouvé la condition sociale des femmes en Orient depuis douze ans, doit être regardée comme une circonstance importante, en ce que c'est une indication de plus de la probabilité de voir tomber l'un des plus grands obstacles aux progrès de la civilisation dans le Levant : l'exclusion des femmes de la vie sociale.

(*Morning Post.*)

— Une pièce d'or, dont le diamètre approche de celui d'une pièce de 5 fr., a été trouvée dans les matériaux de la maison que l'on vient de démolir à l'encoignure de la rue Pont-Mortain, à Lisieux. Sur une des pierres provenant des débris de cette habitation, on lit, fort bien gravée, la date de 1181. La fondation de cette maison remonte-t-elle à cette époque, ou ne serait-ce point plutôt une pierre empruntée à un bâtiment plus ancien? Nous le croirions, car en 1181 on n'avait pas encore songé à bâtir dans le quartier où se rencontre ce local. La pièce dont il s'agit a une ligne d'épaisseur, et pèse 1 gros 55 grains. On n'y peut découvrir aucun millésime. Les caractères, les léopards, les fleurs de lis, annoncent que la pièce appartient au commencement du xve siècle, époque où la France et l'Angleterre étaient soumises au même souverain, Henri V ou Henri VI.

(*Le Normand, journal de Lisieux.*)

— Une lettre de Vera-Cruz, du 8 septembre, rapporte qu'une ville d'une étendue fort considérable, ensevelie par la lave, a été découverte à cinq lieues de Jalapa, par un berger qui allait à la recherche de quelques brebis égarées.

L'histoire ne fait aucune mention d'une ville située dans cet endroit. On y a envoyé des troupes de Mexico, et le gouverneur de Vera-Cruz est sur le point de s'y rendre pour guider les fouilles qui vont avoir lieu, dans

la persuasion où l'on est d'y trouver des trésors considérables.

— Notre collègue M. Sieurac, professeur de dessin au collége de Sorrèze, ayant visité, pendant ces vacances, le musée de Toulouse, nous signale dans la notice fort bien faite par M. Roucoule des tableaux qu'il renferme, le passage suivant : « (Co-
» lombe) Du Lys, élève de Chalette,
» (Ecole de Toulouse); n° 244. *Hérode*
» *ordonne de mettre l'habit blanc à Jé-*
» *sus.* — Du Lys descendait de la famille
» de Jeanne d'Arc. Les gentilshommes tou-
» lousains voulurent lui faire défendre de
» prendre aucun titre, comme ayant dé-
» rogé en cultivant la peinture. Un arrêt
» du conseil décida qu'il pouvait continuer
» d'exercer l'art de Raphaël comme com-
» patible avec la plus haute noblesse. »
— Cet artiste devait vivre vers le milieu du 17e siècle, son maître Chalette étant mort à Toulouse en 1645.

— *Société philantropique.* — Prix proposés en faveur des Mémoires qui auront le mieux établi les bases et les conditions d'association applicables aux sociétés de secours mutuels et de prévoyance. La Société propose un premier prix de 2,000 francs, et un second prix de 1,000 fr. aux auteurs des deux meilleurs Mémoires qui donneront une solution satisfaisante de ce problème moral ainsi posé : « Déterminer quelles sont les conditions qui doivent servir de bases aux réglemens des sociétés de secours mutuels et de prévoyance, dans le triple but qu'elles se proposent, d'accorder aux membres de l'association : 1° Des secours temporaires en cas de maladie; 2° Des secours permanens sous la forme d'une pension, dans le cas d'infirmité ou d'âge très avancé; 3° Des secours aux veuves et aux orphelins. » Les auteurs devront tirer leurs conclusions de l'examen approfondi de toutes les questions qui peuvent intéresser ce genre d'association. Tels sont : les chances de vitalité, de maladie et d'infirmité, suivant l'âge et suivant l'influence qu'exercent sur les individus l'emploi de leurs forces, leur agglomération dans les ateliers, le genre de leurs travaux, soit dans certaines professions considérées sous un même point de vue, soit dans quelques professions exceptionnelles; les conditions d'admission et les droits de réception, fixes ou gradués, à exiger des aspirans; les cotisations hebdomadaires ou mensuelles; la quotité de ces contributions mises en rapport avec la journée de travail, avec le nombre des membres et leur âge; la division des cotisations en deux parties, applicables, l'une aux secours temporaires, l'autre à la formation du fonds des pensions; la quotité du secours à accorder aux malades, proportionnellement à la cotisation individuelle; le taux de la pension, et, relativement aux droits des sociétaires à ce dernier secours, l'âge, le nombre d'années de cotisations nécessaires pour l'obtenir; ce qu'on peut accorder à l'infirmité précoce, si l'infirmité peut seule faire acquérir les mêmes droits que l'âge déterminé; les droits des veuves et des orphelins à des secours une fois donnés, soit viagers à l'égard des veuves, soit limités jusqu'à un âge déterminé à l'égard des orphelins; enfin le nombre des membres nécessaires pour que, dans les hypothèses données, une société puisse se maintenir. Les Mémoires devront être adressés, avant le 1er octobre 1838, au secrétaire, rue du Grand-Chantier, n° 15.

— *Société médico-pratique de Paris* — Elle propose une médaille de 300 fr. pour la question suivante : « Faire connaître la valeur des purgatifs dans les maladies ai-

gués, étudier leur mode d'action, préciser l'opportunité et la mesure de leur emploi. » Adresser les Mémoires, avant le 1er octobre 1838, à M. Casenave, rue Saint-Anastase, n° 3. — Le prix proposé sur l'Iritis a été partagé entre notre collègue M. Carron du Villards et M. Florer de Pavie, et une médaille à M. Pamard d'Avignon.

— *Société royale des Sciences, Lettres et Arts de Nancy.* — Prix proposés pour 1837 : 300 francs pour le recueil le plus complet des chants, des airs nationaux et populaires, qui, avant la domination française, étaient répandus dans la Lorraine. On fera connaître, autant que possible, l'origine du morceau cité, le fait historique, l'anecdote qui lui a donné naissance, la coutume, la tradition qu'il rappelle, etc. — Pour 1838 : Description géognostique du département de la Meurthe; l'Académie indique deux endroits qui méritent une attention toute particulière : Lunéville, où l'on a reconnu un si grand nombre d'ossemens antédiluviens, et Dieuze, où se trouvent des mines de sel gemme dont l'étude peut amener d'importantes découvertes. Elle rappelle aux littérateurs les sujets d'éloges des illustres Lorrains, et particulièrement de Claude Gelée, dom Calmet, madame de Graffigny, Palissot, François de Neufchâteau, Boufflers, Choiseul-Gouffier, Mory-d'Elvange. — Enfin, elle renouvelle les questions de topographies médicales des arrondissemens de Nancy, Château-Salins et Sarrebourg.

— *Société des Médecins de Saint Pétersbourg.* — Prix proposé. Cette Société demande qu'on soumette toutes les histoires de malades qui se trouvent dans la littérature homœopathique à un choix et à un examen critique propre à faire ressortir de ces observations, le plus clairement possible, la marche de développement, tant de classes et de genres entiers d'affections pathologiques que des maladies considérées hors de leur connexion avec le système. Les Mémoires, écrits en langue latine, doivent être adressés avant le 15 (27 juillet) 1837, à M. Fuss, secrétaire permanent de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg.

— La pluie qui nous inonde depuis quelques jours est un de ces nombreux fléaux météorologiques que nous subissons sans trop en connaître la cause. Quand la sécheresse nous menace, nous ne manquons pas de l'attribuer au défrichement inconsidéré des forêts ; mais d'après les curieuses recherches de M. Moreau de Jonnès, consignées dans les mémoires de l'académie de Bruxelles, il ne paraît pas, que dans les plaines, les forêts aient aucune influence sur la quantité d'eau qui tombe annuellement ; mais il n'en est pas de même des montagnes et même des collines. Dans ces positions les bois arrêtent les nuages et les forcent, en quelque sorte, de se résoudre en pluie ; ce n'est qu'à la proximité des forêts qu'il faut attribuer l'abondance de la pluie qui tombe à Gênes, à Trieste, à Venise et à Lucques.

Au moyen de l'udomètre, vase gradué pour reconnaître la quantité d'eau tombée dans un temps donné, on s'est assuré que plus on s'élevait moins on recueillait d'eau; ainsi un vase placé à 40 pieds de hauteur reçoit moitié moins d'eau qu'un vase semblable placé sur le sol. La raison en est fort simple ; dans un temps de pluie l'air est chargé d'autant d'eau qu'il peut en supporter : la pluie qui vient d'en haut traversant successivement des couches de plus en plus humides, détermine la précipitation de l'eau tenue en suspension.

M. Fleuriau de Bellevue a publié sur le

sujet qui nous occupe une notice très intéressante, à l'occasion de la diminution des sources dans le Poitou. Ce n'est que depuis 1825 que la sécheresse s'est fait sentir dans le pays où elle devint une vraie calamité en 1833. D'après les observations faites pendant les trente-deux ans qui ont précédé 1825, on voit que durant les huit mois de février à septembre, le temps où il pleut le moins, la quantité d'eau recueillie chaque mois a été de 20 lignes 3[10. Pendant les autres mois de l'année on en recueillit 32 3[10 lignes pendant la première période, et seulement 25 5[10 dans la seconde; c'est donc une différence de 28 pour cent entre ces deux périodes pour l'alimentation des sources.

On a reconnu qu'il pleut plus souvent le jour que la nuit; le contraire a lieu entre les tropiques, d'après les observations de M. Boussingault. En général, les pluies sont plus fréquentes dans les pays chauds, et on peut affirmer que la pluie devient de plus en plus abondante à mesure que l'on s'approche de l'équateur.

Un phénomène du même ordre, et qui n'a pas moins exercé la sagacité des physiciens, c'est la rosée. La société de physique expérimentale de Rotterdam avait proposé un prix pour une nouvelle théorie de ce phénomène météorologique : M. Van Roosbroeck, de Louvain, a envoyé un mémoire qui a été couronnné et qui vient d'être publié. En voici l'exposition et les principales conclusions :

De la plus haute antiquité jusqu'à nos jours, on avait successivement admis trois hypothèses pour expliquer la formation de la rosée;

Dans la première, elle était regardée comme une pluie fine tombant du ciel. Mais, s'il en était ainsi, tous les corps devraient être également humectés par la rosée, ce qui n'est pas.

On a dit ensuite que la rosée montait de la terre sous forme de vapeur. Dans ce cas, le dessous des feuilles devrait être plus mouillé que le dessus, et cela n'arrive que très rarement.

Une troisième hypothèse entreprit de concilier les deux premières, en disant que la rosée provenait en même temps et de l'air et de la terre.

Dans ces trois explications, on regardait le refroidissement de l'air comme la condition indispensable de la formation des météores.

En 1814, M. Wells proposa une explication plus scientifique, et qui fut généralement admise par les physiciens. Dans cette hypothèse ce n'est plus le refroidissement de l'air qui produit la rosée, comme on le disait auparavant, mais le refroidissement par rayonnement des corps sur lesquels elle vient se déposer; refroidissement qui ne serait plus la conséquence, mais la cause de la précipitation du fluide. Et comme preuve de son opinion M. Wells établit : 1° que dans certaines circonstances les corps deviennent plus froids que l'air, sans néanmoins se couvrir d'humidité; 2° que le froid qui accompagne la rosée n'est pas, à beaucoup près, proportionné à la quantité de fluide précipité.

M. Roosbroeck a attaqué ces propositions par le raisonnement et par l'expérience : nous n'entreprendrons pas d'exposer tous ses argumens, l'espace ne nous ne le permet pas. Mais voici en somme les faits dont il déduit sa théorie : l'eau qui est contenue dans l'atmosphère est la source de tous les météores aqueux, et il n'y a pas plus de raison pour attribuer la cause de la rosée et des brouillards au refroidissement des

corps placés à la surface de la terre, que de lui attribuer la cause de la pluie ou de la neige. Tous ces météores sont des phénomènes atmosphériques entièrement indépendans de l'action de la terre; les instrumens nous indiquent qu'il se passe dans l'atmosphère quatre phénomènes remarquables : 1° aspiration ou raréfaction de l'air avec ou sans formation d'eau, l'une et l'autre accompagnées de *diminution* dans la température; 2° refoulement ou affaissement de l'air, avec ou sans déposition d'eau, l'un et l'autre accompagnés *d'augmentation* dans la température. Ces quatre phénomènes, dépendans des *marées* atmosphériques, observés depuis long-temps par les physiciens, mettent sur la voie d'expliquer non-seulement la rosée et les brouillards, mais encore la pluie ou la neige; ils rendent également compte des différentes circonstances qui accompagnent la formation de ces météores.

Le calorique joue un très grand rôle dans ces phénomènes, il agit dans tous les corps d'une manière triple : il donne la forme, il maintient le volume, il règle la température. Or l'eau contenue dans l'air à l'état de vapeur se condense en partie sous forme liquide, lorsqu'elle vient à perdre son calorique, soit de forme, soit de température.

Ceci est tout-à-fait analogue à ce qui se passe dans la machine pneumatique; quand on y raréfie ou qu'on y comprime l'air, on y peut produire de la rosée et du brouillard avec les mêmes circonstances que dans la nature.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Le Ménestrel, journal musical, grand in-4. par M. J. Lovy.

Mémoires de la société royale d'émulation d'Abbeville, années 1834 et 1835, 1 vol. in-8.

Voyage souterrain, brèves notices sur des édifices sculptés dans les rochers des Deux-Siciles, 2 vol. in-8., par M. le docteur Giuseppe Sanchez.

Recherches sur la nationalité allemande, 1 vol. in-8., par M. Lortet.

Petite histoire romaine, 2 vol. in-12, par M. B. Trouillet.

Petite histoire de la Grèce, 1 vol. in-12, par le même.

Petite histoire sainte, 1 vol. in-12, par le même.

Petite histoire ancienne, 1 vol. in-12 par le même.

Petite histoire du moyen âge, 1 vol. in-12, par le même.

Petite histoire de France, 1 vol. in-12, par le même.

Annuaires statistiques et historiques du Doubs pour les années 1835 et 1836, 2 vol. in-8., par M. Laurens.

Histoire de Niort, 2 vol. in-8., par M. Briquet.

Examen critique du système phrénologique, 1 vol. in-8., par M. le docteur Cerise.

Fastes de la France, un beau vol. in-folio, par M. Mullié.

Le secrétaire perpétuel, EUGÈNE DE MONGLAVE.

MÉMOIRES.

CONFÉRENCES ARCHÉOLOGIQUES SUR LES ANTIQUITÉS DE PARIS.

(Premier article.)

PARIS AVANT L'ÉTABLISSEMENT DE LA MONARCHIE.

Si les monumens de Thèbes, de Louqsor, de Karnak, de Denderah, d'Athènes et de Rome excitent encore aujourd'hui la curiosité des voyageurs; si ces villes qui furent célèbres ont exercé la plume des historiens et le crayon des artistes de tous les temps et de toutes les nations, la ville de Paris, ses antiquités, ses mœurs et ses monumens méritent aussi l'attention des hommes instruits et plus particulièrement encore celle de ses habitans. On sait que, généralement dominé par une puissance plus forte que lui, l'homme, soumis à son imagination, a souvent la volonté de s'éloigner du lieu qui l'a vu naître; c'est alors qu'indifférent sur les monumens qu'il a sous les yeux; insouciant pour les sciences et les arts qu'on cultive autour de lui; froid au récit des faits de la gloire nationale; fatigué de ce qu'il voit tous les jours sans chercher à le connaître, il se transporte au-delà des mers pour admirer les ruines des villes que le temps ou la guerre a fait disparaître. Pour lui, les monumens des arts qu'il recherche lui paraissent d'autant plus dignes d'intérêt qu'ils sont éloignés de lui par plus d'espace de temps et de lieux. Je ne pense pas ainsi, et j'ose espérer que ce que je vais dire des antiquités de Paris ne paraîtra indifférent ni aux étrangers, ni aux Français, ni aux Parisiens eux mêmes.

C'est en vain que l'on chercherait des renseignemens positifs sur les commencemens de la ville de Paris César et Strabon la nomment *Leutetia*; Ptolémée *Leucatacie* et *Lutèce*. Aucun de ces noms différens, considérés avec raison comme dérivés du celtique, ne lui est resté; on la désigne aujourd'hui par le nom de Paris, tiré de la dénomination que l'on donnait à ses habitans, *Lutetia Parisiorum*.

Lutetia ne vient pas plus du latin *lutum*, qui signifie de la boue, que Paris ne vient de Pâris, fils de Priam; on l'a cependant cru, et cette opinion ridicule, qui a fait le sujet d'un poème, s'est même propagée long-temps à Paris. Murat, confesseur de Louis XII, chargé de prononcer en 1514, dans l'église Notre-Dame, l'oraison funèbre d'Anne de Bretagne, fit descendre cette

princesse de la famille de Priam; puis arrivant aux Romains, qui reconnaissaient les Troyens pour leurs ancêtres, il la dit parente de Junius Brutus. Cette reine étant morte à l'âge de trente-sept ans, le prédicateur conclut qu'elle méritait trente-sept épitaphes pour un pareil nombre de trente-sept vertus qui lui avaient servi d'autant d'échelons pour monter au ciel.

Par une suite du goût que l'on a eu de tout expliquer, on a dit que la France devait son nom à *Francus*, fils d'Antenor; que les Gaulois descendaient de Galatés, fils d'Hercule; que *Tolosa* ou Toulouse avait été fondée par Tolus; Nîmes par *Nemausus*; Arles, par *Arelus*, et qu'Hercule s'était battu aux pieds des Alpes avec le géant d'*Albion*.

Comme vous le voyez, messieurs, chaque province, chaque ville et chaque bourgade a eu son antiquaire, son étymologiste; enfin, la ville de Paris n'a pas été plus exempte que les autres des conjectures de ces docteurs.

César désigne Lutèce par le mot *oppidum*, ville forte. Ce n'était toutefois en réalité qu'une simple bourgade, composée de quelques cabanes éparses et renfermées dans la plus grande des îles de la Seine. Ces cabanes, suivant l'empereur romain, étaient construites de bois et de terre, couvertes de paille, de feuilles de chêne ou de roseaux, et sans cheminées. Julien nous dit que les *Parisii* se servaient de fourneaux pour se garantir du froid pendant l'hiver et pour faire cuire leurs alimens. Il faillit lui-même être asphyxié dans la chambre, qu'il occupait au palais des Thermes par un fourneau de charbon allumé qu'on y avait déposé pour le garantir du froid, pendant un hiver rigoureux. Ammien-Marcellin, secrétaire de l'empereur Julien, désigne la bourgade des *Parisii* sous le nom de *château* ou de *forteresse*.

Les Parisii, dans l'état de simplicité où ils vivaient alors, ne donnaient rien à la décoration extérieure ni à l'agrément dans l'intérieur. Du reste, les Gaulois ne pouvaient souffrir que leurs habitations fussent contigües; leurs bourgades n'étaient jamais composées que de quelques maisons isolées. A l'imitation des Troglodytes, ils étaient aussi dans l'usage de se creuser des souterrains en forme de cavernes qui leur servaient d'asile pendant l'hiver. Ces sortes d'habitations rustiques, dont on voit encore des restes dans les lieux écartés de la Bretagne, et de quelques autres provinces, sont considérées par les paysans comme des grottes où les fées exercent leur sabbat.

Les fées ont succédé aux génies femelles des anciens nommés *Fanes*. Elles sont divisées en fées bienfaisantes et en fées malfaisantes. On leur donne une reine, qui tous les ans les réunit en assemblée générale, leur fait rendre compte de leurs actions, punit celles qui ont abusé de leur pouvoir et récompense celles qui en ont usé pour faire le bien. Elles sont immortelles, mais assujéties tous les ans à prendre pour quelques jours seulement la forme d'un animal; pendant leur métamorphose, elles sont exposées à tous les hasards de leur emploi, même à la mort. Cette croyance superstitieuse et romanesque nous est venue de l'Inde; et si je vous en parle, messieurs, c'est qu'elle s'est répandue parmi le peuple de la Gaule; elle a pénétré jusqu'à Paris; elle a donné naissance à une foule de monumens plus singuliers les uns que les autres. A Clermont en Auvergne, on voyait un bas relief en pierre blanche, fort ancien, représentant, suivant le dire du pays, une fée transformée en *Lion*, et

remplissant au sabbat les fonctions de prêtresse, ce qu'exprime une couronne de fleurs qu'elle a sur la tête; je possède le dessin de ce bas relief curieux.

Je reviens à Lutèce. Elle était véritablement la capitale des Parisiens et l'entrepôt général du commerce qui se faisait sur la Seine, l'Yonne, l'Oise et les rivières environnantes. Nous avons des monumens qui l'attestent. La partie du nord était couverte d'un bois et d'un marais; plus loin s'élevait une montagne sur laquelle on avait consacré un temple au Dieu Mars ou à *Hésus*. Cette montagne fut appelée *Mont de Mars*, *Mons Martyrum* depuis le martyre de Saint-Denis et de ses compagnons, et enfin par corruption *Mont-Martre*. Non loin de là était une autre montagne sans aucune construction, dont le nom primitif s'est perdu ; elle se joint à un petit monticule nommé *butte Saint Chaumont*.

On a nié l'existence d'un temple ancien sur la butte Mont-Martre; cependant on voit encore à droite et à gauche, en entrant dans l'église, bâtie sur les ruines de l'ancien temple, des colonnes antiques en marbre noir et blanc, désigné dans la nomenclature des marbres par le nom de *grand antique*; on les a, par ignorance, couvertes d'un badigeon imitant la pierre, et c'est par hasard que j'en ai fait la découverte. Dans un vaste local, près de l'église, où est placé le télégraphe, et dont la construction paraît dater du temps des Romains, j'ai vu plusieurs colonnes de quinze à seize pieds de haut, en marbre blanc grec et en marbre rouge amandé, imitant celui que nous nommons de *Campan*; elles sont également antiques, et paraissent avoir appartenu à l'ancien édifice. Ce ne sont pas les seuls débris précieux que j'ai remarqués sur le même terrain qu'il serait bon de fouiller.

Les antiques fragmens en marbre découverts dans la rue Vivienne, dont il sera parlé, ainsi qu'une tête de Cybèle en bronze, retirée des fondations d'une ancienne tour, près de la pointe St-Eustache, sont la preuve incontestable que depuis l'invasion des Romains on avait construit des maisons de plaisance sur ce terrain-là; on a également trouvé un autel sculpté, en marbre, dans les environs du Palais de Justice.

Le côté du midi offrait un pré très vaste, ainsi qu'un bois et un marais. Au milieu du pré était un temple d'Isis sur les ruines duquel le roi Childebert Ier fit élever l'église de Saint-Germain, qui reçut l'épithète de *des Prés*, à cause de sa position ; son fondateur l'avait consacrée sous le titre de *Saint-Vincent*.

En suivant le même plan de Paris, tracé d'après les anciennes cartes du dictionnaire de la police de Lamarre, on remarque que les temples sont accompagnés de plusieurs habitations séparées. Cet usage est de la plus haute antiquité ; on en trouve des exemples fréquens en Egypte et dans l'Inde; ces habitations étaient probablement des espèces de presbytères où logeaient les prêtres, les sacrificateurs, et où l'on déposait les choses à l'usage du culte. Une découverte faite, il y a plusieurs années, et dont il sera bientôt parlé, semblerait confirmer cette opinion. Quoique les cartes dont il vient d'être question, ne soient plus considérées comme authentiques, elles ne sont pourtant pas à dédaigner, puisqu'il s'est trouvé des antiquités sur les lieux qu'elles indiquent comme ayant été consacrés primitivement à des temples païens ou à d'autres édifices. Le taureau provenant d'un zodiaque, sculpté en bas relief, et les autres

fragmens représentant des divinités gauloises, que j'ai retirés moi-même de l'église de St-Marcel, où était le temple de Cérès, confirment ce que j'avance à cet égard.

On entrait dans l'île ou la ville de Lutetia par deux ponts construits chacun sur un des bras de la rivière ; l'un était le *grand pont* et l'autre le *petit pont*. Dans le centre de l'île était un temple consacré à Jupiter, sur les ruines duquel le même Childebert fit bâtir l'église de Notre-Dame. Un autre temple consacré à Mercure existait près de celui-ci ; on le remplaça par l'église de Saint-Landry, démolie depuis quelques années, et dans les fondations de laquelle ont été trouvés trois autels sculptés, représentant un Mars, un Vulcain, une Victoire et le Dieu auquel le temple était dédié. Telle était, messieurs, la situation de Paris, avant et sous la domination des Romains, qui en firent la conquête cinquante-six ans avant notre ère. Une note zoologique sur les matières que nous fournit la butte Montmartre et les terreins environnans, ne sera pas déplacée ici.

Le sol des buttes Montmartre, Pantin et Saint-Chaumont dont j'ai parlé, offre des particularités que je vais faire connaître, parce que le produit s'emploie à la construction de nos bâtimens, ainsi qu'à la fabrication de certains objets d'art qui servent à nos ameublemens.

La partie supérieure de Montmartre présente un banc de sable et de grès quartzeux, contenant des coquilles marines, dont on a reconnu quatorze espèces, et un banc de sable argileux.

Au dessus sont des bancs de marne calcaire et de marne argileuse de diverses couleurs. Les premiers contiennent un grand nombre de petites huitres. Le sixième banc de marne calcaire renferme des coquilles d'huitres différentes de celles-ci par leur dimension qui est beaucoup plus considérable. On a trouvé dans ce banc des débris de crabes et de baleines. Les autres bancs contiennent des coquilles marines de diverses espèces.

Après divers bancs, dont le nombre est porté à trente-deux, se trouve la première masse de gypse marneux, entremêlé de couches de marne calcaire. C'est dans une de ces couches qu'on a trouvé une *dent d'éléphant* et un *tronc de palmier* d'un volume considérable, pétrifiés en silex et dans l'état de jaspe. J'en ai vu un échantillon poli, de la plus grande beauté, chez feu mon ami Fourcroy; la pièce brute entière est déposée au jardin du roi. Dans la partie inférieure de cette masse gypseuse se trouve la pierre à plâtre que l'on exploite pour l'usage des bâtimens de Paris.

De cette masse calcaire on a extrait des os d'animaux qui nous sont inconnus. L'école des mines possède un échantillon de cette marne, sur le banc de laquelle était bâtie l'ancienne abbaye de Montmartre; il renferme la portion d'une mâchoire de quadrupède, armée de dents molaires.

Dans la même masse calcaire, on rencontre aussi des filons de gypse cristalisé, espèce de talc transparent, vulgairement désigné par le nom de *pierre à Jésus*; c'est une chaux sulfatée. Il se lève par lame, dont on s'est long-temps servi pour clore les fenêtres avant que l'on connût l'art de faire les carreaux de vitres. Cuit et réduit en poudre impalpable, on l'emploie à la fabrication du fard à l'usage des dames; on le colore en rouge avec le carmin; il est également utile au moulage des objets d'arts.

On y trouve encore des mamelons d'albâtre bien formé qui égalent en beauté les albâtres grecs et ceux d'Espagne qui sont

très recherchés. Il y a environ quarante-cinq ans que, dans l'exploitation d'une carrière à plâtre, on découvrit une assez grande quantité de mamelons d'albâtre que l'on a produits dans le commerce et dont le nommé Balleux a fait des vases magnifiques. Cet artiste-industriel m'a fait de cette matière une d'une grandeur et d'une forme qui ne laissent rien à désirer : elle est rubannée et riche en couleurs.

J'ajouterai à tout ceci qu'il existe à Montmartre des masses calcaires argileuses, susceptibles de recevoir un poli très vif, dont on fait des dessus de tables et de commodes.

Les mêmes matières composent le sol de Pantin et de Saint-Chaumont. Je vous invite, messieurs, à prendre connaissance de tous ces échantillons, au Cabinet de l'École des Mines, où les matières sont rangées par ordre de formation. La direction en est confiée à M. Lefroy, savant très communicatif; on y est admis tous les jours depuis dix heures jusqu'à quatre. Dulaure, dans son ouvrage sur Paris, d'après les descriptions savantes et remarquables de MM. Cuvier, Brongniart, Héricart de Thury et Girard, a réuni des faits fort curieux sur le sol de Paris; il est bon de consulter à ce sujet le premier volume de son *Histoire de Paris*, article *Physique, Statistique*, etc.

Voilà, messieurs, en abrégé, la nature du sol parisien; je reviens aux monumens de la grande cité.

Lutèce fut choisie pour être la place d'armes, c'est-à-dire le rendez-vous général où s'assemblèrent les troupes commandées par Camulogène, suivant quelques historiens, généralissime des *Parisii* et roi de Rouen; il voulait s'opposer à l'approche de Labienus, et empêcher sa jonction avec l'armée de César qui campait dans les environs de Sens. Labienus s'avança pour faire le siège de Lutèce, mais n'ayant pu s'ouvrir un passage à travers les marais, il retourna sur ses pas, se rendit à Melun, et reprit la route de Lutèce, en descendant le long de la Seine. Il repassa cette rivière en présence des *Parisii*, qui avaient mis le feu à leur ville, suivant la coutume des Gaulois, et qui étaient venus camper sur la rive vis-à-vis de lui. Labienus les défit presque entièrement et effectua, sans obstacle, ses jonctions avec l'armée de son chef.

Des découvertes anciennes, jointes à une plus récente et plus importante, prouvent que les Gaulois admettaient également dans leur commerce, et les monnaies fabriquées dans leur propre pays, et celles qu'ils avaient enlevées de la Grèce.

Le 12 septembre 1805, en faisant en face de l'hôtel de Bouillon des fouilles sur les bords de la Seine, pour l'établissement d'un égoût, les ouvriers découvrirent les restes d'une construction antique, parmi lesquels se trouva une certaine quantité de médailles d'or, pesant deux gros quinze grains chacune, portant d'un côté un buste couronné de laurier, et au revers un bige conduit par une renommée; au dessus, le nom de *Philippe, roi de Macédoine*, en caractères grecs. Les médailles découvertes en ma présence m'ont paru d'un beau travail, et je pense qu'elles sont du nombre de celles qui ont été apportées dans les Gaules après l'expédition de Brennus, et que, suivant un usage fort ancien, elles ont été mises dans la fondation où elles se sont trouvées, comme monnaies du pays.

Puisqu'on a découvert dans cet endroit d'anciens libages, il parait démontré qu'il y a eu un bâtiment quelconque dont on a perdu le souvenir. En 1816, en creusant

dans le jardin des Petits-Augustins, pour établir les fondations du palais des Beaux-Arts, on a trouvé à douze pieds de profondeur et à deux pieds au-dessous de la terre franche, les restes de trois squelettes dont les corps avaient été moulés par la terre qui en avait conservé l'empreinte. On a également découvert les débris de quelques armures, les restes d'un instrument tranchant, et une quantité de cornes et d'ossemens de bœufs. L'un des moulages était beaucoup mieux conservé que les deux autres.

Le savant Cuvier, que nous appetâmes pour examiner les squelettes, reconnut que le peu d'ossemens qui restaient avaient appartenu à des individus humains d'une haute taille. On en évalua la hauteur à six pieds environ : M. Debret, architecte, qui dirigeait l'opération, les mesura ; c'était là sans doute un tombeau. J'ai supposé, et toutes les circonstances se réunissent pour le confirmer, qu'il y avait eu aussi un autel, auprès duquel on aura inhumé les sacrificateurs, avec les débris des victimes qu'ils immolaient. Cette supposition est d'autant plus admissible que, sur l'ancien plan de Paris, on voit près du temple d'Isis. (St-Germain-des-Prés), et précisément où est le jardin des Petits-Augustins, deux ou trois bâtimens qui paraissent avoir été les habitations des desservans du temple, suivant l'usage des anciens, imité par les modernes sous le nom de *presbytères*. Le reste du terrain était libre jusqu'à la rivière ; c'était un pré qui n'a jamais été fouillé, et que depuis on a nommé le *Pré-aux-Clercs*.

Marguerite de Valois, première femme de Henri IV, en fit l'acquisition, pour y bâtir un monastère qu'elle donna aux Augustins réformés qui reçurent en même temps le titre d'*Augustins de la reine Marguerite*. Ce fut dans un terrain vierge et au-dessous de la terre franche, qu'on trouva les squelettes dont il s'agit ; ils étaient accompagnés de deux fortes pierres qui ont dû les couvrir : on aurait donc creusé là une espèce de puits à la manière égyptienne, pour y déposer ces corps ainsi que les issues des bœufs que l'on sacrifiait à Isis ; d'ailleurs les médailles d'or dont il a été question plus haut, ont été découvertes à l'extrémité du terrain et presque sur la même ligne que les squelettes.

Si l'on suppose que les corps trouvés dans cette fouille sont ceux des chefs de l'armée parisienne tués dans la déroute de Labiénus, qui la repoussa précisément sur ce terrain, il y aurait, à partir du jour de la découverte, *mille huit cent quatre-vingt six ans* environ qu'ils auraient été enterrés dans cet endroit... Enfin, la grandeur des ossemens confirme ce qu'Ammien-Marcellin dit de la taille des Gaulois : « ils sont grands, forts et » robustes, ils ont la voix rude, et quelque » chose de menaçant et de farouche dans le » regard, ce qui contraste singulièrement » avec la longue chevelure blonde qu'ils » portent. Leurs yeux bleus et pleins de vi» vacité, leur haute taille, ajoute le même » auteur, leur air de santé et de vigueur, la » fraîcheur de leur visage forment un en» semble beau et imposant. »

Leurs femmes étaient proportionnellement plus fortes qu'eux ; elles passaient pour les plus belles de toutes los femmes barbares. Au surplus, on nous peint les Gaulois orgueilleux et fanfarons, superstitieux comme tous les peuples ignorans, prompts à se décourager à la vue des obstacles, d'une inconstance et d'une légèreté inconcevables.

Je vais examiner les monumens du quartier Saint-Jacques et du Luxembourg.

Entre autres édifices publics élevés dans la ville de Lutèce, à l'instar de ceux de

Rome, on cite un amphithéâtre, qui, d'après un titre de 1284, paraît avoir existé sur l'emplacement où depuis fut bâti St. Victor, aujourd'hui la halle aux vins; on cite aussi un *Forum* et des thermes ou bains chauds, qui existent encore, et dont je parlerai plus tard; plusieurs temples en l'honneur d'Isis et de Cérès, deux autres consacrés à *Teutatès* et à *Hesus*: ce dernier, ainsi que je vous l'ai fait remarquer, messieurs, était sur la butte Montmartre; enfin, un élysée, nommé le champs des sépultures, dont il sera particulièrement fait mention. C'est au Forum que l'empereur Julien harangua ses troupes lorsqu'il voulut les faire partir pour l'Orient, et c'est sur l'emplacement de ce forum que le château Vauvert a été bâti sous les rois de la première race. Je vais entrer dans quelques détails sur ce château.

Le château Vauvert ou *vallon vert* était situé sur le terrain des Chartreux près du Luxembourg. Selon les historiens, il fut commencé par Dagobert et continué sous les régnes suivans. Les normands le brûlèrent, et il fut rétabli par le roi Robert, fils de Hugues Capet.

Saint Louis, édifié du récit qu'on lui faisait de la vie austère des disciples de St-Bruno, en fit venir six et leur donna en 1257 une maison avec des jardins et des vignes au village de Gentilly. Ces bons religieux voyaient de leurs fenêtres ce palais Vauvert qui était abandonné depuis longtemps, et dont on pouvait faire un monastère commode, agréable et plus à la proximité de Paris. Le hasard voulut que des esprits ou plutôt des revenans s'emparassent du vieux château. On y entendait des hurlemens affreux, on y voyait des spectres traînant de grosses chaînes, un monstre vert, avec une grande barbe blanche, moitié homme et moitié serpent, armé d'une grosse massue et qui semblait toujours prêt à s'élancer de nuit sur les passans. Les chartreux demandèrent ce château à Saint-Louis; il le leur octroya avec toutes ses *appartenances* et *dépendances*: ce sont les mots employés dans la donation royale. De ce fait il arriva que les revenans exorcisés par les cénobites ne revinrent plus; le nom d'*Enfer* n'en resta pas moins à la rue, en mémoire de tout le tapage que les diables y avaient fait; de là aussi le proverbe si usité: *envoyer au diable vert*... Voilà, messieurs, l'origine de la chartreuse de Paris; voilà comment un bien considérable qui appartenait à l'état, passa dans la main des moines.

C'est sur cet emplacement qu'était le *Forum*; c'est aussi dans le même lieu que l'on a découvert en 1803, lors de la plantation du jardin du Luxembourg par Chalgrin, une grande quantité de vases, ornés de sculptures, en terre ferrugineuse, couleur de cornaline, ainsi que des médailles: les plus remarquables de ces médailles sont celles de Marseille et de Vienne, en Dauphiné: je les ai fait dessiner séparément. Celle de Marseille représente une tête de Flore regardant à droite, couronnée de fleurs, avec des pendans d'oreilles et un collier de perles; au revers un lion et l'inscription *Massa*: elle est en argent. La seconde, grand bronze, frappée à Vienne même, se compose des têtes nues et adossées de Jules César et d'Auguste avec une inscription; au revers est une proue de vaisseau. Ces médailles, composées et fabriquées par des monétaires grecs, doivent être distinguées des médailles gauloises que l'on a trouvées dans le même endroit. Celles-ci sont affreusement dessinées et d'une exécution barbare. Une d'entre elles représente une figure humaine accroupie,

dont on a beaucoup de peine à déterminer le sexe; elle est vue de face, tenant de chaque main une mèche de cheveux. Au revers, on aperçoit un sanglier marchant à droite; dans le champ, deux étoiles et un serpent qui est groupé sur le dos du sanglier.

Cette découverte importante, comme je l'ai dit, fut faite dans le jardin du Luxembourg; Grivaux a publié un volume sur les poteries antiques et les fours où se cuisaient ces poteries, ils gissaient dans le même endroit. En 1757, une découverte semblable fut faite, lorsqu'on jetà les fondations de la nouvelle église de Sainte-Geneviève, destinés aux grands hommes, sous le nom de *Panthéon Français*, par l'assemblée nationale. Caylus, dans son ouvrage sur les antiquités, a consacré un grand article à la description des vases qui s'y trouvèrent. Dernièrement encore, on a découvert de ces mêmes poteries en creusant les fondations de la nouvelle bâtisse du palais du Luxembourg.

L'élysée, ou le champ des sépultures de l'ancien Paris, était situé près de là, entre la place Saint-Michel et la rue d'Enfer. Il paraît que ce champ occupait un grand emplacement; car, il s'étendait jusqu'à l'église de Saint-Marcel, où était alors le temple de Cérès. A des époques différentes, en faisant des travaux de terrasssement sur le même sol, on a découvert un grand nombre de tombeaux intéressants et un bas-relief représentant les mystères de Mithra, dieu des Perses, dont le culte fut introduit dans les Gaules à l'époque des Antonins. Mais ce qu'il y a de plus remarquable ici, c'est que le place'la plus voisine de l'enclos se nomme *Place Saint-Michel*; que l'église des dames carmélites, bâtie sur une partie du même terrain, était consacrée à cet archange le plus belliqueux de ceux qui forment les légions célestes; et enfin que l'on voyait à l'entrée de l'église une statue colossale en bois, de St-Michel domptant le démon; le même personnage était sculpté en relief sur le portail, pesant les ames dans une balance.

On plaçait cet archange à la porte des enfers : c'est aussi la place que donnaient les mythologistes anciens au dieu Mercure; l'un et l'autre jugeaient en première instance les ames des morts qui devaient passer au séjour des bienheureux, dans les *limbes*, lieu circonvoisin du paradis; car le mot *limbe* signifie cordon ou bord : autrement elles allaient aux enfers, lieu de tourmens où elles subissaient des peines éternelles. Ce dogme et cette division de lieux nous viennent des Indiens, peuple contemplatif. On remarquera également que l'époque de la fête de saint-Michel arrive en septembre, sous le signe de la *Balance*, et que dans l'Apocalypse cet archange préside à la planète de Mercure.

On ne perdra pas de vue qu'outre l'église des Carmelites et celle Saint-Jacques-du-Haut-Pas, il existait anciennement un temple que les Parisii, après avoir adopté le culte des Romains, avaient dédié à Mercure. On observera encore que tout ce quartier-là est situé au sud de la ville, et qu'il a été consacré aux morts et aux enfers.

Cet emplacement qui, de toute antiquité, a été nommé le *champ des sépultures*, la Tombe Issoire, qui se trouve sur le même terrain, et forme aujourd'hui l'entrée des Catacombes, l'ossuaire le plus considérable de la France; les démons et les diables du château Vauvert exorcisés et chassés, en 1257, par les chartreux qui s'emparèrent de la totalité du clos; enfin la rue qui traverse entièrement le local et qui a conservé le nom d'Enfer, tout cela, je crois, prouve suffisamment que ce clos était vraiment le

champ que les Gaulois parisiens consacraient à leur sépulture.

Les enfers, suivant l'opinion des anciens, étaient des lieux placés au centre de la terre. Les Grecs, pour les désigner, se sont servis dans leur langue d'un mot qui signifie *lieu obscur et invisible*. Cicéron rapporte l'origine de l'opinion vulgaire touchant les enfers à l'ancienne coutume *d'enterrer les corps*, qui fit dire que la terre était la dernière demeure des hommes, d'où on conclut que les morts allaient mener sous terre une nouvelle vie. De là, l'invention de certains génies appelés *gnomes*; les Allemands et d'autres peuples ont leurs *vampires*, etc.... D'après cette pensée, on établit sous terre un grand empire divisé en deux royaumes fort différens : l'un, agréable et tranquille pour les sages, les philosophes et les hommes qui avaient rendu des services à la patrie : on le nomma *Élysée*. L'autre, plein de trouble et d'horreur, pour les criminels et les méchans : on lui donna le nom de *Tartare*.

Les anciens plaçaient encore les enfers au Sud. *Délivrez-nous de la présence du démon du Midi*, disaient-ils. Suivant quelques étymologistes, *Issoire*, l'ancien nom donné à l'ossuaire de Paris, signifierait en langue celtique, la *porte d'en bas* ou des lieux inférieurs. Ainsi la tombe Issoire, précisément à la barrière d'Enfer, désignerait la porte d'en bas, c'est-à-dire l'entrée des tombeaux. M. Héricart de Thury, ingénieur en chef des carrières de Paris, dans sa description des Catacombes, parle d'un certain Isouard, fameux brigand qui exerçait ses ravages dans ce canton, et qui aurait donné le nom d'*Issoire* au terrain qu'il occupait.

Cette tradition populaire, messieurs, se rattache encore au chef des diables du château Vauvert, qui attendait les passans pour les effrayer. Près de la même barrière d'Enfer coule la rivière de Bièvre, dont le nom en celtique, suivant M. Johanneau, signifie la *rivière noire*, ce qui s'accorde avec ses eaux bourbeuses, comme l'étaient celles du Styx.... C'était donc le fleuve de l'enfer des Gaulois parisiens.

Comme on le voit, il y a ici identité de faits, de noms et de lieux. Je n'ai pas, il est vrai, la conviction intime que les étymologies celtiques dont je viens de parler soient exactes ; maintenant elles paraissent hasardées, les savans ne s'en servent plus ; mais, comme elles m'ont été communiquées par un professeur de cette langue et qu'elles s'adaptent très bien aux antiquités de la rue d'Enfer, j'ai cru pouvoir m'en servir, sans prétendre pourtant faire partager entièrement à mes auditeurs ma manière de voir à cet égard, quelque conforme qu'elle soit aux circonstances des temps et des lieux.

Le Chev. Alexandre Lenoir,

Créateur du Musée des Monumens français, Administrateur des monumens de l'église de St-Denis, Membre de la 4me classe de l'Institut historique.

RECHERCHES SUR L'ANCIENNE LANGUE CELTIQUE.

Si nous admettons que l'Europe ait anciennement été occupée par six grandes races ou familles de peuples, la Scandinave, la Sarmatique, la Germanique, la Celtique, l'Étrusque et la Pélasgique, nous en conclurons que les Gaulois ou Gaëls ont été la principale branche de la famille celtique, divisés en plusieurs petites nations indépendantes, n'ayant de lieu commun que la religion et la langue.

Cette religion comprenait toute la partie intellectuelle de l'existence nationale : ses prêtres exerçaient seuls toutes les professions qui supposent quelque instruction. L'antiquité rendit hommage à la profonde sagesse comme à l'étendue de leurs connaissances ; il serait trop long et fort inutile de rapporter beaucoup de passages bien connus des auteurs grecs et latins qui nous ont transmis tout ce que nous savons de nos ancêtres. Je me borne à les résumer.

Dans les arts qui viennent à la suite d'une civilisation très avancée, les druides restèrent sans doute au-dessous des deux nations les plus éclairées de l'Europe, mais il paraît qu'ils les devancèrent dans les sciences qui tiennent à l'observation et à la réflexion. La vie austère et silencieuse qu'ils menaient, dans la solitude de leurs sombres forêts, les portant naturellement à la contemplation et à la méditation, ils s'élevèrent au-dessus de la faiblesse humaine, en proclamant l'existence d'un être immatériel, éternel et souverain maître, l'immortalité de l'ame et l'espérance d'une autre vie de rémunération et de châtiment. Il n'est pas étonnant que des prêtres qui exerçaient prodigieusement leur mémoire par des études de vingt années, et dont tout le savoir n'était qu'une longue et fidèle tradition des siècles antérieurs, aient conservé des traces de la révélation primitive ; mais il n'en est pas moins glorieux pour nos ancêtres que ces vérités sublimes aient été généralement connues dans la Gaule long-temps avant que Socrate osât à peine les laisser entrevoir à quelques disciples choisis parmi le peuple le plus spirituel et le plus éclairé de la Grèce.

Les druides avaient aussi quelques connaissances dans l'astronomie, la physique, la botanique, la chimie, qu'ils appliquaient aux arts. Ils possédaient incontestablement des moyens de statique et de mécanique que nous ne pouvons apprécier que par les résultats qu'ils ont obtenus et qui subsistent pour notre étonnement. D'énormes masses de rochers ont été remuées en Bretagne, transportées et dressées perpendiculairement, ce que nos ingénieurs actuels ne feraient pas sans de grandes difficultés. Ces sciences furent long-temps inconnues de Rome qui traitait les Gaulois de barbares.

Des prêtres, éprouvés par un long noviciat d'études graves et positives, devaient facilement acquérir de la considération et du respect. L'enseignement de la religion, l'exercice de la médecine et de quelques arts utiles, les firent regarder comme des bienfaiteurs. Leur équité, car aucune association ne peut être durable si elle n'est fondée sur la justice, les rendit arbitres de

toutes les dénominations; ils ne tardèrent pas à devenir nécessaires, et alors leur ambition, appelant à son secours la magie, la divination, les sortilèges, se trouva appuyée de tous les prestiges qui agissent le plus fortement sur l'imagination des hommes. Leur autorité une fois établie, ils persuadèrent aisément que c'était un grand crime que de ne pas s'y soumettre. Pour les rebelles, le châtiment était aussi prompt que terrible. Malheur à celui qu'ils frappaient de leurs redoutables anathèmes! Abandonné de ses parens, de ses amis, comme un monstre en horreur à toute la nature, fuyant en vain dans les forêts et les déserts dont la solitude n'offrait d'asile qu'à ses persécuteurs, il ne pouvait échapper à leur implacable vengeance.

Mais si les druides tenaient leurs compatriotes sous le joug d'une soumission absolue, leur propre existence était nécessairement liée à l'indépendance nationale, et ils étaient d'énergiques patriotes en ce qu'ils repoussaient, avec l'enthousiasme religieux comme avec l'orgueil que donne l'exercice du pouvoir, toute domination étrangère. Ils possédaient incontestablement l'aristocratie des lumières, et toutes les aristocraties surpassent les autres formes de gouvernemens en capacité, en persévérance et par conséquent en chances de durée. Jules César trouva en eux des ennemis redoutables, trop accoutumés à commander pour se résoudre à obéir. La lutte fut longue et la résistance assez opiniâtre pour balancer la fortune de César qui ne dut pas son triomphe à la supériorité de ses armes, mais bien à la supériorité de sa politique. Les Romains s'étaient toujours montré si tolérans pour les dieux des nations vaincues, qu'ils en avaient presque toujours adopté le culte. Il est remarquable que, par exception, la seule religion druidique fut proscrite, parce que, liée aux institutions civiles, elle ne pouvait se plier au despotisme des conquérans, ni exister sans l'indépendance nationale. César reconnut que les druides étaient d'autres hommes que les prêtres grecs de Jupiter ou d'Apollon. Exaltés par le fanatisme, voués par état à une profonde dissimulation, ils étaient de trop dangereux conspirateurs pour qu'il ne cherchât pas à les anéantir. Sous le spécieux prétexte de leur interdire les sacrifices humains, il les persécuta par politique beaucoup plus que par humanité, car ce ne fut ni de clémence, ni d'humanité qu'il fit preuve dans les Gaules, il s'y montra toujours sans pitié pour les vaincus; mais il n'en fut pas moins habile politique que grand général. Ce fut une haute habileté que de donner aux divinités gauloises les noms de ses propres dieux, afin de substituer peu à peu à la religion druidique celle des Romains, dont la douceur, ou mieux la licence, devait charmer un peuple qui commençait à se corrompre et à se lasser de l'austère sévérité de ses prêtres.

Ainsi les druides, attaqués sans relâche par les Romains, presque abandonnés de leurs compatriotes, furent trop occupés de la défense de leur autorité chancelante, et même du soin de leur conservation personnelle, pour se livrer désormais entièrement à des études graves qui auraient exigé de la sécurité et toute leur attention. Ils en étaient distraits par la politique qui, absorbant toutes leurs facultés, étouffait la science et leur faisait perdre le véritable point d'appui de leur supériorité sociale; et, lorsque enfin la politique n'eut plus d'objet, il ne resta presque rien aux successeurs dégénérés de ces vénérables prêtres qui avaient joué un rôle si important dans la Celtique. Comme une défiance inquiète les

avait obligés à ne rien écrire de leur doctrine, de crainte qu'elle ne fut divulguée, elle s'affaiblit et finit par se perdre avec le souvenir des longs poèmes qui la renfermaient. Et, quand le relâchement de la discipline et plus tard l'extinction du corps des prêtres semblaient promettre des révélations sur cette doctrine mystérieuse tant vantée, elles étaient devenues impossibles, les prétendus druides n'étaient plus que de misérables sorciers de village, des charlatans qui vendaient des recettes pour les bestiaux.

Avec l'antique religion des Gaëls, disparut de tout le pays envahi par les Romains la littérature qui non seulement en était l'expression, mais qui en faisait essentiellement partie. Tout fut remplacé par la civilisation des conquérans. Déjà les Grecs établis sur les côtes de la Méditerranée avaient exercé leur influence civilisatrice dans un vaste rayon. Marseille, ville célèbre, digne rivale d'Athènes dont elle s'honorait de descendre, enrichie par un commerce immense, redoutée dans la guerre, admirée dans la paix pour la sagesse de ses lois et la mansuétude de ses mœurs, tirait autant de gloire de ses succès dans les beaux-arts que de sa puissance politique. Elle devint le précieux foyer d'où jaillirent, sur la Gaëlie, les lumières de la civilisation gréco-romaine. La jeunesse la plus distinguée du pays, avide de ces connaissances étrangères, venait en foule s'instruire dans les écoles de Marseille si renommées, que Cicéron les préférait à celle de Rome et d'Athènes. D'autres écoles aussi fréquentées et non moins excellentes s'élevèrent à Narbonne, à Vienne, à Arles, à Nismes, à Lyon, à Autun, à Bourges, à Bordeaux, à Chartres, à Bayeux. Dans ces écoles exclusivement gréco-latines, il se forma des orateurs, des poètes, des historiens, des littérateurs gaëls qui acquirent de la réputation à Rome, dès le temps d'Auguste. Cornélius-Gallus, dont Virgile fait un si magnifique éloge dans la belle églogue qu'il lui a dédiée, était de Fréju; l'historien Trogue-Pompée, le poète Térentius Varro Gallus que nous connaissons par quelques fragmens insérés dans le *Corpus poetarum*, étaient de Narbonne. Sénèque nous a aussi conservé des fragmens de discours de son ami Gallus Vibius que l'on regardait comme le plus éloquent orateur qui eût paru depuis Cicéron; il était Gaël, ainsi que le célèbre comédien Roscius. Le poète Ausone, l'historien Eutrope naquirent à Bordeaux; Sidoine Apollinaire à Lyon, Sulpice Sévère dans l'Aquitaine, et Pétrone aux environs de Marseille. Si la littérature druidique avait dû se conserver dans le pays soumis aux Romains, on devrait en trouver quelques traces chez ces auteurs, les plus illustres Gaëls de leur temps; or, ils sont aussi Romains à peu près que s'ils étaient nés à Rome.

L'établissement du christianisme acheva de latiniser les mœurs, la littérature et la société gaëlique. Beaucoup de savans et saints prélats édifièrent par leurs vertus, éclairèrent de leurs écrits l'aurore de cette église gallicane dont saint Bernard devait marquer le midi, et le génie de Bossuet illustrer le déclin. Tous ces premiers évêques écrivaient en latin : c'était la langue des conciles. Il faut croire cependant que, cent soixante ans après la naissance de Jésus-Christ, la langue gaëlique n'avait pas encore disparu entièrement du pays soumis aux Romains, puisque saint Irénée se plaint que son séjour parmi les Celtes a gâté son style et qu'il lui échappe des mots barbares. Si un Grec devenu évêque de la métropole de Lyon admettait involontairement dans

son style des mots gaëls, les Romains nés dans le pays et les principaux indigènes devaient nécessairement en admettre davantage : le latin qu'ils parlaient pouvait être encore fort corrompu, mais ce n'était pas le gaëlique. D'abord refoulé dans les campagnes, il y disparut aussi par l'influence des villes latinisées, et je ne sache pas que les patois actuels des diverses provinces françaises en conservent beaucoup de traces.

Bien loin que la littérature et la langue gaëliques soient entrées comme élémens dans la formation de la langue et de la littérature françaises, à leur arrivée chez les Gallo-Romains, les Francs eux-mêmes se latinisèrent pour les mœurs, le langage et la littérature. La langue seule, comme je l'ai dit, était corrompue par le mélange de quelques mots gaëls ; mais le fond et la forme étaient romains ; et cet élément prédomina même après l'addition de l'élément germanique importé par les Goths, les Bourguignons et les Francs; aussi la nouvelle langue qui se forma fut-elle appelée Romane. Sans doute beaucoup de mots français ont une racine gaëlique, mais on en trouve presque autant dans le grec et dans le latin, et certainement la langue que parlaient les druides n'a pas eu plus d'influence à Rome et à Athènes que leurs connaissances renfermées dans de longs poèmes inconnus aux Grecs et aux Romains.

On a demandé à l'avant dernier congrès historique si l'ancienne langue celtique existe encore. Cette question a dû faire frissonner notre savant compatriote Le Gonidec et *tutti quanti* Celto-Bretons ou Armoricains qui assistaient à la séance. S'ils n'ont pas protesté avec toute l'énergie d'une profonde conviction contre ce doute barbare, ils sont des patriotes beaucoup plus tièdes que ne l'eût été l'illustre La Tour-d'Auvergne-Corret, le premier grenadier de France, qui n'avait pas moins d'enthousiasme pour la gloire de la langue celto-bretonne que pour celle des armes françaises. Loin de partager l'exagération de ce sentiment honorable, je veux bien convenir que le Phénicien, l'Hébreu, le Grec et le Latin, ne dérivent pas précisément du Bas-Breton, mais les concessions doivent être réciproques ; on me cédera donc qu'il est la plus ancienne langue de toutes celles qui sont parlées en Europe, et je prouverai, je l'espère, sa parfaite identité avec l'ancien Celtique ou Gaël.

Les Romains parvinrent, après plus ou moins de temps et d'efforts, à soumettre entièrement toutes les cités armoricaines ou maritimes, depuis Dunkerque jusqu'à Avranches, et depuis Bayonne jusqu'à Nantes ; mais la péninsule occidentale, qui est devenue la Bretagne, ne leur fut jamais complétement assujétie. Ils occupaient certains points du littoral, à peu près comme la république en 1794, et n'avaient que peu de stations ou postes militaires dans l'intérieur. On n'y trouve aucunes ruines qui attestent l'existence d'un établissement important. Le caractère des habitans toujours courageux et opiniâtre, la nature du sol, sillonné de rivières encaissées, de ravins, de vallées marécageuses et de montagnes, hérissé de buissons, de taillis et de forêts, dépourvu de routes praticables pour des armées, opposait des obstacles, pour ainsi dire, insurmontables, et que ne compensait aucun avantage, vu la stérilité et la pauvreté de cette partie du pays. La civilisation romaine ne put y acquérir aucune influence; elle y fut absolument impuissante, et les Gaëls de l'Armorique conservèrent à peu près leur indépendance, leurs mœurs,

leur religion, et tout-à-fait leur langue qui ne céda pas même à l'action *latino*-civilisatrice du christianisme, puisque les premiers missionnaires qui le prêchèrent étaient des Gaëls venus d'outre-mer, qui se servaient de cette langue commune aux deux Bretagnes.

Les aristocraties mercantiles, comme celles de Gênes et de Venise, se cantonnent dans les villes; mais les aristocraties guerrières s'établissent dans les campagnes, et tel était l'usage des nations celtiques. Tandis que l'étude, les relations d'affaires, de gouvernement, de commerce ou de société, répandaient assez rapidement les opinions romaines dans les villes de l'Armorique, qui, comme les autres villes gaéliques, et comme toutes les villes du monde alors connu, recevaient de l'Italie leur langue, leur littérature, aussi bien que leurs lois, les chefs, méprisant également le luxe des villes et l'assujétissement de ceux qui les habitaient, préféraient la liberté de leurs forêts et de leurs champs. Entourés de leurs familles, de leurs tribus, d'amis, de serviteurs de différentes conditions, guerroyant continuellement entr'eux et même contre les Romains, ils vivaient de la chasse et du pillage plutôt que du produit de leurs domaines mal cultivés; mais fiers de leur indépendance et de leur courage, ils repoussaient avec indignation et comme une flétrissure toute relation avec les Romains. Attachés par caractère à leurs coutumes, aux souvenirs de leurs ancêtres, ils les observaient rigoureusement. Chez eux, les druides (1) conservèrent plus long-temps la considération et le pouvoir qui se lient souvent comme cause et effet. Mais le pays chartrain était envahi par les Romains qui, occupant aussi les côtes de la mer, interceptaient ou rendaient difficiles les communications avec l'île d'Albion. Les druides, parqués dans l'Armorique et privés des lumières de leurs grands établissemens d'instruction, devaient assez promptement se transformer en empyriques, charlatans et sorciers de village. On dirait que leur race dégénérée s'est perpétuée jusqu'à nos jours en Bretagne plus qu'ailleurs. Ils y conservent des usages évidemment druidiques, font des prédictions sur l'avenir, devinent le passé, jettent des sorts et maléfices sur les hommes et les bestiaux et guérissent les maladies par des paroles et des recettes. Il est à remarquer qu'ils se servent dans quelques remèdes du gay anciennement si célèbre; mais le guy de chêne est presque introuvable en Bretagne, attendu l'immense destruction des forêts de chêne depuis cinquante ans; les empyriques emploient le guy de l'aubépine, moins commun que celui de pommier. La verveine est encore en grande recommandation.

Une classe de druides qui se maintint plus long-temps dans une situation honorable, fut celle des bardes, poètes et musiciens. Chaque chef puissant en avait un à sa suite pour chanter sa gloire, celle de ses ancêtres, de sa famille et de sa tribu. D'autres excitaient le peuple à la danse en jouant de quelque instrument. Leur nom se retrouve écrit *barz* dans des livres et des manuscrits celto-bretons des quatrième et cinquième siècles, et aujourd'hui leurs successeurs, appelés *bombarder* et *biniaouer*, sont plus considérés dans les campagnes de Bretagne que les ménétriers ne le sont en France.

Notre jeune collègue, M. Hersart de la Villemarqué, élève de l'école des chartres,

(1) Déjà en 300 Ausone qualifie les druides d'Armoricains.

a retrouvé, près de Morlaix, dans les archives d'une vieille église des Montagnes noires, des poésies gaëliques d'un ancien bardé du quatrième ou du cinquième siècle, que les journaux ont nommé Quin-Clan, peut-être Ken-Klan ; on suppose qu'il pourrait être le même que le Merdhyn des Chroniques chevaleresques. Quel qu'il soit, si cette découverte se vérifie, un débris de la littérature de nos ancêtres sera parvenu jusqu'à nous. La littérature gaëlique d'outre-mer est riche en vieux monumens. Il n'est plus guère possible de contester aujourd'hui l'authenticité des poésies d'Ossian, barde du quatrième siècle, sans nier que Macpherson n'a pas mêlé à celles qu'il a recueillies.

On a publié récemment en Angleterre les poésies originales de deux autres bardes, Merdhyn et Talieczin. Il existe dans le pays de Galles plus de deux mille anciens manuscrits gaëliques, et au moins treize mille pièces de vers presque toutes du temps d'Arthur. Telles sont les richesses littéraires de cette ancienne langue, qui s'est conservée dans l'Armorique, l'île de Mans, en Irlande, dans l'Ecosse septentrionale, dans le pays de Galles ou Cambrie et dans la Cornouaille. Tous ces dialectes diffèrent plus ou moins, mais les formes grammaticales et une foule de racines de mots sont communes et ils ne forment qu'une seule et même langue.

De La Tour d'Auvergne Corret a démontré dans ses savantes recherches sur les origines gauloises, l'identité du gaël de la Cambrie et de celui de l'Armorique ; la même ressemblance avec le calédonien ressort des poésies d'Ossian et des romans de Walter Scott, où presque tous les noms de lieux et d'hommes, et une foule de mots sont connus dans l'Armorique. D'ailleurs l'identité des noms de lieux de l'île d'Albion et de l'ancienne Gaule a été constatée par Jules César, chap. 12 du liv. 5 des commentaires, et par Ptolémée, chapitre 3 du liv. 3. M. Miorcec de Kdanet a extrait des anciens historiens anglais, et publié dans le Lycée armoricain une liste de plus de deux cents noms de lieux pris dans les diverses parties de l'île (1). Or, tous ont une signification dans le gaëlique armoricain, ou sont connus dans cette province pour des noms de villes, bourgs et villages. Des deux côtés de la Manche, beaucoup de noms patronimiques sont les mêmes, ce qui suffirait pour démontrer que ce qu'on appelle le gaëlique et le gallois ne forment qu'une seule et même langue avec le celto-breton. Mais un fait historique incontestable vient à l'appui du raisonnement. Les missionnaires de l'île d'Albion, Saint Samson, Magloire, Malo, Suliau, Tugdual, qui vinrent convertir au christianisme les bretons de l'Armorique, prêchaient en gaël ou celto-breton, qui était leur langue naturelle, et plusieurs n'en connaissaient pas d'autre. L'un d'eux, St-Tugdual, né à Kairguen, au pays des Démètes, envoyé en ambassade au commencement du VIe siècle à Childebert Ier, ne sachant que le celto-breton, fut obligé de prendre pour interprète St-Aubin, ce qui prouve qu'à la cour de France il y avait un ministre qui connaissait encore la langue conservée dans les deux Bretagnes. Un témoignage non moins authentique prouve qu'elle était parlée en Aquitaine le siècle précédent. Dans le premier dialogue de

(1) Voici les historiens que M. de Kdanet a cités : Gildos, le vénérable Bède, Ninnius, G. De Monmouth, G. de Neubridge, Henri de Huntington, G. Malmesbury, Ponticus, Verumnius et Camden.

Sulpice-Sévère, l'aquitain Posthumianus dit à Gallus qu'il peut parler celtique et qu'on l'entendra.

Dès qu'il est prouvé que la langue de l'Armorique était la même que celle dont se servaient les insulaires, on ne peut nier son identité avec la langue qui se parlait dans tout le pays qui forme la France actuelle. Tacite, en établissant les rapports qui existaient entre les insulaires et les Gaulois n'oublie pas de dire qu'ils parlaient la même langue. « *Proximi Gallis et similes sunt : seu durante origine vi, seu procurrentibus in diversa terris, posito cœli corporibus habitum dedit : in universum tamen æstimanti, Gallos vicinum solum occupasse, credibile est eorum sacra deprehendas superstitionum persuasione : sermo haud multum diversus*, etc. » (Tacit. Agr. n. XI) Il dit que les trois principaux peuples de l'île, les Belges, les Calédoniens et les Silures, sont gaulois et se servent de la même langue. La longue liste de noms gaëls de lieux que M. de Kdanet a recueillis prouve que cette même langue a été commune à toutes les parties de l'île. Cette émigration des habitans de la Gaule dans l'île d'Albion est reconnue par César et démontrée encore par l'identité des noms des peuples des deux côtés du détroit, et par la ressemblance de leur religion et de leurs mœurs.

César reconnut dans la Gaule trois principaux peuples, les Belges, les Celtes et les Aquitains. La ligue armoricaine dont il parle était bien aussi puissante qu'aucun de ces peuples ; il n'aurait pas manqué d'en compter quatre, s'il ne l'eût comprise dans la Celtique. Il est clair qu'il parle des races et il se trompe. On doit remarquer qu'une division, pour ainsi dire futile, puisqu'elle se fonde sur le costume, est plus savante, plus conforme à l'état actuel de nos connaissances en histoire, en linguistique et en géographie, que la division de César. Les côtes de la Méditerranée, *Gallia togata*, étaient envahies par la race pélasgique, quoique la masse de la population indigène fût gaélique. *Gallia comata*, les Belges étaient de race germanique, et tout le reste de la France actuelle, désigné sous le nom de *Gallia braccata*, était gaël, y compris l'Aquitaine, dont le nom est la traduction latine du mot Armorique. Polybe (liv. 3) comprend l'Aquitaine dans l'Armorique. Que ces trois races aient différé de langage primitif, je le comprends, puisqu'elles n'ont pas eu la même origine, mais, établies sur une même terre, il y avait une langue commune, c'était le celtique avant le latin, comme c'est aujourd'hui le français; et quoique la fameuse centralisation fût loin de régner chez nos aïeux, si divisés, on ne peut nier qu'ils n'eussent la même langue, comme ils avaient la même religion et les mêmes mœurs.

Si César prétend que les Aquitains, les Belges et les Celtes différaient de langage, ce ne pouvait être qu'une différence légère des dialectes, et Strabon a grand soin de nous l'apprendre. « *eâdem non usque quâque linguâ utuntur omnes, sed paululum variatâ.* » Cela n'est pas étonnant. Une nation de quarante millions d'âmes peut être répandue sur un territoire presque double de la France actuelle, dépourvue de moyens faciles de communication par terre, partagée en quatre ou cinq grandes fédérations, subdivisées en plusieurs centaines de petits peuples indépendans ; une nation dans de telles circonstances, quoique se servant d'une langue générale et commune à tous, devait nécessairement avoir plusieurs dialectes, puisque

aujourd'hui la population bretonne plus rapprochée et qui compte moins d'un million d'ames, parle quatre dialectes quelquefois assez différens pour s'entendre avec difculté et pourtant ils sont contenus dans le même vocabulaire et ont une syntaxe commune ainsi que presque toute la nomenclature. Ils forment un même idiome qui diffère de celui qui est parlé en Angleterre, mais le gaélique de l'Armorique, de la Cambrie et de la Calédonie représente bien certainement la langue qui se parlait dans toute la Gaule ancienne.

La meilleure manière de le démontrer, c'est de rapprocher du celto-breton les mots que d'anciens auteurs grecs et latins nous ont conservés comme *gaulois*, et de prouver que ces mots sont encore usités en Bretagne et compris dans le celto-breton, sans avoir changé de signification, ni presque d'ortographe, autant toutefois qu'ils ont pu être correctement écrits par des Latins et par des Grecs, ce qui n'était pas plus facile alors pour eux, qu'aujourd'hui pour des Français.

Tableau des mots gaulois qui nous sont connus et qui ont encore dans le celto-breton ou gaëlique armoricain la même signification que leur assignent les auteurs grecs et latins qui nous les ont conservés.

Noms de peuples. Les peuples qui habitaient entre les Alpes, le Rhin, l'Océan, les Pyrénées, la Méditerranée, et ceux qui habitaient les îles Britanniques, se nommaient entr'eux Gaëls, ou Galls, que les Romains traduisirent par *Galli* et les Grecs par *Gallates*, plutôt que par *Keltes*, nom qu'ils appliquaient à une famille ou race plus nombreuse.

1. — Le mot *Gallus*, *Galli*, en le dépouillant de sa terminaison latine, reste *Gall* en gaulois. Le mot est aujourd'hui exactement le même en Bretagne : *Gall* un Gaulois, *Gallavaed*, *Galled* et *Galliz* au pluriel. On pourrait m'objecter que si les Bretons appellent encore *Gall* celui qui n'est pas Breton, mais qui est Gaulois, c'est une preuve vivante qne les deux peuples ont toujours été séparés, ainsi que les deux langues; mais je répondrai que les Bretons appellent bien un Français *Gall*, par politesse ; mais entre eux ils ne manquent pas de le qualifier avec mépris de *Gall brein*, *Gaulois pourri*, *dégénéré*, en se réservant pour eux la gloire de n'avoir ni changé ni dégénéré. Les habitans de la Cambrie se nomment *Galls* et la langue de la Calédonie est le Gaëlique; or les Bretons de l'Armorique ayant la même langue et la même origine que ces peuples, ont le même droit au nom de *Gaëls*, *Galls* ou *Galli* Gaulois.

2. — J'ai peine à me persuader que des peuples se soient nommés eux-mêmes *Pictes*, *Pictons*, *Pictares*, ou *Britanni*, *Britones*, les trois premiers noms étant la traduction latine des autres qui signifiaient en *Gaulois* peints de diverses couleurs. C'est évidemment un sobriquet donné à ces peuples par ceux qui les voyaient *tatoués*, *barbouillés*, mais on ne se nomme pas ainsi soi-même ; les Musulmans ne s'appellent pas *Turcs*, ni leur pays Turquie; et pourtant ces noms pourraient passer dans leur langue avec notre civilisation. Toujours est-il que, dans l'ancienne langue des peuples qui habitaient la France, et que les Romains appelaient Gaulois, le mot *brit* signifiait *peint*; or, en celto-breton, *briz* signifie peint de diverses couleurs, bigarré, tacheté, moucheté. *Breiz* ou *Breic'h*, le pays des peints ou tatoués, la Bretagne.

Breizad ou *Breiziad*, Breton, homme tatoué ou peint, et le nom latin de *Leti*, *Lètes*, qui fut décerné à ce peuple, du verbe *Lere*, pour *Linire* et *Linere*, oindre, frotter d'une liqueur, exprime la même idée que *Pictti* et ses dérivés, en latin, qui sont la traduction du mot gaëlique *Breiziz*, les Bretons.

3. — Une troupe de révoltés reçut, du temps de l'empire Romain, le nom de *Bagaudes*, qui fut connu dans les Gaules pour exprimer la même idée jusqu'au Ve siècle. Bochatt, dans sa géographie sacrée, et le père Honbigant, dans ses racines hébraïques, veulent faire dériver ce mot *Bagaudes* d'un mot hébreu qui signifie aussi révolte; mais Ducange le fait venir du celtique *Bagad*, assemblée tumultueuse, et notre collègue M. Noël, dans son excellent dictionnaire latin-français, indique aussi l'étymologie gauloise. Les mots *Bagad*, *Bagod*, *Bagaud* se trouvent dans les dictionnaires celto-bretons, avec les mêmes significations.

4. — Florus et Festus Pompéius parlent d'un peuple de la Gaule-Narbonnaise qui vivait de brigandage, et qu'ils appellent Ambrons. Festus se sert aussi de ce mot *ambron* pour désigner un vagabond, un vaurien, un extravagant. Le mot breton *ambren* veut dire *transport*, *délire*, *extravagance*.

5. — Les noms des divinités gauloises ou des attributs de la divinité nous ont été transmis plus ou moins défigurés; la divinité supérieure s'appelait Teutatès, ce qui représente assez bien le nom de *Jupiter*. Le mot breton *Doué*, Dieu, est évidemment moderne. Je suis porté à croire que l'ancien mot était *Teus* qui signifie encore lutin, esprit follet, ou être invisible. Dans la composition, le *T* se change quelquefois en *D*; d'où l'on aura fait *Deuz* pour *Teuz*. Mais dans *Teu-Tat-ès*, je vois *Dieu père*. *Tat* et *Tad* signifient *père*.

6. — Personne n'ignore que les Grecs et les Latins ont nommé le Jupiter tonnant des Gaulois *Taranis*. En celto-breton *Taran* veut dire feu nocturne, éclair qui précède le tonnerre. Ce dernier mot se rend par *Kurun*, le tonnerre *Ar-garum*, celui qui menace du tonnerre, *Kurunuz*.

7. — Ils ont appelé le dieu de la guerre ou Mars gaulois, divinité la plus terrible, *Hesus* et *Esus*; or, en breton, *Euzus* et *Heusus* signifie terrible, horrible, épouvantable, qui porte la terreur. La racine est *Eus* ou *Heus*, terreur, horreur, épouvante.

8 et 9. — L'ancien scholiaste de Juvénal, sur le vers 214 de la septième satire, dit que les Allobroges avaient été ainsi nommés parce qu'ils avaient émigré d'un pays dans un autre, le mot *allo* dans la langue gauloise signifiant *autre*, et le mot *brogœ*, *pays*. En celto-breton *all* veut encore dire *autre*, et *bró*, *pays*, *contrée*. Dans le dialecte gallois, on dit *brog*. Au lieu d'*Allobroga*, Horace dit *Allobrox* qui a plus d'analogie avec *all broc'h*. (Notez que *c'h* n'est ni voyelle ni consonne, c'est le signe d'une aspiration gutturale qui se rend en grec par la lettre *x*.)

10 et 11. — César nous apprend que toutes les cités celtiques situées sur la mer se nommaient dans la langue des indigènes *armoricœ*; ce nom est resté à la seule province de la Gaule où cette langue s'est conservée. En *celto-breton*, *ar* ou *war* veut dire *ad*, en latin, et *sur* ou *près* en français; *mor* signifie mer, *morik* petite mer, celle qui baigne la côte, par opposition à la haute ou pleine mer. La Bretagne, entourée de mer de trois côtés, était sillonnée au

centre, dans toute sa longueur, par une vaste forêt, en celto-breton *koat*. Les terres qui joignaient le bord de la mer, étaient appelées *armorik*, et celles qui joignaient le bord de la forêt *ar-koat*, *ar-koët*, *ar-goët*, d'où est venu le nom de Largouet donné à l'intérieur de la Bretagne. Ces deux expressions, *ar-koët* et *ar-morik* sont d'aussi bon breton l'une que l'autre. Seulement comme le *k* se change en *g* par euphonie dans le premier mot, on changerait le *m* en *v* dans le second et l'on dirait *eur guéar arvôrek*, une ville maritime. Ce n'est pas que le *m* soit toujours muable dans la composition de ces deux mots. Je connais trois villages sur la côte qui sont appelés l'*armor*, et non l'*arvor*. Ils sont en l'île aux Moines, en Baden, et en Plémœur.

12 et 13. — Strabon nous apprend que les Cevennes sont appelées en Gaulois *Kein meni*, en latin *dorsum montanum*. En Breton, *kein* signifie dos, et *méné* signifie montagne, comme en gaulois.

14. — Servius cite le mot gaulois *cresi*, (ou kresi) pour fort, citadelle. En Breton *kré* veut dire forteresse.

15 et 16. — César dit que le ville de *Uxelodunum* était située sur une montagne haute, c'est ce que signifie son nom en breton, *uc'hel*, haut, élevé, *dun*, colline.

17. — Selon Plutarque, d'après Clitophon *dun* en celtique signifie un lieu élevé. En breton *tun*, colline, petite montagne qui s'élève doucement au dessus de la plaine. Remarquez que le *t* est une lettre muable qui se change en *d* dans les substantifs féminins précédés de l'article *ann*, ainsi la colline se dit *ann dun*, et non pas *ann tun*. Il en résulte que la langue actuelle de la Bretagne a été parlée dans tous les pays où il y a des villes dont les noms sont composés de *dun* ou *tun*, car on nomme soi-même ses villes et on ne va pas chercher des noms où des parrains inconnus. 1 Augusto*dunum* æduorum, Autun. 2 Novio*dunum* æduorum, Nevers. 3, Andomato*dunum* Lingonum, Langres. 4. Mirmi*dunum*, Marmande. 5 Ebro*dunum*, Embrun. 6 Viro*dunum*, Verdun. 7. Cæsaro*dunum* Turonum, Tours. 8 Nojo*dunum*, Nion, en Suisse. 9 Ebre*dunum*, Iverdun. 10 Neo*dunum* Aulercorum Diablintum. 11. Novio*dunum* Biturigum, Issoudun. 12 Novio*dunum* Suessonum, Noyon. 13 Ero*dunum*, ville du côté de Toulouse. 14 Melo*dunum* Senonum, Melun. 15 Vellauno*dunum* Senonum. 16 Lugdunum, Lyon. 17 Lugdunum Convenarum. 18 Acito*dunum*, Gueret. 19 Uxello*dunum* Cadurcorum, Cahors. 20 Sego*dunum* Rutenorum, Rodez. 21 Neo*dunum*, Dôle.

18. — En breton, *dour* et *deûr* signifient *eau*, *aqua*; ces mots entrent aussi dans la composition de plusieurs noms gaulois de villes situées sur des rivières. 1. Divo*durum* mediomatricorum, Metz. 2 *Duri*cortorum, Reims. 3 *Duro* Catalaunum, Châlons-sur-Marne. 4 Autissio*durum*, Auxerre. 5 Brivo*durum*. 6 *Duro*cassès. 7 Erno*durum*, en Aquitaine. 8 Velato*durum*. 9 Epamanduo*durum*, dans la grande Séquanaise. 10 Dio*durum*, près Paris, 11 Icio*durum*, Issoire.

L'*u* se prononçait *ou* chez les Latins, en supprimant leur terminaison *um*, le nom gaulois de ces villes reste identique avec le mot celto-breton *dour*, ce que confirme la situation sur des rivières.

Si je ne m'étais plaint souvent de l'étrange abus qu'on a fait de la science si intéressante des étymologies, et si le même danger ne subsistait pas toujours, malgré les immenses progrès que fait l'étude philosophique des langues, je donnerais une explication celto-bretonne de plusieurs au-

tres finales caractéristiques dans des noms de villes ; mais je dois être d'autant plus réservé, que ces terminaisons ont été expliquées par l'ancienne langue des Germains, il faudrait donc contester ces rapports ou prouver que presque tous les peuples germains parlaient la même langue et avaient la même origine que les Gaëls.

Je me bornerai à deux observations : 1° on nous dit que *briga*, *briva*, *bria* indique un passage, un pont sur une rivière. Pourtant *Brivates*, le port de Brest, n'a, je pense, ni pont ni passage. J'ouvre le dictionnaire celto-breton, j'y vois que le verbe *Briata* veut dire embrasser, environner, ceindre, ce qui me semble caractériser les villes murées ou fortifiées d'une enveloppe quelconque, tandis que la terminaison *durum* est incontestablement acquise aux villes placées sur des rivières ; est-il probable que ces villes n'eussent ni pont ni passage ? Strabon me confirme dans cette opinion en expliquant que, dans la langue de la Thrace, *Bria* désigne une ville, et il cite ses preuves, (VII. 319) qui sont appuyées dans les extraits de Nicolas de Damas. Ce fait ne toucherait que de loin à la question, si Hermolaüs dans son abrégé du traité des villes d'Etienne de Byzance, ne citait, outre les villes de la Thrace, une ville d'Espagne nommée Bruto*bria*.

La terminaison *magus* est tout aussi celto-bretonne que le mot *lann* ou *land*; or, ces deux mots étaient aussi gaulois. *Maguz* veut dire *fertile*. On a trouvé sur d'anciens monumens gaulois le mot *magusanus*, que l'on suppose être le qualificatif du nom d'une divinité. *Maguz* en celto-breton veut dire nourrissant, abondant, fertile.

19. — Plusieurs bas-reliefs gaulois trouvés dans l'église Notre-Dame de Paris, furent précieusement recueillis par notre collègue M. Alex. Lenoir. L'un représente des personnages occupés d'une fonction ou cérémonie religieuse, avec l'inscription *Evrises*. Trois mots celto-bretons ont trop d'analogie avec l'action et l'inscription du bas-relief pour ne pas y être applicables. *Eured* ou *evred*, noce, mariage, fête ; *evrein*, interprétation des songes, du mot *evr* qui signifie le firmament, la voûte céleste où paraissent les étoiles.

20. — Un autre bas-relief représente un dieu portant deux cornes ornées d'anneaux, avec l'inscription *Cernunnos* ou *Kernunnos*, que Baudelot a ridiculement expliquée de deux manières : « maître du » lieu, ou bon et excellent père. » *Kern* ou *cern* en breton veut dire corne ; la terminaison *unnos* y est inconnue.

21 — 22 — 23. — L'un de ces bas-reliefs représente un taureau surmonté de trois oiseaux perchés sur son dos, avec l'inscription : *tarvos*, *tri*, *garanus*. En celto-breton, *tarv*, taureau, *tri*, trois, *garan*, grue. C'est aussi l'interprétation qu'en donne Baudelot, dans sa dissertation sur cette découverte. Le mot *tri*, nom de nombre masculin, dont le féminin est *teir*, se trouve employé dans les trois mots gaulois composés qui nous sont parvenus.

24. — Selon Plutarque, *trifen* était un harpon à trois pointes. En breton et en gallois, on dit *tri-fenn*, trois têtes, trois pointes. On ne dit pas *tri-penn*, parce qu'après *tri* le *p* se change en *f*. (Voyez la grammaire de notre collègue M. Le Gonidec, page 26.)

25. — Sulpice-Sévère : *Tripetia* était un escabeau à trois pieds. En breton et en gallois, *tri*, trois, *bez* ou *biz*, doigts, dents d'un croc, pieds d'une table.

Le seul mot breton *marc'h*, cheval, suffirait avec ses composés et dérivés pour dé-

montrer que cette langue est l'ancien gaulois. Je n'en citerai que trois exemples.

26. — On lit dans les lois bavaroises : « *equus* est quod *marc'h* dicimus, » ce qui prouverait que le gaël s'étendait beaucoup en Allemagne. On lit dans Pausanias que les Celtes ou Gaulois appellent le cheval *marcan*, équivalent du mot celto-breton *marc'h*.

27. — J'ai vu aussi dans je ne sais plus quel auteur latin un commandant de cavalerie gauloise qualifié *marchio*, qui vient de *marc'h*.

28. — Pausanias ajoute que chaque cavalier de l'armée de Brennus était suivi de deux valets à cheval. « Hanc equestris » pugnæ institutionem Galli voce patriâ » *trimarkisian* nominant; equem enim » *markan* appellant. » Le mot breton actuel pour exprimer cette organisation équestre serait : *trimarc'héien*, trois cavaliers. *trimarc'héghiez* ou *trimarc'hegez*, tri-cavalerie.

29. — Solin dit : *Cadix*, quam Galli linguâ suâ *Gadir*, id est *sepem longam* nominarunt. MM. l'abbé Mahé et de Kdanet croient retrouver le mot gaulois *gadir* dans le celto-breton *kaé*, haie, clôture, levée de terre revêtue, *quai*, et dans *hir* long : cependant le *k* ne se change pas en *g* mais en *c'h* (le x des Grecs.) On dit *eur c'haé*, une haie. Mais Solin ne nous prouve pas moins qu'en gaulois *gadir* signifiait *sepem longam*. En breton, *kae dir* ou *eur c'haé dir* a la même signification.

30. — Végèce appelle un troupe de Gaulois d'élite *caterna*. *Kadern* en gallois et *kadarn* en breton, signifient *brave*, *belliqueux*.

31. — Selon Diodore, *Lancea*, lance, est un mot gaulois. Varron le croit espagnol, d'autres le font germain. Il paraît ancien dans la langue bretonne, où il a tous ses dérivés. *Lans*, lance; *lansa*, lancer, jeter avec effort. *Lansadur*, action de lancer. *Lanser*, lancier, armé d'une lance. Un autre mot rend les mêmes idées. *Goaó*, *gouf* et *gwaf*, la lance et la gaffe, *gouffa*, frapper d'une lance. *Gouffer*, lancier.

32. — Varron dit que chez les Gaulois *sparus* était un dard, (telum missile.) En celto-breton *sparr* veut dire un épieu, une lance. Et le verbe *sparra*, frapper de la lance.

33. — César parle d'une arme gauloise qu'il nomme *matara*, et qui ressemble beaucoup au celto-breton *mat*, ou *mad*, bon, et *tarc'h* ou *tarz*, coup violent, coup retentissant.

34. — Chez les Sabins, le mot *Nerto* signifiait force, puissance, c'était aussi le nom de la femme de Mars. Cassiodore et Suétone citent le mot *nero* comme gaulois avec la signification de force, courage; la même idée est rendue par le mot celto-breton *nerz*, *ners*, *nerc'h*.

35. — Ovide, Tacite, Suidas appellent les hauts-de-chausses ou culottes des gaulois *braccæ*, braie, brayette, (en Gaulois on dirait *braxé*), d'où est venu le nom de *Gallia Braccata*, donné à toute la France actuelle, moins la Provence et le Languedoc. Dans tout le Finistère et partie du Morbihan, les paysans portent encore des culottes d'une forme antique, qui se nomment *bragez* (prononcez *braguez*); c'est le seul mot celto-breton pour exprimer le vêtement qui couvre de la ceinture au genou ; le mot *lavrek* signifie pantalon.

36. — César, Polybe, Diodore, Trebellius Pollion nous apprennent que le vêtement supérieur était nommé *sagum*. Il était de poils de chèvre ou de laine grossière, rayé de noir, comme le manteau

écossais. En celto-breton, *saé, sahé, sé*, signifie un habit. Le mot et la chose se trouvent encore en Bretagne, car nos paysans portent des sayes ou sayons de peaux de chèvres.

37. — Martial cite le *Bardocucullus* comme un vêtement en usage dans la Gaule.

« Gallia santonico vestit te bardocucullo. »

L'annotateur Domitien observe que ce mot vient de *bardus*, poète, musicien, et de *cucullus*, capuchon. En gallois on appelle *bard-dcuccul*, et en celto-breton *barz-cougoul*, une sorte de grosse capote ou carrik à capuchon dont nos marins s'enveloppent.

38. — Macrobe : *Mor Marusa*, vox verè cimbrica : la mer Morte. Les Kimri, ou Cambriens conservent encore cette expression. Ils disent : *Mor Maru*. En celto-breton, c'est *Mor Maro* la mer Morte.

39. — Les Gaulois faisaient avec de l'avoine une boisson que Pline et Florus nomment *cervisia*, prononcez *kervisia*, qui viendra du mot breton *kerc'h*, avoine.

40. — Suite des mots gaulois conservés par Pline : *Penninum* nomen jugo Alpium à Gallis indifum. Le nom de Pennines a été donné par les Gaulois au sommet des Alpes. En Breton et en Gallois le mot *penn* veut dire tête, chef, pointe, et précisément cîme et sommet de montagne. Le père Pezron fait dériver de *penn* le nom de l'Apennin. St-Isidore emploie le mot *pennus* pour dire pointe, il est gaulois.

41. — *Penarar* apud Celtas aratrum. Penarar chez les Celtes est une charrue. *Penn-arar*, en breton, signifie pointe de charrue, *arar* charrue, *ara* ou *ardt* charruer. Ce verbe celto-breton est peut-être la racine du verbe latin *arare*.

42. — La Bétoine ou Celtique se nommait *Vetonica*; elle se nomme en celto-breton *Vetonic*, en gallois *Bedw*.

43. — Le bouleau se nommait *betula*. Il se nomme *bedul* en gallois et *bezô* en breton.

44. — *Broduna*, id. est gallic è loca in vallibus posita. En Gaulois Broduna sont des lieux situés dans les vallées. Admettant que l'*u* se prononçait *ou*, nous aurons en celto-breton *bro*, pays, contrée, région, lieu, et *doun*, profond.

45. — Les Gaulois désignaient sous le nom de *bracé* une sorte de blé. *Brazed* a la même signification en celto-breton.

46. — Ils appelaient leurs tuiles *didoron*, parce qu'elles étaient longues de deux palmes, en Breton *diou* deux, à Vannes *div* deux, et *dourn* et *dorn* main. Cependant on dit *daou-zorn*, les deux mains, ce qui n'empêche pas que *div dorn* ne soit de très bon breton, très ressemblant au mot gaulois *didoron* défiguré par Pline.

47. — Le pastel qui teint en bleu se nommait *glastum*; en breton la couleur bleue se dit *glas*.

48. — Candida marga, gallicè *Glisco marga*, la marne blanche ; en gallois on dit *gluys marga*.

49. — Je ne puis citer où j'ai lu que *gelb* voulait dire jaune; aujourd'hui le mot breton *gell* signifie *fauve*, châtain clair.

50. — Le mot *coq* est bien connu pour être gaulois, il est aussi breton.

51. — On a cherché la racine du mot *druides* dans le grec et dans l'hébreu, avant de revenir tout simplement au bas-breton. Le plus ancien auteur qui ait parlé de l'origine des Gaulois est Timogène dont Ammien-Marcellin nous a conservé un fragment (liv. 15 ch. 9); il nomme leurs prêtres *drasides*; Ammien les nomme *druides*. L'auteur du livre de la religion des Gaulois rapporte une inscription où est écrit *druis*. Dans les anciennes éditions de

Pline on lisait *drysides*, sur un manuscrit de Vopiscus *drysudæ* et dans Origène contre Celsus. *druadas*. Mais César et Lucain, les juges les plus éclairés ont écrit *druidæ* et *druides*, (c'était aussi le nom des habitans de Dreux :) Il était d'autant moins vraisemblable que ce nom vînt du grec *dros* que ce mot signifie un arbre en général, plutôt qu'un chêne, tandis que le mot celtique ou gaulois *deru* voulait dire spécialement un chêne ; telle est aussi la signification actuelle du mot celto-breton *derf*, *derv*, *dero*; et à la rigueur le mot *druz* est breton lui-même, et qualifierait peut-être les druides puisqu'il indiquerait leur ressemblance avec d'anciens chanoines.

52. — Pline prétend que le nom celtique *bodencus* donné au Pô, signifiait *sans fond;* cette dénomination ne convenait pas trop à une fleuve qui n'est pas à beaucoup près aussi profond que le Rhin ou le Rhône : je serais porté à croire que ce nom de *bodencus* viendrait du celto-breton *boden*, bocage, bouquet ou touffe d'arbres, ce qui caractériserait la riche végétation des bords du Pô.

53. — Antonius Primus, général de Vespasien, était né à Toulouse, dit Suétone; on lui avait donné dans sa jeunesse le surnom de *beccus*, c'est-à-dire bec de coq, gallinacei rostrum; en celto-breton *bek* ou *beg* signifie encore *bec*, bouche, museau, visage, pointe, promontoire. Il entre dans la composition de plusieurs noms de lieux sur la côte : *Bek-lann*, *bek-naod*, *bek-onguel*, etc.

54. — Selon Strabon une roche s'appelait *oragus*. En celto-breton *krag* est un rocher, un grès. Il y a dans le Léon *méné kragou*, la montagne aux grès. En Ecosse on dit *kraig*.

55. — Varron emploie le mot gaulois *bulga* pour désigner toute espèce de sac ou d'enveloppe de cuir ; en breton *bugenn* (dites buguenn) signifie *cuir de bœuf*, d'un vieux mot inusité *bu*, vache, et *kenn*, cuir.

56. — Le chef gaulois qui prit Rome, et celui qui pilla le temple de Delphès sont appelés tous les deux dans l'histoire *Brennus*. Quelques savans prétendent que le mot celtique *brenn* était plutôt le titre d'une dignité qu'un nom propre, et qu'il signifie encore en breton *roi*. Il n'est plus employé dans ce sens; mais il est toujours breton avec deux significations très opposées à celle-là, et très différentes entre elles : 1° *brenn*, la partie la plus grossière de la farine, le son. 2° *brenn* ou *broenn*, jonc, plante aquatique.

57. — Marcellus Empiricus parle d'une plante utile à la guérison des maux de l'aine, que les Latins appelaient *equi inguinia* et les Gaulois *colliomarchus*. En celto-breton *kalc'hiou* est le pluriel de *kalc'h* ou *kall*, *latinè sonat testiculus*. *Marchus* est évidemment le mot *marc'h*, cheval.

58. — St-Isidore et St-Jérôme nous apprennent que la mesure itinéraire des Gaulois se nommait *leuca*. Danville pense qu'on disait aussi souvent *leuva* que *leuca*. Hesychius dit en grec *leuva* ; en retranchant les deux terminaisons grecque et latine, le radical reste *leu*; c'est le Breton actuel, *léu*, *léu*, *léo*.

59. — Selon le même St-Isidore, *guvia* signifiait chevron. En celto-breton c'est *guiv*, et en gallois *gwif*.

60. — Origène : *taxea* en gaulois était une pointe de fer. En Breton *tac'h* est un clou; mais Afranius a cité le mot gaulois *taxea* dans le sens de lard.

61. — Selon Strabon, des sayes épaisses, en laine, s'appelaient *chlaines*; le *x* aspiré des Grecs rend exactement le *c'h* breton. *Cloan* veut dire laine, *ar c'hloan*, la laine. Notez bien cependant que je n'indique cette ressemblance qu'avec une extrême réserve.

62. — J'indique également avec réserve l'explication du surnom gaulois d'Hercule, *ogmius*, selon Lucain, le vieux. On dit qu'en breton *og* a la même signification. Il est au moins certain qu'il n'est pas usité aujourd'hui ; on dit *koz*, *koc'h*, *oc'h*, les trois mots sont employés pour exprimer *vieux*.

Il y a peu de différence entre *oc'h* et *og*. Peut-être même ce dernier se trouve-t-il dans l'excellent dictionnaire étymologique du savant dom Le Peltier, ou dans celui de Grégoire de Rostrenen. Je me sers de celui de notre collègue M. le Godinec, qui ne contient que les mots actuellement usités.

63. — L'auteur de la religion des Gaulois rapporte trois mots de leur langue, dont l'un est tout-à-fait breton et les deux autres en partie :

1° Vernesne*ti*, maison illustre; en breton *ti* veut dire maison.

2° *Liebrosum*, aimable rose; en breton *lies* signifie beaucoup; *roz* et *rozen* veulent dire *rose*.

4° *Isarnodoron*, porte de fer. Ce mot se retrouve dans une ancienne vie de saint Eugend. *Ferreum* ostium, gallicâ linguâ Isarnodorum. *Isarn*, *fer*, maintenant inusité, se lit dans les anciens livres et les manuscrits ; le mot *dor* veut toujours dire *porte*.

64. — On appelle *runes*, caractères *runiques*, des lettres ordinairement gravées en relief sur du bois ou des rochers, qui servaient d'écriture aux peuples occidentaux avant qu'ils connussent l'alphabet grec et romain ; ou pour mieux dire les runes ne seraient que cet alphabet un peu altéré. Le mot breton *run* rend assez bien l'idée du mot grec *caractère*, c'est une petite saillie, ou bosse, et par extension une butte, éminence.

65. — Selon Festus *petorritum* est un mot gaulois qui veut dire chariot à quatre roues ; en Breton quatre se dit : *peder*, *pedir*, *pevar*, *peuar*, et à Tréguier *péonard* et *pétoard*. Roue se dit *rod*.

66. — Dans Quintilien *rheda*, mot gaulois, chariot léger, pour les voyages. En Breton, *red* signifie course, *redaden*, l'espace parcouru, *redek* et *redi*, verbes, courir avec vitesse, *reder*, coureur, *rederez*, coureuse et action de courir.

67. — On lit dans Dioscorides : les Gaulois appelaient la fougère *ratin* ; en Breton c'est *raden*.

68. — Ils appelaient le sureau *scovies* ; en breton c'est *skov*, *skav*, *skao*, *skaven*, qu'on l'écrive par un *c* ou un *k*.

69. — Id. La quintefeuille. Gallis dicta *pempedula* à quinque folliis. En breton *pemp*, cinq, *delien*, feuille. En gallois *pempt dulen*.

70. — Les deux noms de la Saône se retrouvent dans la langue celto-bretonne. Ces deux noms étaient bien incontestablement gaulois et non romains. *Arar*, comme je l'ai dit, signifie la charrue et *saônen*, la vallée, l'espace entre des montagnes.

71. — Je terminerai cette nomenclature par le fameux cri *Terr-i-ben* ! que tant de braves Bretons ont en vain cherché dans les commentaires de César. On supposait que ce conquérant, emporté par son courage au milieu d'une mêlée, s'était vu entouré d'Armoricains furieux qui criaient : *Terr-i-ben*!

casse-lui la tête ! et qu'échappé à ce danger, il avait écrit : *Terribiles sunt Britones quando dicunt Terr-i-ben* ! Cette exclamation est tellement dans la langue et les usages de l'Armorique, où elle retentit encore trop souvent, qu'elle jugeait à elle seule la question d'identité entre le gaulois et le celto-breton, si elle était vraiment rapportée par César. Mais feu M. Le Deir de Botidoux, notre compatriote, qui a composé deux gros in-8° de traductions, de savantes et minutieuses recherches par les commentaires, ne l'y a point trouvée, parce qu'elle ne s'y trouve pas ; mais comment tant de savans l'avaient-ils citée sans vérification ?

Maintenant, c'est dans le lexique de Suidas que M. Miorcec de Kdanet a prétendu l'avoir enfin découverte. Voici le passage qu'il rapporte : Suidas parlant d'Appien qui montrait aux Romains des Gaulois nus, lui fait dire : « Voilà ceux qui dans les « combats vous crient *Terr-i-ben* ! font « retentir leurs armes, brandissent leurs « longues épées, secouent leurs chevelures. « Allons, hâtez-vous d'agir ! »

Le passage étant cité en latin, doit être de la traduction de Kuster. Un de nos collègues feu M. Le Boyer, de Nantes, a cherché dans l'édition de Cambridge, à la page indiquée, et il n'a rien trouvé: ainsi l'existence et l'antiquité du *Terr-i-ben* sont encore indécises, *sub judice lis est*, après avoir été citées sans hésitation par MM. d'Argentré, de La Tour d'Auvergne, de Cambry, Miorcec de Kdanet, l'abbé Mahé, etc., et cependant il ne faut qu'un peu de patience et un Suidas pour décider en quelques heures cette contestation.

C'est le savant dom Le Peltier qui a le premier recueilli les mots gaulois qui nous sont parvenus, pour les comparer avec la langue en usage dans l'Armorique. MM. de Kdanet et Mahé ont profité de son travail ; je les ai imités, en faisant toutefois beaucoup d'additions qui me semblent ne plus laisser l'ombre d'un doute sur l'identité des deux langues, et par conséquent sur l'existence actuelle de la langue celtique. Je n'ai trouvé que huit mots réputés gaulois, qu'il m'ait été impossible d'expliquer par le breton. Les voici : dans Horace, 1° *mannus*, un cheval, une haquenée; 2° dans Catulle, *benna*, une charrette; 3° dans Ausone, *nausum*, une barque; 4° dans Vopiscus et Végèce, *drungus*, troupe de soldats. 5° dans Sénèque, *esseda*, chariot; 6° dans Pline, *sandalum*, espèce de blé, 7° dans Martial, *bascauda*, bassin, cuvette. Aurelius-Victor cite aussi le mot *Caracalla* comme le nom d'un vêtement des soldats gaulois. De ces huit mots, trois, *Mannus*, *Benna*, *Bascanda* me paraissent avoir appartenu à la langue celto-bretonne; les cinq autres ont bien changé sur la route. Mais quand on réfléchit que sur 78 mots, seuls débris d'une langue, on en trouve 70 dans une autre langue, précisément avec la même valeur et presque la même orthographe, il est impossible de n'être pas frappé de la parfaite identité de ces deux langues. Des relations de commerce, de guerre, de voyages, peuvent bien transporter plusieurs mots d'une langue dans une autre; ceci arrive principalement, et peut-être exclusivement, pour les mots qui désignent des usages, des rapports, des objets et des besoins nouveaux importés avec leurs noms, et jamais pour des idées déjà nécessairement connues et exprimées, pour des objets d'un usage antérieur et habituel, encore moins pour les noms de lieux. Comment comprendre que les Gaulois depuis la Suisse jusqu'aux Pyrénées, de la Méditerranée à l'Océan, eussent pris

les noms de leurs villes dans la langue de l'Armorique ? N'est-il pas évident que cette synonymie dans la nomenclature des lieux indique l'identité de la langue usitée dans la Celtique ?

Le celto-breton, relégué depuis tant de siècles dans les campagnes, servant de communication à des paysans dont les idées sont bornées comme leurs besoins et leurs rapports sociaux, a dû nécessairement s'appauvrir. Toute sa littérature consiste dans des livres de prières et quelques vies de saints; mais sa forme grammaticale est remarquable, principalement pour la dérivation qui se fait régulièrement. Il est riche dans l'expression des détails du labourage, de la marine et des objets physiques; par exemple, il y a plus de dix mots pour rendre les accidens du sol, depuis la simple butte jusqu'à la montagne. La grande quantité de voyelles qui entrent dans la composition de ses mots ou qui les terminent, quelques aspirations, et les mutations par euphonie, le rendraient très musical, si les naturels ne parlaient avec une excessive rapidité, qui fait pour ainsi dire toutes les syllabes brèves. Ce défaut de prononciation contraste singulièrement avec la gravité du caractère national, et nuit à l'effet que produirait une langue qui n'est pas sans quelques avantages. C'en est un grand que de n'avoir aucune lettre muette.

Son étude, beaucoup trop négligée, serait curieuse pour les philologues comme pour les antiquaires, puisqu'on y trouverait l'explication de beaucoup de difficultés que présente l'histoire de notre patrie.

T. Chasle de La Touche.
(De Belle-Ile-en-Mer), Membre de la 2e classe de l'Institut Historique.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

ALBUM

PITTORESQUE ET HISTORIQUE DES PYRÉNÉES,

Par M. A. Fourcade (1).

On dit tous les jours, et on le dit avec raison, que la réputation de l'auteur fait trop souvent le mérite du livre. Il est vrai que cette réputation doit s'expliquer par la production d'une ou de plusieurs œuvres remarquables; mais aussi que de *pauvretés* se glissent dans le monde littéraire, à la faveur du prestige d'un nom connu, semblables à ces bâtards de bonne maison, qu'on reçoit en considération de leurs pa-

(1) On peut rapprocher ce compte-rendu du travail de M. Corbin sur les Pyrénées inséré dans notre numéro d'octobre.

rens présumés ! Que de livres, enfans indignes de leurs pères, eussent couru de la boutique du libraire dans celle de l'épicier, sans le mérite de leur naissance. Et voilà ce qui donne raison de cette pseudonimie d'auteur si fort en vogue de nos jours. On fait le sacrifice de son nom et de son amour-propre d'écrivain devant les exigences du préjugé d'un public frivole.

Ces réflexions devaient précéder l'analyse de l'ouvrage dont j'ai à vous entretenir. Ici, en effet, se trouvent réunis l'innocence du titre au mérite peu ordinaire de l'œuvre, et l'obscurité et la modestie de l'auteur à un talent véritable. M. Fourcade débute dans le monde littéraire par un livre que ne dédaigneraient pas nos illustrations académiques les mieux établies. A la vérité il eût été difficile de trouver un sujet plus riche, plus attachant, que celui qu'il a su choisir. Les Pyrénées ne sont-elles pas la contrée la plus remarquable de la France? N'y a-t-il pas là des émotions pour toutes les pensées et des tableaux pour tous les pinceaux ? Quelle succession terrible d'impressions que celle qui résulte du fracas des cascades, du mugissement des torrens, du bouillonnement des eaux, de la vue des vieux châteaux ruinés ou horriblement maltraités par les ouragans, le temps ou le vandalisme des hommes ; du bruit de la foudre, que ces pics aériens vont chercher jusque dans le flanc des nues, du grondement profond et sonore des cavernes ! Quel coup d'œil plus délicieux que celui que procure une végétation qui se développe en tapis de fleurs sur les flancs des montagnes ou dans le sein des vallées ; et ces eaux bienfaisantes qui s'échappent en bouillonnant et vont porter la santé et la vie au cœur des nombreux malades qui les visitent annuellement. Ces solitudes enchantées, ces cimes gigantesques d'où l'on découvre tout ce que la nature a créé de grand, de sublime, tout cela, M. Fourcadé l'a dépeint avec une vivacité de conception, un feu d'imagination, un éclat de coloris, une élégance de style, une grace de narration et un tact de vérité qui laissent peu à désirer. L'ouvrage n'est pas simplement descriptif. « Les événemens historiques, » les traditions populaires, le caractère, » les mœurs, les usages, l'idiome des habitans, ont tour à tour leur place. En » passant devant les lieux et les monumens » célèbres, l'écrivain a rappelé les principaux faits dont ils ont été les théâtres; les » souvenirs intéressans qu'ils réveillent, » souvenirs de gloire, de piété, de vaillance » et d'amour ; il a entrelacé l'historique » avec le pittoresque, pour rompre l'uniformité des tableaux et captiver ainsi » l'attention du lecteur. »

M. Fourcade nous jette à Bordeaux sur la route des Pyrénées, nous fait traverser le département des Landes et nous introduit sur le sol béarnais. Contraste entre le Béarn et les Landes: « Ici la monotonie, la sécheresse, » la nudité, la mort ; là, la variété, la verdure, la beauté, la vie ; c'est l'oasis et le » désert ! En mettant le pied sur la terre » pyrénéenne, on éprouve je ne sais quelle » émotion douce, je ne sais quel sentiment » de sérénité et de bonheur ; on se croit » sous un nouveau ciel. Derrière vous, la » nature a l'air d'une pauvre veuve, triste, » échevelée, silencieuse, en habit de deuil; » ici c'est une jeune fille, belle, riante, » enjouée, parée de ses habits de fête et de » sa couronne de verdure. » L'écrivain nous mène au château de Henri IV, nous retient un moment auprès de son berceau, nous promène de tourelle en tourelle, de créneau en créneau, nous dit comment le vieux

manoir des d'Albrets, ce berceau du béarnais, fut dérobé à la gueule du Saturne révolutionnaire. C'est là, dans la ville de Pau qu'est né Bernadotte. « C'est d'une » chétive maison de la chétive rue du Tran » qu'est sorti l'héritier de Charles XII. » Après avoir gravité long-tems autour du » soleil corse, comme les astres de l'em» pire, ses frères, cette étoile a fui le fir» mament de sa patrie pour aller prendre » place au ciel nébuleux du Nord. Aujour» d'hui le guerrier du bivouac couche sur » la pourpre; le républicain du 18 bru» maire porte un manteau royal. »

Rien de plus délicieux que le tableau d'un jour de marché à Pau : « les habitans des » contrées voisines se rendent pêle-mêle à » leur métropole ; le paysan béarnais avec » son berret, sa blouse bleue ; la jeune vil» lageoise, ornée de son capulet noir et blanc, » fière des provisions qu'elle vient vendre » à la ville ; le militaire retraité de l'em» pire, qui descend en tilbury de Navar» rens ou d'Oloron, portant le ruban rouge » à la boutonnière. Ces vieux débris de » l'empire, aux rudes moustaches, au front » balafré ; ces grognards, qui ont remué la » poussière de tant d'empires, vu briller le » soleil d'Austerlitz et l'univers s'incliner » devant leurs travaux ; qui, le sac sur le » dos, l'arme au bras, ont passé sur le » monde en le sillonnant de prodiges, se » montrent tous les ans en grand nombre » dans les régions pyrénéennes, où ils » vont chercher un remède à leurs souf» frances. »

Rien de délicieux comme d'entendre ces vieux soldats s'entretenir des trophées de l'empire « et de la gloire de l'empereur. Le » nom du petit caporal erre à chaque in» stant sur leurs lèvres, son histoire se mêle » à toutes leurs histoires ; et toujours en » parlant de lui, leurs yeux s'enflamment » ou deviennent humides. Le représentent» ils la veille d'une grande bataille, in» spectant l'armée, leur regard lance des » étincelles ; parlent-ils de ses revers, de » Moscow, Waterloo, Saint-Hélène, une » grosse larme roule de leur paupière sur » leurs joues brunies.

» Napoléon était le dieu des soldats. Cet » homme était si grand que les rois vou» lurent s'en débarrasser à tout prix ; ils » se liguèrent à plusieurs reprises sans ja» mais s'en rendre maîtres ; mais un jour » qu'il était fatigué et trahi, ils l'entraî» nèrent et l'envoyèrent mourir au bout du » monde, au milieu de l'océan, et alors, » quand ils le virent se tenir les bras croisés » sur son roc de St-Hélène, l'œil sur cette » Europe trop éloignée pour qu'il pût y » mettre la main et s'en ressaisir de nou» veau, ces pygmés qui s'étaient tant de » fois agenouillés à ses pieds, se relevè» rent et firent les géans. »

Je suis M. Fourcade dans la ravissante vallée d'Ossau, sur les bords du Gave. « Ce » n'est plus, comme au sortir de Gan, un » ruisseau doux, gracieux, au léger mur» mure, aux cascatelles sans nombre, qui » tantôt s'élance par petits bonds, et tan» tôt glisse en nappe unie; qui vous berce » de sa voix monotone comme un chant » de nourrice ; le torrent d'Ossau a pris sa » place. Il s'avance d'un air plus solennel, » plus majestueux, et vous reconnaissez à » l'impétuosité de son cours, aux sourds » mugissemens de ses flots, que ce torrent » descend de la montagne. » C'est dans cette même vallée d'Ossau, au fond d'une

gorge triste, sombre, que l'on trouve les *eaux bonnes* et les *eaux chaudes*. Ces lieux si rudes, si désolés, si sauvages, qu'assombrissent de vastes forêts de sapins, que l'ours vient visiter souvent comme son domaine, se peuplent tous les ans d'un monde coquet, raffiné, brillant. Cette Sibérie des Pyrénées voit tous les ans affluer dans son sein des sociétés spirituelles, délicates, choisies; de jeunes citadins riches de tous les dons de l'intelligence et de la fortune; des femmes à la fleur de l'âge, belles, élégantes, gracieuses encore, mais souriant d'un sourire triste, portant au front le sceau de la mort, spectacle bien triste et qui n'est guère propre à rendre agréables ces lieux déjà si tristes par eux-mêmes. Hâtons-nous de les quitter pour entrer à Coarraze, « bourg immortalisé par le séjour qu'y fit Henri IV » dans son enfance. On y voit sur une hauteur le vieux château témoin des jeux du » prince béarnais. C'est là que sous les » yeux de la baronne de Miossens, le futur amant de Gabrielle passa son enfance. » C'est là qu'il folâtra dans la prairie, aux » bords du Gave, avec les compagnons de » son âge; c'est là qu'on le vit courir, » le front nu, sans craindre qu'un coup de » vent dérangeât sa fraise ou blessât son » visage de prince; on le vit bravant le soleil, la sueur et la fatigue, gravir comme » un daim la cime des rochers, et dans ses » jeux animés avec les enfans béarnais, » préluder en riant aux grands coups d'épée du vainqueur d'Ivry. »

Avant de porter son lecteur hors du sol béarnais, l'écrivain fait un portrait rapide, mais charmant, du peuple qui l'habite. Qui n'a pas entendu parler du fameux monastère de St-Pé. M. Fourcade en fait un tableau historique où l'intérêt le dispute à l'élégance de la narration. Les vieilles chroniques, les légendes monacales, les traditions populaires sont ici tour-à-tour mises à contribution, avec une rare patience et un grand talent. Ceci s'applique encore à la description et à l'histoire du vieux et célèbre fort de Lourdes. Lourdes, bâti par les Romains, devint sous Louis XV une prison d'état, une succursale de la Bastille, où Cotillon I, II et III (pour parler le langage de Frédéric) envoyaient tout citoyen qui osait blâmer les mœurs de leur royal amant. Le prétendu coupable était saisi, bâillonné et jeté au fond d'un cachot infect où il expiait, le reste de sa vie, un acte d'indépendance ou de franchise. Le gouvernement fait aujourd'hui occuper le château de Lourdes par un corps de vieux militaires sous les ordres d'un commandant.

Nous exprimerons ici le regret de ne pouvoir vous faire connaître le beau chapitre consacré à la description de la vallée d'Argelès. Dans ce chapitre, le style de l'auteur est tantôt fleuri, gracieux et riant comme la prairie, le ruisseau, ou la colline qu'il dépeint; tantôt bruyant, saccadé, mugissant, grondeur comme le torrent qui se précipite des montagnes; tantôt élevé, sublime comme le faîte des pics aériens qu'il nous représente.

La part de l'éloge faite, vient à son tour la part de la critique. Dans l'ouvrage de M. Fourcade les images sont trop multipliées; le style figuré domine presque constamment. L'imagination du lecteur, toujours exaltée, se fatigue à la longue de ce pénible labeur, et tombant enfin de lassitude et d'épuisement, ne savoure plus qu'avec indifférence l'odeur des fleurs, répandues avec trop de profusion. Le travail, et surtout le travail pénible, se fait aussi trop

souvent sentir dans des périodes presque toujours arrondies et cadencées avec une affectation mal déguisée. Du reste, ce sont là quelques taches presque effacées par mille beautés incontestables; et l'ouvrage de M. Fourcade restera comme une œuvre de conscience et de talent.

JOSAT.

Membre de la 3e classe de l'Institut historique.

LA BATAILLE DE KIRHOLM,

PAR M. HENRY, COMTE KRASINSKY.

Rapport lu à la deuxième classe de l'Institut historique. (Histoire des langues et des littératures.)

Messieurs,

L'ouvrage sur lequel vous m'avez chargé de vous faire un rapport, s'intitule : *Roman historique*. Depuis que Walter-Scott n'est plus, les romans historiques ont le privilége de n'être ni roman ni histoire; car ce qui manque au roman est mis sur le compte de l'histoire, et ce qui manque à l'histoire revient au compte du roman. L'auteur de la Bataille de Kirholm conçoit et exécute les romans historiques à peu près comme tous les autres romanciers de notre temps.

La fable de la Bataille de Kirholm n'est pas nouvelle. Une jeune anglaise, nièce d'un noble polonais, en est l'héroïne. Elle est riche et belle. Voilà assez de qualités pour mettre en émoi les alentours du château du baron, mais elle n'est pas faite pour un homme ordinaire, il lui faut mieux que cela.

Un inconnu qui arrive de fort loin, qui a été prisonnier des Turcs et qui a vu des sérails et des odalisques, a gardé, au milieu des sensations des grands voyages, son cœur pour le porter aux pieds de la belle anglaise. Il en devient éperdument amoureux au premier abord, et nous croyons sans peine l'auteur sur parole, car il nous peint son héroïne sous les couleurs les plus séduisantes. L'amour de jeune homme est bientôt récompensé. Comment résister à un inconnu qui tue des ours, et qui a un chien magnifique, d'une race extraordinaire, lequel attaque les loups, arrête les perdrix, apporte le mouchoir de son maître ou tout autre chose, et joue le premier rôle dans sa vie et dans le roman? Enfin il a un cheval qui devance à la course celui du baron dont j'ai malheureusement oublié le nom, et un groom, noir comme le diable, dont l'aspect fait frémir les pauvres paysans polonais. Tout va donc très bien; de légers obstacles ne s'élèvent que pour rompre la monotonie des approches de la lune de miel; et le bonheur des amans commence

dans une île dont l'auteur nous raconte certaines aventures qu'on cache ordinairement derrière le rideau. Enfin arrive l'histoire, c'est-à-dire la bataille de Kirholm, qui tombe dans le roman comme un coup de foudre toublerait d'un ciel sans nuages; et ce coup de foudre est terrible, car il tue en un clin d'œil l'oncle, le pauvre jeune homme, sa femme, le fils de l'oncle et la sœur de la jeune Anglaise. Il n'épargne pas même le beau chien de race si rare, ni ce brave nègre qui est venu de si loin pour épouvanter les paysans du baron.

Notre roman historique a donc cela d'original, qu'il ne finit pas seulement par le mariage ou par la mort des amans, comme la justice régulière du roman l'exige, mais par leur mariage et leur mort à la fois; car la mort vient si prompte après les fiançailles, qu'à peine le curé a-t-il le temps de donner sa bénédiction. C'est beaucoup trop. C'est de l'injustice flagrante en matière de roman.

Voilà le roman. L'histoire reparaît de temps en temps grace à un personnage qui a la bonté de nous lire les chansons d'Ossian, pauvre barde, dont les œuvres n'ont par malheur été découvertes qu'une cinquantaines d'années après la mort du conteur.

Malgré toutes ces critiques, le livre de M. Krasinsky a son mérite, et un mérite qui nous fait souvent oublier le titre malencontreux de *roman historique* qu'il partage avec trop d'ouvrages de nos jours. Il est écrit, en général, avec élégance, et quelquefois même avec entraînement.

Ce qui doit surtout lui assurer un grand succès, c'est la couleur locale dont il est empreint; c'est cette investigation curieuse qui s'évertue à bien saisir les mœurs d'un peuple. L'auteur nous fait les honneurs de son pays, qu'il semble connaître à fond, ce qui n'est pas très commun chez un national. Il nous peint avec beaucoup de bonheur les fêtes populaires, les chasses, les noces; et toujours dans ces descriptions, il sait nous attacher à son ouvrage par des beautés de style et par une manière spirituelle de raconter qui lui appartient en propre.

Voilà, messieurs, ce que je pense de la bataille de Kirholm.

Je pourrais vous citer successivement plusieurs de ces scènes, quoiqu'elles méritent presque toutes d'être remarquées; je préfère vous conseiller de les lire, si vous aimez à retrouver, dans ses mœurs et dans ses fêtes, le peuple que nous avons tant de fois admiré sur les champs de bataille.

En montrant le côté faible du *roman* de MM. Krasinsky, je n'ai eu d'autre but que de lui prouver clairement, si c'est possible avec un auteur, qu'il sera plus heureux en écrivant à l'avenir des morceaux détachés sur les mœurs privées et publiques de sa patrie, au lieu de composer des romans historiques, dont la destinée est généralement un profond oubli, après quelques mois d'une frêle existence sur les tapis verts des cabinets de lecture.

VENEDEY (DE COLOGNE).
Membre de la deuxième classe
de l'Institut historique.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE DE BELGIQUE (1).

Sixième bulletin. — Séance du 2 juillet.

Le secrétaire lit une lettre de M. Pelet de la Lozère, ministre de l'instruction publique en France, qui remercie la commission de lui avoir offert un exemplaire de la Chronique de Van Heeln.

Afin de donner à ses travaux plus d'ensemble et de célérité, la commission arrête qu'elle se réunira habituellement une fois chaque trimestre, indépendamment des assemblées extraordinaires dont la nécessité serait reconnue.

Le secrétaire s'engage à publier dans le Bulletin, en y ajoutant quelques éclaircissemens, un relevé des divers inventaires de manuscrits existans en Belgique, qui ont été fournis par le département de l'intérieur, ou qu'il s'est procurés lui-même.

On vote l'impression d'un rapport, adressé par M. le docteur Coremans, employé aux archives pour la partie allemande. Il est décidé qu'on lui écrira officiellement, afin de le remercier de son zèle et de le féliciter du succès de ses recherches.

Voici un passage de ce rapport :

« J'ai l'honneur de vous prévenir que, conformément à la dépêche en date du 13 mai dernier, de M. De Gerlache, président de la cour de Cassation et de la commission royale d'histoire, je me suis immédiatement occupé des travaux qui m'ont été indiqués par M. Gachard, archiviste du royaume.

« Ma première besogne a été de classer et de mettre en ordre une correspondance de Charles-Quint avec son frère Ferdinand et divers agens diplomatiques, ayant pour objet principal la négociation terminée par le traité de Passau, en 1552. Ces pièces, dont la lecture offre de grandes difficultés, contiennent des détails intéressans sur les affaires de cette époque et sur les causes qui amenèrent la conclusion du traité consolidant la réforme religieuse en Allemagne.

« Après cela j'ai entrepris un travail plus important, c'est-à-dire la confection d'un inventaire provisoire, qui donnera un aperçu général de tous les documens dont se compose la partie allemande des archives, et qui indiquera les pièces qui mériteront d'être classées ultérieurement.

« Déjà mes recherches, secondées par l'obligeante sollicitude de M. l'archiviste Gachard et M. de Wouters, achiviste adjoint, ont été couronnées d'un résultat qui a sur-

(1) Voir tome IV, 21e livraison, avril, page 119.

mon attente, et qui me donne lieu de croire que je ferai des découvertes plus importantes encore.

« J'ose me flatter que, mettant au jour des pièces dont l'existence était ignorée jusqu'ici, elles serviront à ouvrir une mine féconde aux personnes qui s'intéressent aux études historiques; qu'elles honoreront la Belgique en Allemagne et seconderont les essais d'un rapprochement amical, scientifique et littéraire entre la Belgique et le pays de philosophique intelligence et de profond savoir, auquel la majorité des Belges peut se glorifier d'appartenir par son origine, sa langue et ses mœurs. »

MÊME BULLETIN. — SÉANCE DU 5 NOVEMBRE.

M. De Reiffenberg dépose sur le bureau le premier volume de *la Chronique rimée de Philippe Mouskes*, évêque de Tournai, au XIIIe siècle, volume dont l'impression vient d'être achevée.

Il en sera fait hommage au Roi, aux Chambres et à M. le Ministre de l'Intérieur.

M. Willems ayant offert à S. M. le roi de Prusse, dans les États duquel se trouve actuellement le champ de bataille de Woeringen, un exemplaire de la Chronique de Van Heelu, ce prince l'a honoré d'une lettre autographe et lui a accordé la grande médaille d'or que décerne habituellement l'académie de Berlin.

M. le président De Gerlache annonce que long-temps occupé d'une histoire de la Belgique, depuis 1815, il n'a pu hâter autant qu'il l'aurait voulu le travail dont il s'est chargé comme membre de la commission. Mais il ajoute qu'il va être incessamment en mesure de le terminer.

M. De Ram informe l'assemblée qu'après Pâques il commencera l'impression de la Chronique de Dinterus. Quant aux *Acta sanctorum Belgii*, il a déjà achevé plusieurs vies très longues et très importantes.

M. Willems se propose de mettre bientôt sous presse la Chronique métrique flamande de De Klerch ou *Clericus*.

M. de Smet est au moment de terminer le premier volume du *Corpus Chronicorum Flandriæ*, commencé par M. Warnkœnig. Ce recueil aura deux volumes.

M. Gachard met sous les yeux de la commission les 65 premières feuilles du premier volume de l'Inventaire des Archives du royaume. Il annonce que ce volume, qui contiendra la description des cartulaires, des recueils historiques et de tous les registres d'administration des anciennes Chambres des comptes de la Belgique, au nombre d'environ dix-huit cents numéros, ainsi qu'une notice historique sur ces grands corps de l'État, verra le jour dans les premiers mois de l'année 1837.

M. Gachard annonce que, conformément à l'ordre des publications arrêté dans la séance du 3 avril 1835, il s'occupera très prochainement de l'édition de la *Collection des Voyages entrepris par des souverains de la Belgique*.

La Commission, après en avoir délibéré, décide d'écrire à M. le Ministre de l'intérieur, afin qu'il veuille bien réclamer de M. le professeur Van Coetsem, à Gand, héritier de M. Lammens, la communication des manuscrits réclamés pour ce travail par M. Gachard. Elle ne doute pas que le but dans lequel cette communication est demandée ne le dispose à y accéder avec plaisir.

A l'égard du Journal de Vandenesse, que

M. Gachard réclame dans le même but, M. le Ministre sera prié de vouloir le mettre le plus tôt possible à la disposition de la commission.

M. Gachard présente un second rapport de M. le docteur Coremans sur l'examen et le classement dont il a été chargé par la commission, des archives allemandes qui font partie du dépôt général des archives du royaume. La commission, ayant entendu la lecture de ce rapport, en ordonne l'insertion au procès-verbal de la séance, et décide qu'il sera écrit de nouveau à M. Coremans, pour lui témoigner sa satisfaction de la manière dont il s'acquitte de la tâche qui lui a été confiée.

« J'ai continué, dit M. Coremans, à inventorier les pièces dont se compose la partie allemande des archives, et je suis parvenu, à l'heure qu'il est, à un point qui permet déjà de se faire une idée plus complète de toute la collection. Elle présente des documens précieux pour l'histoire de la période de 1520 jusqu'à 1636 et embrasse principalement trois grandes époques, savoir :

« *A.* Le règne de Charles-Quint.

« *B.* Le règne de Philippe II, c'est-à-dire l'époque des dissensions et troubles dans les Pays-Bas.

« *C.* Le règne d'Albert et d'Isabelle et le commencement de la guerre de trente ans, 1598-1633.

« Les liasses qui concernent le règne de Charles-Quint ne forment pas un ensemble aussi complet que celui des deux autres époques; ce ne sont que des fragmens épars, dont plusieurs méritent cependant de fixer l'attention des personnes qui s'occupent d'études historiques.

« La seconde partie des archives, celle qui est relative au règne de Philippe II, présente un ensemble d'un haut intérêt. Il y a des liasses contenant des lettres d'une quantité de princes contemporains, adressées à Marguerite de Parme, au duc d'Albe, au grand-commandeur Requesens, à Don Juan d'Autriche, à Alexandre Farnèse, au comte de Mansfeld, aux archiducs Mathias, Ernest et Albert; liasses déjà citées dans mon premier rapport, et qui se sont complétées par beaucoup d'autres de la même catégorie.

« L'époque d'Albert et d'Isabelle est largement représentée.

« On y trouve des liasses renfermant la correspondance de différens princes allemands avec l'infante Isabelle, depuis 1621 jusqu'à 1633. Elles sont riches en faits historiques très intéressans. Les grandes figures des Wallenstein, des Tilly, des Gustave-Adolphe, y apparaissent, et, en face des mémorables événemens de la guerre sanglante entre le grand principe de la liberté d'examen et celui, non moins grand, d'une autorité divine supérieure à l'esprit humain, se dessine le fervent catholicisme d'Isabelle, qui, écrivant au plus grand guerrier du XVIIème siècle, le félicitait, avant tout, de ce que ses victoires lui avaient ouvert les portes de la ville où se trouvait le corps de saint Norbert, dont elle désirait ardemment l'envoi immédiat à Bruxelles.

« Quoique la secrétairerie d'état allemande semble avoir subsisté jusqu'au milieu du XVIIIème siècle, les archives ne renferment que peu de documens postérieurs à la mort d'Isabelle.

« Les papiers relatifs aux diètes de l'empire, auxquelles les Pays-Bas ont pris part depuis 1548 (1) jusqu'à la fin du XVIIe siècle, et

(1) Époque où fut conclu le traité qui mit tous les Pays d'en bas, sans exception, sous la tuition, défense et sauve-garde du Saint-Empire.

ceux qui concernent les redevances du cercle de Bourgogne à l'empire, sont nombreux et peuvent, en plusieurs cas, être consultés avec fruit.

« Les liasses inventoriées jusqu'ici fournissent, en outre, d'utiles renseignemens pour l'histoire de quelques pays et localités. J'ai déjà parlé d'Aix-la-Chapelle et de Cologne. L'historien de Trèves, de Juliers, de l'Ost-Frise, de la Saxe, de la Livonie, etc., trouvera aussi des choses dignes de son attention dans nos archives. L'historien de l'archiduché d'Autriche saura utiliser les documens précieux qu'elles offrent concernant les démêlés des États de ce pays avec leurs souverains au commencement du XVIIe siècle, et la renonciation de l'archiduc Albert à cet archiduché, dont il était l'héritier légitime. »

Après la lecture de ce rapport, constamment écoutée avec la plus religieuse attention, le secrétaire met sous les yeux de la commission l'inventaire de divers manuscrits existans dans quelques dépôts publics. C'est d'abord le relevé de ceux de l'université de Louvain, communiqué par M. de Reiffenberg. Ils sont au nombre de 19, la plupart fort curieux.

Puis, une notice contenant les manuscrits relatifs à l'histoire de la Belgique, qui ont été acquis pour la bibliothèque de l'université de Gand, réunie à celle de la ville depuis 1816. Cette liste est un supplément au catalogue publié en 1816 par M. J.-A. Walwein de Tervliet.

Un relevé de ceux de l'archevêché de Malines, communiqué par M. de Ram.

Enfin une note relative aux manuscrits concernant les monts de piété. La suite de cette note intéressante est renvoyée au prochain bulletin de la commission.

DOCUMENS HISTORIQUES CURIEUX OU INÉDITS.

JUGEMENT HISTORIQUE SUR OLIVIER CROMWEL,

EXTRAIT D'UN OUVRAGE ALLEMAND PUBLIÉ MOINS DE QUATRE ANS APRÈS SA MORT, 3 SEPTEMBRE 1658, A LONDRES, OUVRAGE DE 978 PAGES,

INTITULÉ :

Nubila Jubila, Britannica Stuartiana, ou Vicissitudes de fortune, particulières et merveilleuses, du règne de Charles Ier et Charles II, rois de la Grande-Bretagne; et du parlement, de l'armée et de la république établis sous l'autorité du général et protecteur Cromwel depuis l'an 1625 jusqu'en l'an 1662. 1 vol. in-12 orné de gravures, imprimé avec autorisation et privilége (*cum gratiâ et privilegio*) de Sa Majesté sacrée césarienne (l'empereur d'Allemagne). Jean Annmon et Guillaume Senlin, libraires. Francfort-sur-le-Mein, 1662.

Page 539 — 540.

« Telle fut la fin de ce *monarque*, qui, à » l'aide de châtimens sévères et de gran- » des récompenses, s'était maintenu si long- » temps. On doit dire de lui qu'il n'a ja- » mais laissé un être; si petit qu'il fût, par- » tir d'auprès de lui mécontent; qu'il n'a » jamais dédaigné et encore moins condam- » né un chrétien, quelle que fût son opinion » religieuse, pourvu que sa conviction fût » intime et l'esprit sincère, et qu'au con- » traire il avait plaisir à s'entretenir avec » de telles personnes; qu'il a su s'attacher » étroitement ses amis, faire payer exacte- » ment ses soldats, et protéger le peuple; » que si, *d'autre part*, il a poursuivi vive- » ment et sans relâche ses ennemis, en s'ap- » pliquant à diminuer plutôt qu'à augmen- » ter leur pouvoir; le petit peuple, pendant » six années (durée de son protectorat, de » 1653 jusqu'à sa mort en 1658), lui est » resté si fort attaché, qu'il le vantait, » le chérissait, l'appelait son père, et l'éle- » vait au dessus de tous ses rois, quoique » *pressé* (a) par lui et emmené (b) hors du » pays à cause de lui. — Quant à l'affaire » de son roi et des personnes comprires » dans la même cause, on laisse cette ques- » tion de côté. »

L'impartialité du jugement ci-dessus, dont il y a lieu de regretter que l'auteur ne soit pas assez connu, est d'autant plus remarquable que cet historien, tout dévoué à la cause royale des Stuarts, écrivait moins de deux ans après la restauration de Char-

(1) Le mot *pressé* est pris dans le sens de presse des matelots ou de levées de soldats.

(2) Après le mot *emmené*, l'auteur ajoute le mot allemand *prisonniers*. Ceci ne me paraît devoir s'entendre que de la rigueur apportée dans les levées de soldats ou de matelots.

les II (au mois d'avril 1660) quand aucune plainte ne s'était encore élevée contre le gouvernement de ce souverain, et après que son retour au trône avait été salué, non seulement par l'enthousiasme du peuple britannique, qui avait applaudi, en même temps, au traitement ignominieux qu'éprouvèrent les restes *désensevelis* du protecteur (Page 851); mais aussi par l'assentiment général des nations européennes, ce qui qui ressort de toutes parts dans cette même relation publiée, comme l'annonce son titre, par l'*autorisation* et avec la faveur par conséquent de l'*empereur d'Allemagne*.

Détails curieux, extraits de la même relation, concernant les efforts que Cromwel fit pour rétablir en sa personne le pouvoir royal héréditaire, ce qui aurait probablement eu lieu, s'il ne fût mort trop tôt pour avoir pu en accomplir le projet.

Page 398 (année 1653). A la suite de l'institution du protectorat en sa personne, par acte du parlement, dans les cérémonies qui eurent lieu pour son installation, non seulement le *sceau de l'état et l'épée du commandement* lui furent remis, mais, en le conduisant à *White-Hall*, comme étant le *palais des rois*, ou porta devant lui le *sceptre et la couronne royale*.

Le simple titre d'*altesse* lui fut d'abord donné; plus tard, en 1655, dans une allocution, il déclara au parlement « que le » projet conçu, disait-il, par quelques-uns » de ses membres de rendre le protectorat » héréditaire, n'était autre chose qu'une in» tention de diviser le peuple britannique » et surtout d'animer contre lui l'armée, » comme s'il eût été l'auteur de ce projet » et qu'il voulût maintenir cette dignité » dans sa maison » (430-431).

Cependant il y a lieu de croire que deux ans après, c'est-à-dire dans l'année 1657 qui précéda celle de sa mort, Cromwel ne fut rien moins qu'étranger à la proposition de rétablir la dignité royale dans sa propre famille, proposition qui est développée et racontée comme il suit aux pages 516, 17, 18 et 19.

« Le parlement (un nouveau parlement, » réuni pour la première fois le 17 septem» bre 1656, page 498), assemblé à Londres, » lequel était composé, en majeure partie, » des créatures de Cromwel, fit une tenta» tive pour l'élever au plus haut point de » grandeur. Dans le mois de mars, on y » proposa que la dignité royale fût rétablie » dans la personne du protecteur. Aussitôt » que les chefs de l'armée en eurent con» naissance, ils s'y montrèrent entièrement » opposés, et ils députèrent vers le protec» teur quelques-uns des leurs pour lui rap» peler *les soins infatigables qu'il avait* » *apportés à l'anéantissement du gouver*» *nement monarchique, et lui représenter* » *combien il serait coupable de vouloir le* » *rétablir en sa personne, en se servant* » *pour cela du pouvoir à l'aide duquel il* » *l'avait détruit.*

» Cromwel répondit *qu'il ne voulait pas* » *se faire roi, mais que, puisque le parle*» *ment lui en avait fait faire la proposition,* » *c'était maintenant à lui qu'il apparte*» *nait d'examiner ce qui serait utile au* » *bien public; qu'au demeurant il avait* » *à son côté l'épée qu'avait jusque là* » *tant favorisée la fortune, et qu'elle lui* » *servirait encore à conserver à l'avenir* » *le pouvoir qui lui était confié.*

» Le parlement continua néanmoins à le » presser de se revêtir de la dignité royale; » et il déclara enfin, le 8 de mai, dans » son palais, *que, pour certains motifs*

» *qu'il tiendrait secrets, il n'accepterait* » *pas le titre de roi.* Quand l'orateur, c'est-» à-dire le président du parlement, rap-» porta cette réponse, on insista encore au-» près de Cromwel, qui consentit enfin à » être appelé du nom de *royal protec-» teur.*

» Aussitôt après il fut préconisé dans la » chambre peinte (de White-Hall) avec un » appareil presque royal. Lui, Cromwel, » s'assit sur un siége élevé et magnifique, » au dessous d'un dais de couleur bleue, » étant revêtu d'une robe d'hermine noire » et blanche, à longue queue. Des deux cô-» tés étaient debout les envoyés étrangers » et le lord-maire de Londres. L'orateur du » parlement lui lut le serment qu'il prêta, » et il reçut, en même temps, l'épée, la Bi-» ble et un bâton *ayant la forme d'un* » *sceptre.* Puis un héraut cria : *Vive le* » *libre lord protecteur!* ce qui termina la » cérémonie.

» La prérogative attachée à cette sorte de » puissance royale consista 1° en ce que le » parlement dut attribuer à la *dignité royale* » un revenu convenable; 2° en ce que le Pro-» tecteur aurait toujours voix décisive, *vo-* » *tum decisivum*, dans le parlement; 3° en » ce qu'il exercerait seul le pouvoir suprême » sur terre et sur mer, et aurait la nomina-» tion des généraux sans aucun contrôle; » sinon qu'après sa mort les choix à faire » redeviendraient libres.

» L'annonce de cette autre puissance fut » faite solennellement et à son de trompe » dans la ville de Londres, aux acclama-» tions du peuple qui cria : *Vive long-* » *temps le protecteur !*

» Précédemment, c'est-à-dire en 1656 » (p. 493), afin d'affermir partout sa puis-» sance, il avait nommé son second fils, » Henri Cromwel, gouverneur d'Irlande. » Il avait aussi de 1654 (p. 435) rétabli » une *chambre des lords*, que la chambre » des communes avait supprimée au plus » fort des troubles. On remarque, en effet, » qu'après avoir ouvert dans l'abbaye de » Westminster la séance du nouveau parle-» ment, le 14 septembre 1654 (p. 438 à » 444), il se rendit à la chambre des lords, » d'où il retourna à White-Hall. »

N. B. Ce livre si curieux, si généralement inconnu, et que les historiens de l'Angleterre semblent n'avoir jamais consulté, se trouve près d'Amiens, dans la bibliothèque du château de Prouzèle, appartenant à M. le comte d'Auberville. Les fragmens qu'on en donne ici, sont remarquables par la qualification de *monarque*, en parlant de Cromwel, sous le règne même de Charles II; par ce qu'on y dit du caractère de cet homme célèbre; mais surtout par la scène dramatique du *quasi-couronnement* du protecteur, scène que Hume et autres ont si imparfaitement rendue. Or l'empereur d'Allemagne autorisait l'impression de cet ouvrage, dont, pour les intérêts de la vérité historique, il est à regretter que nous n'ayons pas une traduction dans notre langue.

Le comte A. D'ALLONVILLE,

Membre de la première classe de l'Institut Historique.

CORRESPONDANCE.

LETTRE

DE M. FERDINAND BERTHIER, PROFESSEUR SOURD-MUET A L'ÉCOLE ROYALE DE PARIS, MEMBRE DE LA DEUXIÈME CLASSE DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

Paris, le 6 décembre 1836.

J'avais, l'an dernier, soumis à la commission du journal un compte rendu du deuxième anniversaire de la naissance de l'abbé de l'Épée, célébré par les sourds-muets. L'abondance des matières n'en permit pas l'insertion. Il y avait aussi de ma faute : j'arrivais trop tard. C'est un grand crime dans le siècle où nous vivons.

C'est donc avec empressement que je viens, cette année, jeter au milieu de vos savans débats une modeste et naïve conversation sur la fête annuelle des Sourds-Muets, dont vous aurez déjà, sans doute, eu connaissance par les feuilles quotidiennes ; mais les détails y sont incomplets et froids ; l'espace manque aux développemens. Rarement je prie un ami de vous fatiguer de mes pauvres élucubrations. D'abord, je crains d'importuner un ami ; puis, que vous apprendrait un malheureux sourd-muet ? Mais j'ai promis à mes compagnons d'infortunes une place honnête dans vos colonnes ; je la sollicite, vous ne me la refuserez pas. Notre histoire n'est pas la moins intéressante de celles qui s'élaborent autour de vous.

Et d'abord savez-vous que cet aréopage annuel de sourds-muets, que nous pensions devoir rester obscur comme nos destinées, semble aujourd'hui à quelques-uns une œuvre de haute portée et d'immense avenir? Savez-vous qu'il y en a qui s'obstinent à voir dans son sein le germe de notre émancipation future? En rabattant même beaucoup de ces espérances, ne mérite-t-il pas quelque attention de la part d'hommes qui, comme vous, se livrent journellement à de sages investigations sur les conquêtes et les merveilles de l'intelligence?

Avant de vous initier au spectacle de nos joies, permettez-moi de vous dire comment fut posée la première pierre de cette sainte institution.

C'est du sein du comité des sourds-muets qu'a jailli l'idée d'une fête annuelle. La création de ce comité, qui date de deux années seulement, et dont vous entendez parler, sans doute, pour la première fois, avait été nécessitée par les circonstances critiques dans lesquelles nous plaçaient des intrigues actives, une hostilité calculée, et le besoin de réunir leurs efforts pour repousser les attaques de certains hommes qui ne demandaient pas mieux que d'abuser de notre infirmité pour recueillir le fruit de nos sueurs.

Vous vous étonnez, messieurs, vous ne comprenez pas une pareille hostilité, quand les armes ne sont pas égales. Elle n'en a pas moins existé cependant, et force a été pour la combattre de nous constituer en fédération, de nous grouper tous en bataillon carré.

Le comité s'assemble au moins une fois par mois, plus souvent même, s'il y a urgence. On y traite des intérêts des sourds-muets en général, on s'y communique ses peines, on s'y entretient de ses espérances. C'est notre chambre des pairs, notre chambre des représentans. Là aussi il y a un président, un secrétaire, un trésorier, mais tout cela est fort inoffensif pour vous, je vous jure ; et nous avons trop à nous occuper de nos affaires pour songer aux vôtres.

Un très petit nombre de parlans avait été admis à notre première fête annuelle. Un dévouement éprouvé à la cause des sourds-muets ouvrait à ces rares amis les portes du temple. Mais à quel but pouvait atteindre une réunion presque exclusivement composée de sourds-muets ? Quel fruit pouvait-il en revenir à leurs frères épars sur le globe, dont les neuf dixièmes au moins ne connaissent pas les nobles prérogatives de l'humanité, le prix des relations sociales, les droits et les devoirs du citoyen ? Comment se flatter, dans cet isolement, de ne plus voir tôt ou tard sur la surface du royaume, sur la surface même du globe terrestre, un seul membre de cette triste famille, étranger comme un Paria à nos institutions, à nos usages, aux bienfaits de notre civilisation ?

Aussi de plus nombreuses invitations pour les fêtes suivantes ont-elles été adressées par notre comité. Il est inutile de dire avec quel touchant empressement elles ont été acceptées.

Le dimanche, 4 décembre 1836, les sourds-muets, en plus grand nombre que jamais, s'étaient trouvés de bonne heure au rendez-vous convenu, dans une salle d'attente, au grand restaurant de la Place du Châtelet. Il y avait là des sourds-muets de tous les pays : des Anglais, des Allemands, des Italiens, que le langage des signes, cette langue universelle si vainement cherchée durant des siècles, réunit en un seul peuple, dont tous les membres se comprennent, comme s'ils avaient vu le jour sous le même toit. Il y avait là des professeurs, des hommes de lettres, des peintres, des statuaires, des graveurs, des typographes, une foule de bons et naïfs artisans de différens états, et du milieu de ces hommes de positions si diverses, l'échelle des distinctions sociales avait disparu : un lien commun les ralliait, ils étaient tous sourds-muets. Enfin les portes du temple s'ouvrirent aux parlans. Nous vîmes arriver d'abord notre secrétaire-perpétuel, à peine relevé d'une longue et douloureuse maladie et chancelant encore. Cet ami constant ne manque à aucune de nos fêtes, il est un habitué de la famille, comme il le dit lui-même. Chacun s'empressait de lui témoigner la part qu'il prenait à son rétablissement. Puis arriva M. B. Maurice, rédacteur du *Droit*, un de nos plus ardens défenseurs, accompagné de M. Ledru-Rollin et de M. le docteur Gaubert. L'entrée de M. Maurice fut accueillie par des marques réitérées de gratitude.

Mais ce qui ajouta encore à l'émotion de l'assemblée, ce fut de voir s'avancer vers elle d'un pas grave un vénérable vieillard, droit et vert, à la perruque blonde et bouclée. A travers ses rides, perce encore je ne sais quel air de jeunesse, avec un rare mélange de sensibilité : c'est M. Bouilly, c'est l'auteur du drame de *l'Abbé de l'Épée*.

Dans cette revue des étrangers, on ne pouvait s'empêcher de remarquer un visage nouveau, sur lequel se peignaient une sorte de timidité et un certain étonnement. C'est M. P. Merlieux, auteur d'un buste en bronze de l'abbé de l'Épée, à l'érection duquel nos modestes souscriptions ont contribué et

dont l'inauguration doit terminer la fête. Pour la première fois, il se trouve au milieu d'êtres à part, dont la parole est dans les doigts et dans les bras.

Vers six heures, on prend place au repas. A la droite du président (titre que m'a accordé, pour la troisième fois, l'unanimité des suffrages de mes compagnons d'infortunes), s'assied M. Bouilly; à la gauche, M. Merlieux.

On se tromperait étrangement si l'on s'imaginait que la tristesse va régner dans cette enceinte; au contraire, la joie brille sur tous les visages épanouis, et de nombreux éclats de voix trahissent, au milieu du silence général, l'émotion qu'éprouve plus d'un convive. Tous les bras sont en mouvement, les conversations particulières ne chôment pas plus que la conversation générale. Je doute fort que les parlans s'amusent plus que nous.

Sur la fin du repas, le buste de l'abbé de l'Épée est découvert et salué d'unanimes applaudissemens. Ces applaudissemens redoublent quand on voit une couronne d'immortelles descendre sur le buste.

Le président se lève, et va commencer son allocution. « Montez sur votre fauteuil, lui demande-t-on de toutes parts, nous suivrons mieux vos gestes, » et il se rend à ce vœu de l'assemblée.

Voici le discours qu'il a mimé.

« Frères! la voilà, la voilà, s'offrant enfin à vos joies et à vos bénédictions, cette image chérie, qui, à notre grand regret, manquait toujours à notre fête annuelle; le voilà ce visage de notre Saint-Vincent de Paule, qu'a su reproduire avec tant de fidélité un artiste de mérite, Parfait Merlieux, que vous voyez assis ici à mes côtés. Contemplez avec moi ces traits de l'abbé de l'Épée, brillans de toute la puissance du génie, de tout l'éclat des plus rares vertus; contemplez cette auréole qui annonce un envoyé de Dieu et ce front majestueux d'où jaillit, comme une flamme céleste, cette admirable conception qui nous plaça au niveau des hommes privilégiés, qui nous éleva jusqu'à lui-même, jusqu'à la Divinité! Notre ame, alors que pas la plus légère clarté n'y pénétrait encore, n'était-elle pas emprisonnée dans le monde matériel? Aujourd'hui, rompant ses fers, secouant son engourdissement, elle prend un rapide essor vers le monde de l'intelligence. Nous étions esclaves de nos sens, de nos passions; maintenant nous sommes maîtres de notre conduite, la raison est notre flambeau, notre reine!

« D'autre part, et tout le monde le reconnaît, depuis l'institution de cette fête et de notre comité, le cercle de nos idées s'est prodigieusement agrandi. N'est-ce pas à l'heureux contact de tous ceux qui ont bien voulu s'associer à nos efforts, qu'est dû cet étonnant progrès de notre civilisation? Nous ne sommes plus en dehors du grand travail des intelligences humaines; nous gravitons avec elles vers le pôle de la perfectibilité; et pourtant je vous vois murmurer encore contre d'injustes préventions. Rassurez-vous, frères, rassurez-vous et espérez! L'évidence est notre arme à nous : le temps n'est peut-être pas éloigné où elle détruira toutes ces préventions, comme l'art créateur de l'abbé de l'Epée, après avoir soulevé à sa naissance les attaques de l'ignorance, en sortit triomphant à la fin. Elles sont présentes, frères, à votre mémoire ces paroles simples qu'un respectable ecclésiastique adressa à notre Sauveur, en venant d'assister à un de ses exercices: « Je vous plaignais avant de vous » avoir vu, je ne vous plains plus mainte- » nant; vous rendez à la société et à la re-

» ligion des êtres qui étaient étrangers à » l'une et à l'autre. »

» Au milieu des témoignages d'intérêt et de bienveillance qui nous environnent, qu'il me soit permis de signaler à votre reconnaissance la constante sollicitude du gouvernement en faveur des sourds-muets moins heureux que nous. Il vient d'ordonner un recensement général de cette population à part; et je crois savoir qu'il s'occupe de multiplier, autant qu'il est en son pouvoir, les écoles consacrées à l'éducation de ces infortunés.

» Si le sort des jeunes sourds-muets excite l'intérêt public, celui des pauvres ouvriers sourds-muets qui languissent dans une complète ignorance des devoirs et des droits du citoyen, et qui, pour mieux gagner leur pain, ont besoin de savoir appliquer la chimie à l'industrie, n'a-t-il pas autant de droits à notre bienveillance à tous? Pourquoi ne prendrions-nous donc pas la liberté de supplier le gouvernement de nous autoriser à créer des cours publics gratuits, dont il apprécierait certainement l'importance? Ce serait nous aider à ouvrir une école aux mœurs et au respect des lois. Plusieurs hommes de mérite ont bien voulu nous promettre de nous seconder dans l'accomplissement de cette grande œuvre de l'émancipation des sourds-muets.

» Tel était, frères, l'esprit de charité qui animait l'apôtre dont nous sommes heureux de fêter en ce moment l'aniversaire. Imitons-le, c'est le meilleur moyen de reconnaître ce qu'il a fait pour nous.

» J'ai abusé sans doute de votre attention, et cependant j'en ai besoin encore pour quelques secondes : je n'ai pas fini. Agréez l'expression de ma vive et profonde reconnaissance pour l'éclatant honneur que j'ai reçu de vous et qui m'impose de nouveaux efforts pour justifier votre choix. C'est dans vos encouragemens et votre approbation que je puiserai cette constance nécessaire pour surmonter les obstacles et pour arriver au but de nos vœux. Je termine, frères, en vous proposant un toast cher à vos cœurs : à l'immortel abbé de l'Épée! »

Un discours adressé au président a été mimé ensuite par M. Forestier, sourd-muet, l'un des commissaires du banquet, jeune homme aussi recommandable par son habileté dans l'enseignement, que par sa grace et sa précision dans la pantomime; puis M. Lenoir, professeur sourd-muet, a su soutenir l'attention générale par un discours simple et noble sur les successeurs de l'abbé de l'Épée.

Le président, après avoir porté la santé de M. Bouilly, a mimé une réponse de M. Béranger, notre poète national, à une demande qu'il lui avait adressée dans le but d'en obtenir quelques vers pour l'apôtre objet de notre culte.

Voici la lettre de M. Berthier et la réponse du poète.

Paris, le 26 novembre 1836.

« Monsieur,

« C'est un sourd-muet qui vient hardiment, au nom de ses frères, recommander un bienfaiteur de l'humanité à vos chants poétiques; vous êtes riche en inspirations, monsieur, elles ne vous manqueront pas pour célébrer la mémoire du Napoléon des sourds-muets, du héros pacifique qui a donné l'intelligence à tant d'infortunés.

« Chaque année, dans un banquet où quelques *parlans* sont admis par faveur, la grande famille des sourds-muets célèbre l'anniversaire de la naissance de son bienfaiteur; la réunion des sourds-muets aura lieu le 4 décembre prochain. Ils doivent inaugurer le buste de l'abbé de l'Epée. Ils

auraient désiré que vous leur fissiez l'honneur d'assister à cette fête, mais, à défaut du poète, laissez leur espérer que sa muse ne dédaignera point de venir s'asseoir à leur banquet. Les sourds-muets sont étrangers aux mélodies musicales, mais ils ne le sont point aux charmes de la poésie. C'est l'abbé de l'Epée qu'ils doivent de connaître et de savoir apprécier les œuvres de Béranger. Béranger ne saurait refuser d'être l'interprète de leurs sentimens. C'est dans cette conviction que les sourds-muets m'ont chargé de vous présenter leur supplique; je me trouve heureux d'avoir été choisi pour cette honorable mission, puisqu'elle me procure l'avantage de vous exprimer les sentimens avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc. »

RÉPONSE DE M. BÉRANGER.

Fontainebleau, le 29 novembre 1836.

« Monsieur,

« Votre lettre me charme et me désespère à la fois : me charme parce qu'elle m'est un témoignage d'estime et de confiance dont je sens tout le prix, et me désespère parce qu'il ne m'est pas possible de répondre, comme mon cœur le voudrait, à une demande qui m'honore à mes yeux plus que tous les suffrages que j'ai reçus jusqu'à ce jour.

« Non, monsieur, je ne puis vous aider, vous et vos frères, à payer le tribut que vous devez à l'immortel abbé de l'Epée. Je ne fais plus de vers, ou, du moins, fort rarement. Comme d'ailleurs je n'ai jamais eu le don de l'improvisation, pour faire œuvre digne du sujet que vous me donnez à traiter, il me faudrait plus de temps qu'il ne m'en reste à passer d'ici au 4 décembre. Ajoutez à cet inconvénient de ma pauvre et timide nature les préoccupations fastidieuses où me trouve votre lettre. Je quitte Fontainebleau, monsieur, pour aller me fixer dans les environs de Tours, et je suis au milieu de tous les embarras d'un déménagement, sans compter tous ceux dont sont assaillis les *bonnes gens* qui n'ont pas eu l'esprit de s'emparer de la baguette d'or qui seule fait des miracles aujourd'hui.

« Il ne faut rien moins que tant de raisons accumulées pour me forcer de renoncer à l'honneur que vos frères et vous, monsieur, voulez me décerner. Dès ma première enfance, le nom du père des sourds-muets a été sacré pour moi. C'est chez une de mes parentes de Picardie que fut recueilli d'abord ce jeune de Solar qui a tant marqué dans la vie de l'abbé de l'Épée, et mon père avait été assez heureux pour avoir quelques relations avec cet homme, objet de tant de bénédictions. Vous voyez que son éloge n'eût pas été tout-à-fait chose nouvelle pour moi. Aussi, je ne puis vous dire avec quel empressement j'ai lu la brochure que vous avez bien voulu m'envoyer (1). Elle prouve, monsieur, autant par le mérite réel qui la distingue, que par les faits qu'elle contient, l'immense service que votre fondateur a rendu à la société.

« Il est glorieux à vous, monsieur, d'avoir ainsi centuplé le grain semé chez vous pour en nourrir tant d'infortunés qui vous béniront un jour, comme vous bénissez ceux qui vous ont mis à même de faire une si belle moisson. D'après le tableau que vous offrez dans votre notice, on peut espérer désormais que, dans les pays civilisés, au-

(1) Les articles de M. Berthier sur l'histoire de l'éducation des sourds-muets, insérés dans le journal de l'Institut Historique.

cune grande faculté ne restera enfouie où Dieu en aura mis le germe, et que la grande famille ne comptera plus de déshérités, au moins sous le rapport de l'intelligence.

« En vous remerciant, monsieur, du fruit que j'ai retiré de la lecture de votre brochure, permettez-moi de vous charger d'être mon interprète auprès de ceux de vos frères qui avaient partagé l'idée de m'appeler à concourir à la fête vraiment sainte que vous allez célébrer. En vérité, il est honteux pour moi que l'abbé de l'Épée, qui a donné une expression à tant de pensées, ne puisse me rendre la parole, à moi qui suis devenu muet.

« Recevez l'assurance de tous mes regrets, faites agréer mes excuses à vos amis, et croyez-moi, monsieur, avec la considération la plus distinguée, etc. »

La lettre du chantre du *Dieu des bonnes gens* a été lue aux parlans par M. Serph Dumagnou, un de nos plus honorables collègues, ancien procureur du roi, lequel, avec une rare complaisance, nous a ensuite mimé la réponse de M. Bouilly au toast porté en son honneur. La reconnaissance, messieurs, me fait un devoir de citer ici M. le docteur Doumic, qui a mimé un petit discours analogue à la circonstance, dont nos cœurs ont été touchés. M. Doumic a un frère sourd-muet, c'est assez dire que le langage des gestes lui est familier.

Parmi les toasts portés, je citerai le suivant :

« Au respect de la loi !

« Les sourds-muets la comprennent et s'y soumettent comme leurs frères parlans. Puisse sa connaissance se répandre de plus en plus parmi nous ! Vienne le jour où un cours élémentaire de droit civil et de droit pénal sera introduit dans l'école ! Vienne le jour où les tribunaux cesseront, par une pitié malentendue en faveur de quelques misérables, de sanctionner des doctrines ennemies et injurieuses pour 62,000 Français irréprochables ! »

Cette fête laissera un souvenir durable dans l'esprit des convives. Ils se sont tous promis, en se quittant, de se retrouver au rendez-vous de 1837.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET DES SÉANCES DE CLASSE DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

*** Le mercredi 2 novembre, la première classe (histoire générale et histoire de France) s'est réunie sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne), vice-président. — Membres présens, 22.

M. le secrétaire-perpétuel donne lecture de la correspondance.

Divers ouvrages sont offerts à la classe.

Deux candidats sont présentés : MM. Jehan St-Rieul-Dupouy, professeur d'histoire, et Eugène Paringault, homme de lettres.

Plusieurs membres demandent à M. le secrétaire perpétuel si l'impression du manuel de diplomatique se poursuit activement. M. de Monglave annonce que l'atlas qui doit l'accompagner est à moitié prêt. M. Dufey (de l'Yonne) pense qu'il conviendrait de charger M. le secrétaire perpétuel d'écrire à M. Odolant-Desnos une lettre pressante à ce sujet. Cette proposition est adoptée.

M. de Monglave lit un fragment *sur le style ogival* envoyé par M. le vicomte de

Guyton, membre correspondant. M. Flamand-Grétry est chargé de faire un rapport sur ce travail.

Le même membre correspondant envoie à la classe une liste itinéraire et chronologique des villes qu'ont parcourues les rois Louis VIII et Louis IX. La classe décide qu'on écrira à M. le vicomte de Guiton pour connaître la source où il a puisé ces documens, qui peuvent être précieux.

*** Le mercredi 9 novembre, séance de la deuxième classe (histoire des langues et des littératures) sous la présidence de M. Legonidec, vice-président adjoint. Membres présens, 24.

Lecture de la correspondance.

Quelques brochures sont offertes.

L'ordre du jour appelle la nomination d'un secrétaire adjoint en remplacement de M. de la Villemarque, Cette nomination est renvoyée à la prochaine réunion de la classe.

M. Venedey lit un rapport sur *la bataille de Kirholm*, chronique historique par le comte Krazinski.—Renvoyé à la commission du journal.

M. Allix a la parole pour la lecture d'un manuscrit intitulé *l'Angleterre et le Japon.* — Le mémoire de M. Allix est renvoyé à la commission du journal.

M. Legonidec donne lecture d'un vieux conte dans le genre biblique, traduit du celto-breton.—La classe le renvoie aussi à la commission du journal.

*** Le mercredi 16 novembre. La troisième classe (histoire des sciences physiques, matémathiques, sociales et philosophiques) s'est réunie sous la présidence de M. le comte de Lasteyrie, vice-président: Membres présens, 37.

M. le secrétaire perpétuel lit la correspondance.

Divers ouvrages sont offerts à la classe.

Quatre candidats, MM. Raymond-Aubry, docteur en médecine; Belon, maître de pension à Castelmaurou; Claude Dominique Félix, littérateur; et Jean André Dréolle, sont présentés.

L'ordre du jour appelle les nominations d'un vice-président-adjoint, d'un secrétaire et d'un secrétaire-adjoint. On passe au scrutin secret.

M. l'Abbé Badiche, trésorier de Notre-Dame, est nommé vice-président-adjoint, M. Fresse-Montval, secrétaire, et M. le docteur Cerise, secrétaire-adjoint.

M. Cerise annonce que le travail qu'il a entrepris sur *les systèmes de physiologie et de psycologie des anciens Hindous* est beaucoup plus considérable qu'il ne l'avait d'abord pensé: ce mémoire, dit-il, exigera plusieurs lectures. Ici M. Cerise entre dans des détails pleins d'intérêt sur les travaux qu'il a entrepris sur cette matière; des remerciemens unanimes lui sont adressés.

M. de Monglave lit un mémoire de M. d'Esmont traitant de l'influence de la religion, des arts et des sciences sur la prospérité et la civilisation des peuples.—La classe le renvoie aux archives.

*** Le mercredi 23 novembre, séance de la quatrième classe (histoire des beaux-arts) sous la présidence de M. Debret, vice-président. Membres présens, 25.

Le secrétaire perpétuel donne lecture de la correspondance. Parmi ces lettres on remarque celle de M. Sieurac, membre correspondant. Cet honorable collègue adresse à la quatrième classe une observation curieuse sur un peintre qui vivait au dix-septième siècle.

Plusieurs livres et brochures sont offerts.

L'ordre du jour appelle la lecture de M. Alex. Lenoir, sur *les antiquités de Paris avant l'établissement de la monarchie.*

Ce mémoire est renvoyé à la commission du journal.

M. Bion a la parole pour un rapport sur *une méthode d'enseignement de dessin* par M. Alex. Dupuis. Il fait l'éloge de cette brochure qui lui paraît d'une grande utilité. —La classe renvoie le rapport à la commission du journal.

Le travail de M. le comte Giacomo Ricci sur *un plan d'histoire des beaux-arts français dans les contrées étrangères* est ajourné à la prochaine assemblée.

*** Le vendredi 25 novembre, séance générale de l'institut historique, sous la présidence de M. Dufey de l'Yonne, vice-président de la première classe. Membres présens, 45.

M. Espic de Ste-Foy (Gironde) envoie un manuscrit sur *les patois des Landes*.

M. Luigi Odorici de Dinan, la traduction de quelques contes italiens.

M. J. S. Jean écrit de Marseille qu'il est définitivement nommé rédacteur de *la Gazette du Midi*. Il offre ses services à ses collègues.

M. Juste Houel, président du tribunal civil de Louviers, adresse à la société un manuscrit sur le peintre Jean Jouvenet. Renvoyé à la quatrième classe (histoire des beaux arts).

M. J. Guerre, de l'académie de Lyon, offre une notice sur des découvertes archéologiques et un mémoire sur les couleurs et les insignes militaires des Français. On invitera M. Guerre à nous adresser ces deux mémoires.

M. Polydore de Labadie à St-Girons (Ariége) annonce qu'il vient de terminer un long travail sur les Cantabres ou Basques, et qu'il s'empressera de le faire parvenir à la société.

16 volumes ou brochures sont offerts à l'Institut Historique. Des remerciemens sont votés aux donateurs.

Plusieurs candidats ont été présentés aux classes pendant le mois. Conformément aux statuts, le vote définitif est remis à l'assemblée générale prochaine.

L'ordre du jour appelle la question de savoir s'il y aura un congrès en 1857. Après une longue discussion, cette question est résolue affirmativement.

M. le président propose que ce congrès fasse son ouverture comme l'année précédente, le 15 sptembre. La discussion s'engage de nouveau très ardemment; enfin la motion est mise aux voix et adoptée.

M. le secrétaire perpétuel demande que l'assemblée décide que les classes s'occuperont immédiatement des questions à poser pour le prochain congrès. La demande de M. le secrétaire perpétuel est prise en considération.

L'heure avancée ne permet pas d'entendre les différentes lectures portées à l'ordre du jour, sur le quasi couronnement de Cromwel (communication de M. le comte d'Allonville); sur un voyage en France, manuscrit français de Bolivar, communiqué par M. de Monglave; et sur les patois des Landes par M. Espic, de la Gironde. Elles sont renvoyées aux séances des classes ou à la prochaine assemblée générale.

CHRONIQUE.

— Les prétendans au fauteuil vacant de l'Académie française sont nombreux. Voici, d'après un journal, la liste des candidats connus jusqu'à présent: MM. Pariset, médecin, Barthélemy, traducteur de l'*Énéide*, Constant Berrier, Casimir Bonjour, Dumolard, auteurs dramatiques ; Victor Hugo, poète lyrique; Aimé Martin, prosateur; Mignet, membre de l'Académie des sciences morales; Patin, professeur à la faculté des lettres.

— Un chimiste de Boston vient d'inventer un papier miroir sur lequel les objets se reproduisent en petit, comme dans une glace convexe. Ce papier recevant les traces du crayon, on peut s'en servir pour dessiner commodément et en miniature les contours de portraits, sans le secours de la chambre obscure.

(*Journal de Francfort.*)

— Voici la désignation des dix bibliothèques publiques ouvertes actuellement : ce sont les bibliothèques Royale, Mazarine, Sainte-Geneviève, de l'Arsenal, du Jardin-des-Plantes, de l'Hôtel-de-Ville, du Conservatoire des Arts et Métiers, de la Sorbonne, du conservatoire de Musique et de l'École de Médecine.

— Il résulte d'un tableau synoptique, publié par le *journal des Denrées*, que le prix moyen du froment, depuis 1800 jusques et y compris 1835, c'est-à-dire pendant une période de 36 années, a été en France de 20 fr. 50 c. 9 m. l'hectolitre.

— On écrit du département de la Dordogne.

« Dans la nuit de dimanche à lundi dernier, l'église de Cubas, commune de Cherveix, s'est écroulée de fond en comble. On frémit quand on songe que, quelques heures plus tôt, cet événement eût englouti la population entière de Cubas et des environs, qui s'y trouvait réunie, à l'occasion de la fête patronale de l'endroit.

— En Angleterre, en comprenant les brochures, contrefaçons, feuilles périodiques, *magazines*, etc., la valeur commerciale des produits de la presse se monte, pour 1833, à la somme considérable de 2,420,900 liv. sterl. L'importation annuelle des livres étrangers, en Angleterre, s'élève à quelques milliers de quintaux; ce débit si grand se trouve presque en entier dans les mains des libraires de Londres, dont le nombre est de huit cent trente-deux membres à peu près égal à celui de leurs confrères en Allemagne. Il est à observer comment, dans le point central du commerce de la librairie, la décentralisation se fait remarquer. Il y a à Londres des libraires qui s'attribuent exclusivement la vente des livres religieux, d'autres ceux de l'instruction primaire, etc., etc. A part les pamphlets, contrefaçons et les feuilles périodiques, le nombre des volumes publiés en Angleterre s'élevait, en 1828, à 1105; en 1833, à 1507. De 1828 à 1833, on remarque en général un accroissement annuel de quatre-vingt-douze à quatre-vingt-treize volumes, à cause de la grande activité littéraire qui s'est manifestée en 1828, où l'industrie de la presse a créé les bibliothèques à bon marché. Ces bibliothèques ont fait baisser le prix moyen des ouvrages, qui, en 1828, s'élevait à peu près à 12 sch.,

mais qui, en 1833, n'était plus que de 10 sch. 7 d. (*France industrielle.*)

— Le *Journal de Cherbourg*, en parlant d'un établissement formé pour prendre les bains de mer dans cette ville, indique ses curiosités, ses établissemens hydrauliques, les plus beaux de France, et surtout cette digue qu'on met au dessus des pyramides d'Égypte, parce qu'elle a coûté des millions, et qu'on y travaille depuis cinquante-deux ans. L'auteur de l'article continue ainsi : « A cinq lieues de Cherbourg est le phare de Gatteville, magnifique colonne qui s'élève dans les airs à soixante-dix mètres au dessus du rocher qui lui sert de base, et du haut de laquelle la vue plane sur une grande étendue de terre et d'eau. Plus loin est la baie de la Hougue, parage à jamais célèbre par le glorieux combat que l'amiral de Tourville y soutint, en 1692, contre les flottes combinées d'Angleterre et de Hollande. A l'opposé, vers l'ouest, sont les hautes falaises de Jobourg, d'où l'on découvre les îles anglo-normandes d'Aurigny, de Guernesey et de Jersey; puis le cap de la Hague, cette dernière terre française qui vit le grand Napoléon partir sur le *Northumberland* pour la torture de l'île de Sainte-Hélène. »

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Annuaire historique de 1837, publié par la Société d'histoire de France, 1 vol. in-12.

De la nature de la richesse et de l'origine de la valeur, 1 vol. in-8°. Par M. Aug. Walras.

Historiettes morales traduites de l'italien par M. Luigi Odorici, une brochure in-8o.

Devoirs de l'homme, par Silvio Pellico, traduction de M. Luigi Odorici, une brochure in-8°.

Revue de la Côte-d'Or et de l'ancienne Bourgogne, par M. Jules Pautet, 1 v. in-8o.

Gnaphalium Neglectum ouvrage de botanique. Par M. Soyer Villemet, une brochure in-8°.

Sur la coalisation des ouvriers tonneliers de Cette, une brochure in-8° par M. G. Laissac.

Miscelaneas politicas y literarias, une brochure in-8o par M. de Covert-Spring, à Barcelone.

De l'idée d'une guerre légitime, par M. Lortet, une brochure in-8°.

Rapport sur la société royale des Antiquaires de France. Par M. Allou, une brochure in-8°.

Mémoire sur les nobles rois de l'Épinette, une brochure in-8°, par M. Lucien de Rosny.

Histoire hagiologique du diocèse de Belley, par M. Depery, vicaire général à Belley, 2 vol. in-8°.

Le secrétaire perpétuel, EUGÈNE DE MONGLAVE.

MÉMOIRES.

INTRODUCTION

A UNE SUITE DE RECHERCHES HISTORIQUES SUR LA PSYCHOLOGIE ET LA PHYSIOLOGIE DES ANCIENS HINDOUS.

Des traces du dogme de la chute qui existent dans les diverses doctrines philosophiques et religieuses de l'Inde.

Pour discerner ce qui, dans l'antique sagesse de l'Inde, appartient plus particulièrement aux notions antropologiques que nous désignons sous les noms de *psychologie* et de *physiologie*, il importe, il est nécessaire même, d'embrasser les généralités de la science et de la philosophie, dont les principales données commencent à être connues en Europe. Il est impossible de comprendre les doctrines sur l'homme émises par les anciens docteurs de cette vaste contrée, sans avoir auparavant examiné et compris leurs systèmes sur la divinité, sur le monde, sans avoir, en un mot, percé le voile qui couvre leurs notions générales snr la théologie et la cosmologie.

Les doctrines des Hindous sur la nature et la destinée de l'homme sont tellement liées à leurs doctrines sur la divinité et sur le monde, qu'il est impossible de les séparer. Il semble même que les unes soient subordonnées aux autres et que les systèmes philosophiques n'ont eu pour but, chez les sages de l'Hindoustan, que de donner l'évidence de la démonstration scientifique à leurs croyances sur la nature et sur la destinée de l'homme. Tel est l'aspect sous lequel nous sommés forcés d'envisager les monumens de la sagesse hindoue. Peut-être y trouverons-nous un exemple frappant des procédés à l'aide desquels l'esprit humain s'engage dans les premières voies de la philosophie et de la science. Peut-être acquerrons-nous cette conviction que l'homme ne s'élève aux plus hautes conceptions théogoniques et cosmogoniques, que pour rendre raison de ses croyances sur sa destinée et sur son origine. Mais notre but n'est pas de traiter ici cette grave question ; nous devons entrer dans le domaine des faits historiques. Le dogme de la chute (il ne faut

pas se hâter de formuler ce dogme avec les expressions génésiaques de Moïse) me semble dominer tous les anciens systèmes religieux et philosophiques des Hindous; ce dogme seul peut rendre raison des données qui se trouvent développées dans ces systèmes, bien qu'il n'y soit pas aussi expressément désigné que dans la tradition biblique.

Ce fait fondamental auquel je crois, qui est pour moi une certitude, pourrait paraître une hypothèse imaginée à plaisir, dans l'intérêt d'une théorie qui m'aurait séduit, et dont la vérification ne serait pas de nature à satisfaire les lecteurs. J'aurai égard à tous les scrupules historiques, je m'abstiendrai de regarder ce fait comme démontré; je le présenterai tel qu'il doit être aux yeux de tous, comme une hypothèse qu'ils pourront admettre ou rejeter; mais auparavant qu'il me soit permis de donner mes raisons et d'offrir les citations et les argumens à l'aide desquels ce qui, pour le moment, n'est qu'une hypothèse, deviendra, je l'espère, une notion acquise, une vérité incontestable.

Cette question me semble très grave, très importante. Elle a pour objet d'éclaircir un des points les plus obscurs de l'histoire religieuse et philosophique. Si ce point peut être éclairci, de grandes lumières en rejailliront, non seulement sur la science des Indes, mais encore sur celle des Perses, des Juifs, des Grecs, des écoles d'Alexandrie et peut-être, plus qu'on ne pense, sur celle des écoles modernes qui ont conservé, au sein du christianisme, les enseignemens d'une sagesse antérieure, que le christianisme n'est pas encore parvenu à transformer complétement.

Mais, avant d'aller si loin, il importe que le fait du dogme de la chute soit bien établi.

J'entre maintenant en matière :

Il est un mot qui domine toute la théologie et toute la science des anciens Hindous, qui se trouve dans toutes leurs conceptions philosophiques, et qui semble exprimer, à lui seul, la grande préoccupation des peuples connue sous le nom de dogme de la chute. Ce mot est celui-ci : *délivrance*; *Moukti-Mókcná*. La délivrance de l'ame est désignée comme le but de toute pratique religieuse et sociale, comme la fin de toute science. Tous les systèmes de l'orthodoxie indienne pivotent sur cette conception fondamentale. Or, le vœu de *délivrance* suppose le fait *esclavage*, comme le vœu de *réhabilitation* suppose le fait *chute*, comme le besoin *d'expiation* suppose le fait *péché*. Or tous ces mots se trouvent dans toutes les pages de la science indienne, dans celles surtout dont l'antiquité et l'orthodoxie sont le plus incontestées.

Je vais démontrer par des citations la vérité de cette assertion. Plus tard je tâcherai de suppléer à ce qui manque de positif dans la conséquence que je tire des devoirs de *délivrance*, de *réhabilitation* et d'*expiation* signalés par les lois religieuses et par les axiomes philosophiques; ce ne sera qu'après avoir établi combien le sentiment de ces devoirs a pénétré toute la doctrine indienne, que je présenterai les argumens qui me font conclure de ce sentiment universel à l'existence d'un dogme de la chute, sans lequel ce sentiment serait un inexplicable caprice philosophique, un véritable *non-sens*.

Je tiens à donner à mon exposition toute la rigueur que l'histoire est en droit d'exiger. Je dois exposer d'abord les faits. Les faits étant exposés, il sera facile de se prononcer pour ou contre la conséquence que j'en tirerai.

La délivrance est, vous ai-je dit, le pivot

sur lequel roule tout le système religieux et philosophique des Indiens. Par cette délivrance il faut entendre deux choses, la libération des conséquences des péchés antérieurs, et l'exemption de la transmigration ou l'absorption finale dans l'essence suprême.

Le but de toute œuvre et de toute science est de procurer cette délivrance finale. Nous verrons dans la suite de ces recherches que la diversité des systèmes philosophiques consiste principalement dans la différence des moyens proposés pour procurer cette émancipation de l'ame. Cette base commune de toutes les préoccupations intellectuelles de la sagesse hindoue nous sera d'autant plus évidente, que nous verrons reposer sur elle tous les systèmes les plus divers. Nous ne pouvons pas, aujourd'hui, classer ces systèmes, cela nous entraînerait trop loin ; nous les confondons provisoirement tous, car nous n'avons pas besoin de les distinguer pour éclairer notre sujet. Nous reviendrons dans un autre essai sur ces divergences, que je tâcherai d'exposer et d'expliquer.

« L'âme, est-il dit dans un passage des Védas, doit être connue, c'est-à-dire distinguée de la nature. De cette manière elle ne revient pas. » « L'homme auquel il est donné de connaître l'esprit suprême, est-il dit dans le Kataka Oupanischad, chap. VI, 4, avant la chute du corps, avant que la vie l'abandonne, cet homme est délivré de la renaissance. Celui à qui il a été refusé de l'approfondir entre dans un nouveau corps et circule dans les mondes créés. »

La philosophie nyâya, et les trois systèmes sankias, s'accordent, ainsi que le dit Colebrooke, avec les autres écoles de psychologie, dans la promesse d'une béatitude et de la *délivrance finale* (Môkcha) pour récompense et comme fin d'une parfaite connaissance des principes que ces écoles enseignent.

« Le désir de l'ame est la jouissance et la délivrance, » dit la *Sankia Karika*, sl. 40.

« L'exemption absolue de trois sortes de peines est le but le plus élevé de l'âme, » comme l'affirme un aphorisme du Sankia.

« Dans ces mondes, l'ame sensible éprouve le *mal qui naît de la décadence* et de la mort, jusqu'à ce qu'elle se soit finalement délivrée de son union avec la personne subtile. » *Analyse du Sankia par Colebrooke.*

« Par la vertu ou la justice, on suit le sentier qui mène en haut; par l'impiété ou l'injustice se forme le chemin qui mène en bas. L'*émancipation* s'effectue par la science. Celui qui suit le contraire désire son emprisonnement dans les liens corporels. » *Sankia Karika*, 44.

« Comme l'action du lait, substance inintelligente, s'opère en effectuant l'accroissement du veau, ainsi l'action de la nature s'opère en effectuant la délivrance de l'ame. » Ib. 57.

Les Sankias s'étendent longuement sur les divers obstacles qui s'opposent à la délivrance, sur les facultés qui paraissent y conduire et sur celles qui y conduisent réellement. Cette question trouvera sa place dans la suite de ces recherches.

D'aprés la doctrine de la Kharma Mimansa, ou de la Mimansa des œuvres, l'état actuel d'un être est toujours la suite nécessaire de ses actes antérieurs; et ses œuvres actuelles déterminent avec une nécessité absolue son état futur. Les effets qui résultent de ces actes dans les séries des existences, sont appelés les *fruits des œuvres*. Selon cette école qui est orthodoxe, et qui a pour but d'expliquer et de discuter les

devoirs et les rites, les sacrifices de purification et d'expiation sont des actes nécessaires à cause des souillures originelles et acquises.

Le code de Manou spécifie cinquante-deux défauts corporels, comme étant les châtimens mérités par les péchés commis dans une vie antérieure (chap. 11, 48, etc.) La distinction des êtres en dieux, hommes et créatures inférieures; celle des hommes en barbares (étrangers) ou en hommes de race pure (argas) et celle de ces derniers en diverses castes, est fondée sur ce même principe. Etre né sur un degré plus ou moins élevé dans l'échelle des êtres, est la conséquence des actes d'une vie antérieure. La vie elle-même avec ses maux n'est qu'une carrière de pénitence et par conséquent d'expiation. De là, dans le système des œuvres, la nécessité des sacrifices, des sacremens, dès la naissance, et des mortifications, qui quelquefois vont jusqu'au suicide, et sur la puissance desquelles on trouve dans les récits sacrés et dans les légendes hindoues des choses merveilleuses. Qu'on ne croie pas que les mortifications recommandées soient exigées seulement pour expier des crimes commis dans l'existence actuelle; il en est que l'homme entreprend sans y être engagé par un crime particulier, dans un but d'expiation, et qui portent un nom spécial, le *tapas*, ou mortifications surérogatoires. Ces *tapas* dont le nombre varie à l'infini, tendent à placer l'ame, à sa renaissance, dans une condition meilleure. La puissance de faire des choses extraordinaires est donnée, même dans cette vie, aux saints hommes qui ont pratiqué le *tapas*.

La doctrine de la Mimansa théologique admet aussi la délivrance comme but de toute connaissance; elle diffère de la doctrine précédente en ce qu'elle regarde les œuvres comme ne donnant pas la délivrance finale, et que par conséquent elle tend à les dédaigner.

« Il n'y a aucun moyen d'obtenir la délivrance complète et finale que la connaissance », dit un des plus célèbres docteurs de cette école. (Atma Bodha, par Sankarà Atcharya. sl. 2).

« L'ame émancipée est cette personne illuminée qui se dépouille de ses premiers accidens et de ses premières qualités, et qui devient identifiée avec l'être véritable qui est Dieu, de la même manière que la chrysalide devient une abeille. » (Même ouvrage, 49).

Cette école, comme nous le verrons, est celle qui a plus particulièrement adopté le besoin d'une complète délivrance, comme le but et la base de toutes ses conceptions cosmogoniques, théologiques et philosophiques. Elle mentionne trois degrés de délivrance. Elle proclame la non-efficacité des œuvres, la nécessité de la grace, et elle tend à limiter prodigieusement le libre arbitre, en exagérant les conditions mauvaises dans lesquelles les péchés d'origine ont placé l'homme. Toutes ces choses seront exposées plus tard.

L'école de Gotama admet au nombre de ses catégories (cat. 12) la *délivrance* de la peine ou la béatitude, laquelle délivrance est la préservation absolue de tout mal. Or cette école compte vingt-et-une variétés de maux. La 21e consiste dans le plaisir, car celui-ic, étant entaché de mal, est une peine, comme le miel mêlé avec du poison est compté parmi les substances délétères. Gotama met son système de logique au service de la doctrine de la délivrance par la science. (Colebrooke.)

Les Bouddhistes et les Djainistes ont

poussé cette doctrine dans ses dernières conséquences. Pour eux l'ame humaine est liée, enchaînée. *Mókchá* est la délivrance et l'affranchissement de l'ame des entraves ou du lien des œuvres. Cette délivrance est obtenue par les moyens enseignés ou par la grace, ou bien elle est une ascension continuelle. L'ame a une tendance continuelle à s'élever en haut, mais elle est retenue en bas par les liens corporels. Lorsqu'elle est délivrée, elle s'élève à la région des ames libérées. Comme un oiseau, une fois sorti de sa cage, se plonge dans l'eau pour nettoyer la poussière dont il était souillé, et après avoir séché ses plumes aux rayons du soleil, prend son essor dans les airs, ainsi, l'ame, délivrée d'une longue captivité, prend son essor pour n'y rentrer jamais. Selon les Djaïnas, les œuvres ne sont appréciées qu'en raison des secours ou des obstacles qu'elles apportent à la délivrance. *Adharma*, vice, est ce qui est cause que l'ame continue d'être enchaînée dans les entraves du corps, malgré sa faculté de monter et sa tendance naturelle à prendre son essor.

Il en est de même des Mahaswaras et des Pasoupatas. Le but dans lequel, dit Colebrooke, leurs catégories sont enseignées et expliquées, est l'accomplissement de la délivrance des liens et des chaînes, ou de l'illusion dans laquelle l'ame vivante est enchaînée.

Parmi ces écoles nombreuses, il en est dont il est dit qu'elles ont enseigné des doctrines nouvelles de la délivrance, parce que leurs chefs, n'étant point satisfaits des Védas, et ne trouvant point en eux un moyen prompt et suffisant pour l'émancipation finale, ont dû en chercher un eux-mêmes avec leurs propres forces. Tel est Sandylia, qui est regardé par quelques-uns comme fondateur de la secte des Pantchuratras. Cette secte a ses pratiques et sa théorie de la délivrance finale, à peu près conformes à celles du Sankia et de la Mimansa théologique.

Les seules doctrines philosophiques de l'Hindoustan qui ne nous parlent pas de la délivrance, sont les doctrines matérialistes, dont je rappellerai quelques formules dans la suite de ces essais. Telles sont les doctrines des Ttcharvakas et des Lokayatikas. Selon ces doctrines, l'ame n'est que l'attribut ou une propriété de l'organisme.

Voilà des systèmes religieux et philosophiques bien divers et bien nombreux, qui s'accordent à admettre la nécessité de la délivrance de l'ame, le fait de l'esclavage dans lequel elle souffre, les maux qui l'accompagnent ici bas. Le but avoué de tous ces systèmes est d'enseigner des modes particuliers de délivrance. Toutes les écoles dissidentes reconnaissent cette nécessité commune, elles ne varient que dans les méthodes théoriques et pratiques propres à connaître et à atteindre ce but. Les données théologiques et métaphysiques, cosmologiques et antropologiques, ainsi que nous le verrons, varient, dans ces diverses écoles, en raison des différences qu'elles établissent dans leurs doctrines sur la délivrance des ames.

Les ames sont, d'après ces systèmes, destinées à s'élever vers l'essence suprême, comme à leur source première, *par les œuvres*, et en subissant une série de naissances progressives dans une échelle de mondes, selon les uns, ou *par la science intuitive*, et dès ce monde, sans renaissances, selon les autres. S'élever vers Dieu, pour les ames, c'est se réhabiliter.

D'où viennent, demanderons-nous maintenant, ces chaînes qui accablent fatalement

es ames, cette destinée qui les enchaîne à la douleur, aux passions, aux erreurs, au mal, qui les emprisonne dans les langes de la matière, mobile et inconstante? D'où viennent ces préoccupations de la sagesse hindoue qui, d'un concert unanime, semble déplorer la perte d'un Éden céleste, par les efforts de plusieurs siècles consacrés à l'enseignement de la délivrance finale. Ne pas reconnaître là un des sillons profonds qu'a creusé, lors de son passage dans la croyance des peuples, le dogme de la déchéance, c'est, ce me semble, se montrer bien difficile.

En effet, ces ames, portant traditionnellement d'âge en âge les effets fatals de leurs actes, à travers des milliers d'existences et de renaissances, doivent, si nous remontons à la création, avoir contracté *par elles-mêmes* et librement une souillure que Dieu n'a pu leur donner. Lisez la Genèse racontée dans le premier livre du Manarva Dherma Sastra; vous y trouverez que Dieu créa tous les êtres et qu'il assigna à chacun ses qualités, sa situation et sa destinée en raison de ses actes antérieurs, en raison de ses mérites acquis dans une vie antérieure. « Ce fut ainsi que, d'après mon ordre, ces magnanimes sages créèrent, par le pouvoir de leurs austérités, tous ces assemblages d'êtres mobiles et immobiles *en se réglant sur les actions*, c'est-à-dire, comme l'explique le commentateur Koullkouca Batta, en faisant naître tel et tel parmi les dieux, les hommes et les animaux, *en raison de ses actes*, (liv. I$_e^r$; sls. 41). Le dogme de la chute n'est-il pas implicitement exprimé dans cette explication des diversités des destinées d'ici-bas? ne se trouve-t-il pas tout entier dans cette formule si incomplète pourtant? ne semble-t-il pas qu'il manque quelque chose à ce récit, et que, aux jours de la création des choses du monde, la divinité avait des coupables à punir et à relever, et que le rédacteur sacré a commis une grave omission? De ces assertions sont sorties néanmoins toutes ces doctrines sur la délivrance; de là les systèmes de salut par les sacrifices, ou par la foi; de là les sacremens qui purifient le fétus, qui purifient l'ame humaine au moment de la conception et qui l'accompagnent jusque au-delà du tombeau, par les sacrifices qui sont commandés pour les ames des aïeux.

Quoique le dogme de la chute ne se trouve pas positivement exprimé dans les documens philosophiques et religieux les plus dignes d'être consultés, il ne faut pas croire qu'il n'ait pas été formulé par les Hindous dès les temps les plus anciens. Le récit génésiaque qui affirme ce dogme et qui l'affirme d'une manière différente de Moïse, se trouve quelque part dans un des fragmens épars qui ont conservé les plus anciens souvenirs du polythéisme hindou. Ce récit est tel que si j'eusse osé le concevoir comme une hypothèse, expliquant parfaitement toutes les données philosophiques que je viens d'exposer rapidement, je ne l'aurais pas conçu autrement. Quoiqu'il n'en soit pas fait mention dans les œuvres des philosophes, nous devons attribuer à ce une grande importance. Je reproduirai dans un prochain numéro ce récit génésiaque remarquable, et les lecteurs partageront peut-être ma conviction, lorsqu'à la suite de cette brillante genèse, je reviendrai aux systèmes religieux et philosophiques dont elle rend raison, et à l'intelligence desquels elle est admirablement appropriée Jusque là, suspendons notre jugement. La question sera plus nettement posée et presque résolue, lorsque j'aurai adopté pour

base de mes appréciations le degré de concordance de ces divers systèmes avec la doctrine de la délivrance très explicitement exprimée par le récit de la déchéance des devas. C'est ce que je tâcherai de faire dans l'essai qui suivra celui-ci.

LE DOCTEUR CERISE,
Membre de la 3e classe de l'Institut hist.

L'ANGLETERRE ET LE JAPON.

A l'extrémité de l'Europe et de l'Asie existent deux empires insulaires qui sont l'un et l'autre populeux et puissans, l'Angleterre et le Japon. Ces deux états dont la position géographique présente beaucoup d'analogie, sont habités par des hommes pleins d'énergie, d'une volonté ferme, constans dans leurs résolutions. Les Anglais et les Japonais se distinguent également par leur orgueil national, par leur amour pour leur pays.

Si le caractère des deux peuples offre des rapports frappans de ressemblance, quelle différence entre la destinée des deux empires! L'Angleterre a été successivement conquise par les Romains, les Anglo-Saxons, les Danois, et enfin par un duc de Normandie. Jamais le Japon n'a subi le joug de l'étranger. Deux tentatives faites par les Tatars pour s'emparer de cet empire, la première fois en 799 de notre ère, et la seconde en 1281 après la conquête de la Chine par les Mongols, ont complètement échoué; les Tatars ont perdu vaisseaux et soldats.

Mais l'Angleterre, après avoir été envahie, subjugée à différentes époques et par divers peuples, a étendu ensuite sa domination, ses colonies et son commerce d'une manière prodigieuse. Sa marine, qu'elle s'est appliquée à perfectionner et qui est devenue la première marine du monde, l'a rendue maîtresse de nombreuses et vastes contrées; elle possède des ports, des forteresses, des villes, des provinces dans tous les continens : l'Indoustan presque tout entier lui est soumis. Enfin la puissance et les immenses ressources de l'Empire britannique sont connues de toutes les nations du globe.

Le Japon, au contraire, par suite de ses principes religieux et de la politique soupçonneuse qui dirige les actes de son gouvernement, s'est toujours renfermé dans les limites de son territoire. Il est défendu aux Japonais de s'écarter jamais des rivages de leur patrie, et, depuis plus de deux siècles, il est interdit aux étrangers d'y aborder; ils sont condamnés à perdre la vie, à moins qu'il ne soit prouvé qu'ils ont été jetés par la tempête sur ces côtes inhospitalières. On sait à quel prix les Hollandais ont obtenu pour deux ou trois navires de commerce, et les Chinois, pour un petit nombre de jonques, une exception à cette loi, et à quelle impérieuse surveillance leurs agens et leurs équipages sont soumis. (1)

Pour empêcher ses sujets d'entretenir des relations avec les peuples étrangers,

(1) La même faveur fut accordée aux Portugais so le règne de dom Jean VI.

l'empereur du Japon a ordonné de construire tous les navires de telle sorte, qu'ils ne pussent tenir la haute mer et qu'on fût obligé de chercher l'abri d'un port au premier coup de vent un peu violent. (1)

Les Anglais, qui communiquent avec tous les peuples, ont porté les sciences et les arts au plus haut degré, tandis que les Japonnais, qui sont également doués d'une intelligence remarquable, n'ont fait guère plus de progrès, soit dans les sciences, soit dans les arts libéraux, que les Chinois, leurs voisins; seulement ils sont parvenus à perfectionner quelques produits de leurs fabriques à un point qu'il serait difficile de surpasser.

Ainsi les habitans des îles britanniques, avides d'instruction, veulent tout explorer, tout connaître sur la surface du globe; les Japonnais, au contraire, ne veulent rien voir hors de leurs pays, qui est pour eux tout l'univers.

Quand le Dairi, ce pontife suprême, ce chef révéré de la religion japonnaise, réunissait tous les pouvoirs; quand il était l'autocrate de cet empire, l'Angleterre reconnaissait, avec le pouvoir temporel de son roi, l'autorité spirituelle du pape comme chef de la religion chrétienne; et lorsqu'au Japon les deux glaives ont été placés dans des mains différentes, lorsqu'un laïque s'est emparé du gouvernement politique et civil, les Anglais ont répudié le pape, et leur monarque a cimulé tous les pouvoirs.

Cette concentration des autorités spirituelle et temporelle en Angleterre, devait naturellement favoriser le despotisme et rendre son joug plus pesant; et cependant c'est sous l'autocratisme de leurs monarques que les Anglais ont consolidé leurs institutions libérales et développé leur industrie, tandis que les Japonnais n'ont pu alléger le poids de leurs chaînes, ni adoucir l'extrême rigueur de leurs lois, depuis qu'ils ont vu les deux glaives passer dans des mains différentes.

Une femme (la reine Marie) étant montée sur le trône de l'Angleterre, voulut replacer ses états sous l'obéissance du pape; elle répandit beaucoup de sang pour accomplir son dessein sans y parvenir.

Le Japon était alors accessible aux étrangers, et l'évangile y avait été prêché par des prêtres venus d'Europe; mais le christianisme fut bientôt proscrit, et pour l'extirper, on fit périr dans les supplices plus de quarante mille Japonnais, qui refusèrent d'abjurer le nouveau culte qu'ils avaient embrassé.

On sait qu'en Angleterre les femmes ne sont pas exclues du trône, et nous venons d'en rappeler un exemple : trois reines ont successivement gouverné l'Angleterre depuis Henri VIII, c'est-à-dire depuis la concentration des deux puissances.

Au Japon plusieurs femmes ont été revêtues de la dignité et de l'autorité suprême de mikoddo ou dairi, lorsque le pontificat était aussi investi du pouvoir temporel. Un dernier exemple a eu lieu en 1630 depuis que la séparation des deux pouvoirs a été consommée.

Après la chute de l'empire romain, l'Angleterre, en proie aux barbares Germains et Scandinaves, a été divisée en sept royaumes indépendans les uns des autres, qu'on a nommés collectivement l'heptarchie; ces royaumes ont subsisté près de quatre siècles jusqu'à l'époque où Egbert, prince Saxon, les a tous réunis sous son sceptre.

Le Japon a aussi été partagé, par un de ses anciens dairis qui régnait l'an 590 de

(1) Ces bâtimens ont à la poupe une ouverture par aquelle les vagues peuvent s'introduire dans l'intérieur dès quelles s'élèvent à une certaine hauteur.

notre ère, en sept grandes contrées, lesquelles ont ensuite été divisées en 68 provinces, subdivisées elles-mêmes en 604 districts.

En Angleterre, ainsi qu'au Japon, il existe une aristocratie imposante : on sait que les barons anglais ont contraint le roi Jean à signer la grande charte, base première du gouvernement représentatif actuel; et la lutte entre le monarque et les seigneurs s'est prolongée jusqu'au temps où, une puissance plus formidable s'étant élevée, celle du peuple ou des communes, ils se sont rapprochés pour tâcher de la contrebalancer.

Au Japon les princes ou grands vassaux de la couronne qui gouvernent encore les provinces de l'empire, ont été pendant longtemps maîtres absolus et presque indépendans dans leurs gouvernemens qui étaient devenus héréditaires; on ne leur demandait que d'envoyer au dairi une portion déterminée des revenus de la province et de se présenter de temps en temps à sa cour pour rendre hommage au pontife et monarque suprême.

Mais, depuis qu'un empereur laïque s'est emparé de l'administration de l'état, tous ces princes ont été abaissés, et maintenant ils se trouvent dans la dépendance d'un monarque soupçonneux et jaloux. Lorsqu'ils se rendent dans leur gouvernement, ils doivent laisser leurs familles, à Jeddo dans la ville impériale, pour garantie de leur fidélité et venir chaque année à la cour rendre compte de leur conduite, et de tout ce qui s'est passé dans la province qui leur est confiée, mais dont un simple ordre de l'empereur peut les dépouiller.

Ainsi au Japon, c'est l'autorité impériale qui est devenue tout-à-fait prépondérante et qui a, pour ainsi dire, écrasé l'aristocratie sous son sceptre de fer; et il paraît que les classes inférieures, ainsi que dans les autres contrées de l'Orient, ont peu influé sur changemens qui ont été introduits dans le gouvernement.

Au contraire, chez les Anglais, c'est le peuple, c'est la nation dont l'influence semble prédominante maintenant, bien que les deux autres pouvoirs de l'état continuent de former une partie essentielle de sa constitution.

En Angleterre les querelles sérieuses se terminent ordinairement par des duels; et les combats singuliers y sont assez fréquens, malgré les sages conseils de la religion et de la morale.

Au Japon on atteint son adversaire sans l'approcher, sans le voir, en se frappant soi-même; on s'ouvre le ventre, on se déchire les entrailles, et l'adversaire est obligé de suivre ce terrible exemple sous peine du déshonneur. Non seulement les Japonnais qui sont condamnés à la peine capitale emploient ce moyen toutes les fois qu'ils le peuvent, pour éviter l'infamie du supplice, mais les fonctionnaires publics et les personnes attachées au service des grands s'arrachent souvent la vie de leurs propres mains pour de simples fautes, ou même pour des accidens qu'ils n'ont pu empêcher. La disposition au suicide est également remarquable dans les deux pays.

Après avoir indiqué les rapports de similitude et les contrastes qui existent, dans ces deux empires, entre les dispositions intellectuelles et le caractère moral des habitans et entre les principales institutions qui les régissent, si nous examinons les deux pays sous le rapport physique, si nous comparons la nature du sol et de ses diverses productions, les fléaux auxquels on est le plus exposé, le régime diététique, l'industrie manufacturière et commerciale, nous y

remarquerons encore des ressemblances frappantes et de singulières oppositions.

Les îles du Japon sont constamment menacées par des volcans qui tourmentent le sol de fréquentes secousses. Pour que les effets de ces tremblemens de terre soient moins funestes, les édifices publics et les maisons particulières sont construits en bois et généralement fort peu élevés. Mais les Japonnais n'ont pu conjurer un péril, sans s'exposer à un autre presque aussi redoutable : les incendies sont encore plus communs, et plus désastreux au Japon qu'en Turquie ; chaque année le feu dévore plusieurs centaines de maisons et quelquefois plusieurs milliers à Jeddo, à Meaco, dans les autres grandes villes de l'empire, et il n'est pas rare de voir des bourgs et des villages entièrement consumés par les flammes. En 1703 un violent tremblement de terre et un incendie encore plus affreux, ont presque totolement détruit la grande ville de Jeddo presque aussi étendue et aussi peuplée que Pékin : plus de deux cent mille habitans ont été ensevelis sous les ruines.

Tournez les yeux vers les îles Britanniques, les volcans éteints ont laissé aux îles Hébrides, dans les Orcades et dans la chaussée des Géans, des traces imposantes de leur fureur, mais les habitans de l'Angleterre ont perdu la tradition des catastrophes dont elle a jadis été le théâtre, et maintenant le sol est tranquille. Aussi la pierre, le marbre, la brique peuvent-ils être employés sans inconvénient dans la construction des édifices. En 1666 pourtant la ville de Londres a été, de même que Jeddo, la proie d'un incendie qui en a consumé la majeure partie ; mais alors la plupart des maisons étaient encore construites en bois(1).

(1) 13,200 maisons et 89 églises ont été brûlés.

L'agriculture est également en honneur en Angleterre et au Japon ; mais les travaux des champs y sont dirigés d'une manière différente, attendu que le régime alimentaire n'est pas le même dans les deux pays. Les viandes formant la base de la nourriture des Anglais, ils élèvent beaucoup de bestiaux, et bien que leur pays offre de nombreux et excellens pâturages, on y ajoute encore des prairies artificielles, sans négliger cependant la culture des céréales et des plantes légumineuses.

Au Japon, on s'abstient de manger de la chair, par principe de religion ; le riz, les autres grains, les fèves, les légumes, le poisson, les crustacés, les coquillages et quelques fruits, voilà ce qui compose la nourriture des Japonnais, et, pour multiplier ceux de ces produits qui ne proviennent pas de la mer, la houe est employée jusqu'au sommet des montagnes et partout où la charrue ne saurait atteindre, tandis que les plaines sont couvertes de rizières verdoyantes qu'on voit sortir du sein des eaux, entretenues par de fréquentes irrigations.

Si dans les deux pays la nourriture est différente, la boisson est à peu près la même. L'usage du thé y est également général, et diverses sortes de bière faites avec des grains remplacent le vin qui y est très rare. Au Japon, la boisson la plus ordinaire est une bière de riz fermenté nommée *sâchi* ; souvent on la fait chauffer avant de la boire. Les pâtisseries et les confitures figurent parmi les objets de consommation et de régal. Il est d'usage au Japon d'en offrir lors des visites et des réceptions de cérémonie. On sait qu'il en est à peu près de même en Angleterre.

L'industrie a fait de tels progrès dans la Grande-Bretagne que les produits de ses fabriques sont recherchés dans toutes les

contrées du globe. On distingue particulièrement la perfection des instrumens d'acier, celle du verre ou *flint glass*, des machines en général et de plusieurs étoffes. L'étain fourni par ses mines a conservé son antique réputation.

D'un autre côté, les vernis, les porcelaines du Japon, quelques unes de ses étoffes de soie, sont supérieurs à ceux de la Chine; son cuivre l'emporte en qualité sur celui de tous les autres pays, et la trempe de ses lames de sabre parait égaler celle des armes fabriquées en Syrie et qui ont une si grande réputation. Ses papiers de tenture réunissent à la consistance et à la blancheur les plus grandes dimensions; c'est un objet de première nécessité et d'immense consommation dans cet empire où, chez les particuliers, comme chez les princes, les chambres et les salons ne sont séparés des uns des autres que par de hauts paravens qui glissent dans des rainures pratiquées aux planchers, et qu'on enlève à volonté.

L'ordre, la propreté règnent également dans les appartemens en Angleterre et au Japon; la Hollande et la Belgique seules pourraient les surpasser à cet égard; mais les Japonnais qui s'asseyent sur des tapis ou des nattes comme la plupart des Orientaux, ont beaucoup moins de meubles que les Européens. Leurs boiseries sont revêtues d'un vernis transparent qui en fait ressortir les veines et les couleurs. Enfin les fleurs et les dessins rechaussés d'or et d'argent brillent sur leurs tentures et sur les papiers de leurs paravens.

On s'est beaucoup occupé dans les deux pays de rendre les voyages faciles et commodes. Les grands chemins et les ponts y sont entretenus avec le plus grand soin. Seulement, comme le Japon est un pays plus montueux que l'Angleterre, on est quelquefois obligé de quitter ses chevaux pour se faire porter à bras d'hommes dans des Uorimons ou Cangos; espèces de palanquins où l'on se tient assis. Là on ne connaît ni diligences ni voitures roulantes; mais de bonnes hôtelleries et des postes où l'on change de chevaux sont établies partout à distance convenable. Toutefois, les ordonnances impériales et les messages du gouvernement sont confiés à des piétons qui se relaient à chaque poste. Il y a loin de là sans doute aux estafettes, aux chemins de fer, aux voitures à vapeur de l'Angleterre.

En Angleterre les ministres des diverses communions protestantes ne sont point astreints au célibat, et comme ils n'ont en général qu'un traitement très modique, il leur est difficile d'amasser des dots pour leurs filles. Aussi accuse-t-on beaucoup d'entr'elles d'oublier trop vite les bons exemples de la maison paternelle pour se livrer à une vie aventureuse et trop souvent débauchée. Au Japon de pauvres moines appelés *Jaunnabos*, ou prêtres de montagnes, sont obligés par les statuts de leur ordre de parcourir les monts les plus élevés, les rochers les plus abruptes, ceux mêmes où il n'existe ni temple ni idole; au milieu de cette vie errante et pénible le mariage ne leur est pas interdit; leurs filles, après s'être fait raser la tête, entrent dans une communauté de nones mendiantes connues sous le nom de *Békuni* : ces nones parcourent les routes, accostant les voyageurs et les sollicitant à la débauche.

Ce parallèle rapide de l'Angleterre et du Japon, qui n'a peut-être au fond aucune consistance et que beaucoup regarderont sans doute comme le rêve d'un cerveau malade, fait ressortir cependant, sous le double rapport moral et physique, quelques analogies, quelques contrastes qui ne sont

pas à dédaigner. Les analogies résultent surtout de la position géographique des deux archipels et de la condition insulaire de leurs habitans. Les oppositions proviennent des différences qui existent dans la nature du climat et du sol, et bien plus encore dans l'excentricité de ces mœurs et de ces lois d'Asie qui résistent à toute communication, à tout changement et qui contrastent avec les mœurs de notre Europe, si mobiles, si expansives, si favorables au développement de l'industrie et du génie. Partis pour ainsi dire du même point, pourvus des mêmes facultés morales, les deux peuples sont parvenus aux antipodes à bien des égards; nous trouvons chez eux un exemple frappant des modifications que les diverses institutions religieuses, politiques et civiles peuvent apporter au caractère primitif des hommes, et des voies différentes, opposées même, dans lesquelles les nations sont souvent entraînées par des causes étrangères à leurs dispositions naturelles.

A. L. F. Alix,
Membre de la 2e classe de l'Institut historique.

L'ACADÉMIE DES JEUX FLORAUX.

Mémoire lu à la 2e classe de l'Institut historique. (Histoire des langues et des littératures.)

Messieurs,

L'Académie des Jeux floraux est la plus ancienne société littéraire de France, et, à ce titre, elle mériterait déjà votre attention comme objet d'étude littéraire; mais l'époque de sa fondation, les circonstances qui l'ont amenée, son développement, puis les modifications successives apportées par cinq cents ans d'existence, la faisant rentrer dans le cadre de vos travaux, je vais me borner à vous la présenter sous le point de vue historique.

Quand les croisades contre les Albigeois et le traité de Meaux eurent brisé l'unité provençale, le roi de France partagea le pays conquis avec le pape. Comme le plus fort, il prit pour lui la souveraineté absolue et rétablit, parmi le peuple, devenu son domaine, l'autorité à peu près nulle de l'église. A partir de ce moment, il y eut accord parfait entre la cour de Rome et celle de Paris, pour étouffer la brillante intelligence des peuplades méridionales.

Elles ne pouvaient mieux confier la tâche qu'aux mains de l'inquisition : armé du feu et de l'épée, ce sanglant tribunal plia toutes les têtes sous la puissance franco-romaine; aussi, de règne en règne, la protection royale eut-elle soin de l'entourer. Saint-Louis le défendit, Philippe-le-Hardi le confirma lors de la réunion du comté de Toulouse à la couronne; en 1303, Philippe-le-Bel l'autorisa par lettres patentes; en 1331, il fut déclaré cour royale par arrêt du parlement de Paris, et, depuis, l'inquisiteur de Toulouse prit le titre «d'inquisiteur en tout le royaume de France, spécialement député par le saint-siége apostolique et par l'autorité royale.»

A l'ombre de la terreur qu'il inspirait, on vit s'éteindre peu à peu l'ardente vivacité, les saillies piquantes et l'humeur rail-

leuse du caractère national. Comment voulez-vous, en effet, que la gaieté occitanienne pût tenir contre le prêcheur qui lui apportait ces argumens? « Tu ne crois pas, héré-
» tique, que Dieu ait créé le ciel et la terre,
» tu en as menti, puisque saint Jean qui
» a vu toute la gloire, dit dans son évan-
» gile : *Omnia per ipso facta sunt.* Cet
» auteur mérite plus d'en être cru que
» Pierre Capella et toi qui ne sais pas la
» confession. Si tu refuses de le croire,
» voilà le feu qui brûle tes compagnons
» tout prêt à te dévorer. Je veux qu'en un
» ou deux mots tu me répondes, ou tu seras
» jeté dans les flammes, toi qui mens
» comme un larron, ou tu te rangeras de
» notre côté; de nous, qui avons la foi pure
» avec ses sept échelons (1). » Le peuple obéissait donc sans rien dire, et les nobles dans leurs terres écornées par les confiscations, dans leurs donjons à demi détruits, n'osaient qu'en secret fredonner les vers de *Rainols* : « Une vile populace en surplis,
« qui jamais ne fit un pas en avant sur un
» champ de bataille, enlève aux barons
» leurs tours et leurs palais; elle se rend
» si formidable, qu'elle a établi contre
» leur pouvoir une justice nouvelle. »

Il n'y avait pas jusqu'à l'inoffensif capitoul qui ne s'inclinât avec tremblement devant l'inquisition, car d'un seul mot elle pouvait lui enlever sa baguette blanche et sa noblesse.

Dans cet état de choses, la création des jeux floraux fut une pensée nationale. Les troubadours étaient dans la tombe, et pas de bras assez forts pour relever la harpe, pas de lèvres assez hardies pour recommencer le *Sirvente*, plus de mains assez libres pour l'applaudir : la langue elle-même tombait en décadence, envahie tous les jours par sa rivale du nord.

Sept bourgeois de Toulouse résolurent de la sauver : long-temps réunis avec mystère dans le verger des Augustines, ils se dirent, au pied du laurier qui avait toujours prêté son ombrage à la poésie occitanienne (1),
« Nous, descendans et continuateurs des
» troubadours, nous devons rendre le siè-
» cle plus gai, ressusciter les joyeux *dicts*
» et les doux chants, et remettre en hon-
» neur le savoir et l'art de bien trouver. »
Aussitôt, après la Toussaint de l'an 1333, cette circulaire en vers provençaux fut envoyée à tous les poètes de la langue d'oc.

Aux honorables et aux preux, (2)
Seigneurs, amis et compagnons,
Auxquels est donné le savoir,
D'où croît pour les bons joie et plaisir,
Sens, et valeur, et courtoisie,
La très gaie compagnie
Des VII Troubadours de Toulouse
Salut et surtout vie joyeuse !

. . . . . .

Nous vous invitons le premier jour du mois de mai,

(1) « C'avem la fè novella ab los sept escalos... » Poème d'Izar l'inquisiteur, fait par lui-même.

(1) Per que nos sept sequen lo cors
D'els Trobadors que son passatz....
Quel segle ne sia pus gays...
De plazens sos e d'els bels dicts
Tant que foglar ne valham mays...

(2) Als honorables è als pres
Senhors amics è companhes
Asquals es donat lo saber
D'on creish als bos gauch è plazer
Sens è valors è cortesia,
La sobregaia companhia
Dels VII Trobadors de Tholosa
Salut e mais vida folosa.

. . . . . .

Lo pramie jorn del mes de mai
Cascus en far obra plazens
Dizen que per dret futjamen
A cel que la fara pus netta
Donaren una violeta de fin aur en penhal d'ener.

A venir faire et réciter ouvre plaisante,
Et nous disons que, par droit jugement,
A celui qui la composera meilleure,
Nous donnerons une violette de fin or pour
signe d'honneur.

Ici, messieurs, vous voyez l'intention bien évidente de recréer les cours d'amour; les fêtes pompeuses du château de Signe pouvaient encore, jusqu'à un certain point, se réfléchir avec une physionomie nationale dans cette imitation populaire; mais les sept poètes bourgeois subirent la loi de l'inquisiteur, c'est-à-dire qu'ils se trouvèrent enfermés à leur début dans un cercle donné, d'où leurs successeurs ne sont pas même aujourd'hui entièrement sortis.

Toutes les *pièces* durent être en l'honneur de *Dieu*, de la *Vierge* ou des *Saints*; et en y prenant garde, on voit que cette obligation imposée sans nul doute à dessein, forçait les concurrens à renoncer à la plupart des formes si légères et si gracieusement poétiques des troubadours.

Vingt ans après, la société des sept, qui s'était augmentée des vainqueurs qu'elle s'adjoignait en leur donnant des lettres de maîtrise, publia le *Livre vert* ou le Recueil des règles de la poésie provençale (1).

Mais si l'institution littéraire avait été gâtée dans son germe par les inquisiteurs, elle se perdit complétement avec les hommes du Capitole (2). Ces magistrats citoyens, ignorans comme étaient alors les chefs de corporation, en vinrent à l'abolir et à remplacer une idée de liberté par une idée de servitude. La langue du Midi, comme un pays trop vil, fut abandonnée pour la langue pâle et froide d'outre-Loire, par ceux qui l'avaient jamais parlée dès le berceau et qui n'avaient eu d'autre idiome sur les lèvres. Vous jugez, messieurs, comment elle fut bégayée et quels essais malheureux préludèrent à sa naturalisation: un siècle s'écoula pendant ce chaos.

A cette époque, les traditions confuses de la cité rapportent l'existence de *na Clamença*. C'était, au dire de quelques-uns, une riche et noble dame de Toulouse, qui, éprise de la *gaya sciencia*, avait laissé ses biens aux capitouls, pour les aider à distribuer de nouveaux prix; et ce qui semblait donner une apparence de vérité à ce récit, c'est que trois fleurs avaient été ajoutées à la violette primitive : une amarenthe et une églantine d'or, un souci et un lis d'argent tentaient désormais l'ambition des poètes.

Malheureusement pour donna Clamença, elle n'a eu guère pour elle, en fait d'hommes de quelque valeur, que Bodin et Papire Masson (1). Mais Bodin aimait tant les fables et Papire Masson donna si peu de preuves, que le savant Catel a été cru sur parole par quelques-uns en niant ce personnage poétique. Depuis l'historien du Languedoc, et malgré l'espèce de probabilité (2) contenue

(1) Ce mot est toujours pris dans le sens étendu de Ducange et de Raynouard, et ne s'applique pas à la Provence seulement.

(2) Viri capitolini.

(1) Et ils étaient si bien instruits qu'ils la présentaient comme la fondatrice des jeux.

(2) Je dis *probabilité*, tandis que le seul fait de la dédicace de cette chanson à Clémence, prouve le sentiment de Catel; car elle a été écrite en 1365, et il est impossible que dans l'espace de 32 ans l'institution des sept ait dégénéré au point de nécessiter une restauration; force serait donc d'adopter le système de *Bodin* et de *Papire Masson*, si *Raynal* n'en avait démontré la fausseté.

dans la chanson de la Vérité (1), on n'a pu rien émettre de positif en sa faveur; car ce n'est pas sérieusement, nous en sommes sûr, que Charles Nodier a cité quelques mauvais vers, de fabrique moderne, comme étant de Clémence Isaure (2).

Pour moi, messieurs, sans entrer le moins du monde dans cette question merveilleuse, je me contenterai de vous signaler un rapprochement qui, mal conservé dans les souvenirs demi-romains de la cité du Capitole, contribua peut-être à l'origine de la fable.

Vous vous rappelez que les Jeux floraux de Rome, institués d'abord en l'honneur de la déesse des fleurs et célébrés avant les calendes de mai, changèrent de destination et de cérémonies, lorsque la courtisane Flora fit héritier le peuple romain. Ne serait-ce point en rêvant trop complaisamment un autre point de ressemblance avec Rome que les anciens capitouls auraient cru voir la restauratrice de leurs jeux?... (3).

Je devrais vous entretenir maintenant des travaux suivis presque sans interruption par cette académie jusqu'aux sombres jours de 93. Mais en vérité, messieurs, le courage me manque en mettant le pied dans ces abîmes tumulaires : que vous dire d'ailleurs! Chaque recueil contient au moins trois odes, deux poèmes, une hymne à la Vierge, quatre ou cinq idylles, des élégies et un discours en prose; figurez-vous donc, par appréciation générale, quelle masse énorme de vers et de discours!

Toute cette prose et cette poésie reflètent du reste bien fidèlement l'esprit de leur époque. Ainsi, à très peu d'exceptions près, les poèmes sont des sujets historiques ou religieux, comme *Charles IX au lit de la mort* et le *Passage de la Mer Rouge*; les odes, par une contradiction bizarre qui les fait flotter sans cesse entre deux extrêmes, célèbrent le *soleil* ou la *misantropie*, l'*imagination* ou les *préjugés*; pour les idylles, et trouve invariablement les formes fades ou doucereuses de la bergerie de d'Urfé, comme *Zyrphé* et *Doris*, l'*Amant malheureux*, *Eglé*, *les Tourterelles*.

Quant au style de ces diverses compositions, un seul morceau peut vous en donner une idée complète. Je choisis le poète le plus académique du dix-huitième siècle, Marmontel. Dans une ode intitulée : *la Chasse*, il décrit ainsi les approches de *l'halali* :

L'instinct trace aux chiens mille voyes.
Le sanglier, à leur abord,
Terrible au milieu de son fort,
Grince les dents, dresse ses soyes :
Bientôt de son antre échappé
Et d'ennemis enveloppé
Le péril aiguise sa rage.
Tout fuit : le monstre bondissant
Affronte, à travers le carnage,
Les traits du chasseur pâlissant.

Bois, cacherez-vous sous votre ombre
Le monstre de sang assouvi,
Ou, de tous côtés poursuivi,
Va-t-il succomber sous le nombre?
Sous sa dent le chêne gémit;
Mais, tandis qu'au loin tout frémit,
Quel bras s'oppose à son passage?

(1) Ce manuscrit fut tiré du cabinet de M. de *Jossé*, conseiller au parlement de Toulouse.

(2) (Voyage pittoresque en Languedoc.) L'auteur de ce morceau, tissu avec des lambeaux de phrases empruntées à la romaine-française et provençale, indifféremment, a pris soin de se trahir lui même par une réminiscence malheureuse, survenue au sujet de la circulaire de la Toussaint.

(3) Cette idée préoccupait assurément, l'homme d'esprit qui a fait son éloge en 1830; car il n'a pu s'empêcher de la comparer a Aspasie, la courtisane d'Athènes.

D'un seul coup il est terrassé,
Et son cerveau, bouillant de rage,
Jaillit sur son front hérissé.

La biche vole ensuite au secours du cerf palpitant :

Il vivra, sa chaste compagne;
Cherchant dans cet affreux danger
Le moment de le dégager,
Le suit de l'œil dans la campagne.
Mais, dans le paternel séjour,
L'unique fruit de leur amour
Des chasseurs deviendrait la proye ! (1)

Je vous épargne les lamentations de cette épouse vertueuse, mais ne direz-vous pas avec Fréron : « Je croirais messieurs de » l'Académie de Toulouse trop indulgens » pour les ouvrages en vers (1). »

Après la révolution, les concours des Jeux floraux, sans cesser d'être mythologiques par le fond, se colorièrent de teintes plus jeunes. Mais ce fut, en un sens inverse, le manteau des empereurs romains jeté sur les épaules du lieutenant d'artillerie : voyez, messieurs, si rien pourrait mieux peindre l'étrange chaos grec, latin, français, qui fermentait dans les cerveaux des versificateurs de l'empire, que ces deux strophes :

Des béarnais le prince aimable
Sourit au chantre toulousain,
Horace abandonne la table,
Ses amis et son luth divin.
Tibulle accourt avec Délie,
Catulle amène sa Lesbie;
Du troubadour ingénieux
L'humble idiome a su leur plaire,
Une langue n'est plus vulgaire
Dès qu'on la rend digne des dieux.

(1) Recueil de 1749.
(2) Année littéraire 1763.

Aussi long-temps que sur nos têtes
Roulera le char d'Apollon;
Que le grand peuple dans ses fêtes
Célébrera Napoléon ;
Les Nymphes de ces belles rives,
Godolin, seront attentives,
A tes accords doux et flatteurs.
Ta gloire et celle de Clémence,
De l'envie et de l'ignorance
Braveront les vaines clameurs. (1)

La progression vers des couleurs plus modernes et des idées plus poétiques qui se faisait déjà sentir en 1809, se dessine largement dans les vingt dernières années; et vient un jour où l'amaranthe d'or est décernée à ces magnifiques vers de Lamartine :

Ils passaient devant toi comme les flots sublimes
Dont l'œil voit sur les mers étinceler les cimes,
Ton oreille écoutait leur bruit harmonieux,
Et d'un reflet de gloire éclairant ton visage,
Chaque flot t'apportait une brillante image
Que tu suivais long-temps des yeux !

Si tous les prix avaient été disputés par des athlètes de cette force, les troubadours eux-mêmes auraient applaudi de leur tombe à l'abandon de la langue d'oc; et le but des jeux floraux, quoique interverti, aurait servi du moins la splendeur de celle de Racine. Mais le vent politique qui souffle si chaud et si fort dans nos contrées méridiodales entrouvrit souvent les portes du Capitole, et fit voler ces légères fleurs d'or dans des mains amies. Je dois signaler toutefois une éloge de Riquet, une élégie sur la mort du curé de la Daurade, un poème sur Florette, une ballade sur Notre-Dame de l'Espérance, et un excellent travail philologique, signé Granier de Cassagnac, qui

(1) Recueil de 1809.

ont mérité sous tous les rapports les couronnes du 3 mai.

Chamfort en rappelant que l'Académie française avait proposé pour sujet de prix : *Laquelle des vertus de Louis XVI est la plus digne d'admiration*, disait au sein de l'assemblée nationale que toutes les sociétés privilégiées sont des écoles de flatterie et de servilité (1). Sans étendre l'anathème à l'Académie des Jeux floraux, on est forcé de reconnaître que l'influence gouvernementale, aimant si dangereux pour la liberté des lettres, l'a quelquefois trop évidemment attirée à elle ; car, de son propre mouvement, elle se serait bien gardée sans doute de mettre au concours l'éloge de la mère de ce roi que les Provençaux abhorrèrent de son vivant, et dont ils ne voulurent jamais chômer la fête quand l'église l'eut élevé au rang des saints. Elle n'aurait point fait louer les vertus de cette amie du cardinal Bonaventure (2) qui couvrit le Midi de sang et de ruines ; et s'il n'y avait pas dans le cœur des concurrens assez de fierté provençale pour repousser un tel sujet avec le mépris qu'il mérite, ils auraient craint du moins le sort de *Perdigon* du *Gévaudan*, qui ayant fait un Sirvente sur la bataille de Muret, en l'honneur des ennemis de sa patrie, fut déshonoré et maudit de tous (3).

Voici, messieurs, le moment de se demander : quelle a été l'utilité de cet établissement et à quoi il peut être bon à l'avenir ?

Si l'idée première de sa fondation eût été suivie avec persévérance, cette langue romaine provençale, parlée depuis dix-huit siècles, n'aurait perdu ni la douceur ni l'harmonie élégante, ni la magnifique richesse qui parent encore ses trois filles : l'*Italienne*, l'*Espagnole* et la *Portugaise*.

Remplacée par la sotte innovation des Capitouls, elle n'a abouti qu'à planter ces douces fleurs de poésie sur une immense quantité de tombes où elles n'ombragaient que des cendres et où elles sont mortes.

Maintenant, messieurs, jetez un coup d'œil sur la grandeur des moyens gaspillés pour arriver à ces tristes résultats.

L'Académie des Jeux floraux existe depuis cinq cents ans. Elle distribue cinq fleurs d'or ou d'argent estimées quinze cents livres, elle fait les frais d'un recueil, elle se réunit plusieurs fois dans l'année et, en séance solennelle, le premier et le trois mai. Supposez que ces diverses dépenses ne se soient élevées du mois de novembre 1333 à ce jour qu'à la somme peu exagérée de deux mille francs, et vous trouverez le total d'un million !..

Un million dépensé en odes comme celle de Marmontel !

Il est temps, ce me semble, d'abandonner cette voie stérile ; notre siècle aux pensées graves, aux idées positives, proscrit (1) d'ailleurs avec tant de raison tout ce qui n'a pas un but d'utilité que l'Institut historique doit dire à l'Académie des jeux floraux :

Pourquoi vos mainteneurs, qui ont forc et talent, placent-ils vos prix poétiques à côté du collège royal ?

Pourquoi ne vous retournez-vous pas vers les tombeaux de vos pères ?

Il y a là sous vos pieds le plus riche passé, la plus brillante moisson de gloire et de poésie qu'ait dorée le soleil d'un siècle.

Évoquez donc les troubadours ; ils dor-

(1) Séance du 4 janvier 1790.

(2) Mathæi Paris.

(3) Historien provençal des Troubadours.

(1) Rapports du secrétaire perpétuel, le doyen des littérateurs du Midi, et l'un des plus distingués par la finesse de ses aperçus et la douce urbanité de sa critique.

ment encore entiers, encore vermeils dans leurs surcots pourpres et dans leurs dalmatiques vertes ; évoquez-les, ils vous répondront, car la terre de Toulouse conserve les cadavres !

Si l'Académie des inscriptions n'eût point changé de but, elle serait morte sous la mauvaise tâche de madame de Montespan ; changez le vôtre maintenant et vous vivrez !

Il ne s'agit plus de la langue de nos ancêtres, aujourd'hui *Lo Gals a corona* (1).

Acceptez sa langue puisque vous avez laissé dépérir la vôtre, mais employez-la à retremper le peuple qui vous entoure dans les souvenirs nationaux, et désormais quand

Le bialetto de mars nous mene le prime, (1)
La violette de mars nous rend le printemps,
Quan si cargo l'ram de vert fueill, (2)
Quand se pare la branche de verte feuillée.

Que pour annoncer le retour de vos antiques fêtes, les fleurs d'or ne soient données qu'à ceux qui vous ramèneront à l'histoire nationale.

Car la moitié de notre histoire est dans la tombe des troubadours avec leur poésie.

Et *Vico* l'a justement dit : le vrai poétique est quelquefois plus vrai que le vrai historique.

MARY-LAFON,
Membre de la 2e classe de l'Institut-Historique.

(1) Le livre de Sydrac.

(1) Góudouli.
(2) Bertrand de Born.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

CHRONIQUE DE NESTOR SUR LA RUSSIE,

TRADUCTION DE M. L. PARIS, BIBLIOTHÉCAIRE DE LA VILLE DE REIMS,

Rapport lu à la première classe (Histoire générale et Histoire de France).

La Russie occupe, au nord de l'Europe et de l'Asie, une étendue de 12,500 verstes (3,150 lieues) du port de Liban à l'extrémité du Kamtchatka ; et celle de 3,432 (854 lieues) des confins de la Perse au pays des Samoyèdes. Sa population, qui double en moins d'un demi siècle, s'élève déjà au dessus de 60,000,000 d'ames, dont plus de 15,000,000 sont le fruit de ses conquêtes de 1721 à 1814. Ses frontières se trouvent maintenant à 80 lieues de Berlin, 84 de Vienne, 70 de Constantinople, 140 du Rhin. Outre les riches produits de la Livonie en lin de première qualité ; de l'Ukraine, en mâts de la meilleure espèce ; de la Sibérie, en fer, cuivre, argent et or, en bestiaux, source d'un immense commerce de cuir, en belles pelleteries, en soude,

chanvre, suif, goudron, en chèvres de la nature de celles importées en France par M. Ternaux ; de la Grufinie, vulgairement nommée Géorgie, en soies propres à alimenter ses naissantes manufactures ; outre les produits naturels et industriels de son plateau central, la Russie offre, dans son versant méridional, d'Oufa à la Polesie, 57,000,000 d'hectares d'un terreau noir, prodigieusement fertile en céréales ; et, dans son versant septentrional, 52,000,000 d'hectares de bois de construction ; magnifique couronne de sa somptueuse capitale ; ce qui, dans ces deux seules portions de territoire productif, donne une masse double de celle de toute la France actuelle.

Voilà l'aspect que présente aujourd'hui le vaste empire que, dans un ouvrage imprimé dès 1682, le célèbre Puffendorf considérait déjà comme un colosse destiné à écraser l'Europe, si ses belliqueux voisins ne se réunissaient pas pour l'étouffer dans son berceau. Ce vaste empire, que, dans sa prévoyante sagesse, Louis XIV se refusa à lier, par des relations politiques habituelles, aux intérêts des peuples civilisés ; que Charles XII fit imprudemment sortir de sa torpeur ; dont le maréchal de Saxe, qui connaissait les Russes, et fut sur le point de régner sur eux par son mariage projeté avec la grande duchesse Anna-Ivanovna, disait, vers la fin de la guerre de succession d'Autriche : « On nous amène donc ces barbares pour leur apprendre à subjuguer l'Europe ; » ce vaste empire qui effraie l'Angleterre sur le sort de ses possessions assiatiques ; à qui Napoléon a révélé, par sa désastreuse invasion, la force défensive qu'il doit à son bouclier de glace et à ses flèches de frimas, ainsi que l'influence politique possible que, sans s'en douter, il possédait, deviendrait des plus menaçants pour les destinées des contrées occidentales si à ses richesses natives il joignait une administration moins vicieuse, et surtout l'élan d'un peuple affranchi des chaînes du servage, double objet aujourd'hui de la sollicitude de son souverain.

Avant qu'un observateur consciencieux nous fasse connaître les élémens vivificateurs de ces immenses contrées, encore si mal appréciées, remontons vers le passé de l'empire russe, et rendons grace à M. Louis Paris de nous en avoir fait contempler le berceau, dans sa traduction de la chronique de Nestor (1) ou plutôt des chroniques publiées sous le nom de *ce religieux du monastère de Petcherski* ; car celles de ses trois ou quatre continuateurs ne forment qu'un tout avec la sienne. Rendons-lui grâce d'avoir joint à cette traduction qui manquait encore à notre langue, quand elle avait déjà été faite en toutes celles de l'Europe, les documens historiques inédits qu'il a rassemblés sur les relations de la Russie avec le Nord et l'Occident, et d'avoir enrichi son travail de notes critiques propres à projeter des traits de lumière sur les obscures annales, tant de la Russie que des peuples qui l'environnent.

Selon M. Paris, dans sa notice sur Nestor, ce père de l'histoire russe, que tous les historiens de sa nation ont servilement copié, naquit vers l'an 1056. L'époque de sa mort est aussi inconnue que le lieu de sa naissance, mais son récit qui commence en 858 et se termine en 1111, renferme les 253 premières années de l'histoire russe. Karamsin lui donne pour continuateur immédiat un certain Basile. Ce qu'il y a de certain, c'est que le moine Sylvestre donna suite à sa chronique en

(1) Deux vol. in-8°, Paris, chez Heideloff et Campé ; rue Vivienne 14. — 1834.

1116, eut pour successeur dans ce travail un religieux totalement inconnu, et que le quatrième chroniqueur, selon M. Paris, mais le cinquième, si l'on en croit Karamsin, continua l'ouvrage jusqu'à l'an 1203.

Nous ne parlerons pas ici des chroniques de Novogorod, colligées par le laborieux Tatischef, ni des travaux dus aux veilles du célèbre patriarche Nikon, qui des divers écrits de ce genre forma un corps d'histoire qui va jusqu'en 1630; mais nous pouvons affirmer que les lecteurs français puiseront une instruction précieuse dans les notes qui accompagnent la traduction des chroniques, et dont l'écrivain a la noble modestie d'attribuer principalement l'honneur aux commentateurs ses devanciers, tels que Schérer, Schlotzer, Tatischef, Lomonosof et Karamsin; il aurait pu joindre à ces noms celui de l'impératrice Catherine II, dont il cite souvent le rare et curieux ouvrage intitulé l'*Antidote*.

Le premier chapitre de Nestor n'est qu'une introduction, dans laquelle il remonte, selon l'usage des anciens chroniqueurs, jusqu'à Japhet, fils de Noé; puis il décrit le territoire occupé par les Slaves, dont le nom dérive de *Slava* (gloire) et celui habité par les peuples leurs rivaux. Quant à l'histoire russe, elle commence au second chapitre par le règne de Rourik, en 858; ce qui donne au traducteur l'occasion d'une observation curieuse, propre à éclairer sur l'origine de ce prince varègue, c'est que, selon Saxon le grammairien, les noms des trois frères Rourik, Sinaf et Trouvor se rencontrent fréquemment dans les noms islandais. Passons les deux règnes d'Oleg et d'Igor, remarquables seulement par les relations des Russes avec les Grecs; notons seulement que le traducteur, en parlant à leur occasion du feu grégeois, ne cite (t. 1, p. 68) que comme un *on dit*, le trait de Louis XV, qui après avoir payé le prix de cette découverte à un physicien de son temps, lui défendit, sous peine de mort, d'en révéler le secret, en lui disant que ce n'était pas par des moyens aussi criminels qu'un roi de France attaquait ses ennemis. Cette note m'a rappelé le même récit fait devant moi par le marquis de Montesquiou, témoin de l'expérience qui eut lieu sur le canal de Versailles, où des bateaux furent incendiés par des boulets qui les atteignirent au-dessous de la ligne de flottaison.

En arrivant à la régence d'Olga, admirons la crédulité vaniteuse des Russes qui n'ont pas craint de publier qu'à l'âge de plus de 60 ans elle avait inspiré le plus violent amour à un empereur de Constantinople, qui sollicita l'honneur d'épouser la vieille princesse barbare; et repoussons, ainsi que cette ridicule anecdote, les éloges pompeusement prodigués à des princes tels que Sviatoslaf, Iaropolk, et même au cruel et débauché saint Vladimir; passons le successeur de ce nouveau Clovis, et arrêtons-nous au règne d'Ieroslaf, prince recommandable par sa puissance, son éclat, ses liaisons avec tous les états européens, mais surtout par les lois sages qu'il donna à son peuple. Son code promulgué en 1020, sous le titre de *Rouskaïa Pravda* (vérités russes) et qui commence ainsi: « respectez ce réglement.. telle est ma volonté, » prouverait qu'à cette époque l'autorité du prince était absolue. Cependant l'on assemblait alors des congrès où étaient admis les princes, évêques et grands de l'état; le servage d'ailleurs n'existait point encore en Russie, et le système communal y était en vigueur. Ieroslaf dont la sœur avait épousé Casimir, petit-fils de Boleslas, roi de Pologne, maria l'aîné de ses fils à la fille d'Hérold, roi d'An-

gleterre, et ses trois filles à Henri Ier, roi de France, à André Ier, roi de Hongrie, et à Hérold, prince de Norvège.

Isiaslaf-Ieroslavitch, fut, comme législateur, l'heureux émule de son père. Le règne de ce prince a été l'époque la plus brillante de l'histoire ancienne de la Russie; car ce pays, grâce à la fréquentation de l'empire grec sous les trois derniers règnes, s'était élevé à un degré de civilisation supérieur à celle des états occidentaux de cet âge. Nestor ne donne pas à cette mémorable phase sociale tout le développement qu'elle mériterait; mais le style du chroniqueur acquiert plus d'élévation quand il n'a plus un si grand nombre d'horreurs à reproduire; et on lui pardonnera des récits de fables, de prodiges, de présages, maladie morale et trait caractéristique de ces temps, en faveur de la touchante peinture des malheurs de Vassilko, crime que Karamsin n'aurait pas dû chercher à atténuer. Enfin, c'est dans le cours du règne de Sviatopolk II que Nestor termine son ouvrage, prolongé par ses continuateurs jusqu'en 1203.

Ces continuateurs, très inférieurs en talent et en naïveté à l'annaliste Nestor, n'eurent à peindre que des guerres sanglantes, des démêlés entre les princes apanagés, des désastres et des crimes; nous ne les suivrons pas dans cette épouvantable carrière; nous ne parlerons point de ces funestes démêlés qui préparèrent la Russie au joug long et pesant des Tâtars, sous la domination desquels disparut une civilisation déjà brillante sous les règnes d'Ieroslaf et d'Isiaslaf; mais en parcourant les documens inédits et palpitans d'intérêt historique qui terminent le premier volume du traducteur, nous aurons peut-être à lui reprocher de n'avoir point résolu deux questions importantes : telles relatives à la légitimité du Tzar, qualifié *le Faux Dmitri*, et à l'introduction en Russie des chaînes du servage. Remplissons cette double lacune.

Le servage, régime généralement établi, dans l'Occident durant plusieurs siècles, était inconnu en Russie lors de l'usurpation du trône par Boris Goudonof. Ce tzar, pour faire des partisans à cette usurpation, très favorable sous nombre de rapports au bien être de l'état, chercha à favoriser le clergé et les grands, qui lui demandèrent d'attacher à la glèbe les paysans de leurs domaines; il y acquiesça sous prétexte que les terres, plus sûrement et mieux cultivées, affranchiraient le pays des famines qui souvent l'avaient affligé. C'est donc des dernières années du 16e siècle seulement que date l'esclavage actuel des Russes (1), c'est-à-dire de l'époque où il était déjà détruit dans presque tout le reste de l'Europe.

Le prince qualifié le *Faux Dmitri* était réellement le légitime héritier du trône; et le moine Otrepief avec qui on le confond fut celui qui parvint à le soustraire aux satellites de Boris Goudonof; cet Otrepief suivit le tzar en Russie, et ne mourut qu'après qu'il eut été assassiné. Plusieurs écrits de ces temps, entre autres les mémoires de Margeret, en fournissent la preuve, que Karamsin découvrit subsidiairement dans les archives de l'état ou des couvents qui lui furent ouvertes; mais le jeune prince prétendu assassiné à Ouglich avait été déclaré saint, et l'église russe révérait sa mémoire; aussi l'historiographe officiel demanda-t-il à cet égard les ordres de l'empereur Alexandre, qui furent de se conformer à l'opinion reçue plutôt que de la choquer en disant la vérité. C'est un fait dont j'ai eu l'occasion d'être parfaitement instruit.

(1) Boris Goudonof monta sur le trône en 1598, et mourut en 1605.

Nous aurions pu avoir à répondre ici une autre question historique, non encore éclaircie, celle de l'introduction en Russie de ce christianisme qui, selon l'heureuse expression de l'un de nos plus recommandables collègues (1), y est *un culte* et non pas un *dogme*; mais ce serait l'objet d'une longue dissertation qui ne semblerait probablement pas être à l'ordre du jour.

Il ne me reste plus qu'à louer M. Louis Paris d'avoir terminé son second volume par une *Table des origines et singularités de la Russie*, dictionnaire géographique, historique et statistique, propre à éclairer sur ce qui a trait à cet empire et à ses anciens annalistes. Cet utile travail complète donc son ouvrage, écrit d'un style clair et simple, comme il sert à comparer l'état ancien à l'état actuel de cette vaste et puissante monarchie.

Le Comte ARMAND D'ALLONVILLE,
Membre de la première classe de l'Institut-Historique.

Notre collègue M. Stalh, qui assistait à la séance de la première classe, où M. le comte d'Allonville a lu ce rapport, a pris la parole pour nous donner les curieux renseignemens qui suivent sur l'origine et les divers manuscrits de la chronique de Nestor. La classe a voté l'impression de son travail comme complément naturel de celui de M. le comte d'Allonville.

Vers le même temps à peu près où les Slaves, habitant la partie orientale de l'Allemagne, étaient facilement soumis par les armes des Francs, qui ne pouvaient manquer d'être victorieuses contre des tribus ne reconnaissant aucun chef suprême capable de diriger leurs efforts vers un même but; alors que les Slaves, habitant les plaines arrosées par la Vistule (les Polonais, de *polé*, plaine), avertis par cet exemple, se constituaient en monarchie, les peuplades slaves et finnoises, occupant les environs des lacs de Ilmen et de Peipus, pour vider leurs petits différends, appelaient un chef varègue, des côtes de la Suède. Rurik parvint à établir son autorité à Nowgorod; deux chefs de sa suite, Oskold et Dir, s'emparèrent de Kiew, tributaire jusqu'alors des tribus Khazares. Oleg, successeur de Rurich, porta ses armes jusque devant Constantinople. Igor fit un traité avec les Grecs, et Sviatoslaf fut malheureux contre Zimisker. Vladimir enfin se fit chrétien et ordonna à ses sujets de suivre son exemple. Depuis ce temps l'influence de Constantinople sur la Russie naissante se fait remarquer. Nous n'avons ici à nous occuper que de celle qui eut lieu sous le rapport littéraire.

On remarque d'abord que les missionnaires grecs en Moravie, en Hongrie, aussi bien qu'en Russie, se servirent des idiômes de ces pays pour communiquer leurs doctrines, ou par voie orale, ou par des traductions des saintes écritures, d'homélies et d'autres ouvrages, qu'ils jugèrent propres à la propagation de la religion chrétienne. Avant que le système papal fût complètement établi, nous savons que des moyens analogues furent employés, du moins chez les nations germaniques; les Anglo-Saxons et les Islandais passèrent de là à l'habitude de rédiger leurs annales dans le langage familier; différentes causes néanmoins restreignirent à l'Islande seule cet usage, qui nous a procuré le plus brillant ouvrage d'historiographie du moyen-âge (Snorri Sturluson). Il n'en fut pas de même pour les Slaves de la Russie, dont les chroniqueurs, en tout temps, se sont servis de l'idiôme slavon, c'est-à-dire de ce dialecte slavon parlé dans la Moravie et la Hongrie supérieure, lequel, par les soins

(1) M. Buchez, dans son journal l'*Européen*.

de deux Grecs, Cyrille et Methodius, possédait une version du Nouveau-Testament et de quelques parties de l'Ancien. Un moine qui habitait Kiew, alors la ville principale des états russes, et dont l'établissement ecclésiastique nécessitait de fréquentes relations avec Constantinople, Nestor, rédigea, d'après l'exemple des chronographes byzantins ses contemporains Cedrenus, Scylytzès et autres, une chronique russe, continuée d'abord par trois individus qui conservèrent autant que possible sa manière de rédiger; plus tard, lorsque par les fréquens partages d'états et surtout par les conquêtes des Mongols et des Lithuaniens, les diverses parties de la Russie se trouvèrent éloignées les unes des autres, on rédigea en beaucoup d'endroits des chroniques spéciales, en ayant soin toutefois de placer en tête Nestor et ses premiers continuateurs.

On conçoit sans peine que des chroniques écrites dans un langage familier aux copistes durent être fréquemment altérées par des omissions, et surtout par des interpolations qui, au rapport de Schlœzer, qui en a collationné un certain nombre, surpassent toute croyance. D'après ce savant, on reconnaît bien souvent que ces altérations proviennent de tentatives du clergé pour s'assurer un pouvoir que certainement, dans les anciens temps, il n'avait pas; ailleurs on insérait des pièces omises par Nestor : c'est à un manuscrit de Novgorod que l'on est redevable de la précieuse Pravda de Yaroslav (publiée en 1766 par Schlœzer, et en 1792 sur d'autres manuscrits, par le major-général Nikititch Boltin: traduite en allemand par Ewers, Ancien droit russe, p. 264), ainsi que d'une interpolation dans laquelle Snorri nous fournit des détails authentiques et curieux sur la découverte et la colonisation du Groenland par les navigateurs islandais vers l'an 1100 de notre ère.

Il est connu que l'imprimerie ne vint à s'établir en Russie que plus d'un siècle après sa découverte. Le premier livre est de 1564, et en 1670 encore toutes les imprimeries de l'empire ne s'élevaient qu'au nombre de deux (à Moscou et à Kiew, Kilburger, dans le Magasin de Büsching, III, 332); encore était-on obligé de faire imprimer à ses frais; car ce ne fut qu'un siècle plus tard que s'établit la première librairie réellement digne de ce nom (Bacmeister, Bibl. russe, II, 470—471). Il est vrai que l'Académie de Pétersbourg fut fondée en 1726; mais jusqu'à l'avènement de Catherine II elle ne fit à peu près rien de ce qu'on devait en attendre, grâce à son système vicieux d'organisation (Weber, la Russie renouvelée, III, 52, 66. Manstein, Mémoires, 547. Schlœzer, Annonces politiques, III, 345. Storch, la Russie sous Alexandre, I, 141.) C'était cette Académie qui possédait la seule imprimerie qu'il y eût alors à Pétersbourg (Antidote, I, 291); mais le système du gouvernement rendait la crainte d'une publicité quelconque excessive (Strahlenberg, 102, 196. Stockholm, 730), et le savant Gérard Müller fut en butte à mainte persécution (Anecdotes russes, 106. Londres, 761) pour avoir soutenu que les varègues étaient suédois; Schlœzer, dans son Autobiographie, nous retrace les tracasseries auxquelles il fut en butte et qui auraient pu fort bien finir par un exil en Sibérie.

Ce fut dans ces temps que parut la première édition de Nestor, d'après un manuscrit qui avait appartenu jadis au prince de Radziwill, et qui, durant l'occupation de Kœnigsberg par les Russes, avait été mis

en réquisition et envoyé à Pétersbourg; c'est un des plus maltraités par des interpolations de tout genre : il a été tellement défiguré par des copistes ignorans que les premiers chapitres surtout sont à peu près illisibles. Cette éditon fut traduite en allemand par Scherer, en 1774. La version est qualifiée par Schlœzer de : « misérable » traduction allemande de la misérable » édition russe du misérable manuscrit de » Kœnigsberg. »

Mais déjà antérieurement des travaux guidés par une saine critique avaient été entrepris. Le premier qui s'élança dans la carrière fut le gouverneur d'Astracan Tatischef, qui réunit avec un zèle que rien ne pouvait rebuter, de riches matériaux pour une histoire générale de la Russie jusqu'en 1462. Parmi ces matériaux, se trouvait un très ancien manuscrit de Nestor, qui lui avait été communiqué par M. Razkolnik (attaché à l'ancienne croyance, antérieure au patriarche Nicon, vers 1650), et qui a disparu depuis. Cet ouvrage n'a vu le jour que trente ans après la mort de l'auteur, qui était mal vu de la cour à cause de ses opinions libérales en religion et même en politique (Lerch, Voyage en Perse dans Büsching, Mag. X, 374—375. Bacmei ster, Bibl. russe III, 188. Schlœzer, Biographie, 57—58, et dans son Nestor, *passim*). Le major-général Boltin, dans divers ouvrages, fit voir qu'il appréciait les difficultés provenant de l'état des manuscrits, surtout pour la première période de l'histoire russe. Ces difficultés disparurent en partie à l'apparition du Nestor de Schlœzer; le texte en est basé sur la collation des manuscrits, et la traduction allemande est accompagnée d'un vaste commentaire qui, pour la variété et la profondeur des recherches, laisse peu à désirer; il a valu à l'éditeur l'ordre de S. Vladimir, et à son ouvrage, une traduction en russe, par Yazykov (Moscou, 809—919, en 3 vol.). La mort empêcha Schlœzer de continuer son beau travail au-delà du baptême de Vladimir en 980, de sorte que Karamsin, pour son œuvre, se vit obligé de se servir d'un Nestor manuscrit, comme il l'avoue lui-même, lequel lui fut communiqué par le comte Mussin Puchkin; mais il oublie de dire si ce manuscrit est celu de Dmitri Konstantinovitch, mort en 1383, beau-père du grand-duc Dmitri Ivanovitch Donskoi, dont il parle au tome V, 119 de son histoire.

Enfin M. le professeur Timkovski a publié à Moscou en 1824 le plus ancien manuscrit connu, celui du moine Laurent, qui s'arrête brusquement (preryvaiouchtchayasa) en 1019. Nous pensons que cette édition doit servir de base à toute traduction future; à notre avis, on pourrait sans difficulté passer les quatre-vingts ou quatre-vingt-dix années suivantes, dont l'histoire a encore été écrite par Nestor. La valeur de ce fragment sera toujours grande pour les origines russes, mais certainement elle est moindre pour des temps plus rapprochés depuis la publication de l'histoire de Karamsin.

A. Stalb,

Membre de la 1re classe de l'Institut historique.

LES FOURCHES DE MONTFAUCON,

Rapport lu à la première classe (Histoire générale et Histoire de France).

Messieurs,

Vous avez bien voulu me confier le soin de vous rendre compte d'une brochure publiée par M. de Lavillegille sur les *anciennes fourches patibulaires de Montfaucon :* c'est ce travail que j'ai l'honneur de vous présenter.

Ma tâche était facile à remplir; elle devait, après mûr examen, se borner à une simple analyse, tant l'auteur a mis de soin et de zèle à fouiller dans nos trésors historiques, tant il a su bien diriger ses investigations au sein de nos différens dépôts d'archives si riches en documens précieux. C'est donc M. de Lavillegille que vous allez entendre beaucoup plus que votre rapporteur.

Les fourches patibulaires, élevées au milieu des champs, ordinairement près des chemins fréquentés, et sur un monticule, étaient un signe de haute justice. Elles consistaient en des piliers de pierre réunis au sommet, par des traverses de bois, auxquels on attachait les criminels, soit qu'on les y exécutât; soit que, l'exécution ayant été faite ailleurs, on les y exposât ensuite à la vue des passans. Les corps y restaient appendus *jusqu'à perte entière du squelette*, à moins toutefois de besoin pressant de place nouvelle. Le nombre des piliers variait suivant la qualité des seigneurs : les simples gentilshommes hauts-justiciers en avaient deux, les châtelains trois, les barons quatre, les comtes six, les ducs huit, le roi seul pouvait en avoir autant qu'il le jugeait convenable.

Le nombre des justices particulières, à Paris, était considérable, aussi de ce droit naissaient des abus graves. François Ier voulut, en 1539, réunir toutes ces justices à la justice royale; les lettres-patentes qu'il expédia à cet effet, le 16 février, restèrent sans exécution. Il fallait la volonté impérieuse et puissante de Louis XIV pour arriver au bienfait de cette fusion. Par un édit du mois de février 1674, ce prince supprima définitivement toutes les justices seigneuriales de la ville et des faubourgs; on en comptait alors dix-neuf. Mais bientôt fléchissant devant l'exigence de l'église, il dérogea aux dispositions de son édit en faveur des justices de *l'archevêché*, du *chapitre de l'Église de Paris*, de *l'Abbaye Saint-Germain-des-Prés*, du *Temple* et de *Saint-Jean-de-Latran*.

Jusqu'à la fin du XIVe siècle, on refusa le secours de la religion aux condamnés à mort. Charles VI, par son ordonnance du 11 février 1396 (1397), enjoignit aux officiers de justice d'appeler auprès d'eux un confesseur, sans attendre même qu'ils eussent réclamé les consolations de la religion. Pierre de Craon, sans doute pour se racheter du meurtre de Clisson, Louise de Lorraine, veuve de Henri III, et une dame Simié, de la cour de Henri III et de Henri IV, fondèrent des bourses aux Cordeliers, à l'Hôtel-Dieu et à la Sorbonne, pour que des religieux fussent chargés de visiter les prisonniers et de les assister à leurs derniers momens.

On ne sait point l'époque exacte de l'é-

rection des fourches de Montfaucon, que l'on désignait souvent sous le nom de gibet, de justice, de grande justice de Paris; mais certainement elles existaient au XIIIe siècle. C'est donc par erreur qu'on en a attribué la construction à Enguerrand de Marigny, qui y fut pendu en 1315.

La butte sur laquelle était bâti le gibet de Montfaucon se trouvait près de l'extrémité du faubourg Saint Martin, entre les rues des Morts et de la Butte Chaumont, et à l'ouest de la route qui conduisait à Pantin : cette route est devenue la rue de l'Hôpital-Saint-Louis.

Sur le sommet de cette butte, on voyait une lourde masse de quinze à dix-huit pieds de haut, composée de dix ou douze assises de gros quartiers de pierres brutes, bien liées, bien cimentées et refendues dans leurs joints, formant un carré long de quarante pieds sur vingt-cinq ou trente de large. La partie supérieure offrait une plateforme, à laquelle on montait par une rampe de pierre assez large, et dont l'entrée était fermée par une porte solide. De cette plateforme et le long de trois côtés seulement, s'élevaient seize piliers carrés, hauts de 32 à 33 pieds, formés de pierres d'un pied d'épaisseur, semblables à celles de la base, et également bien liées entre elles. Tous ces piliers existaient encore à la fin du XVIe siècle. Les piliers étaient unis entr'eux par de doubles poutres de bois, qui s'enclavaient dans leurs chaperons, et supportaient des chaînes de fer de trois pieds et demi de long, destinées à suspendre les condamnés. Au dessous, à moitié de leur hauteur, ces piliers étaient également liés par d'autres traverses servant au même usage que les poutres supérieures. Pour monter les patiens au gibet, on faisait usage de longues échelles, qui restaient perpétuellement dressées. Au centre de la masse qui supportait les piliers, était une cave destinée à servir de charnier pour les cadavres des suppliciés, soit que l'action destructive du temps les eût séparés de leurs chaînes, soit qu'il eût fallu faire de la place à de nouveaux arrivans, soit enfin que vinssent à l'exiger les réparations que nécessitait souvent l'état de dégradation du gibet. C'est dans cette cave que les magiciens allaient nuitamment dérober des cadavres pour leurs opérations, quand ils ne les enlevaient pas du gibet même.

La face principale du gibet était exposée au sud-ouest. Auprès, au couchant, plus bas, était une croix de pierre attribuée à Pierre de Craon, et probablement renouvelée depuis. On n'exécutait pas, on n'exposait pas seulement à Montfaucon; on avait ménagé au-devant du gibet un lieu où l'on enfouissait vivantes les personnes condamnées à ce supplice, ainsi qu'on le vit en 1440 et en 1457. Les exécutions par contumace y avaient aussi lieu. Soit par contumace, soit réellement, toutes ces exécutions se faisaient sans distinction de jours ordinaires ou fériés, et quelquefois la nuit, aux flambeaux. Les cadavres étaient toujours recouverts de leurs vêtemens, on ne les en dépouillait dans aucun cas. Les condamnés étaient conduits au supplice, les uns à pied, les autres à cheval, ceux-là dans un tombereau, ceux-ci sur la claie. Les décapités, et peut-être aussi les bouillis, étaient renfermés dans un sac de treillis ou de cuir, avant d'être portés au gibet. Le criminel que l'on devait y exécuter sortait du Châtelet accompagné de son confesseur, du lieutenant-criminel, du procureur du roi, de sergens et d'archers. On ne le liait pas toujours. Au couvent des Filles-Dieu, de la rue Saint-Denis, il recevait des religieuses un

verre de vin et trois morceaux de pain, offrande connue sous la dénomination de « dernier morceau des patiens. » A la croix, près du gibet, le confesseur l'exhortait une dernière fois, puis l'exécuteur s'en emparait. Au retour, confesseur et officiers judiciaires trouvaient un repas dont la ville faisait la dépense. Les confesseurs étaient, en outre, indemnisés pécuniairement.

Il paraît que l'usage de ce gibet cessa vers 1627; qu'on cessa également alors d'employer à Paris ce genre d'exposition, mais qu'il y avait encore quelques restes des piliers en 1661, puisqu'il en est fait mention dans un bail daté de cette année. Ce qu'il y avait encore de l'ancienne construction et la voirie qui s'y était établie furent transférés, en 1761, derrière la Villette.

« Le gibet, dit M. de Lavillegille, éprouva les changemens que l'on faisait subir à la voirie, quoiqu'il n'offrît plus les mêmes inconvéniens, depuis qu'on avait cessé d'y suspendre les cadavres; mais il semblait que son sort fût attaché à celui de l'emplacement où l'on jetait les immondices. On arrêta donc que le gibet serait placé près du nouveau lieu destiné à recevoir les débris de la ville; d'ailleurs son état de dégradation obligeait nécessairement à le reconstruire; car s'il n'avait plus d'utilité matérielle, il restait toujours le signe de la haute justice royale. Cette dernière et unique destination, rendant superflu un vaste développement, on se contenta d'élever quatre piliers en pierre de grés, réunis à leurs sommets par des pièces de bois. Ils étaient disposés en carré dans l'intérieur d'un emplacement vague contenant environ un demi arpent, et faisant l'angle nord de l'embranchement de la route qui se dirige de la barrière du Combat vers Pantin, avec celle qui conduit à la voirie actuelle. Cet espace, entouré d'un simple fossé, avait été autrefois clos de murs; il s'ouvrait alors par une porte charretière sur le chemin de la voirie. Les piliers étaient presque vis-à-vis la porte, mais un peu à droite de l'entrée, à environ vingt-cinq pas de la route de Pantin. La partie de l'enclos comprise entre ces piliers et la butte Saint-Chaumont était affectée à la sépulture des suppliciés, auxquels on continua à interdire les cimetières ordinaires, même quand on eut renoncé à exposer leurs corps.

« Voici la manière dont on procédait à leur inhumation. Lorsqu'un patient avait reçu la mort sur l'une des places de Paris, et qu'il était resté une heure au gibet, on le transportait dans la salle basse du pilori: vers les onze heures du soir, l'exécuteur, accompagné de ses aides, amenait une charrette sur laquelle le cadavre était déposé et conduit silencieusement et sans nul appareil jusqu'à la barrière; là, chacun allumait la torche dont il était muni, puis le funèbre cortège continuait sa route vers l'enclos des fourches patibulaires, où une fosse avait été creusée le matin. Le corps y était descendu, et recouvert de terre; les torches étaient éteintes; et le lendemain aucune marque extérieure n'indiquait cette tombe maudite, sur laquelle personne ne venait répandre des larmes.

« Tel était l'état des choses lorsque la révolution commença et vint modifier la barbarie du code criminel. L'assemblée nationale, par un décret du 21 janvier 1790, ayant admis les condamnés à la sépulture ordinaire, l'enclos des fourches patibulaires devint inutile. On ne tarda pas à démolir les piliers et à vendre leurs pierres: c'étaient des blocs de grés de deux à trois pieds carrés, qui furent achetés par le sieur Fessard, plâtrier, et employés,

quelque temps après, à la construction du bassin supérieur de la décharge des matières fécales : ils forment encore aujourd'hui le parapet le long duquel s'arrêtent les voitures des vidangeurs.

« Les murailles qui entouraient originairement l'enclos du gibet moderne étaient tombées en ruine par défaut d'entretien ; chacun s'étant cru autorisé à en emporter les matériaux dont il pouvait avoir besoin, il n'en resta bientôt plus de vestiges. Tout le fer qui garnissait la porte d'entrée se trouva ainsi arraché et enlevé. Enfin cette portion de terrain fut réunie aux autres, qui lui étaient contiguës, et l'on y établit le dépôt de poudrette. Mais quand on effectua ce changement de destination, on ne s'occupa nullement des condamnés qui avaient été autrefois ensevelis au même lieu : ils y sont restés oubliés jusqu'à présent sous les énormes tas de matières desséchées provenant des bassins de décharge. »

Telle est, Messieurs, la simple analyse que j'ai cru devoir vous faire de l'ouvrage de M. de Lavillegille, analyse qui vous présenterait l'ensemble de son travail si j'avais pu y puiser l'indication de tous les personnages qui ont figuré au gibet de Montfaucon et sur chacun desquels il a donné des aperçus historiques pleins d'intérêt.

Si ce peu de lignes vous donnent la pensée des recherches laborieuses auxquelles il lui a fallu se livrer, lui qui cite toutes ses autorités, toutes ses sources, pour former un tout complet de matériaux imparfaits et disséminés dans les bibliothèques, dans les archives, dans des dépôts particuliers ; si elles vous donnent la mesure de ce que vous pourriez attendre d'un esprit aussi exercé, aussi patient que celui de M. de Lavillegille, si cet écrivain se décidait à entreprendre un travail de plus d'étendue et de portee ; si elles vous font naître le désir de lire la brochure dont je vous entretiens en ce moment, j'aurai rendu justice à un jeune collégue qui mérite votre attention, et je serai parvenu au but que je me proposais d'atteindre en parlant de son œuvre.

B. Saint-Edme,
membre de la première classe
de l'Institut historique.

DE L'ENSEIGNEMENT DU DESSIN SOUS LE POINT DE VUE INDUSTRIEL,

PAR ALEXANDRE DUPUIS,

Rapport lu à la quatrième classe. (Histoire des Beaux-Arts.)

Messieurs,

L'art du dessin est un puissant auxiliaire des études historiques. La plume seule ne transmet pas les grands noms et les grandes actions à la postérité. La peinture et la statuaire lui viennent en aide dans cette noble tâche. L'Institut historique doit donc encourager de toute sa sympathie les efforts dont le but est d'aplanir la route qui conduit à ces deux arts. Nous n'avons

pas l'honneur de connaître M. Alexandre Dupuis, mais la méthode dont il est l'inventeur et qui a déjà obtenu les encouragemens du pouvoir et les suffrages du public, est appelée selon nous à amener une révolution complète dans l'enseignement de l'art du dessin : les avantages qu'elle offre sous divers rapports l'ont déjà fait adopter dans plusieurs colléges. C'est un devoir pour nous de la recommander à tous ceux pour qui l'étude du dessin est une nécessité de profession. L'économie du temps est même déjà un grand profit pour les amateurs que des occupations forcées obligent à ne consacrer à cet art que quelques instans par jour, instans souvent dérobés au sommeil. C'est principalement sous ce point de vue qu'il faut considérer et apprécier la méthode Dupuis. Mettre l'enseignement du dessin à la portée de toutes les fortunes et de toutes les intelligences, c'est résoudre un grand problème.

Il y a certainement une idée généreuse dans ces efforts tentés pour retirer de l'ornière de la routine ces nombreux artisans qui semblaient destinés à ne faire que de médiocres ouvriers, et que la connaissance approfondie du dessin rendra de véritables artistes dans leur profession, en les y attachant par le charme d'une science libérale. Aussi M. Dupuis n'a-t-il cru avoir complété son idée qu'en fondant un cours gratuit pour la classe industrielle, cours auquel il consacre deux heures, trois jours de la semaine.

C'est par un procédé ingénieux qu'il amène ses élèves à copier avec exactitude et en peu de temps les modèles qui présentent les plus grandes difficultés; il procède avec ordre, sa méthode est claire, attrayante : l'élève s'avance avec fermeté, car rien n'est hasardé dans l'enseignement qui lui est offert.

Généralement, le maître procède du simple au composé; l'enfant commence par copier séparément les différentes parties d'une tête : mais plus tard, que de difficultés n'éprouvera-t-il pas à réunir ces parties, tandis qu'en lui faisant aborder tout de suite le principe de l'ensemble, puis les détails, on aurait évité une perte de temps considérable : tel est le procédé de M. Dupuis.

Pour rendre la propagation de sa méthode moins dispendieuse et par conséquent plus accessible à la classe ouvrière, M. Dupuis propose un matériel de modèles, moins sujets au gaspillage et plus économiques. Son économie consiste surtout à grouper autour de ces modèles un assez grand nombre d'élèves, pour qu'un très petit nombre de modèles suffisent à tout un atelier : c'est la ronde-bosse qu'il emploie dans toutes les séries de son enseignement.

M. Dupuis trace un aperçu de sa méthode, qu'il divise en quatre séries de rondes-bosses, et comme il procède toujours de l'ensemble aux détails, la première n'offre que l'ovale de la face sans détails, mais dans diverses positions; ainsi les quatre bosses qui composent cette série et les suivantes expriment les quatre mouvemens principaux auxquels se rapportent tous les autres: la tête d'abord droite, puis penchée en avant, puis de côté, et ensuite en arrière. Dans la seconde série, l'œil est indiqué, la bouche se montre, l'oreille offre des contours, et si, en effet, les difficultés ont doublé, l'intelligence de l'élève, développée par le précédent exercice, lui a donné aussi la force d'oser davantage.

Ce que nous venons de dire de la seconde série s'applique à la troisième et à la qua-

trième, toujours avec la même gradation dans les difficultés ; et ce que nous disons de l'esquisse se rapporte également au maniement de l'estompe; car M. Dupuis rejette le système du pointillé et des hachures comme n'ayant d'autre autorité que celle de l'usage. En effet, relativement aux ombres et dans le choix de deux procédés, il faut se déterminer pour celui qui facilite l'usage de l'autre; et l'emploi de l'estompe contribue à faciliter le maniement du crayon. En définitive, sous le point de vue industriel, les hachures et le pointillé ne servent à rien ; sous le point de vue artistique, l'estompe est encore le rudiment du pinceau. Arrivé à la dernière borne de ses quatre séries, M. Dupuis pense que l'élève peut aborder sans difficulté l'étude de l'antique et même de la nature; mais n'ayant pas vu par nous-mêmes les résultats de ce mode d'enseignement, nous nous abstenons de prononcer sur un succès aussi inespéré que celui-là.

EUGÈNE BION ET JEHAN DUSSIGNEUR,
statuaires, membres de la
quatrième classe de l'Institut historique.

DOCUMENS HISTORIQUES CURIEUX OU INÉDITS.

LETTRES DE LOUIS XIV ET DU DAUPHIN, SON FILS,

AU MARÉCHAL DE VAUBAN (1).

Uous sauez, il y a long-temps, ce que je pense de uous, et la confiance que j'ay en uostre sauoir et en uotre affection. Croiez que je n'oublie pas les seruices que uous me rendez, et que ce que uous auez fait a Philisbourg m'est fort agréable. Si uous estes aussi content de mon fils qu'il l'est de uous, je uous croy fort bien ensemble, car il me paroist qu'il uous connoist et qu'il uous estime autant que moi.

Je ne saurais finir sans uous commander absolument de uous conserver pour le bien de mon seruice.

LOUIS.

A Fontainebleau, le 3 novembre 1688.

LOUIS DAUPHIN.

Ordonnons au sieur marquis de la Frezelière, lieutenant général des armees du roy nostre très honoré seigneur et père, et commandant l'artillerie de cette armée de réserve, d'envoyer incessament au sieur de Vauban, aussi lieutenant général des armées du roy nostre dit très honoré seigneur et père, et surintendant général des fortifications de France, quatre pièces de canon à son choix du calibre, a prendre dans les arsenaux de Manheim, de Heidelberg ou de Philisbourg, les quelles pièces de canon nous luy accordons pour luy mar-

(1) L'Institut historique est redevable de cette précieuse correspondance à l'un de ses membres les plus zélés, M. le comte Le Pelletier d'Aunay, qui a épousé une descendante directe de l'illustre maréchal.

quer l'estime particulière que nous faisons de son mérite singulier, et la satisfaction que nous auons des signales seruices qu'il a rendu au roy nostre dit très honoré seigneur et père pendant cette campagne, dans l'armée qui estoist sous nos ordres en Allemagne (1).

Fait double au camp deuant Franchendal.

LOUIS.

A Fontainebleau, ce 19 novembre 1693.

J'ay receu la lettre que uous mauez escriste du 14e de ce mois; elle m'a fait un très grand plaisir, uous voyant aussy content que vous me le paroissez sur ce que uous deuez faire pour prendre Charleroy. Je serais bien ayse, quand uous en aurez le temps, que uous me mandiez ce qui se sera passé, et si uous le pouuez, ce que uous voudrez faire par la suite et ce que uous jujerez que la place deura se deffendre; uous pouvez me parler d'autant plus hardiment que je ne montreray uostre lettre à personne, et que cela demeurera entre uous et moy.

Les dispositions pour le siége me paroissent bonnes, et le duc de Luxembourg ne croit pas qu'il soit aysé aux ennemis de secourir cette place, estant bien content des postes qu'il a trouvez.

Ce que uous m'escriuez sur les auantages que l'on pourra prendre sur Charleroy, et ce que le duc de Luxembourg m'a mandé qu'il espère trouver à se poster de manière que les ennemis ne pourront l'attaquer, sans désauantage, me font espérer que nous sortiront de cette entreprise aussy heureusement que je le puis désirer.

« Songez à ne uous pas exprimer mal à » propos et ne faittes que ce qui sera néces- » saire. »

LOUIS.

A Versailles, ce 1er mars 1694.

J'ay eu des auis de plusieurs endroits differents, et qui se rapportent tous, qui m'assurent que le dessein du prince d'Orange est d'essayer auec les flottes d'Angleterre et d'Hollande jointes, de brusler les vaisseaux qui resteront à Brest, et de tenter auec un corps de six à sept mil hommes de se rendre maistre de la dite place, ce que je ne uois pas bien praticable auec un aussi petit nombre de troupes que celuy la. L'importance de Brest fait néantmoins que je ne ueux pas me reprocher de n'auoir point contribué de tout ce qui peut dependre de moy, pour essayer d'empescher les ennemis de réussir dans cette entreprise. Quoy quil y ait quinze cens hommes de la marine dans cette place, je ne laisse pas d'y faire marcher six bataillons de ceux que j'ai destiné pour la garde des costes, un régiment de cavallerie et un de dragons. Je uous ay choisy pour commander ces troupes et dans la place; c'est pourquoi je desire qu'après que uous aures achevé la visite des costes que uous auez entreprise, au lieu de uous rendre auprès de moy, uous allies au dit Brest, pour que uous ayez le temps de bien examiner la place et les lieux où les ennemis pourraient mettre pied à terre, et d'où ils pourraient la bombarder, afin que uous preniez les précautions que uous crurirez nécessaires pour les empescher de réussir dans les desseins qu'ils pourraient auoir. J'ay choisi le sieur de Servon mareschal de camp pour commander la caual-

(1) Les quatre pièces de canon ont été enlevées dans la révolution en 1793. L'empereur, à l'époque où il a fait transporter aux Invalides le cœur du maréchal de Vauban, a ordonné qu'on fît placer une pièce de marbre au château d'Epiry, propriété et habitation du maréchal de Vauban.

lerie tant qu'elle ne sera pas jointe, et les sieurs de la Vaisse et de Montcault que je feray brigadier auec l'infanterie pour exécuter uos ordres. Je me remets à uous de placer les troupes où uous le jugerez à propos, soit pour empescher la descente, soit au cas que les ennemis fissent le siege de la place. L'employ que je uous donne est un des plus considérables par raport au bien de mon seruice et de mon royaume; c'est pourquoi je ne doute point que uous ne uoyez auec plaisir que je vous y destine et ne m'y donniez des marques de vostre zelle et de vostre capacité comme uous avez fait en toute rencontre. J'ay choisy le mareschal de Choiseuil pour commander les troupes de Bretagne et de Normandie; si elles se joignent, je l'enuerray d'abord en Normandie et uous serez seul chargé de ce qui regarde les costes des environs de Brest. « Ne parlez point des aduis que j'ay des » dessins des ennemis; profittez en seul, » et donnez les ordres en conformité de ce » que je uous mande. »

Louis.

Le 12 juin 1697.

M. de Vauban, je uiens de receuoir par le courrier que je je uous auois depesché la lettre que uous m'auez escrite d'Ath le 10 de ce mois, en response de la mienne du 6 pour uous demander vostre auis sur la possibilité d'establir une communication au dessous d'Oudenarde pour mes armées d'obseruation qui seroient partagées des deux costés de l'Escault pour prosteger celle qui feroit le siége de cette place. J'ay leu auec toute l'attention que mérite une affaire de cette conséquence toutes les difficultés qui uous m'oposez, et en mesme temps ce qui peut faciliter cette enteprise si j'ay résolu de la faire.

Je recommenceray par uous respondre que je la crois absolument nécessaire pour le bien de mon seruice, l'auancement de la paix et uoulant profiter de la supériorité que j'ay cette campagne sur les ennemis. Je suis persuadé mesme que hors le temps dont l'on peut auoir absolument besoin pour acomoder les busches qui sont aux deux bastions de la ville d'Ath, et la pointe de la demy lune qui couvre ces deux bastions, l'on ne sçaurait trop tost commencer le siège d'Oudenarde, et si uous pensez pour diminuer les eaues de l'Escault de près d'un tiers, comme uous me le marquez, qu'il faille destourner le Seuset dans la Scarpe, et la Scarpe dans la Deülle, en fermant lescluse du fort de la Scarpe et en ouvrant toutes celles de la Dulle, et du canal de Douay à Lille, je crois qu'il est bon de le faire tout au plustôt.

J'ay peine à croire que les ennemis ne uous donnent pas le temps de trois ou quatre jours, qui uous êtes d'auis qu'ils suffisent, pour pouvoir faire les digues nécessaires, establir la communication entre les deux armées d'observation, et qu'ils se deffassent assez promptement de leur inondation, pour mettre dans les premiers jours que mes armées arriueront deuant cette place, assez deau dans les prairies d'audessous pour uous empescher d'y trauailler. En ce cas la possibilité du siege d'Oudenarde roulant sur celle d'establir la communication entre les deux armées d'obseruation, il ne seroit pas prudent de l'entreprendre.

Quoy que je doive songer à mesnager les intérêts de mes sujets autant qu'il me sera possible, cependant je dois préférer l'interest de la cause commune à ceux de quelques particuliers qui pourront souffrir des inondations qui noyeront leurs prairies quand lescluse du fort de la Scarpe

fermée pour rejetter ladite riuière de la Scarpe dans la Deulle, et en se diligentant, de commencer le siége d'Oudenarde, il est à présumer qu'il sera finy assez promptement pour que les paysans et les chariots du pays puissent estre retournez chez eux auant la récolte.

Après auoir respondu aux objections que uous me faites, il me reste à vous expliquer ce que je pense sur la manière dont le siége d'Oudenarde doit s'exécuter et les desmarches que je crois deuoir faire faire à toutes mes armées.

Je ne crois pas comme uous qu'il faille entièrement abandonner Dinan à ses propres forces, la scituation de cette place estant si bizarre que, quand une fois les ennemis auront eu le temps de se poster deuant cette place, il n'est plus possible de la secourir. Pour obuier à cet inconvénient je destine l'armée que commande le mareschal de Boufflers, que jefera y joindre par quelques troupes de celles du mareschal de Villeroy pour la rendre esgalle à peu de chose près à celle du prince d'Orange, quand il aura esté joint par les troupes qui viennent d'Allemagne, à veiller auec la dernière attention aux mouuemens du prince d'Orange pour s'y opposer, soit qu'il marchât pour joindre lélecteur de Bauière et tenter le secours d'Oudenarde, soit qu'il voulut entreprendre quelque siége du costé de l'entrée Sembre-et-Meuse; et compte que l'armée que commande le mareschal de Villeroy, et celle qui est sous les ordres du mareschal de Catinat inuestiront la place des deux costés de Lescault, rendant celle qui sera chargée de linuestiture entre la Lys et Lescault, égale en nombre à celle de l'électeur de Bauière, qui est campée près de Denise, et qui est la seulle qui, dans le commencement de l'inuestiture, peut tenter de s'opposer au siége d'Oudenarde auant que uous eussiez le loisir destablir la communication entre les deux armées, à quoy je suis persuadé que uous ne perdrez pas de temps.

Après auoir estably ladite communication au dessous d'Oudenarde, comme j'espère que uous le pourrez faire par des ponts sur la riuière, et de bonnes digues joignantes aux ponts, il faut songer à bien retrancher les camps où uous et les mareschaux de Villeroy et de Catinat croirez que les armées d'obseruation deuront se placer, afin d'ajouter à la bonté et au nombre considérable de mes troupes, les auantages que l'on se peut donner par de bons retranchemens. Je ne uous parle point des lieux par lesquels doiuent passer les lignes de circulation, me remettant à uous, de concert avec le mareschal de Catinat, qui sera chargé du siége, d'en décider, aussi bien que de la nécessité qu'il pourra y auoir de faire quelques lignes de contreualation contre la garnison, et du lieu ou uous placerez la communication au dessus d'Oudenarde pour mes deux armées dont vous fortifierez les abords comme uous le jugerez à propos.

Je ne doute pas que uous n'ayez reçeu présentement mes ordres pour ne point renuoyer les ingénieurs chez eux, ou du moins je suis persuadé que uous n'aurez permis qu'à ceux qui peuvent promptement estre de retour quand ils seront mandez, de s'en aller. Je veux bien vous permettre de parler au sieur de Mesgrigny du dessin que j'ay de faire le siége d'Oudenarde, comptant qu'il gardera ce secret auec la mesme exactitude qu'il a fait de ceux que je luy ay confiés jusqu'à présent.

Suiuant ce que je vous mande que mon intention est que lon commence le siége le plustôt qu'il sera possible, concertez auec

les mareschaux de Villeroy et de Catinat le temps qu'il faudra enuoyer les mandemens pour l'assemblée des chariots et des paysans nécessaires. Ayant au mareschal de Catinat toute la confiance qu'il mérite, uous ne devez point hésiter à luy parler des résolutions que je uous mande que j'ay pris pour le courant de cette campagne.

Je finis cette lettre en uous recommandant de disposer promptement tout ce qui peut dépendre de uous pour le commencement de ce siége qui ne peut estre trop tost. Je mande au mareschal de Catinat et au mareschal de Villeroy d'en user de mesme pour ce qui les regarde.

Pour qu'il ne uous reste aucun doute sur ce qui est marqué dans la lettre des deux armées d'obseruation je suis bien ayse de uous spécifier que ces deux armées doiuent estre celle du mareschal de Villeroy et celle du mareschal de Boufflers, au cas que le prince d'Orange marche pour secourir Oudenarde, et que, dans les lignes de circonualation, jusqu'à ce que l'on voye faire à ce prince cette desmarche, les troupes du mareschal de Villeroy doiuent y entrer en deça de Lescault, afin que le mareschal de Catinat puisse estre esgal en nombre à l'armée de l'électeur de Bauière, et rester entre la Lys et Lescault. Et la présente nestant pour autre fin, je prie Dieu qu'il uous ayt, monsieur de Vauban, en sa sainte et digne garde.

Escrit à Versailles, le 12 juin 1697.

LOUIS.

A Marly, le 22 aoust 1697.

Je suis fort persuadé de uotre joie sur la prise de Barcelonne et sur ce qui est arriué à Carthagenne. Uous estes trop bon français pour n'en pas auoir et pour ne pas souhaiter ce qui est dans la lettre que uous m'auez escritte. Je pense tout comme, uous et je feray ce que je croiray conuenable pour mon aduantage, celui de mon royaume et de mes sujets. On s'en peut rapporter à moy qui sait et connoist le uéritable estat où nous sommes. Si la paix se fait elle sera honorable pour la nation. Si la guerre continue, nous sommes en estat de la bien soustenir de tous costés. Quoy qui arriue j'auray la mesme considération pour uous ; et uous uerez dans la suite que mon estime et mon amitié sont toujours telles que uous les connaissez depuis si long-temps. LOUIS.

Je certifie que les 6 lettres qui précèdent sont conformes aux originaux déposés dans les archives de ma famille.

LE COMTE LE PELETIER D'AUNAY.
Membre de la 2e classe de l'Institut historique.

CORRESPONDANCE.

LETTRE

DE M. DUFEY (DE L'YONNE), MEMBRE DE LA PREMIÈRE CLASSE DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

Paris, le 7 décembre 1836.

La question agitée dans les deux lettres ci-incluses touche de trop près aux intérêts de l'histoire pour que vous leur refusiez une place dans le plus prochain numéro de notre journal.

J'attends de vous ce service et je vous prie d'agréer, etc.

A monsieur Dupin, procureur général à la cour de Cassation.

Monsieur le Procureur général,

Le nom de Michel Lhospital domine tous les noms célèbres ou fameux du seizième siècle. Son éloge a été proposé par toutes les académies. Toutes ont couronné des discours plus ou moins éloquens, mais vides de faits et d'observations vraiment utiles. A ces éloges qui se ressemblent, vous avez voulu substituer une harangue parlementaire et montrer à la première cour de France le Michel Lhospital de l'histoire. Vous avez puisé vos documens dans mon *Essai sur la vie et les ouvrages* de ce grand homme. Je vous remercie d'une aussi honorable préférence.

Votre discours a eu un grand retentissement. Il a été inséré dans tous les journaux, il sera recueilli par les feuilles étrangères; et avec le texte on lira une note, dans laquelle vous me reprochez une grande omission. J'aurais, suivant vous, retranché les derniers chapitres du traité de la *Réformation de la justice*. Vous accusez mes libraires de m'avoir inspiré cette omission, ou d'avoir refusé la publication de ces chapitres, et, par conséquent, de n'avoir donné au public qu'une édition incomplète. Ce n'est heureusement qu'une erreur, que je ne puis attribuer qu'à vos grandes préoccupations. Cette omission n'existe pas. Ces chapitres que vous semblez regretter, ne sont pas de Michel Lhospital, mais de De Refuge, conseiller au parlement, et portent son nom dans un manuscrit de la Bibliothèque Royale. Ils s'appliquent à des ordonnances, à des institutions postérieures d'un siècle au décès de M. Lhospital. Je l'ai dit p. II, VI, VII, du premier volume, et 329 du second des œuvres inédites, et, pour qu'il n'existât à cet égard aucun doute, j'ai publié le premier de ces chapitres à la suite du traité de la *Réformation de la justice*. (1)

Cependant votre note reste et porte un préjudice évident aux intérêts de mes libraires et à ma propriété. Je suis convaincu que telle n'a pas été votre intention. Mais cette erreur peut être réparée et ne peut l'être que par vous. Je ne doute point qu'il m'aura suffi de faire un appel à votre loyauté.

D'après cette même note tout mon travail n'aurait eu pour but et pour résultat qu'une spéculation facile et intéressée. Je me serais borné à faire imprimer les œuvres de Lhospital; mais ces œuvres n'étaient point connues. On n'avait de lui qu'un recueil d'une partie de ses poésies latines, publiées par son petit-fils, et quelques fragmens de harangues, signalées par quelques historiens; mais ses ouvrages les plus importans, ses actes les plus honorables et qui appartiennent à notre histoire politique et littéraire, étaient tout-à-fait ignorés.

J'ai passé plusieurs années à explorer les manuscrits du seizième siècle; et le résultat de mes laborieuses investigations a surpassé mes espérances. J'ai pu faire connaître à mon pays, à l'Europe savante, le plus grand homme d'état, le premier lé-

NOTE DE M. DUPIN.

(1) Je regrette que M. Dufey (de l'Yonne), en faisant *imprimer* ce traité parmi les œuvres du chancelier Lhospital (5 V., in-8°), ne l'ait pas publié en entier, et qu'il ait omis les *seize* chapitres dont il se contente de donner le sommaire, t. 2, pages 329 et 330. Le libraire aurait-il craint qu'un si beau livre manquât d'acheteurs?

(Extrait du discours de M. Dupin, procureur-général à la Cour de cassation, prononcé le 7 novembre 1836, p. 20).

(Extrait de l'avant-propos du traité de la *Réformation de la Justice*, t. 1er des Œuvres de Michel Lhospital, pages VI et VI).

Je n'ai pas cru devoir publier une autre copie manuscrite intitulée : *Mémoires d'Estat de M. le chancelier Lhospital*, mis en ordre par De Refuge. Les principes sont bien les mêmes ; ce sont encore les mêmes doctrines, le même but. Mais j'ai tout lieu de croire que cet ouvrage n'est point de Lhospital ; je me suis borné à en publier le premier chapitre et les sommaires des autres. On y remarque des faits et des établissemens dont l'origine est postérieure au décès de Lhospital (*). De Refuge n'a voulu que s'appuyer de l'autorité d'un grand nom.

(*) Le premier chapitre de cet autre manuscrit que j'ai publié s'applique aux conseils-d'état qui n'ont é établis que sous le règne de Louis XIII.

gislateur de la France. Mon travail de dix années m'a valu d'honorables suffrages, surtout de la part des Universités allemandes.

Mon *Essai sur la vie et les ouvrages de M. Lhospital* est aussi l'Histoire politique et religieuse du seizième siècle. Cet ouvrage occupe 400 pages du premier volume. Le second volume du *Traité de la réformation de la justice* est terminé par un tableau de la législation de la même époque. Il peut m'être permis d'être jaloux et fier de mon titre d'historien de Michel Lhospital. L'étude a été l'occupation de ma vie entière. Je ne vis qu'au milieu de mes livres et des derniers débris de ma famille. Le repos est le premier besoin des vieillards, et j'ai soixante-six ans. Il n'a fallu rien moins que l'éclat obtenu par votre harangue du 7 de ce mois pour me distraire de mes travaux et de mes affections habituels. J'avais à vous demander la réparation d'une erreur bien grave ; et cette réparation je ne la demande qu'à vous-même, je l'obtiendrai : C'est justice.

J'ai l'honneur d'être, etc.

P. J. S. Dufey (de l'Yonne).

Paris novembre 1836.

REPONSE DE M. DUPIN.

Paris, 29 novembre 1836.

Monsieur,

Vous vous êtes mépris sur le sens et sur l'effet de mes paroles. Personne n'a plus apprécié que moi le service que vous avez rendu en publiant les œuvres de M. Lhospital. Aussi en ai-je donné l'analyse avec éloge dans la *Revue encyclopédique* au moment de leur publication, et si plus tard j'ai exprimé le regret que quelques chapitres de plus, où j'espérais retrouver encore, sinon les expressions, au moins quelques pensées de ce grand homme, n'eussent pas été publiés, ce regret ne peut porter préjudice à une édition qui est, jusqu'à présent, la plus complète et, pour ainsi dire, la seule de cet immortel chancelier. Consolez-vous donc sur le prétendu préjudice qui peut en résulter pour votre libraire. Ce que j'en ai dit ne peut que ramener l'intérêt du public sur l'homme et sur ses œuvres et sur leur savant éditeur.

Recevez, monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

DUPIN.

Pour copie conforme,

DUFEY (de l'Yonne).

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET DES SÉANCES DE CLASSE DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

*** Le mercredi, 7 décembre 1836, la première classe (Histoire générale et Histoire de France) s'est réunie sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne), vice-président. Trente-cinq membres assistent à la séance.

M. Massiou, juge d'instruction à La Rochelle, envoie les deux premiers volumes de son *Histoire de la Saintonge et de l'Aunis.* — Il lui sera demandé un second exemplaire de l'ouvrage afin d'en rendre compte.

M. Harlet des Hautes-Iles, receveur principal des douanes à Hazebrouck, envoie des documens manuscrits sur l'ancienne administration de Givet où son père fut subdélégué. — M. Deville est chargé d'un rapport sur ces pièces.

M. Saucerotte, de l'Académie de médecine, adresse un travail manuscrit sur l'*Unité du genre humain.* — Il ne peut être fait un rapport, l'auteur n'appartenant pas à l'Institut historique.

M. l'abbé Simil écrit au sujet d'une inscription gothique découverte dans la cathédrale d'Agen. — Renvoi à M. Gaussuron-Despréaux pour un rapport.

M. Briquet envoie l'*Histoire de Niort*, de son père. — M. Saint-Edme se charge d'en rendre compte.

M. Deville relève une erreur qui se serait glissée dans le rapport sur les ruines du Vivier, inséré dans le journal de l'Institut historique (partie de numismatique). — La lettre de M. Deville sera communiquée à M. Ferdinand-Thomas, auteur de cette partie du rapport.

Livres offerts indépendamment de ceux que nous venons de citer : le dernier numéro des *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*, siégeant à Toulouse; *Recherches sur les manuscrits de la bibliothèque de Limoges*, par M. C. N. Allou; *du Régiment des pupiles de la Garde*, par M. le général Bardin; *Histoire et statistique des Sourds-Muets*, par M. Berthier; *Aspasie*, par M. Boullée, de Lyon; dernier numéro de l'*Européen*, par M. Buchez; dernier *Bulletin de la Société de géographie*; dernière livraison de la *Revue anglo-française*, publiée à Poitiers, par M. de la Fontenelle de Vaudoré; premiers volumes des *Chroniques de Froissard*, faisant partie du Panthéon littéraire : (rapport ajourné jusqu'à remise d'un second exemplaire, suivant le réglement.)

La classe admet quatre nouvelles candidatures, parmi lesquelles on remarque celle de M. Sandrier, professeur à York (Angleterre), présenté par M. Jules Michelet, et celle de M. de Larouverade, juge d'instruction à Sarlat.

Elle procède à la nomination d'un comité de trois membres chargé de préparer ses questions pour le congrès de 1837. Messieurs Firmin de Baillehache, Gaussuron-Des

préaux et Eugène Labat obtiennent la majorité; ils se réuniront au bureau de la classe composé de MM. Népom.-Louis Lemercier, Dufey (de l'Yonne), Roux, Saint-Edme et Germain Sarrut.

Rapport verbal de M. V. Boreau sur des observations de M. le major Lee, relativement aux différences qui existeraient entre les éditions des Mémoires de M. le général Montholon, imprimées à Paris et à Londres.

Le même membre signale, parmi les lettres inédites du maréchal de Vauban soumises à l'Institut historique par M. le comte Le Peletier-d'Aunay, trois lettres qui lui paraissent dignes de la publicité. — Renvoi au comité du journal.

Renvoi au même comité d'un rapport de M. St-Edme sur un ouvrage de M. Arthur de la Villegille : *les Fourches patibulaires de Montfaucon*; et d'un rapport de M. le comte d'Allonville sur la traduction de *la Chronique de Nestor*, par M. L. Paris, bibliothécaire de la ville de Reims.

Ce dernier rapport ayant amené d'importantes communications de M. Stalh sur les différentes éditions de l'ouvrage original, l'honorable membre s'engage à en faire le sujet d'un travail qui sera soumis au comité du journal.

⁂ Le mercredi 14 décembre, séance de la deuxième classe (Histoire des langues et des littératures), présidence de M. Le Gonidec, vice-président. Vingt-sept membres sont présens.

M. Henri Germain, de Vernon, adresse un mémoire sur l'origine du langage et la formation des langues. — M. Stalh est nommé rapporteur.

M. Menier, de Céret, envoie la préface une grammaire générale qu'il se propose de publier. — Dépôt aux archives.

M. Polydore de Labadie adresse un mémoire sur la langue et la littérature des Basques. — Renvoi à M. de Monglave pour un rapport.

M. Espic, de Sainte-Foy (Gironde), présente un travail sur les patois des Landes. — La classe en entendra la lecture à la prochaine séance.

Lettre de M. Dufey (de l'Yonne) à M. Dupin aîné sur les œuvres du chancelier de Lhospital; réponse de M. Dupin. M. Dufey donne, sur ces deux lettres, des explications que la classe accueille avec une attention soutenue. — Renvoi au comité du journal.

Hommages des *Statuts d'une Société philodramatique*, récemment fondée à Barcelonne par notre collègue M. Andrew de Covert-Spring; d'un volume d'*Historiettes morales*, traduites de l'italien, par M. Luigi Odorici; du dernier numéro de la *Revue des Enfans*, par M. Henriot; des premières livraisons de la *Statistique des Hommes de lettres*; et du dernier *Bulletin de l'Académie ébroïcienne*.

Il est procédé à la nomination d'un secrétaire adjoint en remplacement de M. de la Villemarqué. Au second tour de scrutin, M. Venedey, ayant obtenu la majorité des suffrages, est proclamé en son absence.

La classe procède à la nomination d'un comité de trois membres chargé de préparer ses questions pour le Congrès de 1837. MM. Venedey, Martin de Paris et Ciriac-Moreau obtiennent la majorité; ils se réuniront au bureau de la classe composé de MM. Mary-Lafon, le comte Le Peletier-d'Aunay, Le Gonidec et H^te Dufey.

⁂ La troisième classe (histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques) s'est réunie le mercredi,

21 décembre, sous la présidence de M. l'abbé Badiche, vice-président adjoint : trente-neuf membres sont présens à la séance.

Lettre de M. Berthier, professeur sourd-muet à l'Institut royal sur la fête célébrée par ses compagnons d'infortune en l'honneur de l'abbé de l'Épée. — Renvoi au comité du journal.

Hommages de la *Revue médicale belge* (dernière livraison) ; du *Dictionnaire historique des Instrumens de chirurgie*, par M. Colombat (de l'Isère), et d'une brochure de M. Layssac sur *la Coalition des ouvriers tonneliers de Cette*.

Deux candidatures sont admises.

La classe procède à la nomination d'un comité de trois membres chargé de préparer ses questions pour le Congrès de 1837. MM. de Longpérier, Colombat (de l'Isère), et le baron Eug. de Bray obtiennent la majorité ; ils se réuniront au bureau de la classe, composé de MM. le duc de Doudeauville, le comte de Lasteyrie, l'abbé Badiche, Alph. Fresse-Montval et le docteur Cerise.

Rapport de M. le docteur Mége sur un travail de phrénologie de M. le docteur Bessières. — La discussion est ouverte : MM. les docteurs Cerise et Mège, MM. l'abbé Badiche, Dufey (de l'Yonne), Isambert et de Monglave y prennent part. — La partie historique du rapport est renvoyée au comité du journal.

Lecture de M. le docteur Cerise sur *les Systèmes psychologiques et physiologiques* des Hindous. — Renvoi au comité du journal.

*** Le mercredi 28 décembre, séance de la quatrième classe (histoire des beaux-arts), présidence de M. Alex. Lenoir. — Vingt-huit membres sont présens.

M. Cyp. Desmarais envoie son *Archéologie du Violon* récemment publiée, précédée d'une dédicace à ses collègues de l'Institut historique. — M. Ch. Chaulieu, rédacteur en chef du journal *le Pianiste*, est chargé du rapport.

M. Fr. Chatelain fait hommage à la classe de la dernière livraison de son *Panorama de Londres*.

Une brochure est déposée sur le bureau, ayant pour titre : *Résumé des Observations de plusieurs artistes sur les travaux et embellissemens adoptés pour la place de la Concorde*.

La classe procède à la nomination d'un comité chargé de préparer ses questions pour le Congrès de 1837. Vu les nombreuses divisions de la classe, elle élit quatre membres au lieu de trois comme les autres classes. Les membres élus sont MM. Duseigneur, statuaire ; Alb. Lenoir, architecte ; Barbereau, musicien-compositeur ; Monvoisin, peintre d'histoire ; lesquels se réuniront au bureau de la classe, composé de MM. Alex. Lenoir, J. B. Debret, Ferdinand-Thomas et Eug. Bion.

Deuxième lecture : *Conférences archéologiques* de M. Alex. Lenoir *sur les Antiquités de Paris*. — Renvoi au comité du journal.

Rapport de M. Eug. Bion sur une brochure de E. l'abbé Depary, vicaire-général de Belley, relative à l'église cathédrale de ce diocèse. — Renvoi au comité du journal.

Rapport de M. Victor Darroux sur une *Notice historique inédite du peintre Jean Jouvenet*, par M. Juste Huoel, président du tribunal civil de Louviers, sujet mis au concours par l'Académie royale de Rouen. — Renvoi au comité du journal. M. Houel sera, en outre, prié d'en déposer une copie dans les archives de l'Institut historique.

⁂ Le vendredi 30 décembre, séance générale de l'Institut historique, sous la présidence de M. le comte de Lasteyrie, vice-président de la troisième classe (histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques). — Malgré la rigueur de la saison, 39 membres sont présens à cette réunion.

M. le marquis de Sainte-Croix écrit de Besançon qu'il parcourt les manuscrits du cardinal de Granvelle, que notre collègue M. Duvernois s'occupe à mettre en ordre. Il cite deux pièces intéressantes : l'une de 1565, relative au mariage des prêtres ; l'autre de 1549 ; c'est une protestation de Jeanne d'Albret.

M. L. Sandier, d'York, envoie un mémoire historique sur cette ville, avec des dessins d'antiquités exécutés par lui.

M. Eug. Paringault, un fragment de son histoire de Laon.

M. Édouard Calmels, de Mâcon, annonce de précieuses découvertes dans l'ancienne abbaye de Cluni ; il cite, entre autres, des lettres de Louis XI et des Guises.

M. Fellens, professeur d'histoire, fait hommage d'un volume intitulé : *Manuel de Généalogie historique*.

Quinze volumes sont offerts à la société. Des remercîmens sont votés aux donateurs.

Neuf candidats présentés par les classes sont admis.

M. le secrétaire-perpétuel annonce à l'assemblée que, conformément à sa décision de la dernière séance générale, les quatre classes de l'Institut historique ont nommé leurs commissions chargées de préparer des questions pour le Congrès de 1837 ; que les commissions des trois premières classes ont achevé leur travail ; que celle de la quatrième se réunira le 7 janvier ; qu'il a été arrêté en principe, dans chacune d'elles, que chaque commission lirait simplement dans sa classe les questions adoptées et recevrait celles qui auraient pu être formulées depuis par les membres de la classe, à ce invités individuellement dans les prochaines lettres de convocation ; qu'enfin l'ensemble des questions adoptées par les classes serait renvoyé au conseil qui, après les avoir coordonnées et modifiées au besoin, les apporterait à la séance générale.

L'ordre du jour appelle un rapport de M. de Longpérier sur le premier volume de l'*Histoire des Doctrines morales et politiques*, par M. Matter.

Une phrase du rapporteur sur les doctrines de Châtel, Auzou et Pillot, amène une discussion à laquelle prennent part MM. Dufey (de l'Yonne), l'abbé Badiche, de Longpérier, Danjou, Deville, de Monglave et Venedey.

M. de Longpérier consentant à la suppression de cette phrase, le renvoi du rapport au comité du journal est adopté au scrutin secret, à une grande majorité.

M. Eug. de Monglave lit des fragmens d'un manuscrit français de Bolivar, contenant la relation de ses voyages dans nos départemens les plus riches. — Renvoi au comité du journal.

CHRONIQUE.

— Notre collègue, M. C. N. Allou, nous communique les détails suivans sur les manuscrits conservés au séminaire de Limoges, relatifs à l'histoire du Limousin : « Dans le cours de l'année 1819, M. le conte Siméon, ministre de l'intérieur, ayant demandé à tous les préfets un travail sur les antiquités de leurs départemens, M. de Castéja, qui administrait alors la Haute-Vienne, me pria de lui donner une notice sur les monumens des diverses époques que j'avais été à portée d'observer dans ce département, où les devoirs de mon service m'ont retenu pendant huit ans. Je m'occupai avec zèle de ce travail, qui a été depuis publié; et, dans l'intention de le compléter autant qu'il était en mon pouvoir, je cherchai de tous côtés des matériaux.

« On me parla alors de manuscrits composés ou recueillis en assez grand nombre par un abbé Nadaud, curé de la petite paroisse de Treijac, mort avant 1789, et qui avait consacré près de quarante ans à mettre en ordre des notes sur l'histoire et les monumens du Limousin. Ces manuscrits avaient passé dans les mains de l'abbé Legros, autre ecclésiastique aussi zélé, aussi savant que le premier, quoique doué d'une érudition moins judicieuse, et qui avait beaucoup ajouté, par ses propres recherches, à celles de son laborieux prédécesseur. On ignorait, au surplus, ce que ces manuscrits étaient devenus depuis la mort de l'abbé Legros, décédé en 1803 ou 1804, mais on pensait généralement qu'ils avaient dû être déposés au séminaire de Limoges.

« Je les y découvris, en effet, non dans la bibliothèque de cet établissement, mais dans le fond d'une vieille malle couverte de poussière; quelques-uns même se trouvaient notablement endommagés par suite de cet abandon. Je m'empressai de dresser un catalogue de ceux qui pouvaient avoir quelque importance relativement à l'histoire et à l'archéologie du département; plusieurs se rapportent à l'ancienne province tout entière du Limousin, et offriraient ainsi de précieux documens pour ce qui intéresse le département de la Corrèze, sur lequel je ne pense pas qu'aucun ouvrage archéologique ait encore été publié, et qui pourtant est aussi fort riche en monumens des différens âges.

« Voici les titres des principaux manuscrits qui existaient en 1821, et qui probablement existent encore, au séminaire de Limoges; la liste totale que je dressai alors en indique cinquante-huit, de divers formats, reliés ou brochés :

Mémoires pour l'histoire du diocèse de Limoges, par Nadaud (*pouillé* ou état de bénéfices de la province), 2 vol. in-folio, reliés.

« *Nobiliaire*, 2 vol. in-folio, reliés.

« *Histoire du Limousin*, par Nadaud, in fol., parch.

« *Mélanges manuscrits*, ou *Recueil de*

pièces justificatives pour servir à l'histoire de Limoges et de la province du Limousin, 3 vol. in-folio, parch. On y remarque les pièces ci-après : une lettre particulière, contenant la relation du mariage de Louis XIV, en 1660; le testament de Jean de Sandelas, de 1404; un inventaire de Gilbert de Malemort, évêque de Limoges, mort en 1294 ; l'excommunication prononcée par l'évêque Philippe de Montmorency contre ceux qui lui retenaient le droit de joyeux avénement (1518); statuts des maîtres selliers de Limoges, de 1403; inventaire de l'abbaye de Grandmont (sécularisée en 1771); testament de Bertrand de Lur, chevalier, de 1483; une relation détaillée de la mort de Richard-Cœur-de-Lion devant Chalus (à dix lieues de Limoges), qui contient des particularités curieuses; mémoires sur les guerres des religionnaires; recherches sur la maison de Pompadour; dissertation sur l'historien Adhémar de Chabannais; observations sur un *bénédictionnaire* de la bibliothèque du séminaire des ordinans de Limoges, qui paraît remonter au moins à l'an 1100, etc., etc.

« *Histoire de Grandmont* (abbaye de), par l'abbé Nadaud, grand in-4°, parch.

« *Table chronologique ecclésiastique du diocèse de Limoges*, in-folio, parch.

« *Pouillé du diocèse de Limoges;* cures. 2 vol. in-folio, parch.

« *Histoire des abbayes du diocèse*, in-folio, parch.

« *Table chronologique civile du Limousin*, in-folio, parch.

« *Abrégé des annales du Limousin jusqu'à l'an* 1682, grand in-4°, relié, 1776. C'est un bon résumé, fait par Legros, de l'informe compilation du P. Bonaventure-de-Saint-Amable.

« *Continuation de l'Abrégé des Annales jusqu'en* 1791, in-4°, relié, 1778, par le même. C'est la suite du précédent. Ces deux volumes forment une histoire complète de la province, depuis les premiers temps jusqu'en 1791, et mériteraient d'être publiés.

« *Essai historique sur Limoges*, in-4°, relié.

« *Recueil d'épitaphes, inscriptions et autres antiquités*, in-4°, relié.

« *Dissertation sur la mission de saint Martial*, petit in-4°, parch.

« *Mémoires pour servir à l'histoire des évêques de Limoges*, petit in-4°, parch.

« *Terriers de plusieurs notaires*, de 1552 à 1620, in-4°. parch.

« *Fondation de Limoges et limitation de la Gaule celtique*, cahier qui, d'après le style et l'écriture, doit être au moins du commencement du XVIIe siècle.

« *Mémoires pour servir à l'histoire du cardinal Dubois*, in-folio, relié.

« *Epîtres de saint Martial aux Bordelais*, in-fol., br.

« *Partie des Annales du royaume de France*, deux petits cahiers.

« *Abrégé de l'histoire de Chartres*, cahier in-folio.

« *Mémoires sur les guerres des protestans dans le Limousin*, cahier in-folio.

« *Extrait des Mémoires de Nadaud*, pour l'histoire de Brives, cahier in-folio.

« *Le Limousin ecclésiastique*, cahier in-folio.

« *Essai sur la politique du clergé de France*, cahier in-12.

« *Mémoires sur M. de La Fayette* (évêque de Limoges, mort en 1676), cahier in-folio.

« On voit que cette collection, dont je n'ai cité que les principaux manuscrits, offre un assez grand intérêt. C'est là que j'ai puisé

la plus grande partie des faits et des indications que j'ai donnés dans ma *Description des monumens de la Haute-Vienne*; et je ne doute pas qu'on n'y trouvât encore la matière de plus d'un ouvrage curieux sur des objets dont je n'avais pas à m'occuper, tels que l'histoire ecclésiastique et celle des familles nobles du pays, les fiefs, les divisions territoriales, et même le commerce et l'industrie, pour les époques antérieures à 1789. On a pu remarquer encore, dans cette liste, les documens qui se rapportent à l'histoire du cardinal Dubois (né, comme on sait, à Brives, en Bas-Limousin); à celle de la ville de Chartres; à la politique du clergé de France, etc.

« Il ne faut pas oublier d'ajouter que, parmi ces manuscrits se trouvait encore une feuille volante contenant, en écriture très fine, une relation en latin du passage et du séjour de Charles VII à Limoges, en 1438, rédigée par un moine de Saint-Martial qui avait assisté à toutes ces cérémonies. Cette pièce, qui contient des détails extrêmement curieux non seulement pour le pays même, mais encore pour notre histoire générale, a été insérée dans le XIe volume des Mémoires de la Société des Antiquaires de France. »

— Nous trouvons dans le dernier numéro de la *Revue africaine* les détails suivans sur l'histoire de la ville de Constantine :

« Constantine, autrefois Cirthe, de fondation carthaginoise, a dû au long règne de Massinissa et sa grande population et ses embellissemens. Le premier, il rendit les Massœsyliens numides ou nomades (Strabon, 17. — Pline), sédentaires et cultivateurs de la féconde plaine de l'Hâmsah. Scipion Émilien augmenta le royaume de Massinissa et de Micipsa, son petit-fils, de la vallée du Bagrada (le Mégerdah actuel); et il prit le nom de royaume de Numidie.

» Il fut dévasté par les rivalités de Marius et de Sylla, les exactions des proconsuls romains, et enfin la guerre civile. Hiempsal, vaincu par César à Thapsa, avec Caton et Labiénus, perdit une partie de ses états. Cirthe lui resta; et le commerce qu'elle faisait avec l'Afrique intérieure, rétablit sa fortune. Enfin, en 45 de l'ère chrétienne, la Numidie devient province romaine. Elle est administrée par des proconsuls, et, depuis Dioclétien, par des présidens, sous les ordres du vicaire, à Carthage, du préfet du prétoire d'Italie, et dans la division militaire d'un comte qui réside à Hippo-Régius (Bone), et a sous ses ordres, pour la défense de la Numidie et de la Bizacène (la province tunisienne de Sousah), 4,800 hommes d'infanterie et 800 chevaux, cantonnés dans seize forteresses ou châteaux.

» La Numidie devient chrétienne; mais elle est affligée par les persécutions, et bien plus encore par les dissensions, les hérésies et les schismes; par les Donatistes circoncellions et les Ariens. Les circoncellions brûlent les bancs, les meubles, les maisons des catholiques; ils incendient Cirthe. De 340 à 350, elle est rebâtie par l'empereur Constant, fils de Constantin, bon *Homoousien*, en haine de son frère, l'empereur Constance, arien zélé : il lui donna le nom de Constantine.

» Constantine a éprouvé toutes les dévastations de la domination des Vandales; elle conserva cependant ses franchises municipales, romaines ou carthaginoises. Elle ne les perd pas à la conquête des Arabes (659); mais elle n'est musulmane, assez tièdement, avec la Numidie et le reste de l'Afrique, qu'en 710. Elle fait partie d'abord du royaume d'Afriqy'ah, à Qayrouan, et sous la dynastie des Fathémites, jusqu'en 900. Elle passe alors sous les lois des Zéyrites

qui règnent à Tahurt et à Aschlyr, sur toute la partie orientale de ce qui été a depuis la régence d'Alger. Après six cents ans de fortunes diverses, sous les Almoravides et les Almohades, Constantine et la Numidie tombent enfin sous le sceptre de plomb des Osmanlis (1550).

» La culture d'un sol le plus fertile de l'Afrique, une industrie assez avancée, une grande population, le commerce de Constantine avec l'Afrique centrale, enfin la position avantageuse de cette ville entre le désert, la meilleure partie du Bélléd-el-Gérid (le pays des dattes), la province la plus féconde du royaume de Tunis, celle de Sousah, et les pays de la domination du divan d'Alger, ont donné à Constantine, même sous le régime déprédateur et absurde des Turcs et de leurs beys, une très grande importance. Ses relations de commerce les plus naturelles étaient avec Tunis, par El-Oéf et Quayrouan, à l'est, et par les embranchemens des chaînes des Aouress et des Méhéghalahs; ou au nord par le Mégerdah, et Byzerte (Hippo-Zaritos, Carthaginois). Ces relations inquiétaient le divan d'Alger, et il déclara la guerre au dey de Tunis, en 1782 et 1783. Des hostilités sans faits d'armes remarquables furent suivies de la peste de 1784; l'une et l'autre enlevèrent beaucoup de monde à cette partie de l'Afrique.

» Avant 1780 la population de Constantine était de 40 à 45,000 habitans; on ne croit pas qu'elle atteigne aujourd'hui la moitié de ce nombre. Avant ses désastres, elle expédiait chaque mois à Tunis une caravane d'une valeur de 1 million, 100,000 piastres d'Espagne par an : 6 millions 600,000 fr. Elle avait en même temps un commerce de 4 à 5 millions de francs avec Bone et les petits ports des golfes de Qol et de Stora, et avec la compagnie royale d'Afrique de Marseille. Les relations de commerce de Constantine avec le royaume de Tunis ont repris plus d'activité depuis quelques années; et il n'est pas douteux que, si Achmet-Bey avait été moins sanguinaire et moins déprédateur, ce commerce aurait été bien plus brillant pour Constantine, au lieu de passer à Touzer et à Tughurt. »

— C'est encore de l'histoire que la mort d'un prince qui fut roi de France. Enregistrons simplement les faits. A d'autres le soin de le juger. Charles X (Charles-Philippe de France, comte d'Artois), né à Versailles le 9 octobre 1757, est mort à Gœritz le 6 novembre 1836. Il était le troisième fils du dauphin de France, fils de Louis XV et de Marie Leczinska. Il épousa, en 1773, Marie-Thérèse de Savoie, sœur de l'épouse du comte de Provence (Louis XVIII), qui mourut en Angleterre le 2 juin 1805. Il eut d'elle le duc d'Angoulême, le duc de Berry et la princesse Sophie morte en bas âge. En 1782, il servit comme volontaire au camp de Saint-Roch, près de Gibraltar. Lors de la révolution, il fut élu, dans l'assemblée des notables, président du Comité des Francs, dont Lafayette faisait partie. Il quitta la France deux jours après l'affaire du 14 juillet. Le comte d'Artois demeura jusqu'en 1813 avec Louis XVIII, dans la retraite d'Hartwell, qu'il ne quitta que pour un voyage en Suisse. A la chute de Napoléon, il revint en France, et fit son entrée à Paris, le 12 avril 1814. Le surlendemain, le sénat lui remit l'autorité en attendant l'arrivée du roi.

« Lorsque le 20 mars éclata, le comte d'Artois, à la tête de la maison militaire du roi, partit le dernier. Après le désastre de Waterloo, le prince revint à Paris; on aime à répéter les paroles qu'il proféra comme président du collége électoral de la Seine,

en refusant pour son fils, le duc d'Angoulême, les remerciemens de la Chambre des pairs pour sa conduite dans le Midi : « Français, prince français, dit-il, le duc d'Angoulême peut-il oublier que c'est contre des Français qu'il a été forcé de combattre ? » Le 28 septembre 1824, il fit son entrée solennelle à Paris comme roi. Les événemens les plus mémorables de son règne sont la bataille de Navarin, la conquête d'Alger, et surtout les fameuses ordonnances de juillet 1830, qui entraînèrent sa chute et son exil. Embarqué à Cherbourg avec sa famille, par suite des conventions arrêtées avec les commissaires de la ville de Paris, il se rendit d'abord en Angleterre pour habiter le château de Kenilworth, près d'Édimbourg. Il passa ensuite plusieurs années dans l'immense château de Prague, et il venait de prendre possession de Gœritz, à vingt lieues de Trieste, lorsqu'il y est mort du choléra.

— S. A. R. le prince royal de Prusse vient d'honorer de sa souscription particulière la *Bibliothèque militaire*, publiée par nos collègues MM. Sauvan et Liskenne. Cet exemple a déjà été suivi par un assez grand nombre de généraux et d'officiers de l'armée prusienne. Ces témoignages de satisfaction doivent d'autant plus plaire aux auteurs, qu'il n'a été accordé qu'après examen de la première partie de l'ouvrage qui a déjà paru et qui comprend la période grecque complète. La *Gazette hebdomadaire Militaire* de Berlin a consacré au compte-rendu de ce premier volume un article très étendu. Nous y trouvons une nouvelle preuve de la faveur avec laquelle les ouvrages vraiment utiles publiés en France sont accueillis à l'étranger.

— Bientôt nous connaîtrons parfaitement l'Asie-Mineure sous le rapport géologique et archéologique. M. Texier, qui depuis trois ans parcourt l'intérieur de la Lycie et de la Pamphilie, a trouvé un digne émule dans M. W.-T. Hamilton, dont la Société Géographique de Londres vient de faire connaître l'itinéraire. Il a visité et examiné Angora, Antioche, Colosse, Laodicée, Ephèse et Smyrne, et a observé la constitution géologique de toutes ces contrées. Le lac Égerder lui a rappelé les plus beaux sites de l'Italie.

— Notre collègue, M. de Reiffenberg, a lu à l'Académie de Bruxelles une Notice sur une croisade ou expédition projetée par l'un des fils du comte d'Egmont, au mois de septembre 1604, et qui devait s'exécuter l'année suivante.

Un manuscrit, grand in-f°, de 64 feuillets dorés sur tranche et reliés en cuir, contient toutes les pièces originales concernant cette expédition ou cette espèce de croisade. Il contient d'abord les considérans et l'énoncé du projet en ces termes :

« LAMORAL, COMTE D'EGMONT, PRINCE DE GAVRE ET DE STENHUISEN, ETC.

« Certifions à tous qu'il appartiendra, qu'ayant esté long-temps inutil par l'abondance des affaires qui nous sont survenues, sans nous pouvoir employer en chose digne de nostre qualité, nous nous sommes enfin résoluz d'entreprendre quelque desseing, par le labeur duquel nous puissions réparer la perte du temps perdu. Et considérant qu'il n'y a rien semblable soubs le ciel que de faire résonner la louange de Dieu jusques aux boutz de la terre et, n'ayant honte de l'évangille, enseigner partout un Jésus-Christ crucifié, sçachans bien de quel loyer Dieu récompense ceux qui tâchent de le servir et agréer ; nous nous sommes enfin résoluz d'entreprendre un voyage au mois de (*en blanc*) prochain, venant vers certaines

parties non encore habitées des crestiens et, à l'exaltation dudict nom, y mener une colonie pour y habiter et peupler, et amener ces pouvres ames esgarées à la cognoissance de Dieu. Et pour mettre aussy une infinité de pouvres affligez de l'Europe en repos, lesquelz, pour la cherté des terres et des vivres, ne peuvent quasy substenter leur pouvre vye, car là mesme où le trafficq abonde, c'est là où est la plus grande charté et nécessités de toutes choses. Et aussy pour assoufir ceste fin *(faim)* d'en avoir, qui faict tant de choses audacieusement entreprendre, et donner contentement d'esprit à d'autres de plus grande faculté et estoffe, qui peut estre par changement de terre pourront aussy changer d'humeur, mais principalement pour jouyr en ces déserts de la simplicité de la vye ancienne et imiter la pureté de la primitive église, avecq liberté de conscience à tous ceux qui tiendront foy orthodoxe et qui se pourra défendre par l'écriture sainte, prians Dieu ne jamais favoriser nos entreprises, si ainsy n'est; et non plus voler et ravir à personne les biens qui leurs *(sic)* appartiennent, encores qu'il n'y a personne qui le peut faire plus légitimement que nous qui avons receu des pertes et des dommages de tous costez; et d'autant que nous scavons qu'il y a trois causes principales qui guident les actions humaines, savoir l'honneur, le plaisir et le prouffit, nous avons trouvé à propos, pour contenter les ames bien nées, satisfaire à ces trois points; premièrement asseurer un chascun qu'ils recevront récompense d'honneur selon leur qualité et mérite, secondement que nous avons choisy une des partyes la plus fleurissante et abondante en toutes choses appartenantes à la vye humaine, et la plus saine et serrene d'air qui se puisse désirer, tiercement qu'en ce qui regarde le profit que nous leurs ferons telle répartition de terre qu'ilz diront eux-mesmes d'en avoir suffisamment selon leur mérite et qualité, sans compter une infinité de marchandises et denrées dont se pourra faire un grand commerce. Or, d'autant que nous ne pouvons vacquer à toutes choses et traicter avec un chascun, nous sommes résoluz de commettre et députer quelques-uns intentionez de faire mesme voyage, pour enrouller *(enrôler)*, et ce en la ville de A. jusques au nombre de mil ou douze cents hommes, c'est-à-dire des pouvres qui ne se pourront passer à leurs despens n'y faire aulcuns frais, à la nécessité desquels et aus choses nécessaires pour le voyage il sera par nous pourveu. Lesquelz nous entendons estre la plus part gens de mestier et de fabricque et de l'ordre des moindres habitans de la ville principale que nous faisons estat de bastir, en laquelle ilz auront maisons au premier rang des carrefours de ladicte ville, seulement subjects à capitaines d'entr'eux en ce qui concerne l'ordre militaire pour la garde et tuition de la ceinture de la ville, et au reste subjects à magistrats comme les autres qui auront vingt mesures de terres; lesquelz capitaines seront par nous choisis d'entr'eux, et monstrans leur naturelle inclination et affection par leur comportement seront gratifiez ou demis tout ainsi que bon nous semblera. Outre ce que nous avons délibéré de récompenser tous ceulx qui viendront la première année en la terre, des conditions cy après plus amplement déclarées. A savoir que quiconque d'entr'eux fera les frais de cent cinquante florins pour se passer et son mesnage par delà, et des choses nécessaires dont lesdicts commissaires leur donneront advis, sera récompensé de soixante mesures de terre, avec titre de bourgeoisye et la place

pour bastir une maison en la ville au second rang des carrêfours. Quiconque d'entr'eux fera les frais de trois cens florins pour passage et des choses nécessaires selon l'advis que dessus, sera récompensé de cent mesures de terre, avec tiltre de citoyen, et place pour bastir une maison en la ville au troisiesme rang des carrefours; et quiconque pourra faire les frais de la somme de six cens florins, en amenant à ses despens avec son mesnage six autres pouvres mesnages pour habiter les champs, furnis des choses nécessaires selon l'advis que dessus, aura deux cens mesures de terre dont il pourra faire part ausdictz mesnages, chascun dix mesures de terre pour le plus. Et un tel homme sera faict noble et se pourra intituler écuyer et aura oultre sa maison aux champs place pour bastir une maison en la ville aux coings du second rang des carrefours. Quiconque pourra faire les frais de douze cens florins y amenant à ses despens avec son mesnage douze aultres pouvres mesnages pour habiter les champs, fornis des choses nécessaires selon l'advis que dessus, aura quatre cens mesures de terre dont il pourra aussy faire part ausdictz mesnages, chascun dix mesures de terre pour le plus, et un tel sera faict chevalier, ayant place pour bastir une maison, oultre celle des champs, en la ville aux coings du troisième rang des carrefours.

« Pour les autres qui excèderont ledict nombre de mesnages et laditte qualité et moyens, nous avons à nous mesmes réservé le traicté avec eux, car s'il y en avoit qui en pourroient amener cinquante ou cent mesnages aux despenses de leur compaignie, nous leur permetrons bastir villes ou bourgades à part, là où ils se pourront gouverner par leur magistrat, en nous donnant annuelle recognoissance comme au seigneur propriétaire.

« Et pour ceux qui viendront les aultres années après, nous y pourvoyerons tellement que chascun aura contentement, non toutes fois en telz priviléges comme ceulx du premier voyage.

« Quant à ce qui regarde les lois et police, nous en avons desjà conceu de telles que nous asseurons que chascun les aura pour agréables. Toutesfois avant qu'elles soient arrêtées, elles seront examinées par les plus habiles et entendus d'entr'eux, pour librement dire leur advis, prians un chascun qui veut estre de la compaignie, pour les entrailles de la miséricorde de Dieu, de ne se point adonner ny affectionner à ces faux biens, mais en user modestement, et y vouloir plus tost venir pour s'exempter de n'en avoir jamais besoing; car le pays estant abondant nourrira bien noz enfans et les enfans de noz enfans, sans nous mettre en telle sollicitude et soing pour les eslever comme faisons icy. Supplyans tous princes, potentatz et républicques aux oreilles de qui nostre ditte intention pourra parvenir, d'avoir en favorable recommandation et nous prester toute faveur et assistance, comme chose qui indubitablement leurs apportera la descharge de plusieurs pouvres subjetz *(et)* la bénédiction de ce grand dieu duquel nous implorons de bon cœur le secours. Donné à..... ce sixième jour de septembre mille six cens quatre.

« Lamoral d'Egmont. »

« Suit en latin l'évangile selon saint Jean.

« Tel était le plan de ce *Champ d'Asile.* Le prince de Gavre, avant d'avoir trouvé

sa *Barataria* et construit sa petite *Salente*, se mettait, comme on l'a vu, à exercer l'autorité suprême, et, se souvenant sans doute que ses ancêtres étaient souverains, il rendit d'abord *proprio motu* soixante-trois ordonnances, comme l'aurait pu faire le roi des Espagnes, ordonnances par lesquelles il formait sa maison et conférait des dignités et des commandemens dans ses troupes futures. Ces patentes, toutes contenues dans le manuscrit, sont suivies d'acceptations en blanc comme elles, pour la plupart. Cependant quelques unes sont remplies et revêtues des signatures des intéressés. Parmi ces dernières, on trouve avec surprise les noms de quelques gentilshommes respectables qui donnaient tête baissée dans les rêveries du comte d'Egmont. Mais ces rêveries ne furent jamais réalisées que dans le pays d'Utopie, terre immense, infinie, et où il est permis au premier venu d'élever des trônes et de fonder des empires.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Manuel de généalogie historique, etc., 1 vol. in-12, par M. J. B. Fellens.

Voyage dans le pays basque et aux bains de Biaritz, 1 vol. in-12, par M. Prosper de Lagarde.

A M. Jules Tascherau, directeur de la Revue rétrospective, sur le musée de Versailles, une brochure in-8°., par M. Eckard.

Teresita (drame espagnol en quatre journées), une brochure in-12, par M. de Covert Spring, de Barcelonne.

Sur les travaux et embellissemens de la Place de la Concorde, une brochure in-8°.

Archéologie du Violon, une brochure in-8°., par M. Cyprien Desmarais.

Précis sur les pyramidions en bronze doré, une brochure in-8°, par M. Hittorf.

Cathédrale de Belley, de sa reconstruction, une brochure in-8°, par M. Depery, vicaire général de Belley.

Histoire politique civile et religieuse de la Saintonge et de l'Aunis, 2 premiers volumes in-8°., par M. Massiou.

Commentaires sur le code pénal, 2 vol. in-4°, par feu Carnot, conseiller à la cour de Cassation.

Elémens d'histoire naturelle, 1 vol. in-4°, par M. C. Saucerotte.

L'actionnaire, revue industrielle, une brochure in-8o.

Lettre du fondateur de la Société de la Paix de Genève, M. le comte de Sellon, sur les derniers événemens de la Suisse, une brochure in-8°.

Le secrétaire perpétuel, EUGÈNE DE MONGLAVE.

MÉMOIRES.

RAPPORT

SUR UN VOYAGE FAIT EN ORIENT PENDANT L'ANNÉE 1836, PAR ORDRE DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS.

Messieurs,

Parti au printemps de l'année dernière dans le but de joindre mes travaux à ceux de mon ami Charles Texier, pour explorer l'Asie mineure et particulièrement la côte de Caramanie, province riche en monumens inconnus, j'arrivai à Toulon peu de jours avant le départ du bâtiment à vapeur le Sphinx, chargé d'une mission spéciale pour Athènes. Le voyage fut rapide; bientôt la Corse et la Sardaigne, l'Archipel de Lipari et le cap Pelore, Messine et l'Etna se succédèrent à nos regards; le matin du sixième jour, la Grèce parut à l'orient avec l'aube.

Les pics élevés de Navarin, l'antique Pylos, sont les premiers points que signalent les navigateurs; Modon, Coron et le golfe de Messénie, la chaîne du Taygète, encore couverte de neige au mois d'avril, se dessinèrent ensuite avec l'aridité qui caractérise toutes les côtes méridionales du Péloponèse.

Le cap Matapan, point le plus saillant de la Morée, porte quelques villages grecs entourés d'oliviers; il ferme à l'occident le golfe de Laconie; la côte prolongée d'Épidaure-Limera, le golfe d'Argos, l'île d'Hydra que surmonte un beau monastère, passèrent devant nous jusqu'au golfe d'Athènes, au centre duquel s'élève Égine, couronnée d'un temple de Jupiter.

Déjà depuis cette île célèbre le mont Hymette se dessine à l'horizon oriental; le Pentélique, plus éloigné, vient y joindre ses formes vagues pour clore l'Attique au septentrion; un rocher blanchâtre brille sur l'azur de ces deux montagnes, c'est l'acropole d'Athènes.

Entre Égine et le Pirée, les navires de guerre prennent un pilote; nous reçumes à bord du Sphinx un pauvre pêcheur dans son costume pittoresque et nouveau pour moi; il devait nous guider sur cette côte sinueuse; on entre dans un canal étroit formé par la Péninsule Piréique, et à gauche par une île basse et allongée qui est Salamine. Alors se développe une belle rade abritée de tous les vents; le mont Égallée la protége au nord; une colline rapide et desséchée conserve les traces des travaux qu'y fit faire Xercès pour placer le trône d'où il devait assister à l'agonie de la Grèce; il vit à ses pieds la défaite de sa flotte et le triomphe de Thémistocle.

Le vaisseau français le Triton était au mouillage de Salamine; il portait le pavillon du chef de notre station militaire en

Orient. J'y appris de l'amiral Massieu de Clairval que je chercherais vainement le voyageur Texier sur les côtes de l'Asie; qu'obligé de partir plus tôt qu'il n'avait pensé pour profiter d'un navire, il devait être déjà vers Tarsous, et que bientôt sans doute il traverserait le Taurus. Je vis donc là s'évanouir une partie de mes projets de découvertes; mais j'étais à Athènes que j'avais tant de fois rêvée dans le cours de mes études d'artiste; je devais oublier le contretemps qui m'y retenait à loisir.

Après vingt-quatre heures passées à bord du Triton, je pris congé de l'amiral et de son état-major, puis je fis voile vers le Pirée; quelques maisons à peine terminées, un petit marché, des auberges et des baraques en planches, le tout groupé autour d'un port en désordre, tel est l'état présent de ce lieu célèbre. A en juger par les ruines encore visibles, une ville riche et de quelque étendue y forma l'entrepôt du commerce et des forces maritimes d'Athènes.

Le port primitif était plus au sud, dans une anse en forme de cercle, nommé Phalère; Thémistocle devenu archonte, le fit remplacer par le Pirée et ses havres nombreux. Dans l'enceinte de constructions cyclopéennes qui s'étend vers le nord, à gauche avant d'entrer dans le port moderne, on voit une anse profonde qui formait le port Cantharus; il était séparé de l'Aphrodisium, ou grand port, par une pointe de terre où fut construit par l'architecte Philon un arsenal dont on reconnaît tout le contour et plus d'un fragment digne d'intérêt.

L'entrée de l'Aphrodisium, nommé aujourd'hui port Lion, se présente ensuite; des constructions sous-marines indiquent qu'il était clos par des piliers portant une chaîne; un lion colossal en marbre, transporté à Venise en 1687, décorait un piédestal qui se voit encore auprès des ruines de ces jetées.

L'Aphrodisium avait pris son nom d'un temple de Vénus, construit par Thémistocle, après la victoire de Salamine; des fouilles exécutées depuis peu d'années pour la construction d'un magasin, ont fourni quelques tambours de colonnes et des inscriptions curieuses indiquant les noms de plusieurs amiraux grecs et les détails d'armement de leurs flottes; ces ruines déterminent l'emplacement du temple de Vénus. Conon consacra un second temple à la déesse après la victoire navale qu'il remporta près des côtes de Carie sur les Lacédémoniens.

Au nord de l'Aphrodisium, après avoir suivi dans toute leur étendue les ruines de l'arsenal, on entre dans un marais qui formait le troisième port; on le nommait Zéa, parce qu'il était reservé au déchargement des blés. Aristophane dit que des portiques y étaient destinés au mesurage des grains. Au fond de ce port était la nécropole du Pirée, de nombreux tombeaux creusés dans le roc, des débris de marbre sculpté; des inscriptions funèbres se retrouvent sur toute son étendue.

Un colline qui sépare l'Aphrodisium de Phalère domine aussi un cinquième port nommé Munychie; les galères sortant du Pirée ne pouvaient y arriver qu'en passant entre Salamine et les murailles dont on suit toute l'étendue autour de la Péninsule piréique, à l'extrémité de laquelle se trouve le tombeau de Thémistocle. La forme de Munychie est ovale; autour sont des restes de magasins; à peu de distance on reconnaît les ruines d'un théâtre voisin de celui du Pirée, et celles d'un temple de Diane converti en chapelle chrétienne que les

Turcs ont détruite dans la dernière guerre.

Après avoir levé un plan de toute cette côte, je me dirigeai vers Athènes par une route neuve que les Bavarois terminent en ce moment. A droite, à peu de distance des dernières maisons du Pirée, on voit les restes des longues murailles que Thémistocle fit construire pour joindre la capitale aux fortifications du port; élevées de 40 coudées, leur épaisseur était considérable; de nombreuses tours en défendaient l'approche. Leur direction n'était pas parallèle dans toute l'étendue qu'elles parcouraient; un angle s'ouvrait près du Pirée pour envelopper les cinq ports désignés plus haut; puis en se rapprochant d'Athènes elles s'éloignaient de nouveau l'une de l'autre pour se relier à son enceinte.

C'est sur le terrain que traversèrent autrefois ces murailles que se livra la malheureuse bataille qui coûta la vie au brave Karaiscaki, l'un des héros de la Grèce moderne; son tombeau s'élève dans la plaine à un demi mille du Pirée.

La clôture antique d'Athènes se reconnaît encore dans une partie de son périmètre; une enceinte moderne, beaucoup plus resserrée, disparaît en ce moment pour laisser la capitale du roi Othon s'étendre, s'il lui est possible, autant que la ville de Périclès.

Je ne peindrai point l'état antique d'Athènes, non plus que sa physionomie moderne; la tâche serait au dessus de mes forces; et si Pausanias nous a décrit dans tous leurs détails les édifices qui décoraient cette ville, lorsqu'elle brillait encore de tout son éclat, plus d'un habile écrivain a fait connaître de nos jours quelle est maintenant sa misère et sa décadence; je dirai cependant que, vers la partie basse de la ville, le dernier siége qui en 1827 réduisit en cendres toutes les habitations et presque toutes les églises d'Athènes, endommagea peu les édifices antiques. Le temple de Thésée, ouvrage de l'architecte Micon, est intact, sauf quelques traces de boulets qui sillonnèrent légèrement deux ou trois de ses colonnes; converti de nos jours en musée, ce bel édifice, construit entièrement en marbre pentélique, reçoit dans son enceinte tous les fragmens de sculpture que les excavations font sortir fréquemment du sol de la ville moderne. Sous ces portiques et en dehors des colonnes, des siéges en marbre, des tombeaux enrichis de bas-reliefs attendent une classification qui bientôt leur assignera une place digne de l'intérêt qu'ils présentent.

La tour des vents, la lanterne de Démosthènes, le portique d'Auguste, édifices non moins précieux pour l'art que le temple de Thésée et presque aussi complets, ont survécu au dernier désastre d'Athènes; je dirai plus, ils lui doivent en quelque sorte une nouvelle vie, puisqu'ils sont dégagés aujourd'hui des constructions étrangères qui les faisaient disparaître en partie sous leur voisinage informe. Le temple de Jupiter Panellénien et la belle enceinte sacrée qu'Adrien fit construire autour, n'ont souffert aucune atteinte des boulets et de l'incendie des barbares. L'arc d'Adrien et le temple de Jupiter Olympien me rappelèrent dans tout leur entier la belle publication qu'en ont faite Stuard et Revet.

Mais il n'en est pas ainsi de la citadelle; c'est là que se porta toute la fureur des assiégeans; la population athénienne renfermée dans cette étroite enceinte y fut longtemps exposée au bombardement et à une canonnade opiniâtre; et plus de 30,000 projectiles dont on retrouve les débris de tou-

tes parts y mutilèrent les hommes et les temples.

Le Parthénon, chef-d'œuvre de l'art grec, réunion de ce que l'architecture et la statuaire ont jamais produit de plus parfait, brisé par les Vénitiens, dépouillé par lord Elgin, devait souffrir encore plus d'un affront de la main des hommes; ses colonnes dorées par le soleil d'Orient sont brisées par les projectiles; la face méridionale de la cella est en partie renversée; on pense à la relever. Les propylées ont souffert aussi; mais l'Érecthèum compte à peine encore une colonne en place; la chapelle de Pandrose est complète, sauf le rapt fait par l'Écossais. Le monument de Trasyllus et le temple de l'Ilyssus n'existent plus.

Après un examen sérieux de ces édifices, je pensai à recueillir ce que l'antiquité a acquis de nos jours par les découvertes récentes. Sur l'acropole ou rocher qui forma, depuis l'origine, la citadelle de la ville, à l'angle occidental des propylées, les déblais ont mis à découvert le temple de la victoire sans ailes, situé, selon Pausanias, au lieu d'où se précipita Égée lorsqu'il aperçut le vaisseau de Thésée avec une voilure noire. On découvre de là tout le golfe Saronique.

Depuis le voyage de Spon et Weler, l'édifice a été détruit jusqu'à la hauteur des bases des colonnes; une batterie turque, maçonnée sur le plan, l'avait fait entièrement disparaître; et une grande incertitude régnait encore sur le lieu précis qu'il avait occupé; les colonnes et les pilastres, les bas-reliefs de la frise, tous les détails sculptés et les assises de la cella furent jetés en désordre dans les constructions militaires; ce temple renaît aujourd'hui de ses ruines; la destruction de la batterie a fait reconnaître successivement dans les blocages presque tous les membres de ce beau monument; le gouvernement grec met tous ses soins à le faire rétablir dans son état primitif. Mes dessins vous feront connaître plus tard la forme et les proportions de ce temple.

En franchissant les propylées, dont on s'est fort peu occupé, puisqu'elles servent encore de base à une immense tour vénitienne, on arrive au Parthénon, où s'exécutent des fouilles intéressantes. Un bas-relief qui formait le commencement de la procession des panathénées, est sorti presque intact de terre, à l'angle droit de la façade orientale du temple. De ce même côté le nivellement des terres a mis au jour un piédestal de statue situé à dix mètres dans l'alignement de la face latérale du nord.

Un fragment d'architrave courbe, trouvé dans l'axe du Parthénon, indique la place qu'occupait le petit temple circulaire consacré à Rome et à Auguste; une longue inscription en fait connaître la dédicace. Plus loin, toujours à l'Orient, les remblais couvraient un grand nombre de tambours, de colonnes en marbre pentélique, préparés pour la construction du Parthénon, et tels qu'ils furent montés à la citadelle par les machines, c'est-à-dire à l'état brut, et seulement épannelés. Ces marbres sont semblables en tous points à ceux qui sont rangés symétriquement dans le mur septentrional de la citadelle; et la nouvelle découverte me semble devoir faire renoncer à l'idée consacrée jusqu'ici que ces tambours de colonnes firent partie du temple brûlé par les Perses. On aurait dû remarquer qu'ils ont encore les tenons qui les fixaient aux câbles des machines, ce qui démontre qu'ils ne firent jamais partie d'un édifice achevé.

A l'angle gauche de la façade orientale du Parthénon, une excavation profonde a pro-

duit des couches successives de charbon et de marbre calciné; là doivent se reconnaître les débris du temple primitif. Des fragmens de terre cuite, tels qu'antéfixes, tuiles de recouvrement et fragmens de corniches, démontrent que le premier temple de Minerve, remplacé par celui qui existe aujourd'hui, était d'une construction toute différente, et que la coloration extérieure en formait tout le décor.

Sur le sol de la ville, à peu de distance du temple de Thésée, la destruction d'une maison moderne a fait voir, dans l'épaisseur des murailles, deux colosses en marbre, dont un, encore sur son piédestal, représente Érichtonius, avec des jambes en forme de serpent; le second colosse est plus mutilé. On aperçoit derrière chacune de ces statues des restes de pilastres indiquant qu'elles firent partie d'un édifice décoré sur ses faces de représentations héroïques. Peut-être doit-on reconnaître ici une partie du Pœcile ou du gymnase de Ptolémée, qui étaient situés dans ce quartier d'Athènes. Vers la partie de la ville moderne où se construit le palais du roi Othon, de nombreux tombeaux grecs et romains sont sortis des tranchées nécessitées par les fondations. Décorés de bas-reliefs allégoriques et d'animaux, ces sarcophages furent transportés au temple de Thésée, où, comme je l'ai dit plus haut, se forme aujourd'hui un musée d'antiquités.

J'avais ainsi étudié Athènes païenne; je songeai à me livrer à mes études spéciales du moyen-âge et à recueillir les matériaux nécessaires à l'histoire de l'architecture chrétienne, mais cette ville ne pouvait me suffire; je dus penser à aller chercher à Constantinople même l'architecture byzantine; l'amiral m'en fournit l'occasion : il me fit savoir qu'il expédiait un navire pour l'Asie : le lendemain j'étais à bord du brick l'Alacrity. Je vis le cap Sunium et son temple, les îles de Négrepont et d'Andros, Scyros et Psara, et le beau golfe de Smyrne.

La ville turque se développe en amphithéâtre au pied du mont Sypile; elle renferme quelques antiquités, un stade, les restes d'un portique et d'un théâtre, des débris à la fontaine de Diane, une tête colossale à la citadelle; après Athènes, ces ruines avaient peu d'intérêt.

Smyrne offre plusieurs églises grecques modernes, dans lesquelles j'ai pu reconnaître plus d'un usage de la primitive église. Je signalerai, par exemple, la suspension du Saint-Sacrement, l'emploi des rideaux sacrés, enrichis des peintures du Nouveau-Testament, analogues en cela aux descriptions des premiers auteurs chrétiens. A Scio, à Tine, à Syra, et dans les autres îles de l'Archipel, j'ai reconnu, à la forme des églises modernes, la transmission non interrompue du style consacré autrefois à Byzance, et la conservation des ornemens peints et sculptés des époques voisines des croisades.

Enfin, de Smyrne je me dirigeai vers Constantinople, par les côtes de la Troade et les Dardanelles; dans la ville du sultan, où je pus visiter les mosquées et les palais, je reconnus que de nombreuses églises grecques avaient survécu à la conquête des Turcs et qu'elles avaient dû leur conservation à ce qu'ils les transformèrent en mosquées.

On voit dans ces églises l'influence qu'exerça sur leur forme le type établi par Isidore de Milet dans le temple de Sainte-Sophie, consacré sous Justinien. On y peut suivre les modifications qui s'opérèrent par la succession des siècles, jusqu'au temps où elles donnèrent aux Vénitiens les formes

qu'ils adoptèrent pour l'église Saint-Marc, dans leur capitale.

De retour à Athènes, j'y continuai ces études chronologiques. Cette ville est riche, non-seulement en églises grecques, mais encore en basiliques construites sous l'influence de l'église d'Occident. Là, plus qu'ailleurs, on distingue la différence des deux écoles d'architecture chrétienne qui se partagèrent les constructions religieuses aux dixième et onzième siècles.

Dans mon second voyage en Grèce, je m'appliquai à poursuivre ces recherches intéressantes sur tous les points les plus importans des Cyclades et de la Morée, cherchant l'introduction du style byzantin, en Occident, par les îles Ioniennes, la mer Adriatique, Venise et ses conquêtes. Cet examen s'est terminé par l'état lombard et la Suisse italienne.

ALBERT LENOIR,

Membre de la 4e classe de l'*Institut historique*.

DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES

FAITES DANS L'OUEST DE LA FRANCE, DEPUIS 1830 JUSQU'A LA FIN DE 1836.

Aucun auteur n'avait encore signalé de constructions romaines dans le département d'Ille-et-Vilaine; mes recherches m'y ont fait découvrir deux chapelles avec murailles en *minuto-lapide*, avec cordons de briques interposés, et le haut des portes et fenêtres en voûtes plein-cintre, à claveaux étroits, coupés concentriquement à leurs deux extrémités.

La première de ces chapelles (*sacellum*) est celle de Saint-André, à Domagné, bourg à trois lieues de Vitré, près de la route de Rennes. Tout le sol y est rempli de ces tombeaux en calcaire tertiaire coquiller, creusés en auge, avec un couvercle monolithe de même nature; on les trouve sur les lieux qui furent les cimetières des premiers chrétiens dans la Gaule occidentale.

La seconde chapelle est celle de Sainte-Agathe, située au bourg de Langon, à l'est de Renac, sur le bord de la Vilaine, entre Rennes et Redon. Ce *sacellum*, consacré à Vénus dans son origine, ce que nous révèle un ancien titre par l'expression de Sanctæ-Veneris, dut être la primitive église du pays, ainsi que la précédente; mais il diffère de celle-ci par la présence d'un petit rond-point voûté en four, au milieu duquel est un autel païen sans doute, de forme cubique : l'arcade qui dessine l'entrée de ce petit sanctuaire nous offre les restes d'un zodiaque peint à fresque. Cette chapelle, abandonnée comme celle de Saint-André, est un des monumens les plus curieux de la France occidentale. Près d'elle est un if auquel on peut assigner dix siècles environ d'existence : il est encore très vigoureux.

J'ai reconnu le premier que Visseiche (*vicus sipiæ*) était le *Sipia* de la carte des Peuttinger : c'était la route directe de *Condate-Redonum*, ou Rennes, à *Juliomagus*, Angers.

Au mois d'octobre dernier, étant allé ex-

plorer derechef l'antique Durétie, aujourd'hui le bourg de Rieux, au-delà de Redon, j'ai découvert l'étape ignorée des cohortes romaines au bourg de Loheac, situé à moitié distance de Rieux à Rennes; le sol de cette MANSIO est jonché de briques romaines, sur une étendue de trois journaux dans le voisinage de l'église.

L'assiette du château de Rieux a pu être primitivement un camp romain, car on voit en avant, une esplanade qu'on pourrait considérer comme un *lorica*, entouré d'un rempart et d'un fossé du côté de la Vénétie. Ce camp retranché servait là de tête de pont pour le passage de la Vilaine.

Le promontoire opposé, autre position stratégique d'une haute importance, conserve encore des bas de murailles romaines, formant des espèces de petites cellules dont j'ai peu conçu l'usage. C'était là que les cohortes durent prendre position, et tout préparer pour le passage de la Vilaine et l'attaque de Durétie, placée comme avant-poste des Vénètes.

Après avoir visité *Fanum-martis*, la capitale des Curiosolites, actuellement le bourg de Corseul, j'ai rencontré auprès de Dinan, au bord de la Rance, une muraille romaine longeant la rivière, accompagnée de beaucoup de décombres d'édifices; cet établissement était sur la route directe des *Abrincatui*, par Dol, à *Fanum-martis*; il est dominé par la hauteur qui porte actuellement le bourg de *Taden*, mot breton qui se forme de *tad*, père, patriarche.

J'ignore si l'on a signalé le dernier reste des murailles de la cité des Aléthiens, *Alethum*, construite sur ce promontoire, qui porte aujourd'hui le fort de la cité, en face de Saint-Malo. En arrivant sur cette hauteur, on trouve encore le sol jonché de fragmens de briques romaines.

Une tour du château de Brest a conservé le nom de Tour de César, parce qu'elle remplace sans doute la tour romaine, érigée en mémoire de la prise de la dernière ville du peuple armoricain, par les vainqueurs de la Gaule. J'examinai avec l'attention la plus scrupuleuse toute la forteresse. Je finis par reconnaître au bas des courtines qui rejoignent les deux tours de la porte d'entrée du côté de la ville, une muraille romaine rasée à fleur de terre, descendant jusqu'au rocher, et dont le parement encore intact, sur trois ou quatre pieds de hauteur, conserve ses cordons de briques entre les assises du *minuto-lapide*, ou pierres de petit appareil. Cette importante découverte, que je fis en 1815, fixa irrévocablement à Brest le *Brivates-portus* ou *Gœso-cribate* des anciens géographe

Une tour du château de Vitré porte aussi le nom de Tour de César. Si elle n'est pas romaine, elle est du moins construite *more romano;* et, ce qui est bien remarquable, c'est d'y voir les cordons de briques remplacés par la phylade ardoisine de la localité.

J'ai observé, à la fin de l'été dernier, une autre tour romaine, mais isolée comme un blokaus, située au dessous de Sablé (département de la Sarthe); elle se trouve à quelque distance de la rivière, dans une localité où rien ne peut expliquer le motif de sa construction.

On ignorait qu'il existât des restes d'édifices romains à Grenoux, petit bourg situé presque à l'extrémité du faubourg de Laval, sur la route de Fougères; je les y ai découverts il y a deux ans, et c'est sur mes indications que cette localité s'est trouvée mentionnée plus tard par notre collègue M. Verger, de Nantes. Les habitans m'ont assuré que leur chétive bourgade avait été décorée du nom de cité. Tout près de l'église

est le bassin d'une fontaine, jadis sacrée, sans doute, qui formait un ruisseau assez considérable, aujourd'hui sans écoulement. En consultant sur l'étymologie du mot *grenoux* M. Eloy Johanneau, il a reconnu qu'il pouvait dériver du mot grec *créné*, fontaine.

Je crois me rappeler avoir encore reconnu le caractère des constructions romaines dans quelques parties de l'antique église de Notre-Dame de Prisc ou des Périls, considérée comme la première église du pays Lavallois. J'ai publié une notice sur celle-ci dans l'annuaire du département.

Le port d'Erqui, *Reginea*, de la carte des Peuttinger, était une position trop importante pour que je n'allasse pas l'examiner à mon tour. J'y ai trouvé les restes d'un édifice romain assez considérable, mais nulle trace de ce temple dont on a le plan et une description succincte dans les Antiquités de Caylus; je l'ai vainement cherché de toutes parts, et personne n'en a eu connaissance dans le pays. La tradition rapporte au sujet d'Erqui, que cette ville s'appelait jadis Nazado.

En étudiant les monumens druidiques de la Lande de Cozjou (vieux Jupiter), entre Saint-Just et la route de Rennes à Redon, j'appris que la primitive église paroissiale du pays était au pied des hauts rochers qui la bordent du côté du Nord : l'édifice n'est plus qu'un amas de ruines qu'il me fut aisé de reconnaître pour avoir appartenu à une construction romaine. Le temple était en effet dirigé, ainsi que ceux de Jupiter, du nord au midi. Cette localité est le Carnac du département d'Ille-et-Vilaine.

Outre l'église de Saint-André de Domagné, j'en ai trouvé une seconde sous le même vocable, à l'Ile de Noirmoutier, tout le sol adjacent rempli de briques à crochet et de fragmens de poteries diverses, parmi lesquelles j'ai même rencontré un morceau de vase étrusque, avec figures, etc. Tant de preuves ne nous laissent aucun doute que cette chapelle ne fût elle-même de construction romaine. André, *Andréas*, c'était l'homme par excellence.

Dans la Vendée j'ai rencontré pareillement une assez grande quantité de briques romaines à Secondini, près de Parthenay. On a cru que ce pourrait être le *Segora-Mansio*, ou bien à Sigournai, plus à l'occident? Près de Secondini se trouve un Alonnes dont l'église renferme, m'a-t-on dit, le tombeau d'un chevalier romain.

A Saint-Nazaire, port situé à l'embouchure de la Loire, j'ai déterminé la position du Chateau de Brutus, destiné à perpétuer la mémoire du jeune vainqueur de la flotte des Venètes; il se trouvait près du prieuré, dans les champs dits *du Parc*, à peu de distance du beau dolmen, ou plutôt porticelle, puisque celui-ci se réduit à une table étroite, soutenue par deux montans. On venait d'extraire du sol qui formait l'assiette du château romain deux tronçons des colonnes qui le décoraient; tout ce sol est rempli de morceaux de briques, de poteries; on y a trouvé aussi des urnes cinéraires, etc. M. Johanneau pense que le nom de Saint-Nazaire dérive des mots latins *sanctus nectarius*, surnom de Bacchus, divinité dont les vierges samnites célébraient le culte dans une île située à l'entrée de la Loire. On indiquait faussement le château de Brutus à l'endroit où se trouve l'église de Saint-Nazaire.

Les environs de la petite ville de Guerrande nous offrent, dans un espace de peu d'étendue, quatre positions romaines : 1° celle de *Crémaguen*, au sud de la ville,

sur la route de Saillé; 2° celle de la route de Congor au bourg de Batz : elle occupait le *champ de Goligon*, près de la descente rapide qu'on appelle le chemin de Casse-Col : quelques menhirs sont dans le voisinage; 3° celle de *Careil*. L'éminence qui porte l'église est pleine de briques à crochet et autres. Enfin, la quatrième est à l'occident de Guerrande; elle occupait la hauteur sur laquelle on a bâti depuis la petite église de Trescalan; celle-ci est peu distante du petit port de la Turbal ou Trubal, comme l'écrivent d'autres géographes. On trouve chez quelques-uns : Guerrande, autrefois port de mer. On le dirait aussi judicieusement de Montmartre, ou de Belleville, près de Paris.

Une autre position romaine se trouve à la jonction de la péninsule du côté du Croisic, à la terre du bourg de Batz. Près de celui-ci j'ai trouvé encore une brique romaine dans les environs de la pointe de Ladillanne.

Au bourg de Besné, jadis l'île Vidunette, qu'ont dû fréquenter les Romains, j'ai recueilli pareillement une brique à crochet parmi des décombres extraits des environs de l'église.

En remontant la Loire j'en ai encore trouvé une pareille à Saint-Florent-le-Vieil, parmi des débris d'anciennes constructions. Les géographies de l'an 1500 citent cette localité sous le nom de MONS GLONNA INSULA, et déjà depuis bien des siècles elle a cessé d'être une île.

J'avais omis la position romaine de St-Malo-de-Phily, bourg situé à l'est de Lohéac, sur la haute colline qui forme la rive droite de la Vilaine. Au-delà de la partie occupée par les pierres druidiques, l'excavation du chemin qui longe un bois a mis à découvert, sur la coupe du terrain, de nombreuses briques à crochet disséminées.

A l'île-Dieu, qu'on pourrait appeler l'île des Monumens druidiques, l'île Sacrée, l'île de la Divinité, enfin l'île de Dieu, comme on l'appelle encore, vis-à-vis, dans la Vendée, j'ai rencontré les derniers restes de l'ancien l'édifice lequel se trouvait à l'entrée du Port-Romain lequel ne forme plus aujourd'hui que le marais de la Guierche. Il en est ainsi à Noirmoutier du fond de l'anse du Vieil, le port des Romains dans cette autre île; les prairies basses qui l'occupent se trouvent encore submergées chaque hiver, et sont barrées, comme à l'île-Dieu, par une dune fort spacieuse. J'ai reconnu le même état de choses à Erqui, comme si l'Océan, par ses attérissemens, se fût joint aux Gaulois, pour leur faire secouer le joug de la domination romaine.

Diverses positions de lieux et de villes restant encore plus ou moins incertaines, j'ai voulu joindre mes efforts à ceux de mes prédécesseurs sur la géographie archéologique, pour en fixer la place avec plus d'exactitude; ce sont *Corbilo*, *Ratiatum*, *Secor-Portus*, *Vindana-Portus*, le *promontorium Pictonum*, enfin, les îles Nésiades.

Ayant vu presque vis-à-vis de Nantes, au bourg de Rezé, les traces d'une grande cité qui s'étendait, à l'embouchure de la Sèvre dans la Loire, sur une demi-lieue de longueur, j'en ai conclu que ce ne pouvait être là que l'importante ville de CORBILO, et non pas le *Ratiastum* ou *Ratiatum*, capitale du petit *Pagus ratiatensis*. Si Danville eût visité Couëron, ainsi que je l'ai fait au printemps dernier, il n'eût pas songé à supposer là Corbilo, cette rivale de Marseille et de Narbonne; jamais une grande ville ne périt sans laisser beaucoup de débris; et à Couëron il n'en existe d'aucune espèce.

Séduit par l'analogie du mot Rezé avec *Ratiatum*, M. Athenas, de l'Académie nan-

taisé, établissait trop excentriquement à Rezé la cité des Ratiates; mais *Ratiatum* était un port de mer; et jadis Saint-Père-en-Retz l'était; et grace à son golfe aujourd'hui comblé par les vases, et fermé en outre par une chaîne de dunes, comme les ports romains d'Erqui, de Noirmoutier et de l'île Dieu, le *Ratiatum--portus* s'ouvrait directement dans l'Océan à l'embouchure de la Loire. Des titres, des médailles, des restes de constructions romaines, la position centrale, tout ne m'a laissé aucun doute que ce bourg de Saint-Père-en-Retz, dans lequel s'est fondu celui de Sainte-Opportune son voisin, plus antique, n'ait été le chef-lieu de ce territoire, qui a reçu plus tard le nom de Duché de Retz ou Rais.

Si Danville eût pris en considération l'indication si positive de *sub ostio Ligeris*, relativement à la place du *Secor*, ou *Sicor-Portus*, il n'eût pas mis celui-ciaux Sables-d'Olonnes; il l'eût fixé de préférence à Pornic. J'ignore pour quel motif le savant géographe n'a pas cru devoir tenir compte de cette spécification de localité d'après *Dominicus Marius Niger* : rien de bien antique aux Sables-d'Olonnes n'avait pu déterminer cette préférence.

C'est également d'après *Dom. Marius Niger* que je fixe à Audierne le *Vindana-Portus* si contesté, trouvant un îlot, ou plâteau de rochers appelé la Gamelle, au devant de son entrée.

Quel port de l'époque romaine établira-t-on au fond de la baie de Douarnenez, nommée antérieurement Baie de Poldavid, c'est-à-dire à l'époque où Douarnenez n'existant pas encore, Poldavid, au fond de son petit bras de mer, composait le seul endroit de la côte qui eût quelque importance? Cependant, on trouve vis-à-vis de Douarnenez le reste d'une muraille ou môle de construction romaine, selon Cambry, voyage dans le Finistère. La carte de Jean Chartier, publiée en 1583, écrit Boldavit, et ne mentionne nullement Douarnenez.

Diverses cartes de cette époque appellent Raz de Fontenau, ou Fontenaw, le raz d'Audierne, passage compris entre la pointe de la Cornouaille armoricaine et l'île de Sein. Ce Fontenau, donné sur toutes les cartes comme un endroit jadis important, n'existe plus; vers sa position on rencontre le bourg de Plogof, vis-à-vis duquel, sur la côte du Sud, on voit la petite anse de Fontenau, seule localité qui conserve le nom de la peuplade anéantie.

La carte de Jean Chartier que nous avons déjà citée, se trouve dans le *speculum nautium maris occidentalis* : elle devient fort curieuse pour l'époque présente par l'indication de divers endroits qui ont changé de nom, de forme, ou disparu complètement. Parmi ces changemens de nom, je citerai dans le raz-d'Audierne, près de l'extrémité du cap, le rocher *keyserin*, appelé Rocher de l'Impératrice sur une autre carte : c'est aujourd'hui le petit Stevenec. L'autre rocher plus considérable, nommé *keyser*, César, ou l'empereur, est le grand Stevenec : il est plus au large et en avant de l'entrée du passage compris entre l'île de Sein et le continent, du côté du nord. L'île de Sein, de Sain ou des Saints, porte ici le nom de Séems.

Enfin, selon Dominicus-Marius Niger, le port du Conquet n'était encore connu que sous le nom de *Samas* au 13e et 14e siècles; il se trouve au-delà de Brest, à l'extrémité du département du Finistère.

Une carte publiée en 1570 par Joannes Jolivet et quelques autres du 16e siècle nous offrent, sur la côte de l'Océan comprise entre l'embouchure de la Loire et celle de

le Villaine, comme ports de mer ou lieux maritimes, *Virane*, *Anvenas*, *Arabon*; d'autres géographes joignent à cette dernière cité le nom d'*oppidum* : la côte actuelle ne nous en offre plus aucune trace; peut-être que ces endroits occupaient les parties basses envahies par l'Océan; car une tradition, générale dans le pays, assure que jadis l'île Dumet tenait au continent. Elle en est distante aujourd'hui d'une lieue et demie. J'ai cru reconnaître sur la hauteur de Brandu, près de la Turbal, la position de Virane; cette dernière peuplade n'est pas mentionnée sur la carte géographique *Ptolémée-Alexandrini*, publiée en 1540 : mais elle mentionne les deux précédentes.

Anvenas serait, par sa situation intermédiaire, à l'entrée du golfe de Mesker, qui était jadis le bras septentrional par lequel les eaux de la Loire se jetaient dans l'Océan? C'était là que Ptolémée plaçait son *brivates-portus*, reporté plus à tort encore par M. Athénas entre Montoir et St-Nazaire, au petit port de Méan, dont le sol n'a dû commencer à s'élever au dessus des eaux que vers les 4e ou 5e siècles de l'ère actuelle.

L'embouchure de la Loire formait jadis un delta, large de 6 lieues, parsemé d'îles nombreuses, dont celle de Guerrande était la plus haute et la plus étendue : elle s'est rattachée au continent par l'isthme situé entre Pont-d'Armes et le Lyphard. Les Romains, m'a-t-on dit, avaient établi une chaussée sur cet isthme.

Cette grande terre était précédée par celle du Bourg de Batz et du Croisic, bien moins considérable, peut-être elle-même partagée en deux îles primitivement.

Alors toutes les oasis éparses dans le bassin de la bruyère-mottière étaient aussi des îles particulières, comme elles le sont encore pendant presque tous les hivers. Les plus considérables sont devenues l'assiette des bourgs et du territoire de Donges, de Montoire, de St-Joachim, de Crossac, de Besné, etc.; d'autres, moindres, ne nous offrent que des villages ou de simples métairies, ou bien même restent encore inhabitées : les champs y portent le nom d'îles, comme dans le delta du Nil. C'est le granit qui forme partout ici la base du sol.

Ce vaste bas-fonds qui a 50 lieues de circonférence selon Ogée, occupait toute la partie nord du delta de la Loire, dont la rive gauche ou côté sud n'avait d'autres îles que le sol de Paimbeuf, et celui de St-Brevin, à l'entrée du fleuve, aujourd'hui soudés entre eux par une longue chaîne de prairies. Celles-ci vont se rattacher à la base des hauteurs de St-Viau, puis à celles de la Plaine, où leur extrémité disparaît sous l'Océan, à la pointe de St-Gildas.

Il faut encore joindre à cette série d'îles les plateaux sous-marins plus avancés dans l'Océan qui forment la Banche, le Four, et sur lesquels on voit parmi les rochers des restes d'anciennes constructions, au rapport des pilotes de St-Nazaire.

Tous ces faits, et la reconnaissance si manifeste et si facile de l'état ancien des localités, ne nous permettent pas de douter que toutes ces îles ne soient les *Nesiadès* ou *Nestados insulæ*, mentionnées à l'embouchure de la Loire par les anciens géographes, et que tout le bas-fond compris entre la chaîne granitique de hauteurs, au côté nord, qu'on appelle *Sillon* de Bretagne, et du côté du midi, Côte de St-Viaud et de la Plaine, n'ait constitué primitivement la vaste embouchure du fleuve.

L'île de Noirmoutier n'est qu'un démembrement de l'extension de terres qui bordent la Loire du côté méridional. La carte

de Claude Ptolemée Alexandrin, publié en 1540, celle de Jolivet et celle de Gérard Mercator nous représentent cette île comme entièrement continue avec le sol vendéen. Dargentré, en 1588 (histoire de Bretagne), nous offre, sur la carte qu'il joint à son livre, la rupture commençant à s'établir comme un étroit ruisseau descendant du nord au sud, et isolant ainsi cette portion de terre sous la forme d'un triangle obtus, ayant à sa pointe l'île Picler : celle-ci est nommée Piquelier par Jolivet, et s'appelle aujourd'hui le Pilier : son ancienne abbaye est remplacée par une petite citadelle. Nos yeux se fixent là sur un des beaux phares de la côte de France.

C'est de la connexion primitive du sol de l'île, par le pays d'Anjoubert (aujourd'hui submergé), avec le sol de la Vendée, puis de sa dislocation, qu'est résultée la confusion du nom de Heys appliqué tantôt à l'Ile-Dieu et tantôt à Noirmoutier ; puis reporté seulement à l'extrémité sud de cette dernière île. Gérard Mercator, dans une carte publiée en 1610, appelle l'Ile-Dieu Nermoistier, *Alys Heys*. Claude Ptolémée Alexandrin, appelle le Pilier, Labaye ; et l'Ile-Dieu, Hoye ; Jolivet conserve ce nom à l'Ile-Dieu, mais il appelle Haye, celle du Pilier. Telles sont les principales variantes de cette antique nomenclature. Rogier, dans sa carte du Poitou, publiée en 1579, ne présente l'île d'Hoye que sous le nom d'île de Dieu.

Dans la charte de fondation de l'abbaye de La-Blanche à Noirmoutier, en 1605, l'Ile-Dieu, *insula Dei* ainsi qu'on l'y désigne, se trouve ensuite citée sous le nom d'Oys, qui serait à notre avis une altération du mot Hoye sous lequel elle est portée sur les cartes antérieures à la fondation du monastère. Celui-ci établi d'abord sur l'île Picler (maintenant du Pilier), fut transféré sur l'île de Noirmoutier, *propter difficultatem loci*, mots que nous devons entendre par la difficulté des communications d'une île à l'autre, soit par bateaux, dès cette époque, ou seulement à cause de l'état de submersion à marée haute, ou simplement de marécage où se serait trouvé le bas-fonds compris entre Noirmoutier et l'île du Pilier. Une tradition locale nous présente comme assez récente la rupture de ces deux terres.

Dans l'acte de fondation de La-Blanche, Noirmoutier est appellé *Hero insula*, c'est-à-dire *Herus* si le mot n'est pas indéclinable : Valésius dit qu'on appelait indifféremment cette île *Herus* ou *Herius*. Ce serait de ces mots qu'on aurait fait *Nermoustier*, ensuite Nermoutier comme le disent encore les paysans de l'île ou de la Vendée, et d'où serait dérivé le nom actuel de Noirmoutier. Les bénédictins, premiers moines de cette île, étaient en effet vêtus de noir.

L'île de Noirmoutier s'avançait beaucoup plus autrefois dans l'Océan ; elle s'étendait sans doute jusqu'à ce haut-fonds hérissé de rochers qu'on appelle les Bœufs. En voyant les anciennes cartes nommer Armentier un village de cette côte occidentale aujourd'hui submergée et à plus d'une lieue de la côte actuelle, nous en conclurons que cet endroit *Armentarium*, était un terrain de paccages inférieurs couverts de gros bétail, dont ces rochers sous-marins appelés les Bœufs nous reproduisent le nom sous une autre forme.

Cette pointe occidentale de l'île, avant sa rupture d'avec le continent, pouvait bien être le *promontorium Pictonum*, par son grand prolongement dans l'Océan. Mais comme elle ne composait qu'un terrain bas auquel nous ne pouvons plus appliquer ri-

goureusement le nom de promontoire, je crois que ce lieu devait être aux Sables-d'Olones ; il eût été formé par la pointe de la Chaume avec l'église Saint-Nicolas, s'avançant jadis beaucoup plus avant dans l'Océan : c'était en outre une position centrale par rapport au pays des Poitevins.

En explorant en 1824, le célèbre monument de Carnac, j'ai été fort surpris que tous les archéologues qui m'avaient précédé, n'eussent pas reconnu immédiatement qu'il se composait de quatre groupes principaux, et d'autant plus distincts qu'ils se rattachaient chacun à un système particulier, comme point capital ou de départ. L'un est un cromelech, l'autre deux paires de menhirs, le troisième un long dolmen, le dernier, en continuant de l'ouest vers l'orient, une enceinte à peu près carrée. Il ne faut pas omettre ici le Tumulus de Kercado, correspondant à la butte Saint-Michel, située à l'autre extrémité du système. Je présume que chacun de ces groupes était un Mallus où les druides célébraient les fêtes des quatre saisons de l'année, et que les grands tumulus étaient consacrés l'un au soleil et l'autre à la lune.

A Locmariaker, j'ai découvert une vingtaine de monumens. On n'y en signalait que cinq ou six : un antiquaire a cru reconnaître un phallus dans la figure d'un *ascia* gravée sous la couverture ou table du beau dolmen appelé Dolmarchand ! ! !

Je ne ferai plus qu'indiquer ici divers camps gaulois et romains, les voies gauloises à gros pavés, les unes à la Devinière, près de Ste-Suzanne (dép. de la Mayenne), les autres à Chevré ou la ville de Gannes, en la Boessière (dép. d'Ille-et-Vilaine); des céphalodes druidiques aux environs de Vannes, à l'Ile-Dieu, dans le Finistère; la découverte de murailles vitrifiées à Ste-Suzanne comme aux châteaux d'Ecosse ; la distinction des dolmens croisés, comme nos églises à transepts ; enfin la détermination des lieux où les Visigots furent défaits par Clovis, et les Sarrazins par Charles Martel, points qui restaient incertains dans l'histoire. Ce fut à Champagné-St-Hilaire que les Visigots furent anéantis, et les Sarrazins sous les murs de Poitiers, *in suburbio Pictavensi*, d'où cette journée fut appelée la bataille de Poitiers.

En visitant la partie méridionale du département d'Ille-et-Vilaine, j'ai été assez heureux pour découvrir, comme je l'ai déjà dit, un autre Carnac, pour le nombre et la variété des monumens : ils se trouvent surtout dans la lande de Cozjou et la Grée de Poubré (*poul* concavité et *bré* douleur), située dans la commune de Saint-Just, à 4 lieues nord de Redon, à l'ouest de la route de Rennes. La lande de Langon, les environs de Sixt, de la Gacilly, de Maletroit, ceux de Rochefort du Morbihan, contrée véritablement helvétique, ainsi que Fougères, m'ont fourni une ample moisson d'antiquités druidiques, nouvelles pour le domaine de l'archéologie.

Les recherches archéologiques que je viens de faire aux environs de cette dernière ville, ont eu surtout un résultat qui a surpassé mes espérances. Je conçois peu comment tous ces objets ont été négligés par M. Rallier, mon compatriote, ou lui ont échappé ; il ne sont pourtant qu'à quatre et cinq lieues de la ville. Je me bornerai pour le moment à en présenter la nomenclature.

Je partis de Fougères le 20 mai pour le bourg de *Louvigné*, chef-lieu de canton, visité jadis par saint Guillaume. C'est une contrée à rochers granitiques, dont les masses imposantes ont été l'objet du culte druidique : un dolmen, détruit maintenant, exis-

tait sur le monticule qu'on a nommé la *Butte des Ribauds*.

J'ai rencontré, encore debout, un petit menhir au bord du chemin qui arrive à Louvigné, en passant au pied de la hauteur sylvatique, qui est appelée *Butte de Nit;* ensuite de petites fossettes artificielles, creusées l'une sur une pierre qu'on a voulu stigmatiser dans l'opinion publique par l'idée du prétendu massacre d'un prêtre, et dont on avait essayé de purger la superstition par l'application de la croix entre les fossettes druidiques ; enfin, une autre pierre fort remarquable, qui nous offre encore une petite fossette près de son extrémité antérieure, du côté du Midi. Comme ce bloc énorme, long de vingt pieds environ, est arrondi par dessous, et repose sur un plateau convexe, il est assez facilement mis en mouvement par un seul homme, et c'est de là qu'il a reçu le nom de *Pierre-Branlante*; il est situé sur la pente S.-O. de la grosse butte de Mont-Louvier, dont l'extension au N. N.-O., nous présente, sur une élévation moyenne, un groupe de grands rochers granitiques, qu'on nomme les *pierres Saint-Guillaume*. Ces énormes masses sont entassées d'une manière assez remarquable, mais qui prête peu aux crayons du dessinateur; on les doit visiter néanmoins pour mieux juger les traditions qui s'y rattachent. L'imagination y voit le berceau du saint, son siége, son bassin, son écuelle, son lit, l'impression de sa main, qui serait mieux celle de la patte d'un lion; enfin, le chemin du Paradis, ceux du Purgatoire et de l'Enfer, passages qui donnent un accès plus ou moins facile au bienheureux. En avant de cette agglomération, j'ai remarqué une petite plate-forme avancée, en s'exhaussant, sur la prairie qui occupe le fond du vallon; si elle se trouvait dans une position plus avantageuse, je l'aurais prise pour un poste militaire; mais ici cette supposition ne me paraît nullement admissible. Cette localité est au nord de Louvigné, à un tiers de lieue environ de distance; on la reconnaît bientôt par la butte de Mont-Louvier, dont le sommet chauve, convexe, est hérissé de blocs granitiques.

Au lieu de ne rencontrer qu'un simple tumulus à la métairie de Villavran située à une lieue environ, au midi de Louvigné, j'ai été assez heureux pour y reconnaître un camp à double rempart, du côté de la campagne, établi sur l'extrémité d'une colline resserrée en pointe entre deux ravins très creux, qui descendent au fond de la vallée. Sa forme est un peu ovale, et son diamètre de cent six pas; il se dirige d'occident en orient, ayant de ce dernier côté, à son extrémité qui domine le bas-fonds, une magnifique butte conique, dont le plateau supérieur, large de quarante-cinq pieds, peut être considérée comme le *Prætorium*. La présence de cette butte artificielle me fait considérer ce camp comme romain. Entre l'enceinte que je viens de décrire et le rempart extérieur formant une espèce de *lorica* est un fossé qu'on pouvait inonder à l'aide de canaux souterrains. Quoique déjà fort remarquable, le rempart intérieur est loin d'égaler l'extérieur, dont la base est de soixante-quinze pieds, et l'élévation de trente au dessus des fossés. L'aire comprise entre ce rempart et celui de la dernière enceinte comprend une longueur de cent six pas du sud au nord, et de quarante-cinq depuis la base de son rempart jusqu'à celle du suivant, de l'est à l'ouest. J'évalue la hauteur de la butte prétorienne, au dessus du fond du vallon, à soixante pieds environ ; sa forme est conique, ses pentes fort escarpées et hérissées de rochers dans leur partie inférieure.

Au N. N.-O. de cette position, j'ai rencontré un autre camp, plus vaste, il est vrai, mais sans butte prétorienne : il est à une lieue et demie environ de celui-ci, et porte le nom de *Camp des Châteaux*; il se trouve, en montant, à un tiers de lieue du bourg. S'il a jamais été pourvu de buttes artificielles, comme son nom semblerait l'indiquer, celles-ci ont été totalement rasées ; il ne reste plus que le gros rempart, séparé par un fossé profond des champs voisins, au dessus desquels il s'élevait à une quinzaine de pieds. Ce camp était adossé à un étang, et se trouvait partagé en deux grandes aires par le chemin qui donnait accès dans son intérieur. J'évalue le diamètre de ces aires à 200 pas au plus, sur une largeur d'un tiers moindre environ; elles sont d'une forme à peu près ovale; celle de la partie nord est plus élevée que celle du bout opposé.

En allant du camp de Villavran à ce dernier, on suit une direction à peu près du sud au nord, par laquelle on arrive vers le milieu de la route, à un *tumulus* égal à celui de cette autre localité: il semblerait avoir été érigé là pour fermer le passage aux troupes qui auraient marché de Villavran contre la position des Châteaux. Cette nouvelle butte, en cône également tronqué, ne se rattache à aucune enceinte de camp; mais il est bien à remarquer qu'on l'a construite vis-à-vis d'une portion de chemin, pavé avec un soin que rien ne justifie, et dont on n'a pas d'autre exemple peut-être dans toute la Bretagne. Cette position de route m'a été indiquée sous le nom de *Chemin de la duchesse Anne*, elle se trouve près de la métairie de la Sentelaie. Vu la forme arrondie des pierres qui pavent ce chemin, ainsi que leur dureté, on dit dans le pays qu'il est pavé en *têtes de moines*. Ces pierres sont une diabase à couches souvent concentriques de forme plus ou moins sphéroïdale, très dure, répandue dans la couche argileuse, où elles forment en plusieurs endroits une longue bande étroite sur nos hauteurs granitiques.

Il me reste à mentionner un autre point, défendu pareillement par un *Tumulus* : c'est celui de Pont-au-Bray; il est vis-à-vis du passage de l'Épine, à côté de la route qui, après avoir traversé la Bignette, remonte à la bourgade qu'on a décorée du nom de *ville du Pont-au-Bray*, en raison de ce qu'elle devient comme un annexe de cette antique fortification. On rencontre contre celle-ci une chapelle également très ancienne, à côté de laquelle deux croix, en granit, s'élèvent d'une base commune : on dit à leur sujet : *Entre le mont Saint-Michel et le Mans, il y a une barrique d'argent, sous deux croix par accouplement*. Je ne sache pas qu'on y ait encore fouillé. Quant à la butte tumulaire, elle passe pour offrir intérieurement des appartemens, ce qui me semble fort douteux, vu son peu d'élévation; néanmoins elle est très curieuse par sa superficie, dont la forme excavée en soucoupe la fait paraître naturellement comme bordée d'un rempart. Par sa position, cette butte défend l'entrée du Maine, étant située sur le haut de la colline qui borde la rivière; celle-ci, en formant le partage de cette province, de la Bretagne, limite en même temps les départemens d'Ille-et-Vilaine et de la Mayenne.

Après avoir visité ces localités, distantes d'une lieu et demie de Louvigné, j'ai poussé mes explorations jusqu'à Pont-Main, lieu qui réclame aussi la qualification de *ville*, à cause de son ancien château. Celui-ci était d'une force considérable, ceint d'une muraille épaisse de cinq pieds, défendue par devant au moyen d'un dou-

ble rempart en terre. Entre le second rempart et la muraille régnait un vaste fossé qu'on pouvait remplir d'eau à volonté. Un étang spacieux entourait la forteresse dans toute sa partie septentrionale. Il paraît que ce château fut pris et détruit en 1574, par les généraux anglais Arondel et Grandson. Les fouilles qu'on y a faites n'ont procuré rien d'intéressant. La petite église de Pont-Main doit remonter à l'an 11 ou 1200, d'après les caractères des anciennes portions de ses murailles.

A mon retour de Pont-Main, M. Millochin, receveur de l'enregistrement à Louvigné, eut la bonté de me confier une urne cinéraire, haute de 17 centimètres et demi, et large de 58 dans son plus grand diamètre, trouvée en 1833 près du bourg de Louvigné, à 5 pieds de profondeur, au bord de la route de Normandie. Deux autres urnes pareilles étaient placées près de celle-ci, et à trois pieds environ de distance les unes des autres; toutes étaient remplies d'os brisés environnés de cendre très endurcie par une longue suite d'années. Vu l'état grossier de la terre et la forme de ces vases, j'ai présumé que ce pouvaient être des *urnes gauloises*. On découvrit aussi, il y a quelques années, dans la paroisse de Meslé, près de Louvigné, un tombeau en briques, qui ne contenait aussi que de la cendre, et une espèce d'amphore close dans une muraille, au village de Barataie, en Mouthault : ce vase ne renfermait que les os d'une main.

M. Gaultier-Lachaise, maire de Louvigné, m'a aussi communiqué une de ces pierres tranchantes, nommées *celta*, en serpentine, différente des celtæ ordinaires par sa forme un peu oblique. Elle fut trouvée, avec cinq ou six pierres pareilles, sous un gros bloc de granit qu'on brisa à l'aide de la mine.

Avant de quitter cette contrée, j'ai voulu revoir la ville de Mortain et ses environs helvétiques : il y avait vingt ans que je n'y étais allé. Plus capable d'apprécier son église paroissiale, qui recélait la dépouille mortelle de saint Guillaume, j'ai vu dans cette construction un édifice digne de fixer l'attention de l'archéologue, par la réunion du plein-cintre à l'ogive. Déjà j'en avais eu des exemples à Noirmoutier et à l'Ile-Dieu. Cette église mérite encore notre attention par une autre singularité : elle n'offre aucune figure d'hommes, d'anges, de diables ou d'animaux monstrueux, ou autres; ses murailles n'ont que de simples moulures, dont le caractère me ferait du reste rapporter l'édifice au dixième siècle. Voilà trois faits qui donnent le plus haut intérêt à ce temple, dont l'intérieur présente des proportions bien entendues. Sa porte d'entrée est fort curieuse.

J'eus le plaisir de rencontrer à Mortain M. L'Echaudé d'Anisy, qui avait la mission d'explorer les vieilles chartes de l'abbaye de Savigny et celles du Mont-Saint-Michel, transportées ici, toutes, dans les greniers de la mairie, où elles restaient éparpillées parmi des amas de décombres, foulées aux pieds, et à la merci de toute espèce d'accidens. Il a eu le bonheur de retrouver les titres et chartes concernant le Mont-St-Michel, l'abbaye de Savigny et quarante autres, relatifs à la ville de Fougères; quantité d'autres titres relatifs aux monastères anglais; diverses transactions avec les souverains de cette contrée; des lettres autographes de saint Bernard, et quantité de documens historiques de la plus haute importance, tant pour l'histoire spéciale de la Normandie et de la Bretagne, que pour l'histoire de France en général.

J'ai consacré une journée à parcourir les

mages à ses deux jolies cascades, aux rochers culminans de la Montjoie (*mons Jovis*), et de l'ermitage de Saint-Guillaume, situé à l'autre extrémité de la crête de cette haute chaîne de collines. De là je découvrais jusqu'au Mont-Saint-Michel, c'est-à-dire une étendue de dix lieues de rayon au S.-O. ; un bassin presque aussi vaste se déployait devant moi, en passant par le sud jusqu'à Lorient... C'est une des plus belles vues dont on puisse jouir en France. On est là à 11 ou 1200 pieds au dessus du niveau de l'Océan. La pierre qui forme ces rochers est le *grès culminal*, le même que celui d'Etampes, dont on fait les pavés de Paris; on ne le trouve ici, de même qu'en Bretagne, que sur les plus grandes élévations.

Avant de quitter Mortain, je fis une visite à la belle filature qui porte la vie et l'aisance dans ce désert hérissé de broussailles et de rochers; tel il était encore, en 1820, époque où l'on fonda ce bel établissement, qui possède dix mille fuseaux et un nombre proportionnel de cardes. Vu la disette des eaux, on ne pouvait faire agir la moitié environ de ses machines.

J'ai repris la route de Fougères le 27 mai; mais je n'y suis arrivé que le 28, m'étant arrêté à Saint-Hilaire-du-Harrouet, pour examiner sa fontaine en granit, avec son magnifique bassin circulaire; le bâtiment remarquable qui va constituer l'Hôtel-de-Ville, et dont le rez-de-chaussée servira de halle à la viande; le collége, dont on commençait la toiture; le vieux château, dont la reconstruction avait été abandonnée avant qu'on fût même parvenu à la moitié de l'édifice; enfin l'église paroissale, qui, dans sa simplicité rustique, nous offre sur ses anciens murs quelques caractères du dixième siècle. En examinant les deux beaux ponts qui sont aux extrémités de la ville, on voit avec regret que les culées n'ont pas eu assez de force pour empêcher l'écartement qui a fait fléchir la ligne horizontale des parapets sur le milieu des voûtes. Ce sera un exemple pour s'abstenir des ponts en anse de panier, et peut-être serait-il à propos d'essayer, par une charge considérable, si les choses pourront se maintenir dans l'état actuel : dans le cas contraire, les voitures lourdement chargées se trouvent exposées à un danger imminent, principalement pour le pont situé au sud de la ville.

DE LA PYLAIE (de Fougères), membre de la première classe de *l'Institut Historique*.

P. S. Je joins à ce travail trois tableaux synoptiques, dans lesquels je me suis efforcé de soumettre nos monumens celtiques à une classification aussi simple et aussi complète qu'il m'a été possible.

TABLEAUX SYNOPTIQUES

PRÉSENTANT UN ESSAI

SUR LA CLASSIFICATION DES MONUMENS CELTIQUES.

(Premier Tableau.)

CLASSES.			CARACTÈRES.	GENRES.
Ire CLASSE. Pierres s'élevant au dessus du sol et n'étant pas superposées.	Solitaires ou en groupes irréguliers.	Pierres verticales.	Pierres de grandes dimensions, 3 à 4 fois plus hautes que larges, le plus souvent resserrées en pointe à leur sommet	Menhirs.
			Pierres moins volumineuses, 1 à 2 fois seulement plus hautes que larges.	Peulvans.
			Pierres en cône inverse, plantées sur le sommet.	Obversives.
			Masse se rapprochant de la forme globuleuse ou irrégulière, comme gissant sur le sol. .	Bélions.
			Masse médiocre, haute de 2 pieds 1/2 au plus, avec une base élargie, resserrée dans la partie supérieure qui se termine en s'arrondissant.	Pétasites.
			Bloc plus volumineux, haut de 3 à 5 pieds .	Campanide.
			Masse plus haute et plus ou moins manifestement élargie en forme de tête dans sa partie supérieure	Céphalode.
			Réunion de pierres médiocres en général et disposées sans symétrie notable	Inordinales.
		Pierres couchées.	Masse posée en équilibre sur un plateau naturel ou artificiel, de manière à pouvoir être mise en mouvement sans beaucoup de force	Équilibrée.
			Blocs ordinairement très volumineux, isolés de tout autre système, accompagnés latéralement de quelques pierres médiocres de formes alongées, étendus d'orient en occident.	Macrolithes.
			Blocs alongés, non flanqués de pierres médiocres, mais étendus à la base de grandes pierres verticales comme un ennemi aux pieds de son vainqueur	Sternates.
			Pierres à surface plane, n'étant souvent qu'une portion de rocher plus ou moins hors de terre et sur lesquelles on voit de petites fossettes artificielles plus ou moins nombreuses, rondes, quelquefois entremêlées de quelques autres alongées, plus ou moins linéaires, toutes disposées sans symétrie	Pierres botrionées.
	Pierres par séries.	Séries rectilignes et libres.	Deux rangées parallèles, un peu distantes et composées de pierres verticales en blocs ordinairement volumineux.	Avenue druydique.
			Séries simples ou isolées, formées de bélions placés dans la direction de la chaîne qu'ils composent	Sériales ordinaires.
			Séries isolées, mais ayant leurs pierres posées en travers et flanquées çà et là de pierres oppositives	Sériales transverses.
			Plusieurs séries parallèles rectilignes, rapprochées comme un petit corps d'armée. . .	Phalangées.
		Séries rectilignes jointes ensemble.	Réunion de menhirs et de peulvans formée sans symétrie.	Synstélie.
			Deux séries rectilignes réunies à leurs extrémités par deux autres transversales pour former un carré long; pierres souvent inégales, en général médiocres	Quadrine.
		Séries curvilignes.	Pierres disposées en cercle, plantées verticalement.	Cromelech.
			Pierres dessinant un ovale.	Ellipselle.
			Ovale avec un appendice en forme de queue.	Cyclure.
			Pierres ne composant qu'un demi-cercle. .	Hémicycle.
			Ne formant simplement qu'un arc . . .	Arcine.

DEUXIÈME TABLEAU.

CLASSES.				CARACTÈRES.	GENRES.
IIe CLASSE. Pierres superposées, s'élevant au dessus du sol en blocs volumineux.	Point de cavité sous les pierres transversales.	Traverse ou table horizontale élevée au dessus du sol.		Pierres érigées en forme de piliers, portant une traverse en forme d'entablement qui repose sur leurs deux sommets.	Porticelle.
				Piliers un peu distans avec entablemens également simples, contigus; composant une galerie circulaire formée de colonnades concentriques	Cyclopase.
				Masse solitaire servant de pied à une pierre plate en forme de tablé	Monopode.
		Traverses horizontales gisantes sur le sol.		Système analogue aux dolmens, formé de longues traverses gisantes sur le sol parallèlement, avec ou sans supports distincts. .	Dolminode.
	Une cavité sous les pierres transversales.	Les supports perpendiculaires.	Tables horizontales.	Pierres en tables horizontales, placées sous une masse de terre composant un tumulus, laquelle se trouve encore contenue latéralement par les supports perpendiculaires de ces tables, de manière à former sous celles-ci une grotte ou une allée couverte, analogue à un long dolmen	Crypte tumulaire.
				Une ou deux tables portées horizontalement sur plusieurs supports verticaux, direction d'orient en occident	Dolmen ordinaire.
				Table précédée d'une ou de plusieurs traverses parallèles à sa direction (prétables) moins elevées, composant une espèce de péristyle au devant de l'entrée du dolmen	Dolmen à péristyle.
				Plusieurs tables parallèles, formant un corridor plus ou moins élevé au dessus du sol par les supports, direction du nord-ouest au sud-est	Roche aux Fées.
				Dolmen avec des tables latérales posées transversalement contre les ordinaires et vis-à-vis les uns des autres comme les bras d'une croix.	Dolmen croisé.
			Une table inclinée.	Deux supports latéraux, tenant élevée une extrémité d'une pierre plus ou moins en forme de table, tandis que l'autre extrémité reste appuyée sur le sol	Demi-Dolmen.
		Supports horizontaux.		Dolmen à supports étendus horizontalement, soit en forme de solives, soit en pierres plates	Dolmen-Anomal.

TROISIÈME TABLEAU.

CLASSES.			CARACTÈRES.	GENRES.
IIe CLASSE. Pierres enfoncées jusqu'à fleur de terre.	Elles sont ordinairement médiocres ou petites, et placées parmi les systèmes précédens.		Pierres médiocres, peu épaisses, longues, disposées en un quadrilatère, ordinairement resserré par une extrémité	Tombelle.
			Pierres longues, contre lesquelles il s'en trouve de placées à angle droit	Transversites.
			Petites masses disposées ou sérialement, ou d'une manière irrégulière, imitant souvent un pavé lâche, inégal, établies près de certaines parties d'un monument	Lithogées.
	Ordinairement volumineuses, contiguës et formant le pavé d'une route.		Point de stratifications comme dans les voies romaines	Chemin gaulois.
IVe CLASSE. Monumens composés d'une agglomération de pierrailles, avec plus ou moins de terre.	Amas circulaires convexes, hémisphériques ou coniques.		Amas considérable en forme de monticule ayant la figure d'un cône, ou n'étant qu'hémisphérique	Tumulus.
			S'il porte un ou plusieurs menhirs dans sa partie supérieure, c'est un	Tumulus à menhirs.
			Amas ne constituant plus qu'une petite butte circulaire, haute de 3 à 4 pieds, sur une largeur de 10 à 15 au plus	Tumuline.
			Nous en distinguons de trois espèces différentes :	
			Tumulines simplement en terre avec ou sans pierrailles saillantes à leur superficie. . .	Tumulines nues.
			Tumulines parsemées de blocs irréguliers plus ou moins volumineux, épars ou posés circulairement	Tumulines à bélions.
			Tumulines présentant une ou plusieurs fosses d'inhumation ou tombelles dans leur partie supérieure.	Tumulines à tombelles
			Amas en forme de monticule, composé de pierres sèches.	Galgal.
	Amas alongés.	Sans fossé à leur base.	Amas plus long que large, dirigé d'orient en occident, ayant la forme d'une colline . .	Tumulo-colline.
			Cordons ou turcis dessinant des enceintes de formes très variables, trop basses pour servir de remparts et sans fossé à leur base. .	Témènes.
		Avec un fossé.	Cordons ou remparts élevés, avec fossé à leur base, formés au devant d'un endroit d'un accès difficile.	Oppidum.
			Remparts plus ou moins élevés, de forme circulaire, ovale ou anguleuse, circonscrivant une enceinte plus ou moins spacieuse, ayant deux entrées au plus	Camp gaulois.
			Ces derniers ouvrages sont souvent accompagnés de buttes d'une apparence tumulaire, mais qui ne sont que de simples éminences d'observation, comme le prouve l'absence d'un tombeau dans leur extérieur, un fossé à leur base et leur sommet plane. . . .	Butte-cavalier.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

HISTOIRE DES DOCTRINES MORALES ET POLITIQUES

DES TROIS DERNIERS SIÈCLES,

Par M. J. MATTER. 3 vol. in-8, dont le premier seul a paru.

Les doctrines dont M. Matter a entrepris l'histoire, sont celles qu'on enseignait dans les écoles de philosophie, ou dont les maximes sont consignées dans les écrits publiés depuis la renaissance. Son ouvrage ne contient pas l'histoire complète de ces doctrines, dont il n'aurait pu présenter même en trois volumes in-8° qu'une nomenclature fort sèche, sans en tirer aucun profit pour l'instruction de ses lecteurs, et aucune conséquence à l'appui de son système. Tel n'a pas été le but de l'auteur.

Frappé des découvertes immenses faites dans tous les genres, pendant les trois derniers siècles, mais encore plus frappé de voir que ces trois siècles de progrès n'aboutissent qu'à une ère de bouleversement et de controverse, qu'il appelle une ère de décadence, il cherche le mot de cette énigme extraordinaire, et il s'efforce d'y trouver un remède.

Ce mot est, selon lui, dans *ce qui a amené cette situation, dans le progrès même des trois derniers siècles et dans la manière dont il s'est accompli.*

C'est ce tableau qu'il présente aux yeux des lecteurs. Il le commence à l'époque de la renaissance, c'est-à-dire à la prise de Constantinople par les Turcs et à la dispersion des savans et des philosophes de la Grèce qui en fut la suite. Cette dispersion répandit en Italie d'abord, où la plupart se réfugièrent, et successivement dans le reste de l'Europe, la connaissance des anciens auteurs, l'amour des lettres et de la philosophie, et généralisa l'instruction, réservée précédemment au petit nombre.

C'est, en effet, de cette époque, qui fut bientôt suivie de la découverte de l'imprimerie, que l'on peut dater ce qu'on appelle la propagation des lumières. Renfermée d'abord dans les écoles, elle y fit bientôt éclore un nombre considérables d'auteurs dont les écrits, répandus peu à peu au dehors, imprimèrent un nouvel essor à l'esprit humain, et donnèrent naissance à des événemens dont le retentissement s'est prolongé jusqu'à nos jours.

Pour tirer de ces faits le parti qu'il se propose, M. Matter établit : *que nul progrès politique n'est désirable, et même possible, s'il n'est amené naturellement et fatale-*

ment par un progrès moral; autrement, que les bonnes mœurs peuvent seules inspirer les bonnes lois, et que les perturbations qui ont lieu depuis trois siècles, ont été causées, soit par la résistance que les princes ont mise à suivre le progrès des mœurs, soit par l'effervescence avec laquelle les peuples ont voulu arracher les institutions qu'ils se croyaient en droit de réclamer; d'où il conclut que la paix régnera sur la terre, et que nous habiterons le meilleur des mondes, lorsque les uns et les autres, reconnaissant la loi du progrès moral, en accepteront de concert toutes les conséquences, sans jamais avoir recours, de part ni d'autre, à la violence.

Personne ne contestera à M. Matter la vérité de son axiome. Il n'a pas échappé aux sages du paganisme; Horace a dit il y a deux mille ans :

. . . Quid leges sine moribus
Vanæ perficient?

Et ce lieu commun, répété d'âge en âge, est devenu depuis long-temps la maxime obligée de tous les publicistes; mais c'est dans l'application que se sont toujours présentées les difficultés.

Pour les lever, M. Matter établit une distinction entre la morale, la religion et la politique, et veut que les lois de l'une et de l'autre se conforment aux règles de la première.

M. Matter appartient à la communion protestante, et c'est dans son sein qu'il a puisé l'opinion qu'il était possible de donner à la morale cette haute importance séparée de la religion.

Sans doute, les principes moraux ont été inculqués au cœur de l'homme au moment de la création: c'est ce que l'on appelle la religion naturelle; mais Dieu ne les a pas séparés des principes religieux dont il a donné en même temps à l'homme la connaissance et les règles.

La morale n'est que l'application et l'exercice des vertus prescrites à l'homme depuis le commencement du monde, et c'est ce qui démontre l'erreur des philosophes, qui prétendent faire faire des progrès à la morale, et l'enrichir de leurs découvertes. Ses principes sont immuables, et connus depuis l'origine des siècles. On peut les suivre avec plus ou moins de perfection dans la pratique; mais ils ne changent pas. Ils peuvent avoir plus ou moins de liaison avec les différens cultes; mais le meilleur des cultes sera toujours celui qui s'en écartera le moins; le seul vrai, le seul raisonnable, sera celui qui les consacrera tous, et c'est, pour le dire en passant, ce qui établit, selon nous, la supériorité de la religion catholique sur toutes les autres.

La religion naturelle toute seule n'a pu fonder un culte; or, il n'y a pas de religion sans culte, comme il n'y a pas de culte sans sacrifice, ainsi que l'a si puissamment démontré l'auteur du *Génie du Christianisme;* aussi, cette expression de religion naturelle, séparée de la religion du culte, est-elle un terme impropre, dont le moindre inconvénient est de nous mener à l'isolement de toute espèce d'affection, à l'égoïsme pur, et, par suite à la dissolution de tous les liens sociaux, qui entraînerait en peu de temps l'anéantissement de l'espèce humaine. Ce n'est pas là sans doute le résultat que M. Matter attend de la morale.

Mais revenons à son ouvrage, où il veut établir la même liaison entre la morale et la politique qu'entre la religion et la morale. Cette union serait sans doute à désirer; mais c'est là évidemment la pierre philosophale que tous les législateurs ont cherchée, et que nul jusqu'à présent n'est parvenu à découvrir.

En effet, tous les philosophes qui se sont,

comme M. Matter, occupés de cette question, ont été obligés de faire abstraction, dans leurs rêves, des passions humaines, et c'est ainsi qu'ils ont créé des utopies, fort belles en théorie, mais dont la réalisation a toujours été impossible.

Celle de M. Matter sera-t-elle plus heureuse? C'est ce dont il est permis de douter. Pour lui faire des partisans, il expose d'abord les doctrines morales des philosophes de la renaissance; et, pour ne pas se perdre dans leur multitude, il choisit comme type l'un d'entre eux, Pomponace, professeur à Padoue à la fin du quinzième siècle, et qui, par suite des obstacles que ses doctrines lui suscitèrent, transféra son école à Ferrare et à Bologne, où il finit ses jours en 1524 ou 26.

Ce choix n'est pas heureux. Le nom de Pomponace a pu avoir quelque retentissement dans son temps et dans les écoles d'Italie; mais il n'a pas traversé les siècles. Ses dogmes obscurs sur la nature de l'ame ont pu servir de thème à quelques apôtres de la réforme; et c'est là sans doute le motif qui l'a désigné à M. Matter. Cependant, lui-même n'approuve pas toutes les doctrines de Pomponace; il convient qu'elles furent combattues dès l'origine par les philosophes qui suivaient celles de Platon, et surtout par Erasme, auteur bien plus célèbre, et dont l'influence a été bien plus profonde sur son siècle; Érasme, dont les doctrines plus pures excitèrent un bien autre enthousiasme, et dont le nom a conservé jusqu'à nos jours une réputation consacrée dans le temps par les honneurs qui lui furent offerts pendant sa vie, et qui furent rendus à sa mémoire dans l'Allemagne, qui le vit mourir, et dans la Hollande, qui l'avait vu naître.

Érasme est donc pour la morale enseignée dans les écoles l'expression la plus exacte de son siècle. M. Matter prétend à la vérité que ses traités renferment tous les principes vrais et sages de Pomponace, à qui doit revenir la gloire de les avoir le premier mis au jour.

Personne ne sera tenté d'aller éclaircir ce fait. Nous savons que le grand poète romain a découvert des perles dans le fumier d'Ennius, et que l'on n'a jamais cherché à faire rejaillir sur celui-ci la gloire et la célébrité de l'autre. Phèdre est à peine expliqué dans les classes de nos colléges, et La Fontaine, qui lui a emprunté la plupart de ses apolgu es, est dévoré par tous les âges, dans tous les pays. Mais Erasme a combattu la réforme, et de là peut-être le rang inférieur où l'a relégué M. Matter. Il a été plus heureux dans le type qu'il a pris pour personnifier ses doctrines politiques. Il est vrai qu'il pouvait difficilement en choisir un meilleur, et que la grande figure de Machiavel se présentait à lui si naturellement, que toute autre eût été déplacée pour rendre l'expression de l'époque.

M. Matter démontre d'une manière brillante comment cette époque lui avait inspiré ces doctrines, et comment, en effet, au siècle de Louis XI, de Ferdinand V, de Richard III, des républiques de Venise et de Florence, d'Alexandre VI et de César Borgia, l'écrivain politique ne pouvait en exprimer d'autres.

Ces doctrines, dit-il, *présentées avec l'art du diplomate, étaient d'ailleurs plus voilées que celles du philosophe : elles devaient moins effaroucher les esprits; elles s'y insinuèrent sans peine*, et servirent long-temps de guide à la politique de ce siècle; à Charles-Quint et à Philippe II, en Espagne; à Henri VIII et à ses filles, en Angleterre; aux Médicis, en France, et, tou-

jours suivant M. Matter, jusque dans le siècle suivant, au cardinal de Richelieu.

L'auteur développe l'influence de ces doctrines, et les applique aux événemens qu'il en fait sortir; la réforme, en 1517, et la révolution des Pays-Bas en 1565, la ligue, les deux révolutions d'Angleterre, celle d'Amérique, et enfin celles de France en 1789 et en 1830.

Le premier volume de M. Matter, le seul qui ait paru, ne déroule que la moitié de ce tableau; il s'arrête à l'époque de la première révolution d'Angleterre, et à la mort du cardinal de Richelieu.

Les événemens sont présentés par l'auteur avec fidélité; mais on peut combattre les conséquences qu'il en tire.

En représentant les doctrines de Luther comme l'expression des idées générales de l'époque, M. Matter s'étonne de la résistance qu'elles éprouvèrent de la part de l'autorité et des monarques les plus puissans; il convient cependant que la révolte des paysans de Souabe, en 1522, et celle des niveleurs de Westphalie, en 1535, qui suivirent de si près la réforme, ne furent que l'application et la conséquence rigoureuse de ses doctrines. Et comment s'étonner alors qu'elles fussent combattues par les princes, qui y voyaient la ruine de leur puissance et celle de leurs états?

En effet, le principe du libre examen qui fait tout le fond de la doctrine des réformés, autorise le premier visionnaire à renverser toutes les bases des institutions les plus anciennes et les plus rationnelles, et constitue chaque empire en un état de trouble et de bouleversement qu'aucun prince ne pouvait tolérer, ni dans son intérêt, ni dans celui de ses peuples, dont la grande majorité était loin d'ailleurs de partager alors, comme le prétend M. Matter, les idées réformatrices.

Dans la révolte des Pays-Bas, en 1565, M. Matter attribue à la résistance de Philippe II la perte qu'il fit quinze ans plus tard d'une partie de ces provinces; mais il n'a pas considéré que cette résistance lui en conserva du moins la plus belle et la plus riche portion, dont ses faibles successeurs jouirent paisiblement encore un siècle après lui; et si la jalousie de l'Europe l'enleva une première fois à la race de Louis XIV, et une seconde fois à la France, qui en avait refait la conquête, pour la donner aux descendans de l'auteur du premier démembrement, cette unité de foi que Philippe sut y maintenir, a séparé de nouveau la Belgique des Provinces-Unies, pour lesquelles elle a aujourd'hui si peu de sympathie, et finira par la rattacher à la France, à laquelle sa situation, ses intérêts, et surtout sa croyance identique, doivent un jour l'unir indissolublement.

C'est aussi, je crois, une erreur de M. Matter de représenter le cardinal de Richelieu comme un élève de Machiavel. La doctrine de cet écrivain ne convient qu'à des princes d'un état faible et borné, qui ne peuvent se maintenir qu'en entretenant la division chez des voisins plus puissans qu'eux, dont ils craignent de se voir écrasés. Elle était parfaitement appropriée aux états d'Italie, partagée alors entre un grand nombre de petits souverains élevés récemment à la puissance, et qui se disputaient sans cesse leur éphémère autorité. Elle rencontra peu de sympathie chez les souverains d'états plus étendus, et dont le pouvoir était incontesté. Charles VIII, Louis XII, François Ier suivaient d'autres principes. Charles-Quint, contemporain de l'auteur, en fit peu d'usage. Philippe II s'en rapprocha davantage; mais, tout en professant l'absolutisme, les deux princes la désavouèrent dans les instructions remarquables qu'ils

laissèrent l'un et l'autre à leur successeur, et que M. Matter rapporte comme des morceaux curieux de l'histoire du temps. Les Médicis, élevés dans la doctrine de Machiavel, l'introduisirent quelque temps en France; mais elle était trop mesquine et de trop peu de portée pour Richelieu. S'il entretint quelquefois les troubles et la division parmi les princes qui avaient cherché à l'inquiéter lui-même, il n'eut jamais d'autre but que de rester le maître chez lui, où il suivait le système des prédécesseurs du prince qui lui avait confié sa puissance, en continuant d'abaisser les grands qui s'interposaient entre le roi et le peuple: système auquel il mit la dernière main, qui établissait l'unité dans l'état comme dans la religion, mais qui, poussé à ses dernières conséquences par le puissant successeur de Louis XIII, et maintenu par l'habitude et par la force d'inertie de Louis XV, finit par élever dans l'état, à la place de l'ancienne aristocratie, une puissance nouvelle dont la première effervescence emporta bientôt le monarque lui-même et la monarchie.

Mais n'anticipons point sur les événemens qui ne sont pas encore décrits par M. Matter. Son ouvrage, comme nous l'avons dit, a pour but de concilier les peuples et les rois. Ses intentions sont louables, mais il a dû reconnaître la difficulté du sujet, lorsque la force des choses lui fait dire, en parlant des États de Blois de 1576 :

« Les assemblées nationales n'apportent » point de force aux pouvoirs faibles; elles » les tuent quelquefois, elles ne les fortifient jamais; elles ne sont utiles aux gouvernemens, qu'autant qu'elles sont puissamment dirigées par eux, et qu'ils se » trouvent dans la position de s'en passer. »

Ces paroles sont à elles seules la réfutation du système de M. Matter, et nous avons été si souvent témoins de leur application, que personne n'osera sans doute en contester la vérité.

Du reste, le style de M. Matter est clair et convenable au sujet. On peut lui reprocher quelques tours de phrases, quelques mots importés de l'allemand; mais ils sont rares, et se montrent plus au commencement que dans la suite de l'ouvrage.

D'ailleurs, souvent ils ont je ne sais quoi d'inattendu et d'étrange qui n'est pas sans attrait.

Je me trompe peut-être, mais l'impression qui m'est restée de la lecture de ce livre, est que le progrès vient de la réforme dont il tend à justifier les résultats et à relever les principes. Mais la réforme a produit un si grand nombre de sectes, qu'on ne saurait aujourd'hui à laquelle attacher quelque influence sur les destinées des peuples; et ce grand cataclysme me paraît ne pouvoir être mieux comparé qu'à un fleuve immense qui, torrent impétueux à sa source et débordé dans son cours, finit par se perdre obscurément dans les sables ou dans les marais.

DE LONGPÉRIER,
Membre de la 3e classe de
l'Institut historique.

ESQUISSES BIOGRAPHIQUES

SUR LA MAISON DE GOETHALS (EN FLANDRE),

Rédigées par M. le chevalier l'Évêque de la Basse-Moûturie.

Les esquisses biographiques sur la maison de Goethals, insérées dans le deuxième volume de l'annuaire de la noblesse de M. de St-Allais, ne pouvaient manquer de produire une certaine sensation parmi les archéologues de la Belgique. Ce travail, qui réunit la concision et la pureté du style à l'intérêt du récit, à la variété des citations, a résolu d'une manière satisfaisante un problème jugé souvent insoluble : répandre tout l'attrait d'une histoire instructive dans un ouvrage de généalogie.

Mais quand on écrit l'histoire, il ne suffit pas de savoir prêter à des particularités curieuses et inédites le charme d'une diction correcte et élégante, il faut, avant tout, se montrer consciencieux en ne laissant aucun doute dans l'esprit de ses lecteurs sur l'exactitude des détails qu'on met sous leurs yeux, et c'est, nous devons le dire, une condition que M. de la Basse-Moûturie a parfaitement comprise et observée en étayant tous les faits et gestes de ses héros d'une multitude de témoignages historiques dont l'assemblage a dû lui coûter de grandes recherches. Il a par là mérité le suffrage des généalogistes.

Le plus bel hommage qui ait été rendu aux *esquisses biographiques* provient d'un des juges les plus compétens en cette matière, d'un des hommes les plus recommandables de la Belgique sous le double rapport du caractère et de l'érudition. M. le baron de Reiffemberg, dans l'édition de l'*histoire des ducs de Bourgogne* qu'il a récemment publiée à Bruxelles avec des commentaires curieux et des notes intéressantes, reproduit textuellement (pages 145, 429 et suivantes) quarante deux articles, c'est-à-dire à peu près la moitié du texte des *esquisses biographiques sur la maison de Goethals* ; il en aurait sans doute cité davantage si la nature de son travail le lui eût permis.

Ce fait seul répond victorieusement aux contestations auxquelles un généalogiste rigoureux pourrait trouver matière, car jamais plus bel éloge n'est émané d'une autorité plus respectable. A tort prétendrait-on que M. de Reiffenberg a puisé ses quarante-deux articles à la même source que M. de la Basse-Moûturie; les divers articles biographiques qui composent *les esquisses* ont été extraits des *tablettes généalogiques de l'antique maison de Goethals* redigées par ce dernier, et ceux qui ont été donnés au baron par M. le comte Goethals-Peesteen, n'étaient que des copies obtenues au moment où l'on mettait sous presse l'opuscule du chevalier.

Ce serait encore en vain que l'on accuserait même vaguement l'auteur des *esquisses* d'avoir embouché la trompette héroïque : certes, quoique le récit de tant

de belles actions eût pu rendre parfois l'enthousiasme naturel et légitime, on trouve moins de traces de cette exaltation dans le texte que dans les notes. Or les notes ne sont pas l'ouvrage de M. de La Basse-Moûturie et, pour atteindre le vrai coupable, il faudrait, depuis Tritemius jusqu'à M. Jules de Saint-Genois, prendre à partie tous les historiens qui semblent s'être donné le mot pour payer le juste tribut de leur admiration aux hommes illustres de la maison de Goethals.

Voici du reste en quels termes M. Jules de Saint-Genois s'est rendu l'écho de ses devanciers dans ses *miscellanées historiques* :

« Il existe dans tous les pays de ces » grandes et importantes familles où les » vertus et le génie semblent héréditaires, » où l'illustration se transmet de génération » en génération comme un dépôt que le » père aurait reçu pour le transmettre re- » ligieusement à son fils ; en Italie, les » Médicis ; en France, les la Rochefou- » cault ; en Angleterre, les Grey ; en Belgi- » les Launoy et les Lalaing, tous noms qui » réveillent d'anciens souvenirs qui sem- » blent, malgré nous, commander le res- » pect.

» Parmi ces familles il en est une surtout » dont la ville de Gand peut à juste titre » s'honorer : c'est la famille Goethals, qui, » depuis le fameux *docteur solennel* jus- » qu'à notre vénérable grand-vicaire, digne » descendant d'une souche d'hommes célè- » bres et vertueux, n'a pas démenti son » illustration. »

On voit que l'auteur n'hésite point à placer la famille qui nous occupe, au rang des maisons illustres de l'Europe qui ont su le mieux mériter la vénération des peuples dans la succession des âges.

M. le Ch. de la Basse-Moûturie n'a rien écrit qui approchât de cette effusion de louanges ; il s'est borné à exposer des faits et à les appuyer sur des documens irrécusables, comme il convient à un écrivain impartial et consciencieux. En définitive, après avoir scrupuleusement examiné l'ouvrage, nous ne pouvons que joindre nos félicitations aux suffrages que l'auteur a déjà recueillis dans sa patrie, et l'engager à poursuivre sa tâche en continuant à nous faire connaître l'origine et la filiation des grandes familles de la Belgique.

Octave Bertin,
membre de la première classe de l'*Institut historique*.

NOTICE HISTORIQUE ET CRITIQUE SUR JEAN JOUVENET,

PRÉSENTÉE A L'ACADÉMIE DE ROUEN PAR M. JUSTE HOUEL,

Rapport lu à la quatrième classe de l'Institut historique. (Histoire des beaux-arts).

Notre honorable collègue M. Juste Houel, président du tribunal civil de Louviers, a désiré avoir l'opinion de l'Institut historique sur un travail manuscrit qu'il a présenté au concours ouvert par l'académie de Rouen et qui concerne son illustre compatriote, le peintre Jean Jouvenet.

Flattée de cette marque de confiance, la 4e classe qui se livre exclusivement à l'étude de l'histoire des beaux-arts, m'a chargé de prendre connaissance du mémoire et de lui en faire un rapport. C'est cette tâche, messieurs, que je viens remplir aujourd'hui.

M. Juste Houel me paraît avoir parfaitement saisi l'esprit et la portée du programme de ses collègues de l'académie de Rouen. Il s'est livré à de longues recherches, il n'a épargné ni peines, ni soins pour arriver à la découverte des actes authentiques de la famille du grand artiste. On voulait une notice historique et critique bien détaillée. Le travail de M. Houel remplit largement les conditions du programme.

On doit d'autant plus d'éloges à l'auteur qu'il a fait preuve de dévouement et d'amour de l'art en se livrant lui, avocat et magistrat distingué, à des dissertations sur des études qui sembleraient au premier abord avoir dû rarement occuper sa vie; mais si dans sa notice l'homme du monde se révèle plus souvent que l'artiste, en revanche on retrouve à chaque ligne la trace de cette appréciation consciencieuse et modeste que vous eussiez vainement attendue peut-être d'un artiste en renom.

Rien n'était plus aride à notre avis que le sujet proposé. La vie de Jouvenet peut se résumer en un seul mot : *Travail*. Il est peu d'artistes dont l'existence ait été aussi simple, aussi laborieuse. Et comme le dit fort bien M. Houel : « On ne trouve point dans » la vie de Jouvenet de scènes romanes- » ques, de passions scandaleuses, de ga- » lans épisodes; il mettait en pratique ce » que le bon Ducis enseignait à son neveu » le peintre : *Puisque Dieu*, lui écrivait-il, » *t'a donné du talent pour la peinture et du* » *goût pour la vertu, sois peintre et honnête* » *homme*. »

Il fallait donc se borner à faire connaître, d'un côté, les dates importantes de la vie de Jouvenet, de l'autre le mérite de ses principaux ouvrages. Nous n'adresserons à cet égard qu'une seule observation à notre honorable collègue : il n'a peut-être pas fait dans son travail une part assez large à la critique; il n'a pas insisté assez sur les qualités et les défauts des œuvres du peintre rouennais. Il aurait dû les comparer, ce me semble, à celles de son maître et de ses rivaux ; voir où il y avait progrès ou décadence ; et tirer des unes et des autres de bons préceptes et de bons exemples pour l'avenir. Or il y a

là peut-être une lacune dans le mémoire, d'ailleurs si remarquable, de M. Juste Houel. A quoi l'attribuer ? non pas certes au tact de l'auteur, partout si exquis, mais à sa modestie, qui ne lui aura pas permis de compter assez sur ses lumières. Il est fâcheux pour ses lecteurs que M. Houel n'ait pas eu plus de confiance en ses forces.

Pour nous, après avoir examiné attentivement les tableaux de Jouvenet et de Lebrun, nous sommes sortis de notre contemplation avec cette idée bien arrêtée sur chacun d'eux : Lebrun était doué d'un vaste et fougueux génie ; ses tableaux sont composés sous l'influence d'un premier jet sublime ; mais ils manquent souvent de mûre réflexion ; ses magnifiques batailles d'Alexandre offrent des traces d'une composition plutôt improvisée que réfléchie. Son coloris est assez vrai, quoiqu'on regrette souvent sur ses toiles la présence de ces hommes à peau rouge destinés seulement à faire ressortir des groupes voisins. La peinture permet sans doute certaines invraisemblances qui concourent à l'effet général d'un tableau; mais quelques peintres et surtout Lebrun ont abusé de cette ressource. Son dessin n'est pas toujours correct; on remarque trop souvent dans ses sujets des contours mous et vagues.

Dans les tableaux de Jouvenet il y a moins de feu sacré; mais les compositions sont mieux senties et plus étudiées que celles de son maître; il suffit pour s'en convaincre d'examiner un instant *la résurrection du Lazare*. Partout sur cette toile on lit l'étonnement et la terreur qu'inspire le miracle qu'opère Jésus. Un groupe à gauche au milieu duquel le Lazare revient à la vie, est d'un effet magique; la lueur projetée par les torches sur toutes les figures qui entourent le lit du ressuscité ajoute encore à l'effet de cette scène.

On a prétendu que Jouvenet ne savait pas faire une tête. Ceux qui avancent ce fait, n'ont donc jamais vu le tableau que je viens de citer. Où trouver, en effet, quelque chose de mieux compris et de mieux dessiné que la tête du Lazare? Il est temps de faire justice de tous ces vieux contes jetés en avant pour ternir des réputations méritées. Nous ne voulons pas dire que les tableaux de Jouvenet soient sans reproche; nous demandons simplement qu'on soit juste envers lui. Jouvenet dessinait bien, il avait une parfaite connaissance du clair obscur, et sa couleur, quoique parfois un peu jaune, est souvent d'une grande vérité. Nous trouvons dans la notice de M. Houel le nom d'Antoine Coypel figurant à côté de celui de Jouvenet. Nous ne pouvons nous empêcher de hasarder à ce sujet une remarque sur l'antagoniste du peintre rouennais. Antoine Coypel ne manquait pas de talent, mais ses protections auprès du trône furent plutôt la source de sa supériorité passagère sur Jouvenet, que son mérite d'artiste. Ses compositions se ressentent de ses liaisons avec les hommes de cour; les poses de ses figures sont maniérées, et les têtes offrent une expression grimacière qui déplaît; son coloris d'ailleurs est agréable, mais faux. Il est malheureux que cette pernicieuse école ait trouvé de nombreux sectaires : de là cette décadence de la peinture qui s'ensuivit. Certes, si l'on eût marché dans la route tracée par Jouvenet, les Vanloo, les Boucher et les Fragonard n'eussent pas si longtemps tenu le sceptre de la peinture.

Nous ne terminerons pas ce rapport sans féliciter M. Houel des précieuses découvertes dont nous lui sommes redevables.

Grace à lui, nous savons enfin où est né le fameux peintre ; nous connaissons la généalogie de sa famille, et nous pouvons apprécier ses nombreux tableaux trop longtemps inconnus. Je propose que la classe vote des remerciemens à M. Juste Houel, l'invitant à livrer son mémoire à l'impression, et le priant, dans le cas où ce travail resterait manuscrit, d'en faire déposer une copie dans les archives de l'Institut historique.

V. Darroux,

membre de la quatrième classe de l'*Institut historique*.

ARCHÉOLOGIE DU VIOLON.

PAR M. CYPRIEN DESMARAIS.

Rapport lu à la quatrième classe de l'Institut historique. (Histoire des beaux-arts).

Au moment d'écrire le rapport que vous m'avez fait l'honneur de me demander, je me suis posé cette question : est-ce bien à moi, pianiste, ami passionné d'un instrument moderne, d'un instrument qui ne connaît guère de rivaux, il est vrai, mais dont la généalogie ne date pas de cent ans, est-ce bien à moi qu'il appartient de porter un jugement sur le violon, dont l'origine, au dire de M. Cyprien Desmarais, se perd dans la nuit des temps, au berceau du monde, et qui compte, par conséquent, seize quartiers de noblesse, au moins ?

Qu'importe! je montrerai dans cet examen l'impartialité qu'un véritable artiste doit à tous ; et quoiqu'il me soit impossible de partager complètement l'engouement de M. Cyprien Desmarais pour le violon, dont il veut à toute force faire remonter la généalogie jusqu'au *Chélys* ou à la *Chelys* des Égyptiens, dessiné sur l'obélisque de Sésostris, à Rome, j'avouerai d'abord que la lecture de son opuscule a excité chez moi un intérêt soutenu ; que les citations nombreuses sur lesquelles il appuie son érudition, m'ont semblé généralement puisées à de bonnes sources ; et qu'enfin, dût-on ne pas accepter toutes les conséquences de l'auteur, on retirera toujours quelque fruit de la lecture attentive de cet ouvrage, court, mais substantiel.

L'archéologie du violon se divise en trois parties ou chapitres fort distincts : 1° une dissertation sur la musique en général, considérée sous ses rapports métaphysique, théologique et philosophique. Cette partie, très intéressante d'ailleurs, n'est guère susceptible d'analyse ; l'auteur y émet une opinion très favorable à l'art musical, opinion que nous partageons entièrement, quoique les termes nous en paraissent quelquefois trop symboliques.

Le second chapitre traite de l'histoire matérielle du violon. Vous pensez bien

messieurs, que le violon tel qu'il existe aujourd'hui, a dû subir de grandes modifications depuis le jour où il fut inventé. Qu'importe qu'il vienne du ou de la *Chélys* des Égyptiens, ou du *Kinnor* des Hébreux, ou de la *Testudo* des Latins, ou peut-être de tous les trois! Toujours est-il *que ce fut en France*, vers le 13e siècle, d'autres disent au 12e, que le violon reçut la forme et la structure qu'il a encore aujourd'hui.

Malheureusement notre patrie n'a pas su conserver cet avantage; Amati, Steiner, Guarnerius, et surtout Stradivarius furent les plus célèbres luthiers, et pas un d'eux n'avait vu le jour en France. Cependant les français Mast, Nicolas, Chapuis s'établirent à *Mirecourt* et rendirent cette ville aussi célèbre pour la lutherie, que Genève l'est encore pour l'horlogerie.

Mais, messieurs, il existe un point historique fort intéressant à constater sur ce sujet; je veux parler de l'invention de l'archet. Vous comprendrez comme moi que le *viné* des Indiens, le *chélys*, le *kinnor*, la *lyre*, la *guitare*, ne pourront jamais offrir une similitude parfaite avec le *violon* et la *basse*, la différence étant énorme entre le son que l'on tire d'un instrument par le pincé et celui que l'on en obtient par le frottement d'un archet. Eh! bien, messieurs, je vois avec étonnement ce point faiblement éclairé dans l'ouvrage de M. Cyprien Desmarais. A peine y trouve-t-on cette phrase : *C'est dans les Gaules que l'archet fut inventé*. J'ose dire que l'archet est plus de la moitié du violon, et que, sans l'archet, le violon serait inférieur même à la guitare! La France a l'honneur de posséder les meilleurs fabricans d'archets de l'Europe, et le nom de *Tourte*, entr'autres, peut aller de pair avec celui de Stradivarius.

Le troisième chapitre de M. Cyprien Desmarais traite du violon historique et monumental, c'est-à-dire d'un violon sur lequel on a peint un monument du moyen-âge, une façade de basilique, dont les ornemens présentent des figures tenant à la main les différens instrumens depuis le *chélys* jusqu'au violon.

L'exécution de cette peinture est aussi belle que curieuse; les dessins, dont l'invention est due à notre habile violoniste M. Cartier, ont été tracés par MM. Debret, et peints en émail par M. Dariancourt, artiste aussi habile que modeste.

Il me reste à vous parler de l'instrument lui-même, qui, par la beauté de ses formes, rappelle les plus beaux violons d'Italie. Il a été fait en 1829 par une dame, la seule qui, ainsi que le prouvent les recherches les plus minutieuses, se soit occupée d'aussi belle lutherie. Cette dame, c'est madame Chanot, épouse d'un luthier, que d'importantes innovations dans cet instrument recommandent à l'intérêt des artistes.

En résumé, messieurs, le violon, la peinture et le livre sont dignes de toute l'attention des musiciens. Je demande le dépôt de l'ouvrage de M. Cyprien Desmarais à la bibliothèque de l'Institut historique, et j'émets le vœu que la classe lui vote des remerciemens pour ses recherches aussi spirituelles qu'érudites.

Ch. Chavilieu,
Membre de la quatrième classe
de l'*Institut historique*.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET DES SÉANCES DE CLASSE DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

*** Le mardi, 10 janvier, la première classe (Histoire générale et Histoire de France) s'est réunie sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne), vice-président. Vingt-quatre membres assistaient à la séance.

M. le président de la *Société pour la propagation de la méthode polonaise* invite l'Institut historique à une séance publique à l'Hôtel-de-Ville. Les billets qui accompagnaient la lettre sont distribués aux membres présens.

Hommages d'une *Notice sur les îles Crozet*, situées dans l'hémisphère austral, une brochure in-12, par M. de La Pylaie (rapporteur M. Antonin Roche); des 13e et 14e volumes de l'*Art de vérifier les dates*, contenant l'*Histoire du Brésil*, par M. Warden (rapporteur M. Dréolle); d'une lettre à M. Jules Taschereau, directeur de la Revue rétrospective, au sujet des *dépenses de Louis XIV à Versailles*, par l'auteur des Recherches sur cette ville, M. Eckart, une brochure in-8 (rapporteur M. Dufey de l'Yonne); *des Chroniques de Passy et de ses environs*, par M. P.-N. Quillet, 2 vol. in-8 (rapporteur M. F. de Baillehache); des livraisons de novembre et décembre du *Bulletin de la Société de Géographie;* des *Esquisses historiques de l'ancien pays de Liège*, in-18, par M. L. Polain, conservateur des archives de la province de Liège; de la *Revue de la Côte-d'Or et de l'ancienne Bourgogne*, par M. J.-F Jules Pautet, in-8, livraison de novembre; et du *Manuel de Généalogie historique*, par M. J.-B. Fellens, professeur d'histoire, un vol. in-18.

Il ne sera rendu compte des trois derniers ouvrages que lorsque les auteurs auront effectué le dépôt d'un second exemplaire pour le membre chargé du rapport, conformément au réglement.

Quatre nouveaux candidats sont présentés. Ce sont MM. P.-N. Quillet, auteur des *Chroniques de Passy*, Raymond de Véricour, traducteur de plusieurs ouvrages historiques, et MM. N. Gallois et C. Dupouy, rédacteurs du Dictionnaire de la Conversation.

Il sera voté sur leur candidature à la prochaine séance de la classe.

Il est donné lecture, par M. le secrétaire perpétuel, des questions anciennes et nouvelles envoyées par la commission qu'elle a nommée pour les questions du Congrès.

Deux nouvelles questions sont présentées par M. Aug. Vallet.

Elles seront toutes renvoyées à la commission, qui les transmettra au conseil, d'où, après dernière rédaction, elles seront apportées en séance générale.

M. Dufey (de l'Yonne) regrette qu'il n'y ait aucune question de chronologie ni de géographie. Il propose d'en formuler une

au conseil sur la domination romaine en Afrique.

On entend sur cette offre qui est acceptée MM. Gaussuron Despréaux, Dufey (de l'Yonne), Gambey, Friess et Monglave.

Rapport verbal de M. Gaussuron-Despréaux sur une lettre de M. l'abbé Simil, vicaire général d'Agen. L'ancienne collégiale de St-Caprais, aujourd'hui cathédrale de cette ville, menaçait ruine. Le chapître se transporta à N. D. et l'on commença à faire dans St-Caprais des dispositions préparatoires pour procéder à la restauration. En déplaçant un tableau on découvrit sur une pierre carrée, encaissée dans le mur, une inscription dont M. l'abbé Simil soumet le calque à l'Institut historique et qu'il interprète ainsi :

Pridiè nonas decembris dedicatio ecclesiæ et ejusdem consecratio, anno Christi passionis millesimo.

Un autre érudit d'Agen l'interprète au contraire de la manière suivante :

II. *Nonas decembris dedicatio ecclesiæ jusdem.*

De là un débat archéologique que M. l'abbé Simil défère à la première classe de l'Institut historique.

La discussion est ouverte : MM. de la Pylaie, F. de Baillehache, Gaussuron-Despréaux, Aug. Vallet, Eug. de Monglave et Dufey (de l'Yonne) y prennent part. Les avis sont partagés sur la question; aucune décision n'est prise.

M. de la Pylaie (de Fougères) lit un sommaire des découvertes archéologiques qu'il a faites dans l'Ouest de la France, de 1850 à 1855, et une nouvelle classification des monumens druidiques qu'il propose aux archéologues.

Ces deux mémoires sont renvoyés au comité du journal.

*** Le mercredi 11 janvier, séance de la deuxième classe (histoire des langues et des littératures), présidence de M. le comte Le Peletier d'Aunay, vice-président. Vingt-sept membres sont présens.

Hommages de deux livraisons de *la revue des enfans*; de la *statistique des gens de lettres et des savans français*; de trois numéros du *bulletin de la société ibroïcienne*; de la dernière livraison du *panorama de Londres*, par M. F. Chatelain; de l'*habitant de la maison rouge*, par M. Adolphe Dubois; d'un *voyage dans le pays basque et aux bains de Biaritz*, un vol. in-18 (rapporteur M. Ch. Dupouy); et de *la révolte des Circassiens*, par Jean Czynski, une brochure in-8° (rapporteur M. le baron de Lagarde).

La candidature de M. Sandier (d'York) est admise à l'unanimité par la classe, sur la présentation de M. Jules Michelet.

Il est donné lecture par M. le secrétaire perpétuel des questions anciennes et nouvelles, envoyées à la classe par la commission qu'elle a nommée pour les questions du congrès.

Elles seront toutes renvoyées à la commission qui les transmettra au conseil, d'où, après dernière rédaction, elles seront apportées en séance générale.

M. Eug. de Monglave, chargé de rendre compte d'un mémoire de M. Polydore de Labadie à St-Girons (Ariège), sur l'*histoire, la langue et la littérature des Basques* (*Escualdunacs*), pense que ce travail consciencieux est digne de l'attention de la classe, et il propose d'en donner lecture. Cette proposition ayant été favorablement accueillie, le renvoi du mémoire au comité du journal est prononcé à l'unanimité.

Un travail de M. Espic, de Ste-Foy (Gironde), *sur les patois des Landes*, est lu par M. H. Dufey à la classe qui en ordonne

le dépôt aux archives de l'Institut historique.

*** Le mercredi 18 janvier, la 3e classe (histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques) s'est réunie sous la présidence de M. de Longperier, 46 membres sont présens.

M. L. de Rosny annonce un travail sur l'antique abbaye de Loos.

M. Granier de Ste-Cécile envoie un mémoire imprimé sur l'idée philantropique qui a présidé à la fondation des sociétés de tempérance. — La classe rend hommage au but que se propose M. Granier et fait des vœux ardens pour la réussite de son projet, tout en regrettant de n'y pouvoir prendre une part plus directe, l'objet étant complétement étranger à la spécialité des travaux de l'Institut historique.

Hommages d'une *chronologie historique des papes*, par M. de Maslatrie (renvoi à la 1re classe comme rentrant dans ses attributions); du deuxième volume de l'*histoire hagiologique de l'église de Belley*, par M. l'abbé Depéry, vicaire général; de la dernière livraison des *annales de la société scientifique de l'Auvergne*; de la *revue du XIXe siècle*; de la *France départementale*; du *mémorial encyclopédique des connaissances utiles*; de la *mère institutrice*, journal de M. Lévi; du prospectus d'une *société hagiologique*, fondée par M. Panet Trémolière; d'un tableau destiné à apprendre la *sténographie sans maître*, par M. Martin de Paris.

Candidature de M. Bayard de la Vingtrie, ingénieur, présenté par MM. les docteurs Broussais et Pilore.

Il est donné lecture par M. le secrétaire perpétuel des questions anciennes et nouvelles, envoyées à la classe par la commission qu'elle a nommée pour les questions du congrès.

M. Dufey (de l'Yonne) propose une question nouvelle, relative à l'état des sciences dans la Mauritanie depuis la domination romaine.

Toutes ces questions seront renvoyées à la commission qui les transmettra au conseil, d'où, après dernière rédaction, elles seront apportées en séance générale.

M. de Longperier propose la formation d'une commission prise dans les 4 classes de l'Institut historique, ayant pour but de recueillir les fragmens épars de la législation des peuples anciens et modernes sur la *propriété littéraire*.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. le docteur de Teallier, Dufey (de l'Yonne), Alph. Fresse-Montval, de Longperier, Eug. de Monglave et Eug. Labat, cette proposition est renvoyée à la première assemblée générale.

Rapport de M. Fresse-Montval, sur une notice de M. l'abbé Badiche relative à l'*histoire du diocèse de Rennes*. — Renvoi au comité du journal.

Lecture de M. de la Pylaie *sur les anciens peuples de l'Ouest de la France et en particulier sur les Diablinthes*. — Même renvoi.

*** La 4e classe (histoire des beaux-arts) s'est réunie le mercredi 25 janvier sous la présidence de M. Foyatier. 21 membres sont présens.

M. Gauthier-Stirum, maire de la ville de Seurre (Côte d'Or), adresse à la classe ses dessins de quelques objets d'antiquité par lui recueillis sur la rive gauche de la Saône, en faisant creuser des fondations.

Les dessins sont déposés sur le bureau; M. Alexandre Lenoir est nommé rapporteur.

M. C. Chauline lit son rapport sur l'*archéologie du violon* par M. Cyprien Desmarais.

M. Antoni Béraud, un à-propos scénique intitulé *Versailles et son musée.*

M. de Keyser, peintre d'histoire à Anvers, une notice sur la *bataille de Courtrai ou des éperons d'or*, par M. Voisin, avec un plan de la bataille et le dessin au trait du tableau de M. de Keyser.

Il est donné lecture par M. le secrétaire perpétuel des questions anciennes et nouvelles, envoyées à la classe par la commission qu'elle a nommée pour les questions du congrès.

M. Dufey (de l'Yonne) propose d'y ajouter la suivante :

Déterminer, par l'histoire et par les monumens existans, quel a été l'état des arts dans la Mauritanie sous la domination romaine et quelle a été la cause de leur décadence.

Toutes ces questions seront renvoyées à la commission, qui les transmettra au conseil, d'où, après dernière rédaction, elles seront apportées en séance générale.

Lecture par M. Victor Darroux du rapport de M. Ch. Chaulieu sur l'*archéologie du violon*, de M. Cyprien Desmarais. — Renvoi au comité du journal.

Lecture de la troisième partie d'un cours sur les *antiquités de Paris*, par M. Alex. Lenoir.

La discussion est ouverte : MM. Dufey (de l'Yonne), Eug. de Monglave, Venedey, Ferdinand-Thomas et Eug. Bion y prennent part. — Le mémoire de M. Alex. Lenoir est renvoyé au comité du journal.

*** Le vendredi 27 janvier, séance générale de l'Institut historique, sous la présidence de M. J. B. Debret, vice-président de la 4e classe. — 40 membres sont présens.

M. le comte de Ricci annonce son retour en Italie où l'appelait une maladie de sa mère. Il s'occupe de recherches archéologiques et espère bientôt faire part de quelques découvertes de l'Institut historique.

M. J. Malgras, de Mirecourt (Vosges), annonce la fondation dans cette ville de l'*Echo des Vosges*, journal littéraire et artistique dans lequel l'archéologie occupera une large place.

M. le docteur Priou, de Nantes, adresse une observation médicale d'un grand intérêt. — Renvoi à la 3e classe (histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques).

M. Francis Lavallée, vice-consul de France à la Trinidad de Cuba, remercie l'Institut de l'avoir admis comme membre correspondant.

MM. le comte de Cancrine et Bludoff, ministres de l'empereur de Russie, à St-Pétersbourg, adressent à l'Institut les mêmes remerciemens.

M. le docteur Georges Rausol, de Luçon, envoie un mémoire sur *les antiquités gauloises de la Vendée.*

M. Vandermaelen, fondateur de l'établissement géographique de Bruxelles, son *dictionnaire des hommes de lettres, des savans et des artistes belges.*

M. Peyrot, son *Manuel de la langue anglaise.*

M. Barrau, géomètre en chef du cadastre dans les Basses-Pyrénées, son projet de réorganisation du cadastre avec application à la météréologie, à la géologie, à l'archéologie et à la numismatique.

Dix-neuf volumes sont offerts à la société ; des remerciemens sont votés aux donateurs.

Divers candidats présentés par les classes sont admis.

M. le secrétaire perpétuel annonce que les commissions formées dans chaque classe pour préparer les questions du congrès de 1837 ont terminé leurs travaux, et qu'il va en conséquence en soumettre l'ensemble au conseil, afin que le vote définitif puisse avoir lieu à la séance générale de février.

L'ordre du jour appelle le développement d'une proposition de M. de Longperier, ayant pour but (au moment où le gouvernement prépare une loi sur la *propriété littéraire*) de former, dans le sein de l'Institut historique, une commission, de deux membres par classe, laquelle recueillerait les élémens des législations anciennes et modernes sur cette matière.

La discussion est ouverte : M. F. Chatelain, Sautayra, de Longperier, Debret, Dufey (de l'Yonne) et Eug. de Monglave y prennent part.

La proposition est adoptée : chaque classe, à sa première séance, nommera deux membres pour cette commission.

M. Albert Lenoir lit un rapport sur le voyage qu'il vient de faire en Orient par ordre du gouvernement français. — Renvoi au comité du journal.

M. de la Pylaie (de Fougères) fait part à l'assemblée de ses recherches sur l'ancienne Corbino, (près de la Loire), que plusieurs historiens et géographes anciens ont pris pour la ville de Nantes. — Renvoi au comité du journal.

CHRONIQUE.

Nous empruntons à un journal anglais la chronologie suivante des apparitions de la maladie appelée *la grippe*. Elle se trouve dans une lettre adressée à l'éditeur de ce journal par le docteur Gully :

« Gerards-Street, janvier 1837.

« Avant le quatorzième siècle, on ne trouve aucun symptôme de catarrhes épidémiques, et jusqu'à la moitié du 13e siècle, on ne rencontre que bien peu de descriptions des symptômes de cette épidémie dans les écrivains contemporains. Il suffira pour la chronologie d'indiquer les dates de la première période.

» Voici les dates des invasions les plus développées de l'épidémie :

» *Quatorzième siècle.* — L'épidémie parut en Italie en 1323, 1327 et 1358, et en France en 1387. Elle se montrait surtout alors funeste aux vieillards.

» *Quinzième siècle.* — En France, elle régna en 1403, 1410, 1411, 1427, 1482, et en Italie en 1428. L'épidémie de 1411, fut attribuée par les gens superstitieux à la colère du ciel pour une chanson très obscène de l'époque. Ceux qui guérissaient avaient coutume de dire à leurs amis : « Oh ! par ma foi ! tu as chanté la chanson. » Jusque là il n'est encore question de cette épidémie qu'en France et en Italie, les seuls pays en Europe où les médecins consignaient leurs observations par écrit.

» *Seizième siècle.* — En 1505 et 1510 la grippe parcourut l'Italie, la France et l'Espagne ; elle causa la mort d'Anne,

femme de Philippe Ier, et compromit les jours du pape Grégoire XIII. L'épidémie fit le tour de l'Europe dans les années 1557, 1559, 1574, 1580. Si l'on en croit Seunert, elle s'étendit même à une grande partie de l'Asie. Elle ne fut pas généralement funeste, si ce n'est en Italie, où l'on fit trop fréquemment usage de la saignée; à Rome seulement, 9,000 personnes succombèrent. Vilalta prétend que la grippe dépeupla presque entièrement Madrid. Elle se répandit à Barcelonne avec une telle rapidité que, en l'espace de douze jours, 20,000 personnes furent atteintes. En 1590—1591 on la voit en France, en Allemagne, en Italie, s'attaquant surtout aux hommes. Depuis le mois d'août de l'année suivante, plus de 60,000 personnes en furent victimes à Rome.

» *Dix-septième siècle.* — En 1656, la maladie se montra à Londres. Willis en a fait une savante description; elle fut surtout fatale aux vieillards. En 1665, elle sévit dans les états de Venise où, dans l'espace d'une semaine, on vit plus de 60,000 personnes atteintes. En 1669 et 1675, la grippe se répandit en Allemagne et en France; en 1676, en Allemagne et en Angleterre. Sydenham, qui en fait la description, parle de familles entières attaquées subitement. En 1679, irruption de l'épidémie en Angleterre; en 1694, elle est en Hongrie, dans la Carniole, la Styrie, la Carinthie, le Tyrol, la Suisse et les bords du Rhin. En 1695, elle fit des ravages à Paris et à Rome; dans cette dernière ville, elle enleva beaucoup d'enfans.

» *Dix-huitième siècle.* — En 1700, la grippe parcourt la Russie, la France et l'Italie; en 1729, elle est en Russie, en Pologne, en Hongrie, en Allemagne, en Suède, en Danemarck, en France, en Angleterre, en Italie, en Espagne. Jusque encore la maladie n'avait été nommée que cette année. La grippe commença en janvier, lorsque le dégel avait remplacé la gelée; elle fut bénigne en Suisse; mais à Londres, à Paris, en Espagne, en Italie, ses ravages furent grands. En huit jours, pendant le mois de novembre, neuf cent soixante-huit personnes furent enlevées à Londres.

» L'épidémie de 1733-1734 ne fut pas moins répandue; voici sa marche: vers la mi-novembre 1732 elle s'était montrée en Saxe et en Pologne, de là elle passa en Allemagne, en Suisse, en Hollande. En décembre déjà elle était en Angleterre. Au commencement de janvier 1733 elle avait envahi la Flandre; à la mi-janvier elle était dans Paris. Dans les derniers jours du mois elle avait atteint l'Irlande; en février elle était en Italie; le 15 elle avait visité Livourne, et à la fin du mois elle avait paru à Naples et à Madrid. De là, elle se répandit dans le Nouveau-Monde et d'abord dans la Nouvelle-Angleterre. Suivant sa carrière du Midi, elle passe aux Barbades et à la Jamaïque, puis tournant du Sud-Est, elle visite le Pérou et le Mexique. Les symptômes dans ces régions lointaines étaient les mêmes que ceux qui l'accompagnaient en Europe. Les chiens et les chevaux subissaient la même influence. Le froid avait été très rigoureux. Elle ne s'était déclarée que par un temps humide et doux.

» En 1737 on la voit en Angleterre; Huxham en a donné la description. En 1743, elle commence en Allemagne et elle passe successivement en Hollande, en Angleterre, en France, en Italie; 2,000 personnes succombèrent à Rome. C'est peut-être, comme le fait observer Seunert, parce que les médecins italiens se montrent trop empressés à tirer du sang aux malades, *Italici medici*

nimis prompti ad mittendum sanguinem. » En 1743 la grippe parcourt l'Italie, la France et l'Angleterre; Huxham dit qu'en une semaine elle enleva 1000 personnes à Londres. Les chevaux et les daims, mais surtout ces derniers, sont violemment atteints. Pour la première fois, à cette époque, on lui donne en France le nom de *grippe*.

» En 1745, elle règne en Allemagne; en 1758, en Ecosse. En 1762, elle recommence ses excursions dans toute l'Europe, partant de l'Allemagne.

» Baker fait observer que les ravages de l'épidémie sont beaucoup plus forts dans la ville de Londres que dans les faubourgs. A Breslau la mortalité fut de 100 personnes par jour; elle avait commencé en février, elle finit en juillet. En octobre, elle passa en Amérique. En 1767 toute l'Espagne se trouve envahie; en 1775 nouvelle irruption de l'épidémie en Europe. Elle s'attaque également et aux hommes et aux animaux. Pour la première fois, à cette époque, elle prend le nom générique d'*influenza*. Ce mot italien caractérise l'influence prétendue maligne des élémens. L'épidémie avait commencé en Italie. En 1780 la France et l'Angleterre sont attaquées. En France on lui décerne les divers noms de *la follette*, *la coquette*, *la grenade*, etc.

» En 1782 la Russie, la Suède et l'Allemagne sont sous l'influence. Un fait curieux c'est que dans la soirée du 2 janvier le thermomètre s'était élévé, à saint-Pétersbourg, de 35 degrés (Farenheit) au dessous de zéro à 5 degrés au dessus. Le même jour 40,000 personnes souffrent de l'affection catarrhale. Les Allemands l'ont nommée l'*éclair catharral* pour caractériser sa rapidité. Des marins à bord des escadres anglaises et hollandaises en furent atteints. Vers la même époque, la même maladie parut à Sinigaglia, dans les états romains, après un orage.

» De là, elle se répand dans la Romagne, l'Ombrie, la Toscane et les Légations : elle passe à Venise; puis rentrant sur le continent, elle visite Pavie, Vérone, Brescia et le Milanais. En 1799, on la voit en Russie, à Casan, à Moscou, à Saint-Pétersbourg, à Cronstadt. En 1800, elle est dans le midi de la France; en 1802, en Italie et en France; en 1813, en France; en 1817, en Angleterre et en France; en 1833, dans toute la Grande-Bretagne. Il est probable que cette année elle fera encore le tour de l'Europe.

» En parcourant ce tableau chronologique on acquiert la certitude que l'épidémie est l'inévitable conséquence d'un froid rigoureux remplacé par un temps humide. Elle a presque toujours commencé en novembre, décembre et janvier; et si quelquefois elle s'est montrée en été, son apparition a toujours été annoncée et accompagnée par un froid insolite et une grande humidité. »

— Quatre pertes cruelles ont affligé l'Institut historique. Dans le commencement du mois de novembre, notre collègue M. le général Fardella, ministre de la guerre du royaume de Naples, est mort du choléra dans cette ville. Il était d'une loyauté, d'une intégrité, d'une humanité rares; il employait ses richesses à propager les sciences et les arts; Catane, sa ville natale, lui doit sa bibliothèque, son académie et son collége. — Emmanuel Gaillard, notre collègue, secrétaire-perpétuel de l'académie de Rouen, est mort dans cette ville le 6 novembre. C'était un archéologue de conscience et de dévouement; il laisse un grand vide dans la Normandie. — Notre collègue le major

américain Henri Lee est décédé le 30 janvier à Paris. Acteur distingué des guerres de l'indépendance de sa patrie, infatigable chercheur de trésors historiques, il s'est éteint au milieu de ses travaux, entouré de sa veuve et de ses amis, dans sa maison des Champs-Elysées. — M. Cassan, sous-préfet de Mantes, notre collègue, a suivi de près M. Lee au tombeau. Son arrondissement lui doit d'importantes investigations archéologiques; il pouvait aspirer à un bel avenir.

— L'*Encyclopédie des connaissances utiles*, quelque temps suspendue, reparaît en volumes in-18 avec cartes et plans, sous la direction de nos collègues MM. Auguste Husson et Victor Martin. Parmi les collaborateurs nous retrouvons encore nos collègues MM. P. Royer Collard, Duchatelet, Ballanche, Billiard, F. Boissard, E. de Monglave, Dufey (de l'Yonne), Bravard, Poncelet, D. de Rienzi, Alp. Sanson, Victor Darroux, Bory de St-Vincent, G. Sarrut, Durozoir, St-Edme, Villenave, Alex. Lenoir, C. Broussais, le baron d'Eckstein, etc., etc.

— Un autre de nos collègues, M. Paquis, vient de faire paraître la première livraison mensuelle d'une *revue française et étrangère* qui compte parmi ses principaux rédacteurs nos collègues MM. le baron d'Eckstein, le baron Taylor, R. Thomassy, Ch. Farcy, etc.

— La ville de Laon a fait don au Musée d'artillerie, sur la demande de M. le général d'Anthouard, président du comité de l'artillerie, d'une vieille pièce en fer forgé, connue sous le nom de *bombarde*. Cet objet très curieux, tant par son ancienneté que par son genre de fabrication, est déposé en ce moment dans la cour de l'ancienne maison d'arrêt de Laon.

— *Musée géographique*. — La société de géographie de Paris a décidé qu'il serait formé par les soins de sa commission centrale un musée géographique où l'on déposerait les objets d'histoire naturelle, d'art et d'antiquités, qui auraient été offerts par les membres de la Société de géographie, par ses correspondans, par les savans et les voyageurs qui sont en relation avec elle. Les envois seraient classés en différentes séries, selon leur nature. Deux membres de la Société sont chargés du classement et de la description de ces objets. Le musée sera ouvert, comme la Bibliothèque, aux membres de la Société.

— Dans la séance du 2 novembre dernier, la Société des Antiquaires de La Morinie, résidant à Saint-Omer, a proposé pour le concours de 1837 les questions suivantes :

1° « Quelles ont été et quelles sont encore pour les peuples des anciens comtés de Flandre et d'Artois les conséquences morales de la domination espagnole? »

2° « Tracer l'historique de l'établissement du chistianisme dans la Morinie; faire connaître l'époque où l'idôlatrie en a été définitivement expulsée; appuyer son opinion sur la conversion en oratoires chrétiens des édifices du paganisme construit par les Romains. »

Les prix sont : une médaille d'or de la valeur de 300 fr. pour la première question et de 200 fr. pour la seconde. — Les Mémoires devront être adressés avant le 30 octobre prochain. — Les jugemens seront publiés dans la séance publique du 18 décembre.

La même Société propose pour 1838 ces deux autres questions :

1° « Rechercher et décrire l'influence que Suger, né à Saint-Omer, ministre des

tes Louis VI et Louis VII, a exercée sur son siècle comme homme d'état. »

2° « Rechercher et décrire les établissements militaires désignés dans le temps sous le nom de *mansiones* et *castra stativa*, fondés par les Romains près des voies qu'ils avaient construites dans la Morinie, en prenant Terrouane comme point central de départ; faire ressortir le système de domination qui les a guidés dans ces travaux de communication et de défense. »

Valeur du premier prix : 500 fr.; valeur du deuxième : 200 fr. — Limite du concours : 1er octobre 1838.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Les chroniques de Passy, 2 vol. in-8°, par M. J. B. Quillet.

Manuel de la langue anglaise, 1 vol. in-18 oblong, par M. Peyrot.

Des études, de leur importance, de leur utilité, etc, une brochure in-8°, par M. J. M. Malgras.

Versailles et son musée, à propos en vers, brochure in-8°, par M. Antony Béraud.

Traité de sténographie, une brochure in-8°, par M. Picart.

Tableau à l'aide duquel on apprend la sténographie sans maître, par M. Martin, de Paris.

Dictionnaire des hommes de lettres, des savans et des artistes de la Belgique, 1 vol. in-8°; publié par M. Vandermaelen.

Des remplaçans, une brochure in-8°, par M. Eug. des Aubiez, officier au 1er régiment de carabiniers, couronnée aux concours du camp de Compiègne.

Pétitions et mémoires pour la conservation du Cadastre, une brochure in-8°, par M. J. F. Barrau, géomètre en chef du département des Basses Pyrénées.

La chronique de Champagne, nouvelle revue in-8°, publiée à Reims.

L'écho des Vosges, revue nouvelle, in-8°, publiée à Mirecourt.

Chronique historique des papes, etc., 1 vol. in-8°., par M. Louis de Maslatrie.

Notice sur la bataille de Courtrai ou des éperons d'or, une brochure in-8°, par M. Voisin, avec plan et dessin au trait du beau tableau de M. N. de Keyser.

Programme de la société hagiologique française, brochure in-8° par M. Panet Tremolière.

Essai historique sur la souveraineté du Lyonnais au Xe siècle, une brochure in-8°., par M. le baron Gingins de Lassaraz.

Notice sur le diocèse de Rennes, une brochure in-8°., par M. l'abbé Badiche.

Mémoire sur l'établissement des remorqueurs sur le Rhône, une brochure in-8°, par M. le marquis de Sainte-Croix.

Le secrétaire perpétuel, EUGÈNE DE MONGLAVE.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE CINQUIÈME VOLUME.

NUMÉROS 25 A 30.

AOUT 1836 A JANVIER 1837.

Mémoires.

25e livraison. — Programme du Congrès historique de 1836. 1
26e livraison. — Ibis noirs tués dans le département de la Loire-Inférieure, par M. le docteur Priou (de Nantes). 49
27e livraison. — Notice sur une antiquité de l'église de Saint-Étienne-du-Mont, à Paris, par M. Aug. Vallet. 97
— Aperçu de quelques points de minéralogie du département des Hautes-Pyrénées, par M. J.-J. Corbin (de Tarbes). 101
28e livraison. — Conférences archéologiques sur les antiquités de Paris (premier article), par M. le chevalier Alex. Lenoir. 149
— Recherches sur l'ancienne langue celtique, par M. T. Chasle de La Touche (de Belle-Ile-en-Mer) 158
29e livraison. — Introduction à une suite de Recherches historiques sur la psychologie et la physiologie des anciens Hindous (premier article), par M. le docteur Calise. 193
— L'Angleterre et le Japon, par M. A.-L.-F. Alix. 199
— L'Académie des Jeux floraux, par M. Mary Lafon. 204
30e livraison. — Rapport sur un voyage fait en Orient pendant l'année 1836, par ordre du gouvernement français, par M. Albert Lenoir. 241
— Découvertes archéologiques faites dans l'ouest de la France depuis 1830 jusqu'à la fin de 1836, par M. de La Pylaie (de Fougères). 248
— Tableaux synoptiques présentant un essai sur la classification des monumens celtiques. 258

Revue d'ouvrages français et étrangers.

25e livraison. — Fondation d'une Société historique américaine à Washington. . 6
26e livraison. — Essai d'Histoire universelle, par M. J.-F.-A. Bouland, rapport de M. H. Belfield-Lefèvre (premier article). 54
27e livraison. — (deuxième article). 109
— Mutisme sténographique et mutisme nocturne de M. Dublar, rapport de M. Ferdinand-Berthier, professeur sourd-muet. 113
— Examen historique et critique des diverses théories pénitentiaires, rame-

IMPRIMERIE D'A. RENÉ,
A SÈVRES.

JOURNAL

DE

L'INSTITUT HISTORIQUE

L'INSTITUT HISTORIQUE

A ÉTÉ FONDÉ LE 24 DÉCEMBRE 1833,

ET CONSTITUÉ LE 6 AVRIL 1834.

TOME SIXIÈME.

QUATRIÈME ANNÉE.

PARIS

A L'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT HISTORIQUE,

RUE DU VIEUX COLOMBIER, N° 5.

1837

JOURNAL

DE

L'INSTITUT HISTORIQUE

MÉMOIRES.

RECHERCHES HISTORIQUES
SUR LA PSYCHOLOGIE ET LA PHYSIOLOGIE DES ANCIENS HINDOUS.

2me article (1).

De la doctrine de la délivrance par les œuvres
et de la doctrine de la délivrance par la connaissance.
Dogme de la chute des Devas.

Dans une lecture précédente, j'ai essayé de démontrer que les systèmes philosophiques de l'Hindoustan, à l'exception des systèmes matérialistes, avaient tous posé un problème fondamental dont ils prétendaient apporter la solution; que ce problème, le même pour tous, était la *délivrance* de l'âme. Toutes ces doctrines s'accordent en effet à reconnaître un but commun, la délivrance; mais lorsqu'il s'agit de définir, de déterminer en quoi consiste cette délivrance, lorsqu'il s'agit encore d'établir les règles propres à conduire à cette émancipation, ces doctrines cessent de s'entendre; arrivées sur ce terrein, les divergences commencent à paraître; et lorsqu'une fois la scission a commencé sur cette question épineuse, les dissidences se montrent toujours plus complètes, plus profondes.

Ainsi que je l'ai énoncé dans ma précédente lecture, cette scission entraîne après elle des dissidences, non seulement dans les théories particulières de la délivrance, mais encore dans toutes les principales données cosmogoniques et anthropologiques. Les écoles admettent autant de doctrines différentes sur Dieu, sur le monde, sur l'homme, qu'elles admettent de modes divers d'émancipation. On peut dire à leur égard, et sans crainte de se tromper, que les systèmes scientifiques ne sont qu'une méthode de démonstration de la foi de chacune de ces écoles, ou une méthode appropriée à l'enseignement et à la réalisation du but au-

(1) Voyez page 193. 29e livraison. Décembre.

quel elles aspirent. La plus légère dissidence dans la manière d'envisager ce but entraîne nécessairement des méthodes philosophiques diverses et des systèmes sciontifiques différents. C'est ainsi que, pour le dire en passant, nous sommes amenés à comprendre ces affirmations que nous entendons répéter tous les jours : *La sciencè émane de la foi; les premières notions philosophiques ont pris naissance dans le sanctuaire, etc.* Mais revenons à notre sujet.

Dans ma lecture précédente, je n'avais pas besoin, pour vous montrer le but commun des écoles philosophiques de l'Hindoustan, de les classer avec ordre, d'après les doctrines qu'elles enseignent; aujourd'hui cette classification devient nécessaire. Celle que je vais établir sera, je crois, la plus propre à vous faire comprendre la portée morale et philosophique de chacune d'elles. Au lieu de vous donner une analyse des théories diverses qui les caractérisent, ce qui exigerait un travail au-dessus de mes forces et étranger à mon objet spécial, je formerai des groupes dans lesquels trouveront leurs places les diverses écoles, et je donnerai à chaque groupe pour caractère distinctif le mode d'émancipation commun aux écoles qui le composent. Avec cette méthode, je parviendrai à vous faire connaître les grandes divisions philosophiques qui se rencontrent dans la science hindoue.

Ces divisions peuvent d'abord se réduire à deux qui sont fondamentales : à la première appartiennent toutes les écoles et toutes les sectes qui enseignent que la délivrance s'obtient par les œuvres commandées et volontaires, expiatoires ou surérogatoires; à la seconde appartiennent toutes les écoles et toutes les sectes qui enseignent que la délivrance s'obtient non par les œuvres, mais par la science, c'est-à-dire par la connaissance de l'identité parfaite de Dieu, de l'homme et du monde. Ces deux grandes divisions ont fait entre elles, nous le savons, un compromis commandé par les nécessités poliques des temps; et ce compromis, dont le code de Manou me semble être la plus fidèle expression, avait pour but de maintenir le système des œuvres, sans lequel les relations sociales établies depuis un temps immémorial se seraient brisées, de maintenir ce système dans une pensée purement temporelle, en le liant aussi bien que mal au système de la science, ou au système théologique, qui devait être celui des classes élevées et instruites. C'est ainsi que s'explique à mes yeux la distinction des enseignements anciens en ésotériques et exotériques; mais ceci est encore une digression à laquelle nous ne devons pas nous arrêter.

Si nous nous occupions plutôt de rechercher l'histoire des développements religieux et sociaux de l'Hindoustan, nous serions forcés d'attribuer une grande importance au fait que nous venons de signaler; car la plupart des populations indiennes sont régies encore aujourd'hui d'après ce compromis, plusieurs fois renouvelé et plusieurs fois sanctionné, entre les deux doctrines fondamentales; mais ce n'est pas ce qui doit nous occuper ici. Nous n'avons en effet qu'à faire œuvre de discernement entre les divers enseignements qui ont été proposés sur la nature de l'homme.

Quelle est la doctrine des systèmes qui enseignent la délivrance par les œuvres? Quelle est la doctrine des systèmes qui en-

seignent la délivrance par la connaissance ou par la *gnose?* (Cette expression me semble rendre le mieux le mot sanscrit *Djanana*).

Ici nous devons nous rappeler l'hypothèse que je vous ai présentée dans ma lecture précédente, hypothèse dont je vous ai promis d'apporter une vérification satisfaisante. Je veux parler d'un dogme de la déchéance qui aurait été accepté par les populations hindoustanes, et dont les systèmes philosophiques postérieurs auraient conservé sinon la tradition, du moins les inspirations, et cela d'une manière incontestable. C'est dans le système de la délivrance par les œuvres, qui est le plus conforme à l'orthodoxie ancienne, que ce dogme a laissé les empreintes les plus profondes. C'est là que nous trouverons les éléments qui nous permettront de reconstruire en quelque sorte la formule génésiaque de ce dogme, et, ce qui vous plaira davantage, de reconnaître, entre les genèses conservées par la tradition hindoue, celle que nous aurons reconstruite d'après notre hypothèse, et qui s'y trouve tout entière écrite avec grandeur et magnificence. C'est donc au système de la délivrance par les œuvres que nous devons nous arrêter avec plus de complaisance. Le système de la délivrance par la connaissance nous apportera aussi son tribut de lumière; car, par l'ardeur avec laquelle il cherche à renverser la doctrine ancienne des expiations ou des œuvres, il se trouve entraîné à lever le voile qui couvre beaucoup de faits propres à cette doctrine et qui nous seraient inconnus sans le zèle de sa rivale.

La doctrine de la délivrance par les œuvres émane directement du dogme de la chute; elle en est une conséquence logique; bien plus, elle va nous en être une démonstration. Cette doctrine est par conséquent la plus ancienne, du moins elle est antérieure de plusieurs siècles à la doctrine de la délivrance par la science, puisque celle-ci nie ce que celle-là affirme touchant les œuvres et les devoirs qui ont fondé et qui règlent les rapports sociaux existants. Ce fait seul d'une société qui existe en vertu d'un système d'obligations doit suffire pour démontrer l'antériorité d'une doctrine qui affirme et qui commande ces obligations à une science qui vient les nier, soit en acceptant, soit en repoussant les faits sociaux qui n'existent que par elles. Evidemment le système du salut par la science est une tentative d'émancipation protestante, faite par une classe qui trouve trop lourds les devoirs que la loi ancienne d'expiation lui impose, qui veut s'y soustraire, et qui arrive, après avoir propagé des principes en rapport avec ses intérêts, d'un côté à subalterniser ses anciens supérieurs, ou à les appeler à une transaction, de l'autre à déchaîner les tempêtes de l'insurrection et de l'anarchie, ainsi que l'ont fait les Bouddhistes qui ont été les disciples conséquents de la doctrine du salut par la science.

Il est donc aisé de concevoir, *à priori*, que la doctrine, ou, si vous l'aimez mieux, la croyance du salut par les œuvres est antérieure à celle du salut par la connaissance. Il vous sera difficile de ne pas croire à cette antériorité lorsque vous saurez que la langue dans laquelle ont été exprimées les règles fondamentales de la pratique des œuvres offre aux indianistes un caractère d'antiquité incontestable, comparée à celle des livres qui ont fondé le système théo-

logique. Cette démonstration *à posteriori* est au-dessus de toute atteinte. Si vous en voulez une autre preuve historique, reconnue et proclamée unanimement, la voici : Le grand écrivain qui passe pour avoir fondé le système de la délivrance par la science est aussi regardé comme le *collecteur* des livres sacrés qui enseignaient la pratique des œuvres. Tel fut *Véda Vyasa*, qui, selon la tradition, ne se serait pas borné à réunir les anciens védas, mais qui aurait encore écrit lui-même les chapitres supplémentaires connus sous le nom d'*oupanischadas*. Ces chapitres se distinguent autant par le style qui est plus moderne que par les doctrines tout-à-fait contradictoires à celles auxquelles ils servent de commentaires (1).

Quels sont maintenant les points fondamentaux de la croyance de la délivrance par les œuvres?... Nous allons entrer dans le cœur de la question. Faisons abstraction pour aujourd'hui de l'école philosophique qui s'est élevée sous le nom de *Karma mimansa*, dans les temps postérieurs, pour l'interprétation et pour la défense de cette doctrine, dont nous devons auparavant exposer les principes généraux.

Le premier de ces principes consiste à affirmer que la pratique des œuvres prescrites à un homme, en raison de ses actes antérieurs, ne saurait le délivrer des conséquences du péché dont il est né, d'une manière définitive, au sortir de la vie ; que cette pratique, au lieu d'amener directement son salut, ne fait que l'élever par des transmigrations toujours nouvelles d'un ou de quelques degrés dans l'ordre des réhabilitations ; que sa délivrance finale ne peut s'obtenir que progressivement et successivement dans des existences successives et progressives, dans des mondes toujours plus durables et plus grands, dans des cieux soumis à des dieux toujours plus rapprochés hiérarchiquement de l'Essence Suprême qui est toujours durable, au sein de laquelle l'homme arrive enfin pour n'en jamais sortir.

Le fait de successivité progressive dans les réhabilitations de l'âme humaine est un fait dont je voudrais exposer ici toute l'importance philosophique, car il soulève un coin du voile qui couvre la théorie scientifique de ces époques anciennes où la hiérarchie polythéistique représensait la hiérarchie des forces ou des essences cosmiques, en même temps qu'elle exprimait la doctrine des devoirs sociaux et les rapports entre les différents êtres de la nature. Mais sur ce point encore je dois glisser sans m'arrêter, car il m'entraînerait trop au-delà de mon sujet.

Ce principe de successivité progressive dans les réhabilitations, qui a donné naissance à une théorie particulière de l'influence des œuvres, et qui a surtout son explication dans le récit génésiaque de la déchéance, ce principe, dis-je, est précisément celui qui a soulevé l'opposition théologique à laquelle nous devons le système de la délivrance par la science. Cette opposition est née du besoin d'assurer à l'homme une délivrance immédiate, commençant non seulement après la mort, mais pouvant même avoir déjà

(1) On appelle la plus ancienne partie des Védas, celle qui se rapporte aux œuvres, *Kharma Kanda* ou division des œuvres; la partie supplémentaire qui se rapporte à la connaissance s'appelle *Brahma Kanda* ou *Djaira Kanda*, division théologique ou division de la science.

lieu durant la vie par le *yoga* ou l'identification avec l'Essence Suprême. C'est ce qu'on voit dans plusieurs passages des oupanischadas, dans celui-ci par exemple : « Je connais (dit Yama, le prince dominateur de la mort, à Natchikétas, dans le Kataka Oupanischad), je connais un trésor périssable, *c'est le fruit des actions*, car l'être permanent ne saurait être obtenu par la chose fragile... Celui-là seul qui possède la science, et dont le cœur est toujours attentif, est l'homme pur; il arrive à la demeure suprême, d'où il ne revient plus une seconde fois sur la terre... Les hommes *ignares* rentrent dans les seins maternels pour revêtir un nouveau corps; d'autres renaissent dans les végétaux immobiles, chacun selon ses œuvres, ainsi qu'il a été révélé... L'homme auquel il a été donné de le connaître, avant la chute du corps, avant que la vie l'abandonne, cet homme est délivré de la renaissance. Celui auquel il a été refusé de l'approfondir, entre dans un nouveau corps et circule dans les mondes créés... » On lit dans le dernier distique du chant sixième de cet Oupanischad : « Ayant obtenu cette science que le Dieu de la mort lui avait révélée, possédant ainsi le précepte qui ordonne et règle l'union avec l'esprit suprême, Natchikétas atteignit la hauteur du souverain Brahma; *de son âme disparut la souillure* de ce monde mortel; la mort ne put en faire sa proie. Ainsi il advient à tout autre homme qui est instruit de cette science. » Ainsi la condamnation de la doctrine de la délivrance par les œuvres est complète. Voici d'autres passages non moins positifs à cet égard : « Quand le sage aperçoit (dit le Mondaka Oupanischad) l'être tout-puissant, la cause éternelle, alors *abandonnant les conséquences des bonnes et des mauvaises œuvres*, il devient parfait et obtient l'absorption entière». « Celui qui pratique les œuvres de religion (dit l'Isho Oupanischad) avec une foi sincère, quoique dans des vues intéressées et sans connaître le bien suprême, atteindra la demeure des justes; il y passera une infinité d'années et renaîtra ensuite dans une famille pure, dans une famille de yoguis doués de science; alors son intelligence sera dirigée sur l'objet suprême, et il s'approchera davantage de la perfection; il *s'élèvera au-dessus des paroles des Védas*. » Dans ce passage, la doctrine des œuvres n'est pas condamnée d'une manière absolue; mais elle y est représentée comme insuffisante et ne servant à procurer la délivrance finale qu'en plaçant l'âme dans des conditions plus favorables pour l'acquérir par la science; on voit, au reste, par ce passage, que la doctrine de la délivrance par la science dédaigne les Védas qui commandent les œuvres. Le Mondaka Oupanischad dit à cet égard : « Ces insensés qui croient que les rites prescrits par les Védas pour la pratique des sacrifices, ceux prescrits dans les traditions, tels que creuser des puits et autres œuvres de piété, sont les plus méritoires, n'ont aucune idée de la science de Dieu qui est seule la véritable source du bonheur; après la mort ils reçoivent les fruits de ces pratiques au sommet du ciel, et ils reprendront ensuite les formes humaines, ou bien des formes d'animaux et de plantes; les ermites, au contraire, doués de science, etc., etc. Ayant mûrement considéré la nature périssable des biens que procurent les œuvres, le brahmane doit cesser de les désirer; il doit se dire que

passassent successivement à travers tous ces corps sans pouvoir les détruire volontairement, sous peine de recommencer tout le cours des épreuves. Le terme de la grâce fut alors divisé en quinze jougas, et Dieu dit que si, à la fin du dernier, il se trouvait des rebelles qui n'eussent pas atteint le neuvième globe, premier de purification, après avoir passé par les huit globes de punition, ils seraient plongés à jamais dans l'abîme.

« Dieu dit encore qu'il permettrait à Mahasasoura et aux anges qui persévéreraient dans l'impénitence d'entrer dans les globes d'épreuves pour tenter les coupables repentants, afin d'augmenter pour ceux-ci le mérite de la résistance aux inspirations du mal; mais en même temps il permit aux anges fidèles d'y entrer aussi pour servir de soutien et de guide à leurs frères. Après avoir ainsi manifesté sa volonté, Dieu dit à Brahma : Va notifier mes décrets aux *devatas*, et fais-les entrer dans les corps que je leur ai destinés; et Brahma, se prosternant devant lui, répondit : J'ai fait ce que tu m'as ordonné. Les Devatas se réjouissent de ta miséricorde et confessent ta justice; pleins de repentir et de remords, ils sont entrés dans les corps que tu as désignés. »

Que si, malgré la correspondance logique qui existe entre ce récit génésiaque et la doctrine fondamentale du système du salut par les œuvres, on venait à nous contester l'authenticité du sastra dans lequel Holwel l'a puisé, on ne nous contestera pas la haute antiquité du dogme de la chute des anges qui se trouve explicitement dans ce récit. Que si on nous contestait encore la correspondance logique que nous trouvons entre ce récit et la doctrine du salut par les œuvres que nous avons signalée, on sera bien forcé d'admettre, alors même que le dogme de la déchéance ne serait bien authentiquement formulé nulle part dans la tradition hindoue, qu'il existe deux systèmes de délivrance : le système par les œuvres, donnant naissance à des réhabilitations progressives; et le système par la science, délivrant l'âme dès cette vie en l'identifiant avec Dieu. Cette grande distinction, qui est dans les faits, est à l'abri de toute contestation, même de la part des esprits les plus difficiles. Or, cette distinction me suffit pour atteindre le but que je me suis proposé dans ces recherches sur la psychologie et sur la physiologie des anciens Hindous. Quant aux questions que soulève le grand problème que je n'ai fait qu'énoncer ici, elles trouveront leur place dans un ouvrage que je prépare sur les origines et sur les premiers développements de la science dans l'antiquité.

Le docteur Cerise,

Membre de la 3e classe de l'Institut Historique.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

GLAGOLITA CLOZIANUS;

Publié par M. Kopitar. Vienne, 1836, in-folio.

M. Kopitar, conservateur-administrateur de la bibliothèque impériale de Vienne, reçut en communication, il y a quelques années, de la part du comte de Cloz, Tridentin de naissance, douze feuillets d'un ancien manuscrit slave, faisant partie d'un grand in-fôlio qui a disparu depuis quelques siècles; ils contiennent en vieux slavon la traduction de trois discours de saint Jean Chrysostome et d'un de saint Épiphane. Ce sont ces discours que publie aujourd'hui M. Kopitar avec un soin critique qui ne laisse rien à désirer. Les cent soixante colonnes de l'introduction renferment des vues neuves et des recherches profondes sur les antiquités et la littérature slaves; on croit nécessaire, avant de les indiquer, d'entrer dans quelques détails sur l'opinion devenue vulgate, attaquée ou rectifiée par M. Kopitar.

L'histoire ancienne des diverses nations qui se sont désignées elles-mêmes par le nom de Slovènes, et qui s'étendent aujourd'hui depuis le Balcan jusqu'au lac Onéga et de la Lusace au mont et au fleuve Ural et au Don, cette histoire, disons-nous, faute de matériaux fournis par les indigènes, est entourée d'obscurités malgré de nombreux travaux dont elle a été l'objet. Le nom de Scythes (*Tchoud*), appliqué par Hérodote et Hippocrate à un peuple distinct, probablement de race finnoise, fut rapporté par Ephore à toutes les nations du Nord-Est; les Celtes eurent le Nord-Ouest pour apanage, les Indiens l'Est et les Ethiopiens le Sud. Il paraît donc impossible de déterminer si les Slaves ont occupé de tout temps les régions orientales de l'Europe, ou s'ils n'y sont arrivés que lors de la grande commotion au quatrième et au cinquième siècle de notre ère. Toutefois à partir d'un certain temps il paraît que le nom de Sarmates s'applique de préférence à eux, et à partir du sixième siècle les historiens byzantins et les chroniqueurs francs font cesser toute incertitude à leur égard. Dans les siècles suivants on les rencontre dans des positions plus avancées, ainsi que l'atteste une foule de noms slaves d'endroits jusqu'au centre de l'Allemagne et au fond du Péloponnèse. Herder et Fallmerayer ont remarqué avec raison que le génie de ces nations était plutôt agricole que conquérant; et nous ajouterons que, si on les trouve sous ce dernier aspect assiégeant Constantinople ou envahissant la Grèce, on doit se rappeler que c'était sous la

conduite de Varègues Scandinaves ou de Bulgares Turcs qui les avaient soumis d'abord. Les chefs ayant embrassé le christianisme ordonnèrent à leurs peuples de faire de même; les missionnaires de Rome et de Constantinople (qui dans ces temps précisément se séparèrent pour toujours) rivalisèrent de zèle; mais le rit grec prévalut, pour des causes faciles à reconnaître, chez tous les Slaves orientaux. L'introduction de l'écriture suivit de près ce changement et il importe de remarquer que, même pour les Slaves soumis à l'église romaine, le service divin se faisait non en langue latine, mais dans celle du pays; et des versions de parties plus ou moins considérables des saintes Écritures dans ces mêmes idiomes en furent la suite.

L'écriture slavonne, empruntée à celle des Grecs avec des changements et additions nécessités par les différences du langage, fût introduite par son inventeur, Cyrille de Thessalonique, premier évêque des chrétiens de Pannonie; ce fait est prouvé sans réplique par une bulle du pape Jean VIII, expédiée du vivant de Cyrille; elle accorde aux Slaves la permission de se servir de leur propre langage pour tout ce qui tient à la liturgie. Quelque temps après, un synode de Spalatro, composé sans doute en grande partie d'ecclésiastiques italiens, ou bien influencé par le système de l'église dominante, s'avisa de défendre cet usage. Ce fut sans succès; mais les attaques se renouvelèrent, dirigées sans doute moins contre l'écriture et le rituel slavon que contre tout ce qui était émané du siège patriarcal de Constantinople. Le clergé slave alors ne resta pas oisif non plus, et en 1248 il obtint du pape Innocent IV la permission de se servir d'une écriture adaptée à la langue slave, écriture nommée glagolitique et dont on attribuait l'invention à saint Jérôme. Cette écriture, moins simple et très différente de celle de Cyrille, avait paru à Dobrowsky une fraude pieuse pour défendre le rituel slavon. Le manuscrit de M. Kopitar est écrit dans ce caractère; un autre manuscrit également ancien se trouve à Rome, et un troisième existe à Paris au dépôt des manuscrits; des fac-simile exacts, joints au Glagolita, en donnent des *specimen*, et M. Kopitar tâche de prouver que ces manuscrits, d'après des données palæographiques, sont au moins d'un âge égal au Nouveau-Testament d'Ostromir de 1057 et à l'Izbornik de Swatoslaf de 1073, les plus anciens manuscrits cyrilliens connus jusqu'ici, et qu'il serait possible et même probable que l'écriture glagolitique, quoique sans doute elle ne remonte pas à saint Jérôme, eût été inventée antérieurement à celle de Cyrille par un auteur aussi inconnu que celui de l'alphabet copte ou gothique.

Ces raisons, appuyées de détails que nous sommes obligés de supprimer, sont présentées avec toute l'évidence dont la question paraît capable; mais nous devons avouer qu'elles ne nous ont pas convaincu. L'alphabet cyrillien se donne pour dérivé du grec et il est impossible de le méconnaître; le système glagolitique ne lui ressemble guère et encore moins à l'écriture latine ou runique; d'où viendrait-il donc? Le premier coup d'œil fait voir des traits artificiellement et pesamment tracés, que l'usage seul a rendus plus maniables; le parallèle se trouve dans l'écriture allemande moderne, incontestablement dérivée du ca-

ractère gothique (*Fraktur*) dont les traits raides et grêles doivent sans doute être attribués, non à l'écriture latine, mais à l'habitude de tracer les lettres au moyen d'un stilet de fer, le plus souvent avec le poing fermé; et c'est précisément, d'après M. Kopitar, le système d'écriture de son manuscrit glagolitique; on sait que le célèbre *Codex argenteus* d'Upsal est tracé de même.

De plus, si l'alphabet glagolitique était en usage du temps de Cyrille, à quoi bon un nouvel alphabet importé de Constantinople pour servir en partie à des Slaves soumis au siège romain? Assurément Dobrowsky a eu tort de placer l'invention de l'écriture glagolitique au XIIIe siècle; le manuscrit de M. Kopitar est plus ancien; mais il nous paraît difficile d'admettre qu'il soit antérieur au synode de Spalatro, à la prohibition duquel on voulait opposer une invention de saint Jérôme même, né en Dalmatie.

Enfin toute personne au fait de l'histoire de ces pays sait que Rome et Constantinople s'en disputèrent la possession durant des siècles; ce fut même pour ce motif que la cour de Rome dérogea à son système si exclusif d'employer la langue latine au service divin; c'est qu'on remarqua la ténacité avec laquelle les Slaves tenaient à leur idiome, et nous possédons les protocoles d'une lutte violente engagée à ce sujet entre l'archevêque de Salzbourg et Cyrille; le pape, vu les circonstances et surtout le danger provenant de la rivalité de Constantinople, favorisa ce dernier. Le synode de Spalatro marcha sur les traces de l'archevêque de Salzbourg, mais avec si peu de succès qu'en 1204 il ne restait plus qu'un seul couvent catholique dans toute la Hongrie; ce fait, dont M. Kopitar ne parle pas et sur lequel le chroniqueur Jean de Kikullo garde un prudent silence, est attesté par le témoignage irrécusable d'une charte publiée par Bardosy. Et c'est justement dans ces temps que l'on voit paraître l'écriture glagolitique. M. Kopitar s'élève à diverses reprises contre Dobrowsky accusant de fraude des personnes qui pourraient fort bien avoir été des gens de bien; mais on observera que le réviseur bien connu du bréviaire glagolitique, le minorite Raphaël Levakovich, depuis archevêque de Iadra, est le fameux faussaire qui en 1634, ou environ, fabriqua à Rome une charte par laquelle Étienne, premier roi chrétien de Hongrie, se reconnaissait vassal de la cour de Rome et attestait en tenir son royaume en fief. Pray, Katona, etc., n'en parlent pas; c'est l'orientaliste Kollar qui a eu le courage de mettre au grand jour cette supercherie.

Nous nous sommes exprimé sur ce sujet avec la franchise qu'une telle question paraît rendre nécessaire, alors que tant de doutes restent encore, qui probablement ne seront éclaircis que quand on aura publié, avec la critique et les connaissances philologiques indispensables, tous les monuments de l'ancienne littérature slave. Le beau travail de M. Kopitar sur le présent fragment pourra servir de modèle; l'édition du manuscrit d'Ostromir par M. Vostokof, à ce qu'on assure, est prête à paraître; et ce n'est qu'alors que l'on sera en état de se former une idée précise de l'ancienne version slavonne de la Bible, dont l'origine malgré une foule d'éditions est aujourd'hui encore entourée d'obscurités.

Nous ne pouvons nous empêcher de

faire mention d'un dialecte slave qui existe près du lac de Blatten en Hongrie et dans lequel la lettre *l* se change parfois en *o*; par exemple, *kral* se prononce *krao*; on se rappelle combien ce changement est fréquent en français sans que jusqu'ici on ait pu en trouver la cause. Nous voyons encore *vaz* au lieu de *uz* les fers, seul exemple dans les langues slaves d'un changement si usité en sanscrit et ailleurs; et M. Kopitar, en trouvant *sat il dit*, et ailleurs *sati*, se demande si c'est un reste de la terminaison sanscrite; peut-être que c'est aller trop loin, à l'exemple de Grimm qui croyait voir le locatif sanscrit dans les deux mots allemands *Nachtigall* et *Bräutigam*, ce qui paraît douteux. Les verbes slaves ont aujourd'hui un *t* dur (*yerr*) à la troisième personne du singulier du présent et un *t* doux (*yer*) à l'infinitif; en slavon ce dernier se termine toujours en *ti* dont visiblement la terminaison récente n'est qu'une abréviation; quant au *t* dur, on a cru trouver qu'autrefois aussi il consistait en *t* doux, mais l'imperfection de l'écriture serbienne confond toujours les deux lettres (*yer* et *yerr*); il est donc difficile d'arrêter quelque chose de définitif à cet égard. Au reste, ce point paraît peu important à côté des coïncidences nombreuses et frappantes qui rattachent les idiomes slaves au sanscrit et qui bientôt sans doute seront complètement mises à jour.

C. A. Stahl,

Membre de la 1re classe de l'Institut Historique.

Von der Wichtigkeit der Kunde des Rechts und der Geschichte der Belgischen Provinzen, für die deutsche Staats und Rechtsgeschichte.

DE L'IMPORTANCE

DE LA CONNAISSANCE DU DROIT ET DE L'HISTOIRE DE BELGIQUE, POUR L'HISTOIRE POLITIQUE ET JURIDIQUE DE L'ALLEMAGNE,

Par M. L. A. WARNKOENIG.

Fribourg, Wagner, 1837, in-8° de 96 pages avec un *fac-simile*.

M. Warnkœnig fut appelé en Belgique à l'époque où le gouvernement des Pays-Bas réorganisait dans ce pays l'enseignement supérieur. Pendant dix-huit ans il ne cessa de rendre les plus grands services aux universités auxquelles il fut successivement attaché, en y répandant la connaissance des trésors de l'érudition et de la critique allemandes, et en communiquant à la jeunesse l'enthousiasme dont il était animé. L'un des fondateurs de la *Thémis Belge*, il rédigea à l'usage

de ses auditeurs, d'excellents manuels pour l'étude du droit romain et du droit naturel, qui sont devenus classiques en France. D'un autre côté, disciple de l'école historique, il était naturel qu'il demandât à l'histoire la confirmation de ses théories. Il se mit donc à compulser avec ardeur les chroniques et les diplômes de la Flandre; bientôt ces recherches le mirent en mesure de publier un ouvrage très remarquable sur cette province, lequel est traduit en français par M. Gheldolf; de commencer en outre un *Corpus Chronicorum Flandriæ*, et d'achever un précis de l'histoire du droit belgique. Tant de travaux, un mérite si rare, rendaient M. Warnkœnig digne de la reconnaissance de sa patrie adoptive; il l'obtint en effet, mais il ne put désarmer l'envie de ces ennemis obscurs et tracassiers que le talent s'attire toujours, principalement quand il est confiné sur un étroit théâtre. Des attaques injustes dans les journaux, d'odieuses calomnies qui travestissaient en crimes des étourderies qu'on ne peut jamais reprocher aux méchants, et dans lesquelles ne tombent que les âmes généreuses et les esprits du premier ordre, vinrent mêler de l'amertume aux succès du savant professeur. La faveur d'un prince éclairé et l'estime des honnêtes gens auraient dû lui faire oublier ces injures impuissantes. M. Warnkœnig indigné accueillit les propositions qu'on lui faisait en Allemagne; il accepta une chaire à Fribourg, en attendant qu'il pût être placé à Heidelberg.

C'est le discours inaugural qu'il a prononcé dans sa nouvelle chaire que nous annonçons maintenant; écrit avec noblesse, il ne porte aucune trace d'irritation; au contraire, c'est constamment avec un sentiment d'affection que l'auteur parle du pays qu'il a quitté.

M. Warnkœnig avait fait connaître l'Allemagne aux Belges; il va mieux faire connaître aux Allemands la Belgique et même la France. C'est là un avantage de position dont de vastes connaissances, jointes à une grande vivacité d'imagination et à une extrême finesse d'idées, lui donneront les moyens de profiter complètement.

Son discours est suivi (pag. 33-96) de plusieurs pièces originales relatives au sujet qui y est traité, ainsi que de notes où se trouve un relevé des principales sources du droit provincial et communal des Belges aux XIIe et XIIIe siècles.

Le Baron de Reiffenberg,

Correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, membre de la 1re classe de l'Institut Historique.

NOTICE SUR LE DIOCÈSE DE RENNES,

PAR M. L'ABBÉ M.-L. BADICHE,

Prêtre, licencié en théologie, de la Faculté de Paris.

Rapport lu à la 3e classe de l'Institut Historique.

A une époque où l'on place si généralement le bonheur de l'humanité dans les progrès de la civilisation, il serait, ce semble, assez logique d'étudier particu-

lièrement, dans l'histoire de tous les peuples, la période où leur civilisation a rencontré le véhicule le plus puissant, le plus énergique moteur. Ce moteur, c'est le christianisme, de l'aveu même de ceux qui le combattent; or, dans le moment où le christianisme s'est manifesté chez une nation pour y abroger des législations tantôt d'une rigidité draconienne, tantôt d'une indulgence coupable, pour y niveler toutes les aristocraties sous le joug d'une même foi, d'une même origine, d'un même avenir, enfin pour y promulguer un code de charité qui, du maître et de l'esclave, du juif et du gentil, du Grec et du Romain, ne fit plus que les membres d'une seule famille, et mieux encore une seule âme et un seul cœur; qui doute qu'en ce moment-là une ère nouvelle n'ait commencé pour l'humanité tout entière? qui doute que l'humanité ne soit alors entrée en possession de la plus haute puissance civilisatrice? De tels commencements sont aujourd'hui plus utiles à étudier qu'en aucun autre temps de notre existence sociale. Soit inquiétude d'esprit, soit besoin réel, l'idée du progrès fermente dans toutes les têtes; tous les cœurs se passionnent pour le progrès; et de toutes les théories qui chaque jour se formulent, il n'en est pas une seule dont le but avoué ne soit d'accélérer vers ce progrès la marche de notre civilisation. Loin de moi la pensée de m'insurger contre ces propensions progressives! Mais, si l'étude des temps passés n'est jamais sans fruit pour l'avenir; si l'expérience de ce qui fut a toujours été le meilleur moyen de conjecturer ce qui doit être; sans doute, en étudiant de quelle façon le christianisme s'est infiltré dans les mœurs de nos barbares aïeux et les a graduellement élevés à la hauteur des peuples civilisés, on parviendrait à découvrir comment à ce même christianisme appartient le pouvoir d'arrêter les sociétés modernes sur le penchant de la corruption qui est aussi une barbarie.

La notice qu'a publiée M. l'abbé Badiche sur le diocèse de Rennes nous a paru, Messieurs, devoir appeler les esprits vers cette manière d'étudier les antiquités chrétiennes de la France. Notre judicieux et savant collègue pouvait aisément donner à son travail un plus vaste développement; mais les circonstances au milieu desquelles il en a conçu le plan l'ont jeté dans des proportions trop restreintes pour qu'il lui ait été possible d'employer toutes les richesses que ses veilles et ses soins avaient mises à sa disposition. Réduit à n'offrir qu'un simple aperçu, il l'a coordonné du moins et l'a rédigé avec cette méthode, cette lucidité, cette supériorité de vues qui, dans le plus humble labeur, révèlent l'homme capable de plus importantes conceptions.

C'est à de vertueux prélats qu'est due l'introduction des sciences humaines dans la Bretagne : « Les cathédrales étaient « autant d'écoles dont le maître était le « prélat lui-même, ou un clerc distingué « par sa doctrine. Là on donnait des le« çons de grammaire, de dialectique, de « rhétorique; de cette partie des mathé« matiques qui contient l'arithmétique et « la géométrie; d'astrologie qui fit fureur « encore longtemps, et qu'on ne doit pas « toujours prendre dans un sens défavo« rable; enfin des leçons de chant et « même de poétique. »

Parmi les noms chers à la science,

nous devons citer celui de Marbo de qui fit fleurir les écoles d'Angers, et d'Étienne de Fougère, dont on vantait les connaissances littéraires et l'éloquence. Quelques-uns de ces évêques ont acquis une réputation historique, et l'on peut placer à leur tête le célèbre cardinal d'Ossat. Nous regrettons que les bornes de ce rapport ne nous permettent pas un plus long développement. Nous aurions aimé à vous montrer ces pasteurs de la Bretagne entourés de tous les bienfaits qu'ils ont répandus sur leur troupeau. Ministres de charité, prédicateurs de la foi, anges d'espérance, ils offrent à nos regards le type le plus parfait de l'épiscopat catholique, tel que nos doctrines nous le font concevoir, tel aussi qu'il nous a été donné souvent de le connaître et de le vénérer.

Peut-être cette manière d'étudier les antiquités chrétiennes, peut-être cette façon de les présenter, ne sont-elles pas celles de tout le monde; peut-être les élèves surannés du XVIIIe siècle, ces remetteurs à neuf d'un voltairianisme décrépit, n'auraient-ils pas tout-à-fait compris cette brochure comme M. Badiche l'a exécutée. Peu nous importe; quant à nous, ce que nous croyons intimement, c'est qu'il y a plus d'utilité pour la véritable science dans ce simple et consciencieux opuscule que dans tous les sarcasmes *encyclopédiques* contre les moines et leurs empiètements, que dans tous les ridicules rapprochements opérés par une impiété aux abois entre les personnages de nos livres saints et ceux des mythologies païennes : érudition posthume et de seconde main, anachronismes scientifiques qui ne méritent même pas une sérieuse réfutation.

Alph. Fresse-Montval,
Membre de la 3e classe de l'Institut Historique.

COURS COMPLET D'ORNEMENTS

DESSINÉS ET LITHOGRAPHIÉS

Par M. ROMAGNESI aîné.

Un ouvrage remarquable vient de paraître; il est de notre collègue M. Romagnesi aîné, sculpteur statuaire et ornemaniste, et a pour titre : *Cours complet d'ornements dessinés, lithographiés, etc.* L'ouvrage entier sera de 125 lithographies formant trente et une livraisons.

Un recueil de ce genre manquait dans les écoles de dessin et dans l'atelier du sculpteur ornemaniste. On sait que depuis longtemps l'art de sculpter l'ornement a été négligé et livré à une routine appartenant à l'ouvrier plutôt qu'à l'artiste; le véritable sculpteur ornemaniste peut cependant être, aussi bien que le statuaire, un homme de génie.

L'académicien Bachelier, instituant à Paris en 1765, sous les auspices et avec

l'autorisation du lieutenant de police Sartine, l'*école gratuite de dessin*, avait en vue le perfectionnement des arts qui appartiennent à l'industrie, et plus particulièrement celui de la sculpture décorative. Dans cette petite académie philantropique, on recevait indistinctement les enfants des familles pauvres qui montraient des dispositions et du goût pour le dessin. Mais l'institution de Bachelier n'a pas atteint le but que se proposait le fondateur; les bons modèles ont manqué aux élèves; on leur a donné à copier des médiocrités; pour l'étude de la *figure*, des gravures imitant le crayon rouge d'après les plus faibles dessins de Boucher, de Pierre ou de Van Loo; pour *l'ornement*, des chapiteaux, des enroulements, des guirlandes ou des rosaces d'après Boromeni, Opennard, Corbin, habile serrurier de l'époque, ou d'autres artistes de même force. Le premier prix s'obtenait sur la copie bien ou mal faite d'un petit génie maigrement dessiné et médiocrement gravé à la manière du crayon par Démarteau, d'après le sculpteur Bouchardon. Depuis, des hommes plus habiles ont compris qu'il fallait aux élèves des exemples plus parfaits; la lithographie, dans la spécialité de la figure, en a fourni un certain nombre dû à des professeurs en exercice dans l'école même.

J'ai insisté sur cet enseignement, parce que dans le principe je le regarde comme très important pour ses rapports avec les arts industriels; dans ma pensée, il doit être aussi précisé que celui de l'Académie royale. Vous vous rappellerez, Messieurs, que l'Académie de Saint-Luc, placée au dehors de l'Académie royale, possédait dans son sein Eustache Le Sueur, La Hyre, et Le Paultre, sculpteur célèbre. Si notre école industrielle et gratuite doit être renouvelée dans l'étude des ornements, la chose est facile maintenant avec les dessins produits par notre collègue Romagnesi.

N'en doutons pas, cette fondation, d'où est sorti un grand nombre d'ornemanistes, aurait nécessairement fourni des hommes plus habiles, si l'art du dessin y eût été mieux enseigné. Aussi, depuis le moyen âge, et ensuite depuis l'époque de la renaissance, l'art de composer et de sculpter l'ornement a-t-il suivi le sort de cette décadence générale, si remarquable après le règne de Louis XIV; et notez bien que je suis loin de prétendre que l'art, sous ce grand roi, ait été exempt de reproche!

Vous chercherez en vain, Messieurs, dans les sculptures de nos édifices modernes, ce goût large, assuré, et cet effet positif produit par la connaissance parfaite de l'optique et de la perspective aërienne, que vous admirez dans les riches chapiteaux du temple de *Jupiter Stator* à Rome, dans une grande patère, et une belle frise du même temple qui se trouvent dans la collection de M. Romagnesi, planches 5, 18 et 20. Vous admirerez avec moi l'intelligence du sculpteur, qui, sous la direction de Claude Perrault, tailla les ornements très bien entendus de la colonnade du Louvre. Si, en suivant le même édifice, vous portez vos regards sur les ornements et les détails de sculpture qui décorent la belle partie du bâtiment construit par Pierre Lescot, dans l'intérieur de la cour, votre admiration sera plus grande encore (1).

(1) Je n'oublie pas, Messieurs, de vous rappeler que notre collègue Baltard a reproduit par la gravure, avec un talent bien remarqua-

Après cet examen, vous serez justement autorisés à critiquer la grande sécheresse des sculptures du Panthéon, de l'Arc-de-Triomphe du Carousel, et des autres édifices construits de nos jours. En parlant des chapiteaux de la coupole du Panthéon, M. Romagnesi s'exprime ainsi : « Les deux rangs de feuilles d'a-« canthe de la partie inférieure sont d'un « fini trop précieux, et leurs fibres sont « trop scrupuleusement exécutées; voilà la « sécheresse atteinte et le bien dépassé. »

Maintenant que M. Romagnesi a mis au jour son excellent choix d'ornements, qu'il a procuré aux artistes ornemanistes des modèles parfaits, il ne sera plus permis de produire cette sculpture maigre, sèche et mesquine, qui a l'apparence d'un moulage de carton ou d'un travail d'orfévrerie. Les élèves, au moins, auront les exemples d'un dessin plus perfectionné et d'un meilleur goût; à l'avenir, les bonnes dispositions, favorisées par une étude nouvelle et mieux entendue, se développeront; on goûtera mieux les formes larges, belles et nobles de l'antiquité. L'imagination toujours vive de cette jeunesse avide d'apprendre, stimulée par l'exécution parfaite des planches qui lui sont proposées, par la richesse et le merveilleux des ornements vrais mais larges de l'architecture du *moyen-âge* et de l'époque de la *renaissance*, sentira qu'il faut abandonner les vieilles routines, et travailler à la restauration d'un art que les Grecs et les Romains, en le plaçant au second rang, appréciaient néanmoins à l'égal de la statuaire.

« Il semble, dit M. Romagnesi, en « parlant des travaux d'architecture qui « se font à Paris, qu'en un siècle où le « gouvernement de la France, juste ap-« préciateur du beau, s'occupe de nou-« velles constructions monumentales, de « restaurations des anciens édifices, et en « général de tout ce qui peut intéresser « la science, il n'est pas sans utilité de « présenter un recueil de sculptures qui « retrace les plus belles productions de « cette seconde mais importante branche « de l'art. Il facilitera les études des « élèves qui fréquentent les écoles de la « capitale et des départements, en leur « mettant sous les yeux des imitations « propres à leur former le goût, puis-« qu'elles leur montreront ce qu'il y a de « plus parfait dans tous les genres, et « particulièrement dans la sculpture an-« tique, d'où la majeure partie des plan-« ches sera tirée. »

Maintenant que j'ai prouvé l'utilité de l'ouvrage de M. Romagnesi, j'examinerai l'ouvrage en lui-même et le plan que l'auteur a suivi.

Le recueil de notre collègue, divisé en deux suites, l'une *élémentaire*, l'autre *chronologique*, est conçu de manière que chaque dessin est d'un format tel que les objets qu'il représente se trouvent assez développés pour que l'on puisse en étudier jusqu'au moindre détail.

La partie élémentaire contient environ vingt-cinq feuilles, dont les sujets ont été puisés dans les monuments grecs et romains, et qui nous font connaître le talent des plus célèbres ornemanistes de l'antiquité.

La seconde partie, composée de cent dessins du meilleur choix, nous présente les époques progressives de la sculpture

ble, les détails de cette riche architecture dans le grand ouvrage qu'il a publié sur le vieux Louvre.

décorative par les différents styles qui se sont successivement présentés chez les peuples anciens et modernes. « Je ferai « entrer dans mon ouvrage, nous dit en- « core M. Romagnesi, des planches de « tous les styles qui ont marqué les diffé- « rents âges, tels que le genre égyptien, « le grec, le romain, le bysantin, le go- « thique, ceux de la renaissaissance, de « Henri IV, de Louis XIII, de Louis XIV, « de Louis XV et de Louis XVI, qui se « distinguent des précédents par l'imita- « tion trop exacte de la nature. »

Cette dernière expression de l'auteur n'est pas complètement juste, et je ne l'adopte pas. Personne n'ignore que sous les règnes de Louis XV et de Louis XVI les ornemanistes qui suivaient l'impulsion du mauvais goût donné aux arts, loin d'être timides dans l'exécution de leur travail, avaient adopté un mode facile qui n'empruntait rien à la nature; et M. Romagnesi en convient lui-même en parlant des chapiteaux de la coupole du Panthéon. C'était un laisser-aller, dans la composition et dans le faire, que l'on exprime aujourd'hui dans les ateliers de peinture et de sculpture par une qualification burlesque que je ne reproduirai pas. Nous avons des exemples frappants de ce libertinage de sculpture décorative dans celles qui furent exécutées sous Louis XV dans l'église Saint-Louis du Louvre, par Robillon, d'après les dessins de Thomas Germain, orfèvre du roi. A l'imitation du médecin Perrault, il se crut un moment l'architecte du monarque, et fabriquait pour la maison royale des pièces d'orfévrerie dans le même goût.

Dans l'église Saint-Roch, examinez les travaux de Louis de Montean et de René Charpentier; à Saint-Sulpice, ceux de Meissonier, qui avait la prétention d'être peintre, sculpteur, architecte et orfèvre : c'était un dessinateur ingénieux, mais non moins bizarre que maniéré. Vous apprécierez vous-mêmes le mérite de ces artistes; je crains seulement que les misérables sculptures des règnes de Louis XV et de Louis XVI, que M. Romagnesi se propose de donner, embellies par son crayon, ne soient pas appréciées à leur juste valeur.

Laissons le siècle de la dépravation de l'art; suivons l'ouvrage de notre confrère, et jetons un coup d'œil sur les planches qui nous font voir quelques-uns des beaux modèles de l'antiquité.

§. 1. — La sculpture décorative est à l'architecture ce que le coloris est à la peinture, elle l'embellit et l'anime.... Le goût pour les ornements prouve qu'il y a quelque chose dans l'homme qui le distingue des animaux: le sauvage recherche les bijoux, il en pare ses membres; en se tatouant le corps, il le couvre de dessins bizarres; il sculpte aussi les vases à son usage. Le berger, en gardant son troupeau, taillera sur sa houlette ou sur sa tasse à boire quelques feuillages de l'arbre sous lequel il a l'habitude de se reposer, ou quelques-unes des fleurs dont il aura formé un bouquet pour sa bergère; après une victoire, l'homme des champs tressera des couronnes pour les attacher à la muraille de sa chaumière; un autre enlacera des fleurs et des feuilles de chêne, de vigne, ou de lierre; il en formera des guirlandes dont un jour de fête il ornera les portes de sa maison. Voilà l'origine des ornements consacrés à l'architecture. Je dirai avec Millin que l'emploi modéré des ornements, lorsque le goût y préside, donne plus de charme

aux ouvrages de l'art; il est vrai aussi que des ornements trop nombreux et appliqués sans goût déparent le meilleur ouvrage. Ce défaut ne sera jamais reproché aux Grecs, que nous devons regarder comme nos maîtres en fait d'art.

Nous avons vu les plus anciens peuples connus, les Indiens, les Mexicains, les Egyptiens, les Grecs, appliquer des ornements à leurs édifices. Ils en avaient emprunté les modèles à la nature, toujours belle et riche dans ses productions; on commença par imiter les feuilles des végétaux, des plantes, et les plantes elles-mêmes : l'acanthe, la mauve, le persil, la fougère, le plantin, etc. Les feuilles du lierre, de la vigne, du chêne, de l'érable, des fleurs, des fruits, le tournesol, l'anémone, la rose, beaucoup d'autres encore trouvèrent leur place dans les ornements, jusqu'à ce que le génie de l'artiste y fit figurer des hommes, des femmes, des enfants, et même des animaux. Les Grecs ornemanistes ne s'arrêtaient pas uniquement à la beauté des ornements qu'ils sculptaient, ils songeaient surtout à leur conserver le caractère de l'édifice qu'ils étaient chargés d'embellir. Voilà, Messieurs, ce que je vous prie de remarquer dans l'ouvrage de M. Romagnesi.

Dans la partie élémentaire de ce recueil, les planches 1, 2 et 3, reproduisent des détails bien choisis du temple d'Erechthée à Athènes; 5 et 6, des études de corniches et consoles. La planche 7 nous montre une corniche du temple de Jupiter Olympien, et une autre du plafond du temple aux Cariatides à Athènes. La planche 8, une frise d'un beau style et d'une rare beauté du temple de Neptune.

La planche 4 se compose de plusieurs fragments romains; la suite de cette partie élémentaire, produite avec la même érudition et exécutée avec le même soin, formera un ensemble de modèles parfaits à imiter et à consulter.

Si nous passons aux fragments antiques consacrés à la spécialité de l'art; planche 1, nous trouverons la réduction d'un superbe chapiteau d'angle, de l'ordre ionique du temple d'Erechthée; planche 2, du même temple, le même chapiteau avec sa volute en saillie; 3, *idem*, la ante du chapiteau.

Planche 14, une magnifique et grande tuile *antefixe* d'angle de la *villa* Pamphile; planche 7, médaillon et rosace du temple de Jupiter *Stator*; planche 9, deux sommités ou couronnements très riches d'un tombeau antique grec, et ayant la forme d'une tuile du plus grand style; 14 et 16, détail d'une rare beauté pris dans la *villa* Médicis; 17, autre rinceau de la même *villa* Médicis, extrait de la collection Dufourny que l'on conserve au palais des Beaux-Arts; 18, une patère rarissime et d'une grande beauté, tirée de la frise du temple de Jupiter *Tonnant* à Rome.

Notre habile dessinateur, comme vous le voyez, Messieurs, n'a pas négligé dans sa collection de produire des dessins de la sculpture romaine antique, qui, quoiqu'elle soit exécutée par des artistes grecs, se distingue néanmoins de la sculpture purement grecque. Pour en faire la comparaison, voyez la planche 28, où se trouvent plusieurs frises tirées du musée de Vienne en Dauphiné; ces détails précieux sont exécutés avec beaucoup de soin : il serait trop long de détailler complètement cette partie de la collection-modèle de M. Romagnesi; elle se com-

pose jusqu'à présent de dix-neuf dessins dont il faut louer la précision et la perfection.

§. II. — Maintenant, si nous examinons les monuments du moyen-âge de la collection Romagnesi, nous y rencontrerons de très beaux détails tirés de cette architecture arabesque ou sarrazine, si improprement appelée *gothique*. Trois styles s'y sont succédés; il n'est pas toujours facile de les distinguer, parceque dans le passage de l'un à l'autre le dernier emprunte nécessairement quelques traits à celui qui l'a précédé. Le style, dans les arts du dessin comme dans la littérature, ne s'épure que par l'expérience et l'étude; d'abord, on appuya des voûtes en arêtes, mais surbaissées, sur des piliers massifs, carrés, circulaires, ou ovales. La forme ogive ou pointue, qui est celle d'un œuf coupé par le milieu, et à laquelle je donne une origine mythologique d'après l'opinion des Perses, était connue dès ces premiers temps; mais elle est écrasée par trop d'écartement entre les piliers, aplatie vers l'extrémité de son élévation, ornée seulement de trois gros filets ou moulures saillantes, ovales et en rapport avec l'ensemble de la figure. Pour les croisées ou pour toute autre ouverture, la division intérieure de l'ogive se compose de trois parties égales dont la forme pour chacune est celle d'une feuille de vigne, de lierre ou de trèfle, découpée à jour. Les ornements des frises, des chapiteaux, et du creux des moulures qui s'élèvent jusqu'aux voûtes, sont ordinairement les feuilles qu'on vient de nommer, ou bien des fleurs des champs, indigènes et simples; on n'en trouve jamais de doubles : pour les rosaces, on imitait la fleur connue sous le nom de *paquerette*, espèce de marguerite, le chou frisé, le chardon, et la touffe que présente le plantin par la réunion de ses feuilles. J'ai fait mouler plusieurs de ces plantes, et j'ai obtenu les rosaces dont il s'agit; quelquefois on employait dans les ornements les feuilles d'eau, de persil, de mauve, et de *nymphæa*, plus ou moins développées, comme on peut s'en convaincre aux chapiteaux des églises Saint-Denis, Saint-Germain-des-Prés, et généralement dans les édifices de la même époque; on les retrouve employées comme ornement dans les châteaux et même dans les maisons des particuliers; on y ajoutait aussi des figures grotesques ou des animaux fantastiques.

Voilà en abrégé, Messieurs, ce que j'avais à vous dire sur l'architecture universellement pratiquée en Europe durant les douze, treize, quatorze et quinzième siècles, et dont M. Romagnesi n'a pas négligé de nous donner, dans l'ordre chronologique, des dessins fort remarquables.

Dans cette suite de dessins pris dans le moyen-âge, la planche 4 parfaitement exécutée présente un pilastre garni de feuilles de chêne ou de platane disposées avec adresse et sculptées avec vérité; dans la même planche, se trouve un soubassement sur lequel on plaçait les statues dans l'intérieur des églises, et les statues debout qui décoraient le portail.

Planche 6, feuilles de chardon avec boutons et fleurs; enfin planche 22, M. Romagnesi nous fournit quelques détails d'un jubé sculpté en pierre, appartenant à la cathédrale de Rodès. Les feuilles de vigne, de mauve et de platane qui le couvrent sont abondamment jetées et groupées de la manière la plus adroite;

notre artiste les a rendues avec une légèreté surprenante.

Je passe au *gothique fleuri* avant d'arriver aux dessins des ornements de la renaissance qui ne sont pas les moins remarquables de la collection.

Le troisième style de l'architecture saracénique ou sarrazine, tel qu'il fut pratiqué en France sous le règne des *Charles*, est ce qu'on appelle généralement le gothique fleuri; comme les autres styles de la même architecture, il est mauresque. Les voûtes en sont très élevées, régulières dans leurs formes; d'autres fois, elles sont semblables en tout ou en partie à celles du second style, mais constamment dessinées en ogive. Quelquefois aussi elles sont demi-cintrées ou surbaissées, c'est-à-dire que le cercle de la voûte à partir du centre est aplati, et que les deux points vont péniblement s'appuyer de chaque côté aux extrémités d'une ouverture ou d'une base très étendue. Elles sont aussi chargées d'une quantité d'ornements saillants qui descendent en contrebas et dessinent un cul-de-lampe. On y voit encore des frontons aplatis comme le sont les voûtes, au centre desquels sont sculptés des anges ou des génies qui s'appuient sur un cartel ou sur un écu armorié.

La construction intérieure de l'église Saint-Eustache à Paris vous donnera, Messieurs, un exemple du gothique fleuri. Dans son ouvrage, M. Romagnesi nous en fournit une image parfaitement choisie planche 21; elle figure les détails des stalles du chœur de la cathédrale de Rodès. Quelle élégance, quel goût, quelle finesse dans ces détails! ce sont les mêmes ornements, les mêmes feuillages, les mêmes ogives des planches précédentes; mais comme ces choses sont distribuées avec une grâce, un caractère et une légèreté telles qu'à la première vue on les croirait d'un style différent, elles fournissent la preuve d'un grand avancement dans l'art; on doit ajouter qu'elles ont été parfaitement dessinées.

Quittons un moment le gothique fleuri pour nous occuper du style de la renaissance.

§ III. — L'architecture qui fut pratiquée sous le règne de Louis XIII, sans être pure, peut être regardée comme la première ébauche de celle qui devait être adoptée sous les règnes de François Ier et de Henri II : cette dernière, je le répète, est qualifiée d'*architecture de la renaissance*; elle présente, dans sa combinaison architecturale et dans l'exécution de ses détails, une sorte d'affinité avec l'architecture grecque et romaine, accommodée cependant à nos usages. Voyez dans l'église Saint-Denis les tombeaux de Louis XII, de François Ier et de Henri II; et à l'École des Beaux-Arts, le fragment du château de Gaillon; voyez les hôtels-de ville de Paris et de Rouen; la superbe façade du vieux Louvre, construite par Pierre Lescot, et le beau portique d'Anet que j'ai fait transporter, réédifier et restaurer à Paris, aux Petits-Augustins. Dans le nombre des monuments que je cite, les uns appartiennent au commencement de l'époque de la renaissance, les autres à la fin.

Avant d'aller plus loin, je dois dire un mot du genre arabesque, qui figure fréquemment dans l'architecture de la renaissance, et dont nous trouvons plusieurs détails d'un excellent choix dans l'ouvrage de M. Romagnesi.

La composition arabesque, soit en

peinture, soit en sculpture, est un genre particulier : les éléments en sont puisés dans la nature, mais la disposition est entièrement l'œuvre de l'imagination de l'artiste.

Ce genre de composition, extrêmement libre, ne laisse pas d'être agréable. Il plaît à l'œil, le délasse; si on l'emploie en peinture, il décore parfaitement les salons et les boudoirs. On lui donne le nom d'arabesque, parcequ'on á cru que cette espèce de composition fantastique nous venait des Maures et des Arabes. Mais que penser de cette opinion quand on sait que les Grecs, si habiles dans les productions du dessin, et après eux les Romains, ont parfaitement connu cette manière de décorer, et quand on voit l'arabesque employé comme l'ornement principal de leurs meubles, de leurs vases, de leurs autels, je dirai même de leurs bâtiments, comme le prouvent les bas-reliefs, les tombeaux, les chambres sépulcrales, les tableaux peints sur les murs, et enfin un grand nombre d'objets découverts sous les ruines d'*Herculanum* et de *Pompeïa?* Il est de fait d'ailleurs que l'on voit des arabesques sur les monuments les plus anciens de l'Inde, de la Perse et de la Chine, et qu'il s'en trouve sur quelques décorations intérieures des Égyptiens. Le capitaine Dupaix en a également découvert dans les ruines de Palenque et de Mitla, villes de l'ancien Mexique. Mais il y a tout à croire que les arabesques qu'on voit en Égypte datent de l'époque du séjour des Grecs dans cette contrée.

Quoi qu'il en soit de l'origine de ce genre de composition, il est certain qu'il est de beaucoup antérieur à l'existence des Arabes en corps de nation et à l'apparition de leur prophète. Ce genre libre et fantastique n'admet, il est vrai, aucun raisonnement, aucune vérité dans l'ensemble; mais on trouve de la grâce, de la légèreté, de la délicatesse, de l'élégance dans les détails. A Rome, dans les bains de Titus, de Livie, et dans la maison d'Hadrien, on remarque le goût le plus exquis et un esprit fort exercé dans de véritables arabesques.

Dans les temps modernes, sous le pontificat de Léon X, Raphaël lui-même ne dédaigna pas de remettre en faveur cette espèce de décoration : les belles peintures arabesques dont son pinceau orna le Vatican sont la preuve de l'heureux emploi qu'un homme de génie peut faire du genre le plus bizarre. Dans ses tableaux où il a peint les plantes les plus légères et les fleurs les plus belles, Raphaël, en introduisant des figures, a prouvé que la mythologie pouvait, sans perdre de sa dignité, s'allier à ces jolies productions de la nature; et les œuvres de ce grand maître sont devenues des modèles classiques dans la peinture arabesque.

Les arabesques du Vatican ont été imitées par les peintres et les sculpteurs du seizième siècle; il existe fort peu de monuments de cette belle époque où cette décoration n'ait été employée avec succès. Je le répète, et c'est ici le cas de reproduire ma première observation, le tombeau de Louis XII, que l'on a vu aux Petits-Augustins; les panneaux, les pilastres, les chapiteaux même de la façade de Gaillon; les détails arabesques, les chapiteaux, les couronnements des niches et les culs-de-lampe des hôtels-de-ville de Paris et de Rouen; ceux du château de Nantouillet et de beaucoup d'autres

édifices du même temps nous en fournissent des exemples.

Rendons grâce à M. Romagnesi d'avoir mis sous nos yeux un choix de sculptures arabesques; remercions-le des dessins de la planche 10, tirés de la cathédrale de Chartres : ici la richesse et l'élégance de la composition se montrent dans tout leur éclat.

Les trois frises de la planche 9, que notre habile dessinateur a extraites de la cathédrale de Lille et de celle de Chartres, sont d'un style plus grandiose et plus sévère, elles rivalisent avec les beaux détails qui ont successivement passé sous nos yeux. — La planche 33 n'est pas moins intéressante; on y voit des détails d'un caractère fantastique et particulier, provenant d'une maison d'Orléans et d'une autre maison de Bourges.

A la planche 30 se trouve le dessin de chapiteaux d'une composition libre, imaginaire, et pourtant gracieuse; ils décorent la porte du château de Nantouillet. Ces chapiteaux, suivant moi, ont de l'analogie avec ceux qui ont été sculptés en grès dans l'une des cours du château de Fontainebleau. Je ne négligerai pas de vous faire remarquer, planche 32, une riche console, prise dans une maison de François 1er, et une belle et riche patère. Enfin, M. Romagnesi, voulant réunir dans sa collection tout ce que l'époque a de plus parfait, a reproduit, planche 31, les détails de la sculpture de l'hôtel du Carnavalet, par Jean Goujon; savoir, les deux lions et le cartel de la porte extérieure. Pour compléter les œuvres du seizième siècle, il a dessiné le bas-relief allégorique et parfaitement sculpté qui est placé dans le soubassement du tombeau des ducs de Guise à Eu. Cette sculpture d'une belle exécution représente la *mort planant sur tous les états de la vie*.

On voit une tête de mort ailée posée sur un globe céleste qui laisse apercevoir le zodiaque et les signes. Une palme, symbole de la victoire, des branches de chêne, d'olivier et de laurier, se groupent autour de cette tête décharnée; elle pourrait bien être une leçon proposée aux ambitieux, car l'olivier lui couvre une partie du crâne. Une tiare, une couronne et un sceptre; une mitre, les attributs de l'évêché et du cardinalat; des casques, des épées et des drapeaux sont renversés autour du signe caractéristique de la fin de la vie.... Cette allégorie ingénieuse a été très bien dessinée par notre collègue. Voir, planche 11, la suite des planches du XVIe siècle.

En définitive, l'artiste dessinateur de l'ouvrage qui vous est présenté, n'ayant rien négligé dans l'intérêt de son travail, nous montre, planche 8, une riche console qu'il a exécutée en carton-pierre dans l'escalier du ministère de l'intérieur. Ce dessin prouve à quel point M. Romagnesi s'est pénétré des bonnes études de l'antiquité, qui ont passé sous vos yeux. Il a dessiné encore la tête décharnée d'un jeune cerf et celle d'un renard qu'il a rapportés de ses promenades dans la forêt de Fontainebleau, ainsi qu'une branche de chêne, avec cette remarque prise sur le fait, que le fruit de cet arbre se trouve constamment à l'extrémité des branches et jamais au centre, comme le font souvent les ornemanistes; vous admirerez la beauté de ce dessin, planche 93.

Je me résume, Messieurs, en répétant que la collection d'ornements dessinée par notre collègue est du plus haut inté-

rêt pour ceux qui ont la connaissance des monuments de l'antiquité; elle sera également utile à l'étude préparatoire de la peinture et de la sculpture du décors. Les élèves qui suivent cette carrière y trouveront tous les genres de compositions dans l'ordre chronologique; ils y verront des modèles de choix, pris dans l'architecture grecque et romaine; dans celle du bas-empire, du moyen-âge, de la renaissance, du règne de Louis XIV, et même de nos jours; le tout dessiné avec précision et talent. Si, dans cette suite remarquable, nous avons rencontré quelques planches moins bien traitées que les autres, nous ne balançons pas à reconnaître que la faute en est presque partout à l'imprimeur, et que le dessinateur dans son bel ouvrage est généralement exempt de reproches.

Il est à désirer, Messieurs, que le gouvernement, protecteur-né des arts, comprenne l'importance du travail de M. Romagnesi, et qu'il prenne autant de souscriptions de son ouvrage qu'il y a d'écoles de dessin dans les préfectures de nos départements; on ne peut offrir à la jeunesse studieuse d'études plus précises ni de modèles plus parfaits.

Le chev. ALEXANDRE LENOIR,

Créateur du Musée des monuments français, administrateur des monuments de l'église royale de Saint-Denis, etc., etc., membre de la 4e classe de l'Institut Historique.

DOCUMENTS HISTORIQUES CURIEUX OU INÉDITS.

MANUSCRIT DE BOLIVAR.

VOYAGE DANS QUELQUES-UNES DES PARTIES LES PLUS INTÉRESSANTES DE LA FRANCE.

Ce mémoire, écrit en français, est déposé aux archives de l'Institut Historique, où l'on se fera toujours un plaisir de le communiquer aux membres de la Société. Il fut apporté de la Colombie au secrétaire-perpétuel, M. E. de Monglave, dans les derniers mois de 1830, par un ami de Bolivar qui est aussi le sien, courageux militaire qui, après avoir parcouru avec le libérateur toutes les vicissitudes de la vie la plus agitée, remplit aujourd'hui les paisibles fonctions de professeur dans un obscur collége de province.

Les trois cahiers dont se compose ce manuscrit étaient accompagnés d'une lettre autographe en espagnol. Voici les principaux passages de la traduction :

« Mon estimable ami,

« Pedro a eu la complaisance de me remettre la lettre que vous m'avez écrite et qui, comme les précédentes, est pleine

de traces des services que vous rendez en Europe, à la Colombie, à ses magistrats, à moi surtout qui ai si peu fait pour les mériter. Comment reconnaître vos efforts gratuits pour soutenir notre malheureux crédit national, tout ruiné par les révolutions et les misères publiques? Hélas! le pauvre soldat qui a sacrifié jusqu'à son dernier maravédis ne peut vous offrir que son cœur. N'importe! il arrache quelques lambeaux de sa voile déchirée, et il vous les envoie à travers l'Océan: ce sont les vieux souvenirs d'un voyage qu'il fit durant sa jeunesse dans votre beau pays. Ce voyage est écrit en français; vous excuserez le langage d'un sauvage.

« Pedro vous dira qu'il est inutile que je réponde au paragraphe de votre lettre dans lequel vous m'entretenez des nouveaux moyens que vous vous proposez de mettre en œuvre pour rectifier en Europe les fausses idées répandues sur l'Amérique en général et sur notre chère Colombie en particulier. N'ayant obtenu, pour prix de mon abnégation et de mon dévoûment, que l'ingratitude et la calomnie, j'ai dû me démettre des fonctions que je remplissais; il ne m'appartient pas, par conséquent, de m'exténuer à soutenir une administration dont je ne partage pas les principes. Pedro vous dira tout ce qui s'est passé ici. Vous verrez comme les hommes sont les mêmes partout; c'est une race bien perfide et bien méprisable.

. . . . . .

« Ma santé s'affaiblit : peut-être Dieu ne me laissera-t-il pas longtemps ici-bas, peut-être est-ce la dernière lettre que je vous écris. Recevez, quoi qu'il arrive, mon estimable ami, les sentiments de mon affectueuse considération,

« Simon Bolivar. »

Le héros déchu ne se trompait pas. L'ingratitude de ses compatriotes le tua. Sa lettre fut la dernière. Il l'avait écrite le 14 août 1830. Le 17 décembre suivant, il succombait à une maladie de langueur, dans le site de San-Pedro près de Santa-Marta.

Le manuscrit de Bolivar contient la relation d'un voyage en France, fait avant son départ pour l'Espagne, où il allait épouser la fille du marquis d'Isturitz et d'où il revint dans sa patrie dont il rêvait déjà l'indépendance. Le français en est assez correct. L'auteur paraît s'occuper d'antiquités, de minéralogie, d'histoire naturelle surtout, de botanique et d'agriculture. Il prend ordinairement la diligence, le *vélocifère*, et recueille en courant les impressions dont il est le plus frappé. Nous citerons au hasard quelques fragments de ce travail qui ne fut jamais destiné à l'impression :

« C'est un objet bien digne d'occuper la curiosité des observateurs que les manufactures précieuses qui distinguent Lyon de toutes les autres villes de France. Le tirage d'or est admirable comme opération mécanique, indépendamment de son utilité pour les objets de luxe. On prend une portion de lingot d'argent d'environ 18 ou 20 pouces de longueur, et d'un pouce de diamètre. On le dore, on le passe successivement dans près de 80 filières qui diminuent progressivement. A la fin il est mince comme un cheveu, et une seule once de ce fil, qui n'est jamais que du fil doré, tire à elle seule environ 28,000 toises. On l'aplatit en le faisant

tis le lendemain à neuf heures dans un carrosse à six places. La plaine qu'on traverse en sortant d'Avignon, assez variée dans sa culture, ne m'a offert rien de remarquable. En la quittant, nous montâmes une butte du haut de laquelle on découvre un horizon très étendu qui comprend Avignon, le Rhône, la Durance, les campagnes que ces rivières arrosent et celles qui se prolongent du côté du fameux Mont-Ventoux.

« Après avoir descendu cette butte du côté opposé, on entre dans une campagne vaste, riche, et dont l'aspect est enchanteur. C'est la superbe plaine de Torn. On y voit des prairies arrosées par divers bras de la Sorgue et bordées d'ormes ou de peupliers; les champs y sont parsemés de beaux mûriers. La plupart de ces champs couverts de garances ressemblent à des prairies; quelques mouvements de terre peu saillants rompent l'uniformité générale. Deux grands châteaux ruinés qu'on laisse à sa gauche, sur deux monticules, forment un contraste aussi frappant qu'agréable avec la verdure et l'air de fraîcheur de la campagne. Ce magnifique tableau est bordé par le cadre des hautes montagnes qu'on a en face; et dans le beau jour où nous les considérions, non-seulement elles n'offraient rien de leur aridité, mais, ne recevant que des rayons très obliques du soleil, elles formaient les plus belles masses d'un azur sombre et plein de fraîcheur.

« On passe à la petite ville de l'Isle où l'on commande son dîner, et à l'entrée du village de Vaucluse, qui ne consiste qu'en un petit nombre de chaumières, on est obligé de descendre de voiture. On grimpe entre des montagnes escarpées, ayant à sa droite les cascades, bouillons et autres accidents de la rivière de Sorgues, qui est formée des eaux limpides de la fontaine de Vaucluse qu'on voit jaillir de plusieurs points au pied de la montagne. Lorsqu'on est parvenu à la grande source, on se trouve environné de montagnes escarpées, plusieurs taillées à pic, l'une d'elles portant vers le milieu de sa croupe les restes d'une tour et d'une grande habitation qu'on dit faussement avoir été la demeure de Pétrarque. Après être descendu, on aperçoit une grande caverne dont la voûte étonne plus par sa coupe : la nature en a fait seule tous les frais; elle se prolonge intérieurement à droite en forme de lointain. Il y a même des rampes dans le roc qui permettent aux gens courageux d'approcher de la voûte. A gauche, dans la grotte, est un bassin d'eau plus claire que le plus beau cristal, d'une profondeur qu'on n'a pu mesurer, et qui a l'apparence, quand on ne l'agite pas, d'une masse de malachite. Cette grande grotte nous fut visible et accessible parce que nous étions dans une saison où les eaux sont très basses; mais pendant l'hiver et au moins six mois de l'année ces beautés sont perdues pour les curieux qui vont visiter Vaucluse. En compensation ils ont sous les yeux une masse d'eau qui la couvre, s'étend jusqu'au piédestal de la colonne que l'on y construit en ce moment, et une des plus magnifiques cascades. Je ne l'ai vue qu'en imagination; mais les récits qu'on m'en a faits, l'aspect du lit de la rivière, des roches qui en brisent les flots, et les traces qu'elles y a imprimées, en donnent une grande idée. Tous ceux qui aiment les scènes extraordinaires de la nature, les aspects imposants, les objets agrestes et sauvages, une grande et belle source qui

crée tout-à-coup une rivière dans une position unique, doivent visiter Vaucluse; mais ces lieux parlent bien autrement au souvenir et à l'âme des personnes capables de se passionner.

Vaucluse, heureux séjour que sans enchantement
Ne peut voir nul poète et surtout nul amant.

«Ainsi s'exprime Delille, et il a raison cette fois. Moi qui ne suis ni amant ni poète, quoique j'aille chercher une femme et que je fasse parfois de méchants vers, je n'ai pu me défendre des vives émotions que ces eaux et ces rochers rappellent. On croit rencontrer à chaque pas, voir assis à chaque place ce même Pétrarque que son amour conduisit dans cette solitude. On se figure l'entendre réciter ses vers si tendres, les plus beaux qui aient été composés depuis Ovide et Catulle. On se dit que chacune des pierres qu'on a sous les yeux a été un témoin de sa vive ardeur, que chaque écho a répété ses soupirs; on ne peut se persuader que le figuier qui sort des rochers de la grotte ne soit pas le même dont il parle; enfin on est tenté d'écouter pour saisir l'âme de Pétrarque qu'on s'imagine planer sur ces lieux.

« On lit sur les rocs environnants plus de noms que d'inscriptions; nous en traçâmes deux pour attester que nous n'avions pas été tout-à-fait indignes de parcourir ces lieux consacrés par le plus pur et le plus fidèle amour. Nous passâmes plus d'une heure sur les bords de cette fontaine sans nous en douter, et ce ne fut que par la crainte d'arriver trop tard à Avignon que nous allâmes regagner notre voiture. Nous trouvâmes à l'Isle un diner très-bon, très-soigné, que M. Brunet nous avait préparé. Il nous régala d'excellentes truites de la rivière de Vaucluse, et d'anguilles qui, par leur grosseur, leur tendreté et leur délicatesse, peuvent le disputer aux anguilles les plus célèbres de France. Quand nous rentrions à Avignon il était neuf heures passées. »

. . . . . .

« Toulouse ne m'était pas inconnue; j'y ai fait une partie de mes premières études; il s'est écoulé bien des années depuis lors, et comme je ne l'ai pas revue, le souvenir des impressions qu'elle avait excitées en moi à cet âge où l'imagination cède à tous ses prestiges et les sens à toutes leurs illusions, ce souvenir, opposé aux sensations actuelles, produit en moi je ne sais quel mélange de bonheur et de mélancolie dont on ne peut se faire une idée que lorsqu'on s'est trouvé dans une position semblable.

« J'ai été revoir la première pension où j'ai logé, j'ai retrouvé ma première chambre, à côté celle de mon meilleur ami, de mon camarade de prédilection; plus loin, celle d'un vieux professeur qui avait pour moi une affection toute particulière. Alors j'ai senti se réveiller jusqu'au fond de mon âme la vivacité des sensations que j'éprouvais dans cette première jeunesse, mais avec un serrement de cœur qui appartenait plus à la tristesse qu'au plaisir. Cette maison est maintenant habitée par divers petits ménages; il n'y avait, quand je me suis présenté, que de bonnes femmes; elles se sont prêtées volontiers à mon désir de revoir des objets qui pour elles étaient sans prix, sans attrait; elles ne partageaient point mes sensations; pourtant d'après l'affection qu'elles m'ont vu conserver à ces lieux, d'après les questions que je leur ai adres-

sées et la conversation que nous avons eue, elles m'ont paru éprouver un genre d'intérêt dont j'ai été touché. Elles m'ont fait beaucoup d'honnêtetés à leur manière, et m'ont décoré de quelques fleurs de jasmin d'Espagne qu'elles ont cueillies dans leur jardin. Là j'ai retrouvé trois grands micocouliers que je prenais autrefois pour des tilleuls; leur vue m'a saisi; je n'exprimerai jamais ce que je sentis alors; j'ai compris combien était naturel le transport de l'Otaïtien de Bougainville, courant à l'arbre de son pays, l'embrassant, le baignant de larmes. Ce micocoulier était plus que l'arbre de mon pays, c'était celui de ma jeunesse, de ce roman de la vie qui s'effeuille si vite; je me sentais presque tenté d'obéir comme le sauvage à un instinct du cœur que la raison aurait eu tort de désavouer. C'était à leur ombrage que je jouais et me récréais avec mes camarades; ces arbres étaient eux-mêmes des témoins passifs de nos jeux, nous montions sur leurs branches, nous mangions de leurs fruits tout insipides qu'ils étaient. Je leur ai dit un éternel adieu; ils existaient longtemps avant moi, ils existeront longtemps après; puissent-ils causer souvent des impressions aussi douces!

« De là j'ai voulu visiter la superbe chartreuse où j'allais quelquefois me promener, et où, malgré mon extrême jeunesse, je ressentis plus d'un de ces mouvements de profonde mélancolie que les images accumulées de la mort, la solitude d'un cloître immense, les ombres encore errantes des pieux cénobites, devaient inspirer à une tendre imagination. Quel frappant contraste! les cellules de ces religieux voués à une éternelle retraite sont devenues la demeure des canonniers. Dans cette enceinte consacrée au repos des cendres de silencieux anachorètes, roulent ces machines destinées à vomir le carnage et la destruction : c'est un parc d'artillerie; tout y retentit du fracas des armes, des forges, des enclumes; la même cloche qui appelait les hommes de Dieu à leurs exercices solitaires rallie maintenant de bruyants ouvriers. Partout où le génie révolutionnaire a passé, on peut faire des rapprochements de cette nature; mais combien n'en est-on pas plus fortement ému quand on ne s'y attend pas, qu'aucune idée intermédiaire ne nous y a préparé, et qu'on a franchi ces crises politiques où l'on ne s'étonne plus de rien parce qu'on devrait s'étonner de tout! »

Pour copie conforme au manuscrit,
EUGÈNE DE MONCLAVE,
Membre de la 1re classe de l'Institut Historique.

CORRESPONDANCE.

LETTRE

DE M. LE COMTE LE PELETIER D'AUNAY,
Membre de la deuxième classe de l'Institut Historique.

Le 20 février 1837.

Parmi les nombreuses erreurs que nos typographes ont laissé passer dans les lettres de Louis XIV et du Dauphin, son fils, au maréchal de Vauban, insérées dans notre numéro de décembre, 29e li-

vraison, permettez-moi d'en relever une, fort importante selon moi. A la page 224, deuxième colonne, je lis : *pour accomoder les busches qui sont aux deux bastions*. Ce sont *les bresches* qu'il faut lire.

Mais à la page 222, je remarque une erreur plus grave encore, et qui ne doit pas être imputée aux imprimeurs. Je trouve en note : «L'Institut Historique est « redevable de cette précieuse correspon- « dance à M. le comte Le Peletier d'Au- « nay, qui a épousé une descendante di- « recte de l'illustre maréchal. »

Permettez-moi de relever cette erreur qui me concerne personnellement. M. le maréchal de Vauban n'a eu que deux filles. La plus jeune n'a point laissé d'enfants; l'aînée en a eu plusieurs; elle était la bisaïeule de mon père; c'est donc moi qui suis un des descendants de Vauban, et c'est à ce titre que je possède les originaux des lettres adressées par Louis XIV au célèbre maréchal.

Louis Le Peletier, marquis de Rosambo, mon cousin-germain, descendant comme moi de Vauban, est le possesseur de tous ses manuscrits.

Agréez, etc.

LETTRE

DE M. LE CHEVALIER CHEVALLEY DE RIVAS, MÉDECIN DE L'AMBASSADE DE FRANCE A NAPLES, Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

Naples, le 21 février 1837.

L'apparition du choléra dans notre ville m'ayant privé du plaisir de vous écrire depuis plusieurs semaines, je profite de la première occasion qui se présente pour vous donner signe de vie. Après avoir été heureusement épargnée jusqu'à ce jour par la peste asiatique, il était écrit qu'après Venise et Ancône la belle Parthénope paierait son tribut au fléau. D'après les informations que j'ai prises, c'est un bâtiment venu d'Ancône qui l'a porté à Bari en Pouille, tandis que des contrebandiers le débarquaient aux îles de Trémiti, d'où il s'est introduit dans le royaume. L'ignorance et la présomption des médecins envoyés pour vérifier la nature du mal qui ravageait Bari ont fait le reste; d'après leurs rapports, aucune mesure ne fut prise : ils regardaient comme une épidémie de fièvre pernicieuse les cas de choléra qu'ils avaient sous les yeux. Depuis l'origine de la maladie, le nombre des personnes atteintes dans la capitale s'est élevé en peu de temps à 6,328, et le nombre des morts à 3,363. Reste à savoir si le fléau se montrera toujours aussi modéré. Dans six semaines n'enlever que 3,000 âmes sur une population de 380,000 habitants, c'est bien moins assurément qu'on n'eût osé l'espérer. Dieu vienne à notre aide et nous en délivre bientôt!

Indépendamment de la mort de notre collègue M. le lieutenant-général Nunziante, que j'ai à vous annoncer, je ne dois pas vous laisser ignorer la perte que nous venons de faire d'un autre collègue, le lieutenant-général Fardella, ministre de la guerre, une des premières victimes du choléra. Je suis d'autant plus désolé de la mort de ces deux personnages recommandables que l'Institut avait trouvé, dans ce dernier surtout, un zélé et ardent

protecteur, qui sans doute eût fait beaucoup pour notre Société, comme il m'en témoignait lui-même l'intention la veille de son décès.

J'aurai l'honneur de vous présenter incessamment, de concert avec un de nos collègues, deux candidats de mérite, M. le professeur Maria Paci, auteur d'un excellent traité de météorologie, et M. le chev^er Cappacio, jeune architecte des plus distingués de Naples, descendant du célèbre Cappacio qui a écrit l'histoire de notre ville. Ce sont deux excellentes acquisitions.

Agréez, etc.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET DES SÉANCES DE CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

⁂ Le mercredi 1er février, la première classe (*Histoire générale et histoire de France*) s'est réunie sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne), vice-président. Trente-un membres assistaient à la séance.

Hommagés d'un mémoire manuscrit de M. Georges Rausol de Luçon *sur les antiquités de la Vendée* (rapporteur M. de la Pylaie); d'une *Histoire chronologique des papes et des conciles* par M. L. de Maslatrie, 1 vol. in-8 (rapporteur M. Dufey); de la suite de la *Biographie des hommes du jour*, in-8 (même rapporteur); de *Sept ans de règne* par M. Chatelain, 1 vol. in-8 (rapporteur M. Saint-Edme); de l'*Histoire des ducs et sires de Bourbon*, par J.-B. Béraud de l'Allier, 2 vol. in-8 (même rapporteur); d'une *Histoire des reines et régentes de France* par M. Jules Dubern, 1 vol. in-8; des dernières livraisons du *Paris pittoresque* par MM. Sarrut et Saint-Edme; de la dernière livraison de la *Revue anglo-française* par M. de la Fontenelle de Vaudoré, de Poitiers, in-8; des trois derniers numéros de la *Revue belge* de M. Polain, de Liège, in-8; du dernier numéro de la *Revue du Midi*, in-8, etc.

Il ne sera rendu compte des divers ouvrages que lorsque les auteurs auront effectué le dépôt d'un second exemplaire, conformément au réglement.

Il est voté sur l'admission des quatre candidats présentés à la dernière séance de la classe; l'admission est prononcée.

Trois nouveaux candidats sont présentés. Ce sont MM. J.-B. Béraud (de l'Allier), auteur de l'*Histoire des sires et ducs de Bourbon*, Prosper Girault et Alphonse Bayle, hommes de lettres. Il sera voté sur leur candidature à la prochaine séance de la classe.

Conformément au réglement de l'Institut Historique on procède par scrutin secret au renouvellement du bureau de la 1re classe : la présidence et la vice-présidence échoient à MM. Buchez et Roux, auteurs de l'*histoire parlementaire de la révolution française;* M. Eugène Labat est nommé vice-président; MM. A. Stahl, et C. de Friess, secrétaire et secrétaire adjoint.

Des remerciments sont votés aux membres sortants du bureau; sont nommés membres du comité du journal MM. Danjou, Paquis, Dufey (de l'Yonne), et les deux secrétaires de la classe.

Membres de la commission chargée de rechercher dans toutes les nations et à toutes les époques les éléments de la législation sur la propriété littéraire (voir livraison de janvier N° 30, page 276), MM. Paquis, Dufey (de l'Yonne), Sautayra et Trébuchet.

*** Le mercredi 8 février, séance de la deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*), présidence de M. le comte Le Peletier d'Aunay, vice-président. Vingt-cinq membres sont présents à la séance.

Hommages d'un *Traité de sténographie* par M. Picart, 1 broch. in-18; d'un *Compte rendu des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux*, 1 vol. in-8; des trois derniers numéros de *l'Académie ébroïcienne*, in-8; de la dernière livraison de *la Mère-institutrice*, journal d'éducation de M. D. Levi, in-8; des 4 derniers numéros de la *Revue des enfants* de M. Henriot, in-8; d'un mémoire de M. Malgras, de Mirecourt, *sur l'instruction primaire*, broch. in-12; de *Versailles et son musée*, poème de M. Antoni Béraud, 1 broch. in-8, etc.

Lecture de M. Stahl sur *l'origine du langage* en général et sur l'application de quelques principes qui en découlent. Renvoi au comité du journal.

Rapport de M. le baron de Lagarde sur un écrit de M. Czynski intitulé *la Révolte des Circassiens*. L'auteur énumère rapidement les griefs des Circassiens contre la Russie; il décrit leurs mœurs, leur caractère, les régions pittoresques qu'ils habitent. Le rapporteur raconte, d'après le recueil anglais *le Port-folio*, qu'un commandant russe, ayant fait demander passage à un chef circassien contre une forte somme d'argent, celui-ci accepta, reçut la somme sans scrupule, l'employa à des achats de poudre, et tomba sur les Russes quand ils se présentèrent. M. de Lagarde reproche à l'auteur de s'être trop peu occupé de la question historique, de n'avoir parlé ni du traité de 1783 par lequel Héraclius, roi de Georgie et kan de Crimée, céda à la Russie des provinces dont il n'avait que la souveraineté nominale, ni du traité d'Andrinople par lequel les Turcs auraient cédé à la Russie des contrées sur lesquelles ils n'avaient que des droits fort contestés. Du reste il loue ce travail, terminé par de franches considérations politiques qui malheureusement ne sont pas du domaine de l'Institut Historique et renferment parfois des hypothèses et des propositions dont les immenses difficultés ressemblent trop à des impossibilités.

Le rapport de M. le baron de Lagarde a été constamment écouté avec attention. M. Dieudonné Finart, peintre d'histoire, membre de la 4e classe (*histoire des beaux-arts*), a profité de la circonstance pour soumettre à l'assemblée un dessin à l'aquarelle, de sa composition, représentant des Circassiens de la caste noble revêtus de leur costume de guerre. Ce dessin, que l'auteur dans sa modestie avait cru de trop peu d'importance pour le laisser à la disposition de l'Institut, se retrouvera, si rien ne s'y oppose, à l'exposition de cette année, ainsi que deux autres tableaux, l'un représentant une vue du

Caucase avec des costumes circassiens et des Tatars Nogais, et l'autre ayant pour sujet un camp de Kalmouks. Les personnages qui figurent dans ces trois ouvrages sont reproduits avec une fidélité scrupuleuse tant pour leurs physionomies nationales que pour leurs costumes. L'auteur a puisé à des sources et à des souvenirs authentiques.

M. Dieudonné Finart, flatté de l'intérêt que lui témoignent ses collègues, offre de leur soumettre les compositions historiques qu'il se propose d'exécuter dans le même ordre d'idées. — La proposition de M. Finart est acceptée avec reconnaissance.

M. Le Gonidec, vice-président-adjoint, communique à la classe une lettre qui lui est adressée par la Société Galloise. Cette Société offre un prix de 50 guinées à l'auteur du meilleur essai *sur l'influence que les traditions galloises ont exercée sur la littérature européenne*. Il devra être écrit en gallois, en anglais, en français, en allemand ou en italien. — La classe remercie M. Le Gonidec de sa communication.

M. le secrétaire perpétuel, au nom de l'Institut Historique, invite M. le baron de Lagarde à profiter du voyage qu'il va faire en Angleterre pour adresser à la Société les documents précieux qu'il pourra recueillir. — M. de Lagarde promet à ses collègues de ne point oublier cette recommandation.

Conformément aux statuts il est procédé par scrutin secret au renouvellement du bureau de la 2e classe : sont élus président M. le comte Le Peletier d'Aunay; vice-président M. Le Gonidec; vice-président-adjoint M. de Pongerville, de l'Académie française; secrétaire M. Hippolyte Dufey; secrétaire-adjoint M. Venedey.

Sont nommés membres du comité du journal MM. Martin de Paris, Alix, Czynski et les deux secrétaires.

Commission de la propriété littéraire, MM Venedey, Martin de Paris, Boucharlat et Alix.

M. Venedey émet le vœu que la classe pose en principe qu'il pourra être rendu compte des ouvrages historiques imporportants publiés à l'étranger sans que le dépôt exigé par le réglement ait eu lieu. Cette proposition est adoptée après une discussion à laquelle prennent part MM. Dufey (de l'Yonne), Le Gonidec; E. de Monglave et P. de Lagarde. M. H. Dufey désirerait que la même faculté s'étendît aux ouvrages français qui présentent une haute importance historique. Cette seconde proposition est rejetée.

*** Le mercredi 15 février, la 3e classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est réunie sous la présidence de M. le docteur Cerise, vice-président. Vingt-neuf membres assistent à la séance.

M. le docteur Priou de Nantes adresse à la classe la relation d'un fait médical très curieux. La classe regrette de ne pouvoir s'occuper de ce travail d'un de ses plus honorables membres, attendu la spécialité tout historique de ses travaux.

Hommages d'un *Cours nouveau de mathémathiques*, par M. J.-L. Amondieu, directeur du Lycée français à Nantes, 1 vol. in-8; des *Annales de la Société d'émulation des Vosges*, tomé 2, in-8; des numéros de janvier et de février de la *Revue du XIXe siècle*, in-8; d'un *Mémoire sur les remplaçants*, lequel a rem-

porté le prix au concours du camp de Compiègne, par M. Eug. des Aubiez, officier de carabiniers, 1 broch. in-12; d'un *Rapport lu à l'assemblée générale de l'Académie de Mâcon*, sur un concours, par M. de Lacretelle, in-8; du numéro de janvier de la *Revue étrangère et française de législation* par M. Fœlix, in-8; d'une brochure de M. Barrau, des Basses-Pyrénées, *Mémoire relatif à la conservation du cadastre et à la nécessité d'instituer un corps de géomètres experts*, in-12. (Rapporteur M. Peyrot.)

Rapport de M. le docteur Cerise sur un *Dictionnaire historique des instruments et opérations de chirurgie* par M. le docteur Colombat (de l'Isère.)

Rapport de M. le docteur Bayard sur une brochure de M. Laysac, de Montpellier, relative à la *coalition des ouvriers tonnelliers de Cette*.

Ces deux rapports sont envoyés au comité du journal.

Conformément aux statuts, il est procédé par scrutin secret au renouvellement du bureau de la 3e classe. Sont élus président M. le comte de Lasteyrie; vice-président M. le docteur Cerise; vice-président adjoint M. de Longperier; secrétaire M. Alph. Fresse-Montval; secrétaire-adjoint M. le docteur Colombat (de l'Isère.)

Sont nommés membres du comité du journal MM. le docteur Bayard, l'abbé Badiche, Hippolyte Carnot et les deux secrétaires.

Commission de la propriété littéraire, MM. de Longperier, Fœlix, Gastambide et Carnot.

*** La 4e classe (*Histoire des beaux-arts*) s'est réunie le mercredi 22 février sous la présidence de M. Debret, vice-président. Vingt-trois membres présents.

M. Jules Maréchal, inspecteur honoraire des beaux-arts, fait part à la classe du regret qu'il éprouve de ne pouvoir assister régulièrement à ses séances. Il adresse les procès-verbaux de la commission de propriété littéraire nommée sous l'ancien gouvernement. Des remercîments sont votés à M. Maréchal. Son travail est envoyé à la commission nommée par l'Institut dans le même objet.

Hommages du *Catalogue des médailles* de M. Bouillet, de Clermont-Ferrant, broch. in-12; de la *Gazette des salons*, journal de musique, etc.; de la 1re livraison des *Tapisseries historiques* dessinées par M. Sansonnetti, texte de M. Ach. Jubinal, in-4.

M. Sansonnetti est présenté comme candidat à la classe. Il sera voté sur son admission à la prochaine séance.

Conformément aux statuts, il est procédé par scrutin secret au renouvellement du bureau de la 4e classe. Sont élus président M. J.-B. Debret, peintre d'histoire, membre correspondant de l'Académie des Beaux-arts; vice-président M. le chev. Alex. Lenoir, fondateur du musée des monuments français; vice-président adjoint M. le comte Clément de Ris, pair de France; secrétaire M. Ferdinand-Thomas, architecte; secrétaire-adjoint M. Eug. Bion, statuaire.

Sont nommés membres du comité du journal MM. Jehan Duseigneur, statuaire; Henri Reber, compositeur musical; Albert Lenoir, architecte, et les deux secrétaires.

Commission de la propriété littéraire, MM. Jules Maréchal, inspecteur honoraire des beaux-arts, Malpièce et Hittorff, ar-

chitectes, Chatelain, homme de lettres.

M. Alex. Lenoir lit un rapport sur les antiquités découvertes à Seurre (Côte-d'Or) par notre collègue M. Gauthier-Stirum, maire de cette ville. — Renvoi au comité du journal.

Rapport du même sur des antiquités découvertes à Yorck en Angleterre et communiquées par notre collègue de cette ville M. L. Sandier. Après une discussion à laquelle prennent part MM. le marquis de Preignes, Malpièce, Monglave et Dufey (de l'Yonne), le rapport est renvoyé au comité du journal.

*** Le vendredi 24 février, séance générale de l'Institut Historique, sous la présidence de M. Buchez, vice-président de la Société. — Soixante-trois membres sont présents.

L'ordre du jour étant plus chargé que de coutume, le secrétaire-perpétuel ne donne lecture ni de la correspondance ni de la nomenclature des livres offerts pendant le mois.

Il fait connaître à l'assemblée les élections des bureaux des classes, du comité du journal et de la commission chargée de recueillir les éléments de la législation sur la propriété littéraire (voir ci-dessus le procès-verbal de chaque classe).

On procède, conformément aux statuts de l'Institut Historique, à la nomination du président et du vice-président de la Société.

M. Eugène de Monglave, pour reconnaître d'une manière digne de l'Institut le service éminent qu'a rendu à l'association le président actuel M. Michaud, de l'Académie française, en acceptant ces fonctions pénibles alors que l'avenir, maintenant assuré de l'Institut, était encore douteux, émet le vœu que le titre de *président honoraire de la Société* lui soit décerné par l'assemblée. « Rien dans les statuts, ajoute l'auteur de la proposition, ne s'oppose à la réalisation de ce vœu. »

M. le comte Le Peletier d'Aunay appuie la motion.

M. le comte d'Allonville désire que cette nomination à des fonctions purement honorifiques ne tire point à conséquence et que la Société s'interdise à tout jamais, pour tout emploi et envers qui que ce soit, le droit de décerner une pareille récompense.

MM. Venedey et le docteur Cerise appuient l'amendement.

M. Buchez désire que le titre décerné à M. Michaud soit viager.

MM. Dufey (de l'Yonne) et E. de Monglave appuient ce second amendement.

La proposition de M. Eug. de Monglave, amendée par M. le comte d'Allonville et par M. Buchez, est adoptée *à l'unanimité*.

En conséquence M. Michaud, de l'Académie française et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, est proclamé président honoraire perpétuel de l'Institut Historique.

On procède à l'élection du président annuel de la Société. Au premier tour de scrutin les voix sont réparties entre MM. le duc de Doudeauville, Buchez, N.-L. Lemercier, de l'Académie française, le comte Le Peletier d'Aunay, le vicomte de Chateaubriand, de l'Académie française, Jules Michelet, professeur d'histoire à la Faculté des lettres, chef de conférences d'histoire à l'école normale, chef de la section historique aux archives du royaume, et Dufey (de l'Yonne).

Au second tour M. le duc de Doudeauville, ayant obtenu la majorité, est proclamé président de l'Institut Historique. Ont réuni le plus de voix après lui MM. Buchez, N.-L. Lemercier et le vicomte de Chateaubriand.

On procède à l'élection du vice-président.

Au premier tour de scrutin, les voix sont réparties entre MM. N.-L. Lemercier, Dufey (de l'Yonne), P.-C. Roux, Jules Michelet, le comte Le Peletier d'Aunay, Le Gonidec, Venedey, de la Pylaie et de Rienzi.

Au second tour, voix réparties entre MM. N.-L. Lemercier, Dufey (de l'Yonne), P.-C. Roux, Paquis, Jules Michelet, le comte d'Allonville, l'abbé Badiche et de la Pylaie.

Troisième tour, ballotage : partage de voix entre MM. N.-L. Lemercier et Dufey (de l'Yonne).

Quatrième tour, 2e ballotage : majorité pour M. N.-L. Lemercier, qui est proclamé vice-président de l'Institut Historique.

La parole est à M. le docteur Cerise, vice-président de la 3e classe, pour un rapport sur les questions et le réglement du congrès qui doit avoir lieu le 15 septembre 1837.

Après un préambule sur les travaux auxquels le conseil s'est livré dans le but d'amender et de coordonner les questions proposées par les quatre classes, M. Cerise lit ces questions classe par classe.

M. le président pense que le meilleur mode à suivre serait celui qui a été adopté l'an dernier : les membres présents exposeraient d'abord leurs observations, puis l'assemblée voterait sur l'ensemble des questions. Il en résulterait grande économie de temps et absence complète d'inconvénients, le conseil, composé de tous les bureaux de l'Institut, élus par leurs classes respectives, ayant apporté le soin le plus scrupuleux à l'examen de chaque question.

Sur la proposition de M. l'abbé Badiche et après une discussion à laquelle prennent part MM. Buchez, Paquis et le rapporteur, une suppression est faite à la 10e question de la troisième classe, question relative à l'histoire de la dialectique.

La 9e question de la 1re classe sur la politique de Louis XI amène une discussion soulevée par M. Gaussuron-Despréaux et à laquelle prennent part MM. Buchez, Monglave, Du Rozoir, Dufey (de l'Yonne), Paquis et le rapporteur. La question est conservée telle qu'elle avait été posée.

L'ensemble des questions est adopté par l'assemblée. Il en est de même de la lettre d'envoi, des considérants et du réglement du congrès de l'an dernier, sauf deux ou trois changements de peu d'importance. (*Voy.* la 32e livraison, numéro de mars prochain, page 49.)

CHRONIQUE.

— Le pair de France, préfet de Seine-et-Oise, a prévenu les maires de son département que, par un arrêté en date du 1er décembre 1836, il avait créé à Ram-

bouillet une Société d'archéologie. Le but de cette Société est de s'occuper des monuments et édifices communaux et d'éclairer les autorités locales sur la valeur de ce qu'elles possèdent. Il engage en conséquence MM. les maires à vouloir bien avertir immédiatement cette Société des découvertes qui pourraient intéresser les sciences et les arts. La Société des sciences morales de Versailles renferme une commission d'archéologie, qui se livre aux mêmes travaux que la Société de Rambouillet. M. le préfet saisit cette occasion de prévenir MM. les maires contre les offres qui pourraient leur être faites par des marchands d'antiquités qui recueillent, partout où ils peuvent se les procurer à prix d'argent, des vitraux fort rares et fort curieux, et des ornements de sculpture en bois. Ces objets, qui remontent souvent à une très haute antiquité, sont la propriété et l'ornement des communes qui doivent attacher le plus grand prix à leur conservation. Il sera facile au préfet, avec l'aide des Sociétés d'archéologie de Versailles et de Rambouillet, d'éclairer MM. les maires sur la richesse des antiquités que renferment leurs communes.

— La voûte de la grosse tour de Beaugency, dont les piliers avaient été imprudemment déchaussés, est tombée avec un horrible fracas, et a été suivie des trois étages d'arcades qu'elle supportait. Cette énorme masse de pierres, dont la chute s'est effectuée à plusieurs reprises, a ébranlé la terre à une grande distance. Sept ou huit heures plus tôt elle aurait écrasé et enseveli sous ses débris plusieurs ouvriers qui travaillaient dans l'enceinte de la tour.

— Deux charpentiers de Lizieux viennent d'exécuter un travail aussi ingénieux que hardi, et qui a parfaitement réussi. A l'église Saint-Julien de Maillac, le clocher était placé entre la nef et le chœur. Un charpentier, M. Nicolle, de Courson, aidé de M. Louis Lami, charpentier à Lizieux, a entrepris d'enlever ce clocher tout d'une pièce et de le transporter sur la porte d'entrée. La distance à parcourir était de 65 pieds. Depuis l'embase jusqu'à la pointe, la flèche à 100 pieds de hauteur. Cet obélisque d'une nouvelle espèce a d'abord été élevé perpendiculairement de 15 pouces, puis on lui a imprimé un mouvement horizontal, et il s'est avancé majestueusement jusqu'à sa nouvelle place. Le travail s'est exécuté à 25 pieds au-dessus du sol de l'église et sans aucun échafaudage; on ne s'est servi que des murs latéraux de l'église, qui ont tenu lieu de ber. Les cloches même n'ont pas été dérangées, et on les sonnait pendant que cette hardie conception se réalisait aux yeux d'une foule de spectateurs émerveillés. Enfin, pour couronner l'œuvre, ce travail n'a coûté que deux cent cinquante francs.

— Un de nos collègues les plus dévoués, M. Harlet des Hautes-Iles, receveur principal des douanes à Hazebrouck, avait adressé à l'Institut Historique dix-huit pièces manuscrites concernant l'administration de l'ancienne province du Hainaut de 1674 à 1678, époque des guerres de Louis XIV en Flandre et en Belgique, sous Charles II, dernier roi d'Espagne de la maison d'Autriche. On sait que le résultat de ces guerres fut l'acquisition pour la France par le traité de Nimègue de la portion des Pays-Bas

où se trouve une partie des localités dont il est question. Cette acquisition toutefois ne fut rendue définitive que par le traité d'Utrecht en 1713, à l'issue de la trop fameuse guerre de la Succession.

« Au premier aperçu, dit M. Deville, rapporteur de ces pièces, elles ne semblent offrir d'intérêt que pour la famille de l'honorable membre dont elles émanent. Elles sont signées d'un sieur Damoresan, intendant de la province, qui, investi de la confiance du monarque, mettait tout en œuvre pour adoucir la rigueur des ordres qu'il était chargé de faire exécuter. Il était secondé dans cette tâche honorable par un des ancêtres de notre collègue, le sieur Harlet, prévôt de Marienbourg.

« Mais en examinant ces documents plus à fond, on reconnaît, ajoute M. Deville, qu'ils soulèvent d'importantes questions sur les confiscations à cette époque, les droits de timbre, les impôts sur la bierre, le vin, le brandvin, le sel, le tabac, le vinaigre, les bestiaux, le hallage, le fauchage des prés, les voitures, les moulins à eau, la consommation des bourgeois (droits qui s'élevaient à 145, 365 liv. 8 sous par an, soit en monnaie de France 181, 687 liv. 4 sous, somme exorbitante pour le temps où la monnaie valait près du quart en sus d'aujourd'hui), sur les détenteurs de biens confisqués, les logements des gens de guerre, les indemnités à accorder aux fournisseurs et aux malheureux corvéables, etc.

« Tout cela n'est pas sans intérêt pour l'histoire financière de ce pays et de cette époque. L'Institut doit des remercîments à M. Harlet des Hautes-Iles pour avoir enrichi ses archives de documents dont l'importance ne saurait être révoquée en doute et qui pourront plus tard fournir de précieux matériaux à utiliser soit par la Société, soit par quelques-uns de ses membres. »

—On annonce la fondation d'un concours annuel de costumes historiques à l'école royale des Beaux-Arts. Le professeur qui avait proposé la création de ces prix offrait d'y consacrer une partie de son traitement. Le ministre de l'intérieur a mis à la disposition de l'école la somme nécessaire. L'auteur de la proposition est notre collègue M. A. Jarry de Mancy, professeur d'histoire à la section de peinture et de sculpture.

—Un autre de nos collègues, M. Louis de Maslatrie, élève de l'école des Chartes, vient de publier sous le titre de *Chronologie historique des papes, des conciles généraux et des conciles de France, jusqu'à celui de* 1811, un volume in-8° qui rappelle l'érudition allemande par la multiplicité des recherches et par le soin apporté à la coordination des matériaux. La 1re classe de l'Institut Historique a chargé M. Dufey (de l'Yonne) de lui faire un rapport sur cet intéressant travail.

—On annonce la prochaine ouverture à la mairie du 3e arrondissement, place des Petits-Pères, tous les dimanches à deux heures, d'un *Cours public et gratuit explicatif des hiéroglyphes égyptiens et des mystères du paganisme*, par M. de Brière, ancien membre de la Société Asiatique, qu'on se rappelle avoir entendu combattre le système de feu Champollion au congrès historique de 1836.

—Un de nos plus laborieux collègues, M. Chatelain, a déposé sur le bureau de

la 1re classe un ouvrage ayant pour titre : *Sept ans de règne ou Statistique générale de la chambre des députés.* Malgré la modestie du titre, ce n'est point ici une statistique législative froide et sèche, formée de simples indications, de présentations de projets de loi, et de dates; c'est un livre raisonné, une œuvre progressive, qui a droit à des encouragements. Dans une introduction bien pensée, bien écrite, M. Chatelain traite à fond la grande question de la réforme; étrangers par notre spécialité aux discussions politiques, nous ne le suivrons pas dans sa pressante argumentation. Le corps du livre est une statistique de la chambre élective, depuis 1830, précédée du tableau de la durée des sessions. Le temps va si vite pour les affaires gouvernementales que tout cela est devenu de l'histoire, et que l'Institut peut s'en entretenir librement. Chaque session a son compte-rendu spécial comprenant le discours du roi, les actes principaux de la chambre, un tableau des faits marquants de la session, la nomenclature des projets de loi discutés et adoptés, l'état des propositions faites par les membres, la liste des ministres qui ont fait partie du cabinet.

Les documents officiels les plus importants précèdent chacun de ces comptes-rendus. Ainsi M. Chatelain place en tête de la session de 1830 l'abdication de Charles X et de son fils, la déclaration de la vacance du trône, les chartes de 1814 et 1830 comparées, l'acceptation de Louis-Philippe, le serment de ce prince, l'acte d'accusation dressé par la chambre contre les ministres de Charles X, l'adresse au roi pour l'abolition de la peine de mort, l'arrêt de la cour des pairs, le tableau des 73 démissions présentées à la chambre, la loi sur les élections, etc.

Un résumé accompagne chaque session. C'est là que l'auteur dépose son jugement sur chaque époque. Voici par exemple ce qu'il dit de la session de 1830 : Commencée le 3 août 1830, terminée de fait le 16 avril 1831, bien que close seulement le 31 mai par suite de sa dissolution, elle a embrassé un espace de 256 jours. Outre la charte amendée, elle s'est occupée de 104 projets de loi, dont 62 d'intérêt général et 42 d'intérêt local. Dans les 256 jours, 185 seulement ont été employés en séance. Conséquemment la chambre a vaqué 71 jours.

Passons à l'examen de la session de 1831 : la session de 1830 avait duré 256 jours, celle de 1831 en a duré 275. Sur ce nombre 60 seulement sont à défalquer; d'où résulte l'emploi de 215 jours, pendant lesquels 227 lois ou propositions de loi ont été sanctionnées; une seule loi a été rejetée. C'est plus d'une loi par jour. Au nombre des 64 lois d'intérêt général, provenant soit du fait du gouvernement, soit de l'initiative de la chambre, se trouvaient la loi relative aux listes électorales du jury, celle qui était destinée à remplacer l'art. 23 de la charte, celles sur le recrutement, le bannissement de la branche aînée, la fixation de la liste civile pour tout le règne, le budget des dépenses et des recettes, etc.

On voit que, terme moyen, chaque session fait ajouter au bulletin des lois 150 lois nouvelles environ. Dans le résumé que fait M. Chatelain de la session de 1835 il évalue les lois de l'assemblée constituante à 3402, celles de l'assemblée législative à 2,078, de la convention à 14,034, du directoire à 2,049, du consulat à 3,846, de l'empire à 10,254, de la

1re restauration à 844, des cent jours à 818, de la 2e restauration jusqu'à la mort de Louis XVIII à 17,312, de Charles X à 15,801, de Louis-Philippe jusqu'en septembre 1835 à 6,323; total 76,761. Ce résultat numérique donne une proportion de 152 lois par mois pour les 46 dernières années.

M. Chatelain a rédigé un tableau nominatif de tous les députés de 1836 indiquant le nombre des électeurs inscrits et le nombre de ceux qui ont voté. Il en résulte 172,747 électeurs inscrits, 129,153 présents au vote, 78,913 votans, 50,240 électeurs ayant protesté contre les nominations. Ainsi les votants n'ont pas présenté un nombre égal à la moitié des électeurs inscrits, et la chambre est constituée par 78,913 votants sur une population de 34 millions.

Telle est l'analyse succincte de l'ouvrage important de M. Chatelain. Nous l'avons extraite d'un rapport très remarquable lu à la 1re classe par M. B. S.-Edme, tout en regrettant que l'abondance toujours croissante des matières ne nous ait pas permis de l'insérer en entier.

—On lit dans l'*Écho du monde savant*, journal consciencieusement rédigé par notre collègue M. N. Boubée, et dont le succès va toujours croissant :

« M. Grille, bibliothécaire de la ville d'Angers, vient d'acquérir un trésor historique sans égal peut-être pour l'ensemble et la conservation, et qu'un laboureur a trouvé dans un coffre en bois qui est tombé en poussière. Ce trésor consiste en 40 pièces par doubles de vases sacrés et autres de la plus belle forme, ornés au-dedans de dessins religieux et symboliques, d'un encadrement de miroirs en argent, de deux masques aussi du plus pur et du plus bel argent, de divinités païennes dans la plus parfaite intégrité, et d'une clef admirablement sculptée en bronze, qui semblerait être celle du temple, si, comme le pense avec raison M. Grille, tous ces objets appartenaient à un sacellum, ou petit temple romain. Mais ce qui vous saisit d'admiration, c'est la grâce et la perfection des formes de tous ces objets, qui indiquent évidemment le plus beau temps de l'art chez les Romains, et qui sont encore si purs et si bien conservés qu'on croirait qu'ils sortent à l'instant de chez le ciseleur ou de chez l'argentier. Une chose qui honore M. Grille et qu'on ne saurait trop louer, c'est que, malgré les offres les plus brillantes qui lui ont été faites pour céder ces précieux monuments, il en a généreusement fait don à sa ville. Il s'occupe en ce moment de rédiger une notice sur cette intéressante découverte archéologique. »

— Deux de nos collègues ont été nommés correspondants de l'Institut royal de France, M. le baron de Stassart à l'Académie des Sciences morales, M. le vicomte de Santarem à l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

—A 40 milles environ à l'ouest d'Amasie (*Asie Mineure*), M. W.-C. Hamilton a visité la ville de Chorum, qui, quoique assez grande, est presque inconnue. Il y a vu beaucoup de fragments de colonnes et d'inscriptions grecques, la plupart sépulcrales et appartenant à l'époque chétienne. Dans un village situé près de Kara-Hissar, il a reconnu les restes de la porte d'une ville ou d'un temple, lesquels n'avaient pas encore été décrits. Parmi les fameuses

ruines que M. Texier a découvertes, il y a deux ans, à Boghaz-Keni, M. Hamilton a surtout remarqué le plan horizontal d'un temple magnifique et gigantesque qu'il croit être le temple de Jupiter, mentionné par Strabon; il lui a trouvé 219 pieds de longueur sur 140 de largeur; un autre objet intéressant de cette localité est un curieux bas-relief sculpté sur le roc et représentant peut-être, suivant notre voyageur, une entrevue des deux rois de Perse et de Lydie. Il admet, après avoir discuté plusieurs documents, que les ruines de Boghaz-Keni sont celles de l'ancien Tavium, principale ville des Trocmi de la Galatie.

— La ville de Boulogne-sur-Mer vient de prendre des mesures pour le classement de ses archives. Un semblable travail a déjà été entrepris dans plusieurs villes, et il serait à désirer que de tels exemples fussent imités en tous lieux. Voici quelques passages d'une notice que M. Morand, architecte de la ville, vient de publier à ce sujet, et que reproduit le journal *l'Institut* :

« L'histoire de Boulogne, jusque vers le milieu du 16e siècle, est une de celles qui se peuvent le moins écrire par ses titres, qu'ont presque entièrement engloutis les invasions dont cette ville a été victime. Nos archives n'offrent presque absolument rien qui soit antérieur au départ des Anglais en 1550, lorsque, moyennant notre or, ils nous rendirent notre ville et gardèrent de ses titres ce qu'ils n'en avaient pas brûlé. En 1550 nos archives se reconstituent et se conservent dans un dépôt que l'on devait croire pour toujours fermé aux dévastations de nos ennemis; mais nous avions compté sans nos concitoyens : en 1795 un Boulonnais renouvela les excès du siége de Boulogne par les Anglais, et une partie des archives fut jetée au feu. La révolution laissa le reste dans un coin, jusqu'en l'an VI, où l'on rassembla tout ce qu'on put trouver de pièces existantes dont on dressa inventaire...

« Nous placerons au premier rang une collection de registres aux délibérations de la ville, dont malheureusement quelques-uns sont égarés. Le premier de ces registres remonte à 1550 et comprend avec le second, qui se termine en 1679, l'espace de plus d'un siècle. De nos jours, les délibérations d'un conseil municipal tiendront un peu plus de deux registres en cent ans. L'état financier de la ville trouve de précieux documents pour l'histoire de ses revenus et de ses charges dans les comptes nombreux de ses receveurs, dans ses registres aux *deniers communs*, dans ses baux passés avec les fermiers de ses droits, et dans des mémoires de situation à diverses époques. La bravoure et la fidélité des Boulonnais reçoivent les plus incontestables attestations de la faveur royale par les concessions de priviléges qu'ils tenaient de leurs comtes, en récompense de leur dévouement, et qu'à pareil titre tous les rois leur ont confirmés lorsque Boulogne eut passé des comtes aux rois. Quelques-uns de ces priviléges ont été conservés aux archives en original, notamment des lettres-patentes de Henri III et de Louis XIV, ces dernières munies de leur sceau.

« Depuis, ces priviléges ont été confirmés de règne en règne jusqu'à Louis XV inclusivement, et, sauf les lettres de Charles IX et de Henri IV, dont il n'y a aucune trace, la collection en est complète;

les uns en copies, les autres en originaux. Nous avons déjà cité au nombre des derniers ceux de Henri III et de Louis XIV. Ce sont là des monuments qui donnent aux Boulonnais une physionomie individuelle entre toutes les provinces, et qui méritent à nos ancêtres, à ce *peuple qui portait toujours les armes sur le dos,* un chapitre particulier dans l'histoire de la France. »

— Parmi les 748,237 personnes du sexe masculin, mortes en 1835 dans les différentes éparchies de l'empire russe, 32,565 avaient atteint l'âge de 60 ans; 25,919 celui de 65 ans; 27,717 celui de 70 ans; 18,322 celui de 75 ans; 16,219 celui de 80 ans; 7,841 celui de 85 ans; 5,711 celui de 90 ans; 2,272 celui de 95 ans; 1,577 celui de 100 ans; 291 celui de 105 ans; 112 celui de 110 ans; 52 celui de 115 ans; 59 celui de 120 ans; 10 celui de 125 ans; 6 celui de 130 ans; 3 celui de 135 et 1 de l'âge de 140 ans.

— Un baronnet anglais vient de découvrir dans les papiers laissés par Mac-Pherson, son aïeul, des lettres d'un nommé Mac-Lean, dans lesquelles on a reconnu des phrases et des passages parfaitement identiques avec certains endroits des lettres de Junius. On croit que ce Mac-Lean est l'auteur du fameux recueil; le nom de l'auteur était resté jusqu'ici un mystère. Ainsi Mac-Lean et Mac-Pherson auraient tous deux essayé de tromper la postérité, l'un en gratifiant Ossian de ses œuvres poétiques, l'autre en consentant à rester ignoré malgré la célébrité de ses œuvres.

— On lit dans *l'Athenæum*, journal rédigé à Londres par notre collègue M. Wenworth Wilk: « Plusieurs des Anglais distingués qui demeurent en Égypte ont fondé, sous la direction de M. Waln, une association dont le but est de faciliter les recherches des savants qui voudront explorer la vallée du Nil. Les premiers travaux de cette Société ont eu pour objet l'établissement d'une bibliothèque qui contiendra les meilleurs ouvrages que l'on a écrits sur l'Orient. Cette bibliothèque sera placée au Caire. Les membres de la Société recueillent en outre tous les documents qui concernent l'Égypte et les pays voisins. L'Égypte est comme un immense répertoire : il était indispensable pour l'histoire et l'archéologie que ces explorations fussent continuées; et tout ce qui tend à faciliter les recherches scientifiques dans le pays où régnèrent les Pharaons, et le théâtre des découvertes de l'illustre Champollion, doit recevoir un bon accueil de l'Europe chrétienne. »

— On lit dans un journal de Rome (le *Notizie del giorno*) : « Nos ancêtres nous ont conservé la mémoire que le 25 mars 1595 la neige tomba et resta sur les toits et dans les rues toute la journée (manuscrits du Vatican); et nous, nous enregistrons pour nos descendants le phénomène également extraordinaire que, à la fin de février, la neige est tombée ici jusqu'à la hauteur de cinq doigts. » Ainsi il a fallu 240 ans pour qu'on ait vu à Rome se renouveler une température si étrange à pareille époque.

— Dans le *Journal des Savants* M. Biot a donné en trois articles l'analyse de la correspondance de Newton avec Bailie. Il a réuni ces trois articles et en fait hom-

mage à l'Académie des Sciences. M. Biot a trouvé dans cette correspondance de très savants détails sur la théorie de la lune et sur le mouvement de la lumière.

M. Dureau de la Malle a lu à la même Académie une lettre qu'il a reçue d'Afrique, dans laquelle on lui rend compte de la découverte d'une mosaïque près de Bone; mais le point sur lequel il appelle l'attention est l'existence dans ces parages d'une race d'hommes blancs qui ont les yeux bleus et les cheveux blonds. La personne qui écrit annonce la présence à Bone d'une femme, venue dernièrement de l'intérieur, et qui appartient à cette race. M. Arago a pris la parole pour confirmer par son observation personnelle l'existence d'hommes conformes à cette description. Dans un voyage qu'il a fait de Bougie aux pentes de l'Atlas, il a vu fréquemment dans les villages qu'il traversait des hommes, des femmes, des enfants aux cheveux blonds avec des yeux bleus et la peau aussi blanche que des habitants des bords du Rhin.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Dictionnaire historique et iconographique de toutes les opérations et des instruments, bandages et appareils de la chirurgie moderne, 4 tomes formant 2 forts volumes in-8 avec plus de 1, 500 dessins, par M. le docteur Colombat (de l'Isère).

Encyclopedia of geography (Encyclopédie de géographie, comprenant la description complète de la terre, ses rapports avec les corps célestes, sa structure géologique, etc.); 1 vol. in-8 avec cartes et gravures sur bois, par M. Hugh Murray.

Essai sur l'histoire intérieure de Rome depuis les rois jusqu'à la guerre contre Sertorius inclusivement, in-8, par M. H. Gomont.

Rambles in Egypt and Candia (Voyages en Egypte et dans l'île de Candie), 2 vol. in-8, Londres, par M. le capitaine C.-R. Scott.

Introduction to the litterature of Europe (Introduction à la littérature de l'Europe dans les XVe, XVIe et XVIIe siècles), in-8, t. 1. Londres, par M. H. Hallam.

Histoire de la révolution dans les départements de l'ancienne Bretagne, ouvrage composé sur des documents inédits, in-8, par M. A. Duchatellier.

Du système cellulaire de nuit pour la réforme de nos prisons, in-8, par M. L.-A. Marquet-Vasselot.

De l'état actuel des prisons en France, considéré dans ses rapports avec la théorie pénale du Code, in-8, par M. L.-M. Moreau-Christophe.

Dissertation sur le tombeau romain de Varenilla, in-8, avec une planche. Poitiers. Par M. Mangon de la Lande.

Le Secrétaire perpétuel, EUGÈNE DE MONGLAVE.

CONGRÈS HISTORIQUE

CONVOQUÉ

POUR LE 15 SEPTEMBRE 1837.

A Messieurs les membres résidants et correspondants de l'Institut Historique; aux savants, littérateurs et artistes qui s'occupent de travaux historiques; aux académies et sociétés savantes, françaises et étrangères, etc., etc.

Au nom de l'Institut Historique, nous avons l'honneur de vous inviter à venir assister au Congrès historique qui sera ouvert le 15 septembre 1837.

Nous vous en adressons le programme.

Nous espérons que vous voudrez bien nous aider de vos travaux et concourir à augmenter le nombre des questions que nous avons posées.

Agréez l'assurance de notre parfaite considération.

Les membres du conseil de l'Institut Historique:

Michaud, de l'Académie Française et de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, président honoraire perpétuel de l'Institut Historique; le duc de *Doudeauville*, président; *Népomucène-Louis Lemercier*, de l'Académie Française, vice-président; *Eugène de Monglave*, secrétaire perpétuel.

J.-B. Buchez, président de la 1re classe (Histoire générale et Histoire de France); *P.-C. Roux*, vice-président; *Eug. Labat*, vice-président adjoint; *A. Stahl*, secrétaire; *C. de Friess*, secrétaire-adjoint.

Le comte *Le Peletier d'Aunay*, président de la 2e classe (Histoire des langues et des littératures); *Le Gonidec*, vice-président; *de Pongerville*, de l'Académie Française, vice-président adjoint; *H. Dufey*, secrétaire; *Venedey*, secrétaire-adjoint.

Le comte de *Lasteyrie*, président de la 3e classe (Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques); le docteur *Cerise*, vice-prédent; *de Longpérier*, vice-président adjoint; *Alph. Fresse-Montval*, secrétaire; le docteur *Colombat* (de l'Isère), secrétaire-adjoint.

J.-B. Debret, peintre d'histoire, membre correspondant de l'Académie des Beaux-Arts, président de la 4e classe (Histoire des Beaux-Arts); le chevalier *Alexandre Lenoir*, fondateur du Musée des monuments français, vice-président; *Foyatier*, statuaire, vice-président adjoint; *Ferdinand-Thomas*, architecte, secrétaire; *Eugène Bion*, statuaire, secrétaire-adjoint.

PROGRAMME DU CONGRÈS.

L'Institut Historique, fondé dans le but de propager et de perfectionner les études historiques,

Considérant qu'à défaut d'une méthode commune on ne peut établir dans la science un centre de travail et de communications intellectuelles que de deux manières, savoir : par la direction des efforts de tous sur les mêmes sujets, et par la délibération en commun et la discussion des travaux à faire;

Que le meilleur moyen d'atteindre ce double résultat, indépendamment de ses travaux intérieurs, est de convoquer des congrès et de provoquer l'émission de questions sur l'histoire;

Invite les historiens nationaux et étrangers à se réunir au troisième congrès qui aura lieu à Paris, le 15 septembre prochain,

Et il propose à la discussion la liste des questions suivantes :

PREMIÈRE CLASSE (*Histoire générale et Histoire de France.*)

1. Quelles furent les véritables causes de l'invasion normande sous la deuxième race?

2. Rechercher et comparer l'origine et l'organisation des différents États provinciaux de France.

3. De l'admission des représentants des communes aux États-Généraux de France; faire l'histoire de ce mode de représentation depuis l'origine jusqu'au 14e siècle.

4. Quelle a été l'influence de la politique de Louis XI sur celle des rois ses successeurs?

5. Quelle a été l'influence de la Sorbonne sur le mouvement politique et intellectuel en France?

6. Déterminer par l'histoire l'influence des institutions françaises sur celles des nations modernes.

7. Rechercher par l'histoire pourquoi, la France et l'Allemagne étant sorties toutes deux des mêmes institutions, la première est arrivée à l'unité, tandis que la seconde n'a pu y parvenir encore.

8. Faire l'examen critique des principales histoires générales de France.

9. L'ancienne civilisation égyptienne est-elle autocthone ou importée?

10. Quelles sont les modifications qu'a subies l'histoire comme science philosophique, depuis Machiavel jusqu'à nos jours?

11. Déterminer l'origine et la composition des conciles d'Espagne, comparativement aux assemblées des cités et à celles du clergé dans les Gaules au cinquième siècle.

12. Faire l'histoire comparée des cortès d'Espagne et des assemblées des cités dans les Gaules.

DEUXIÈME CLASSE (*Histoire des langues et des littératures*).

1. Comparer les divers systèmes hiéroglyphiques des Égyptiens, des Chinois et des Mexicains.

2. Quels ont été les différents modes d'écriture? Dans quel ordre se succèdent-ils?

3. Faire l'histoire comparée des syntaxes depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.

4. Comment s'est opérée la transition des langues anciennes aux langues modernes?

5. Comment s'est opérée la transition de l'ancienne langue égyptienne à la langue copte?

6. Quelle a été l'influence des langues de l'Asie sur la formation des langues occidentales?

7. Faire l'histoire comparée de la forme

dramatique depuis les Grecs jusqu'à nos jours.

8. Rechercher dans l'étude et l'examen des poèmes français des 12e et 13 siècles le caractère moral et les tendances de l'époque où ils ont été produits.

9. Quelle a été l'influence des événements politiques de la France sur la littérature allemande en 1789 et en 1830?

TROISIÈME CLASSE (*Histoire des sciences physiques, mathémathiques, sociales et philosophiques*).

1. Déterminer par l'histoire si les diversités physiologiques des peuples sont entre elles comme les diversités des systèmes sociaux auxquels ces peuples appartiennent.

2. Déterminer par l'histoire quel rapport existe entre les doctrines philosophiques et sociales, et les sciences physiques et mathématiques.

3. Quelles sont les causes qui ont donné naissance au buddhisme et qui en ont favorisé la propagation?

4. Quelle a été la différence entre l'esclavage (*servitus*) chez les Romains et le servage (*horigkeit-leibeigenschast*) chez les Germains?

5. Quelles sont les révolutions principales de la dialectique, depuis saint Augustin?

6. Faire l'histoire des différents systèmes d'alchimie depuis le 2e siècle jusqu'à Van-Helmont.

7. Déterminer par l'histoire les avantages que la science historique a retirés des communautés religieuses.

8. Sous quelle influence sociale et philosophique sont nées les théories du droit naturel dans les temps modernes? Quelles en sont les formules principales?

9. Quelle est l'origine du gouvernement représentatif?

QUATRIÈME CLASSE (*Histoire des beaux-arts*).

1. Déterminer par l'histoire l'influence des doctrines morales et religieuses sur les beaux-arts.

2. L'architecture religieuse vient-elle après l'architecture civile, ou bien toute architecture civile vient-elle de l'architecture religieuse?

3. Faire l'histoire philosophique de l'architecture depuis l'ère chrétienne.

4. Rechercher par l'histoire les causes qui ont introduit en France le genre d'architecture connu sons le nom de *renaissance*.

5. Faire l'histoire philosophique de la statuaire grecque et romaine comparée à la statuaire catholique.

6. Déterminer par l'examen des monuments d'Herculanum, de Pompéia, etc. quel degré avait atteint la peinture chez les Grecs, comparativement à l'art moderne.

7. Comparer l'organisation de l'ancienne Académie de peinture et de sculpture à sa réorganisation de 1805; tracer l'histoire de son enseignement depuis sa fondation, et déterminer son influence sur les élèves envoyés à Rome.

8. Faire l'histoire de la gamme.

9. Quelles ont été les conséquences de l'invention du drame musical sur les formes mélodiques?

RÈGLEMENT DU CONGRÈS DE 1837.

I.

1. Le troisième congrès historique sera ouvert le 15 septembre.

Le nombre des séances est fixé à quinze.

2. Des invitations seront adressées aux corps savants et aux personnes qui s'occupent de travaux historiques en France et à l'étranger.

A ces invitations seront joints le tableau des questions proposées à la discussion et le réglement du congrès.

3. La formule des cartes d'admission au congrès de 1836 sera maintenue.

Ces cartes seront délivrées au secrétariat de l'Institut Historique.

L'exhibition de ces cartes sera de rigueur pour les membres de l'Institut Historique comme pour les personnes invitées.

Celles de l'enceinte du bureau seront de couleur différente.

4. Il n'y aura qu'une séance par jour : elle s'ouvrira à midi précis.

II.

5. Le tableau des questions de la séance du jour et de la séance suivante sera affiché dans la salle du congrès.

6. L'ordre du jour n'indiquera que les questions sur lesquelles des mémoires auront été remis la veille au matin au secrétaire perpétuel de l'Institut Historique.

L'admission ou le rejet des mémoires sera réglé par le criterium suivant : Tous les discours devront traiter une question historique, et l'élucidation des questions devra être obtenue seulement par des moyens historiques.

Tout mémoire annoncé par l'ordre du jour sera lu, soit par l'auteur, soit, en son absence, par un membre du bureau.

7. Toutes les personnes qui désireraient traiter une des questions désignées pour le congrès devront le faire connaître au secrétaire de l'Institut Historique avant le 1er septembre.

Celles qui ne pourraient pas se rendre au congrès sont invitées à adresser au secrétaire perpétuel, également avant le 1er septembre, les mémoires qu'elles auraient rédigés sur les questions insérées au tableau dressé par l'Institut Historique.

8. Les douze premières séances du congrès seront employées à l'examen des questions arrêtées à l'avance par l'Institut Historique.

Les trois dernières séances seront réservées pour les questions ultérieurement présentées.

L'organisation des séances sera faite, autant que possible, de telle sorte qu'une séance soit consacrée à la lecture des mémoires, et la séance suivante à la discussion des questions traitées dans ces mémoires.

A cet effet, les mémoires seront déposés, immédiatement après la lecture, au secrétariat de l'Institut Historique pour être communiqués, sans déplacement, aux personnes qui voudraient prendre part à la discussion.

9. Les personnes qui désireraient, après le 1er septembre et pendant la tenue du congrès, présenter des questions nouvelles, devront les faire parvenir au secrétaire perpétuel avant la 12e séance.

Ces questions nouvelles seront soumises à l'appréciation de la commission du congrès, nommée par l'Institut Historique; cette commission en arrêtera l'adoption ou le rejet, conformément aux dispositions de l'article 7.

10. Le congrès étant exclusivement consacré à la science historique, il n'y sera point traité de question étrangère à la nature de ses travaux.

11. Aucune des discussions soulevées dans le congrès ne devra se terminer par un vote.

12. Les mémoires lus au congrès appartiennent de droit à la publication du compte-rendu des séances. Ils seront déposés immédiatement entre les mains du secrétaire perpétuel, et livrés à l'impression. Les auteurs pourront corriger leurs épreuves à la condition de donner le *bon à tirer* quatre jours après qu'elles leur auront été communiquées. Ce terme écoulé, la commission est autorisée à donner le bon à tirer.

L'auteur pourra en obtenir, à ses frais, des exemplaires tirés à part.

III.

13. Pendant les séances du congrès, le bureau sera composé comme il suit :

I. Du président, du vice-président et du secrétaire perpétuel de l'Institut Historique, entourés des présidents et vice-présidents des classes ;

II. Des secrétaires des classes.

Toute personne étrangère au bureau ne pourra y être admise, sous quelque prétexte que ce soit.

14. Des places seront réservées pour MM. les sténographes de l'Institut Historique et les journalistes.

15. Le congrès sera présidé par le président ou le vice-président de l'Institut Historique.

Ils pourront être remplacés par l'un des présidents ou vice-présidents des classes dont les questions seront à l'ordre du jour.

16. Le secrétaire perpétuel de l'Institut Historique sera le secrétaire du congrès; les secrétaires des classes l'assisteront, et l'un deux le remplacera en cas d'empêchement.

17. Le président dirigera seul la tenue des séances et l'ordre des lectures et des discussions.

Il accordera ou refusera la parole, et la retirera à ceux des orateurs qui s'écarteraient du sujet en discussion.

Dans les cas graves le président consultera le bureau.

18. Le président ne pourra intervertir les matières à l'ordre du jour, ni l'ordre d'inscription pour les discussions, sauf les cas de force majeure.

19. Lorsque le président voudra prendre une part directe aux discussions, il cédera le fauteuil à celui des membres du bureau ayant le droit de présidence après lui.

20. A l'ouverture de chaque séance, un des secrétaires donnera lecture du procès-verbal sommaire de la dernière séance. Ce procès-verbal sera signé par tous les membres présents au bureau.

21. Chaque lecture de mémoires ne pourra excéder la durée de trois quarts d'heure, et dans la discussion chaque orateur ne pourra garder la parole pendant plus d'une demi-heure.

22. Les orateurs qui voudraient prendre part aux discussions se feront inscrire sur la liste tenue à cet effet par l'un des secrétaires.

23. Il y aura deux feuilles de présence, l'une au bureau, l'autre à l'entrée de la salle.

24. Toute réclamation, quelle que soit la personne qui juge à propos de la faire et quel qu'en soit le sujet, sera transmise par écrit au président, s'il s'agit d'un fait d'actualité des séances; dans le cas con-

traire, elle devra être adressée à la commission du congrès.

25. Les séances de classes de l'Institut Historique sont suspendues pendant la durée du congrès.

26. Le présent réglement sera imprimé et distribué sans retard.

Il sera affiché dans le lieu des séances du congrès.

Délibéré en assemblée de la commission du congrès, et adopté en séance générale de l'Institut Historique, le vendredi 24 février 1837.

MÉMOIRES.

DE L'ORIGINE DE LA MÉDECINE ET DE LA SOURCE DE SES PROGRÈS

Il n'y a pas d'autre fil pour sortir du labyrinthe.

Deux opinions sont comme attachées à l'histoire de cet art; et la vérité doit être, nécessairement, dans l'une ou dans l'autre.

Hippocrate, Cicéron, toute l'antiquité païenne, ainsi que les Écritures, attribuent son invention aux Dieux ou à Dieu.

D'après l'autre opinion, qui est presque aussi ancienne, la médecine serait l'ouvrage de l'homme, excité par la nécessité, par ses besoins, et instruit par les données du bon sens, du hasard, des bestiaux. Au reste, les animaux professeurs en médecine n'ont pas besoin de parler comme l'ânesse de Balaam; leur exemple suffit à notre instruction.

La dernière opinion a prévalu : elle domine sans contestation. Les historiens de la médecine, les médecins célèbres, les philosophes, les livres contemporains, tous répètent de cent manières qu'à l'aide de l'empirisme, de l'observation, du hasard, etc., l'art s'est insensiblement formé, et que sa divine source est une fable depuis longtemps dévoilée et expliquée.

D'après cette version, la médecine serait seulement le fruit naturel des facultés de l'homme secondées par les circonstances variées de la vie; en sorte que si le genre humain périssait tout entier, ne laissant sur la terre que des enfants au berceau, il est probable que ces enfants et leur descendance trouveraient d'eux-mêmes la médecine qui brille en Europe.

Cette opinion est-elle inspirée par les données positives de l'histoire? Est-elle conciliable avec les faits surabondamment recueillis dans tous les temps et tous les lieux? Voyons.

La médecine existait longtemps avant Hippocrate; ce grand homme, si digne d'être cru, l'assure. Il déclare dans divers passages que de son temps elle avait une grande perfection. La source de ses progrès était connue, et, pour augmen-

ter de plus en plus ces progrès, les médecins n'avaient qu'à suivre *la doctrine traditionnelle, les principes, la marche et la route éprouvées.* Hors de là, *on se trompe et l'on trompe les autres. Il est impossible*, dit-il, *d'échapper à l'erreur et à l'égarement.*

L'histoire ancienne apprend qu'à l'exception de la Grèce et de certaines familles héréditairement médicales l'art était inconnu et n'existait nulle part. Ce témoignage de l'histoire est digne de foi, puisqu'aujourd'hui encore les dix-neuf vingtièmes du genre humain ignorent totalement la médecine. Les indigènes de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique, de l'Océanie, et même les Turcs d'Europe sont réduits à la condition des Babyloniens, des Lusitaniens, et des barbares dont l'antiquité cite l'exemple grossièrement empirique.

Avant le règne de César et d'Auguste, l'Italie, quoique parvenue à la plus haute civilisation, vécut sans médecins. Leur art ne lui était pas connu. A cette époque il y pénétra et fut enseigné; cependant les ouvrages de Galien, de Celse, d'Arétée, de Pline, prouvent évidemment qu'il fit peu de progrès dans les siècles suivants. Ces progrès d'ailleurs ne furent dus qu'à la doctrine hippocratique, quoique mal comprise et mêlée d'alliages systématiques. Tout le reste consistait en un empirisme grossier, tissu de faits vagues, décousus, d'idées hypothétiques, superstitieuses, absurdes, de recettes bizarres, puériles, assaisonnées de fables. Les systèmes imaginés chez les Romains sont bâtis en l'air.

Observons que les idées saines et les pratiques utiles, que l'on rencontre çà et là parmi les nombeuses nations de l'Asie, sont également une émanation des traditions primitives et des fragments de savoir arabesque propagé à la suite des mahométans.

La médecine des Romains méritait si peu le nom de science que dans le traité de l'art militaire Végèce ne fait mention de son secours que pour le déclarer nul.

Ainsi, dans l'espace de 700 ans, les maîtres du monde, en possession des arts, des lettres, de la philosophie, en un mot de toute la science humaine, ne connaissaient pas l'art de guérir, dont Caton avait si mauvaise opinion. Par là on peut juger ce qu'était la médecine dans le reste du monde.

De cette époque jusqu'à la fin du 16e siècle, même ignorance dans la Grèce, l'Asie-Mineure, l'Égypte, l'Italie et le reste de l'Europe. Les vérités hippocratiques même sont dénaturées, travesties, obscurcies et rendues méconnaissables par la servitude de l'esprit humain, comme par l'ignorance, la superstition et les erreurs en crédit. Les peuples les plus éclairés ne sortent pas du cercle de Galien, de Celse, de Cœlius-Aurelianus, de Pline, et de leurs copistes dépourvus de savoir, de jugement et de critique.

Ne voulant pas faire étalage d'une érudition à la fois triviale et inutile, pour montrer la situation pitoyable de la médecine à cette époque, je me bornerai à donner le titre des questions agitées dans la plus célèbre et la plus savante faculté de l'Europe, celle de Montpellier, à l'occasion de la dispute des chaires. L'esprit et le savoir médical du 17e siècle seront fidèlement représentés par les actes probatoires du concours. Les sujets de thèses et la manière dont ils sont traités par les hommes de marque, attirés de toutes

parts, mettent en évidence les lumières de l'époque et l'état de la médecine.

Voici le titre et le sujet des thèses de dispute dont les plus anciennes sont du commencement du 17e siècle:

1° *An semel in mense inebriari salutare?*

2° *An paralitycis vinum et thermæ?*

3° *An verminosis affectibus amara potius quam dulcia?*

4° *An vesicæ calculo laborantes fecare liceat?*

5° *An ex coitu cum menstruata fœtus nascatur elephantiacus?*

6° *An in pleuritide, ut insolens est vini appetitus, sit illius usus concedendus?*

7° *An philtris amor conciliari possit? conclusio posse.*

8° *An vita humana physicis remediis ad millesimum annum possit prorogari?*

Parmi les questions proposées en 1617 au célèbre *Rivière*, je citerai celles-ci:

1° *An mulieres ratione animi et corporis sint viris perfectiores?*

2° *An et quomodo cucurbitula trahant?*

3° *An cum claudicante, quam non claudicante muliere, major in coitu sit viro voluptas?*

Le bon Rivière, armé de passages d'Aristote et d'autres autorités, conclut: *Major est viro voluptas.*

Aux disputes d'Haquenot et de Chicoyneau, les questions et les thèses ont gagné quelque chose; entre autres sujets, Haquenot traite ceux-ci:

1° *An lues venerea ab immoderato inter sanos amplexu suscitari possit?*

2° *An eadem sit materia sudoris et urinæ?*

3° *An hecticis lac et balneum?*

Chycoineau décide à sa manière ces questions:

1° *An ophthalmia vinum?*

2° *An phthysicis lignum sanctum?*

3° *An scorbutus elleboro?*

4° *An prægnantibus absurda sint concedenda?*

A la fin du 17e siècle, les questions plus belles et mieux traitées rappellent néanmoins la servitude et l'erreur du temps passé. Telle est, par exemple, celle-ci que Deidier décide affirmativement:

An metalla semen habeant et inter se possint invicem transmutari?

Par ce coup d'œil jeté sur l'histoire de la médecine, nous pouvons apprécier l'opinion qui en attribue l'invention aux facultés de l'homme, à l'empirisme, au hasard, à l'exemple des animaux. La médecine a trouvé dans tout l'univers et principalement chez les Chinois, les Hindous, les Romains, nations anciennes et bien placées, le berceau, la lumière, les moyens qu'on lui suppose, et les matériaux nécessaires à ses progrès. Comment se fait-il donc qu'elle ne soit née nulle part? Il est évident que la nécessité a des aiguillons pour tous les peuples, et que les besoins sont impérieux en Asie comme en Grèce. Le hasard a-t-il plus de puissance et de fécondité dans un coin du globe que dans le reste de l'univers? L'exemple des bestiaux n'est-il pas également lumineux et instructif en tout temps et en tout lieu, en Italie, en France et en Angleterre, par exemple, comme en Égypte et à l'île de Cos? Enfin, l'empirisme entouré de faits innombrables n'a-t-il pas toujours été à la disposition du genre humain?

Si les précepteurs, les guides et les maîtres dont on gratifie la médecine suffisaient à son invention, les Chinois, les Hindous, les Persans, les Turcs, les Mexicains, les Européens auraient sûrement trouvé une science qui jaillit, dit-on, du sein de l'homme et de la contemplation de la nature.

Il est donc prouvé par les témoignages positifs de l'histoire et par tous les faits géographiques de notre temps que la mé-

decine n'est venue spontanément dans aucun pays. La longue enfance ou plutôt l'ébauche grossière de l'art chez les peuples les plus célèbres de l'Asie et de l'Europe prouve que son invention est supérieure aux forces de l'humanité; ses progrès même, qui semblent attribuables à l'effort, au concours successif des générations qui s'entr'aident par le bon sens, la réflexion et l'expérience supposée, se réduisent à très peu de chose dans le long espace de deux mille ans.

La médecine n'est donc pas une invention humaine. Encore une fois, tous les raisonnements et toutes les suppositions ressassées dans les livres tombent devant cette vérité que *pendant deux mille ans cent millions d'hommes n'ont pas su inventer, découvrir, former l'art médical.* Aujourd'hui encore les dix-neuf vingtièmes du genre humain sont réduits à la vague connaissance de quelques faits sans liaison et à quelques pratiques grossières, ne sachant pas plus suivre la filiation des effets que remonter aux causes.

Le lecteur voit sans doute que j'évite les sujets de controverse, tout ce qui peut intéresser les vanités contemporaines, la prééminence des systèmes qui vivent pêle-mêle dans l'enceinte de Paris. Je ne saurais même pas me résoudre à regarder sérieusement en face les auteurs qui ne trouvent dans l'homme que des organes et des fonctions.

Il faut nécessairement revenir à l'autre croyance : *Dieu est l'inventeur de la médecine.* Comment faut-il entendre le sentiment des anciens là-dessus? C'est ce que je tâcherai d'expliquer d'une manière conforme *à l'histoire et à la marche de l'esprit humain.*

Dans toute la nature animale et végétale (à l'exception de l'homme) *le savoir est inné.* Les races, les espèces et les individus sont naturellement doués de la science, des talents, de l'habileté qu'ils déploient en passant sur la terre. Ici les physiciens, les architectes, les chimistes, les mécaniciens, les géomètres, les peintres, les médecins, les jurisconsultes, naissent, fourmillent, se perpétuent sans école primaire ou polytechnique, sans Facultés, sans gazettes. Dieu créateur, législateur et précepteur suprême, a partout répandu sa lumière et préparé les plus ravissantes merveilles.

L'homme seul ne fait rien, ne sait rien, pas même vivre; tout lui est enseigné, jusqu'à l'art et au moyen d'apprendre. Ainsi l'étalage philosophique fondé sur la raison, le bon sens, la comparaison des faits, les sciences, les talents et autres qualités qui naissent spontanément et sortent vivantes du sein de l'homme, sont autant de chimères, de visions et d'erreurs.

Il est impossible de ne pas voir distinctement que Dieu a instruit les premiers hommes. Il leur a communiqué les idées mères de nos connaissances, les méthodes et les procédés simples dont l'intelligence et l'application animent et fécondent véritablement les facultés de l'homme.

L'esprit humain, s'exerçant sur ce fond et à la clarté de cette lumière, déploie les ressources et les moyens dont il est capable. Dès-lors le bon sens, la réflexion, le jugement et les autres facultés s'éveillent, se forment et cessent d'être stériles. Le spectacle des faits de la nature et des phénomènes de l'humanité, ainsi que des jeux du hasard, ne frappe plus en vain les sens et l'esprit des hommes. Jusque là les médecins, ouvriers plus ardents que secourables, travaillaient, cherchaient

aveuglément; *ils manquaient, non de faits, mais de lumière et de point de vue.* Sans doute la nature est comme un livre admirable et toujours ouvert; mais il faut savoir y lire, et c'est Dieu qui l'a appris aux premiers hommes, sublime enseignement *que la tradition perpétua tantôt pur et tantôt mêlé d'alliage*, par les célèbres imitations établies anciennement. De toutes parts on crie: les faits! les faits! On ne comprend pas que les faits ne deviennent instructifs qu'en ce qu'ils expriment ou manifestent une loi, une cause, une pensée, et qu'ils sont plus généralement admirables à l'endroit qui ne se voit pas. On ignore que les faits frappent en vain les sens, si l'esprit n'a été mis en mesure d'entendre leur témoignage et d'apprécier leur valeur, leurs rapports.

Partout où l'enseignement des idées mères, des méthodes ou procédés, *s'est perdu, les peuples ont été sans art médical. Partout où cet enseignement a été transmis, apporté, établi, la médecine est née, et elle a marché, de progrès en progrès, vers le but.* C'est ainsi qu'après avoir franchi de longs espaces et une suite de générations l'enseignement traditionnel de Cos est successivement semé à Pergame; à Rome, à Bysance, à Montpellier, à Paris, à Édimbourg, à Stockolm, à Pétersbourg, à Mexico, à Philadelphie, à Calcuta, au Caire, enfin dans tous les lieux où la médecine fleurit; et cette science est cultivée, exercée avec d'autant moins de distinction que les médecins s'éloignent davantage de la médecine hippocratique.

Ainsi les progrès et l'éclat de la médecine dans le cours du XVIIIe siècle s'expliquent naturellement et sans effort. Alors on est revenu à la tradition, à la doctrine du bon sens, dont Bacon fit sentir le prix inestimable. Sur divers points de l'Europe, des génies du premier ordre se mirent à l'œuvre : Baillou, Foës, Sydenham, Freind, Glass, Barker, Baglivi, Morgagni, Stoll, Bordeu, et cent autres médecins de mérite, entrant dans les voies d'Hippocrate, rétablirent l'art sur de solides fondements, et continuèrent l'édifice précisément à l'endroit où le grand homme l'avait laissé. L'étude de la nature, l'observation, le raisonnement, l'esprit de critique, le concours des autres sciences perfectionnèrent l'art avec une merveilleuse rapidité.

Telle est l'origine de la médecine et la source de ses progrès. Dès que les médecins quittent ces guides et les routes éprouvées, dès qu'ils négligent les lois régulatrices de l'intelligence, ils s'égarent, ils descendent, ils tombent dans l'ignorance, l'erreur et le faux-savoir. Depuis Vanhelmont, Paracelse, Botal, Sylvius, et la secte alexipharmaque jusqu'à nous, combien de médecins se sont sottement consumés en efforts inutiles, en vaines recherches, en entreprises folles, absurdes, inexécutables!

Je n'ai pas besoin d'expliquer comment les vérités traditionnelles, qui sont comme la clef de la science, se perpétuèrent dans les familles médicales et spécialement dans celle d'Hippocrate, selon la coutume des premiers temps. L'art se perfectionnait de génération en génération, et ses progrès, successivement augmentés, étaient sûrement plus étendus que l'ouvrage d'Hippocrate ne le suppose. Ce grand homme écrit sans plan ni liaison; il exprime substantiellement et laconiquement (à la manière d'Euclide et des

autres philosophes) une longue série de faits généraux et d'idées fécondes. Beaucoup de professeurs, à l'exemple de Boerrhaave, développent, soit à l'école, soit dans l'exercice de la médecine, le texte aphoristique, obscur et décharné de leurs leçons.

Si l'on a saisi les faits et les idées que j'expose, on sentira que la généalogie et l'itinéraire de la médecine conviennent également aux autres sciences, ainsi qu'à la société humaine, sur laquelle on a répandu tant d'opinions ridicules, fausses, absurdes. Il n'entre pas dans mon sujet de montrer l'identité de toutes ces filiations, de prouver que les modernes n'ont fait d'immenses progrès qu'à la faveur des sources scientifiques dont l'antiquité légua le riche héritage.

On sait d'où sortirent les arts et les sciences, et comment leur dépôt se conserva : on connaît l'époque de l'émigration des colonies législatives, scientifiques, philosophiques, théologiques et littéraires. Des hommes fameux dans l'histoire et dans la fable portent dans l'Asie-Mineure, la Grèce, l'Italie, etc, *les idées mères* et *le code social* qui venaient de périr ailleurs. Sésostris, Cécrops, Cadmus, Solon, Lycurgue, etc., *ne sont les créateurs de la société qu'à la manière des jésuites, législateurs et précepteurs des sauvages du Paraguay*. Les peuples de l'Égypte, de l'Ionie, d'Argos d'Athènes, de Carthage, du Latium, *ont tour à tour reçu et communiqué l'héritage des idées-mères, que chacun a cultivé*, agrandi, développé avec plus ou moins de succès.

Quant aux siècles modernes, nous savons également que les jurisconsultes, les mathématiciens, les physiciens, les philosophes, les astronomes, les naturalistes, *n'ont si glorieusement marché qu'à la lumière étincelante de l'antiquité*. Copernic, Galilée, Descartes, Newton, Leibnitz, Gassendi, Locke, Cujas, Domat, Pothier, Buffon, Linnée, etc., *se sont d'abord éclairés au flambeau* que Pythagore, Anaxagore, Leucippe, Epicure, Hippocrate, Aristote, Euclide, Archimède, Pline, Sénèque, etc., *avaient allumé aux foyers de leurs devanciers*. Bacon, Montaigne, Pascal *se sont désaltérés à la même source*. C'est ainsi que la formation et le développement des arts, des sciences et de la société, remontent jusqu'au berceau du genre humain.

Nous pouvons donc suivre le développement, le trajet et les vicissitudes des arts, des sciences, de la philosophie et de la société depuis les premiers hommes jusqu'à nous, de Babylone et de Memphis à Athènes, à Rome; de Jérusalem à Mexico, à Bassora, à Otahiti, à New-York. Nous les voyons quitter les pays qu'ils avaient illustrés, y retourner, rebrousser chemin, et féconder de nouveau la malheureuse Égypte. Nous savons pourquoi la Grèce, l'Asie-Mineure, la Cyrénaïque, Carthage, Hippone, ont été tantôt dignes d'admiration, et tantôt livrées à la barbarie, *selon que les idées traditionnelles et les lois sociales ont régné ou disparu de ces contrées célèbres*.

Résumons-nous. Dieu est l'inventeur de la médecine; et ses progrès, ses perfectionnements sont l'ouvrage de l'homme.

G.-G. Lafont-Gouzi,

Professeur de pathologie médicale à l'école de médecine de Toulouse, membre de la 3e classe de l'Institut Historique.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

LES PAYS-BAS AVANT ET DURANT LA DOMINATION ROMAINE,

Ou Tableau Historique, Géographique, Physique, Statistique et Archéologique

DE LA BELGIQUE ET DE LA HOLLANDE,

DEPUIS LES PREMIERS TEMPS HISTORIQUES JUSQU'AU VIme SIÈCLE;

Par A.-G.-B. SCHAYES, employé de 1re classe aux Archives générales de la Belgique, membre de plusieurs sociétés littéraires. — Bruxelles, 1837, in-8°, tome 1er. — 492.

Quand on parcourt ce volume, que l'on jette un coup d'œil sur le grand nombre de questions importantes qui y sont ou résolues ou éclairées, et sur la multitude infinie des citations dont l'auteur s'appuie à chaque ligne, on est tenté de croire qu'il n'a pris la plume qu'après de longues années d'étude. On se le représente sous les traits d'un vieillard blanchi dans la poussière des bibliothèques, on croit avoir retrouvé un de ces vieux bénédictins dont il est plus facile d'exagérer que d'imiter l'érudition. Eh bien! toutes ces suppositions sont erronées, et tant mieux pour les lettres! En effet, malgré la maturité de son savoir, M. Schayes est jeune et promet beaucoup plus encore qu'il n'a tenu.

Son ouvrage est divisé en deux parties : la Belgique avant la domination romaine; la Belgique sous la domination des Romains. Le but principal de M. Schayes, but philosophique s'il en fut, a été surtout de représenter avec fidélité l'état social des peuples des Pays-Bas aux différentes époques dont il retrace le tableau. Pour cela il ne s'est pas contenté de répéter ou de refondre ce qu'avaient dit avant lui les écrivains, même les plus estimables; il a remonté aux sources, et en rectifiant quantité d'erreurs et d'inexactitudes il a énoncé souvent des opinions dont on ne saurait contester l'originalité.

Nous pensons qu'on lira avec autant de plaisir que de fruit les recherches sur l'étendue de la Celtique, renfermée enfin par M. Schayes dans ses véritables limites, ainsi que celles sur les mœurs des Celtes et des Germains, notamment sur leur population. Ici M. Schayes professe l'opinion que la Belgique et en général la Gaule étaient fort dépeuplées avant et sous les Romains, et il fait à cette occasion des rapprochements très ingénieux. La population de la Belgique, que nous avions portée, du temps de César, à environ 700,000 âmes, est réduite par lui à 200,000; nous avouons que ses arguments nous ont fortement ébranlé.

Le second volume, qui est sur le point de paraître, décrira l'état physique et l'aspect de la Belgique pendant les douze premiers siècles de l'ère vulgaire; il offrira de plus l'histoire des villes de cette contrée sous l'empire romain, en émettant des idées nouvelles sur la géographie de Ptolémée, la carte de Peutinger, la notice des Gaules, l'Itinéraire d'Antonin et celui de Bordeaux à Jérusalem.

Quelques incorrections de style sont des taches légères que l'importance des matières fait aisément oublier.

Le Baron de Reiffenberg,

Correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, membre de la 1re classe de l'Institut Historique.

LA CATHÉDRALE DE BELLEY;

DE SA RECONSTRUCTION.

Rapport lu à la 4e classe de l'Institut Historique.

La brochure intitulée, *Cathédrale de Belley, de sa reconstruction,* par M. Depéry, vicaire-général, nous paraît avoir été écrite dans un but de commémoration pour la pose de la première pierre de la reconstruction de cette église, reconstruction qui maintenant sera presque totale, car depuis la publication de la notice dont nous avons à rendre compte la voûte de la nef s'est écroulée, ce que du reste M. Depéry semblait prévoir. Il ne reste plus actuellement de cet intéressant édifice que le chœur dans le style du XVe siècle. La nouvelle construction devra, par ordre du conseil des bâtiments, se raccorder avec cette partie conservée.

L'auteur de la brochure, un de nos plus savants collègues, dont le nom vous a été révélé depuis longtemps par d'importants travaux (1), consacre une notice historique à décrire sous forme poétique les nombreuses révolutions de toute nature que la pauvre cathédrale a eu à subir : invasions de Barbares, tremblements de terre, incendies, aucune épreuve ne lui a été épargnée; mais vrai symbole chrétien elle s'est toujours relevée plus brillante et plus belle; enfin en 1794 elle subit le martyre que la philosophie sceptique du XVIIIe siècle infligeait aux puissantes créations de la foi; ses deux tours furent rasées et elle fut abandonnée des fidèles.

En 1802 Napoléon la rendit au culte comme simple paroisse, et c'est à titre d'église diocésaine que le gouvernement actuel vient d'accorder une somme de deux cent mille francs pour rétablir la façade et un beffroi.

Une lithographie faite sur le dessin de M. Chenavard, architecte de Lyon, chargé du travail, accompagne la notice de M. Depéry et représente l'élévation

(1) Entre autres les archives saintes de Belley.

profond silence, il s'écria tout-à-coup avec l'enthousiasme de la conviction : *Anch'io, sou pittore!...* « Je suis peintre aussi moi! » Le tableau dont je vais parler a confirmé pleinement l'exclamation de l'artiste modénois ; il était en outre architecte et possédait les mathématiques.

Ce tableau précieux a sans doute des beautés qui décèlent la main habile du peintre. S'il s'y trouve des incorrections de dessin, elles sont communes chez Corrége qui s'est formé de lui-même, sans d'autre maître que la nature. Il l'observait scrupuleusement, et la suivait trop à la lettre peut-être, s'abandonnant volontiers à un laisser-aller que lui suggérait la grâce, la grâce à laquelle il sacrifiait toute espèce de sentiment. *Ma pensée est au bout de mon pinceau*, disait-il.

Trois personnages de grandeur naturelle forment la composition de ce gracieux tableau : un Génie, Mercure et l'Amour. Ils sont placés dans un bois de myrthe, par allusion à l'Amour et à Venus.

L'Amour est un chef-d'œuvre ; il est joli, bien fait, rempli de grâce ; on admire la souplesse de ses formes enfantines, la fraîcheur du coloris, le moëlleux du pinceau et la parfaite entente du clair-obscur.

La femme nue qui est debout et ailée n'est point Venus, comme l'ont supposé tous ceux qui ont décrit ce tableau : c'est le *Génie de l'Étude* caractérisé par les ailes qu'il porte. Peut-être Corrége, en lui donnant les traits d'une femme et la beauté idéale d'un ange, a-t-il voulu indiquer que l'étude des sciences procure à l'homme des plaisirs ineffables. Si ensuite on observe la tête de chaque personnage, la physionomie qui les distingue et qui caractérise leur âge et leur sexe, la régularité du faire et la vérité de la touche, on sera convaincu que ce sont des portraits.

En effet, ces têtes, quoique très belles, n'ont pas le beau idéal et l'enthousiasme divin que le peintre et le poète consacrent aux dieux et aux déesses ; cette perfection, néanmoins, est réservée aux formes des corps de chaque personnage. Par ce tableau parfait Corrége n'aurait-il pas représenté *la famille du duc de Modène*, dont il était le sujet, ou bien une des plus notables familles de ce duché ? car le petit enfant est un portrait comme les autres. Dans cette supposition, le génie femelle serait la mère et Mercure le père. Les yeux et la bouche peints avec une précision remarquable, les sourcils arqués, et la division régulière des cheveux sur le front du génie qui préside à la leçon que l'Amour reçoit de Mercure, semblent confirmer cette opinion. Le tableau est sur toile : sa hauteur est de 4 pieds 11 pouces, sa largeur de 3 pieds 6 pouces.

Lorsque ce chef-d'œuvre de Corrége parut, il fit fureur ; chaque connaisseur riche ou puissant voulut avoir une répétition de ce chef-d'œuvre. On connaît deux tableaux authentiques de l'*Éducation de l'Amour*, par Corrége : celui de la galerie d'Orléans et celui dont je parle. L'un est sans doute une répétition de l'autre, par le même peintre. Tout me porte à penser que celui qui appartient au prince de la Paix a été fait le premier : une chaleur d'exécution et quelques traits doublement reproduits dans quelques endroits comme des *repentirs* me portent à le croire. Celui de la galerie d'Orléans est plus correct dans

toutes ses parties et exécuté plus à froid : ce serait donc le même ouvrage, rectifié par le maître. Dans les beaux temps de l'art, ces sortes de répétitions étaient communes en Italie, particulièrement pour les chefs-d'œuvres des grands maîtres dont les amateurs se disputaient la possession. Si nous avions une belle répétition de la *Vierge*, dite au *linge*, de Raphaël, on pourrait se consoler de l'état misérable où l'original a été réduit par un restaurateur ignorant. La savante copie que madame Jacotot en a faite sur porcelaine peut seule nous dédommager de cette perte irréparable.

Il y a environ trente ans que j'ai vu à Paris, chez M. Massias, ancien résident de France à Carlsruh, un troisième tableau de l'*Éducation de l'Amour*, peint à peu près dans la proportion des autres, c'est-à-dire 4 pieds 9 pouces de haut et 3 pieds 4 pouces de large. Il est sur bois et m'a paru être une copie et non une répétition de Corrége. La sécheresse que j'ai remarquée dans le faire, l'indécision qui existe dans le clair-obscur, et surtout les corrections faites au dessin, annoncent sans doute une main qui n'est pas celle du célèbre peintre. Ce n'est pas tout encore : un quatrième tableau sur le même sujet parut en 1832 à la vente du chevalier Érard, qui, aidé de son goût sûr et de son esprit de discernement en matière de peinture, avait formé une des plus riches collections de la capitale. Ce tableau, annoncé au prix de dix mille francs, ne reçut aucune enchère.

L'histoire du tableau de la galerie d'Orléans n'est pas moins curieuse que le tableau même. — Le duc d'Orléans régent de France avait acheté le tableau de l'*Education de l'Amour*, avec beaucoup d'autres, des héritiers de don Livio Odescalchi, duc de Bracciano, dans le palais duquel il se trouvait au temps de Richardson, père et fils, qui en parlent dans la description de divers fameux tableaux, dessins et statues d'Italie, qu'ils ont publiée. Tome III, page 285, il est dit : *Le tableau le plus remarquable du palais du duc de Bracciano est une des plus jolies imaginations de Corrége*, etc.

En 1790, Philippe, duc d'Orléans, arrière-petit-fils du régent, vendit les tableaux de la galerie du Palais-Royal à M. Wallkuers, banquier de Bruxelles, pour une somme de 750,000 livres. Peu de temps après, celui-ci les revendit à M. Delaborde de Méreville 900,000 fr. Cet honorable financier ne cherchait pas à faire une spéculation, il voulait former une galerie, lorsque les événements de la révolution le forcèrent d'abandonner Paris et de passer en Angleterre avec sa collection. Plusieurs tableaux cependant en furent détachés et reparurent à Paris ; quelques-uns figurent au musée du Louvre et chez des particuliers ; c'est ainsi que l'on a vu les deux plus beaux Rubens de la collection à Saint-Maur, dans la galerie *Frainays ;* c'est ainsi que je possède le portrait en pied de Henri IV, sur bois, par Porbus : ce portrait gravé par Alexandre Tardieu est un de ses chefs-d'œuvre. (Voyez la galerie d'Orléans, gravée et mise au jour par Couché.)

Arrivé en Angleterre avec sa collection de tableaux, M. Delaborde, obligé d'en tirer parti pour conserver le rang qu'il occupait dans le monde, les vendit à trois seigneurs, le duc de Bridgewater, lord Carlisle et lord Gowr, qui les payèrent 41,000 livres sterling, environ un million de notre monnaie. Le roi des

Français, Louis-Philippe, a vu en Angleterre une partie des tableaux de l'ancienne galerie d'Orléans, et lorsque le 21 octobre 1834 je lui présentai *Tomiris* et *Scipion*, par Rubens, les reconnaissant aussitôt (1), il me dit : « M. Lenoir, vos Rubens sont très beaux ! j'ai vu à Londres les *Saintes Femmes*, par Annibal Carrache, chef-d'œuvre d'expression, et le célèbre tableau de la *Résurrection de Lazare*, par Sébastien del Piombo, que le grand peintre fit en concurrence avec la *Transfiguration* de Raphaël, et dont le dessin, dit-on, fut retouché par Michel Ange; vous devez vous les rappeler. » En me parlant de beaucoup d'autres tableaux de sa galerie, Sa Majesté ajouta des observations qui annoncent des connaissances en peinture.

En mars et avril 1832, à la vente d'Érard, parut, comme je l'ai avancé d'après le catalogue, *l'Éducation de l'Amour*; il y est dit, sous le n° 11, page 30, que ce tableau ornait la galerie d'Orléans; qu'il passa de cette galerie à Londres dans le cabinet de M. Willet, et qu'à la mort de celui-ci il fut acheté par M. Érard qui le fit revenir à Paris. Mais voici une version contradictoire et qui passe cependant pour exacte.

On prétend qu'un tableau de la même composition et du même maitre se trouve maintenant à Londres chez lord Londonderry, frère et héritier de feu lord Castlereagh. Ce tableau été acquis par le musée de Londres pour la somme de 15,000 francs. Mais si c'est aussi un original, sans aucune doute, il ne peut être que la répétition de celui qui appartient au prince de la Paix, et qui, ainsi que je l'ai prouvé, est le premier que Corrége a peint. On assure encore que le célèbre peintre Raphaël Mengs en a fait une copie par ordre du duc d'Albe, une des premières familles d'Espagne. Notre original a appartenu à ce duc; après sa mort, la duchesse sa femme en fit présent au prince de la Paix. Je pense que la copie de Raphaël Mengs est le tableau que j'ai vu chez M. Massias.

La galerie d'Orléans de Paris contenait les tableaux des écoles Italienne et Française; ceux des écoles Flamande, Hollandaise et Allemande, qui formaient la collection du Raincy, furent également vendus en 1790, mais séparément, à un inconnu qui paya la totalité 500,000 livres argent comptant. Il résulte de ces ventes que le cabinet formé par le Régent et estimé plus de *quatre millions* a été abandonné pour la somme de douze cent cinquante mille livres.

En parlant de Corrége, je ne terminerai pas sans observer que ce peintre a tellement l'art de charmer la vue par la beauté du clair-obscur, que l'on ne s'aperçoit pas de l'incorrection de ses contours. Tout en sacrifiant aux grâces, il ne manquait cependant ni de force ni d'énergie; et son génie savait se plier aux sujets qu'il avait à peindre. J'en ai la preuve dans un tableau que j'ai vu dernièrement à Paris chez M. Massa de Gênes. Ce tableau, d'un beau caractère et d'un faire grandiose, représente *Dieu le père*, dans la proportion de huit pieds environ, porté sur des nuages et accompagné de quelques chérubins. Cette magnifique production m'a rappelé le ta-

(1) Voir la description de ces deux tableaux n°s 9 et 10, page 16 jusqu'à 24, dans le catalogue historique et descriptif de la collection de Mesd. de Frainays, que j'ai fait imprimer en 1832.

bleau du Vatican où Raphaël a figuré le *Père Éternel débrouillant le Chaos*. Le Très-Haut, les bras élevés, étendus à la hauteur de la tête, et les mains ouvertes, porte son corps en avant et paraît sortir des nuages dont il est entouré. Sa tête est chargée d'une riche chevelure et d'une longue barbe; il sourit aux mortels, exprime la bienveillance et se montre sous les traits de la Providence qui veille et conserve toutes choses. Dans le chef-d'œuvre, détaché de la partie supérieure de la chapelle du prince de Monaco, que possède M. Massa, Corrége a montré autant de chaleur d'imagination et de grandiose que dans les peintures du plafond de l'église cathédrale de Parme, qui furent la cause de sa mort. Étant allé à Parme pour recevoir des chanoines le prix de son travail, on lui donna deux cents francs en monnaie de cuivre; l'empressement qu'il mit à porter cette somme, pendant les grandes chaleurs, à sa famille dans l'indigence, lui causa une fièvre dont il mourut à Corregio en 1534. Ainsi finit le fondateur de l'école lombarde.

Nous possédons au musée du roi à Paris quelques beaux tableaux de Corrége, entre autres deux grandes gouaches remarquables autant par la richesse de la composition, la grâce des attitudes de chaque personnage, que par l'esprit qui a présidé au choix des sujets. Ils sont estimés 140,000 francs et représentent la *Vertu victorieuse des Vices*, et *l'homme sensuel attaché au plaisir par l'habitude* (1). Si après avoir examiné le tableau de M. Massa, que l'on devrait placer au même musée, vous jetez un coup d'œil sur la savante peinture de *Jupiter et Antiope*, sur celle de *S. Jérôme* et sur le *Mariage de Ste Catherine*, vous apprécierez le mérite de l'homme modeste qui à son rare talent joignait toutes les vertus. Espérons que, sous le prétexte de nettoyer et de restaurer de tels chefs-d'œuvres, restés jusqu'à présent dans toute leur pureté, aucune main impie n'osera consommer ces profanations qui font gémir à l'aspect de la *Vierge aux Anges* de Rubens et de la *Vierge au linge* de Raphaël.

Le *chev.* Alexandre Lenoir,
Fondateur du Musée des monuments français, membre de la 4e classe de l'Institut Historique, etc.

(1) Ces deux tableaux peints à la gouache faisaient partie des objets d'arts que le duc de Mantoue vendit au roi d'Angleterre Charles Ier, quelque temps avant le sac de Mantoue par les Impériaux en 1630. Après la mort funeste de Charles Ier, ils furent achetés par M. Jabac à la vente publique des meubles de ce prince, ordonnée par Cromwel, et depuis vendus à Louis XIV par ce même M. Jabac, qui avait son hôtel à Paris.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE DE BELGIQUE (1).

Septième Bulletin. — **Séance du 4 juillet 1837.**

Lecture de la correspondance.

M. Van Praet, secrétaire du cabinet,

(1) Voir tome V, 28e Livraison, novembre, page 180.

remercie la commission, au nom du Roi, de l'hommage qu'elle a fait à Sa Majesté du premier volume de la *Chronique* de Philippe Mouskes.

M. le comte Molé, ministre des affaires étrangères, et M. Guizot, ministre de l'instruction publique en France, remercient la commission de l'envoi de cet ouvrage.

M. de Ram présente diverses observations sur la copie moderne de Dinterus en cinq volumes in-folio, qui a été mise à sa disposition.

M. de Reiffenberg rend compte de la publication d'*A Thymo*, dont le travail lui a été confié. Ce manuscrit appartient aux archives de la ville de Bruxelles. Il est sur parchemin et forme trois volumes dont le second égale les deux autres en grosseur.

Le premier volume n'est qu'une espèce d'essai qui a été remanié et corrigé ensuite.

Les deux autres sont historiques et diplomatiques.

Sous l'un et l'autre rapport ils contiennent des pièces déjà connues, avec un grand nombre d'autres, inédites à la vérité, mais dont les originaux ou des transcriptions peut-être plus complètes et plus exactes peuvent exister.

Imprimer *A Thymo* tout entier suivant le projet primitif, ce serait, en faisant une dépense considérable, reproduire des renseignements que l'on possède déjà, et aller même contre le dessein de l'auteur.

« En conséquence, dit M. de Reiffenberg, il me semble inutile de s'occuper du premier volume, que j'avais livré en partie à l'impression.

« Quant aux suivants, je propose de ne les publier que plus tard, en y retranchant tout ce qui existe déjà dans les différents recueils, en indiquant ces retranchements, et en renvoyant aux sources.

« Je propose également de laisser de côté les pièces répétées dans Dinterus, ce qui nécessitera une comparaison des deux auteurs.

« Enfin, pour les pièces conservées, je pense qu'il sera convenable de les collationner sur des chartes et diplômes que peuvent contenir nos différents dépôts d'archives.

« De cette manière, l'énorme recueil d'*A Thymo*, considérablement réduit et plus exact, n'offrira au public qu'une suite de documents dont il ne jouissait pas encore, et si le travail de l'éditeur en devient plus épineux, en revanche il en sera plus utile. »

M. Gachard rend compte des recherches auxquelles il s'est livré, à Lille et à Paris, d'après la résolution prise en la séance du 2 mars dernier, pour compléter les matériaux relatifs à la *Collection des Voyages des Souverains de la Belgique*, dont la publication lui a été confiée.

Ce rapport achevé, M. Gachard demande si, avant de mettre sous presse les *Voyages des Souverains de la Belgique*, il ne conviendrait pas qu'il publiât la relation des troubles de Gand sous Charles-Quint, dont l'impression a été résolue dans la première séance, et dont le manuscrit sera très-prochainement en la possession du gouvernement par l'acquisition qui vient d'être faite de la bibliothèque de feu M. Van Hulthem. Il rappelle les détails dans lesquels il est entré, en la séance du 5 décembre 1834, sur les curieux documents que renferment, au sujet de l'insurrection des Gantois, les Archives du Royaume et les Archives

municipales de Gand et d'Audenarde.

La commission, après en avoir délibéré, autorise M. Gachard à commencer les publications qui lui sont assignées, par le récit des troubles de Gand sous Charles-Quint, si son travail sur ce manuscrit peut être prêt avant celui qu'exige l'édition des *Voyages des souverains de la Belgique*.

M. de Reiffenberg informe la Commission que la vente de la riche bibliothèque de Rosny, appartenant à la duchesse de Berri, doit commencer à Paris le 20 février prochain. Il signale dans le catalogue les deux articles suivants parmi les manuscrits :

20,403. *Sigeberti chronica*, 1 vol. petit in-fol. vél.

Manuscrit du XIIe siècle, de 94 pages à deux colonnes, portant à la fin la signature de P. Pithou qui paraît avoir écrit, en outre, les cinq pages de remarques mises à la fin. On lit sur l'une des pages la note suivante, indiquant que ce volume, auquel manquaient quelques feuillets, a été complété : *Hic codex, principio mutilus octo foliis, restitutus est aliis duodecim anno* 1686, *cura Francisci Desmares in curia patroni.*

2,430. *Cartulaire de Flandre et de Bourgogne* de 1300 à 1369, 1 vol. in-fol. de 96 feuillets, relié en parchemin.

Précieux manuscrit sur vélin, d'une très-belle conservation, le tout en français, la partie latine ayant été traduite.

Il annonce également que M. de Rosny (1), directeur de la maison centrale de détention de Looz, dans le département français du Nord, vient de mettre sous presse une chronique de l'abbaye de Looz, et se propose d'en publier une autre de l'abbaye de Marquette. M. de Rosny a donné récemment au public une notice sur les *Rois de l'Épinette*. Les membres de la commission souscrivent pour la chronique de Looz.

Suit l'inventaire des manuscrits relatifs à l'histoire de la Belgique, existant aux archives de Mons et Bruges, dont plusieurs, respectables par leur origine, renferment en outre d'interressants détails dont la commission pourra tirer un grand parti.

M. Goethals-Vercruysse a commencé, en 1797, un recueil de pièces concernant l'histoire de Courtrai, qui, en septembre 1836, en était au 18e vol. in-4° de 400 pages; il a encore environ 60 vol. in-8°, où sont réunis tous les matériaux de l'histoire politique, littéraire, etc., de la même châtellenie. De plus, sa bibliothèque contient quantité de matériaux du plus grand intérêt, et qui méritent d'être consultés par tous ceux qui s'appliquent à l'étude de l'histoire du pays.

(1) Membre de l'Institut Historique.

DOCUMENTS HISTORIQUES CURIEUX OU INÉDITS.

INSTRUCTION

POUR LE RÉGLEMENT ET ENTRETENEMENT DES GALÈRES DU ROI *.

Pour l'armement de la gallère quinquirame seront les cappitaines tenus avoir et entretenir en tous temps le nombre de deux cent soixante hommes forsaires ** et pour l'armement de la gallère quatrirame le nombre de deux cens hommes forsaires.

Alyment des forsaires.

*Chacun d'eulx, estant les galleres de sejour au port, aura par jour le pain frais de bled froment bon et bien conditionné, du poix de 42 onces, qui sera au lieu de biscuyt, comme il estait porté par l'ancienne ordonnance, ayant esté advisé que le pain fraiz leur est audict port beaucoup plus profitable, pource qu'on a experimenté que, lorsqu'on les nourrissait de biscuyt, ils faisoient journellement vendre leur portion de laquelle ils n'avoient que deux ou trois liards pour le plus, et que en ayant après converty en pain fraiz du boulanger, ce n'estait que pour un past : de maniere qu'ils jeunoient par contraincte jusques au lendemain; et de jour a autre on les voyoit enmegryr et leurs forces naturelles décliner.

Ad ce propos ayant esté vérifié aux monstres et reveues naguerres faictes des galleres par les commissaires et contrerolleurs que le pain fraiz qu'on donne journellement aux dicts forsaires ne s'est trouvé en aucune gallere du poix et condition qu'il doit estre, dont la faulte prouvient plus tost du boulanger et pourvoyeur qui les fournist que de nuls autres, jaçoit (1) que telle chose ne se puisse commettre sans le consentement de celuy qui reçoit ce pain pour le distribuer aux dicts forsaires auxquels par ce moyen est induement autant diminué de leur nourriture, oultre l'interet que les capitaines en perdent qui ne laissent de paier le dict pain comme s'il estait de poix, pour a quoi pourveoir et estaindre chose si blamable et pernitieuse, il sera ordonné que ou celles fautes seront doresnavant congneues sans autre formalité ceulx qui les commettront perdroit la fourniture du pain pour une semaine entiere au proffit du cappitaine, et pour etre la punition plus exemplaire demeureroit un mois en gallere a la chesne.

Auront les dicts forsaires ordinairement trois jours de la semaine, assavoir le dimanche, le mardy et le jeudy, chacun une escuelle de potaige, de febves ou

(1) Quoique.

* Ce fragment inédit est tiré de la bibliothèque royale. Mss. de Béthune, n° 8684. Il donne sur la police et le régime des galères au XVI° siècle des renseignements curieux et inconnus.

** Forçats.

lenthilles au lard, légumes cuyt de beurre dhuyle et sel comme il appartient.

Aux forsaires que les dits cappitaines feront travailler en terre leur sera baillé un quarteron de vin oultre l'ordinaire par chacun jour qu'ils travailleront.

Aux malades seront les cappitaines tenus faire bailler potaiges, chair, rafraichissemens et medicamens au jugement et saine conscience des cirurgiens et autres qui auront charge du traitement des dicts malades.

Et aussi, pour ce que a faulte les dicts cirurgiens destre pourveus de drogues et bons medicamens plusieurs accidens adviennent comme aussi par la negligence et incapacité d'iceulx cirurgiens qui font leur coup d'essai sur les corps infirmes des pauvres forsaires en stropiant et perdant plusieurs choses de grande commiseration, ce qui importe beaucoup au service du roy et a l'interet particulier des cappitaines, attendu que les dicts forsaires sont les nerfs et la force des dictes galleres, pour a quoy doresnavant pourveoir il est expedient que le roy erige de nouveau en tiltre ung office de cirurgien qu'on dira cirurgien royal, comme on dict argousin.

Vestement des dits forsaires.

Seront les dicts forsaires vestus incontinent après leur arrivée en galleres assavoir chacun de deux chemises, de deux paires de chausses de toile, appelées bragues, deux paires de chaussetes et chaussons de drap ou estophe de laine, une camisolle de drap, un caban a manches de drap, long et ample surpassant la plante du pied pour se couvrir et ung bonnet de maryne comme ils ont accoustumé d'ancienneté estre vestus. Lesquels vestemens seront tenus les cappitaines faire renouveller de neuf par chacun an.

S'il se trouve aucun des dicts forsaires qui par longues maladies ou autres accidens fussent devenus inutiles estropiez ou invalides qu'ils ne puissent tirer la rame et faire les autres œuvres servilles auxquelles ils sont commandes et subjuguez, en ce cas et non autrement et par ordonnance du general seront mis hors la chesne en leur liberté, jaçoit qu'ils n'eussent parachevé de servir le temps porté par leur condempnation, a ce qu'ils ne mangent en galleres inutilement le pain, tenant et occupant le lieu d'un autre pouvant faire service.

Ce d'autant que la pluspart des juges de ce royaume qui condempnent ces malfecteurs a peyne de gallere aussi tost pour bien petictes et legeres offences que pour autres grandes dignes de tel supplice, il leur convienst entendre que les condempnez pour ung deux ou trois ans a la dicte peyne ne peuvent durant ce temps que s'estre amarinés pour soustenir une longue vague et s'estre rendus aptes aux autres services nécessaires pour la navigation, dont neanmoins les dicts cappitaines demeurent frustrés pour ce que leur temps finy la liberté leur est deue, pour a quoy prevenir al'advenir sa majesté ordonnera par edict que aucuns malfaiteurs ne seront condampnez a la dicte peine de galleres a moins de huit années et au dessus.

Sera en outre enjoint aux dicts juges ne condempner es dictes galleres aucunes personnes pour quelque malefice que ce soit s'il leur appert iceulx etres mutilés et estropiez de bras ou jambes ne pouvant tirer la rame.

Et pource que les dicts pauvres for-

saires qui sont es dictes galleres soubs le regiment des cappitaines, lieutenans, argousins etc. lesquels se trouvent quelquefois esmeus de collere ou pour quelque petite legere faulte les baptent et affligent si cruellement qu'ils les mutilent et estropient dont bien souvant s'en ensuyst la mort ou extresme langueur du reste des jours, chose bien considerable esdicts pauvres forsaires, pour a quoi pourveoir sera enjoint aux cappitaines, lieutenants, argousins, de ne baptre ainsi oultrageusement et sans propos les dicts forsaires ains se emporter avec toute modestie.

Il y en a parmi lesdits forsaires qui sont si malcreans que sans avoir egard a leur calamité au lieu de prier et invoquer sans cesse l'ayde et bouté de Dieu de les delivrer de la misere qu'ils souffrent, ils l'offensent neanmoins a toute heure sans crainte et reverence aucune par execrable blaspheme et juremens, ce qu'on voit a faulte de correction augmenter de mal en pis, pour a quoi pourvoir comme il est très urgent, il sera enjoint aux cappitaines de faire, par les argousins, chastier promptement les dits forsaires qui blasphemeront le nom de Dieu.

Ung autre odieux vice de grand escandalle et digne de reformation a esté aussi introduit et tolleré es dictes galleres sans qu'on ait onques prevu les maux qui en advenaient, assavoir qu'on a ouvert et permis de jour et nuit l'entrée en galleres aux femmes et filles habandonnées pour paillardes avec les forsaires, qui n'est autre chose que remplir les dictes galleres d'ivrognerie, de luxure, de blasphemes et de querelles, oultre que le plus souvent ces forsaires qui se commettent avec ces malheureuses, oultre le detriment de leur ame qu'apporte ce bourbier de paillardise par les maladies, veroles et malefices en leur corps, ne vivent qu'avec langueur et partant deviennent inutiles au service duquel ils sont tenus et forcés, pour a quoi pourvoir expresses inhibitions sont faictes aux patrons et argousins de ne donner et permettre desormais à telles manieres de filles publiques de venir dans les galleres sous quelque prétexte que ce soit.

CORRESPONDANCE.

LETTRE

DE M. BARILLOT, CURÉ ET MÉDECIN A CHATEAUNEUF, AU VAL DE BARGIS, PAR LA CHARITÉ-SUR-LOIRE (NIÈVRE),

Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

Châteauneuf, le 1er mars 1837.

La commune que j'habite, Châteauneuf, au Val de Bargis, du temps de Jules-César, portait le nom de ville de *Vif*, probablement parceque l'air y est très-vif et très-sain. Les vignes, situées au nord, ont toujours conservé le nom de vignes de *survif;* on y trouve beaucoup de décombres et de masures; on y découvre

tous les jours d'anciens puits comblés. Dans un domaine qui m'appartient se trouve un de ces puits, et l'on y voit la trace des pompes foulantes et aspirantes à l'aide desquelles les anciens propriétaires arrosaient tout le vallon, couvert d'abondantes prairies.

Je conserve dans mon cabinet une pièce en argent, de la forme d'un écu de cinq francs, trouvée dans les environs. La légende est effacée; mais on y distingue encore une partie du grenetis, le péristyle d'un temple, un aigle et quelques animaux. Cette pièce est évidemment d'origine romaine. Nous lisons dans les Commentaires que César n'ayant pu séjourner à Bourges, brûlé à son arrivée par les habitants, fut obligé, pour procurer des vivres à son armée, de rétrograder sur Nevers qu'il trouva également brûlé. Alors ce conquérant étendit ses troupes jusque sur notre territoire, où il livra plusieurs combats. Dans un emplacement où j'ai fait bâtir une maison, on a trouvé dans les fouilles des ossements humains et des cercueils en pierre dure, dont quelques-uns renfermaient plusieurs têtes bien conservées. On reconnaît aussi des emplacements de forges à bras, et les laitiers abondants qu'on découvre dans le sol en prouvent l'antiquité. A l'ouest de Châteauneuf, du côté de la Charité-sur-Loire, s'élève une butte de terre végétale amoncelée, dans laquelle on avait creusé des souterrains immenses et élevé une tour flanquée de créneaux en pierre de taille. Les habitants la démolissent tous les jours pour en employer les matériaux à la construction de leurs demeures. Cette tour dominait le pays de tous côtés, et servait sans doute de forteresse; on a trouvé dans les souterrains de la monnaie et de l'argent à trois côtés, mais sans type apparent. Le pays est semé de pierres à chaux et d'empreintes de coquillages.

Châteauneuf, au val de Bargis, est bâti et pavé à neuf; la mairie, les divers hôtels construits sur la route d'Avallon à Bourges, les maisons nombreuses qu'on y a élevées, attirent l'attention des voyageurs. La commune est entourée de plaines fertiles, de riantes prairies, de vignobles abondants, de forêts nombreuses, de forges, de moulins et d'usines. Les habitants sont grands, robustes, industrieux, aisés, bienveillants; la population s'élève à 2,200 âmes. Mes bons paroissiens me donnent chaque jour des preuves d'un attachement sincère; aussi acheverai-je parmi eux ma carrière, en m'occupant sans relâche de leur bonheur présent et à venir.

Châteauneuf est borné au nord par Donzy, au sud par Nevers, à l'est par Varzyer, à l'ouest par la Charité-sur-Loire; il est malheureux pour la science que d'habiles archéologues n'aient point fouillé ce vieux sol de *Vif*, dans lequel il s'est opéré de si fortes révolutions.

Là et aux environs, des moines, dont on n'a payé les services que par une noire ingratitude, ont défriché des terres incultes et réuni de pauvres *serfs* dont ils achetaient la liberté, et auxquels ils procuraient l'éducation, la moralité, la religion et le bien-être. Avec eux circulaient partout les sources de la science et de la félicité; sous leur croix tombait anéantie l'hydre de la féodalité et du despotisme.

L'ancienne église fut brûlée par les protestants lorsqu'ils assiégeaient la Charité-sur-Loire. Aucun des vieux maté-

riaux n'a pu servir à la reconstruction; les pierres calcinées tombaient en poussière. La paroisse, qui renaît de ses cendres depuis dix-huit ans que j'en suis curé, possède une nouvelle église qui passe pour une des plus belles du département. L'autel est détaché à la romaine, partie en marbre, partie en stuc, avec des colonnes en pierres de Donzy, des chapiteaux et des corniches sculptées; le chœur est enrichi de vingt-quatre stalles, et d'un tableau de hauteur d'homme, à chaque colonne; il est fermé par des portes et des grilles en fer peint, surmontées de croix dorées et parsemées de rondes-bosses également dorées. On voit en haut et au centre des lames de fer en festons et en guirlandes dorées.

La nef a des bas-côtés assez larges pour les processions. Au bas de l'église, au couchant, se trouvent les orgues et une tour dans laquelle on a placé quatre grandes cloches. Monseigneur Millot, de bienfaisante mémoire, a fait en personne la consécration de cette église qui attire l'admiration des curieux.

Agréez, etc.

LETTRE

DE M. OLIVIER, MAÎTRE DE PENSION A SCELLIÈRES (JURA),

Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

Scellières, 19 mars 1837.

Je profiterai de cette occasion pour vous entretenir d'un phénomène dont on a été témoin à Rans (canton de Dampierre, Jura) dans le courant du mois de juillet. Depuis environ deux heures, un orage grondait sur le village. Tout-à-coup, au moment où l'horloge de la tour sonnait neuf heures, le tonnerre éclate avec force, et la plus petite des deux cloches fait entendre une espèce de tocsin, comme pour un incendie. Un grand nombre de personnes accourent au cimetière pour savoir où est le feu; on s'assure alors que la foudre seule a mis la cloche en mouvement; le fluide électrique, soutiré du nuage par l'aiguille du paratonnerre et accumulé en trop grande abondance sur le conducteur, aura fait explosion par le côté, sollicité surtout par le voisinage de corps métalliques (le conducteur descend le long de la fenêtre du clocher, et passe à moins d'un mètre de la cloche); le fil de fer qui fait jouer le marteau de l'horloge a été brisé. On pourrait, ce me semble, appliquer ici l'explication du carillon électrique : les attractions et répulsions successives du marteau par la cloche électrisée auront produit ces tintements rapides qui ont si fort alarmé les habitants. Je dis *les attractions et répulsions du marteau*, car le battant n'aurait pu perdre à chaque instant le fluide de même nature que celui dont la cloche se trouvait chargée, puisqu'il n'a de communication qu'avec elle; et alors il serait difficile de rendre compte des attractions. Ne faut-il pas conclure de tout cela qu'il existe un vice de construction ou plutôt de disposition dans le paratonnerre?

Agréez, etc.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET DES SÉANCES DE CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

⁂ Le mercredi 1er mars, la première classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est réunie sous la présidence de M. le comte d'Allonville. Vingt-deux membres assistent à la séance.

M. Flamand-Grétry, retenu par une maladie, envoie son rapport sur le mémoire de M. le vicomte de Guyton, relatif au style ogival.

M. le chevalier de Macedo, chargé d'affaires du Brésil à Lisbonne, un de nos collègues les plus dévoués, offre tous ses services à l'Institut dans sa résidence actuelle.

Plusieurs ouvrages sont offerts à la Société par divers membres. On remarque dans le nombre le 1er numéro de *la Nouvelle Revue Française et Etrangère*, publiée par M. Paquis. (Rapporteur, M. Saint-Edme.)

Il est voté sur trois candidatures présentées à la dernière séance. L'admission est prononcée au scrutin secret.

M. Saint-Edme lit trois rapports :

1° Sur une *Histoire de Niort*, par MM. Briquet de cette ville.

2° Sur le livre intitulé *Sept ans de règne*, par M. Fr. Chatelain.

3° Sur une *Histoire des Sires et Ducs de Bourgogne*, par M. J.-B. Bérard (de l'Allier).

Les deux premiers rapports sont envoyés au comité du journal.

M. Deville lit un rapport sur des *Archives manuscrites de la Flandre*, offertes par M. Harlet des Hautes-Iles.

Après une discussion, le rapport et les documents sont également envoyés au comité du journal.

⁂ Le mercredi 8 mars, séance de la deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*) sous la présidence de M. le comte Le Peletier d'Aunay. Membres présents, dix-sept.

Lecture de la correspondance.

Quelques brochures sont offertes; des remercîments sont votés aux auteurs. Conformément aux statuts, il ne pourra être rendu compte que des ouvrages déposés en double exemplaire.

M. Venedey lit un rapport très intéressant sur la dernière publication de l'Allemand Boerne intitulée *le Gallophage*. Plusieurs traits de cette ingénieuse satire provoquent l'hilarité de la classe, qui en vote le renvoi au comité du journal.

Continuation de la lecture des documents relatifs à l'*Histoire littéraire du peuple basque*, par M. Polydore de Labadie (de l'Ariège).

La discussion est ouverte. MM. Alix, H. Dufey, Ach. Jubinal, C. de Friess, le comte Le Peletier d'Aunay, Eug. de Monglave, etc., y prennent part.

Le travail de M. de Labadie est renvoyé au comité du journal.

⁂ Le mercredi 15 mars, la 3e classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*)

s'est réunie sous la présidence de M. le docteur Cerise, vice-président. Dix-neuf membres sont présents.

M. de Marivault, de la Société d'Encouragement, offre à l'Institut son ouvrage en 1 vol. in-8° : *Précis de l'histoire générale de l'agriculture.*

Il en sera rendu compte aussitôt que l'auteur aura déposé le deuxième exemplaire voulu par le réglement.

Notre collègue, M. le chevalier Chevalley de Rivas, à Naples, nous communique des détails sur la marche du choléra-morbus dans cette ville et sur la mort de deux de nos membres dévoués, enlevés par l'épidémie : MM. les lieutenants-généraux Nunziante et Fardella, ce dernier ministre de la guerre.

Hommages par M. le préfet de la Seine du *Compte-rendu de l'administration du département et de la ville de Paris*, in-4° ; par M. Barrau, géomètre en chef du cadastre (département des Basses-Pyrénées), de nouveaux exemplaires de son intéressante brochure sur *la conservation du Cadastre*, in-12 (distribués aux membres de la classe qui promettent d'appuyer de tout leur pouvoir les vues toutes nationales de l'auteur); du *Saggio di meteorologia* par le professeur Giacomo Maria Paci, de Naples, 1 vol. in-8° ; du *Choix d'une Nourrice*, par le docteur Magne, in-12 (rapporteur M. Favrot); de *Considérations historiques et pratiques sur les progrès de l'Ophtalmologie depuis son origine jusqu'à nos jours*, par M. le docteur Ramaugé, in-4° (rapporteur M. le docteur Cerise); du numéro de février de *l'Européen*, journal de morale et de philosophie, par MM. Buchez et Roux, in-4° ; de la dernière livraison de la *Bibliothèque historique et militaire*, par MM. Ch. Liskenne et Sauvan, in-8° ; de l'*Etat actuel des prisons en France*, par M. L.-M. Moreau Christophe, sous-préfet, ancien inspecteur-général des prisons de la Seine, 1 vol. in-8° ; du numéro de janvier du *Journal d'agriculture, sciences, lettres et arts*, rédigé par des membres de la Société royale d'émulation de l'Ain, in-8° ; de la *Revue Etrangère et Française de legislation*, par M. Fœlix, in-8° ; des livraisons de novembre et décembre des *Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne*, publiées par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, in-12; de la dernière livraison de *la Flandre agricole et manufacturière de Valenciennes*, in-12 ; de *quelques observations sur l'instruction secondaire et les colléges d'arrondissement*, par M.-J. M. Malgras de Mirecourt, in-12.

La candidature de M. Tixier, curé de Viveroles, présenté à la dernière séance, est admise à l'unanimité.

Rapport de M. de Longpérier sur le 2° vol. de *l'Histoire des doctrines morales et politiques*, par M. Matter. — Renvoi au comité du journal.

M. le docteur Cerise continue la lecture de ses *Recherches historiques sur les systèmes de physiologie et de psychologie des anciens Hindous*. — Même renvoi.

*** Le mercredi 22 mars, séance de la quatrième classe (*Histoire des Beaux-Arts*), présidence de M. Debret. Vingt-un membres sont présents.

M. le comte Clément de Ris, pair de France, nommé dans la dernière séance,

vice-président adjoint, écrit à M. le secrétaire perpétuel :

«Veuillez, monsieur et digne secrétaire, vous rendre auprès de MM. les membres de la 4e classe l'organe de ma vive reconnaissance pour le flatteur témoignage de confiance et de distinction que ces messieurs ont bien voulu me donner, et que vous avez l'extrême bonté de porter à ma connaissance avec un empressement et une affabilité dont je reste profondément touché.

« Mais il m'est impossible d'accepter cette marque de bienveillance de la part de mes honorables confrères, tel prix que je sache y mettre. Pendant que je suis à Paris, mes devoirs législatifs m'absorbent entièrement; et je suis absent de la capitale tout le temps qui n'est pas consacré aux sessions.

« Oserai-je vous prier, monsieur, de communiquer à MM. les membres de la 4e classe, en même temps que mes remercîments fortement sentis, l'expression de mes regrets et de mes humbles excuses pour la nécessité insurmontable où je suis de décliner la faveur dont ces messieurs avaient daigné m'honorer.

« Quand il y a des devoirs réels, il ne peut plus être question simplement d'une inscription nominale. Ce sont précisément ces devoirs que je me sens complètement hors d'état de remplir. Dès-lors un juste sentiment de délicatesse me prescrit de ne point accepter le titre d'où dérivent ces obligations.

« Vos procédés particuliers, monsieur, non moins que l'indulgence de mes honorables confrères, sont l'objet de toute ma gratitude. Veuillez en agréer l'assurance et me permettre d'y joindre le sincère hommage de ma haute et cordiale considération. »

La classe accepte avec de vifs regrets la démission de M. le comte Clément de Ris, et procède à l'élection d'un vice-président-adjoint pour le remplacer.

M. Foyatier, statuaire, ayant réuni la majorité des suffrages, est proclamé vice-président-adjoint de la 4e classe.

M. Deville communique une nouvelle lettre de M. Bouillet, de Clermont-Ferrand, relative à la nomenclature de son riche médailler et à un système d'échanges qu'il propose. Cette lettre et la réponse de M. Deville sont renvoyées au comité du journal.

L'ordre du jour appelle la nomination d'une commission chargée de rendre compte du salon de 1837.

Après une discussion fort animée à laquelle prennent part MM. Eug. de Monglave, Eug. Bion, Dufey de l'Yonne, Albert Lenoir, Auguste Vallet, Marc Jodot, Debret et Du Seigneur, la classe élit à ces fonctions :

Pour la *Peinture*, MM. Monvoisin, Jaquand, Boilly.

Pour la *Sculpture*, MM. Foyatier et Eug. Bion.

Pour l'*Architecture*, M. Albert Lenoir.

Pour la *Gravure*, M. le chevalier Alex. Lenoir.

Sur la proposition de M. Foyatier, M. le secrétaire perpétuel est invité à faire des démarches auprès de M. Aranjo-Porto-Alègre, peintre brésilien, rapporteur de la commission nommée l'an dernier pour le même objet, afin d'obtenir communication de son travail, lequel renferme des données historiques fort curieuses.

pont : plan particulier, n° 2025; coupe, n° 2026; élévation, n° 2027; plan général, n° 2028.

La sculpture compte parmi ses exposants quatre de nos collègues: 1° MM. *Bra*, le Régent, statue en marbre, n° 1873; statue du maréchal Mortier, plâtre, 1874; buste de femme, plâtre, n° 1875; buste du général Ballesteros, plâtre, n° 1876. 2° *Foyatier*, Statue de l'abbé Suger, marbre, n° 1926. 3° *Gayrard père*, Buste de Raynal, marbre, n° 1930; baptême de Jésus-Christ, bas-relief pour servir de bénitier, plâtre, n° 1931. 4° *Lemaire*, Statue de Louis XIV, plâtre, n° 1962; la Tragédie, modèle en plâtre, pour le tombeau de Mlle Duchesnois, n° 1963.

En nous résumant, l'exposition de cette année compte quinze membres de l'Institut Historique et deux dames de membres non exposants.

—L'Institut Historique vient de faire une perte cruelle dans la personne d'un de ses membres les plus actifs et les plus dévoués: M. Félix Dornier (de la 1re classe), âgé à peine de 28 ans, est décédé chez son père, à Paris, le 9 mars 1837. Dans un corps frêle Dornier cachait une âme énergique. Sa collaboration à quelques revues, à quelque recueils, annonçait une vigueur de pensée et de style que le temps n'eût pas manqué d'adoucir et de perfectionner. Il y avait de l'avenir dans ce jeune homme timide et modeste dont la mort laisse un vide au milieu de nous.

—Notre laborieux collègue, M. le baron de Reiffenberg, de Liège, va mettre incessamment sous presse un *Essai de bibliothèque historique de la Belgique*, sur le plan modifié de Lelong et Fontette, en deux forts volumes grand in-8° à 2 colonnes. Il serait à désirer qu'un pareil travail fût entrepris en France pour continuer l'œuvre si utile des deux érudits que nous venons de citer.

—M. le ministre de l'instruction publique vient d'accorder à notre collègue, M. Louis de Maslatrie, élève de l'école des Chartes, un encouragement de 300 fr. pour les travaux et les recherches auxquels il s'est livré dans son ouvrage sur la *Chronologie historique des Papes, des Conciles Généraux et des Conciles de France*.

—Une lettre avait été écrite de la Bretagne à notre collègue M. Le Gonidec, dans laquelle on lui annonçait qu'on venait d'obtenir l'autorisation de publier un journal pour les campagnes, dans la langue du pays. Il devait contenir, disait-on, des articles sur l'agriculture, le récit d'actes de vertu et de générosité, quelques notes sur l'histoire de Bretagne, de petites nouvelles, quelques poésies, des conseils de morale, etc. On invitait M. Le Gonidec à prendre part à la rédaction, ainsi que M. de la Villemarqué, et quelques autres érudits bretons, résidant à Paris. M. Le Gonidec répondit qu'il applaudirait à la fondation d'un journal breton, et qu'il était tout disposé à coopérer de son mieux à une entreprise aussi nationale, mais qu'il vaudrait mieux, selon lui, laisser dans l'oubli la pauvre langue celte que de la montrer couverte d'un habit d'arlequin qui la rendrait avec raison la risée du monde savant. « Quelle considération, ajoutait notre collègue, attribuer à une littérature qu'on donnera

comme appartenant à une langue mère, à une langue fort antérieure d'origine à la langue française, si, pour la traduire, on peut prendre indifféremment un dictionnaire breton ou un dictionnaire français? Je pense qu'il ne serait pas impossible de ramener peu à peu notre langue à un certain degré de pureté. Je crois pour cela qu'il serait à propos d'insérer avant tout, dans votre journal, une petite note sur la prononciation des lettres d'après mon orthographe méthodique. Je ne prétends pas que tout le monde s'astreigne à la suivre d'une manière rigoureuse; il suffira d'en approcher le plus possible; le temps fera le reste. Si l'on ne tente pas quelques efforts pour relever la langue bretonne, je ne vois pas pourquoi j'irais compromettre ma réputation en contribuant à rendre cette belle langue ridicule. Si je reconnais au contraire une volonté franche et ferme de retirer le breton de l'ornière dans laquelle il se traîne depuis trop longtemps, alors je ferai tout ce qui dépendra de moi pour encourager, par mon exemple, le zèle de mes jeunes compatriotes. J'ai des matériaux tout prêts qui auront, je l'espère, quelque attrait pour le plus grand nombre des gens de la campagne, lorsqu'ils auront été mis à même de me lire. J'ai traduit en entier l'Ancien Testament; je pourrai en donner quelques extraits, tels que l'histoire de Tobie, celle de Judith, de Suzanne, quelques psaumes, etc. Je pourrai fournir quelques nouvelles profanes qui ne seront pas sans intérêt. Enfin, je ferai de mon mieux pour remplir votre but, celui de propager les bonnes idées.

« J'ai fait part de votre projet à MM. de la Villemarqué, de Courcy, de Léséleul, Brizeux, etc., tous jeunes gens pleins d'ardeur pour la littérature bretonne, tous disposés à contribuer à l'édification du monument que vous méditez, mais prêts aussi à refuser leur concours si l'on ne nous donne qu'un journal de jargon. Si vous ne désapprouvez pas les observations que je me suis permises, je pourrai plus tard vous en adresser de nouvelles, lorsque je connaîtrai votre plan et vos moyens d'exécution. »

L'Institut Historique fait des vœux pour la prompte réalisation de ce projet, d'après les données de notre honorable collègue. Les majestueux débris de deux langues mères, le breton et *l'escualdunac*, sont encore debout à l'ouest et au midi de notre grande France qui tend de plus en plus à l'unité. Encore deux ou trois siècles! et la civilisation qui les refoule sans relâche les aura fait disparaître de la surface de notre sol. Suivons-les donc avec assiduité dans leur retraite pour les étudier lorsqu'il en est encore temps, et pour saisir les dernières lueurs de ces deux flambeaux qui s'éteignent!

—On lit dans l'*Écho du monde savant:* Les missionnaires français ont fondé cinq stations considérables au nord de la colonie du Cap de Bonne-Espérance. Ils y ont établi des écoles et ont traduit l'Évangile de saint Matthieu dans le langage bichuan, qu'ils ont écrit et fixé, et ils ont baptisé plusieurs Bichuans.

La Société de Géographie a accueilli avec reconnaissance plusieurs cartes dressées par eux, et ils ont fourni au Jardin-du-Roi plusieurs oiseaux empaillés qu'il ne possédait pas encore. Ces succès doivent accroître l'intérêt qu'excitaient déjà les travaux des missions évangéliques.

—Une lettre adressée de Rome à *l'Univers religieux* par M. de Luca, directeur des *Annales des sciences religieuses*, fait connaître quelques travaux de haute philologie, dus à plusieurs hommes savants et trop modestes de cette ville. Longtemps avant que lord Kingsborough et le capitaine Dupaix publiassent leurs ouvrages sur les hiéroglyphes mexicains, monseigneur Mezzofanti avait rédigé une illustration de ce rameau d'archéologie, mais il ne veut pas malheureusement publier les résultats de ses recherches.— Son exemple n'est pas suivi par monseigneur Mai, ce Christophe Colomb des bibliothèques. Cicéron, Diodore de Sicile, Eusèbe, etc., doivent la résurrection de beaucoup de leurs ouvrages à cet infatigable littérateur. Il donnera bientôt deux nouveaux volumes de sa belle *Collectio Vaticana scriptorum veterum*, trésor d'érudition pour les études classiques. Outre cela, il a presque achevé l'impression du texte grec du Testament, d'après le célèbre manuscrit du Vatican : la préface et les variantes éclaireront bien des questions philologiques. — Le père Ungarelli, Barnabite, profond orientaliste, recueille de grands matériaux pour mettre au jour l'explication de tous les obélisques de Rome, suivant la méthode de Champollion. Il a publié le premier volume de l'*Histoire littéraire des Barnabites*, où il donne de curieux renseignements sur les écrivains de cette illustre corporation. Il prépare l'impression de la grammaire de la langue copte, de M. Rosellini, compagnon de voyage de Champollion. — Le P. Secchi travaille à une grammaire grecque d'après un plan nouveau. Il s'occupe des langues étrusque et phénicienne, et il espère avoir trouvé quelques éléments nouveaux pour compléter ce dernier alphabet. Si le profond mérite du modeste Secchi eût été mieux connu en France, dit M. de Luca, il aurait beaucoup aidé M. Hase, qui dirige à Paris la réimpression du *Thesaurus linguæ græcæ*, de H. Etienne. Plusieurs centaines de mots qui ne se trouvent dans aucun dictionnaire ont été recueillis par ce savant Jésuite dans sa lecture approfondie des écrivains grecs. — M. Sarti a eu le courage de lire, copier et illustrer toutes les inscriptions profanes et chrétiennes, en grec et en latin, qui couvrent les murailles du muséum du Vatican. Il a déjà disposé son importante collection, qui ferait pâlir les Graterus, les Reinesius, les Muratori.—L'abbé Lanci, professeur d'arabe, qui s'est acquis une brillante réputation par ses illustrations des monuments de l'Égypte et de la Phénicie, continue ses illustrations bibliques. — M. Sébastiani a donné deux nouvelles traductions, d'après le texte grec, du Nouveau Testament, en latin et en persan. — L'abbé Ciccini s'occupe depuis plusieurs années de l'étude de l'affinité des langues anciennes. Si ses recherches voient le jour, il faudra toute la richesse typographique de la propagande pour imprimer un ouvrage extrêmement compliqué par la variété des alphabets.

— L'intrépide voyageur en Afrique, M. Davidson, dont la science déplore la perte récente, était le fils de M. Davidson, tailleur dans Corkstreet à Londres, qui, par sa grande habileté et par son infatigable persévérance, avait acquis une fortune considérable. Son fils, J. Davidson, après avoir fait de brillantes études classiques, entra en 1814 comme élève pour cinq ans

chez MM. Savory et Moore, chimistes et droguistes, et dirigea bientôt les opérations de leur laboratoire. Par son expérience et par ses talents, il fut, à la fin de son apprentissage, considéré comme un homme qui excellait dans sa profession.

En 1819, il devint associé de cette maison distinguée. Mais son désir de voyager la lui fit abandonner en 1826, et depuis ce moment jusqu'à sa mort il a parcouru presque l'univers entier. Il possédait la plupart des langues de l'Europe et de l'Orient, et était un excellent chimiste. L'empereur de Maroc ressentira certainement la perte de cet homme distingué, car il était convenu avec ce monarque de revenir en Maroc pour y instruire les médecins sur la médecine et la pharmacie. Dans cette vue, il avait fait préparer deux caisses d'objets médicaux pour être expédiés à l'empereur. Aussi l'empereur lui avait il donné une escorte de cent cavaliers pour l'accompagner à son départ. Le public, aussi bien que ses amis, déplore profondément la perte de ce savant encore jeune.

—L'empressement avec lequel des particuliers distingués s'associent en Piémont aux efforts des corps savants pour encourager les hommes studieux et pour enrichir le domaine de la science est au-dessus de tout éloge. Dans le court espace de trois ans, l'Académie royale des sciences de Turin a reçu des dons si considérables que nous croyons de l'intérêt du monde savant d'en faire connaître les détails.

Après la mort du comte Charles Vidux, voyageur intrépide et instruit, enlevé dans la force de l'âge à Amboine (île Moluque), sa famille a remis à l'Académie plusieurs collections, telles qu'une petite bibliothèque de livres chinois, une série complète d'ouvrages relatifs à la statistique, à l'économie politique et au droit public des États-Unis de l'Amérique du Nord, des pièces intéressantes pour l'histoire de l'Amérique du Sud, des documents très rares sur l'histoire des îles Philippines, une quantité d'objets rares ou curieux, tels que armes, ustensiles, instruments, objets d'histoire naturelle, etc., recueillis par l'illustre voyageur dans les parties les moins connues du globe qu'il avait tour à tour visitées.

Le comte Caissotti de Chiusano a légué à l'Académie une quantité très considérable de livres rares et de magnifiques éditions.

Le chevalier Philippe Lavy, après avoir par des soins infinis réuni à grands frais une collection de médailles qui s'élèvent à plus de dix-sept mille, a eu la noble pensée de faire don à sa patrie de ce trésor. Il a, en conséquence, sous l'approbation spéciale du roi, transmis en entier son cabinet de médailles à l'Académie. L'étranger qui vient à Turin y trouve les séries les plus recherchées de médailles grecques, consulaires, des empereurs romains, des colonies, etc. et d'autres séries de monnaies et de médailles du moyen-âge, de toutes les nations, et particulièrement celles de la maison de Savoie, des villes d'Italie et des papes. Parmi ces dix-sept mille médailles, on en compte un grand nombre de très rares, plusieurs inédites, et même de celles qui sont reconnues pour uniques. L'état de conservation et le choix des exemplaires relèvent encore le prix de cette collection.

Enfin, tout récemment (octobre 1836),

le docteur César Bressa, de Mortara, a institué l'Académie des Sciences de Turin son héritière, pour qu'elle disposât des fruits de son hoirie de la manière suivante :

Le revenu net des deux premières années qui se seront écoulées après que l'Académie sera entrée en possession de l'hoirie, sera converti en un prix à accorder au savant, de quelque nation qu'il soit, qui pendant les quatre années précédentes aura fait la découverte la plus importante, ou publié l'ouvrage le plus célèbre en fait de sciences physiques, expérimentales, histoire naturelle, mathémathiques pures et appliquées, physiologie, pathologie, géologie, histoire, géographie ou statistique.

Le revenu net de la seconde période de deux ans sera accordé en prix au savant italien qui, au jugement de l'Académie, aura fait dans les quatre années précédentes la découverte la plus importante ou publié l'ouvrage le plus distingué dans quelqu'une des sciences énoncées ci-dessus. L'ordre des prix suivra toujours cette alternative.

L'hoirie du docteur Bressa est actuellement soumise à la charge d'un usufruit constitué par son testament ; mais lorsque le produit en sera consacré à l'usage prescrit par le testateur, l'Académie des Sciences de Turin pourra encourager les savants par la distribution d'un prix qui rivalisera avec le grand prix Monthyon.

— Une *Histoire de la ville de Niort, depuis son origine jusqu'au règne de Louis-Philippe Ier*, a été envoyée à l'Institut Historique par notre collègue M. Briquet, de cette ville. Un rapport sur ce travail consciencieux a été lu à la première classe par M. Saint-Edme. — Toutes les villes du Poitou eurent primitivement une destinée commune. Habitées par des Celtes, elles appartinrent à la deuxième Aquitaine sous les empereurs, et passèrent sous la domination des Wisi-Goths lors de l'invasion des barbares. Soumises par les Franks, elles obéirent à des comtes. Les Anglais en prirent possession; et Philippe II, qui en avait fait la conquête, leur en garantit cependant la souveraineté par le traité de Brétigny. Charles V les réunit définitivement à la couronne de France.

L'auteur n'a que des conjectures à invoquer sur l'origine de la ville de Niort. Elle portait, suivant lui, le nom de Noverogus au temps de Jules-César, bien qu'il n'en soit fait aucune mention dans les commentaires. L'historien la suit à travers les siècles ; il indique ses agrandissements successifs, il extrait des annales de France les circonstances détaillées de sa vie politique, et la conduit ainsi pas à pas jusqu'à la révolution de 1830.

Le premier volume de l'Histoire de Niort s'arrête à la mort de Louis XV; il abonde en recherches curieuses et importantes. Le second complète la série des faits à parcourir et renferme une intéressante biographie des hommes célèbres nés dans les Deux-Sèvres. Ces deux volumes sont accompagnés de pièces justificatives, riches d'un puissant intérêt de localité.

La première partie est due à M. Briquet père, ancien professeur de belles-lettres, savant modeste et laborieux. Il avait jeté les fondements de l'œuvre entière; la mort ne lui permit pas d'utiliser tous les matériaux qu'il avait recueillis. Notre collègue M. Briquet, fils, vice-pré-

sident de la Société de Statistique des Deux-Sèvres, mit la dernière main à l'héritage de son père et le livra au public.

L'Institut Historique ne saurait trop encourager les monographies de villes, dans le genre de celle que M. Briquet vient de faire paraître. Fruits de longues et pénibles recherches, elles résument les vastes richesses des dépôts des provinces et fournissent à l'histoire générale de précieux documents que dans son orgueil elle a trop longtemps dédaignés. Ce n'est qu'en puisant à ces sources modestes qu'on parviendra à réunir les divers matériaux qui sont indispensables pour bien coordonner les annales de notre France.

— Notre collègue, M. P.-J. Gauthier-Stirum, maire de la ville de Seurre (Côte-d'Or), annonça, il y a quelques mois, à l'Institut Historique, qu'en faisant creuser des fondations il venait de découvrir plusieurs objets d'antiquité sur la rive gauche de la Saône. Ces découvertes lui en faisaient espérer, disait-il, de plus importantes encore. Mais son espoir fut déçu; le débordement des eaux força de remettre la continuation des fouilles. D'après un dessin de grandeur naturelle fort bien exécuté par M. Gauthier lui même qui le soumet à l'Institut Historique, les objets trouvés consistent en la lame d'une lance en fer, une hallebarde également en fer, et un poignard bien conservé. La lame seule a été légèrement oxidée; le manche, la garde et le pommeau en forme de cœur sont en cuivre parfaitement conservé. Cet état de conversation est dû probablement à la dorure dont ils sont encore en partie couverts malgré l'humidité des siècles. Cette arme curieuse a été découverte à plusieurs pieds de profondeur. Il y avait encore une agrafe de ceinturon composée de deux feuilles de cuivre réunies, renfermant encore entre elles la portion de cuir qu'elles ont mise à l'abri de la destruction. On lit très distinctement à la partie extérieure de l'agrafe le mot *moi* gravé au burin.

Notre savant collègue M. le chev. Alex. Lenoir, fondateur du musée des monuments français, auquel le dessin de M. Gauthier a été envoyé par la quatrième classe, n'a pas hésité à faire remonter l'antiquité du poignard aux règnes de Philippe-Auguste ou de saint Louis. On en voit de semblables dans les antiquités de Montfaucon. Les statues de plusieurs chevaliers de cette époque, déposées au musée des Petits-Augustins, portaient cette arme à la ceinture, du côté droit et sur la hanche. On la nommait *miséricorde*, parceque le chevalier auquel elle appartenait, après avoir terrassé son adversaire, le prenait à la gorge en l'en menaçant; le vaincu demandait alors *merci* ou *miséricorde*; et le vainqueur faisait grâce ou tuait; c'était à son choix. Le mot *moi*, gravé sur l'agrafe du ceinturon, paraît à M. Lenoir le reste d'une devise usitée de ce temps, peut-être celle du blason du personnage porteur du poignard.

Le rapporteur conclut à ce que des remercîments soient adressés à M. Gauthier-Stirum pour son envoi et pour la promesse qu'il fait de communiquer à l'Institut le résultat des découvertes qu'il pourra faire dans la continuation de ses fouilles. La 4e classe vote *à l'unanimité* des remercîments à M. Gauthier-Stirum.

— M. Sjegren a reçu de l'Académie des

Sciences de Saint-Pétersbourg la mission spéciale d'aller passer deux années dans le Caucase afin d'y étudier les habitudes et la langue des Ossètes.

— Le grand séminaire de Fréjus s'est inscrit parmi les plus empressés à suivre le mouvement scientifique qui s'opère maintenant dans l'instruction publique, soit civile, soit religieuse. A l'enseignement ordinaire de la théologie, de l'Écriture sainte et de la philosophie, les directeurs du séminaire de Fréjus joignent déjà des cours d'éloquence sacrée, d'histoire ecclésiastique, de physique et de géologie.

— On vient de publier à Stuttgard chez le libraire Cotta un livre curieux sur l'histoire et les mœurs des Monténégrins. Il est d'un Serbe qui a visité le pays.

— Un journal de Rome parle de la découverte récente d'une vie manuscrite du pape Alexandre VII, attribuée au cardinal Sforze. Cet ouvrage précieux gisait ignoré dans la poussière des bibliothèques, d'où l'a tiré le savant abbé Tito Ciecomi. On y trouve, entre autres documents plus importants, des détails circonstanciés sur l'épidémie qui se communiqua de Naples à Rome en 1476, et sur les sages précautions ordonnées par le souverain pontife. Il mourut à Naples de cette maladie, qui n'était autre que le choléra, deux mille personnes par jour.

— Une somme de 2,400 francs vient d'être accordée à M. Lartet pour la continuation des fouilles qu'il a entreprises aux environs d'Auch pour la recherche des fossiles.

— M. Challaye, consul de France à Odessa, doit expédier prochainement à notre collègue M. Guys, agent du ministère des affaires étrangères à Marseille, une certaine quantité de plants d'une variété d'oliviers cultivés en Crimée, ayant la propriété de résister à une température de 14 degrés au-dessous de zéro.— L'introduction de la culture de cet arbre en France serait de la plus haute importance pour nos départements méridionaux.

— Des renseignements authentiques portent à 96,600 le nombre de feuilles périodiques timbrées qui se distribuent journellement à Paris ou qui partent pour les départements.

— Un grand projet d'exploration du sol de l'ancienne Carthage vient de recevoir un commencement d'exécution. M. Dureau de la Malle, membre de l'Institut, et sir Grenville Temple, lieutenant-colonel des hussards au service du roi d'Angleterre, ont formé, par acte authentique, une société, dans laquelle ils ont mis en commun un fonds de 20,000 francs pour exécuter des fouilles, qui seront commencées aussitôt après que sera obtenu l'agrément du bey de Tunis, sous la dépendance duquel l'emplacement de Carthage se trouve situé. Tous les objets d'art et de science découverts seront apportés en France, et partagés ou vendus.

— Un nouveau voyage de circumnavigation, dont l'exécution est confiée à M. Dumont-d'Urville, capitaine de vaisseau, doit avoir lieu bientôt. Deux bâtiments seront employés à cette expédition : *l'Astrolabe*, que commandera M. Dumont d'Urville, et *la Zélée*, dont le capitaine

désigné est M. Jacquinot, capitaine de corvette. Ces bâtiments partiront de Toulon au commencement du mois de septembre prochain. Le retour de M. d'Urville en France aura lieu au mois de mars ou d'avril 1840, après une absence de trente ou trente-deux mois.

— *Société royale des sciences, lettres et arts de Nancy.* — Prix proposés pour 1837 : 300 francs pour le recueil le plus complet des chants et des airs nationaux et populaires qui, avant la domination française, étaient répandus dans la Lorraine. Faire connaître l'origine du morceau cité, le fait historique ou l'anecdote qui lui a donné naissance, la coutume ou la tradition qu'il rappelle. — Pour 1838 : Description géognostique du département de la Meurthe : l'Académie indique deux endroits qui méritent une attention toute particulière : Lunéville, où l'on a reconnu un si grand nombre d'ossements anté-diluviens, et Dieuse, où se trouvent des mines de sel gemme, dont l'étude peut amener d'importantes découvertes.—Elle rappelle aux littérateurs les sujets d'éloges des illustres Lorrains et particulièrement de Claude Gelée, dom Calmet, madame Graffigny, Palissot, François de Neufchâteau, Boufflers, Choiseul-Gouffier, Mory d'Elvange. — Enfin, elle renouvelle les questions de topographies médicales des arrondissements de Nancy, Château-Salins et Sarrebourg.

— Aux *cours publics* de physique, de chimie et de géologie, ouverts *au grand séminaire de Beauvais*, il vient d'être ajouté un cours public d'archéologie religieuse. Signaler ce fait était en faire l'éloge, et si dans toutes les villes on suivait l'exemple du grand séminaire de Beauvais, les hommes laborieux pourraient trouver à s'instruire là où les ressources municipales ne permettent pas d'instituer des cours publics.

— Un exemplaire moulé en plâtre du plus important monument historique qui soit au monde, de la *triple inscription de Rosette*, donné par M. Letronne, vient d'être placé dans la salle des Pyramides à la Bibliothèque royale. Cette inscription est écrite, comme on sait, en trois langues : l'égyptienne hiéroglyphique, le cophte et le grec ; c'est au moyen de ce monument que Champollion et ses successeurs sont à-peu-près parvenus à trouver la clef de de cette écriture en hiéroglyphes, qui, si l'on parvient à la bien déchiffrer, révélera sans doute sur l'Orient des choses inconnues et bien précieuses.

— Le Conseil général du département de l'Ariège a arrêté dans sa session de 1836 qu'un prix de 3,500 francs serait accordé en 1840 à l'auteur du meilleur ouvrage sur l'*Histoire du pays de Foix ;* qu'à cet effet, un concours serait ouvert jusqu'au 1er janvier 1840, époque à laquelle les auteurs qui voudront y prendre part devront avoir déposé leur ouvrage à l'hôtel de la préfecture ; que, dans la session de 1839, le préfet proposerait au Conseil ses vues pour la formation du jury appelé à juger le mérite des ouvrages présentés au concours ; que, sur la décision de ce jury, le prix serait décerné par le Conseil, dans sa session de 1840, s'il y a plusieurs concurrents, à l'auteur de l'ouvrage jugé le meilleur, et, s'il n'y en a qu'un, à l'ouvrage qu'il aura présenté, s'il paraît au jury réunir toutes les conditions désirables de mérite et de succès.

— On lit dans *Sept ans de règne ou statistique générale de la chambre des députés* par notre collègue M. F. Chatelain : Le 19 avril 1836, soixante-trois membres de la chambre des communes d'Angleterre ne répondent pas à l'appel nominal. Le soir même, sommation leur est faite de se rendre le lendemain à la chambre, sous peine d'être arrêtés et emprisonnés par le sergent d'armes.

—Bien qu'il existe des documents sans nombre sur l'histoire des progrès de l'esprit humain dans l'ancienne Flandre française, on peut dire cependant que l'histoire littéraire, scientifique et industrielle de cette contrée est encore à écrire. La Société royale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille ne propose pas pour sujet de prix cette histoire tout entière ; ce serait un cadre beaucoup trop vaste pour un mémoire académique ; elle se borne à appeler l'attention des concurrents sur la brillante époque de la domination des ducs de Bourgogne. Elle offre donc 1° une médaille d'or de la valeur de 300 francs à l'auteur du meilleur tableau des sciences, de la littérature et des arts dans la Flandre française, depuis l'avénement de Philippe-le-Hardi en 1384 jusqu'à la mort de Charles-le-Téméraire en 1477 ; 2° une médaille d'or de même valeur au meilleur mémoire sur l'état de l'industrie et du commerce dans la Flandre française durant les mêmes époques. Les mémoires et notices présentés au concours devront être déposés avant le 1er juillet 1837. Ne seront admis que les mémoires inédits et qui n'auront été présentés à aucune autre société académique.

—Parmi les prix proposés pour l'année 1837 par l'Association Lilloise pour l'encouragement des lettres et des arts dans le département du Nord, on remarque des médailles offertes aux auteurs des travaux historiques inédits et plus particulièrement de ceux qui ont pour objet l'histoire des provinces du nord de la France. Sont seuls appelés à concourir les membres de l'association, quelle que soit leur résidence, et les personnes nées ou domiciliées dans le département du Nord. Terme de rigueur, le 3 juin prochain.

— A l'époque où M. Denis Godefroy rédigeait ses beaux inventaires de la chambre des comptes de Lille, il fut prié d'inventorier aussi les chartes d'Artois dont le dépôt se trouvait à Arras dans le plus grand désordre. Un seul volume a pu être fourni par le laborieux diplomatiste. Il comprend le XIIe siècle et le XIIIe jusqu'en 1287. Le second volume était achevé quant au texte ; mais il restait à le transcrire et à rédiger les tables. M. Charles Godefroy, possesseur des manuscrits de son père, a bien voulu confier la minute de ce second volume à M. le docteur Leglay qui l'a fait transcrire et s'est chargé du minutieux et important travail des tables. Le volume s'étend de 1288 à 1303. Des deux copies exécutées sous les yeux de M. Leglay, l'une est destinée au conseil-général du Pas-de-Calais ; l'autre restera aux archives du département du Nord, déjà si riches en documents sur la province d'Artois.

— La Société des Antiquaires du Nord, siégeant à Copenhague, prépare deux publications qui ne peuvent manquer d'exciter le plus vif intérêt. Ce sont deux recueils de documents curieux et inédits.

Sous le titre de *Antiquitates britannicæ et hibernicæ*, elle publiera une collection de faits propres à éclaircir l'histoire primitive de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, extraits d'anciens manuscrits islandais et scandinaves. Sous celui de *Antiquitates americanæ*, elle mettra au jour un recueil analogue tiré des mêmes sources et qui contiendra tous les documents relatifs aux voyages de découvertes dans l'Amérique du Nord, exécutés par les Scandinaves pendant le Xe siècle et les suivants. Ces manuscrits prouvent, dit-on, que l'Amérique fut découverte par les marins du Nord vers la fin du Xe siècle, qu'ils la visitèrent plusieurs fois dans le cours des XIe et XIIe, que quelques-uns s'y établirent même, et qu'ils y firent enfin plusieurs autres voyages dans le XIIIe et le XIVe siècles. On sait qu'en 1477 Colomb visita l'Islande. — La même Société s'occupe également de publier plusieurs *sagas* inédites.

— Parmi les prix proposés par la Société royale des sciences de Copenhague pour l'année 1837, on remarque la question suivante :

« Quum nulla insignior rerum romana-
« rum commutatio acciderit, quam quæ
« bello marsico, sive sociali, effecta, non
« solum ad ipsos Romanos et Italos perti-
« nuit, sed sensim omnes populos impe-
« rio romano subjectos attigit, et notiones,
« quæ de rebus publicis concipiebantur,
« in aliam formam convertit, dolendum
« est et ipsius belli et rerum ei adjuncta-
« rum memoriam parum plenis et fideli-
« bus monumentis conservatam esse. Et
« tamen si quis his omnibus, ad quæ nu-
« per etiam accessio aliqua facta est, dili-
« gentius usus fuerit, quam adhuc factum
« est, atque ea, quæ de institutorum ro-
« manorum natura et de Italiæ romanis
« parentis statu nunc rectius, quam su-
« periore tempore, partim explicata sunt,
« partim explicari possunt, adhibuerit,
« videntur aliquanto meliora iis effici
« posse, quæ ab iis, qui hanc rem antea
« tractarunt, præstita sunt. Cupit igitur
« Societas, hujus belli historiam, adhibito
« omni monumentorum genere, sic per-
« vestigari, ut et causæ, ex quibus ortum
« sit, exponantur, et singulæ res gestæ,
« quantum fieri possit, ordine compo-
« nantur, et explicentur, quam vim ha-
« buerit ad instituta reipublicæ romanæ
« commutanda, aut, si mutationem non
« recipierent, perturbanda et evertenda.»

— Depuis trente ans environ, dès Sociétés historiques se sont formées dans presque tous les états de l'Allemagne; mais la plupart ne s'occupent que de l'antiquité et des premiers siècles du moyen-âge. Il en est fort peu qui embrassent dans leurs investigations toute l'Allemagne; la plupart ne s'occupent que de rechercher les faits relatifs à l'histoire particulière de chaque état. Les résultats de leurs travaux se trouvent dans des journaux et d'autres genres de publications que ces Sociétés font paraître de temps en temps.

La plus importante de toutes est *la Société Francfortoise* pour la publication des sources de l'histoire d'Allemagne au moyen-âge. Elle a pour but de faire, pour cette contrée, ce que dom Bouquet et ses successeurs ont fait pour la France. A la tête de la rédaction se trouvent l'actif archiviste Pertz, de Hanovre, et le bibliothécaire Boehmer. Ce dernier a déjà rendu de grands services à l'histoire par

la publication de son recueil : *Regesta des Carlovingiens et des empereurs romains* jusqu'au XIVe siècle. Les volumes in-folio de la collection qui ont paru jusqu'à présent, contenant les capitulaires des empereurs carlovingiens et franks, peuvent offrir autant d'intérêt pour l'histoire de France que pour celle d'Allemagne.

Les autres Sociétés historiques les plus estimées se trouvent en Prusse. Aucune d'elles n'embrasse l'ensemble du royaume; toutes ne s'occupent encore que de l'histoire particulière des provinces. La principale de ces provinces, le Brandebourg, n'a pas même encore sa société historique. Deux amis de l'histoire ont cherché à en fonder une; leurs efforts ont échoué, mais ils ont plus fait par leurs seuls écrits que des sociétés entières. Ces deux écrivains sont : M. de Raumer, neveu du célèbre historien, et M. Ledebur. Le premier a préparé les *Regesta historiæ Brandenburgensis* qui doivent bientôt paraître. L'autre recueille les archives générales de l'État de Prusse.

La *Société pour l'histoire de la Poméranie et les documents du moyen-âge qui y sont relatifs* comprend aussi dans le cercle de ses recherches le nord scandinave et les pays slaves. Elle a publié récemment le résultat de ses travaux dans un recueil intitulé : *Études baltiques*, par l'archiviste Medem, à Stettin.

La *Société thuringienne-saxonne pour la recherche des antiquités nationales*, etc., laquelle tient ses séances à Halle, publie en ce moment ses travaux dans un recueil trimestriel dont la direction est confiée au docteur Fortman.

La *Société pour l'histoire et les antiquités de la Westphalie* a publié d'importants documents pour l'histoire de la Westphalie et même de l'Allemagne entière, documents qui sont dus en grande partie au docteur Vigand, maintenant à Witzlar.

Le conseiller comte de Reisach de Coblentz, le docteur Liude et M. Lacomblet ont projeté la fondation d'une société pour l'histoire des provinces rhénanes. Les deux premiers ont bien mérité de la science par une collection des sources du droit rhénan et par la publication des archives pour l'histoire du Bas-Rhin et des provinces rhénanes prussiennes.

La province de Silésie n'a pas de société historique qui nous soit connue. Le professeur Stenzel, à Breslau, auteur d'une excellente histoire du royaume de Prusse, a publié, en outre, une collection de documents fort anciens, et des sources historiques pour la Silésie.

L'Autriche compte peu de sociétés historiques. La plus importante est *la société bohémienne* à Prague. Son secrétaire M. Palacky a rendu de grands services à l'histoire de sa patrie, tant par la publication des chroniques de la Bohême que par son savant ouvrage sur les histoires de ce pays. Hormayr et le comte de Mailath sont les écrivains qui ont publié les ouvrages les plus remarquables sur les Autrichiens. Le dernier est connu par son histoire de la Hongrie, et il vient de publier le premier volume d'une histoire d'Autriche qui a fait sensation.

Il y a quelques sociétés historiques en Bavière. L'Académie royale de Munich possède une section historique. Il existait une société dans le cercle de Rezat; elle a beaucoup perdu par la mort récente de son fondateur Feierbach. La *Société pour l'histoire et les antiquités du cercle*

du Haut-Mein, à Bayreuth, a publié d'excellentes recherches dans ses archives pour l'histoire spéciale du cercle. La Bavière s'honore de plusieurs historiens distingués, entre autres de Freiberg, de l'archiviste royal Wurstand, de Pfister, Dollinger, etc.

Un homme zélé pour l'histoire, M. Aufsest de Nuremberg, a tenté récemment de réunir en une grande et unique association les nombreuses sociétés historiques qui existent en Allemagne. Il a échoué jusqu'à présent; mais il ne renonce pas à tout espoir; et, en attendant, il publie d'excellents renseignements dans les archives du moyen-âge germanique.

Dans le royaume de Hanovre, sur les instigations de M. Hormayr, envoyé bavarois, une société historique s'est formée. Elle publie ses travaux dans les archives pour l'histoire de Hanovre et de Brunswick, sous la direction du président Spilcker et du docteur Brunnenberg.

Dans le grand duché de Bade on rencontre une société historique à Fribourg. Les professeurs de Rotteck et Schreiber en font partie, et elle porte le titre de *Société des amis de l'histoire*. Celle-là paraît embrasser l'histoire générale. Il y a encore une autre société historique qu'a fondée un curé, appelé, je crois, Wilhelm; elle a son siége dans une petite ville dont le nom est Sintzheim. Une société semblable existe dans le grand-duché de Nassau, à Wiesbaden. Tout récemment des sociétés historiques se sont formées à Hesse-Darmstadt sous la direction du président Eichbrodt et du conseiller Steiner, et à Hesse-Cassel sous la direction du bibliothécaire Rommel. Celle de Mecklembourg a pour secrétaire le docteur Bisch. (*Revue française et étrangère* par M. Paquis, membre de l'Institut Historique.)

—Au mois de février dernier la 4e classe de l'Institut Historique chargea un des membres de la Société, M. J. Deville, de lui faire un rapport sur un catalogue de médailles déposé par un autre membre, M. J.-B. Bouillet, de Clermont-Ferrand. M. Deville reconnut dans cet opuscule un extrait du catalogue général du riche médailler de M. Bouillet, publié dans le but d'inviter les collecteurs de cette sorte d'antiquités à se communiquer réciproquement la note de ce qu'ils ont de doubles, afin d'arriver à des échanges. Il fut d'avis que le but de notre correspondant méritait d'être encouragé et, d'accord avec la 1re et la 4e classes, il lui écrivit pour en obtenir de nouveaux renseignements.

M. Bouillet s'empressa d'accueillir la proposition qui lui était faite : « Je suis flatté, répondit-il, de voir que je réveille aussi un peu de mon côté les amateurs de médailles qui se sont trop longtemps bornés à colliger, chacun dans sa localité, pour sa propre satisfaction, et sans profit pour la science, un plus ou moins grand nombre d'objets précieux. J'attends avec impatience des imitateurs. Je suis prêt à développer mes catalogues; mais il ne fallait pas commencer par un volume qui eût effrayé. Les échanges des pièces rares, des revers curieux, ne se font pas ordinairement par des imprimés. C'est par correspondance et une fois en relation qu'on parvient à s'entendre sur des objets dont on ne se dessaisit pas aisément.

« Je m'occupe activement de sciences. Outre la numismatique je mets beaucoup de zèle à augmenter ma collection, déjà

très considérable, de coquilles vivantes et fossiles. J'ai publié la description de tout ce qui se rapporte au centre de la France; et dix ou douze de mes ouvrages traitent de ces spécialités. Jamais je ne suis passé près d'un reste d'antiquité sans le dessiner et l'interroger. J'ai réuni des matériaux qui feront dans peu de temps le sujet d'une nouvelle publication; je veux publier les médailles qui ont trait à l'Auvergne; je les recherche et fais rechercher dans toutes les collections; je me suis mis à les graver sur bois; j'ai des médailles gauloises qui se rapportent à notre contrée; j'ai la seule médaille de Vercingétorix connue jusqu'à ce jour.

« S'il vous est possible de me procurer des médailles, monnaies, jetons, relatifs à l'Auvergne, je les recevrai avec reconnaissance. Ma collection de médailles grecques a peu d'importance; je ne tiens pas à lui en donner; je puis céder un *Thothorses*, roi du Bosphore, très rare (une tête de chaque côté), une médaille d'Olbiopolis en Sarmatie, une de Phrygie, une de Campanie, plusieurs de Sicile, une de Démétrius, roi de Syrie, et beaucoup d'autres que je déchiffre mal sans doute.

« Mes collègues me trouveront très empressé, très désintéressé. Je les prie d'excuser l'incorrection de mes dessins. Je suis banquier et point graveur; et les éditions de Didot ne se font pas sur mon pupitre. »

M. Deville, ayant communiqué la lettre de M. Bouillet aux deux classes dans la spécialité desquelles elle rentre, leur communiqua également sa réponse. On y lisait : « J'espère que du développement et de la réalisation de l'idée généreuse que vous avez émise, il résultera un bien réel pour l'histoire en général et la numismatique en particulier. Vous me citez des médailles que je serais heureux de posséder et, pour y parvenir, comme je crois que les anciennes monnaies de votre province sont ce qui vous sourit le plus, je vais me mettre en quête pour vous en trouver.

« Vous ne me parlez pas de médailles bysantines ou des empereurs de Constantinople depuis Augustule. Je serais désireux de m'en procurer. Avez-vous des doubles?

« Quant aux médailles grecques, la plus belle collection peut-être sous le rapport de l'art, j'en ai fort peu, et je crains d'en augmenter le nombre. Elles sont trop chères et trop multipliées. Il n'en est pas de même des impériales grecques, dites Potin d'Afrique, que je vous offre. Beaucoup d'amateurs les classent avec les impériales romaines des mêmes personnages.

« Nous sommes d'accord, je pense, sur le principe et l'utilité de votre projet. Il ne doit plus s'agir entre nous que des moyens d'exécution. Faisons des prosélytes et imprimons le mouvement! Il faudrait d'abord, à mon avis :

« 1° Trouver une manière prompte, facile, peu coûteuse, de répandre en plusieurs exemplaires un catalogue ni trop ni trop peu étendu des objets qu'on possède en double;

« 2° Rédiger un court prospectus, énonçant votre idée et énumérant les avantages de sa réalisation;

« 3° Répandre enfin ces deux écrits, avec dessins s'il le faut, parmi le plus grand nombre possible d'amateurs.

« Pour la formation du catalogue, on pourrait adopter la méthode de Mionnet, en l'abrégeant et en faisant suivre chaque description d'un numéro indiquant *le*

degré de conservation (de 1 à 6, je suppose), comme le fait Mionnet en tête de ses chapitres pour *le degré de rareté*.

« Pour en tirer des exemplaires, on pourrait recourir aux presses à copier, connues aujourd'hui de tout le monde, ou au *polygraphe* avec lequel on fait trois copies en même temps que l'original. En outre, l'Institut Historique, la Société royale des Antiquaires, et l'Administration de la *Revue de Numismatique* ne nous refuseraient pas, j'en suis sûr, les moyens de publicité dont ils disposent.

« Voilà mes propositions. Amendez-les, bouleversez-les et communiquez-moi les vôtres.

« Une autre fois, je vous entretiendrai de la peste, du choléra qui afflige les amateurs; je veux parler des faussaires qui vont se multipliant. Nous avons contre eux heureusement aujourd'hui des moyens de liberté et de publicité qui manquaient à nos pères. Pourquoi n'en pas user contre les perturbateurs de nos innocents plaisirs? »

L'Institut Historique s'associe très volontiers aux idées de MM. Bouillet et Deville. Il fait des vœux pour le succès prompt et complet de leur projet d'échanges numismatiques, et s'estimera heureux d'y contribuer de tout son pouvoir.

— M. Camille Aguillon transmet de Toulon les détails suivants sur un ancien ormeau, dit *le gros oumé*, qui existe sur la place Carami, à Brignoles, ville à quelques lieues de Toulon :

« Le 25 octobre 1564, Charles IX étant à Brignoles, logé à la maison de M. Desparra, qui est vis-à-vis cet arbre, vit avec plaisir, des fenêtres de ladite maison, un bal qui se donna sous cet ormeau. Il prit surtout intérêt à voir danser *la volte* et *la martingalle*. Michel de l'Hospital, né en 1503, chancelier en 1560, mort en 1573, parle de cet ormeau comme déjà propre à fixer l'attention des voyageurs, dans un de ses ouvrages en vers latins, composé à l'occasion de son exil en Provence.

« La chronique locale veut que cet arbre existât alors que la rivière Carami, qui, aujourd'hui, a son cours très en dehors de la ville, passait sur la place de ce nom. Ce colosse de la végétation est depuis longtemps soutenu d'un côté par un pilier en bois, et de l'autre par un pan de maçonnerie qui bouche une large ouverture de son tronc; sans ces appuis il serait infailliblement renversé; car la partie du tronc soutenue par un pilier en bois de 2 mètres 30 centimètres est absolument creuse jusqu'à l'origine des branches, et a pu même servir de retraite à de pauvres artisans. La circonférence de l'arbre, au niveau du sol, est de 7 mètres 25 centimètres; dans la partie la plus déprimée elle est de 6 mètres; l'épaisseur du bois dans le tronc est de 25 à 30 centimètres; dans la partie saillante, cette épaisseur varie de 8 à 10 centimètres. »

— On lit dans les journaux de Rennes:

« Un des plus beaux monuments de la Bretagne, la tour de la commune de Guern, près Pontivy, remarquable par sa position, son antique et élégante architecture et son élévation, s'est écroulée il y a quelques jours. »

— On a parlé il y a quelque temps des *thugs*, ces sauvages adorateurs de la déesse Bhavani, dans l'Inde, qui regardent comme une pratique de dévotion

riques, stratégiques et critiques; d'une liste raisonnée des auteurs consultés; d'une table des personnes et des lieux; et du plan des opérations, par M. Le Bon; ouvrage couronné par la Société d'émulation de Cambrai, 1 vol. in-8°. Lille.

Lois, coutumes et franchises de la ville de Lille, avec un grand nombre de chartes et de titres historiques concernant la Flandre, ancien manuscrit de la bibliothèque de Lille, publié avec des notes et un vocabulaire par M. Brun-Lavainne, archiviste de la ville de Lille. 1 vol. in-4°.

Annuaire statistique et administratif du département de l'Oise et de la ville de Beauvais, publié par ordre de M. le préfet; in-8°, 1837. Beauvais.

Annuaire statistique et administratif du département du Lot pour l'année 1837, publié avec l'autorisation de M. le préfet; in-8°. Cahors.

Annuaire du département de l'Aude pour l'année 1837 *sous l'administration de M. C. Legoux, préfet*; in-12. Carcassonne.

Annuaire statistique, historique et administratif de l'arrondissement de Cherbourg, année 1837, in-18.

Annuaire statistique du département du Nord, rédigé par MM. Demeuninck et Devaux; in-8°, à Lille.

Annuaire du département de la Lozère pour l'année 1837; in-12, à Mende.

Annuaire administratif, statistique et commercial du département de l'Hérault, pour l'année 1837; in-18. Montpellier.

Annuaire du département de la Manche, 1837; in-12, à Saint-Lô.

Cinq mois aux États-Unis de l'Amérique du Nord, depuis le 29 *avril jusqu'au* 25 *septembre* 1835. *Journal du voyage de M. Ramon de la Sagra, directeur du jardin des plantes de la Havane*, traduit de l'espagnol par M. R. Rainas; 1 vol. in-8°.

Eléments de géographie physique et de météorologie, ou résumé des notions acquises sur les grands phénomènes et les grandes lois de la nature, par M. H. Lecoq; in-8, à Clermond-Ferrand.

Le Secrétaire perpétuel, EUGÈNE DE MONGLAVE.

MÉMOIRES.

LE SALON DE 1837 *.

On peut regarder l'exposition au Louvre des produits de nos artistes peintres, sculpteurs, architectes et graveurs, comme l'une de nos gloires, d'autant plus nationale qu'elle se renouvelle tous les ans. Une curiosité bien naturelle attire, le premier jour de cette exposition, une foule immense de curieux de toutes les classes de la société; on se presse pour entrer dans ce sanctuaire des arts; c'est à qui assistera le premier à cette apparition des plus beaux ouvrages de l'École Française moderne. Ce jour, Messieurs, par l'époque de sa consécration, revêt un caractère de fête printannière, où l'artiste de talent, comme celui qui cherche à en acquérir, vient faire hommage des fruits de son travail au souverain qui gouverne et au public dont chacun de nous recherche les suffrages.

Amené d'abord dans ce lieu par l'amour des arts, tout au premier aspect semble beau, tout excite d'abord l'enthousiasme; j'entends murmurer autour de moi: L'exposition de 1837 est une des plus belles et des plus remarquables dont nous ayons été témoins. Ceci a l'air d'une vérité si on s'en tient au premier coup d'œil; mais quand on descend à l'analyse consciencieuse de chaque morceau en particulier, l'illusion d'un instant s'évanouit, on revient de sa première impression, et l'on s'aperçoit bientôt que les progrès dont on parle sont encore à faire. Il faut bien le dire puisque c'est la vérité, la disposition des ouvrages dans le grand salon et dans les galeries n'est pas bonne; un tableau de mérite se trouve à côté d'une production médiocre; un tableau d'un coloris fort et vigoureux est placé près d'une peinture grise, froide et sans couleur: ils se nuisent mutuellement. Cet amalgame de peintures bonnes et mauvaises ressemble à du désordre; et il sera difficile d'y remédier sans un choix, sans une division, qui classe par degrés le mérite des tableaux.

J'ajouterai une seconde observation; c'est que l'on est généralement surpris de ne voir à une exposition aussi solennelle aucun ouvrage des membres de l'Institut royal de France. Leurs travaux ne devraient-ils pas y figurer en première ligne? Ils sont nos maîtres, ils sont les conservateurs-nés des bonnes traditions de l'enseignement ancien et moderne. C'est à eux qu'appartient le mérite de montrer aux élèves la marche à suivre dans l'art qu'ils professent. On dirait qu'alarmés par la critique aux approches d'une exposition ils s'enferment dans leur atelier et qu'ils ne montrent rien au pu-

* Voir le Salon de 1835. Tome II, 9e livraison (avril), page 147.

blic par peur. Je dois le dire à sa louange, notre collègue M. Paul Delaroche, plus courageux, répond à l'appel et se présente toujours au poste d'honneur.

Si Gros trop sensible a succombé volontairement sous le coup d'une critique trop amère, c'est une faiblesse qu'il faut plaindre. En méprisant les paroles d'un journaliste qui fait des phrases pour remplir les colonnes de sa feuille, et qui parle d'un art auquel il est étranger, Gros, au lieu de se considérer comme battu, aurait dû revoir son tableau : il avait sans doute la conscience de ce qu'il valait, il se serait consolé lui-même en pensant à sa gloire passée; et, s'il se fût aperçu que la composition de son tableau n'était pas bonne, il aurait reconnu du moins que le dessin de son *Hercule* et même de son *Diomède* était celui d'un grand maître : Carrache l'eût adopté parmi ses belles pages du palais Farnèse. Mais le coup était porté; plaignons la faiblesse de l'homme, donnons des regrets au peintre, et posons sur sa tombe la palme de l'immortalité !...

Un jury nommé pour admettre ou rejeter les productions des peintres, des sculpteurs, des architectes et des graveurs qui envoient des ouvrages à l'exposition, est appelé à prononcer en dernier ressort sur le rejet ou l'admission. On assure que le jury, cette année comme les précédentes, n'est pas exempt de reproches : MM. Horace Vernet et Paul Delaroche n'ont pas voulu partager la responsabilité de ce tribunal; grâces leur soient rendues !

Me sera-t-il permis de demander à ces juges souverains quel motif ou quel caprice les a portés à exclure du Salon la *Cléopâtre* de M. Gigoux? La *Mort de Léonard de Vinci*, que ce peintre avait exposée l'année dernière, faisait concevoir de grandes espérances : une composition bien entendue, une facilité d'exécution exagérée peut-être, voilà quels étaient les qualités et les défauts de cette peinture qui a été vue avec intérêt. Une personne digne de foi, qui a examiné scrupuleusement la Cléopâtre de M. Gigoux depuis son rejet, m'a assuré que ce tableau se recommandait par un mérite supérieur à celui de la mort de Léonard de Vinci; que M. Gigoux avait fait des études sérieuses; qu'il avait rectifié son dessin, ennobli ses expressions et soigné spécialement son exécution. C'est donc ce qu'il a fait de mieux qui a été refusé. On est forcé de convenir qu'il y a au moins dans tout cela du malentendu. On a refusé aussi beaucoup d'autres tableaux dans lesquels on a reconnu du mérite, pour en admettre, soit dit entre nous, un trop grand nombre qu'on peut regarder comme au-dessous du médiocre, tels qu'une foule de portaits inconnus et insignifiants; des paysages d'une touche lourde et noire, sans vérité; des chevaux en liberté, d'un mauvais dessin; des fleurs, des lapins, des fruits, etc. Je les ai vus tous, et je soutiens qu'aujourd'hui nos peintres d'enseignes font mieux que cela; il suffit de se promener dans les rues de Paris pour en avoir la conviction. Si j'étais mal disposé, je dirais qu'il y a dans tout cela de la *camaraderie*; mais j'aime mieux croire que ces pitoyables admissions se sont faites sans l'aveu du jury, et pendant que ces membres admiraient les deux tableaux de M. Delaroche, le *Décaméron*, le *Jérémie*, et la *Prise d'Alger*. On sait enfin, et je ne le tairai pas, que les gardiens du musée passent

les tableaux devant les yeux de messieurs les jurés avec la même rapidité que l'Auvergnat qui montre la lanterne magique aux enfants qui sont sages.

Je disais, il n'y a pas un instant, que je ne parlerais pas du jugement sur les tableaux de cette année, mais je n'ai pu résister à la clameur publique. Si l'on réfléchissait bien à l'importance d'un pareil jury, duquel dépend trop fréquemment l'avenir d'un jeune artiste, on s'empresserait de joindre aux membres de l'Institut des artistes de mérite, peintres, sculpteurs, architectes et graveurs, pris en dehors de cette compagnie privilégiée; là seraient d'autres jurés choisis et nommés par les artistes eux-mêmes. Les plaintes graves adressées au jury de cette année me rappellent un mode de jugement qui, à la vérité, n'a eu lieu qu'une seule fois : c'était en 1791. Les jurés appelés à prononcer sur le sort des tableaux envoyés à l'exposition devaient motiver leur jugement par écrit et signer le *refus* ou l'*admission*. Cela fait, le jugement était livré à la presse qui le transmettait au public, le jour même de l'ouverture du salon.

Un coup d'œil rapide promené sur le vaste panorama qui se déroule dans les salons du Louvre fera le sujet de notre examen. Quelques observations préliminaires ne seront peut-être pas déplacées.

Je l'ai dit, Messieurs, dans un grand ouvrage, chaque climat produit dans les arts des résultats qui lui sont propres; un dessin raisonné, combiné d'après les formes humaines et correct dans ses contours, appartient à un peuple bilieux, studieux par tempérament, mais vif et prompt à saisir le caractère qu'il veut peindre; tels étaient, Messieurs, les artistes de l'École Italienne à l'époque de sa gloire.

Ce fut vers le commencement du XVIe siècle que l'on distingua pour la première fois en Europe différentes écoles de peinture; on les divisa d'abord en École Italienne, en École Flamande et en École Française. Dans la suite, l'École Italienne fut elle-même divisée en plusieurs classes ainsi désignés : École Romaine, École Florentine, École Vénitienne, École Lombarde. On divisa l'École Flamande en École Flamande, Allemande et Hollandaise; l'École Française, seule, demeura sans division. L'École Espagnole resta hors de cette nomenclature; elle n'était pas encore reconnue.

Pour fondateur, l'École Romaine eut Raphaël, le plus beau génie qui ait encore paru dans l'art de peindre. L'École Florentine regarde Michel-Ange comme son premier maître : ce fut un génie supérieur pour la force des pensées, la vigueur du caractère et l'énergie de l'exécution; il est resté seul assis sur un trône inébranlable. L'École Vénitienne reconnut dans Titien et Giorgion les premiers introducteurs de l'art du coloris et du clair-obscur. L'École Lombarde doit sa naissance à Corrège, surnommé le *peintre des Grâces*, célèbre par la suavité de son pinceau et par la douceur de son coloris. Les Écoles Allemande, Flamande et Hollandaise, considèrent Albert Durer, Hubert et Jean Van Dyck, inventeurs de la peinture à l'huile, comme leurs premiers fondateurs. Lucas de Leyden et Holben, peintres exacts et précis autant dans le coloris que dans le dessin, furent ceux de l'École Hollandaise. On pourrait regarder Velasquez, né en 1599,

à des compositions savantes, font le charme de ses tableaux : il faut admirer les pendentifs du plafond qu'il peignit pour le Conseil-d'État; ils ont une analogie particulière, pour l'ajustement et le coloris, avec ce que l'on connaît de Paul Véronèse. Il a peint aussi des portraits dont la beauté et les noms ne s'effaceront jamais du souvenir des amateurs de l'histoire et des arts. Napoléon en uniforme vert, Mlle Mars, Ducis le tragique et le docteur Dubois sont des ouvrages que nos neveux verront avec l'admiration que nous avons pour les portraits de Titien et de Van Dyck.

Ces grands talents ne sont plus, le temps les a tous moissonnés, les amis des arts ont déploré cette perte immense. Pour moi, Messieurs, leur compagnon d'étude et leur ami, je joins mes regrets douloureux à ceux de l'Europe entière... Un quatrième élève de David, Fabre, vient aussi de terminer son honorable carrière; quoique d'un talent inférieur à ceux de ses compétiteurs, comme eux il fut un des soutiens de la grande école.

Enfin je me rappelle que l'année où David exposa *les Sabines* (c'était, je crois, en 1810, pour le concours des *Prix Décennaux*), trente de ses élèves exposèrent en même temps, et tous reçurent des récompenses nationales. Je me rappelle également l'injustice du jury chargé de prononcer sur le mérite des ouvrages admis à concourir. L'Empereur, indigné du jugement, retira l'ordonnance qui établissait cette honorable institution et ne donna pas de prix.

Maintenant je cherche une école où l'on enseigne les principes de l'art dans leur intégralité et je ne la trouve pas. MM. Horace Vernet, Paul Delaroche et quelques autres sont faits sans doute pour entretenir le feu sacré des beaux-arts; mais pour fixer à cet égard ma conviction, j'attends qu'ils nous fassent la peinture d'un corps d'*homme* ou de *femme*, étude que je regarde comme la plus spéciale si l'artiste veut arriver à la perfection du genre historique. Grâce au goût que l'on a pour le romantisme, nos peintres ne peignent plus que des casaques, des habits étriqués et des bottes. A ce sujet, une réflexion de notre collègue Araujo-Porto-Alègre, peintre brésilien, l'un des élèves les plus distingués de notre collègue M. Debret, professeur à l'Académie de Rio-Janeiro, et auteur du *Sacre de Don Pedro*, ne sera pas déplacée ici. Dans un paragraphe de son rapport sur le Salon de 1836, que vous l'aviez chargé de vous présenter, il dit : « Le contrepoids de l'ancien régime s'est « longtemps fait sentir dans les arts et « par la pensée et par la forme. Alors « tout était grec et romain, et l'art s'est « fait grec et romain; alors tout visait à « une énergie guindée, et l'art a raidi « ses contours au point de ne faire que « des bosses coloriées, malheur inséparable de toute époque où la foule cachée derrière les grands hommes suit « leur marche en outrant leur mouvement.

« L'empire n'était que le résultat de « la révolution, et l'art a pris quelque « essor; la pensée publique n'était préoccupée que d'un seul homme; elle « résumait en lui tous les destins de « l'humanité, et l'art a essayé de quitter « la Grèce et Rome pour reproduire la « gloire nationale; il a attaché son char « à celui du triomphateur.

« La restauration était à l'empire ce « que la révolution avait été à l'ancien

« régime ; une idée nouvelle devait éclo-
« re pour fermer la marche de celle qui
« était en possession du terrain. Il n'était
« pas possible de rétrograder jusqu'aux
« dieux de la Grèce et de Rome. L'his-
« toire contemporaine avait dit son der-
« nier mot ; l'histoire moderne n'avait
« encore rien à dire ; une époque restait
« vierge, et le moyen-âge fut ressuscité.
« La restauration était arrivée escortée
« des idées religieuses ; mais ces idées
« n'avaient pas encore jeté de profondes
« racines dans les masses. L'art ouvre
« la Bible, y cherche des sujets analogues
« aux idées du moment, mais l'inspira-
« tion lui manque. A peu d'exceptions
« près, on chercherait en vain dans les
« productions de ce temps l'empreinte
« de ce type religieux qu'on admire dans
« les ouvrages de Giotto, de Masaccio et
« de Raphaël, et qui nous transporte
« vers le ciel. Une nouvelle école surgit
« inscrivant sur son drapeau un seul mot
« *Romantisme* ; mais ce mot est-il bien
« français ? indique-t-il une idée bien
« française ? un besoin bien français ?
« Le romantisme enfin a-t-il obtenu en
« France des lettres de bourgoisie ? »

Je poursuis : que nos collègues MM. Ingres et Coignet, élèves du peintre des *Horaces* et des *Sabines*, soient du nombre de ceux qui marchent dans la ligne que nous ont tracée Vien et David ; les plafonds qu'ils ont peints l'un et l'autre dans les salles du Louvre en font foi. Nous avons, je veux bien le croire, à l'Institut royal de France des peintres dont les talents soutiennent la réputation de leurs maîtres ; mais, je le répète, on verrait leurs peintures avec plaisir s'ils les exposaient.

Il est généralement reconnu, dans les arts comme en littérature, que tous les genres sont bons, hors le genre ennuyeux : voilà ce que se sont dit les jeunes peintres de la nouvelle école. Laissant en arrière les compositions d'un style noble et élevé, ils ont compris, comme les Flamands et les Hollandais, qu'il vaut mieux être fort dans un genre inférieur que faible dans un genre supérieur ; alors ils se sont frayé une route nouvelle ; beaucoup ont échoué, mais aussi beaucoup ont réussi. L'amour de la nouveauté, toutefois, les a conduits à une méthode qui pouvait devenir désastreuse et amener la décadence complète de l'art. Ce ne sont plus que des tons tranchés pour les accessoires d'un tableau ; quelques frottés de couleurs pour les carnations ; plus de soin et d'éclat aux draperies qu'aux figures. Ces jeunes novateurs, dans leur enthousiasme pour l'école vénitienne qu'ils croient imiter, ne s'aperçoient pas que, par ce mépris pour le dessin, pour l'exact modelé des figures, et par l'oubli total des préceptes de David, ils se placent bénévolement au-dessous de ce Français Boucher, contre lequel ils déclament encore, et dont cependant en résultat ils ne saisissent que le mauvais côté.

Cependant, il faut le dire à leur gloire depuis quelque temps nos jeunes peintres ont réfléchi : ils ont fait un retour sur eux-mêmes, et, sans perdre de vue le mode d'exécution qu'ils avaient adopté, ils se sont mis à étudier plus sérieusement ; il en est résulté des progrès extraordinaires. On dit généralement du bien, à l'exposition de cette année, des peintures des frères Johanneau, de MM. Boulanger, Camille Roqueplan, Charlet, Duval Le Camus, Collin, Hippolyte Le Comte, et de tous ceux qui comme eux

ont marqué l'année dernière et se sont montrés de nouveau.

Le genre historique a ses hommes de mérite. On ne peut mettre en doute que MM. Horace Vernet, Garnier, Abel de Pujol, Picot, Heim, Hesse, Blondel, Schenetz ; nos collègues Paul Delaroche, Monvoisin, Couder, Coignet, Decaisne, etc., n'excitent une vive sensation toutes les fois qu'ils exposent leurs ouvrages. On se souvient encore de l'intérêt produit au Salon de 1810 par les tableaux de MM. Debret et Thevenin, admis aux prix décennaux. M. Debret avait peint *Bonaparte* passant devant un convoi de blessés autrichiens, retirant respectueusement son chapeau en disant *respect au malheur!* M. Thevenin avait représenté le *Passage du mont Saint-Bernard par l'armée française*.

M. Schenetz, reçu dernièrement membre de l'Institut royal de France à la place de Gérard, a peint dans l'église Notre-Dame de Lorette deux tableaux qui se distinguent par le caractère de la composition et la fermeté du faire. Il faut bien lui pardonner les défauts de celui qu'il a exposé cette année au Salon. Ce tableau représente le *Siège de Paris par les Normands* en 886. On trouve le personnage principal mesquin, d'une trop petite stature, et le coloris indécis. On critique aussi le cheval blanc, qui fait tache au milieu de la composition.

Je me croirais coupable si je passais sous silence les riches peintures de cette paroisse de Notre-Dame de Lorette ; elles ont généralement mérité les suffrages de nos artistes. Ces peintures sont de MM. Delorme, Drolling, Granger, Langlois, Orsel, Vinchon, etc. Nous avons remarqué au Salon la *Prise de York-Town* par notre collègue M. Couder. Ce tableau, d'une composition sage et d'une couleur locale vraiment remarquable, nous rappelle pour le mérite la *Bataille de Laufeld*, que le même auteur exposa au dernier salon. M. Delacroix, que nous considérons comme un peintre à part, doué d'un talent qui n'est pas ordinaire, n'a pas réussi cette année dans la *Bataille de Taillebourg*. Si son tableau n'échappe pas aux critiques, je dirai que cet artiste a un mérite d'invention et même d'expression qui n'est pas toujours bien compris par ses détracteurs.

En faisant des pas rétrogrades, et en jetant un coup d'œil rapide sur les tableaux d'histoire de l'exposition de 1836, j'aurai encore de belles pages à revoir. On a reconnu l'extrême facilité de M. Horace Vernet dans les *Batailles d'Iéna, de Friedland, de Wagram*. Nous avons admiré avec le public la puissance de son pinceau, surtout dans cette tête de Napoléon regardant une batterie de cent pièces de canon : cette tête a plus de physionomie que les autres, c'est bien le génie du grand empereur. Nous ajouterons que M. Horace Vernet est historien et poète à la fois quand il peint une chasse dans le désert de Sahara. On peut dire également que M. Bellangé et notre collègue M. Charlet comprennent bien le mouvement des masses sur un champ de bataille. Dans les ouvrages de ces deux artistes, on a vu un beau coloris, un faire hardi, et des épisodes du plus haut intérêt. La *Bataille de Dinan*, par notre collègue M. Monvoisin, est une composition bien entendue ; on y reconnaît le peintre de sentiment qui a produit les scènes touchantes de *Jeanne la folle*, et de la *Mort de Charles IX*.

J'arrive enfin au tableau le plus supérieur en beauté, le plus parfait en exécution; je veux parler des *Pêcheurs* de Léopold Robert : c'est un ouvrage au-dessus de tout éloge. Écoutons un moment ce qu'en a dit dans son Salon de 1836 M. Araujo, ce peintre brésilien qui juge *nos arts* sans prévention, mais non pas sans enthousiasme :

« Arrêtez-vous devant cette toile su-« blime!... Tout est triste ici, même « l'automne quelquefois plus belle que le « printemps. Ces feuilles éparpillées sont « d'une teinte qui rappelle leur couleur « quand elles tombent aux approches de « l'hiver; toutes ces physionomies sem-« blent dominées par une douleur interne « qui les ronge, tout le monde ici conspire « et pense à la mort. Silence! vous êtes « devant le tableau de Léopold Robert; « Léopold Robert, mort si jeune, Léo-« pold Robert, triste, dégoûté, se dé-« truisant lui-même, et désertant ce « monde égoïste où l'Être-Suprême ne « l'avait pas jeté pour se détruire. Mais « à travers le nuage épais qui enveloppe « les figures on admire leur noblesse, « leur agencement : une grande pensée « plane sur ce travail. La dernière es-« quisse de Robert, sa *Fuite en Égypte* « est d'un style simple quoique sévère; « l'auteur a parfaitement compris le ca-« ractère noble et presque triomphal des « habitants de Nazareth, fuyant la terre « natale devant la loi barbare d'un tyran. « Le ton de couleur et la physionomie de « la sainte Vierge rappellent les qualités « que nous admirons dans les femmes des « Pêcheurs. Robert aimait Le Palme et « Giorgion; on reconnait à ses draperies « et à certains tons qu'il affectionnait « l'École Vénitienne tout entière; c'est à « Venise en effet qu'il s'était fixé, et c'est « là qu'il est mort. »

Revenons à notre exposition de 1837; examinons quelques-unes des peintures les plus remarquables... En entrant dans la grande galerie, les yeux se portent sur les tableaux de M. Paul Delaroche, parcequ'ils sont beaux. En les voyant, on est frappé des progrès immenses que ce peintre a faits depuis son exposition de la *Mort d'Élisabeth*, reine d'Angleterre. A la suite de cette grande page, où la reine seule est remarquable par le naturel de sa pose et la vérité de son expression, il a produit les *Enfants d'Édouard*, sujet aussi d'une excellente tragédie de M. Casimir Delavigne; le poète s'inspire des productions du peintre, et le peintre à son tour veut rendre avec ses pinceaux les pensées du poète. Après cette peinture vraiment pathétique, M. Delaroche nous a montré les merveilleuses et spirituelles compositions du *Cardinal de Richelieu conduisant le jeune De Thou à la mort*; et le *Cardinal de Mazarin prêt à expirer, tenant cercle dans son salon*. On a vu avec plaisir la touche vive et précise de ces deux jolies productions. La *Mort du duc de Guise*, par son coloris fin et son exécution soignée, semble l'œuvre d'un bon peintre hollandais, Terburck, par exemple ou quelqu'autre. Enfin parut *Jeanne Gray prête à subir son supplice*. Je n'ai pas besoin, Messieurs, de vous rappeler l'effet que cette riche peinture produisit sur la généralité du public : le souvenir en est resté, et il restera.

Cette année, nous avons du même artiste deux tableaux très remarquables, sans pourtant que l'on puisse dire qu'ils soient classiques et propres à former les

élèves au genre spécial de l'histoire, comme ceux de David. Les sujets de ces deux tableaux sont du choix de M. Delaroche.

Le premier représente *Lord Thomas Strafford* près de sortir de la tour de Londres, pour aller au supplice. Il s'arrête devant la fenêtre du cachot où est enfermé Laude, archevêque de Cantorbery, dont les consolations spirituelles lui avaient été refusées: le lord s'agenouille et lui demande sa bénédiction. Le respectable prélat étend ses mains à travers les barreaux de sa prison, et appelle sur son ami les bénédictions du Seigneur.

Je vous rappellerai, Messieurs, que lord Strafford, d'une famille distinguée d'Angleterre, fut un des plus ardents défenseurs du parti populaire dans la chambre des communes. Il vota fortement pour la mise en accusation du duc de Buckingham, ministre de Charles Ier, et contre les entreprises de la couronne. Ayant essuyé l'orage d'un parti qui le poursuivait, il se vit abandonné du roi, qui lui avait assuré affirmativement qu'il le défendrait. Il fut mis secrètement en accusation par la chambre des communes et condamné à perdre la tête. Strafford parut étonné lorsqu'on vint lui apprendre que le roi Charles l'avait délaissé et qu'il avait signé sa condamnation; mais pour toute réponse il cita ce passage de l'Écriture : « Ne mettez point votre confiance dans les princes, parcequ'il n'y a point de salut à attendre d'eux. » Il mourut avec un grand courage le 12 mai 1641.

J'ai rapporté les circonstances de la mort de Strafford pour prouver à quel point M. Delaroche s'est pénétré de la fermeté et de la dignité du lord; il a exprimé l'une et l'autre avec la noblesse qui caractérise l'homme d'état. Cette composition bien entendue prouve que le peintre est familiarisé avec les mœurs anglaises du XVIIe siècle. Straffort, vu de profil, n'en est pas moins expressif; placé en face de l'archevêque Laude, il ne pouvait pas être vu autrement, et celui qui dans un journal a critiqué cette pose a eu tort. Il y a de l'expression, de l'intérêt même dans les mains qui sortent des barreaux de la fenêtre pour bénir le noble comte, et les yeux ardents du respectable archevêque que l'on aperçoit dans l'ombre du cachot produisent beaucoup d'effet. Le dessin de ce tableau est correct, l'exécution ferme, et, si le coloris semble un peu sombre, c'est dans la circonstance une qualité. Poussin, dans son *Déluge*, n'a pas représenté autrement la nature en deuil.

Dans le tableau de Charles Ier, on ne sait qu'admirer le plus de la composition ou de l'expression. La figure du roi est admirable d'impassibilité au milieu des outrages grossiers que lui prodiguent les soldats de Cromwel. On sait que Charles entendra sa sentence de mort avec résignation et qu'il ne frémira pas à l'aspect du supplice; l'insolence et les actions brutales de cette soldatesque font encore ressortir le calme et la noblesse du monarque; les expressions de ces misérables sont vraies et variées. On remarque surtout celle de l'homme qui négligemment posé sur sa chaise se chauffe les pieds à la cheminée de l'appartement. J'ignore si l'action de celui qui souffle la fumée de sa pipe au visage du roi est historique; tout en approuvant cet épisode comme appartenant bien à l'esprit de la tourbe brutale qui environne le prisonnier, je ne sais trop s'il n'est pas déplacé

dans une composition de la gravité de celle-ci. Si le fait se trouve consigné dans l'histoire, cela est triste sans doute, mais le fait y prend nécessairement une couleur et un caractère solennel par l'esprit et le style de la narration. L'avantage de l'histoire est de donner une sorte de majesté à tout ce qu'elle raconte et d'imprimer aux actions les plus puériles en apparence une dignité imposante... Enfin, les deux tableaux de M. Delaroche ont un coloris qui ajoute encore à la tristesse des sujets; on dirait que notre collègue, pour le maniement du pinceau et la fermeté de l'exécution, s'est inspiré des plus beaux ouvrages de Valentin ou de Manfredi.

Quant à la *Sainte-Cécile*, du même peintre, c'est une belle image très bien dessinée; son style presque gothique et sans couleur lui donne une grande ressemblance avec les miniatures des vieux maîtres, dont on pourrait supposer qu'elle est une imitation. Il est fâcheux pour l'artiste que les vieilles têtes comme la mienne aient gardé le souvenir de la Sainte-Cécile de Raphaël, que l'on vit à ce même salon à la suite des conquêtes de Bonaparte en Italie. La belle gravure de M. Massard fils pourrait faciliter la comparaison, si on voulait la faire. Pour mon compte je vois avec regret M. Delaroche s'étudier à imiter les peintures du moyen-âge, quand il pourrait faire des tableaux qui éterniseraient l'époque dans laquelle il peint.

Duquesne délivre les captifs d'Alger; tableau de M. Biard, dont nous avons plus d'une fois admiré les productions. Duquesne, à la suite du bombardement d'Alger, avant d'écouter aucune proposition, exige que les esclaves européens soient remis à son bord; tel est le sujet de l'un des plus beaux tableaux du Salon. Composition parfaite, groupes bien distribués, attitudes et expressions bien comprises, coloris vigoureux, touche ferme et assurée, voilà ce qui se trouve réuni d'une façon savante dans le tableau de M. Biard.

Les tableaux de MM. Court et Rouget ne répondent pas au talent de ces deux peintres dont nous aurions plus d'une belle page à citer si elles n'étaient pas suffisamment connues. Le premier, par M. Court, représente le *Mariage du roi des Belges avec la princesse Louise d'Orléans,* célébré à Compiègne dans la chapelle du palais. Le second, par M. Rouget, est le *Mariage de Marie-Louise avec l'empereur Napoléon*, célébré au Louvre. Le mérite de ces ouvrages consiste dans les personnages que ces deux cérémonies réunissent. Je me souviens qu'en parlant des *Sept Sacrements* de Nicolas Poussin, qui se trouvaient dans la galerie d'Orléans, et dont le mariage était sans contredit le plus faible, un homme d'esprit osa dire *qu'un bon mariage était difficile à faire, même en peinture.*

Il faut faire une pose devant le tableau de M. Roger, représentant *Charles-le-Téméraire*, duc de Bourgogne, retrouvé mort le lendemain de la bataille de Nancy. Cette page, devant laquelle chacun s'arrête, artiste ou non, pour en dire du bien, offre sans doute un grand mérite de dessin et d'exécution. Il est fâcheux seulement que le peintre ait mal compris le sujet; on est dans l'incertitude sur ce que son tableau représente. Au premier aspect, on croit voir une *Descente de Croix*, telle que les peintres du moyen-âge l'auraient figurée. Le visage de Charles est caché, et ce cadavre livide est loin de

nous rappeler le guerrier téméraire qui s'immortalisa à la bataille de Montlhéri. Dans le tableau de M. Roger, on est censé, dit-on, reconnaître le duc au diamant précieux qu'il a au doigt et que découvre un des assistants. Mais il y a ici contradiction; les historiens prétendent qu'il le perdit en 1476, après avoir été défait par les Suisses à Granson et à Morat, et qu'un soldat le ramassa et le vendit à Florence. Comment, d'ailleurs, se demande-t-on, un personnage qu'on a dépouillé de tous ses vêtements a-t-il pu conserver à son doigt une bague aussi précieuse? Quoi qu'il en soit, pour mieux établir le personnage et le lieu de la scène, n'aurait-il pas fallu peindre près du corps mort du duc quelque armure, ou faire intervenir des guerriers, afin que l'on vit bien que c'était véritablement le duc de Bourgogne que l'on avait retrouvé? Les gens qui accourent au bruit de la découverte ne sont-ils pas un peu mesquins? En somme cependant, ce tableau n'est pas sans mérite, quoiqu'il manque du caractère convenable à la situation.

En examinant les ouvrages de M. Bergeret, élève de David, je dois appeler le souvenir des artistes sur la *Mort de Raphaël*, tableau bien conçu, expressif et d'un grand effet de couleur, qu'il peignit pour la galerie de la Malmaison, où il avait pour pendant un des chefs-d'œuvres de M. Granet, le *Peintre Stella* dessinant une image de la Sainte-Vierge sur un des piliers du cachot de l'inquisition à Rome. Ce trait de piété, d'esprit et de talent, lui valut sa liberté. Ce tableau a été l'aurore du beau talent de M. Granet. M. Bergeret fut chargé par le baron Denon de composer et de dessiner les bas-reliefs de la colonne de la place Vendôme, et c'est sur ses dessins qu'ils ont été exécutés en bronze. Les peintures de M. Bézard conviennent à un couvent de femmes. Le *Lévite d'Ephraïm*, de M. Caminade, est loin d'effacer celui de M. Blondel.

M. Delaval, toujours laborieux, après avoir fait une œuvre remarquable en peignant le *portrait en pied du Chinois* que tout le monde a pu voir à Paris, et un sujet tiré de *Péveril du Pic*, roman de Walter Scott, nous montre cette année un *Christ en Croix* de grandeur naturelle, la *Sainte Vierge avec son fils*, et *Sapho*.

Tout le monde sait que peindre Jésus sur la croix, où le corps de l'homme se trouve dans son plus grand développement, a souvent été l'écueil des artistes les plus habiles; l'expression surtout à donner à la tête, qui doit participer de la nature divine et de la nature humaine, n'est pas chose facile; ici, on remarque de l'étude, du dessin, et un coloris sage. Le peintre paraît avoir eu l'intention de dédommager le public de la tristesse du sujet par l'exposition d'une jolie Vierge qui montre son fils au monde chrétien, et par l'image de la célèbre Sapho de Mytilène.

Voilà encore un des bons tableaux du Salon, dirons-nous, en jetant un coup d'œil sur la *Procession de la Gargouille de Rouen*, par M. Clément Boullanger. Une composition vaste et hardie, un concours extraordinaire d'acteurs et de curieux amenés à la cérémonie par la dévotion; le mouvement que produit un rassemblement populaire, tout cela a été parfaitement exprimé par le peintre. Un coloris chaud et une grande fermeté d'exécution se font encore remarquer dans cette excellente peinture, Ces qualités rappellent positivement celles des grandes

pages de Solimen qui sont à Naples.....

Je le dirai franchement, c'est un malheur de s'appeler Bourdon quand on a peint *le Christ aux Enfants*, qui figure au Salon de cette année! C'est le cas de dire: Ne confondez pas *Louis* avec *Sébastien*, comme on a dit du temps de Corneille : *Ne confondons pas Pierre avec Thomas*.

Les productions de M. Collin, conservateur du musée de Nîmes, offrent constamment beaucoup d'intérêt et un coloris, une précision qui attirent le spectateur: on aime son talent. Le tableau de *Valentine de Milan*, qui demande justice de l'assassinat du duc d'Orléans, est un ouvrage estimable. Celui de la *Mauvaise Conscience* donne une idée juste d'un cauchemar. En voyant les gestes tourmentés du criminel, et les figures hideuses de larves, de fantômes, de démons qui s'agitent, et qui obsèdent cet homme étendu dans son lit, on se rappelle involontairement les Furies attachées aux pas d'Oreste.

L'Arrestation de Robespierre ou *la Séance du 9 thermidor*, par notre collègue Monvoisin, est une vaste scène resserrée dans une toile de moyenne grandeur. L'agitation de chaque personnage, la diversité des épisodes calculée d'après le tempérament et l'opinion de chaque individu; leurs portraits et leurs costumes; tout cela exprimé avec esprit et rendu avec précision, produit un tableau qui attire l'attention générale; mais, je dois le dire, et notre confrère me le permettra, cette peinture n'est pas de la force de celle de *Jeanne la folle* et de *Sixte-Quint*, dont les expressions sont parfaitement belles. Il y a sans doute du mérite dans le tableau du *Choléra*, par M. Lafaye; mais ce mérite est détruit par le souvenir encore brûlant des ravages que cette épidémie fit à Paris : on passe outre.... Quant au *Christ guérissant les malades*, par M. Célestin Nanteuil, il est remarquable surtout par l'abus que l'auteur a fait du noir, par la lourdeur du dessin, par la mollesse de la touche. Je pourrais comparer ce tableau à ceux du peintre Léonard Bramer, qui florissait en 1620; il vint à Paris, où il fit quelques ouvrages. Il avait un goût particulier pour l'imitation des incendies, des scènes nocturnes et des effets de flambeaux dont il outrait le coloris : il se croyait un Rembrant.

Nous ne quitterons pas le genre historique sans dire un mot du tableau de M. Scheffer. On admire le *Christ* venant consoler ceux qui souffrent et briser les fers de ceux qui sont dans l'esclavage; on a raison, si on s'arrête à la conception du sujet, au dessin et à quelques poses bien senties; mais quand on loue avec exagération l'harmonie de ce tableau, je ne partage pas cette opinion, et je dis qu'il est facile de faire de l'harmonie quand on prend la couleur grise pour du clair-obscur. Si je faisais un pas en arrière, si j'examinais les peintures du temps que nous appelons *gothique*, peintures dont les artistes cherchent aujourd'hui l'imitation avec fureur, je dirais que, bien que ces peintures soient faites à l'eau d'œuf, elles sont puissantes de coloris, et que, depuis la découverte de la peinture à l'huile par Jean Van Eyck, l'art du coloris a été porté à sa plus haute perfection dans les écoles flamande, hollandaise et vénitienne. Je le répète, les tableaux de *Jérémie*, de *Charles-le-Téméraire*, du *Christ* de M. Scheffer; ceux de MM. Flandrin, Bezard et d'autres encore; quelques

portraits même, tout cela est gris. Ce n'est pas avec du noir et du blanc qu'on produira des tableaux bien coloriés. C'est, dit-on, la manière de notre collègue M. Ingres, peintre à la mode et d'une grande réputation; c'est l'esprit de la nouvelle école; d'ailleurs M. Ingres est fidèle imitateur de Raphaël; ce qu'il fait ne peut-être que bien; voyez le *saint Symphorien* qu'il a exposé l'année dernière! Enfin, ajoute-t-on, Raphaël n'est pas plus *coloriste* que Rubens n'est *dessinateur*.

Voilà, Messieurs, une de ces hérésies pittoresques que publient partout des hommes qui ne connaissent pas le mérite des grands maîtres et qui ne les ont jamais compris : la peinture est un langage qu'il faut entendre et parler. Les discours de ces ignorants se produisent dans le monde, et à la première vue on décide que Raphaël n'entend rien au coloris et que Rubens est un mauvais dessinateur. François Boucher a aussi été à la mode, il a même été imité; voyez où cette réputation de cour l'a conduit, lui et ses élèves.

Les tableaux de batailles destinés à la décoration du château de Versailles sont nombreux. Les plus intéressants sont : 1° de notre collègue M. Auguste Couder, *l'Armée française* commandée par le lieutenant-général comte Rochambeau, à la prise de York-Town, beau et bon tableau d'une composition heureuse, dont nous avons déjà parlé. 2° L'*Entrevue du camp du Drap-d'Or*, entre François Ier et Henri VIII roi d'Angleterre, en 1520, par Auguste Debay. Cette grande page d'un élève de Gros, peintre habile qui a fait ses preuves et que son maître a chargé par son testament de terminer sa *Bataille des Pyramides*, ne satisfait pas complètement. On aime mieux la *Mort de Lucrèce*, du même auteur, parcequ'il y a plus d'unité dans la composition, dans l'effet et dans le coloris. 3° La *Bataille de Taillebourg*, tableau de M. Eugène Delacroix dont j'ai déjà dit un mot; voyez son tableau du *Dante* et le *Massacre des Grecs à Chio*. 4° La *Bataille de Wagram*, donnée le 6 juillet 1809, et la *Bataille de Sintzheim*, gagnée par Turenne. M. Bellangé, dans sa *Bataille de Wagram*, déroule une composition vaste, bien entendue, des groupes distribués avec discernement, un coloris riche et une grande facilité d'exécution. J'adresserai les mêmes éloges à M. Pingret pour sa *Victoire de Sintzheim*, qui paraît être le pendant de la précédente. 5° La *Bataille de Tolbiac*, par M. A. Scheffer; 6° celle de *Cassel*, par M. H. Scheffer; 7° celle de *Hohenlinden*, par M. Chopin; 8° le *Combat de Gunstersdorf*, par M. Féron.

S'il était possible de transporter au salon la *Bataille de la Moskowa*, ce vaste panorama de M. Langlois, il ne nous resterait plus qu'à comparer le mérite spécial de cette grande œuvre avec celui des peintures du même genre qui vont être transportées à Versailles. Cette œuvre, la plus étonnante de toutes les batailles qui aient jamais été faites, est entièrement peinte à l'huile et produit une illusion telle que l'on se suppose un moment placé au quartier-général, pour assister à la question qui se décide. Il a fallu un courage inoui pour couvrir cette immense page, et un talent supérieur pour arriver à une aussi grande perfection de coloris et d'harmonie. J'aurais cru manquer à la gloire de nos arts, si

j'avais négligé de vous parler de ce chef-d'œuvre... J'aurais encore bien des tableaux de batailles à signaler; mais j'entends dire devant toutes ces toiles médiocres, destinées à la galerie de Versailles: *On ne fait donc plus que des batailles depuis qu'on ne se bat plus?*

Il serait trop long, Messieurs, de vous détailler ici tous les tableaux du genre familier qu'on admire au Salon; nous dirons que la famille Garneray est depuis longtemps en possession d'intéresser le public par des peintures exactes et soignées. Ce même public s'arrête toujours avec un nouveau plaisir devant les jolies scènes peintes par M. Duval Lecamus. Passez ensuite à la *Souscription Hollandaise*, par M. Camille Roqueplan; elle ne manque ni de vigueur, ni d'effet; en un mot c'est une peinture faite pour orner le cabinet d'un riche amateur. Paris a ravi depuis deux ans à Lyon un jeune peintre qui s'annonce avec éclat et dont l'avenir promet d'être brillant; c'est notre collègue M. C. Jacquand, auteur des deux charmants tableaux tirés du *Jocelyn* de M. de Lamartine, d'un épisode de la Fronde et de Cinq-Mars à Perpignan et allant au supplice. Plaignons-nous, Messieurs, je ne dirai pas de la paresse, mais de la modestie de notre collègue Boilly, qui n'a rien exposé cette année. Il nous laisse des regrets et nous force en quelque sorte à faire des pas rétrogrades vers ses expositions passées. Si le peintre Redouté, surnommé le *Van-Huysum* de notre siècle, est redoutable pour les peintres de fleurs, il est au moins l'ami de ses confrères et des amateurs qui recherchent ses ouvrages; voyez au Salon les divers cadres qu'il a exposés.

Les portraits et les paysages admis sont beaucoup trop nombreux; on pourrait en supprimer la moitié, qu'il y aurait encore un choix à faire. En vérité, les peintres de ces deux spécialités n'ont aucunement à se plaindre du jury; ils lui doivent au contraire des remercîments. Parmi les portraits, on distingue celui du roi Philippe, par M. Dubuffe; le portrait en pied de Louis de France, duc d'Orléans, par M. Steuben; le maréchal Macdonald, par M. Rouillard; et ceux du vice-amiral Sercey, par M. Paulin Guérin; de M. Gasparin, ministre de l'intérieur, par M. Groselande, et trois portraits par notre collègue M. Decaisne. Vous remarquerez aussi, Messieurs, d'autres portraits recommandables par le mérite de la ressemblance et par la perfection du faire; ce sont ceux en pied de la reine des Belges et de madame Lehon, par M. Dubuffe; vous avez apprécié la vérité des traits, la grâce des attitudes et la suavité de l'exécution. Le même peintre a donné des preuves de la richesse de son talent dans celui du baron Athalin. Je citerai également celui d'une dame, par M. Lehmann, exécuté avec une pureté et une fermeté des plus remarquables; je ne négligerai pas non plus de citer un portrait d'homme anonyme, par M. Langlois, auteur d'un magnifique portrait de David, peint à Bruxelles, et qui a été vu avec enthousiasme à Paris pendant l'exil du grand homme. Ceux de notre collègue M. Jules Laure, parmi lesquels on remarque celui de notre collègue M. Hippolyte Carnot, sont également vus avec intérêt. On lui doit de plus une excellente scène de Hamlet; c'est celle d'*Horatio et le fossoyeur*.

Quant aux paysages, ils sont tantôt trop brillants et tantôt trop sombres. Pour

les marines, nos artistes, il faut en convenir, sont loin encore du mérite de Joseph Vernet, qui dans ce genre a posé les limites du vrai et du beau. J'inviterai généralement nos paysagistes à se défaire de l'emploi outré des épaisseurs de couleur. Au lieu de servir à l'effet d'un tableau, elles le détruisent. Cette nouvelle manière de peindre, imitée des Anglais, est bien différente de celle des anciens peintres hollandais et flamands, toujours si sages, si purs, si soigneux dans l'exécution de leurs tableaux. On a pu facilement admirer à la vente des tableaux de la galerie du duc de Berry, qui a eu lieu dernièrement, les chefs-d'œuvres de Wovermans, de Berghem, de Vander Heyden, d'Ostade et de Paul Potter; on a pu voir combien les grands maîtres étaient curieux d'imiter scrupuleusement la vérité du site qu'ils peignaient; combien ils étaient modérés dans l'action du pinceau et sublimes dans le coloris! Si parfois Ruisdaal et Hobéma ont employé des épaisseurs de couleurs, ça toujours été avec une modération calculée sur les plans que la nature leur offrait, et sur l'effet ou l'harmonie générale de leur tableau. J'invite aussi nos jeunes artistes en paysages à consulter les ouvrages de notre Claude Lorrain; ils y trouveront l'imitation franche de la nature dans toute sa vérité, exécutée avec précision et sans efforts, telle enfin qu'elle se présente à ses yeux.

La plus belle page du Salon, la plus riche dans le genre du paysage, est, sans contredit, celle de M. André Giroux représentant une *vue des Alpes*, au lieu appelé le *Bout du Monde*. Ce tableau a un aspect de grandeur qui tient à l'imitation exacte du site et à la belle simplicité des plans : c'est un tableau digne des plus grands éloges. Les fonds sont exécutés avec le fini qu'on aime à retrouver dans les peintures de ce genre; mais je ne puis m'empêcher de blâmer les épaisseurs de couleur dont M. Giroux a abusé sur le devant de son tableau. Une telle manière a l'inconvénient de nuire à cet effet général dont on ne peut jouir qu'en se plaçant à certaine distance; c'est un défaut d'autant plus fâcheux que l'on tiendrait à contempler l'ensemble de ce bel ouvrage. Je ne parle pas de l'inconvénient qui en résultera dans la suite, quand la poussière se logera dans les cavités de ces épaisseurs trop multipliées; et il est à craindre qu'à l'avenir, si on veut nétoyer ce tableau, on ne soit obligé de les gratter.

Je ferai le même reproche à M. Brascassas; les animaux qu'il peint sont beaux, très beaux, sans doute; le dessin en est expressif, les poses naturelles, le coloris vigoureux; mais les épaisseurs de couleur qu'il a employées pour reproduire les poils de chaque animal forment à l'œil un papillotage désagréable, qui à la vérité se perd par l'éloignement.

Parmi les autres paysages qui sans doute, Messieurs, ont fixé votre attention, nous avons une *vue des environs d'Alger*, par M. Gudin. Ce peintre habile est trop accoutumé aux éloges pour être surpris de ceux que le public et les journaux lui ont adressés à l'occasion de ce tableau et de ceux qu'il a précédemment exposés. Nous citerons aussi la *vue de Dinan en Bretagne;* et encore les riches et beaux paysages de MM. Bertin, Jolivard, Rémond, Thuillier, Lapito, Hippolyte Garneray, et de nos collègues Fournier-

Désormes et Michael Goutay, etc. etc. Je ne finirais pas, Messieurs, s'il fallait vous entretenir de tous les bons ouvrages de ce genre qui décorent le Salon. Un mot cependant sur les délicieuses vues du Caucase et les camps si originaux de Calmoucks peints à l'aquarelle par notre collègue M. Dieudonné Finart, et sur les charmants dessins à la plume de notre collègue M. Antony Béraud, qui sait également bien se servir de cet instrument pour produire de bons livres et de jolis paysages.

MINIATURE.

La miniature, art charmant, qui semblerait uniquement réservé aux mains délicates des dames, abandonnée sous le règne de Louis XV à des peintres médiocres, fut restaurée sous Louis XVI par feu Dumon, peintre du roi et membre de l'Académie. Dessinateur correct et peintre soigneux, il a fait beaucoup de portraits de première beauté, qui lui ont valu une réputation célébrée par les poètes et les littérateurs de son temps. On a de lui un portrait du célèbre chimiste Fourcroy, donnant ses leçons à l'École Polytechnique. Ce chef-d'œuvre de ressemblance et d'exécution appartient à sa veuve. M. Isabey père parut ensuite; cet élève de David, par un talent prodigieux, bien au-dessus de celui de Hall, peintre alors en vogue, a aussi contribué à la restauration de la miniature. Dessinateur habile, on connaît de lui le *Congrès de Vienne*, la *Revue de l'Empereur Napoléon* sur la place du Carrousel, *Bonaparte se promenant* dans les jardins de la Malmaison, et un nombre considérable de portraits d'hommes et des plus jolies femmes de Paris. Toujours gracieux dans ses poses comme dans ses expressions et ses ajustements, on conservera ses œuvres comme autant de types de beauté. On lui doit encore une miniature d'une dimension extraordinaire (six pouces), représentant un officier *Mameluck* en pied et en grand costume; il est figuré sur le grand escalier du Louvre accompagné de plusieurs personnages. Les ouvrages produits par M. Isabey, depuis 1804, ont successivement paru au Salon, et conservé à l'auteur son ancienne célébrité. Les miniatures qu'il a exposées cette année, malgré son âge avancé, ont encore le charme et la fraîcheur de celles qu'il produisait il y a quarante ans. Ses portraits à l'aquarelle ont de la solidité dans le coloris et autant de charme dans l'agencement que ceux qu'il a peints au pointillé.

M. Saint est encore une de nos grandes renommées en miniature. Sa manière aussi large qu'habile de traiter un portrait imprime à ses tableaux un faire vigoureux qui a la valeur d'une peinture à l'huile. Comme M. Isabey, il a exécuté des portraits d'une grande dimension; comme lui, il a souvent peint l'impératrice Joséphine et les dames de la cour de Napoléon. Voyez au Salon la miniature représentant une dame en pied et les portraits à l'aquarelle qu'il a exposés. On parle d'une miniature fort belle représentant la princesse Clémentine, par M. Duchesne de Gisors; on cite également de M. Errani une copie bien faite de la *Vierge à la Chaise*, de Raphaël; et de M. Pastier, les copies de la *Psyché* de Gérard et de la *Susanne* de Santerre.

Depuis nombre d'années, nos dames

sont en possession de prouver qu'elles peuvent, aussi bien que les hommes, atteindre dans l'art de peindre au suprême talent. Mad. Le Brun, par la force de son génie, la vigueur de son pinceau et la supériorité de ses portraits, s'est élevée jusqu'aux grands maîtres qu'elle a pris pour modèles. A son exemple les dames du siècle ont saisi la palette, ont mis la main à l'œuvre et nous ont successivement offert des tableaux auxquels on a généralement applaudi. Mad. Mongez a exposé des peintures historiques de la première force. Mlle Le Roux La Ville, depuis Mad. Benoît, la première élève de David, s'est distinguée dans le portrait. Pour le genre familier, nous plaçons en première ligne, et au nombre de celles qui n'existent plus, mesdames Chaudet, Auzou, Charpentier, Mayer, etc.; et au nombre de celles dont la présence nous charme encore, Mlle Laurimier, mesdames Hersent, Davin et Haudebourg, dont les délicieux tableaux ne sont pas les moindres ornements du salon et de la galerie du Luxembourg. Toutes ces dames, sous Napoléon et depuis, ont obtenu les récompenses nationales qu'elles avaient si justement méritées. Nous remarquons à l'exposition de cette année une vue des environs de Grenoble, tableau de grande dimension et d'un faire vigoureux, par Mad. Laure Colombat (de l'Isère), femme d'un de nos honorables collègues, et les suaves miniatures et aquarelles d'enfants de Mad. Bost, femme aussi d'un membre distingué de l'Institut Historique.

Nous aurions encore à dire du bien d'une grande quantité de tableaux de dames, lesquels mériteraient d'être signalés; mais l'espace nous manque. Applaudissons toutefois en passant aux miniatures de Mad. Emma Gros, de Mlles Augustine Leroy, Bossange, Vouillemier, ainsi qu'aux aquarelles de Mlle Treveret, qui nous promet pour le salon prochain une peinture sur porcelaine.

Quant à cette peinture sur porcelaine, que la manufacture de Sèvres a consacrée jusqu'à présent avec succès à la décoration des vases d'apparat, des services de table, des déjeuners, des surtouts et des objets servant à la toilette des dames, il faut convenir que depuis cinquante ans elle s'est ennoblie au point de conquérir de plus hautes destinées. On est arrivé à produire, à son aide des tableaux, d'une grande dimension, d'une magnificence extraordinaire et inaltérable, puisque les couleurs sont fondues avec la matière même. Déjà sous Louis XVI on reproduisait passablement de grands tableaux à cette manufacture; on y a mis au jour pour la reine Marie-Antoinette un guéridon d'après un tableau de Carle Van Loo représentant un *Pacha qui fait peindre sa maîtresse*. Pour l'époque c'était un chef-d'œuvre.

Mad. Jacotot est la première qui ait produit des tableaux parfaits dans cet art, devenu de plus en plus important par ses soins et par le zèle du directeur M. Brongniart. Elle ne s'en est pas tenue aux portraits qu'elle peint à merveille, elle a consacré son beau talent à reproduire les chefs-d'œuvre des grands maîtres : la *Sainte Famille* et la *Belle Jardinière* de Raphaël, qu'elle a présentés à Louis XVIII, sont des tableaux à jamais admirables. Le public de Paris, habitué tous les ans à jouir au Salon des belles pages dues au pinceau de Mad. Jacotot, en est privé cette année par une cause qui, si elle était vraie, af-

fligerait les artistes et les amateurs; on assure que, fatiguée de ses longs travaux, cette dame ne peut se livrer à la peinture sans courir le danger de fatiguer sa vue et de ne pouvoir plus tenir ses pinceaux.

Beaucoup d'artistes de mérite ont exposé cette année des tableaux sur porcelaine; ces productions n'ont pas été vues sans intérêt.

SCULPTURE.

Le sculpteur n'emprunte rien au peintre; cependant ces deux arts se donnent la main; ils ont dans leurs principes une même analogie; leurs progrès comme leur décadence se manifestent en même temps, et par le puissant empire de la mode, et par l'influence du souverain protecteur ou non zélé pour les arts. On sait combien Périclès contribua à l'avancement des arts dans la Grèce. Vous savez aussi, Messieurs, combien leur furent funestes quelques empereurs du Bas-Empire successeurs de Constantin, en se plaçant à la tête des iconoclastes. Il est constant pour nous qu'on peut se faire une idée juste de ce qu'étaient les arts dans la Grèce, aux différentes époques de son histoire, par les statues et les bas-reliefs qui nous restent de ses sculpteurs. Par exemple, je ne doute pas que Praxitelles, qui avait seul le droit de sculpter Alexandre, Lysippe d'en fondre les statues, Pyrgotelles d'en produire les images sur pierres fines et Apelles de le peindre, n'aient eu des rapports en talents.

Vous avez également remarqué, Messieurs, que sous le règne de Louis XIV les peintures de Charles Le Brun et la sculpture de Coustou et de Girardon ont une analogie positive de style et de goût; depuis vous avez vu cette analogie se montrer tous les ans au Salon. Louis XVIII, frappé d'étonnement à la vue de la petite statue de *Henri IV enfant* par M. Bosio, le nomma son *premier sculpteur*, l'honora de l'ordre de St.-Michel, et lui fit une pension. Il agit ainsi envers Gérard; il lui donna le titre de son *premier peintre*, avec les mêmes prérogatives, après l'exposition de l'*Entrée de Henri IV dans Paris*, tableau qui faisait allusion à sa rentrée dans la capitale. Je ne prétends pas dire, Messieurs, qu'il y ait des rapports directs dans les talents de ces deux artistes, mais j'y vois une analogie de système, tant dans l'invention que dans le dessin et l'agencement des draperies, analogie qui laisse apercevoir l'influence secrète de la puissance dominante des académies sur les arts. Cette puissance, Messieurs, vous la retrouverez cette année dans l'exposition de nos sculptures; mais vous la verrez partagée entre l'ancien style et le goût dominant de la mode. En général, la scuplture cette année me paraît en parfaite harmonie avec les peintures de l'exposition. Je vois des deux côtés des œuvres qui appartiennent aux bonnes traditions; j'en vois aussi qui rappellent le faire du moyen-âge, mais je n'y vois rien de classique qui tende à produire ce qu'on appelle précisément une *école*.

Félicitons, Messieurs, l'intendant-général de la maison du roi d'avoir fait l'acquisition de la gracieuse et jolie statue en marbre de M. Bosio, représentant la *Nymphe Salmacis*. Ce petit chef-d'œuvre,

que je mets au nombre des bonnes traditions de la sculpture moderne, délicat dans ses formes, n'ayant rien pour ainsi dire de terrestre, et dont les contours nous présentent une grande perfection de dessin, a tout ce qui peut charmer la vue. Cette nymphe est complètement nue, et la pudeur cependant n'a rien à reprocher à l'artiste.

On ne passe pas avec indifférence devant la statue en pied du *Maréchal Mortier* par notre collègue Bra. En voyant ce modèle qui va être coulé en bronze pour la ville de Cateau-Cambresis, patrie du maréchal, on doit supposer que l'auteur fera disparaître quelques légères imperfections qui lui ont été signalées. La statue du Régent par le même auteur, encore plus étudiée et plus finie, suffirait pour établir la réputation de M. Bra, si elle n'était faite depuis longtemps.

La statue en bronze de notre collègue Boieldieu, par M. Dantan, est un hommage public de sa ville natale rendu à la mémoire du musicien célèbre qui nous a si souvent charmés par ses brillantes compositions. C'est aussi avec plaisir qu'on renouvelle connaissance avec Talma. On regrette seulement que sa statue en marbre n'offre pas une plus grande ressemblance. Elle doit être placée, dit-on, sous le péristyle du Théâtre-Français à côté de celle de Voltaire. Pourquoi n'y verrait-on pas aussi celles de Molière, de Corneille et de Racine? Nous avons encore du bien à dire du modèle de *Charles VIII* par M. Debay fils; et du marbre de M. Etex, représentant *Blanche de Castille*, mère de saint Louis : ces deux ouvrages sont destinés au musée de Versailles.

Notre collègue Foyatier, dont le Spartacus excite sans cesse une nouvelle admiration, a fait pour la même galerie de Versailles la statue en marbre français de *l'abbé Suger*. Dans cette œuvre, vous admirerez, Messieurs, la simplicité et la noblesse des draperies, l'expression de la main protectrice, et la pose de la tête qui réfléchit.

Après avoir vu la statue de *Tanneguy Duchâtel* qui a vengé l'assassinat du duc d'Orléans par un autre assassinat, groupe en marbre sculpté par M. Grévenich, je passe devant celles de *Philippe-Auguste* et de *Louis IX* par M. Jaley, devant le modèle de la statue de *Louis XIV* par notre collègue M. Lemaire, destiné comme les précédentes à orner Versailles, et devant le buste de *l'abbé Raynal* de notre collègue M. Gairard père. J'arrive au groupe en marbre de M. Paul Lemoine, représentant d'une taille colossale *Médée furieuse*, sortant de son palais après avoir égorgé les deux enfants qu'elle avait eus de Jason. L'exagération de Médée sort des bornes prescrites par la sculpture; à peine cette expression outrée serait-elle tolérée en peinture. Ce n'est pas ainsi que les statuaires grecs exprimaient la douleur la plus vive ou la plus profonde : Laocoon et Niobée ne grimacent point, leur âme est dans la torture, ils pleurent et font pleurer.

On voit de M. Debay fils la *Jeune Esclave* en bronze dont il avait exposé le marbre l'année dernière. Cette statue, d'un dessin correct et d'un travail soigné, a été louée à juste raison. Les autres sujets en sculpture de l'exposition de 1837 sont des bustes ou des figurines qui ne peuvent nullement fixer les idées sur le mérite des productions de notre École. Ces ouvrages, quoique méritant des éloges, ne peuvent intéresser que les personnes dont

ils sont les images, ou celles qui les attendent pour orner leur cabinet d'antiquités.

GRAVURE.

La gravure est à l'art de peindre ou de sculpter ce que l'imprimerie est à la littérature, à cette différence pourtant, que l'imprimerie rend parfaitement ce qu'on lui confie, tandis que le prestige du coloris disparaît sous le burin. A cela près, la gravure reproduit fidèlement les chefs-d'œuvre des maîtres; elle est d'un grand secours dans les études du peintre; elle est utile au naturaliste en fournissant au public l'image des pièces nouvellement découvertes; en définitive elle sert à décorer agréablement les salons, et sous ce rapport elle est avantageuse au commerce.

Nous avons examiné, Messieurs, avec attention les ouvrages de nos graveurs exposés cette année dans la galerie d'Apollon; nous avons remarqué des dessins de monuments antiques et du moyen-âge parfaitement faits et du plus haut intérêt, de très belles gravures en taille-douce, des vignettes délicieuses pour les ouvrages de littérature, et des lithographies dont la pureté est une preuve évidente des progrès que cet art a faits depuis son invention.

S'il me fallait, Messieurs, analyser complètement ce qu'il y a de bon ou de médiocre au Salon, je sais que j'abuserais de votre patience, et que je sortirais des bornes qui me sont prescrites. Disons aux critiques plus rigoureux que nous : Examinez vous-mêmes, admirez, blâmez si c'est votre bon plaisir; mais rappellez-vous bien que l'ouvrage de l'homme n'est jamais parfait.

Le chev. Alex. Lenoir,
Fondateur du Musée des Monuments français, membre de la 4e classe de l'Institut Historique.

ARCHITECTURE.

L'exposition d'architecture de cette année 1837 offre de l'intérêt, bien que les travaux soient peu nombreux. L'unité de pensée qui a dirigé plusieurs artistes dans l'exécution de projets relatifs à l'érection d'un monument consacré aux expositions des arts et de l'industrie, donne à cette réunion de dessins l'aspect d'un concours, et indique combien est généralement senti le besoin de voir s'élever dans la capitale un édifice assez vaste pour contenir chaque année les nombreux tableaux que les artistes envoient de tous les points de la France pour contribuer à cette fête solennelle.

La grande impulsion donnée, dans tous les genres, à l'école moderne, l'heureuse idée de recevoir à nos expositions les travaux des artistes allemands et anglais, doivent contribuer encore à augmenter à l'avenir la réunion des ouvrages exposés; c'est une voie de progrès ouverte aux arts, à l'émulation, aux études comparatives qui peuvent en résulter. C'est donc aujourd'hui plus que jamais qu'on doit multiplier l'espace destiné à contenir ces expositions, qu'on doit renoncer, en élevant un monument spécial, à priver les étrangers et les artistes eux-mêmes des galeries de peintures anciennes pendant une partie de l'année.

Consacrer le même édifice à la réunion

des produits de l'industrie qui, tous les quatre ans, étale aux yeux des hommes de tous les pays voisins qui se pressent dans la capitale, les richesses de la France industrielle, les ressources de nos fabriques, les efforts de nos producteurs, c'est centraliser en un même lieu tout ce qui peut contribuer à la gloire nationale.

Le choix d'un emplacement convenable à l'exécution d'un tel projet est une des conditions les plus importantes pour satisfaire à ce besoin de notre siècle.

Notre collègue M. Protain, architecte, membre de la commission d'Égypte, en disposant son monument dans l'immense place du Carrousel, nous semble avoir pris, quant au local, le meilleur parti possible en raison de sa position centrale dans la ville et, de plus, du voisinage du Louvre et de ses trésors.

Nous ne pouvons pas donner en tous points la même approbation à la position précise adoptée par l'auteur pour établir l'édifice. En effet, c'est dans l'axe même du Louvre, plus près de ce palais que de celui des Tuileries, que M. Protain propose d'élever un monument considérable qui, par sa masse, masquerait complètement l'un ou l'autre de ces deux palais, selon que le public marcherait vers l'orient ou vers l'occident; ce résultat fâcheux est inadmissible. Le projet que nous examinons présente un autre inconvénient très grave. L'auteur n'a pas été guidé par la pensée qui, depuis plus d'un siècle, a présidé à tous les travaux projetés pour le Louvre; il ne remédie en aucune façon au défaut de parallélisme qui existe entre cette ancienne habitation de nos rois et le palais des Tuileries.

Le plan de M. Protain est simple et présente de l'unité, mais il serait plus convenable qu'il se divisât en longues galeries, laissant libre la circulation centrale entre les deux palais. Un projet sage et qui conviéndrait bien au local serait celui qui, donnant plus de développement au plan publié depuis longtemps par MM. Fontaine et Percier, formerait une vaste cour ne masquant ni le Louvre ni les Tuileries, et reliant par ses portiques les salles destinées à réunir les objets d'art et d'industrie. Les élévations de M. Protain sont d'une architecture raisonnable, dans laquelle on voudrait voir plus d'harmonie avec celle que nous ont léguée Pierre Lescot et Philibert de Lorme.

Dans les deux projets exposés concurremment avec celui que nous venons d'examiner, la place Louis XV a fixé le choix des artistes, qui ont été déterminés sans doute par la dernière exposition des produits de l'industrie que M. Thiers, ministre de l'intérieur en 1834, a fait établir au milieu de ce vaste emplacement. Plus sages que le projet qui fut alors exécuté, ceux de MM. Canissié et Horeau n'entraveraient point la circulation si nécessaire sur un point de la ville où, dans les grandes fêtes publiques, se réunit une partie de la population de la capitale. C'est à l'entrée des Champs-Élysées que seraient placés les édifices proposés; mais dans l'hypothèse de l'exécution de l'un de ces projets, si les monuments publics situés aux environs de cette place, l'une des plus belles de l'Europe, ne sont pas masqués par les constructions modernes comme il arriva en 1834, un autre inconvénient se présentera : le plus riche ornement de cette partie de Paris disparaîtrait derrière les deux pavillons que les architectes proposent d'élever aujourd'hui; il faudrait se décider à voir abattre

plus de mille pieds d'arbres les plus beaux de la promenade, les plus nécessaires à l'effet général de la place.

De plus, les salles d'exposition situées ainsi à l'extrémité de la ville ne rempliraient pas le but qu'on se propose d'atteindre; et les objets d'art réunis au mois de mars, lorsque la saison est encore pluvieuse, resteraient souvent sans spectateurs, car, éloignés du centre et de la circulation journalière, ils n'offriraient pas à toute heure une distraction nécessaire; c'est tout un voyage d'aller jusqu'aux Champs-Élysées.

Je passe à l'examen des projets.

M. Canissié divise son plan en deux pavillons semblables, placés de chaque côté de la place; une galerie souterraine construite sous la grande avenue établirait entre eux une communication obscure et peu convenable à la foule. Guidé sans doute par l'angle obtus que forme le Cours-la-Reine avec le fond de la place, l'auteur donne à chacun de ses pavillons la forme d'un polygone, ce qui lui fournit sans doute en plan des arrangements ingénieux et dans lesquels l'art surmonte les difficultés; mais il est conduit par cette forme tourmentée à des divisions fâcheuses, à des décorations intérieures peu agréables; on ne voit pas une salle carrée ou à angles droits; d'où il résulte une multitude de pans coupés fort peu convenables à des expositions de peintures, dans lesquelles l'œil n'est déjà que trop ébloui par la multiplicité des objets divers, sans avoir besoin de l'être encore plus par des angles désagréables. Il résulte en outre de cette disposition un grand nombre de vides inutiles qu'il faut masquer par des constructions superflues.

Les façades élévées sur ces plans anguleux ne présentent aucune unité de lignes, condition indispensable dans un local aussi vaste, auprès d'édifices sévères auxquels il nous semblerait convenable de faire quelques concessions de voisinage. L'architecture adoptée par M. Canissié pour la décoration de son projet est celle de la renaissance, dans laquelle les petits détails nuisent au grandiose et à la simplicité. C'est une architecture à petits effets et beaucoup plus applicable à des habitations qu'à des édifices publics. Les dessins de ce projet sont exécutés avec le goût et le talent d'un habile architecte. On remarque particulièrement les détails en fonte de fer de la grande cour couverte que l'auteur projette au milieu de chacun des pavillons pour exposer les machines et les objets d'industrie qui ne pourraient entrer dans les salles fermées.

Le projet de M. Horeau se présente sous un double aspect; les deux pavillons en parallélograme qu'il propose d'élever en tête des Champs-Élysées sont placés, soit de manière à présenter vers la place leur façade la plus étendue, soit à ne présenter que leur petit côté. Dans le premier cas, tous les arbres disparaîtraient de la décoration, ce qui nous conduit à faire à ce projet les reproches que nous adressions à celui de M. Canissié. Dans le second exemple, deux masses de verdure resteraient à gauche et à droite de chaque édifice; cette modification nous paraît plus convenable.

Les plans sont simples, la circulation y serait libre et facile, mais la manière dont le jour est introduit dans les salles d'exposition serait peu convenable à de la peinture; en outre, les grandes arcades qui sur toutes les faces des édifices servent à éclairer l'intérieur, rompent les

grands espaces lisses nécessaires à la classification des tableaux. Le jour pris du haut serait plus convenable; c'est ce qu'a pensé sagement M. Canissié.

La décoration adoptée par M. Horeau est celle de la renaissance en Italie. Les compartiments, on pourrait dire les mosaïques en marbre, abondent de toutes parts sur les façades, ce qui dans notre pays présenterait quelques difficultés d'exécution par la rareté du marbre, dont l'exploitation n'est pas arrivée au point qu'elle pourrait atteindre. L'architecture de ce projet présente comme celle que nous avons examinée plus haut d'heureuses combinaisons de détails auxquelles l'effet général est souvent sacrifié.

Le même artiste a joint à ce travail un projet d'ensemble pour la décoration des Champs-Élysées. Au milieu du rond-point il place l'éléphant destiné autrefois à la fontaine de la Bastille. Dans le carré de Marigny s'élèverait une grande laiterie, et en-deçà de vastes serres chaudes formeraient une promenade d'hiver depuis longtemps réclamée dans la capitale. Une salle de concert conserverait la place de celle que Musart a fait établir il y a peu d'années; de nombreux cafés occuperaient les extrémités des promenades.

Vers la Seine, le grand carré consacré aux fêtes publiques reçoit de M. Horeau des décorations durables; à l'occident c'est le théâtre de Franconi, qui s'élève sur l'emplacement du jeu de paume; des théâtres des Funambules, une guinguette, un Diorama et des cafés complètent ce projet riche en combinaisons heureuses, mais qui présente peut-être trop peu d'unité dans la décoration conservée aux édifices.

M. Dedehan a exposé plusieurs dessins parmi lesquels sont les nombreux projets de réunion du Louvre et des Tuileries déjà vus au salon de 1833.

Un second dessin de cet architecte présente une colonne en granit d'un seul morceau qu'il propose d'élever au milieu de la place Louis XV, ce qui n'est pas possible vu la prise de possession de l'obélisque de Louqsor. Sur cette colonne ionique l'auteur place une statue équestre du Roi. Le projet du monument à élever à Kléber dans Strasbourg, sa ville natale, présente une singulière alliance du style égyptien et de l'architecture romaine.

Le même artiste élève dans la ville d'Ajaccio un monument à la mémoire de Napoléon; il n'est pas exempt non plus de combinaisons singulières.

M. Rohauld fait connaître le plan général qu'il a conçu pour les serres chaudes du Jardin des Plantes. Les parties déjà exécutées de cet important projet sont trop généralement approuvées pour que nous ne préjugions pas d'avance les grands résultats qu'il doit offrir un jour pour la botanique.

Nous ne pouvons donner la même approbation au musée d'histoire naturelle déjà exécuté en partie par le même architecte; la décoration extérieure est mal conçue, les diverses parties qui la composent ne sont pas en harmonie.

Deux dessins de M. Berthelin font connaître quels seront les agrandissements de l'Hôtel de Ville de Paris. Ce monument va bientôt se trouver en rapport avec les besoins de la ville. L'architecture des parties ajoutées est la même que celle du bâtiment de François Ier, ce qui donnera de l'ensemble à l'édifice; les projets sont de MM. Godde et Lesueur.

M. Durand, architecte de Reims, propose une restauration de l'église ancienne de Saint-Remy. Ce travail considérable n'est pas sans intérêt; il serait à souhaiter que la clôture du chœur inventée par cet architecte fût plus étudiée dans le caractère du XIe siècle.

M. Vasserot a fait sur la cathédrale d'Amiens un travail que l'on doit considérer plutôt comme les résultats d'une promenade pittoresque que sous le point de vue d'une étude sérieuse, d'un de nos plus beaux édifices du moyen-âge. Nous ne devons pas omettre le beau dessin d'une verrière de la cathédrale de Chartres, par M. Lassus, architecte; et nous terminerons cette revue par les éloges mérités que nous adressons à M. J. Bouchet pour sa belle publication de la villa Pia, l'une des plus agréables productions de l'art du XVIe siècle à Rome.

ALBERT LENOIR,

Membre de la 4e classe de l'Institut Historique.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

ANNUAIRE

DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES ET BELLES-LETTRES DE BRUXELLES, 3e ANNÉE.

Bruxelles, Hayes, 1836, in-18 de 143 pages.

Indépendamment d'un volume contenant les travaux de ses membres, et d'un volume de mémoires couronnés, publiés presque chaque année, l'Académie Royale de Bruxelles, une des sociétés savantes les plus actives de l'Europe, au jugement de l'illustre Fourier, fait encore imprimer, depuis que notre collègue M. Quetelet est secrétaire perpétuel, un annuaire qui offre des renseignements utiles pour l'histoire de la compagnie. Dans celui-ci par exemple, on lit une notice piquante de M. Cornelissen sur M. Raepsaet, avec des articles bien faits de M. Quetelet sur MM. Ampère et Gambart, de M. Voisin sur Gérard, et de notre collègue M. de Chénedollé sur le baron de Villenfagne; ce dernier article avait déjà paru, sauf quelques changements et additions, dans la *Biographie Universelle*.

A ce que nous avons dit de M. H. Delmotte, nous ajouterons ici une particularité qui nous avait échappé et qui a été omise également dans la notice rédigée par M. Hennebert, au nom de la *Société des Bibliophiles de Mons*. C'est que cet estimable littérateur, enlevé trop tôt à la science et à l'amitié, fut l'auteur du *Rapport sur les travaux de la Société d'Horticulture de Mons, pendant les six premières années de son existence*, rapport imprimé à la fin du catalogue de

l'exposition d'été des 25, 26 et 27 mai 1834. Secrétaire et fondateur de cette Institution, M. Delmotte a fortement contribué à répandre le goût et le commerce des fleurs. Avant lui, il n'y avait dans la ville qu'il habitait aucun jardinier fleuriste, et l'on n'y voyait que trois ou quatre serres; mais par l'heureuse influence qu'il a exercée, et grâce au concours de ses confrères, Mons compte aujourd'hui des jardiniers et près de quarante serres. Le but de M. Delmotte était aussi de faire concourir l'horticulture à l'instruction des peuples, et en cela il a parfaitement réussi. Ces détails peu connus ont été insérés par notre collègue M. Morren, professeur de botanique à l'université de Liège, dans *l'Horticulteur Belge*, tom, II, pag. 3.

Le baron de Reiffenberg,

Correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, membre de la 1re classe de l'Institut Historique.

DOCUMENTS HISTORIQUES CURIEUX OU INÉDITS.

ITINÉRAIRE DU ROY LOYS VIII, LE LION,

EN L'AN 1223,

1er de son règne.

Le dimanche avant la Saint-Pierre aux liens, à Beauvais.

Le lundi suivant à Saint-Juste en Beauvoisy.

Le jeudi suivant à Saint-Médart de Soissons.

Le vendredi au mont Nostre-Dame.

A Rheims, la veille et jour de son couronnement.

A Nostre-Dame-de-Soissons le mardi après son sacre.

A Saint-Benoist sur Loire le mardi avant la Saint-Simon et Saint-Jude.

Au logis de l'évesque d'Arras, le jour Sainte-Catherine.

A Saint-Riquier, le vendredi après la S.-Nicolas.

A Corbie, le dimanche suivant.

A Vic-sur-Asance, le mercredi octave Saint-Nicolas.

A Spedon, le samedi feste Saint-Hilaire.

A Chartre en l'évesché le dimanche suivant.

A Alençon le mercredi avant la Chandeleur.

A Saint-Pierre-des-Fossez, le jeudi avant la mycarême.

ITINÉRAIRE DUDIT ROY

EN L'AN 1224.

A Sarmoise, la veille S.-Jacques et S.-Philippe.

A Sodebruis, le samedi jour Saint-Barthelemy.

A Leyrey, le vendredi avant la Toussaint.

A Meaux chez l'évêque, le vendredi octave de la Toussaint.

A Crayè, le lundi jour Saint-Martin.

A Saint-Remy de Rheims, le lendemain de la Saint-Martin.

A Châlons, le mercredi suivant.

A Châlons, chez l'évêque de Châlons le jeudi.

A l'abbaye de Saint-Thiery de Rheims, le jour Saint-Clement.

A Emant, le vendredi après la Saint-Clement.

ITINÉRAIRE DUDIT ROY

EN L'AN 1225.

A Audresy, le lundi avant la Saint-Denis.

A Boiseult en Beausse, le mercredi après la Sainte-Brice

A Sautilly, le jeudi suivant.

A Blandy, le jeudi suivant.

A Arras au logis de l'evêque, le samedi avant la Saint-Nicolas.

A Viley, le dimanche avant la Saint-Vincent.

A Breelle, le dimanche des Brandons.

A Beauvais, au logis de l'evêque, le lundi après les Brandons.

ITINÉRAIRE DU ROY SAINT LOYS

EN L'AN 1231.

A la Pentecoste à Beaumont-sur-Oise, 4 jours scavoir : le jeudi, vendredi, samedi et le jour de la Pentecoste.

A Saint-Germain-en-Laye, dix jours du vendredi après l'octave de la Pentecoste.

A Poissy, dans les trois semaines de la Pentecoste, XI jours, item au dit lieu, le mardi veille de Saint-Barnabé, IX jours.

Au Mans, le lundi veille Saint-Jean-Baptiste, XIII jours.

A Saint-Jean-sur-Coiture, le mercredi après la Saint-Pierre et Saint-Paul, IX jours.

A Saint-Germain-en-Laye, le mardi avant la Saint-Arnoul, XIII jours.

A l'hopital de Corbeil, le jeudi veille Saint-Jacques Saint-Christophle, IX jours.

A Saint-Germain-en-Laye, le jeudi avant la Saint-Laurans, XIIII jours.

A Beaumont, le dimanche après l'Assomption, X jours.

A Compiegne, le dimanche jour de Saint-Barthelemy, VII jours.

A Arras, le lundi feste de la Nativité de la Vierge, XV jours.

A Vincennes, le dimanche feste de Saint-Matthieu evangeliste, 13 jours.

A Vincennes, le jeudi lendemain Saint-Remy, XI jours.

A Paris, lendemain Saint-Denis, 8 jours.

A Poissy, le lundi après Saint-Luc evangeliste, XI jours.

A Meaux, feste Saint-Simon et Saint-Jude, 8 jours.

ITINÉRAIRE DUDIT ROY

EN L'AN 1232.

A Melun, la veille de la Pentecoste, 4 jours.

A Vincennes, dans l'octave de la Pentecoste, VII jours.

A Pontoise, le lundi après la Saint-Barnabé apôtre 8 jours.

A Saint-Germain-en-Laye, le mercredi veille Saint-Jean-Baptiste, IX jours.

A Vaudreuil, le jeudi avant la Saint-Martin d'été, 8 jours.

A Asnières, le samedi veille de S.-Benoist, 9 jours.

A Melun, le samedi avant la Magdelaine, 7 jours.

A Nemours, le samedi avant la fête Saint-Pierre-aux-Liens, 12 jours.

A Paris, le vendredi avant la S.-Laurans, 8 jours.

A Estempe, le lundi lendemain de l'Assomption, 10 jours.

A Paris, le mercredi lendemain Saint-Barthelemy, 9 jours.

A Gonesse, le jeudi lendemain S.-Gilles, 8 jours.

A Gonesse, le vendredi après la Nativité la Vierge, 8 jours.

A Beaumont, le vendredi après l'exaltation Sainte-Croix, 8 jours.

A Vincennes, le vendredi après la Saint-Matthieu, VII jours.

A Corbeil, le vendredi veille Saint-Denis, 14 jours.

A Compiegne, le samedi dans les octaves Saint-Denis, 8 jours.

A Pontoise, le mercredi veille S.-Simon, XI jours.

ITINÉRAIRE DUDIT ROY

EN L'AN 1233.

A Saint-Benoist, le vendredi avant la chaise Saint-Pierre, 12 jours.

A Loris, le jour carême-prenant, 18 jours.

A Saint-Germain-en-Laye, le dimanche avant l'Ascention, 12 jours.

Au Pont-de-l'Arche, le mercredi avant la my-caresme, 10 jours.

A Paris, le vendredi après la mi-carême, 8 jours.

A Paris, le jeudi avant Pâques fleurys, 8 jours.

A Vincennes le vendredi saint, 8 jours.

A Saint-Germain, de la veille et jour de Paques.

A Pontoise, le lundi lendemain des octaves de Paques, jour S.-Jacques et S.-Philipes, 8 jours.

A Paris, le jeudi après la Saint-Jean, 10 jours.

A Fontainebleau, le dimanche avant la Saint-Urbain, 10 jours.

A Pont sur-Yonne, le jeudi avant l'Ascention, 4 jours.

ITINÉRAIRE DUDIT ROY

EN L'AN 1254,

Après son retour d'outre-mer.

Au Puy, la veille Saint-Laurans chez les bourgeois, le lundi chez l'evêque, le mardi chez le chapitre.

A Budain, le mercredi suivant.

A Issoire, le jeudi suivant.

A Clermont, le samedi suivant.

A Saint-Pourçain, le mardi après la Somption.

A Saint-Benoist-sur-Loire, le lundi avant la Saint-George.

A Vincennes, le samedi avant la Saint-Cloud.

A Saint-Denis, le dimanche suivant.

A Venieres, le samedi avant la S.-Simon et Jude.

A Cerny, le dimanche et le lundi suivans.

A Saint-Maard-de-Soissons, le mardi suivant.

A Nostre-Dame-de-Soissons, le mercredi suivant.

A Tournay, le lundi après la Saint-Martin.

A Saint-Maximin, le vendredi avant la S.-André.

A Ferrieres, le mardi avant la Saint-Nicolas.

A Tours, le vendredi avant la Saint-Grégoire, le samedi et le dimanche de la passion.

ITINÉRAIRE DUDIT ROY

EN L'AN 1255.

A Breelle, le vendredi après l'Assension.

A Beauvais le samedi suivant.

A Villeneufve-Saint-Georges, le vendredi après la Saint-Germain.

A Trepis, le mardi avant la Saint-Laurans.

A Emant, le jeudi avant la decolation S.-Jean.

A Sarmoise, le lundi avant la nativité Notre-Dame.

A Sodobris, le jeudi avant la Saint-Remy.

A Saint-Just, le dimanche après la Toussaint.

A Corbie, le mercredi suivant.

A Arras, le lundi après la Saint-Nicolas.

A Corbigny, le dimanche après la Saint-Cosme et Saint-Damien.

A Rheims, chez l'evêque le lundi suivant, le mardi en l'abbaye de Saint-Remy, à Saint-Thiery le mercredi.

A Chaalons, le jeudi avant Noël, le dimanche aux despens de l'evêque.

A Berre-sur-la-Ville, le jeudi avant la Saint-Jacques et Saint-Philippes.

A la Bresle, le vendredi suivant après la dite fête.

A Spedon, le vendredi après la Chandeleur.

A Ruel, le lundi suivant.

A l'abbaye Saint-Maur, le vendredi après les Cendres.

A Argenteuil, le samedi suivant.

A Lyencourt, le jeudi après les Brandons.

ITINÉRAIRE DUDIT ROY

EN L'AN 1256.

A Vermond, le mardi après l'Ascention.

A Saint-Benoît-sur-Loire, le mercredi avant Noel.

ITINÉRAIRE DUDIT ROY

EN L'AN 1257.

A Vic-sur-Aisne, le lundi avant les Rameaux.

A Saint-Maard-de-Soissons, le mardi suivant.

A Nostre-Dame-de-Soissons, le mercredi suivant.

Au Mont-Nostre-Dame, le jeudi suivant.

A Rheims, chez l'abbé de Saint-Remy, le samedi veille des Rameaux, le dimanche des Rameaux chez l'archevesque.

A Saint-Thieri, le lundi suivant.

A Corbigny, le lundi après Paque.

ITINÉRAIRE DUDIT ROY

EN L'AN 1258.

A Andresy, le dimanche après le mois de la Pentecoste.

A Fresmery, le mardi après la S.-Jean-Baptiste.

A Villiers-Saint-Paul, le mercredi suivant.

A Bucey, le lundi après la Saint-Martin d'esté.

A Sercilly, le mardi suivant.

A Cilly, le mercredi suivant.

A Germenonville, le jeudi suivant.

A Fresnay, le vendredi suivant.

A Bois-la-Ville, le samedi suivant.

A Chartres, le dimanche suivant.

A Antoigny, le mercredi après la Saint-Martin d'hiver.

A Ferrieres, le mercredi après la Saint-André.

A Licy, le samedi après la Saint-Nicolas.

A Beauvais, le jeudi lendemain Saint-Grégoire.

ITINÉRAIRE DUDIT ROY,

EN L'AN 1259.

A Trapes, le lundi avant la Saint-Barthelemy.

A Sauchamp, le mardi suivant.
A Spedon, le lundi après la Saint-Barthelemy.
A Saint-Richier, le vendredi après l'Annonciation.
A Therouanne, le mercredi après les Ramaux.
A Arras, le mercredi après Pâque.
A Soissons, le vendredi après les octaves de Paques, et le samedi chez l'abbesse Notre-Dame.

ITINÉRAIRE DUDIT ROY
EN L'AN 1260.

A Emant, le vendredi lendemain de l'Ascention.

ITINÉRAIRE DUDIT ROY
EN L'AN 1261.

A Beauvais, le dimanche aux octaves de Paque.
A Fresne en Beauvoisis, le jeudi suivant.
A Liencourt, le dimanche veille Saint-Jacques et Saint-Philipes.
A Ferrières, le mercredi après la decolation Saint-Jean.
A Saint-Maximin, le mercredi lendemain S.-Luc.
A Sodebris, le jeudi suivant.
A Tours, le jeudi après la Toussaint.
A Marmoustier, le samedi suivant.

ITINÉRAIRE DUDIT ROY
EN L'AN 1262.

A Nevers, le mardi après la Saint-Jean-Baptiste.
A St.-Pourçain le vendredi après la St.-Jean.
A Clermont, le dimanche avant la S.-Martin d'été.

ITINÉRAIRE DUDIT ROY
EN L'AN 1263.

A St-Maximin, a Brouay, a Sodebris, a Corbie, a Saint-Benoist, a Emant, a Ferriere, a Beron.

ITINÉRAIRE DUDIT ROY
EN L'AN 1265.

A Saint-Maard et a Notre-Dame-de-Soissons, la veille et jour de Pâques fleuries.
Au Mont-Notre-Dame, le lundi après les Rameaux.
A Saint-Remy de Rheims, le mercredi suivant.
A Saint-Thierry de id. le jeudi absolut.

ITINÉRAIRE DUDIT ROY
EN L'AN 1266.

A Corbigny, le lundi après Paque.
A Bruceres, le mardi suivant.
A Emant, le jeudi suivant.
A Velly, le vendredi suivant.
A Vic-sur-Aisne, le dimanche des octaves de Paque.
A Saint-Benoist-sur-Loir, le lundi après la Saint-Pierre et Saint-Paul.
A Liry, le samedi après la Saint-Martin d'été.
A Chaussieres, le vendredi lendemain de la Magdelaine.
A Chastenay en Beauvoisy, le mercredi après la Saint-Barthelemy.
A Andresy, le vendredi après l'exaltation Sainte-Croix.
A la Breele, le mardi après Noel.
A Beauvais, le jeudi après Noel.

ITINÉRAIRE DUDIT ROY
EN L'AN 1267.

A Saint-Remy de Rheims, le samedi avant la Saint-Simon et Saint-Jude, le dimanche suivant chez l'archevesque, et le lundi a Saint-Thiery.

ITINÉRAIRE DUDIT ROY
EN L'AN 1268.

A Saint-Pierre-des-Fossez, le vendredi après la Saint-Remy.
A Beauvais, le samedi lendemain Sainte-Luce.

ITINÉRAIRE DUDIT ROY
EN L'AN 1269.

A Corbigny, le dimanche de l'exaltation Sainte-Croix.
A Rheims, le lundi chez l'abbé de Saint-Remy, le mardi chez l'archevesque, le mercredi chez l'abbé de Saint-Thiery.
Au Mont-Notre-Dame, le jeudi avant la S.-Matt'.ieu.
A Soissons, chez l'eveque, la veille Saint-Matthieu,
A Saint-Mard, le jour de Saint-Matthieu.
A Meaux, le lundi après la Saint-Matthieu.
A Beauvais, le dimanche veille St.-Simon et Jude.
A la Bresle, le jour Saint-Simon et Saint-Jude.

ITINÉRAIRE DU ROY PHILIPES LE HARDI,
Troisième du nom,
EN L'AN 1274.

A Braye, le dimanche après la S.-André, 24 jours.

A Saint-Valery, le dimanche avant Noël, 22 jours.
A Mussi-L'Evesque, la veille et le jour de Noël, id. le samedi après l'Epiphanie, 18 jours.

ITINÉRAIRE DU ROI PHILIPPE IV DIT LE BEL

(*Année inconnue*).

A Senlis, le jour de la Pentecoste, 4 jours.
A la Croix-Saint-Ouen, le samedi après la Saint-Barnabé, 20 jours.
A Vincenes, le dimanche jour Saint-Pierre et Saint-Paul, 15 jours.
A Paris, le mardi avant la feste Saint-Arnoul, 16 jours.
A Saint-Germain-en-Laye, le samedi avant la Saint-Laurans, 25 jours.
A Vincenes, le vendredi fête de la décolation Saint-Jean, 20 jours.
A Saint-Germes-de-Flavigny, samedi veille Saint-Mathieu, 22 jours.
A Asnieres, le mercredi avant la fête Saint-Luc apostre, 25 jours.
A Beaumont-sur-Oise, le vendredi après la Toussaint, 23 jours.

ITINÉRAIRE DUDIT ROY

depuis le 1er janvier 1312 jusqu'au 1er juillet 1313,

Qui est seulement six mois parceque l'année començait à Paque.

A Poançay et Champagne, le jeudi fête de la conversion Saint-Paul, 25 jours.
A Troinel en Champagne, le mercredi 14 février, 20 jours.
A Paris, le mardi après les Brandons, 20 jours.
A Paris, le mardi après la mi-carême, 20 jours.
A Poissy, le vendredi avant Pâques, 20 jours.
A Poissy, la veille et fête de Pâque.
Au Moncel, près Pont-Sainte-Maxence, le lundi d'après Pâque, 7 jours.
A Asnières, le lundi avant la Pentecôte, 24 jours.
A Paris, le vendredi après la Pentecote, 8 jours.
A Melun, le samedi dernier juin, 22 jours.

ITINÉRAIRE DU ROY CHARLES IV, DIT LE BEL

du 7e jour de janvier 1322 jusqu'au 1er juillet suivant. Extrait du cte de Raoul de Paris, maistre de la chambre aux deniers.

A l'abbaye de Joy, 25 jours du mois de janvier comencés au 7e.
A Vertus en Champagne, 25 jours du mois de fevrier, sans deux jours pour le couronnement et un jour que le Roi mangea chez l'evêque de Chalons.
A Paris tout le mois de mars.
A Maurepas le mois d'avril.
A Saint-Christophle du Hallalte le mois de mai.
A l'abbaye de Joy le mois de juin.

Certifié conforme au manuscrit original.

Le vicomte de GUITON-VILLEBERGE,

Membre de la 1re classe de l'Institut Historique.

A les Guitons, près Saint-James (Morbihan).

CORRESPONDANCE.

LETTRE

DE M. J.-J. CORBIN, ANCIEN PRINCIPAL,

Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

Tarbes, le 6 avril 1837.

J'ai l'honneur de vous adresser pour le médailler de l'Institut Historique quelques pièces de monnaie des anciens rois de Navarre. Vous vous convaincrez aisément que quatre d'entre elles furent frappées

avant la réunion de ce royaume à la France, et que la cinquième est de l'an 1641, époque antérieure de deux années à celle de la mort de Louis XIII, dont elle porte la lettre initiale surmontée d'une couronne. Vous remarquerez sur l'une des quatre premières les noms d'Antoine et de Jeanne son épouse qui eurent pour successeur leur fils Henri IV de France. Ces pièces, avec un grand nombre d'autres de cette nature, ont été trouvées, l'année dernière, en déblayant les fondements d'un vieux moulin de *Conchés*, commune située au N.-O. du département des Basses-Pyrénées. Cette découverte a été faite par un ouvrier qui, quelques années auparavant, avait trouvé, en creusant un puits sur une colline où est bâti *Saint-Mont*, village de l'arrondissement de Mirande dans le département du Gers, un gros arbre minéralisé par un sulfure de fer très abondant. Ce gisement à une certaine profondeur, et dans une position parfaitement horisontale avec le sol, est un fait d'une haute importance pour la géologie. Un pareil gisement ne doit pas être rare dans nos contrées; car j'en connais un second au pied des Pyrénées, non loin d'une source d'eau minérale connue sous le nom de Capvern.

C'est avec regret que je vois mon offrande si modique : j'aurais désiré la grossir de trois autres pièces très rares, dues au hasard comme les précédentes. Leur possesseur, quoique mon ami, n'a pu se déterminer à m'en faire la concession. Elles sont en cuivre, de grandeur et de forme exactement semblables à celles des pièces que je vous ai adressées. Frappées sous Centule II, dit le Jeune, comte de Bigorre, régnant en 1113, elles furent extraites d'un tombeau de pierre trouvé dans une excavation pratiquée au *Cendrés*, place publique sise, au milieu de la ville de Vic-Bigorre, et séparée de l'église parroissiale par l'hôtel de la mairie. La tradition rapporte que cette place fut jadis un cimetière; ce que rend vraisemblable le nom sous lequel on la désigne aujourd'hui.

Je dois encore à la même personne la communication d'une pièce d'argent trouvée par un laboureur dans un champ situé au couchant de la même ville de Vic. Elle a 31 millimètres de diamètre et porte d'un côté une croix à branches égales terminées chacune par une fleur de lys. On lit à l'entour *D. Henricus IIII. D. G. Franc., et. Nav. Rex.* De l'autre côté, on remarque un écusson partagé par une verticale en deux parties égales; celle de gauche est remplie par les armes de France; celle de droite est aussi partagée par une droite horisontale en deux segments; dans le supérieur sont renfermées les armes de Navarre, et dans l'inférieur celles de Béarn. Les mots suivants servent d'exergue : *Gratia Dei sum. qd. sum.* 1602, qu'on peut rendre en toutes lettres de cette manière : *gratiâ Dei sumus quod sumus*, comme je l'ai lu sur les pièces de Centule II, et comme vous pourrez vous en assurer par l'une des cinq pièces que vous avez sous les yeux, où le verbe se trouve au pluriel.

Je terminerai cette lettre en observant qu'il n'est pas rare de trouver dans ce département des tombes faites en pierre; mais ce n'est qu'à Madiran, bourg renommé par la bonté de son vin rouge, qu'on a vu dernièrement des tombeaux construits d'une manière particulière. Le fond et les parois des quatre côtés sont de

bois enduit intérieurement d'une couche de mortier avec un couvercle de grès ou de marbre. On en déterra plusieurs en creusant un fossé au pied du mur occidental de l'église paroissiale qui était autrefois celle d'un couvent fondé par Sanche, pieux et noble Espagnol, en 1030, sous le règne de Garcie-Arnaud, comte de Bigorre. Il existe encore une partie des bâtiments qui servaient de logement à des moines de Saint-Benoît. Ces restes, sur lesquels le temps a passé, ne donnent pas d'ailleurs une haute idée des constructions du XIme siècle dans le Bigorre.

Daignez agréer, etc.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET DES SÉANCES DE CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

*** Le mercredi 5 avril, la première classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est réunie sous la présidence de M. Paquis. Sont présents à la séance vingt-trois membres.

M. J.-J. Corbin, de Tarbes, adresse à la classe quelques monnaies des anciens rois de Navarre, et entretient ses collègues de découvertes numismatiques et archéologiques récemment faites dans les Pyrénées.

M. Brasseur, de Bourbourg (Nord), envoie des extraits des chartes de cette localité.

M. Venedey, réfugié allemand, secrétaire adjoint de la deuxième classe, forcé par l'administration de quitter Paris où toute sa vie était consacrée à des travaux sérieux, annonce à ses collègues l'intention où il est de passer en Angleterre.

M. le secrétaire perpétuel est chargé de lui exprimer les regrets de la classe et de le recommander à nos correspondants à Londres.

Hommages des deux premières livraisons de la *Revue française et étrangère* par M. Paquis, in-8° (rapporteur, M. Saint-Edme); de la première livraison de l'*Histoire des histoires* par M. Émile Lambert, in-8° (il en sera rendu compte quand l'ouvrage sera plus avancé); du numéro de février de *la Revue belge*, publiée par notre collègue M. Polain de Liège, in-8°; des deux dernières livraisons de *la Revue du Nord*, par M. Brun-Lavaine, in-8°; du numéro de février de *la Revue de la Côte-d'Or*, par M. Jules Pautet, in-8°; du *Compte-rendu mensuel des travaux de la Société d'histoire de France*, janvier 1837, in-12; du dernier numéro de *la France départementale*, de M. Nestor Urbain, in-8°; de fragments de *l'Arédien*, journal publié à Saint-Yrieix par M. Leymery, in-12; du premier volume de la grande collection de chartes et diplômes (*Monumenta patriæ historiæ*), publié par nos collègues, membres de la com-

mission royale d'histoire du royaume de Sardaigne, in-folio. (Rapporteur M. A. Stahl.)

Rapport de M. de Parieu sur l'*Histoire d'Allemagne* de Pfifter, traduite par M. Paquis.

Une discussion s'engage sur la question de savoir si les noms-propres historiques doivent être écrits avec leur vieille orthographe ou tels qu'ils ont été depuis propagés.

Ont pris part à la discussion MM. Deville, Saint-Edme, le général Bardin, Eugène Labat, Eugène de Monglave, de Parieu, Raymond de Véricour, Dufey (de l'Yonne), F. Danjou, A. Stahl, Paquis, Auguste Vallet.

La suite de cette discussion est renvoyée à la séance de mai.

Le travail de M. de Parieu sera adressé au comité du journal. Rapport du même membre sur le troisième volume de l'*Histoire monarchique et constitutionnelle de la révolution française*, par M. Eug. Labaume. — Même renvoi.

M. Danjou lit une pièce très curieuse intitulée : *Réglement sur les galères du roi* (1360 — 1570). — Renvoi au comité du journal.

*** Le mercredi 12 avril, séance de la deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*), présidence de M. le comte Le Peletier d'Aunay. Membres présents, vingt-sept.

M. Venedey, de Cologne, secrétaire-adjoint de la classe, écrit du Hâvre à ses collégues pour leur faire part d'une mesure administrative qui l'oblige à quitter la France et à aller chercher un asile en Angleterre.

La classe témoigne le plus vif regret de la perte de son secrétaire-adjoint, savant modeste, laborieux et tout-à-fait inoffensif. Le secrétaire perpétuel est autorisé à le pourvoir de recommandations pour tous nos collégues de Londres, et chaque membre se réserve de le recommander à ses amis.

M. Louis de Maslatrie offre à la classe un essai que vient de publier M. le comte Carlo Morbio, de Milan, sur trois personnages nés dans le pays de Novarre et que le Dante fait figurer dans sa Divine Comédie.

La classe regrette que cet ouvrage ne soit déposé qu'en simple exemplaire, ce qui s'oppose à ce qu'il devienne l'objet d'un rapport. Il émet le vœu que M. L. de Maslatrie, qui probablement en possède un second exemplaire, veuille bien faire de cet ouvrage le sujet d'un compte-rendu.

M. le comte Morbio est en outre auteur d'une *Histoire de Novarre* et d'une *Histoire des municipes italiens*. Ce dernier travail contient grand nombre de documents historiques inédits qu'il a recueillis dans ses papiers de famille et dans les bibliothèques d'Italie. M. de Maslatrie s'occupe d'une traduction de cet ouvrage, et il en fera hommage à l'Institut dès qu'elle aura paru. M. Morbio a bien voulu lui communiquer beaucoup de corrections et d'additions manuscrites.

Il est fait hommage à la classe des publications suivantes : *Proposta d'un nuovissimo Commento sopra la Divina Commedia di Dante* (rapporteur M. L. de Maslatrie), in-12; *la Christéide*, poème en six chants par M. Christ-Chardon, in-8° (rapporteur M. Cerise); *Traité de la prononciation anglaise*, par M. S. Johnson, 1 broch. in-8° (rapporteur M. Dufey

fils) ; *Manuel des verbes irréguliers, défectueux et difficiles de la langue grecque*, par M. l'abbé Henri Congnet, 1 vol. in-18 (rapporteur M. A. Stahl) ; *Revue du midi*, publiée à Toulouse, livraison de janvier, in-8° ; *Bulletin de l'Académie Ébroïcienne*, mars, in-8° ; les cinq dernières livraisons de *la Revue du XIXe siècle*, in-8° ; le numéro de janvier du *Panorama de Londres*, de M. Chatelain, in-8° ; les quatre dernières livraisons de *la Revue des enfants*, par M. Henriot, in-8° ; le dernier numéro de *la Mère institutrice*, par M. D. Lévi, in-8° ; et les trois dernières livraisons du journal *l'Homme de lettres*, par M. Édouard Primard, in-12.

Des remercîments sont votés aux auteurs de tous ces ouvrages. Conformément aux statuts, il n'est rendu compte que de ceux qui sont déposés en double exemplaire.

Lecture de M. A. Stahl sur les inscriptions cunéiformes de Persépolis et de Hamadan.

Un fac-simile de ces écritures circule dans la séance. L'intéressant travail de M. Stahl est renvoyé au comité du journal.

Rapport de M. Ch. Dupouy sur un *Voyage historique* de M. le baron de Lagarde *dans le pays Basque*. — Même renvoi.

M. le secrétaire perpétuel se dispose à lire un rapport de M. Saint-Edme sur l'*Histoire des ducs et sires de Bourbon* par M. J.-B. Béraud (de l'Allier).

Sur l'observation d'un membre que la matière traitée dans ce livre et dans le rapport n'entre pas dans les attributions de la deuxième classe, l'assemblée, après avoir entendu MM. Métral, le comte d'Aunay, Eugène de Monglave, Dufey (de l'Yonne), Victor Courtet et Le Gonidec, se déclare incompétente.

Lecture d'un travail inédit de M. Dufey (de l'Yonne), sur *l'histoire et la législation de la librairie en France*.

Lecture par M. le comte d'Aunay de deux fragments en vers de Swift, l'auteur de Gulliver, traduits par lui et intitulés *la Pluie* et *le Roi Midas*.

M. Le Gonidec communique à la classe une lettre qu'il vient de recevoir d'Angleterre contenant de curieux aperçus sur les dialectes de la langue celto-bretonne.

*** Le mercredi 19 avril, la 3e classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est réunie sous la présidence de M. de Longpérier, vice-président-adjoint. — 17 membres sont présents.

M. Peyrot s'excuse de ne pouvoir, à cause de ses occupations, rendre compte du travail de M. Barrau sur le cadastre.

M. Deville veut bien se charger de ce rapport.

M. D'Esmond, capitaine au 30e régiment, rend compte de la visite qu'il a faite aux salines de Lons-le-Saulnier.

M. Olivier, maître de pension à Scellières, écrit que durant un orage une petite cloche du village de Rans (Jura) a fait entendre un léger tintement occasionné par la foudre. — Renvoi au comité du journal et à l'Académie royale des Sciences.

Hommages des derniers numéros du *Journal d'Agriculture de l'Ain*, in-12 ; de *la Flandre agricole, manufacturière et commerciale*, in-12 ; de *l'Annuaire de l'Académie Royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles*, in-18 ; des *Annales scientifiques et industrielles de l'Auvergne*, in-12, dernière livraison ; des *Mémoires de la Société d'Agriculture*

du département de l'Aube, 1 vol. in-8°; du dernier numéro de la *Revue étrangère et française de législation et d'économie politique*, par M. Fœlix, in-8°; de plusieurs livraisons de la *Revue religieuse et édifiante*, par M. A. de Lacroix, in-8°; d'un rapport de M. Raymond de Véricour sur les *Instituts agricoles et scientifiques d'Hoffwyl*, fondés par M. Emmanuel de Fellenberg, in-4° (rapporteur M. le comte de Lasteyrie); des *Recherches sur la nature, la distribution et l'organe du sens tactile*, par M. Henri Belfield-Lefèvre, in-4° (rapporteur M. le docteur Cerise).

M. Eug. de Monglave lit un mémoire manuscrit de M. le capitaine d'Esmond sur les salines de Lons-le-Saulnier. — Renvoi au comité du journal.

Nomenclature et recherches historiques inédites de M. Corbin, sur les animaux vertébrés des Hautes-Pyrénées (M. Favrot rapporteur).

*** La 4e classe (*Histoire des beaux-arts*) s'est assemblée le mercredi 26 avril sous la présidence de M. Traullé, doyen d'âge. — 23 membres assistaient à la séance.

Hommages d'un manuscrit de M. le général de Penhouet, à Rennes, ayant pour but de relever plusieurs erreurs dans lesquelles serait tombé M. Prosper Mérimée, inspecteur-général des monuments français pendant sa dernière tournée dans les départements de l'Ouest, en 1836; d'une brochure du même sur des *Inscriptions romaines découvertes en Bretagne*, in-8°; d'une autre brochure du même sur *l'Ophidlâtrie, ou culte du serpent*, extraite des *Annales de la Société Royale Académique de Nantes*, in-8°; d'une brochure de M. le baron Chaudruc de Crazannes, *sur des édifices historiques du moyen-âge existant dans le département du Lot*, in-8°; d'une brochure de MM. L. M. Foisy et O. A. Barbier, de la bibliothèque royale, sur *l'Exposition des tableaux au musée royal du Louvre*, et le mode d'indication du placement des ouvrages de peinture, de sculpture, etc., avec le spécimen d'une classification méthodique suivant les sujets représentés d'après l'énoncé du livret.

M. Sansonnetti, graveur et dessinateur du bel ouvrage des anciennes tapisseries, publié par notre collègue M. Achille Jubinal, est admis à l'unanimité comme candidat par la 4e classe

M. Jubinal émet le vœu qu'il soit fait un rapport sur leur travail dont ils ont déjà fait hommage à l'Institut Historique. M. Jehan du Seigneur, statuaire, est nommé rapporteur. Pour le moment, il n'est pas donné suite à la proposition de M. Dufey (de l'Yonne) ayant pour but de faire adjoindre au rapporteur un membre de la 1re classe, qui serait chargé de la spécialité purement historique.

L'ordre du jour appelle la lecture du rapport de M. Alexandre Lenoir, au nom de la commission chargée de rendre compte du Salon de 1837. Le temps n'ayant point permis de communiquer ce travail à la commission dont il doit être l'expression, la classe, après une longue discussion à laquelle prennent part MM. Traullé, Eugène Bion, Eugène de Monglave, Genevay, Dufey (de l'Yonne), Jehan du Seigneur, Achille Jubinal, Deville et Marc Jodot, arrête à l'unanimité que le rapport de M. Alexandre Lenoir, considéré comme son opinion personnelle, sera lu le lendemain à l'assemblée générale de l'Institut Historique.

*** La trente-unième séance générale a eu lieu le jeudi 27 avril 1837 sous la présidence de M. le duc de Doudeauville, président de l'Institut Historique. — Trente-quatre membres étaient présents.

M. le secrétaire perpétuel donne lecture de la correspondance.

M. Ch. Brasseur, de Baubourg (Nord), adresse à l'Institut de curieux détails sur la découverte qu'il a faite dans la bibliothèque de M. de Pape, ancien notaire de cette ville, d'un manuscrit in-folio, contenant les chartes, papiers et cartulaires de la châtellenie. — Renvoi à la première classe.

M. A. Gastambide écrit qu'il accepte les fonctions de rapporteur de la commission chargée de recueillir les éléments de la législation sur la propriété littéraire. Il demande seulement qu'il lui soit accordé quelques temps pour préparer ce grand travail. — L'Institut acquiesce avec empressement au vœu de M. Gastambide.

M. Polydore de Labadie, de Saint-Girons (Ariège), donne à la Société de nouveaux détails sur la marche qu'il se propose de suivre dans son *Histoire du peuple Basque*.

M. Émile Lambert demande à la 1re classe un rapport sur la première livraison de son *Histoire des Histoires*. Cette livraison contenant le développement du système que l'auteur se propose de suivre dans l'ouvrage entier, M. Lambert pense qu'elle peut être l'objet d'un compte-rendu préalable. — Renvoi à la 1re classe.

M. Gustave d'Outrepont, officier au 11me léger à Tours, remercie l'Institut de l'avoir admis comme membre correspondant.

M. Gambey, l'un de nos membres titulaires les plus dévoués, annonce à la Société qu'il a quitté Paris pour aller fonder un établissement d'instruction à Dieppe. Il promet de loin comme de près sa coopération au succès de l'Institut dont il s'honorera toujours de faire partie.

22 volumes ou brochures ont été offerts à l'Institut Historique dans le courant d'avril. Des remerciments sont votés aux donateurs.

M. le comte de Lasteyrie fait hommage à l'Institut d'une brochure intitulée *Typographie économique*, ou l'art de l'imprimerie mis à la portée de tous et applicable aux différents besoins sociaux, ouvrage qu'il a composé et imprimé lui-même.

Sur la demande d'un membre M. de Lasteyrie expose son système et entre dans des développements sur son origine et ses applications.

La discussion est ouverte. MM. de Longpérier, Dufey (de l'Yonne), Allix, Deville, Eug. de Monglave et Ferdinand Thomas y prennent part.

Sur la proposition de M. Dufey (de l'Yonne) la brochure de M. de Lasteyrie est renvoyée à la deuxième classe.

Deux candidats présentés par les classes sont admis à l'unanimité. Ce sont MM. le marquis E. de Lagrange et M. Sansonetti, graveur et dessinateur des anciennes tapisseries de France.

Rapport de M. le chev. Alexandre Lenoir, fondateur du musée des monuments français, sur l'exposition des objets d'art au salon de 1827.

M. Alex. Lenoir étant retenu chez lui par une grave indisposition, la première partie de son rapport est lue par M. le secrétaire perpétuel et la seconde par M. Albert Lenoir, fils du rapporteur.

M. Albert Lenoir complète le travail de son père par une revue des dessins et

plans d'architecture exposés au Salon.

L'un et l'autre travail sont renvoyés au comité du journal.

L'heure avancée ne permet pas la lecture des *Mémoires sur Lucrèce, sa vie et ses écrits*, par M. de Pongerville, de l'Académie Française; sur l'*influence d'Abeilard* par M. Raymond de Véricour; sur l'*Histoire des doctrines et des institutions des Jésuites* par M. Eug. de Monglave.

CHRONIQUE.

— Encore une perte à déplorer par les membres de l'Institut Historique! Un de leurs collègues, M. le maréchal-de-camp comte Ferdinand de Broglie, dernier fils du célèbre comte de Broglie, ambassadeur de Louis XV en Pologne, est mort à Paris le 9 avril, âgé de 69 ans. Entré dans l'armée russe pendant l'émigration, le comte Ferdinand de Broglie y avait acquis la réputation d'un des meilleurs colonels de cavalerie. Il avait épousé une princesse Troubetzkoï, qui habite Moscou. Le comte de Broglie n'a pas laissé d'enfants. C'était un homme érudit, de mœurs douces, plein de prévenances et de politesse. Il sera vivement regretté.

— On délivre gratuitement depuis quelques jours, au ministère du commerce, la traduction d'un livre chinois sur l'éducation des vers à soie. Il s'y trouve, dit-on, des indications fort utiles pour les magnaniers. Cette traduction n'a été imprimée qu'à mille exemplaires.

— Deux pêcheurs ont trouvé dans la Seine, auprès de l'île des Cygnes, un petit coffre en bois, revêtu de lames d'acier rouillées par le long séjour dans l'eau. La serrure était dans un excellent état de conservation, et le coffre fermait hermétiquement. Sur le couvercle on distinguait encore des fleurs de lys à demi-effacées et le chiffre M. de V., surmonté d'une double couronne royale. Les deux pêcheurs ont brisé le coffre pour l'ouvrir, et au lieu d'or et de diamants qu'ils comptaient se partager, ils ont reculé d'horreur à l'aspect d'une tête embaumée et parfaitement conservée, malgré une teinte verdâtre répandue sur les traits et sur quelques mèches de cheveux qui couronnaient encore le sommet du crâne. Au fond du coffre il y avait une écharpe, des fleurs desséchées et un petit poignard à la pointe tachée de sang. Un de nos plus célèbres historiens a acheté le coffre et son contenu. On prétend que ce coffret a appartenu à la reine Marguerite de Valois.

—L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a procédé hier au remplacement de M. Van-Praet. Les candidats étaient M. Champollion-Figeac, conservateur de la bibliothèque royale; M. Marcel, orien-

taliste; M. Paulin-Pâris; M. Guigniaut. Au premier tour de scrutin, M. Paulin-Pâris a obtenu 15 voix, M. Guigniaut 16, M. Marcel 3; au second tour M. Paulin-Pâris a eu 16 voix, M. Guigniaut 18. Ce dernier a été proclamé membre de l'Académie.

—On a parlé bien souvent d'une lettre que Bonaparte, alors premier consul, écrivit à Louis XVIII pour l'engager à renoncer à la couronne de France. On se rappelle la réponse de Louis XVIII. Quelques personnes avaient voulu mettre en doute l'authenticité de la lettre de Bonaparte, mais les archives du royaume viennent d'acheter 2,500 francs ce précieux autographe, qui devient ainsi un monument historique du plus haut intérêt.

—L'Académie Française a procédé au renouvellement de son bureau. M. Jay a été nommé directeur, et M. de Feletz chancelier.

—M. Souriguière, auteur de plusieurs ouvrages dramatiques représentés à la fin du 18e siècle, vient de mourir dans un âge avancé. M. Souriguière est plus connu encore par un chant politique nommé le *Réveil du peuple*, qui, après le 9 thermidor, devint l'hymne de la réaction contre la terreur. Le *Reveil du peuple* était chanté dans les rues, dans tous les théâtres, avec un enthousiasme qui tenait de la frénésie. Ce chant, la contre-partie de la *Marseillaise*, exaltait tellement les passions qu'après l'avoir entendu les parents et les amis des victimes de la terreur se portaient envers leurs adversaires aux plus déplorables excès.

M. Souriguière, homme calme et de mœurs douces, a déploré jusqu'au dernier moment les sanglants résultats de cette œuvre de son imagination, dont il n'avait pas d'abord compris toute la portée.

— L'évêque de Meaux vient d'acquérir des manuscrits précieux et inédits de Bossuet, son illustre prédécesseur. Ces manuscrits ont été trouvés à Paris, dans le magasin du libraire Techener, qui les avait achetés d'un revendeur sur les quais. Il est à croire qu'ils proviennent du fonds du libraire Lami, et ce sont sans doute les mêmes qui ont été longtemps en la possession des Bénédictins, des Blancs-Manteaux. Le digne prélat s'est empressé d'en faire don à la cathédrale de Meaux.

Voici la désignation des principaux de ces manuscrits :

1° Cent soixante lettres presque toutes de la main de Bossuet, et adressées soit à son neveu l'abbé Bossuet, alors à Rome, soit à des religieuses ou à différents personnages; 2° des matériaux considérables écrits de la main de Bossuet, et qui paraissent avoir servi à l'*Histoire des Variations*; 3° la minute originale d'un grand travail sur les matières de la grâce formant treize cents pages, de la main de Bossuet; 4° plusieurs écrits sur l'écriture sainte et la théologie, tous ou de la main de Bossuet ou annotés par lui; 5° plusieurs sermons et panégyriques; 6° une dernière réponse de Bossuet à Fénélon sur le quiétisme, réponse qui n'a pas été annotée par Bossuet; 7° enfin un grand nombre de devoirs du dauphin, fils de Louis XIV, avec des corrections de la main de Bossuet.

—Ainsi que nous l'avons annoncé, no-

tre collègue M. Édouard Calmels, de Mâcon, a fait de précieuses découvertes dans l'ancienne abbaye de Cluny; entre autres il a trouvé des lettres de Louis XI et des Guises. On sait que cette abbaye, à laquelle se rattachent tant de souvenirs historiques, possédait une bibliothèque et une collection de manuscrits d'un prix extraordinaire. Ces richesses ont été dispersées, mais on en retrouve toujours quelques restes.

—Les théâtres de Paris, au nombre de quinze, ont fait, en 1836, une recette totale de 6 millions 910,123 fr. Les recettes de l'Opéra ont été de 1 million 170,877 fr.; l'Opéra-Comique vient ensuite au premier rang, suivi de près par le Théâtre-Français et le Théâtre-Italien.

— M. Dureau de la Malle, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, a lu à l'Académie des Sciences une note sous le titre de *Vues générales sur la configuration du Globe et les premières migrations des peuples.* « La question du sol et des races, qui ne s'explique que par des causes toutes géognostiques, établit les principales conditions de l'existence des peuples, de leurs mœurs, de leurs habitudes, et du rôle qu'une contrée a joué sur la scène du monde. Ce n'est pas seulement un climat à peu près uniforme qui fait une région physique distincte de l'Inde supérieure, de la Perse, de l'Asie-Mineure, de la Syrie, de la Grèce, de l'Italie, du midi de l'Allemagne et de la France, et de la Péninsule Ibérique; c'est encore l'uniformité de leur constitution géognostique, reconnue aujourd'hui depuis Lisbonne jusqu'au Liban, et même depuis les pentes orientales de l'Immaüs jusqu'aux pentes ou les chaînes des Pyrénées. Les peuples de ces diverses contrées purent, dans leur migration à travers cette large bande, retrouver avec le même ciel les mêmes qualités du sol, les mêmes formes, les mêmes aspects, les mêmes productions, et toutes les circonstances physiques.

«En moins de cinquante ans les recherches patientes des philologues ont établi sur des témoignages irrécusables l'analogie et la filiation des idiômes indo-persans avec les langues anciennes et modernes de l'Europe. Cette grande question est traitée à fond dans l'ouvrage de Wiseman qui est sous presse et qui sera publié incessamment.

«C'est cette conformité dans les qualités du sol et dans les institutions des peuples qui a facilité les conquêtes et les envahissements dont nous parle l'histoire. Cyrus n'a réussi que parcequ'il s'est attaqué à des nations qui avaient la plus grande analogie avec ses Persans.

«Si la domination d'Alexandre n'a pas eu de durée, c'est qu'il a voulu y introduire la civilisation grecque, pour laquelle les peuples de l'Asie n'étaient nullement préparés.

«Les conquêtes des Romains en Afrique viennent encore à l'appui de cette manière de voir. Là ils ont trouvé deux races très distinctes, les Numides et les Berbères. L'antipathie la plus complète a toujours régné entre les Romains et les Numides à cause de la différence dans les usages des deux peuples, tandis que les conquérants se sont bientôt alliés avec les Berbères à cause de la conformité dans les manières des deux nations et aussi dans la nature du sol. »

Ces considérations amènent naturelle-

ment M. D. de la Malle à parler de nos possessions en Afrique. Le pays n'a pas changé depuis les Romains, et nous y éprouvons les mêmes inconvénients. Nous y retrouvons les deux mêmes races d'hommes : les Arabes, qui ont remplacé les Numides, et les Kabayles, qui remplacent les Berbères. Aussi pouvons-nous espérer de nous allier avec ces derniers, mais jamais avec les premiers.

M. Dureau de la Malle a fait de longues recherches sur l'histoire de nos animaux domestiques, de nos céréales et en général de nos plantes usuelles. Il a trouvé que la plus grande partie de nos espèces domestiques est originaire de l'Asie. Alors il a été conduit à penser qu'antérieurement aux temps historiques il est venu dans notre occident une grande immigration des peuples orientaux qui s'avancèrent du sud-est à l'ouest. Il se demande pourquoi, à l'exemple du grand Cuvier, qui a su ressusciter un monde antédiluvien, on ne reconstruirait pas avec les indications qui nous restent l'histoire primitive du genre humain?

— M. Lefébure, ingénieur civil, vient d'accomplir plusieurs excursions géographiques et minéralogiques dans le désert compris entre le Nil et la mer Rouge, entre les parallèles de Soueys et Cossey. Il a constaté l'existence d'un immence dépôt d'albâtre oriental nouvellement découvert et maintenant exploité par le gouvernement égyptien.

— La façade de l'Hôtel-de-Ville présente, sur la place de Grève, seize niches en pierre. Elles vont recevoir des statues élevées à la mémoire de seize hommes désignés parmi ceux dont la piété, les vertus, les services ou les talents ont le plus illustré la ville de Paris.

Les magistrats municipaux devaient, comme de raison, se trouver placés en première ligne dans la liste des personnages choisis. On y remarque, en effet, Étienne Boileau, premier prévôt de Paris sous saint Louis, *prud'homme*, disent les historiens du temps, *qui fit merveille de soi maintenir en cet office;* Hugues Aubriot, auquel Paris doit des égoûts et des quais, et qui, dans des temps de discorde et de trouble, demeura étranger aux partis; Jean Juvenal des Ursins, qui sut résister aux factieux; Pierre Viole, prévôt des marchands, qui, sous François Ier, posa la première pierre de l'Hôtel-de-Ville; François Miron, qui l'acheva; Turgot et Bailly.

Parmi les prélats utiles à la ville de Paris, la commission a fait choix de trois évêques, de vertus et de caractères différents : le premier, Goselin, prélat guerrier, défendit Paris contre les Normands, la croix d'une main et l'épée de l'autre; le second est saint Landry, auquel on attribue la fondation de l'Hôtel-Dieu; et le troisième, Maurice de Sully, qui commença Notre-Dame.

Les artistes désignés par la commission, qui, sans doute, les croyait tous nés dans la capitale, sont parmi les peintres Lesueur et Le Brun; parmi les sculpteurs, Jean Goujon; parmi les architectes, Pierre Lescot et Philibert de Lorme, qui n'est point né à Paris, mais à Lyon; et enfin l'ingénieur Péronnet qui a construit le pont Louis XVI.

— Un journal donne les renseignements suivants sur un travail que vient de

préparer le garde-des-sceaux, et qui doit être publié incessamment :

Dans le courant de l'année 1836, il a été porté devant le tribunal de police correctionnelle 1,263 causes de vol. Le chiffre des prévenus s'élève à 1,547, dont 1,246 hommes et 301 femmes, lesquels doivent être répartis ainsi : 635 hommes âgés de 21 ans et au-dessus; 378 de 16 à 20 ans; 173 de moins de 16 ans; 60 se sont dérobés aux poursuites; âge inconnu.

Parmi les femmes, 253 étaient âgées de 21 ans et au-dessus, 22 de 16 à 21 ans, 13 de moins de 16 ans; 13 n'ont pas comparu.

Pendant la même année, le tribunal correctionnel a eu à s'occuper de 914 affaires pour coups et blessures volontaires; 1,203 personnes ont été mises en prévention, dont 1,007 hommes et 196 femmes.

Parmi les hommes, 831 étaient âgés de 21 ans et plus; 76 de 16 à 21 ans; 5 de moins de 16 ans; 95 n'ont pas comparu.

Parmi les femmes, 169 étaient âgées de 21 ans et au-dessus; 12 de 16 à 21 ans; une seule de moins de 16 ans; 14 n'ont pas comparu.

— Dans la journée du 28 mars, plusieurs habitants de la commune de Montmorot, près de Lons-le-Saulnier (Jura), étant à travailler dans les vignes que domine l'ancien château, entendirent un bruit sourd, semblable à un coup de tonnerre lointain; bientôt leur effroi fut grand lorsqu'ils virent tomber une masse considérable dans une pièce de vigne. Ils accoururent et virent une pierre enfoncée en terre d'environ 10 pouces. Cet aérolithe peut avoir 5 pieds de haut sur 3 de large; sa couleur est grise. Cette pierre se rapproche de celle nommée pierre ponce; elle est entremêlée de parties ferrugineuses.

—La vente de la collection du palais de l'Élysée ayant appartenu au duc de Berry, s'était ouverte sous de brillants auspices. La première vacation de trente toiles à peine s'est élevée à la somme de près de 100,000 fr. Nous avons surtout remarqué le prix auquel se sont maintenues les œuvres de Wouvermans, dont deux petites toiles ont été adjugées, l'une à 6,000 fr., l'autre à 8,000 fr. M. le comte Demidoff a fait l'acquisition de deux Miéris, au prix de 7,000 fr. environ. Un admirable Karel Dujardin s'est payé 7,600 fr., et enfin un Van Ostade, un des rares et incroyables chefs-d'œuvre du maître, a atteint le prix énorme de 22,000 fr. Nous ignorons encore qui est devenu le propriétaire de ce magnifique tableau; le bruit courait que notre musée en avait fait l'acquisition. Nous avons lieu de craindre que le fait ne soit pas exact, et que l'étranger ne nous ait enlevé ce chef-d'œuvre. En général, les enchères sont poussées avec une sorte de fureur, qui atteste la présence de riches étrangers.

A la derniere vacation, les Terburg ont été vendus, l'un (*le Testament*) 15,200 fr.; l'autre (*la Paix de Munster*), 45,500 fr.; le beau Guyp (*l'Avenue de Dordrecht*), n'est monté qu'à 18,000 fr.; l'Isaac Ostade, au contraire (*le Grand village*), a été jusqu'à 31,000 fr.

Enfin, les toiles des maîtres flamands, qui se sont vendues au prix le plus élevé, sont le *Marché aux Chevaux*, par Wouvermans, 35,600; le *Déjeûner de Jambon*, par David Teniers, 24,500; le *Pâ-*

turage, par Paul Potter, 37,000; la *Visite de l'Amant*, par Metzu, 10,100; un paysage, par Ruysdael, 8,000. Quant au Jean Miel, *la Dispute*, on l'a adjugé pour 2,210.

C'est M. le comte Demidoff qui a acquis la *Paix de Munster* de Terburg, le Paul Potter de 37,000 fr., et l'Hobbéma.

—Dans la séance extraordinaire de l'Académie Française du mardi 4 avril, notre collègue M. Lacretelle a lu un fragment intitulé: *Analogie et contraste entre Olivier Cromwell et Napoléon Bonaparte.*

—Dernièrement ont eu lieu à l'église Notre-Dame-de-Lorette les obsèques de M. Coutan, peintre d'histoire, l'un des artistes qui ont contribué à l'embellissement de cette église. Une foule d'artistes, de gens de lettres, et plusieurs membres de l'Institut ont accompagné à sa dernière demeure les dépouilles mortelles de ce jeune artiste de talent.

—*L'Écho du monde savant* fait mention de curieuses expériences qui viennent d'avoir lieu au Champ-de-Mars, sous la direction de M. Charroy, artificier, qui a trouvé le moyen d'appliquer le système de parachute aux fusées volantes et aux bombes. Ces pièces, lancées à une grande hauteur et jusqu'à 150 toises, restent suspendues pendant plus de deux minutes en conservant leurs pots à feu allumés, changeant de couleur à chaque instant, et répandant une vive lumière. On comprend les avantages de ce procédé pour les feux d'artifices et les signaux sur terre et sur mer.

— La *Société de Géographie* a tenu sa première assemblée générale de 1837, le vendredi 7 avril, à sept heures et demie du soir, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

La commission spéciale chargée d'examiner les découvertes les plus importantes en géographie, a fait son rapport sur le concours.

M. Texier, arrivé récemment de l'Asie-Mineure, et M. Dubois qui a visité les régions du Caucase, ont lu quelques fragments de leurs voyages.

M. Guizot a été élu président de la Société.

— L'industrie particulière à la ville de Paris occupe une place considérable dans l'économie générale du royaume. Cette industrie parisienne est très variée; elle se compose d'une foule de détails qui réunis présentent un important ensemble.

On évalue les produits de l'industrie parisienne à 500 millions, et l'on présume que ce chiffre, déjà fort élevé, est encore au-dessous de la réalité; mais il est très difficile de le fixer avec une suffisante exactitude, à cause de la multiplicité des branches d'industries exploitées à Paris et de l'extrême dissémination du travail.

En effet, l'industrie parisienne n'est pas concentrée comme ailleurs dans de vastes ateliers où l'on peut évaluer ses travaux et constater ses produits; elle est partout: dans des boutiques, dans des chambres et dans des mansardes; elle forme comme un labyrinthe immense dont la complète exploration ne semble pas à la portée des particuliers. C'est donc au gouvernement, ou du moins à l'administration municipale, qu'il appartiendrait de dresser une statistique exacte et com-

plète de l'industrie parisienne; et ce travail, qui offrirait beaucoup d'intérêt, aurait en même temps une grande utilité, parcequ'il étendrait le cercle des relations qui existent déjà entre les fabricants et les consommateurs, surtout les consommateurs étrangers que l'industrie parisienne a l'avantage de compter parmi ses tributaires.

En attendant un travail officiel sur cet important objet, il faut tenir compte à M. Blanqui, professeur d'économie politique, des recherches qu'il a faites sur l'industrie parisienne, et des renseignements précieux qu'il a déjà publiés sur les principales branches de cette vaste industrie. Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en mettant sous leurs yeux un résumé des travaux aussi curieux qu'instructifs de M. Blanqui. Nous suivrons à peu près l'ordre adopté par le *Moniteur Industriel*, et d'après lequel les différentes industries sont classées en raison de l'importance de leur production.

MEUBLES. — Cette industrie parisienne est peut-être plus parisienne qu'aucune autre, si on peut s'exprimer ainsi, car c'est Paris qui fournit tous les beaux meubles aux villes de province et à l'étranger. Le quartier-général de la fabrique est dans le faubourg Saint-Antoine. Un seul défaut de la confection d'aujourd'hui, c'est ce qui manque aux meubles pour affronter sans danger le grand air et les voyages. Peut-être est-ce parcequ'on a poussé trop loin l'art de scier les bois à plaquer, ce qui a fait que les plaqués de l'épaisseur d'une feuille de papier ne peuvent avoir toute la solidité désirable. Les Anglais font leurs meubles plus massifs et ils peuvent les expédier sur la mer sans risques. On évalue à 12 millions la valeur de la fabrication : on pourrait l'évaluer à un chiffre plus fort encore, car cette branche d'industrie a fait de grands progrès depuis quatre ou cinq ans, à cause de la baisse dans le tarif des droits d'importation des bois étrangers. D'ailleurs, le goût de la propreté, la civilisation ont fait que chacun a voulu plus ou moins avoir des meubles propres et élégants.

Une chose qu'on peut justement reprocher à cette industrie, c'est de ne pas varier assez les bois dont elle se sert : c'est toujours de l'acajou, c'est toujours le palissandre, et il y a cependant à l'étranger une bien grande quantité d'autres bois qui ont de belles qualités qui leur sont peut-être préférables et dont on ne se sert pas. Les Anglais ont une quarantaine d'espèces de bois dont ils se servent plus ou moins. Ce qui a nui à cette industrie, c'est le manque de goût; on a pris pour le beau tous les caprices qu'il a plu à quelques auteurs de donner pour le beau et on est arrivé à voir des ouvriers qui mettaient sur leurs enseignes : *Ici on fabrique des meubles antiques dans le goût le plus moderne.*

Cette industrie gagne aujourd'hui les ports de mers; et si les ouvriers y ont du goût, il est à croire que la facilité d'avoir les bois à plus bas prix et d'exporter facilement ces produits pourra lui fournir des moyens assurés de développement.

PAPIERS PEINTS. — Cette industrie nous est venue de l'étranger, grossière, imparfaite; mais le goût français s'en est emparé et l'a rapidement portée au degré de perfection où nous la voyons aujourd'hui. Aussi la France produit-elle des papiers peints vraiment admirables.

Une des fabriques les plus remarqua-

bles est celle de Vizen dans le département du Haut-Rhin : c'est la plus considérable de la France. Le papier seul se fait aujourd'hui avec le procédé ancien. Avec le secours de la chimie qui a fourni les couleurs et a changé la qualité, on est arrivé à la solidité comme à la beauté. Paris en exporte pour 1,800,000 fr. Si, au lieu de s'arrêter à New-Yorck, les commis voyageurs parcouraient l'intérieur du pays, l'exportation des papiers peints doublerait, car les Américains en raffolent, et aucune nation ne peut le disputer à la France dans cette branche d'industrie.

Voici les chiffres qui concernent les ouvriers dans Paris : 5,000 dont 600 femmes et 1,200 enfants. L'emploi des femmes et des enfants dans l'industrie est toujours chose de grande importance. La fabrication totale s'élève à 15 millions et à 18 avec les bénéfices des détaillants. Plus des deux tiers des 18 millions sont attribués aux salaires.

BRONZES. — Depuis près de douze années les fabricants de bronzes font des progrès remarquables. Ils ne s'en tiennent plus au rococo ; ils se sont aperçus que le beau valait mieux. C'est pourquoi ils ont donné du beau dans tous les temps, mais avec pureté, avec exactitude. Le coulage s'est perfectionné et on a pu arriver à obtenir des produits dignes des plus grands éloges. On estime la production de cette branche à 5 ou 6 millions. — Il est un très grand nombre de petits objets en bronze, mais tous se sont perfectionnés, et Paris ne craint aujourd'hui aucun lieu de fabrication pour toute cette branche d'industrie.

MODES. — La mode a son trône à Paris et de là elle étend son sceptre sur le monde entier. Ses lois sont reçues avec une égale soumission, et, ce qui est mieux, avec un égal plaisir dans les deux mondes. Il se fabrique à Paris pour l'étranger 75,000 corsets par an qui, de 10 à 20 fr. la pièce, portent les produits de cette seule branche à un million. Depuis quelque temps cette industrie s'étend avec rapidité et prend une très grande place. Il serait difficile de donner le chiffre des personnes qu'elle occupe. La fabrication des chapeaux, bonnets, etc. peut s'élever de 5 millions à 5,500,000 fr.

CORDONNERIE. — Le chiffre de la production de cette industrie ne s'élève pas à moins de 25 millions. Comme on le voit, c'est une de nos principales industries. On exporte pour 2 millions.—Dans ce chiffre, les souliers de femmes tiennent la plus grande place. On porte le nombre des ouvriers à 6,800. Il est peu d'industries où la main-d'œuvre ajoute tant à la valeur de l'objet confectionné ; dans un petit soulier, il y a peu de matière première. Ce sont ces industries qui donnent le plus de richesse à la classe ouvrière.

FLEURS ARTIFICIELLES. — C'est encore une industrie où la matière première ne coûte presque rien ; car il est telle fleur dont la matière première ne coûte que 3 ou 4 sous, et qui se vend 5 fr. Il serait très-difficile de faire une statistique de cette industrie ; mais tous les ans il part de Paris des milliers de cartons pour toutes les capitales de l'Europe et de l'Amérique. Nous prendrons pour chiffre approximatif de la production celui de 2 millions environ. — Depuis quelque temps on fabrique des fleurs artificielles dites scientifiques qui représentent la nature à tromper les plus habiles qui ne les touchent pas. Ces produits ne sont pas des-

tinés à pouvoir acquérir une grande extension; mais c'est un progrès, un perfectionnement bien digne d'être rapporté.

ÉVENTAILS. — Ce sceptre de la mode, dont nous parlions tout à l'heure, c'est l'éventail, et elle permet à toutes les dames de porter cet insigne de la souveraineté qu'elle exerce sur le monde élégant.

La fabrication des éventails, dont le prix varie de 75 c. à 600 fr. la douzaine, s'élevait, avant 1816, à la somme de 3 millions. Quant on considère que presque toute la valeur des éventails provient de la main-d'œuvre, on n'aura pas de peine à croire que c'était là une industrie précieuse, importante. Elle occupait alors près de 3,000 ouvriers. Depuis, elle a éprouvé une baisse très-forte : sa fabrication n'est plus que d'un million, et elle n'occupe plus que 1,000 ouvriers. C'est là une chose bien fâcheuse, car l'industrie des éventails occupait un très grand nombre de femmes, et dans l'économie politique ce n'est pas toujours un problème facile que de donner du travail aux femmes. Dans le département de l'Oise, d'où nous viennent les baguettes et autres petits accessoires de bois, d'écaille, tout travaillés, la fabrication des éventails occupe encore 1,200 ouvriers.

INSTRUMENTS DE MUSIQUE. — Cette branche d'industrie est originaire d'Allemagne, mais elle devient française par le talent de nos fabricants. Le prix élevé des pianos est la seule cause qui s'oppose aujourd'hui à la quantité de ses exportations. Elle n'exporte en pianos que 5 à 600,000 fr. et elle produit de 2 millions à 2 millions 500,000 fr. Si nos fabricants ne voulaient vendre leurs pianos que 300 ou 400 fr. comme ceux de Bavière, leur production et leur exportation doubleraient, tripleraient peut-être. A la dernière exposition il y a eu un grand nombre de fabricants qui ont exposé des pianos d'une telle supériorité que le jury a cru devoir appeler nos meilleurs artistes pour les juger; deux médailles d'or ont été décernées. — Ce qui s'oppose peut être à la baisse du prix des pianos, c'est l'entremise presque toujours nécessaire du maître de musique qui se réserve son pot-de-vin.

La harpe est un instrument qui a reçu dans ces derniers temps beaucoup de perfectionnement : cependant il est presque abandonné aujourd'hui; aussi se fait-il bien peu de harpes. L'Angleterre en consomme dix fois plus que la France.

BIJOUTERIE. — La bijouterie de Paris est une branche d'industrie très importante. Elle emploie un capital de 20 millions pour 600 établissements environ, non compris l'orfévrerie. Elle occupe 3,500 ouvriers qui gagnent de 5 à 2 fr. par jour. On compte environ 300 bijoutiers en boutique. La production s'élève, en y comprenant la vente courante, à peu près à 35 millions.

HORLOGERIE. — Cette industrie s'en va de Paris. Depuis qu'on est parvenu à fabriquer des mouvements à 30 sous la pièce et même à 15 fr. la douzaine, les montres ordinaires ont dû éprouver une baisse considérable. Quoi qu'il en soit, l'industrie de quelques-uns de nos horlogers conserve toujours son rang pour les instruments de grande précision. Mais toutefois la baisse a fait que la consommation a doublé et même triplé.

LITHOGRAPHIE. — Cette industrie venue d'Allemagne tend tous les jours à acquérir de grands développements, et

le goût français a fait que nous ne craignons aujourd'hui aucune concurrence. La lithographie seule exporte aujourd'hui pour 1,800,000 f. de produits. Une nouvelle invention permettra de livrer bientôt à très bas prix tous les produits et de les mettre à la portée de tout le monde. Cette révolution favorable à la lithographie, puisqu'elle en étendra le domaine, sera encore favorable à la classe la plus nombreuse qui pourra se procurer ainsi les cartes de géographie et autres produits utiles à son instruction.

PLAQUÉ. — Cette industrie tire son origine de l'étranger. Le plaqué est l'argenterie de la petite propriété. En France, nous avons trop visé à l'économie; nous avons sacrifié la solidité. A l'étranger, en Angleterre, on ne plaque pas, ou plutôt on n'étame pas comme nous; on double. Aussi leurs produits ont la préférence sur les marchés étrangers. Il faut cependant avouer que, depuis quelque temps, cette industrie fait des progrès, que nous revenons au solide. Les produits du plaqué s'élèvent à 1 million. Cette industrie occupe 400 ouvriers environ.

ARMES. — Paris ne produit guères que des armes de luxe. Mais ce genre de fabrication s'accroît toujours avec rapidité. Les inventions récentes ont opéré toute une révolution dans cette industrie. Qui ne connaît les belles découvertes de Robert, de Lefaucheux, des fusils à système qui rendent le maniement plus facile et l'usage moins dangereux? Paris produit certains canons, mais leur prix élevé (5 ou 600 fr. pièce brute) ne permettra jamais à cette fabrication de prendre de grands développements.

On estime à 3,500,000 fr. les produits des armes de luxe.

MARBRERIE. — Cette industrie prend tous les jours une très grande extension, surtout parceque, grâce à la modicité du prix de ses produits, elle commence à s'adresser à toutes les classes. Elle occupe 1,200 ouvriers qui gagnent de 6 fr. à 2 fr. 50 c. par jour. On compte 120 autres premiers marbriers. La production totale s'élève à 4 millions. On sait que le marbre s'emploie aussi avec avantage à une foule d'usages, à garnir les devantures de magasins, à faire des tombeaux, des fontaines, des cheminées, des mortiers, etc. La ville de Paris fournit des tombeaux en marbre à la province et à l'étranger.

PRODUITS CHIMIQUES. — Paris est le laboratoire chimique de la France. Depuis 20 ans les grandes découvertes qu'on a faites en chimie ont donné une importance considérable à cette industrie. Le bleu d'outre-mer, qui se vendait autrefois plus cher que l'or, se vend aujourd'hui 240 fois moins. Un pharmacien a découvert dans un sel tiré de l'écorce de saule, et auquel il a donné le nom de salicine, toutes les propriétés du quinquina. Ainsi l'Amérique peut nous refuser ce produit; la France pourra s'en passer. Plusieurs sels colorants, que leurs prix élevés ne pourraient permettre d'employer dans la consommation ordinaire, sont obtenus aujourd'hui à moitié prix et beaucoup moins. Le bleu de Prusse, le prussiate de potasse, etc., les savons de toilette, etc., tous ces articles dont Paris est le centre de production, se vendent aujourd'hui à bas prix et sont cependant une branche d'industrie considérable.

BRIQUETS. — Cette industrie, qui ne paraît pas être d'une grande importance, n'est pas cependant une industrie ordinaire, si on a égard au chiffre de sa pro-

duction et au nombre des ouvriers qu'elle occupe. Ses produits s'élèvent au moins à la somme de 1,200,000 fr., et elle occupe près de 1000 ouvriers. Elle n'est pas aussi brillante que le plaqué, et cependant la petite industrie surpasse ici l'industrie brillante.

PHARMACIE. — La pharmacie se divise en deux branches : la pharmacie scientifique et la pharmacie marchande. Cette dernière industrie, qui consiste à faire de la pâte de jujube sans jujube, de la pâte de guimauve sans guimauve, et du chocolat sans cacao, produit plus de 1,100,000 par an.

COUVERTURES DE LAINE, DE COTON. — Cette industrie occupe 1,100 personnes, près de 1,000 femmes. Sa fabrication s'élève à 4 millions. On compte 29 établissements dont 12 ne font que des couvertures de coton.

CHAPELLERIE. — Les chapeaux de soie ont donné la mort aux chapeaux de feutre. Cependant un seizième encore de la production totale se fait avec du poil de lapin et de lièvre, et un peu avec celui du castor, dont il n'est pas possible de s'approvisionner aujourd'hui. La fabrication totale s'élève de 4 à 6 millions.

Enfin, voici quelques industries parisiennes qui, quoique secondaires, méritent cependant d'être mentionnées.

TABLETTERIE. — Cette industrie produit environ pour 2 millions; mais elle augmente tous les jours, et, si elle avait le soin de se servir de bois plus variés, elle pourrait espérer encore de plus prompts et de plus grands développements.

L'industrie des parapluies est assez considérable. Il ne faut pas moins de 200,000 parapluies par an à Paris.

CIRAGE. — La production du cirage s'élève annuellement à 300,000 fr.; elle occupe 90 ouvriers.

CAOUTCHOUC. — L'industrie qui exploite cette substance est encore aujourd'hui un monopole, qui produit pour environ 1 million 500,000 f. En Angleterre, cette industrie a fait des progrès incroyables. Nous ne tarderons pas sans doute à la voir se développer parmi nous

— Paris renferme dans son enceinte de 12 ou 14 lieues 28 280 propriétés. La révision cadastrale, à laquelle on travaille depuis vingt ans, est terminée déjà pour 19,795 propriétés; donc 8,485 restent encore à réviser.

— Les produits minéraux du royaume sont évalués à 148,567,900 fr., ce qui donne une moyenne par département de 1,739,161 fr. Deux départements, Seine-et-Marne et le Gers, n'en donnent aucun; 62 sont au-dessous de la moyenne, 22 la dépassent. La Loire, dont la production est de 10,714,285 fr., égale à elle seule le chiffre des 38 départements les moins producteurs; parmi ceux-ci le chiffre le plus bas est de 3,150 fr. Le Nord figure dans ce total pour 10,258,900 fr.; la Haute-Marne pour 9,975,500 fr.; la Haute-Saône, 9,897,800 fr.; la Côte-d'Or pour 8,114,631 fr. Ces cinq départements, la Loire comprise, donnent à eux seuls le tiers des produits généraux.

— Conformément à l'ordonnance du 1er mars 1831, le corps des officiers de la marine est composé d'un effectif de 1,563 individus, savoir : 3 amiraux, 10 vice-amiraux, 20 contre-amiraux, 70 capitaines de vaisseau de 1re et 2e

classe; 70 capitaines de frégate, 90 capitaines de corvette, 450 lieutenants de vaisseau, 550 lieutenants de frégate, 300 élèves, dont 200 de 1re classe et 100 de la 2e.

— Il résulte de documents émanés du ministère de la marine que le mouvement total de la navigation, moins la pêche et le cabotage, a été, en 1833, de 676,997 tonneaux sous pavillon national; en 1834, de 767,439; en 1835, de 797,684. Dans ces chiffres le commerce de la métropole avec les colonies figure, en 1833, pour 181,595 tonneaux; en 1834, pour 224,220; en 1835, pour 225,015.

— D'après le tableau officiel du mouvement des sucres exotiques en France, il n'est arrivé en 1836 que 79,495,152 kil. de sucre des colonies; les arrivages avaient été de 84,240,890 kil. en 1835; les mises en consommation ont été, en 1836, de 65,874,678 kil.; elles avaient été de 69,339,548 kil. en 1835; les droits perçus sur ces sucres, en 1836, ont été de 31,370,592 fr., et les primes payées à l'exportation des raffinés, de 4,262,076 f. Les droits ont été de 32,932,188 fr. en 1835, et les primes de 826,513 fr. Il résulte ainsi, en 1836, une diminution pour le trésor de 4,998,159 fr.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

La Chronique de Champagne, par MM. Fleury et Louis Paris, 1re livraison, brochure in-8°.

Mémoires historiques des principaux événements politiques d'Italie, durant le pontificat de Clément VII, par M. de Rossi (en italien), 1 vol. in-12.

Archives curieuses de la ville de Nantes et du département de l'Ouest, 1re livraison, brochure grand in-8°, par M. Verger de Nantes.

Notice sur 196 *médailles romaines en or trouvées en* 1834 *à Ambenay*, une brochure in-8° par M. le marquis Ed. de La Grange.

Notice sur des antiquités romaines découvertes en 1834 *à Chanday dans les propriétés de M. le comte de la Force*, une brochure in-8° par M. le marquis de La Grange.

L'homme de lettres, revue, brochure in-12, publiée par M. Ed. Primard.

Fac-similes van Handschriften van Beroedme Manney, une brochure in-4°.

Traité de la prononciation anglaise, etc., brochure in-8°, par M. Samuel Johnson.

Revue religieuse et édifiante, recueil in-8°, par M. E. de Lacroix.

Le Secrétaire perpétuel, Eugène de MONGLAVE.

MÉMOIRES.

QUEL RAPPORT EXISTE-T-IL ENTRE LA LANGUE DES PEUPLES ET LEUR ÉTAT SOCIAL?

LANGUE FRANÇAISE. — LANGUE ALLEMANDE.

I.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

La langue, c'est le peuple. Je défendrai cette thèse en comparant les deux langues les plus répandues, mais aussi les plus contraires l'une à l'autre dans leur esprit, leur origine, leur développement; l'une originale, l'autre dérivant de peuples jadis forts et prépondérants, aujourd'hui éclipsés de la scène du monde et ne comptant plus que dans le domaine de la mort et de l'histoire; l'une vivante et créant à chaque pas avec une liberté presque sans frein, l'autre enchaînée par des règles qui font regarder chaque nouvelle création comme un crime contre la piété due aux grands hommes des siècles passés qui se soumettaient aux limites existantes et craignaient de les reculer le moins du monde; toutes deux grandes, sublimes, nous offrant dans leur comparaison un spectacle digne du plus haut intérêt, aussi instructif que l'histoire, la philosophie et les mœurs des deux peuples.

Un auteur ingénieux a dit : « Le style, c'est l'homme. » Je sais que l'on peut contester la vérité de ce mot spirituel. Peut-être ne contestera-t-on pas moins la vérité de celui-ci : « La langue, c'est le peuple. » N'importe! je crois être en mesure de défendre mon terrain et de tailler de la besogne à qui viendrait m'attaquer. Je pourrais, à la rigueur, m'appuyer sur d'autres langues; car, n'en doutez pas, aucune ne me refuserait autant de preuves qu'il existe de différences entre elles. Je ne ferai qu'une seule remarque en dehors de mon sujet. Je ne citerai qu'un seul fait qui m'a frappé en lisant les écrivains de Rome. Vous savez que la langue latine ne place jamais le pronom personnel devant le verbe; elle dit : *amo*, et non pas *ego amo*; cette seule remarque suffit, selon moi, pour caractériser l'état social à Rome. Il n'y avait pas d'hommes dans la cité maîtresse du monde, il n'y avait que des citoyens, que des chevaliers, que des plébéiens. L'homme pouvait être et devenir esclave, c'est-à-dire *chose*. Le Romain ne connaissait d'autre intérêt que celui de Rome, d'autre mobile que celui de sa corporation de chevalier ou de plébéien; l'homme disparaissait tout entier du théâ-

tre des évènements : le premier Brutus condamnait à mort son propre fils, il ne voyait en lui qu'un citoyen; Marius, le type le plus étonnant de cette histoire de Rome, si peuplée d'hommes célèbres, Marius n'était qu'un plébéien, Marius n'avait jamais d'autre intérêt à soutenir que celui des plébéiens. Je pourrais poursuivre ces citations, nous verrions toujours et partout l'homme disparaître, et le citoyen, le chevalier, le plébéien poser devant nous. Tous ces citoyens, qui n'étaient rien pour eux et par eux, qui étaient tout pour l'État et par l'État, tout pour la caste et par la caste, ces citoyens devaient naturellement abjurer l'égoïsme personnel, représenté dans les langues par *moi*, *je*, *tu*, *il*, *elle*, *nous*, *vous*, *ils*, *elles*, pour se cramponner à un égoïsme de caste, de peuple, plus grand, oui sans doute, mais aussi plus terrible, plus gros de malheurs, car il traînait après son char de triomphe un monde d'esclaves; et cette langue qui disait : *amo*, et non pas *ego amo*, c'était tout un peuple qui ne reconnaissait pas l'homme comme homme, qui ne le regardait que comme citoyen, comme *chose*.

La langue est le corps de l'esprit; l'un et l'autre ne vivent qu'au moyen l'un de l'autre; il existe la même correspondance entre eux qu'entre l'esprit et la matière. La matière reçoit l'impulsion de l'esprit et varie selon les changements qu'il éprouve. L'esprit dépend malheureusement plus ou moins de la matière; il succombe dans l'espèce avec elle. Il est donc nécessaire que la langue devienne l'image fidèle de l'esprit, et la langue d'un peuple l'image fidèle du peuple qui la parle. On dira peut-être que le hasard est pour beaucoup dans la construction des langues. Je le nie, à moins qu'on n'appelle hasard tout ce dont notre œil voilé ne découvre pas sur-le-champ le mystère. Croit-on, par exemple, que ce soit par pur hasard que la langue polonaise, suivant M. Lelewel, n'ait pas de mots pour exprimer *monarchie* et *despotisme*, et que la langue russe, de son côté, manque d'expressions pour dire *justice* et *vertu*?

Les deux langues que nous comparons offrent, au premier aspect, dans leur extérieur et leur contexture, de notables différences. L'une subit la conséquence de son état de langue originale, l'autre porte la livrée de son état de dérivation; l'une est vivante et crée à volonté, l'autre est enchaînée à des caprices traduits en règles. En Allemagne, le paysan le plus grossier, comme l'écrivain le plus célèbre, a la liberté de forger au besoin les mots qui lui manquent; l'un et l'autre en improvisent à chaque instant, tantôt dans la conversation, tantôt dans les livres; et tout Allemand qui sait parler sa langue comprend au premier abord le mot qui vient de naître. De là l'immense richesse de la langue d'outre-Rhin, de là cette abondance d'expressions pour toutes les pensées possibles, pour les idées du passé comme pour celles du présent, pour celles du présent comme pour celles de l'avenir.

Un moyen très simple de créer de nouveaux mots, c'est de fondre et de souder plusieurs mots en un seul; l'Allemand recourt sans cesse à ce moyen qui est pour sa langue fécond en heureux résultats. Les idées les plus complexes, qui ne peuvent être rendues dans d'autres langues que par des périphrases, se produisent ainsi en allemand avec toute la netteté et toute la clarté possible. Je

n'en donnerai pas d'exemples : tout le monde connaît ce moyen ; il commence à s'introduire dans la langue française, et c'est d'un bon augure pour elle.

Nous arrivons à un second avantage de la langue allemande, conséquence encore de son originalité. Cette langue est essentiellement pittoresque; chaque mot offre une image au peuple qui la parle. Elle imite tour-à-tour le roulement du tonnerre, le son des cloches, l'harmonie de la musique, le bruit du tambour, la voix de la tempête, le souffle de la brise durant un soir calme et serein, le fracas du torrent et le murmure du ruisseau. *Rauschen*, *rasseln*, *rappeln*, *schallen*, *knallen*, *brausen*, *sausen*, *sauseln*, *wehen*, *hallen*, *krachen*, *kraechzen*, *pfeifen*, *floeten*, *lispeln*, *rieseln*, *schwirren*, sont autant de mots qu'on ne saurait rendre en français que par des périphrases imparfaites. Peut-être dira-t-on que c'est le résultat de cette organisation musicale qui distingue le peuple allemand par-dessus tous les autres; mais il serait difficile de déterminer si la langue ici précède la musique ou si elle marche après elle; laquelle des deux enfin est la cause et la conséquence. Pour moi je ne balancerais pas à décerner cet avantage à la langue; car à cette faculté d'harmonie dont je viens de parler, elle joint l'avantage de peindre avec un égal bonheur le monde extérieur et intime.

Auge, l'œil en allemand, est un mot primitif; il sert à former les mots : *augenbogen* (arc d'yeux), iris; *augenbraun* (brun de l'œil), sourcil; *augendiener* (serviteur à l'œil), faux complaisant; *augenglass* (verre pour l'œil), lunette, lorgnette; *augendeckel* (couverture des yeux), paupière; *augennerve* (nerf optique); *augenspiel* (jeu des yeux), œillade; *augapfel* (pomme des yeux), pupille. *Blumenkelch* (calice des fleurs), périanthe, et *saamengehause* (boîte de la graine), péricarpe, sont des mots encore plus heureux dans leur image et dans leur vérité naturelle. Hâtons-nous d'aborder franchement le sujet qui nous occupe.

II.

CARACTÈRE DES DEUX PEUPLES ET DES DEUX LANGUES.

La différence que nous avons signalée entre les deux peuples allemand et français, entre les deux langues allemande et française, n'est pas, selon nous, un obstacle à leur union toutes les fois qu'il s'agira de marcher ensemble dans la voie du progrès. Bien loin de là : ces deux peuples se suppléeront réciproquement; ce qui manquera à l'un, il le trouvera chez l'autre. Si on pouvait faire d'un Français et d'un Allemand un seul homme, on aurait trouvé le type de l'humanité.

Le Français a le sentiment de son droit, l'Allemand celui de son devoir. L'histoire en fournirait la preuve si la langue ne suffisait pas. Nous avons vu lors de la grande révolution française les représentants du peuple croire avoir sauvé la nation en proclamant les droits de l'homme et du citoyen; mais le peuple, qui avait à venger dix siècles d'oppression, oubliant, dans son irritation bien naturelle, que le devoir comme le droit est égal pour tous, s'abandonna à des excès qui, hélas! nous rappellent que la langue française possède un mot terrible, le mot *abrutir*, pour lequel la langue allemande n'a pas d'équivalent. La langue alle-

mande est en possession de deux mots pour exprimer devoir : *sollen* et *müssen ;* mais *sollen* laisse encore la liberté du choix ; *müssen*, au contraire, est obligatoire. Le Français traduit ce dernier mot par *il faut*. Il est assez remarquable que sa langue ne lui permet pas de dire : *je faut*, ce qui semblerait indiquer qu'il éprouve une invincible horreur quand il se voit *forcé* de faire quelque chose. La langue allemande a également deux mots pour exprimer pouvoir : *konnen* et *dürfen*, et ce dernier, qui signifie avoir le droit de faire quelque chose, nous prouve que le sentiment du devoir est représenté chez lui, tandis que le Français paraît, si l'on s'en rapporte à sa langue, avoir le droit de faire tout ce que bon lui semble. Le sentiment du droit, séparé de celui du devoir, a fait échouer la grande révolution française dans beaucoup de ses conséquences essentielles. La puissance exagérée du sentiment du devoir chez les Allemands a eu des résultats peut-être plus fâcheux encore, car elle les a souvent empêchés de briser le joug ; elle les a même habitués à subir sans nécessité, sans indignation, le despotisme le plus cruel, jusqu'au jour où poussés à bout, le malheur ou la honte est venu les forcer à briser leurs chaînes. C'est ainsi que nous voyons ce peuple sommeiller durant des siècles. Dès le commencement de leur histoire, les Frisons, une des peuplades les plus belliqueuses de l'Allemagne, payaient tribut aux Romains, fidèles qu'ils étaient à la foi jurée ; et leurs sacrifices ne cessaient que lorsqu'ils n'avaient plus rien à vendre pour les continuer.

Les annales de l'Helvétie nous montrent tout ce que les Allemands savent supporter quand ils croient remplir un devoir ; mais nous y voyons aussi comment ils savent combattre quand on les force à se soulever. Napoléon lui-même n'est-il pas tombé parcequ'il s'était trompé sur le caractère du peuple allemand, qui combattit pour lui par devoir, et qui se tourna contre lui quand il se vit trompé par ses préfets-le roi de Westphalie et le grand-duc de Berg, et outragé par ses généraux qui étaient devenus ses tyrans ?

Le Français se décide plus vite que l'Allemand ; mais l'Allemand n'abandonne pas peut-être aussi facilement une décision qu'il a prise. Nous trouvons encore pour le mot *vouloir* en allemand deux expressions : *wollen* et *moegen* ; la première correspond, ou peut s'en faut, à l'expression française ; la seconde approche du mot *désirer* et se traduit le plus souvent par *vouloir bien*. L'Allemand l'emploie pour dire qu'il voudrait, mais que sa volonté n'est pas absolue, qu'il la modifierait, qu'il la changerait même au besoin. Cette distinction seule prouve que le peuple allemand n'emploie le mot vouloir (*wollen*) que dans le cas où sa volonté est bien ferme, bien établie, et que s'il prononce ce mot, s'il dit : *Ich will*, je veux, alors tous les obstacles disparaissent et rien ne saurait résister à cette volonté bien reconnue et bien arrêtée. Les Français sont plus positifs que les Allemands ; nous en trouvons une preuve dans la double négation de la langue française. Il semble que le seul *ne* ne leur suffit pas, ils le fortifient par une seconde négation, *pas*, *jamais*, tandis que l'Allemand se contente d'un simple *nicht*.

Le contraire du positif français, c'est la

rêverie allemande devenue presque proverbiale chez les autres peuples; mais le mot *tiefsinn*, qu'on traduit ordinairement par *rêverie*, a une tout autre signification. *Profondeur d'esprit* en serait la traduction littérale. *Rêverie* et *profondeur*, voilà le caractère allemand. Le mot *schwaermerey* n'a pas d'équivalent dans la langue française; enthousiasme et fanatisme disent trop; la *schwaermerey* allemande n'est qu'un enthousiasme purement théorique, un fanatisme sans action; la langue allemande emploie les deux mots étrangers quand elle veut parler des enthousiastes et des fanatiques. Le Français, en évitant la rêverie allemande, tombe dans un autre travers; il efface presque la différence qui existe entre la pensée et le rêve, en employant le mot *songer* tantôt pour l'une tantôt pour l'autre de ces idées; enfin, on dirait qu'il franchit d'une enjambée la distance qui sépare la *verve* d'un poète de la *verve* d'un fou.

Les progrès de la philosophie d'outre-Rhin pourraient, à la rigueur, nous dispenser de prouver que le peuple allemand est un peuple de penseurs; mais la langue est encore là pour confirmer les œuvres de Kant, de Fichte, de Schelling, de Hegel et de tant d'autres. Les idées les plus abstraites sont rendues en allemand avec une netteté, une finesse qui ne laissent rien à désirer. La distinction qui existe entre *vernunft*, la raison, et *verstand*, l'entendement, l'esprit, n'est reproduite que bien imparfaitement dans une autre langue; *vernunft* est le créateur, *verstand* l'organisateur du *logos* des anciens. L'un produit, l'autre reçoit les productions abstraites et les soumet à la loi qui les règle et les coordonne. Le mot *esprit*, que le Français emploie très-souvent pour le *verstand* allemand, correspond plutôt au mot *geist*; mais le *geist* allemand porte l'empreinte du type original, il est cent fois plus profond, plus calme, plus sérieux que l'esprit français. Jamais un Allemand ne dira : Cet homme a beaucoup d'esprit, mais peu de jugement, car celui qui possède le *geist* en Allemagne doit toujours posséder aussi le jugement. L'esprit français est plus vif, plus saillant, plus gai, moins rêveur que l'esprit allemand; mais aussi il est bien moins vrai, bien moins raisonnable, bien moins profond.

Les Allemands ne sont pas seulement observateurs pour tout ce qui s'agite autour d'eux, ils s'observent encore eux-mêmes sans relâche; ils s'appartiennent en propre; ils ne se démembrent pas au dehors; le Français, au contraire, appartient tout entier *à la société*; il s'oublie assez souvent pour elle; il est esclave des lois de la société et de la mode. La langue allemande nous montre le peuple qu'elle représente tel qu'il est en réalité dans le mot *bewustsein*, composé de savoir et d'être, et exprimant à peu près la conscience, la science de notre être; elle se mire davantage encore peut-être dans les mots *selbstachtung*, estime de soi-même; *selbstaufopferung*, sacrifice de soi-même; *selbstbeherrschung*, empire sur soi-même; *selbstbekenntnitf*, confession qu'on se fait à soi-même; *selbstanschauung*, contemplation de soi-même; *selbstbeurtheilung*, examen de soi-même; *selbstbewutdsein*, présence d'esprit, science de son être vis-à-vis de soi-même; *selbstdenker*, qui pense lui-même; *selbskentniss*, connaissance de soi-même; *selbstrüge*, réprimande qu'on s'adresse à soi-même; *selbstdauschung*, illusion qu'on se fait à soi-même, etc., etc.

Mais qui le croirait? l'Allemand si rêveur, si penseur, est aussi aventurier. Sa langue au moins l'en accuse et son histoire ne l'en défend pas. Les mots aventure *abentheuer*, et aventurier *abentheurer*, sont d'origine allemande. C'est assez dire qu'ils couraient les aventures avant les Français. Gardez-vous toutefois de juger l'Allemand chercheur d'aventures d'après la signification que le mot a revêtue en France; l'aventurier allemand est beaucoup plus candide que l'aventurier français; il ne déclare pas la guerre à la bourse d'autrui, il ne flaire pas les dupes. L'honnête don Quichotte pourrait à la rigueur passer pour un aventurier allemand, bien qu'il ne soit pas absolument nécessaire, en Allemagne, que l'aventurier soit fou. Il serait très-difficile de traduire littéralement en français le mot *abentheurer*; supprimez la friponnerie qui semble inhérente au caractère de l'aventurier français et la folie qui sert d'escorte au brave don Quichotte, et vous aurez presque saisi le mot allemand. Deux proverbes, l'un allemand, l'autre français, vous feront mieux encore comprendre cette différence. L'Allemand dit : *bâtir des châteaux en l'air*; le Français dit : *bâtir des châteaux en Espagne*. Vous voyez que les Allemands ici vont plus loin que les Français, mais vous voyez aussi que ces châteaux en l'air ne sont faits pour duper personne, tandis que les châteaux en Espagne sont au moins possibles et qu'on pourrait, à la rigueur, avec un peu d'adresse et de bonheur, trouver de charitables âmes bien pétries de crédulité qui consentiraient à prêter de l'argent sur cette fantasmagorique hypothèque.

Impossible de reproduire en français l'expression allemande *abentheuerlicher geist*; esprit aventurier ne la rend que lorsqu'on donne aux aventures le sens allemand. Cet esprit d'aventure se manifeste surtout dans le mot *wandern*. *Wandern*, ce n'est ni voyager, *reisen*; ni aller, *gehen*; c'est tout bonnement faire des voyages pour le plaisir d'en faire, sans but, sans intention, sans idée, sans vouloir atteindre telle ou telle ville préférablement à telle autre; c'est voyager au hasard, en cherchant les aventures. L'Allemand, à peine débarrassé des langes de l'enfance, rêve les merveilles qui l'attendent un jour hors des murs de sa ville natale, de l'autre côté de la rivière, derrière la montagne qui borne sa vue. Il frémit de joie en pensant qu'un jour il causera avec les ondines de ses fleuves paternels, qu'il verra de près les forêts peuplées de nymphes et de naïades, les montagnes couvertes de gnomes et de cobolds. Aussi, à peine devenu jeune homme, se sent-il assez de force pour porter son bâton de voyage *wanderstab* et son sac *wandersack*, que le voilà qui s'envole pour profiter de la liberté des vacances, s'il est au collége ou à l'université; de la fin de son apprentissage, s'il est ouvrier; le voilà qui commence son voyage, sa *wanderfarth*; il ne sait pas où il ira, il ne s'en inquiète nullement. Le monde, se dit-il, est grand; partout il y a des merveilles et des aventures pour l'homme qui sait découvrir les secrets d'en haut. Ces *wanderjahre*, années de tournée, sont les jours les plus heureux d'un Allemand. Le *zehrpfenning*, le sou pour se nourrir, qu'il trouve partout où il le demande, voilà son pécule; le pain sec, l'eau de la fontaine, voilà ses repas; l'herbe de la prairie ou de la forêt c'est son lit, c'est sa table, et notez que jamais ce dénuement ne sera ca-

pable de le désillusionner, car, comme le dit son proverbe natal, le ciel pour lui est peuplé de violons, *der himmel hangt volle geigen*, et il n'éprouve aucun autre besoin. Aussi comme il parcourt tous les pays! vous trouverez sur toutes les routes des ouvriers allemands, palpitant de joie et de bonheur, quoique courbés sous le poids d'un sac pesant et cheminant maintes fois les pieds nus. Les milliers d'Allemands qui peuplent une partie de l'Amérique, ceux qui ne craignent pas de quitter leur pays pour aller habiter les vastes et désertes plaines de la Russie occidentale, sont des preuves vivantes de cette manie de voyager, de ce *wandern* que je signale. L'histoire de la Germanie nous montre des peuples entiers cédant à ce désir de migration, *der voelkerwanderung*, et cherchant une nouvelle patrie en Afrique, en Asie, en France, en Italie, en Espagne. On a cherché la cause de ces grands déplacements d'hommes, et peut-être les historiens philosophes n'ont-ils pas assez fait entrer en ligne de compte cette manie des aventures, cette soif de voyages, ce *wandern* enfin qui dévore la nation allemande.

Un autre vice des Allemands, si l'on peut appeler vice cette rage de déplacement, de *wandern*, c'est la passion du jeu. C'est encore la langue qui les en accuse. Vous vous rappelez que Tacite a signalé, il y a bien des siècles, le peuple Germain comme un peuple de joueurs. Vous vous rappelez sans doute avoir lu dans son livre immortel que ces hommes si jaloux de leur liber é la risquaient quelquefois sur un coup de dé. Le mot *loos*, *lot*, est allemand, et la loterie en dérive comme perfectionnement français. Peut-être même ces deux mots, allemand, français, nous mettront-ils sur la voie de la différence qui existe dans la passion du jeu en Allemagne et en France. L'Allemand joue pour jouer, comme il voyage pour voyager. Il aime à se jeter les yeux fermés dans une position où il a à espérer quelque chose, du bonheur, du sort. Le Français, au contraire, joue pour gagner, et si les mots *loterie*, *croupier*, *brelan*, *tripot*, *fiche*, qui sont tous français, n'en fournissaient pas assez de preuves, j'appellerais encore à mon secours les mots *tricher*, *tricheur*, *piqueur*, pour lesquels la langue allemande n'a pas d'équivalents et qu'elle ne rend qu'au moyen d'une périphrase. Le jeu, en Allemagne, n'est presque qu'un passe-temps; et depuis surtout que le progrès général a fait inventer des jeux de cartes d'un intérêt assez attachant pour qu'ils puissent être joués sans intéresser pécuniairement les parties, on trouvera certainement beaucoup d'Allemands passant la nuit entière à jouer au whist, aux échecs, mais peu, en revanche, qui, comme au temps de Tacite, consentiraient à livrer leur liberté aux chances d'un coup de dé, bien que de ce côté-là ils ne risquassent pas grand'chose par le temps qui court.

L'Allemand est querelleur; une expression française l'en accuse. Il m'a cherché une *querelle d'Allemand*, dit l'habitant des bords de la Seine, et cela prouve que les Français regardent les Allemands comme cherchant, à tort et à travers, des disputes à tout le monde. La manie des procès chez les Normands, descendants des Allemands, semble confirmer encore cette accusation; cependant les Allemands, même les plus querelleurs, restent bons diables après la querelle; ils se disputent encore, il est vrai, quand ils

ne se battent plus; mais ils se réconcilient aussi en se disputant, tandis que les Français se disputent avant de se battre, et laissent souvent leur ennemi vaincu sur le pavé. Du reste, si l'Allemand est un peu querelleur, il n'est pas *chicaneur*, je pense, et sa langue a été forcée d'emprunter ce mot à la langue française afin de n'être pas prise au dépourvu si un jour par hasard elle en avait besoin.

Le mot *esprit* en France, comme nous l'avons déjà dit, est plus fin, plus saillant que le mot allemand *geist*, et en effet le Français généralement a plus de finesse que l'Allemand. Cette finesse scintille, éclate dans les mots *moquerie*, *raillerie*, *persiflage*, *ironie*, *sarcasme*, qu'on traduit en allemand par les mots *hohn*, *spotterey*, mots qui ne font pas même soupçonner la différence subtile qui se glisse entre tous ces termes français. Cette pauvreté allemande prouve que le peuple d'outre-Rhin ne se moque pas souvent, et que lorsque par aventure l'envie lui en prend, il est forcé de recourir à la verve de ses voisins pour la contenter en Allemagne. L'Allemand est encore ici forcé de se rendre à discrétion; il a bien son gros charlatanisme du marché, de la foire; sa *marktschreierei*, mais rien qui ressemble au charlatanisme huppé des salons, de la cour, de la bourse, des théâtres et des journaux de France. Robert Macaire, jeté sur la scène allemande, recruterait plus facilement des dupes que des associés. Les bons Allemands, après avoir longtemps cherché autour d'eux, se sont décidés à accorder droit de cité au mot charlatanisme; c'est un progrès, le siècle marche.

Le peuple français est plus actif que le peuple allemand, l'Allemand est plus constant que le Français. *Lentement, mais sûrement*, *langsam und sicher*, *eile mit weile*, *festina lente*, sont des proverbes allemands qui caractérisent le peuple. Le Français, actif comme il est, dit *faire faire* quelque chose; l'Allemand, plus passif, dit *laisser faire* telle chose. Le Français dit : *Il fait chaud, froid*; et l'Allemand, *il est chaud, froid*. Le savoir seul devient déjà action chez le Français. *Il sait*, par exemple, l'anglais; l'Allemand dit, *je pense* l'anglais; le Français dit *je sais* le faire, *je sais* me taire; l'Allemand, *je peux* le faire, *je peux* me taire; car il est loin de pouvoir tout faire, et beaucoup de ce qu'il sait lui est totalement inutile. Deux proverbes nous montrent ici la différence entre les deux peuples. L'Allemand dit *atteler les bœufs derrière la charrue*, tandis que le Français dit *mettre la charrue devant les bœufs*; voilà donc l'Allemand qui détèle tranquillement les bœufs, tandis que le Français impatient prend la charrue elle même et la met devant les bœufs!

Un mot de la langue française, le plus significatif sous ce point de vue, est le mot *lâche* et *lâcheté*. C'est assurément l'expression la plus outrageante qu'on puisse adresser à un Français; elle signifie ce qui lui est le plus odieux, le manque de courage; et la langue française l'emploie en même temps pour exprimer le manque d'action. Cela suffit, croyons-nous, pour prouver que le peuple français, assurément un des plus vaillants, un des plus jaloux de la gloire militaire, est aussi le peuple le plus actif, car il n'aurait jamais employé ce mot pour deux choses, si l'une et l'autre ne lui étaient pas également contraires et s'il ne se trouvait pas aussi rarement dans la nécessité de les

employer dans l'un que dans l'autre cas.

Mais avec toute cette activité le peuple français est moins travailleur que le peuple allemand. Le travail semble au Français, si l'on s'en rapporte à sa langue, fort près de la peine; le mot *peine* exprime assez souvent chez lui le travail, comme quand il dit un homme de peine; il se donne beaucoup de peine; tandis que le mot travail lui peint quelque chose d'équivalent à la peine dans ces expressions : le poumon travaille, l'estomac travaille, il est travaillé par la fièvre, etc. Enfin, une expression française nous semble donner une nouvelle force à cette remarque. C'est l'expression : *Il se tue!* c'est-à-dire il travaille trop, laquelle pourrait presque faire croire qu'on craint en France un grand travail comme on craint la mort, si on ne devait pas compter cette expression au nombre de celles qui sont plus pittoresques que vraies.

Cependant le Français *gagne* sa vie, son pain, tandis que le pauvre Allemand est forcé par sa langue de le *mériter : sein brod verdienen ;* et assurément l'ouvrier allemand doit le mériter, car il est recherché partout de préférence comme bon travailleur, comme ouvrier infatigable. Il y a plus de vérité dans ces deux expressions qu'on ne le croirait au premier abord. Loin de nous la pensée que le Français ne *mérite* pas le pain qu'il gagne, mais enfin ce peuple heureux le gagne, il sait s'amuser en travaillant et travailler en s'amusant, tandis que le bon Allemand travaille de toutes ses forces pour mériter son pain, qu'il travaille *unverdrossen*, sans chagrin, adjectif que la langue française ne saurait rendre, et qu'il ne s'amuse que quand l'ouvrage est fini. Mais alors il peut être plus heureux que le Français, toujours poursuivi par cette activité dévorante qui ne lui permet pas d'avoir un mot pour l'idée allemande *behaglichkeit* qui représente le repos le plus complet, l'abandon de toute idée fatigante, de tout ce qui pourrait troubler la jouissance de ce repos mérité par le travail.

La langue allemande sait que le peuple qu'elle représente est condamné ici-bas à de rudes travaux, fort rarement interrompus par des heures de délassement, et c'est pour cela qu'elle lui promet un repos éternel, *ewige ruhe*, dans son lieu de repos, *ruhestaette*, expression qu'elle emploie ordinairement pour exprimer la mort et le tombeau.

La différence qui existe entre les deux peuples se retrouve sans cesse dans les deux langues. Nous n'avons jusqu'ici considéré leurs deux caractères que sous un point de vue général : en poursuivant notre tâche nous trouverons que la langue est encore l'expression la plus vraie, la plus distincte de la manière de penser et d'agir des deux peuples, sous des rapports plus restreints et plus variés.

III.

LA NATURE DANS LES DEUX LANGUES.

L'Allemand est observateur, et la nature est l'objet constant de ses observations. Pour lui la nature entière est vivante; sa langue la peint sous les couleurs les plus brillantes. Il observe et la fleur qui annonce le fruit, et le fruit qui est le présage de l'arbre; il leur donne des noms qui les identifient à son être et qui lui rappèlent sa vie, son amour, ses malheurs et sa foi.

La force qu'il a de se représenter une chose, *vorstellungskraft*, l'aide merveilleusement dans sa recherche et dans sa contemplation de la nature. Ici l'avantage sur le Français ne saurait lui être contesté; quelques remarques le prouveront. L'Allemand distingue la fleur qui bourgeonne sur l'arbre au printemps comme un prélude du fruit à venir, de la fleur d'un parterre dont l'humble destinée est de se flétrir sur le front de la vierge candide. *Bluthe* et *blume* sont deux expressions bien distinctes. La langue française a hérité du mot *aurore* consacré par la langue romaine, mais elle ne connaît pas son frère qui monte sur l'horison quand le soleil en est descendu; l'Allemand n'a point permis qu'il passât inaperçu; il l'appelle *abendroth*, comme il appelle l'aurore *morgenroth*; l'une est la rougeur du matin, l'autre la rougeur du soir; l'une devance le soleil qui se lève; l'autre suit le soleil qui se couche. L'Allemand distingue les éclairs qui brillent dans un orage des éclairs qui rafraîchissent l'atmosphère dans une soirée d'été, *blitz* et *woelkerleuchten*. Enfin *wetter* et *zeit* sont deux expressions qui signifient également le temps; mais la première s'emploie pour le temps qu'il fait, pour le beau ou le mauvais temps, tandis que la seconde rend l'idée générale du temps, le temps qui se reflète dans le passé, le présent et l'avenir.

On devrait d'après cela s'étonner de ne point trouver dans la langue allemande d'expression propre pour le mot *température*, si cet oubli ne s'expliquait naturellement par l'indifférence que professe l'Allemagne pour la température dont les variations tourmentent si fort le Français.

La langue allemande et la vénération des Allemands pour la nature se montrent surtout dans leur grandeur et dans leur force quand il s'agit des fleurs; ce sont les amies, les compagnes les plus chères du brave Allemand. Il ne trouve pas de mots assez harmonieux, assez caressants pour peindre l'amour qu'il leur porte. Vous connaissez sans doute le mot *vergissmeinnicht*, ne m'oublie pas, par lequel il désigne la germandrée, le mot *je langerge liebèr*, je t'aimerai de plus en plus, par lequel il indique le chevrefeuille, expressions touchantes par lesquelles il personnifie, il divinise les végétaux auxquels il donne une âme égale à la sienne. Que serait-ce donc si j'étalais encore ici tous ces diminutifs gracieux, nouveaux gages, nouveaux monuments de sa tendresse?

Toutes les fleurs dans la langue allemande représentent des images vivantes. La grenadille est la fleur de la passion du Christ, *passionsblum*. Le perce-neige, c'est la petite cloche de neige, *schneegloenichen*; la campanille, la petite cloche des bois, *waldgloenichen*; la spéronelle, l'éperon du chevalier, *rittersporn*.

L'Allemand a trois mots pour exprimer le son : *laut*, *klang* et *ton*. Chaque bruit est un *laut*. Le *klang* est un bruit plus sonore; le *ton*, un bruit que modifie l'élévation du son. L'Allemand a encore deux mots pour exprimer l'action d'écouter, *horen* et *horchen*; le premier indique l'action en général, le second l'action d'écouter attentivement. Enfin il a des mots propres à indiquer le haut et le bas dans l'échelle des sons; il dit : *laut* et *leisse*. Certainement voilà une richesse de mots pour peindre les sons, et pour rendre compte de l'effet qu'ils pro-

duisent, qu'on chercherait vainement dans une autre langue, et qui nous prouve que le peuple d'outre-Rhin doit être essentiellement chanteur et musicien.

La même richesse grammaticale se retrouve dans l'observation des degrés de chaleur; trois mots les précisent: *warm*, *heiss*, *schwül*; le premier signifie chaud, le second plus chaud, le troisième très chaud, lourd, étouffant, ou encore en allemand *schwer* et *erstickend*. Après tout cela l'absence du mot température a encore plus le droit de nous étonner.

Les savants soutiennent que le peuple allemand a produit les meilleurs botanistes, et c'est facile à concevoir quand on considère sa langue, miroir fidèle où la nature se reflète sans cesse avec ses mille variétés.

Dans un second et dernier article nous compléterons notre examen philologique et ethnographique, en suivant les deux peuples au sein de la famille, dans les secrets de l'éducation, auprès des femmes, dans les mystères du cœur, au milieu des jouissances d'ici-bas, dans la politique et la guerre enfin, ces deux grands leviers du siècle, cette double source de maux dont les nations ne se méfient pas assez.

VENEDEY, des provinces Rhénanes,

Membre de la 2e classe de l'Institut Historique.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

FASTES DE LA FRANCE,

OU TABLEAUX CHRONOLOGIQUES, SYNCHRONIQUES ET GÉOGRAPHIQUES DE L'HISTOIRE DE FRANCE, DEPUIS L'ÉTABLISSEMENT DES FRANKS JUSQU'A NOS JOURS,

Un grand vol. in-folio — 4e édition entièrement refondue, par M. C. MULLIÉ de Lille *.

Qui ne se rappelle le temps où, pour la première fois, il lut et étudia les hauts faits de la Grèce et de Rome? Quel charme, quel dramatique dans ces récits! comme tout s'y enchaînait sans efforts! comme à chaque pas un nouvel incident faisait palpiter nos jeunes cœurs! comme alors nous demandions avec instance quand viendrait le tour de notre histoire nationale! quand nous pourrions aussi étudier les hauts-faits de nos ancêtres! Enfin il arriva ce grand jour; les fastes de la France se déroulèrent; mais hélas! quel désappointement! Dans la Grèce, dans Rome, tout prenait un corps, tout s'animait, le tourbillon nous entraî-

* A Lille, chez Vanackère fils, place du Théâtre, 10. A Paris, chez Victor Magen, quai des Augustins, 21.

nait malgré nous, à notre insu, et nous nous mêlions fiers ou consternés aux triomphes ou aux désastres des deux peuples rois. Dans notre histoire nationale au contraire, comme tout est froid, sec, décoloré! Comme notre âme est faiblement saisie à la lecture de ces mesquines querelles de roitelets, de moines et de hobereaux!

C'est que, voyez-vous, la Grèce et Rome avaient des écrivains puissants qui savaient remonter aux véritables sources historiques et colorer de leur habile pinceau tout ce qu'ils décrivaient. Chez nous, à l'exception de nos vieux chroniqueurs si simples, si vrais et si naïfs, quelle pauvreté dans les sujets, quelle faiblesse, quelle monotonie dans l'exécution! On dirait que, libres de puiser à pleines mains dans l'immense dépôt des chartes et des manuscrits, nos écrivains se sont évertués à rejeter de leur palette toutes les nuances vraiment nationales, tous les reflets qui pouvaient animer un récit, tout ce qui était de nature à émouvoir des cœurs patriotes. Ils ont entassé sans logique et sans portée des faits que rien ne lie si ce n'est une teinte uniforme d'ennui et de lassitude. Puis est venu le troupeau, non pas des imitateurs, mais des copistes, qui, ne remontant pas aux sources originales, n'ont fait que reproduire servilement les erreurs, les défauts et la monotonie de leurs devanciers. Tous ces gens-là avaient la main bien malheureuse! il en est résulté pour la masse des esprits superficiels cette conséquence naturelle : l'histoire de France n'aura jamais le même intérêt que les histoires de la Grèce et de Rome.

Mais voici venir depuis quelques années une génération active, ardente, qui se précipite sur nos trésors historiques, contrôle les faits et les jugements, passe tout au creuset de sa science, sépare l'ivraie du bon grain, détruit ou réédifie, pièces en main, les réputations les mieux établies ou les plus ruinées, et dit à ses devanciers : Toi, tu as manqué à ta mission en choisissant mal; toi, en copiant sans vérifier au moins ce que tu copiais. Pourquoi sans relâche ces misérables querelles qui sont pour nous sans attrait, ces individualités royales que rien ne lie au faisceau national? Pourquoi sans cesse des monarques et jamais des peuples? Puis, croyez-vous que dans ses premières années l'histoire de France soit toute circonscrite dans Soissons ou dans Tournay? Pourquoi ne pas fouiller aussi dans les antiquités éparses de ces états qui plus ou moins tard viendront se fondre dans l'unité française? Pourquoi montrer toujours dans l'isolement cette France qui grandit? Pourquoi ne pas rattacher à son histoire celle des grands pays, des grands hommes, des grands événements qui se sont agités autour d'elle, sous son égide, ou plus loin?

C'est là le secret qui fait rechercher avec tant d'empressement les travaux historiques de M. de Sismondi et ceux de notre savant collègue M. Jules Michelet. Malheureusement la forme chez M. de Sismondi n'est pas assez souvent la digne auxiliaire du fond, et M. Michelet, dont les premiers volumes ont obtenu un si brillant accueil, doit nécessairement procéder et procède avec lenteur dans une œuvre aussi colossale et sur laquelle s'appuie principalement la réputation qu'il s'est déjà acquise.

En attendant que nous ayons une véritable histoire de France achevée, j'ai

lu et étudié attentivement les fastes de notre collègue M. C. Mullié, ses tableaux chronologiques et synchroniques, ses séries si bien disposées des événements politiques, des progrès de la civilisation, des hommes célèbres de chaque époque; puis ses belles cartes géographiques, où se développent la Gaule avec ses noms anciens rapprochés des noms nouveaux; l'accroissement progressif de la puissance des Franks dans les Gaules; l'empire de Charlemagne; la marche des croisades; les fiefs et domaines réunis successivement à la couronne; les campagnes de Louis XIV; celles de Napoléon, et l'empire français avec sa puissance et sa gloire.

Notre collègue, M. le comte de Las Cases, dans son atlas de Le Sage, a ouvert la route aux travaux du genre de celui que nous annonçons; mais, hélas! que de pauvretés se sont précipitées dans cette voie! que de misérables tableaux chronologiques, mal conçus, mal divisés, tapissent nos quais et nos boulevards, sollicitant en vain des acheteurs! J'excepterai de cet anathême ceux de notre collègue M. Arnault-Robert, que depuis plus de dix ans nos provinces accueillent et consomment en grand nombre. J'excepterai surtout le travail de M. C. Mullié, qui, en si peu de temps, a eu quatre éditions dans divers formats, éditions perfectionnées sans cesse et refondues par l'auteur.

Trois grandes divisions se partagent ses tableaux synchroniques : 1° les évènements; 2° les religions et les législations; 3° les progrès de la civilisation. Dans cette dernière catégorie se groupent les savants, les littérateurs, les artistes et les rois, quand ils le méritent. L'auteur ne dédaigne pas de jeter un regard autour de lui et de franchir même les frontières pour aller saisir sur le fait les étrangers célèbres de chaque époque. Son livre est divisé en seize périodes : 1° les Gaulois et les Franks; 2° le siècle de Clovis; 3° celui de Bélisaire; 4° celui de Mahomet; 5° celui de Charlemagne; 6° celui d'Alfred-le-Grand; 7° celui de Hugues Capet; 8° celui de Guillaume-le-Conquérant; 9° celui de Philippe-Auguste; 10° celui de Gengis-Khan; 11° celui de Tamerlan; 12° celui de Christophe Colomb; 13° celui de Léon X; 14° celui de Louis XIV; 15° celui de Pierre-le-Grand; 16° celui de Napoléon.

L'ouvrage a été imprimé, lithographié, gravé avec une perfection qui fait honneur aux ateliers de Lille; Paris ne produit rien de mieux. C'est que cette ville de province est une de celles où s'accomplit le plus en grand le travail de reconstruction historique, littéraire et artistique sur lequel l'Europe a aujourd'hui les yeux. Lille est la ville de France où l'Institut Historique compte le plus de membres actifs et dévoués; à la tête de ce mouvement intellectuel se fait remarquer M. le baron Méchin, préfet du département, notre collègue. Les cartes, les tableaux, les vignettes en bois, le titre, le frontispice allégorique de M. Mullié ont droit à nos éloges. Son style se développe coloré, rapide, toujours approprié aux évènements. Sa critique est franche, saine, impartiale. Ses sentiments, tout français, ne heurtent aucune opinion consciencieuse. C'est un honnête homme, un homme érudit, qui a puisé aux bonnes sources et qui raconte aux enfants et aux hommes ce qu'il a recueilli pour eux. Peut-être y aurait-il quelque chose à relever dans ses portraits de Louis XI, de Fran-

çois Ier, de Henri IV et de Louis XIV; mais en vérité nous ne nous en sentons pas le courage; et que sont, d'ailleurs, d'imperceptibles taches dans un ensemble aussi bien fondu, aussi bien coordonné? Que M. Mullié persévère dans la tâche qu'il s'est imposée! D'honorables succès l'attendent.

CAMILLE DE FRIESS,

Membre de la 1re classe de l'Institut Historique.

DOCUMENTS HISTORIQUES CURIEUX OU INÉDITS.

RELACION DE LA MUERTE

DEL REY FELIPE IIO *.

Cumpliendo lo que Vuestra Magestad me manda, como tengo de vista las particularidades que, en estos ultimos dias, passaron en la dichosa y exemplar muerte del rey catolico, padre de Vuestra Magestad y Senor nuestro, dire algunas para gloria de Dios, y consuelo de Vuestra Magestad y de todos los catolicos y confusion de los hereses, porque en todas mas resplandara la confesion de nuestra sante Fe, que con tanto animo por toda su bida defendio, la reuerencia a los sacramentos, la deuocion a los Sanctos y sus reliquias, la pietad que se deue a las cosas del culto diuino y un exemplo de la forma de morir que todos los cristianos, pontifices y reges, religiosos y seculares, grandes y pequenos deberian imitar.

Lo primero que, despues de dos anos, que no se pudo tener en pie, molestado de la gota y otras infirmidades, y aun no auiendo salido de una vez en Madrid por

* Transcrite aux archives de l'Escurial.

RELATION DE LA MORT

DU ROI PHILIPPE II.

Fidèle aux ordres que Votre Majesté a daigné me donner, témoin oculaire de tout ce qui s'est passé, ces jours derniers, à la mort bienheureuse et toute exemplaire du roi catholique, père de Votre Majesté et notre Seigneur, je vais en raconter quelques particularités pour la gloire de Dieu et la consolation de Votre Majesté et de tous les catholiques, et la confusion des hérétiques, car, dans tout ce que je dirai, on verra briller de plus en plus son dévouement bien avéré à notre sainte Foi qu'il défendit si opiniâtrement toute sa vie, son respect pour les sacrements, sa dévotion aux Saints et à leurs reliques, la piété qui est due aux choses du culte divin, et un exemple de bonne mort que devraient suivre tous les chrétiens, pontifes et rois, religieux et séculiers, grands et petits.

Je dirai d'abord que, depuis deux ans qu'il ne pouvait plus se tenir sur pied, affligé qu'il était de la goutte et d'autres maladies, ne s'étant point montré une

seule fois dans Madrid durant les mois d'avril, mai et juin de la présente année 98, voyant arriver la fin de sa vie et désirant mourir à Saint-Laurent (de l'Escurial) auquel saint il avait une grande dévotion, le dernier jour de juin il partit pour cette résidence, faisant de plus fortes journées que ne le permettait sa faiblesse. Le 22 juillet il fut attaqué de la fièvre à laquelle il succomba, éprouvant chaque nuit d'affreux redoublements, et cela plusieurs jours de suite.

Aussitôt il se mit en mesure de savoir s'il y avait danger, et, comme les médecins balançaient à lui dire la vérité, m'apercevant de leur embarras et pensant qu'il était urgent de lui faire connaître son état, je me décidai le 1er août à lui tout avouer, ce dont il me témoigna sa reconnaissance par des paroles pleines de bienveillance, telles qu'il ne m'en avait jamais adressées. Dès ce moment il prit le parti de faire une confession générale, m'ordonnant de l'assister avec grand soin dans cet acte important et de lui faire subir un rigoureux interrogatoire, ce que je fis; et, bien qu'il m'ait recommandé de n'en rien dire, je ne pense pas que ce secret m'oblige après sa mort, car en le violant j'agis pour la plus grande gloire de Dieu et l'exemple de la chrétienté, et non à son préjudice ni à celui de tout autre. Et de cette manière, après avoir atteint le but qu'il se proposait par une confession générale qui dura trois jours, chaque fois qu'il eut à me parler dans sa maladie (et ce fut souvent), il se réconcilia avec moi, et peu d'heures avant de mourir il communia quatre fois durant ces angoisses qui durèrent cinquante-trois jours; et la dernière de ces communions ayant eu lieu le 8 septembre, jour de la

los meses de abril, mayo y junio de este año de 98, y teniendo que se le acababa la vida, y deseando morir en san Lorenço par la deuocion de aquel sancto, postrero dia de junio se partio para alla con mayores jornadas de las que podia suffrir su flaqueça y disposicion. Luego, a los veinte y dos de julio le dio la calentura que le acabò, teniendo cada noche crecimientos rigurosos, muchos dias de veces.

Luego, procuro sauer si era negocio peligroso, y como los medicos le entretenian en manifestar la verdad de lo que era, biendo yo su temor dellos, y lo que importaua declarselo luego, a los primeros de agosto se lo notifique, lo qual el me agradecio con demonstracion de mucha benignidad de palabras que me dixo, y otras de mucho fauor, quales nunca hauia experimentado. Al punto se determinio de confesarse generalmente, mandandome que en esto le ayudase con mucho cuidado, y hiciese un riguroso enterogacion como le hize : y aunque me encargo que no lo dixese, me parece que no me obliga el secreto desde la muerte, pues es para gloria de nuestro Senor, y exemplo de la cristianidad, y no in perjuicio sujo, ny de otro; y de tal manera este proposito, despues de auer complido con la confesion general que duro tres dias, todas quantas veces fue a hablarle en esta enfermidad, que fueron muchas, se reconcilio con migo; y pocas horas antes que muriese, comulgo quatro veces en esta enfermidad que le duro cinquenta y tres dias; y auiendo sido la ultima comunion el ocho de sietembre, dia de la natividad de nuestra Senora, luego a los doce dias, vispras del que

murio, yo dicho misa en su oratorio, como siempre, que alli se la deccia y muchos veces comulgaua; y entonces no lo hice, y se quexo a D.Christoual de Mora, y despues à my, porqué no le auia comulgado, y respondendole yo que por el peligro que podia suceder de menos reuerencia del sacramento, me importuno que le comulgase, y no osandolo hacer por lo dicho, me dixo que consultase con los medicos que fueron del mismo parecer, lo que le afligio mucho. Auiendole dado los dias antes un libro espiritual, recien traducido en castellano, en el qual la senora enfanta leya algunos ratos, aficionose a el de manera que me mando que yo le leyese en lugares, que tenia senalados para semejante conjunctura de muerte. Estando yo en los postreros dias leyendo algunas oraciones en que el santo refiere la pasion de Nuestro Senor, ofreciendo sus tormentos por menudo en satisfacion por los pecados del mundo, mandome que leyese de espacio, porque el queria repetir, y pronunciar todo loque yo yba leyendo; y un dia de los postreros, quando apretado estuuo y con la boca muy seca, repitio una larga protestacion y confesion de la fe, que el mismo sancto ordeno para los que estan en aquel momento. Gusto tanto deste libro que, como tengo dicho, muchas veces me repitio que le leyese en el : y por ocasion de un capitulo tomo tanta deuocion a estas palabras : *Pater, fiat voluntas tua*, que las deuio decir en esta infirmidad mas de un millon de veces, procurando conformarse con la voluntad de Nuestro Senor; y hicieron tal efecto in su animo, que llego a termino que deseo ya morirse, loqual yo le auia pronosticado que hasta llegar a esta conformidad y resignacion

nativité de Notre-Dame, le 12 du même mois, veille du jour où il mourut, je lui dis la messe dans son oratoire, comme j'avais coutume de la lui dire dans ce lieu où souvent il communiait aussi; et ce jour-là il ne communia point et se plaignit d'abord à Don Christoval de Mora, ensuite à moi, de ce que je ne le faisais pas communier; et lui ayant répondu que c'était de crainte qu'il n'apportât pas toute la dévotion nécessaire au sacrement, il me supplia de rechef de le faire communier, et n'osant pas m'y décider pour le motif que je viens d'avancer, il me dit d'en conférer avec les médecins qui furent du même avis, ce qui l'affligea beaucoup. Lui ayant donné quelques jours auparavant un livre de dévotion, récemment traduit en espagnol, dans lequel l'infante lisait de temps à autre, il s'y attacha de telle manière qu'il m'ordonna de lui en lire des passages qu'il avait marqués comme étant propres à cette circonstance de la mort. Comme je lui lisais durant les derniers jours certaines oraisons dans lesquelles le saint rappelle la Passion de Notre-Seigneur, lui offrant ses peines, une à une, en expiation des péchés du monde, il m'ordonna de lire plus lentement, parcequ'il voulait répéter et prononcer tout ce que je lisais; et un des derniers jours, bien qu'il se sentît la poitrine fort comprimée et la bouche fort sèche, il répéta une longue profession de foi, une longue confession de péchés, que le même saint commande à ceux qui se trouvent en pareille circonstance. Il prisa tant enfin ce livre qu'il me répéta souvent, comme je l'ai déjà dit, de lui en lire des passages; et arrivé à un certain chapitre, il prit tant de goût à ces paroles : *Mon Père, que votre volonté soit faite,*

qu'il les prononça plus d'un million de fois durant sa maladie, s'efforçant de se conformer à la volonté de notre Seigneur; et elles produisirent un tel effet sur son âme qu'il arriva au point de désirer mourir sur-le-champ, ce que je lui avais prédit, l'assurant que, tant qu'il ne serait pas arrivé à ce point de résignation, ses douleurs ne cesseraient pas, Dieu ne les lui ayant envoyées que pour le bien disposer et pour le purifier dans cette vie. Sa résignation en la volonté de Dieu était telle qu'il finit par me dire qu'il désirait succomber à cette maladie, parceque, s'il survivait à ses douleurs, il était très possible qu'une autre fois il ne se trouvât point aussi convenablement disposé. Il professait une si grande dévotion pour le psaume : *Comme le cerf altéré soupire après les sources du torrent*, que je le lui répétai plusieurs fois, appuyant principalement sur ce verset qu'il aimait beaucoup : *Mon âme a eu soif du Dieu fort, du Dieu vivant : quand irai-je le trouver? quand apparaîtrai-je devant la face de Dieu?*

Lorsqu'on lui ouvrit le genou le 6 août, jour de la Transfiguration, dans un moment qui fut comme son dernier adieu à la vie, il m'ordonna de me mettre à genoux au chevet de son lit, et de lui lire à haute voix la Passion et de m'arrêter à l'oraison du jardin des Oliviers. Je crois que, pendant qu'il prononçait ces paroles : *Mon Père, que votre volonté soit faite*, on n'entendit, dans ce moment solennel, d'autre voix que la sienne. La prière finie, il m'ordonna de rendre grâce à Notre-Seigneur; et tous les médecins, chirurgiens et seigneurs à genoux, répondirent *Amen*. Je ne sais pas jusqu'à présent de religieux ni d'ermite qui se

no avia de acabar de sus dolores, porque se los avia dado Dios, para disponerle y purgarle en esta vida. Era tan grande esta conformidad y resignacion en la voluntad de Dios, que acabo de decirme que deseaba que muriese desta infirmidad, porque sino, era posible que no se hallase otra vez in aquella conformidad y disposicion. Era tan grande su devocion en el salmo : *Quemadmodum desiderat cervus ad fontes aquarum*, que yo le repeti algunas veces, reparando en aquellas palabras, de que el era mui aficionado : *Sitivit anima mea ad Deum fortem, vivum : quando veniam et apparebo antè faciem Dei?*

Al tiempo que le abrieron la rodilla, dia de la Transfiguracion, seys de agosto, que fue como despedirse de la vida, me mandó que, detras de su cama y de rodillas, en voz alta le leyese la Pasion, y que reparase en la oracion del huerto. Creo que per aquellas palabras : *Pater, fiat voluntas tua*, no se oyo en aquel acto, otra voz, sino la del rey; y acabado de rezar me mando a dar gracias a nuestro Senor; y todos los medicos, y cirujanos, y caualleros de rodillas respondieron : *Amen*. No se yo hasta agora que ningun religioso ni hermitano aya tomado tal entrenetimiento para semejante acto. Pero la pietad y respecto, que tuuo a las cosas sa-

gradas fue tan grande, come agora lo dire, desde que le dio esta enfermedad hasta el dia que murio, que todos los dias le traian las reliquias de diuersos sanctos, en quienes el tenia deuocion, las quales adoraua y besaua con gran reverencia, y algunas veces se las elevaban con solennidad; y de ordinario hacia esto el prior de san Lorenço y otro religioso que tenia cargo de los relicarios; y un dia mando que el dicho prior y el confesor suyo las llevasen con solennidad, vestitos de sobrepelices y estolas, preuiniendonos primero, que le dixisemos cada uno alguna consideracion espiritual para su consuelo. Era dia de san Domingo, y el uno llevaba un braço de san Vincente, y otro una rodilla de san Sebastian, y el otro una reliquia de san Alberto, la qual le imbio Su Sanctitad Clemente octauo con muchas indulgencias, especialmente para aquel momento. Esta tenia siempre en el altar donde oya misa en esta enfermidad, y no la dexo de tener en su presencia hasta al punto que murio. Cada uno le dixo alli una antifone y oracion del sancto cuya reliquia adorava, y en un euangelio, y una consideracion a proposito; y auiendolas adorado y besado de la boca y con los ojos, nos despedimos. Diole mucho gusto lo que dixo uno de nos otros que, en substancia, fue, que si el buen ladron por auer reconocido a Jesus por Dios y Senor, a tiempo que era tan afrentado de los Judios, merecio la respuesta que le dio, que confiase el en los sanctos, cuyas reliquias adoraua, pues tanto se auia senelado en honrarlas y reuerenciarlas al tiempo que los hereses las afrentauan y hollauan.

soit plus identifié avec un pareil acte. Sa piété, sa dévotion pour les choses sacrées furent telles, comme je le dirai, du moment où commença sa maladie jusqu'à l'heure de sa mort, que tous les jours on lui apportait les reliques des divers saints auxquels il portait du respect; et il les adorait et les baisait avec vénération. Quelquefois on les lui apportait processionnellement, et c'était le prieur de St-Laurent qui remplissait ce devoir, avec un autre religieux préposé à la garde des reliquaires. Un jour, il voulut que ledit prieur et son confesseur les lui apportassent solennellement, revêtus de leurs surplis et de leurs étoles, et il nous pria de nous unir chacun mentalement à cet acte de piété, d'où il devait résulter pour lui une grande consolation. C'était le jour de saint Dominique; un de nous portait un bras de saint Vincent; un autre, un genou de saint Sébastien; un troisième, une relique de saint Albert, que lui avait envoyée Sa Sainteté Clément VIII, avec un grand nombre d'indulgences, surtout pour ce moment difficile. Il la gardait toujours sur l'autel où on lui disait la messe durant cette maladie, et il ne cessa pas de la conserver en sa présence jusqu'à son dernier soupir. Chacun lui récita une antienne, une oraison du saint dont il adorait la relique, un verset des Évangiles, ou toute autre prière appropriée à la circonstance; et, quand il eut adoré et baisé ces reliques des yeux et de la bouche, nous prîmes congé de lui. Il fut extrêmement touché de ce que lui dit un de nous, que, si le bon larron, pour avoir reconnu Jésus pour Seigneur et pour Dieu au moment où il était si outragé des Juifs, mérita la réponse que lui fit le Christ, il devait, lui, avoir con-

fiance dans les saints dont il adorait les reliques, puisqu'il s'était tant signalé en les honorant et les respectant, alors que les hérétiques les outrageaient et les foulaient aux pieds.

Lorsqu'il apprit qu'il y avait danger et qu'il s'agissait d'une chose solennelle et d'un exemple notable, il m'ordonna de lui apporter *le Manuel du Chrétien*, et de lui lire tout ce qu'il avait à faire et à dire dans ce sacrement depuis le premier mot jusqu'au dernier; et, comme une exhortation qui se trouve au commencement est un peu longue, après l'avoir lue, je lui dis qu'il avait déjà fait ce qu'elle exige, et qu'il n'était pas nécessaire de la lui répéter en lui administrant le sacrement.—Non, non, me répondit-il, dites-la moi deux fois, car elle est fort bonne; et il ordonna aussitôt qu'on lui coupât les ongles et qu'on lui lavât soigneusement les mains que l'enflure de la goutte avait fort maltraitées, voulant recevoir avec le plus de respect possible le sacrement qu'on allait lui administrer. Douze jours avant sa mort, le 1er septembre, octave de la consécration de cette église de St-Laurent, il reçut ce sacrement avec de grandes marques de piété et de dévotion et après s'être d'abord confessé. Il voulut que son fils, notre roi et seigneur, qui règne maintenant, se trouvât présent à la cérémonie, afin qu'il n'ignorât point ce sacrement pour ne l'avoir point vu administrer. En présence des membres du conseil d'état, des gentilshommes de sa chambre, de ses confesseurs et de ceux de son fils, et du prieur et des autres moines de St-Laurent, revêtus de leurs surplis, le sacrement lui fut administré par l'archevêque de Tolède. Tous étant sortis, il se trouva

Desde que entendio que tenia peligro y que alli se pasava una cosa nueva y de notable exemplo, mandome que le llevase el *Manual*, y le leyese todo lo que se auia de hacer y decir en aquel sacramento desde la primera lettra hasta la postrera, y porque una exhortacion que esta al principio, es un poco larga, acabado de ler, le dixe que esto se auia complido, y no era menester repitirla, quando se do el sacramento a V. M. Respondio: esso no; digaseme una vez, y otra, porque es muy buena; y luego mando que le cortasen las ungas, y le lavasen muy bien las manos, que con el hinchar de la gota tenia maltratados, por la reuerencia del sacramento que se las auia de lavar. Doce dias antes que muriese, recebio esto sacramento, que fue primero dia de setiembre, en la octava de la consegracion de aquella yglesia de san Lorenço; reciviolo con grandissima reverencia y devocion, auiendose confesado primero. Ordeno que su hijo, Rey y Senor nuestro, que agora regna se hallase presente, porque no tuuiese la ignorancia que el tenia deste sacramento, por no haver visto dar. Presentes los del concejo de estado, los cavalleros de su camara, los confesores suos, y de sus hijos, y el prior y otros frayles de san Lorenço, vestidos de sobrepelices, administrole el sacramento el arzobispo de Toledo. Salidos todos, se quedo a solas con su hijo, y le dixo, como lo he referido: « He querido que estays presente a este acto, paraque veays en que para el mundo y las mo-

narchias. » Encargole mucho que mirase por la religion y defensa de la fe, y por la justicia, y procurase reynar y gouernar de manera que, quando llegase a aquel puncto, se hallase con seguridad de conciencia.

El dia siguiente me llamo luego por la manana, y que ania experimentado el efecto que en el se promette. Desde este dia despedio negocios, conuersaciones, y entretenimientos, y atendiendo a solas cosas personales de su alma, satisfaciendo a cosas generales y del bien publico, pidio que en estos dias se le hablase y leyese cosas espirituales; despues llamo a los confessores de sus hijos para que cada uno le confesase, y animase, y le advertiese de lo que le parecia necesario en aquel punto, no dexando pasar cosa de la que le aduertieron, de lo qual soy buen testigo, porque me hije executor dellas.

Era tan firme su determinacion en cumplir con sus obligaciones, que me dio por exemplo las palabras siguientes: «Padre, vos estays en lugar de Dios, y protesto con todo acatamiento que hare lo que mi dixeres que he menester para mi salnacion; y asi por vos quedara lo que yo no hisiere, por que estoy aprestado para hacer todo.» Bien vi la obligacion que en esto me querlaba, y la senti mediante el fauor y la gracia de Dios, insigne cosa que acabo de ponerme en el punto que conuenia conforme a la disposicion en que el estava; y algunos effectos que de tan cristiana y generosa determinacion

seul avec son fils et lui dit, comme je l'ai rapporté: «J'ai voulu que vous fussiez présent à cet acte pour que vous vissiez où s'arrêtent le monde et les monarchies.» Il le chargea de veiller aux intérêts de la religion et à la défense de la foi, de rendre à tous bonne justice, de régner et gouverner de telle façon qu'arrivé à ce passage difficile, sa conscience n'eût rien à lui reprocher.

Le lendemain il me fit appeler dès le matin et m'assura qu'il avait éprouvé les effets salutaires qu'il attendait du sacrement. A partir de ce jour il dit adieu aux entretiens et aux distractions, il fut tout entier aux choses personnelles de son âme, aux choses générales de son royaume, aux affaires concernant le bien public. Il voulut que je lui parlasse et que je lui lusse des choses spirituelles; après quoi il fit appeler les confesseurs de ses fils pour que chacun d'eux le confessât, l'encourageât et l'avertît de ce qu'il avait à faire dans sa position, sans rien omettre; de tout quoi j'ai été bon témoin, puisqu'il m'a choisi pour être l'exécuteur de ses dernières volontés.

Il était si déterminé à remplir toutes ses obligations qu'il m'en donna pour exemple les paroles suivantes: « Mon père, vous tenez ici la place de Dieu et je vous assure que je ferai avec la plus profonde vénération tout ce que vous me direz qu'il est nécessaire que je fasse pour mon salut; ainsi, ce que je n'aurai pas fait restera pour votre compte, parceque je suis prêt à faire tout ». Je vis bien l'obligation qui m'était imposée par ces paroles; je compris par la faveur et la grâce de Dieu que c'était là une insigne mission qui achevait de me plaire au point qui convenait à la disposition d'es-

prit dans laquelle le roi se trouvait; et je rendrai témoignage de quelques-uns des effets qui résultèrent de cette chrétienne et généreuse détermination.

Je dirai sans exagération la patience avec laquelle il supporta sa maladie et ses douleurs, et comment, après avoir été deux ans et demi sans pouvoir se tenir debout, tourmenté chaque jour de nouvelles attaques de goutte qui envahissaient tous ses membres, la fièvre ne l'abandonnant presque jamais, deux doigts d'une main ouverts et suppurant pendant plus d'une année, le grand orteil du pied droit devenu si sensible qu'on ne pouvait le toucher qu'il n'en résultât pour lui d'atroces douleurs, un de ses genoux enflé au point qu'il fallut l'ouvrir à grand'peine, sans compter d'autres angoisses surhumaines; alité cinquante-trois jours sur le dos sans pouvoir se placer un seul instant sur un de ses côtés, tout couvert de plaies et ruisselant de matière, sans qu'il eût été possible de lui faire une fois son lit; on chercherait vainement dans cette longue agonie un seul acte de mauvaise humeur, une seule parole qui n'ait pas été prononcée avec la plus grande bienveillance. Il s'efforçait de consoler ceux qui l'environnaient, leur témoignant la plus vive reconnaissance de ce qu'ils souffraient pour lui et leur ordonnant plusieurs fois d'aller se livrer au sommeil. Après tout cela, après beaucoup d'autres choses que je ne dis pas et que les médecins ignorent, les paroles qu'il prononçait; les yeux fixés sur un crucifix qu'il avait toujours devant lui, étaient : « Seigneur, que ce soit en rémission de mes péchés! » Un de ces jours il me dit que, durant toute sa vie, il ne s'était jamais rendu coupable d'injustice ni d'outrage

resultaren, el fructo dellas dare testimonio.

La paciencia en que lleno sus dolores, y enfermidades, dire sin encarecimiento, por que con hauer estado dos años y medio sin poder tener en pie, refrescandole cada dia los dolores de la gota que en todos sus miembros le dava sin casi amas faltarle calentura, despues de auersele abierto los dos dedos de una mano, por donde mano materia mas de un año, y despues el dedo pulgar del pie derecho estar todo tan sensido que no podia tocarle que no le doliese mucho, al cabo se le hincho una rodilla que fue forsada con gran dolor, y sucederle otros inhumanos dolores, auer estado cinquenta y tres dias de espaldas en cama sin poderse poner de lado, todo llagado, y manando materia, sin haver podido hacerle la cama, en todo este tiempo, no se halla, que se haya enojado, ni dicho palabra sino que con grandisima benignidad, consolaua todos, compadeciendose de lo que por el suffrian, y mandandoles que se fuesen dormir. Despues de todo esto y mucho mas que no digo, ny los medicos saben, la palabra que decia, los ojos en un crucifixo que siempre tuuo delante, era : « Señor, sea en remicion de mis peccados. » Un dia destos me dixo que en toda su vida no auia hecho injusticia, ni agrauio a nadie, sino inganado o por ignorancia. El consuelo que en todos estos trauesos tuuo era oyr leer y tratar de Dios y de la confiança que se deue tener en la diuina misericordia, de los exemplos que de ella nos dio Christo en su euangelio. Quanto mas se acercaba de la muerte, tanto mas crecia en el el deseo de

oyr estas cosas sin cesar, de noche, ny de dia : y las dos prostreras noches este deseo crecio mas de manera que rogandole que reposase, no lo podimos determinar con el : y mirandonos los que alli asistiamos, el nunca se canso de oyr cosas espirituales. Dos horas antes que muriese, me dio un papel, en el qual estaua escripta una platica que san Luys, rey de Francia, hijo a la hora de su muerte a su hijo sucesor del reyno, et mandome que, despues de el muerto, se la leyese a su hijo, Rey y Senor nuestro; pareciendole que no podia el aconsejar mejor a lo que este santo rey, con espiritu de Dios, auia aconsejado en aquel articulo; y el mismo dixo que auia preuenido a su hijo, Rey y Senor nuestro, para que despu s de el muerte, me llamase, y recibiese un papel que estaua en mi poder; lo qual hijo tan puntualmente, que el mismo dia que enterarona su padre, me llamo y reconcilio con gran benignidad y consuelo de ver el papel. Hablandole una vez del hijo prodigo, y del paralitico, y de santa Magdalena, y de los fauores que nuestro Senor hijo a los pecadores que se llegauan a el, y como nunca numbro primero el pecado que el perdon, porque al paralitico dixo : *Confide, fili, remittuntur tibi peccata;* a la Magdalene : *Remissa sunt peccata multa*; y a ella otra vez : *Remittuntur tibi peccata;* y embiando siempre deante el saluo-conduto del perdon, antes de pronunciar el pecado, por escusarles la turbacion que podian recibir si prónunciaria primero el peccado : diciendole esto, le dio un acidente que me obligo en suspender la platica. Dos horas despues me embio à llamar, y mando que tornase a decir aquel concepto y continuar esta platica, y enterniciendo mucho

envers qui que ce fût, que trompé ou par ignorance. La seule consolation qu'il avait dans toutes ces épreuves était d'entendre lire et parler de Dieu, de la confiance qu'il faut avoir en la miséricorde divine et des exemples que le Christ nous a donnés dans son Évangile. Plus il approchait de la mort, plus on voyait croître en lui le désir d'entendre ces choses sans cesse, jour et nuit. Ce désir s'accrut tellement dans les dernières nuits que, le suppliant de se reposer, nous ne pûmes l'y déterminer, et que, regardant ceux qui l'assistaient, il ne se fatigua jamais d'entendre des choses spirituelles. Deux heures avant sa mort il me remit un papier sur lequel étaient écrites les exhortations que saint Louis, roi de France, adressa à son heure dernière à son fils et successeur, et il m'ordonna de les lire après sa mort à son fils, notre Roi et Seigneur, pensant qu'il ne pouvait lui donner de meilleurs conseils que ceux qu'avait donnés à son fils le saint roi, inspiré de l'esprit de Dieu; et il me dit qu'il avait prévenu son fils, notre Roi et Seigneur, afin qu'il me fit appeler après sa mort et qu'il reçût un papier qui était en mon pouvoir, ce qu'il fit si ponctuellement que, le jour même qu'on enterra son père, il me fit appeler et se réconcilia avec moi, me parlant avec grande bienveillance et me témoignant la vive consolation qu'il éprouvait de recevoir ce papier. Un jour, durant sa maladie, comme je parlais au roi son père de l'Enfant prodigue et du Paralytique, et de sainte Madelaine, et des faveurs que Dieu accorde à ceux qui ont recours à lui, et comment il ne compte jamais le péché, mais le pardon; car au Paralytique il dit : Aie confiance, mon fils, tes péchés te sont remis; et à la Madelaine :

Beaucoup de péchés sont remis; et à la même une autre fois : Tes péchés te sont remis; jetant toujours ainsi le sauf-conduit du pardon avant de prononcer même le mot de *péché* pour épargner aux pécheurs jusqu'au trouble qu'ils éprouveraient s'il parlait d'abord du péché; comme je conversais ainsi, il lui survint une faiblesse qui m'obligea de suspendre mon entretien. Deux heures après il me fit appeler et m'ordonna de reprendre le fil de ce discours; il en fut vivement touché et se montra si magnanime dans ces jours d'angoisses qu'il s'occupait avec beaucoup de calme de sa mort qui approchait.

Un mois avant qu'il expirât, il ordonna à deux moines d'examiner la bière de l'empereur son père, de la mesurer et de voir comment il y était enseveli. Il s'entretint avec don Christoval de Mora de la façon dont il désirait être enseveli lui-même, voulant être enveloppé d'un linceul par-dessus sa chemise, avec une corde au cou d'où pendrait une croix de Jésus. Quatre jours avant sa mort il dit à don Ferdinand de Tolède de lui avoir à point un cierge de Monserat et un crucifix, ayant prévenu six ans auparavant don R. de Velasco de ce désir et lui ayant manifesté l'intention de mourir comme réellement il mourut. Il souhaita ardemment et demanda à Notre-Seigneur et à tous les assistants de rester en pleine connaissance au moment de sa fin pour pouvoir ainsi se recommander à Dieu et expirer en prononçant les paroles que le fils de Dieu prononça quand il expira sur la croix. Il demanda, en outre, à tous les assistants, que, lorsqu'ils le verraient dans ce passage suprême, ils lui répétassent ces paroles de manière à ce qu'il pût les

en ella, mostrose tan magnanimo estos dias que con gran sosiego trataua de su muerte.

Un mes antes que muriese, mando a dos frayles que exactamente viesen el ataud del emperador su padre, y le midiesen, y viesen como estaua amortajado. Trato con don Cristoval de Mora, como le havian de amortajar a el, y asi le dixo rodeasen al cuerpo una sabana sobre la camisa, y le atasen al cuello una cuerda donde colgasen una cruz de Jesus. Quatro dias antes de su muerte dixo a don Fernando de Toledo que le tuviesen a punto una bela de Monserate y un crucifico, del qual tenia preuenido a don R. de Velasco seys ano antes, y le auia dicho que con ellos auia de morir el como realmente murio. Deseo mucho y pidiolo a nuestro Senor y a todos que le cercasen, que, al tiempo de espirar, le diese entero sentimiento para que con el pudiese comandarse a Dios y espirar pronunciando las palabras, que dixo el hijo de Dios, quando expiro en la cruz. Pidio a los circunstantes que quando le viesen en aquel paso, ellos las repitiesen de manera que el las oyese, y pudiese decirlas si quiera con el coraçon; y de lo

que paso antes del espirar, se puede asegurar que nuestro Senor le hijo esta merced, porque dos horas antes que muriese, tuuo un paraxismo tan grande, que todos tuuieron par cierto que auia acabado; y quiriendo cubrirle el rostro con un lienzo, subitamente abrio los ojos con grand bibeza, y puestos los ojos en el crucifixo, con que murio su padre, que tenia don Fernando de Toledo, lo tomo de las manos, y con grandisima deuocion le beso y muchas vezes; y luego la ymagen de Monserate que estaua en la candela que tenia en la otra mano. Parecio al arcouispo de Toledo y a los que con el estauan, que era imposible naturalmente auer podido tan presto volner en si, y con tal afecto y consideracion, sino que sin duda tuuo en aquel punto alguna vision y favor del cielo, que le puso en aquel afecto, tal qual nunça auia tenido; y que aquel mas fue rapto que paraxismo. Voluio luego a su agonia y fue acabando con grand sosiego, de manera que con un pequeno ruido se le aranco el alma domingo a las dos de la manana, a trece dias de setiembre de mil y quinientos y noventa y ocho.

La ultima palabra que pronuncio fue, que moria como catolico en la fe y obediencia de la santa yglesia romana. Fue enterado y colocado con sus padres en san Lorenço, debaxo del altar mayor, en la solenidad y orden que el auia dispuesto, y fue de la misma manera que se entiera a un frayle, hallandose presente su hijo don Felipe, Rey y Senor nuestro, cuya vida prospere nuestro Senor para la confirmacion destos reynos, y de

entendre et les répéter lui-même mentalement. Témoin de ce qui eut lieu jusqu'à son dernier soupir, je puis assurer que Notre-Seigneur lui fit cette grâce, car deux heures avant sa mort il éprouva un paroxisme tel que tous pensèrent qu'il s'était éteint, et, comme on se préparait à lui jeter le linceul sur le visage, il ouvrit subitement les yeux avec beaucoup de vivacité et les fixant sur le crucifix avec lequel mourut son père et que tenait don Fernando de Tolède, il le lui prit des mains, le baisa plusieurs fois avec beaucoup de dévotion ainsi que l'image de Monserat qu'on voyait sur le cierge qu'il tenait en l'autre main. Il sembla à l'archevêque de Tolède et à ceux qui se trouvaient avec lui qu'il était impossible que le roi eût pu naturellement revenir si tôt à lui, et avec de tels sentiments de respect et de vénération, sans qu'il ait eu en ce moment quelque vision céleste, quelque grâce d'en haut qui l'aient mis en pareille disposition, disposition qu'il n'avait jamais eue, et que ce fut là plutôt une extase qu'un paroxisme; et aussitôt il retomba dans son agonie et fut s'éteignant avec beaucoup de calme, son âme se frayant passage avec un faible bruit, le dimanche 13 septembre 1598, à deux heures du matin.

Les dernières paroles qu'il prononça furent qu'il mourait comme catholique, en la foi et l'obéissance de la sainte Église romaine. Il fut enterré avec ses ancêtres à St-Laurent, sous le maître-autel, dans l'ordre et la solennité réglés par lui-même et de la même manière absolument qu'on enterre un simple moine, en présence de son fils don Philippe, notre Roi et Seigneur, dont Dieu veuille prolonger la vie pour couronner dignement les règnes qui

l'ont précédé et étendre la sainte foi catholique que son père catholique défendit avec tant de zèle, ce qui, nous l'espérons, sera pour la plus grande prospérité de ce royaume et la plus grande gloire de Dieu.

Fr. Diego de Jeres.

la santa fe catolica, que su catolico padre tanto defendio, lo qual confiamos sera con mucha prosperidad y favor de nuestro Senor.

Fr. Diego de Jeres.

CORRESPONDANCE.

LETTRE

DE M. EUGÈNE THIERRY,

Membre de la quatrième classe de l'Institut Historique.

Landerneau, 6 mai 1837.

Je viens d'explorer Saint-Servais, Laneuffiet, Bodolis, le château de Kerjean, saint Vougay, Berven, le château de Kerzongu, Trelaouenan, le château de Kermilin, Sibiril, Plougoulm, le château de Kéronzéré, le manoir de Kerautcet, Saint-Pol de Léon, Roscoff, l'île de Batz, Sainte-Catherine, Lambadu. Ce fut une attrayante et magnifique exploration; je ne l'oublierai de ma vie. A Saint-Pol de Léon, j'ai admiré un des plus beaux clochers gothiques de France, qui cependant semble avoir été oublié par tous les voyageurs qui ont écrit; sa flèche d'une légèreté surprenante a 370 pieds de haut. A Lambadu j'ai contemplé avec ravissement un jubé en bois sculpté, ressemblant à une pièce de dentelle. A l'île de Batz, j'ai trouvé presque enfouie sous les sables la très ancienne et très vénérable église de Saint-Pol; mais comment songer à faire des collections, quand l'agiotage et la cupidité s'en mêlent; quand des commis-voyageurs sillonnent le pays, ramassant à droite et à gauche sans tact et sans goût? Je pourrais vous citer une maison de commerce à Paris, rue Notre-Dame de Nazareth, qui ne fait pas d'autre trafic dans nos contrées, et qui s'en trouve bien. Notre département aurait besoin d'un conservateur comme celui du Morbihan, car nous possédons plus de richesses archéologiques, plus de menhirs, de dolmens, de châteaux, d'églises, de ruines romaines et du moyen-âge. Nous avons en outre l'avantage de parler le breton le plus pur, le plus doux, le plus sonore de toute la Bretagne. On devrait fonder une académie celto-bretonne dans le pays de Léon, car le vieil idiome s'en va, et, pour peu que la civilisation poursuive ses conquêtes, le temps n'est pas éloigné où il en restera bien peu de vestiges. Je ne voudrais pas que cette

réunion ressemblât trop à l'ancienne académie celtique de Paris, où il y avait à peine un ou deux Bretons, fort étonnés de la compagnie, d'ailleurs très érudite, au milieu de laquelle ils se trouvaient. Tous les membres de celle-ci seraient bretons et versés dans la connaissance de la langue bretonne; l'idiome, l'histoire et les antiquités du pays seraient les objets de ses travaux. C'est un beau projet; sera-t-il jamais mis à exécution? Dieu le sait.

LETTRE

DE M. ÉDOUARD CALMELS DE MACON,

Membre de la deuxième classe de l'Institut Historique.

Mâcon, le 9 mai 1837.

Parmi les documents précieux qui viennent d'être découverts après de laborieuses recherches dans les greniers de la commune de Cluny, on remarque plusieurs lettres, datées de l'abbaye du même nom, écrites par l'archevêque Claude de Guise. Ces lettres, à la première vue, paraissent offrir peu d'intérêt; peut-être en offriront-elles davantage si elles sont minutieusement examinées. Rien n'est à négliger dans ce qui nous vient de cette famille qui a si long-temps joué le premier rôle dans les grandes commotions de notre histoire. Cette découverte a donné lieu à de nouvelles recherches qui pourront dans la suite conduire à d'importants résultats, car les greniers de nos villes de province, ceux de Cluny surtout, regorgent de richesses ignorées. Une lettre de Louis XI pour la fondation d'un nouvel établissement de chanoines à Beaune a été trouvée à Mâcon. Toutes ces pièces sont entre les mains d'un antiquaire-amateur de cette ville, occupé dans ce moment à les déchiffrer et à les transcrire. Je doute qu'il veuille jamais s'en défaire. Si toutefois je pouvais m'en procurer une ou plusieurs, je m'empresserais de les faire passer à l'Institut Historique.

LETTRE

DE M. EUGÈNE PARINGAULT DE LAON,

Membre de la première classe de l'Institut Historique.

Laon, le 11 mai 1837.

Parmi les villes qui ont marqué dans nos annales, celle de Laon brille d'un éclat particulier, elle dont les rues sont aujourd'hui si tranquilles et le commerce si inactif; elle, jadis le séjour de plusieurs de nos rois, aujourd'hui à peine connue des gastronomes pour ses artichauts et des écoliers pour la prononciation exceptionnelle de son nom.

Rien de certain sur son origine. Les

uns y voient l'ancienne Bibrax et la font remonter au-delà de Jules-César. Moins ambitieux, Hincmar, archevêque de Reims, pense qu'elle fut fondée par le préteur Macrobe. Son nom Loon, dont on a fait Laon, signifiait montagne, et en effet elle est située sur une hauteur escarpée, à plus de 100 mètres au-dessus de la plaine. Les six faubourgs sont dans la vallée et forment comme autant de petits villages distincts.

On ignore l'époque de la fondation de la cathédrale, superbe basilique, où sont si heureusement entremêlés trois genres d'architecture; elle essuya de grands dommages en 1112 lors du tumulte causé par l'abolition de la commune; au rapport du père Lelong, tout fut dévoré par les flammes, à l'exception des tables d'autel d'or, d'un crucifix garni de pierreries et des châsses des saints. Les deux années suivantes on s'occupa de la réparation de l'édifice, et les reliques sauvées furent promenées processionnellement par tout le royaume. Le résultat fut fécond en offrandes. On devrait bien recommencer la quête de nos jours, car, faute de subsides, l'église menace ruine. Ses clochers, qui ont dû exister avant l'incendie, se dessinent délicatement de près de cinq lieues. Le vaisseau entier à 320 pieds de long, 75 de large et 170 de haut. Il est en général dépourvu d'ornements; on y remarque cependant une chaire d'un travail exquis et un beau tableau de Jésus en croix. On cite de nombreuses traditions relatives à la cathédrale : dans cette pierre si dure, si impénétrable, appelée *la pierre à clous*, trois pauvres femmes, injustement condamnées à mort, entassèrent pour preuve de leur innocence plusieurs poignées de clous; au travers de ces vitraux, Satan exorcisé s'élança dans les airs.

L'évêché est aujourd'hui à Soissons. Autrefois, lors de l'installation des douze pairs de France, l'évêque de Laon occupait la seconde place et recevait en outre le titre de premier suffragant de l'archevêque de Reims. Son palais est devenu le siège des tribunaux. Dans la salle des assises se tint en 1146 un concile des grands du royaume pour délibérer sur une seconde croisade. Dans les caveaux s'étendent les tombeaux des anciens évêques avec leurs longues épitaphes. A l'un des murs est adossée une humble maison; c'est là qu'enseignait Anselme, surnommé le docteur des docteurs.

Bien qu'à une époque encore rapprochée (1814) la citadelle ait résisté longtemps aux efforts des alliés, on a peine à se figurer son ancienne importance. La main du temps et l'incurie des hommes l'ont fait bien déchoir de ce qu'elle fut jadis; et je doute que, malgré le zèle qu'on déploie à la faire sortir de ses cendres, elle puisse jamais recouvrer son ancienne splendeur. Henri IV s'en empara le 2 août 1594. L'inscription suivante, placée un an plus tard, rappelle ce fait d'armes :

Henric. iiii, christianiss. et invictiss. Francor. ac Navarr. rex, Hispanor. terror, fvgatis hostib., Lavdvn recpto, hanc arcem redific. ivssit. Ann. D. MDXCV.

Henri IV, très-chrétien et très-invincible roi de France et de Navarre, la terreur des Espagnols, après la fuite des ennemis et la prise de Laon, ordonna de reconstruire la citadelle. L'an de Jésus-Christ MDXCV.

Cléobule de Lisle de Marivaux, gouvern^r de la ville.

En 299 saint Beat, aujourd'hui encore en vénération, habitait une des cavernes de la citadelle, qui devint plus tard le but de bien des pèlerinages et qui a existé jusqu'en 1828.

En suivant la ligne des promenades extérieures, on arrive aux ruines de l'abbaye de Saint-Vincent, fondée par Brunehault à la place d'une chapelle de Saint-Christophe. En 886, l'évêque Didon y loge ses 12 chanoines; 12 bénédictins les remplacent en 901. En 1359 la bibliothèque du monastère, composée de plus de 20,000 volumes manuscrits, est brûlée par les Anglais, perte irréparable et qu'on ne saurait assez déplorer. L'almanach royal de 1772 porte les revenus de la communauté à 25,000 livres. Cette abbaye jouissait de nombreux privilèges, confirmés par une bulle d'Urbain IV. La veille de Pâques on y venait chercher de la cathédrale le feu béni. Quand un nouvel évêque prenait possession de son diocèse, le vidame de Clacy l'allait quérir à la croix de Laon, le faisait monter sur une haquenée et le conduisait à Saint-Vincent, où il était reçu et harangué par l'abbé suivi de ses religieux; on lui chantait le *Te Deum*, on le logeait à l'abbatiale, et les religieux en procession le conduisaient le lendemain à l'église de Saint-Michel. Arrivé dans cette église, on le revêtait de ses habits pontificaux, et de là, pieds nuds, il se rendait à la cathédrale, ayant les religieux de Saint-Vincent à droite et ceux de Saint-Jean à gauche. Au milieu du chapitre, après la harangue du doyen, il jurait de conserver les priviléges et les usages de son diocèse.

A l'un des angles de la porte de Paris est adossée une tour dont l'inclinaison est frappante. Est-ce caprice de l'architecte? est-ce l'effet du tassement des pierres? Les avis sont partagés.

Saint-Martin est la seconde église de Laon. Sur une des faces extérieures on aperçoit ce saint coupant son manteau avec son sabre et en donnant la moitié à un pauvre. L'architecture de l'édifice est plus lourde que celle de la cathédrale; mais il est mieux orné intérieurement. La décoration du chœur est surtout magnifique. Un tombeau musulman est placé à l'extrémité de la nef. Cette ancienne abbaye des Prémontrés donna à l'église le pape Grégoire VIII, et compta parmi ses agrégés Jean Comnène, empereur de Constantinople.

La préfecture et la bibliothèque publique, riche de 50,000 vol., occupent le local de l'ancienne abbaye de Saint-Jean, fondée par Salebarge, fille de l'un des principaux seigneurs d'Austrasie. Lors de la suppression des Jésuites, les religieux de Saint-Jean furent chargés d'instruire la jeunesse, fonctions qu'ils ont consciencieusement remplies jusqu'à la révolution de 1789.

La tour de Louis d'Outre-Mer, ainsi appelée du nom de son fondateur, n'existe plus; elle a été démolie en 1832. Une polémique s'engagea à cette occasion dans les journaux de Paris et l'on n'a pas oublié que parmi les défenseurs de la vieille tour figura avec énergie M. Victor Hugo. Cette démolition avait déjà été essayée en 1789, mais les réclamations des hommes de la plaine, sur qui pleuvaient les masses de pierres firent avorter le patriotique dessein de la montagne.

La tour servant de prison d'État a été construite il y a plus de dix siècles. Philippe-Auguste, qui la fit réparer en 1207, l'entoura de tourelles, de fossés et de pa-

rapets. Un incendie l'ayant consumée en 1338, elle fut rebâtie à peu près telle que nous la voyons. La ville fut longtemps bornée en ce lieu par une porte dite *Porte Morté* ou *Mortelle* à cause des fréquents accidents arrivés dans cet étroit passage. Elle a été démolie il y a 50 ans. A côté se trouvait la petite chapelle de la Trinité qui a disparu en même temps.

LETTRE

DE M. J.-M. MALGRAS, DE MIRECOURT (VOSGES),

Membre de la deuxième classe de l'Institut Historique.

Mirecourt, le 12 mai 1837.

Le département des Vosges, un des plus pittoresques de la France, avait été jusqu'aujourd'hui privé d'un journal ou politique, ou scientifique, ou littéraire.

Il est venu dans la pensée de quelques hommes, amis des sciences et des arts, de créer un organe qui pût faire connaître aux Vosgiens et à toute la France les richesses que leur pays renferme, les antiquités qui gisent inconnues sur la crête de ses montagnes, et les rapides progrès que l'instruction, l'industrie et le commerce y font tous les jours.

Plusieurs camps anciens, plusieurs voies romaines que nous connaissons, les antiquités de Dompaire, du Mont-Julian (*Mons Julianus*), de Lamotte, de Donon, de Soulosse où l'on voit encore les restes d'un temple romain, la limpidité et la profondeur de nos lacs, les sites pittoresques, la hauteur et la neige de nos montagnes, les filatures de Saint-Dié, les fabriques de Mirecourt, les grands hommes que le département a produits, tout cela ne pouvait rester plus longtemps dans l'obscurité, et il fallait créer un écho pour redire toutes ces beautés aux peuples qui souvent marchent à côté d'elles sans les voir.

J'ose donc espérer que vous verrez avec plaisir notre pays se débarrasser, pour ainsi dire, des langes de l'enfance pour essayer ses forces, et nous croyons que l'*Institut Historique*, dont le but principal est de fouiller les antiquités, de dévoiler les mœurs de nos pères aux hommes d'aujourd'hui, de propager les études historiques dans les sciences, les lettres et les arts, ne pourra qu'applaudir au zèle et au désintéressement des fondateurs et des collaborateurs de l'*Écho des Vosges*.

C'est au nom de ces fondateurs, de ces collaborateurs, que je fais hommage à l'Institut Historique d'un abonnement à notre journal, dans l'espoir qu'il voudra bien prendre connaissance des différentes livraisons et accorder de l'indulgence aux premiers essais de jeunes gens qui ne demandent qu'à être encouragés pour parcourir avec honneur la carrière dans laquelle ils viennent d'entrer.

LETTRE

DE M. BARRAU, GÉOMÈTRE EN CHEF DU CADASTRE A PAU (BASSES-PYRÉNÉES),

Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

Pau, le 19 mai 1837.

Je vous adresse une brochure que j'ai publiée, intitulée : *Pétitions et mémoires sur la conservation du cadastre*, travail honorablement accueilli par la chambre des députés, et un exemplaire d'une lettre par moi écrite le 24 août dernier au conseil-général du département sur le même sujet. Cette lettre est suivie du programme du cadastre qui doit résulter d'une bonne conservation du cadastre actuel. En examinant de près ces documents on trouvera qu'ils ne sont pas exclusivement du domaine de l'administration. En peu d'années le corps des conservateurs du cadastre dirigé par un savant de la capitale, ayant un conservateur en chef par département et un conservateur spécial et responsable par canton, pourrait rendre de grands services à la science et à l'histoire. Des hommes instruits et honorés dans leurs localités, dont les fonctions constitueraient une exploration continuelle du pays, seraient dans une situation heureuse pour faire des observations météorologiques, pour recueillir les éléments d'une bonne statistique, pour signaler au gouvernement et aux sociétés savantes les monuments antiques qui existent ou les ruines de ceux que les éboulements ou les fouilles feraient découvrir. Ils pourraient empêcher les médailles et les monnaies qu'on rencontre soit en creusant des puits, soit en démolissant des édifices, de tomber dans des mains mercenaires qui les détruisent après les avoir acquises au prix du métal, souvent même au-dessous. Grâce à la vigilance active de ces agents et à la confiance qu'ils sauraient inspirer, les manuscrits qu'on trouve dans les greniers des mairies et dans les décombres des anciens monastères, seraient soustraits à la destruction et rendus à l'étude. Ainsi l'archéologie, la numismatographie et l'histoire seraient redevables d'immenses services au corps des géomètres-conservateurs, s'il était habilement organisé.

C'est en me plaçant à ce point de vue que j'ai essayé d'être utile à ces trois branches des connaissances humaines. Je fais hommage de mon travail à mes collègues de l'Institut Historique, tout en regrettant de ne pouvoir leur offrir mieux.

LETTRE

DE M. ONÉSYME LEROY,

Membre de la deuxième classe de l'Institut Historique.

A M. DE LAMARTINE, DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE,

Membre de la même classe.

L'auteur inconnu de l'*Imitation de Jésus-Christ*, dont vous nous parliez dernièrement avec une sympathie si profonde, comme on parlerait d'un frère

qu'on n'a pas vu encore, ce grand homme ne se dérobera plus longtemps, je l'espère, à l'admiration du monde entier.

Occupé d'un travail sur l'*Imitation*, je regrettais d'en ignorer l'auteur, et que tant de recherches faites pour le découvrir n'eussent abouti peut-être qu'à nous ôter l'espoir d'y parvenir jamais.

L'immortel inconnu était-il Français, Allemand, Italien? A-t-il vécu dans le monde? Les préceptes qu'il nous a laissés, les avait-il mis en pratique?

Après avoir examiné les opinions qui, tour-à-tour, ont incliné pour divers auteurs, et les pièces du procès qui, depuis trois siècles, partage l'Europe savante, je m'étais arrêté au vœu exprimé par Corneille dans la préface de son Imitation, de voir rèstituer à la France la gloire dont elle a longtemps joui, et que n'a pu lui enlever l'arrêt du parlement de Paris de 1652.

Sans regretter que, dans ces débats solennels qui durèrent six jours, un parlement français n'eût à se prononcer qu'entre deux étrangers, je m'étonnais pourtant que le vrai titulaire peut-être, Gerson, eût été mis hors de cause, et je désirais bien vivement que quelque découverte vînt seconder le vœu de Corneille, lorsque mon frère, A. Le Roy, me fit connaître qu'il existait, à la bibliothèque de Valenciennes, un manuscrit inappréciable, contenant 1° le texte primitif de l'Imitation, composé d'abord en français par Gerson pour ses sœurs, et copié par ordre du bon duc de Bourgogne; 2° deux discours semi-politiques sur la Passion de Jésus-Christ, prononcés par ce même Gerson, à Paris, l'année même où les confrères de la Passion y représentaient le grand drame dont la Bibliothèque de Valenciennes nous offre aussi le texte manuscrit, comme pour rapprocher ce que l'éloquence et la poésie françaises ont eu de plus remarquable dans le quinzième siècle.

Pour ne parler ici que des deux discours de Gerson, vous y trouverez, je vous assure, les allusions les plus courageuses à l'histoire de ces temps où la chaire tenait lieu de tribune, et où le prêtre de l'Évangile, digne de sa mission, disait la vérité aux grands, et la disait au peuple. Le nom de l'auteur de l'Imitation ne s'y trouverait pas que vous ne pourriez le méconnaître à des détails frappants et à de nombreuses circonstances que je vais publier.

La noble indépendance des deux discours est précisément ce qui les avait empêchés de venir jusqu'à nous avec ce premier jet de l'Imitation, et avec d'autres écrits non moins remarquables, peut-être; car le manuscrit en question n'est malheureusement qu'un second volume, commençant par la fin du traité que tout porte à croire aussi de Gerson.

Le premier volume, que rien n'a pu faire découvrir, et que nous croyons hors de France par suite des invasions étrangères, est sans doute, comme le second, un magnifique in-folio vélin, chef-d'œuvre de calligraphie, entouré d'une de ces antiques reliures qui traversent les siècles. Il n'a pas dû périr.

Ne pouvant le recouvrer que par la publicité donnée à cette lettre, j'ai pensé que vous l'adresser était un excellent moyen d'avancer vers cette lumière où nous voulons atteindre, et une occasion de vous renouveler, etc.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET DES SÉANCES DE CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

*** Le mercredi 3 mai, la première classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est réunie sous la présidence de M. Paquis. Sont présents à la séance vingt-sept membres.

Lettre de M. le marquis Edouard de la Grange qui fait hommage à la classe de quelques notices ayant trait à la numismatique et à l'archéologie.

M. Emile Lambert invite ses collègues à désigner un rapporteur pour rendre compte de la 1re livraison de son *Histoire des Histoires*. La classe, confirmant sa première décision, se voit dans la nécessité d'ajourner le rapport jusqu'à ce que l'ouvrage soit plus avancé dans sa publication.

Hommages des numéros 38 et 39 (tome VII) du *Bulletin de la Société de Géographie*, in-8°; d'une *Notice sur 196 médailles romaines en or*, par M. Edouard de la Grange, in-8°; d'une *Notice sur des Antiquités romaines*, par le même, in-8°; des *Memorie storiche dei principali advenienti politici d'Italia*, par M. de Rossi, in-12 (rapporteur, M. C. de Friess); des *Archives curieuses de la ville de Nantes*, dernière livraison, par M. Verger de Nantes, in 8°; de *la Chronique de Champagne*, livraison d'avril, par MM. Fleury et Paris, in-8°. (La classe attend les livraisons précédentes pour faire un rapport.)

M. Dufey (de l'Yonne) rend compte verbalement d'un mémoire de M. Eckart sur les dépenses de Louis XIV, à Versailles; il compare cet écrit à plusieurs autres qui ont été publiés sur le même thème, signale leur différences, et, sans chercher à les mettre d'accord, se livre à d'intéressantes supputations sur un sujet que l'ouverture du Musée de Versailles ne peut manquer de rendre presque de circonstance.

M. Dréolle lit un rapport sur les tomes XIII et XIV de *l'Art de vérifier les dates*, contenant l'*Histoire du Brésil*, par M. D. B. Warden. Ce rapport, écouté avec une attention soutenue, donne lieu à quelques observations de M. Eugène de Monglave qui, tout en rendant un sincère hommage à l'érudition consciencieuse de M. Warden, relève un certain nombre d'erreurs qui ne sauraient être imputées qu'aux sources où l'auteur a puisé.

La classe décide à l'unanimité le renvoi du rapport de M. Dréolle et des observations de M. de Monglave au comité du journal.

Elle ajourne à la séance de juin la nomination à une place vacante de vice-président-adjoint et la discussion ouverte sur cette importante question : *Doit-on écrire les noms propres historiques d'après l'orthographe primitive ou traditionnelle?*

*** Le mercredi 10 mai, séance de la deuxième classe (*Histoire des Langues*

et des Littératures), présidence de M. le comte Le Peletier d'Aunay. Membres présents 35.

M. de Maslatrie écrit à la classe pour s'excuser de ne pouvoir assister à la séance. Il prie ses collègues de remettre au prochain ordre du jour le rapport qu'il est chargé de faire.

Hommage du dernier numéro de *la Revue du Midi*, in-8°; des dernières livraisons de la *Revue du XIX. siècle*, in-8°; des derniers numéros de la *Revue des Enfants*, in-8°; de la *Revue belge*, in-8°; de l'*Homme de Lettres*, in-12; de la *Revue française et étrangère*, in-8°; d'une *Typographie économique*, par M. le comte de Lasteyrie, in-12; du *Compte-rendu des Travaux de l'Académie royale de Lyon*, 1836, in-8°; de *Fac-Similes hollandais*, in-8°; de deux romans de M. A. Dubois : *la Chapelle de la Ronde*, et *Emma de Lisance*, in-8°.

Conformément aux statuts il ne pourra être rendu compte que des ouvrages déposés en double exemplaire.

M. de Lacroix, directeur de la *Revue religieuse*, admis en assemblée générale, est reçu par la classe, ainsi que M. Frei, professeur à Berne.

Lecture par M. le comte Le Peletier d'Aunay d'un mémoire de M. Raymond de Véricour, intitulé : *Influence d'Abeilard sur son siècle*.

Vers le milieu de cette lecture, M. Dufey (de l'Yonne) demande que le manuscrit soit renvoyé à la 3° classe, le sujet qu'il traite appartenant plus à la philosophie qu'à la littérature.

M. Métral combat l'opinion de M. Dufey; elle est appuyée par M. Lemansois-Dupré.

M. le président consulte la classe, qui décide que la lecture sera continuée.

Quand elle est terminée, M. Dufey présente de nouveaux arguments à l'appui de sa proposition. Elle est accueillie après de nouvelles observations de M. Métral; le renvoi au comité du journal est également adopté.

M. H. Dufey, constamment retenu par de pénibles devoirs de famille, s'excuse de n'avoir pu préparer les deux rapports dont il a été chargé sur *l'Essai de M. de Châteaubriand sur la Littérature anglaise*, et sur le *Traité de Prononciation anglaise de M. S. Johnson*.

M. Métral demande que la lecture de son travail sur la *Littérature des Égyptiens* soit renvoyée à la prochaine séance afin qu'il puisse avoir le temps de terminer les recherches qui lui restent à faire.

*** Le mercredi 17 mai, la troisième classe (*Histoire des Sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est réunie sous la présidence de M. de Longpérier, vice-président-adjoint. 25 membres sont présents.

M. John Wilks, ancien membre du parlement d'Angleterre, envoie à ses collègues de la troisième classe un mémoire étendu, de sa composition, sur les lois anglaises relatives à la propriété littéraire.

M. le secrétaire perpétuel annonce qu'il a fait passer le mémoire de M. Wilks à M. Gastambide, rapporteur nommé par la commission chargée de recueillir les éléments de la législation sur la propriété litteraire dans tous les pays et à toutes les époques. M. Gastambide s'est voué sans relâche à cette tâche honorable dont il promet de hâter la conclusion.

M. le secrétaire perpétuel a écrit éga-

lement à M. Wilks pour le remercier au nom de l'Institut Historique.

Hommage à la classe du numéro d'avril de *la Flandre agricole, manufacturière, et commerciale*, de Valenciennes, in-8°; des numéros de mai de la *Revue du XIXe siècle*, in-8°; du numéro de mai de la *Revue française et etrangère de Législation et d'Economie politique*, par M. Fœlix, in-8°; du numéro d'avril de la *Revue religieuse et édifiante* de M. de Lacroix, grand in-8°; du numéro de janvier des *Annales de la Propagation de la foi*, in-8°; du numéro de mars du *Journal d'Agriculture, Sciences, Lettres et Arts, rédigé par des membres de la Société royale d'émulation de l'Ain*, in-8°; d'un *Exposé sommaire de la Constitution des États-Unis*, par M. du Ponceau, traduit de l'anglais par M. d'Hombergue et offert par M. D. B. Warden, in-8°; des *Mémoires de la Société royale des sciences et arts de Nancy*, 1835, in-8°; *Méditation politique. Du Progrès européen*, par M. J. Desray, in-8°. (Rapporteur, M. Victor Courtet de l'Isle.)

M. le secrétaire perpétuel dépose sur le bureau les numéros du journal de l'Institut Historique de janvier, février et mars, dont l'impression est achevée, et celui d'avril dont il offre la dernière épreuve.

Rapport de M. Deville sur un mémoire de M. Barrau, relatif à la conservation du cadastre et à la nécessité d'instituer un corps de géomètres-experts.

Discussion : MM. Dufey (de l'Yonne), Deville, Lehot, de Longpérier, le duc de Doudeauville, H. Carnot et Raymond de Véricour.

Le renvoi au comité du journal est voté à l'unanimité.

Lecture d'un mémoire sur l'*Influence de la Physiologie sur les progrès de la science ethnographique*, par M Leclerc, de Chartres.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Courtet de l'Isle, Dufey (de l'Yonne), S. Johnson, A. Genevay et N. Gallois, le dépôt du manuscrit aux archives est voté.

*** La quatrième classe (*Histoire des Beaux-Arts*) s'est réunie le mercredi 24 mai, sous la présidence de M. J.-B. Debret, président de la classe. 17 membres assistent à la séance.

M. J. Deville écrit qu'étant sur le point de faire un voyage il se trouve dans l'impossibilité de rendre compte des notices de M. le marquis de la Grange, relatives à des objets de numismatique et d'archéologie.

Un autre rapporteur, M. Ferdinand Thomas, est nommé en remplacement de M. J. Deville.

Hommage du *Vitruve* de MM. Tardieu et Cousin (10e et dernière livraison).

Le rapport de M. Jehan du Seigneur sur les premières livraisons des *Tapisseries historiques* de MM. Ach. Jubinal et Sansonnetti est remis à la première séance.

L'ordre du jour appelle la lecture d'un mémoire de M. le comte de Ricci (des États romains) sur un plan d'*Histoire des Beaux-Arts français à l'étranger*.

Ce mémoire donne lieu à une discussion dans laquelle sont entendus MM. Dufey (de l'Yonne), E. de Monglave, Romagnesi, Albert Lenoir et Ferdinand Thomas.

En définitive, la classe, reconnaissant l'utilité que peut avoir l'exécution du projet de M. le comte de Ricci, décide,

1° que son mémoire sera déposé aux archives de l'Institut Historique; 2° qu'une lettre lui sera adressée pour lui témoigner l'intérêt avec lequel son travail a été accueilli et pour lui offrir en même temps le concours de ses collègues.

On passe à la lecture des *Observations de M. le général de Penhouet, de Rennes, en réponse à un rapport officiel de M. Mérimée, inspecteur-général des monuments historiques de France.*

Ces observations ont principalement pour but de réfuter ce que M. Mérimée avance relativement au peu d'antiquité de la statue connue sous le nom de *Quinipili.*

La classe apprécie les recherches savantes de notre collègue de Bretagne, notamment celles dont résulterait la présence en ce pays de légions africaines au service de Rome; mais elle déclare que, privée de toutes les pièces du procès, elle ne peut prononcer en dernier ressort entre le général et M. Mérimée sur la statue de *Quinipili.* (Voir la chronique de la livraison de juin 1837.)

Le mémoire de M. de Penhouet est déposé aux archives.

*** La trente-deuxième séance générale a eu lieu le jeudi 25 mai 1837, sous la présidence de M. le duc de Doudeauville, président de l'Institut Historique. 52 membres étaient présents.

M. le secrétaire perpétuel donne lecture de la correspondance.

M. le baron de Gingins de la Sarraz envoie à l'Institut la suite de son curieux travail sur *le Lyonnais au Xe siècle.* Renvoi à la première classe.

M. J. Deville, à la veille de se mettre en route pour aller parcourir plusieurs départements, promet d'utiliser son voyage au profit de la Société et de lui soumettre exactement le fruit de ses recherches. M. le secrétaire perpétuel est chargé de munir M. Deville de recommandations pour tous nos collègues des lieux qu'il se propose de visiter.

M. de Lépine, de Renwez, occupé d'un travail sur le marquisat de Mont-Cornet, dépendant des anciens comtés de Porcien et de Champagne, prie l'Institut de vouloir bien s'assurer s'il n'existerait pas aux archives du royaume quelques chartes ou manuscrits qui pourraient lui être utiles. Il fait un appel à l'obligeance de nos collègues MM. Jules Michelet et Alphonse Fresse-Montval.

M. l'abbé de Vic, à Thury, annonce à l'Institut qu'il vient de découvrir un acte manuscrit fort curieux d'un chevalier croisé partant pour Jérusalem. Il en promet le prochain envoi à la Société avec d'autres documents.

M. Ferdinand Berthier, professeur sourd-muet à l'école royale de Paris, adresse à l'Institut copie d'un rapport fait à la Société des Méthodes d'enseignement, par M. le baron de Silvestre, sur son travail intitulé : *Histoire et Statistique de l'Education des Sourds-Muets*, qui a paru dans le *Journal de l'Institut Historique* (livraisons d'avril et de mai 1836, 21e et 22e numéros), et qu'il a fait tirer à part. « Je serais coupable d'ingratitude, dit M. Berthier, envers une société qui m'a donné tant de preuves d'encouragement et de bienveillance, si je ne reportais à sa source les suffrages dont mon opuscule a été l'objet. C'est l'Institut Historique qui, le premier, m'a tendu la main, qui m'a fait comprendre ma dignité d'homme, qui a ren-

versé la barrière que mon infirmité et un absurde préjugé élevaient entre le monde et moi. C'est l'Institut Historique qui m'a donné du cœur et qui m'a dit : pense et marche ! Et j'ai pensé, j'ai marché, et tous mes succès appartiennent et appartiendront à l'Institut Historique. »

La lecture de cette lettre est écoutée dans un religieux silence. La reconnaissance de ce pauvre sourd-muet émeut tous les assistants.

M. le général Bardin offre de rendre compte dans le journal du grand travail de M. Rey sur *les Drapeaux de la France*. Quand deux exemplaires de ce bel ouvrage auront été déposés conformément aux statuts, il en sera mis un à la disposition du général Bardin.

M. l'abbé Cadart, chanoine de Châlons-sur-Marne, demande que le rapport qui a été fait sur ses ouvrages et sur sa nouvelle division de l'histoire soit imprimé dans le journal, et qu'on prenne en considération la note sur la chronologie chinoise, écrite par M. l'évêque de Capse et insérée dans le 50e numéro des *Annales de la Propagation de la Foi*, laquelle semblerait établir l'identité de Noé et de Fo-Hi. La classe dans la spécialité de laquelle rentrent les travaux de M. l'abbé Cadart les a consciencieusement examinés ; elle a reconnu la justesse de la plus grande partie de ses observations et voté à l'unanimité le dépôt de ses travaux à la Bibliothèque et aux Archives ; en regrettant que l'abondance toujours croissante des matières n'ait pas permis de leur assigner une destination plus conforme à leur mérite et au vœu de l'Institut Historique.

Dix-sept volumes ou brochures ont été offerts à l'Institut dans le courant de mai ; des remercîments sont votés aux donateurs.

M. le duc de Doudeauville, président de l'Institut Historique, dans un discours respirant l'amour de l'ordre et qu'anime un accent paternel, remercie ses collègues de l'honneur qu'ils lui ont fait en le plaçant à leur tête. (Voir la livraison de juin 1837, tome VI, 33e liv., page 195.

L'ordre du jour appelle le rapport sur le budget de l'Institut Historique depuis le 1er avril 1836 jusqu'au 31 mars 1837. De ce rapport, lu par M. Ferdinand-Thomas au nom d'une commission prise dans le sein du conseil, il résulte que le chiffre de la recette s'est élevé à 14,848 f. et que la dette de l'Institut, qui était en 1835 de 12,538 fr. 72 cent., et de 8,169 fr. 9 c. en 1836, n'est plus en 1837 que de 3,890 fr. 94 c. ; donc l'Institut, de 1835 à 1836, a payé pour 4,378 fr. 63 c. de dettes, et 4,278 fr. 15 c. de 1836 à 1837. Le rapporteur présente ensuite le budget approximatif de l'année 1837-1838, lequel offre une recette évaluée à 28,250 fr. sur une dépense de 17,300 fr. La diminution de la dépense est due à de notables économies, particulièrement dans le loyer réduit de près de moitié par le changement de local, et dans les frais d'impression réduits aussi par le choix qui a été fait d'un imprimeur hors de Paris. Le conseil, par l'organe du rapporteur, déclare apurés les comptes de 1836-1837, adopte dans ses détails le budget approximatif de recettes et dépenses pour l'exercice de 1837-1838, invite M. le secrétaire perpétuel à faire transcrire en tête du livre de caisse copie textuelle du rapport du conseil, à l'effet d'établir légalement les droits des créanciers et la loi de dépense de l'Institut Historique pour l'année 1837-

1838, reconnaît que les recettes et dépenses de l'année dernière ont été bien faites et dans l'intérêt bien entendu de la Société, et donne sa pleine et entière approbation à la conduite, au zèle et à la probité de M. le secrétaire perpétuel.

Toutes les conclusions du rapporteur du conseil sont adoptées à l'unanimité par l'assemblée générale.

Lecture de M. de Pongerville, de l'Académie française : *Lucrèce, sa vie et ses écrits.*

CHRONIQUE.

— Le marquis Arditi, directeur des musées royaux de Naples et surintendant des fouilles, ayant fait pratiquer des excavations à Pompéia afin de découvrir l'habitation voisine de celle qui porte le nom d'*Adonis*, on y fit de précieuses découvertes.

On trouva, entre autres, une cassette dans laquelle étaient renfermés soixante-quatre objets d'argent assez bien conservés, et d'une forme exquise, plusieurs coupes ornées de jolis bas-reliefs, beaucoup de tasses avec leurs soucoupes, des formes à pâtisserie, grand nombre de cuillers et de *ligules*, espèces de brochettes dont les anciens se servaient en guise de nos fourchettes. Il y a longtemps qu'on n'avait trouvé à Pompéia une réunion d'objets aussi curieux.

— Un médecin français, établi dans l'île de Candie, a envoyé à l'Académie des Sciences des débris d'ossements fossiles qu'il suppose appartenir à l'espèce humaine.

C'est sur un petit cap, à 10 minutes de distance de La Canée, qu'en exploitant par la mine la roche qui devait fournir des matériaux pour la réparation du fort, on a découvert les fossiles en question à 30 pieds du rivage et à 8 pieds au-dessus du niveau de la mer. Un des éclats de la roche a offert une assez grande portion de colonne vertébrale, quelques côtes et des os longs. Des dents molaires, fixées isolément dans la pierre, ont paru surtout à M. Caporal avoir la plus grande ressemblance avec des dents humaines; malheureusement, au lieu d'envoyer un morceau de la roche, il s'est contenté de détacher, en les brisant, la couronne de ces dents, et il sera fort difficile, sinon de reconnaître si ce sont bien des dents humaines, au moins de prononcer sur leur gisement géologique. On sait en effet que des ossements humains peuvent se trouver engagés, comme à la Guadeloupe, dans une pierre calcaire ou dans un travertin qui se forme journellement, sans que ces ossements méritent réellement le nom de fossiles. Il pourrait donc en être de même des ossements de La Canée, en supposant que ce sont des ossements humains.

— En attendant que nous puissions en rendre compte, nous annonçons *la Chronique rimée de Philippe Mouskes*, publiée par notre collègue M. le baron de Reiffenberg, grand in-4° de 1000 pages, avec 4 figures.

Ce volume est précédé d'une Introduction de 383 pages, et accompagné d'un commentaire perpétuel, de nombreux appendices et de tables. *La Quotidienne*, *l'Echo de la Frontière* et *le Journal des Savants* en ont fait l'éloge.

— Sous le titre de *Bulletin général administratif*, notre collègue et conseil M. Labot, avocat à la cour royale de Paris, publie un recueil mensuel qui est de la plus grande utilité pour les administrateurs et les jurisconsultes, et qui fournira de précieux matériaux pour l'histoire de l'administration publique. Le *Bulletin général administratif* embrasse en effet tous les actes de l'administration centrale : circulaires, instructions, décisions, réglements généraux émanés des ministères, ordonnances du conseil d'état, arrêts de la cour des comptes, avis du conseil royal de l'instruction publique, etc., etc. Ces importants documents sont communiqués à M. Labot par le gouvernement et imprimés sur les textes officiels. Jusqu'ici les actes ministériels n'étaient publiés nulle part. M. Labot a le premier entrepris de les faire connaître au public et il a obtenu de l'administration toutes les communications nécessaires pour rendre son travail complet (1).

— Le muséum de la Société asiatique de Calcutta vient d'être augmenté, outre beaucoup d'objets curieux d'histoire naturelle, d'échantillons de mosaïques de Golconde d'environ trente pieds de long, de sculptures de Persépolis, Java, etc.; de manuscrits sur toile, sur feuilles, etc.

— Parmi d'anciens manuscrits découverts récemment à la bibliothèque de Tournay, on cite particulièrement un diplôme de Charles-Quint daté du 24 juillet 1524, qui confère la noblesse à un de ses secrétaires, et au bas duquel se trouve la signature autographe de cet empereur. Cette pièce, écrite en latin sur très-beau vélin de grande dimension et dans le meilleur état de conservation, est ornée des armes du personnage ennobli très-bien dessinées et enluminées de la manière la plus brillante.

— On a trouvé près de Bath, en Angleterre, il y a peu de temps, un morceau d'argent pur, hexagonal, en forme de flambeau, et long de quatorze pouces; la partie supérieure est ornée de feuilles d'acanthe. La forme de cet objet a fait conjecturer qu'il était employé à porter une torche. On n'y voit aucune inscription, mais des devises gravées et des ciselures d'une grande délicatesse et d'un très bon goût. Le bas est garni d'un bouton.

— Un de nos plus ardents collègues, M. F.-J. Verger de Nantes, publie chez un autre de nos collègues, M. Forest, libraire de la même ville, *les Archives curieuses de la ville de Nantes et des départements de l'Ouest*, pièces authentiques, inédites ou rares. L'ouvrage paraît par livraisons mensuelles de deux feuilles d'impression; 12 livraisons feront un volume.

(1) Paris, chez Renard, libraire, rue Sainte-Anne, n° 71, et *au Dépôt des Lois*, place du Palais de Justice, 2 gros volumes in-8° par an, prix : 22 fr. *franc de port*.

— *Exposition de tableaux à Anvers.* — Parmi plusieurs tableaux fort remarquables qui ont fixé l'attention des connaisseurs à la dernière exposition, nous citerons *la Bataille de Courtrai*, par un élève de notre collègue M. Van Brée, directeur de l'Académie d'Anvers. Quatre jeunes artistes, MM. Joseph Jacops et de Keyser, nos collègues, et Van Rody, peintres, et J.-B. de Kuypen, sculpteur, ont enlevé tous les suffrages. Le tableau de la bataille de Courtrai, dite *des éperons d'or*, long de 22 pieds sur 18 de hauteur, offre un ensemble admirable par la variété et l'attitude des personnages, par la grandeur des figures, par la variété et l'intérêt de la scène représentée.

— On nous annonce comme devant incessamment paraître à Colmar, à Strasbourg et à Paris, un ouvrage en 2 vol., de notre savant collègue M. l'abbé Cacheux, ayant pour titre : *Philosophie du Christianisme, et ses rapports avec la philosophie moderne.* On dit beaucoup de bien de ce livre dont quelques extraits ont été reproduits par *l'Univers*, *l'Union Ecclésiastique* et d'autres journaux.

— Un autre de nos collègues, M. Crynski, a commencé, le 1er mars, la publication, en 6 gros volumes in-4°, divisés en 216 livraisons, avec vignettes sur acier et sur bois, d'un ouvrage ayant pour titre : *la Russie pittoresque.* L'annonce de cette publication a donné naissance à une polémique fort intéressante entre MM. Slowaczynski, Crynski et de Potter.

— Parmi les ouvrages historiques récemment publiés en Angleterre, nous devons citer : *Revolution of Spain from* 1808 *to* 1836, *by W. Walton*, 3 vol. in-8°; *Histoire des colonies britanniques*, par M. Montgommery Martin; *Histoire de l'Europe*, depuis les commencements de la révolution française jusqu'à la restauration des Bourbons, 5 vol., par Archibald Alyson; *Histoire d'Écosse*, par P.-F. Tytler, dont 5 vol. ont déjà paru et vont jusqu'à la minorité de Marie Stuart; *Histoire d'Angleterre*, depuis la paix d'Utrecht jusqu'à la paix d'Aix-la-Chapelle, par lord Mahon; *Histoire de la littérature au moyen-âge*, par Henri Hallam; *Histoire des Partis*, 2 vol., par M. Wingrove, et *Histoire de la Marine anglaise*, par Brenton.

En Italie : *Storia generale della casa d'Austria*, 24 vol., par G. Antonelli, Florence; *Supplimenti al Compendio*, etc., Supplément au Manuel de l'Histoire de la philosophie de Tennemann, par le professeur Gaetano Modena, Venise; *Storia generale dell'Italia*, par Giovani Campiglio, 4 vol., Milan; *Storia degli antichi popoli d'Italia*, par Joseph Micali; *le Antichita de Pesto e le piu belle ruine di Pompei, descritte, da Francesco de Cesare*, avec planches en cuivre, Naples; *le quattro principali basiliche di Roma* (le Latran, le Vatican, Santa Maria Maggiore et San Paolo fuori della Mura), édité par A. Valentini.

En Russie : *Histoire de la Marine russe*, comprenant la biographie des amiraux, St-Pétersbourg; *Victoires des guerriers russes dans les contrées du Caucase*, de 1800 à 1834, avec cartes, plans et vues, 9 vol., par Plato Suboff; *Histoire générale de la Russie*, par M. Polewoi; déjà 7 vol. ont paru.

En Allemagne : *Manuel de Leo*, pro-

fesseur d'histoire à l'université de Halle, 1 gros vol. de 934 pag.; *Histoire du Moyen-Age*, par Kortum; *Histoire de la Poésie du moyen-âge*, par Karl Rosenkraux; *Histoire des Peuples et des États de l'Europe méridionale au 16e siècle*, par Léopold Ranke; *Sagenforschungen*, Recherches sur les Saga, par le poète Ludwig Uhland; *Histoire des Gépides*, *Histoire des Hérules*, *Histoire d'Espagne* (6 vol. ont déjà paru, ils vont jusqu'aux Almohames); ces trois ouvrages sont de M. Aschbach, professeur d'histoire à Francfort; *Histoire de la péninsule de Morée* pendant le moyen-âge (2 vol. ont paru; ils vont jusqu'en 1500), par le professeur Fallmerayer; *Allgemeine Deutsche Biographie*, Biographie des Allemands célèbres avec portraits sur acier (l'ouvrage aura 12 vol. in-8°), par Engelmann de Jena et Heidelberg.

En Belgique : *Chronique en vers de Jean van Heeln*, ou le récit de la bataille de Veringen, éditée par J.-F. Willems, de l'Académie de Bruxelles; le *Livre de Baudoyn, comte de Flandre*, suivi de fragments du roman de Transignes, 1 vol. avec 20 gravures sur bois; *Histoire de la Flandre*, lois et institutions de ce pays pendant le moyen-âge, par M. Warkœnig.

—M. Joseph Micali, décoré, pour son livre *Storia degli antichi popoli d'Italia*, de sept ordres par les souverains de France, d'Autriche, de Prusse, de Sardaigne, etc., vient de rentrer dans sa patrie où il prépare une *Histoire des États commerçants de l'Italie* pendant le moyen-âge.

— Notre savant collègue, M. Ancillon (Jean-Pierre-Frédéric), ministre de Prusse, qui vient de mourir, était né à Berlin le 30 avril 1766; il descendait d'une de ces familles françaises qui vinrent chercher un refuge en Allemagne lors de la révocation de l'édit de Nantes. Ses ancêtres, originaires de Metz, avaient pris part à la réforme religieuse et tenaient un rang distingué dans le barreau de cette ville. Jacques Ancillon, qui émigra à cette époque, est le grand-père de celui qui vient de mourir. Il était prédicateur, savant, homme de lettres, et jouissait à Berlin comme à Metz d'une haute considération.

Son fils, Louis-Frédéric Ancillon, héritier des talents de son père, suivit la même carrière, et y destina son fils aîné. Le jeune Ancillon reçut, au collége français de Berlin, puis à la faculté théologique, l'instruction supérieure qui devait le conduire à l'état ecclésiastique.

Parti pour Genève, où il allait perfectionner ses études, M. Ancillon s'y lia avec les Vaucher, les Vernet, les Pictet, et avec le pasteur Molière, qui devait un jour devenir son beau-père. Ce voyage en Suisse fut suivi d'un court séjour à Paris. C'était au commencement de la révolution, et il eut des relations assez intimes avec Mirabeau. Il serait curieux de savoir le sujet des entretiens du célèbre orateur et du jeune ministre de 23 ans. De retour en Prusse, M. Ancillon voulut essayer son talent oratoire, et il obtint à la chaire un succès mérité, par la facilité de son élocution et par une éloquence qui n'était pas sans onction. C'est la prédication qui lui valut l'estime et la protection du prince Henri, frère du grand Frédéric.

Introduit dans la société la plus spiri-

tuelle de Berlin, nommé professeur d'histoire à l'école des Cadets et membre du consistoire réformé, il combattit l'influence qu'ont toujours exercée sur l'esprit du roi Frédéric-Guillaume II les piétistes et les illuminés.

M. Ancillon, devenu historiographe, et l'une des colonnes de l'Académie de Prusse, abandonna la chaire. Après la paix de Tilsitt, le baron de Stein, premier ministre, lui confia l'éducation du prince royal. Ce fut à cette époque que le caractère politique de M. Ancillon se dessina plus nettement. Chargé, en 1810, de prononcer l'éloge funèbre de la reine Louise, il n'épargna point les allusions contre Napoléon. Les événements de 1813 exaltèrent le zèle de M. Ancillon pour la cause des alliés. Il prit une part active à la coalition.

La campagne de 1814 avait été comme le complément de l'éducation de son royal élève. Il l'accompagna à Paris, et se lia alors avec MM. Guizot et Broglie. De retour en Prusse, il cessa ses fonctions de gouverneur du prince, et fut nommé chef de la direction politique au ministère des affaires étrangères. Son influence grandit sous le prince de Hardenberg et sous le comte de Bernstorf, placés successivement à la tête du cabinet de Berlin. Il était spécialement chargé de la rédaction des notes diplomatiques, et fut nommé membre de la fameuse commission de la constitution. Cette commission fut bientôt dissoute. M. Ancillon parvint au ministère qu'il a occupé jusqu'à sa mort.

M. Ancillon s'était livré aux études historiques, et il a laissé plusieurs ouvrages, les uns en allemand, les autres en français, qui lui ont fait, au delà du Rhin, une réputation que la France a complétement sanctionnée. Ses principaux écrits sont une *Histoire de la Révolution des Belges contre Philippe II*, quatre volumes de *Mélanges littéraires et philosophiques*, et un *Tableau des révolutions du système politique de l'Europe*, qu'il ne termina point et qui passe pour son meilleur ouvrge.

— Dans la séance du 3 mai M. de Blainville a déposé sur le bureau de l'Académie des Sciences des ossements fossiles qui ont occasionné une violente dispute entre les savants sous le règne de Louis XIII, parcequ'on les présentait comme les restes de Teutobochus, roi des Cimbres, défait par Marius.

En 1613, des ouvriers, en extrayant du sable dans un champ, près du château de Chamon, appartenant au marquis de Langon, à quatre lieues de Romans en Dauphiné, découvrirent, à dix-huit pieds de profondeur, des ossements de grande dimension. Un chirurgien de Beaurepaire, nommé Mazurier, conçut le projet de tirer parti de cette découverte; il publia qu'un tombeau de trente pieds de long sur douze pieds de large avait été trouvé avec cette inscription *Teutobochus rex*, et que les ossements gigantesques que renfermait ce tombeau étaient évidemment ceux du roi des Cimbres; que le squelette de vingt-deux pieds de long était tombé en poussière, sauf deux fragments qu'il montrait avec une dent et des médailles trouvées aussi dans le tombeau. Cette découverte fit beaucoup de bruit dans le pays; des médecins reconnurent que ces ossements étaient des ossements humains; le savant Peiresc ne s'y trompa pas, et déclara que c'étaient

des os fossiles venant d'un cétacé ou d'un éléphant.

Quant aux médailles, il démontra que c'étaient des médailles de Marseille. On ne le crut pas, c'était trop simple, on aima mieux admettre que c'étaient des os de géant. Mazurier vint à Paris, et distribua la relation de sa prétendue découverte; les savants se divisèrent sur la possibilité de l'existence des géants; deux chirurgiens célèbres, Riolan et Habicot, écrivirent à qui mieux mieux, tellement que, pour faire finir la querelle, Louis XIII ordonna que les ossements fussent apportés à Paris avec la pierre du tombeau portant l'inscription et les pièces authentiques de la découverte. Les ossements furent apportés; quant au tombeau, comme personne ne l'avait vu, on n'en envoya rien, pas même une brique : la querelle s'apaisa, puis s'oublia, et les os furent renvoyés à M. de Langon.

M. de Saint-Ferréol, héritier de cette maison, vient d'envoyer ces mêmes ossements à M. de Blainville, afin de savoir enfin ce que c'est; il se trouve que c'est un fragment d'humérus d'un très grand mastodonte, la partie inférieure et une portion d'os d'un autre individu plus petit. La dent est celle d'un rhinocéros gigantesque, aussi grand que le dynotherium; elle a environ deux pouces de long à la couronne sur un pouce de large. On conçoit qu'un homme dont la mâchoire serait armée de dents de cette dimension pourrait passer pour un géant.

Vers l'époque où ceci se passait dans le Dauphiné, on découvrit des ossements analogues du côté de Bordeaux. L'homme qui les montrait dans le temps les avait laissés pour répondre du loyer, et ils étaient relégués dans un grenier. Dans un voyage que M. Audouin le naturaliste fit à Bordeaux, il y a quelques années, il en entendit parler par M. Jouannet, de cette ville, qui les lui fit voir. M. Audouin obtint que les ossements seraient envoyés à Paris, et ils font maintenant partie de la collection palæontologique du Muséum. Ils n'ont de commun avec les ossements du Dauphiné, avec lesquels on les avait un moment confondus, que d'appartenir à la même espèce et d'avoir été trouvés vers la fin du dix-septième siècle sur deux points de la France assez éloignés, et long-temps avant que l'on eût découvert ceux des bords de l'Ohio, qui ont donné l'impulsion pour la recherche des fossiles; remarque par laquelle M. de Blainville termine sa note.

— L'anniversaire de la mort de Napoléon n'a point été oublié cette année. Un grand nombre de couronnes d'immortelles ont été jetées au pied de la colonne de la place Vendôme. Ces couronnes ont été placées autour de la base par le gardien du monument, et quelques-unes ornées de crêpes ont été passées au cou des aigles qui sont aux angles du piédestal.

— On sait que les momies égyptiennes sont enveloppées, à plusieurs doubles, d'une toile que, jusqu'à présent, on avait prise pour du coton, surtout d'après l'autorité d'Hérodote qui emploie le mot *byssus* pour désigner la matière dont cette toile était formée, mot que tout le monde s'était accordé à traduire par *coton*.

D'après une note lue à l'Académie des Sciences par M. Dutrochet, ces toiles ne sont point de coton, mais de *lin*. MM. James Tompson et Bauer ont examiné au

microscope les filaments de cette toile des momies, et en les comparant avec des filaments de toile de coton de même finesse ils ont vu que les filaments du coton sont aplatis, tordus sur eux-mêmes, et ressemblent à de petits rubans roulés de manière à représenter une lame disposée en spirale. Les filaments de lin, au contraire, sont généralement cylindriques. C'est la forme de ces fils qui permet de découvrir la fraude que l'on fait en introduisant du coton dans des tissus de laine, et aussi dans les dentelles, quand elles ne sont pas faites entièrement de coton, ce qui arrive souvent. Outre les toiles des momies, on a également examiné les vêtements trouvés dans des tombeaux, et même un peloton de fil que possède M. Jomard; M. Costaz, ancien membre de l'Institut d'Egypte, dit que dans les cryptes égyptiennes, où l'usage était de peindre les différentes opérations de l'agriculture ou des arts, on voit la récolte du lin indiquée fort clairement, et nulle part on ne voit celle du coton. Mais alors que devient l'expression d'Hérodote? On pense que par le mot *byssus* il n'a pas voulu indiquer la nature de la substance employée, mais seulement des filaments, de la filasse si l'on veut; et on s'appuie de l'autorité d'Ælien qui emploie ce même mot *byssus* pour désigner les filaments à l'aide desquels certains coquillages s'attachent aux rochers, témoin la soie que l'on tire de la pinne-marine, et dont on fait de très beaux tissus.

— On vient de placer à droite et à gauche de la grille des Invalides, sur des socles en pierre et horizontalement, vingt-quatre des magnifiques pièces de canon de rempart provenant de la prise d'Alger : douze de chaque côté de la grille. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que ces pièces, qui ont tonné contre notre armée, ont été fondues en partie par le sieur François Dupont, se disant fondeur en chef du roi de France à Alger, en 1775. Ces pièces ont plus de douze pieds de longueur et plus de six de circonférence à la culasse. Quelques pierriers provenant aussi d'Alger vont être affûtés et placés sur la terrasse, entre les pièces prussiennes et autrichiennes.

— Notre collègue, M. de la Pylaie (de Fougères), dont nous avons publié, dans notre 30e livraison, tom. V, pag. 246, les savantes découvertes archéologiques dans l'ouest de la France avec des tableaux synoptiques pour la classification des monuments celtiques, a encore déposé dans nos cartons plusieurs communications importantes que l'abondance de nos matériaux et le défaut d'espace ne nous permettent pas de publier aussitôt que nous le voudrions. Ce sont 1° des *Recherches sur les Antiquités de la Bretagne armoricaine;* 2° une *Nouvelle Description des Monuments de Carnac;* 3° des *Recherches sur la position de l'ancienne ville gauloise de Corbilo*; 4° des *Observations sur les Diablintes et sur leur territoire.* M. de la Pylaie se propose de passer en Afrique pour y faire des recherches archéologiques; il est accompagné d'un savant suédois, chargé par son gouvernement d'une semblable mission.

— A la vente qui a eu lieu récemment après le décès de M. le duc de Maillé, tout a été adjugé au poids de l'or, vases, porcelaines, meubles, tapisseries; les tableaux seuls n'ont pas trouvé beaucoup d'acheteurs.

C'est ainsi que deux petites toiles d'Ourry, du plus excellent travail, ont été vendues pour 300 fr. à peine; mais ce n'est pas là notre anecdote : on ne voit pas tous les jours des ventes comme celle de Mme la duchesse de Berri, et des acheteurs comme M. le comte Demidoff. Notre anecdote, la voici : Dans un coin du salon où se faisait la vente, on avait jeté avec le plus grand dédain un tableau tout couvert de plâtre et de poussière.

Ce tableau avait été attaché à la muraille d'une mansarde, d'où il avait été arraché violemment pour la vente. Cependant on lisait sur le cadre et en grosses lettres : *Donné par le roi*. Voilà pourquoi on ne le livrait pas à l'encan. Un brocanteur dit au commissaire-priseur : « N'est-ce que cela? effacez ces mots : *Donné par le roi*, et vendez le tableau. » Ainsi dit, ainsi fait; on gratte le cadre, on met le tableau en vente au prix de 30 fr. ; le tableau est adjugé pour 53 fr.

L'acheteur emporte son tableau, et, après en avoir ôté la crasse, les taches et les souillures, il découvre la tête la plus ravissante et la plus jeune, le plus chaud paysage, sans contredit, de Raphaël. C'est le *Jeune Saint-Jean-Baptiste* du cabinet du roi, décrit par Quatremère. Le *Saint-Jean-Baptiste* de Dusseldorf n'est qu'un copie. C'est une merveilleuse peinture, d'une beauté, d'une jeunesse et d'une fraîcheur incroyables.

Sous cette horrible croûte de vétusté éclate encore le génie du grand peintre. Ce paysage est d'un coloris de la meilleure manière de Raphaël. Or, le tableau est authentique. Il a été gravé trois fois, et nous avons les trois gravures. Déjà un grand connaisseur et un grand enthousiaste de Raphaël a offert à l'acheteur 15,000 f. de son tableau; mais celui-ci a des prétentions bien plus élevées.

—MM. Taylor et Dauzats ont rapporté d'Espagne à Paris, et en très grand nombre de chaque maître, des tableaux de Francisco Zurbaran, de Vicencio Carducho, de Carreno, de Claudio Coello, de Sanchez Coello, de Luis Tristan, de Francisco Camillo, d'Alonzo Cano, de Jose Ribera, de l'Espagnoletto, d'Esteban-Bartolome Murillo, de don Diego Velasquez de Silva, de Goya, de Theotocopuli dit el Greco, del divino Morales, de Herrera el Viejo, de Antonio Moro, de Blas del Prads, d'Ozorio-Francises Meneses, de Roelas, de Mateo Cerezo, de Eibalta, d'Orrente, de Lucas Jordon, de Fernandez Navarette, surnommé el mudo, d'Antonio del Castillo, de Janez, de Luis de Vargas, de Ciezar, de Valdez Léal, de Gallegos, de Rodriguez de Espinosa, de Juan de Joanes, de Cespedes, de Juan Vicente, de Pacheco, d'Antolines, d'Esteban March, de Lucos Leal, d'Antonio Moreno, etc., etc..

— On écrit de Lyon, le 21 mai :

Une découverte intéressante pour les arts vient d'être faite dans les environs de Bourgoin (Isère). Un cultivateur, en travaillant son champ, a trouvé une petite collection d'antiquités enfouie dans la terre, et se composant des objets suivants :

Deux casseroles, cinq cuillères et une tasse en argent : cinq bagues en or massif, dont quatre à pierres gravées; cinq médailles d'or, dont une d'Adrien, une d'Héliogabale, la troisième de Septime-Sévère, la quatrième de Valérien, et la

cinquième de Gallien. Les petits ustensiles de ménage sont d'un travail exquis; on y lit le nom d'un tribun militaire auquel vraisemblablement ils appartenaient. La gravure des pierres dont les bagues sont ornées est aussi d'un mérite remarquable. Les médailles sont parfaitement conservées. La ville est parvenue à faire l'acquisition de tous ces objets pour en enrichir son cabinet des antiques; provisoirement elle les a mis à la disposition de la commission de l'exposition en faveur des ouvriers sans travail, afin qu'ils y trouvent place à côté de nombre d'articles analogues qui seront momentanément extraits, pour la même destination, du cabinet de M. Artaud.

— On lit dans une correspondance de Philadelphie, publiée par le *Morning-Chronicle* :

Il peut être intéressant pour les antiquaires et les curieux d'apprendre que deux savants géologues, M. Chester, anglais, et M. Davis, de Philadelphie, ont découvert dernièrement, dans une des excavations qui se trouvent dans la grande chaîne des montagnes de Cumberland, trois corps entiers pétrifiés : celui d'un chien couché sur le rocher, et ceux de deux hommes, dont l'un est assis et l'autre debout, tenant en main un javelot. On fait des préparatifs pour transporter ces corps à New-Yorck.

Le *Hamilton-Observer*, de Ténessée, fait remarquer que, parmi une foule de curiosités naturelles trouvées dans les immenses excavations et les grottes de cette chaîne de montagnes, appelée *Great-Laurel-Ridge*, plusieurs squelettes humains et des ossements d'animaux ont été découverts dans l'état de pétrification. Ces excavations sont remplies d'immenses appartements voûtés et de chambres spacieuses qui, vues à la lueur des torches, présentent un spectacle étonnant de grandeur et éblouissant par le pur reflet des lumières. Plusieurs arbres pétrifiés ont été aussi découverts sur les rives du fleuve qui coule au pied de cette chaîne, ainsi que des ossements de mammouths et autres animaux dont la race est perdue.

Un correspondant d'une de nos institutions savantes écrit que la découverte récente des trois corps entiers pétrifiés sera bientôt présentée au public. Les trois corps pourront être retirés de l'endroit où ils sont, dans un état parfait de conservation, bien que celui du chien, à cause de la position qu'il occupe dans le rocher, présente de grandes difficultés. Les deux corps humains paraissent avoir été ceux de chasseurs; on distingue à peine leurs vêtements, qui probablement ont été également pétrifiés. Ils sont décrits de la manière suivante dans la lettre du savant correspondant : l'un est assis ayant la tête appuyée sur un rocher qui s'avance; l'autre est debout, tenant à la main un javelot, et semble avoir été arrêté dans une marche rapide. Le chien est couché comme saisi de terreur, mais toutes les formes de son corps ne sont pas assez distinctes pour en bien déterminer la position.

On ne peut se former d'autre idée de cette étonnante transformation, sinon que ces deux hommes ont été ensevelis par quelque terrible convulsion de la nature. L'excavation dans laquelle ils ont été trouvés est à cent vingt-cinq pieds de profondeur dans la montagne, et est située à un mille et demi environ de la grotte appelée grotte des Mammouths.

— L'*Asiatic Journal*, de Londres, annonce, sur la foi d'une lettre de Siam, que, par la maladie de l'éléphant blanc femelle du roi de ce pays, toutes les affaires y sont en souffrance. Le roi n'accorde audience à personne; tous les princes et tous les ministres d'État, ainsi que les autres officiers du gouvernement, sont obligés de donner jour et nuit leurs soins à l'illustre malade; ils sont même forcés de prendre leurs repas en présence de l'éléphant. Le roi lui-même lui paie deux fois par jour son tribut de respect, en lui présentant la nourriture de sa royale main, en le priant de ne pas l'abandonner, mais de rester pour gouverner le pays avec lui. On dit même que sa majesté siamoise a répandu des larmes dans cette occasion. L'éléphant est en outre continuellement entouré de prêtres siamois qui récitent des prières pour son rétablissement; quand ils sont fatigués, d'autres viennent les relever, et le bruit qu'ils font suffirait pour rendre malade un éléphant bien portant.

— On écrit du département du Jura, le 28 mai :

Il y a quelques jours que le sieur Jean-Baptiste Goissot, étant occupé avec plusieurs ouvriers à démolir l'ancienne église de la commune de Mont-sous-Vaudrey, découvrit dans l'un des angles de la voûte une longue caisse en sapin, qui tomba en poussière dès qu'elle fut à l'air; elle contenait plus de 40,000 pièces en monnaie de billon du XIVe siècle; quelques pièces plus petites étaient en argent. Un ouvrier s'étant aperçu que le sieur Goissot, au lieu de continuer son travail, remplissait ses poches de pièces de monnaie, se mit à en faire autant; d'autres accoururent; la confusion devint générale, le trésor fut pillé. M. le maire, qui était survenu, réclama en vain les droits de la commune, observa inutilement que l'on ne pouvait s'approprier ainsi ce qui appartenait au pays; son autorité fut méconnue, cette énorme quantité de monnaie disparut en un instant.

Plusieurs de ces pièces ont été déposées au musée de Lons-le-Saulnier, par les soins de M. le trésorier de la Société d'émulation; ce sont de *petits parisis* et de *petits tournois* (parisienses et turonenses parvi); elles sont des règnes de Louis X, dit le Hutin, et de Philippe V, dit le Long; elles datent, par conséquent, de l'an 1314 à l'an 1322. D'un côté on lit : *Civis turonus* ou *parisius civis*. Dans le champ : le tombeau de Saint-Martin de Tours. Au revers : *Ludovicus rex*, ou *Philippus rex* ou *Sit nomen Domini benedictum :* dans le champ de ces dernières est une croix. Quelques-unes sont du comté de Bourgogne, portant ces mots : *Burgundiæ comes*. Il est à remarquer qu'un trésor composé de pièces semblables et des mêmes règnes fut trouvé, il y a environ quatre ans, à Clairvaux, dans les fondations de l'ancien couvent des Carmes.

— Une ordonnance vient d'autoriser la ville de Rouen à élever une statue en bronze en l'honneur de feu notre collègue Boïeldieu, et à placer un monument dans le cimetière public, sur l'emplacement où son cœur est déjà déposé.

— Le capitaine Dumont d'Urville vient d'arriver à Paris, où il est appelé par le ministre de la marine pour recevoir les instructions et préparer les matériaux né-

cessaires au grand et important voyage qu'il est prêt à entreprendre autour du monde. Le plan de campagne tracé par l'illustre navigateur est le plus beau peut-être qui ait jamais été conçu. L'*Astrolabe* aura à pénétrer entre les terres de Sandwich et de New-Shetland, et devra s'avancer à travers les glaces polaires au-delà des limites du monde connu; cette exploration ne sera que le début d'une campagne qui devra durer encore plus de trois années.

— Il avait paru dans quelques journaux des fragments d'une notice sur Jeanne-d'Arc par nos collègues MM. Michaud et Poujoulat, laquelle notice est entrée dans la Nouvelle Collection des Mémoires pour servir à l'histoire de France; ces fragments avaient excité un vif intérêt et avaient fait désirer la publication à part de la notice sur l'héroïque fille; c'est ce qui a décidé MM. Michaud et Poujoulat à publier séparément cette notice.

Un récit simple et touchant de l'enfance, des exploits, de l'odieux procès et de la mort de la libératrice de Charles VII, un examen littéraire et philosophique des principaux historiens et des principaux poètes qui ont parlé de Jeanne-d'Arc, terminent ce beau travail.

— Voici les noms et l'ordre de réception des élèves admis à concourir pour le grand prix de composition musicale : MM. Deldevez, élève de notre collègue Berton et de M. Halevy, membres de l'Institut royal de France; Gounod, élève de MM. Lesueur et Halevy; Placet, élève de M. Berton; Chollet, élève de M. Lesueur; Bésozzi, élève du même maître. Le sujet du concours est une grande scène lyrique, intitulée *Marie Stuart et Rizzio*. Les paroles sont de notre collègue M. Léon Halevy.

— On écrit de Mayence, le 1er mai :

La commission instituée pour l'érection d'un monument à la mémoire de Jean Guttenberg, à Mayence, sa ville natale, a enfin décidé que l'inauguration de ce monument aurait lieu le 24 juin prochain. Comme selon tous les renseignements la fonte de cette œuvre artistique modelée par Thorwaldsen a parfaitement réussi dans les ateliers de M. Crozatier, de Paris, les dépenses occasionnées par cette fonte ont été restituées à celui-ci avec 25,000 fr.; car, à l'exemple de Thorwaldsen, M. Crozatier n'a pas voulu accepter d'honoraires. Une maison de commerce a été chargée d'opérer le transport de la statue jusqu'à Mayence.

— Notre collègue S. M. le roi de Wurtemberg vient de faire remettre au conseiller d'état Thorwaldsen les insignes de l'Ordre de Frédéric, avec une lettre très flatteuse. Cet honneur accordé à ce grand statuaire a causé une joie générale en Bavière.

Trieste, 13 mai. — Un navire arrivé de Grèce apporte la nouvelle qu'un tremblement de terre a fait écrouler plus de quarante maisons à Hydra. L'île de Poros s'est ouverte, et la moitié de celle de Santorino s'est abîmée sous les flots; on parle de 4 à 5,000 personnes qui auraient péri victimes de cet événement. Le continent grec n'a pas même légèrement ressenti la secousse. Au reste ces détails méritent confirmation.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Exposé sommaire de la constitution des États-Unis d'Amérique, brochure in-8°.

Dissertations sur deux édifices historiques du moyen-âge découverts dans le département du Lot, par M. le baron Chaudruc de Crazannes, in-12.

Inscriptions romaines découvertes en Bretagne, brochure in-12, par M. le général de Penhouet.

Annales de la Société d'émulation du département des Vosges, 1 vol. in-8°.

Annuaire de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles, 1 vol. in-18.

Nouvelles Archives historiques, philosophiques et littéraires, Gand, in-8°, par M. P. A. Lenz et une société de littérateurs.

Histoire des Histoires, par M. Emile Lambert, in-8°, 2e livraison.

Archives historiques et littéraires du nord de la France, in-8°, par M. A. Leroy et Arthur Dinaux.

Les Ruines de la Chapelle de la Ronde, in-8°, par M. Adolphe Dubois.

Voyage pittoresque et historique au Brésil depuis 1816 *jusqu'en* 1831, in-folio, 1re et 2e livraison du 3e volume, par M. Debret, pentre d'histoire, président de la 4e classe de l'Institut historique.

Versuch über die tatarischan Sprachon (Essai sur les langues tartares), par W. Schott, in-8. Berlin, 1836.

Foè Kouè Ki, ou *Relation des royaumes bouddhiques*. Voyage dans la Tartarie, dans l'Affghanistan et dans l'Inde, exécuté à la fin du IVe siècle, par Chy-Fa-Hian (trad. du chinois et commenté par Abel Rémusat). Ouvrage posthume, revu, complété et augmenté d'éclaircissements nouveaux, par MM. Klaproth et Landresse; in-4 avec pl. et cartes. Impr. royale.

Some inquiries in the province of Kemaon (quelques recherches sur la province de Kemaon, relatives à la géologie et autres branches des sciences naturelles); par Mac Cleiland; in-8°. Calcutta, 1836. Londres.

Account of the manners and customs of the Egyptians, etc. (Description des mœurs et usages des Egyptiens modernes, écrite en Égypte pendant les années 1833, 1834 et 1835), par W. Lane, 2 v. in-8°. Londres, 1836.

Pashley's (Robert), *Travels in Crete* (Voyage dans l'île de Crète, par Pashley), 2 vol. in-8°.

Journaux des Sièges faits et soutenus par les Français dans la Péninsule, de 1807 à 1814, rédigés d'après les ordres du gouvernement, sur les documents existants aux archives de la guerre et au dépôt des fortifications; par J. Belmas, t. III; in-8° de 50 feuilles. Paris.

Histoire de la Législation, par M. le marquis de Pastoret; tom. X et XI; in-8°.

Le Secrétaire perpétuel, EUGÈNE DE MONGLAVE.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. LE DUC DE DOUDEAUVILLE

En occupant pour la 1re fois le fauteuil de la présidence, le 25 mai 1837.

Messieurs et chers collègues,

Je jouis de pouvoir aujourd'hui vous renouveler mes remerciements pour la préférence que vous avez bien voulu m'accorder et pour la bienveillance que vous m'avez montrée, en m'appelant à la présidence de l'Institut Historique dans votre séance générale du mois dernier.

Comme j'ai eu l'honneur de vous le dire, avec franchise, avec vérité, j'ai été d'autant plus touché de votre marque de confiance que je m'en trouvais moins digne après mes longues absences et au milieu de mes occupations multipliées.

Cette même indulgence que l'on m'a accordée ici, on veut bien me la témoigner ailleurs; elle m'a fait appeler, malgré ma résistance, à plus de 40 places gratuites, tant dans mon département qu'à Paris. Mes absences, ainsi que mes affaires, ainsi que ma santé, m'éloignent longtemps de la capitale. Mes occupations ne me permettent pas, malgré mon zèle, d'être aussi exact que je le voudrais.

Mais vous avez été indulgents, Messieurs; vous consentirez à l'être encore; et moi qui ai été reconnaissant, je le serai de plus en plus.

Moins amateur des compensations que M. Azaïs, j'en suis toutefois partisan aussi. Je penserai que ce que je n'ai pas sera compensé par tout ce que vous avez et que votre bienveillance suppléera à ce qui peut me manquer pour être digne d'occuper convenablement le fauteuil dans lequel vous avez bien voulu me faire asseoir, malgré mes représentations. C'est quand on est riche qu'on peut être généreux.

Le bienfait de cet institut se fait apprécier en France, se fait même sentir au-delà; vous en avez de fréquentes preuves. C'est peut-être à sa réputation, et à l'avantage d'être votre collègue, que je dois d'avoir reçu, à mon grand étonnement, un diplôme flatteur d'une importante société du Nord.

L'homme estimable et honorable qui a présidé jusqu'ici la vôtre (1) a beaucoup contribué à ses succès; il est bien difficile de le remplacer, il sera impossible de le faire oublier.

Plus qu'un autre je le regrette, je le regretterai, et plus qu'un autre je m'en souviendrai, pour occuper moins indignement le fauteuil qu'il a occupé pendant plusieurs années à notre grande satisfaction.

Il offrait d'utiles exemples de talent,

(1) M. Michaud, de l'Académie française de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

de mérite, de qualités de tout genre; je n'en peux offrir que de dévouement et de gratitude.

Mais vous, Messieurs, vous en offrirez d'importants pour l'histoire, pour les connaissances humaines, pour la science, pour la morale, pour la religion.

Vous avez vu combien les ouvrages qui se sont efforcés de la détruire ont fait de mal;

Combien ils ont égaré les esprits, corrompu les cœurs, bouleversé les têtes, désorganisé la société.

Vous avez vu comment ils ont produit les crimes, multiplié les suicides, augmenté l'égoïsme, détruit le vrai patriotisme; vous avez donné la preuve de vos sentiments à cet égard dans un de vos congrès, vraiment européen, par l'organe de celui qui avait l'avantage de vous présider (1). Il a hautement et éloquemment repoussé ces maximes dangereuses, ces doctrines subversives de l'ordre, de la tranquillité et du bonheur des peuples, dont on ne voit que trop les funestes résultats.

Un discours prononcé par une personne étrangère à l'Institut Historique, abordant des utopies que la Société n'adopte pas, qu'elle repousse même de toutes ses forces, avait donné une idée tout-à-fait fausse de l'esprit de l'Institut et de sa direction. J'ai appris cet incident avec autant de surprise que de chagrin; vous rectifierez à cet égard, par vos travaux, l'opinion des hommes bien intentionnés qui ne connaissent pas votre association; et j'ose le dire, vous avez prouvé les sentiments qui vous animent par la nomination de votre président actuel, après les avoir montrés déjà par le choix du savant historien auquel je succède.

Vous travaillerez à rétablir, à raffermir les vrais principes d'honneur, de loyauté, qui seuls peuvent effacer jusqu'à la trace des malheurs que nous avons éprouvés, et à prévenir ceux qui nous menaceraient encore, si l'on ne rentrait pas dans les voies sages et vertueuses hors desquelles il n'y a que troubles, qu'agitations, que convulsions, que calamités.

Tous les bons esprits le sentent, la France entière commence à le sentir.

Vous favoriserez, vous encouragerez cette heureuse disposition, ce salutaire mouvement, et vous aurez bien mérité de la patrie.

Quant à moi, Messieurs, je m'associerai, du moins par mes vœux, à vos nobles efforts; et je serai heureux du bien que vous ferez, comme je suis reconnaissant et fier du choix que vous avez daigné faire du duc de Doudeauville pour vous présider.

(1) M. Buchez, alors vice-président de l'Institut Historique.

MÉMOIRES.

QUEL RAPPORT EXISTE-T-IL ENTRE LA LANGUE DES PEUPLES ET LEUR ÉTAT SOCIAL?

LANGUE FRANÇAISE. — LANGUE ALLEMANDE.

2me article *.

Dans un premier article nous avons examiné cette grave question sous le point de vue général, et subsidiairement dans les rapports des deux nations et des deux langues avec la nature. Nous allons retrouver maintenant l'un et l'autre peuple au sein de la famille, dans les secrets de l'éducation, auprès des femmes, dans les mystères du cœur, au milieu des jouissances d'ici-bas, dans la politique enfin et dans la guerre.

I.

LA FAMILLE ET L'ÉDUCATION.

Trauen est le mot qu'on emploie le plus souvent en Allemagne pour exprimer l'action de se marier, et ce mot seul nous prouve déjà que la langue allemande, comme la langue française dans le mot *fiançailles*, a une idée très haute du mariage, car *trauen* vient, comme fiancée, fiançailles, de fier, se fier à quelqu'un, avoir confiance en quelqu'un. *Trauung* est l'action par laquelle on témoigne cette confiance. Une seconde expression allemande pour exprimer l'action de se marier est *heirathen* (*Heimrathen*), composée de conseiller et de maison. Ce mot exprime la pensée d'une union très étroite entre les deux époux. Le mot *heim* n'a pas d'équivalent dans la langue française; car il dit plus que *chez lui*, *à la maison*, *au logis*, il peint en même temps le charme de cette union intime qu'on ne trouve que dans le foyer paternel. Nulle part la langue française n'a de mot propre pour cette idée. Son dérivé *heimweh* retrace cette maladie du pays si commune aux Suisses et aux habitants de l'Allemagne du sud, conséquence naturelle du charme de leur vie familière, qu'un Allemand ne saurait jamais oublier et qu'on chercherait en vain dans un autre pays. *Heimath* ce n'est ni pays, ni patrie, c'est un mot qui exprime seul cette réponse du sauvage américain forcé de s'expatrier : « Dites donc aux ossements de nos pères de se lever et de nous sui-

(*) Voyez page 145; 54e livraison. — Mai 1837.

vre ! » *Heimlich* vient encore de *heim*; on le traduit ordinairement par *secret*; mais le mot français ne rend qu'une faible partie de ce qu'éprouve l'Allemand. Quand l'Allemand dit : « *Es ist mir so heimlich zu muthe* », voici sa pensée : *Je me sens ici comme chez moi*; mais ce *chez moi* n'est rien comparé à l'expression originale; elle ne rend ni ce bonheur tranquille, ni ce contentement sans nuage, ni cette satisfaction absolue, retracés par ce mot impossible à traduire. Enfin les expressions : *heimsuchen* et *heimgehen*, dérivent de la même source: l'une rappelle l'idée de chercher quelqu'un auprès de son foyer, c'est-à-dire de l'aller visiter; l'autre celle d'aller auprès de son foyer, d'aller chez soi, ou symboliquement de mourir, c'est-à-dire d'aller dans le pays où l'on trouvera la famille des morts.

Toutes ces expressions bien significatives sont d'un heureux augure pour la famille allemande.

Je ne sais pas si le Français, quand il parle d'une maison, porte beaucoup sa pensée au-delà de quatre murs, d'un toit et de quelques chambres, mais sa langue semble s'arrêter là : elle ne dit que très rarement que quelqu'un *est à la maison*, il est toujours *chez lui*. *Haussgenosse*, compagnon de la maison, *haussgenossenschaft*, compagnie de la maison, sont des mots que la langue française ne soupçonne pas. *Haushalten, tenir maison, faire ménage*, est en allemand la signification propre; *être économe*, est la signification impropre et dérivée. Dans la langue française, au contraire, *ménager* est le mot originaire, et *faire ménage* la signification dérivée. L'économie mène dans le français au mariage; le mariage mène dans la langue allemande à l'économie. Le *négligé* en France est l'habit de la maison; l'Allemand, au contraire, est loin de croire que l'*habit de la maison*, *le hausskleid*, doive être un témoignage de négligence. De l'autre côté du Rhin, maîtresse de maison, *eine deutsche haussfrau*, est un titre dont toute Allemande se glorifie, dont elle est fière, car il exprime toutes les vertus qu'une mère de famille, une bonne épouse, une intelligente ménagère peut acquérir. *Hausvater*, c'est le père de la maison, le chef de la famille; il a le *haussrecht*, le droit de la maison, par lequel il impose à toute la famille, à tout étranger qui voudrait l'outrager dans son sanctuaire. Dans toutes ces expressions *haus*, maison, et *famille* sont synonymes, ce qui nous explique pourquoi la langue allemande n'a pas de mot propre pour la famille même, qu'elle désigne par le mot latin : *familie*. Et pourtant l'Allemand est encore ici beaucoup plus riche *comparativement* que le Français. Nous n'ajouterons qu'une seule remarque à ce que nous venons de dire. En France, la belle-mère, le beau-père sont à la fois ou le père du marié et de la mariée ou le second père et la seconde mère d'un enfant d'un premier lit; *stiefvater* et *schwiegervater stiefmutter* et *schwiegermutter* distinguent ces diverts itres dans la langue allemande.

Si l'Allemand sort de la maison, il va, dit-il, chercher quelqu'un, *besuchen*; jamais, comme en France, il n'ira *voir quelqu'un*. S'il ne dîne pas à la maison, il dîne chez un ami; il ne dîne jamais *en ville*. Ces deux expressions : *aller voir un ami*, *dîner en ville*, sont si froides, si vides d'intérêt pour celui qu'on va voir, pour celui chez lequel on dîne, qu'en

vérité, si l'on s'en rapportait à cette enveloppe, on devrait accuser la langue française d'être indifférente au doux nom d'amitié.

Nous l'avons dit : le Français appartient à la société, l'Allemand appartient à la famille. Cette différence de caractère se retrouve dans les deux langues. Nous ne disons pas cela pour louer les habitudes allemandes ou pour blâmer les habitudes françaises, car malheureusement l'homme qui n'appartient qu'à la maison, qu'à la famille, n'est pas plus un homme parfait que celui qui n'appartient qu'à la société; mais l'Allemand devrait bien apprendre des Français à vivre dans la société, à être citoyen, et le Français apprendre des Allemands à vivre dans le cercle restreint de la maison, à être père de famille.

La langue française a adopté un mot allemand pour exprimer l'entretien, la conversation de deux amis : *causer, kosen*, est assurément d'origine allemande, et il nous prouve que lorsque ce mot fut introduit en France, apporté peut-être par les Franks, la conversation dans le cercle des intimes, au sein de la famille, était tout autre chez les Allemands que chez le peuple qui leur empruntait le mot pour peindre une idée avait pas encore. Le mot *besuchen*, aller rechercher quelqu'un, dont nous avons parlé, prouve aussi que l'Allemand va plus volontiers chez ses amis. Le mot héberger, *herbergen*, que la langue française encore emprunte à la langue allemande, est une nouvelle preuve de la vie familière et intime des Allemands; enfin l'expression *leutselig*. (bienheureux en société des hommes), expression qui ne pourrait se rendre en français, nous en fournit encore une preuve. Et vraiment il est presque impossible de causer de bon cœur avec quelqu'un, de le rechercher, *besuchen*, de l'héberger, d'être bienheureux en se voyant entouré d'amis, sans que ceux qui viennent causer avec vous, qui vous recherchent, qui s'hébergent chez vous, ne se trouvent dans votre maison comme au sein de leur famille.

L'éducation n'est possible que dans la famille. L'éducation développe le sentiment, l'instruction, l'esprit. Le bien et le mal doivent, avant de devenir persuasion, être sentiment, car la persuasion changera suivant les circonstances, suivant les principes qu'on adoptera; il n'en sera jamais ainsi du sentiment dont on aura été nourri depuis la plus tendre enfance au sein de la famille. Et cette instruction du sentiment ne peut s'opérer que par le sentiment, par l'amour, par la tendresse, mouvements du cœur qui ne sont possibles ou au moins naturels et volontaires que dans la famille. Sans la famille il n'y a pas d'éducation possible; et sans l'éducation l'instruction n'est qu'un mot vide de sens. Les Français comprennent-ils bien la chaîne impossible à rompre de ces conclusions?

L'allemand semble prouver que l'éducation réussit mieux dans les pays où on le parle qu'en France; il a un mot qui résume tous les résultats d'une bonne éducation allemande. Ici, l'expression manque aux Français. *Sittsamkeit* se traduit en-deça du Rhin, tantôt par modestie, tantôt par décence, tantôt et le plus souvent par sagesse. *Ein sittsames mædchen* désigne en France une fille modeste, décente, sage; mais pour toutes ces expressions françaises par lesquelles on essaie de traduire *sitt-*

samkeit, la langue allemande a des mots propres qui ne sont point superflus, et de plus ce mot spécial pour une fille qui a su profiter d'une bonne éducation dans la famille de ses honnêtes parents; tous n'expriment que des qualités particulières de la *sittsamkeit*, qui résume en un seul mot sagesse, décence, modestie et bonnes mœurs.

II.

LES FEMMES.

Les femmes, là où les liens de la famille sont plus forts, là où la maison est le sanctuaire de l'homme et de la femme mariés, doivent se trouver dans une position bien différente de celle qui leur est réservée au sein d'une société où les liens de la famille sont relâchés par une liberté souvent voisine de l'anarchie. Les femmes allemandes doivent déjà par la famille être placées plus haut que les femmes françaises. La langue nous les montre même au-dessus de l'homme qui a une vénération presque religieuse pour elles.

Le soleil est en Allemagne féminin *die sonne*, la lune masculin *der mond*; et il nous semble qu'il y a peut-être là plus qu'un hazard. La femme est l'astre qui éclaire la vie de l'Allemand. Nous découvrons déjà cette vénération pour la femme au commencement de l'histoire du peuple germanique; et ces hommes presque sauvages qui écrasaient l'empire gigantesque de Rome, qui ne reconnaissaient ni maîtres ni rois, se soumettaient à la volonté d'une femme modeste et sage. Vous connaissez l'histoire de Civilis et de Valega; vous savez comment des tribus entières se levèrent contre Rome, parcequ'une femme l'ordonnait. Les premières lois écrites du peuple allemand sont autant de monuments de cette vénération pour les femmes. L'homme libre, qui était seul citoyen, juge, administrateur, guerrier, et qui ne permettait à personne de se placer plus haut que lui, valait, selon les lois qu'il avait faites lui-même, la moitié moins qu'une femme. Le *Wehregeld*, le prix de la vie, était double pour la femme que pour l'homme.

La langue française dit: *l'homme*; c'est le terme général pour tous les hommes, pour toutes les femmes; elle semble en conséquence placer l'homme au-dessus de la femme. La langue allemande distingue les hommes et les femmes *mann* et *weib*, elle se garde bien d'adopter l'une ou l'autre expression pour les hommes en général; elle invente un autre mot: *Der mensch*. Les femmes et les hommes sont *menschen*; mais ni la femme, ni l'homme ne représente chez eux le genre humain, comme l'homme dans la langue française.

La vénération allemande pour la femme se montre encore dans le mot *schatz*, trésor, qu'il emploie ordinairement pour désigner sa bien-aimée. Et ne croyez pas, je vous prie, que ce soit seulement une manière poétique de s'exprimer, comme lorsqu'on emploie le même mot dans la langue française. En Allemagne, l'homme le plus positif, l'ouvrier, le paysan le moins poétique l'emploie toujours. Et ce bourgeois, cet ouvrier, ce paysan ne demandera que bien rarement à son ami: Comment se porte votre femme? mais il il lui demandera: Comment se porte votre bien-aimée, *leibste?* La langue allemande a enfin deux mots qui attestent encore sa vénération pour la femme. Une *femme*

grosse, une femme enceinte sont des expressions aussi prosaïques que possible; l'Allemand les évite presque toujours; il dit : une *femme bénie, gesegnet*, ou une *femme en espoir, in hoffnung*.

La langue allemande est plus riche que la langue française quand il s'agit d'énumérer les dons que le mari fait à sa femme avant ou après ses fiançailles et ce qu'elle reçoit étant veuve. *Morgengabe*, présent que le marié fait à son épouse le lendemain de la noce, *weibtheil*, portion due à la femme, et enfin *weiber loos*, dont la langue française a fait *vivelot*, en sont des preuves journalières.

La langue française est essentiellement injuste envers la femme; elle ne lui suppose pas même la possibilité de devenir poète, auteur, peintre, virtuose, professeur, vainqueur, administrateur, défenseur, témoin, etc.; mais elle peut devenir renégate, usurière, voleuse, calomniatrice, dissipatrice, ivrognesse, délatrice, dévastatrice, etc., etc. La langue allemande a très peu de mots inhabiles à recevoir des terminaisons féminines; et ce peu d'exceptions semble encore être la conséquence de sa vénération pour le caractère de la femme. Renégat, *renegat*, précieux, *zieraff*, usurier, *wusherer*, n'ont pas de féminin en allemand.

Le Français pourtant est beaucoup plus galant que son voisin. Comment le nier? les mots *galant*, *galanterie*, pour lesquels la langue allemande n'a pas d'équivalents, prouveront irréfragablement en faveur de la galanterie française. Mais hélas! si l'on se contente d'interroger la langue, il semble au moins qu'il n'est que galant. *Je suis enchanté, je suis charmé, c'est merveilleux, vous êtes charmante, ravissante*, etc. etc., sont des mots bien sonnants, en vérité, mais très rarement plus que des mots; et le Français léger fait dire à son amie *bien des choses*, tandis que l'Allemand plus pensif la fait *saluer de tout son cœur, von herzen grussen*.

Cette vénération, cette piété que le peuple allemand avait et qu'il a encore aujourd'hui pour les femmes, après des siècles de progrès et hélas! aussi de corruption, ne doit pas rester sans influence sur le caractère des femmes elles-mêmes, car l'être qui est honoré, estimé, s'honore et s'estime lui-même.

Nous connaissons les mots allemands *sittsamkeit*, *hausslichkeit*, que la langue française ne saurait traduire. L'Allemand a une autre expression qui n'est pas moins une énigme pour le Français, c'est *weiblichkeit*; état, qualités, faiblesse, naturel, défauts des femmes sont les périphrases qu'on emploie ordinairement pour en rendre le sens, mais on n'en approche pas. *Féminalité* (qu'on nous passe ce mot) en serait à peu près la traduction littérale, mais elle ne rendrait que la lettre et non l'esprit; nous sommes fort embarrassé d'en donner une idée claire, car on le sent plutôt en Allemagne qu'on ne s'en rend compte, et il exprime à peu près tous les charmes que la nature a donnés à une femme modeste et chaste, à une mère de famille pleine d'amour et d'abandon pour son mari et ses enfants; et le teint d'une femme qui conserve sa *weiblichkeit* est un second mot allemand, la *schamröthe*, que nous sommes encore forcés de traduire en France par une périphrase, *le rouge de la pudeur*. La *weiblichkeit*, c'est l'honneur, la gloire des femmes allemandes. Malheur à celle dont le teint a pâli! elle

sera regardée comme une femme au moins à plaindre ; et, quelque aimable qu'elle soit, elle cherchera vainement un *véritable ami* qui s'associe à elle pour la vie.

III.

LE SENTIMENT.

Le Français est plus spirituel que l'Allemand ; l'Allemand est plus sentimental que le Français. Nous avons dit que dans l'ancienne Germanie la famille était l'école du sentiment ; ne soyez plus dès lors étonné de ce que le sentiment est plus développé chez un peuple qui vit presque exclusivement dans la famille et pour la famille, qui la respecte, et qui redoute tout ce qui pourrait la menacer. Mais il serait assez difficile de décider si la famille est ici la cause ou la conséquence de ce développement du sentiment ; il ne le serait pas autant de prouver que l'un ne saurait exister sans l'autre, et qu'ils sont liés tous deux comme cause et conséquence, sans qu'il soit besoin de décider lequel est la cause ou la conséquence. Dans la vie de l'homme nous apercevons très souvent la liaison intime qui existe entre deux effets, sans que notre vue bornée nous permette de démêler où est la cause et la conséquence. La grande question si la poule existait avant l'œuf, ou l'œuf avant la poule, restera assurément longtemps encore insoluble, tandis qu'on peut dire hardiment que sans poule il n'y aurait plus d'œufs et sans œufs plus de poules ; nous dirons donc : sans famille point de développement de sentiment, et sans sentiment point de famille.

L'amour, *liebe*, qui, par respect pour les femmes, est féminin, dit tout autre chose dans la langue allemande que dans la langue française. L'Allemand se garde bien de profaner un mot qu'il ne prononce qu'avec timidité et un respect profond. L'Allemand n'aime que son Dieu, l'humanité, son père et sa mère, sa femme ou *son trésor*, c'est-à-dire *sa bien-aimée*, et enfin ses enfants ; voilà le cercle entier dont l'amour l'environne. Jamais la langue allemande ne le franchit ; jamais elle n'aimera le bœuf, le mouton, la viande ou la soupe. Elle n'emploie pas même le mot *amour* ou *aimer* quand il s'agit d'un ami. Elle le respecte, elle recherche sa société ; *lieber wollen*, *gernhaben* sont les termes techniques qu'elle emploie dans cette circonstance, lesquels signifient à peu près que *son ami lui est chefreundschaft* et *freund*, expriment encore ami, amitié, sans avoir rien de commun avec l'amour, pendant que le mot français *ami* est le dérivé d'*amour*. Et n'allez pas croire que cette prodigalité avec laquelle la langue française emploie les mots *amour* et *aimer*, et cette extrême sobriété avec laquelle la langue allemande en fait usage, soient sans cause et sans conséquence. Loin de là ! L'Allemand, qui jamais ne les emploie que vis-à-vis de ce qu'il aime, trouverait dans son cœur une résistance invincible si à l'aide de ces mots il voulait tromper quelqu'un, tandisque le Français, qui dit sans distinction verbale *j'aime ma fiancée* et *j'aime le mouton*, ne se montrera pas trop scrupuleux quand il s'agira de l'employer dans cet espace immense qui sépare une fiancée d'un plat de viande. Un mot que la langue allemande a été forcée d'emprunter à la langue française nous semble encore ajouter une preuve à notre observation ; *coquetterie* ne se trouve dans la langue allemande que comme une innovation fran-

çaise. Nous ne dirons pas pour cela (à Dieu ne plaise!) qu'il n'y a pas de *coquettes* en Allemagne; nous nous bornerons à penser que, puisque le mot n'existait pas, il se pourrait fort bien que la chose y fût alors beaucoup moins commune qu'en France.

Nous avons vu que le mot *causer* est d'origine allemande. *Liebkozen*, causer avec amour et tendresse, *liebkosung*, action de causer avec amour et tendresse, *liebvoll*, plein d'amour, *liebreich*, riche en amour, *liebriez*, charmes d'amour, *liebwerth*, chère par amour, tous ces mots et beaucoup d'autres, très difficiles à rendre dans toute l'étendue de leur échelle sentimentale, prouvent la richesse de la langue allemande sous le rapport du sentiment. Le cœur joue en Allemagne et dans la langue allemande un plus grand rôle qu'en France et dans la langue française. Les accords qui le frappent vibrent partout. L'Allemand embrasse son ami de tout son cœur, *herzen;* ce qui le touche lui élève le cœur, *herzerhebend;* ce qui l'attendrit profondément menace de briser et de déchirer son cœur, *herzbrechend; herzerreissend*, ce qu'il fait pour un ami, il le fait de tout son cœur, *von herzen gerne;* enfin, quand il aime, il aime du fond de son cœur, *herzinnig*, et il appelle son amie *herzlieb*, amour de mon cœur. Jamais dans la langue allemande un homme n'a des *entrailles* de père, mais bien un cœur de père; les entrailles en Allemagne n'ont d'autres fonctions que de digérer. L'Allemand se révolte à l'aspect de l'injustice et de l'oppression; le mot français *frivolité*, qui pourrait l'aider à considérer tout cela avec indifférence, n'existe pas chez lui; et il lui serait impossible de le traduire avec quelque fidélité.

Nous connaissons déjà le mot *trauen*, se marier, se fiancer, avoir de la confiance. La langue allemande compte une foule d'autres mots qui ont la même origine : *vertraut*, familier, intime; *traulich*, mot sans équivalent dans la langue française; *traut*, chère; *treu*, fidèle; *treue*, fidélité; *treuherzig*, franc, fidèle; *treuherzigkeit*, franchise, cordialité, et beaucoup d'autres prouvent que toutes ces affections, tous ces sentiments se sont emparés de la langue et y règnent sans égoïsme, car tous ces mots dérivent du mot *trauen*, avoir confiance, qualité de celui qui se fie à quelqu'un et qui n'exige pas d'avance la moindre réciprocité de celui auquel il se fie.

On chercherait encore en vain à traduire le mot *hold*. Affectionné, aimé, favorable; gracieux, n'en donnent qu'une faible idée, *huldvoll*, plein de grâce, *holdseelig*, bienheureux par des grâces, ne sauraient davantage se rendre en français. Ces mots aussi nous permettent la même remarque que les mots dérivant de *trauen*, avoir confiance; ils dérivent tous de *huld*, substantif de *huldigen*, rendre hommage.

Tout le caractère sentimental de l'Allemand et de sa langue éclate dans les mots : *gemüth*, *sehnsucht*, *wonne* et *wemuth*; ces quatre mots seuls suffisent pour faire frémir le cœur d'un Allemand. Moi aussi je tremble en cherchant à les traduire; *gemüth* et *gefuhl*, deux mots et deux sentiments distincts en Allemagne, se reproduisent en France par un seul sentiment. La différence entre *gemüth* et *gefulh* paraît déjà dans les mots. L'un vient de *müth* courage, cœur; l'autre de *fühlen*, toucher, sentir; *gemüth*, le créateur du sentiment, représente les sensations qui naissent au fond de notre âme sans être excitées par des influences exté-

rieures; *gefühl*, au contraire, représente les sensations provoquées par des impressions qui nous viennent du dehors. L'Allemand a comme le Français le *gefühl*, sentiment du bien et du mal, sentiment de sa dignité, etc., mais il a le *gemüth* vis-à-vis de tout le monde; et un *gemüthvoller mensch* est un homme qui a de l'amitié, des convenances, des soins, de la compassion pour les heureux comme pour les malheureux, pour le pauvre comme pour le riche, pour ses amis comme pour les étrangers; *gemüth* exprime par un seul mot tous ces sentiments, leur poésie, leur élévation. Nous ne croyons pas l'avoir rendu dans toute sa simplicité, car nous sentons la difficulté qu'il y a à traduire un sentiment dont on comprendra peut-être plus aisément ici le côté ridicule que la sublime vérité. *Sehnsucht* n'est pas plus facile à rendre; *désir ardent* est le terme qu'on emploie ordinairement, mais la *sehnsucht* allemande est plutôt un désir irrésistible, très souvent un désir sans objet, vague, presque maladif. L'Allemand a la *sehnsucht* de voir sa bien-aimée, de revoir son pays, les prairies où il a joué avec ses compagnons d'enfance, de voir ce qui est derrière la montagne qu'il n'a pas encore franchie, de s'envoler avec les hirondelles, de voyager avec les nuages, de sillonner la mer et d'embrasser les étoiles. La *sehnsucht* est tout sentiment, tout poésie. Elle fait très souvent explosion chez les Allemands en pays étranger par cette maladie dont nous avons déjà parlé et que la langue française rend par le mot allemand *heimweh*, ou par les expressions incomplètes de *nostalgie* ou *mal du pays*. *Wonne* se traduit ordinairement par délices, plaisir, jouissance; mais toutes ces idées se trouvent rendues en allemand par *lust*, *wohllust*, *freue*, *genuss*, sans que le mot *wonne* soit superflu. *Wonne* est encore un sentiment tout germanique; c'est la poésie du plaisir, la jouissance toute spirituelle qui n'aurait pas besoin de corps en Allemagne pour être sentie, mais qui manque en France de mots pour se faire comprendre. *Wehmuth* enfin se traduit par douleur, tristesse, affliction, sans qu'on approche le moins du monde de l'original. Comme la *wonne* est la poésie de la jouissance, c'est la poésie de la douleur, de la douleur toute spirituelle de l'Allemand, regardant avec *wehmuth* la faiblesse de l'enfant naissant, les infirmités de l'âge avancé; entendant avec *wehmuth* la causerie de deux amants et le chant amoureux du rossignol.

La langue allemande est encore très riche en expressions de tendresse, en diminutifs qui n'expriment pas seulement comme dans beaucoup d'autres langues qu'un objet est petit, mais encore qu'il est agréable, aimable, chéri. *Schwesterlein*, petite sœur, *brüderchen*, petit frère, *mütterchen*, petite mère, etc., sont autant d'expressions de la plus exquise tendresse. On ne saurait trouver d'adjectifs pour les rendre plus tendres, plus aimables.

Nous croyons avoir prouvé dans ce peu de remarques sur les deux langues que le sentiment est plus développé chez le peuple allemand que chez le français. Nous avons vu que la langue allemande est musicale, mais on s'expliquera bien mieux le charme sentimental de cette musique quand on saura comment le sentiment se développe dans la langue allemande. Il nous semble encore que cette langue seule nous prouve que le peuple qui la parle est essentiellement spiritua-

liste, tel que nous le retrouvons dans sa poésie, dans sa philosophie, dans sa vie privée et politique.

IV.

LA JOUISSANCE MATÉRIELLE.

Le peuple qui *gagne* son pain, et qui nomme ce qu'il a gagné sa *fortune*, le peuple qui *aime* le bœuf, le mouton, le bon vin, et qui ne fait pas grande distinction entre le travail et la peine, doit aussi aimer la jouissance matérielle. En Allemagne il existe depuis quelque temps toute une école littéraire, ayant à sa tête un des auteurs les plus spirituels, brisant des lances pour l'émancipation de la chair qui est un peu trop subjuguée dans le pays du spiritualisme; je ne crois pas qu'en France la chair ait encore eu besoin de chevaliers combattant pour son émancipation.

Plaisir, délicatesse, délices, agréments, divertissements, amusements, réjouissances, récréations, joie, jouissance, voilà un vocabulaire bien riche devant lequel la pauvreté allemande doit s'incliner respectueusement.

La langue allemande traduit le mot plaisir et ses dérivés par *vergnügen*, qui dérive à son tour de *genügen*, *genug*, satisfaire, assez; ce mot ne touche presque pas à la jouissance qui se découvre dans le plaisir français.

On l'a très souvent dit, les Allemands mangent et boivent plus que les Français; leur langue ne les défend pas de cette accusation, si toutefois c'est une accusation pour un peuple d'un climat plus froid; mais la langue a même un mot qui pourrait prouver que quelquefois on va plus loin en Allemagne que le climat ne le demande; le mot *vœllerei*, rendu très imparfaitement par gloutonnerie, signifie se gorger de vivres, dévorer jusqu'à ce qu'on ne puisse plus dévorer.

Mais si les Allemands mangent plus que les Français, ils ne sont ni *gourmands* ni *gastronomes*. Ces deux mots ne se traduisent que depuis très peu de temps en Allemagne, et les traductions des puristes et des novateurs ne sont pas même comprises par la foule; ces deux mots nous suffiraient pour prouver que la langue française honore les gourmands et les gastronomes. Si vous vouliez me contester encore cette conclusion, j'en appellerais à une de ces nomenclatures culinaires, aux reliures dorées, qu'on trouve sur les tables de Véry et des Frères Provençaux, à une de ces feuilles gigantesques qui le disputent en extension aux gazettes les plus accréditées de l'Amérique du Nord et qu'on est convenu d'appeler la carte du restaurant. Ces cartes seraient tout-à-fait impossibles en Allemagne, à moins qu'on ne se fît plagiaire éhonté des Grignon et des Véfour. Elles sont même, pour la plupart des Allemands qui ont passé longues années à Paris, de véritables énigmes dont les termes techniques dorment sous leurs yeux sans aucun sens, sans aucune interprétation raisonnable. En Allemagne, vous trouverez partout des mots français sur les modestes cartes de restaurant; un Français pourra y choisir largement ses mets les plus recherchés sans savoir un mot d'allemand, tandisque le pauvre Allemand jeté en France dans la même position sera forcé de se contenter à peu près de la chouchroûte, d'un hareng, de *stockfisch*, de *pompernickel*, et quelquefois

pour dessert d'un *pankuchen*, si toutefois il comprend l'orthographe que l'on emploie en France pour ces mots.

La langue française, maîtresse des deux expressions : gourmand et gastronome, ne pouvait manquer d'avoir un verbe pour exprimer la manière de jouir de la gourmandise et de la gastronomie. Ici le mot *savourer* se présente à nous sans traduction possible en Allemagne, où on ne l'interprète que par une périphrase : goûter très lentement, avec attention, avec recueillement. Le mot *sauce* est encore sans traduction technique en Allemagne, car *brühe*, qu'on ne trouvera jamais dans la carte d'un bon traiteur, est en Allemagne le terme général usité pour toute espèce de bouillons. Enfin la gourmandise que nous découvrons dans la langue française s'y traduit encore par une foule de proverbes où le mot *sauce* joue toujours un grand rôle; tels que : il n'est pas de meilleure sauce que l'appétit; on ne sait à quelle sauce le mettre; il est bon à toute sauce; la sauce fait manger le poisson.

Nous avons vu que l'Allemand aime à contempler la nature et qu'il est infiniment plus riche que les Français en mots pour exprimer les beautés de la nature qu'il observe et recherche. En revanche il l'est beaucoup moins en noms de fruits. Je ne citerai pas tous les termes techniques de la langue française pour exprimer les différentes espèces de pommes, de poires et d'autres fruits, que la langue allemande rend presque tous par le mot général de pomme et de poire. Il semble que pour la première fois le Français se révèle ici observateur fin et habile, mais notez bien qu'il ne s'agit que de ce qui peut lui procurer de la jouissance matérielle, de ce qui peut satisfaire sa gourmandise.

L'Allemand boit plus que le Français, et la langue, image fidèle du caractère du peuple, reflète encore cette passion : *trinken*, *zechen*, *saufen*, sont trois mots qui n'ont en français qu'un seul représentant, le mot *boire*. *Trinquer*, adopté en France, dérive du mot allemand *trinken*; il nous montre les Français buveurs, mais seulement à l'imitation des Allemands. *Brandewein* et *kirsch* nous prouvent que le Français va chercher en Allemagne des boissons qu'on ne fait que là, et enfin *wedrecome* est la preuve qu'au moins les grands verres, dont l'hôte allemand a besoin pour régaler de temps en temps ses amis, sont en France des innovations allemandes. On trouvera peut-être encore une preuve de cet amour du Français pour la jouissance matérielle dans les mots *grisettes* et *maîtresses*, qui n'ont pas d'équivalent dans la langue allemande.

Nous terminerons ce paragraphe sur la jouissance matérielle, en observant que le mot *égoïsme* a été, jusque dans ces derniers temps où le purisme a cherché à le traduire par *selbssucht*, un mot tout-à-fait étranger dans la langue allemande. Le mot *intérêt* n'y a pas encore obtenu droit de bourgeoisie. A Dieu ne plaise que nous prétendions qu'il n'y a point d'égoïstes ni d'intéressés en Allemagne! mais nous croyons que l'égoïsme n'y était pas et n'y est pas encore palpitant dans la langue, puisqu'elle ne cherchait pas un mot technique compris par son peuple pour l'exprimer.

V.

LA POLITIQUE.

Si l'on voit au commencement de l'histoire du peuple germanique des tribus se lever entières comme un seul individu contre la puissance de Rome, parceque cette maîtresse du monde cherchait à introduire dans leur sein des lois et des habitudes contraires à la liberté telle que les Germains la comprenaient; si l'on voit ce peuple d'hommes libres se montrer sans relâche jaloux de sa liberté; comment se défendre alors de prophétiser à cette nation un avenir de liberté et de gloire? mais hélas! bientôt la conquête qui l'entraîne sous d'autres cieux porte avec elles ses funestes conséquences. Charlemagne est là, gigantesque, qui dresse un mur d'airain entre l'Allemagne et la liberté.

Nous n'essaierons pas d'esquisser ici l'histoire allemande, nous n'avons à nous occuper que de la langue; mais, dans cette langue même nous découvrirons sans relâche les grands résultats de l'histoire du peuple.

Il n'y a peut-être pas aujourd'hui dans l'Europe civilisée un peuple moins politique que l'Allemand; il n'y a peut-être pas de langue plus pauvre en termes politiques que la sienne. Nous l'avons dit, l'Allemand appartient à la famille, le Français à la société. On comprendra après cela que le peuple allemand est stationnaire, ou presque stationnaire, tandis que le Français représente le mouvement politique.

La langue allemande n'a même pas une expression pour traduire le mot *politique*, qu'elle est encore ici forcée d'emprunter à d'autres langues. La *réforme*, née en Allemagne, a reçu le nom étranger de *réformation*. Il eût été étrange qu'elle reçût un nom allemand, car jamais le peuple en Allemagne n'a été réformateur dans le sens de Luther. Il voulait, comme la guerre des paysans le prouve, bien autre chose que cette réforme, née dans la cellule d'un moine, nourrie dans les conciliabules de quelques prêtres et dans les antichambres de quelques princes, morte sur les champs de batailles de la guerre de trente ans, et enterrée dans le traité de Westphalie.

Le mot *monarchie*, pour lequel on emploie depuis quelque temps et assez rarement l'expression allemande *alleinherrschaft*, les mots *aristocratie*, *démocratie*, *révolution* et tous leurs dérivés, sont des étrangers adoptés par la langue allemande; elle n'a pas non plus de mots propres pour *royaliste*, *démocrate*, *propagande*, *populaire*, *popularité*, *opposition* et mille autres.

Le mot *citoyen* reste sans traduction en Allemagne, et assurément il serait étonnant que la langue de ce pays eût un mot pour désigner une chose qui est aujourd'hui un non-sens en Allemagne. Le mot *bürger*, par lequel on a cherché à rendre citoyen, vient de bourg et ne dit que l'habitant d'un bourg; il est adopté dans toute l'Allemagne pour distinguer le *bürger* du paysan. Les Allemands, qui au commencement de leur histoire étaient des citoyens et qui le proclamaient par les mots *Germanen*, *rachimburgen*, *arimannen*, c'est-à-dire hommes libres, citoyens, ont oublié ces expressions depuis qu'elles n'ont plus de sens; la langue sera un jour forcée de chercher un nouveau terme pour les citoyens allemands de l'avenir. Heureusement la langue, qui crée

toujours et au fur et à mesure des besoins, ne sera pas embarrassée pour le trouver.

Aujourd'hui ce mot serait, comme nous venons de le dire, un non-sens, car le peuple allemand n'est pas une *nation*. La langue se refuse même, dans sa logique juste et sévère, à traduire pour son peuple le mot nation. Elle ne s'en sert que lorsqu'elle en a besoin pour parler d'une autre nation. Ces deux observations suffisent pour prouver à quel degré politique est tombé le peuple allemand, peuple sans *citoyens*, masse de peuplades qui, dans leur état politique, ne représentent pas une nation.

Cependant, sous quelques autres rapports moins généraux, la langue allemande est plus riche que la française : *jaherr*, *kuinstaedler* et *krautjunker* sont des mots sublimes qui nous révèlent l'état politique de l'Allemagne. Un *jaherr* est un homme politique ou non politique qui opine du bonnet, et tel ministère ne serait pas fâché que la langue française eût, comme celle des Allemands, des *jaherrn* et des *kuinstadler*, proches parents des petits *bourgeois* et des *boutiquiers* de Paris dans le sens politique; *kuinstadler* signifie un habitant des petites villes, mais un habitant avec toutes ses habitudes, toute sa bonhomie, toutes ses manières embarrassées et cancanières. *Krautjunker*, c'est le gentilhomme de la choucroûte, terme technique qui désigne toute la petite aristocratie de l'Allemagne, qui la caractèrise avec bonheur, et dont il serait difficile de trouver l'équivalent en France depuis que 89 et 93 ont fait à peu près table rase dans cette matière.

Pour prouver la logique de la langue il est assez intéressant de remarquer que le peuple allemand n'a pas de mot pour exprimer une résidence royale. *Hauptstadt*, c'est la capitale; mais Versailles, mais Saint-Cloud, mais Trianon nous prouvent que la capitale n'est pas nécessairement la résidence du monarque. La langue allemande manque d'expression propre pour résidence, parceque les anciens rois et empereurs n'en avaient pas. Pour traduire *résidence* on employait quelquefois le mot *sitz*, siège. C'est encore une expression logique et juste, car la résidence de Charlemagne et de ses successeurs était là où ils posaient leur siège.

Les bons Allemands sont d'ordinaire, si l'on s'en rapporte à leur langue, des royalistes dévoués, mais parfois aussi des censeurs assez incommodes de leurs rois. Voici deux mots pour le prouver : *herrlich*, magnifique, signifie littéralement : *selon la manière des maîtres*; un loyal Prussien dira même *kœniglich*, *selon la manière du roi*. D'un autre côté *orgueil* se traduit en Allemagne par manières de cour : *Hofart*.

La presse est aujourd'hui le représentant de la vie politique d'un peuple. L'Allemagne a vu naître la première presse; et la France est assez juste pour lui en rendre hommage; cependant la patrie de Guttenberg, inventeur de l'imprimerie, n'a pas de presse dans le sens politique.

VI.

LA GUERRE.

Le peuple allemand était assurément autrefois un des peuples les plus guerriers du monde; nous ne chercherons pas à le prouver par l'histoire; la langue fran-

çaise lui rend là-dessus justice pleine et entière. Les mots *hardi* et *brave* sont d'origine allemande, *hart*, *harg*, *herz*, *brave*. En faut-il d'autres preuves? prenez tous les anciens termes techniques de l'art militaire en France et cherchez-en l'étymologie. Halte-là! *halter*, *halten*, *helebarde*, halebardier, happe, harnais, *harnisch*, hauban, *rüstschuh*, *hauband*, haubert, *panzerhemd*, de *hauen* et de *bergen*, *coup* et *couvrir*, heaume, *helme*, héraut, *herold*, pique, *picke*, lansquenet, *landsknecht*, ban, *bann*, étendart, *standart*, brèche, *brechen*, *rompre*, sont incontestablement d'origine allemande.

Les anciens Allemands se montraient aussi vaillants sur mer que sur terre. Les Saxons et les Normands étaient la terreur des pays voisins de la mer jusqu'en Grèce et en Afrique. La langue française dans ses termes de marine en fournit la preuve. Les mots *bord*, *hautbord*, *hochbord*, tribord, *drehbord*, marée, *maar*, hâvre, *haven*, cabestan, *cabeltan*, hisser, *hissen*, yacht, *jacht*, quille, *kiel*, mât, *maet*, matelot, *matrose*, lest, *last*, rade, *rhede*, sont encore incontestablement d'origine allemande.

Mais la langue, qui est aussi l'histoire des peuples, nous montre de grands changements à la suite de cette funeste guerre de trente ans qui fut le tombeau de la liberté allemande, et l'âge d'or des petites principautés qui s'élevèrent sur ses ruines. Depuis lors, le peuple français est par excellence le peuple guerrier de l'Europe. La langue allemande s'incline devant ses lauriers; elle lui emprunte tous ses termes d'art militaire, depuis le *caporal* jusqu'au *général*. Elle adopte tous ses mots de *cavalerie*, *infanterie*, *artillerie*, *compagnie*, *régiment*, *division*, *armée*. A peine si le français en échange lui demande son havresac, *haversack*, et son schapka, *schnapesack*.

Les années 1813, 1814 et 1815, les batailles de Bautzen et de Lutzen, où des soldats dispersés ne se regardaient pas comme vaincus et ne l'étaient pas, parcequ'ils ne voulaient pas l'être, ont prouvé que le peuple allemand, quand il combat pour une idée de liberté et d'indépendance, n'est pas indigne de ses ancêtres. Ces années héroïques ont créé un mot que la langue française répète et qu'elle adoptera, le mot *landwerhr*; ce mot seul est la garantie d'un avenir glorieux pour l'Allemagne.

CONCLUSION.

En résumant les conséquences de la comparaison des deux langues, je dirai que nous avons retrouvé dans l'une et dans l'autre la physionomie des deux peuples qui les parlent, l'un penseur, rêveur, spiritualiste, observateur quelquefois trop machinal de ses devoirs et oubliant parfois ses droits, homme de la famille, plein d'amour et de sentiment; l'autre jaloux de ses droits et oublieux quelquefois de ses devoirs, homme social, homme citoyen, homme positif, souvent même trop matériel, mais toujours amant passionné de la gloire. Nous avons vu le côté fort et le côté faible des deux peuples, nous les avons reconstruits à neuf avec les matériaux de leurs langues.

Je suis Allemand, je suis le fils de ce pays qui n'a pas de mots pour exprimer *citoyen* et *nation*, mais je n'en suis pas moins fier de mon origine, car l'idiome de ma patrie c'est le peuple qui le parle. Cet idiome est sublime, il est peintre

comme Rubens et Durer, musicien comme Beethoven et Mozart, penseur comme Kant et Fichte. Il est de plus poète et prêtre, historien et prophète. J'étais fier avant de l'avoir étudié, je suis encore plus fier de mon origine depuis que j'ai creusé dans les mines d'or de ma langue maternelle, depuis que j'y ai découvert tant de merveilles de beautés et de vertus. Oh! maintenant je ne m'étonne plus que ma patrie ait brisé le joug de fer de votre admirable Napoléon. Pauvre exilé après ces jours de gloire, je me suis souvent surpris à désespérer presque de l'avenir de mon pays; on est si près d'être injuste quand on est malheureux! mais j'ai retrouvé l'étoile de l'espoir dans ma langue maternelle, qui crée sans cesse, qui enfante à chaque pas des mots nouveaux pour la pensée à peine ébauchée, et qui elle aussi aura un jour ses mots de *citoyen* et de *nation*.

VENEDEY, des provinces Rhénanes,
Membre de la 2e classe de l'Institut Historique.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

PÉTITIONS ET MÉMOIRES

SUR LA CONSERVATION DU CADASTRE, ET SUR LA NÉCESSITÉ D'INSTITUER UN CORPS DE GÉOMÈTRES EXPERTS,

ADRESSÉS A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Par M. FÉLIX BARRAU, géomètre en chef du Cadastre du département des Basses-Pyrénées.

Rapport lu à la 3e classe (*Histoire des Sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*).

Je ne vous ferai pas l'injure, Messieurs, de présumer que vous ignorez l'organisation du cadastre en général et en particulier celui de la France dont j'ai à m'occuper; mais comme son plan, son but, son exécution, ont été jusqu'ici presque exclusivement du ressort de l'administration, et qu'à l'exception des agents du gouvernement et de quelques censeurs intéressés, peu de personnes se sont occupées de cette matière, je crois devoir vous présenter succinctement l'historique de cette importante institution, pour vous mieux faire apprécier le mérite des propositions qui font l'objet des pétitions et mémoires de M. Barrau.

L'une des principales bases de la liberté et du progrès de la civilisation, dont le but est de donner à un pays la plus grande somme de bonheur dont il puisse jouir, est sans contredit l'égalité des droits et des charges entre les citoyens. L'égalité de droits, conquête de quelques peuples modernes, contestée encore chez quelques

autres, ne pouvait être mise en question chez nos aïeux. Leur organisation sociale voisine de la barbarie comme leur origine, des guerres continuelles, le pouvoir despotique des chefs, ne leur laissaient pas le loisir d'y songer.

Quant à l'égalité des charges, la justice t la nécessité en étaient depuis bien longtemps senties et par les peuples et par les souverains eux-mêmes.

Mais pour établir l'égalité dans la répartition des impôts demandés au peuple, il eût fallu bien connaître l'étendue et la valeur des propriétés foncières, la seule richesse certaine qui existât dans ces temps où les richesses aujourd'hui appelées mobilières étaient peu importantes; or, chez nous, par exemple, les seigneurs grands et petits et le clergé se renfermaient dans leurs priviléges, et parmi les autres citoyens, qui possédaient peu, chacun cherchait à se soustraire le plus possible à l'impôt. De là les difficultés de la perception qui, jointe aux rigueurs et aux exactions des agents du fisc, absorbait une notable portion des recettes.

Pour vaincre tous ces obstacles il n'a fallu rien moins que notre réforme sociale de 1789 et un gouvernement fort comme celui de Napoléon. Je viens de dire que le besoin de l'égalité dans la répartition des impôts était senti depuis longtemps; en effet, sous les anciens dauphins, le Dauphiné eut une espèce de cadastre, seul moyen d'arriver à cette égalité.

Charles V en fit faire la révision en 1359.

En 1491 Charles VII résolut d'entreprendre le cadastre général du royaume, alors divisé en quatre généralités, dans l'une desquelles seule (le Languedoc) il put être exécuté.

En 1664 le cadastre de l'Agenois fut vérifié.

En 1664, celui de la Guyenne.

En 1668, celui du Condomois.

En 1679 Colbert fit faire un règlement de la taille réelle, uniforme pour toute la France; la mort de ce ministre fit interrompre le travail; dix ans plus tard de Chamillart le reprit; mais les désastres de la fin du règne de Louis XIV le firent abandonner de nouveau.

Plusieurs autres ministres s'en occupèrent successivement.

De Laverdy, ministre en 1763, tenta un cadastre général de tous les biens-fonds, même de ceux de la couronne, des princes, du clergé et de la noblesse. Ce plan, comme on le pense bien, froissait trop et de trop puissants intérêts, et le gouvernement de Louis XV était trop faible pour qu'il lui fût possible de soutenir le choc de tant d'oppositions. Le cadastre fut donc encore abandonné.

Mais la question avait été soulevée et les avantages d'un cadastre étaient tellement reconnus que chaque province entreprenait le sien dès qu'elle en trouvait les moyens; c'est ainsi que la Champagne, l'Ile-de-France, le Limousin, la Haute-Guyenne, s'en occupèrent à diverses époques.

Plusieurs assemblées provinciales créées depuis en formèrent le projet; leur trop courte durée, seule, s'opposa à l'exécution

Enfin notre grande révolution éclata.

En 1791 l'Assemblée Constituante établit la contribution foncière.

Son Comité des Contributions se donna, mais en vain, beaucoup de peine pour parvenir à une juste répartition; il essaya de l'un des meilleurs projets qui lui étaient présentés; mais des réclamations

s'élevant de toutes parts contre ce travail, pour les faire cesser elle ne trouva pas d'autre moyen que de décréter la confection d'un cadastre général. Malgré son urgente nécessité, la politique et la lutte incessante des partis absorbant tous les moments, toutes les pensées des hommes du pouvoir, le décret de l'assemblée constituante resta sans exécution.

Cependant par cette manifestation le gouvernement était entré dans la voie d'un progrès qui touchait à trop d'intérêts pour pouvoir s'arrêter.

D'une part, de nombreux projets et de plus nombreuses pétitions pour et contre arrivaient de tous les points de la France; d'autre part, les réclamations étaient générales sur l'inégalité de la répartition, soit de propriétaire à propriétaire, soit de commune à commune, soit enfin de département à département.

Dans cet état de choses, qui constituait une sorte de révolte contre les impôts et en paralysait le recouvrement, on essaya d'une mesure qui fut un grand pas vers la solution de la question qui préoccupait tant d'esprits.

En 1801, le gouvernement ordonna la refonte des matrices de rôles, dites états de section.

Les difficultés étaient grandes, car cet immense travail, qui n'était au fond qu'un cadastre sans arpentage préalable, exigeait, pour atteindre le but qu'on se proposait, la déclaration sincère, de la part de tous les propriétaires, de toutes leurs propriétés, de tous leurs revenus. Cette mesure fut bientôt reconnue impraticable, et la tentative qu'on en fit devint inutile; mais l'élan était donné, et les réclamations se multipliant de jour en jour, Bonaparte, dont la volonté de fer savait vaincre tant d'obstacles, nomma en 1802 une commission spéciale pour donner son avis sur les mesures à prendre pour arriver au but.

Après un mûr examen cette commission, comme toutes celles qui l'avaient précédée, reconnut que le seul moyen à employer était la confection d'un cadastre général.

Mais aussitôt, effrayée de la dépense que devait entraîner une telle opération et de sa durée facile à présumer, la commission se borna à proposer au premier consul l'arpentage de 2,000 communes prises sur tous les points de la France, espérant arriver par là à évaluer, par analogie, les revenus de toutes les autres communes de France.

Ce timide *mezzo termine*, l'une des pires choses en matière d'administration, ne fut qu'une espèce d'apprentissage et n'aboutit qu'à faire mieux sentir l'étendue des difficultés d'exécution qui se présentaient en masse, et à déterminer le gouvernement à ne rien ménager pour les surmonter toutes.

Ce premier arpentage s'exécuta par masses de culture; on faisait le plan d'une superficie, quelle qu'en fût l'étendue, cultivée ou en vigne, ou en pré, ou en bois, ou en blé, sans s'inquiéter pour l'instant à combien de propriétaires elle pouvait appartenir.

Vous comprenez, Messieurs, combien, par un tel mode d'opérer, on se créait de difficultés pour l'avenir.

Mais la plus grande était de poursuivre cette incomplète opération, entreprise spontanément sur un grand nombre de points.

Car les instruments et les sujets instruits manquaient; et, chose par laquelle on au-

rait dû commencer, on fut obligé d'ouvrir des cours de géométrie pratique tant à Paris que dans divers départements et de faire fabriquer les instruments nécessaires.

Aujourd'hui, grâce aux nombreuses institutions que nous possédons, grâce surtout à l'école polythecnique, nous n'éprouverions pas un semblable embarras.

Cet incident, Messieurs, nous donne lieu de remarquer en passant que cette fois encore le gouvernement n'était pas assez pénétré de l'importance du cadastre, car s'il avait eu la persuasion et le bon vouloir qu'il était de son devoir d'acquérir pour une telle institution, il eût trouvé et pris tous les moyens nécessaires à un développement complet et parfait.

Mais telle est la marche des choses dans notre organisation sociale: si l'on veut conquérir, les plus utiles institutions, il faut, pour ainsi dire, violenter ceux-là mêmes qui semblent commis pour les établir.

Pris isolément, chacun est d'accord; s'agit-il d'exécuter, tout devient obstacle, les hommes et les choses.

Dans notre France surtout, où le territoire fournit abondamment aux besoins de la vie, les habitants n'éprouvent pas, comme chez certains peuples voisins, la nécessité d'aller au loin chercher bien-être et richesse; on se contente d'une fortune médiocre, on veut en jouir paisiblement et sans travail, le plus tôt possible; on pivote pour ainsi dire dans le cercle qu'on s'est tracé; et tout ce qui pourrait troubler ou détruire ces habitudes importune et contrarie.

Cette manière d'être, dont le résultat est de rétrécir les idées, porte la plupart des propriétaires à dissimuler leurs revenus dans le but de se soustraire aux impôts; quelques autres, encore imbus d'anciens préjugés, répugnent par d'autres motifs à se courber sous une loi commune, qui ferait l'inventaire de leurs richesses par livres, sous et deniers.

Cet esprit accompagne la plupart de nos mandataires aux assemblées législatives; de là toutes les difficultés que l'on éprouve à obtenir des lois modificatives ou constitutives de certains impôts. On conçoit que là aussi doit se rencontrer cette opposition au cadastre, si difficile à vaincre.

Toutefois, Messieurs, hâtons-nous de le remarquer, une nouvelle ère s'ouvre devant nous et s'agrandit chaque jour davantage. L'esprit de commerce se propage, tout le monde prend part aux spéculations variées qui surgissent de tous côtés; et bientôt les propriétaires, loin de chercher à dissimuler leur fortune, auront intérêt à la faire connaître dans le but d'obtenir un plus grand crédit.

Déjà, depuis quelque temps, la nécessité de justifier d'un cens pour certaines élections a été un acheminement vers l'état de choses qui nous est promis.

Mais revenons à l'essai de cadastre par masses de culture, dont ces réflexions m'ont éloigné.

Cet essai n'atteignit pas encore le but qu'on se proposait. Au bout de deux ans d'un travail opiniâtre, coûteux, et qui nécessairement n'était pas exempt d'erreurs, on n'avait pas achevé l'arpentage entrepris des 2,000 communes.

On était alors au commencement de 1804; le ministère découragé représenta à Napoléon le peu de probabilité qu'il lui semblait y avoir à conquérir une bonne répartition, à l'aide de l'essai partiellement entrepris. Les agents étant arrivés au point de demander à tous les propriétaires

taires la déclaration de leurs propriétés, afin de subdiviser les masses arpentées, on échoua complètement. Le ministre insista auprès des directeurs dans les départements, ceux-ci se rendirent sur les lieux, ils furent obligés d'aller avec leurs employés de maison en maison et n'obtinrent encore que des renseignements incomplets, avec lesquels, à force de calculs et de soins, on réussit à former quelques matrices cadastrales, telles quelles, car il fallait présenter un résultat à Napoléon.

Enfin, après de longues discussions et un mûr examen, tous les avis se prononcèrent encore cette fois pour un cadastre général et parcellaire. De 1804 à 1807 trois années se passèrent encore en vains travaux, en tâtonnements, en essais infructueux, en discussions; enfin le ministre, ayant rassemblé près de lui les directeurs des contributions et les géomètres habiles déjà dans la matière, rédigea un plan qui fut soumis à l'empereur et approuvé en janvier 1808 : c'est la loi qui régit aujourd'hui la matière, toute modifiée qu'elle est dans une foule de ses dispositions par des instructions ministérielles. L'opération marcha assez bien pendant tout le règne de Napoléon; l'unité de vues, la persévérance dans le principe, l'importance que le chef de l'Etat attachait à poser la dernière pierre de l'édifice, peut-être aussi ses intentions sur l'application ultérieure des résultats, tout concourait à en faire une œuvre aussi parfaite que sa nature le comportait.

Mais 1814 arriva, et avec lui d'autres systèmes, d'autres hommes. Une foule de petites oppositions se manifestèrent contre le cadastre; d'abord on cessa de s'en occuper aussi activement; sous prétexte d'économie on modifia les opérations les plus importantes; puis on voulut que les départements seuls qui voudraient le continuer sur leur territoire en fissent les frais, etc., etc., tous moyens tendant plus ou moins à la destruction de ce qui était fait, etc., etc. Cependant comme le cadastre était trop avancé pour qu'on osât en proposer ouvertement l'abandon, il se traîna plus ou moins péniblement à travers des obstacles de toute espèce; et aujourd'hui il s'achève partout plus ou moins rapidement.

Je ne suis entré dans tous ces détails, Messieurs, que pour vous faire bien comprendre de quelles difficultés était hérissée l'exécution du cadastre, et à quel point il a fallu que les avantages en fussent reconnus pour obtenir que l'administration entrât franchement dans la seule voie qui pouvait conduire au but.

Quant à vous, Messieurs, peu familiarisés probablement avec ces matières presque exclusivement du domaine de l'administration, je crois devoir ici, bien que ces détails aient peut-être déjà fatigué votre attention, vous donner encore quelques explications afin de vous faire apprécier l'importance du cadastre en général et conséquemment celle des propositions de M. Barrau.

Les divers impôts en France sont de deux espèces, directs ou indirects; nous n'avons point à nous occuper de cette dernière espèce; la première se subdivise en deux classes : les impôts de répartition et les impôts de quotité; vous allez vous convaincre tout à l'heure qu'il est très difficile pour ne pas dire impossible de les bien établir, de les concilier, sans le cadastre.

L'impôt de répartition est celui dont la

somme totale est connue et fixée d'avance par la loi et portée au budget de l'Etat, puis répartie entre les imposables qui en sont passibles, sur de certaines bases et suivant un certain mode.

L'impôt de quotité est celui pour lequel, les contribuables étant imposés sur des bases et dans des proportions fixées par la loi, la réunion des cotes forme le montant total de la contribution, qui en conséquence étant variable ne peut être portée au budget de l'Etat que par approximation.

Il résulte de là que dans l'impôt de répartition les contribuables sont en quelque sorte solidaires, puisqu'il faut que les uns paient ce que les autres ne paieraient pas, tandis que dans l'impôt de quotité chaque contribuable est imposé suivant la position où il s'est placé volontairement.

Ainsi la contribution foncière et celle qu'on nomme personnelle, actuellement réunies avec la contribution mobilière, sont impôts de répartition.

La contribution des patentes est impôt de quotité.

La contribution des portes et fenêtres, dans l'origine impôt de quotité, est devenue impôt de répartition.

Or, Messieurs, par tout ce qui précède il est bien prouvé, je pense, qu'un bon cadastre peut seul fournir une répartition équitable de la contribution foncière. Cette répartition une fois établie devient la base d'une partie de la contribution mobilière et de celle des patentes. Ce ne peut être encore que le cadastre qui donne celle de la contribution des portes et fenêtres. Ainsi se trouvent liées et dépendantes les unes des autres les bases de notre système d'impôts directs; et si vous connaissiez tous les détails de la confection du cadastre, vous verriez que toutes les garanties possibles sont données aux citoyens, pour arriver avec leur concours à une bonne justice distributive.

De cet exposé succinct ne doit-on pas tirer la conséquence que, puisque le cadastre est si útile, qu'il a coûté tant de peine à obtenir et qu'il aura occasionné 150 millions de dépenses, ce serait une absurdité, un crime de lèse-nation de ne pas en retirer tous les fruits qu'il peut produire, de ne pas le conserver enfin, ce qui veut dire l'entretenir en constatant et enregistrant toutes les modifications que subissent la superficie du sol et les mutations de propriétaires.

Tel est, Messieurs, l'objet des divers documents que M. Barrau a envoyés à l'Institut Historique. Ils forment un ensemble qui se compose :

1° De deux pétitions adressées à la chambre des députés, l'une en 1824, l'autre en 1835;

2° De deux mémoires à l'appui de ces pétitions;

3° Du rapport fait à la chambre au nom de la commission des pétitions, suivi de la discussion qui eut lieu à ce sujet;

4° De la décision de la chambre, en 1824;

5° D'une lettre du ministre à l'auteur en 1824, et d'une autre en 1835.

Ces diverses dates, remarquons-le, Messieurs, témoignent de la persévérance de M. Barrau.

Les pièces qui émanent de lui sont d'un style correct, convenablement technique; elles dénotent l'homme de bien, l'administrateur éclairé, l'écrivain consciencieux qui possède son sujet et qui le traite pour ainsi dire avec amour; ses démons-

trations sont concluantes, et quant à moi je les admets presque sans exception.

M. Barrau n'est pas le seul qui dans ces derniers temps ait écrit sur ce sujet et dans le même but; un de ses collègues, M. Jomard, notamment a publié en 1836 deux brochures, dont l'une traite de la propriété dans ses rapports avec le cadastre et l'autre d'une méthode relative à la conservation du cadastre.

Il a paru encore une autre brochure sur le même sujet publiée sous les initiales d'H.

Le rapport fait à la chambre des députés, ainsi que les lettres des ministres, sont favorables aux projets de M. Barrau. Il y a plus, le ministre a déclaré à la chambre, dans la discussion précitée, qu'un projet de loi avait été soumis à l'appréciation d'une commission et que, par suite des observations et objections auxquelles avait donné lieu l'examen de ce projet, l'administration avait pris le parti d'en faire l'application, pour essai, dans deux départements. Ainsi, comme vous le voyez, Messieurs, les choses sont en bonne voie; et nous pouvons espérer la réalisation des plans de M. Barrau, sinon dans toutes leurs parties, au moins dans leur principe.

Il serait trop long et peut-être fastidieux pour vous, Messieurs, de vous présenter dans tous leurs détails les nombreux avantages que l'on doit retirer, un peu plus tôt ou un peu plus tard, du cadastre amené par une bonne conservation à la perfection désirable.

Je me bornerai à vous signaler les plus importants :

A l'aide des plans parcellaires on construit des cartes appropriées à tous les services publics.

Ainsi, l'administration des ponts et chaussées, au moyen de ces cartes, pourra, avec une grande économie de temps, de peines et de dépenses, déterminer la position des principaux points et faire le tracé d'une route, d'un canal, d'un chemin de fer.

Les compagnies qui exécuteront ces travaux trouveront facilement, par les plans parcellaires, la mesure des distances, des nivellements, des superficies de terrain à acquérir, etc.

Le génie militaire y trouvera une topographie aussi exacte que ses travaux pourront l'exiger.

Le génie maritime en profitera pour ses travaux sur les côtes et pour ceux qui sont relatifs aux lits des fleuves et des rivières.

L'administration des forêts y trouvera les plans et contenances, bases de ses travaux.

L'administration de l'enregistrement en recueillera les mêmes avantages; et le gouvernement n'aura plus à payer de coûteux arpentages dans une foule de cas.

L'administration des contributions directes ne saurait trouver de meilleur guide pour suivre le mouvement des propriétés foncières, et pour constater ou vérifier le cens dont les citoyens sont obligés de justifier en maintes circonstances.

Pour les administrations départementales et communales les détails fournis par le cadastre seront d'une application journalière.

La justice civile, pour être promptement éclairée, n'aura besoin que d'un simple extrait d'atlas obtenu à peu de frais, au grand avantage des plaideurs.

Pour la justice criminelle, la connaissance prompte et exacte des lieux où un crime aura été commis, pourra éviter

de graves erreurs, souvent irréparables.

Le régime hypothécaire y puisera d'utiles renseignements.

Quant aux citoyens en particulier, ils y trouveront un terrier complet de leurs biens-fonds, un titre patent de leurs propriétés, un code impartial et désintéressé dans toutes les contestations relatives à des usurpations, un arbitre équitable pour leurs partages d'héritages.

Les notaires éviteront par ce moyen toute erreur dans la désignation, la contenance et l'évaluation des biens qui font l'objet de transactions.

Les arpentages exécutés par suite de ventes, échanges, expropriations, partages, etc., etc., que nos lois sur les successions ont rendus si fréquents, désormais réduits à de simples opérations graphiques, ne coûteront pas la moitié du prix que les arpenteurs ont le droit d'exiger aujourd'hui.

Mais c'est surtout aux sciences, à l'agriculture, à la géologie, à l'histoire naturelle, à la statistique, à la géographie, à l'histoire proprement dite, aux beaux arts, à l'archéologie, à la numismatique, que l'intervention du cadastre sera utile. Désormais la pioche ignorante ne dispersera plus sans pitié les débris des siècles anciens; tant de vitraux gothiques, de statues, de bas-reliefs, de manuscrits, de monnaies, de médailles cesseront d'être la proie du vandalisme ou de la rapacité. Quelques rares conservateurs, pouvant se porter rapidement sur tous les points où une découverte aura été faite, produiront en peu de temps cet immense bienfait.

Mon rapport, tout imparfait qu'il est, vous aura néanmoins, Messieurs, je l'espère, intéressé en faveur des écrits de M. Barrau, qui, il faut bien en convenir, n'ont pas été sans quelque influence sur les mesures que le gouvernement s'est décidé à prendre en faveur de la conservation du cadastre, magnifique institution devenue, ainsi que nos codes, l'objet de l'admiration et de l'envie de nos voisins. J'ai l'honneur de vous proposer en conséquence de voter des remercîments à notre honorable collègue pour le noble emploi qu'il a fait de ses talents, et pour le zèle et la persévérance qui l'ont amené à rendre un aussi grand service à son pays (1).

J. Deville,

Membre de la 1re classe de l'Institut Historique.

(1) Les conclusions du rapporteur ont été adoptées à l'unanimité par la 3e classe *(histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques.)*

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE DE BELGIQUE *.

Septième Bulletin. — Séance du 7 mai 1837.

M. le président de Gerlache ouvre la séance, en communiquant à la commis-

* Voir Tome VI, 32e livraison, mars, page 67.

sion plusieurs dépêches ministérielles et sa correspondance ordinaire.

M. de Smet informe la commission que l'impression du *Corpus Chronicorum Flandriæ* est achevée, sauf l'introduction et les tables.

M. Gachard, au nom du docteur Coremans, communique un troisième rapport sur les travaux faits par ce dernier pour le classement des papiers de la Secrétairerie d'état allemande, qui sont conservés aux Archives générales du Royaume. Ce rapport, dont la lecture est entendue avec un vif intérêt, constate le classement et l'inventaire de plus de trois cents liasses, parmi lesquelles le plus grand nombre contient des matériaux historiques inconnus.

Les pièces qui concernent la réforme forment 24 liasses et 4 volumes. Il en est de relatives aux diètes de Worms, 1521, de Nuremberg, 1524, de Spire, 1529, de Smalcalden, 1537; une correspondance de l'empereur avec ses conseillers; des documents curieux, touchant les raisons qui déterminèrent les princes protestants à s'armer contre Charles-Quint; des pièces touchant les diètes de Ratisbonne, d'Augsbourg et de Spire, en 1546 et en 1547; des propositions de l'empereur; des représentations des états sur ces propositions; des protestations du pape; des observations des états relativement à l'intérim proposé par l'empereur; une opinion de Melanchton à l'égard de cette mesure; quelques pièces concernant le concile de Trente; des lettres interceptées de l'électeur de Saxe, Jean-Frédéric, d'Albert de Brandebourg, duc de Prusse, de l'électeur Maurice de Saxe; des documents concernant l'emprisonnement du landgrave Philippe de Hesse, l'adversaire que Charles-Quint craignait le plus, et auquel l'histoire déféra le nom de Magnanime; quantité de pièces diplomatiques; des lettres remarquables de Charles-Quint, de Ferdinand, roi des Romains, de Marie, reine de Hongrie, du landgrave, de son fils, de l'électeur Maurice, etc.; des renseignements sur la tentative d'évasion que fit, en 1551, le landgrave, alors détenu à Malines; la procédure qui s'en suivit; des détails sur sa mise en liberté; des pièces concernant les négociations du cardinal de Granvelle avec les princes protestants, en 1543 et en 1553; des lettres de Charles-Quint au roi de Danemarck, etc.; plusieurs liasses qui se rapportent à la guerre de trente ans; la correspondance de Wallenstein avec l'archiduc Albert et l'infante Isabelle; la correspondance de Tilly, du valeureux Liégeois auquel l'Allemagne a accordé une place dans sa Walhalla; plusieurs pièces relatives à la ligue catholique et à la part active qu'y prit le gouvernement des Pays-Bas; aux troubles de la Bohême, troubles qui furent le signal de la guerre de trente ans; aux négociations diplomatiques que ces troubles occasionnèrent; des pièces concernant les négociations avec le comte Ernest de Mansfeld en 1622, ainsi que diverses lettres de cet audacieux proscrit, qui ne reconnaissait d'autre autorité que celle de son épée; des pièces se rapportant directement ou indirectement au traité de Munster; des lettres du célèbre Piccolomini et de divers princes, généraux et diplomates d'alors; la correspondance des empereurs avec le gouvernement, entre autre celle de Maximilien II, de Rodolphe II, de Mathias, de Ferdinand II, de Ferdinand Ier et de Léopold Ier; des documents concernant

le règne d'Albert et d'Isabelle; des liasses qui contiennent les pièces relatives aux relations diplomatiques des Pays-Bas avec toute l'Allemagne, la Suède, le Danemarck, la Pologne, la Hollande, les villes anséatiques et les villes libres de l'Allemagne en général, depuis le temps de Charles-Quint jusqu'à la fin du 17e siècle; des correspondances de Charles-Quint avec divers souverains étrangers ou princes de l'Empire, touchant les affaires générales ou celles de quelques provinces de l'Allemagne; des inventaires du mobilier et des joyaux appartenant à la succession de l'archiduc Maximilien, des empereurs Rodolphe II et Mathias, frères de l'archiduc Albert et de l'impératrice, mère de l'archiduc, du margrave de Bourgau, époux de l'ambitieuse Sybille de Clèves; inventaire des ornements et des bijoux appartenant à la couronne impériale, des objets précieux en or et en argent, ainsi que des livres et manuscrits que possédait la maison d'Autriche au commencement du 17e siècle; la correspondance d'Albert-le-Magnanime avec le duc l'Albe; des lettres de l'aventureux duc de Lorraine, Charles IV, de son frère Nicolas-François et de Charles V, fils de ce dernier, l'un des hommes de guerre les plus distingués de cette époque; de Frédéric II, Christiern IV, Frédéric III et Christiern V, rois de Danemarck; de Gustave-Adolphe, Charles X et Charles XI, rois de Suède, etc. etc.

M. Gachard lit un projet pour la rédaction d'une Table chronologique des chartes imprimées, concernant l'histoire de la Belgique. Ce projet, auquel la commission donne, à l'unanimité, son assentiment, est adressé par elle à M. le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères.

M. Gachard entretient ensuite l'assemblée du manuscrit sur les troubles de Gand dont il a été plusieurs fois question dans les séances précédentes. Il s'exprime en ces termes :

« Le manuscrit sur les troubles de Gand en 1539 et 1540, appartenant à la bibliothèque de feu M. Van Hulthem, que la commission avait demandé à M. le ministre de l'intérieur, m'a été remis depuis peu de jours : je me suis empressé de l'examiner.

« La narration contenue dans ce manuscrit commence à la mi-août 1539, et se termine à la fin de l'année 1540, où Charles-Quint quitta les Pays-Bas pour aller visiter ses états d'Allemagne. Elle complète ainsi celle du chanoine Jean D'Hollander, imprimée dans les *Analecta Belgica* d'Hoynck Van Papendrecht, qui s'arrête au mois de novembre 1539. Elle n'est pas, comme cette dernière, entremêlée de pièces officielles : les seules que l'on y rencontre sont la lettre écrite par François Ier à Charles-Quint pour l'engager à traverser la France; la sentence de l'empereur contre les Gantois (30 avril 1540); son ordonnance connue sous le nom de la *Caroline*, qui donna à la ville une nouvelle constitution (même date), et enfin un acte du 6 mai, qui prescrivit la démolition de certaines portes et tours.

« L'auteur de cette relation ne se nomme point, et il ne dit rien qui puisse faire soupçonner son nom ni son état; il ne se désigne autrement que par l'expression l'*acteur, cet acteur*.

« On pourrait reprocher au chroniqueur anonyme de la prolixité et des répétitions; il convient lui-même qu'il mérite ces reproches : « L'acteur, dit-il, « prie à ceulx qui liront ou orront lire ce

« livre, que, se, à leur samblant, il est « faict, composé en trop rudde langaige, « ou par trop prolixe, et que une chose « y soit souvent resumee deux ou trois « fois, qu'il luy soit pardonné. » Ces défauts n'empêchent pas que son livre ne mérite de voir le jour, surtout par rapport aux détails tout-à-fait neufs qu'il contient sur les événements arrivés depuis l'entrée de Charles-Quint dans Gand jusqu'à son départ de cette ville (16 février 1539 — fin de mai 1540), détails qui en forment la partie la plus considérable; et par rapport aussi aux curieux renseignements qu'il donne sur deux fêtes populaires fameuses à cette époque dans la capitale de la Flandre : celle de la *t'auwe wet* et celle de saint-Liévin.

« D'après la faculté qui m'a été accordée par la commission à la dernière séance, je me suis décidé à publier la *Relation des Troubles de Gand* avant les *Voyages des Souverains de la Belgique*; je commencerai cette publication aussitôt que la copie du manuscrit sera faite. »

Enfin M. Gachard donne communication d'une lettre que lui a écrite M. Tailliar, conseiller à la cour royale de Douai. M. Tailliar, ayant lu, dans le septième bulletin de la commission, qu'elle s'occupe à recueillir des matériaux pour former une *Collection des voyages des Souverains de la Belgique*, lui signale l'existence, à la bibliothèque publique de Douai, d'un manuscrit qui renferme les procès-verbaux détaillés des entrées et séjours des comtes de Flandre dans la ville de Douai, depuis Guy de Dampierre en 1252 jusqu'à Albert et Isabelle en 1600. Ces procès-verbaux sont extraits des registres de la maison de ville et d'autres documents inédits : ils comprennent environ 50 pages grand in-4°. M. Tailliar offre d'en faire faire la copie, si la commission le désire. Pour donner une idée de la manière dont il sont rédigés, il en transmet deux fragments : l'un qui a été imprimé dans le *Mémorial de la Scarpe* du 7 août 1834, et qui rend compte de l'entrée de Charles-le-Téméraire à Douai le 23 mai 1472; l'autre tout-à-fait inédit, et relatif à l'entrée de Charles-Quint le 15 mai 1516. « Les documents de ce genre, « ajoute-t-il, sont en général des tableaux « aussi naïfs que curieux des mœurs « d'une époque, et présentent sous ce « rapport un très haut intérêt. »

M. Gachard fait connaître, à cette occasion, que les archives municipales de Tournai renferment aussi un registre dans lequel le magistrat avait fait consigner, depuis le XIIIe siècle, la description des entrées dans cette ville des rois de France, des comtes de Flandre, des ducs de Bourgogne, des évêques et des châtelains de Tournai, et d'autres personnages éminents : ce registre, sur vélin, est appelé *de cuir noir*, à cause de la matière et de la couleur de sa couverture; il est infiniment précieux par son authenticité; il s'étend jusqu'à l'année 1647.

La commission pense qu'il conviendra d'extraire, des deux volumes qui viennent d'être mentionnés, les pièces qui concernent les entrées de nos princes, pour les insérer dans la *Collection des Voyages*. Elle charge M. Gachard d'exprimer à M. le conseiller Tailliar toute sa gratitude de l'intéressante communication qu'il a eu la complaisance de lui faire.

M. de Ram présente à la commission deux feuilles de parchemin trouvées dans une vieille reliure, et contenant des frag-

ments d'un ancien poème. M. de Reiffenberg a reconnu que de ces deux feuilles l'une avait été mutilée par le haut. Elles contiennent ensemble environ 700 vers. C'est une chanson de geste dont l'action se passe sous Louis d'Outremer, roi de France. Le héros principal est *Isembart* surnommé *le Margari*. La scène est en Picardie, principalement dans le Ponthieu.

M. de Reiffenberg rappelle ensuite que M. Gachard, dans la dernière séance, a communiqué des renseignements curieux sur Jehan Lemaire. Il fait connaître, à cette occasion, que son savant ami, M. Le Glay, conservateur des archives départementales à Lille, lui a écrit qu'il avait entre les mains une copie authentique des lettres-patentes par lesquelles l'empereur Maximilien Ier conférait le titre d'historiographe à *Remy du Puys*, en remplacement de Jehan Lemaire. Ces lettres sont du 15 février 1511. Dans la quittance que donne Remy du Puy de la première année de sa pension, qui est de 240 livres tournois de 20 gros chaque, il s'intitule: *Croniqueur et hystoriographe des maisons d'Austrice et de Bourgogne.*

M. de Reiffenberg annonce, en outre, que M. le Glay a trouvé, dans le dépôt qui lui est confié, des lettres autographes de Marguerite de Croy, comtesse de Hornes, à Marguerite d'Autriche, *la gente demoiselle* (de 1508 à 1521). M. Le Glay se propose de mettre au jour ces lettres, qui sont piquantes, et où la comtesse de Hornes s'exprime avec beaucoup de liberté.

Enfin, M. de Reiffenberg met sous les yeux de la commission une copie de la chronique de *Jean Li Tartiers*, prieur de l'abbaye de Cantimpré, commençant à saint Louis et finissant à l'an 1305. Cette chronique assez courte, d'un contemporain de Froissart, est due à l'obligeance de M. le Glay.

M. Willems fait part d'une lettre de M. Van Ertborn, ancien bourgmestre d'Anvers, qui annonce qu'il est au moment de mettre sous presse son histoire de Jaqueline de Bavière, comtesse de Hainaut, de Hollande et de Brabant; histoire pour laquelle il a fait des recherches immenses et réuni quantité de pièces inédites. M. Van Ertborn recevrait avec reconnaissance les indications que la commission serait dans le cas de lui donner.

La commission, informée que M. J. de Jonghe, régent à l'Athénée de Bruges, est au moment de faire paraître la chronique de Nicolas Despars, mentionnée dans les *Bulletins*, qu'elle publie, l'exhorte, autant qu'il est en elle, à poursuivre cette utile entreprise.

Suit l'inventaire des manuscrits relatifs à l'histoire de Belgique existant à la bibliothèque de l'Université de Liège.

DOCUMENTS HISTORIQUES CURIEUX OU INÉDITS.

HARANGVE
FAITE AV ROY
ET A LA REYNE,
Dans la ville de Mellun, par les deputez de ces Prouinces, pour le soulagement du Peuple.

(Pendant les guerres de la Fronde.)

à PARIS,
Chez Michel Blondeau, au Mont Sainct Hilaire.
M. DC. LII.

Madame,

Il n'est point besoin d'éloquence, il ne s'en treuue point au discours des pauures : mais aussi sans son aide la verité de leur mal-heur ce descouure assez. Si vous voulez ouurir les yeux sur nos personnes, vous verrez assez dans le triste aspec de nos visages, ce que vous disent nos paroles; et sans doute vous aurez pitié de ces funestes obiets.

Nous sçauons toutesfois que c'est beaucoup demander à la Majesté de ces yeux, qui sont les astres tout puissans de ce Royaume, que de les prier de s'ouurir sur nous, estans les souuerains dont les influences bonnes ou mauuaises sont le sort des plus superbes noms; les nostres sont trop peu pour eux. En particulier il est vray, Madame, que pour vn heur si grand chacun de nous est trop peu de chose; mais tous ensemble nous formons le plus grand corps de l'Estat que vous commandez.

Vous n'en sçauez peut-estre rien, Madame; ceux qui ne gouuernent pas, mais qui vous abusent, vous ont iusques icy caché ce mal-heur : Il y a des ja longtemps que nous sommes vne grande et pitoyable compagnie : mais nostre nombre chaque iour se rend infiny.

Regardez donc, Madame, ce nombre affreux de miserables; si nostre qualité est indigne, considerez notre quantité.

Nous oserons de plus vous dire: grande Reyne, que nostre qualité mesme vile et abiecte, est vn object qui ne doit point estre mesprisable à ceux qui commandent des Royaumes, et que la politique nous doit considerer : Il n'y a iamais eu au monde de Monarchie ny de Republique, où ceux de nostre nom ne ce soient treuuez. Si les Estats n'estaient composez que de riches et que de nobles; si tous estoient

pour commander, qui voudroit servir? Dieu a voulu, Madame, qu'il y eust des seruiteurs comme des maistres, afin que par le commandement et par l'obeïssance toutes choses fussent reglees par l'ordre qu'establit entre les hommes et la puissance et le deuoir. Sans cela on ne verroit que confusion et que desordre; et si ces deux choses sont si considerables, commander ne l'est pas plus qu'obeir.

Il est donc necessaire qu'en tout Estat bien conduit l'obeïssance se treuue, et qu'on y entretienne des esclaues aussi bien que des superieurs. Nous sommes de ces premiers, Madame, qui sousmis au pouuoir des autres, portons sur nous les premieres peines de la Republique, et le ioug le plus difficile et le plus pesant. C'est nous qui donnons nos sueurs aux particuliers, et par ce moyen au corps de l'Estat ensemble. C'est nous dont on remplit les armées de la Republique. C'est au prix de nostre sang qu'elle triomphe. Ce sont nos bras qui la vangent de ces ennemis. Quoy qu'on ne donne point notre nom aux victoires que l'on remporte, on vaincrait rarement sans nous. Nous souffrons pour l'amour de l'Estat, qu'on nous oste la gloire que nous donne tant de peine, sans murmure et sans indignation. Pour le salut de nostre Patrie, le froid et le chaud, la faim et la soif, les iniures du ciel et de la terre, la colere des eslemens, et la barbarie souuent de ceux qui nous commandent nous attaquent, sans nous ebranler. Nous allons à la mort pour elle comme les agneaux à la boucherie, sans nous plaindre et sans reculer. Apres cela nous pouuons vous dire : ouurez vos yeux sur nous grande Reyne, et nous secourez. La conseruation de l'Estat qui vous est commise, vous oblige à nous conseruer. Si nous en conposons une partie et qu'elle perisse, dans peu de iours l'autre s'en va perir. Tous pasles et défigurez que nous sommes, tous foibles que vous nous voyez, l'Estat est appuyé dessus nos espaules; si nous tombons il tombe auec nous. Helas! en quel estat est reduit ce triste Royaume? s'il perd ses bras, qui combatra pour luy. Cependant il a des ennemis en grand nombre.

Vous estes mere, grande Princesse; votre fils est notre Monarque. Si ce cher fils, ce grand Roy, estoit aussi grand d'aage que de naissance, nous n'aurions pas besoin de vous implorer; mais qui deuons nous pour luy implorer que vous?

Sauuez l'Estat de votre fils, Madame, et sauuez ses pauures sujets de la rage de ces guerres barbares. Quand nous ne serions pas a sa grandeur si considerables, d'autre raisons vous obligent à notre salut. Si l'Estat n'avoit pas pour vous assez de charmes, et quand mesme (ce qui ne se peut croire sans crime) le bien public ne vous toucherait pas, du moins escoutez la Nature.

Elle veut par un instinc secret, que les choses mesmes insensibles ressentent, que ce qui ce ressemble se cherisse, et loge vn amour occulte, mais ardant, entre les estres que quelque simpathie ou quelque conformité rend egaux. Nous ne dirons toutes fois pas, grande Reyne, que nous égalions vostre Majesté souueraine, ce n'est point par cette raison que vous nous deuez aymer. Entre vostre grandeur et notre bassesse y ayant une distance et vne disproportion peu s'en faut infinie, nous en deurions plustost attendre de la haîne que de l'amour. Estans au plus bas estage de vostre Royaume, et vous au plus haut, vos yeux auroient

de la peine à ietter leurs regards de vostre Trone iusques à nostre abysme. C'est donc d'vne autre conformité qui se trouue entre vous et nous, que nous tirons nostre esperance.

Encore que nous ne portions pas des couronnes, et qu'à peine puissions nous voir iusques au faistes des grandeurs où vous estes montée, du neant où nostre condition nous plonge, si ne laissons nous pas d'estre hommes. C'est par-là que nous vous égalons, grande Reyne. L'humanité fait ressembler les plus superbes Monarques aux plus pauures de tous les bergers. Comme vous, nous sommes composez de chair, de sang et d'os, comme vous, nous sommes sensibles et comme vous nous auons vne âme raisonnable. Quand vous estes dans vostre lict de delices où le sommeil vous ferme les paupieres, et que nous sommes estendus dedans la boue et dedans l'ordure, à gemir et à nous plaindre, ce sont toutes personnes humaines qui ne different que par le repos et par la souffrance; cruelle et sensible difference qui ne doit point se rencontrer entre choses égales, et que vous ne deuez point souffrir.

Vous voyez l'amour qui se trouue dans les especes de chaque chose, et qui se découure à nos yeux selon leur puissance. Les plantes qui ne se peuuent mieux temoigner leur accord, qu'en viuant plus rigoureusement, quand elles sont ensemble ne tendent à autre chose; de là vient que mesme sorte de terre à mesme sorte de plante, leur est sans doute tousiours la plus propre; et qu'à plusieurs d'entre les vegetaux, des climats différends les font viure et les font mourir. Les animaux qui ont le mouuement et le sentiment vnis à cette inclination première, se joignent aussi mieux ensemble, et se secourent plus facilement. Et si vous ne le sçauiez pas mieux que nous, Madame, nous vous ferions voir en eux des marques de cette tendresse naturelle, qui donnent moins à croire qu'à admirer.

Que ferez vous, Madame, à ces exemples insensibles et irraisonnables, qui monstrent tous les iours et qui apprennent aux hommes la sensibilité et la raison? Nous ne doutons point que vostre cœur ne se flechisse vers les nostres et que vous n'imitiez l'amour pur et incorruptible de ces estres aueugles, auec ce glorieux avantage, que le vostre sera conduit par des lumières et des puissances qui perfectionnent son action. Vous sçaurez qu'aymer vn miserable c'est le secourir, au moins quand le pouvoir et la passion se rencontrent ensemble, et que l'un et l'autre peuvent agir. Car il se trouue bien des compassions veritables sans secours; mais c'est lors que l'impuissance empesche l'acte extérieur d'vne volonté tousiours bien faisante en desirs, si ce n'est en effets. Grace à Dieu, grande Reyne, vostre bonté que réclame nostre infortune n'a point à craindre ce deffaut.

Secourez nous donc, Madame, ayez pitié de nostre mal-heur. Vous auez le pouuoir de nous bien faire; ayez-en la volonté que nous vous souhaittons. Outre que nous sommes membres de la République, que d'ailleurs nous soyons auec vous d'une mesme espece, et que vous nous deuez ce que nous vous demandons par raison de politique et par affection de nature, vous nous le deuez encore par charité.

Vous sçavez combien les pauures sont recommandez en la saincte parole, combien Dieu y promet de recompenses, et

combien il y menasse de peines pour obliger à les secourir, iusques là que le seigneur Iesus veut estimer comme reçeu en sa propre personne les biens et les maux qu'on leur aura faits. Voyez, Madame, quel traitement vous nous deuez faire, qui n'offence pas le fils de Dieu. Nous sommes ses membres, Madame, il est mort pour nous donner la vie.

La voix et les cris des pauures qui reclament vostre iustice percent facilement le Ciel, et sont reçeus au trosne de Dieu; que faites-vous si vous nous reiettez? Les tendresses qu'a pour nos douleurs le Monarque du Ciel et de la terre, souffriroient-elles en vous vn cœur de rocher? Pensez-y bien, Madame, vous voyez à vos genoux les enfans d'vn si grand et si redoutable père; ne l'irritez point en nous accablant. Pour nous vanger sa main est si preste, qu'il fait dangereux de nous maltraiter. Songez pour auoir affligé le pauure Lazare, quel fruit en reçeut le mauvais Riche, et quels feux vengerent sur l'vn les coups que l'autre en auoit reçeus. Dieu nous ayme beaucoup, tous pauures et tous misérables que nous sommes, et qui nous hayt n'en peut estre ayme. Les charitez d'vne ame deuote, sont en sa présence des œuures si agreables, qu'il appelle ce que l'on nous donne, des tresors logez dans le Ciel, où la corruption ne les peut toucher.

Voyez, Madame, ce que nous sommes, quoy qu'on nous méprise, puisque Dieu prend vn tel soing de nous. Tels toutefois que nous puissions estre, nous ne vous implorons point auec orgueil. Plusieurs ont reclamé en vain la mesme grace que nostre desespoir reclame; et si nous y venons apres eux, ce n'est point la présomption qui nous y conduit. Toute la France estant infiniment obligée au zele de vostre illustre parlement, chacun est ingrat qui n'essaye de luy rendre vne partie de ce qu'il luy doit. Car enfin, nous ne vous prions pas pour nous seuls, puis que nous sommes vne partie de l'Estat, c'est aussi pour luy auec nous. Nous essayons de sauuer les riches auec les pauures, afin que pour le salut des membres nous puissions sauuer tout le corps.

De cette sorte vous rendrez compte au ciel de nos plaintes et de nos larmes, et attirerez sur vostre teste nos soupirs et nostre trespas. Voicy la voix de Dieu qui vous le declare, car c'est celle du pauure peuple, et du peuple affligé qui frappe vos oreilles. Ne soyez point sourde à nos clameurs, ou Dieu n'escoutera iamais vos prieres. Ouurez vos yeux sur nous, Madame, si vous desirez sur vous voir ouvrir les siens fauorables. Mais n'ouurez point vos yeux de dedin et de mepris, si vous ne voulez qu'il vous regarde des siens de courroux.

Ce faisant, vous deuiendrez l'objet de ses graces et de ses faueurs temporelles; et pour vn peu de repos que vous nous donnerez, vous iouyrez d'une felicité qui ne finira jamais dans l'éternel sejour.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET DES SÉANCES DE CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

*** Le mercredi 7 juin, la 1re classe (*Histoire générale et histoire de France*) s'est réunie sous la présidence de M. le comte d'Allonville. Sont présents à la séance 18 membres.

Lettres écrites du Hâvre par nos collègues MM. J. Deville et Venedey, renfermant de curieux détails sur leur séjour dans cette ville.

M. Lucien de Rosny (de Loos) entretient la classe de ses travaux sur la Flandre ;

M. Polidore de Labadie (de Saint-Girons, Ariège), de ses recherches sur l'histoire, la langue et les monuments du peuple basque.

Hommages des *Nouvelles Archives historiques de Belgique*, revue trimestrielle publiée à Gand par MM. d'Hane, Huet, Lenz et Moke, 1re livraison, in-8° (rapporteur M. Prat), de la *Revue Belge*, publiée pour l'association nationale par les soins de M. Polain de Liège, livraison d'avril, in-8°; de l'*Histoire des histoires* par M. Émile Lambert, 2e et 3e livraison in-8°; des *Archives littéraires et historiques du nord de la France et du midi de la Belgique* par MM. A. Leroy et A. Dinaux de Valenciennes, nouvelle série, 1re livraison, in-8°; de l'*Histoire de l'abbaye de Loos*, avec figures, par M. Lucien de Rosny, in-8° (rapporteur M. L. de Maslatrie); des *Archives curieuses de la ville de Nantes et des départements de l'ouest* par M. Verger, nos 2 et 3, in-8°; de la *Bibliothèque historique et militaire*, 2e année, 13e et 14e livraisons, in-8°; de la *Chronique de Champagne*, nos 1 à 5, par MM. Fleury et L. Paris, in-8°; des *Travaux de la Société de l'histoire de France*, comptes-rendus mensuels, mars et avril. in-8°; d'un *Essai sur la division et l'administration politique du Lyonnais au Xe siècle*, par M. le baron Frédéric de Gingins Lassarraz, in-8°; de la *Revue anglo-française, historique et trimestrielle*, par M. de la Fontenelle de Vaudoré de Poitiers, 16e livraison, in-8°; des *Analogies et contrastes entre Cromwell et Bonaparte*, par M. C. Lacretelle, de l'Académie française, in-4°.

L'ordre du jour appelle la nomination à une place de vice-président adjoint vacante dans la classe. On procède à l'élection; M. Dufey (de l'Yonne) est appelé à ces fonctions par le suffrage de ses collègues.

La discussion est ouverte sur cette question : *Doit-on écrire les noms propres historiques d'après l'orthographe primitive ou traditionnelle?*

MM. Paquis, de Monglave, Vallet et de Maslatrie déplorent la facilité avec laquelle les noms historiques sont dénaturés en France et deviennent méconnaissables, de transformations en transformations. Ils en citent plusieurs exemples qui nous ont rendu, disent-ils, la risée des étrangers. Suivant ces trois membres il serait

urgent de remonter le plus tôt possible à la véritable orthographe des noms, de bien l'établir à l'aide des meilleurs documents, d'écrire chaque nom avec son ancienne physionomie quand il se présente pour la première fois dans un livre, en ayant soin d'ajouter entre parenthèses le nom adopté par la tradition, quelque défiguré qu'il ait été.

MM. le comte d'Allonville, Dufey (de l'Yonne), F. Grétry et Bonvalot sont d'un avis contraire. Ils pensent qu'il y aurait une difficulté insurmontable à retrouver l'orthographe primitive de certains noms propres, cette orthographe changeant plusieurs fois par siècle, au point de rendre ces mêmes noms méconnaissables. C'est un grand malheur sans doute, ajoutent-ils, que les noms propres historiques aient été défigurés, mais, la tradition et la mémoire des hommes les ayant ainsi consacrés, le mal est sans remède et on doit les écrire aujourd'hui tels que la tradition les a faits, en ayant soin seulement, la première fois qu'ils se présentent dans un livre, d'ajouter entre parenthèses toutes les versions anciennes en remontant autant que possible à la primitive.

M. A. Stahl pense que plusieurs des préopinants sont trop exclusifs dans leurs opinions. Il est, selon lui, des noms que les hommes et le temps ont tellement défigurés qu'essayer de les ramener aujourd'hui à leur physionomie primitive serait tenter l'impossible et risquer de ne pas être compris. Il se prononce dans ce cas pour l'avis de MM. le comte d'Allonville et Dufey (de l'Yonne). Mais d'un autre côté il est, dans les langues étrangères surtout, et en particulier dans celles de l'Asie, une multitude de noms dont la popularité est beaucoup moindre, que nous seuls Français défigurons, et dont la physionomie primitive pourrait sans peine et sans péril être retrouvée et rétablie. Ici M. A. Stahl est de l'avis de MM. Paquis et de Monglave.

La discussion se prolonge long-temps encore. Les usages de l'Institut Historique, usages dont il ne s'est jamais départi dans ses congrès, ne permettant pas qu'une question de cette portée soit formulée par un vote, attendu que la Société n'est point un tribunal, et que sa décision n'enchaînerait personne, on passe au rapport de M. F. Grétry sur le *travail de M. le vicomte de Guyton relatif au style ogival* et à celui de M. de la Pylaie sur un mémoire de M. Georges Rausol, relatif aux *Antiquités de la Vendée*, lesquels sont, tous deux, renvoyés à la 4e classe qui s'occupe plus spécialement d'archéologie.

*** Le mercredi 14 juin devait avoir lieu la séance mensuelle de la 2e classe (*Histoire des langues et des littératures*). Les fêtes du mariage du prince royal ont forcé le conseil à la remettre au mercredi 12 juillet.

*** La 3e classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est réunie le mercredi 21 juin sous la présidence de M. le docteur Cerise, vice-président. 23 membres sont présents.

Lettre de M. Charles de Latouche, de Belle-Isle-en-Mer, signalant quelques améliorations à introduire dans la rédaction du journal. (Renvoi au Comité du journal).

Hommages à la classe d'un discours sur les *Avantages de l'histoire de la médecine* par M. Kuhnholtz, bibliothécaire de la

faculté de médecine de Montpellier, in-8°; d'un *Cours d'histoire de la médecine* avec bibliographie médicale, par le même, in-8; d'un *Résumé de preuves de la non-décadence et de l'activité du commerce de Marseille*, par M. Fallot de Brogniard, capitaine d'état-major, in-12; d'une *Théorie de l'application des lois*, par M. Sermet, in-8°; des *Institutions judiciaires*, par le même, in-8°; du *Globe*, revue des sciences, des lettres et des arts, 1er numéro, in-4°; de la dernière livraison de la *Revue religieuse et édifiante*, publiée par M. de Lacroix, in-8°; de la dernière livraison du *Bulletin de la Société royale d'agriculture, sciences et arts de Limoges*, in-12; de la dernière livraison du *Journal d'agriculture, publié par la Société d'émulation de l'Ain*, in-12.

Rapport de M. Ch. Favrot sur un ouvrage de M. le docteur Magne, relatif à l'allaitement des enfants.

Plusieurs recherches historiques fort curieuses du rapporteur donnent lieu à une discussion à laquelle prennent part MM. Victor Courtet de l'Isle, le docteur Cerise, Métral, l'abbé Badiche, Favrot, Dufey (de l'Yonne). — Renvoi au Comité du journal.

Rapport de M. Victor Courtet de l'Isle sur une brochure de M. Desray, intitulée : *Méditation politique. — Du progrès européen.*

Rapport de M. le comte de Lasteyrie sur un mémoire de M. Raymond de Véricour : *des Instituts agricoles et scientifiques d'Hofwyl*, fondés par M. Emmanuel de Fellenberg.

Rapport de M. Favrot sur un travail de M. Corbin, de Tarbes, intitulé : *Nomenclature et recherches historiques sur les animaux vertébrés des Hautes-Pyrénées.*

Discussion : MM. Victor Courtet de l'Isle, l'abbé Badiche, Métral, Eug. de Monglave, le docteur Colombat (de l'Isère), le docteur Cerise, Favrot.

Ces trois derniers rapports sont renvoyés aux Archives.

*** Le mercredi 21 juin, séance de la 4e classe (*Histoire des beaux-arts*), présidence de M. Debret; 17 membres sont présents.

Hommage à la classe d'un nouveau catalogue des monnaies gauloises, de la collection de M. J.-B. Bouillet, de Clermont-Ferrand.

M. le secrétaire perpétuel met sous les yeux de la classe des médailles et antiquités découvertes dans la propriété de M. Parquin, au Vivier en Brie. Parmi ces objets on remarque une bague d'argent sur laquelle on lit en caractères gothiques : *Agnès mon cueur.* On sait que le château du Vivier, dont nous avons décrit les ruines (Journal de l'Institut Historique, tome IV, 19e livraison, février 1836, page 1), fut la demeure de Charles V et de Charles VI.

M. de la Pylaie est chargé de faire un rapport sur ces antiquités.

Sur la proposition de M. Eug. de Monglave on procède à la nomination d'une commission chargée de rendre compte du musée historique de Versailles. On convient préalablement qu'elle sera formée de trois membres pris dans le sein de la 4me classe : un peintre, un sculpteur, un architecte.

Sur la proposition de M. Ferdinand-Thomas, la 1re classe (*Histoire de France*) sera invitée à adjoindre deux de ses membres aux trois membres choisis par la 4e classe (*Histoire des beaux-arts*).

Le scrutin secret désigne pour ces fonc-

tions M. Debret, peintre d'histoire, correspondant de l'Académie des beaux-arts, M. Jehan Du Seigneur, statuaire, et Ferdinand-Thomas, architecte; lesquels se réuniront le samedi 8 juillet pour s'entendre avec les deux commissaires de la 1re classe.

L'ordre du jour appelle le rapport de M. Jehan Du Seigneur sur la première livraison du recueil des *Tapisseries historiques* de nos collègues MM. Achille Jubinal et Sansonnetti.

Ce rapport, écouté avec un intérêt soutenu, est renvoyé, à l'unanimité, au Comité du journal.

M. de la Pylaie donne lecture d'une *Nouvelle description des monuments de Carnac* (Morbihan).

Ce travail important est renvoyé au Comité du journal.

*** La trente-troisième séance générale a eu lieu le jeudi 29 juin 1857, sous la présidence de M. le duc de Doudeauville, président de l'Institut Historique. Quarante-sept membres sont présents.

M. le secrétaire perpétuel donne lecture de la correspondance.

M. John Wilks adresse à l'Institut l'opinion émise dans le parlement d'Angleterre par M. Talfourd, un des membres les plus distingués de la chambre des communes, sur les lois anglaises qui ont régi ou qui régissent la propriété littéraire. — Renvoi à M. Gastambide, rapporteur de la commission.

M. le marquis de Jouffroy, rédacteur en chef du journal *l'Europe*, se félicite de l'échange qui vient de s'établir entre sa feuille et notre bulletin.

M. F.-C. de La Harpe, de Lausanne, fait hommage à la Société d'une somme de 200 francs pour l'aider à supporter ses charges. « Mes vœux pour sa prospérité sont sincères, dit-il; les Hollandais avaient fait graver sur leurs monnaies ces mots significatifs : *Concordiâ res parvæ crescunt.* Ces mots certainement seront compris en France »

D'unanimes remercîments sont votés à M. de La Harpe.

Sir Francis Burdett, membre de la chambre des communes d'Angleterre, est proclamé membre de la troisième classe de l'Institut Historique (*Histoire des Sciences sociales et philosophiques*).

Vingt-huit volumes ou brochures ont été offerts à l'Institut dans le courant de juin. Des remercîments sont votés aux donateurs.

M. le secrétaire perpétuel lit à l'assemblée le procès-verbal de la vingt-huitième séance du conseil de l'Institut Historique (mardi 27 juin), dans laquelle un projet, non de fusion, mais d'alliance, entre l'Institut Historique et l'Athénée Royal, fondé il y a plus de cinquante ans par Pilastre de Rosiers, et illustré par les leçons de La Harpe, Lemercier, Fourcroy, Cuvier, etc., etc., a été proposé à l'Institut par M. le baron Nougarède de Fayet, président de l'Athénée Royal et membre de l'Institut Historique (première classe).

Sur l'invitation de M. le duc de Doudeauville, M. le baron de Fayet développe sa proposition. Il en résulterait pour l'Institut un local gratuit, vaste, bien disposé, au centre de Paris, suffisant pour ses séances et son administration; et pour l'Athénée une pépinière de professeurs ayant fait leurs preuves ou capables de se faire un nom.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. le duc de Doudeauville, Prat, Métral, Eug. de Monglave, Darroux, Sautayra, il est arrêté, sur la proposition de ce dernier membre, que, l'assemblée n'ayant point été convoquée *ad hoc*, il ne sera délibéré que provisoirement; et qu'une assemblée générale, régulièrement convoquée, sera appelée à se prononcer définitivement sur les questions qui vont être débattues.

La délibération continue.

Un premier article mis aux voix est adopté provisoirement en ces termes : « Deux colonnes au moins du journal de l'Institut Historique seront consacrées aux comptes-rendus des cours de l'Athénée. On décidera ultérieurement à quel nombre d'exemplaires le journal sera adressé à l'Athénée. »

Un second article donne lieu à une discussion assez animée. M. Ferdinand-Thomas demande que M. le secrétaire perpétuel de l'Institut Historique soit logé à l'Athénée. M. Eug. de Monglave déclare, au contraire, renoncer à cette faveur. M. le duc de Doudeauville voudrait que, dans ce cas, une indemnité de logement fût accordée à M. le secrétaire perpétuel. Après avoir entendu MM. Sautayra et Pigale, l'assemblée arrête provisoirement que « l'Athénée mettra à la disposition de l'Institut deux pièces pour ses bureaux et ses séances ordinaires, et sa grande salle des cours pour ses cinq grandes séances de chaque mois. »

Après une délibération assez vive à laquelle prennent part MM. Sautayra, le duc de Doudeauville, N. Gallois, C. Dupouy, C. de Friess, A Genevay, le baron de Fayet et E. de Monglave, un troisième article est adopté provisoirement dans les termes suivants : « Les professeurs de l'Athénée seront choisis, autant que possible, parmi les membres de l'Institut Historique. »

On passe au quatrième article. MM. le comte d'Allonville, le baron de Fayet, Métral, O Mac'Carty, Sautayra, Darroux prennent part à la discussion.

La rédaction de cet article est provisoirement adoptée dans la teneur suivante : « La présente convention ne sera définitive que lorsque le fonds de l'Athénée se sera accru de cinquante nouvelles actions. »

M. le baron Nougarède de Fayet, au nom de l'Athénée Royal, offre à l'Institut Historique, pour son prochain congrès qui s'ouvrira le 15 septembre 1837, le local que l'Athénée occupe rue de Valois.

Sur la proposition de M. Darroux, des remerciements sont votés à l'Athénée et à son digne président.

M. Sautayra demande qu'il soit positivement déclaré que la délibération ne préjuge rien sur le local du congrès de 1837; et que cette assemblée pourra avoir lieu, comme les années précédentes, à l'Hôtel-de-Ville.

Cette réserve est adoptée.

Il est arrêté, en outre, que les négociations entre l'Athénée et l'Institut ne reprendront leur cours qu'à la séance générale qui suivra le congrès, et qu'elles ne seront valables que lorsque les membres de l'Institut auront été régulièrement convoqués *ad hoc*.

L'heure avancée ne permet pas la lecture d'une *Description des Catacombes de Rio-Janeiro*, par M. Debret, peintre d'histoire, correspondant de l'Acadé-

mie des beaux-arts; d'un rapport de M. Alexandre Lenoir, créateur du Musée des monuments français, sur la copie du *Jugement dernier*, de Michel-Ange, par M. X. Sigalon; et d'un rapport de M. le comte d'Allonville sur les deux premiers volumes des *Voyages du maréchal duc de Raguse*.

CHRONIQUE.

— C'est une heureuse et belle conception que celle d'un musée national, rassemblant sous les magnifiques plafonds de Versailles tous les monuments des arts qui ont consacré les images et les traditions de la gloire de la France. Faits historiques, triomphes, traités, portraits des princes, des guerriers, des magistrats, des membres du clergé, des écrivains, des savants, des artistes, tout est réuni là par époques. C'est notre histoire peinte et sculptée; mais comme notre histoire est ancienne et que l'art est plus moderne, il en résulte que les deux derniers siècles sont ceux qui ont leur représentation la plus complète. Il y a bien aussi, il faut le dire, par-ci par-là quelques morceaux peu dignes de figurer dans cette belle collection. Mais ce sont de fort légères taches sur un bel ensemble. La révolution et l'empire y occupent une large place. En somme, le musée de Versailles est un admirable monument que le temps perfectionnera et auquel on pourra retrancher et ajouter à mesure que de nouveaux éléments s'offriront. Les 1re et 4e classes de l'Institut Historique (*histoire de France et histoire des beaux arts*) ont nommé une commission chargée de l'aller visiter et de lui en rendre compte. Notre association eût été coupable de manquer à ce devoir.

— Encore trois noms à inscrire sur les tablettes nécrologiques de l'Institut Historique. Le 31 mai 1837 est décédé un respectable vieillard, collègue exact et dévoué, M. Nicolas-André Monsiau, peintre d'histoire, membre de l'ancienne académie royale de peinture, élève de Payron, né à Paris, un de nos artistes les plus laborieux et les plus distingués. « Il fut, dit M. Alexandre Lenoir en payant au nom de la Société un tribut de regrets à sa mémoire, il fut un excellent époux, un ami sincère, un parfait camarade. Modeste et sans ambition, il n'obtint aucune de ces récompenses qui flattent l'artiste. Décrire les nombreux tableaux que, dans sa longue vie, il exposa au Louvre, n'ajouterait rien à sa réputation de peintre gracieux, spirituel et correct. Nous nous arrêterons à ceux qui nous ont le plus frappé : Monsiau, agrégé en 1787 à l'Académie royale de peinture sur la présentation d'un *Alexandre domptant Bucéphale*, reçu membre titulaire sur son tableau d'*Agis*, fit paraître en 1800 *Adonis partant pour la chasse* et en 1801 *le lion de Florence*; mais celui de tous ses ouvrages qui lui attira le plus d'éloges fut *Molière lisant le Tartufe chez Ninon de l'Enclos*, lequel parut en 1802. Un sujet compris et exécuté en homme de

génie, une composition sage et variée, un dessin élégant, un coloris suave et vigoureux, l'attitude, l'expression, le caractère vrai des personnages de la cour de Louis XIV réunis chez Ninon, tout se réunit pour faire de ce souvenir historique une page vraiment recommandable. Quelle pose simple, quel air de naïveté et de candeur dans ce bon La Fontaine! C'est bien là Condé, Villarceaux, le comte de Cherval! Et ces femmes si rayonnantes, si parées! Ne reconnaissez-vous pas là Ninon, madame de Sévigné, Scarron, de la Fayette, de la Sablière, de Grignan, de Coulanges? Ninon logeait alors rue des Tournelles; notre peintre s'est inspiré des localités. Il est fâcheux que le personnage de Molière, le seul qui soit debout, celui sur lequel se porte principalement l'attention, ne semble pas plus heureusement jeté dans le tableau; sa pose est indécise; son bras levé n'indique pas assez à quelle scène il en est de sa lecture. Peut-être est-ce celle où Tartufe annonce à Orgon qu'il doit se préparer à quitter sa propre demeure.

« En 1804 Monsiau exposa sa *Mort de Raphaël*, développement d'une grande composition, exprimée avec toute la noblesse d'un sujet aussi grave.

« Et cet artiste inspiré qui, le premier, avait conçu la noble idée de représenter la mort du plus grand peintre de l'Italie, de mettre en scène le plus grand poète français lisant son chef-d'œuvre, Monsiau s'est éteint sans avoir vu l'Institut royal de France s'ouvrir devant lui.

« Il avait peint aussi pour la sacristie de l'église royale de Saint-Denis deux tableaux représentant, l'un *Saint-Denis prêchant la foi dans les Gaules*, l'autre *le couronnement de Marie de Médicis*, seconde femme d'Henri IV. Cette dernière œuvre, dont je possède le dessin original, est une des plus gracieuses pages sorties des pinceaux de notre habile collègue; on y admire un dessin correct, des airs de tête charmants et un ensemble harmonieux. Les masses d'ombre et de lumière sont habilement ménagées. Le coloris a tout à la fois de la chaleur, de la grâce, de la fermeté; peut-être l'artiste affaiblissait-il quelquefois ses effets par trop de timidité dans le maniement du pinceau et par des ombres rouges trop fréquentes. Mais que de qualités rachètent ce défaut!

« Monsiau, dit en terminant M. Alex. Lenoir, était un grand peintre, un peintre de cœur, de goût, j'allais presque dire de génie. Son excessive modestie fut son seul défaut dans un siècle où tant de médiocrités orgueilleuses se sont fait un nom en se posant avec audace. »

Monsiau avait été précédé dans la tombe par notre collègue le comte Balbo (Prosper), chevalier des ordres de l'Annonciation, de Saint-Maurice, de la légion d'honneur et du mérite civil, vice-président du conseil d'État de Sardaigne, né à Chieri en 1760. Agrégé au collége des docteurs de l'Université de Turin, il fut ambassadeur de Sardaigne à Paris sous le Directoire, recteur de l'Université sous Napoléon, président de l'Académie des sciences de Turin où il a lu plusieurs dissertations, *la Biographie de son beau-père Bogino, celle du général Deantone*. Le comte Prosper Balbo était, en outre, membre de la Commission royale d'histoire de Sardaigne et l'un de nos correspondants les plus dévoués.

Notre troisième collègue, M. Lauth, professeur de physiologie à la Faculté de médecine de Strasbourg, vient de mourir

au sortir du triomphe de son inauguration. Fils et frère d'illustrations anatomiques, il s'était montré l'héritier de leur gloire. Il avait rempli longtemps les fonctions de chef des travaux anatomiques avec une habileté très remarquable. Il se faisait également distinguer comme naturaliste. Il avait commencé à décrire avec talent les vaisseaux lymphatiques, quand en 1820 les heureuses opérations de Fahmann vinrent confirmer ses découvertes; tous deux ils jetèrent les fondements d'une science nouvelle. Lauth est encore le premier qui ait réussi à injecter les vaisseaux séminifères. En 1829 il publia son nouveau *Manuel de l'anatomiste*. Il s'est surtout distingué dans l'exposition des préparations à l'école de Strasbourg. Il venait de remporter au concours la chaire de professeur de physiologie, quand la maladie qu'il avait contractée par un séjour trop prolongé dans l'air infectant des amphitéâtres de médecine l'a conduit au tombeau.

— Nulle publication ne mérite en ce moment autant d'attention qu'un recueil mensuel auquel travaillent plusieurs membres de l'Institut Historique; *la Revue Française et Étrangère* remplit enfin la véritable mission d'une revue : elle soumet à une savante et habile appréciation toutes les productions littéraires, toutes les œuvres d'art ou de science, et présente un tableau fidèle de tous les progrès. Elle ne borne point ses investigations à la France, elle analyse et fait connaître tous les ouvrages étrangers qui peuvent avoir pour nous quelque intérêt. En attendant qu'un de nos collègues fasse sur ce recueil un rapport développé, nous recommanderons à l'attention de tous ceux qui aiment une critique élevée et impartiale, une philosophie et une science profonde, les articles de MM. le baron d'Eckstein, Camille Baxton, marquis de Lagrange, Tissot, Leroux de Lincy, Dr Carrière, etc.

— Une collection de lettres autographes appartenant à M. de Montmerqué, membre de l'Institut royal de France, a été vendue il y a quelques jours. Voici, dans cette foule de 1,352 noms, les principaux noms et les prix auxquels ces lettres ont été adjugées.

D'Alembert, 2 pièces, 16 fr. 50; Anne de Bretagne, signat., 14 fr.; Anne d'Autriche, 30 fr. 50; Arnaud (doct. en Sorb.), 45 fr.; Beaumarchais, 3 pièces, 30 fr.; Boileau, 1[illegible]0 fr.; Brinvilliers (la), 100 fr.; Calprenède (de la), 20 fr. 50; Catherine de Médicis, 41 fr.; Chapelain, 30 fr. 50; Charles-le-Chauve (charte souscrite), 81 fr.; Collot-d'Herbois, 16 fr. 50 c.; Crébillon, 45 fr.; Delille, 19 fr. 50 cent.; Deshouillières, 41 fr. 50 cent.; Duguay-Trouin, 71 fr.; Duquesne, 27 fr. 50 c.; Fénélon, 110 fr.; Fléchier, 30 francs; Fieschi, 8 f. 50 c.; Frédéric-le-Grand, 63 fr.; Gessner, 25 fr.; Goldoni, 25 fr.; Hamilton, 22 fr.; Henri I (charte), 28 f 50; Henri II, 60 francs; Henri III, 25 francs; Henri IV, 60 fr.; Huet (évêque), vers à madame de Montespan, 27 fr. 50 cent.; Lafontaine, 320 fr.; Maintenon (madame de), 68 fr.; Massillon, 48 fr. 50 cent.; Mascaron, 33 fr.; Mazarin, 25 fr.; Montesquieu, 30 fr.; Mirabeau, 30 francs; Ninon (de l'Enclos), 60 f.; le Régent, 22 francs; l'abbé Prévost, 22 fr. 50 cent.; Racine, 175 fr.; Racine (L.), 31 fr. 50; Retz (card.), 38 francs; Rochefoucauld (La), 47 fr.; Rousseau (J.-B.), 18 francs;

Sade (le marquis de), 80 francs; Saxe (le maréchal de), 25 francs 30 cent.; Scudéri (mademoiselle), 45 fr.; Sévigné (madame de), 30 francs; Sully, 39 fr.; Torquato-Tasso, mis à prix à 300 fr., adjugé à 400 francs à M. Aimé Martin; Tourville, 28 francs 50 cent.; Toussaint-Louverture, 3 francs 50 cent.; Vauban, 70 fr.; Voisenon (l'abbé de), 22 fr. 50 cent.; Washington, 25 francs.

—Un jeune pâtre sicilien, Vito Mangiamele, vient d'exciter, par la rapidité avec laquelle il résoud les questions de chiffres les plus compliquées, l'admiration de l'Académie des Sciences. Ce prodige a rajeuni la mémoire de diverses merveilles analogues dont nos prédécesseurs avaient été frappés à diverses époques.

Descartes encore au collége découvrit sa fameuse analyse, et donna, en se jouant, la solution du problème d'Isaac Becemann. Pascal, sur la simple définition de la géométrie, découvrit jusqu'à la trente-deuxième proposition d'Euclide, et publia à seize ans un Traité des sections coniques. Joseph Sauveur et Ozanam apprirent la géométrie sans maître. Lalande était nommé, à dix-neuf ans, commissaire de l'Académie, pour aller déterminer à Berlin le parallaxe de la lune. Ticho-Brahé, Euler, Galilée manifestèrent de bonne heure du goût pour la science dans laquelle ils s'illustrèrent plus tard.

On présenta un jour à d'Alembert un jeune pâtre qui calculait, disait-on, avec la plus grande facilité. « Voilà mon âge, lui dit le savant, combien ai-je vécu de minutes? » En même temps il se mit à faire le calcul de son côté. Il avait à peine commencé que le jeune homme avait fini le sien. Enfin, son opération terminée, il se trouva que les nombres n'étaient pas les mêmes. Nous nous sommes trompés l'un ou l'autre, dit le savant académicien; voyons, recommencons. «Mais c'est vous, reprit le jeune pâtre, vous voyez bien que vous avez oublié les années bissextiles. »

L'exemple le plus remarquable par son analogie avec le jeune Sicilien que nous possédons aujourd'hui, est celui de Zérah Colburn, que quelques personnes se rappellent avoir vu, il y a une vingtaine d'années, dans le cabinet du docteur Gall et dans plusieurs salons de la capitale. M. Mac-Neven publia dans le temps, sur cet enfant, une notice dont nous extrayons les détails suivants :

« *Zérah Colburn* est né à Cabot, comté de Calédonie, état de Vermont, dans les États-Unis d'Amérique, le 1er septembre 1804. A l'âge de 6 ans, il commença à montrer ses facultés extraordinaires pour le calcul, qui fixèrent aussitôt l'attention, et firent l'étonnement de toutes les personnes qui étaient à même de juger de son talent. Il n'avait jusqu'alors reçu d'instruction que dans une petite école établie dans cette partie isolée du pays, et où l'on n'enseignait ni l'écriture, ni l'arithmétique. Son père un jour l'entendit répéter le produit de plusieurs nombres. Dans son étonnement, il lui présenta différentes questions arithmétiques dont l'enfant donna aussitôt la solution avec autant de précision que de facilité.

« Plusieurs personnes, en Amérique, célèbres par leurs connaissances en mathématiques, et bien connues par leurs recherches philosophiques, mirent le plus vif intérêt à voir et à interroger cet enfant. Toutes furent frappées d'admiration à l'examen de ses talents. Il indi-

quait presque instantanément, et par un simple calcul de tête, le produit exact provenant de la multiplication d'un nombre quelconque, composé de deux, trois ou quatre chiffres, par un nombre composé d'un nombre égal de chiffres.

« Cette faculté singulière ne s'étendait pas seulement à l'élévation aux puissances, mais encore à l'extraction des racines carrées et cubiques d'un nombre proposé, et aux moyens de reconnaître les nombres premiers (ou qui ne peuvent être divisés par aucun autre sans offrir un reste), cas pour lequel il n'existe jusqu'ici parmi les mathématiciens aucune règle générale. Sur toute cette espèce, et d'autres semblables, cet enfant répondait (et cela au milieu des jeux de son enfance) avec une précision et une rapidité qui étonnaient tous ceux qui en étaient les témoins.

« On fit l'essai de nombres composés d'un seul chiffre; Zérah les éleva tous par la multiplication effective, et non par la mémoire, jusqu'à la dixième puissance, avec tant de promptitude, que la personne chargée d'écrire sous sa dictée les résultats de chaque opération fut forcée de lui dire d'aller moins vite.

« On lui demanda combien de fois une roue de voiture de la circonférence de 12 pieds roulerait en 85 lieues un tiers. Il le dit sans hésiter.

« Un des assistants lui demanda le nombre de minutes renfermées dans l'espace de 58 années. Avant qu'on eut le temps d'écrire la question, il répondit : 25,228,000, ajoutant aussitôt que le nombre des secondes dans le même espace était de 1,515,728,000. Plusieurs questions pareilles amènèrent des réponses aussi promptes qu'exactes, et excitèrent le désir de voir cultiver et utiliser une vocation si extraordinaire.

« De telles facultés instinctives prouvent évidemment que celui qui les possédait avait de la science des nombres une connaissance plus étendue qu'on ne saurait en obtenir par les règles ordinaires de l'arithmétique. »

Voici ce que M. Guizot disait de Zérah Colburn dans les Annales de l'Éducation (N° 9, décembre 1816) :

« ..... Pendant qu'il répond, on voit à son maintien, à l'éclat de ses traits, combien son esprit travaille. Sa physionomie est très expressive; il a le front petit, mais angulaire, les arcs orbitaux des sourcils considérablement avancés; ses yeux sont gris, spirituels et toujours en mouvement; son crâne est arqué et remarquablement large; il a l'occiput petit, les cheveux roux; il est singulièrement fort et grand pour son âge; ses mouvements sont précipités et il est toujours en action. »

Le jeune Vito Mangiamele vient de déployer à Marseille, à Montpellier, à Lyon, à Auxerre, à Paris, de non moins étonnantes facultés. Interrogé à Lyon en présence du recteur de l'académie et de tous les membres du professorat, il a résolu dix questions des plus difficiles avec une extrême promptitude et sans le secours d'aucun calcul écrit.

La résolution mentale de questions qui exigent des calculs longs prouve que le jeune Vito a reçu de la nature, à un degré extraordinaire, la mémoire des nombres, et une faculté qui lui fait saisir les rapports numériques les plus compliqués. Il résout avec une extrême facilité des questions qui exigent l'emploi de méthodes mathématiques très longues; et la rapi-

dité des calculs de tête qu'il exécute semble indiquer qu'il s'est créé, pour la résolution des problêmes mathématiques, des méthodes qui lui appartiennent exclusivement et qui paraissent n'avoir rien de commun avec les règles connues.

A Auxerre, son inconcevable puissance mathématique a confondu d'étonnement tous les assistants. Il a passé deux heures à résoudre, sans chiffres écrits, de nombreux problêmes, les uns compliqués, les autres surchargés de numération, avec une justesse parfaite et une promptitude surprenante. Sa facilité serait bien plus frappante, s'il saisissait les questions avec la même rapidité qu'il les résout. Mais la différence de sa langue avec la nôtre, qui ne lui est pas encore assez familière, retarde un peu sa perception. Néanmoins est-ce encore un motif d'admiration que de le voir, dans une langue qui n'est pas la sienne, rectifier ou expliquer la position de la question, et soutenir les résultats de ses calculs avec l'aplomb d'un professeur.

Ce compatriote d'Archimède a dix ans. Rien n'annonce que son physique souffre de ces nombreux et difficiles exercices de son esprit. Il a les yeux vifs et noirs, les cheveux de même couleur et longs; il a la taille et les proportions corporelles de son âge. Il est accompagné de son père, auquel il ressemble, et d'un autre Sicilien d'un heureux extérieur et qui paraît homme de mérite. On l'appelle Comparato. Le jeune Vito est porteur d'une fort belle médaille en argent qui lui a été donnée par N. S. P. le pape avec 500 pièces d'or.

Au sortir de l'Institut le jeune pâtre se rafraîchissait dans un café voisin. Deux personnes qui avaient assisté à la séance s'approchent de lui et lui demandent combien font 2 et 2. — Ordinairement 4, répond l'enfant, mais en ce moment 400, attendu que nous avons ici deux zéros de plus.

Le ministre de l'instruction publique a donné des ordres pour que Vito soit élevé aux frais de l'État. C'est une heureuse idée, qui fait honneur à M. de Salvandy.

Faisons des vœux seulement pour que les précieuses facultés naturelles du jeune pâtre soient mises à profit par un homme de science. Il ne s'agit pas d'initier le précoce enfant aux méthodes dont il a si bien su se passer. Qu'on lui enseigne les lettres humaines, l'histoire, la morale, rien de mieux. Quant aux mathématiques, c'est à nos savants d'étudier près de lui, et de surprendre, s'ils le peuvent, la nature sur le fait.

— La cinquième session du Congrès scientifique de France s'ouvrira à Metz le mardi 5 septembre à midi dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville. Sa durée sera de dix jours au plus. Sont convoqués de droit les membres des sociétés savantes, ceux des corps universitaires, les fonctionnaires supérieurs dans l'ordre ecclésiastique, civil ou militaire, et toutes les personnes qui ont assisté aux sessions précédentes. La même invitation est faite aux étrangers qui sont dans les mêmes conditions, ou qui ont assisté aux congrès étrangers, ou qui sont connus par des travaux scientifiques. Avant de se séparer, le Congrès fixera la date et le lieu de la sixième session.

Voici les questions historiques proposées:

Le serpent basilic, dont il est souvent

parlé dans la Bible, est-il la vipère *cerasto*, comme l'a cru le docte Grotius?

Faut-il s'en rapporter au témoignage des auteurs anciens et admettre des serpents volants?

Cette espèce serait-elle perdue, puisqu'elle n'a point été observée par les naturalistes modernes?

Quel fut l'état de l'art métallurgique dans les Gaules, avant l'invasion des Romains, durant la puissance de ceux-ci, et sous la première race de nos rois?

Quelle était la véritable destination des instruments de bronze, désignés vulgairement sous les noms de *haches* ou *coins*, que l'on attribue aux Celtes, et que l'on trouve en grand nombre dans toutes les parties de la France et dans quelques pays étrangers?

Quelles roches les anciens ont-ils employées dans les provinces de l'est et du nord, pour construire et décorer leurs monuments?

Lorsqu'après la conquête des Gaules le paganisme y pénétra, cette religion se fondit-elle avec l'ancienne, et resta-t-elle sous l'influence des druides, ou au contraire son organisation fut-elle bien distincte et en opposition avec la religion druidique?

Quel but les anciens se proposaient-ils en plaçant des vases dans les tombeaux? A quel motif peut-on attribuer l'identité de formes que l'on remarque parmi ces vases, même parmi ceux trouvés à de très grandes distances les uns des autres?

Les Gaulois ont-ils élevé des *tumuli* dans le nord et l'est de la France, avant l'invasion des Romains?

A quelles marques peut-on distinguer un tombeau frank d'un tombeau gaulois, quand ils sont dépourvus d'inscriptions et de bas-reliefs?

Quel a été le système général d'invasion suivi en Lorraine par les peuples du nord? Ont-ils laissé des traces de leur passage, et quelles sont ces traces?

Ne pourrait-on pas, au moyen d'objets d'art trouvés dans certaines contrées, parvenir à retracer, au moins approximativement, les limites territoriales d'anciens peuples?

Quelle a été l'influence des idées religieuses des peuples sur la construction de leurs monuments, et particulièrement dans ce qui concerne les monuments du nord-est de la France?

Faire l'histoire de la peinture sur verre dans notre province. On sait que la plupart des artistes peintres venaient d'Alsace et de Champagne, et que des verreries considérables existaient au moyen-âge dans les Vosges. Serait-il possible, d'après la qualité du verre et le genre de peinture adopté, d'indiquer les principaux travaux exécutés hors du pays par des artistes champenois, alsaciens et lorrains?

A quelle date peut-on faire remonter en France l'origine de la noblesse héréditaire et celle de la noblesse comme caste, distinction nécessaire pour bien apprécier les faits de chaque époque?

L'institution communale est-elle le véritable point de départ de la formation d'une classe moyenne? Cette institution, qui a précédé, pour les grandes villes, l'octroi de chartes, de priviléges, n'est-elle pas, au contraire, la sanction donnée à l'existence antérieure de cette même classe?

Le système historique de la lutte des races, prouvé par l'histoire d'Angleterre,

jusqu'à une époque rapprochée de la nôtre, peut-il être appliqué à la France après le XIIe siècle? Y a-t-il eu depuis lors en France autre chose que la lutte des opprimés contre les oppresseurs?

Quelle est la valeur des caractères paléographiques pour la classification des monnaies du moyen-âge? Les changements progressifs dans la forme des lettres ont-ils été uniformes dans toute la France? Quelles sont les dates que l'on peut affecter pour les monnaies aux périodes archéologiques connues sous les noms de romane, de transition, de gothique, ou ogivale, enfin de la reconnaissance?

Les noms de villes portés sur les monnaies des rois de France jusqu'à saint Louis indiquent-ils toujours qu'elles ont été fabriquées dans ces villes mêmes? n'est-ce pas quelquefois un titre de propriété que le souverain voulait indiquer?

Dans quel sens doit-on prendre les noms des villes joints au mot *moneta* que l'on trouve dans les actes des XIe, XIIe et XIIIe siècles : par exemple, *moneta Lillensis, Iprensis, Audomarensis, Gandensis,* etc.? Ces noms indiquent-ils toujours une monnaie frappée au nom du prince, du seigneur, ou bien une monnaie frappée au nom de ces mêmes villes? Le système monétaire était-il uniforme pour les pièces fabriquées dans les diverses villes soumises à la puissance du même seigneur?

La complication des formes grammaticales d'une langue fait-elle supposer que le peuple qui la parle a traversé une longue carrière de civilisation, ou qu'il est resté long-temps dans un état de barbarie, ou enfin qu'il est d'une origine récente?

Tracer les délimitations des mères-langues et de leurs dérivées de toute l'Europe, et expliquer les causes, de quelque nature qu'elles soient, qui ont tracé cette délimitation.

Déterminer les principales révolutions des peuples qui ont exercé leur influence sur les idiômes des nations européennes.

Quelle langue parlaient les Gaulois et de quelle source leur langage dérivait-il?

Indiquer par des recherches méthodiques ce qui reste dans le nord et l'est de la France de la langue gauloise et de la langue latine, et faire connaître, autant qu'il est possible, les modifications que les divers langages parlés dans ces pays ont subies en raison des invasions de différents peuples.

De quelle langue le patois de la Lorraine, et en particulier celui du pays messin, dérive-t-il? Y remarque-t-on des différences ou des modifications assez sensibles pour qu'on puisse reconnaître qu'il a été modifié dans certaines contrées ou certaines localités par des circonstances ou des influences particulières appartenant à des temps plus ou moins reculés, ou enfin à des positions géographiques différentes?

La langue allemande est-elle une limite certaine entre le peuple allemand et le peuple français? Cette langue a-t-elle été étendue ou restreinte dans ses limites depuis son introduction dans le pays?

La langue latine et la langue grecque ont de grandes ressemblances et de grandes différences; en tracer les caractères et en marquer les causes : doit-on considérer ces deux langues comme provenant d'une même source, ou la première comme dérivée de la seconde, ou comme une fusion de la seconde et d'une autre

langue dont on devra chercher l'origine?

Les étymologies sont en partie fondées sur les équations générales et particulières des lettres des idiômes comparés. Trouver ces équations pour l'hébreu, le chaldéen, le syriaque, le sanskrit, le grec, le latin et l'allemand.

Le syriaque et le grec ont de grandes affinités. Par quelles règles pourrait-on distinguer les mots syriaques qui ont formé les termes grecs des mots syriaques qui dérivent de la langue grecque.

La philosophie de l'Inde ancienne a-t-elle eu quelque influence sur la philosophie des peuples de l'occident?

L'Académie royale de Metz, désirant donner au Congrès tout l'éclat dont cette fête des sciences et des arts est susceptible, a pensé qu'il conviendrait de mettre sous les yeux des étrangers, qui se trouveront en notre ville à cette époque, un aperçu de ce que l'on peut attendre de l'industrie, des beaux-arts, de l'agriculture et de l'horticulture de ce pays. Elle a été secondée avec empressement dans ses généreuses intentions; le conseil municipal partage avec elle les frais de l'exposition des produits de l'industrie; la Société des beaux-arts s'associe à elle pour l'exposition qui la concerne; enfin la troisième exposition aura lieu par un concours d'agronomes et d'horticulteurs, la plupart membres de l'Académie.

— La Société royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans décernera, dans sa séance publique du mois d'août 1837, une médaille d'or d'une valeur de 300 francs au meilleur *précis historique sur l'Orléanais*. Les concurrents devront retracer les faits notables depuis l'époque la plus reculée jusqu'à l'année 1800, en se renfermant autant que possible dans les limites du département du Loiret.

— La Société géologique de France tiendra cette année ses séances extraordinaires à Alençon. Le jour de la réunion est fixé au 3 septembre prochain.

— On lit dans *la Gazette littéraire de Londres* qu'un grand nombre d'ossements humains mêlés à des ossements d'animaux gigantesques ont été découverts dans une mine de gravier à Kingsburg près de Saint-Alban.

— M. Francisque Michel, dont on n'a pas oublié le premier voyage scientifique et littéraire accompli par ordre du ministre de l'instruction publique 1833-34, vient d'être chargé d'une nouvelle mission de la même nature. Ce jeune savant se rendra d'abord à Londres, puis à Durham, pour fouiller les archives de la cathédrale; de là il ira à Edimbourg où il examinera les manuscrits de la bibliothèque des avocats; à son retour, il doit s'arrêter à Lincoln et à Oxford, où la cathédrale et la bibliothèque bodleienne renferment de précieux monuments littéraires et historiques du moyen-âge.

— Le conseil de l'instruction publique a arrêté que cette année trois places pour les classes d'histoire seraient mises au concours d'agrégation dans le chef-lieu de l'Académie de Paris. Ce concours s'ouvrira le 7 septembre prochain.

— Notre collègue M. Jacquand vient de terminer la copie du beau tableau de

Terburg (le congrès de Munster), dont la possession a été si vivement disputée, à la vente de la galerie de l'Élysée-Bourbon, par la liste civile, à M. Demidoff. Cette copie reproduit avec un bonheur extrême les qualités de l'original; et l'on ne peut que féliciter le jeune artiste de la manière dont il s'est en quelque sorte approprié le faire et la couleur de son modèle.

— Le gardien des archives de l'état à Londres, en examinant divers papiers du règne d'Élisabeth, vient d'en découvrir quelques-uns écrits de la main de cette reine, formant un volume sur lequel on lit : « Livre troisième. » — L'archiviste s'étant livré avec ardeur à de nouvelles recherches, a trouvé les papiers composant les quatre autres livres, qui forment la traduction de Boëce, *de consolatione philosophiæ*. Presque tout l'ouvrage est écrit de la main de la reine Élisabeth.

— On vient de découvrir à Limoges, dans l'emplacement de la nouvelle salle de spectacle, un grand nombre de tombeaux; ainsi, lorsque l'édifice sera terminé, on pourra voir des enfants s'enivrer de folles joies sur le sol qui renferme les cendres de leurs pères.

— Le gouvernement anglais vient d'envoyer en présent à celui de France des modèles en plâtre des marbres d'Elgin. Ils sont destinés à l'École des beaux-arts de Paris.

— Il se produit dans la mer du sud un phénomène extraordinaire, qui doit rendre nos établissements de la nouvelle Galles du sud d'une importance encore plus grande. Un sixième continent se forme en quelque sorte sous nos yeux. La mer Pacifique est semée d'îles dans l'immense espace de près de 50 dégrés de longitude et autant de latitude. Chacune de ces îles semble être le point central de la formation de bancs de corail qui, par par un progrès perpétuel, s'élèvent incessamment des incommensurables profondeurs de la mer. L'union de quelques-unes de ces masses de rocs prend bientôt la forme d'une île dans laquelle les semences des diverses plantes sont portées par les oiseaux ou par les vagues, et, du moment où l'eau de la mer la quitte, elle se couvre d'une riche végétation. L'île nouvelle constitue à son tour le centre d'un nouveau cercle. La grande puissance de la nature semble avoir une activité toute particulière dans ces régions, et, quand ses progrès sont trop lents, elle a recours quelquefois à l'assistance des volcans ou des tremblements de terre. Depuis le sud de la Nouvelle-Zélande jusqu'au nord des îles Sandwich, les eaux sont extrêmement fécondes en ces sortes de bancs qui deviendront par la suite des siéges de civilisation. Le corail, qui forme la base première de ces immenses rochers, est lui-même dans un travail incessant. L'Océan est parsemé de myriades de ces lignes de fondation; et une fois que les accroissements souterrains en auront exclu l'eau, alors viendra la domination de l'homme.

— M. le préfet de Lot-et-Garonne écrit aux autorités de ce département : « Par deux circulaires des 15 septembre 1826 et 18 décembre 1832, insérées au recueil des actes administratifs, mes prédécesseurs avaient appelé votre attention

sur la conservation des monuments historiques. Je n'ai pas besoin de vous développer combien cette conservation est importante pour la science. C'est donc un devoir pour l'administration d'empêcher les mutilations que pourraient éprouver nos vieilles églises du moyen-âge par suite d'entreprises auxquelles se livrent trop facilement les autorités locales et les architectes chargés d'étudier les projets de réparation. Veuillez ne pas perdre de vue d'ailleurs que l'existence d'un monument remarquable ne peut manquer de contribuer à la prospérité du lieu, en y attirant les artistes et les amateurs, et que cette source de revenus se ferme dès que l'église a perdu son caractère d'ancienneté pour prendre une physionomie moderne. Il n'y a donc pas de dépense plus maladroitement faite que celle qui a pour objet d'embellir une vieille église par des additions que son auteur n'avait point conçues. On se garderait bien d'ajouter à un monument romain ou celtique. Les monuments religieux du moyen-âge ne méritent pas moins de respect. J'aime à croire que ces idées seront bien comprises par les autorités locales; j'y tiendrai du reste sévèrement la main, afin d'empêcher les architectes de s'en écarter, lorsque des projets seront soumis à mon approbation. »

—Monseigneur l'évêque d'Auch vient d'adresser une recommandation expresse à tous les curés et desservants de son diocèse pour les engager à recueillir avec soin les antiquités et toutes les curiosités qui seraient connues ou qu'on découvrirait, et à les transporter au musée du séminaire diocésain. Là sont déjà ouverts des cours de physique, de chimie, de botanique, de zoologie et de géologie.

— Monseigneur l'évêque de Beauvais vient de renouveler aux membres des fabriques de son diocèse une recommandation qui devrait être générale, celle de conserver avec soin les vitraux, boiseries et objets d'art que renferment les églises, et de ne les vendre ou échanger jamais qu'avec son exprès consentement.

— M. le baron Fabre, qui a donné son nom au musée qu'il a lui-même fondé, vient, par son testament, de léguer à Montpellier, sa ville natale, tous les tableaux, estampes, livres, manuscrits, pierres gravées, camées et autres objets d'art qu'il possédait, ainsi qu'une somme de 35,320 fr. destinée à construire une nouvelle galerie qui réunira la bibliothèque actuelle du musée à l'école de dessin, située sur l'esplanade, selon le projet de M. Boué, architecte. Il met à ces donations la condition formelle que M. Victor Ferdinand de Nattes sera, après son décès, directeur du musée; à défaut de quoi le premier legs fait à la ville de Montpellier deviendra la propriété de M. de Nattes.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Il costume di tutti i tempi, etc.— (Costumes de tous les temps et de toutes les nations); par l'abbé Menin; in-fol. Padoue, 1836.

Dell' Origine e progressi, etc., *di ogni litterature* (sur l'origine, les progrès et l'état actuel de chaque littérature); par l'abbé Andréa; in-8°. Naples, 1836. Tome IV.

Mouvement des idées dans les quatre derniers siècles, ou Coups de pinceau historiques, par le baron Massias, ancien chargé d'affaires de France près la cour de Bade; brochure in-8°. Srasbourg, 1837.

La sainte Bible vengée des attaques de l'incrédulité et justifiée de tout reproche de contradiction avec la raison, avec les monuments de l'histoire, des sciences et des arts, la physique, la géologie, la la chronologie, la géographie, l'astronomie, etc.; par M. l'abbé Duclot, 3 vol. in-8° de 104 feuilles.

Histoire de l'Economie politique en Europe, depuis les anciens jusqu'à nos jours, suivie d'une *Bibliographie* raisonnée des principaux ouvrages d'économie politique; par Adolphe Blanqui aîné; t. I; in-8° de 29 feuilles.

Des couleurs symboliques dans l'antiquité, le moyen-âge et les temps modernes, in-8°, par M. F. Portal.

Origine de l'Église romaine, tome 1er, in-4°, par les membres de la Communauté de Solesmes.

Histoire de Bordeaux. Tome 1er 1re livraison, in-8°, par M. J. Rabanis.

Orléans et ses historiens, in-8°, par M. J. H. Fleury.

Voyage du maréchal duc de Raguse en Hongrie, en Transylvanie, dans la Russie méridionale, en Crimée, sur les bords de la mer d'Azoff, à Constantinople, dans l'Asie-Mineure, en Syrie, en Palestine, en Égypte, 2 vol. in-8°.

Geschichte Prussens, histoire de la Prusse, 7 vol. in-8°, par Voigt; Kœnisberg.

James naval history, histoire navale de l'Angleterre, in-8°, par James, continuée par Chamier.

Histoire générale de la cité des Carmètes et du pays Chartrain, 2 vol. in-8°, par M. M. J. F. Ozeray.

Des institutions judiciaires, discours historique servant d'introduction à la théorie de l'application des lois, 1 vol. in-8°, par M. P. Sermet.

Mémoires de M. le vicomte de La Rochefoucauld, 5 vol. in-8°.

Geschichte der Eeidgenossen, 2 vol. in-12, par M. J. Meyer de Konnau, de Zurich.

Buhez Santez Nonn, vie de sainte Nonne et de son fils saint Devy (David), mystère traduit du bas-breton par M. Le Gonidec. 1 broch. in-8°.

Mémoires sur la vie et les ouvrages d'Édouard Richer de Nantes, 1 vol. in-8°, par M. Piet, de Noirmoutiers.

Typographie économique, ou l'art de l'imprimerie mis à la portée de tout le monde, 1 broch. in-12, ouvrage composé et imprimé par M. le comte de Lasteyrie.

Notice sur les Carmélites de Compiègne, 1 broch. in-8° par M. l'abbé Auger, chanoine honoraire de Beauvais, curé de l'église de Saint-Antoine de Compiègne.

Le Secrétaire perpétuel, EUGÈNE DE MONGLAVE.

MÉMOIRES.

LE JUGEMENT UNIVERSEL DE MICHEL-ANGE,

PAR M. XAVIER SIGALON.

Rapport lu à la quatrième classe de l'Institut Historique (*Histoire des Beaux-Arts*).

Vous savez que nous sommes redevables au ministère de M. Thiers de l'achèvement des plus beaux édifices de la capitale, commencés depuis un quart de siècle, tels que l'*Arc de Triomphe de l'Etoile*, la *Madeleine*, l'*Hôtel* du quai d'Orsay, l'érection de l'*Obélisque de Louqsor*, l'église de *Notre-Dame de Lorette*, où brille un luxe qui n'est pas toujours assez imposant. Après avoir fait achever sous la direction de M. Duban, architecte, le palais des Beaux-Arts, rue des Petits-Augustins, il conçut l'heureuse idée de consacrer la *salle d'introduction*, ancienne église du couvent de ces religieux réformés, aux modèles en plâtre des statues et bas-reliefs antiques, aux chefs-d'œuvre de la sculpture italienne et française de la reconnaissance, et aux copies des tableaux des grands maîtres que nous possédons, afin d'en faciliter l'étude aux jeunes élèves qui suivent les cours de l'école. M. Thiers fit preuve encore de bon goût en voulant qu'il y eût dans cette salle une copie du célèbre tableau du *Jugement universel*, que Michel-Ange peignit à Rome dans la chapelle Sixtine. Cet ouvrage colossal, commencé sous le pontificat de Jules II, ne fut terminé qu'en 1542, sous celui de Paul III; Michel-Ange comptait alors 60 ans, tandis que, suivant Vasari, il n'avait que 38 ans quand il exécuta les peintures des voûtes de la même chapelle, qui ne sont pas moins admirables; il les peignit en 20 mois sans se faire aider de personne.

A la fin du Salon de 1833, le ministre fit choix de M. Sigalon pour exécuter le projet qu'il avait conçu; et il l'envoya à Rome. J'avoue qu'au premier moment le choix ne me parut pas heureux; le talent large et facile de M. Sigalon me semblait peu propre à imiter une peinture aussi sévère que celle de Michel-Ange; et je disais à part moi : Pourquoi n'avoir pas confié ce travail à M. Ingres? Si une mort prématurée, occasionnée par une promesse ministérielle non effectuée, n'eût enlevé aux arts M. Guillemot, autre élève de David, c'est sur lui que j'aurais jeté les yeux. Il avait fait des études particulières et une composition générale de ce tableau dans la proportion de 4 pieds. Ce dessin magnifique fut ac-

* Lors de la fermeture du Salon, la copie du *Jugement Universel* de Michel-Ange, faite à Rome par M. Sigalon, était encore dans sa caisse; elle n'a été ouverte et le tableau mis en place que depuis les premiers jours de mai. Sans le retard éprouvé dans cette opération, j'aurais consacré à cet ouvrage quelques lignes du compte-rendu inséré dans le Journal de l'*Institut Historique* du mois d'avril; j'ai cru devoir combler cette lacune.

cueilli avec enthousiasme par les artistes et le public au *Cercle des Arts* où il parut pour la première fois. Après sa mort, on l'exposa au Salon de 1833 et il produisit le même effet : l'auteur en avait fait lui-même une lithographie de la grandeur du dessin, qui se trouve dans le commerce. Mais, en voyant l'immense travail de M. Sigalon, je suis forcé de convenir qu'il s'en est acquitté avec autant de talent que d'intelligence : on doit se féliciter du choix du ministre. M. Sigalon, du reste, avait fait ses preuves; en 1822, il avait exposé au Salon la *Courtisane*, tableau délicieux qu'on voit à la galerie du Luxembourg; en 1824, il fit paraître un ouvrage qui fut signalé par l'approbation générale : *Locuste essayant sur un esclave le poison destiné à Britannicus;* le succès de ce tableau fut couronné de la part du gouvernement par une médaille d'or. En 1827, on vit du même artiste une grande et énergique composition, représentant le *Massacre d'Athalie*, exercé sur la famille d'Ochosias; et en 1831, une *Vision de Saint-Jérôme*.

L'auteur d'un livre intitulé : *De la direction des arts et particulièrement de la peinture en France*, a dit : « Lorsqu'on considère l'immensité du *Jugement universel*, sa prodigieuse hardiesse, la grandeur de ces prophètes qui occupent les pendentifs de la chapelle Sixtine, la force et la grâce sublime des deux tableaux de la *Création*, on doute qu'un mortel puisse avoir encore l'élan de Michel-Ange. Cherchez-lui en effet des émules parmi les génies les plus admirés des hommes : Homère, Eschyle, Milton, le Dante, donnent-ils le sentiment d'une grandeur aussi colossale? Non sans doute; et Michel-Ange doit être considéré comme la rencontre d'une organisation extraordinaire avec des circonstances tout aussi extraordinaires qu'elle, et qui ne se reproduiront peut-être jamais. Cependant, faut-il aller chercher des termes de comparaison aussi désespérants? Nicolas Poussin est bien admirable sans doute : l'aurions-nous possédé s'il se fût livré au sentiment accablant d'une supériorité gigantesque? Il ne faut donc pas se demander si on pourra égaler le fortuné Michel-Ange, qui, réunissant à son propre génie la passion de son siècle, devient, avec cette double puissance, un phénomène de force inoui et sans analogie dans les arts; mais il faut se demander si l'on peut être encore aussi vrai, même avec moins de naïveté, et aussi grand, même avec moins d'audace. Or cela me paraît possible; sans espérer cette naïveté qui saisit, on peut espérer cette justesse parfaite qui satisfait profondément, cette noblesse soutenue qui élève, cette raison qui épargne les dissonnances et les bizarreries. Sans espérer cette force désordonnée qui surprend, on peut, quand le génie est grand par tempérament, espérer cette force qui surmonte les hésitations du calcul, qui, pour être raisonnée, n'en est pas moins grande, et qui s'élève, par réflexion, presqu'à autant d'audace que la force irréfléchie par témérité. »

Les judicieuses réflexions de M. Thiers me conduisent à reconnaître que Michel-Ange, comme tous les hommes d'un grand talent, avait besoin d'être inspiré; mais, une fois l'impulsion donnée à son génie, il s'élevait de lui-même à une hauteur prodigieuse et qu'il n'a jamais été donné qu'à lui d'atteindre. Les idées lui

arrivaient avec une abondance quelquefois fatigante pour lui et pour le spectateur quand sa raison ne savait pas en modérer le cours. Les idées communes, il les rejetait; les idées extraordinaires et grandes, il les adoptait toutes, pourvu qu'elles allassent à son sujet. Les caractères du génie de Michel-Ange étaient donc la *fécondité, l'élévation, l'originalité* et quelquefois malheureusement la *singularité*.

Ce n'est pas seulement le tableau du *Jugement universel* qui prouve ce que j'avance; ce sont toutes les productions, soit du pinceau, soit du ciseau de Michel-Ange.

Il vous plaira sans doute de trouver ici le fragment d'une lettre de l'Arétin, écrite de Venise à Michel-Ange, le 15 septembre 1537, où, après avoir comblé le peintre d'éloges, il décrit, dans un style ambitieux, mais poétique, le tableau du *Jugement universel*, où figurent environ 400 personnages. Cette lettre de l'homme le plus satirique de son temps est curieuse; l'Arétin s'exprime ainsi : « Qui ne serait pas épouvanté en prenant ses pinceaux pour tracer un sujet aussi terrible? Je vois, au milieu d'êtres innombrables, l'Antechrist avec des traits que vous seul pouviez imaginer; je vois la terreur imprimée sur le front des vivants; j'aperçois encore les traces du soleil, de la lune et des étoiles dont les feux vont s'éteindre. Les éléments paraissent se dissoudre.... Je vois la nature épouvantée, stérile et recueillie dans sa décrépitude. Je vois le temps décharné, tremblant, qui, arrivé à son dernier terme, se repose sur un tronc desséché; et, tandis que les trompettes des anges retentissent dans tous les cœurs, je vois la vie et la mort accablées d'une confusion extrême : l'une se lasse de relever les morts, tandis que l'autre ne se lasse pas d'abattre les vivants. Enfin, j'aperçois l'Espérance et le Désespoir qui conduisent les troupes des bons et des méchants. Le ciel se colore des rayons les plus purs; le Christ, assis sur des nuages, est environné de splendeurs; ses yeux, brillant d'une flamme douce et terrible, remplissent les bienheureux d'allégresse et les pervers d'épouvante. Enfin, je vois les ministres de l'abîme, au visage farouche, entourés de la gloire des saints et des martyrs, méprisant la gloire des César et des Alexandre, qui ont vaincu le monde et n'ont pas su se vaincre eux-mêmes. Je vois la Renommée, avec ses couronnes et ses palmes foulées aux pieds, renversée elle-même sous les roues de ses chars de triomphe.

« J'entends sortir de la bouche du Fils de Dieu la dernière sentence. A sa voix, les bons et les méchants sont séparés; le monde s'écroule au bruit des tonnerres; les ténèbres séparent le paradis des fournaises de l'enfer. En retraçant ces terribles images, je me dis qu'on doit trembler en voyant l'ouvrage de Buonarotti, comme l'on tremblera au jour du jugement universel..... Pierre Arétin, d'Arezzo. »

Je ne serais pas surpris que notre peintre français Jean Cousin ait eu connaissance de cette lettre avant la composition vraiment gigantesque de son *Jugement dernier* qu'on voit au Musée du Louvre; la description qu'on vient de lire a plus de rapport avec ce qu'il a imaginé qu'avec la grande invention de Michel-Ange. Quoi qu'il en soit, je ne crains pas de tenter ici ma description, parceque je la crois plus précise, plus exacte et plus conforme au sujet dont il s'agit....

Je le répète, *génie* et *singularité* sont les caractères distinctifs du talent de Michel-Ange; nous en avons un exemple, dans sa grande composition du *Jugement universel*.

Sans aucun doute, l'idée générale de cette immense composition est le résultat d'un génie vaste, élevé, sublime; chaque figure en particulier porte empreint dans son attitude un cachet de singularité qui n'appartient qu'à Michel-Ange. Voilà déjà une des qualités de son génie.

La seconde, *l'originalité*, je la trouve dans le groupe des *démons* entre les mains desquels il a peint *messer Biagio*, maître des cérémonies du pape Paul III, dont il avait à se venger. Il l'a jeté aux *enfers*, tout *nu*, avec de longues oreilles d'âne, enlacé d'un énorme serpent: le monstre tourmente *Biagio* dans la partie noble de son corps. Moins criminel peut-être que *Laocoon*, il éprouve le même sort; moins malheureux que le prêtre d'*Apollon*, il n'a point d'enfants qui dans leur innocence partagent le supplice de leur père! Le genre de torture que l'homme de génie fait éprouver à *Biagio* indique assez quel a pu être le péché auquel s'est livré le maître des cérémonies du pape.

Voici comment on raconte cette aventure à Rome: *Messer Biagio, maître des cérémonies de Paul III, qui l'accompagnait lorsqu'il vint voir le Jugement dernier de Michel-Ange, à moitié terminé, dit à Sa Sainteté qu'un tel ouvrage était plutôt fait pour figurer dans une hôtellerie que dans la chapelle du Pape. A peine Sa Sainteté fut-elle sortie que Michel-Ange traça de mémoire le portrait de messer Biagio, et le plaça dans l'enfer.* Sa figure a toute la bassesse de l'envie; le serpent qui fait deux fois le tour de son corps le mord cruellement dans la partie qui l'a rendu coupable. L'*idéal de ces démons*, a dit un écrivain moderne, *offrait presque autant de difficulté que l'idéal de l'Apollon du Belvédère; et il était bien autrement touchant pour des chrétiens du quinzième siècle.*

Biagio furieux porta ses plaintes à Paul III, qui lui répondit: *Messer Biagio, vous savez que j'ai reçu de Dieu un pouvoir absolu dans le ciel et sur la terre, mais je ne puis rien en enfer, ainsi restez-y!*

L'imagination est le résultat de nos pensées, modifiées plus ou moins par la raison; c'est le retentissement, l'écho de nos différentes sensations rapprochées par la mémoire, qui a la puissance de les conserver, de les reproduire, de les communiquer aux autres.

Dans le coloris d'un tableau d'histoire, il y a de la part du peintre *imagination* et *mémoire*. Il fait encore preuve d'imagination et de mémoire dans la peinture d'un personnage ailé qui plane dans les airs, tel qu'un Ange, la Victoire, la Renommée, ou tout autre sujet iconologique. L'imagination brillera dans l'invention de la figure aërienne; la mémoire dans le dessin que le peintre sera obligé d'en faire sans le secours d'un modèle vivant, qu'il n'aurait pas pu poser en l'air pour le copier. Comme on le voit, l'emploi de ces deux qualités est souvent nécessaire dans l'art du dessin; il est indispensable dans l'art du coloris.

Nous avons un exemple de ce que je viens d'avancer dans les figures des bienheureux qu'on voit montant au ciel dans le *Jugement universel* de Mi-

chel-Ange. Quelle imagination dans les groupes aériens! comme l'auteur, pénétré de cette vérité que l'âme est un être de raison, a su donner aux figures qui la représentent quelque chose d'incertain et de vague dans leurs attitudes! Comme néanmoins les mouvements qu'elles font indiquent bien qu'elles montent vers le ciel; et comme elles rappellent parfaitement ces rêves heureux qui nous font croire à la possibilité de nous enlever volontairement et de planer dans les airs!

L'aspect général du tableau de Michel-Ange n'est pas agréable au premier coup d'œil. Jamais le grand peintre n'a sacrifié aux Grâces. Cette multitude de figures nues, toutes dans des postures forcées, dessinées de manière à faire valoir plutôt le jeu des muscles que la beauté des formes, se détachant d'ailleurs sur un fond bleu très obscur, jettent l'ame du spectaeur dans je ne sais quelle anxiété de fatigue et d'admiration, parce que l'œil cherche vainement un point de repos. Le génie actif de Michel-Ange ne pouvait se reposer; et toutes ses productions se ressentent d'une surabondance d'imagination qu'il ne pouvait contenir et qu'il avait besoin d'épancher sur la toile ou sur le marbre.

Mais considérez chaque partie en détail, et alors vous apprécierez le talent extraordinaire de l'artiste. Dans cette production merveilleuse, il n'existe pas un groupe qui ne soit un éclair du génie; et il s'en trouve jusqu'à onze. Chaque figure est un chef-d'œuvre d'expression, de sentiment, de science et d'esprit; et elles sont si nombreuses qu'il est presque impossible de les compter. Je sais qu'une figure nue, isolée, se prête plus facilement à la perfection de l'art; c'est ce que l'on remarque ici quand on examine le tableau figure par figure. C'est un poème qu'il faut admirer vers par vers, après avoir été émerveillé de l'ensemble.

Le caractère, le génie, surtout l'humeur austère de Michel-Ange le portaient naturellement aux idées fortes et gigantesques; il était atrabilaire, peu communicatif; il avait la connaissance de ses forces et pressentait le jugement que la postérité lui réservait. La nature l'avait fait ce qu'il devait être...

Ce ne fut qu'après avoir étudié les ouvrages de Michel-Ange que le génie de Raphaël se développa. Renfermé dans l'école de Perugin son unique maître, il avait reçu de lui une manière sèche et un dessin dénué de grace. Frappé comme d'une lumière céleste à la vue de la chapelle Sixtine que peignait Michel-Ange, il compara les bas-reliefs et les statues des Grecs avec la belle nature, et devint un peintre sublime.

Raphaël, peignant à fresque une des loges du Vatican, avait fait une tête de Père Eternel, fort belle à la vérité et très majestueuse; mais ce n'était qu'une tête humaine. Michel-Ange en avait fait une à la voûte de la chapelle Sixtine; et la suprême majesté, l'air *surhumain*, le caractère sublime, la fierté divine qui animaient cette tête, firent sur Raphaël la plus grande impression. Plein du beau idéal qu'il vient de saisir, il retourne à ses travaux et fait un Dieu.

Michel-Ange alla voir à son tour la peinture de Raphaël dans le petit Farnèse au moment où il n'y était pas; et, pour lui laisser une trace de sa visite, il dessina au charbon dans un coin une tête de faune. Raphaël, en la voyant, s'écria: Michel-Ange est venu. Il respecta cette

tête, et ne peignit rien à la place. On la voit encore.

On conçoit que le grand nombre de personnages nus qu'on voit dans le tableau de Michel-Ange n'offre au premier aspect rien de gracieux, mais il étonne, il saisit. Isaïe surtout est remarquable par sa profonde méditation, par un vêtement grossier plus simplement drapé que celui des autres; c'est bien là le prophète qui déplore sans cesse les malheurs du genre humain. Chaque figure est un modèle parfait. En les voyant toutes, on passe de l'étonnement à l'admiration, de l'admiration à l'étonnement. Le but est atteint. Voilà le génie.

Michel-Ange mit huit ans à peindre ce chef-d'œuvre; il le découvrit pour la première fois le jour de Noël de l'an 1541; il avait alors soixante-sept ans. Au premier aspect, je le répète, la composition de cet immense tableau présente une confusion telle que l'œil distingue à peine les figures qui en forment l'ensemble. Les divers groupes agglomérés les uns à côté des autres dessinent quatre plans différents, placés par étage, comme dans quelques bas-reliefs antiques. Mais Michel-Ange voulait tout rapprocher, tout faire ressortir également; la confusion qui frappe d'abord vient de ce qu'il n'avait aucune pratique de la perspective aërienne, aucune étude sérieuse de l'art du coloris. Il n'a pas su donner, ni l'enfoncement nécessaire aux groupes les plus reculés, ni la saillie convenable aux sujets qui tiennent les premiers plans. Les personnages placés dans le ciel, comme ceux qui reposent sur des nuages, avancent autant à la vue que les hommes qui sortent de la terre, sur le devant de la scène; autant que les démons qui dirigent une grande barque sur la mer et à la tête desquels paraît Lucifer tenant un aviron dont il menace les reprouvés qu'il conduit en enfer. Le tableau de Michel-Ange peut donc être comparé à un multipliant qui nous montre trop d'objets à la fois. Cette même confusion existe dans la *Chute des Anges*, peinte par Rubens pour la galerie de Duseldorf; mais, comme l'art du coloris est poussé au dernier période dans l'ouvrage du peintre flamand, chaque groupe a son plan, chaque figure a sa place; l'œil n'est ni trop, ni trop peu occupé; il prend du repos et ne se fatigue pas.

Dans les deux parties cintrées du *Jugement universel*, on voit des groupes d'anges. Ceux de la gauche du spectateur, figurés dans diverses postures, sont chargés de la croix de Jésus-Christ qu'ils portent au ciel. Le poids prodigieux de cet instrument du plus affreux supplice est indiqué par les efforts qu'ils font et par les attitudes qu'ils prennent. Les autres, dans une position plus calme, portent l'échelle, la couronne d'épines et les clous. Les anges de l'arcade de droite enlèvent la colonne du prétoire à laquelle Jésus fut attaché lorsqu'il reçut la flagellation. Les autres tiennent l'éponge et la lance. Tous les attributs caractéristiques de la passion du Sauveur sont ainsi portés en triomphe pour être déposés au pied du trône de Dieu. Michel-Ange s'est distingué dans cette partie de son ouvrage par la pureté des formes, par la beauté des physionomies, par la variété des attitudes.

Au-dessus de ces groupes célestes, Jésus-Christ, debout sur un nuage, environné d'une lumière divine, ayant à sa droite la Sainte-Vierge dont l'attitude exprime la tendresse d'une mère pour

son fils, brille au milieu de sa gloire et de son triomphe. Juge sévère et impassible, il va prononcer sur la vie future des vivants et des morts... Ce jugement irrévocable est pour l'éternité!... Le cortège du fils de Dieu se compose des âmes vertueuses, des saints et des saintes. Rangées en cercle autour du vrai Dieu, ces âmes goûtent des plaisirs ineffables; elles foulent aux pieds les grandeurs humaines; elles sentent qu'elles sont heureuses et qu'elles le seront toujours. La milice céleste, douce conservatrice de son maître, se presse, se serre, plane autour de lui comme un rempart inexpugnable.

Jésus-Christ, la main levée, semblable à son père, qui du haut des cieux voit le monde entier comme un atôme, juge les humains en dernier ressort. Dans sa sagesse incommensurable, il récompense la vertu et punit les vices. C'est ainsi que Michel-Ange, s'inspirant lui-même de l'impassible puissance du fils de Dieu, sous des formes pures, sévères, mais divines, nous peint le Roi des rois. Enoch et saint Pierre sont placés à sa droite et à sa gauche. Des formes énergiques caractérisent le patriarche de l'Ancien-Testament et l'apôtre du nouveau. Au-dessous, saint Laurent avec son gril, saint Barthélemy tenant à la main sa peau déchirée, sainte Catherine appuyée sur une roue, saint Blaise et beaucoup d'autres martyrs armés des instruments de leur supplice, assis sur des nuages et sur un plan plus bas, précèdent le tribunal du juge suprême. Des groupes multipliés de bienheureux, les hommes à droite et les femmes à gauche, se réunissent aux autres groupes et fortifient le rempart dans lequel Jésus-Christ est enfermé.

Dans ce lieu de délices, la beauté surhumaine des femmes surpasse toute imagination. Unies entre elles par l'amitié la plus pure, enivrées de plaisir, inaccessibles à la jalousie, elles chantent les louanges du Seigneur; elles le contemplent et le révèrent sans cesse. Les hommes sous des formes athlétiques sont là comme autant de sentinelles postées pour la défense du Dieu vivant; et dans leur extrême félicité ils soutiennent de leur voix mâle la mélodie du concert céleste.

Plus bas, vers le centre du tableau (et c'est ici que le génie de Michel-Ange se montre tout entier), des anges armés de trompettes sonnent le signal de la résurrection. Comme le veut l'Écriture, les bons sont à droite et les méchants à gauche. Au bruit des instruments, la confusion générale commence, la terre s'ouvre, les morts sortent pêle-mêle de leur sépulcre; et l'imagination terrible et exaltée de Michel-Ange nous fait voir des squelettes qui se couvrent de chair, des rois sans couronne dans une attitude suppliante, des princes sans dignité confondus avec la multitude, et des femmes dans les bras de leurs maris, des enfants qui embrassent leur père, des religieuses en extase et des solitaires à genoux.

Les âmes douces et vertueuses, débarrassées de leur linceul, se lèvent d'elles-mêmes et montent sans effort vers les régions célestes. Les êtres pervers, au contraire, flottant dans le crime, bourelés de remords, expriment la douleur qui les oppresse par des mouvements convulsifs, par des attitudes gênantes et forcées. Les attentats dont ils se sont rendus coupables sont peints sur leurs visages. Des démons furieux, à face hideuse, les pressent, les agitent et les

saisissent par les bras, par les jambes, les enlacent, les entraînent et les précipitent dans la barque fatale qui les porte aux enfers.

Voilà sans contredit le premier tableau du moyen-âge. Par cette production gigantesque, *Michel-Ange* est devenu le rival heureux des plus célèbres peintres de l'antique Grèce.

Avant d'aller plus loin, qu'on me permette de rapporter le bref du pape Paul III, qui décerne à l'artiste d'honorables récompenses vraiment dignes du premier souverain de la chétienté. Ce bref, accompagné d'un autographe de Sa Sainteté, daté de Rome le 1er septembre 1535, restera comme un modèle de noblesse et de magnificence. Il est ainsi conçu:

« L'heureuse mémoire de Clément VII, notre immédiat prédécesseur, et ensuite notre volonté ayant résolu de vous récompenser et de vous satisfaire pour la peinture que vous achevez sur le mur de notre chapelle, représentant l'histoire du jugement universel; considérant les travaux et le talent à l'aide desquels vous ornez amplement notre siècle, nous vous avons promis, comme encore nous vous promettons par ce bref, le revenu de *douze cents* écus d'or, annuellement, pendant votre vie; et, afin que vous continuiez et que vous cherchiez à terminer ledit ouvrage que vous avez commencé avec l'autorité apostolique, nous vous accordons également pendant votre vie le droit du *passage sur le Pô*, près de Plaisance, comme en jouissait de son vivant *Jean-François Burla*, avec les émoluments accoutumés, les juridictions, honneurs et impôts sur le poids des marchandises, pour une partie de ladite somme à vous promise, c'est-à-dire pour *six cents* écus d'or, durant votre vie.

« Nous commandons à notre vice-légat actuel de la Gaule Cispadane, et à celui qui lui succèdera, à nos chers fils les anciens, ainsi qu'à la commune de ladite ville de Plaisance, et à tous ceux qu'il appartiendra, de faire savoir à qui il appartiendra que nous vous donnons, ou à votre chargé de pouvoir, la possession dudit passage et l'exercice d'icelui; nous entendons que, vous étant donné, ils vous y maintiennent et vous fassent jouir paisiblement de notre concession pendant votre vie, nonobstant toutes décisions contraires, etc. »

Je ne passerai pas sous silence l'observation peu fondée de l'auteur anonyme d'une *histoire de la peinture en Italie* qui parut à la fin de 1817, lequel essaie de prouver que Michel-Ange a puisé dans le poème de l'*Enfer* du Dante toutes les idées qui animent la composition de son tableau du *Jugement universel*, erreur qui a été reproduite dans d'autres écrits. . . Je ne dis pas que la lecture de ce poème extraordinaire n'ait pas éveillé le génie du peintre, mais il est certain qu'on ne rencontre pas dans le tableau deux idées qui appartiennent au Dante.

Trouvez-vous dans le poème du Dante cette pensée sublime du tribunal de Dieu, une des principales parties de la composition de Michel-Ange, pensée qui en renferme dix mille, et dont les détails sont infinis? Y trouvez-vous cette pensée sombre et terrible de la résurrection des morts, où des squelettes se revêtissent insensiblement de leur chair, où les rois de la terre ne sont plus que des hommes en présence du

Roi des rois ? . . Je ne nie point que la malicieuse attaque contre *messer Biagio* existe dans le poème de l'Enfer; mais voilà tout, et bien tout. Il n'était donné qu'à l'imagination ardente de Michel-Ange de mettre en jeu cette variété infinie d'expressions, de poses, de gestes, d'attitudes qui caractérisent les vices de chacun des réprouvés. Il n'appartenait qu'au peintre de la chapelle Sixtine de revêtir les démons de l'Enfer chrétien de ces formes imaginaires, de ces visages hideux qui peignent si bien la laideur du vice, la fureur délirante des méchants, la soif ardente de l'assassin; et cela, en conservant toujours cette pureté de dessin et cette noblesse de caractère qui conviennent à la peinture historique !

Si maintenant j'examine scrupuleusement la traduction de cet immortel ouvrage, je suis émerveillé du courage dont M. Sigalon a fait preuve; sa verve ne me paraît pas avoir faibli un seul instant en dessinant et en peignant au moins quatre cents figures entières avec la même énergie et la même précision. L'effet général et les détails du tableau de Michel-Ange ont été fidèlement reproduits par l'homme de talent qui a accepté cette tâche difficile; le ton local du célèbre maître, parfaitement imité jusque dans les moindres accessoires, sera aussi un sujet d'étude et de méditation pour les jeunes artistes français qui se livrent au genre historique. On doit enfin des éloges à M. Sigalon pour avoir rendu à chacune des figures la partie naturelle qui caractérise le sexe et qu'un pape trop scrupuleux avait fait couvrir. Cette modestie mal entendue diminue le caractère et la beauté du tableau de Michel-Ange; le peintre de la chapelle Sixtine avait compris que des hommes qui sortent de leurs tombeaux et qui ressuscitent, doivent se présenter au tribunal de Dieu tels qu'ils parurent au monde, beaux de leur innocente nature, et sans aucune draperie, œuvre récente d'une pudeur mal-entendue. Eh! quel est le peintre qui a osé porter un pinceau téméraire sur le chef-d'œuvre que Michel-Ange consacra à la postérité? Je jette le profane en enfer, tout près du ministre de Paul III, dans la même posture, coiffé comme lui et subissant le même supplice!...

Je reprocherai seulement à M. Sigalon d'avoir forcé au noir son coloris; la peinture à l'huile noircit avec le temps et dans dix ans son tableau sera plus noir encore.

La copie de M. Sigalon figure d'autant mieux dans la salle où on la voit, qu'on doit y réunir les plâtres des plus belles sculptures de Michel-Ange : M. Thiers n'avait pas négligé de donner l'ordre de les mouler. On y verra le *Moïse* et les deux *Esclaves* que le grand artiste avait destinés au tombeau de Jules II; *les deux statues assises des Médicis*, celles qui décorent leur tombeau à Florence; et un *jeune Bacchus* dans l'ivresse. On assure que notre habile copiste doit retourner à Rome pour y traduire les autres peintures de la chapelle Sixtine, et que ces nouvelles toiles prendront place à côté de la scène mémorable du *Jugement universel*. C'est une belle idée qui doit enfanter encore de beaux tableaux.

Le *chev.* Alexandre Lenoir,

Créateur du Musée des monuments français, membre de la 4e classe de l'Institut Historique.

LES CATACOMBES DE RIO-JANEIRO *.

Les catacombes de Rio-Janeiro étaient encore tellement récentes quand nous y arrivâmes, en 1816, qu'on citait à peine deux églises qui possédassent ce mode de sépulture élevé à frais communs, et exclusivement réservé à perpétuité aux membres des confréries.

Tandis que, selon l'ancien usage, le sol des autres églises livré aux sépultures était entièrement couvert de longs rangs de trappes en bois, de dimensions tumulaires, on voyait, dans certains couvents, des tombes à couvercles de pierre rangées dans un cloître appelé charnier.

Bientôt cette heureuse innovation trouva tant de partisans qu'en 1829 il n'y avait plus de confrérie, dans la ville, qui n'eût fait construire ses catacombes, soit dans une cour, soit dans une partie de jardin contigüe à son église.

Voici le cérémonial qui accompagne un confrère à cette dernière demeure. Pendant l'office funèbre, le corps est exposé, à visage découvert, dans un cercueil, sur un piédestal, au milieu du chœur de l'église. Les prières achevées, on ferme le couvercle du caisson; ensuite six confrères le transportent processionnellement aux catacombes, et le replacent sur un second piédestal: on ouvre de nouveau le couvercle et l'on commence les dernières prières d'usage, auxquelles assiste une nombreuse réunion de confrères. L'office terminé, on referme le caisson pour le déposer tout près de la case qui lui est destinée, et on rouvre pour la dernière fois le couvercle. Un frère servant, porteur du bénitier, présente le goupillon à chacun des confrères qui défilent par rang d'ancienneté à la suite de leur clergé. L'aspersion terminée, un second frère servant, stationné au pied du cercueil et près d'une petite caisse remplie de chaux déjà un peu humectée, en présente sur une très petite pelle à chaque assistant qui en jette successivement sur le corps du défunt.

On referme le caisson; et l'un des parents emporte la clef du cadenas qui unit les deux parties du couvercle. Enfin on place le corps dans la case qui l'attend; et tous les assistants, en se retirant, font place aux maçons chargés de murer aussitôt avec des briques et de la chaux le devant de cette sépulture, qu'on ne rouvrira qu'au bout d'un an à peu près pour en retirer les ossements en présence d'un membre de la famille qui les fera renfermer sous clef, dans une autre petite caisse plus ou moins ornée, et sur laquelle sera tracée une inscription qui indiquera les noms, qualités du défunt, et l'âge auquel il a succombé.

Cette nouvelle caisse, ajoutée à beaucoup d'autres, est conservée dans une chambre destinée à cet usage, et dependante de l'édifice. Ainsi ce dépôt, dont la famille ne conserve que la clef, reste à perpétuité au pouvoir de la confrérie.

On trouve aussi dans ces catacombes

* Extrait inédit d'un *Voyage pittoresque et historique au Brésil de* 1816 *à* 1831, chez Firmin Didot frères, in-folio, avec de magnifiques lithographies. — Deux volumes ont déjà paru.

des salles préparées avec des compartiments plus petits pour la sépulture des enfants des confrères.

Mais la sordide spéculation a pénétré dans ce champ de repos fraternel; il y concède aux familles riches, étrangères à l'association, le privilège de louer des cases à la charge d'en enlever les ossements au bout d'un an. Néanmoins, si elles préfèrent les laisser, leurs petits sarcophages restent gardés avec ceux des confrères, abus tout-à-fait en opposition avec les lois primitives de ce pacte religieux.

Cet abus, cependant, n'a pas peu contribué dans la suite à l'accroissement du luxe dans l'exposision annuelle de ces sarcophages, le jour de la commémoration des morts; fête funèbre où l'expansif Brésilien confond la tendresse filiale et le luxe, cherchant à attirer l'attention publique sur l'objet de sa pieuse douleur!

Le jour de la commémoration des morts, un concours général de la population de Rio-Janeiro obstrue les entrées des diverses catatombes ouverts depuis sept heures du matin jusqu'à midi à la curiosité des visiteurs qui s'y portent en plus grand nombre, particulièrement à St-Antonio, à St-Francisco de Paula, et à la chapelle des Carmes, dont les catacombes sont d'une construction plus élégante. Ce n'est que vers les dix heures que les confréries respectives vont y chanter l'office des morts; et des messes basses de Requiem se succèdent, pour la dévotion des fidèles visiteurs, tant que les portes restent ouvertes.

Les premières expositions, modestes et naturellement peu nombreuses, n'offrirent qu'une ou deux rangées de petites cassettes en bois, hautes d'un pied et longues de deux, peintes en noir, et sur lesquelles on avait écrit en blanc les noms, qualités, âge et date de la mort de l'individu dont les ossements y étaient renfermés. Mais à partir de 1816 on vit s'y mêler de petits sarcophages d'une meilleure forme, et, progressivement, des chef-d'œuvres d'ébénisterie dont les veines bien choisies suffisaient à leur embellissement, tandis que les caractères des inscriptions, plus soignés, brillaient peints en or, ou pratiqués par incrustation.

Depuis 1827, l'influence des arts inspira à ces ouvriers encore sans théorie le désir de se distinguer par des formes nouvelles. Livrés à la fougue de leur imagination, ils composèrent des monstruosités dont la bizarrerie et la richesse satisfirent cependant l'amour-propre des héritiers rançonnés. L'année 1850, particulièrement, vit paraître beaucoup de cassolettes de bois supportées par 3 ou 4 pieds en fer assez élevés, dont les enlacements compliqués ressemblaient assez à des fragments de balcons. D'autres supports d'un contour froid et grêle semblaient attester la stérilité du compositeur, ou l'économie de l'acquéreur qui les avait commandés.

Il faut l'avouer, tout cela fraîchement peint, richement doré ou argenté, attire l'œil et séduit la foule des curieux, admirateurs pour la plupart de l'imitation crue et discordante d'un marbre imaginaire, rehaussé par une plaque ovale d'argent ou de cuivre, à fond bruni, dont le brillant permet à peine de lire l'inscription gravée en mat. L'étranger se croit transporté dans un vaste magasin rempli de meubles groupés sur des estrades de différentes proportions, et enrichis de gazes ou de galons d'or et d'argent, appliqués à triples rangs sur un fond de velours

noir, cramoisi, rose, ou bleu de ciel, entouré d'une multitude de bougies allumées.

Auprès du monument le plus riche, on voit le domestique nègre en livrée soigner un somptueux luminaire supporté par d'élégants candelabres d'un goût ancien et moderne. A côté, un autre monument plus modeste n'a que des chandeliers de bois doré empruntés à une chapelle voisine et gardés par un vieil esclave simplement vêtu, dont le respectueux recueillement atteste les sincères regrets.

Au milieu de l'expression muette de tant de souvenirs douloureux, j'ai vu une veuve, entourée de sa nombreuse famille encore jeune, se faire ouvrir publiquement la caisse funèbre assez simple qui contenait depuis trois années les ossements de son mari; et après avoir pris le crâne, en considérer attentivement la face pendant quelques secondes; le replacer ensuite, et, cherchant parmi les fragments du squelette, prendre une des plus petites vertèbres, la recueillir soigneusement dans les plis du mouchoir qu'elle tenait à la main, et, le plaçant sur son cœur, se retirer fondant en larmes!

Mais, loin d'être aussi attendrissant, l'aspect général de cette réunion ne présente, pendant la matinée, qu'une multitude de femmes de tout âge et de toute classe, qui ne vont honorer les morts, sous un deuil élégant, que pour se faire admirer des vivants curieux qui se pressent autour d'elles.

J.-B. Debret,

Premier peintre et professeur de l'Académie impériale brésilienne des Beaux-Arts de Rio-Janeiro, peintre particulier de la maison impériale, correspondant de l'Académie des Beaux-Arts de l'Institut royal de France et membre de la 4e classe de l'Institut Historique.

APERÇU HISTORIQUE ET DESCRIPTIF

DES SALINES DE LONS-LE-SAULNIER (JURA).

Le vaste établissement des salines de Lons-le-Saulnier semble devoir éprouver une modification dans laquelle la pioche, soumise moins au génie de la destruction qu'à celui d'une judicieuse économie, réduira les longues enfilades de bâtiments de graduation qui deviennent d'un luxe à la fois dispendieux et superflu dès que la mine de sel gemme se découvre aux recherches de l'administration.

Au fond d'un puits profond de 32 mètres 68 cent. sur 1 mèt. 30 cent. carré, la sonde a obtenu un succès complet en s'enfonçant à 97 mèt. 52 cent. ou à 130 mèt. 25 cent. de l'embouchure de l'excavation. Aussi, une première épreuve démontre-t-elle qu'en communiquant les eaux douces de la Valière à la mine saline, le simple jeu d'une pompe aspirante les retirera saturées à plus de 20 degrés de salure (1).

(1) C'est en vain que la sonde a cherché à traverser la mine : on l'a retirée après l'avoir introduite à 39 mètres, profondeur suffisante pour garantir le succès de la nouvelle entreprise.

Par cette découverte l'ancien mécanisme s'écroule et passe au domaine de l'histoire qui en recueillera le souvenir comme celui d'un précédent utile à l'industrie.

L'antiquité n'a pas ignoré les produits de ces localités, puisque l'étymologie de Lons-le-Saulnier, ou son nom en langue romaine, *Lœdo-salinarius* (1), signale la présence de ces sources salines.

La nécessité, puissante divinité dans tous les âges, suggéra au comte Guillaume de Bourgogne, à qui ce territoire échut en partage, l'idée de se rendre indépendant des richesses de Salins qui pouvaient lui être enlevées par le mariage de sa nièce Béatrix avec un prince étranger.

Dans cet esprit de prévoyance, il fit construire vers la fin du XIe siècle les salines de Lons-le-Saulnier, de Montmorot et de Groson.

Cependant, au XIVe siècle, la puissance des mines de Salins réussit à faire suspendre l'exploitation moins considérable et plus nouvelle de Lons-le-Saulnier. Ce ne fut qu'en 1743 qu'un arrêt du conseil remit en vigueur la fabrication de sel sur ce dernier point. Et bien qu'antérieurement il y eût eu une saline près de chaque puits, la rareté des combustibles, activant le génie de l'industrie, fit naître dans un esprit d'économie un système de graduation qui permit de centraliser le service en reconstruisant sur une nouvelle et plus vaste échelle la saline de Montmorot qui attire l'admiration des étrangers et qui mérite à juste titre d'arrêter l'esprit appréciateur des monuments d'industrie nationale.

Trois puits salés concourent à alimenter cet établissement.

Le 1er, dit *l'étang du saloir*, donne par jour environ 135 hect. au degré de 5 1/2. Les eaux soumises à une conduite parcourent un espace de 1930 mètres et se livrent au premier bâtiment de graduation, dit de Cornoz, au moyen d'un manège qui les élève à une hauteur d'environ 25 mèt.

Auprès de ce bâtiment se découvre le second puits à environ 650 mèt. de la saline : ses eaux, soumises à une conduite en bois de sapin de 12 mèt. de longueur, se versent également dans le bâtiment dit de Cornoz.

Ce puits fournit un produit journalier d'environ 420 hect. au même degré que le premier. Les eaux de ces deux sources ménagées avec soin sont réduites complètement en sel.

Enfin, le 3e puits, dit de Lons-le-Saulnier, dont on estime le produit par jour à environ 4500 hect. à deux degrés et demi, n'a donné qu'un degré de salure depuis l'écroulement d'une maison dans une rue adjacente, en 1792, jusqu'en 1829, époque où ses eaux ont repris leur premier degré de salure.

Les eaux en sont extraites par un ruisseau appelé le *Bief des Combes*, qui fait jouer des pompes par le mouvement d'une roue de 7 mèt. de diamètre.

Faisons, toutefois, remarquer que ces eaux, donnant des exhalaisons chargées de sulfate de soude et de magnésie, ne sont employées qu'à défaut de celles des deux autres puits.

(1) Le terme *Led* ou *Loed*, dont on a fait *Lœdo*, est celtique ; il signifie flux de la mer, et exprime l'écoulement intermittent de la source salée de Lons-le-Saulnier. Aussi, la mesure de 24 muids dont on faisait usage s'appelait-elle *Lons* par corruption du mot *Lœdo*. (*V.* Ducange, *Gloss.*)

Cependant, à l'entrée de l'hiver on s'efforce d'en faire un approvisionnement dans les bassins graduants parcequ'alors on en retire par la seule intensité du froid une quantité quelconque de sulfate de soude.

Le fluide est dirigé à volonté sur le 1er et le 2e bâtiment de graduation à ciel ouvert.

En graduation, on remarque d'abord ces deux bâtiments présentant un développement d'environ 400 mèt., puis le premier niveau d'environ 164 mèt., ensuite le deuxième niveau de 444 mèt., et finalement le bâtiment de Cornoz de 304 mèt., en tout 1312 mèt. de développement.

Ces bâtiments de graduation, destinés à faire évaporer par l'action de l'air une grande partie des eaux douces contenues dans les eaux salées, forment des espèces de halliers isolés et à jour, de 7 mèt. 80 cent. d'élévation, tapissés de deux masses d'épines parallèles et espacées l'une de l'autre d'un mètre : elles ont 1 mèt. 30 cent. d'épaisseur à la base et environ 1 mèt. au sommet.

Au-dessous sont placés des réservoirs en madriers de sapin, larges de 7 mèt. 80 cent. et de 4 mèt. 80 cent. de profondeur, posés horisontalement sur des piliers en maçonnerie : le tout est lié par des colonnes et des contreforts en bois qui maintiennent la charpente du bâtiment avec celle de la couverture.

Les deux premiers bâtiments à ciel ouvert ont chacun une roue de 9 mèt. de diamètre qui fait mouvoir six pompes pour élever et répartir sur les masses d'épines les eaux amenées du puits de Lons-le-Saulnier.

Le 1er niveau a une roue de même dimension qui active également six pompes. Les eaux des deux premiers bâtiments lui sont amenées pour subir une 3e évaporation; et de là elles sont dirigées à volonté ou sur Cornoz ou sur le 2e niveau.

Ce 2e niveau est divisé en trois chutes dont chacune a ses pompes; celles de la première chute sont mises en mouvement par la roue du 1er niveau, et celles des deux autres chutes par une roue placée entre la 2e et la 3e chute.

Le bâtiment de Cornoz présente un jeu de pompes qui arrête particulièrement l'attention du visiteur : on y remarque l'action d'une roue sur des perches traînantes qui communiquent le mouvement aux pompes d'extraction du puits.

Faisons remarquer que ces graduations communiquent entre elles par des conduites souterraines; et que les eaux, au moyen des pentes et des contrepentes, sont dirigées à volonté.

C'est après avoir traversé toutes les phases de la graduation que le fluide est enfin concentré au degré le plus avantageux pour la formation saline, qui est de 23 degrés à 23 degrés 1/2.

Les eaux atteignent leur dernier degré de concentration dans la 3e chute du 2e niveau : de là on les amène par des conduites souterraines dans un réservoir qui se trouve à l'intérieur de la saline et qui peut fournir dans sa plénitude environ 20 cuites : c'est de ce réservoir que les eaux sont introduites dans les poëles où elles se convertissent en sel.

Il existe à cette saline trois poëles (1) pour former 15 ou 16000 quintaux mé-

(1) *Poëles* ou chaudières; j'emploie le mot en usage dans l'établissement.

triques. Deux fourneaux sont en activité pendant neuf mois, ce qui en nécessite un troisième, à cause des réparations et décombrements indispensables environ tous les trois mois.

En m'arrêtant à des considérations chimiques, je dois faire remarquer qu'un ancien préjugé avait enraciné cette conviction qu'on ne pouvait évaporer des eaux au-dessus de 15 ou 16 degrés de salure; aussi, consommait-on à peu près un quintal de houille par quintal de sel. Heureusement la vieille démonstration scolastique a dû reculer devant la démonstration de l'expérience; et l'antique préjugé détruit aux salines de Savoie a été victorieusement combattu ici.

Les efforts des anciens formateurs échouaient, parceque les eaux, mises trop promptement en ébullition, ne pouvaient se dépouiller de leurs bases terreuses et parvenaient trop tôt au degré de cristallisation. Plus éclairé aujourd'hui, on ne fait bouillir que lorsque *la poêle* est remplie et l'on porte les cuites à 72 heures au lieu de 48. Aussi, la consommation de houille est-elle réduite à moins de 50 kilogrammes par quintal de sel.

Cette saline avait été affouagée jusqu'en 1791 avec les bois tant des forêts du roi que de celles qui appartenaient aux communautés affectées au service spécial de la saline et d'un chantier de chauffage de la ville de Lons-le-Saulnier; mais de cette époque la saline de Montmorot s'affouage uniquement avec du charbon de terre, en exécution d'un décret du 20 juillet 1791, rendu par l'Assemblée Constituante, sur le rapport d'un citoyen de Poligny, député du Jura.

Les achats des houilles ont lieu à Rivedegier et dans le département de Saône et Loire, et de préférence au printemps et en automne, parceque ces saisons coïncident avec les époques où la navigation n'est entravée ni par les sécheresses ni par les inondations.

Arrivés et entreposés à Louhans, les combustibles sont dirigés par terre sur l'établissement de la saline; et, bien que le trajet fût autrefois subordonné aux influences atmosphériques, les soins d'une administration éclairée sur les besoins du département sont parvenus depuis 1832 à rendre les communications sûres et la route constamment viable.

Voilà ce qui m'a paru le plus remarquable dans les salines de Lons-le-Saulnier, dites de Montmorot : le sujet me semble de nature à fixer l'attention de l'Institut Historique; il s'agit d'un monument d'industrie nationale se rattachant intimement aux annales de ce Jura si riche en sel, mais encore si incomplètement exploité!

D'ESMOND,

Capitaine de grenadiers au 30e régiment de ligne, membre de la 1re classe de l'Institut Historique.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

VOYAGE DU MARÉCHAL DUC DE RAGUSE

EN HONGRIE, EN TRANSYLVANIE, DANS LA RUSSIE MÉRIDIONALE, EN CRIMÉE ET SUR LES BORDS DE LA MER D'AZOFF, A CONSTANTINOPLE, DANS QUELQUES PARTIES DE L'ASIE-MINEURE, EN SYRIE, EN PALESTINE ET EN ÉGYPTE.

Rapport lu à la première classe de l'Institut Historique (*Histoire générale*).

En vous parlant, Messieurs, de l'ouvrage sur lequel je suis chargé de vous faire un rapport, je dois mettre également à l'écart et l'homme politique et le militaire, n'ayant à apprécier ici que l'écrivain auquel nous devons la publication intitulée: *Voyage du maréchal duc de Raguse* (1).

Le nouvel explorateur de contrées encore imparfaitement connues commence par jeter dans son introduction cette phrase assez commune, mais d'une application souvent trop rare: « On juge si mal de loin, les récits dénaturent « si fort les faits, que celui qui veut « connaître la vérité doit aller la chercher lui-même et l'étudier sur place « en se dépouillant autant que possible « de tous les préjugés qui peuvent altérer son jugement. » Voyons si M. le duc de Raguse s'est constamment montré fidèle à d'aussi judicieux préceptes.

Parti de Vienne le 22 avril 1834 le voyageur parcourt la Hongrie toute féodale, donne de curieux détails sur l'établissement et l'administration des haras destinés à l'amélioration des races, et sur la formation militaire des habitants des frontières qu'il nomme, non des provinces, mais de *vastes camps*. Il dit la composition, l'administration, la législation de ce système utile de défense et de recrutement, conçu par le prince Eugène et perfectionné par le maréchal Lascy, et termine ainsi ce tableau: « L'organisation de la frontière militaire résout un problème difficile, celui de tirer d'un peuple le « plus grand parti possible pour le service de l'État, tout en contribuant à « son bien-être, aux progrès de la civilisation, et en satisfaisant ses goûts. » Tout ce morceau est neuf et d'un observateur à la sagacité duquel rien n'échappe. Les lecteurs lui devront encore, dans des notes rejetées à la fin du premier volume, de précieux détails sur la législation hongroise. Ce qui fut pour lui, dans ce royaume, l'objet d'un vif étonnement que partageront ses lecteurs, c'est l'existence politique et sociale du prince d'Ezterhazy, qui, par une anomalie curieuse, quoique sujet de l'empereur et roi, n'en possède pas moins, dans ses vastes domaines, une forteresse héréditaire et des troupes à sa solde, seul monument encore subsistant

(1) Deux volumes in-8°, chez Ladvocat. Paris, 1837.

de la puissance des grands vassaux au moyen-âge. Traversant avec lui la Transylvanie, où le souvenir des incursions turques agglomère, au détriment de l'agriculture, sur un sol fertile, la population dans d'immenses villages, il atteindra la Russie méridionale où le luxe de vanité, qui n'est pas le trait le moins saillant du caractère de notre voyageur, s'enrichira des ordres, donnés par l'empereur Nicolas, de lui rendre les plus grands honneurs, de préparer pour lui à chaque poste quarante chevaux, de le faire attendre à la frontière par un des principaux employés du gouvernement de la Tauride; dette de la reconnaissance et de l'orgueil satisfait qu'il s'empresse de payer par une perpétuelle admiration et des hommes qui l'accueillent et des choses qui passent sous ses yeux. Il parle avec de justes éloges du développement militaire de la Russie; mais l'on désirerait à cet égard des détails encore plus précis; l'on désirerait aussi qu'il n'estropiât pas les noms des villes et ceux de quelques personnages, faute de connaître la valeur vocale des caractères alphabétiques russes; qu'il ne se trompât pas comme il le fait, pages 199 et 310, sur l'évaluation des monnaies et des mesures; qu'il offrît plus de détails sur les *Doukhabors* qu'il nomme improprement *Duchaborgs*, comme il écrit *Charcof* au lieu de *Kharkof*, car c'est une secte d'autant plus curieuse qu'elle se compose de déistes totalement illettrés. Mais c'est avec autant d'intérêt que d'utilité qu'on lira (page 195 et suivantes) ce qu'il dit des colonies militaires, et leur comparaison avec les régiments frontières de l'Autriche, appréciés conformément à leur but et à leur disparité nécessitée par celle de leur objet et de l'existence sociale des deux peuples. C'est là qu'il se conforme entièrement aux principes posés dans son introduction.

Le voyageur, arrivé à Constantinople (1), présente à ses lecteurs un tableau tout-à-fait différent de celui que précédemment il leur offrait; aux éloges prodigués à la Russie méridionale succède une continuelle dépréciation des œuvres de l'homme, sur un sol, objet de sa vive admiration. Cette partie de son livre, qui ne saurait dispenser de lire l'ouvrage plus instructif de Mouradgea-d'Ohsson, porte principalement sur les innovations opérées par le sultan Mahmouth et sur la situation critique dans laquelle il est placé. Le duc de Raguse parle avec un mépris peut-être exagéré de la nouvelle armée ottomane, mais avec justesse de la situation politique d'un sultan que ses véritables intérêts soumettent à la protection de la Russie, à qui ce protectorat des gardiens du Bosphore est mille fois plus utile que ne le serait la conquête de ces riches contrées. Cette portion de l'ouvrage mérite d'être lue et méditée par tous les hommes politiques. Le voyageur jette ensuite un coup d'œil rapide sur les lieux *où fut Troie*, sur l'île de Scio, dont l'infructueuse expédition de *Fuvier* compléta les désastres et où l'intrépide *Canaris* s'illustra par la plus heureuse audace. Quant à son exploration de la Syrie, elle est loin de nous faire aussi bien connaître ces lieux jadis célèbres que Niébuhr, Volney, Vood, Casas, et nos collègues Michaud, Poujoulat, Lamartine. Mais on aime à s'arrêter avec lui à Rhodes, qu'illustrèrent deux sièges mémorables, soutenus par deux grands-maîtres nés français.

(1) Tome II.

L'histoire contemporaine s'enrichira, dans ce second volume, du récit de la guerre de Syrie en 1832, entre les troupes du pacha d'Egypte et celles de la Sublime Porte, ainsi que de documents historiques relatifs à la chute, en 1807, du vertueux sultan Sélim.

Au total, les deux premiers volumes des voyages du duc de Raguse, imprimés avec un soin qui fait honneur à son éditeur, sont l'œuvre d'un homme d'esprit, judicieux observateur; ils sont écrits d'un style pur, facile, naturel; exempts de néologismes, nourris de réflexions saines, d'aperçus neufs, de notions utiles. Quant aux volumes subséquents, ils nous introduiront dans un pays, théâtre d'une grande et importante expérience politique, pays que l'héroïsme français a semé de glorieux souvenirs, et où l'écrivain voyageur aura, dit-on, à nous peindre l'éclat presque royal de la réception dont il y fut honoré.

Le comte Armand d'Allonville,

Membre de la 1re classe de l'Institut Historique.

TAPISSERIE DE FLANDRE

QUI FORMAIT L'INTÉRIEUR DE LA TENTE DE CHARLES-LE-TÉMÉRAIRE, DUC DE BOURGOGNE, AU SIÈGE DE NANCY,

ET QUI ORNE AUJOURD'HUI DEUX DES SALLES DE LA COUR ROYALE DE CETTE VILLE,

Par MM. Achille Jubinal et Victor Sansonetti *.

Il faut ajouter le nom de M. Achille Jubinal à ceux du petit nombre d'hommes assez courageux pour entreprendre de nos jours une aussi grande publication. La rareté de ces entreprises n'est malheureusement que trop évidente, la cause n'en est que trop connue; il est inutile de vous y arrêter. Seulement, félicitons, encourageons de tous nos efforts les hommes assez persévérants pour vaincre des obstacles qui paraissent insurmontables à tant d'autres.

Les Anciennes Tapisseries, publiées pour la première fois en France par M. Achille Jubinal, formeront deux forts volumes. Cet ouvrage, le plus complet sous le double rapport artistique et historique, sera souvent consulté avec fruit. Les costumes civils et militaires, les armures, les meubles et le service des tables dans les repas des XVe et XVIe siècles, ne laissent rien à désirer ni pour l'authenticité ni pour l'exécution due au talent de M. Victor Sansonetti, élève de M. Ingres.

C'est une louable association que celle de MM. Jubinal et Sansonetti. Tout l'ouvrage sera dessiné au trait, ce qui ne laisse aucune incertitude dans les recherches; tout est compréhensible, visible comme dans la réalité. Faisons des vœux

* Au bureau des Anciennes Tapisseries, n° 23, rue de Seine-Saint-Germain.

pour que nos deux collègues reproduisent avec un égal bonheur ces anciennes fresques qui existent encore en France dans les casernes, dans les châteaux, dans les églises, et qui dorment ensevelies sous plusieurs couches d'un ignoble badigeon.

La tapisserie de Nancy a 76 pieds de longueur sur 11 de hauteur; elle fut prise dans la tente de Charles-le-Téméraire en 1477 lors de sa mort. On lit dans l'histoire des villes *vieille et neuve* de Nancy, depuis leur fondation jusqu'en 1788, par Lionnois, prêtre, édition de 1805, page 346 : « Elle fait aujourd'hui « la tenture entière, en une seule pièce, « de trois côtés de la salle d'audience de « la Tournelle, et en une autre moindre « pièce, d'un côté de la chambre du con- « seil de ladite Tournelle du Parlement. « Il est aisé de juger, par la répétition des « personnages, qu'elle composait autre- « fois plusieurs pièces séparées, dont on « a ôté les bordures. Malheureusement « ceux qui ont été chargés de cette opé- « ration, ne pouvant lire l'écriture an- « cienne qui en désigne les figures et « forme les inscriptions, en ont interverti « l'ordre, et, qui pis est, ont pris d'une « pièce pour raccommoder les autres, sans « autre dessein que de boucher les trous; « ce qui a mutilé certaines figures et « rendu quelques-unes de ces inscrip- « tions inintelligibles. » M. Achille Jubinal remarque que dom Calmet, dans son histoire de Lorraine, parle d'anciennes tapisseries sans entrer dans aucun détail. Du reste M. Jubinal en donne d'une manière très ingénieuse et très authentique son explication au moyen d'une moralité intitulée : *La condamnation des bancquetz, à la louenge de diepte et sobriété, pour le prouffit du corps humain*, par Nicole de La Chesnaye, qui se fait connaître lui-même par les dix-huit premières lettres des vers de la fin du prologue de sa pièce.

La 1re planche représente un repas composé de friture, de potage et de gros patés, offert par *Diner* et *dame Bonne-Compagnie* à *Je-Boy-à-vous*, *Friandise*, *Passe-Temps* et *Gourmendise*; aussi semblent-ils être l'objet de tous leurs égards. Dans le haut de la gravure, on voit, par une fenêtre, *Soupper* et *Bancquet* qui tiennent la conversation suivante :

SOUPPER.

Velà une feste jolye :
Ils ne se sçavent contenir.

BANCQUET.

Qui trop en prent, il se fait follie :
Cela ne se peut maintenir.

SOUPPER.

Si fort son estomac fournir
N'est pas pour en avoir alégence.

BANCQUET.

Laissez-les devers nous venir,
Nous aurons brief la vengeance.

A diverses scènes morales et curieuses en succèdent d'autres presque semblables. Sur la deuxième planche, Bancquet est à table au repas qu'il a fait préparer pour dame *Bonne-Compagnie* et *toute sa brigade chère* qui prend place, au son des instruments, *chascun selon sa qualité;* puis la conversation commence entre les convives :

PASSE-TEMPS.

Je ne sçay en quel lieu charger,
Tant en y a.

FRIANDISE.

Et moi aussi.

BANCQUET.

Prendre povez sans nul danger
Deçà, dela.

. . . . . .

JE PLEIGNE D'AUTANT, *à Gourmandise.*

M'amour, voulez-vous ceste poire?

GOURMANDISE.

Velà bien parlé en Martin;
Mais dont vient ceste mémoire
De servir le fruict si matin?

BANCQUET.

Sus, compagnons, servez le vin,
Et gardez que boisson ne faille.

LE FOL.

J'en serai prophète ou devin;
A la fin il y aura bataille.....

. . . . . .

La table est magnifiquement servie; la forme de la vaisselle est du XVe siècle; au milieu on remarque un vaisseau rempli d'oiseaux placé dans une partie légèrement creusée et remplie d'eau, « *ayant* « *une* voile de soie et d'hermine, et sur- « monté d'un mât sur lequel on voit une « femme nue. » *Il est probable*, dit M. Achille Jubinal, *que ce navire remplissait l'office de ce qu'on nomme chez nous un* SURTOUT. Dans un des deux côtés de la gravure on voit *Bancquet* qui, la main à la garde de son épée, ordonne à toutes les maladies qu'il est allé quérir de se tenir prêtes au premier signal pour frapper sur les convives. Les instruments des musiciens sont de formes variées et curieuses.

Le 3me dessin représente la fin de la scène précédente. *Bancquet armé, par la teste, vient cryer :*

Appoplexie! Ydropisie!

APPOPLEXIE.

Qui est là?

YDROPISIE.

C'est le Bancquet.

BANCQUET.

Où êtes-vous, Épilencie?

ÉPILENCIE.

Me voici preste en mon roquet.

BANCQUET.

N'oubliez crochet ne hoquet
Et amenez vostre assemblée.
J'ai déjà pris mon biquoquet
Pour entrer en plaine meslée.

PLEURÉSIE.

La compagnie est affolée
Si je l'embrasse par le corps.

BANCQUET.

Allons frapper à la vollée
Sans leur estre miséricors!
A mort!

BONNE COMPAGNIE.

Qui vive?

ESQUINANCIE.

Les plus forts.

Après le combat, les survivants, parmi les vaincus, sont *Mignone Friandise* et *Popine Gourmandise. Passe-Temps a eu l'épaule avalée, Accoutumance le dos confondu, et Bonne-Compagnie en est toute affolée.*

Dans la 4me planche, *dame Expérience*, très richement vêtue, est assise sur un petit trône, entourée de ses gens qui sont : *Secours*, *Sobriété*, *Pilule*, *Remède*, *Diette* et *Clistère;* elle reçoit les dépositions des plaignants et ordonne d'aller arrêter les coupables. Cette partie de la tapisserie de Charles-le-Téméraire est une des mieux composées, rendant parfaitement l'action avec une disposition de groupes bien agencés et dont tous les per-

sonnages ont une expression aussi variée qu'appropriée au sujet.

« Il y a plusieurs choses à faire remar-
« quer, dit M. Achille Jubinal, sous le rap-
« port des armures. C'est d'abord le cas-
« que singulier du personnage qui vient
« immédiatement après Diette; on n'en
« trouve point de pareil au musée d'artil-
« lerie; et M. Allou, dans son excellente
« notice sur les casques du moyen-âge,
« insérée au tome Ier de la nouvelle série
« des *Mémoires de la Société Royale des*
« *Antiquaires de France*, n'en a point
« donné d'exemple. Le même estaffier de
« *dame Expérience* porte encore une ge-
« nouillère curieuse en ce qu'elle repré-
« sente une figure d'animal. »

La légende de ce dessin est ainsi conçue :

Dame Expérience manda
Des serviteurs grands et menus,
Et expressement commanda
Que Soupper et Bancquet tenus
Fussent en telle seureté que nulz
Des deux ne se puist excuser,
Pour respondre ès cas advenus
Don on les voulloit accuser.

La première partie de la 5me planche représente Hippocrate, Gallien, Avicenne et Averroës, chargés d'examiner les coupables; on voit *Bancquet* et *Souper*, représentés liés, et sortant de prison pour être menés devant les juges. La seconde partie offre le tribunal présidé par *dame Expérience* avec les médecins d'un côté, et de l'autre le greffier; derrière eux sont les juges. *Bancquet* et *Souper* sont encore liés et tenus avec une corde par *Remède*; cuirassé, armé de pied en cap; puis au fond on remarque une foule de plaignants et de plaignantes. Dans la moralité, l'interrogatoire terminé, les médecins concluent à la condamnation de *Bancquet* et de *Souper*; *Remède* lit en audience publique la sentence suivante :

Veu le procès de l'accusation
Fait da piéça par Bonne-Compagnie;
. . . . . .

Veu l'homicide accompli par envie
Es personnes, premier de Gourmandise,
Et d'autres troys qui ont perdu la vie
Je-Boy-à-vous, Je-Pleige et Friandise;
Conséquemment confession ouïe
Que a fait Bancquet sous quelconque torture;
. . . . . .

Et au surplus oï les médecins
Tous oppinans que le long soupper nuyt,
Et que Bancquet remply de Larrecins
Fait mourir gens et ce commet de nuict;
Quant à Soupper qui n'est plus si coulpable,
Nous lui ferons plus gracieusement.
. . . . . .

Poignets de plomb pesant bien largement
En long du bras aura sur son pourpoint;
Et du Diner pris ordinairement
De six lieues il n'approchera point.

La moralité finie, *dame Expérience* dit :

Or est Bancquet exécuté :
Les gourmands plus n'en jouyront;
Diner et Soupper fourniront
A l'humaine nécessité.

Dans tout l'ouvrage la richesse et le bon goût des costumes et des coiffures, ainsi que leur variété et leur authenticité, les feront copier pour être classés en première ligne dans les collections spéciales, assez incomplètes jusqu'à ce jour. Ce 5me dessin, terminant tout ce qui reste de la condamnation de *Bancquet*, ferait un tableau digne d'un grand peintre.

La 6me et dernière planche de cette 1re livraison n'a aucun rapport avec celles

qui précèdent; cependant elle est aussi placée dans le local de la cour royale de Nancy, et semble provenir de la même source, comme l'indique un passage de l'abbé Lionnois. Elle représente l'histoire d'Assuérus révoquant son édit contre les Juifs. Assuérus et les autres personnages sont costumés comme au XVme siècle, sauf deux ou trois figures qui s'en éloignent. Du reste, Esther est digne d'être remarquée pour sa grâce.

Le sujet de cette tapisserie, que j'ai taché de vous faire connaitre en analysant l'explication donnée par M. Achille Jubinal, renferme une moralité ingénieuse. Cette petite pièce, composée au XVme siècle par Nicole de la Chesnaye, offre dans toutes les scènes un but évidemment moral : la vertu est déifiée, le vice est puni. Permettez-moi, je vous prie, un rapprochement entre l'art dramatique du XVme siècle et celui du XIXme. Au théâtre, depuis quelques années, il semblerait que le but est d'exciter tous les appétits brutaux, de ridiculiser la morale, de faire enfin le panégyrique du mal.

Voilà ce qu'était il y a quatre siècles l'art du théâtre; nous savons ce qu'il est aujourd'hui, sauf quelques honorables exceptions.

JEAN DU SEIGNEUR, Statuaire,

Membre de la 4e classe de l'Institut Historique.

DOCUMENTS HISTORIQUES CURIEUX OU INÉDITS.

MANUSCRIT DE NAPOLÉON,

OUBLIÉ A L'ILE D'ELBE.

L'édifice de notre société politique est vermoulu et tombe en ruine. Aucune puissance humaine ne peut arrêter la marche de la nature éternelle. De même que les fruits, lorsqu'ils sont parvenus à leur maturité, quittent la branche et se pourrissent, de même les états tombent en dissolution lorsque leur automne est arrivée.

Toute l'Europe civilisée est maintenant au même point où l'Italie se trouvait sous les Césars.

L'orage révolutionnaire qui s'est élevé sur la France en nuages épais, couvrira d'une nuit effroyable toute la partie du globe que nous habitons; et ce n'est qu'après que la nature aura épuisé ses matières combustibles, que l'orage cessera et que nous verrons renaître un jour serein.

On ne peut sauver le monde que par un baptême de sang qui efface ses fautes; il n'y a qu'une tempête horrible qui puisse purifier l'air des miasmes pestilentiels dont le poison pèse sur l'Europe.

Si nous nous abandonnons au cours

des événements, nous éprouverons ce qui est arrivé au midi de l'Europe, lors de la chute de l'empire romain, contre lequel on aurait fait de vains efforts s'il n'avait été miné par une corruption profonde.

J'aurais pu sauver le monde, ou personne ne le pourra; je lui aurais fait vider d'un trait la coupe des souffrances qu'il boira lentement, goutte à goutte, avec mille dégoûts...

Ils croient être sauvés! Aucun de ceux qui connaissent l'esprit qui anime les peuples et dirige les cabinets ne peuvent penser ainsi; mais nul ne profite des leçons du temps et de l'expérience. Reviendraient-ils sans cela aux institutions qui ont péri parcequ'elles ne pouvaient plus se maintenir?...

L'impulsion que donnent en ce moment Rome et l'Espagne à la vengeance et au fanatisme, va se propager dans le reste de l'Europe. Ce qu'ils regardent comme un génie tutélaire qui doit leur apporter la sagesse et le bonheur, n'est qu'un fantôme sinistre qu'ils ont évoqué de la tombe où reposent les victimes des calamités et de l'extravagance des siècles passés.

Je prévois que la nature, comme il arrive chez les malades, opérera malgré les médecins... Alors, la crise sera terrible... Je connais les hommes et mon siècle. A plusieurs égards, j'aurais pu accélérer le retour à un meilleur état de choses, si ceux à qui j'ai eu affaire avaient valu mieux. Ils m'accusent de les avoir méprisés, de les avoir abaissés au rang d'esclaves. Leur promptitude à servir, leur soif de l'or et des dictinctions les a mis à mes pieds... Pouvais-je faire un pas sans les fouler?... Pour les prendre je n'ai pas eu besoin de leur tendre des pièges; j'ai présenté à leur vanité et à leur avarice la douceur des dignités et des richesses dans un vase empoisonné. Ils se sont jetés dessus comme un essain d'insectes affamés, et se sont empressés de s'en rassassier. Ces esclaves avaient besoin d'un maître, et moi je n'avais pas besoin d'esclaves. Que dire, que penser de quarante millions d'hommes qui viennent se plaindre aujourd'hui qu'un de leurs semblables a exercé sur eux la plus violente oppression (1)?

Il est impossible qu'ils puissent vivre longtemps en paix. Quand même Dieu leur donnerait le paradis, il faudrait qu'ils l'abandonnassent de nouveau, parcequ'ils sont sortis de l'état d'innocence pour lequel il est fait... La cupidité, l'envie, la vanité, la fausse gloire, un nombre infini de besoins et de passions indomptables les poursuivent comme des furies. A travers cette vie orageuse, ils parlent sans cesse de vertu, de générosité et d'amour, tandis que, semblables à un chancre incurable, le vice, l'intérêt, l'ambition, rongent les replis les plus cachés de leur cœur. Ils connaissent et imitent fort bien l'usage de notre temps : faire semblant de servir Dieu et d'aimer les hommes, et s'abandonner en secret à toutes sortes d'actions les plus honteuses; sous le masque de l'hypocrisie dont ils

(1) Ce qui précède a été communiqué en original par le colonel polonais Krasinski, commandant d'armes à Porto-Ferrajo. Ce qui suit émane du colonel anglais Campbell. Ce sont bien encore les mêmes idées, mais le style de cette seconde partie révèle une double traduction du français en anglais et de l'anglais en français. La première partie est entre les mains de M. Laffitte, lieutenant-colonel des dragons de l'Hérault en 1826. Nous sommes redevables de la seconde à M. le vicomte de Larochefoucault, dont les mémoires seront très prochainement l'objet d'un rapport.

se couvrent continuellement, ils cachent soigneusement leur méchanceté et leurs crimes; ils feignent au-dehors des vertus qu'ils n'ont pas; ils se singent réciproquement par un langage doux et flatteur; et, quoiqu'aucun d'eux ne croie à l'honneur de l'autre, néanmoins, par lâcheté, ils jouent ensemble le rôle qu'ils ont appris, manquant de courage pour se montrer tels qu'ils sont... Les meilleurs d'entre eux sont justement ceux qu'on condamne, et d'autant plus qu'ils ne savent pas feindre; la fausse vertu des autres donne plus d'éclat à leurs crimes.

Tel est mon siècle : tous les liens de l'amitié et de la bienfaisance sont rompus et n'existent plus que dans la forme. De toutes parts l'esprit vertueux a disparu et n'a laissé que le linceul sur lequel ils se jouent, privés de bon sens, comme de grands enfants jouent avec leurs poupées. La loi n'est qu'un mot vague, auquel la force donne de la valeur; quiconque ne peut s'y soustraire se décide tout naturellement à s'y soumettre. La ruse et la force se partagent le butin du monde entier... Les antichambres se trompent réciproquement par une hypocrisie conventionnelle, publiquement par des protestations dangereuses et nuisibles, de sorte que la dupe doit encore honorer le dupeur... Si les tombeaux s'ouvraient aux cris de la loi céleste, les hommes se fuiraient eux-mêmes avec une sorte d'horreur, parceque l'air corrompu de leur immoralité les empesterait de son souffle destructif.

Ils ont grand soin de se couvrir d'une enveloppe douce, unie, odoriférante, et d'un aspect de complaisance, afin de cacher la puanteur et la crasse de leur intérieur intellectuel. Pour dérober à l'œil du vulgaire leurs mauvaises mœurs, il fallait adopter des manières plus gracieuses, ce qu'on appelle dans la bonne société le *savoir-vivre*. Rien ne m'a plus étonné que cette manie pour le mensonge qui les domine sans cesse, et à laquelle je me vis moi-même dans la nécessité de faire des sacrifices, pour ne point être obligé de combattre contre eux à découvert... La vie de la classe supérieure n'est qu'un mensonge continuel; la classe inférieure n'est guère meilleure : la différence est que la dernière agit avec moins de malice et que, par conséquent, elle est moins vicieuse que la première, parceque l'homme éclairé et civilisé est tourmenté, pendant la vie, de mille besoins qui sont inconnus à l'homme pauvre et ignorant...

Rousseau le leur a dit cent fois; mais, hors d'état de comprendre, ils trouvent bon de le tourner en ridicule et de l'anathématiser. Il n'y a de bonheur pour l'homme que dans la simple nature; renonçons à toutes ces manières frivoles, créatures théâtrales de notre temps; soyons plus sincères, plus sérieux, moins courtisans, plus réfléchis et moins singes... Voilà le moyen le plus sûr de voir renaître parmi nous l'âge d'or... La civilisation et la culture des terres ont suscité un nombre infini de besoins et réveillé en nous toutes les passions endormies; nous devenons méchants, et ce qui est encore pis, c'est que cette même culture nous enseigne à cacher nos vices sous l'empreinte de la vertu, parceque l'esprit cultivé est toujours au service du cœur corrompu.

Cette fausse monnaie de morale met le comble à notre méchanceté; la vie privée de nos contemporains n'est qu'un bavar-

dage continuel, privé de bon sens, une conversation décousue, la répétition d'un rôle étudié avec soin; tout ce qu'ils disent et font n'est autre chose qu'un thème prescrit par un maître d'école; ces raisons et tant d'autres me forcèrent de les mépriser, au point que je ne pouvais ajouter foi à ce qu'ils me disaient. Qu'un seul de ceux qui m'approchaient, puisse ou ose se vanter de n'avoir rien à se reprocher!... Alors je l'en croirai sur parole. Ils exposaient en vente le peu de vertu qui leur restait, ne trouvant point d'acheteurs pour leur mauvaise marchandise. Je me suis servi de tous les moyens dont un homme plein de force et de courage est susceptible pour les corriger; mais je les ai trouvés sourds à ma voix; et, pour se servir de termes usités, aucun d'eux ne peut échapper aux flammes éternelles, digne récompense de quiconque vend son Dieu, sa patrie et son honneur. J'ai arrêté le cours de la révolution qui, semblable à un déluge, menaçait d'inonder toute l'Europe : les trônes des rois chancelaient; les autels étaient renversés, et leurs prêtres fuyaient de toutes parts, méprisés et hués par la foule; le fanatisme de la liberté s'était emparé de tous les esprits; la flamme de la révolution rongeait le vieil édifice de l'Europe, qui, sans moi, allait s'écrouler immanquablement et ensevelir sous ses décombres les sceptres et les couronnes.

J'ai conjuré le terrible esprit de nouveauté qui parcourait le monde comme un monstre destructeur, j'ai rendu à la croyance et au système de nos pères l'influence qu'ils avaient perdue; d'une main puissante j'ai repoussé l'ennemi au-dehors et contenu les autres au dedans. Quel autre que moi aurait pu le faire? La France n'était-elle pas en guerre avec elle-même, et ses enfants aveugles ne s'entr'égorgeaient-ils pas? Déchirée dans son sein par des passions aussi exaltées que dangereuses, tourmentée par un grand nombre de bourreaux, dépouillée par la cupidité des représentants du peuple, hommes lâches et sans foi, méprisée de l'étranger dont les armées triomphantes menaçaient les frontières, alors elle me regardait comme un ange tutélaire... Ce sera à la postérité à me juger; je suis persuadé qu'elle saura mieux apprécier mes grandes actions. Je me soucie fort peu de ce qu'on peut dire, penser ou croire sur mon compte. Jamais état ne fut élevé à un si haut point de grandeur que la France ne l'a été sous mon règne, et c'était mon ouvrage...

On m'accuse d'avoir fait ou laissé faire beaucoup de mal. Quand l'orage plane sur la surface de la terre, pour purifier l'air et féconder les montagnes, les vallées et les plaines d'une pluie abondante, doit-on se plaindre, si dans sa course les toits et les tuiles mouvantes sont enlevés, ou qu'il abatte des fruits et des arbres?

Le soleil même, lorsque, sous le pôle arctique, il répand sa lumière bienfaisante, tue ou brûle toutes les plantes situées sous la ligne... Mon cœur magnanime se refusait à toutes les joies communes ainsi qu'à la douleur ordinaire; jamais je n'ai partagé les sentiments qui animent la populace indolente et faible. Si les vertus d'une âme faible me manquent, j'en ignore aussi les vices; enfin, si mon cœur était inaccessible aux maux que font éprouver ces misères humaines inséparables de la vie des faibles mortels, il l'était aux plaintes de la fausse mendicité,

à l'attrait de la volupté et au bigotisme de la fourberie trompeuse; avec l'aimable popularité d'un César ou d'un Henri IV, je n'aurais pas trouvé un Brutus, mais cent Ravaillacs.

La fleur de la nation n'avait-elle pas péri sur l'échafaud, au milieu des acclamations d'une populace effrénée et sanguinaire? Dans le temps que le peuple n'est qu'égaré, un regard doux, une main bienfaisante suffisent pour le ramener; mais lorsque le fanatisme, la frénésie et un esprit malfaisant le dominent, il faut un bras de fer pour le ramener, pour arrêter le torrent prêt à entraîner dans sa course la chaumière du paisible habitant, et ensevelir sous ses ondes furieuses l'innocence qui fuit loin du sol qui l'a vu naître, pour échapper aux griffes des tigres qui la poursuivent. Si les Français avaient reconnu le droit des autres, alors on aurait aussi respecté le leur; mais, comme je ne vis partout que l'ambition et l'intérêt dominer, prendre à tous, ne donner à personne, tous vouloir commander, aucun ne vouloir obéir, alors je résolus de mettre fin à cette discorde insensée, en leur prenant à tous ce qu'ils désiraient si avidement, ce qu'ils ne pouvaient plus absolument posséder. Aussi les hommes qui demandaient à grands cris la liberté, bien entendu pour eux seulement, devaient-ils avant tout apprendre à la connaître et à l'apprécier par une obéissance aveugle. Qui veut jouir, doit avant tout apprendre à se vaincre lui-même; c'est ainsi que, par une réciprocité volontaire, il revient à chacun ce qui lui est dû. Je leur imprimai si bien cette maxime qu'ils ne l'oublieront pas de sitôt, j'espère.

De là viennent la haine et la calomnie dont ils m'accablent; de là vient la rage qu'ils ont de me persécuter; et pourquoi? parceque je n'ai pu me résoudre à faire passer leurs torts pour des bienfaits, ni accorder à leurs désirs ce que leur folle cupidité cherchait. Maintenant ils font semblant de protéger le peuple et de défendre ses droits pour couvrir d'un voile leur méchanceté et se donner un beau nom. Quoique je n'aie pas fait un grand cas du peuple, parcequ'il est journalier, courtisan, cruel et capricieux comme les enfants (car il reste toujours dans l'enfance et foule aux pieds ce qu'il idolâtrait hier), néanmoins, je lui voulus plus de bien que ceux qui, depuis le renversement du trône, l'ont si indignement trahi; si j'avais voulu fermer les yeux sur leurs actions vicieuses, ils m'auraient volontiers pardonné mes fautes, qui sont énormes à présent qu'elles doivent justifier leurs crimes.

Vils mercenaires, ils avaient uniquement travaillé pour recevoir un salaire, et non par amour pour la patrie; ils voulaient jouir dans une retraite sûre et paisible de fruits acquis par une vie active et accompagnée de dangers imminents; je les avais conduits trop tôt à leur but; aussi, m'abandonnèrent-ils, croyant pouvoir se passer de moi. La campagne de Russie, en 1812, était l'apogée de mon bonheur; si j'eusse vaincu j'aurais été le vainqueur du monde. Je sais très bien que je pouvais me sauver du naufrage et être un homme encore assez à mon aise, mais il est de mon caractère de hasarder le tout pour le tout; il m'importe donc fort peu d'être blâmé par ceux qui font consister le bonheur dans la jouissance d'une partie de ce qu'il ont; ne pouvant enlever le

tout; mais, moi, je veux tout ou rien. Des demi-mesures et des demi-souhaits ne montrent que des demi-hommes. J'aime à jouer le gros lot, et je l'aurais gagné si une puissance plus qu'humaine ne s'y fût opposée. Un froid rigoureux de quelques nuits suffit pour donner à mon sort et à celui de l'Europe une autre face; alors mon mauvais génie m'apparut, et m'annonça ma fin que j'ai trouvée à Leipzick. Je voyais l'orage se former sur ma tête. Cependant je le considérais sans crainte. Il est impossible que l'homme puisse toujours dompter les circonstances; mais il ne doit pas non plus être gouverné par elles; mes ennemis extérieurs ont eu un combat légal à soutenir contre moi; et depuis qu'ils m'ont vaincu, je les estime plus que je ne faisais quand j'étais leur vainqueur; toutefois jamais je ne pardonnerai aux miens leur lâche trahison. Semblables à des insectes, ils s'étaient attachés à moi pour assouvir leur faim; ils m'abandonnèrent aussitôt qu'ils se virent rassasiés. Je n'en fus nullement étonné; car l'homme n'a pas d'amis; c'est son bonheur qui en a; c'est une vanité gigantesque qui sied vraiment à ces petits nains. Elle leur a fait croire que je ne saurais pas survivre à la douleur d'être séparé d'eux; comme j'avais cette fois un rôle particulier à jouer, ils croyaient bonnement que j'allais me mettre sur la scène pour leur donner un spectacle que je voulais représenter pour moi seul. J'avais, disaient-ils, consacré ma vie au trône, sur lequel j'avais bien voulu monter, le trouvant libre... J'avais si souvent sous les pieds ce vil échafaudage que j'en connaissais la fragilité...

Le prince était en moi, dans mon terrible esprit dont l'ascendant mit toute l'Europe à mes pieds; le caprice du sort me fit, il est vrai, monter sur un trône; mais quand même j'aurais été au fond d'un cloître, séparé du reste des humains, j'aurais été toujours le même, quoique sous une forme différente... Aux yeux du public, je me suis revêtu de la pourpre impériale uniquement pour complaire à cette foule d'aveugles qui ne jugent de l'homme que par son extérieur; il était à croire qu'ils exerceraient l'aiguillon de la médisance contre moi dans leurs bavardages et dans leurs écrits. Depuis vingt ans n'avaient-ils pas prêché l'Évangile de vingt sauveurs, espérant qu'ils leur donneraient du pain et leur procureraient des honneurs; je me suis jadis refusé à leur encens; dois-je me formaliser de ce qu'ils me condamnent aujourd'hui?... Ne m'étant pas donné la vie, je ne me l'ôterai pas non plus, tant qu'elle voudra bien de moi. C'est lâcheté et non courage de sacrifier sa propre vie par attachement pour les choses périssables de ce monde de misère. J'ai échappé à la mort dans cinquante batailles, sans la chercher et sans la fuir. Je ne connais aucun ennemi devant lequel j'aurais à rougir de ma conduite. Je ne suis donc pas aussi malheureux que le prétendent ceux qui font consister le bonheur dans les choses terrestres, tandis qu'il n'existe que dans la connaissance de soi-même; mais, si l'on considère qu'ils ont pour système de mesurer les autres à leur aune, on ne s'étonnera plus de leur manière de penser sur mon compte. C'est une faiblesse humaine; et je la leur ai pardonnée si souvent que je veux bien la leur pardonner encore.

D'après ce tableau, on connaîtra les

raisons pour lesquelles ils ne peuvent pas me comprendre, quoique ma conduite ait toujours été aussi loyale que mon langage était sincère. Aussi, leur étonnement et leur ébahissement, quand je montai sur le trône, furent-ils égaux à ce qu'ils éprouvèrent quand j'y renonçai... Du moins, j'ai mérité de l'Europe et de l'humanité, en poussant les Allemands à la connaissance d'eux-mêmes. Quant aux Anglais, je dirai que l'histoire ne nous cite aucun fait qui prouve qu'un peuple commerçant ait jamais travaillé au bonheur du genre humain.

L'Empereur Napoléon.

CORRESPONDANCE.

LETTRE

DE M. LUCIEN DE ROSNY,

Membre de la première classe de l'Institut Historique.

Abbaye de Loos (Nord), le 4 juillet 1837.

J'ai l'honneur de vous adresser, pour être offertes en mon nom à l'Institut Historique, mes *Recherches sur l'abbaye de Loos*, tirées à 250 exemplaires.

M. le baron de Reiffenberg, notre savant collègue, a bien voulu vous annoncer ce travail dans un rapport inséré en mars 1837, dans le journal de la Société. Je suis sensible à cette délicate attention d'un des hommes les plus distingués de la Belgique; mais je réclamerai contre le titre de directeur de la maison centrale de Loos que, par erreur, il me donne. Ce titre appartient à notre honorable collègue M. Marquet-Vasselot.

M. de Reiffenberg vous a, dans le même numéro, annoncé une chronique de *l'abbaye de Marquette* que je dois publier; je livrerai auparavant à l'impression une *histoire de Lille* à laquelle je travaille depuis quelque temps.

Cette nouvelle publication n'aura pas le séduisant attrait d'un roman; en revanche, elle sera remplie de détails curieux et inédits sur les anciennes coutumes de Flandre.

Je me suis appliqué à conserver à ces recherches archéologiques la couleur de l'époque. Aussi y verra-t-on rapporté, autant que possible dans leur intégrité, les vielles locutions des titres qui m'ont servi.

Les encouragements qu'on m'a donnés jusqu'à ce jour m'engagent à publier, avant l'histoire de Lille, le curieux épisode de l'*histoire du faux Baudouin*, ermite qui, au XIIIe siècle, faisait mettre la Flandre en combustion en voulant se faire passer pour l'empereur de Constantinople, père de l'illustre Jeanne, comtesse de Flandre.

M. Voisin, de Gand, et notre honorable collègue M. Serrure, de la même ville, ont exhumé *le livre de Baudouin*;

c'est un ancien roman, lequel adopte comme vrai l'erreur populaire que fit naître l'ermite de Glageon. Ma notice rectifie cette erreur qui a jeté la calomnie au visage de la pieuse comtesse de Flandre et qui a porté quelques esprits à la croire parricide.

Plusieurs écrivains se sont levés pour la défendre de cette odieuse inculpation; mais ils ne paraissent pas avoir eu connaissance du magnifique manuscrit du XVe siècle qui repose à la Bibliothèque royale, d'après lequel je vais littéralement publier le récit de ce célèbre événement de l'histoire de Flandre. Il sera tiré à 100 exemplaires en gothique, avec vignettes coloriées, analogues à celles du temps, et sera accompagné de notes et commentaires.

Agréez, je vous prie, etc.

LETTRE

DE M. DELAIVE, ANCIEN NOTAIRE A DONCHÉRY (ARDENNES),

Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

Donchéry, le 12 juillet 1837.

Tandis que les membres de l'Institut Historique déposent à l'envi dans le sein de leur mère adoptive toutes les recherches curieuses qui peuvent soulever un coin du voile sous lequel le passé se dérobe à nos yeux, je croirais manquer à mes devoirs si je ne prenais point part à cet élan de mes collègues et si je ne vous racontais aussi, en peu de mots, ce que je sais de ma modeste patrie, Donchéry, petite ville près de Sédan.

Elle est située sur les bords de la Meuse, au pied de ces montagnes couronnées d'immenses forêts qui commencent la chaîne des Ardennes et se prolongent au-delà de Bouillon. Quel fut son fondateur? on l'ignore, mais il est très probable qu'elle existait quand César vint dans les Gaules, puisqu'à très peu de distance, du côté de Fresnois, on rencontre des vestiges de ces magnifiques voies romaines qui font l'admiration de la postérité. Suivant les plus anciens titres, Donchéry s'appelait alors *Castrin* : c'était, sans doute, une station militaire des Gaulois qui, comme l'observe César, avaient coutume, pour se soustraire à la chaleur ou en modérer les effets, de s'établir sur le bord des rivières. De nombreuses preuves qu'il ne serait pas possible d'énumérer dans une lettre, se réunissent pour nous démontrer que les Ardennes étaient habitées du temps des Romains, et qu'ils sont venus à Warcy, *vicus arctus, village étroit*, petite localité voisine de Mézières.

En 887 l'empereur Charles-le-Gros donna sa ville de Donchéry à l'abbaye de Saint-Médard de Soissons, sous la condition d'y fonder un prieuré. L'acte de fondation s'exprime ainsi : « In nomine individuæ Trinitatis, ob remedium animæ nostræ et progenitorum nostrorum, concedimus villam nostram dominicetam, super Mosem flumen sitam, *Duncherium* nomine, cum omnibus mobilibus, seu im-

mobilibus quæ ad eamdem villam pertinere videntur, cum ædificiis, terris cultis atque incultis, pascuis, silvis, aquis, aquarumque decursibus, ut ibi cella construi possit, etc. Anno Domini 887. Signum Domini Caroli, serenissimi imperatoris Augusti. »

Cette ville de Donchéry était donc déjà importante au IXe siècle, elle était déjà ancienne à cette époque puisqu'elle portait alors le même nom qu'aujourd'hui, et qu'il est incontestable qu'elle s'était appelée auparavant *Castrin*. Mon âge avancé et mes infirmités ne me permettent pas malheureurement de pousser plus loin mes recherches.

LETTRE

DE MM. VENEDEY, DES PROVINCES RHÉNANES,

Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

ET J. DEVILLE,

Membre de la première.

Le Havre, le 22 juillet 1837.

Le hasard, qui se joue des choses de ce monde, nous a jetés tous deux dans cette ville du Havre, aujourd'hui si brillante, autrefois pauvre bourgade de pécheurs, où tout est marchand, les hommes et les choses, et où le seul art, la seule science que l'on cultive, est celui ou celle qui a pour objet la construction des navires.

L'un de nous (M. Venedey), pauvre réfugié, a été poussé jusqu'ici par une main plus forte que la sienne. Il a ramassé ses livres et, sûr de sa conscience, il a obéi sans murmurer. L'autre (M. Deville) vient, de son propre mouvement, y soigner les intérêts du *Journal du Commerce de Paris* dans lequel il représente d'honorables capacités.

Cependant il y a une bibliothèque au Havre, mais chétive et peu fréquentée. C'est là que nous nous sommes rencontrés et aperçus à travers notre double rempart de livres; et depuis, nous ne nous sommes plus quittés. Nous voulons tâcher de faire ici quelque chose pour notre honorable association, nous voulons lui conquérir quelques personnes qui font exception à ce que nous venons de dire des Havrais. Car vous le savez, le Havre est presque la seule ville de France où nous n'ayons point encore de correspondant; et pourtant il y a sans doute ici des recherches à faire comme partout ailleurs. Et déjà, à travers les balles de coton, les barriques de sucre et les sacs de café, substances maudites qui font perdre tant de millions, nous avons découvert quelques hommes instruits, très capables de nous seconder dans notre pacifique mission.

Et d'abord, nous nous sommes abouchés avec notre excellent collègue M. Vannier, de Honfleur, qui, pendant l'été, occupe une magnifique maison de campagne avec de vastes dépendances à une lieue

et demie de cette petite ville. Le temps et le pays nous ont semblés si beaux, que nous nous sommes lancés tous deux en plein midi, *pedestrim*, à la recherche de notre digne collègue. Nous avons été reçus à bras ouverts. M. Vannier nous est sincèrement attaché, quoique sa classe ait été bien peu exacte à rendre compte d'un ouvrage qu'il lui avait envoyé en 1834, intitulé : *Essai historique sur l'origine des grandes propriétés dans l'ancienne Normandie,* livre d'une consciencieuse érudition qui méritait au moins quelques lignes de rapport.

L'un de nous (M. Venedey), lorsqu'il fut obligé de quitter Paris, était bien décidé à fuir la France ; mais que voulez-vous ? c'est un si beau pays ! et puis votre collègue trouve que les Français sont si hospitaliers et si généreux !

Beaucoup de ses amis lui conseillaient de rester au Havre quelques semaines pour attendre le résultat de leurs démarches. Il a consacré ses moments de loisir à étudier la ville, et l'histoire de la Normandie ; et cette étude lui a prouvé que cette province est du plus haut intérêt pour l'histoire générale et surtout pour celle des institutions et des principes germaniques. Il espérait y découvrir des traces des Normands et des Germains. Une étude approfondie des mœurs, des usages, des anciennes institutions, lui a prouvé qu'il ne se trompait pas.

Il avait écrit pendant les derniers instants de son séjour à Paris un article sur la Normandie, résultat d'un premier voyage forcé au Havre. Cet article envoyé au *Morgenblats* avait été tellement goûté que la rédaction du journal l'invita à lui en envoyer d'autres sur le même sujet. La lettre lui arriva au Havre ; elle le décida à rester en France pour écrire un ouvrage un peu développé sur la Normandie. Vous le voyez, la Providence l'a regardé d'un œil plus favorable qu'il ne l'espérait. Une partie de son travail, une série d'articles sur le Havre, a déjà paru dans le *Morgenblats* et *la Gazette d'Augsbourg ;* une autre se publie en ce moment dans *l'Europe*, journal rédigé par M. Lewald à Stuttgard ; et il espère trouver sans trop de difficulté en Allemagne ou en Suisse un éditeur pour l'ouvrage entier.

M. Venedey vit ici comme un ermite au milieu d'individus et d'intérêts qui le touchent peu. Il avait sollicité l'autorisation de voyager en Normandie pour compléter son travail ; elle lui a été refusée. Il faut que les accusations dirigées contre lui soient bien graves ou qu'elles partent de bien haut.

N'importe ! il se sent la force de tout souffrir, car il a la conscience libre, et c'est beaucoup. Il vous adressera sous peu des extraits de son ouvrage sur quelques points intéressants de l'histoire de Normandie. En somme il n'est pas trop mécontent puisqu'on le laisse tranquille.

P. S. Nos efforts ont été couronnés de succès. Nous avons trois honorables candidats à présenter à l'Institut Historique :

D'abord M. *l'abbé Vastel*, desservant de la chapelle de Notre-Dame de la Grâce, si fréquentée des pauvres matelots, sur la côte occidentale de Honfleur. M. l'abbé Vastel, recommandable par le caractère dont il est revêtu, par son grand âge, par son savoir, réunit toutes les conditions que nous pouvons désirer dans un collègue ; ce sera une bonne fortune pour

nous. Prêtre depuis longtemps, en 1789 il se réfugia, pour se soustraire à la persécution, dans un régiment de cavalerie. Cet asile des vertus civiques lui permit d'allier les devoirs de l'apôtre à ceux de sa nouvelle profession. Son heureux caractère lui concilia tous les cœurs. Plus tard il devint professeur en Russie. De retour en France il fut successivement professeur au collège de Lisieux, puis à Honfleur, et enfin desservant de la chapelle de Notre-Dame de la Grâce. M. Vastel est plus qu'octogénaire; mais sa vivacité d'esprit, sa santé sont celles d'un jeune homme. Une douce philosophie, fruit d'une longue expérience dans des positions diverses, et l'aménité de son caractère, font regretter aux pélerins qui visitent comme nous son ermitage, de ne point habiter les environs du bon desservant. Il a publié une *Notice historique sur la chapelle de Grâce*; un *Essai sur l'histoire de la ville de Honfleur;* un *Nouveau système sur le flux et reflux de la mer;* des *dissertations;* *Noémie*, roman moral; des *poésies;* des *fables*, etc.

Notre second candidat est M. *Frissard*, ingénieur en chef des ponts et chaussées au Havre, savant aimable, jouissant de l'estime universelle, auteur d'une *Histoire de la révolution française* (1788 à 1818), un vol. in-8° avec atlas; du *Théâtre de Dieppe*, in-folio avec atlas; *de l'amélioration de la navigation de la basse Seine entre Rouen et le Havre*, in-8°; de deux mémoires relatifs aux *projets d'extension du port et de la ville du Havre*, in-4° avec planches. Il a sous presse un *Recueil d'observations faites en Angleterre dans un voyage entrepris en août* 1836 *par ordre du gouvernement*, et *une histoire du port du Havre.*

Notre troisième candidat se nomme M. *J. Morlent;* c'est un homme distingué, directeur-gérant et rédacteur en chef de la *Revue du Havre*, journal qui publie fréquemment des morceaux de littérature bien choisis. M. Morlent est auteur d'un *Précis historique, statistique et minéralogique sur Guérande, le Croisic et leurs environs*, précédé d'un *Abrégé de l'histoire de Bretagne*, 1 vol. in-8° avec cartes; de *le Havre ancien et moderne*, 2 vol. in-12. cart. et planches; du *Navigateur*, journal des naufrages, 6 vol. in-8°, cart. et planches; du *Guide du voyageur au Havre*, 1 vol. in-12, cart. et planches; d'un *Voyage historique et pittoresque sur la Seine, du Havre à Rouen*, 1 vol. in-18, cart. et planches; de *Souvenirs pittoresques du Havre et de ses environs*, 1 vol. oblong, grav.; d'une *Promenade maritime du Havre à Caen*, 1 vol. in-18 avec cart. Quelques-uns de ces ouvrages ont eu plusieurs éditions. M. Morlent est en outre collaborateur de la *France maritime* et de plusieurs journaux de Paris.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET DES SÉANCES DE CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

*** Le mercredi 5 juillet, la première classe (*Histoire générale et histoire de France*) s'est réunie sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne), vice-président adjoint. Vingt-cinq membres assistent à la séance.

M. Venedey écrit du Havre qu'il a fait insérer dans le *Morgenblats*, journal allemand, quelques articles sur l'*histoire de la Normandie* et qu'il se propose d'en faire passer d'autres au journal de l'Institut Historique.

M. St-Edme s'excuse de n'avoir pu faire encore le rapport dont il est chargé sur la *Revue française et étrangère* publiée par M. Paquis. Il s'engage à le tenir prêt pour la prochaine séance de la classe.

Hommages des *Mémoires de M. le vicomte de Larochefoucauld*, 1814-1836, par lui-même, 5 volumes in-8° ; du *Voyage de M. le duc de Raguse*, par lui-même, 2 vol. in-8° ; de *la Chronique de Champagne*, n° 5, par MM. L. Paris et Fleury ; du *Bulletin de la Société de géographie*, n° 41, mai ; de *la Revue Belge*, numéro de mai, par M. Polain, de Liège ; de *la France départementale*, tome IV, n° 5, par M. Nestor Urbain ; des livraisons 1 et 2 de l'*Histoire des prisonniers d'Etat*, par M. Dufey (de l'Yonne); de *la Revue du Nord*, janvier, mai, par M. Brun-Lavaine de Lille ; du *Manuel de l'Histoire de Suisse* par M. Meyer de Knoau, 2 vol. ; du *Résumé des Séances générales* de *la Société Française instituée pour la conservation des Monuments historiques*, par M. de Caumont (renvoi à la 4e classe, *Histoire des Beaux-Arts*); d'une *Notice sur le Dictionnaire russe de Reiff*, par M. A Stahl (renvoi à la 2e classe, *Histoire des Langues et des Littératures*).

Présentations : M. Fallot de Brogniart, capitaine d'état-major, président de la Société de statistique de Marseille ; et M. Joseph Bard, inspecteur des monuments historiques de la France ; leur candidature est admise à l'unanimité.

M. le secrétaire perpétuel donne lecture des questions proposées pour notre congrès de 1837.

M. A. Stahl se charge de traiter les questions suivantes : Quelles furent les véritables causes de l'invasion normande sous la deuxième race ?

Comparer les divers systèmes hiéroglyphiques des Egyptiens, des Chinois et des Mexicains.

Quels ont été les différents modes d'écriture ? dans quel ordre se succèdent-ils ?

M. Dufey (de l'Yonne) :

De l'admission des représentants des communes aux Etats-Généraux de France ; faire l'histoire de ce mode de représentation depuis l'origine.

M. Emile Lambert :

Quelle a été l'influence de la Sorbonne sur le mouvement politique et intellectuel en France ?

Faire l'examen critique des principales histoires générales de France.

L'ancienne civilisation égyptienne est-elle autocthone ou importée?

M. A. Prat :

Rechercher par l'histoire pourquoi la France et l'Allemagne étant sorties toutes deux des mêmes institutions, la première est arrivée à l'unité, tandis que la seconde n'a pu y parvenir encore.

Rapports

De M. A. Stahl sur les *Monumenta historiæ patriæ*, publiés par la commission royale des recherches historiques, de Sardaigne;

De M. le comte A. d'Allonville sur les deux premiers volumes des *Voyages de M. le maréchal duc de Raguse;*

De M. Firmin de Baillehache sur les *Chroniques de Passy*, de feu M. Quillet;

De M. A. Prat sur les *Archives historiques de Gand.*

Ces quatre rapports sont renvoyés au comité du journal.

*** La deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*) s'est réunie le mercredi 12 juillet sous la présidence de M. Le Gonidec, vice-président. Vingt-sept membres sont présents à la séance.

Programme des questions du congrès scientifique de France qui doit s'ouvrir à Metz, le mardi 5 septembre. Lecture par M. le secrétaire perpétuel de l'Institut Historique des questions d'histoire, d'archéologie, de philologie, de littérature, de beaux-arts et de philosophie qui rentrent dans les attributions de notre Société.

Hommages de *la Vie de sainte Nonne et de son fils Saint-Devy* (*David*), *archevêque de Menevie en* 519, mystère composé en langue bretonne antérieurement au XIIe siècle par M. Le Gonidec, avec un fac-similé, tiré à 300 exemplaires (rapporteur M. de la Pylaie); du *Recueil de la Société libre d'Agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure*, avril 1837; de la *Typographie économique*, ouvrage composé et imprimé par M. le comte de Lasteyrie (rapporteur M. A. Stahl); du *Guide pratique et théorique de la langue et de la prononciation anglaise*, par M. Samuel Johnson; des *quatre premiers livres de Télémaque, français-anglais*, par M. Peyrot; de *Notices sur l'Inde* par M. Fr. de Montholon; de la *Revue française et étrangère*, publiée par M. Paquis, numéro d'avril; de la *Revue du midi*, imprimée à Toulouse, numéro d'avril; des *Mémoires sur la vie et les ouvrages d'Edouard Richer*, en partie écrits par lui-même, et publiés par M. F. Piet; du *Panorama de Londres*, revue mensuelle publiée par M. F. Chatelain, mois de juin; des *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, séance publique du 28 janvier* 1837; de *l'Homme de lettres*, revue, 15 juin; de *la Mère institutrice, lectures religieuses, morales et littéraires pour les jeunes personnes*, par M. D. Levy, numéros de mai et juin; de la *Revue des enfants et de la jeunesse*, publiée par M. Henriot; de la *Revue du* 19e *siècle*, quatre nouvelles livraisons; de *Jani Broukhusii carmina*, 1684, offerts par M. Fr. Noël; d'*Etudes sur les mystères, monuments historiques et littéraires, la plupart inconnus, et sur divers manuscrits de Gerson, y compris le texte primitif de l'Imitation de J.-C., récemment découvert*, par M. Onésime le Roy (rapporteur M. E. de Monglave).

Présentations : MM. Joseph-Napoléon Sarda, collaborateur de notre collègue M. Pagès (de l'Ariège), et l'abbé Aubry de Saint-Quirin, chef d'institution à St-Germain-en-Laye. Leur candidature est admise à l'unanimité.

M. le secrétaire perpétuel donne lecture des questions proposées pour notre congrès de 1837 et invite les membres présents à en traiter quelques-unes.

Rapport de M. A. Stahl sur un *Traité de sténographie, rendue facile au moyen de signes mobiles*, par M. Picart. — Renvoi au comité du journal.

Lecture de M. Métral sur *la littérature des Egyptiens*.

La discussion est ouverte : MM Panet-Trémolière, Martin de Paris, Onésime le Roy, D. Chevalley et A. Stahl y prennent part.

M. Métral retire son mémoire pour le revoir et l'étendre.

*** Le mercredi 19 juillet, séance de la 3e classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*). Présidence de M. le docteur Cerise, vice-président. Vingt-deux membres assistent à la séance.

Lecture par M. le secrétaire perpétuel du programme du congrès scientifique de France qui doit s'ouvrir à Metz le mardi 5 septembre.

Hommages d'une *Notice sur les Carmélites de Compiègne*, par M. l'abbé Auger, chanoine honoraire de Beauvais, curé de S.-Antoine de Compiègne; des *Annales de la Société Royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans*, tome IV, n° 6; des *Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne*, publiées par l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand, sous la direction de M. Lecoq, tome X; de *Recherches sur les Renseignements officiels de la population de l'Empire de la Chine*, par M. le comte Alexandre Legrand; des 25 et 26mes livraisons de *la France départementale*, de M. Nestor Urbain; de la dernière livraison de la *Revue française et étrangère de Législation et d'Economie politique*, publiée par M. Fœlix; d'un *Mémoire sur la Police des Cimetières*, par M. le docteur Bayard; du dernier numéro de *l'Européen*, revue religieuse et scientifique, par MM. Buchez et Roux.

Présentation de deux candidats accueillie à l'unanimité.

M. le secrétaire perpétuel donne lecture des questions proposées pour notre congrès de 1837. Plusieurs de ces questions sont choisies par divers membres. M. le baron d'Eckstein est invité à traiter celle qui a trait aux causes qui ont donné naissance au *buddhisme* et qui en ont favorisé la propagation.

Rapport verbal de M. C. de Friess sur *la Philosophie de la Jeunesse*, par M. Barthélemy, de Nancy. Le rapporteur fait l'éloge de l'ouvrage et conclut au dépôt dans la bibliothèque de la société. — Adopté.

Lecture de M. le docteur Cerise; continuation de ses *Recherches historiques sur les systèmes de Physiologie et de Psychologie des anciens Hindous*. Renvoi, à l'unanimité, au comité du journal.

Lecture d'un mémoire de M. Raymond de Véricour : *De l'Influence d'Abeilard sur son siècle*.

La discussion est ouverte. MM. Dufey (de l'Yonne), l'abbé Badiche, Eug. de Monglave, Auguste Vallet et C. de Friess

y prennent part. — Le dépôt aux archives est voté par la classe.

*** La quatrième classe (*Histoire des Beaux-Arts*) s'est réunie le mercredi 26 juillet sous la présidence de M. J.-B. Debret, correspondant de l'Académie des Beaux-Arts.

M. le secrétaire perpétuel donne communication du programme du congrès scientifique qui s'ouvrira à Metz le 5 septembre prochain et des questions qu'il renferme relatives à la spécialité de la 4e classe (*Histoire des Beaux-Arts*).

Il lit également le programme des questions de notre congrès historique annuel qui s'ouvrira à Paris le 11 septembre prochain, relatives à la même spécialité.

M. Ferdinand-Thomas promet de traiter la suivante : Rechercher par l'histoire les causes qui ont introduit en France le genre d'architecture connu sous le nom de *Renaissance*.

Hommages des *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, séant à Toulouse, tome III, 3e et 4e livraisons, et d'une brochure *sur l'Église de S.-Germain-l'Auxerrois*, publiée par M. Aug. Vallet, élève de l'école des Chartes. (Rapporteur M. Bonvalot.)

M. Achille Jubinal dépose sur le bureau cinq gravures représentant *diverses armures historiques du Musée royal de Madrid* dont il entreprend la publication sous les auspices de la Société. Il donne de curieux détails sur l'origine et l'exécution de ce beau travail, ainsi que sur son curieux recueil des *Tapisseries historiques* qu'il poursuit avec un autre de nos collègues, M. Victor Sansonetti, peintre d'histoire, membre de la classe.

L'assemblée vote des remercîments à M. Achille Jubinal et à son laborieux collaborateur pour le zèle et le talent dont ils font preuve dans ces grandes et coûteuses publications qui honoreront la France, et que des gouvernements seuls auraient osé entreprendre jusqu'à nos jours.

M. le secrétaire perpétuel annonce à la classe qu'une démarche a été faite auprès de lui par des élèves de l'école normale pour obtenir communication du programme des questions de notre congrès historique de septembre 1857, afin d'en traiter quelques-unes. Cette proposition, qui a été favorablement accueillie par notre Institut, lui a suggéré l'idée d'en adresser une semblable à MM. les élèves de l'école polytechnique, cette autre gloire de la France. Notre collègue M. Marc-Jodot, professeur de la célèbre école, a bien voulu consentir à être l'intermédiaire de cette négociation ; nous avons donc tout lieu d'espérer que ces deux écoles, vraiment nationales, prendront une part active aux débats du congrès historique. C'est un beau résultat qui prouve combien notre pensée est féconde et quels beaux résultats il y a lieu d'espérer pour la patrie de cet élan de la jeunesse française vers des études qui sont le but de nos travaux.

Lecture d'une notice sur le *Monument de Lanleff* (Côtes-du-Nord) par M. A de la Villeneuve. L'auteur pense que cet édifice était une église, une léproserie peut-être, fondée par quelque ordre religieux. Il penche à lui assigner la même origine que le monument de Montmorillon bâti par les Templiers.

Un fragment de pierre provenant des ruines de Lanleff est déposé sur le bureau et renvoyé aux archives.

Le mémoire de M. A. de la Villeneuve est renvoyé au comité du journal.

Lecture par M. J.-B. Debret d'un travail sur *les Catacombes de Rio-Janeiro*, extrait inédit du voyage historique de l'auteur au Brésil. — Renvoi, à l'unanimité, au comité du journal.

*** La trente-quatrième séance générale a eu lieu le jeudi 27 juillet sous la présidence de M. le chevalier Alexandre Lenoir. Quarante-deux membres sont présents.

M. le secrétaire perpétnel donne lecture de la correspondance. M. le duc de Doudeauville, président de l'Institut historique, s'excuse de ne pouvoir présider la séance générale. Il est retenu à Orléans pour des affaires personnelles et ne pourra se réunir à ses collègues que vers la fin de la semaine.

M. de Monglave donne quelques éclaircissements sur le traité d'alliance proposé à l'Institut Historique par l'Athénée royal, traité dont l'exécution est suspendue par une grave maladie du président de cette dernière association, notre collègue M. le baron Nougarède de Fayet.

La discussion est ouverte. MM. Adrien Gastambide, Alexandre Lenoir, le comte d'Allonville, A. Genevay et Victor Darroux y prennent part. L'assemblée, confiante dans les offres désintéressées de M. le baron de Fayet, ne met point en doute que le traité proposé par l'Athénée Royal ne soit promptement mis à exécution. M. le secrétaire perpétuel est chargé de suivre les négociations commencées.

Dix-huit candidats présentés par les classes sont proclamés membres de l'Institut historique. On remarque dans le nombre MM. John-Bostock, membre de la chambre des communes d'Angleterre; l'honorable Mount-Stuart-Elphistone; le vicomte Sandon, membre du parlement; l'économiste Robert Owen, A. P. Limpo d'Abreu et le général de Cunha-Mattos, membres de la chambre des députés, à Rio-Janeiro; le colonel Manoel-José de Oliveira, directeur des travaux publics de l'empire du Brésil; J.-B. Bulikowski, docteur en médecine à Cracovie; Fr. Canofari, conseiller d'état à Naples; l'abbé Vastel, chapelain de Notre-Dame-de-la-Grâce, à Honfleur; l'abbé Auger, chanoine honoraire de Beauvais et curé de S.-Antoine de Compiègne; l'abbé Moisson, professeur d'histoire au seminaire d'Evreux.

Trente-neuf volumes ou brochures ont été offerts à l'Institut dans le courant de juillet. Des remercîments sont votés aux donateurs.

L'assemblée générale, sur la proposition de M. Dufey (de l'Yonne), décide que des lettres seront écrites par M. le secrétaire perpétuel à divers membres des quatre classes afin de les inviter à choisir et à traiter quelques-unes des questions du programme imprimé en tête de la livraison du journal de mars dernier pour le congrès historique qui s'ouvrira le 11 septembre prochain.

Lecture d'un mémoire de M. J.-B. Debret, peintre d'histoire, correspondant de l'Académie des beaux-arts, président de la 4e classe (*Histoire des beaux-arts*) sur *les Catacombes de Rio-Janeiro*. — Ce mémoire a déjà été renvoyé au comité du journal par la 4e classe au sein de laquelle il a été lu.

Rapport de M. le chevalier Alexandre Lenoir, créateur du musée des monuments français, vice-président de la 4e

classe, sur la copie du *Jugement Universel* de Michel-Ange, par M. X. Sigalon. — Renvoi, à l'unanimité, au comité du journal.

CHRONIQUE.

— L'Académie des sciences morales et politiques a reçu communication de deux nouvelles fort intéressantes. Elles concernent l'une et l'autre deux des hommes les plus illustres du XVIIe siècle. Dans son dernier voyage en Hollande, M. Cousin a découvert plusieurs lettres inédites de Descartes, dont une est écrite en hollandais de la main même de notre compatriote; une autre, en français, est fort curieuse sous le rapport littéraire, et rappelle la grâce et l'élégance si souvent citées de la lettre à Balzac. Mais, parmi ces manuscrits de la bibliothèque de Leyde, le plus curieux est un jugement du célèbre Huyghens sur le mérite de Descartes comme philosophe, mathématicien et physicien.

— La seconde nouvelle donnée à l'Académie est plus importante encore : elle est relative à Newton. On vient de retrouver en Angleterre un nombre considérable de manuscrits du grand physicien, parfaitement authentiques et formant la valeur de plusieurs volumes in-8°. M. Robinson, secrétaire perpétuel de l'Académie royale d'Edimbourg, a vu ces documents précieux et les a parcourus. C'est à M. le docteur Brewster, fort connu dans le monde savant par une vie de Newton, que la publication en a été confiée.

Ces manuscrits se composent d'une volumineuse correspondance, et d'une suite de mémoires plus ou moins étendus sur divers sujets de science et d'administration.

— La presse française a fonctionné avec une activité effrayante dans les six premiers mois de 1837. Elle a imprimé 3,418 ouvrages écrits en français, en anglais, en espagnol, en portugais, en allemand, en italien, en turc, en arabe, en latin, en grec, en hébreu; plus, 571 estampes, gravures et lithographies; 13 cartes et plans nouveaux, et 8 ouvrages de musique.

— M. de Lamartine a transmis à M. le ministre de l'instruction publique, pour le déposer à la Bibliothèque royale, le manuscrit arabe dont le quatrième volume du *Voyage en Orient* contient la traduction.

— En fouillant, il y a quelques jours, les archives du château de Bouligneux en Dombes, on y a découvert une lettre autographe du cardinal de Richelieu au seigneur de Bouligneux. Elle a été remise à l'instant même entre les mains du fils de M. le comte Jules de Rességuier, propriétaire du château, qui se trouvait sur les lieux.

— Le gouvernement de Belgique a accordé à une congrégation religieuse 6,000 fr. sur les fonds destinés aux sciences et aux belles-lettres, pour la mettre en état de commencer des travaux relatifs à la continuation de la collection des *Acta Sanctorum* des Bollandistes, interrompue d'abord par la suppression de la société, plus tard par la révolution, et qui était restée au 14 octobre.

C'est à Bruxelles que se fera le travail, et non plus comme autrefois à Anvers. Les nouveaux Bollandistes résideront au collége Saint-Michel. Ce sont jusqu'ici le père Baom, de Poperingue, Vander Moeren, de Menin, et Copoens, de Gand. Ces trois écrivains s'adjoindront quelques jeunes religieux. Le père Vander Moeren a déjà quitté le collége de Sainte-Barbe, à Gand, qu'il a laissé dans un état florissant.

— Sir Thomas Philips, qui a déjà découvert l'an dernier dans la ville de Worcester le contrat de mariage de Shakspeare, vient de trouver encore une édition d'une grammaire saxone, ou plutôt d'un dictionnaire composé, à ce qu'on présume, par Ælfric le grammairien saxon.

— Le musée national de nos voisins d'outre-mer s'enrichit de jour en jour. Le gouvernement anglais ne néglige aucune acquisition, quelqu'en soit le prix, lorsqu'il s'agit d'ouvrages des grands maîtres. Aussi la chambre des communes a-t-elle voté les fonds nécessaires pour l'acquisition de trois tableaux coûtant 9,030 liv. sterl. Ces tableaux sont *Mercure et le Bûcheron*, par Salvator Rosa, payé 1,680 liv. sterl.; *la Sainte Famille*, de Murillo, et *le Serpent d'airain*; chacun de ces tableaux coûte 3,675 liv. sterl. Ces achats sont très judicieusement faits. Le tableau de Murillo surtout, d'après les connaisseurs, est admirable. 1,200 liv. sterl. ont été votés pour enrichir la galerie de quelques vases étrusques appartenant au prince de Canino, Lucien Bonaparte.

Ce musée, ouvert pour la première fois le lundi de Pâques, a été visité, malgré la fête, par 23,000 personnes.

— *Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles. — Concours de* 1838. — 1° Présenter une dissertation sur la poésie flamande, dès sa première origine, jusqu'à la fin du règne d'Albert et d'Isabelle. — 2° Quels furent les changements apportés par le prince Maximilien-Henri de Bavière (en 1684) à l'ancienne constitution liégeoise? — 3° Quelles ont été, jusqu'à la fin du règne de Charles-Quint, les relations politiques, commerciales et littéraires des Belges avec les peuples habitant la Mer-Baltique? — L'Académie désirerait une prosopographie des *Lettres de Libanius*. — 5° Quelle a été l'influence du règne de Charles-Quint sur la législation et les institutions de la Belgique? — 6° Faire l'histoire de la diplomatie en Belgique avant le XVI° siècle. — 7° Présenter une analyse, par ordre chronologique et de matières, de ce que les ouvrages renferment de plus remarquable pour l'ancien droit civil et politique de Belgique. — Le prix de chacune de ces questions sera une médaille d'or de la valeur de 600 fr. Les mémoires doivent être écrits en français, latin ou flamand, et envoyés francs de port, avant le 1er février 1838, à M. *Quetelet*, secrétaire perpétuel.

— La Bibliothèque royale a acheté à la vente de la bibliothèque de Rosny une partie des plus précieux d'entre les manuscrits adjoints au catalogue de cette bibliothèque. On sait déjà que ces manuscrits ont appartenu primitivement au célèbre P. Pithou, qui les avait rassemblés vers la fin du XVIe siècle, et aussi, pour la plupart, à son frère Fr. Pithou; ce sont les seuls de cette collection dont le sort n'eût pas été bien connu jusqu'à ce jour. La plus grande partie des manuscrits de la même origine avait été achetée par la reine de Suède, Christine, qui en avait fait don à la bibliothèque du Vatican où ils sont conservés aujourd'hui; un plus petit nombre, qui échappa à cet enlèvement, fut acquis pour la bibliothèque du roi, et figure dans son catalogue imprimé; enfin une troisième part avait passé entre les mains de divers particuliers qui, en les faisant entrer dans le domaine public, ont rendu un véritable service aux études historiques. Ces manuscrits sont au nombre de quatre-vingt-six, la plupart antérieurs au XIIIe siècle, et plusieurs au dixième.

Le plus important de ceux qui ont été acquis par la Bibliothèque royale est le *Code théodosien.* Ce manuscrit, entièrement écrit en lettres unciales, paraît remonter au VIe siècle; il ne contient que les livres 6, 7 et 8, et a servi à Cujas en 1556 pour cette partie de la publication des codes. La Bibliothèque royale l'a payé environ 4,000 fr.

Parmi les autres manuscrits précieux achetés par la Bibliothèque royale, on peut citer un recueil de plusieurs des *petits géographes grecs*, tels que Marcien d'Héraclée, Scylax, etc.; un manuscrit unique des *Formules d'Alsace,* qui a servi à l'édition qu'en a donnée Claude Le Pelletier, dans son *Codex canonum vet. Eccl. rom.*

Un manuscrit des *Œuvres d'Hilaire*, disciple d'Abeilard, manuscrit du XIIIe siècle, composé de seize feuillets seulement, mais curieux en ce qu'il contient plusieurs écrits inédits de cet auteur, tels que la chanson faite par Hilaire en l'honneur d'Abeilard, partagée en couplets latins avec refrain en français; et trois mystères ou jeux en latin, qu'on ne connaissait point encore;

Un manuscrit de la *Chronique de Glaber Radulfus*; du XIe siècle, plus ancien que celui qui existait déjà à la Bibliothèque royale, et contenant les parties qui manquaient à ce dernier;

Un manuscrit du IXe siècle contenant, avec la vie de saint Martin, par Sulpice Sévère, et d'autres fragments de légendes latines et de sermons, la dernière partie du dixième livre de l'*Histoire des Francs*, de Grégoire de Tours, sous le titre: *de Episcopis Turonensibus.* Ce fragment, antérieur au plus ancien de ceux que possède la Bibliothèque royale, pourra fournir des variantes utiles aux éditeurs de Grégoire de Tours que publie la Société de l'Histoire de France.

La Bibliothèque royale a acheté à cette vente plusieurs autres manuscrits ne se rapportant pas aussi directement à l'histoire de France. Le *Dictionnaire des notes tyroniennes*, fort précieux aussi; n'a point été acheté par la Bibliothèque royale, qui en possédait déjà plusieurs copies; il a été payé 800 fr. Le manuscrit de l'*Echiquier de Normandie*, du XIIIe siècle, a été acheté par la Bibliothèque publique de la ville de Rouen, la Bibliothèque royale s'étant abstenue d'enchérir.

A une autre vente qui vient d'avoir lieu récemment (celle de MM. de Bure), le département des imprimés de la Bibliothèque royale a acquis une édition de la *Chronique de Normandie*, de l'année 1484, qui n'était point encore connue en bibliographie.

— On lit dans *l'Écho du monde savant*, journal qui se recommande de plus en plus par sa rédaction attrayante :

Il est de nouveau question de la création d'un Institut d'Afrique à Alger, à l'instar de l'ancien Institut d'Égypte. Tout le monde applaudira à ce projet, dont la réalisation serait si utile et si glorieuse. L'histoire, la géographie, les sciences physiques et naturelles en retireraient les plus précieux avantages, surtout si, comme on l'espère, l'Institut d'Afrique faisait un ouvrage semblable à celui de l'Institut d'Égypte.

Nous relevons à cette occasion, dans un Mémoire de M. Dureau de la Malle, que publie la *Revue africaine*, quelques témoignages d'historiens sur l'ancien état de prospérité de la régence d'Alger et des pays limitrophes :

La fertilité et la salubrité de la Zengitanie et de la Numidie nous sont attestées par Polybe, Diodore, Tite-Live et Columelle (1). La fécondité singulière des femmes d'Afrique est remarquée par ce dernier écrivain. La bonté des ports de Carthage, d'Hippone, d'Utique, d'Ubbo (Bone), de Figel (Bugie), Igilgis, est connue. Utique possédait des collines de sel gemme (2). D'abord tributaires des Africains, les Carthaginois, par leurs forces et leur habileté à lier des rapports de commerce avec les indigènes, étendirent leur puissance, en 300 ans, des Syrtes au détroit de Gadès (3). Tous les Carthaginois savaient le punique et le lybien ou berbère, ce qui leur a valu, chez les anciens, l'appellation de peuple bilingue (*Pæni bilingues*). Ce fait existait encore sous Adrien, comme nous le savons d'Apulée (4). Les indigènes fournissaient à Carthage de l'ivoire, de la poudre d'or, des gommes, des substances teinturiales, des dattes, des plumes, des bois précieux, des chevaux, de l'huile surtout (5).

Les Romains, devenus maîtres du pays, suivirent, à l'égard des indigènes, les mêmes règles de modération qui avaient si bien réussi aux Carthaginois. Saint Augustin (6) dit même que les vaincus étaient mieux traités que les vainqueurs.

La Mauritanie, la Numidie, la Zengitanie, si fertiles en grains, trouvèrent en Italie un débouché avantageux de leurs produits agricoles. C'était aussi de ces contrées et des pays voisins que venait la plus grande partie du nombre énorme d'animaux sauvages pour les cirques et les amphithéâtres. Ainsi les deux choses indispensables à la vie du peuple romain, le pain et les spectacles, *panem et circenses*, c'était l'Afrique qui les fournissait (7).

(1) Polyb., Excerpt leg., l. XXXII, 2. — Diod. XX, 8. — Tit. Liv., XXX, 25. — Pline, XVII, 3. — Colum., III, 8.

(2) Pline, XXXI, 39.

(3) Justin, XII, 1, 2 ; XXI, 4. — Salluste, *Bell. Jug.*, c. 79. — Polyp., I, 65, 66, 67, 71. — Hérod., IV, 1. 6.

(4) Florid. ed. bip. de Magia, p. 102. Orat. pro Statua, p. 148.

(5) Orbis descript. sub Const. publiée à Rome, en 1831, par monseigneur Mai.

(6) De Civ. Dei., v. 17.

(7) Cic. ad Cœlium fam. — Ad. Attic., l. v., VI. — *V.* Mém. de Mongès sur les animaux immolés dans le Cirque.

Aussi, la prospérité de l'Afrique septentrionale s'accrut-elle rapidement; et il fallut la translation de l'empire à Constantinople pour en arrêter l'essor.

« Aujourd'hui, dit en terminant M. Dureau de La Malle, ce vaste et excellent pays peut fournir à la France ses blés, ses huiles, l'indigo, la cochenille, et autres produits que l'on importe d'ailleurs. Nous n'avons plus, pour les animaux féroces ou innocents, le grand débouché du cirque romain; mais le port de Marseille pourrait devenir l'entrepôt où se fourniraient toutes les ménageries publiques et privées de l'Europe. »

— Le nouveau Musée du Vatican, qui a pris le nom de Grégoriano en mémoire du pape son fondateur, et qui est entièrement consacré à l'art étrusque, a été ouvert le jour anniversaire de l'exaltation du pape; il a été visité ce jour-là par les cardinaux, le corps diplomatique, la prélature, la noblesse romaine et les étrangers de distinction. Le *Diario di Roma* en donne une description, dont les artistes et les nombreux voyageurs qui ont visité le Vatican ne seront pas fâchés de se faire une idée. L'appartement qui conserve le nom de Zelada, ainsi appelé du nom du célèbre cardinal qui l'a habité, est celui qu'on a consacré à cette collection, la seule qui manquât à la merveilleuse richesse artistique du palais papal. On y arrive par le grand escalier qui forme la magnifique entrée du Musée Pio-Clementino. Le vestibule est orné d'urnes cinéraires et d'autres ouvrages étrusques, de sculptures et de plastiques. Dans la chambre dite della Meridiana, on voit un remarquable sarcophage dont les quatre côtés sont ornés de représentations de sacrifices humains; c'est un produit des fouilles de Tarquinia. La chambre des terres cuites, qui vient ensuite, renferme un choix des meilleurs morceaux votifs trouvés à Cervetri. Dans la pièce voisine sont les bronzes étrusques, collection singulièrement remarquable pour la conservation, la perfection et la grande proportion des objets dont elle est composée. C'est là qu'on admire le trépied et d'autres monuments célèbres de la métropole de Vulci. Dans la chambre suivante, qui renferme la continuation des bronzes, se trouve la fameuse statue de femme trouvée à Vulci, et la figure militaire non moins célèbre de Todi, deux morceaux dont la découverte est toute récente, et qu'il faut compter parmi les plus curieux du Vatican; c'est là aussi qu'on voit le bras et les autres fragments du simulacre colossal tiré du fond de la darse de Civita-Vecchia, chef-d'œuvre classique, que l'on croit avoir été une image de Trajan.

De là, on entre dans un hémicycle disposé pour recevoir la fameuse collection des vases peints au nombre de 42, rares monuments, non moins précieux par leur antiquité que par leur exquise beauté. Nous pouvons affirmer, dit le *Diario*, que là se trouve la fleur des antiquités étrusques, des mythes dont nul autre vase n'offre la représentation, des noms qui ne sont lus sur aucune autre poterie, enfin une perfection sans pareille dans le travail de l'artiste. Le *Diario* promet une suite d'articles où il décrira les savantes compositions dont ces vases sont ornés.

— Le Saint Père vient de décorer de l'ordre de Saint-Grégoire le chevalier Joseph Micali, auteur de l'*Histoire des*

anciens peuples d'Italie, et d'autres ouvrages célèbres.

— Le professeur Santi Linari a fait à Sienne une découverte importante pour la physique : après beaucoup d'expériences laborieuses qui avaient été tentées inutilement avant lui, il est parvenu à faire jaillir de l'anguille tremblante une étincelle électrique. Le cahier du mois de décembre du journal *Indicatore sienese* contient les procédés et la description des appareils qu'il a employés pour obtenir ce résultat.

— Depuis longtemps les philosophes et les médecins s'occupent beaucoup de la forme de la tête humaine, non-seulement comme moyen de classification pour déterminer les différentes races d'hommes, mais aussi pour tâcher de découvrir parmi ces formes si variées qu'elle est celle qui indique le plus grand développement de l'intelligence ou qui au moins l'accompagne. Camper s'était attaché à la ligne qui descend du front jusqu'à la mâchoire supérieure et avait reconnu que moins cette ligne s'inclinait en arrière et plus le sujet était développé. C'est ce qu'on appelle *l'angle facial* parcequ'on suppose une autre ligne passant par la base du crâne et venant rencontrer l'autre à la naissance des dents de la mâchoire supérieure. Dans ce système la race à laquelle nous appartenons présenterait un angle de 80 à 85 degrés, la tête du nègre environ 70° et celle du singe (de l'orang-outang) 58° seulement. Le naturaliste allemand Blumenbach est parti d'une autre base dans la même recherche ; il pose ses crânes sur une table et les examinant d'en haut bien d'aplomb il voit de combien la mâchoire dépasse le front ; la mâchoire la plus saillante appartient à l'individu le moins intelligent. M. Dubreuil, professeur à la faculté de médecine de Montpellier, a cherché un point de départ plus facile à déterminer ; il a choisi le trou auditif, le trou de l'oreille. Ses recherches sont consignées dans un mémoire qu'il adresse à l'Académie des Sciences avec douze têtes de différentes races d'hommes ; M. Flourens donne l'analyse de ce mémoire.

Le savant rapporteur examine attentivement les douze têtes déposées. La première est celle d'une femme Guanche, cette race mystérieuse qui, venue assez tard habiter les îles Canaries, y a été entièrement détruite par les Barbares qui ont envahi ces beaux climats dans le XVe siècle. Cette tête est curieuse par sa hauteur, la forme arrondie de sa voûte, par l'absence complète d'angles et de saillies, par des reliefs symétriques et adoucis. Le front domine les parties inférieures ; la face est légèrement arrondie, ovale plutôt ; les dents sont verticales. Le trou auditif se rapproche de l'occiput ou de la partie postérieure de la tête ; le trou occipital est ovoïde comme le crâne. M. Dubreuil trouve un rapport entre la forme de ce trou occipital (par où passe la moëlle épinière) et celle du crâne. M. le rapporteur ne regarde pas ce rapport comme constant.

La tête d'un Botocoude (botocudos), race du Brésil, diffère totalement de la première. (Ce nom, qui indique un renflement à la lèvre inférieure, s'applique à plusieurs races dans le Brésil.) Elle vient de la province de Minas Novas. Ce crâne est très développé en arrière ; le front est haut, mais épais.

Un Berbère de la plaine de la Mitidja

en Algérie se rapproche beaucoup de la race nègre par son front étroit et rejeté en arrière.

Viennent ensuite des têtes de momies égyptiennes dont la forme diffère peu de celle des races européennes. Ces têtes donnent lieu à quelques observations de la part de M. Dureau de la Malle. Il y a quelques années, ce savant, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, examinant des momies, remarqua que, dans beaucoup de têtes, le trou auditif se trouvait placé, non pas à la hauteur de la base du nez, comme il l'est ordinairement, mais à la hauteur de l'œil. M. de la Malle pensa que ce caractère pouvait indiquer une caste ou une race particulière. Or, M. Dubreuil, qui met assez d'importance à la position du trou auditif dans la tête, comme nous allons le voir, n'a pas trouvé que l'observation de M. de la Malle se confirmât par aucune des momies qu'il a examinées.

M. le rapporteur ajoute que les têtes que possède la collection de l'Institut ont également le trou auditif placé comme à l'ordinaire. M. D. de la Malle insiste et met sous les yeux de l'Académie les dessins faits d'après nature sur les têtes qu'il a observées. Il a vu la même position du trou auditif dans des races du Curdistan et du Liban, et notamment chez les juifs de Rome, renfermés dans le Ghetto. Comme ils ne s'allient qu'entre eux, les traits primitifs sont conservés et particulièrement cette position singulière du trou auditif.

Ce désaccord ne prouve rien contre l'opinion de M. de la Malle, puisque sa découverte ne s'applique pas à la nation entière des Égyptiens, mais seulement à une race particulière. M. Dubreuil termine son mémoire par deux propositions : la première est relative à la forme du trou occipital, et, comme nous l'avons vu, M. le rapporteur ne l'admet pas. La seconde établit que dans les races humaines plus l'intelligence est développée, plus le trou auditif est voisin de l'occiput; mais le docteur Gall, dans ses cours, il y a trente ans, énonçait cette proposition comme un des principes de sa phrénologie. « Qu'on élève, disait-il, une verticale par le trou auditif; si, à partir de cette ligne, la partie antérieure de la tête est la plus volumineuse, c'est l'intelligence qui règne; si au contraire, c'est la partie postérieure qui l'emporte, ce sont les passions qui dominent.

— Voici le tarif des retraites des principaux grades de notre armée, comparé aux pensions de retraite des divers Etats de l'Europe.

Sous-lieutenant : En France, minimum, 660 fr.; maximum, 1,000 fr.; Angleterre, 1,369 fr.; Autriche, 520 fr.; Bavière, 1,092 fr.; Espagne, 810 fr.; Hesse, 704 fr.; Pays-Bas, 756 fr., Prusse, 445 fr.; Russie, 1,300 fr., Wurtemberg, 1,315 fr.

Lieutenant : En France, minimum, 800 fr., maximum, 1,200 fr.; Angleterre, 1,825 fr.; Autriche, 520 fr.; Bavière, 1,300 fr.; Espagne, 1,134 fr.; Hesse, 897 fr.; Pays-Bas, 864 fr.; Prusse, 556 fr.; Russie, 1,600 fr.; Wurtemberg, 1,458 fr.

Capitaine : En France, minimum, 1,200 fr.; maximum, 1,600 fr.; Angleterre, 3,194 fr.; Autriche, 1,560 fr.; Bavière, 2,600 fr.; Espagne, 1,458 fr.; Hesse, 2,757 fr.; Pays-Bas, 1,728 fr.; Prusse, 1,371 fr.; Russie, 1,700 fr.; Wurtemberg, 2,295 fr.

Chef de bataillon : En France, minimum, 1,500 fr.; maximum, 2,000 fr.; Angleterre, 4,344 fr.; Autriche, 2,080 fr.; Bavière, 3,380 fr.; Espagne, 1,944 fr.; Hesse, 3,871 fr.; Pays-Bas, 2,160 fr.; Prusse, 1,855 fr.; Russie, 2,080 fr.; Wurtemberg, 2,808 fr.

Lieutenant-colonel : En France, minimum, 1,800 fr.; maximum, 2,400 fr.; Angleterre, 5,019 fr.; Autriche, 2,600 fr.; Bavière, 3,900 fr.; Espagne, 2,106 fr.; Hesse, 4,753 fr.; Pays-Bas, 2,592 fr.; Prusse, 1,857 fr.; Russie, 2,400 fr.; Wurtemberg, 2,868 fr.

Colonel: En France, minimum 2,400 f., maximum 3,000 fr.; Angleterre, 6,606 fr.; Autriche, 3,180 fr.; Bavière, 4,680 fr.; Espagne, 2,808 fr.; Hesse, 5,521 fr.; Pays-Bas, 3,240 fr.; Prusse, 2,875 fr.; Russie, 3,300 fr.; Wurtemberg, 4,590 fr.

Maréchal-de-camp : En France, minimum, 3,000 fr.; maximum, 4,000 fr.; Angleterre, 11,407 f.; Autriche, 5,200 f.; Espagne, 3,250 fr.; Hesse, 8,736 fr.; Pays-Bas, 5,184 fr.; Prusse, 3,173 fr.; Russie, 8,009 fr.; Wurtemberg, 6,885 fr.

Lieutenant-général : En France, minimum, 4,000 fr.; maximum, 6,000 fr.; Angleterre, 14,600 f.; Autriche, 7,800 f.; Espagne, 7,500 fr.; Hesse, 9,890 fr.; Pays-Bas, 6,480 fr.; Prusse, 5,107 fr.; Russie, 10,664 f.; Wurtemberg, 8,973 f.

— Le catalogue de la librairie pour la foire de Pâques, à Leipsick, présente les résultats suivants : pour l'Allemagne du nord (19 millions d'habitants), 2,375 ouvrages; pour l'Allemagne du midi (également 19 millions d'habitants), 1,349 ouvrages; de la Suisse 105 ouvrages, d'autres états 422; en tout 4,251. Il contient l'annonce de 4,251 ouvrages terminés, de 487 autres promis pour un terme rapproché, et de 105 cartes géographiques. Le catalogue de 1836 n'indiquait que 3,941 ouvrages, et celui de 1787 que 1,974. Mais l'accroissement du nombre des livres n'est rien encore auprès de l'accroissement du nombre des auteurs. En 1787, l'Allemagne n'en comptait guère que 6,100; aujourd'hui elle en a 18,000. Sur ce nombre, on remarquait 12 femmes seulement en 1787, tandis qu'aujourd'hui on en compte plus de 200.

Quant à la nature de ces ouvrages, elle est indiquée dans le tableau suivant, où l'année 1787 est comparée, sous ce rapport, à l'année 1837 :

Nature des sujets.	*Nombre d'ouvrages,* en 1787,	1837.
1 Philosophie,	49	47
2 Théologie,	334	753
3 Histoire,	154	235
4 Philologie,	69	366
5 Jurisprudence,	104	193
6 Sciences politiq^es et adm^es,	57	146
7 Sciences naturelles,	113	259
8 Médecine et Physiologie,	153	328
9 Géographie,	100	155
10 Mathématiques,	23	79
11 Sciences militaires,	14	66
12 Pédagogie,	120	462
13 Commerce et industrie,	26	179
14 Économie domestique, rurale et forestière,	57	176
15 Littérature et beaux-arts,	316	557
16 Écrits divers,	288	250
Totaux.	1,974	4,251

— Les Américains font construire dans l'est de la baie de Pensacola un arsenal sur une grande échelle; son érection coûtera plus de 50 millions de piastres. Le plan qui a été arrêté comprend des bassins, des cales couvertes et des magasins immenses, qui feront de ce point un port

du premier ordre, dans la plus plus belle rade du monde. Deux énormes forts ont été bâtis sur les tracés du général Bernard, aujourd'hui ministre de la guerre en France, pour en défendre l'entrée.

Pensacola, qui n'est guère qu'un village bâti en bois, renferme une population blanche et noire d'environ 2 à 3 mille habitants. Mais cette localité ne tardera pas à acquérir une grande importance, par rapport à son arsenal et par le commerce maritime que lui procurera sa jonction à la ville de Columbus, au moyen d'un chemin de fer, déjà commencé, qui aura 200 milles de longueur et entraînera une dépense de 3 millions de piastres.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Manuel historique de la technologie des armes à feu, par le directeur Moritz Mayer, capitaine prussien, traduit par M. Dieffel. Première partie, depuis l'invention des armes à feu jusqu'en 1703; à Paris, un vol. in-8°, *chez Corréard.*

Pythéas de Marseille et la géographie de son-temps, par Joachim Lelewel, ouvrage publié par Joseph Strascewicz, orné de trois cartes géographiques. Paris, 1836, chez l'éditeur, rue du Colombier, 3. 1 vol. in-8°.

Invasion des Sarrasins en France et de France en Savoie, en Piémont et dans la Suisse, pendant les VIIIe, IXe et Xe siècles de notre ère, d'après les auteurs chrétiens et mahométans, par M. Reinaud, membre de l'Institut. Paris, 1836, chez Dondey-Dupré. 1 vol. in-8°.

Biographie de la Moselle, ou histoire par ordre alphabétique de toutes les personnes nées dans ce département qui se sont fait remarquer par leurs actions, leurs talents, leurs vertus ou leurs crimes, par E. A. Begin, auteur de l'histoire littéraire du pays Messin. Paris, chez Anselin, 5 forts vol. in-8°

Théorie de l'application des lois, par J.-B. Philémon Sermet, juge au tribunal civil de Toulon (Var). Paris, 1834, chez Alex. Gobelet, 1 vol. in-8°.

Guide pratique et théorique de langue et de prononciation anglaise, ou Cours complet d'étude de la langue anglaise, par S. Johnson. Paris, 1837, chez l'auteur, rue de Cléry, 9, un vol. in-12.

Études sur les mystères, monuments historiques et littéraires, la plupart inconnus, et sur divers manuscrits de Gerson, y compris le texte primitif français de l'Imitation de J.-C., récemment découvert, par Onésime le Roy. Paris, 1837, chez L. Hachette, un vol. in-8°.

Antiquités et chroniques percheronnes ou Recherches sur l'histoire civile, religieuse, monumentale, politique et littéraire de l'ancienne province du Perche, par M. l'abbé L.-Joseph Fret, curé de Champs-Mortagne. 1837. Chez Glaçon, in-8°.

Le Secrétaire perpétuel, EUGÈNE DE MONGLAVE.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE SIXIÈME VOLUME.

LIVRAISONS 31 A 36. — FÉVRIER A JUILLET 1837.

MÉMOIRES.

Pages.

31e *Livraison.* — Recherches historiques sur la psychologie et la physiologie des anciens Hindous, par M. le docteur CERISE. (2e *article*). 5

32e *Liv.* Programme du Congrès historique convoqué pour le 11 septembre 1837. 49

— De l'origine de la médecine et de la source de ses progrès, par M. G.-G. LAFONT-GOUZY. 54

33e *Liv.* Le Salon de 1837, par M. le Chev. Alex. LENOIR et M. Albert LENOIR. . 97

34e *Liv.* Quel rapport existe-t-il entre la langue des peuples et leur état social? *Langue française. — Langue allemande.* (1er *article*). Par M. VENEDEY, des Provinces Rhénanes. 145

35e *Liv.* Discours prononcé par M. le duc de DOUDEAUVILLE, en occupant pour la 1re fois le fauteuil de la présidence, le 25 mai 1837. 193

— Quel rapport existe-t-il entre la langue des peuples et leur état social? — *Langue française. — Langue allemande* (2e *article*). Par M. VENEDEY, des Provinces Rhénanes. 195

36e *Liv.* Le Jugement universel, par M. X. SIGALON, rapport de M. Alex. LENOIR. 241

— Les Catacombes de Rio Janeiro, par M. J.-B. DERRET. 250

— Aperçu historique et descriptif des salines de Lons-le-Saulnier (Jura). . 252

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

31e *Liv.* Glagolitha Clozianus, publié par M. KOPITAR. — Rapport de M. *C. A. Stahl.* 13

— De l'importance de la connaissance du droit et de l'histoire de Belgique, pour l'histoire politique et juridique de l'Allemagne, par M. N.-A. WARNKOENIG. — Rapport de M. le baron de *Reiffenberg.* 16

— Notice sur le diocèse de Rennes, par M. l'abbé M.-L. BADIGUE. — Rapport de M. *Alph. Fresse-Montval.* 19

32e *Liv.* Les Pays-Bas avant et durant la domination romaine, par M. A.-G.-B. SCHAYES. — Rapport de M. le baron de *Reiffenberg.* 60

— La cathédrale de Belley; de sa reconstruction. Par M. l'abbé DEPERY. — Rapport de M. *E. Rion.* 61

— Tableau du prince de la Paix. — Titien et Corrége. — Rapport de M. Alex. *Lenoir.* 62

33e *Liv.* Annuaire de l'académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, 3e année. — Rapport de M. le baron de *Reiffenberg.* 122

34e *Liv.* Fastes de la France, par M. C. MULLIÉ. — Rapport de M. *Camille de Friess.* 155

35e *Liv.* Pétitions et mémoires sur la conservation du cadastre, etc., par M. Félix BARRAU. — Rapport de M. *J. Deville.* 208

— Extrait des Procès-verbaux de la commission royale d'histoire de Belgique. — 7e bulletin. 215

— Voyage du Maréchal duc de RAGUSE, etc. — Rapport de M. le comte d'Allonville. 256

— Tapisserie de Flandre, par MM. Achille JUBINAL et Victor SANSONETTI. Rapport de M. *Jean du Seigneur.* 258

DOCUMENTS HISTORIQUES CURIEUX OU INÉDITS.

Pages

31e *Liv.* Manuscrit de Bolivar. Voyage dans quelques-unes des parties les plus intéressantes de la France. 28
32e *Liv.* Instruction pour le réglement et entretenement des galères du roy. . . 70
33e *Liv.* Itinéraires des roys Loys V, Loys IX, Philippes le Hardy, Philippe le Bel et Charles le Bel. 122
34e *Liv.* Relation de la mort du roi Philippe II, par Fr. Diego de Jeres (texte espagnol et traduction française en regard). 158
35e *Liv.* Harangve faite av roy et à la reyne dans la ville de Mellun, par les députés de ces provinces, pour le soulagement du peuple (pendant les guerres de la Fronde). 220
36e *Liv.* Manuscrit oublié par Napoléon à l'île d'Elbe. 262

CORRESPONDANCE.

31e *Liv.* Lettre de M. le comte *Le Peletier d'Aunay,* pour relever une erreur qui s'était glissée dans le journal. 34
— Lettre de M. le chevalier *Chevalley de Rivas,* médecin de l'ambassade de France à Naples, sur les ravages du choléra. 35
32e *Liv.* Lettre de M. *Barillot,* curé et médecin à Châteauneuf, au Val de Bargis, sur les antiquités de Châteauneuf et de ses environs. 72
— Lettre de M. *Olivier,* maître de pension à Scellières (Jura), sur un accident occasionné par le fluide électrique. 74
33e *Liv.* Lettre de M. *J.-J. Corbin,* ancien principal, en offrant à l'Institut Historique quelques pièces de monnaie des anciens rois de Navarre. . . 126
34e *Liv.* Lettre de M. *Eugène Thierry* sur la conservation des antiquités bretonnes. 169
— Lettre de M. *Edouard Calmers,* de Mâcon, sur des manuscrits précieux découverts à Cluny. 170
— Lettre de M. *Eugène Paringault,* de Laon, sur les anc. monum. de cette ville. *ibid.*
— Lettre de M. *J.-M. Malgras,* de Mirecourt (Vosges), sur la fondation récente de l'*Echo des Vosges.* 173
— Lettre de M. *Barrau,* géomètre en chef du cadastre à Pau (Basses-Pyrénées), explicative de sa brochure intitulée : *Pétitions et Mémoires sur la conservation du cadastre.* 174
— Lettre de M. *Onésyme le Roy* à M. de Lamartine, sur l'auteur de *l'Imitation de Jésus-Christ.* . . . . . *ibid.*
36e *Liv.* Lettre de M. *Lucien de Rosny* sur un ouvrage qu'il prépare concernant l'histoire de Flandre. 268
— — de M. *Delaive,* ancien notaire à Donchéry (Ardennes), sur les commencements de cette ville.. 269
— — de MM. *Venedey* et *J. Deville,* sur le Havre 270

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

Des Assemblées générales et des Séances de Classes de l'Institut Historique.

31e *Livraison.* . . . . . 36 | 34e *Livraison.* 176
32e — . . . . . 75 | 35e — 234
33e — . . . . . 128 | 36e — 273

CHRONIQUE.

31e *Livraison.* . . . . . 41 | 34e *Livraison.* 181
32e — . . . . . 79 | 35e — 229
33e — . . . . . 133 | 36e — 278

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

31e *Livraison.* . . . . . 48 | 34e *Livraison.* 192
32e — . . . . . 95 | 35e — 239
33e — . . . . . 144 | 36e — 286